

Université Lumière Lyon 2
École doctorale Sciences Sociales – ED 483
UMR 5138 Archéométrie et Archéologie - ArAr

Thèse
pour obtenir le grade de Docteur de l'Université Lyon 2
Spécialité : Archéologie médiévale

présentée et soutenue publiquement en décembre 2015 par

Anelise Nicolier

**La construction d'un paysage monumental
religieux en Brionnais à l'époque romane**

Tome 1 : Texte

**Thèse dirigée par M. Nicolas Reveyron,
Professeur d'Histoire de l'art et d'Archéologie médiévales**

Jury :

- M. Pierre Ganivet, Maître de conférence d'Histoire du droit, Université d'Auvergne – Clermont 1.
- M. Alain Guerreau, Directeur de recherche au CNRS – Centre de Recherches Historiques, Paris.
- M. Bruno Phalip, Professeur d'Histoire de l'art et d'Archéologie médiévales, Université d'Auvergne – Blaise Pascal (rapporteur).
- M. Nicolas Reveyron, Professeur d'Histoire de l'art et d'Archéologie médiévales, Université Lumière Lyon 2.
- M. Jean-François Reynaud, Professeur honoraire d'Histoire de l'art et d'Archéologie médiévales, Université Lumière Lyon 2.
- M. Christian Sapin, Directeur de recherche au CNRS, UMR 6298 – ARTeHIS (rapporteur).

Remerciements

Il me tient à cœur de remercier les personnes qui, pendant toutes ces années, m'ont apporté leur soutien et leur savoir.

J'adresse mes premiers remerciements à mon directeur de recherche, Nicolas Reveyron, pour m'avoir confié ce sujet dédié à un territoire qui lui est cher. Je lui dois d'avoir guidé mon apprentissage au métier de chercheur depuis la Maîtrise et, dès la Licence, de m'avoir transmis sa passion pour l'art médiéval.

Ma reconnaissance va également à Pierre Ganivet, Alain Guerreau, Bruno Phalip, Jean-François Reynaud et Christian Sapin pour avoir accepté de participer à mon jury de thèse et pour l'intérêt qu'ils ont porté à mon travail.

Des chercheurs se sont montrés disponibles pour répondre à mes questions, chacun dans leur spécialité : Julie Aycard, Walter Berry, Stéphane Büttner, Fabrice Cayot, Hervé Chopin, Alain Corbellari, Dominique Dendraël, Gil Fishhof, Matthias Hamann, Hervé Mouillebouche, Jens Reiche, Mario Rossi. Qu'ils en soient ici vivement remerciés. Je sais gré à Vincent Debiais de son analyse des inscriptions d'Anzy-le-Duc et je remercie Anne Baud pour ses conseils méthodologiques revivifiants.

J'ai une pensée particulière pour Dominique Bertin qui a contribué par son enseignement, son écoute et ses conseils, à orienter mes choix professionnels vers les métiers de la conservation du patrimoine.

Deux « hommes de la pierre » ont joué un grand rôle dans les orientations données à ma recherche : le géologue Frédéric Gaudry et le tailleur de pierre Philippe Griot. Je souhaite vivement que notre collaboration se poursuive dans les années à venir parce qu'ils ont encore beaucoup à me transmettre.

Je considère comme un privilège d'avoir pu échanger longuement avec Alain Guerreau sur le contenu de ma thèse et je l'en remercie.

Je tiens à exprimer de vifs remerciements aux premiers lecteurs et correcteurs consciencieux de mon travail, qu'ils aient relu de *petits bouts* dans leur domaine de spécialité ou de longues longues pages, comme Annie Bleton-Ruget, Henri Bonnot, Emma Bouvard, Jacques Cazeaux, Mathilde Gardeux, Philippe Griot, Catherine Marion et Olivia Puel.

Il me tient à cœur de remercier le personnel de la Médiathèque du Patrimoine et celui des Archives départementales de l'Allier, de la Loire, du Rhône et tout spécialement de la Saône-et-Loire pour leur grande disponibilité.

Je témoigne toute ma sympathie à Dominique Fayard et à Aurélien Michel du Pays d'Art et d'Histoire du Charolais-Brionnais.

Je remercie Céline Cadieu qui m'a permis de réaliser un stage à la Conservation du Patrimoine du Rhône, une parenthèse de quelques mois pendant la thèse. J'ai également une pensée amicale pour Priscille Chapuis qui a encadré mon stage de Master au SRA Rhône-Alpes et avec laquelle j'ai plaisir à échanger encore.

Il m'est agréable de remercier les gens du Brionnais : les habitants et les employés municipaux qui m'ont ouvert les portes des églises (« C'est encore moi, je viens chercher la clé ... j'ai oublié de mesurer la baie de l'absidiole »), ceux qui m'ont laissé explorer leur jardin (merci à Mme Damond, M. Gauthier, M. et Mme Lamy) ou leur salle à manger (merci à M. Léger d'Ozolles), mais aussi les maires qui ont accepté de confier les clés du clocher en recommandant de faire attention au grand âge de l'échelle (merci aux maires de Mussy-sous-Dun et de Montceaux-l'Étoile en particulier). Merci à M. Munoz pour l'exploration des combles de l'église de Semur-en-Brionnais. Merci à Solange Couture d'avoir partagé ses photos du chantier de restauration de l'église de Chassenard. Merci au personnel du site de Charlieu de m'avoir toujours facilité l'accès à l'abbaye. En somme, toutes les personnes rencontrées dans les églises qui contribuent à la vie des édifices et qui ont à cœur de raconter leur village. J'ai été particulièrement touchée par la rencontre avec M. Marcel Lacroix de Fleury-la-Montagne.

Cette thèse a aussi été menée à bien grâce aux membres ou au personnel permanent d'associations qui ont fait preuve d'un réel intérêt pour mes travaux. Je remercie l'association *Les vieilles pierres de Semur-en-Brionnais* et tout spécialement Magali Bonin. À travers Marie-Thérèse Engel, Jean-Noël Barnoud et Bernard Durand, j'adresse toute ma sympathie à l'ensemble des *Amis de la Basilique de Paray-le-Monial*. Je remercie Patrick Martin et à travers lui tous les membres du *Groupe Histoire et Généalogie du sud Brionnais* qui se sont mobilisés pour mes blasons !

Pour leur aide dans les langues vivantes ou anciennes, je remercie vivement Catherine Marion, Arianne Portelli, Pierre-Alain Donzé et Paul Renard. Pour avoir tenté de me faire appliquer la formule d'Al-Kachi afin de vérifier la régularité des murs des nefs, je remercie Baptiste Portelli (j'ai renoncé pour la thèse, mais un jour il y aura un bel article sur le sujet). Pour les bases de données, les logiciels de dessin et les virus déjoués, je remercie également Vincent Bories-Azeau, William Brunet et Charlie Eyango.

J'ai une pensée pour les étudiants de Licence de l'Université Lyon 2 et de l'Université Tous Âges qui furent les premiers auditeurs de mes hypothèses sur l'art roman du Brionnais. Merci aux premiers d'avoir accepté de se former au commentaire de documents avec les plans d'Iguerande et les élévations de Châteauneuf, et aux seconds d'être revenus à chaque séance.

La thèse m'aura donné l'immense chance de rencontrer Jacques Cazeaux. La forme finale de ce mémoire lui doit beaucoup. Je ne trouve pas les mots pour lui exprimer ma gratitude et c'est un paradoxe, parce que c'est justement l'amour des mots qu'il m'a transmis.

Yvonne Bosché, Marie-Christine Duvernay, Pierre Durix, Jean-Marie Jal et Simon Belot du Centre d'Études des Patrimoines de Saint-Christophe-en-Brionnais ont tenu une place essentielle durant mes années de recherche. Ils sont en Charolais-Brionnais les principaux acteurs de la connaissance et

de la sauvegarde du patrimoine religieux. Ils savent tout ce que cette thèse leur doit et leur amitié m'a été d'un profond réconfort.

Je me rappelle les bons moments passés auprès de Francesca, Bérénice, Virginie et Vincent dans la salle des doctorants. Bien sûr, il y a les collègues médiévistes, Emma Bouvard, Charlotte Gaillard, Mathilde Gardeux, Magali Guénot, Olivia Puel et Franck Chaléat. Je suis heureuse des liens d'amitié sincères que nous avons noués et dont nous allons profiter pleinement au moment où nous arrivons ensemble au terme de la thèse.

Je remercie mes collègues et amis du travail, Bérange, Aude et Michel, pour leur soutien, leur bonne humeur communicative et pour avoir toujours accepté la présence incongrue sur mon bureau de livres sur la Bourgogne romane...

Enfin, j'adresse toute mon affection aux amis *d'avant la thèse* et à ma famille, oncles, tantes, cousins, grands-mères, à Léa, Lucie et Jérémy qui n'ont peut-être pas toujours compris précisément ce à quoi je consacrais mes journées ... mais qui m'ont toujours manifesté leur soutien.

Ces dernières années, j'ai passé beaucoup de temps dans les églises du Brionnais. Parvenue au terme de ces recherches, j'éprouve une grande joie à me rappeler que je n'y ai jamais été seule : mes parents ont toujours été à mes côtés et depuis quelques années maintenant Philippe. Leur présence, leur tendresse et leur confiance font l'âme de ce travail. C'est à eux que je dédie ma thèse.

Résumé

Au Sud de la Bourgogne, le Brionnais peut de loin apparaître comme une génération spontanée du XII^e siècle. De fait, ce n'est ni une région physique naturelle, ni une division ecclésiastique. En un temps où une frontière vient séparer la France et la Bourgogne, puis l'Empire, une sorte de hasard va faire de ce territoire disparate, en marge, dirait-on, une marche, vouée à se définir. Le Brionnais va se former, bénéficiant d'une politique volontaire, due à la présence active de deux seigneuries féodales, incarnées par les familles de Semur et Le Blanc : autour d'elles, par le jeu des alliances, voire des rivalités, par les prestigieuses carrières ecclésiastiques de certains de leurs membres, les seigneurs du Brionnais tissent des liens avec les grandes familles des territoires voisins. Au résultat, solidité au dedans, ouverture au dehors sur les régions limitrophes, les lieux de culte, églises et monastères, fleurissent en peu de décennies, pour en dessiner un paysage monumental spécifique. Il sera précisément marqué par une originalité assez sûre d'elle-même pour chercher, adopter, interpréter et faire fructifier les influences. En somme, réseau politique, réseau artistique, les édifices religieux vont former un ensemble animé de riches interactions.

Ce point de vue nous a permis de renouveler le regard porté jusqu'ici sur ce domaine original, le paradoxe étant que cet ensemble n'est pas parvenu jusqu'au XXI^e siècle sans pertes ni modifications, et que, sous des apparences romanes, le paysage actuel est avant tout une construction du XIX^e siècle ! Il a donc fallu procéder tout d'abord à une analyse régressive, de décapage dans le temps, et de reconstitution prudemment guidée par les traces et la documentation. En parcourant à reculons le patrimoine religieux contemporain et moderne, nous avons pu remonter jusqu'au IX^e siècle, jusqu'ici ignoré de la recherche : elle ne s'était intéressée qu'aux églises conservées en élévation, alors que plus de la moitié des églises construites entre le IX^e siècle et le XII^e avaient disparu de la surface observable. Le premier résultat est d'importance : l'on peut maintenant suivre la genèse du tissu paroissial, comme un glissement du découpage en *agri* et *villæ* vers un maillage de *parrochiæ*.

Une fois restitués la géographie politique et ecclésiastique et le patrimoine, il s'est révélé que le contexte particulier du Brionnais avait donné naissance à une architecture religieuse particulière, grâce à l'étude de la morphologie des bâtiments, de leur style, à une attention spéciale portée à la pierre à bâtir depuis son approvisionnement jusqu'à l'ouvrage. L'architecture du Brionnais offre de fait un profil totalement original. Le détail des analyses montre une invention, née de la capacité des bâtisseurs à puiser formes et techniques à des répertoires variés pour composer des créations inédites.

Naturellement, comme l'historiographie du Brionnais roman est abondante (en particulier concernant le décor sculpté), notre travail a croisé les sources de réflexion, les bâtiments, les textes et les images, associant archéologie du bâti, histoire de l'art, géologie, histoire. Pour revenir au côté paradoxal, nous avons gardé le souci de favoriser autour de notre XII^e siècle le temps long de l'Histoire, et l'époque Moderne, par exemple, nous a beaucoup parlé du Brionnais roman.

Mots clés : Moyen Âge ; Bourgogne du sud ; paysage monumental religieux ; églises ; paroisse ; architecture romane.

Abstract

The construction of religious monuments in the French region of Brionnais during the Romanesque period

Located in South Burgundy, France, the region known as the Brionnais appears, at first glance, to be a 12th Century spontaneous by-product. It is indeed neither a natural region, nor is it of ecclesiastical division. However, in a time where frontiers separated France and Burgundy, and later the Empire, a sort of contingency will mend this disparate and marginal territory into a singularly defined region. The Brionnais will form itself through willful policies thanks to the active presence of the Semur and Le Blanc lordships. The lords of the Brionnais will form connections with neighboring lords through games of alliances and rivalries, as well as through the ecclesiastical careers of certain of their members. The result: an inland solidity, an openness to the adjacent regions; places of worship, churches and monasteries flourish in mere decades in order to construct a singular landscape of religious monuments. The latter will precisely be marked by an originality sure of itself in order to seek, adopt, interpret and make bear fruit of its influences. In all, political and artistic network as well as the religious fabrics will create an ensemble of truly rich interactions.

This allowed us to renew our view on this original domain, the paradox being that the latter didn't survive up to the 12th Century without any loss or modification, and that, under Romanesque appearances, the present Brionnais landscape was actually mainly constructed in the 19th Century! Guided by traces and documentation, I proceeded through a regressive analysis, scouring through time, in order to carefully reconstruct the history of the Romanesque Brionnais religious monuments. Going back through the contemporary and modern religious heritage, I was able to go as far back as the 9th Century, thus far ignored by research: indeed, until now, research only concentrated on churches conserved above ground, whereas more than half of the churches built between the 9th and 12th Century disappeared from the observable surface. The first result is of paramount importance: we can now follow the parochial structure genesis, like a shift from an *agri* and *villae* division to a *parochiae* network.

Once the heritage and political and ecclesiastical geography reproduced, it appeared that the particular context of the Brionnais region gave birth to a particular religious architecture, notably thanks to the study of the monuments' morphology, its style, and to the attention given to the stone used, from its provision to the work and result itself. Hence, the original profile of the Brionnais architecture. The detail of the analysis show true invention, hatched from the builders' ability to draw formes and techniques from various repertoires to give birth to unprecedented creations.

Naturally, considering the abundant Brionnais Romanesque historiography (notably the sculptured decor), I cross-checked sources of reflection, monuments, textes and images, associating construction archeology, art history, geology and history. Coming back to the paradoxical aspect, I kept the interest of favoring the 12th Century the time of History, and the Modern era, for example, spoke quite a lot about of the Romanesque Brionnais.

Key words : Middle Ages ; South Burgundy ; religious landscape ; churches ; Romanesque architecture ; parish.

Sommaire

Remerciements	1
Résumé	4
Abstract	5
Sommaire	6
Avertissement	8
Introduction	9
Prologue – Le Brionnais. Du territoire historique au territoire d'étude	23
PREMIÈRE PARTIE – LES ÉGLISES PAROISSIALES : DES INSTRUMENTS DE LA PASTORALE ET DE LA COHÉSION DU TERRITOIRE.....	101
Chapitre I – Les sources	105
Chapitre II – Le corpus des églises du Brionnais entre le IX^e siècle et le XII^e	122
Chapitre III – La structure du territoire avant la création des paroisses (IX^e s.-milieu du XI^e s.).....	147
Chapitre IV – La création des paroisses : à paysage nouveau mots nouveaux.....	190
Conclusion de la première partie	265
DEUXIÈME PARTIE – MONASTÈRES ET COLLÉGIALES : UN DÉFI POUR LE TERRITOIRE	267
Chapitre V – Charlieu, Anzy-le-Duc et Noailly : les premiers monastères du Brionnais (IX^e-X^e s.).....	272
Chapitre VI – Implantation, expansion et domination du monachisme clunisien (X^e-XII^e s.).....	286
Chapitre VII – Une alternative au modèle clunisien : les abbayes de Saint-Rigaud et de La Bénisson-Dieu	311
Chapitre VIII – Une alternative au modèle monastique : les chapitres de chanoines	317
Chapitre IX – Les vocables : une autre géographie du sacré	333

Conclusion de la deuxième partie	363
TROISIÈME PARTIE – L'ARCHITECTURE DES EGLISES ROMANES	371
Chapitre X – Historiographie des églises romanes du Brionnais	375
Chapitre XI – Les sources	409
Chapitre XII – Le paysage roman en 2015 : huit siècles de transformations.....	421
Chapitre XIII – Les plans des églises romanes	484
Chapitre XIV – Les élévations des églises romanes : approche architecturale et stylistique	547
Chapitre XV – De la carrière au chantier : la pierre et sa mise en œuvre	631
Chapitre XVI – Décor sculpté et modénature.....	740
Conclusion de la troisième partie.....	787
Épilogue et conclusion – Comment et pourquoi un paysage monumental original s'est-il créé en Brionnais ?	805
Index locorum	877
Table des matières	885
Table des figures	897

Avertissement

La thèse se présente en 3 tomes :

- un premier tome en 2 volumes est consacré à la rédaction proprement dite : un sommaire ouvre le premier volume, tandis que l'index des noms de lieux, la table des matières et la table des figures prennent place à la fin du second volume.
- un second tome contient les annexes, les sources et la bibliographie :
 - La bibliographie présente les ouvrages par ordre alphabétique des noms d'auteur, suivis de l'année de publication. Dans le texte du premier tome, les références bibliographiques sont indiquées sous une forme abrégée : « Nom(s), année, n° de page », et cette formule sera systématiquement reprise dans la bibliographie. Même présentation pour les sources imprimées, à ceci près que le nom de l'éditeur est suivi de l'indication (éd.) : « Nom(s) (éd.), année ».
 - la liste des abréviations figure à la fin de ce second tome.
- le troisième tome regroupe en 3 volumes les notices du corpus, classées par ordre alphabétique.

Introduction

Le Brionnais est aujourd'hui connu, visité, ce paysage aux belles églises. Situé au sud-ouest de la Bourgogne, il est actuellement composé de 55 communes formant les cantons de Semur-en-Brionnais, Chauffailles, La Clayette et Marcigny¹. Ce panorama reflète une longue histoire politique, économique et administrative, et son territoire a connu de nombreuses variations au cours du temps. Ainsi, le Brionnais médiéval était-il plus vaste qu'il ne l'est aujourd'hui, ses contours débordant sur les actuels pays lyonnais, roannais, bourbonnais et charolais.

Le paysage naturel brionnais est formé de collines et de petites plaines fertiles, ponctuées de hameaux et de quelques bourgs de plus grande importance. C'est un territoire rural. S'il est relativement isolé aujourd'hui, qui veut bien s'attarder à en décrypter les composantes percevra la richesse et la complexité de son histoire. L'obtention en 2007, conjointement au Charolais, du label *Pays d'art et d'histoire* est une reconnaissance de cet héritage historique. Or, les deux éléments marquants du patrimoine sont les églises romanes, une intervention humaine, et le bocage, mixte de la nature et du travail des habitants. En effet, de nombreux villages sont encore centrés sur leur église médiévale et, tout autour, se déploient les riches herbages clos de haies ou de murets de pierres sèches, autrefois dédiés à l'embouche².

¹ Arrêté préfectoral n° 04-115 portant reconnaissance du périmètre définitif du pays Charolais-Brionnais, en application de l'article 22 de la loi n° 95-115 du 04/02/1995 modifié par l'article 95 de la loi n° 2003-590 du 02/07/2003 dite « urbanisme et habitat ». Recueil des actes administratifs des préfectures de Bourgogne et Auvergne.

² L'embouche, pratiquée à partir du XVIII^e siècle, consistait à acheter des animaux maigres dans les zones traditionnelles d'élevage (par exemple, l'Allier, la Nièvre, l'Indre, le Cher et la Creuse qui sont des « pays naisseurs »), pour les engraisser dans les meilleures prairies du Brionnais et les revendre en boucherie. Depuis la seconde moitié du XX^e siècle, cette pratique a cessé : les « emboucheurs » sont devenus des « engraisseurs », dans la mesure où ils n'ont plus compté uniquement sur l'herbe pour engraisser les animaux, et des « naisseurs », parce qu'ils ont constitué des troupeaux de vaches allaitantes et fait naître une partie des bovins maigres en Brionnais. Sur ces questions, voir la thèse de Dominique Fayard (FAYARD 2011).

L'esprit du visiteur est alors tenté de voir, en Brionnais, un paysage médiéval qui aurait traversé les siècles sans modification majeure. Car tout semble encore en place : les petits villages, les églises parfois entourées de leur vieux cimetière, quelques châteaux, les pâturages et les bêtes. Paysage de carte postale et de dépliant touristique que seul l'imaginaire peut construire au prix d'une formidable contraction de l'histoire. En effet, si les églises datent du XI^e ou du XII^e siècle, le bocage, lui, n'amorce son développement qu'au XVIII^e siècle³. Ce décalage chronologique est un des points sur lesquels achoppe aujourd'hui la candidature UNESCO du pays Charolais-Brionnais. Églises romanes et bocage semblent inconciliables, alors qu'on voudrait faire reposer sur eux l'identité brionnaise. Il faut bien admettre que le paysage qui abrite les églises romanes date de l'époque industrielle ; des fermes du hameau du Mans à Dyo au château de La Clayette, du viaduc de Mussy-sous-Dun aux écluses de Bourg-le-Comte, des filatures Plassard de Varenne-sous-Dun à la manufacture de céramique Émile Henry de Marcigny, habitat, ouvrages d'art et industries datent du XIX^e siècle⁴. Le paysage neuf, qui se met en place à ce moment-là, n'épargne pas le patrimoine roman, et beaucoup de villages perdent alors leur église médiévale au profit d'un nouveau lieu de culte.

Certes, les églises romanes conservées ont perdu leur paysage d'origine, mais elles ne sont pas désincarnées pour autant. Si elles demeurent aujourd'hui un puissant facteur d'identité pour la région, c'est parce qu'elles ont suivi le cours de l'histoire, sans jamais devenir de simples témoins immobiles du passé. Elles demeurent des pôles autour desquels jusque dans les évolutions s'est structuré le paysage et s'est défini le peuplement, que celui-ci se maintienne à leur abord ou qu'il s'en éloigne.

Au-delà du sentiment d'appartenance et de l'argument touristique, l'idée que les églises romanes contribuent à l'identité du territoire brionnais mérite d'être approfondie. En particulier, les critères permettant de leur assigner ce rôle demandent à être éclaircis. L'un d'eux repose sur l'*exceptionnelle* conservation des édifices étant donné que plus de la moitié

³ L'histoire du bocage brionnais est en grande partie à écrire, et le paysage entièrement vert que l'on connaît aujourd'hui est finalement assez récent. En effet, jusqu'aux années 1950, la plupart des exploitations agricoles du Brionnais adoptaient un système de polyculture-élevage, et les terres labourées l'emportaient souvent sur les herbages. C'est seulement à partir de la deuxième moitié du XX^e siècle, et avec l'abandon de la pratique traditionnelle de l'embouche, que les herbages ont peu à peu dévoré les terres cultivées. Sur ces questions, voir les thèses de Pierre Durix (DURIX P. 1983) et Dominique Fayard (FAYARD 2011).

⁴ Le château de la Clayette est une bâtisse du XV^e siècle mais son apparence actuelle résulte de profonds remaniements initiés par les marquis de Noblet d'Anglure aux XVIII^e et XIX^e siècles.

des 55 communes du Brionnais actuel possèdent au moins une église romane⁵. Cette densité est notable, même si elle n'a rien d'unique, et le Charolais ou le Clunisois tout proches sont en mesure de rivaliser. Par conséquent, le véritable enjeu consiste à déterminer s'il existe une architecture romane spécifique au Brionnais et, de ce fait, originale par rapport à celle des églises des territoires voisins, tel est le sujet de notre étude.

Historiographie

La réflexion menée dans le cadre de cette thèse pourra s'appuyer sur une riche historiographie. C'est au XVIII^e siècle que l'abbé Courtépée publia le premier une description du Brionnais dans son vaste ouvrage sur le duché de Bourgogne⁶, profitant de ce qu'au siècle des Lumières, les Académies de province, dont en Bourgogne celle de Dijon, encourageaient la production de telles sommes dédiées aux grandes circonscriptions nationales⁷. Les limites géographiques que l'auteur assigne au Brionnais sont celles en vigueur sous l'Ancien Régime et elles correspondent au bailliage de Semur-en-Brionnais. L'abbé Courtépée traite de l'histoire du territoire, de sa géographie, et il consacre une série de brèves notices à chaque paroisse du bailliage. Sans avoir par lui-même dépouillé toutes les archives des grandes institutions locales, telles que le monastère de Marcigny, il s'appuie sur les recherches de deux érudits locaux, ses contemporains, François Verchère de Reffye et Louis Potignon de Montmegin : si ces derniers s'intéressent à l'histoire des paroisses, ils semblent en revanche peu curieux de l'architecture des lieux de culte.

Un intérêt plus précis pour les églises du Brionnais se manifestera à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle grâce à quatre sociétés savantes, l'Académie de Mâcon (Mâcon, 1805), la Société éduenne des Lettres, Sciences et Arts (Autun, 1836), la Société historique et archéologique du Forez, dite la Diana (Montbrison, 1862), et la Société d'études du Brionnais (Marcigny, 1913). Elles publient des descriptions très minutieuses des bâtiments, rédigées au milieu du XIX^e siècle par l'abbé Cucherat, puis, au tournant du XIX^e et du XX^e siècle, par Jean

⁵ Certaines communes possèdent plusieurs églises romanes, telles que Semur-en-Brionnais qui en abrite 3 et Saint-Julien-de-Jonzy 2.

⁶ COURTEPEE, BEGUILLET 1967, t. 3, p. 77-144.

⁷ Voir à ce sujet ROCHE 1984.

Virey, Édouard Jeannez et Joseph Déchelette⁸. En 1887, Jean Virey soutient une thèse consacrée aux églises romanes de l'ancien diocèse de Mâcon, qui marque un tournant dans l'historiographie brionnaise, au sens où les travaux d'érudits cèdent désormais la place aux recherches universitaires.

Les années 1950 voient la réalisation de deux études majeures. Tout d'abord, en 1956, Raymond Oursel complète les recherches de Jean Virey sur la Bourgogne romane en publiant sa thèse consacrée aux églises romanes de l'archidiaconé d'Autun⁹. Les thèses de Jean Virey et Raymond Oursel offrent désormais une recension presque complète des églises romanes du Brionnais, sachant qu'aux XI^e et XII^e siècles ce territoire est situé aux confins des diocèses d'Autun et Mâcon¹⁰. Un an après l'ouvrage de Raymond Oursel, la thèse de Jean Richard propose une restitution du cartulaire disparu de Marcigny qui, en l'absence quasi-totale d'autres sources monastiques, constitue la source majeure pour l'histoire du Brionnais médiéval¹¹. Et ce cartulaire de Marcigny s'est révélé très utile à Henry de Chizelle qui publiera en 1992 l'unique grande synthèse historique dédiée au Brionnais « des origines au Temps modernes »¹².

Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, les églises du Brionnais intéressent des chercheurs américains, comme Carol Pendergast, William Travis ou Edson Armi, mais aussi un universitaire anglais, Neil Stratford¹³. Dans les années 1990, les chercheurs allemands Jens Reiche et Matthias Hamann consacrent leurs thèses à l'architecture et à la sculpture du Charolais et du Brionnais¹⁴. Alors qu'en France on recopiait inlassablement les écrits de Jean Virey et Raymond Oursel¹⁵, ces universitaires internationaux ont insufflé une nouvelle vitalité à la recherche. Ces dernières années, le Brionnais a également bénéficié du dynamisme des recherches autour de l'abbaye de Cluny, relativement proche¹⁶ : certaines

⁸ Par exemple, CUCHERAT 1853 ; É. Jeannez et J. Déchelette, dans THIOLLIER 1892, un ouvrage commandé par la Diana ; VIREY 1982 (réédition de sa thèse parue entre 1889 et 1891 dans les *Mémoires de la Société éduenne*).

⁹ OURSEL R. 1956.

¹⁰ Quelques églises appartiennent aux diocèses de Lyon et Clermont, mais la majorité relève des diocèses d'Autun et Mâcon.

¹¹ RICHARD (éd.), 1957. La période révolutionnaire a dispersé ou détruit les archives de tous les autres monastères ; il ne subsiste que huit actes produits à l'abbaye de Saint-Rigaud avant 1200, une dizaine pour La Bénisson-Dieu, une quarantaine pour Charlieu, mais aucun pour Anzy-le-Duc.

¹² CHIZELLE 1992.

¹³ Voir par exemple PENDERGAST 1974 ; TRAVIS 1994 ; ARMI 1983.

¹⁴ REICHE 1998 ; HAMANN 2000 a

¹⁵ Par exemple, SCHNEITER 1967.

¹⁶ Il y a 20 km entre Cluny et Trivy, en bordure orientale du Brionnais.

églises sont mentionnées dans le grand *Corpus de la sculpture de Cluny* publié sous la direction de Neil Stratford en 2011¹⁷, et d'autres ont fait l'objet de notices dans le catalogue de l'exposition de 2009, *Hugues de Semur. Lumières clunisiennes*¹⁸. Néanmoins, contrairement à l'abbaye de Cluny, les églises du Brionnais ne bénéficient pas de fouilles archéologiques, à l'exception du transept d'Anzy-le-Duc fouillé par Christian Sapin entre 1989 et 1995¹⁹.

En fin de compte, Raymond Oursel puis Matthias Hamann sont les deux chercheurs à s'être le plus interrogés sur les spécificités de l'architecture romane du Brionnais. Ils s'accordent pour attribuer une place prépondérante à la prieurale d'Anzy-le-Duc : c'est elle qui pour eux symbolise l'identité de l'art roman brionnais. Tout en soulignant que les autres églises du territoire ne copient pas celle d'Anzy-le-Duc, ils répètent que « *son système architectural sert véritablement de prototype* »²⁰, et pour Raymond Oursel, les maçons brionnais seraient « *peu férus de nouveautés étrangères* » et plus enclins à imiter un modèle local²¹. Dans le même sens, Matthias Hamann considère à propos de la sculpture que c'est la « *résistance aux grands courants externes* » qui a fait la spécificité du Brionnais, où œuvrent essentiellement des sculpteurs locaux ; et pour lui, si dans la deuxième moitié du XII^e siècle, les sculptures du porche de Charlieu ou de Saint-Hilaire de Semur témoignent, au contraire, d'influences extérieures, c'est que ces églises n'appartiendraient déjà plus à « *la langue régionale* ». Mais la vision change du tout au tout avec les travaux de Christian Sapin : en faisant la synthèse des travaux de ses prédécesseurs, il propose l'interprétation inverse : le Brionnais est « *un carrefour où ont exercé successivement des artisans provenant bien souvent d'ateliers extérieurs à ses limites géographiques* », et c'est cette combinaison réussie d'influences multiples qui, selon lui, ferait la spécificité de l'art roman brionnais²². Il s'agira précisément de considérer la validité de ces deux positions – qui ont le mérite d'une claire contrariété.

¹⁷ STRATFORD 2011.

¹⁸ HUGUES DE SEMUR 2009.

¹⁹ SAPIN 1991 c et 1995. DRAC Bourgogne – SRA : 71.011 RAP 001 et 002.

²⁰ HAMANN 2000 a, résumé de thèse.

²¹ OURSEL R. 1956, p. 113.

²² SAPIN 2006, p. 134.

Problématique et méthodologie

Dans les prémices de ce travail, nous disposions donc d'une très riche matière scientifique produite par des universitaires et, avant eux, par des amateurs éclairés. Nous avons cependant constaté que les recherches avaient privilégié les grandes églises, bien conservées, en effet, et dotées d'un riche décor sculpté, à l'image de la fameuse priurale d'Anzy-le-Duc. Or, le fait d'ignorer les églises considérées comme modestes et même les églises aujourd'hui détruites conduisait déjà à proposer une image très partielle du Brionnais roman et, par la même à isoler ces édifices dits majeurs de leur contexte de création, la conséquence ultime étant paradoxalement l'impossibilité de s'accorder sur les caractéristiques de l'architecture romane de ce territoire, qui était le but de la recherche.

Mais, le Brionnais a-t-il vraiment donné naissance à une architecture spécifique, est-ce une question effective ou succombe-t-on à un préjugé favorable ? La réponse nécessite plusieurs détours. Tout d'abord, un changement d'échelle : des grands édifices, il faut élargir le point de vue au territoire ; nous serons ensuite amenés à définir précisément la situation politique et religieuse qui entoure l'activité de construction – le choix du mot *paysage*, une métaphore un peu large, dans l'intitulé de la thèse souligne précisément notre volonté : il s'agira de porter pour la première fois sur l'architecture romane du Brionnais un regard englobant qui, ayant pris en compte chaque lieu de culte, quel que soit son état de conservation, le considère dans ses relations spécifiques avec les autres églises et plus généralement avec le territoire présumé²³. Autrement dit, nous nous demanderons si le Brionnais peut être considéré comme une région artistique à part entière, et pour cela nous ne nous bornerons pas à l'architecture du paysage, mais nous considérerons également ses aspects immatériels, comme le statut des églises, les conditions de leur implantation ou leur mise en réseau.

²³ L'annexe 1 forme un excursus concernant l'usage de la notion de paysage monumental dans la recherche actuelle et sur la pertinence de l'appliquer à la pensée médiévale.

Une lecture à l'échelle du Brionnais médiéval

Dans ces conditions, l'aire géographique retenue pour l'étude doit correspondre à des critères pertinents par rapport au patrimoine architectural tel qu'il est exploitable. Or le Brionnais, dans ses contours actuels, résultant, cela a été dit, d'un arrêté préfectoral de 2003, il est nécessaire de revenir au Brionnais médiéval, tel qu'il sera défini dans le prologue, à savoir un territoire correspondant à l'étendue de deux seigneuries féodales, les familles Semur et Le Blanc. Quant à la période de temps considérée, elle ira du X^e siècle au début du XIII^e. Le choix du X^e siècle comme limite en amont trouve deux justifications. Tout d'abord, ce siècle marque un tournant quant à la documentation : alors que le corpus des textes relatifs au territoire d'étude contient 15 documents pour le IX^e siècle, ce nombre est multiplié par plus de 4 au X^e siècle, et le paysage religieux antérieur échappe donc à l'analyse, faute de textes et d'églises conservées en élévation ou connues par des fouilles. En second lieu, le X^e siècle correspond à la genèse du territoire brionnais, dont l'existence n'est pas antérieure à l'installation des seigneurs de Semur. En aval, le choix du début du XIII^e siècle comme limite de notre étude tient au simple fait que tel est le moment où se construisent les dernières églises de style roman qui soient conservées en élévation, et de plus, où la chute des seigneurs Le Blanc à la fin du XII^e siècle marque le début de la dislocation du territoire brionnais lui-même.

Il existe donc une cohérence entre les limites géographiques et chronologiques retenues. Certes, le paysage religieux n'est pas figé durant toute cette période, mais c'est une dynamique nouvelle qui l'anime et le distingue du passé et de l'avenir. En effet, l'étude des sources textuelles montrera qu'au X^e siècle, les cadres ecclésiastiques sont entrés dans une phase de structuration et de hiérarchisation qui a trouvé son aboutissement vers 1200, et le nombre des églises rurales augmente, le statut de chacune est précisé, le réseau paroissial se dessine et des monastères s'implantent. L'étude de l'histoire politique et ecclésiastique du Brionnais permettra donc d'évaluer les répercussions des événements et des décisions de l'Église sur l'architecture : ces histoires croisées, tel sera l'objet des deux premières parties de notre travail.

Un long Moyen Âge

Le territoire étudié couvre environ 1700 km² et compte 50 églises entièrement ou partiellement romanes²⁴, ce qui donne, en admettant que la répartition soit homogène, un édifice pour 34 km². Cette forte densité de sites romans crée l'illusion d'un état de conservation quasi complet du paysage médiéval. En outre, depuis plusieurs décennies, elle a autorisé les chercheurs à produire des connaissances sur les édifices qui subsistent, sans se préoccuper du lot des disparus. Pourtant, les sources permettent de restituer 63 églises détruites, ce qui porte le total à 113 lieux de culte²⁵, soit un édifice pour 15 km². La perte est donc substantielle.

Dès lors, le point de vue adopté est nécessairement celui d'un observateur contemporain, qui, dans l'environnement actuel, perçoit des bribes du paysage médiéval. Cette prise de conscience ne permet plus de se restreindre à l'étude des maçonneries romanes et des sources des XI^e et XII^e siècles : pour un édifice, il faut élargir les investigations à tous les témoins disponibles, et dans son architecture aux moindres transformations qu'il aura connues. L'analyse du cadastre napoléonien ou d'une nef moderne accolée à un chevet roman n'éloigne pas le chercheur de sa problématique, mais lui garantit au contraire un regard objectif et exhaustif autant que possible. Des questions d'herméneutique surgissent, et l'on peut penser aux réflexions de Walter Benjamin comparant la « valeur culturelle » d'une œuvre, qui est son sens immédiat pour la culture du temps, à sa « valeur d'exposition », qui pour les églises du Brionnais correspond à leur intégration dans les circuits touristiques, sachant que l'une est en réalité à jamais perdue, et l'autre sujette à la mode.

Cette thèse fera donc largement appel à des sources établies après le XII^e siècle, afin de mettre en évidence les facteurs impliqués dans la transmission, la modification ou la destruction des églises. Quant à la période qui précède la construction des églises romanes, l'historiographie s'en est désintéressée, considérant que le Brionnais était alors comme vide. Certes, peu d'églises sont mentionnées dans les sources avant 1050, et aucun lieu de culte

²⁴ Parmi les 50 églises conservées, 11 sont entièrement romanes et 39 ne le sont plus qu'en partie.

²⁵ Ce corpus est composé essentiellement d'églises paroissiales, mais il comprend aussi cinq grands monastères : les prieurés clunisiens de Charlieu et Marcigny, le prieuré d'Anzy-le-Duc, fondé par l'abbaye Saint-Martin d'Autun, l'abbaye bénédictine de Saint-Rigaud et l'abbaye cistercienne de La Bénisson-Dieu.

antérieur au XI^e siècle n'a été découvert jusqu'à ce jour. Pourtant, en dépouillant attentivement la documentation, et en particulier les cartulaires monastiques et épiscopaux, on constate que les édifices romans succèdent à un ensemble d'églises déjà dense. En outre, les sources du IX^e et du X^e siècle livrent des données majeures sur la structuration du territoire, qui témoignent d'un glissement progressif vers la nouvelle organisation qui verra le jour à l'époque romane.

Une approche pluridisciplinaire

Aujourd'hui, les études consacrées aux églises romanes du Brionnais sont essentiellement le fait d'historiens de l'art, d'où l'attention particulière portée aux édifices possédant un riche décor sculpté. La notion de paysage monumental élargit considérablement le point de vue et implique l'appel à d'autres sciences. L'étude des sources textuelles et iconographiques est naturellement indispensable à la fois pour rétablir le contexte de la création architecturale et pour se faire une idée des édifices détruits. Les sources médiévales émanent en majorité des institutions ecclésiastiques, tandis que la documentation plus tardive offre davantage de diversité : procès-verbaux de visites pastorales, cadastre napoléonien ou relevés d'architectes par exemple. Ce recours à des sources diverses, tant du point de vue de leurs rédacteurs que de leur époque de rédaction, invite à une grande vigilance pour éviter tout anachronisme.

La lecture archéologique des édifices conservés en élévation ouvre des perspectives que la seule étude du décor sculpté ne laissait pas entrevoir²⁶. En outre, elle permet d'accorder un traitement égal à tous les édifices, de la plus petite chapelle à la plus vaste abbatale. Les investigations menées sur les édifices combinent deux approches : en premier, une analyse morpho-spatiale qui s'attache aux formes architecturales, à la fonction des espaces et aux circulations ; ensuite, une analyse matérielle, traitant des pierres de construction et de leur mise en œuvre. Pour commencer, si dans la pratique notre exploration archéologique des bâtiments a pu se faire ou depuis le sol ou à l'aide d'une simple échelle, sans nécessiter d'échafaudage, c'est bien que les églises du Brionnais sont d'un abord assez homogène pour

²⁶ Comme le souligne Andreas Hartmann-Virnich, « *l'archéologie du bâti et son ancrage interdisciplinaire ne sont pas une chance pour l'histoire de l'art mais une nécessité, car ils participent à un incontournable renouvellement de ses méthodes* » (HARTMANN-VIRNICH ET AL. 2012, p. 333).

rendre cette méthode possible partout. En second lieu, nous disposons maintenant des relevés architecturaux effectués à l'initiative du Centre d'Études des Patrimoines en Charolais-Brionnais (CEP) qui ont été réalisés, quant à eux, en accédant aux parties hautes, aux combles et aux clochers, si bien que les données collectées de manière systématique sur les édifices permettent l'établissement de typologies, lesquelles sont enrichies par la connaissance relativement fine de certains édifices détruits. Enfin, l'identification des pierres de construction, avec l'aide d'un géologue, permet d'émettre des hypothèses solides sur la localisation des carrières de construction, et il devient alors possible de rechercher les méthodes d'approvisionnement et la connaissance empirique que les bâtisseurs avaient des propriétés physiques et mécaniques des roches.

Chaque église du corpus fait l'objet d'une notice réunissant l'ensemble des données documentaires et archéologiques collectées. Ces notices sont regroupées dans le tome intitulé « Corpus ». Elles constituent une base de données et apportent les preuves sur lesquelles fonder la réflexion.

Si cette convergence des disciplines est une manière neuve d'approcher la géographie artistique du Brionnais, la méthode a déjà été éprouvée dans d'autres régions. Anne Prache, par exemple, utilise cette démarche pour l'étude des églises rurales de Champagne, selon une méthode qu'elle expose, en 1979, dans l'article « Recherches sur l'architecture rurale dans la Champagne septentrionale aux XI^e et XII^e siècles »²⁷. Elle préconise l'élaboration d'un « répertoire » des sites au sein d'une zone géographique précisément définie. Son travail comporte des observations systématiques sur le terrain (appareil, techniques de mise en œuvre, mesures, formes des supports et des baies, etc.), permettant de déceler les transformations tardives, un allongement de la nef par exemple. Il accorde également une place aux sources médiévales, comme les pouillés, pour évaluer le pourcentage d'églises disparues, mais aussi aux sources modernes, visites pastorales, conseils de fabriques, dossiers des Monuments Historiques, qui « apportent des éléments à la critique d'authenticité des édifices »²⁸. L'article d'Anne Prache, bien que rédigé en 1979, est

²⁷ PRACHE 1979.

²⁸ PRACHE 1979, p. 119.

étonnamment « moderne » au regard des études menées à ce jour en Brionnais, et il nous donne confiance dans la méthode qui a guidé nos recherches.

Insertion dans les problématiques actuelles de la recherche

L'objectif est également d'inscrire cette étude du Brionnais roman dans des thématiques de recherche plus vastes. À l'échelle du Brionnais médiéval d'abord, nos travaux constituent le volet religieux d'un programme de recherche qui comprend l'étude des châteaux et des bourgs monastiques et castraux. Les châteaux sont inventoriés par le Centre de Castellologie de Bourgogne, mais un nombre infime en est conservé en élévation pour les XI^e et XII^e siècles, et la documentation antérieure au XIII^e siècle est relativement pauvre²⁹. Quant aux bourgs, ils font l'objet d'une thèse en préparation de Franck Chaléat ; son corpus s'étend sur le Charolais et le Brionnais et comprend notamment les bourgs de Marcigny et Semur-en-Brionnais³⁰.

L'étude du cas brionnais cherche également à s'inscrire dans la lignée de travaux menés avec des objectifs proches des nôtres sur d'autres territoires. Nous pensons en particulier aux recherches conduites par Bruno Phalip sur les anciens diocèses de Clermont et du Puy-en-Velay³¹. L'auteur réintroduit en effet les églises romanes dites mineures dans les réflexions menées sur la création artistique auvergnate. Ces lieux de culte délaissés se trouvent souvent, comme ceux du Brionnais, à l'écart des grands centres du pouvoir politique ou ecclésiastique. Se pose alors la question de la pénétration des modèles architecturaux prônés par les puissants ou, au contraire, des résistances éventuelles à leur adoption au profit de l'élaboration d'une architecture originale. Il convient également d'évoquer la thèse de Chantal Arnaud sur les églises romanes de l'ancien diocèse d'Auxerre³². L'auteur observe que les caractéristiques formelles sont communes aux édifices d'une certaine importance, mais que l'architecture des petites églises n'a pas été influencée par celle des grands sites ; elle dégage de plus un constat de sociologie : les églises dépendant du même établissement

²⁹ L'inventaire de l'habitat fortifié est dirigé par Michel Maerten et Hervé Mouillebouche : www.cecab-chateaux-bourgogne.fr

³⁰ Chaléat, Franck, « *Devant la porte du priore, dessoubz le chastel dudict lieu* » : la question des bourgs dits castraux et monastiques. *Œkoumène, polarisation et sens des lieux durant le « long Moyen Âge » dans les agglomérations péricastres et périmonastiques du Charolais-Brionnais (Bourgogne du sud)*, Thèse en cours sous la direction de Nicolas Reveyron, Université Lyon 2.

³¹ PHALIP 2001 et 2013.

³² ARNAUD 2009.

présentateur adoptent fréquemment une esthétique commune. On mentionnera également l'ouvrage dirigé par Jean-François Reynaud sur les *Espaces monastiques ruraux en Rhône-Alpes*, dont la démarche scientifique a contribué à l'élaboration de notre méthodologie³³. En effet, après avoir procédé à un inventaire exhaustif des monastères médiévaux, les auteurs présentent, grâce aux résultats archéologiques, l'architecture et la fonction des bâtiments et, grâce aux données textuelles, la manière dont ils « s'insèrent dans le monde ». Sur cette question de l'influence des réseaux de pouvoir et de la vie économique sur la création et le fonctionnement des lieux de culte, on doit également citer la thèse de Noëlle Deflou-Loça sur l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre et ses dépendances entre le V^e et le XIII^e siècle³⁴. Enfin, les recherches dirigées par Élisabeth Zadora-Rio sur les paroisses de Touraine sont un modèle pour le traitement d'un corpus d'églises en vue d'éclairer la genèse du réseau paroissial sur un territoire donné³⁵.

Nous tenterons donc de répondre à la question posée : dans quelle mesure les églises romanes du Brionnais dessinent-elles une région artistique propre ?

Un prologue établira la pertinence de l'appellation « territoire du Brionnais » et son extension, sachant précisément que le Brionnais ne se laisse pas aisément appréhender, du simple fait qu'il ne correspond pas à une région qu'on pourrait dire naturelle, mais qu'il doit beaucoup à l'histoire, une histoire qui en a plusieurs fois déplacé les contours. Nous insisterons donc sur les facteurs politiques, dont le rôle fut déterminant pour l'élaboration de son identité, et à ce stade nous ne préjugerons pas d'un quelconque déterminisme jouant entre la production architecturale, ici les églises romanes, et le territoire qui lui sert de contexte. Nous pourrons ensuite, mais ensuite seulement, mettre en lumière les interactions éventuelles des lieux de culte et de leur milieu.

Ainsi, nous aborderons dans une première partie les églises destinées à l'activité pastorale, et donc fréquentée par les fidèles. Leur rapport à l'espace est naturellement spécifique : la topographie des lieux, les voies de communication, le peuplement local et la mainmise foncière offrent autant de données concrètes qui influent sur l'implantation des modestes églises rurales. Ce n'est pas à dire qu'elles restent comme inertes, posées ici ou

³³ REYNAUD 2002.

³⁴ DEFLOU-LOCA 2010.

³⁵ ZADORA-RIO 2008.

là : elles finissent par structurer un territoire, en créant entre autres par simple position un maillage de paroisses.

La deuxième partie décrira les églises monastiques et collégiales, certes moins nombreuses par définition que les paroisses, mais dotées d'un plus grand rayonnement, dû au prestige de la vie monacale. Seulement, le rapport des églises monastiques à l'espace est plus ambigu : elles relèvent fréquemment de puissants réseaux qui, à la fois, ordonnent le territoire et le rendent insaisissable, du fait qu'ils ne connaissent pas de limites, répondant plutôt à des logiques tentaculaires.

La troisième partie en viendra à l'étude particulière des édifices, soucieuse de leur morphologie, de leur style, selon une sorte de géographie artistique, distincte de la géographie ecclésiastique, en somme, qu'auront envisagée les deux premières parties de ce travail. Il s'agira maintenant de répertorier avec précision les matériaux de construction, leur nature, leur forme, leurs dimensions. En vue d'un résultat plus systématique, l'analyse ira jusqu'à déterminer et à localiser les traces du travail, façonnage, trous de boulins, marques lapidaires, *etc.* Au terme de cette collecte minutieuse, nous en rassemblerons les données sûres afin de définir la production architecturale du Brionnais à partir de ses formes, de son savoir-faire technique et des influences croisées à l'intérieur de son domaine.

Nous aurons alors réuni l'ensemble des éléments constitutifs du paysage monumental du Brionnais, depuis les facteurs à l'origine du processus de création jusqu'au terme concret, le déroulement des chantiers de construction. Il s'agira alors de montrer en quoi ce paysage offre, certes, un profil tout à fait original par comparaison avec ceux des régions voisines, mais en même temps les éléments qu'il leur emprunte, parce qu'il est assez original et conscient, en effet, pour accepter et dominer les influences.

Prologue – Le Brionnais. Du territoire historique au territoire d'étude

Notre travail s'intéresse à la relation entre une production architecturale et le territoire qui l'abrite. Encore faut-il s'entendre sur le sens donné à l'appellation *territoire brionnais* et déterminer si sa définition actuelle est pertinente pour l'étude d'un paysage médiéval. Avant de proposer une réponse, il convient déjà de préciser dans quel sens nous employons le mot *territoire*. En effet, de nombreux débats animent la communauté scientifique au sujet de sa définition, parce que chaque chercheur, suivant sa spécialité (géographie, sciences politiques, sociologie entre autres), en fait un usage différent ou en propose une nouvelle interprétation³⁶. Nous retiendrons la définition donnée par Bernard Debardieux en 2003 :

Un territoire est « *un agencement de ressources matérielles et symboliques capables de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu et ce collectif sur sa propre identité* »³⁷.

Il n'est pas question de savoir si cette définition est plus juste qu'une autre, mais simplement de considérer qu'elle est la plus appropriée pour notre problématique. En particulier, elle insiste sur la double nature, matérielle et symbolique, du territoire. En effet, celui-ci fournit le support et la matière pour la création architecturale, mais il est lui-même une construction sociale, la représentation qu'un groupe se fait de lui-même. Or, il sera intéressant de se demander, dans le cas du Brionnais, si une telle représentation existe et si

³⁶ La polysémie de *territoire* apparaît nettement dans le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* (LEVY, LUSSAULT 2003, p. 907-917) qui propose, à lui seul, trois approches différentes de la notion. Voir aussi Jean-Jacques Bavoux, « Pays et polysémie géographique du territoire », dans BLETON-RUGET ET AL. 2002, p. 39-47.

³⁷ LÉVY, LUSSAULT 2003, p. 910-912.

elle prend forme dans le bâti. Guy Di Méo, à la suite de Maurice Halbwachs, observe que toute la charge symbolique et les références identitaires dont un territoire est investi peuvent effectivement se manifester dans des formes matérielles : « Tout se passe comme si la pensée d'un groupe ne pouvait naître, survivre, et devenir consciente d'elle-même sans s'appuyer sur des formes visibles de l'espace »³⁸.

Il convient de partir de la définition actuelle du territoire brionnais : c'est un *pays*. En effet, deux siècles après la création des départements, entités administratives aux contours précis, aux dimensions homogènes et qui visaient, au sortir de la Révolution, à exalter l'appartenance à un nouvel ensemble national, l'État français a proposé aux collectivités locales la reconnaissance d'entités territoriales soulignant davantage leurs singularités pour en faciliter le développement. Ainsi, dès 1995, des lois d'aménagement promeuvent « une organisation du territoire fondée sur la notion de pays »³⁹. L'objectif est de revitaliser les espaces ruraux. Un *pays* doit présenter une cohérence géographique, historique ou économique, et avoir donné naissance à une culture rurale locale, visible à travers un patrimoine et un paysage spécifiques⁴⁰.

C'est dans cette logique qu'est créé en 2004 le syndicat mixte du pays Charolais-Brionnais⁴¹. Les 129 communes qui le composent appartiennent au département de Saône-et-Loire, hormis 3 se trouvant dans l'Allier (annexe 12, cartes 5 et 8). Au sein de cet ensemble, 55 communes partagées entre les cantons de Semur-en-Brionnais, Chauffailles, La Clayette et

³⁸ DI MÉO 1998.

³⁹ Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

⁴⁰ BLETON-RUGET 2001 a ; A. Bleton-Ruget, « La politique des pays : permanences et ruptures dans les espaces ruraux. Le cas bourguignon », dans *PERMANENCES ET RUPTURES* 2004.

⁴¹ Arrêté préfectoral n° 04-115 portant reconnaissance du périmètre définitif du pays Charolais-Brionnais, en application de l'article 22 de la loi n° 95-115 du 04/02/1995 modifié par l'article 95 de la loi n° 2003-590 du 02/07/2003 dite « urbanisme et habitat ». Recueil des actes administratifs des préfectures de Bourgogne et Auvergne.

Avant 2004, les élus du Pays s'étaient déjà rassemblés dans le cadre des Programmes Régionaux de Développement Coordonnés (BLETON-RUGET *ET AL.* 2002, p. 53-54) ou encore des contrats Cœurs de Territoire (BLETON-RUGET *ET AL.* 2002, p. 59-61, 139). Pour ce second dispositif, les quatre cantons du Brionnais formaient un cœur distinct de celui du Charolais. En 1997, une enquête fut menée auprès des habitants et élus de Bourgogne pour évaluer leur sentiment d'appartenance à un pays (les cantons du Charolais et du Brionnais étaient regroupés sous l'appellation « pays Charolais »). L'étude a révélé, premièrement, que plus de la moitié de la population était née dans le pays qu'elle habitait ; deuxièmement, que c'est avec la commune que le sentiment d'appartenance était le plus fort ; troisièmement, que la notion de pays était pour une grande part méconnue ; enfin, que les éléments considérés comme déterminants par les habitants pour fonder la cohérence d'un pays étaient l'histoire et les données naturelles (BLETON-RUGET *ET AL.* 2002, p. 63-76).

Marcigny constituent le Brionnais⁴². La charte de développement présente la race bovine charolaise comme le principal élément de cohésion du pays, mais elle envisage d'autres facteurs d'homogénéité⁴³. Tout d'abord, la richesse géologique détermine un paysage spécifique : des forêts poussent sur les sols gréseux et peu fertiles du Trias, tandis que des près d'embouche se développent sur les riches marnes du Lias. En ce qui concerne les communications, la Nationale 79 constitue la « colonne vertébrale » du pays Charolais-Brionnais qu'elle traverse suivant le tracé d'une ancienne route royale⁴⁴. Quant à la structure administrative, le territoire ne possède « pas de noyau, de grande ville moteur » mais se caractérise par un maillage de petites communes⁴⁵. Sur le plan historique, la charte entend montrer que le pays plonge ses racines dans un passé lointain. Aussi souligne-t-elle que le pays suit « approximativement » les contours des bailliages de l'Ancien Régime : nous montrerons que cet argument est peu pertinent, puisque l'importance des bailliages dans l'histoire du territoire brionnais ne tient pas au rôle qu'ils ont joué dans sa genèse, mais plutôt dans son éclatement. Cependant, la charte indique que le territoire trouve surtout sa cohérence « par l'œuvre de l'ordre de Cluny et d'Hugues de Semur », ce qui replace les origines du Brionnais dans le contexte du XI^e siècle et du XII^e.

En définitive, les limites assignées au Brionnais en 2004 s'appuient de manière plus ou moins contrastée sur une aire naturelle, des données historiques, « une identité propre »⁴⁶, mais elles relèvent avant tout d'objectifs économiques. Concrètement, le Brionnais de 2004 reprend les limites des cantons créés en 1800, mais ne cherche pas à renouer avec des

⁴² Liste des 55 communes :

- 11 communes du canton de Chauffailles : Anglure-sous-Dun, Chassigny-sous-Dun ; Châteauneuf, Chauffailles, Coublanc, Mussy-sous-Dun, Saint-Edmond, Saint-Igny-de-Roche, Saint-Martin de Lixy, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf et Tancon ;
- 18 communes du canton de La Clayette : Amanzé, Baudemont, Bois-Sainte-Marie, La Chapelle-sous-Dun, Châtenay, La Clayette, Colombier-en-Brionnais, Curbigny, Dyo, Gibles, Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie, Saint-Germain-en-Brionnais, Saint-Laurent-en-Brionnais, Saint-Racho, Saint-Symphorien-des-Bois, Vareilles, Varennes-sous-Dun, Vauban ;
- 12 communes du canton de Marcigny : Anzy-le-Duc, Artaix, Baugy, Bourg-le-Comte, Céron, Chambilly, Chenay-le-Châtel, Marcigny, Melay, Montceaux-l'Étoile, Saint-Martin-du-Lac, Vindecy ;
- 14 communes du canton de Semur-en-Brionnais : Briant, Iguerande, Fleury-la-Montagne, Ligny-en-Brionnais, Mailly, Oyé, Saint-Bonnet-de-Cray, Saint-Christophe-en-Brionnais, Saint-Didier-en-Brionnais, Sainte-Foy, Saint-Julien-de-Jonzy, Sarry, Semur-en-Brionnais, Varenne-l'Arconce.

⁴³ Charte de développement du Pays Charolais-Brionnais approuvé par le syndicat mixte du pays le 19/12/2003 [http://dev.creafrance.net/depot_fichiers/chabri1/UserFiles/File/Charte%20pays%20Charolais%20Brionnais.pdf] ; voir notamment les p. 9-10, 32.

⁴⁴ Dans son état actuel, la Nationale 79 fut mise en place progressivement à partir des années 1960, elle constitue un tronçon de la Route Centre-Europe Atlantique.

⁴⁵ Extrait de la Charte de développement.

⁴⁶ Charte de développement, p. 32.

contours plus anciens⁴⁷. Par conséquent, la définition actuelle du territoire brionnais n'est pas satisfaisante pour l'étude des églises romanes. Dès lors, il convient d'observer le Brionnais sous l'angle de sa géographie physique, puis de sa géographie ecclésiastique, et enfin de sa géographie historique afin de déterminer lequel de ces trois aspects est le plus pertinent pour définir le territoire médiéval.

I.1. Une région naturelle ?

Le Brionnais se situe dans la partie nord-est du Massif central ([annexe 2, carte 1](#)). Il est bordé à l'ouest par les monts de la Madeleine et à l'est par les monts du Mâconnais et du Beaujolais. Au nord, il est limité par le cours de l'Arconce et de son affluent l'Ozolette. Au-delà s'étendent les terres vallonnées du Charolais. Au sud, ce sont la Teyssonne et le Sornin qui en soulignent le pourtour et ouvrent sur la plaine roannaise. Ces rivières sont les principaux affluents de la Loire qui traverse la moitié occidentale du Brionnais, du sud au nord, d'Iguerande à Vindecy⁴⁸ ([annexe 2, carte 3](#)).

Au sein du Brionnais, le relief est varié ([annexe 2, carte 2](#)). Au nord de la diagonale de l'Arconce et à l'ouest de la vallée de la Loire prédomine une morphologie de plateau faiblement vallonnée⁴⁹. À l'est du fleuve, le vallonnement est plus accentué : aujourd'hui, les collines sont couvertes de prairies et quelques bois se sont maintenus sur les parties les plus élevées ([annexe 10, carte 4](#)). Le relief s'accroît encore dans le Brionnais oriental qui culmine à 736 m à la montagne de Dun, sur la commune de Saint-Racho.

La nature du sous-sol n'est pas plus homogène : le Brionnais est situé sur des terrains d'âge géologique différent⁵⁰. Sa partie orientale est implantée directement sur le socle

⁴⁷ Le fait que les limites du pays suivent, à l'exception de trois communes, les contours du département de Saône-et-Loire constitue une preuve supplémentaire du caractère politico-administratif du territoire. Sur ces notions d'espaces ruraux socialement, politiquement et idéologiquement construits, voir BLETON-RUGET 2001 b.

⁴⁸ L'Arconce prend sa source à Mary et elle coule du nord-est vers le sud-ouest jusqu'à Anzy-le-Duc. Là, elle effectue un coude vers le nord et poursuit son cours jusqu'à Varenne-Saint-Germain où elle se jette dans la Loire. Le Sornin, lui, prend sa source dans les monts du Beaujolais et rejoint la Loire à Pouilly-sous-Charlieu. Enfin, la Teyssonne prend sa source dans les Monts de la Madeleine, à la Croix du Sud, et se jette dans la Loire à Briennon. On doit également mentionner l'Arçon qui traverse Vivans, Chenay-le-Châtel et rejoint la Loire à Artaix.

⁴⁹ La topographie s'étage entre les altitudes de 230 m à Chassenard et 365 m à Vivans (au lieu-dit Carrefour de l'Évangile, dans la forêt de Lespinasse).

⁵⁰ TACHER 1992 ; GAUDRY 2006, p. 70-75. Voir aussi DELEAGE 1941, t. 1, p. 30 ; OURSEL R. 1988, p. 5-10.

hercynien et les terrains de l'ère primaire (annexe 2, carte 4), tandis que, sur le reste du territoire, le socle est recouvert par des terrains sédimentaires plus jeunes. Au centre, sur la diagonale Charlieu – Charolles, on trouve les formations de l'ère secondaire : le Trias et le Jurassique. Enfin, près de la Loire, les terrains datent du Tertiaire et du Quaternaire. Les géologues n'incluent pas, dans leur définition du Brionnais, les terrains situés sur le socle hercynien et ceux de l'ère primaire. Le Brionnais géologique ne correspond donc pas aux contours définis en 2004 : il est plus étroit mais plus étiré vers le nord et le sud⁵¹.

En conclusion, les origines du territoire brionnais sont à chercher ailleurs que dans la géographie et la géologie. En effet, toutes deux sont très contrastées ce qui est contraire à la définition d'une région naturelle. Cela confirme la vision de Denis Menjot : « S'il y a des terroirs, il n'y a pas de territoires aux frontières naturelles »⁵².

L'hypothèse d'une unité du Brionnais émanant de la géographie physique se révélant incorrecte, il est tentant, étant donné la fonction des édifices étudiés, de se tourner vers la géographie ecclésiastique.

I.2. Une division ecclésiastique ?

Au II^e siècle, le Brionnais appartient au diocèse de Lyon né avec saint Pothin⁵³. Au III^e ou IV^e siècle, la création des évêchés d'Autun et de Langres ampute celui de Lyon d'une partie de son territoire⁵⁴. La province ecclésiastique de Lyon compte alors trois évêchés ; les évêques d'Autun et de Langres devenant suffragants de celui de Lyon, qui ne prend

Pour observer en détail la géologie du Brionnais, il faut se référer aux cartes géologiques de la France à 1/50 000^e publiées par le Bureau de la Recherche Géologique et Minière ; le territoire d'étude s'étend sur les cartes de Charolles, Cluny, Beaujeu, Charlieu et du Donjon (DONZEAU ET AL. 2006 ; ARENE ET AL. 1977 et 1982 ; BOUILLER ET AL. 1990 ; DELFOUR ET AL. 2009).

⁵¹ Le contexte géologique fait l'objet d'un développement plus important dans la troisième partie : cf. *infra* Chapitre XV.1. « Identification des pierres employées dans les églises ».

⁵² Menjot, Denis, « La fabrique des territoires. Quelques remarques conclusives sur les processus sociaux de territorialisation », dans BOISSELIER 2010.

⁵³ Archevêché de Lyon : JACQUEMET 1947-2000, vol. 8 (1976), col. 50-59 ; LONGNON (éd.), 1904, Introduction ; GALLAND 1994.

⁵⁴ Diocèse d'Autun : CHARMASSE (éd.), 1880, p. XXVII-LVIII ; LONGNON (éd.), 1904, Introduction ; DHGE 1912-2011 : t.5, 1931 ; OURSEL R. 1956, chapitre I ; E. Jarry, dans JACQUEMET 1947-2000, vol. 1 (1948), col. 1095-1098 ; RICHARD J. 1988.

cependant le titre d'archevêque qu'à la fin du XI^e siècle. Les limites de l'évêché d'Autun sont calquées sur celles du territoire éduen, si bien que la plus grande partie du Brionnais lui est agrégée⁵⁵. En fait, seule la terre de Melay demeure dans le diocèse de Lyon. En 534, les rois francs créent la *civitas* de Mâcon dans les limites de laquelle est rapidement fondé un évêché par démembrement de celui d'Autun⁵⁶. La moitié nord du Brionnais reste dans le diocèse d'Autun tandis que la moitié sud est rattachée au nouveau diocèse⁵⁷. Au XI^e siècle et au XII^e, lorsque les églises romanes sont édifiées, le Brionnais est donc morcelé entre trois diocèses (annexe 3). On peut en conclure que les structures religieuses n'ont pas joué de rôle dans la genèse du territoire. Pour l'étude des églises romanes, il n'est ni pertinent, ni même possible de choisir une entité ecclésiastique comme cadre de référence.

Naturellement, si la géographie ecclésiastique ne permet pas de définir les contours du Brionnais médiéval, sa connaissance est déterminante pour comprendre la création du paysage roman. C'est pourquoi elle fera l'objet des deux premières parties de ce travail. Si le Brionnais ne trouve ses origines ni dans les données naturelles, ni dans les découpages ecclésiastiques, alors il convient de s'interroger sur son histoire, en particulier politique.

⁵⁵ L'appartenance du Brionnais à la cité éduenne sera traitée plus loin : *cf. infra* Chapitre I.5.1. « Une occupation probable dans l'Antiquité ». En associant les analyses épigraphiques à la méthode régressive, Michel Kasprzyk a pu déterminer la concordance entre les limites de la cité éduenne et celles des diocèses d'Autun, Chalon, Mâcon, Nevers et Auxerre (KASPRZYK 2005, vol. 1, p. 59-65). Sur le même sujet, voir GOUDINEAU, PEYRE 1993 ; BARRAL *ET AL.* 2002 ; REBOURG 1993-1994 ; LAVENDHOMME 1997 ; PROVOST 1989 ; voir également deux articles publiés dans CRUMLEY, MARQUARDT 1987 : Crumley, Carole L., « Celtic Settlement before the Conquest : The Dialectics of Landscape and Power », p. 403-429 et MacKendrick, Paul, « The Romans in Burgundy », p. 431-445. J.-B. Derost propose des articles de vulgarisation (DEROST 1925-1936, n° de juillet-novembre 1925). Voir enfin, ROSSI 2010, p. 21-118.

⁵⁶ Le diocèse d'Autun avait déjà été démembré lors de la création du diocèse de Chalon vers 470. Michel Kasprzyk émet l'hypothèse que la création de la cité et du diocèse de Chalon puisse remonter à la première moitié du IV^e siècle avec comme argument la présence en 346 au pseudo-concile de Cologne d'un évêque de Chalon du nom de Donatien (KASPRZYK 2005, p. 68 et 338).

⁵⁷ Diocèse de Mâcon : RAGUT (éd.), 1864, Préface ; JARRY 1948 ; T. de Morembert, dans JACQUEMET 1947-2000, vol. 8 (1976), col. 120-123 ; VIREY 1982, chap. I. À la Révolution, les diocèses de Mâcon et Chalon sont supprimés et leurs territoires rattachés à celui d'Autun, qui devient l'évêché du département de Saône-et-Loire.

I.3. L'histoire politique dessine le Brionnais

I.3.1. Historiographie

I.3.1.1. Les historiens du Brionnais

Dès le XVIII^e siècle, des érudits font œuvre d'historiens. Pour cette période, l'ouvrage le plus connu est *La Description générale et particulière du duché de Bourgogne* par l'abbé Courtépée (1721-1781). Publié en 1778 et réédité en 1847 et 1967, il contient une *Description particulière du Brionnais* qui demeure une référence⁵⁸. À cette époque, les limites du Brionnais correspondent à celles du bailliage de Semur, une circonscription fiscale d'Ancien Régime. L'histoire, les cours d'eau, la nature des sols et l'agriculture, la pratique de l'élevage, la géologie et les routes font partie des thèmes abordés dans l'ouvrage. L'abbé dédie également de brèves notices à chaque paroisse du bailliage. Elles mentionnent le vocable de l'église paroissiale, le nom de l'archiprêtre et du patron de la paroisse, la présence éventuelle de chapelles rurales, le nombre de feux et de communiant, le nom des hameaux, ainsi que des données géographiques et historiques plus ou moins fournies⁵⁹.

Dans la préface, l'auteur proclame que « l'une des plus agréables et même des plus utiles entreprises que les gens de lettres puissent former, c'est la Description historique et topographique du pays qu'ils habitent. Animés du désir d'être utiles à la patrie, nous avons projeté de donner une notice exacte et détaillée du duché de Bourgogne »⁶⁰. Ce type d'ouvrage n'est pas propre à la Bourgogne et témoigne du « patriotisme provincial des Républicains des Lettres » pour reprendre l'expression de Daniel Roche⁶¹. Cependant, on ne saurait réduire l'abbé Courtépée à un érudit de province puisqu'il est l'auteur de nombreux articles du Supplément de l'Encyclopédie⁶². Né à Saulieu en 1721 et ordonné prêtre à Dijon en 1748, toute la carrière ecclésiastique de Claude Courtépée se déroule en Côte-d'Or. Il ne

⁵⁸ COURTEPEE, BEGUILLET 1967, t. 3, p. 77-144.

⁵⁹ À la fin du XIX^e siècle, des érudits rédigent encore ce type de notices. C'est le cas de Monseigneur Rameau dont le manuscrit s'intitule *Les paroisses de l'ancien diocèse de Mâcon*, et date de l'extrême fin du XIX^e siècle (ADSL – BH 1218. La date exacte du manuscrit n'est pas connue, mais l'auteur a connaissance de l'ouvrage de J. Virey, *L'architecture romane de l'ancien diocèse de Mâcon*, publié en 1892). Comme ses prédécesseurs, l'auteur mentionne le nombre de communiant, le nom de l'archiprêtre, celui des décimateurs, du patron de la paroisse, etc. Il s'attache aussi à donner la liste des noms des prêtres successifs. Ses principales sources sont les procès-verbaux de visites pastorales.

⁶⁰ COURTEPEE, BEGUILLET 1967, t. 1, préface.

⁶¹ ROCHE 1984.

⁶² BEAUREPAIRE 2012, p. 387. Voir aussi VALABREGUE 2010.

fait que trois séjours en Brionnais, ponctués « de repas d'amis et de réceptions mondaines »⁶³. Le temps passé sur place est trop bref pour qu'il ait pu étudier personnellement l'histoire de ce territoire.

Sa rencontre à Briant avec l'érudit Louis Potignon de Montmeguin est décisive. Il raconte :

« Je partis pour Brian le samedi soir 18, j'y passai le 19 et le 20 à travailler chez M. Potignon, et j'emportai huit feuilles de notes. Je n'ai trouvé nulle part un champ si fécond, où j'ai pu glaner, que dans le cabinet de ce laborieux bourgeois. Depuis vingt ans, il s'occupe à copier les vieux titres qu'il lit facilement [...]. Il m'eût fallu huit jours pour voir le fond du sac »⁶⁴.

Louis Potignon est greffier en chef du bailliage de Semur et son frère est moine au prieuré de Marcigny⁶⁵. Il a donc accès aux archives de deux grandes institutions brionnaises. Cependant, il puise l'essentiel de ses connaissances dans les écrits de François Verchère de Reffye (1680-1755) dont il a hérité.

François Verchère peut être considéré comme le premier historien du Brionnais. Né à Marcigny en 1680, il appartient à une ancienne et très honorable famille brionnaise⁶⁶. En 1709, il obtient une charge au greffe du bailliage de Semur où, comme Louis Potignon, il trouve une riche documentation : registres d'audience et pièces de procédure, aveux et dénombremments de fiefs, convocations du ban de la noblesse, testaments et double des registres des paroisses. Il commence alors ses recherches sur le pays. En 1717, il est pourvu, par lettres royales, de l'office de juge de la ville de Marcigny. Il rencontre la prieure du lieu, car c'est en son nom que la justice se rend dans Marcigny et dans huit paroisses alentour. Cette nouvelle fonction lui ouvre les portes des archives du prieuré si précieuses pour ses travaux d'histoire locale.

À sa mort en 1755, ses écrits sont légués à Louis Potignon qui poursuit les recherches. Ce dernier meurt en 1793, mais les manuscrits ne sont redécouverts que vers 1850 par l'abbé Cucherat (1812-1887), lorsque les descendants de Louis Potignon vendent la maison familiale :

« Il y avait, écrit l'abbé Cucherat, dans les greniers de la maison bourgeoise de Brian, de riches épaves de ces trésors de Marcigny, les manuscrits de François Verchère, dont personne ne pouvait soupçonner l'existence et la valeur. Un

⁶³ GUILLARD 1912 d'après les notes de voyage de l'abbé Courtépée (COURTEPEE 1895).

⁶⁴ COURTEPEE 1895, p. 210.

⁶⁵ Louis Potignon ajoute *de Montmeguin* à son nom lorsqu'il fait l'acquisition de cette terre vers 1750 (GUILLARD 1912).

⁶⁶ GUILLARD 1912.

encan, après décès, en dispersa une partie à la fin de 1847. Le feu eut sa large part dans tout ce qui est resté. Quand je revis ces lieux quelques mois plus tard, après deux ans de séjour à Lyon, ma surprise et ma tristesse n'eurent d'égale que ma joie, en me voyant gratifié de ce qui subsistait encore, et qu'il m'a été donné depuis de pouvoir entourer de mes respects et poursuivre de mes assiduités régulières »⁶⁷.

Né à Semur-en-Brionnais en 1812, François Cucherat fait ses études au petit séminaire de Semur et est ordonné prêtre en 1836⁶⁸. En Brionnais, il est vicaire à Marcigny puis curé de Saint-Martin-du-Lac. Il finit sa vie comme aumônier de l'hôpital de Paray-le-Monial.

François Cucherat est membre de la Société éduenne d'Autun et, aujourd'hui encore, cette institution conserve les manuscrits de François Verchère et Louis Potignon⁶⁹. Ces écrits sont composés d'études sur le Brionnais, et d'autres plus spécifiques sur Semur et Marcigny, mais aussi des copies de documents d'archives, des notices sur les paroisses et des généalogies des principales familles.

L'abbé Cucherat s'est tout particulièrement inspiré de l'étude sur Semur, faite par François Verchère, pour rédiger l'article intitulé « Semur-en-Brionnais, ses barons, ses établissements civils, judiciaires et ecclésiastiques depuis l'an 860 jusqu'à nos jours », paru à titre posthume⁷⁰. Outre le fait qu'il publie ses travaux, l'abbé Cucherat se distingue de ses prédécesseurs par l'intérêt qu'il porte à l'architecture des églises. Il rédige, en 1853, un article consacré à l'abbaye de Saint-Rigaud (à Ligny-en-Brionnais) et, en 1862, un article dédié à la prieurale d'Anzy-le-Duc et à ses peintures murales⁷¹. Pour Nicolas Reveyron, « les travaux de l'abbé Cucherat s'inscrivent dans cette archéologie et cette histoire de l'art d'orientation catholique, pratiquées par des ecclésiastiques aussi bien que des laïcs, avec la spontanéité des défricheurs des premiers temps »⁷².

Au début du XX^e siècle, le temps des « défricheurs » est passé et, en histoire de l'art comme en archéologie, les premiers grands ouvrages sont publiés et apportent une

⁶⁷ Extrait cité dans GUILLARD 1912.

⁶⁸ Nicolas Reveyron, « François Cucherat, l'autre fils de Semur », dans MEHU 2013, p. 319-337.

⁶⁹ La Société éduenne conserve notamment les *Notes pour l'histoire des paroisses du Brionnais* et un *Mémoire sur le Brionnais et les seigneurs de Semur* rédigés par L. Potignon de Montmegin. D'autres documents sont déposés aux Archives départementales de Saône-et-Loire comme un *Fragment d'une histoire manuscrite du Brionnais* (ADSL – J 92), des *Notes d'histoire brionnaise* (ADSL – J 93), ainsi que différentes copies d'actes et des généalogies (ADSL – J 97).

⁷⁰ CUCHERAT 1887-1888.

⁷¹ CUCHERAT 1853 et 1862.

⁷² N. Reveyron, dans MEHU 2013, p. 325.

méthodologie⁷³. Cependant, le Brionnais n'intéresse pas encore les universitaires, et son histoire est toujours écrite par des érudits locaux comme Jean-Baptiste Derost et François Ginet-Donati qui fondent, en septembre 1913, la Société d'Études du Brionnais dont le siège social est à Marcigny. La Société prend en charge la publication mensuelle de la *Revue du Bourbonnais-Brionnais* créée sept mois plus tôt. La parution cesse en 1915 en raison de la guerre et reprend en 1924 sous la forme d'un bimensuel intitulé *Bulletin de la Société d'Études du Brionnais*. À partir de 1936, le *Bulletin* est publié sous l'égide de la Société des amis des arts de Marcigny. Entre 1925 et 1936, Jean-Baptiste Derost publie dans chaque numéro un article consacré à l'histoire du Brionnais⁷⁴. Il s'inspire largement des écrits de François Verchère et de Louis Potignon mais, à la différence de ces prédécesseurs, il ne cite jamais ses sources. Son récit mêle événements historiques et anecdotes. François Ginet-Donati, lui, s'inscrit davantage dans la lignée de François Cucherat, car son intérêt se porte avant tout sur l'architecture des églises romanes et il publie, dans le *Bulletin*, plusieurs articles consacrés à leur décor sculpté⁷⁵.

En 1957, la restitution et l'édition par Jean Richard (né en 1921) du cartulaire disparu de Marcigny marque un tournant dans l'historiographie brionnaise car il s'agit du premier travail universitaire⁷⁶. Il met notamment en lumière les réseaux de pouvoir laïques et ecclésiastiques aux XI^e et XII^e siècles. Jean Richard consacre ensuite divers travaux à la famille seigneuriale de Semur qui fut à l'origine de la fondation du prieuré⁷⁷. L'édition du cartulaire ouvre la voie à d'autres recherches historiques et universitaires, parmi lesquelles on peut citer la thèse d'Else Maria Wischermann – *Marcigny-sur-Loire : Gründungs und Frühgeschichte des ersten Cluniacenserinnenpriorates (1055-1150)* – soutenue à l'université de Münster et éditée en 1986⁷⁸. Un autre domaine des recherches universitaires concerne la linguistique, et Mario Rossi publie en 2010 un livre consacré aux *Noms de lieux du Brionnais-*

⁷³ Par exemple, les livres de Louis Courajod (COURAJOD 1899) et Émile Mâle (MALE 1998).

⁷⁴ DEROST 1925-1936.

⁷⁵ Par exemple GINET-DONATI 1914 b et 1927 a.

⁷⁶ RICHARD (éd.), 1957. Pour une présentation plus complète de l'édition du cartulaire, cf. *infra* Chapitre I.1. « Les archives des établissements monastiques du Brionnais ». Jean Richard est diplômé de l'École des Chartes en 1943, il soutient sa thèse en 1953 et obtient en 1955 la chaire d'histoire et de littérature de la Bourgogne à l'université de Dijon.

⁷⁷ Voir par exemple RICHARD J. 1963 a.

⁷⁸ WISCHERMANN 1986.

*Charolais*⁷⁹. Un des principaux apports de cette étude réside dans les indices que peut livrer la toponymie sur le peuplement et le paysage pour la période antérieure au IX^e siècle qui n'est documentée ni par les textes ni par l'archéologie.

C'est pourtant sur le travail d'un érudit qu'il faut conclure cet aperçu des historiens ayant consacré des études au Brionnais : le général Henry de Chizelle (1902-2009). Au terme d'une carrière militaire de quarante années, il entreprend de dresser la généalogie de sa famille, et de très lointains ancêtres le mènent à Marcigny. Très vite, ses recherches dépassent la généalogie familiale. Il rassemble une immense documentation sur le Brionnais et compulse entre autres des centaines d'archives dans des châteaux privés⁸⁰. Il publie en 1992 une *Histoire des institutions du Brionnais des origines aux temps modernes* qui demeure l'unique synthèse dédiée à l'histoire de ce territoire, avec un intérêt particulier portée à la période médiévale⁸¹.

I.3.1.2. Le Brionnais des historiens

Au XIII^e siècle, le territoire qui nous occupe est découpé en bailliages, puis en de multiples autres circonscriptions fiscales et administratives⁸². Or, les écrits des historiens depuis le XVIII^e siècle témoignent du fait que ce morcellement a laissé subsister dans la mémoire collective le souvenir d'un territoire primitif.

Ainsi, en 1717, Antoine Garreau, dans sa *Description du gouvernement de Bourgogne*, définit le Brionnais comme un « pays particulier de l'Autunois »⁸³. En 1750, François Verchère de Reffye rédige une description du Brionnais destinée au sieur Bouthier, subdélégué de Semur, parce que l'administration entend créer des arrondissements au sein des bailliages. Son texte prouve que quelques érudits détiennent les preuves que le Brionnais d'Ancien Régime est une forgerie tardive. L'auteur s'attache en effet à montrer que le Brionnais ne se réduit pas à la subdélégation de Semur :

⁷⁹ ROSSI 2010.

⁸⁰ Grand bibliophile, une partie de sa collection privée a été léguée au Centre d'Études des Patrimoines de Saint-Christophe-en-Brionnais.

⁸¹ CHIZELLE 1992.

⁸² Sur ces questions, cf. *infra* Chapitre I.5.5. « Passé le XII^e siècle, un éclatement du Brionnais ».

⁸³ GARREAU 1717, p. 250.

« Le Brionnais est la partie du Duché de Bourgogne la plus méridionale, située dans l'évêché d'Autun, entre l'Autunois, le Charollais, le Mâconnais, le bas Forez et le Bourbonnais. Il était autrefois d'une étendue beaucoup plus grande qu'il ne lui en fut laissé lorsqu'on régla l'étendue des baillages de la province, il y fut même procédé de façon que dans le détachement qui se fit de l'ancien baillage d'Autun pour former ceux de Montcenis, Semur en Brionnais et de Bourbon Lancy, il fallut emprunter au baillage de Mâcon plusieurs paroisses pour suppléer le nombre des paroisses qui manquaient à la généralité de Semur. C'est de là qu'on a toujours appelées paroisses mâconnaises dans le Brionnais, celles qui n'en font partie que pour la recette des deniers royaux, l'entretien des grands chemins, la marine et les gabelles ; pour tout le reste c'est-à-dire en matières civiles, criminelles, ecclésiastiques, elles sont demeurées dans le baillage de Mâcon »⁸⁴.

François Verchère de Reffye est le premier à proposer une description géographique du Brionnais dans laquelle il évoque la végétation, le climat, les cours d'eau, la nature du sous-sol :

Le Brionnais « se divise naturellement en trois parties, qu'on peut à cause de leur situation nommer le haut, le moyen et le bas Brionnois.

Semur, la capitale du pays, est à l'entrée du **haut Brionnois**, lequel comprend tout ce qui se trouve aux environs de cette ville, en remontant vers l'orient jusques aux paroisses qui sont de la recette de la généralité de Semur dans le Mâconnais. Tout ce canton est entrecoupé de bois et de collines qui en rendent les chemins assez difficiles et très fâcheux durant l'hiver ou dans les temps de pluie. Mais la bonté du terroir compense utilement ce désavantage et rend cette contrée la plus fertile et la plus riche de toutes celles du bailliage de Semur, à l'exception de celles d'entre les paroisses mâconnoises du Brionnois qui sont sur un terrain jaunâtre, aride et presque stérile [...].

Le **moyen Brionnois** s'étend le long de la rive droite de la Loire, en descendant depuis Aiguerande jusque au bourg de Digoin. La baronnie d'Anzy, son prieuré, le marquisat d'Arcy, la ville et le prieuré de Marcigny sont compris dans cette seconde partie, qui a aussi ses avantages, quoique située dans le plat pays et sur un terrain plus léger, parce qu'il est bon, assez bien arrosé et que le voisinage de la rivière de Loire prête à ce canton des commodités pour le commerce que la situation du haut Brionnois ne peut lui procurer sans difficulté.

Le **bas Brionnois** est de l'autre côté de la rivière, le long de laquelle il s'étend depuis Briennon jusques au dessous de Chassenard, où est la commanderie de Beugny. On estime ce canton le moindre des trois par rapport à la nature du terroir qui est trop sec et léger. Et à la différence de ses revenus, il ne laisse pas d'avoir ses avantages pour le commerce du poisson et des bateaux qu'on fabrique sur les chantiers depuis le port des Galands et dans tous ceux qui sont sur cette côte. La Loire y reçoit la rivière de Sornin au bas de Saint-Nizier, la Taissonne, à demie lieue de la Bénisson-Dieu, le Rodon et la Rivolière au bas d'Aiguerande,

⁸⁴ Une copie manuscrite de ce document est conservée à la Société éduenne. Voir aussi GUILLARD 1912.

l'Arcel au dessous de l'ancien port des Brenons dans la paroisse d'Artaix, la petite rivière d'Arson dans la même paroisse, le ruisseau de Martasson au bout des prairies de Marcigny, celui de Murdain à l'extrémité de cette paroisse, Cachera dans celle de Baugy, la rivière de Bourg le Comte auprès d'Avrilly, l'Arconce au dessous du pont d'Amailly, l'Arroux entre la Motte Saint Jean et Digoin »⁸⁵.

Cet érudit fait preuve de modernité dans sa manière d'aborder l'étude d'un territoire, se fondant à la fois sur des documents d'archives et sur des données naturelles. Il est à noter que ses travaux sont antérieurs de plus d'un siècle aux recherches des géographes Paul Vidal de La Blache et Lucien Gallois, théoriciens des *pays*, qui renouvelèrent la pratique de la géographie rurale⁸⁶. En définissant les caractéristiques propres du Brionnais, François Verchère de Reffye confère à un territoire, qui ne relevait plus que de l'affectif et de la mémoire, une réalité objective. En outre, on constate que les limites qu'il assigne au Brionnais sont plus étendues que celles définies en 2004.

Louis Potignon de Montmegin, héritier rappelons-le des notes de François Verchère de Reffye, rédige un *Mémoire manuscrit sur le Brionnais et les seigneurs de Semur* dans lequel il restitue les frontières historiques du Brionnais en s'appuyant sur les limites de la baronnie de Semur⁸⁷. Il cite en exemple Charlieu et Saint-Nizier-sous-Charlieu, deux paroisses appartenant à la sénéchaussée de Lyon mais qui relevaient à l'origine de la baronnie. L'abbé Courtépée martèle à son tour que les limites du Brionnais au XVIII^e siècle ne correspondent pas à celles du Brionnais historique qui était plus vaste ([annexe 4](#))⁸⁸. Cependant, dans les notices, il ne traite que des paroisses du bailliage de Semur-en-Brionnais. De fait, les paroisses brionnaises relevant du bailliage de Mâcon sont évoquées dans la *Description particulière du Mâconnais* publiée en 1779⁸⁹.

En 1913, dans ses statuts, la Société d'Études du Brionnais se fixe pour objectif de « développer les études historiques, archéologiques et scientifiques du pays compris dans les limites de l'ancien Brionnais et de concourir à la conservation des monuments et des

⁸⁵ Document conservé à la Société éduenne et partiellement publié en 1934 par la Société d'études du Brionnais (VERCHERE DE REFFYE 1934).

⁸⁶ BLETON-RUGET *ET AL.* 2002.

⁸⁷ Mémoire manuscrit conservé à la Société éduenne.

⁸⁸ COURTÉPÉE, BÉGUILLÉ 1967, t. 3, p. 77.

⁸⁹ COURTÉPÉE 1848, t. 4, p. 451-470.

découvertes archéologiques de cette région »⁹⁰. La pluralité des termes employés pour désigner le secteur géographique traité (« pays », « ancien Brionnais », « région ») montre la difficulté à définir précisément le Brionnais et ses confins. Jean-Baptiste Derost confirme cette impression lorsqu'il écrit : « Le Brionnais a été de tout temps une contrée dont l'étendue fut très variable et les limites mal définies », mais il ajoute : « Pour nous, le *pagus Briennensis* en plein diocèse d'Autun n'est qu'une création féodale et en même temps très artificielle dont l'origine ne remonte pas au-delà du IX^e siècle »⁹¹. Cette opinion est intéressante. D'abord, elle s'accorde avec le constat que nous faisons en début de chapitre, à savoir que le Brionnais n'est pas une région naturelle. Ensuite, elle fait remonter la création du territoire au IX^e siècle ou, plus précisément, à l'époque féodale, donc au temps des églises romanes. L'intuition énoncée par Jean-Baptiste Derost nécessite aujourd'hui d'être vérifiée.

En résumé, les érudits du XVIII^e siècle, puis les membres de la société savante donnent du Brionnais une définition dépourvue de visées politiques. Ils mettent en évidence un espace vécu, un territoire que s'est approprié – ne serait-ce que par la pensée – une communauté humaine⁹². Les écrits du XVIII^e siècle tout comme la création de la Société d'études sont symptomatiques de l'émergence au sein de la population d'un sentiment d'appartenance à un territoire, l'existence d'une culture brionnaise qui a sans doute contribué à la création en 2004 du pays Charolais-Brionnais.

Dans notre quête du territoire médiéval, un dossier nous paraît devoir être rouvert à nouveaux frais, celui des dénominations employées au Moyen Âge pour désigner le Brionnais.

I.3.2. Occurrences et étymologie du nom *Brionnais*

Depuis le XVIII^e siècle, les érudits cherchent quel peuple gaulois ou quel chef-lieu de circonscription antique a donné son nom au Brionnais. Les hypothèses formulées reposent essentiellement sur l'étymologie, mais elles ne sont que faiblement convaincantes. Il faut

⁹⁰ *Revue du Bourbonnais-Brionnais*, novembre 1913, n° 11, p. 93.

⁹¹ *Bulletin de la Société d'études du Brionnais*, août 1925, p. 66-67.

⁹² Sur la notion d'« aire d'appropriation », voir BLETON-RUGET *ET AL.* 2002, p. 42.

revenir aux sources pour constater que le nom n'apparaît qu'au XI^e siècle. Dès lors, plutôt que de chercher en vain l'origine antique du mot, peut-être convient-il de s'interroger sur le contexte politique qui voit son apparition dans la documentation.

I.3.2.1. Les hypothèses avancées sur l'origine du nom *Brionnais*

Au XVIII^e siècle déjà, on s'appuie sur l'étymologie des noms de lieux pour déterminer quelles populations gauloises occupaient un territoire pendant l'Antiquité. Aussi, Louis Potignon de Montmegin suggère-t-il que le Brionnais doit son nom à l'installation des Brannoves, un peuple gaulois de la confédération éduenne⁹³. L'hypothèse est évidemment reprise par l'abbé Courtépée, qui fait de Semur la capitale des *Brannovii*⁹⁴. François Cucherat souligne que les suppositions de ses aînés ne reposent sur aucune preuve textuelle ni archéologique. Il suggère donc le nom d'un autre peuple, les Aulerques Brannovices⁹⁵. En 1925, Jean-Baptiste Derost ne prend pas parti et cite les deux peuples, Brannoves et Aulerques Brannovices, qui auraient peuplé ensemble les anciens évêchés de Mâcon et Chalon⁹⁶.

Cependant, outre les Brannoves, Louis Potignon de Montmegin propose un autre peuple : les Insubriens. Cette hypothèse ne repose pas sur l'étymologie, mais sur les connaissances historiques que l'on a alors de l'implantation des peuples gaulois. En l'occurrence, Louis Potignon s'appuie sur les écrits d'Étienne Ladone, en 1640, qui fait de Semur le chef-lieu des Insubriens⁹⁷. Deux siècles après la mort de Louis Potignon, Henry de Chizelle relance l'hypothèse⁹⁸. En cette fin du XX^e siècle, les recherches ne sont pas venues invalider la possibilité de la présence de ce peuple dans le sud-ouest du territoire éduen, entre Loire et Allier⁹⁹. Henry de Chizelle suppose qu'une partie des Insubriens ont remonté le cours de la

⁹³ L. Potignon de Montmegin, *Mémoire sur le Brionnais et les seigneurs de Semur*, ms. conservé à la Société éduenne, p. 2-3 : « Les Brannoviens sont, comm'on la déjà observé, les peuples de ce canton des Éduens qui s'est appellé le Brionnois ».

⁹⁴ COURTEPEE, BEGUILLET 1967, t. 3, p. 77 et 83 : « Ce canton, autrefois occupé par les *Brannovii*, clients des Éduens, dont Brian et Briennon paraissent avoir conservé le nom, était bien plus étendu qu'il ne l'est aujourd'hui [...]. [Semur], ancienne ville qui paraît avoir pris la place du chef-lieu des *Brannovii* de César ».

⁹⁵ CUCHERAT 1887-1888, t. 15, p. 251-253.

⁹⁶ DEROST 1925-1936, n° de juillet et août 1925.

⁹⁷ L. Potignon de Montmegin, *Histoire généalogique des seigneurs de Semur-en-Brionnais*, ms. conservé à la Société éduenne, p. 3-5. Ladone, É., *Augustodini ampliocissima civitatis et galliarum quondam facile principes, antiquitates*, Autun, Blaise Simonnot, 1640.

⁹⁸ CHIZELLE 1992, p. 7-9.

⁹⁹ REBOURG 1993-1994, vol. 71/3, p. 59-61.

Loire et se sont étendus vers l'Est sur le territoire de l'actuel Brionnais. Il situe l'emplacement de leur premier chef-lieu à Briennon en raison de la topographie du site et d'une loi de la toponymie qui veut que les noms de territoire soient construits à partir du nom de leur localité principale : Brionnais viendrait ainsi de Briennon. Henry de Chizelle fait sienne l'hypothèse de l'abbé Courtépée suivant laquelle le nom *Semur / Sinemuro* signifierait « vieilles murailles » : cette étymologie prouverait l'existence soit d'un oppidum insubrien soit d'une forteresse des Brannoves.

En 2010, pourtant, le linguiste Mario Rossi revoit complètement l'étymologie de tous ces termes. Premièrement, il invalide l'hypothèse des Brannoves et des Aulerques Brannovices : « les lois de la phonétique historique ne permettent en aucun cas d'expliquer l'évolution de Brannovices à Brionnais »¹⁰⁰. Deuxièmement, il montre que la traduction de *Semur* par « vieilles murailles » est erronée ; selon son analyse, *Sem-* renvoie à Segomo, dieu gaulois des victoires, et *-ur* au terre. *Semur* serait donc « l'éminence de Segomo »¹⁰¹. Enfin, il écarte l'hypothèse d'Henry de Chizelle selon laquelle Briennon serait le premier chef-lieu du Brionnais ; selon lui, ce rôle revient à Briant, car étymologiquement il est plus logique que le terme Brionnais dérive de Briant que de Briennon¹⁰². Il pousse son raisonnement plus loin : Briant provient du nom gaulois *briga* qui signifie la hauteur ou la forteresse. L'adjectif correspondant au nom *briga* est *brigant* ; il en déduit que la tribu gauloise qui peuplait le Brionnais était celle des *Brigantes*¹⁰³. Il identifie une tribu irlandaise portant ce nom, mais, tout en soulignant la grande mobilité des tribus celtiques, il précise qu'il n'y a pas forcément de parenté entre les *Brigantes* irlandais et ceux du Brionnais¹⁰⁴.

Si d'un point de vue étymologique, la construction du nom *Brionnais* à partir de Briant plutôt que de Briennon est satisfaisante, en revanche, l'hypothèse de la présence des *Brigantes* est aussi incertaine que celle des peuples suggérés par les autres auteurs. C'est pourquoi il convient de revenir aux premières occurrences du terme.

¹⁰⁰ Rossi 2010, p. 43.

¹⁰¹ Rossi 2005 et 2010, p.513-515.

¹⁰² Rossi 2010, p. 43-44.

¹⁰³ Rossi 2010, p. 44.

¹⁰⁴ Rossi 2010, p. 44.

1.3.2.2. Les occurrences du nom *Brionnais* dans les textes du XI^e siècle au XIII^e

Le corpus

Le corpus des occurrences a été établi à partir de la base de données *Chartae Burgundiae Medii Aevi* (CBMA). Cette base sera utilisée à plusieurs reprises dans ce travail. En 2014, elle regroupe plus de 15 000 chartes bourguignonnes antérieures à 1300 dont les cartulaires de Cluny, Paray-le-Monial et Marcigny qui intéressent plus particulièrement le Brionnais. Cette base est librement accessible sur Internet, *via* un serveur hébergé par Huma-Num, et peut être interrogée avec le logiciel Philologic (<http://www.artehis-cbma.eu/>)¹⁰⁵.

Les occurrences du nom Brionnais ont été cherchées à partir de trois requêtes. La requête « Brionnais » n’a donné aucun résultat ce qui était prévisible, étant donné que cette forme n’apparaît qu’au milieu du XVIII^e siècle. La requête « *Brienneis* » donne une réponse : la mention d’un « *honor de Brienneis* » dans la charte 109 du cartulaire de Marcigny. Enfin, la requête « *Brien.** » donne 14 résultats dont le détail figure dans le tableau ci-dessous¹⁰⁶.

Source	Date	Occurrence
Cluny 2874 = Marcigny 277	1045	Les moines de Cluny reçoivent des biens <i>in episcopatu Augustodunensi, in pago Briennensi, in villa Varennas.</i>
Cluny 3276	1049-1109	Les moines de Marcigny obtiennent une <i>villa</i> : <i>in Briennensia, in alia villa quae vocatur a Salis.</i>
Marcigny 114	1105	L’église de Saint-Julien-de-Civry se trouve <i>in Briennensi territorio.</i>
Cluny 3826	1105	L’évêque d’Autun donne l’église de Saint-Julien-de-Civry aux moines de Cluny : <i>ecclesiam Sancti Juliani in Briennensi territorio sitam.</i>
Marcigny 108	1106-1109	Geoffroy IV de Semur donne aux moines de Marcigny tous les revenus qu’il perçoit à Saint-Julien-de-Civry : <i>Censum totius frumenti de villa Sancti Juliani Briennensis</i>
Marcigny 109	1106	Robert Damas donne au prieuré de Marcigny tous ses alleux et fiefs : <i>totum honorem meum de Brienneis ; ubicumque sit in toto Brienneis.</i>
Marcigny 103	1107	L’église de Saint-Julien-de-Civry se trouve <i>in Briennensi territorio.</i>
Cluny 5012	1259	Dans un acte concernant le prieuré de Marcigny, le seigneur de Semur, Renaud de Forez, est désigné ainsi : <i>comitem Forensem et domnum Sinemuri Briennensem.</i>
Cart. Église d’Autun 117	1263	Le prieur de la collégiale de Saint-Germain en Brionnais est désigné ainsi : <i>Hugo prior Sancti Germani Briennensis.</i>

¹⁰⁵ Le projet CBMA est placé sous la responsabilité d’Eliana Magnani, en collaboration avec Marie-José Gasse-Grandjean, Nicolas Perreaux et Coraline Rey.

¹⁰⁶ Dans les requêtes, un point suivi d’un astérisque recherche n’importe quelle chaîne de caractères. Par exemple *Ecclesi.** donnera comme réponse *ecclesia, ecclesiam, ecclesie*, etc.

Cluny 5117	1266	Dans un accord passé entre le prieur de Marcigny et le seigneur de Semur Jean de Châteaivilain, ce dernier est désigné ainsi : <i>nobilem virum Johannem, Sinemuri Briennensis et Castris Villani dominum.</i>
Paray 231	1271	Mention d'un dénommé <i>Perrinus de Semuro Briennensi.</i>
Autun 132	1274	Acte de fondation de la collégiale de Semur-en-Brionnais : - <i>in parochiali ecclesia beati Hylarii Sinemuri Briennensis.</i> - <i>Domini Sinemuri Briennensis predicti.</i> - <i>Johannem, dominum Sinemuri Briennensis.</i> - <i>a porta nostra castris nostri de Sinemuri Briennensi.</i> - <i>baronia Sinemuri Briennensi.</i> - <i>clericis de Sinemuro Briennensi.</i> - <i>dominus Castris Villani, Luziaci et Sinemuri Briennensis.</i>
Autun 135	1277	Le prieur de la collégiale de Saint-Germain en Brionnais est désigné ainsi : <i>Hug, humilis prior Sancti Germani Briennensis.</i>
Cluny 5410	1295	Parmi les témoins d'une charte clunisienne figure le prêtre de Saint-Laurent-en-Brionnais : <i>ecclesie Sancti Laurentii Briennensis.</i>
Cart. Église d'Autun 177	1299	L'église de Semur est mentionnée dans le testament de Jean de Bourbon-Lancy : <i>ecclesie beati Ylarii Sinemuri Briennensis.</i>

Pour les chartes rédigées aux XI^e et XII^e siècles, c'est le contexte de l'acte qui permet d'affirmer que les mots *Brienensi*, *Brianneis* et *Brienneis* désignent le Brionnais. Dans la première charte, il y a déjà la mention du diocèse d'Autun et surtout celle de la *villa Varennas* que Jean Richard, éditeur du cartulaire de Marcigny, identifie comme étant Varenne-l'Arconce¹⁰⁷. En outre, le donateur est Artaud de Briant. Concernant la deuxième charte, les donateurs remettent leurs *villae* de Bezornay et Donzy à l'abbaye de Cluny, mais la *villa* sise *in Briennensia* au prieuré de Marcigny : manifestement, une logique géographique préside à ces choix. Jean Richard va plus loin : il identifie la *villa quae vocatur a Salis* au lieu-dit Saint-Ambrun à Saint-Germain-en-Brionnais¹⁰⁸. Pour les quatre chartes relatives à Saint-Julien-de-Civry, les indices proviennent essentiellement des personnes citées, qui toutes sont liées au Brionnais : les seigneurs de Semur, Eldri Esperun, Joceran de Centarbens ou encore Hugues d'Ozolles. Ces deux derniers personnages possèdent des biens uniquement dans le nord du Brionnais d'où l'hypothèse que Saint-Julien renvoie à Saint-Julien-de-Civry plutôt qu'à Saint-Julien-de-Jonzy¹⁰⁹. En outre, dans un privilège de 1120, le pape reconnaît au prieuré de Marcigny, la possession de *l'ecclesia sancti Juliani de Sivri*. Enfin, concernant la charte relative à l'*honor* de Robert Damas, Jean Richard explique que,

¹⁰⁷ Avant Jean Richard, l'abbé Courtépée et Anatole de Charmasse avaient déjà identifié Varenne-l'Arconce (COURTEPEE, BEGUILLET 1967, t. 3, p. 143 ; CHARMASSE 1909, p. 111).

¹⁰⁸ RICHARD (éd.), 1957, p. 81, note 1.

¹⁰⁹ CHARMASSE 1909, p. 101.

depuis François Verchère de Reffye, les auteurs traduisaient *Brianneis / Brienneis* par Briant, mais il montre que l'essentiel des biens possédés par Robert Damas se trouve à Saint-Julien-de-Civry, ce qui signifie que *Brianneis / Brienneis* renvoie au Brionnais¹¹⁰.

Briennensi est la forme la plus fréquente, avec seulement deux variantes figurant dans une même charte rédigée en 1106 : *Brianneis* et *Brienneis*.

La chronologie

Dans les chartes, la première mention connue du nom *Briennensi* est tardive et n'intervient qu'en 1045. Entre le XI^e et le XII^e siècle, *Briennensi* (et ses variantes) désigne un territoire relativement étendu, ainsi qu'en témoignent les termes qu'il accompagne : *pagus* et *territorio*¹¹¹. À partir du XIII^e siècle, au contraire, le terme *Briennensi* est majoritairement employé comme complément du nom d'une localité. Les quatre premiers territoires à apparaître dotés du qualificatif *Briennensi* sont Semur, Saint-Laurent, Saint-Germain et Varenne (actuellement Varenne-l'Arconce)¹¹². Quatre autres localités l'adoptent au bas Moyen Âge (XIV^e-XV^e siècles) : Saint-Christophe, Chassigny (actuellement Baudemont), Saint-Didier et Saint-Sernin (actuellement Vauban)¹¹³. Trois territoires prennent tardivement le qualificatif *en-Brionnois* : Vareilles à la fin du XVII^e siècle, Colombier dans les dernières décennies du siècle suivant, et Ligny en 1879¹¹⁴ (fig. 1).

¹¹⁰ RICHARD (éd.) 1957, p. 79.

¹¹¹ Ces mots sont analysés dans la première partie : cf. *infra* Chapitre III.1. « Les termes utilisés dans les cartulaires pour désigner des espaces ».

¹¹² Les premières mentions connues sont : en 1231, *castrum de Sine muro Briennensi* (ADCO – B 10471) ; en 1263, *Prior Sancti Germani Briennensis* (CHARMASSE (éd.), 1900, *Cartulaire de l'Église d'Autun*, charte 117) ; en 1295, *ecclesia Sancti Laurentii Briennensis* (Cluny 5410) ; dans un pouillé antérieur à 1312 (cf. Abréviations dans le tome Annexes), *Varene Briennensis*.

¹¹³ Pour toutes les références, voir *DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE* 2009. En 1359, première mention connue de *Sancti Christofori Briennensis* (ADCO – B 10507). Chassigny-en-Brionnois est signalé pour la première fois dans un pouillé antérieur à 1412 (*Ecclesia Chassegniaci Briennensis*). La plus ancienne mention connue de *Saint-Didier-en-Brionnois* date de 1473 (ADCO – B 2474). En 1757, répondant à l'enquête lancée pour établir la carte de Cassini, le curé de Saint-Didier-en-Brionnois écrit : « Le nom propre de mon village, chef lieu de ma paroisse est Saint Didier, et il n'y en a point d'autre, sinon qu'on ajoute en Brionnois pour le distinguer de plusieurs autres St Didiers qui sont dans le diocèse » (DESSERTENNE, GEOFFRAY (éd.), 2010, p. 172). L'appellation *Sancti-Saturnini Briennensis* est attestée en 1379.

¹¹⁴ La première mention connue de *Vareilles-en-Brionnois* se trouve dans un mémoire rédigé par le curé du lieu en 1697 (ADSL – G 935) ; l'appellation est utilisée en 1757 par le prêtre qui remplit le questionnaire pour l'établissement de la carte de Cassini (DESSERTENNE, GEOFFRAY (éd.), 2010, p. 180), mais elle n'est plus employée dans le cadastre de 1826. La première occurrence connue du nom *Colombier-en-Brionnois* date de 1783 (*DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE* 2009). Enfin, Ligny devint Ligny-en-Brionnois par décret du 02/12/1879.

Le qualificatif *Briennensi* perdure jusqu'au début du XVI^e siècle mais, dès les années 1270, il est utilisé concurremment à *en Briennes*¹¹⁵. Une transition s'opère donc entre le latin et le moyen français. Vers le milieu du XIV^e siècle apparaît *en Brionnois* qui supprime *en Briennes*, abandonné au milieu du XVI^e siècle. L'actuel *en Brionnais* apparaît au milieu du XVIII^e siècle et devient l'unique appellation au début du siècle suivant.

Au fil des siècles, certaines paroisses changent de nom et perdent le qualificatif *en-Brionnais*. En 1666, Chassigny-en-Brionnais devient Baudemont, mais le toponyme ancien met longtemps à s'effacer des mémoires, un siècle plus tard le curé qualifie sa paroisse ainsi : « Bosdemont, alias Chassigné en Brionnois »¹¹⁶. Vareilles perd le qualificatif à l'extrême fin du XVIII^e siècle, et Varenne devient Varenne-l'Arconce¹¹⁷. Saint-Germain-en-Brionnais devient Saint-Germain de Dyo dans les dernières décennies du XVI^e siècle, puis Saint-Germain-des-Bois au XVII^e siècle, avant qu'un décret du 28 août 1913 ne rétablisse le toponyme Saint-Germain-en-Brionnais¹¹⁸. Saint-Sernin-en-Brionnais devient Vauban en 1725¹¹⁹. Finalement, sur les onze territoires – paroissiaux puis communaux – qui ont adopté la dénomination *en-Brionnais* en complément de leur nom, sept la conservent actuellement.

¹¹⁵ *DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE 2009* : en 1278, *Semur-en-Briennes* est la première mention connue dans laquelle « *en Briennes* » se substitue à « *Briennensi* ».

¹¹⁶ *DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE 2009* ; DESSERTENNE, GEOFFRAY (éd.), 2010, p. 231.

¹¹⁷ L'emploi de Varenne-en-Brionnais est attesté jusqu'en 1783 tandis que Varenne-l'Arconce est signalé dès les premières années du XIX^e siècle (*DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE 2009*).

¹¹⁸ *DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE 2009*.

¹¹⁹ *DICTIONNAIRE TOPOGRAPHIQUE 2009*, p. 754. C'est en récompense des services rendus par le maréchal de Vauban et son neveu Antoine Le Prestre de Vauban, qui avait épousé la dame de Saint-Sernin, que Louis XV donna le nom de Vauban à la terre et seigneurie de Saint-Sernin, augmentée de celle de Boyer (ROSSI 2010, p. 504).

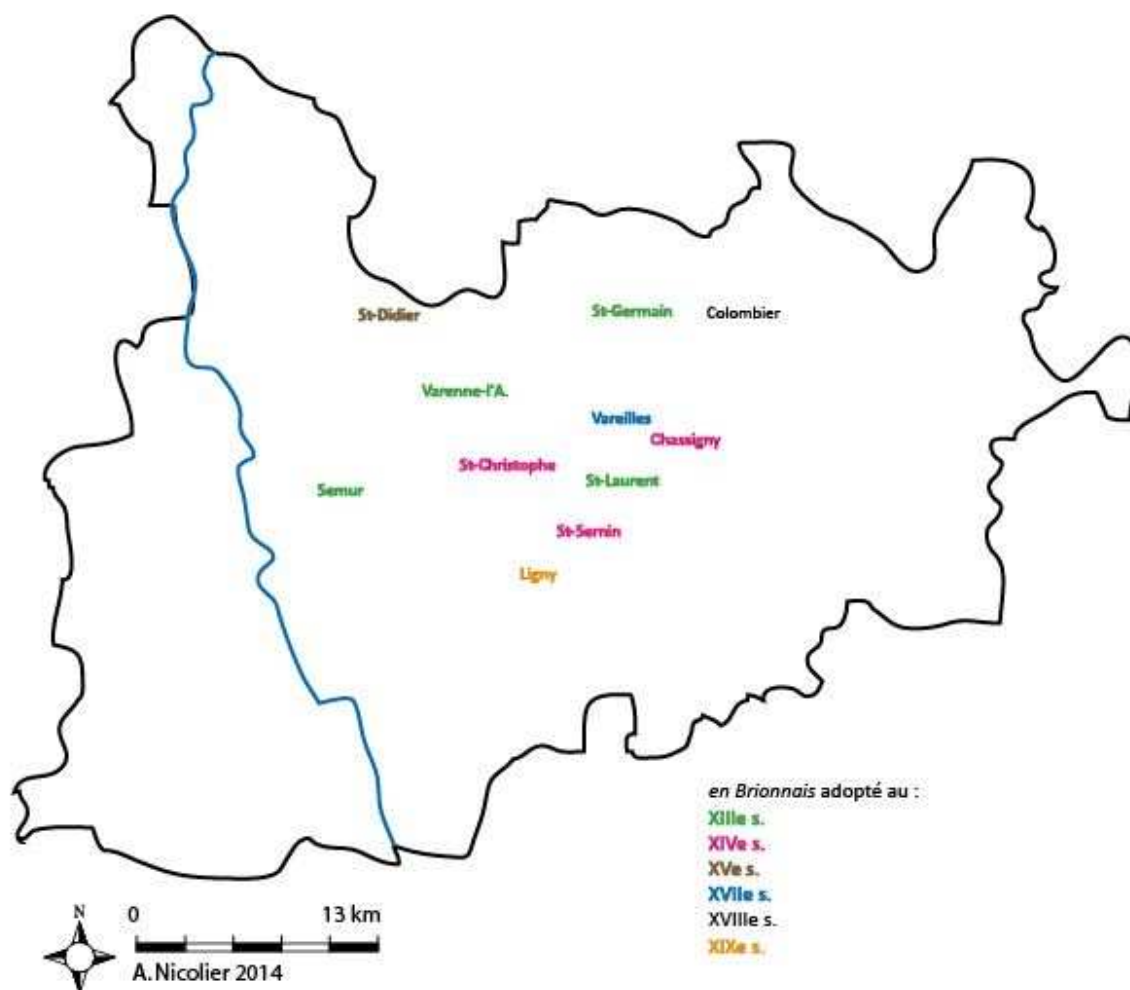


Fig. 1 : Carte des paroisses adoptant le qualificatif « Briennensi » puis « en-Brionnais »

I.3.2.3. Nouvelle proposition sur l'origine de ce nom

D'un point de vue étymologique, Mario Rossi trouve plus juste d'associer *Brionnais* à Briant qu'à Briennon. D'un point de vue historique, l'hypothèse est également plus convaincante.

L'*ager* de Briant est signalé dans une charte de 976 : un prénommé Unest donne à Cluny des terres situées *in pago Ostudunense, in agro Beronicense, in villa Varennas*¹²⁰. Cette formule de localisation place l'*ager* de Briant au sein du *pagus* d'Autun et indique qu'il contient la *villa* de Varenne-l'Arconce, ce qui convient à la géographie. Olivier Bruand émet l'hypothèse

¹²⁰ Cluny 1426. Un développement est consacré à cet *ager* dans la première partie : cf. *infra* Chapitre III.2.1. « Les *agri* brionnais du *pagus* d'Autun ».

que Briant soit également le chef-lieu de la *vicaria* désignée entre 815 et 839 par le nom de son viguier, Girbaud, et qui contient la *villa* de Sancenay (actuellement sur la commune d'Oyé)¹²¹. Enfin, l'église de Briant est mentionnée dans un pouillé rédigé au tournant des X^e et XI^e siècles ; or elle figure en tête de la liste des églises d'un des archiprêtres, ce qui permet de supposer que Briant était également chef-lieu d'archiprêtre¹²². Briant apparaît comme un pôle possédant un rayonnement local, un rôle que Briennon ne tint jamais.

Par quel glissement passe-t-on de l'*ager Beronicense* au *territorium Briennensi* ? Seules des hypothèses peuvent être formulées. L'apparition dans les textes du *territorium* ou *pagus Briennensi* suit de peu la mise en place de deux seigneuries. La première est centrée sur Semur-en-Brionnais où la famille éponyme possède un château. La seconde doit avoir pour siège Châteauneuf et relève de la famille Le Blanc. Dans les premières décennies du XI^e siècle, l'ascension de ces seigneurs modifie considérablement le paysage politique régional et la hiérarchie des pouvoirs, comme il sera montré ci-après. Les quelques grandes familles de l'époque carolingienne, dont les membres peuvent être identifiés dans les chartes, disparaissent. Aux XI^e et XII^e siècles, comtes et rois sont absents de la documentation. Le pouvoir est exercé localement par des seigneurs résidant sur place et qui nouent avec les hommes de la petite noblesse des liens de vassalité. L'expansion du territoire contrôlé par les Semur et les Le Blanc est cependant limitée par la présence d'autres familles seigneuriales. Ainsi, dans les environs de Charolles et Paray-le-Monial, sont installées des familles comme les Centarbens qui évoluent dans la sphère des comtes de Chalon ; le Roannais est aux mains des comtes de Forez, tandis qu'en Beaujolais est implantée la puissante famille des Beaujeu.

À vol d'oiseau, 6 km séparent le château de Semur de l'église de Briant. On peut donc envisager que Semur appartenait à l'*ager* de Briant ; leurs deux églises relèvent d'ailleurs du même archiprêtre. La mise en place d'une société de type seigneurial modifie, outre la hiérarchie des pouvoirs, la structuration du territoire. Briant perd son rôle politique au profit de Semur-en-Brionnais, et l'échelon territorial de l'*ager* n'est plus pertinent. Dans les chartes

¹²¹ *St-Benoît-sur-Loire* 10, 20, 21 (« [...] et in ipso pago [Augustidunense], in vicaria Garbaldo, villa quae dicitur Sinciniacus ». BRUAND 2009, p. 151, 332.

¹²² Un développement est consacré aux archiprêtres et à leur chef-lieu dans la première partie : cf. *infra* Chapitre IV.3.2. « Archidiaconés et archiprêtres, les structures ecclésiastiques intermédiaires ».

brionnaises, le terme disparaît des formules de localisation à l'extrême fin du X^e siècle¹²³. Une nouvelle référence territoriale voit le jour – le *territorium briennensi* – qui correspond à une nouvelle géographie politique. Si, comme le suppose Mario Rossi, *briennensi* dérive de Briant, cela s'explique par le glissement progressif de l'*ager* de Briant contenant Semur vers un *territorium* dont cette localité est le cœur.

Cependant, parmi les localités qui, dès le XIII^e siècle, adoptent le qualificatif *Briennensi*, Saint-Laurent et Vareilles appartiennent au domaine des Le Blanc. Le *territorium Briennensi*, tel qu'il est désigné dans les chartes des XI^e et XII^e siècles, engloberait donc à la fois la seigneurie des Semur et celle des Le Blanc. Ce secteur aurait dû être contrôlé par les comtes de Chalon, mais ceux-ci ne sont pas parvenus à s'y implanter en raison de la puissance des deux familles seigneuriales ; dans la partie méridionale du comté d'Autun, les possessions des comtes se bornent par conséquent au Charolais.

Le Brionnais ne constitue une entité autonome et homogène qu'au temps des seigneurs de Semur et Le Blanc ; auparavant l'espace qu'il couvre est divisé tant politiquement que religieusement, comme nous le montrerons. Le territoire brionnais se serait donc construit au cours des XI^e et XII^e siècles ; cette hypothèse rejoint celle de Jean-Baptiste Derost, lorsqu'il qualifie le Brionnais de « création féodale », et de Vincent Durand lorsqu'il s'interroge : « Peut-être ne doit-il son origine qu'à la féodalité »¹²⁴.

Aux XI^e et XII^e siècles, la noblesse laïque ne possède plus de terres dispersées sur de vastes territoires, et ses possessions foncières sont regroupées en un domaine cohérent sur lequel elle se fixe. L'aristocratie laïque est entièrement définie par son appartenance à un espace : Alain Guerreau parle de « topolignée », terme qui s'applique parfaitement aux seigneurs brionnais dont la puissance repose sur la domination pendant plusieurs décennies d'un espace relativement homogène¹²⁵. L'apparition du territoire brionnais dans ce contexte possède donc une certaine vraisemblance.

¹²³ Cette question est traitée dans la première partie : cf. *infra* Chapitre III.1.2. « Les structures intermédiaires : *ager* et *vicaria* ».

¹²⁴ J.-B. Derost, dans *Bulletin de la Société d'études du Brionnais*, juillet 1926, p. 145. Formule reprise par Pierre Durix (DURIX 1983, p. 4). Vincent Durand, « Abrégé de l'histoire de Charlieu », dans THIOLLIER 1892, p. 12. R. Oursel a émis lui aussi l'hypothèse d'une correspondance entre le Brionnais et la seigneurie des Semur ; en revanche, il n'évoque pas la famille Le Blanc : « On peut se demander si le *pagus briennensis* ne se confond pas tout simplement avec le district de la seigneurie de Froilan [...]. Le chef-lieu de ce terroir, situé d'abord en quelque point inconnu de la région forestière qui avoisinait la rivière de l'Arconce, se serait ensuite fixé à Semur » (OURSSEL R. 1956, p. 116).

¹²⁵ GUERREAU 2002, p. 16.

Un argument étai cette hypothèse. Le seigneur à l'origine du lignage des Semur est cité pour la première fois vers l'an mil dans le cartulaire de Savigny : il est qualifié de *miles nobilis Gauzerannus cognomento Bers de Sepmuro*¹²⁶. Il est probable que si le Brionnais avait été une réalité à ce moment là, il serait apparu dans la titulature du personnage, d'autant que ce dernier concluait une charte en Lyonnais, donc hors de son territoire. Mais en cette fin du X^e siècle, Joceran n'est encore seigneur que de Semur [*Sepmuro*], et il appartient à ses descendants de construire le Brionnais.

I.4. Notre Brionnais : deux seigneuries du XI^e siècle et du XII^e

I.4.1. La seigneurie de Semur

Les plus anciennes sources relatives aux seigneurs de Semur datent du X^e siècle et figurent dans le cartulaire de Savigny, car le lignage est originaire du Lyonnais. Pour les deux siècles suivants, l'histoire de la famille peut être retracée essentiellement grâce au cartulaire du prieuré de Marcigny, un établissement fondé au milieu du XI^e siècle par Geoffroy II de Semur et son frère Hugues, abbé de Cluny. Des chartes émanant de monastères proches – Paray-le-Monial, Cluny, La Bénisson-Dieu – complètent les données, de même que les actes passés avec des seigneurs voisins, tels que les comtes de Forez.

La généalogie des seigneurs de Semur est par conséquent bien connue : au XVIII^e siècle, François Verchère de Reffye et Louis de Potignon de Montmegin, qui eurent accès aux archives de Cluny et de Marcigny, sont les premiers à retracer l'histoire de cette famille, mais ils ne publient pas leurs travaux. Cependant, la généalogie qu'ils ont établie sert de base aux études publiées par l'abbé Cucherat dans les années 1880¹²⁷. En 1957, la restitution du cartulaire de Marcigny par Jean Richard a permis de vérifier les assertions des érudits et de donner une assise scientifique à la généalogie proposée¹²⁸. En 1992, Henry de Chizelle propose une biographie de chaque seigneur en rassemblant des sources issues de divers

¹²⁶ *Savigny* 915.

¹²⁷ CUCHERAT 1887-1888, t. 15, p. 265-313 et t. 16, p. 95-131, 145-174.

¹²⁸ Jean Richard propose un tableau généalogique dans RICHARD (éd.), 1957, entre les pages 240 et 241. Il s'interroge sur l'installation des seigneurs de Semur-en-Brionnais et sur leurs liens avec les ducs de Bourgogne et les comtes de Chalon dans RICHARD J. 1963 a, p. 103-112.

cartulaires¹²⁹. La question des origines de la famille et de l'identité du premier seigneur de Semur est cependant toujours demeurée floue, bien que, ces dernières années, l'analyse du cartulaire de Savigny par Pierre Ganivet ait apporté des éléments décisifs.

I.4.1.1. La fondation de la seigneurie par un cadet de famille

La première charte du cartulaire de Marcigny dresse la généalogie des seigneurs de Semur. D'après Jean Richard, elle a été établie vers 1144, mais seule une traduction française du XVIII^e siècle en est conservée. Elle commence ainsi : « *Artauld, Joceran comte de Semur, Freelan abbé et Dalmace furent frères, fils de Freelan de Chameliac de Chateau Signon* ». Cependant, l'abbé Cucherat a eu accès au texte original – probablement par l'intermédiaire des archives de François Verchère de Reffye – et il affirme que la traduction « *Freelan de Chameliac de Chateau Signon* » est erronée, le texte latin étant : « *Fredelo de Camiliaco, senior castris Sinemuri* »¹³⁰. Ainsi, les textes divergent non seulement sur l'identité du premier seigneur – Freelan ou son fils Joceran – mais aussi sur l'origine géographique de celui-ci¹³¹.

Le cartulaire de Savigny apporte des éléments déterminants. Vers l'an mil, un dénommé Joceran, qualifié de *miles nobilis Gauzerannus cognomento Bers de Sepmuro*, donne à l'abbaye l'église de Saint-Laurent-d'Oingt¹³². Joceran est nécessairement le personnage cité dans la généalogie du cartulaire de Marcigny. Or, le bien qu'il donne est à moins de 10 km de Chamelet : le père de Joceran – *Fredelo de Camiliaco* – est donc Freelan, le seigneur de Chamelet. Dans les sources, le *castrum* de Chamelet est attesté pour la première fois dans le premier quart du XI^e siècle¹³³. Il se situe immédiatement à l'ouest de Villefranche-sur-Saône, dans l'actuel département du Rhône.

¹²⁹ CHIZELLE 1992, p. 37-79.

¹³⁰ CUCHERAT 1887-1888, t. 15, p. 254.

¹³¹ Les interprétations des chercheurs divergent elles aussi concernant la traduction de *Camiliaco*. Ainsi, Jean Richard, Christophe Mathevot et Else Maria Wischermann supposent que les seigneurs sont originaires de Chamelet (RICHARD (éd.), 1957, p. 1 ; RICHARD J. 1973, p. 61 ; MATHEVOT 2005, p. 108), tandis que Henry de Chizelle pense qu'ils viennent de Chamilly (CHIZELLE 1971 b ; CHIZELLE 1992, p. 39-43). Voir la synthèse de ces opinions divergentes dans VAN EECKHOUT 2002, p. 18-20. L'abbé Cucherat, quant à lui, fait descendre les sires de Semur de Warin de Vergy qui, au IX^e siècle, fut comte de Chalon, de Mâcon et d'Auvergne ; il traduit *Camiliaco* par Chambilly (UCHERAT 1887-1888, t. 15, p. 255-259, 268). Jean-Baptiste Derost reprend les hypothèses de l'abbé Cucherat (Derost, J.-B., *Bulletin de la Société d'études du Brionnais*, août 1926, p. 156-157).

¹³² *Savigny* 915.

¹³³ *Cluny* 2471 (998-1026).

L'éditeur du cartulaire de Savigny date la donation de l'église de Saint-Laurent-d'Oingt de 1128, mais c'est une erreur, car Joceran Bers fut enterré à l'abbaye de Savigny vers l'an mil, ainsi qu'en témoignent les mémoires du grand prieur Benoît Mailliard au XV^e siècle et le cartulaire de l'abbé Ponce¹³⁴. Joceran Bers est le frère d'Hugues qui est abbé de Savigny de 984 à 1005¹³⁵. Lorsque ce dernier meurt, il choisit de se faire inhumer dans le cimetière près de son frère plutôt que dans la chapelle Saint-Léger, espace privilégié réservé aux sépultures des abbés, ce qui traduit la force et le poids de la parenté aristocratique. Hugues et Joceran Bers ont un autre frère, Freelan II, qui succède à leur père à la tête de la seigneurie de Chamelet¹³⁶. Ils ont également une sœur qui est abbesse de Saint-Pierre de Lyon¹³⁷.

Les noms et titres des frères de Joceran dans la charte du cartulaire de Marcigny sont donc erronés. On peut supposer que le moine qui rédigea ce texte, près d'un siècle après la mort des protagonistes, ne possédait pas les sources permettant de dresser une généalogie exacte. Cette mémoire n'était pas accessible aux clunisiens, et les moines saviniens auraient certainement été plus à même de produire ce document, car ils possédaient dans leurs archives les sources nécessaires.

Finalement, il paraît probable que Joceran Bers est, vers le milieu du X^e siècle, le premier seigneur de Semur tandis que son père Freelan conserve sa seigneurie de Chamelet. Les textes ne disent pas pourquoi une branche de cette famille vient s'installer à Semur¹³⁸.

Jean Richard suppose que le duc de Bourgogne est à l'origine de la création de la châellenie de Semur et de la nomination de Joceran Bers à sa tête¹³⁹. Cette nomination répondrait au même objectif que celle du comte Lambert de Chalon à la tête de la partie méridionale du comté d'Autun, à savoir la volonté de mettre en place dans cette région éloignée du cœur du duché et menacée par les Auvergnats des hommes capables de la

¹³⁴ O. Puel et P. Ganivet, « La géographie des morts dans l'abbaye de Savigny », dans REVEYRON *ET AL.* 2013, p. 141. PUEL 2013.

¹³⁵ *Savigny* 435.

¹³⁶ *Savigny* 435.

¹³⁷ Pierre Ganivet pense qu'il s'agit de Saint-Pierre de Lyon (communication lors du colloque « Les moines et la mort au Moyen Âge », tenu à Paray-le-Monial en octobre 2011, sous la direction de Nicolas Reveyron), tandis que Dominique Iogna-Prat indique qu'elle était abbesse de Peloges (IOGNA-PRAT 2000, annexe 1).

¹³⁸ La famille de Chamelet sera à nouveau évoquée plus loin : *cf. infra* Chapitre I.5.4.1. « Aux rois, les terres brionnaises du comté de Lyon ».

¹³⁹ RICHARD J. 1963 a, p.109-114. Henry de Chizelle estime lui aussi que les sires de Semur ont toujours été dépendants du duc de Bourgogne et jamais du comte de Chalon (CHIZELLE 1988, p. 102).

défendre¹⁴⁰. Jean Richard voit en Joceran et ses descendants des vassaux directs du duc de Bourgogne et non du comte de Chalon, ce qui expliquerait la présence beaucoup plus marquée de ce dernier en Charolais qu'en Brionnais, où la famille de Semur déploie son réseau d'influence.

Suivant l'hypothèse de Jean Richard, il est probable que le duc dote le seigneur de Semur d'un patrimoine foncier et lui accorde certaines prérogatives, néanmoins les sources font défaut sur ce sujet. En revanche, les textes témoignent du fait que les seigneurs de Semur mènent une politique ambitieuse pour asseoir leur domination sur les terres et les hommes, étendre le territoire contrôlé et s'assurer l'amitié des grands seigneurs laïques et ecclésiastiques.

De Joceran Bers, au milieu du X^e siècle, à Simon I^{er}, au début du XIII^e siècle, les seigneurs se succèdent de père en fils sans interruption ([annexe 5](#)). La succession devient plus irrégulière ensuite. Le fils de Simon I^{er}, Damas III, meurt jeune, et c'est sa mère, Marie de Bourgogne, qui dirige la seigneurie jusqu'à la majorité de son petit-fils Simon II en 1231. Le rôle de cette femme est important car elle conclut un traité avec le comte de Forez, en 1223, pour fixer les limites entre la seigneurie et le comté. Lorsque Simon II meurt, vers 1247, sa veuve, Isabelle de Beaujeu, épouse Renaud de Forez qui prend la tête de la seigneurie. Au titre de seigneur de Semur, il ajoute en 1259 celui de comte de Forez détenu jusqu'alors par son frère. C'est la première fois que le titre de seigneur de Semur est porté par un homme extérieur au lignage. Toutefois, la sœur de Simon II, Éloïse de Luzy, détient encore la nue-propriété de Semur. En 1262, elle rachète à Isabelle de Beaujeu l'usufruit de la seigneurie et la donne à son cousin Jean de Châteauvillain, de telle sorte que le lignage d'origine reprend ses droits : Jean de Châteauvillain est le petit-fils de Simon I^{er}. Il est le premier à porter le titre de baron de Semur. En 1282, il est contraint d'engager la baronnie au duc de Bourgogne Robert II, mais son petit-fils Jean II de Châteauvillain parvient à la dégager en 1303¹⁴¹. Jean II épouse la sœur de Guichard VI de Beaujeu¹⁴². Leur fille Jeanne épouse Guichard VI, son oncle, en 1320 : elle lui apporte en dot la seigneurie de Semur¹⁴³. Guichard ne réside pas à

¹⁴⁰ Cette question est développée plus loin : cf. *infra* Chapitre I.5.4.2. « Aux ducs, les terres brionnaises des comtés d'Autun et de Mâcon ».

¹⁴¹ *Titres de la maison ducale de Bourbon*, n° 721-723, 1100-1101. GOUJON 1992, p. 112-113.

¹⁴² *Titres de la maison ducale de Bourbon*, n° 1163.

¹⁴³ *Titres de la maison ducale de Bourbon*, n° 1563, 1566, 1571, 1617, 1618, 1985.

Semur, qui est administré par un bailli et un châtelain. À la mort de Guichard, sa veuve devient dame de Semur, puis son fils Guichard VII de Beaujeu lui succède. À la mort de ce dernier, en 1356, la seigneurie revient à sa femme, Marguerite de Poitiers, puis à son fils, Édouard de Beaujeu. En 1378, ce dernier donne la châtelainie à Guillaume de La Trémouille en remboursement de dettes. Celui-ci l'échange avec le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, contre la châtelainie de Grignon. Dès lors, la seigneurie est intégrée au bailliage d'Autun-Montcenis, et on assiste à la mise en place des circonscriptions qui perdureront sous l'Ancien Régime.

I.4.1.2. La création d'un cadre territorial cohérent

La forteresse

La forteresse de Semur-en-Brionnais est bâtie sur la plate-forme d'une extrémité de plateau dominant, au sud, la vallée du Merdasson (annexe 6). C'est une place forte naturelle – un éperon barré – facile à fortifier et à défendre. Le flanc nord-est est occupé par le bourg couramment appelé la basse ville. Il est mentionné dans une charte de la deuxième moitié du XI^e siècle qui signale la tenue d'un marché hebdomadaire *sub castro de Sinemuro*¹⁴⁴. La manière dont le bourg castral s'est constitué est actuellement en cours d'étude par Franck Chaléat¹⁴⁵.

Le château médiéval se trouve à l'extrémité orientale du plateau. Ses vestiges ont fait l'objet en 2009 d'une étude archéologique conduite par René-Pierre Lehner et Hervé Mouillebouche, du Centre de Castellologie de Bourgogne (CeCaB)¹⁴⁶. Ils distinguent trois états. Le premier état (Semur I) est constitué des deux premiers niveaux de la tour actuelle.

¹⁴⁴ Marcigny 3.

¹⁴⁵ Chaléat, Franck, *Devant la porte du priore, dessoubz le chastel dudict lieu : la question des bourgs dits « castraux » et « monastiques »*. *Œkoumène, polarisation et sens des lieux durant le « long Moyen Âge » dans les agglomérations péricastres et périmonastiques du Charolais-Brionnais (Bourgogne du Sud)*, Thèse de doctorat en cours, Université Lyon 2, sous la direction de Nicolas Reveyron. Dans l'attente de la publication de ces travaux, voir F. Chaléat, dans MOUILLEBOUCHE 2010, p. 241-266. Avant cette thèse, la topographie du site castral avait déjà fait l'objet de travaux ; il est possible de se référer par exemple à CUCHERAT 1887-1888 ; BOUSSAND 1933 ; DOSSO-GREGGIA 1969, p. 24-29 ; ROUX 1995 et DECORS 2004.

¹⁴⁶ Les résultats de l'étude ont été présentés au colloque *Hugues de Semur. Paray-le-Monial et l'Europe clunisienne (XI^e-XII^e siècles)*, tenu à Paray-le-Monial du 1^{er} au 4 octobre 2009, sous la direction de Nicolas Reveyron. Voir aussi F. Bonhomme, S. Guillin, R.-P. Lehner, H. Mouillebouche, « Les châteaux bourguignons du X^e siècle datés par ¹⁴C-AMS », dans MOUILLEBOUCHE 2010, p. 14-18 ; DECORS 2004 et JAL J.-M. 2013, p. 12-13.

La datation par radiocarbone réalisée en 2008 indique le X^e siècle comme époque de réalisation. Cette construction en maçonnerie, élevée sur motte, faiblement éclairée, devait être surmontée d'un, voire de plusieurs étages de bois. Au cours du XI^e siècle (Semur II), la construction de bois est supprimée, et la maçonnerie rehaussée d'un niveau puis d'un second. Dans le dernier quart du XIV^e siècle (Semur III), une nouvelle tour – aujourd'hui disparue – est ajoutée au donjon sur les ordres du duc de Bourgogne, tandis que la tour principale est modifiée par l'adjonction d'une porte à pont-levis, le percement de deux croisées en pierre et la mise en place de deux cheminées.

Au nord-ouest du château se dresse l'église Saint-Hilaire. Elle est édifiée dans la seconde moitié du XII^e siècle, en remplacement d'une église attestée dans les sources dès 1120¹⁴⁷. On ne peut exclure qu'il y ait eu une chapelle castrale dès l'édification de la forteresse. L'église et le château sont construits à l'intérieur de la même enceinte protégeant le sommet de l'éperon ([annexe 6 – Photo 3, enceinte n° 3](#)), tandis qu'une seconde enceinte enserrme le bourg ([enceinte n° 8](#)).

Le territoire

Le cartulaire de Marcigny permet de déterminer l'étendue du territoire des seigneurs de Semur en relevant les terres sur lesquelles ils font des donations : Baugy, Briant, Briennon, Chambilly, Iguerande, Marcigny, Melay, Oyé, Saint-Didier-en-Brionnais, Saint-Julien-de-Civry, Saint-Martin-du-Lac, Sarry, Saint-Bonnet-de-Cray et bien sûr Semur et Saint-Martin-la-Vallée¹⁴⁸ (fig. 2).

Les actes réglant des partages territoriaux constituent un second indice. L'accord conclu en 1279 entre Jean de Châteauvillain et l'abbé de La Bénisson-Dieu énumère les paroisses appartenant à la baronnie : L'Hôpital-le-Mercier, Briennon, Saint-Pierre-la-Noaille, Melay, Noailly, Fleury, Saint-Bonnet-de-Cray, Iguerande, Semur, Saint-Martin-la-Vallée, Saint-Julien-

¹⁴⁷ *Marcigny* 270.

¹⁴⁸ *Marcigny* 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 15, 16, 108, 119, 280 et 289 ; FOURNIAL (éd.), 1973, p. 119, n° 40. Les dons concernent des biens religieux à Baugy, Briant, Briennon, Chambilly, Marcigny, Saint-Martin-du-Lac, Sarry et Semur.

de-Cray, Sainte-Foy, Briant et Montceaux-l'Étoile¹⁴⁹. Au sud-ouest, les terres de Changy, Vivans, Saint-Forgeux-Lespinasse et Saint-Germain-Lespinasse font l'objet de divers litiges entre les comtes de Forez et les seigneurs de Semur, mais les chartes indiquent que c'est le comte qui fait ingérence sur des terres semuroises en s'emparant de ces paroisses¹⁵⁰. Toutes les terres bordant la Loire, sur ses deux rives, depuis le Sornin au sud jusqu'à Chassenard au nord, appartenaient à la seigneurie, comme l'atteste un procès-verbal de 1503 fixant les limites entre le duché de Bourgogne et le Bourbonnais¹⁵¹.

Les douaires et apanages constituent un troisième indice. La paroisse de Pouilly-sous-Charlieu est détenue par Isabelle de Beaujeu, qui l'apporte en douaire lors de son mariage avec Renaud de Forez, ce qui pourrait signifier qu'elle lui venait de son premier mariage avec Simon de Semur-Luzy¹⁵². Au nord du Brionnais, la terre de Dyo sert à apanager un puiné, Hugues Damas, frère de Geoffroy III. À proximité de Dyo, la terre de Saint-Germain-en-Brionnais était sans doute reliée à la seigneurie, la collégiale abrite en effet la sépulture de Sibylle de Luzy, dame de Dyo.

¹⁴⁹ Forez 212 et 213. Un accord similaire est conclu avec le prieur de Marcigny en 1266 (*Cluny* 5117), il concerne notamment les paroisses de Briennon, Iguerande et Baugy ; de même avec l'abbé de Saint-Rigaud (ADSL – H 143). Ces différents accords sont évoqués dans CHIZELLE 1992, p. 98-100.

¹⁵⁰ Forez 1347 : acte passé en 1224 entre Marie de Bourgogne, dame de Semur, et Guy IV, comte de Forez. La frontière entre leurs territoires partait de la Loire, plus précisément des fossés de Vincie qui correspondent à l'actuel lieu-dit Cornillon sur la commune de Mably (la localisation des fossés de Vincie est confirmée par un procès-verbal de 1503 [cf. note suivante] qui nous apprend que ces fossés sont situés entre Maltaverne, sur Briennon, et Roanne), puis elle suivait la *strata publica* ou chemin Romeret, dont l'actuelle RN 7 entre Roanne et Changy garde le souvenir. À Changy, la limite remontait en direction de Vivans, puis d'Urbise qui était dans le comté de Forez (selon DRU s.d., p. 6, Vivans appartient au canton de Melay – avec Artaix et Chenay – jusqu'en 1791, date à laquelle la commune fut rattachée au département de la Loire). Un acte de 1273 rappelle les limites définies en 1224, que le comte de Forez avait enfreintes (*Forez* 164).

¹⁵¹ Le texte du 5 octobre 1503 est conservé aux ADCO – B 284 ; il existe également une copie du milieu du XVII^e siècle conservée à la Société éduenne – fonds Cucherat. Cette copie sert de preuves pour rappeler « les limites des justices du Charolais, Brionnais, Lyonnais et Bourbonnais » Texte reproduit dans CHIZELLE 1992, p. 188-192 ; texte cité par COURTEPEE, BEGUILLET 1967, t. 3, p. 82 et VAN EECKHOUT 2002, p. 14-15. À propos des terres ligériennes relevant du Brionnais, l'abbé Courtépée écrit : « On peut assurer que le Brionnais s'étendait jadis sur les deux rives de la Loire jusqu'à celles de l'Arroux, de l'Arconce, de la Semence en remontant au dessus du Sornin, qui descend de Châteauneuf à Charlieu et va se jeter dans la Loire proche Briennon [...]. Le moyen Brionnais [...] s'étend sur la rive droite de la Loire, depuis l'embouchure du Sornin jusqu'à Digoin » (COURTEPEE, BEGUILLET 1967, t. 3, p. 77-78).

¹⁵² Forez 1611.

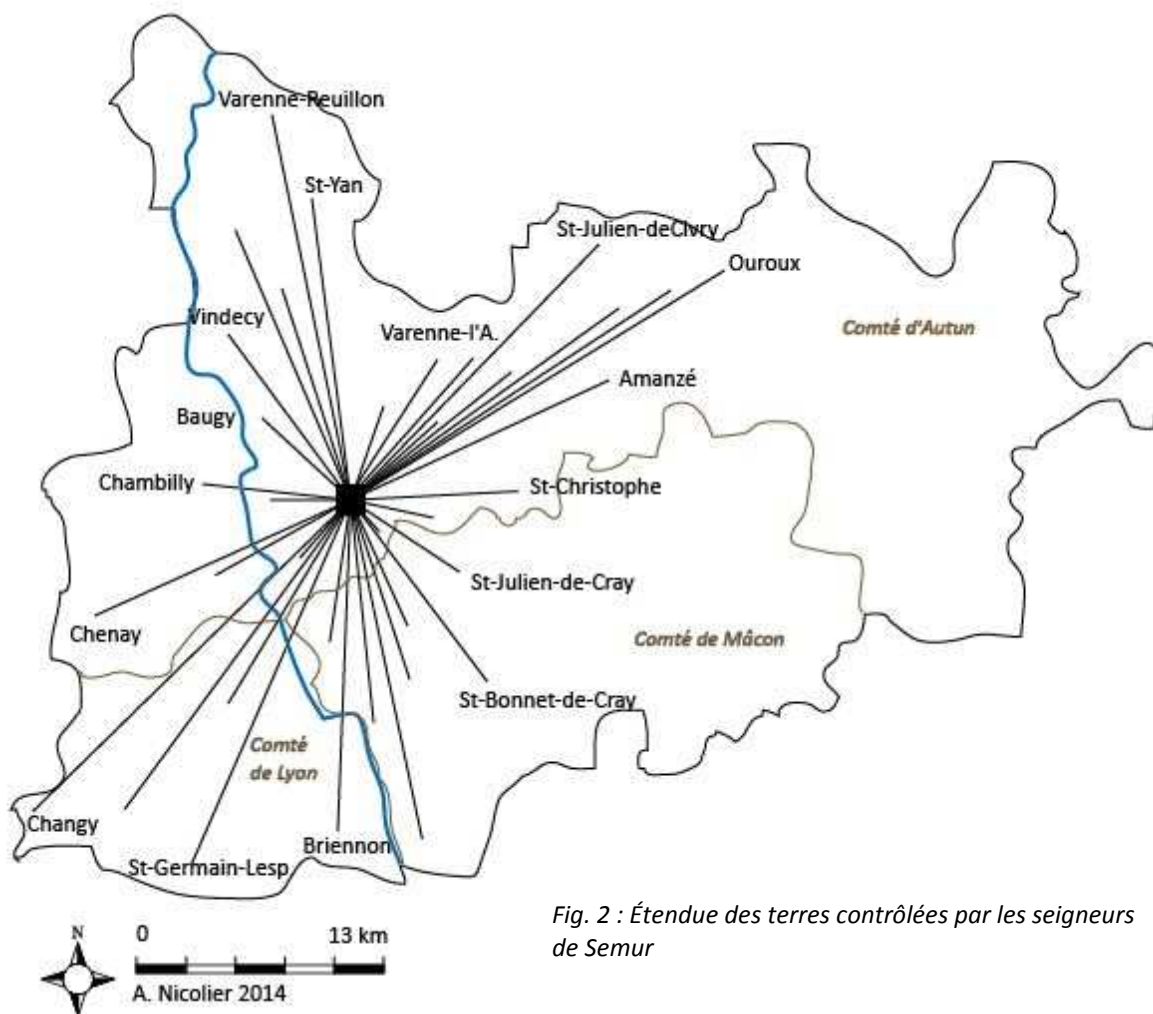


Fig. 2 : Étendue des terres contrôlées par les seigneurs de Semur

Les familles vassales

Le cartulaire de Marcigny permet également de connaître les familles vassales des Semur, et les terres qu'elles détiennent peuvent être considérées comme relevant de la zone d'influence des seigneurs. Les relations de ces membres de la noblesse brionnaise entre eux et avec les seigneurs de Semur ont été analysées en 2009 par Armando Torres Fauaz, dont l'objectif est de mettre en évidence les stratégies déployées par chacun pour assurer son rang social et le prestige de sa lignée¹⁵³. L'auteur montre qu'à partir du règne de Geoffroy IV de Semur, vers 1105, l'entourage des seigneurs diminue et que les activités des familles vassales se recentrent sur le Brionnais, alors qu'au cours des décennies précédentes (1050-1105), elles rayonnaient davantage et appartenaient à de multiples réseaux du Charolais ou du Mâconnais :

¹⁵³ TORRES FAUAZ 2009, p. 65-74, 79-82.

- la famille de La Barge : elle possède des biens à Sainte-Foy et Saint-Martin-du-Lac, et peut-être à Varenne-l'Arconce et Briant¹⁵⁴. Ses membres sont témoins de nombreuses donations effectuées par les Semur au profit du prieuré de Marcigny¹⁵⁵. En 1096, Hugues Damas s'engage à fournir deux otages, dont Hugues de La Barge, s'il contrevient à un acte conclu avec le prieuré de Marcigny¹⁵⁶. Les La Barge sont fréquemment les seuls témoins des actes passés par les Semur ce qui témoigne de leur forte légitimité en tant que garants dans les affaires judiciaires et prouve l'importance de ce lignage¹⁵⁷. Les La Barge sont les plus proches fidèles des Semur, jusqu'au moment où Geoffroy IV prend la tête de la seigneurie (vers 1100-1105). L'entourage des seigneurs se transforme alors complètement, « seuls se maintiennent quelques milites castri et une nouvelle génération de la famille Laval »¹⁵⁸. Le nom des La Barge n'apparaît plus dans les sources après 1150 : la famille connaît un déclin très rapide, dû peut-être à un fractionnement du lignage primitif en plusieurs branches.

- la famille de Varenne-Reuillon : à la fin du XI^e siècle, cette famille fait par trois fois des donations au prieuré de Marcigny de terres sises à Saint-Yan, et le seigneur de Semur est systématiquement témoin¹⁵⁹. Cependant, les Varenne-Reuillon sont aussi les témoins, en 1083, de la fille du comte Thibaud de Chalon, lorsque celle-ci confirme la donation de la *villa* de Digoin au prieuré de Paray¹⁶⁰. Une famille est susceptible d'appartenir à plusieurs réseaux aristocratiques et de relever de plusieurs seigneurs pour ses possessions. Néanmoins, le titre de comte de Chalon arboré par Thibaud ne doit pas faire oublier qu'il est le fils de Geoffroy I^{er} de Semur.

- la famille de Sarry : à la fin du XI^e siècle, Bernard de Sarry donne au prieuré de Marcigny le fief de Sarry qu'il tient des seigneurs de Semur et le manse de Montceaux-l'Étoile¹⁶¹. En

¹⁵⁴ *Marcigny* 203 et 281.

¹⁵⁵ *Marcigny* 203 par ex. Voir *Marcigny*, p. 234 ; RICHE 1996, p. 253 ; VAN EECKHOUT 2002, p. 23, 74-75 ; BEAUMONT 2012, t. 2, p. 493-495.

¹⁵⁶ *Marcigny* 119.

¹⁵⁷ TORRES FAUAZ 2009, p. 65-67, 79-80, 130.

¹⁵⁸ Comme les La Barge, les Laval sont très souvent témoins des actes passés par les Semur (*Marcigny* 10, 14, 36, 66, 101, 105, 196, etc.). Armando Torres Fauaz suppose qu'ils étaient possessionnés à Saint-Martin-la-Vallée et dans les environs de Paray-le-Monial (TORRES FAUAZ 2009, p. 67, 80, 130) tandis que René de Beaumont les dit établis à Anzy-le-Duc et Baugy (BEAUMONT 2012, t. 2, p. 501-503).

¹⁵⁹ *Marcigny* 25, 47 et 48. Voir la biographie dressée par Jean Richard dans *Marcigny*, p. 250.

¹⁶⁰ *Cluny* 3602.

¹⁶¹ *Marcigny* 66.

1102, Geoffroy IV prête serment de ne plus porter atteinte au prieuré de Marcigny et il fournit une liste de trente personnes qui seront emprisonnés à sa place s'il ne tient pas ses engagements ; parmi eux figure *Philippus de Sarrie*¹⁶².

- la famille Flocel : au XII^e siècle, Geoffroy Flocel et son frère Hugues Léger donnent à Marcigny des biens situés à Baugy et Iguerande¹⁶³. Geoffroy Flocel figure comme otage dans la charte de 1102 précédemment citée, et Hugues Léger est présenté comme otage par Geoffroy IV en 1096¹⁶⁴. D'autres vassaux des Semur sont possessionnés à Baugy, mais une partie de ce territoire est aux mains de Guichard Chavachole, chevalier du château de Bonnard, à Luneau¹⁶⁵.

- la famille Méchin : au XII^e siècle, Guigues et Geoffroy Méchin donnent au prieuré de Marcigny des biens situés à Baugy, Iguerande, Mailly et Saint-Pierre-la-Noaille¹⁶⁶. Un membre de cette famille figure comme otage dans la charte de 1102 déjà citée. Par ailleurs, Guigue Méchin est témoin de Geoffroy II lors d'une donation¹⁶⁷.

- la famille de Glaine : cette famille est possessionnée à Saint-Martin-du-Lac et Artaix, à l'instar des seigneurs de Semur, ce qui permet d'envisager un lien de vassalité¹⁶⁸. L'abbé Courtépée écrit que la famille possède un château à Glaine sur la commune de Saint-Martin-du-Lac : il aurait disparu lors des Guerres de religion.

- la famille de Cheleux : au cours du dernier tiers du XI^e siècle, Liétaud de Cheleux donne au prieuré de Marcigny des terres à Iguerande, Saint-Christophe, Saint-Julien-de-Cray et Sainte-Foy¹⁶⁹. Il dit tenir le manse de Vaux du seigneur de Semur. Cependant, Jean Richard a

¹⁶² *Marcigny* 288.

¹⁶³ *Marcigny* 215 et 302.

¹⁶⁴ *Marcigny* 119.

¹⁶⁵ *Marcigny* 296 et p. 243. Concernant Guichard Chavachole, voir BEAUMONT 2012, t. 2, p. 442 ; TORRES FAUAZ 2009, p. 75 et 133.

¹⁶⁶ *Marcigny* 228, 249 et 297. Voir aussi RICHARD (éd.), 1957, p. 241.

¹⁶⁷ *Marcigny* 8.

¹⁶⁸ Possessions des Semur à Saint-Martin-du-Lac : *Marcigny* 5, 301. Possessions des Semur à Artaix : Forez 317. Possessions des de Glaine à Saint-Martin-du-Lac : *Marcigny* 39, 291. Possessions des de Glaine à Artaix : *Marcigny* 18. Sur la famille de Glaine, voir RICHARD (éd.), 1957, p. 238.

¹⁶⁹ *Marcigny* 32 et 281.

constaté que cette famille est également liée à la famille de Busseuil, donc à l'entourage des comtes de Chalon¹⁷⁰.

- la famille de Saligny : trois frères, Guichard, Hugues et Airoul de Saligny, donnent au prieuré de Marcigny des terres se trouvant à Amanzé¹⁷¹. Le seigneur de Semur est témoin de la charte. Toutefois, lorsqu'Airoul engage sa terre de Cée au prieuré de Marcigny, vers 1122, le témoin est Artaud de Busseuil¹⁷².

- la famille Tison : au cours de la première moitié du XII^e siècle, les Tison donnent au prieuré de Marcigny des biens situés à Amanzé, Briant et Varenne-l'Arconce¹⁷³. Le seigneur de Semur est présent dans la charte relative à Briant, et un membre de la famille Tison est témoin d'une charte passée par Geoffroy IV¹⁷⁴.

- la famille de Tory : au XII^e siècle, Hugues de Tory et l'épouse de Raoul de Tory possèdent des terres à Iguerande, Saint-Christophe-en-Brionnais et Varenne-l'Arconce¹⁷⁵. La donation au prieuré de la terre de Saint-Christophe est passée *per manum Gaufredi principis de Sinemuro*¹⁷⁶. Il est probable que les seigneurs de Tory résidaient à Saint-Bonnet-de-Cray, commune sur laquelle un lieu-dit a conservé le nom de *Prairie de Torry*¹⁷⁷.

- la famille des Sertines : les membres de cette famille donnent au prieuré de Marcigny des biens situés à Briant, Saint-Christophe-en-Brionnais et Baugy¹⁷⁸. Le seigneur de Semur est témoin de la donation sur Briant¹⁷⁹. En 1096, Hugues Damas et Geoffroy IV s'engagent à fournir des otages, parmi lesquels figurent Joceran et Geoffroy des Sertines, s'ils contreviennent à un accord conclu avec le prieuré de Marcigny¹⁸⁰.

¹⁷⁰ RICHARD (éd.), 1957, p. 250.

¹⁷¹ *Marcigny* 196. Voir RICHARD (éd.), 1957, p. 244.

¹⁷² *Marcigny* 294.

¹⁷³ *Marcigny* 95, 154 et 192.

¹⁷⁴ *Marcigny* 155. Concernant la famille Tison, voir BEAUMONT 2012, t. 2, p. 564-566.

¹⁷⁵ *Marcigny* 201, 202 et 207.

¹⁷⁶ *Marcigny* 207.

¹⁷⁷ VAN EECKHOUT 2003, p. 24.

¹⁷⁸ *Marcigny* 17, 100, 101 et 122.

¹⁷⁹ *Marcigny* 101. Voir aussi RICHARD (éd.), 1957, p. 241 ; VAN EECKHOUT 2002, p. 23.

¹⁸⁰ *Marcigny* 119.

- la famille de Munda : au cours de la deuxième moitié du XI^e siècle, cette famille est possessionnée à Briant, Saint-Christophe-en-Brionnais et Saint-Julien-de-Cray ce qui laisse supposer un lien de vassalité avec le seigneur de Semur¹⁸¹. Mais, elle possède aussi des biens à Saint-Laurent-en-Brionnais, terre qui relève de la famille Le Blanc¹⁸².

- les milites castri : Girard de Semur, un des chevaliers du château, possède des biens à Baugy et Semur¹⁸³. Au cours du dernier tiers du XI^e siècle, Bernard de Vaux donne l'église de Saint-Martin-la-Vallée au prieuré de Marcigny et se dit chevalier du château de Semur : *Castri Sinemuris quidam miles, nomine Bernardus de Vals*¹⁸⁴.

Pour conclure, les sources révèlent que les Semur contrôlent la moitié occidentale du Brionnais et que leur territoire est relativement compact et cohérent¹⁸⁵. Ceci n'est pas propre aux Semur : au XI^e siècle, les terres possédées par des seigneurs laïques commencent à être regroupées, l'exercice du droit de ban nécessitant un cadre territorial cohérent. Toutefois, les Semur ne détiennent pas toute la fortune foncière puisque de nombreuses terres sont tenues en fief par des familles vassales. Par ailleurs, aux marges de leur territoire, ils doivent composer à rang d'égalité avec d'autres familles aristocratiques (annexe 7). À l'est, la limite entre leurs terres et celles relevant des Le Blanc passe, du nord au sud, par Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie, Dyo, Amanzé, Oyé, Saint-Christophe-en-Brionnais, Saint-Julien-de-Cray¹⁸⁶, Saint-Bonnet-de-Cray et Pouilly-sous-Charlieu qui relèvent de la seigneurie semuroise. Au sud-ouest du Brionnais, à Chenay-le-Châtel, des terres sont possédées par les Semur, d'autres par les Le Blanc, et elles sont convoitées par les comtes de Forez¹⁸⁷. À Briennon, les Semur sont présents aux côtés des Le Blanc et du seigneur Damas de Roanne

¹⁸¹ *Marcigny* 49.

¹⁸² *Marcigny* 303.

¹⁸³ RICHARD (éd.), 1957, p. 242. Voir aussi PERROY 1976-1977, t. 2, p. 822-827.

¹⁸⁴ *Marcigny* 80 et p. 237 ; *Paray* 90.

¹⁸⁵ Il faut noter cependant que la famille détient quelques enclaves en Forez, près de Roanne et à Sail-sous-Couzan (MATHEVOT 2005, p. 108).

¹⁸⁶ Saint-Julien-de-Cray et Jonzy forment depuis 1860 la commune de Saint-Julien-de-Jonzy, mais comme il s'agissait de deux paroisses distinctes au Moyen Âge, nous choisissons pour l'ensemble de notre texte de maintenir les appellations anciennes et de ne pas utiliser le nom Saint-Julien-de-Jonzy. En revanche, partout ailleurs nous conservons le nom des communes actuelles par souci de clarté.

¹⁸⁷ *Marcigny* 267 ; *Forez* 164 et 317.

qui, au début du XII^e siècle, possède deux manses qu'il donne au prieuré de Marcigny¹⁸⁸. Enfin, dans la partie septentrionale de la seigneurie, les Semur partagent des territoires avec des vassaux des comtes de Chalon. À Saint-Didier-en-Brionnais, au XI^e siècle, ils côtoient la famille de Busseuil¹⁸⁹, qui est également présente à Varenne-l'Arconce aux côtés de vassaux des seigneurs de Semur, Bernard Morel, Eldin Tison, Hugues et Raoul de Tory¹⁹⁰. À Briant, les familles de Semur, des Sertines et Tison doivent composer avec la famille de Centarben¹⁹¹. Cette dernière est présente à Saint-Julien-de-Civry aux côtés de quatre autres familles charolaises, les Liébaud, les Sivignon, les Esperun et les Busseuil¹⁹².

I.4.1.3. Le rayonnement de Semur

Des alliances prestigieuses

Dans une société basée sur les réseaux de pouvoir, on assure sa place dans la hiérarchie sociale en multipliant les attaches avec divers groupes aristocratiques. Les mariages sont un moyen de lier deux réseaux ou de resserrer des liens déjà établis.

Dès Joceran Bers, des unions prestigieuses se nouent, en particulier, avec la famille des comtes de Chalon. La première alliance entre les deux familles reste hypothétique : Aélis, la veuve de Lambert de Chalon, a peut-être épousé Joceran Bers de Semur. Lui-même avait déjà été marié à une certaine Richoara. Ce qui est certain c'est qu'après la mort de Lambert, Aélis épouse un prénommé Geoffroy. Certains chercheurs, tel que Constance Bouchard, pensent qu'il s'agit de Geoffroy I^{er} d'Anjou dit Grisegonelle, d'autres, comme l'abbé Cucherat et Henry de Chizelle, estiment qu'il s'agit de Joceran Bers¹⁹³. Les alliances suivantes sont plus assurées. Geoffroy I^{er}, fils de Joceran Bers et Richoara, épouse Mathilde, la fille de Lambert

¹⁸⁸ Famille de Semur : *Marcigny* 280 et 248 ; *Forez* 212 et 213. Famille Le Blanc : *Marcigny* 73. Seigneur de Roanne : *Marcigny* 243.

¹⁸⁹ Terres détenues par les Semur : *Marcigny* 6 et 16. Terres détenues par les Busseuil : *Marcigny* 68. Sur la famille de Busseuil, voir RICHARD (éd.), 1957, p. 233, 235, 246, 251 ; CHAUME 1947 a, p. 290 ; HILLEBRANDT 1994 ; VAN ECKHOUT 2002, p. 28-29, 75-76.

¹⁹⁰ Donation d'Aélis de Busseuil : *Marcigny* 282. Donations par les vassaux des Semur : *Marcigny* 190, 192, 201, 202, 207.

¹⁹¹ Donations par les Semur et leurs vassaux : *Marcigny* 3, 49, 100, 101, 154, 192. Donation par Joceran de Centarben : *Marcigny* 77. Sur la famille de Centarben, voir VAN ECKHOUT 2002, p. 28-29 ; *Marcigny*, p. 232, 249, 252 ; CHAUME 1947.

¹⁹² Centarben : *Marcigny* 107 et 109. Busseuil : *Paray* 35 et 86. Sivignon : *Marcigny* 45 et 193. Liébaud : *Marcigny* 44. Concernant les Semur et leur vassal Eldri Esperun : *Marcigny* 103 et 108.

¹⁹³ BOUCHARD 1987 ; CUCHERAT 1887-1888, t. 15, p. 274-277 ; CHIZELLE 1986, p. 45-69 et 1992, p. 43.

de Chalon et d'Aélis. Quant à Damas I^{er}, issu du premier mariage de Geoffroy I^{er}, il épouse Aremburge, la fille de Mathilde de Chalon et du duc Henri I^{er} de Bourgogne. Ainsi, les trois premiers seigneurs de Semur, entre le milieu du X^e siècle et le milieu du XI^e siècle, auraient épousé respectivement la veuve, la fille et la petite-fille de Lambert de Chalon. Hugues de Chalon, qui succède à son père Lambert à la tête du comté, est ainsi le grand-oncle et le parrain de l'abbé Hugues de Semur¹⁹⁴. Il n'a pas d'enfant car il est clerc et évêque d'Auxerre à partir de 999 : par conséquent c'est son neveu qui lui succède à la tête du comté, Thibaud, le fils de Mathilde et Geoffroy I^{er} de Semur. Les deux fils de Geoffroy I^{er} sont donc à la même époque, l'un seigneur de Semur, et l'autre comte de Chalon. Hugues II succède à son père Thibaud, de telle sorte que, pendant plus de dix ans encore, deux cousins germains membres de la famille de Semur dirigent l'un la seigneurie brionnaise, l'autre le comté de Chalon. Pour resserrer davantage les liens, Hugues II épouse sa petite-cousine Constance qui est la fille d'Hélie de Semur et du duc Robert I^{er}.

Les alliances matrimoniales puis les relations familiales que les seigneurs de Semur nouent et entretiennent avec les comtes de Chalon attestent du fait que, malgré l'entrée dans la société féodale et l'abandon des institutions carolingiennes, les comtes demeurent de puissants personnages, dont les seigneurs châtelains évitent de se détacher¹⁹⁵. Il est également possible d'envisager qu'au XI^e siècle, les Semur soient pratiquement de rang égal aux comtes de Chalon, dont ils sont les collaborateurs au sud-ouest de la Bourgogne puis, le danger étant passé, les deux familles s'éloignent l'une de l'autre.

La renommée de la famille s'accroît encore par les unions qu'elle contracte avec les ducs de Bourgogne. Au cours de la première moitié du XI^e siècle, Damas I^{er} épouse Aremburge, la fille du duc Henri I^{er} de Bourgogne et de Mathilde de Chalon. Puis il marie sa fille Hélie au duc Robert I^{er}¹⁹⁶. C'est sans conteste l'alliance hypergamique la plus fameuse, puisque Robert est le fils du roi Robert le Pieux et le frère du roi Henri I^{er}. Toutefois, comme le souligne Armando Torres Fauaz, cette union est également bénéfique au duc, qui étend ainsi son influence sur le sud du duché, territoire sur lequel la présence ducal était depuis longtemps

¹⁹⁴ OURSEL R. 1988, p. 13.

¹⁹⁵ BRUAND 2009, p. 161.

¹⁹⁶ P. Ganivet souligne que le nom d'Hélie, qu'il retrouve dans la Dombes au sein du lignage des seigneurs de Villars, « est assez peu répandu et renvoie de fait à la meilleure noblesse » (GANIVET 2011, p. 496).

marginale¹⁹⁷. Si son ascendance est royale, Robert I^{er} apparaît comme un homme brutal et immoral – il tue son beau-père vers 1048. Son petit-fils, Hugues I^{er}, lui succède en 1075. Celui-ci est par sa grand-mère, Hélié, un membre de la famille de Semur. Plus tempéré et sage que son grand-père, il apporte dans le duché un réel esprit de justice. Il est proche de son grand-oncle, l'abbé Hugues de Semur, lequel, en 1078, le convainc de prendre l'habit monastique à Cluny, ce qui provoque l'indignation du pape Grégoire VII, reprochant à l'abbé d'avoir privé les chrétiens de Bourgogne de leur protecteur. Eudes succède à son frère Hugues I^{er} à la tête du duché. À la fin du XII^e siècle, Simon I^{er} de Semur-Luzy épouse Marie de Bourgogne, la sœur du duc Eudes III.

Par le mariage d'Hélié de Semur avec le fils du roi des Francs, la famille de Semur se hisse jusqu'aux plus hautes sphères de la société. D'autres alliances royales sont nouées. La fille du duc Robert I^{er} et d'Hélié de Semur, Constance, s'unit en secondes noces à Alphonse VI, roi de León, de Castille et de Galice. L'union est certainement due à l'entremise de l'oncle de Constance, l'abbé Hugues de Semur. Ce dernier a créé des relations fortes avec l'Espagne, où il implante des monastères et apporte son soutien à la reconquête menée contre les Maures. Alphonse VI finance pour une large part la construction de la troisième abbaye de Cluny. Henri de Bourgogne, petit-fils du duc Robert I^{er} et d'Hélié de Semur, épouse la fille d'Alphonse VI, Thérèse, et reçoit le comté de Portugal.

Des unions lient les Semur avec des familles de la plus haute noblesse bourguignonne. Geoffroy II épouse Adélaïde, qui pourrait être la fille du comte de Nevers. Par ailleurs, deux alliances scellent les relations avec les seigneurs de Bourbon-Lancy. Tout d'abord Damas I^{er} donne sa fille Mathilde à Guichard de Bourbon-Lancy, puis Damas II de Semur-Luzy épouse l'héritière de cette même seigneurie. À cette occasion, la seigneurie de Bourbon-Lancy entre en la possession des Semur. En revanche, ces derniers ne noueront pas d'alliances avec les seigneurs de Beaujeu avant le XIII^e siècle, comme il a été vu précédemment¹⁹⁸.

¹⁹⁷ TORRES FAUAZ 2009, p. 41.

¹⁹⁸ Concernant les seigneurs de Beaujeu, voir LA ROCHE 1853 ; GUIGUE (éd.), 1864 ; E. L. 1894 ; PAGANI 1896, p. 78-90 ; RICHARD J. 1954, p. 43-46 ; J. Odin, dans CHARLIEU 1973, p. 58-60 ; BOUCHARD 1987, p. 289-295 ; GALLAND 1990 a, p. 47-49.

Hors de la noblesse du duché, Geoffroy IV s'unit à Aélis, la fille du comte de Guines Baudouin. Par ce mariage, il espère hériter de terres dans la Flandre, mais son calcul échoue. D'autres alliances créent des liens avec l'Auvergne. Geoffroy I^{er} épouse la fille du vicomte Damas de Brioude, et sa petite-fille, Adélaïde, fille de Damas I^{er}, se marie à Damas de Châtel-Montagne. Arlette Maquet a noté qu'à des degrés divers les abbés de Cluny Odilon, Hugues de Semur et Pierre le Vénérable ont eu des liens avec l'Auvergne. Pour Hugues de Semur, ces liens sont les deux alliances qui viennent d'être mentionnées¹⁹⁹.

Certaines terres apportées en dot par les épouses sont à l'origine de branches cadettes issues du lignage primitif. Ainsi, Geoffroy et Hervé, les fils de Geoffroy I^{er}, héritent par leur mère Mathilde, de la seigneurie de Donzy, dans la Nièvre²⁰⁰. Ils se succèdent à la tête de cette seigneurie qui devient une très noble maison : le fils d'Hervé, Geoffroy II de Donzy, accède au titre de comte de Chalon à la fin du XI^e siècle.

Les seigneurs de Luzy constituent eux-aussi une branche dérivée de la famille de Semur. Henry de Chizelle émet l'hypothèse que c'est lors du mariage de Geoffroy IV avec la comtesse Mathilde que la seigneurie de Luzy intègre le patrimoine des Semur²⁰¹. Leur fils Damas hérite de la seigneurie de Luzy, tandis que Geoffroy V, le fils que Geoffroy IV a eu de son premier mariage, obtient la seigneurie de Semur. À la mort de Geoffroy V, son demi-frère Damas lui succède sous le titre de Damas II de Semur-Luzy. Ainsi, une branche cadette prend la tête de la seigneurie de Semur. Simon I^{er} de Semur-Luzy succède à son père Damas II, et son fils Simon II après lui. En 1262, Éloïse de Luzy, sœur de Simon II, rachète la seigneurie de Semur tombée aux mains de la famille de Beaujeu. Elle la donne, avec la seigneurie de Luzy, au petit-fils de Simon I^{er}, Jean de Châteauvillain. Si cette généalogie est exacte, nous pensons en revanche qu'il faut faire remonter au moins au temps de Geoffroy III l'intégration de la seigneurie de Luzy au patrimoine des Semur. En effet, lorsque ce dernier entre en religion en 1088, il donne au prieuré de Marcigny un moulin de l'étang du château de Luzy²⁰². Par ailleurs, lorsque *Rainaldus de Castro Luciac* donne à l'abbaye de

¹⁹⁹ A. Maquet, dans *ODILON* 2002, p. 293 ; MAQUET 2006, p. 88-89.

²⁰⁰ SASSIER 1980, p. 81-90 ; Y. Sassier, dans BARTHELEMY, BRUAND 2004, p. 180.

²⁰¹ CHIZELLE 1992, p. 54.

²⁰² *Marcigny 15 : Item molendinum unum in stagno Luzensis castri.*

Cluny l'église Sainte-Marie de Luzy, il le fait *cum consensu et laudatione Gaufredi de Sinemuro, senioris mei* ; il peut s'agir de Geoffroy III²⁰³.

Au terme de cet aperçu, on doit souligner la rapidité avec laquelle les descendants de Joceran Bers s'implantent sur le territoire bourguignon, bien au-delà des limites de leur seigneurie. Dans la première moitié du XI^e siècle, Damas I^{er} est seigneur de Semur, et son épouse est la fille du duc Henri I^{er} de Bourgogne ; son frère Thibaud est comte de Chalon, et son autre frère, Hervé, est seigneur de Donzy en Auxerrois. À la génération suivante, l'ancrage se confirme. Parmi les enfants de Damas I^{er}, Geoffroy II, est seigneur de Semur, Hélié est l'épouse du duc de Bourgogne, et Hugues est abbé de Cluny. Parmi les enfants de Thibaud, Hugues II, hérite du comté de Chalon. Quant au fils d'Hervé, Geoffroy II, il prend la tête de la seigneurie de Donzy puis succède à son cousin Hugues II comme comte de Chalon. Ainsi dès la quatrième génération, la famille est-elle solidement implantée en Brionnais, en Auxerrois, en Chalonnais et en Mâconnais. À la génération suivante, la possession de la seigneurie de Luzy l'installe aussi aux confins de l'Autunois et du Bourbonnais.

L'aristocratie familiale d'Église

Très nombreux étaient les membres de nobles familles prenant l'habit, en particulier les cadets et les veuves. Certains ont fait de brillantes carrières et ont permis à leur famille, restée dans le siècle, de se rattacher à de puissants réseaux ecclésiastiques.

Joceran Bers, le premier sire de Semur, est issu de la seigneurie de Chamelet, et sa famille est par conséquent liée aux communautés monastiques lyonnaises : rappelons que sa sœur est abbesse de Saint-Pierre de Lyon et son frère est abbé de Savigny. Les descendants de Joceran Bers, en revanche, intègrent des établissements bourguignons, preuve de l'importance de l'attachement au territoire.

Le règne de Damas I^{er}, riche en alliances prestigieuses, est tout aussi brillant en ce qui concerne les carrières ecclésiastiques. Son fils Hugues est abbé de Cluny entre 1049 et 1109.

²⁰³ Cluny 3352.

Son autre fils André est diacre, mais on ignore où²⁰⁴. Un de ses petits-fils, Hugues, est abbé de Saint-Germain d'Auxerre, puis évêque d'Auxerre dès 1117²⁰⁵.

Le fils de Geoffroy II, Hugues, est prieur de Marcigny et très brièvement abbé de Cluny en 1122²⁰⁶. Sa fille Raingarde intègre le prieuré de Marcigny, après avoir été l'épouse de Pierre de Montboissier et avoir donné naissance à Pierre le Vénérable, neuvième abbé de Cluny²⁰⁷. Geoffroy III prend l'habit monastique en 1088 et devient prieur de Marcigny²⁰⁸. Son fils, Renaud, après avoir été moine à Cluny, prieur de Marcigny et abbé de Vézelay (dès 1106) est nommé archevêque de Lyon (dès 1128)²⁰⁹.

En somme, le règne de Damas I^{er} se révèle un temps d'apogée dans l'histoire de la famille par la qualité et la diversité des alliances nouées. Le mariage de sa fille Hélie, en particulier, rapproche les seigneurs de Semur non seulement du duc de Bourgogne mais aussi des rois des Francs et, à la génération suivante, du roi espagnol Alphonse VI. En outre, la famille intègre le cercle de la prestigieuse abbaye de Cluny par l'intermédiaire du fils de Damas I^{er}, Hugues, qui en devient l'abbé. Les alliances nouées comme les charges ecclésiastiques occupées élargissent considérablement les horizons de la famille hors de la seigneurie. En retour, elle se nourrit d'influences dont il ne faudra pas négliger les effets au moment de l'étude du paysage monumental. En effet, si l'histoire de la famille de Semur est connue, nous avons voulu mettre en évidence ici à la fois son déploiement sur le territoire et son appartenance à des réseaux suprarégionaux.

I.4.2. La seigneurie des Le Blanc

Les sources relatives aux seigneurs Le Blanc figurent dans les mêmes cartulaires que ceux évoqués pour les sires de Semur – essentiellement celui de Cluny, mais aussi ceux de Marcigny ou Paray – en revanche les données les concernant sont plus lacunaires. L'étude la

²⁰⁴ *Marcigny* 5.

²⁰⁵ DEFLOU-LOCA 2010.

²⁰⁶ *Bibliotheca Cluniacensis*, col. 583-584. *Gallia Christiana*, t. 4, col. 1137.

²⁰⁷ DEROST 1924 ; *DIX MILLE SAINTS* 1991.

²⁰⁸ *Marcigny* 15.

²⁰⁹ *Bibliotheca Cluniacensis*, col. 1353.

mieux documentée à leur sujet a été conduite en 1992 par Henry de Chizelle²¹⁰. En 2008, Pierre Ganivet s'est intéressé lui aussi à ce lignage et a montré que la possession par les seigneurs du titre vicomtal était un phénomène exceptionnel dans la Bourgogne méridionale des XI^e et XII^e siècles²¹¹.

I.4.2.1. L'accession des Le Blanc au titre de vicomte

Les membres de cette famille apparaissent dans les sources textuelles à partir du X^e siècle : en 961, le roi Lothaire confirme la donation de l'église de Noailly à l'abbaye de Savigny par Hugues Le Blanc et *Emmena*²¹². En 984, Hugues Le Blanc et son fils Artaud donnent à l'abbaye de Cluny la *curtis* de Montmelard²¹³. Puis c'est *Stephanus*, le fils d'Artaud qui, en 1023, donne à l'abbaye un champ et un pré sis à Montmelard²¹⁴. C'est surtout à partir des années 1030 que les Le Blanc sont mentionnés dans les textes car Archimbaud Le Blanc devient vicomte de Mâcon. Il est le fils d'Artaud et le frère de *Stephanus*.

Archimbaud Le Blanc succède au vicomte Guigue. Ce dernier apparaît pour la dernière fois dans une charte datée vers 1033²¹⁵, tandis qu'Archimbaud est qualifié de vicomte pour la première fois en 1037²¹⁶. Comment a-t-il obtenu cette fonction ? Deux arguments complémentaires peuvent être avancés. Tout d'abord, il n'est pas impossible qu'Archimbaud ait épousé la fille du vicomte Guigue, Béatrice²¹⁷. En second lieu, les comtes choisissent les vicomtes parmi les personnages influents de la région, ceux qui possèdent un certain patrimoine : or les Le Blanc sont richement possessionnés en Brionnais. Le fait qu'ils soient

²¹⁰ CHIZELLE 1992, p. 81-92.

²¹¹ GANIVET 2008 b. Cette question est développée plus loin : cf. *infra* Chapitre I.5.4.2. « Aux ducs, les terres brionnaises des comtés d'Autun et de Mâcon »/

²¹² *Savigny* 130 et 132.

²¹³ *Cluny* 1673. À propos de la possession de la *curtis* de Montmelard par les Le Blanc, Olivier Bruand écrit : « D'une manière générale, le contrôle d'une *curtis* signe une position sociale éminente » (BRUAND 2009, p. 236).

²¹⁴ *Cluny* 2777.

²¹⁵ *Savigny* 648.

²¹⁶ *Cluny* 2922.

²¹⁷ *Cluny* 2370. Voir RICHARD J. 1963 a, p. 99-103 ; GANIVET 2008 b ; BEAUMONT 2012, t. 2, p. 503, 507. Pour CHIZELLE 1992, p. 82, Archimbaud est le petit-fils du vicomte Guigue.

qualifiés de *dominus* prouve qu'en plus de leur fonction vicomtale, ils sont des seigneurs châtelains²¹⁸.

Au temps des Le Blanc, la charge vicomtale devient héréditaire et se transmet de père en fils jusqu'à la fin du XII^e siècle. Par ailleurs, il n'est pas impossible que le terme vicomté ait pour la première fois avec ce lignage correspondu à une entité géographique précise.

À Archimbaud I^{er} succèdent Artaud I^{er} et Hugues, ses fils, puis Archimbaud II et Artaud II²¹⁹ (annexe 5). La lignée s'éteint avec Artaud III dans les années 1180²²⁰. Une charte datée de 1180-1190 mentionne « *Artaudus li Blans, quondam vicecomes matisconensis* » que l'on peut traduire par « Artaud Le Blanc, jadis vicomte de Mâcon »²²¹. Il apparaît ruiné, « une ruine retentissante », écrit l'éditeur des chartes du Forez. En 1187, il est uniquement seigneur de Châteauneuf²²². Si aucune source ne permet d'expliquer la faillite d'Artaud, en revanche, on en connaît les conséquences : la perte du titre vicomtal²²³. Cette perte n'est pas due à une extinction lignagère puisqu'Artaud a des fils, Renaud et Ouri mentionnés dans une charte en 1220²²⁴. Dans cet acte, les deux frères cèdent au comte de Forez toutes leurs possessions d'Outre-Loire, dont Crozet. Différents auteurs ont tenté de montrer que la ruine d'Artaud était due aux exactions qu'il avait commises contre des églises, notamment contre des possessions clunisiennes²²⁵. Ces méfaits auraient entraîné l'intervention du roi Philippe-Auguste en 1180, qui aurait ruiné la place forte de Dun et confisqué les biens des Le Blanc. Selon Édouard Perroy, cette thèse est fantaisiste²²⁶. Pour René de Beaumont, les Le Blanc se

²¹⁸ GANIVET 2008 b. Selon Georges Duby, c'est après avoir obtenu le titre de vicomte que les Le Blanc, qui étaient déjà des seigneurs fonciers, deviennent des seigneurs banaux : « Dans les premières années du XI^e siècle, le vicomte, comme les autres grands assesseurs, se détacha du tribunal comtal et fit des châteaux qu'il possédait le centre principal de son activité. Les Le Blanc, qui vont retenir définitivement le titre jusqu'à sa disparition, installés sur leurs alleux autour du *castrum* de Montmelard, ne paraîtront plus dans la vallée de la Saône ; ils vont se créer une importante seigneurie dans la partie occidentale de l'ancien *pagus*, et peu à peu glisseront vers les pays de la Loire. Là, ils jouissaient au XI^e siècle de pouvoirs judiciaires étendus dont nous ne savons malheureusement rien, si ce n'est qu'ils reposaient avant tout sur la concentration entre leurs mains de la juridiction de nombreuses vicairies » (DUBY 1946-1947, p. 183).

²¹⁹ CHIZELLE 1992, p. 81-92 ; BEAUMONT 2012, t. 2, p. 503-511.

²²⁰ On le trouve cité comme vicomte dans les sources suivantes : *Mâcon* 622 (1167-1184) : *Artaldi vicecomitis* ; *Cluny* 4279 (1180-1181) : *Artaudus vicecomes Matisconensis* ; *Forez* 1289 (1180) : *Artaldus Albus vicecomes* ; *Forez* 1291 (vers 1180) : *Artaudus vicecomes matisconensis*.

²²¹ *Forez* 1296.

²²² *Cluny* 4312 : *Artaldum Album, dominum Castri Novi*.

²²³ GANIVET 2008 b ; É. Perroy, dans *Forez* 1296, note 2.

²²⁴ *Forez* 31.

²²⁵ Thèse avancée d'abord par l'abbé Cucherat puis plusieurs fois reprises (ex. CHIZELLE 1992 p. 88).

²²⁶ *Forez* 1296, note 2.

sont endettés en étant de trop généreux donateurs et en dépensant des sommes considérables pour des voyages à Jérusalem²²⁷. Force est de constater que les archives manquent et ne permettent pas de connaître cette famille aussi bien que celle de Semur. On ne peut exclure l'hypothèse que le partage des biens entre les cadets et la reconversion des aînés dans le brigandage aient contribué à la disparition du lignage.

Quel que soit le motif de la perte du titre vicomtal, le résultat est la réappropriation par le comte de Mâcon, vers 1200, du territoire confié aux Le Blanc²²⁸. Il est fort probable que le comte aura également agrégé à son comté les terres patrimoniales des anciens vicomtes, c'est-à-dire des paroisses telles que Montmelard, Gibles, Bois-Sainte-Marie ou Matour, qui relevaient à l'origine du comté d'Autun. Cette hypothèse est plausible, car lorsque le comté de Mâcon est vendu au roi en 1239, Bois-Sainte-Marie devient une prévôté royale intégrée au bailliage de Mâcon, cela signifie que les terres patrimoniales des Le Blanc ont suivi le sort des terres vicomtales²²⁹. Le roi agrège au bailliage de Mâcon le prieuré de Charlieu et les paroisses qui en dépendent, dont il est entré en possession en 1210. Le bailliage comprend les châtelainies de Châteauneuf, Charlieu, Bois-Sainte-Marie et la prévôté de Dun. En 1291, Marcigny est rattachée au bailliage, mais reste quelques années encore liée aux barons de Semur : le rattachement n'est effectif qu'en 1323. En 1435, le roi Charles VII abandonne le bailliage au duc Philippe le Bon, mais il conserve la châtelainie de Charlieu qui relève dès lors de la sénéchaussée de Lyon²³⁰.

I.4.2.2. L'emprise de leur territoire

Les chartes relatives aux Le Blanc étant pour la plupart postérieures à 1037, il est difficile de déterminer, parmi les terres mentionnées, celles qui relèvent du patrimoine de la famille et celles qui relèvent de l'*honor* vicomtal, c'est-à-dire qui appartiennent en réalité au

²²⁷ BEAUMONT 2012, t. 2, p. 503-504.

²²⁸ En 1187, Artaud Le Blanc est encore qualifié de *dominus* à Châteauneuf (*Cluny* 4312), mais, en 1212, des assises se tiennent à l'église de Châteauneuf et elles sont présidées par le fils du comte de Mâcon en présence de *Bernardo castellano Castri Novi* (CHIZELLE 1992, p. 88).

²²⁹ CHIZELLE 1992, p. 88 ; RICHARD J. 1963 a, p. 100.

²³⁰ Sous l'Ancien Régime, les paroisses de Saint-Bonnet-de-Cray, Saint-Nizier-sous-Charlieu, Saint-Pierre-la-Noaille, Saint-Denis-de-Cabanne et Charlieu relèvent de la sénéchaussée de Lyon. Cf. *infra*. Chapitre I.5.5. « Passé le XII^e siècle, un éclatement du Brionnais ».

comte²³¹. Les terres qu'ils possèdent dans le comté d'Autun sont sans doute des biens patrimoniaux : Montmelard²³², Bois-Sainte-Marie²³³, Gibles²³⁴, Matour²³⁵, Prizy²³⁶ et Saint-Bonnet-des-Bruyères²³⁷. À l'inverse, on peut supposer que les biens qu'ils détiennent dans le comté de Mâcon relèvent de la vicomté : Saint-Laurent-en-Brionnais²³⁸, Châteauneuf²³⁹ et Charlieu²⁴⁰. Le pouvoir que leur donne le statut de vicomte et la relative liberté dont ils jouissent vis-à-vis du comte de Mâcon expliquent peut-être leur velléité d'expansion vers l'ouest : ils possèdent des terres à Briennon²⁴¹, Noailly²⁴² et Chenay-le-Châtel²⁴³. Encore plus à l'ouest, hors du Brionnais, ils ont des biens à Ambierle, Tourzy et le château de Crozet²⁴⁴ (annexe 7).

Comparativement aux nombreuses sources textuelles relatives à la seigneurie de Semur, les données sur la vicomté des Le Blanc sont minces. On peine même à identifier le siège de leur pouvoir : est-ce Châteauneuf ? On imagine que leurs possessions s'étendent au-delà des terres qui viennent d'être citées. Autour de Châteauneuf, ils contrôlent certainement les paroisses de Saint-Martin-de-Lixy, Chauffailles, Chassigny-sous-Dun, Vareilles et Tancon, qui échoient au XIII^e siècle au chapitre Saint-Paul de Lyon²⁴⁵. On suppose qu'ils possèdent la forteresse de Dun et les paroisses alentour, Mussy-sous-Dun, Varenne-sous-Dun et la Chapelle-sous-Dun. Ils contrôlent certainement la paroisse de Curbigny, car un certain *Memfredus de Corbiniaco* figure comme témoin d'une donation d'Archimbaud²⁴⁶. Quoiqu'il en soit, ils apparaissent comme des seigneurs ancrés dans la moitié orientale du Brionnais et

²³¹ On sait, par exemple, qu'ils détiennent Charlieu au nom du comte, au titre des *res de vice comitatu* (RICHARD J. 1963 a, p. 99, note 5).

²³² *Cluny* 1672, 1673, 2501, 2502, 2922 ; ADSL – H142.

²³³ *Paray* 24.

²³⁴ ADSL – H 142.

²³⁵ *Ibid.*

²³⁶ *Paray* 79.

²³⁷ La charte 12 du *Cartulaire Lyonnais* indique qu'Archimbaud Le Blanc possède la terre d'Aigueperse à Saint-Bonnet-des-Bruyères. Jean Richard (RICHARD J. 1963 a, p. 101) émet l'hypothèse que la famille possédait aussi le château de Chevagny (actuel lieu-dit de la commune d'Aigueperse).

²³⁸ *Cluny* 2922 et 2932.

²³⁹ *Cluny* 4312.

²⁴⁰ Jean Richard cite comme source le *Necrologium S. Petri Matisconensis*, éd. M.-C. Guigue, 1874, p. 51-52, 79 (RICHARD J. 1963 a, p. 99).

²⁴¹ *Marcigny* 73.

²⁴² *Forez* 1296 et peut-être *Savigny* 130.

²⁴³ *Marcigny* 267.

²⁴⁴ *Cluny* 4272 = *Forez* 1289. Actuellement, Tourzy se trouve sur la commune de la Pacaudière.

²⁴⁵ GUIGUE (éd.), 1875.

²⁴⁶ *Cartulaire lyonnais* 12.

étendant leur influence vers l'ouest, en direction du Roannais notamment. Manifestement, ils ne cherchent pas à s'implanter à l'est, au-delà de Montmelard, Matour et Saint-Bonnet-des-Bruyères. Immédiatement à l'est de Matour, Saint-Léger est contrôlé par les seigneurs de la Bussière qui sont davantage tournés vers le Clunisois que vers le Brionnais. À l'est, on pénètre donc sur des territoires relevant d'autres réseaux aristocratiques.

L'identification des vassaux des Le Blanc n'apporte pas davantage de renseignements sur l'étendue de leur territoire. Parmi les familles les mieux identifiées, on peut citer les Morel, qui sont témoins dans plusieurs chartes de donations²⁴⁷ ; les Le Vert²⁴⁸, qui sont liés à la famille de Centarben, l'un d'eux est prieur de Marcigny, un autre possède des biens vers Charlieu ; les Chal, qui détiennent de maigres biens entre Mably, Lentigny et Cordelle²⁴⁹.

I.4.2.3. Les relations avec les seigneurs de Semur

À la suite de Louis Potignon de Montmegin, François Cucherat, l'abbé Pagani puis Henry de Chizelle ont émis l'hypothèse d'une parenté entre les Semur et les Le Blanc²⁵⁰. D'après Louis Potignon, il y a eu erreur dans la traduction de la charte retraçant la généalogie de saint Hugues : parmi les frères de Joceran Bers, il ne faut pas lire *Freelan abbé* mais *Freelan Albus*²⁵¹. Ce dernier serait à l'origine du lignage des Le Blanc. Initialement, le domaine donné aux seigneurs de Semur aurait correspondu au *pagus Briennensis* et à l'archiprêtré du Bois-Sainte-Marie. Par la suite, ce dernier territoire aurait été détaché de la seigneurie pour apanager un puîné, *Freelan Albus*. Aucune charte ne valide cette hypothèse. Le seul élément qui pose question est le lien de ces deux familles avec l'abbaye de Savigny au X^e siècle : Joceran Bers de Semur est inhumé dans cette abbaye dont son frère est l'abbé et, vers 961, Hugues Le Blanc donne aux moines l'église de Noailly²⁵² : les Le Blanc seraient-ils eux aussi originaires du Lyonnais ? Quoi qu'il en soit, aucune union matrimoniale n'est connue entre les deux familles au cours des XI^e et XII^e siècles. Une seule charte mentionne

²⁴⁷ *Cluny* 2502, 2922 et 4272 ; *Marcigny* 267. VAN EECKHOUT 2002, p. 28 ; BEAUMONT 2012, t. 2, p. 533.

²⁴⁸ *Cluny* 2502. *Marcigny*, p. 242 ; CHAUME 1947 a, p. 287.

²⁴⁹ *Forez* 1296. PERROY 1976-1977, t. 1, p. 175.

²⁵⁰ PAGANI 1896 : « M. Cucherat fait descendre les Le Blanc de Froïlan, seigneur de Briennon, fils de Froïland I^{er}, deuxième baron de Semur, vivant au IX^e siècle » ; CHIZELLE 1992, p. 82-83. Voir aussi VAN EECKHOUT 2002, p. 25-26.

²⁵¹ *Marcigny* 1.

²⁵² *Savigny* 130 et 132.

ensemble deux membres de ces familles : vers 1078, le vicomte Hugues Le Blanc donne au prieuré de Marcigny la moitié de l'église de Briennon ainsi que le bourg et le sauvement pour construire des maisons ; parmi les témoins figure Geoffroy de Semur (il peut s'agir de Geoffroy II ou de Geoffroy III)²⁵³. Joceran et Aubuin ainsi qu'Artaud de La Barge, qui évoluent dans la sphère des seigneurs de Semur, sont également nommés comme témoins de la donation. La présence du seigneur de Semur est justifiée, car lui aussi possède des biens à Briennon ; en effet, au cours du dernier tiers du XI^e siècle, Geoffroy II de Semur avait confirmé la donation faite par sa sœur Aélis de divers biens situés dans cette paroisse, dont l'église et le cimetière²⁵⁴. La mention conjointe de ces hommes dans la charte indique qu'ils entretiennent des relations politiques, mais ne signifie pas obligatoirement qu'ils appartiennent à la même famille.

I.4.3. Les deux seigneuries forment le Brionnais

Au terme de l'étude du nom *Brionnais* puis des seigneuries des Semur et des Le Blanc, il semble à la fois pertinent et conforme à la réalité historique de donner au Brionnais des XI^e et XII^e siècles les limites de ces deux seigneuries. L'établissement du corpus des lieux de culte impose de définir un périmètre d'étude précisément borné (fig. 3 et 4). Nous avons conscience que ce mode de délimitation ne correspond en rien à la conception médiévale des territoires dont les marges ne sont pas des frontières fixes mais plutôt des confins. D'ailleurs, si les arguments méthodologiques et historiques ne manquent pas pour justifier le choix des seigneuries comme critère de définition du territoire, il serait plus juste encore de faire de l'espace vécu le critère premier. Comme l'observe Denis Menjot, « le territoire n'est pas seulement une portion d'espace administré, découpé en fonction d'une domination politique et juridique, mais une forme d'organisation de l'espace façonnée par des pratiques sociales et créatrice d'identité »²⁵⁵. Hélas, ce critère nous échappe en grande partie puisque la documentation n'émane que d'une frange très restreinte de la société, les puissants.

²⁵³ *Marcigny* 73.

²⁵⁴ *Marcigny* 3 et 280.

²⁵⁵ Menjot, Denis, « La fabrique des territoires. Quelques remarques conclusives sur les processus sociaux de territorialisation », dans BOISSELIER 2010, p. 297.

L'étude de la production architecturale, en revanche, permettra d'approcher ce territoire vécu.

Les actes de donation réalisés par les familles Semur, Le Blanc et leurs vassaux ont été les principales sources pour définir les possessions foncières de chacun. Il n'est pas tenu compte des terres dont la localisation correspond clairement à une enclave dans le territoire d'une autre seigneurie ; on pense par exemple au château de Couzan détenu par les seigneurs de Semur au cœur du comté du Forez. À l'inverse, certaines localités pour lesquelles aucune source ne signale à quelle seigneurie elles se rattachent ont été intégrées au périmètre de l'étude sur la foi de sources tardives. C'est en particulier le cas pour la seigneurie des Le Blanc qui, on l'a vu, est très peu documentée. Il a été nécessaire de recourir aux limites de la subdélégation de Semur, une circonscription d'Ancien Régime, qui justifie l'intégration au Brionnais des communes actuelles de Trivy, Dompierre-les-Ormes, Saint-Léger-sous-la-Bussière et Ozolles²⁵⁶. Pour d'autres localités, c'est leur situation géographique, à la rencontre de terres détenues par les familles seigneuriales, qui les attache nécessairement au Brionnais. Ainsi en est-il de Céron, Bourg-le-Comte, Coublanc, Vauban, Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie ou Saint-Igny-de-Roche.

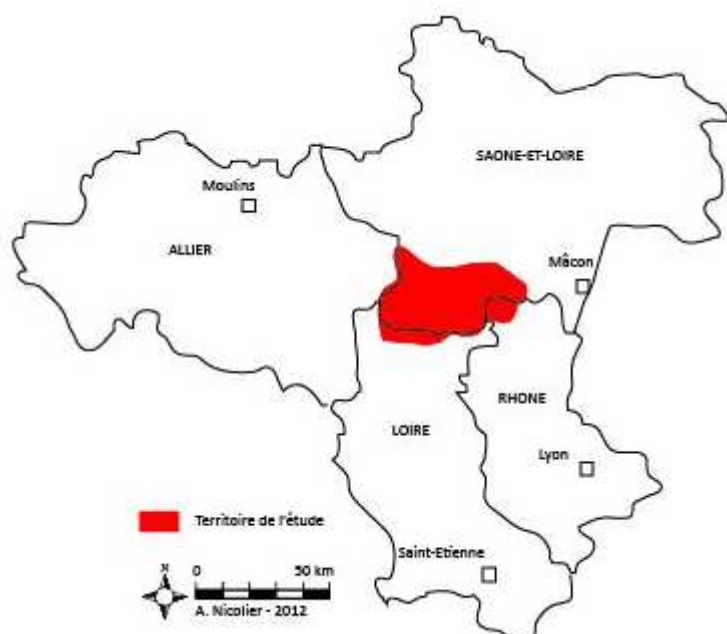
Au terme de cette restitution du territoire historique, on ne s'étonne plus de l'absence d'unité dans la géographie et la géologie du Brionnais²⁵⁷, ni de son éclatement en plusieurs diocèses. Sur ce dernier point, il faut préciser que si le Brionnais de 2004 est divisé, comme on l'a vu, en trois diocèses, le Brionnais médiéval, qui était plus vaste, était partagé en quatre diocèses, car les terres de Vivans, Changy et Arçon relevait du diocèse de Clermont²⁵⁸. Cette absence d'unité n'a pas empêché la création d'une région historique politiquement homogène. Certains auteurs travaillant sur le Brionnais médiéval ont établi un périmètre d'étude assez proche de celui qui est proposé ici, mais avec l'idée que ce territoire

²⁵⁶ COURTEPEE, BEGUILLET 1967, t. 3, p. 77-144.

²⁵⁷ Le contraste entre le Brionnais géographique et le Brionnais historique a été souligné entre autres par Serge Dontenwill (DONTENWILL 1997, p. 272) et Pierre Durix (DURIX 1983, p. 3).

²⁵⁸ Le diocèse de Clermont ou diocèse d'Auvergne est créé peu après de celui d'Autun ; voir à ce sujet BRUEL (éd.), 1882 ; JACQUEMET 1947-2000, vol. de 1949 ; *DHGE* 1912-2011 : t. 12, 1953 ; POITRINEAU 1979. En 1318, le diocèse fut amputé de sa partie méridionale pour former le diocèse de Saint-Flour (environ 295 paroisses). Il resta cependant très vaste.

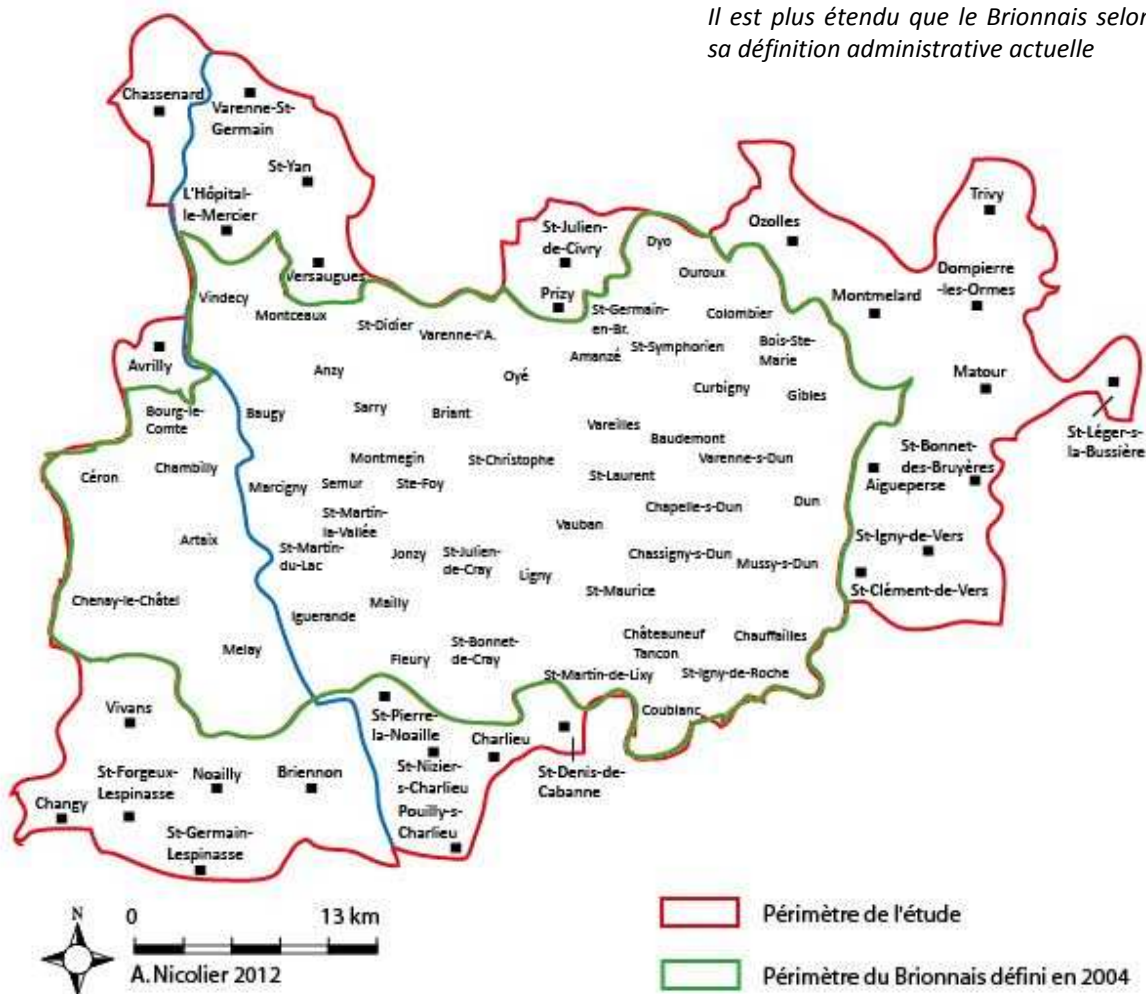
avait existé de tout temps et que les diocèses étaient venus le diviser²⁵⁹. En reprenant les sources textuelles les plus anciennes et en ayant conscience de la nécessité de se déprendre du Brionnais de l'abbé Courtépée qui, pour autant qu'il imprègne une grande partie de l'historiographie régionale, ne reflète pas les réalités médiévales, nous sommes parvenus à mettre en lumière la genèse du Brionnais au XI^e siècle. Cependant, la situation de cet espace – pour ne pas dire territoire – avant le XI^e siècle mérite notre attention. En effet, la production architecturale et le paysage religieux, dont la création accompagne celle du territoire, héritent nécessairement d'un paysage antérieur dont nous tenterons de saisir les aspects politiques dans ce chapitre, puis les aspects religieux dans la première partie. En outre, il semble opportun de ne pas réduire le Brionnais à l'histoire des seigneurs de Semur et Le Blanc mais d'étudier sa place dans un contexte géopolitique plus large, en particulier à l'époque médiévale.



*Fig. 3 : Territoire de l'étude.
Il est composé de communes situées en Saône-et-Loire, dans le Rhône, la Loire et l'Allier.*

²⁵⁹ Par exemple, CHIZELLE 1992, p. 97-100 ; VAN EECKHOUT 2002, p. 9-16.

Fig. 4 : Le périmètre de l'étude.
Il est plus étendu que le Brionnais selon sa définition administrative actuelle



I.5. Géographie politique

Le *territorium Briennensi* est une construction politique. Dès lors, on pressent que la géographie des pouvoirs peut avoir une forte incidence sur la création architecturale. Le Brionnais est aujourd'hui en plein cœur de la France comme il fut, au haut Moyen Âge, au centre du territoire burgonde. Mais, entre ces deux bornes chronologiques, il fut à la fois un territoire de frontière et de marge. Loin des grands centres du pouvoir, mais en position stratégique, car au contact de plusieurs mondes. Le Brionnais est en France et dans l'Empire, dans le duché de Bourgogne et dans le royaume, dans le comté d'Autun et celui de Mâcon. Cette section se propose de faire la lumière sur cette géographie politique complexe pour en tirer toutes les incidences sur la construction du paysage monumental.

I.5.1. Une occupation probable dans l'Antiquité

Dans l'Antiquité, le territoire étudié appartient à la cité éduenne, à l'exception de Melay, Briennon, Noailly, Saint-Germain-Lespinnasse, Saint-Forgeux-Lespinnasse, Vivans et Changy, qui relèvent du territoire ségusiave²⁶⁰ (annexe 8). Sous le règne d'Auguste, la Gaule est structurée en provinces, et les cités des Éduens et des Ségusiaves intègrent la Première Lyonnaise²⁶¹.

Les données archéologiques sont minces sur le passé antique du Brionnais²⁶², car les fouilles sont rares. Les découvertes de mobiliers ou de vestiges faites au XIX^e siècle sont fréquemment invérifiables, comme le soulignent les auteurs de la *Carte archéologique de la Gaule*²⁶³. Cependant, deux découvertes anciennes sont à mentionner : une tombe à incinération mise au jour à Chassenard en 1874, et des fragments de sculpture attestant d'un culte à Mithra dans la localité de Dyo découverts en 1963. La tombe de Chassenard a livré un riche mobilier : l'homme est inhumé avec ses armes, dont une épée en fer, un casque de parade et un ceinturon avec l'image de l'empereur, un torque de bronze, un coffret incrusté de métaux précieux et des coins monétaires, entre autres. Le matériel permet d'affirmer qu'il s'agit d'un cavalier gradé, actif sous l'empereur Tibère et mort en service sous Caligula, vers 40 de notre ère²⁶⁴. Deux identifications sont possibles : l'homme peut être un cavalier légionnaire, un centurion romain, mort au cours d'une mission qui l'aurait amené du côté de Chassenard et inhumé dans ce lieu avec tout son équipement pour l'honorer, mais il peut s'agir aussi d'un Gaulois originaire de Chassenard, un Éduen, cavalier auxiliaire, ayant obtenu au moins le grade de décurion.

²⁶⁰ Sur les limites de la cité éduenne, voir parmi les travaux les plus récents, ceux de M. Kasprzyk, P. Nouvel et A. Hostein (KASPRZYK 2005, vol. 1, p. 59-65 ; KASPRZYK ET AL. 2012 ; BARRAL ET AL. 2002). Voir aussi GOUDINEAU, PEYRE 1993 ; REBOURG 1993-1994 ; LAVENDHOMME 1997 ; PROVOST 1989 ; CRUMLEY, MARQUARDT 1987, p. 403-429, 431-445.

²⁶¹ BEAUJARD ET AL. 1986.

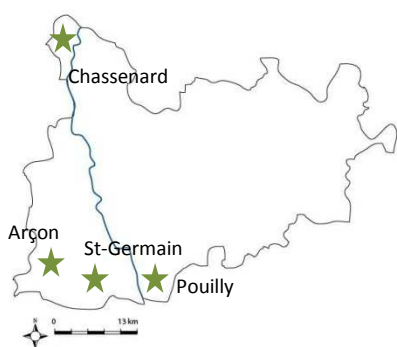
²⁶² Bien que le Brionnais n'existe pas avant le X^e siècle, nous choisissons, pour éviter les périphrases, d'employer « Brionnais » au sens de « territoire de notre étude ».

²⁶³ Dans le tome Corpus, voir les notices d'Amanzé, Baudemont, Bourg-le-Comte, Briant, Iguerande, Noailly, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Saint-Nizier-sous-Charlieu et Vivans.

²⁶⁴ LAMOINE 2009, p. 99. Le matériel découvert dans la tombe a été transféré par J. Déchelette au musée de Saint-Germain-en-Laye en 1904.

À Dyo, dans le Bois de Perrière, ce sont les fragments d'une statue et d'un bas-relief qui ont été mis au jour près des vestiges d'une importante *villa* gallo-romaine²⁶⁵. Le bas-relief, haut de 40 cm, représente le dadophore Cautès, tandis que la sculpture en ronde-bosse, qui est haute de 42 cm, figure Cautopatès : ce sont les deux porte-flambeaux qui accompagnent les représentations de Mithra. Les fouilles ont montré la superposition de deux constructions sans aucun rapport planimétrique, dont l'une pourrait être un *mithreum*²⁶⁶.

Ces 15 dernières années, les découvertes archéologiques en Brionnais ont été réalisées dans le cadre de fouilles préventives et principalement aux abords de la Loire. En 2000, lors des opérations effectuées sur le tracé de la *Route Centre Europe Atlantique*, un habitat de l'âge



du Bronze a été mis au jour à Chassenard au lieu-dit Les Varennes des Bretons, et des occupations protohistoriques ont été mises en évidence aux lieux-dits les Terres de l'Étang et la Générie²⁶⁷. En 2002, les fouilles menées dans le cadre de la déviation de la RN 7 ont révélé des aménagements arasés du deuxième Âge du Fer et un niveau gallo-romain sur les

rives du ruisseau d'Arçon²⁶⁸. En 2004, à Pouilly-sous-Charlieu, la fouille réalisée entre la rue Traversière et la rue Petit de Forest, non loin de l'église, a révélé un dépôt renfermant du mobilier datant du Néolithique, du Bronze final, du premier Âge du Fer, mais également de l'époque gallo-romaine²⁶⁹. Entre 2005 et 2006, deux ponts gallo-romains ont été identifiés sur la Loire ; le premier à Varenne-Saint-Germain/Chassenard, le second à Vindecy/Avrilly²⁷⁰. Il faut aussi signaler la découverte, en 1993, au nord-est du bourg de Saint-Germain-Lespinnasse, de vestiges (bâtiment agricole, céramique, fosses cinéraires et habitat) attestant d'une occupation continue du site entre La Tène finale et la période romaine²⁷¹.

²⁶⁵ REBOURG 1993-1994, p. 192.

²⁶⁶ BRUHL 1964, p. 423-424.

²⁶⁷ DRAC Auvergne – SRA : voir notamment les rapports de fouilles de Christine Vermeulen.

²⁶⁸ DRAC Rhône-Alpes – SRA : RAP-42-09, RAP-42-04.

²⁶⁹ DRAC Rhône-Alpes – SRA : RAP-42-97.

²⁷⁰ Fouilles réalisées par Annie Dumont : voir DUMONT 2010, p. 38 et <http://www.artehis-cnrs.fr/Anthropisation-et-dynamique-de>.

²⁷¹ LAVENDHOMME 1997, p. 195.

La toponymie permet de compléter ces données. Mario Rossi identifie une cinquantaine de *villae* gallo-romaines réparties assez uniformément sur l'ensemble du Brionnais, avec cependant deux zones de moindre densité : la rive gauche de la Loire et l'est du Brionnais, au-delà de La Clayette²⁷². La densité d'occupation que suggère la toponymie forme un vif contraste avec la faiblesse des données archéologiques. L'installation des *villae* aurait été rendue possible par des défrichages intenses dont témoigne, là encore, la toponymie. En outre, des hypothèses peuvent être émises sur la fonction politique, religieuse ou militaire de certaines localités²⁷³. Nous avons dit précédemment que, pour Mario Rossi, Briant est le centre politique de la tribu des *Brigantes*²⁷⁴. Dyo en serait le centre religieux, l'étymologie de ce nom révélant la présence de sources sacrées²⁷⁵. Céron et Artaix pourraient être des pôles agricoles et commerciaux : Céron signifie « le grand marché », et Artaix signale une fondation consacrée au dieu du commerce et des voies d'eau²⁷⁶. Iguerande, sur la Loire, Conde et Sélore, le long du cours de l'Arconce, constitueraient des postes fortifiés en frontière du territoire éduen²⁷⁷. La défense du territoire est également assurée par la présence de deux *oppida* : Dun, dont le nom vient du gaulois *dunum* signifiant forteresse, et Semur, la forteresse du dieu Segomo²⁷⁸.

Dans l'étude qu'il consacre à la cité éduenne durant l'Antiquité tardive, Michel Kasprzyk dresse une typologie des agglomérations, mais aucune des caractéristiques mises en évidence n'est applicable à des découvertes faites en Brionnais²⁷⁹. Toutefois, une base ornée d'un bas-relief représentant Jupiter et Junon aurait été mise au jour à Chauffailles au XIX^e

²⁷² Rossi 2010, p. 67-70. Les toponymes en -y, par exemple, sont très nombreux en Brionnais ce qui témoigne d'une occupation dans l'Antiquité.

²⁷³ Rossi 2010, p. 45-47, 57-63, 300, 512.

²⁷⁴ Cf. *supra* Chapitre I.3.2.1. « Les hypothèses avancées sur l'origine du nom *Brionnais* ».

²⁷⁵ Dyo dérive de *Diwawu*. La racine indo-européenne *diwo* désigne le divin. Le suffixe *awa* désigne l'eau.

²⁷⁶ Céron vient de *Ceròmagos* : *magos*, en gaulois, désigne le marché se déroulant sur une grande place ; la racine *cer* désigne la partie supérieure de la tête. *Ceròmagos* désigne donc le marché principal ou grand marché. Artaix dérive de *Artaios*, l'ours, appellation qui désigne le dieu du commerce et des voies d'eau, Lug-Mercure.

²⁷⁷ Sélore vient du gaulois *selòduron* : la ville close (*duron*) de la plaine humide (*sal*). Conde dérive du gaulois *còndate* qui désigne le confluent. Iguerande vient de *Ivuirandam* qui désigne la limite (*randa*) par les eaux (*ivui*).

²⁷⁸ Cf. *supra* Chapitre I.3.2.1. « Les hypothèses avancées sur l'origine du nom *Brionnais* ».

²⁷⁹ Parmi les agglomérations, il distingue les sites routiers (ex. Dennevy, Voutenay, Chagny), les petits centres régionaux dépourvus d'enceinte (ex. Saulieu, Alésia, Bourbon-Lancy), les sites portuaires (ex. Lux, Épervans) et les agglomérations avec une petite enceinte (ex. Avallon, Beaune, Tournus) (KASPRZYK 2005, vol. 1, p. 237-242).

siècle, sachant que chez les Éduens le culte de ces divinités était caractéristique des agglomérations²⁸⁰. En définitive, les découvertes archéologiques et la toponymie donnent l'image d'un territoire rural.

I.5.2. Le haut Moyen Âge : un espace vide

Au haut Moyen Âge, l'absence de sources textuelles et de données archéologiques donne l'impression d'un territoire vide mais, concrètement, les preuves manquent. Toutefois, la toponymie indique que la forêt couvre à nouveau le territoire et que les défrichements ne reprennent que vers le X^e siècle ([annexe 10, carte 1](#))²⁸¹. En outre, des fouilles archéologiques ont mis en évidence l'abandon des deux ponts antiques qui franchissaient la Loire²⁸², ce qui plaide en faveur d'un retour à l'état sauvage.

La géographie politique peut-elle éclairer ce constat ? Au cours de la deuxième moitié du V^e siècle, le Brionnais est intégré au royaume burgonde ([annexe 9, carte 1](#)). En effet, les Burgondes, d'abord établis entre Genève et Vienne, étendent progressivement leur royaume hors de la région confiée au titre du *foedus*, en prenant possession d'une partie du Jura et de la vallée de la Saône jusqu'au plateau de Langres, ainsi que de la vallée du Rhône jusqu'aux portes d'Orange, puis ils s'établissent en Autunois jusqu'à la Loire²⁸³. Cependant, en 534, les Francs s'emparent de la Burgondie, laquelle échoit en 561 à Gontran, un petit-fils de Clovis. Elle est agrandie vers le nord et comprend une grande partie de l'actuelle région Centre ([annexe 9, carte 2](#)). Gontran installe d'abord sa capitale à Orléans puis à Chalon-sur-Saône où il fait édifier en 592, année de sa mort, la basilique Saint-Marcel qui accueille sa sépulture. Par le jeu des héritages, la Burgondie est parfois rattachée à la Neustrie et à l'Austrasie, comme au début du VII^e siècle, au temps de Clotaire II puis Dagobert.

Au sein de cette vaste Burgondie, le Brionnais est trop éloigné des grandes cités, comme Autun, Mâcon et Lyon, pour bénéficier de leur rayonnement et de leur dynamisme. Il n'est

²⁸⁰ KASPRZYK 2005, vol. 2, p. 248.

²⁸¹ ROSSI 2010, p. 144-145, 152-154.

²⁸² Ces ponts sont signalés plus haut : cf. *infra* Chapitre I.5.1. « Une occupation probable dans l'Antiquité ».

²⁸³ Les principales références pour cette section consacrée à la géographie politique à l'époque médiévale sont RICHARD J. 1988 ; PARAVY 2002 ; BUHRER-THIERRY, DESWARTE 2008 ; BUHRER-THIERRY, MERIAUX 2010 ; MAZEL 2010.

donc pas exclu, qu'isolé au sein d'un grand royaume, le Brionnais soit demeuré un territoire fortement rural et peu peuplé jusqu'au IX^e ou X^e siècle. Bien sûr la toponymie parvient à identifier des lieux de peuplement burgondes, à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Baudemont, Saint-Julien-de-Civry, Chauffailles et Gibles²⁸⁴, ainsi que des installations franques à Chauffailles, Tancon et Fleury-la-Montagne²⁸⁵. Mais aucune découverte archéologique ne vient corroborer ces données²⁸⁶.

I.5.3. À partir du IX^e siècle : une nouvelle occupation

La situation change à partir du IX^e siècle. En premier lieu, nous disposons de sources qui mettent pour la première fois en lumière des personnes vivant en Brionnais, plutôt des élites²⁸⁷. Certains sont des vassaux des comtes dont ils administrent les biens sur place et en leur nom. La terre de Baugy, par exemple, est tenue par l'avoué Fouchard au temps du comte Nivelon²⁸⁸, puis par un vassal du comte Eccard, prénommé Leutbaud²⁸⁹. Ce dernier donne la *villa* d'Anzy à l'abbé Arnulf de Saint-Martin d'Autun en 876²⁹⁰.

Dans la première moitié du X^e siècle, avant l'installation des seigneurs de Semur, les chartes mentionnent déjà de nombreux possesseurs de terres. Leur rang social est sans doute inférieur à celui des hommes liés aux comtes (viguiers, avoués), mais ils sont des rentiers du sol, ce qui les place au dessus des paysans et leur permet d'intégrer le réseau d'un monastère en tant que bienfaiteur. Nous ne retiendrons ici que ceux qui possèdent des

²⁸⁴ CHAUME 1925. Cette étude a été complétée en 2010 par Mario Rossi qui fait de Baudemont « le cœur du peuplement burgonde », centre à partir duquel ce peuple aurait rayonné sur une large partie du Brionnais (ROSSI 2010, p. 129).

²⁸⁵ CHAUME 1925. Mario Rossi, quant à lui, observe que les noms de lieux témoignent de l'installation des Francs sur l'ensemble du Brionnais avec « une forte concentration autour de la voie nord/ouest – sud/est, Lugny-Vareilles-Chauffailles » (ROSSI 2010, p. 137).

²⁸⁶ BURGONDES 2003, p. 17-39.

²⁸⁷ Cette question du peuplement, et plus particulièrement des hommes au pouvoir en Autunois aux IX^e et X^e siècles, a fait l'objet d'études par Olivier Bruand. Voir par exemple BRUAND 2008 a et 2009.

²⁸⁸ *St-Benoît-sur-Loire* 13.

²⁸⁹ *St-Benoît-sur-Loire* 25. Jacques-Gabriel Bulliot et Olivier Bruand émettent l'hypothèse que Leutbaud appartient à la famille du viguier de Briant, Girbaud, et qu'il lui a succédé dans cette fonction (BULLIOT 1849, t.1, p. 119 ; BRUAND 2009, p. 237). Pour René de Beaumont, le lignage des Leutbaud s'implante dans le sud de la Bourgogne dès la prise de ce territoire par Charles Martel et les Nivelonides (BEAUMONT 2012, t. 1, p. 314-321). Tous s'accordent à penser qu'il s'agit d'une dynastie puissante à laquelle les Nivelonides octroient de nombreuses terres (Anzy-le-Duc, Baugy, Gélénard, Sanvignes, Bourbon-Lancy), dynastie qui est à l'origine du lignage des Digoine.

²⁹⁰ *Acta sanctorum, aprilis*, t. II, p. 763-771.

églises. En 926, un dénommé Gison remet à l'évêque d'Autun l'église de Trivy²⁹¹ ; en 936, Acbert et Bernardus Azo donnent les églises d'Iguerande à l'abbaye de Cluny²⁹², puis, en 955, un autre membre du lignage, Madalbert, offre l'église de Vindecy²⁹³ ; les moines clunisiens reçoivent également, en 952, l'église d'Oyé des mains de Stephanus et Ermengarde²⁹⁴ ; vers 920, Palagius et son épouse Eusebia fondent, avec l'accord de l'évêque de Mâcon, une église à Saint-Denis-de-Cabanne : ils prélèvent, sur leur patrimoine, la terre où édifier l'église et les biens nécessaires à sa dotation²⁹⁵. Il ressort de ces quelques exemples que la propriété n'est pas aux mains d'un seul homme. Le pouvoir est « partagé, éclaté, rétif au grand domaine » pour reprendre les termes d'Olivier Bruand²⁹⁶.

En second lieu, la toponymie indique une reprise des défrichements rendant de nombreuses forêts à la culture (annexe 10, carte 2)²⁹⁷. Cependant, pour fixer les populations, il fallait que ces terres soient nourricières. Or, le Brionnais, une fois effectués les défrichements nécessaires, s'est révélé très attrayant. Ceci se laisse avant tout percevoir dans les chartes des XI^e et XII^e siècles car elles sont plus nombreuses. Elles signalent des forêts donc un environnement propice à la chasse²⁹⁸ : seigneurs laïques et ecclésiastiques peuvent se réserver des bois, mais propice aussi à une vie à l'écart du monde à l'instar des moines de Saint-Rigaud qui s'installent vers le milieu du XI^e siècle dans la forêt d'Avaize²⁹⁹. Mais elles mentionnent aussi, parmi les biens donnés aux monastères, de nombreux prés, or la qualité herbagère du Brionnais n'est plus à faire³⁰⁰. Elle repose sur la nature du substratum géologique : les meilleures prairies sont implantées sur des couches de Sinémurien, de

²⁹¹ Cluny 274.

²⁹² Cluny 471 et 486.

²⁹³ Cluny 970.

²⁹⁴ Cluny 825.

²⁹⁵ Cluny 225.

²⁹⁶ BRUAND 2009, p. 179-228 (citation p. 228) ; BARTHÉLÉMY, BRUAND 2004, p. 111-136. Nous détaillerons davantage ces questions dans la première partie : cf. *infra* Chapitre III.1.3. « La structure élémentaire : la villa ».

²⁹⁷ Rossi 2010, p. 144-145, 152-154. Sur l'importance du couvert forestier en Charolais-Brionnais en lien avec l'édification des premiers châteaux vers l'an mil, voir Jean-Marie Jal et Michel Maerten, dans MOUILLEBOUCHE 2008, p. 141-142.

²⁹⁸ Par exemple, *Marcigny 7* : « *Dono etiam eidem ecclesiae medietatem illius silvae quae vocatur Craia* » (la forêt de Cray s'étendait probablement entre les deux écarts qui portent ce nom, sur Semur et Marcigny).

²⁹⁹ ADSL – H 142.

³⁰⁰ Par exemple, *Marcigny 15* : « *Dono [...] villam unam integram, Balgiacum [Baugy] nomine, sitam in territorio Augustodunensi, et quidquid ibi habebam tam in hominibus quam in pratis et sylvis seu aquis, et terra culta sive inculta. Dono etiam apud castrum Sinemuro quartam partem de omnibus plantis meis, unde prius ipsam decimam dederam* ».

Carixien, de Domérien et de Toarcien en fond de vallon. Le géologue Frédéric Gaudry a montré récemment le lien entre la qualité de l'herbe pour l'engraissement des animaux et la nature du sous-sol mais, depuis le XVIII^e siècle, les emboucheurs brionnais possédaient une connaissance empirique de ces bonnes prairies³⁰¹. Il paraît évident que les paysans du Moyen Âge avaient eux aussi développé cette aptitude à déceler les terrains propices à l'élevage. Les chartes des XI^e et XII^e siècles mentionnent très fréquemment des vignes³⁰² : en Brionnais affleurent des calcaires marneux du Toarcien inférieur et des marnes et calcaires marneux du Toarcien moyen et supérieur, particulièrement favorables à cette culture. En témoignent aujourd'hui, les vignes plantées à Saint-Julien-de-Civry, Amanzé, Saint-Julien-de-Jonzy, Mailly et Saint-Bonnet-de-Cray. Enfin, les chartes signalent des champs et verchères³⁰³, or le Brionnais dispose de bons terrains pour la culture des céréales : des argiles plus ou moins décalcifiées en haut des pentes toarciennes, dans des colluvions de plateau sur substratum de Bajocien ou de Toarcien. Le Brionnais est donc une terre nourricière, à l'exception peut-être de sa partie orientale, où le sous-sol granitique offre des terres moins fertiles. Le Brionnais est également riche en pierre de construction : calcaire à entroques et grès. La structure géologique fait que ces différentes natures de terrain propices soit à l'élevage, soit à la culture, soit à la construction, se répètent successivement sur l'étendue du territoire. En somme, seigneurs laïques, paysans et moines trouvent réunies les conditions d'une bonne implantation (fig. 5). D'ailleurs, des points de franchissement de la Loire sont à nouveau attestés par les textes et dans la toponymie : un pont est signalé à Iguerande dans une charte datée vers 1130³⁰⁴ et des gués ont été identifiés à proximité de mottes castrales, à L'Hôpital-le-Mercier, Varenne-Saint-Germain et Chassenard³⁰⁵. Pour la même période, Gilles Rollier met en évidence « le rôle économique indéniable du fleuve » dans le dynamisme du bourg de Marcigny qui possédait un port³⁰⁶.

³⁰¹ GAUDRY 2011.

³⁰² Par exemple, *Marcigny* 32 : « *dono [...] terram de Campis et quidquid ad illam pertinet, campos, sylvas, prata, vineas, aquas aquarumque decursus. Haec autem sita est in parrochia de Ygaranda [Iguerande] ».*

³⁰³ Par exemple, *Marcigny* 37 : « *Je donne aussy une verchère devant la porte du monastère [de Marcigny] que Bernard Meschin et Guigue son frère tenoient de Girard et de Bernard mes fils en bénéfice ».* *Marcigny* 270 : « *[...] et quidquid habet in castro Semur, videlicet in foro, in campis, in vineis, in sylvis et in parrochiali ecclesia sancti Martini ».*

³⁰⁴ *Marcigny* 302 : « *unum campum juxta pontem Hygarandae ».*

³⁰⁵ MAGDELAINE, JAL 2014, p. 43-57.

³⁰⁶ ROLLIER G. 2010, section « Hypothèse d'une première adaptation du réseau de rivière ».

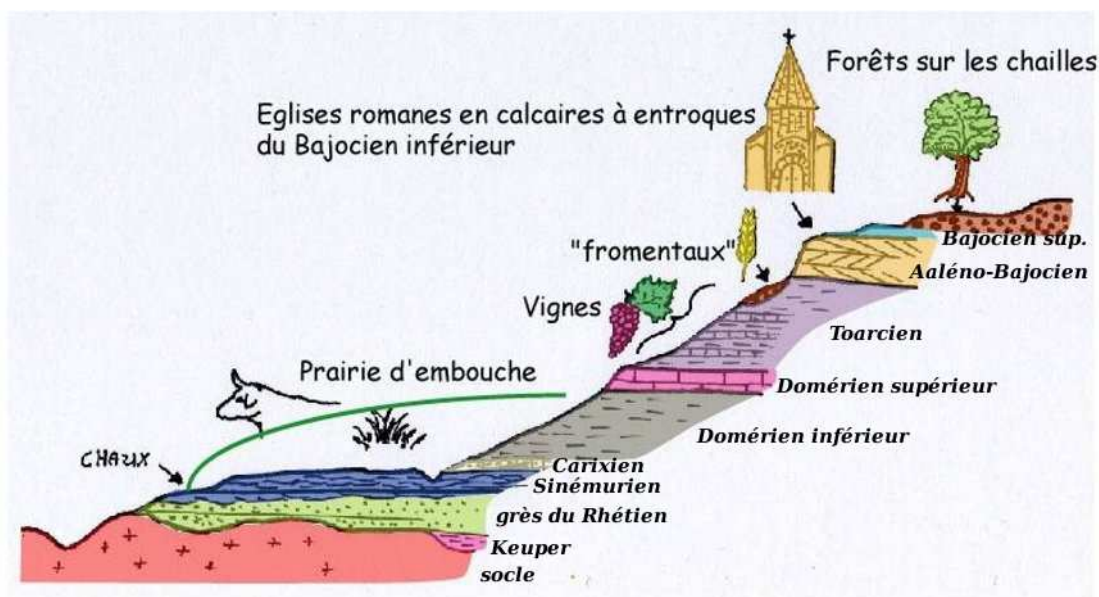
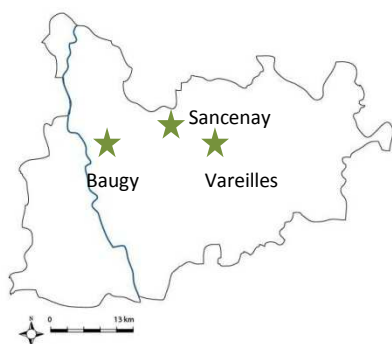


Fig. 5 : Log synthétique et occupation des sols en Brionnais
(Source : GAUDRY 2011, fig. 26).

Deux facteurs historiques peuvent expliquer le repeuplement du Brionnais. D'abord, la montée en puissance des princes et des comtes, qui représentent des pouvoirs forts bien qu'exercés sur des territoires dont la dimension est restreinte, a pu favoriser une sortie de l'isolement. Ensuite, la position stratégique du Brionnais aux confins de différents royaumes et comtés a dû représenter un atout. Cela commence avec le traité de Verdun en 843 qui place le Brionnais à la frontière entre deux royaumes : on renoue avec l'antique partition entre Éduens et Ségusiaves ([annexe 9, carte 4](#)). En effet, les terres qui relevaient des Éduens intègrent le royaume de Charles le Chauve, tandis que les autres sont rattachées au royaume de Lothaire. Cette scission de la Burgondie ne surprend pas : elle est le cœur du *regnum Francorum* depuis l'époque mérovingienne, donc sa possession est hautement symbolique, et elle légitime le pouvoir de son détenteur, si bien que chaque roi a voulu s'en attribuer une partie.

Les terres brionnaises rattachées au royaume de Lothaire font partie du comté de Lyon, dirigé par Girard, le beau-frère du roi. Celles appartenant au royaume de Charles le Chauve relèvent des comtés d'Autun et Mâcon. Les sources laissent entrevoir l'intervention des rois carolingiens en Brionnais au sein du comté d'Autun. Au début du IX^e siècle, ce comté est tenu par Childebrand II, neveu de Charles Martel. Charlemagne lui donne la *villa* de Baugy

qui intègre alors le fisc de Perrecy³⁰⁷. Vers 818, Childebrand II partage le fisc entre ses deux fils, Childebrand III et Nivelon. Baugy échoit à Nivelon qui est comte de Vexin. Eccard succède à son père Childebrand III à la tête du fisc de Perrecy et du comté d'Autun. En 836, Pépin d'Aquitaine lui donne le fisc, donation confirmée par Louis le Pieux : les terres fiscales deviennent des terres patrimoniales, Eccard les reçoit comme alleu³⁰⁸. Il semblerait que le comte Eccard ait réuni le fisc sous son contrôle, si bien qu'il possède aussi le territoire de Baugy³⁰⁹. En 876, il lègue par testament le fisc de Perrecy à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire³¹⁰. En revanche, il promet la terre de Baugy à l'abbaye Saint-Andoche d'Autun³¹¹. Cette volonté n'est pas respectée, et en 876, son vassal Ragabald possède toujours le bénéfice malgré la donation³¹². D'autre part, le prieuré de Perrecy possède l'église de Baugy jusqu'en 908, date à laquelle le prieur la cède à Saint-Martin d'Autun³¹³.



Le comte Eccard est également possessionné dans la viguerie de Briant où, en 836, Pépin d'Aquitaine lui donne la *villa* de Sancenay³¹⁴. Il a aussi des biens à Vareilles qu'il lègue à des membres de sa famille, Thierry et Richard, au début des années 870³¹⁵.

Dans les terres brionnaises du comté de Mâcon, Charles le Chauve intervient en 846, pour remettre à Acdebert un manse de la *villa* d'Iguerande comprenant la chapelle Saint-André³¹⁶. Les premières phrases de l'acte expliquent la donation :

« Il est d'usage pour l'altesse royale de gratifier [honorare] et élever [sublimare] ses fidèles par des présents multiples et de vastes honneurs [honores]. Par conséquent, poursuivant l'usage de nos parents, les rois qui nous ont précédé, notre grandeur a trouvé bon de gratifier [honorare] un de nos

³⁰⁷ C'est Charles Martel qui a sécularisé les terres de Perrecy, autrefois possessions de l'Église de Bourges, et les a données à son demi-frère Childebrand, lequel les a transmises à son fils Childebrand II. Childebrand et son fils appartiennent à la famille des Nivelonides originaire du centre de l'actuelle Belgique (CHAUME 1940, p. 336-337. Sur l'histoire des Nivelonides : DELEAGE 1941, p. 230-231 ; JARRY 1948, p. 62-64 ; GOUJON 1992, p. 87-88 ; BRUAND 2009, p. 101-147 ; BEAUMONT 2012, t. 1, p. 332-339).

³⁰⁸ *St-Benoît-sur-Loire* 20 et 21. BRUAND 2009, p. 105 ; GOUJON 1992, p. 87.

³⁰⁹ *St-Benoît-sur-Loire* 25.

³¹⁰ *St-Benoît-sur-Loire* 25 à 28.

³¹¹ *St-Benoît-sur-Loire* 25. BRUAND 2009 ; BULLIOT 1849, t.1, p. 118-122.

³¹² *St-Benoît-sur-Loire* 27.

³¹³ *St-Benoît-sur-Loire* 36.

³¹⁴ *St-Benoît-sur-Loire* 20. La donation est confirmée par Louis le Pieux en 839 (*St-Benoît-sur-Loire* 21)

³¹⁵ *St-Benoît-sur-Loire* 25.

³¹⁶ *Cluny* 11.

fidèles, du nom d'Acdebert, en prenant sur certains biens de notre propriété [proprietas], et de les faire passer, à la faveur de notre générosité, sous le pouvoir [potestas] de son droit [jus]. L'expérience et le zèle de l'ensemble de nos fidèles, présents et à venir, auront acquis le fait que nous abandonnons certains biens de notre droit sis dans le pagus de Mâcon [...] ».

Ces quelques chartes semblent attester du fait que le Brionnais est sorti de son isolement et que des puissants y ont des intérêts. Cependant, l'empire constitué par Charlemagne fait l'objet d'un nouveau partage en 870 à Meerssen, car les fils de Lothaire meurent sans succession. Par conséquent, Charles le Chauve et Louis le Germanique se partagent le royaume de leur frère ([annexe 9, carte 5](#)). Le premier repousse sa frontière vers l'ouest et le second vers l'est. La Lotharingie disparaît et le Brionnais relève totalement du royaume de Francie occidentale, de même que Lyon et Vienne qui appartenaient à Lothaire. Dans la vallée du Rhône, Charles le Chauve chasse le comte Girard et nomme à sa place son beau-frère Boson. En 880, les petits-fils de Charles le Chauve se partagent la Francie occidentale dont une large moitié sud – comprenant le Brionnais – revient à Carloman ([annexe 9, carte 6](#)). En 885, les décès successifs des différents rois, conduisent Charles III le Gros à régner seul sur tout l'ancien empire de Charlemagne. Mais il meurt en 888 et le partage qui s'opère alors marque durablement la géographie politique ([annexe 9, carte 7](#)). En Germanie, la succession des rois est chaotique jusqu'à l'avènement en 919 du duc de Saxe Henri 1^{er}, premier souverain de la dynastie ottonienne ; en Italie, Bérenger de Frioul prend la couronne ; en Francie occidentale, les grands nomment Eudes roi ; enfin, entre l'Italie et les vallées du Rhône et de la Saône, le fils de Boson fait revivre le royaume de Provence créé par son père, tandis que le duc de Bourgogne Transjurane, Rodolphe, se fait acclamer roi. L'histoire du Brionnais est liée à celle de ces trois derniers royaumes : Francie occidentale, Haute-Bourgogne et Provence. Comme lors du traité de Verdun, le Brionnais redevient un territoire frontière.

I.5.4. Un territoire partagé entre le duché et le royaume (fin IX^e-XII^e s.)

En 888, les terres brionnaises, qui avaient été rattachées au royaume de Lothaire lors du partage de Verdun, sont intégrées au nouveau royaume de Provence tandis que le reste

demeure en Francie occidentale. Le royaume de Provence est dirigé par le fils de Boson, Louis, lequel, devenu aveugle, doit confier la régence à son cousin Hugues d'Arles.

Il n'est pas aisé de définir précisément où passe la frontière entre le royaume de Provence et celui de Francie occidentale. Les limites ecclésiastiques servent traditionnellement de référence et on attribue volontiers au royaume de Provence les terres de Melay, Briennon, Noailly, Saint-Germain-Lespinnasse et Saint-Forgeux-Lespinnasse qui relèvent du diocèse de Lyon, ainsi que Vivans et Changy, du diocèse de Clermont³¹⁷. Cependant, la fondation de l'abbaye de Charlieu, en 875, est fortement liée aux Bosonides alors même qu'elle se trouve dans le diocèse de Mâcon. En 879, par exemple, Boson remet à la jeune communauté les prieurés de Régnay et Saint-Nizier l'Estrac³¹⁸ et, en 931, c'est Hugues d'Arles qui donne le monastère de Charlieu à l'abbaye de Cluny³¹⁹. Il paraît donc évident que le royaume de Provence mord sur la frange méridionale du diocèse de Mâcon.

En 942, le roi de Haute-Bourgogne, Conrad, agrège le royaume de Provence au sien, certainement sans conquête mais à la suite d'un traité auquel prennent part les rois de Francie occidentale et de Germanie. Dès lors, le Brionnais est pour partie en Francie occidentale, et pour partie dans le nouveau royaume de Bourgogne³²⁰ ([annexe 9, carte 8](#)).

Au terme de cet aperçu à l'échelle des royaumes, il convient de se rapprocher du Brionnais et des comtés auxquels il appartient.

I.5.4.1. Aux rois, les terres brionnaises du comté de Lyon

En 901, peu d'années après son intégration au royaume de Provence, le comté est confié à Guillaume le Pieux³²¹. Ce dernier a épousé quelques années auparavant la sœur du

³¹⁷ En outre, ces terres relevaient dans l'Antiquité de la cité des Ségusiaves.

³¹⁸ *Cluny* 4278.

³¹⁹ *Cluny* 401. ROSE 2008, p. 199-201.

³²⁰ Sur l'histoire du royaume de Bourgogne, voir les travaux de François Demotz, par exemple DEMOTZ 2008.

³²¹ Jusqu'aux années 2000, les travaux d'Étienne Fournial étaient la référence sur l'exercice du pouvoir dans le comté de Lyon aux IX^e et X^e siècles (par ex. FOURNIAL 1952 et 1956 sur les thèses duquel s'appuient les études de Bruno Galland entre autres, par ex. GALLAND 1990 b et 1994). Cependant, les recherches de Pierre Ganivet sont venues depuis souligner à la fois la valeur des travaux d'É. Fournial mais aussi d'importantes erreurs d'interprétation des sources. Par exemple, P. Ganivet montre que le Forez ne forme pas, après la mort de Louis l'Aveugle, un comté indépendant de celui de Lyon et qui aurait été rattaché à la Francie occidentale. Le Forez appartient toujours au comté de Lyon et fut par conséquent intégré au royaume de Bourgogne. En outre, P. Ganivet met bien en évidence la vacance du *comitatus* entre 952 et les années 980, et montre que le comte Artaud ne s'inscrit pas dans la continuité d'une lignée de comtes héréditaires. C'est au contraire lui qui inaugure ce système (GANIVET 2000 et 2002-2003 ; GANIVET 2008 a, p. 131-151). La thèse

roi Louis de Provence. En 918, lorsque Guillaume le Pieux meurt, le comté revient à son neveu Guillaume le Jeune. Vers 926, le comté est remis à Hugues le Noir qui conservera le titre lorsqu'en 942 le comté intègre le royaume de Bourgogne. Ces différents comtes imposent leur autorité à l'aristocratie laïque qui les assiste dans l'exercice des responsabilités. Aucun lignage local n'est assez influent pour prétendre au titre comtal. Il n'y a pas de concurrence non plus avec les archevêques de Lyon car la distinction est nette entre ce qui relève de l'autorité publique et ecclésiastique. L'Église de Lyon est cependant puissante. La *renovatio* carolingienne, initiée par l'évêque Leidrade, a insufflé un riche renouveau spirituel et intellectuel. Du point de vue matériel, les archevêques se voient restituer de nombreuses terres qui avaient été intégrées au fisc royal, et ils resserrent leur tutelle sur les églises capitulaires et les monastères tels que Savigny ou l'Île-Barbe. Le patrimoine de l'Église augmente donc considérablement et il est protégé par le privilège d'immunité. Finalement, en cette première moitié du X^e siècle, le comté de Lyon est gouverné suivant les principes carolingiens basés sur la collaboration des trois pouvoirs : l'archevêque et le comte de Lyon exercent une autorité sans faille dans leur domaine de compétence respectif et ils soutiennent ensemble le roi de Bourgogne.

Cet équilibre des pouvoirs se rompt au milieu du X^e siècle. Aucun nouveau comte n'est nommé après la mort d'Hugues le Noir en 952. Les rois Conrad puis Rodolphe III ont une autorité de plus en plus réduite face à l'emprise grandissante des rois germaniques. L'absence de comte et la faiblesse des rois jouent, à l'inverse, en faveur de l'archevêque et de l'aristocratie locale. La vacance du *comitatus* permet au premier d'établir une véritable principauté archiépiscopale. Mais, il doit compter avec l'émergence des aristocrates locaux et en particulier avec un dénommé Artaud qui, dans les années 980, s'empare du titre comtal. La promotion d'Artaud n'est pas due à une nomination royale, et il est le premier d'une lignée de comtes héréditaires : ces deux faits témoignent d'une profonde transformation du *comitatus*. De fait, la relation avec les archevêques n'est plus celle que ces derniers entretenaient avec les comtes carolingiens. Les conflits sont perpétuels car leurs autorités se concurrencent. Finalement, en 1076, le comte Artaud II, petit-fils d'Artaud,

de P. Ganivet, en 2000, a ainsi permis un renouvellement des problématiques à l'image des recherches menées par Christophe Mathevet sur les espaces castraux en Forez en X^e et XI^e s. (MATHEVOT 2005).

rencontre l'archevêque Humbert II et ils concluent un accord pour départager leur territoire respectif. Les comtes obtiennent le Forez – *pagus Forensis* – et les archevêques, le Lyonnais.

À partir de 1076 donc, une partie du Brionnais méridional relève du comté de Forez ([annexe 11](#)). Dans ce comté, le plus ancien *castrum* comtal connu est celui de Montbrison. Il apparaît dans les sources au cours du dernier quart du XI^e siècle³²². Avant cette date et dès le milieu du X^e siècle, la documentation ne mentionne plus aucun agent de la puissance publique – des vicomtes ou des viguiers par exemple – au sein du *pagus Forensis*. Le pouvoir est exercé localement par quelques grandes familles de l'aristocratie qui restent influentes même après l'installation du comte Artaud II.

Dans la partie septentrionale du comté de Forez, les quatre plus grandes familles sont les Semur, les Le Blanc, les Roanne et les Beaujeu³²³. On peut rappeler que, dans la deuxième moitié du X^e siècle, le premier seigneur de Semur, Joceran Bers, est le fils du seigneur de Chamelet, Freelan³²⁴. Or, les Chamelet appartiennent à l'entourage du comte Artaud. Vers 988, par exemple, ils souscrivent aux donations faites par le comte aux églises de Saint-Just et Saint-Irénée de Lyon³²⁵. Le lien entre ces deux familles s'explique par la possession de biens dans le même secteur géographique, le Beaujolais, aux portes du Brionnais³²⁶. Pour s'amender des exactions commises lors de la conquête de la dignité comtale, Artaud fait, vers 984-993, un don à l'abbaye de Savigny, alors dirigée par Hugues de Chamelet, le frère de Joceran Bers de Semur³²⁷. Les possessions de la branche de Semur sont moins intriquées dans celles des comtes de Forez que ne le sont les biens des Chamelet, bien qu'ils soient voisins. Par conséquent, dans les sources, les querelles de territoire n'apparaissent qu'au XIII^e siècle. En 1224, un différend oppose Marie de Bourgogne, dame de Semur, et Guy IV, comte de Forez. L'acte qui le règle montre que Changy, Vivans, Saint-Forgeux-Lespinasse et Saint-Germain-Lespinasse appartiennent à la seigneurie semuroise et marquent la frontière

³²² MATHEVOT 2005, p. 108.

³²³ PERROY 1966 b.

³²⁴ Cf. *supra* Chapitre I.4.1. « La seigneurie de Semur ».

³²⁵ LA MURE (éd.), 1868, t. 3, 6 bis. Voir GANIVET 2000, p. 331-332.

³²⁶ Les seigneurs de Chamelet sont possessionnés à Saint-Laurent-d'Oingt (*Savigny* 915), Arnas (*Savigny* 644, 645, 646, 648) et Amplepuis (*Savigny* 756, 770). Le lignage d'Artaud possède des biens à Ajoux, Monsols, Quincié, Dracé, Corcelles, Thoisse, Saint-Haon et Ternand. Voir GANIVET 2000, p. 324-331 ; MATHEVOT 2005, p. 108.

³²⁷ *Savigny* 437.

avec les possessions comtales³²⁸. Il est intéressant de noter que les arbitres de la querelle sont Renaud de Forez, archevêque de Lyon, Durand, évêque de Chalon, et Humbert, seigneur de Beaujeu. Les évêques, tout en étant extérieurs au conflit, sont liés à chacun des partis : l'archevêque Renaud est l'oncle du comte Guy IV ; le lien entre l'évêque de Chalon et les seigneurs de Semur est moins direct, mais on doit se souvenir que cette famille est très liée aux comtes de Chalon et que plusieurs de ses membres ont porté le titre de comte (Thibaud, Hugues II, Geoffroy II de Donzy) ; quant au seigneur de Beaujeu, il est plus directement concerné par le partage territorial puisqu'il possède des biens dans la même région. Au terme de l'accord, le comte doit rendre les terres usurpées à Changy et sur le territoire de Lespinasse, tandis que Marie de Bourgogne doit abandonner ses droits dans les mandements de Roanne, Saint-Haon et Crozet. En revanche, elle conserve ce qu'elle possède à Saint-Bonnet-des-Quarts et Mably à condition de ne pas y acquérir de nouveaux biens. L'acte ne mentionne pas le château de Couzan que les Semur possèdent au sud de Roanne, depuis la deuxième moitié du XI^e siècle au moins³²⁹. L'accord ne supprime donc pas le principe des enclaves, pas plus qu'il ne met un terme aux velléités d'expansion des comtes qui, en 1273, sont installés à Artaix³³⁰. Les comtes de Forez ne parviendront à mettre la main sur l'ensemble de la seigneurie de Semur qu'entre 1247 et 1262 lorsque le comte Renaud épousera la veuve du seigneur Simon I^{er}.

Est-ce le hasard des sources ? Les litiges entre les Semur et les comtes du Forez apparaissent surtout au XIII^e siècle. Au cours des deux siècles précédents, les comtes sont plutôt en conflit avec les autres seigneurs du Brionnais, les vicomtes Le Blanc. Ces derniers possèdent, cela a été dit, des terres à Briennon³³¹, Noailly³³², Chenay-le-Châtel³³³, Ambierle, Tourzy et le château de Crozet³³⁴. Ces possessions les amènent au contact direct avec le comte de Forez, qui réagit en faisant édifier, à la fin du XI^e siècle, le château de Saint-Haon qu'il confie au

³²⁸ *Forez* 41 et 1347 : ces chartes font l'objet d'un commentaire détaillé dans le chapitre I.4.1.2. « La création d'un cadre territorial cohérent » (*cf. supra*). Voir aussi le procès-verbal de 1503 (ADCO – B 284) qui fixe les limites entre le duché de Bourgogne et le Bourbonnais et dans lequel toutes les terres bordant la Loire, sur ses deux rives, depuis le Sornin au sud jusqu'à Chassenard au nord, appartiennent à la seigneurie de Semur.

³²⁹ MATHEVOT 2005, p. 108 ; CHIZELLE 1992, p. 51-52.

³³⁰ Par suite de l'ingérence du comte Renaud de Forez à Artaix, le sire de Semur Jean de Châteauevillain fait procéder à une enquête et rendre une sentence par le bailli de Mâcon (*Forez* 164).

³³¹ *Marcigny* 73.

³³² *Forez* 1296 et peut-être *Savigny* 130.

³³³ *Marcigny* 267.

³³⁴ *Cluny* 4272 = *Forez* 1289. Actuellement, Tourzy se trouve sur la commune de la Pacaudière.

seigneur de Roanne³³⁵. En outre, lorsque le comte de Forez Guillaume III donne à l'abbaye de Cluny l'église de Saint-Romain-la-Motte, dans le dernier quart du XI^e siècle, il autorise l'abbé à affecter cette église à qui il voudra, à condition de ne pas la mettre sous la garde d'Archimbaud II Le Blanc³³⁶. Le comte de Forez freine ainsi l'expansion des Le Blanc en remettant à des communautés monastiques les terres sur lesquelles ils auraient pu avoir des prétentions. À la fin du XII^e siècle, l'élan des vicomtes Le Blanc s'essouffle et, finalement, tous leurs biens outre Loire, y compris le château de Crozet, sont vendus au comte de Forez par les fils du dernier vicomte³³⁷.

Le déclin des Le Blanc profite aussi à la famille de Beaujeu. À plusieurs reprises, les vicomtes sont contraints de se placer dans leur vassalité et de leur céder les châteaux de Riottier, Chevagny-le-Lombard, leurs biens à Montagny et près de la Loire. En Brionnais, au XII^e siècle, ils tiennent en fief des Beaujeu, leurs terres de Dun, Bois-Sainte-Marie et Châteauneuf³³⁸. Ils perdent également leur terre d'Aigueperse car en 1288, l'église fondée par Archimbaud Le Blanc est érigée en collégiale par le seigneur Louis de Beaujeu³³⁹. Artaud II et son fils Artaud III commettent en compagnie du seigneur de Beaujeu, des comtes de Mâcon et Chalon et du sire de Brancion des exactions contre des terres d'Église, notamment contre les biens de Cluny, des méfaits qui provoquent l'intervention du roi Philippe-Auguste en 1180³⁴⁰.

Contrairement aux Semur et aux Le Blanc dont le cœur de la seigneurie est extérieur au Forez, les Roanne, eux, sont implantés au sein du *comitatus Forensis* et de fait plus proches des comtes de Forez. Ces derniers les aident, nous l'avons dit, à contenir la menace des Le Blanc en édifiant le château de Saint-Haon dont ils leur confient la garde. En Brionnais, vers 1105, les seigneurs de Roanne possèdent des biens à Briennon et, à la fin du XI^e siècle, ils ont des terres à Prizy³⁴¹. Dans le dernier tiers du XI^e siècle, Tétard de Roanne est témoin de la donation des églises brionnaises de Curbigny, Dyo, Saint-Symphorien-des-Bois et Colombier-

³³⁵ *Marcigny* 254. MATHEVOT 2005, p. 107 ; PERROY 1966 b, p. 15-16.

³³⁶ *Marcigny* 43. TORRES FAUAZ 2009, p. 43 ; BEAUMONT 2012, t. 2, p. 508-509.

³³⁷ *Forez* 31.

³³⁸ CHIZELLE 1992, p. 86-87 ; RICHARD J. 1963 a, p. 101 ; BEAUMONT 2012, p. 509-510.

³³⁹ ADSL – G 515, pièce 1.

³⁴⁰ *Cluny* 4396 ; Delaborde, François, *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, Paris, Renouard, 1882, t. 1, p. 17, n° 8.

³⁴¹ *Marcigny* 243 ; *Paray* 29 et 30.

en-Brionnais au prieuré de Paray³⁴². Il est également témoin d'une donation faite au prieuré de Marcigny par la famille des Sertines sur des terres à Baugy³⁴³. Parmi les seigneurs du Roannais, il faut aussi citer Artaud de Néronde qui fonde en 1065, en Brionnais, l'abbaye de Saint-Rigaud et dont l'épouse remet aux moines l'église de Ligny-en-Brionnais³⁴⁴.

Dans cette évocation des possesseurs de terres en Forez, il ne faut pas négliger les monastères³⁴⁵. Les clunisiens sont présents dans la moitié nord autour de Roanne, tandis que l'abbaye d'Ainay possède de nombreux biens dans la moitié sud, autour de Saint-Étienne. Au cœur du Forez, dans les environs de Feurs, c'est l'abbaye de Savigny qui est particulièrement présente.

De ces quelques remarques sur les biens possédés par de grandes familles seigneuriales ou comtales dans le nord du Forez, il ressort que les territoires de chacun ne constituent pas des ensembles nettement délimités. On peut aisément identifier le cœur des seigneuries, mais dans les marges, là où plusieurs domaines se rencontrent, les biens sont fréquemment mêlés. À Briennon, par exemple, à la limite entre le Forez et le Brionnais, sont possessionnés à la fois les sires de Semur, les vicomtes Le Blanc et les seigneurs de Roanne, nous le disions. En outre, le principe des enclaves n'est pas rare, comme en témoignent le château de Couzan détenu par les Semur et celui de Crozet aux mains des Le Blanc. Au XIII^e siècle, le besoin d'établir des limites plus fermes se fait sentir à l'image de l'acte passé, en 1224, entre le comte Guy IV et la Dame de Semur. On voit nettement la différence dans la manière de traiter un conflit de territoire suivant les époques : au XIII^e siècle, on signera un acte de délimitation, tandis qu'à la fin du XI^e siècle, le comte Guillaume faisait édifier le château de Saint-Haon pour freiner l'expansion des Le Blanc.

³⁴² Paray 25 et 27.

³⁴³ Marcigny 17.

³⁴⁴ ADSL – H 142 / 1-4.

³⁴⁵ REYNAUD 2002, p. 19.

I.5.4.2. Aux ducs, les terres brionnaises des comtés d'Autun et de Mâcon

La plus grande partie du Brionnais appartient au royaume de Francie occidentale et, au sein de celui-ci, aux comtés d'Autun et de Mâcon. La situation de notre territoire d'étude aux confins de trois comtés est une preuve supplémentaire qu'avant la création des seigneuries féodales, le Brionnais n'existait pas (annexe 11).

La documentation ne permet pas de définir la frontière entre les comtés d'Autun et Mâcon : quoi qu'il en soit, cette recherche serait vaine car, à cette époque, les dominations ne s'exercent pas sur des territoires précisément bornés et dont les limites seraient consignées par écrit³⁴⁶. On doit plutôt chercher à déterminer l'aire d'influence respective des comtes. Certaines chartes donnent des indications. Par exemple, vers 954, le vicomte *Walterius* est témoin de la donation par le comte de Mâcon Léotald de l'église de Saint-Martin-de-Lixy aux chanoines de Saint-Vincent de Mâcon³⁴⁷. On peut en déduire que la terre brionnaise de Saint-Martin-de-Lixy est dans le comté de Mâcon. Ces indices ponctuels montrent que le tracé des comtés correspond assez fidèlement à celui des diocèses que les sources permettent de mieux appréhender³⁴⁸. Ainsi, au nord de la ligne Iguerande / Saint-Julien-de-Jonzy / Ligny / Vauban / Saint-Laurent-en-Brionnais / Baudemont / Varenne-sous-Dun / Mussy-sous-Dun sommes-nous dans le comté d'Autun. Ces localités marquent la limite septentrionale du comté de Mâcon.

Le comté d'Autun

Sous le règne du roi Eudes, le comté d'Autun est le cœur du duché de Bourgogne gouverné par Richard le Justicier. En 921, Raoul succède à son père, mais il devient roi de Francie occidentale en 923 et cède le duché à son frère Hugues le Noir. Ce dernier est également comte de Lyon, comme cela a été dit précédemment, et comte de Bourgogne³⁴⁹. En tant que duc de Bourgogne, il se heurte à Hugues le Grand, le duc des Francs. Celui-ci

³⁴⁶ C'est pourquoi nous avons préféré dans la phrase précédente le terme de confins. Nous avons abordé cette question plus haut, cf. *supra* Chapitre I.4.3. « Les deux seigneuries forment le Brionnais ».

³⁴⁷ *Mâcon* 420 : *S. Leotaldi comitis. S. Walterii vicecomitis*. Ce vicomte est également signalé dans les chartes suivantes : *Mâcon* 71, 103, 157, 186, 292 ; *Cluny* 1100.

³⁴⁸ Cependant, au X^e siècle, les limites des diocèses elles-mêmes ne sont pas des frontières au sens actuel du terme.

³⁴⁹ Hugues le Noir succède à Guillaume le Pieux à la tête du comté de Lyon vers 926. Quant au comté de Bourgogne, il lui est remis par le roi de Bourgogne Rodolphe. Les limites de ce comté correspondent à celles du diocèse de Besançon.

s'empare d'une partie des comtés du duché et s'arroge le titre de *dux Burgundiae*. À la mort d'Hugues le Noir, en 952, son fidèle lieutenant le comte de Chalon Gilbert de Vergy lui succède. L'autorité de Gilbert s'étend sur les comtés d'Autun, Beaune, Troyes, Avallon, Dijon et Chalon. La mort de Gilbert, en 955, marque un tournant puisque le roi de Francie, Lothaire, décide de confier le comté de Chalon et le sud du comté d'Autun – dont fait partie le Brionnais – à un certain Lambert.

Lambert est le premier de sa famille à porter ce titre. Il est vraisemblablement le fils du vicomte d'Autun, Robert³⁵⁰. En effet, une charte du cartulaire de Paray-le-Monial indique que Lambert est le fils de Robert et Engeutru, or le vicomte Robert est marié à une femme prénommée Engeutru, et tous deux donnent au monastère de Perrecy la chapelle Notre-Dame-sur-l'Arroux avec l'accord de leur fils Lambert³⁵¹. En s'appuyant sur différents cartulaires, Jean Richard est parvenu à montrer que cette famille est possessionnée dans la vallée de l'Arroux, et probablement au voisinage de Perrecy, entre Toulon-sur-Arroux et Digoin, elle détiendrait également le château de Charolles³⁵². En Autunois, Lambert n'est donc pas un homme neuf puisque ses parents y sont solidement implantés. Quant au titre de comte de Chalon, il en hérite peut-être du fait de son mariage avec la fille de Gilbert de Vergy³⁵³.

Si le duc Otton, fils d'Hugues le Grand, accepte que le sud du duché soit confié à Lambert c'est parce que cette région est menacée par les forces auvergnates. Le regroupement du comté de Chalon et du sud de l'Autunois aux mains d'un même homme crée une sorte de marche défendant la frontière méridionale du duché. Ce procédé est efficace, puisque Lambert vainc l'armée auvergnate à Chalmoux, près de Bourbon-Lancy³⁵⁴.

Lambert a su s'attacher la fidélité des familles nobles qui évoluaient auparavant dans l'entourage des Nivelonides. Les Leutbaud, par exemple qui étaient des vassaux du comte

³⁵⁰ RICHARD J. 1963 a, p.89-92 ; J. Richard, « Les comtes de Chalon et leur sanctuaire dynastique », dans *PARAY* 1994, p. 98-105. Voir aussi CHIZELLE 1992, p. 22-24, 89 ; W. Berry, « Southern Burgundy in late Antiquity and the Middle Ages », dans CRUMLEY, MARQUARDT 1987, p. 478-480.

³⁵¹ *St-Benoît-sur-Loire* 52 ; les éditeurs du cartulaire qualifient Robert de vicomte de Dijon.

³⁵² RICHARD J. 1963 a, p. 90 ; J. Richard, « Les comtes de Chalon et leur sanctuaire dynastique », dans *PARAY* 1994, p. 99.

³⁵³ Constance Bouchard invite à la prudence en rappelant que, si l'épouse de Lambert se prénomme Aélis, de même que la fille de Gilbert de Vergy, rien ne prouve qu'il s'agisse de la même personne (BOUCHARD 1987, p. 307-309).

³⁵⁴ *St-Benoît-sur-Loire* 51. Dans RICHARD J. 1963 a et J. Richard, dans *PARAY* 1994, voir les limites plus précises du territoire confié à Lambert.

Eccard, se lieut au comte de Chalon. L'un des membres de cette famille s'illustre dans la bataille de Chalmoux et Lambert leur confie la garde de la frontière septentrionale du Charolais, où ils érigent la forteresse de Sanvignes.

En 973, Lambert fonde l'abbaye de Paray-le-Monial aux portes du Brionnais. Les textes rapportent qu'il a sollicité l'avis de l'abbé de Cluny, Mayeul, pour choisir le site où implanter le monastère. Pour assurer la subsistance des moines, Lambert dote le monastère de nombreux biens et notamment d'églises, pour la plupart situées en Charolais. En Brionnais, il donne aux moines l'église de Bois-Sainte-Marie³⁵⁵. Lambert meurt en 978 et est inhumé au monastère de Paray. Son fils Hugues, qui est évêque d'Auxerre, lui succède. En 999, il fait don du monastère de Paray à l'abbaye de Cluny³⁵⁶. Jusqu'au début du XII^e siècle, au temps du comte de Chalon Gui de Thiers, tous les descendants de Lambert se montrent généreux envers le monastère de Paray. Son petit-fils Thibaud, comte de 1039 à 1065 et son arrière-petit-fils Hugues II, comte de 1065 à 1078, y sont d'ailleurs enterrés³⁵⁷.

La date de la nomination de Lambert de Chalon à la tête du sud du duché correspond à l'installation à Semur du seigneur Joceran Bers. Bien qu'aucune source ne vienne étayer cette hypothèse, on peut supposer que le duc met en défense le sud du duché, d'une part en nommant Lambert et d'autre part en érigeant le *castrum* de Semur au sommet d'un éperon barré. Par conséquent, si l'autorité de Lambert et de ses successeurs sur le Charolais ne fait aucun doute, la nature de leurs prérogatives en Brionnais est beaucoup moins claire du fait de la présence des familles de Semur et Le Blanc. En outre, les alliances sont si nombreuses entre les comtes de Chalon et les seigneurs de Semur que sur plusieurs générations les comtes ont pour père, grand-père ou oncle un seigneur de Semur³⁵⁸.

Bien que le Brionnais soit essentiellement contrôlé par les Semur et les Le Blanc, de grandes familles charolaises, vassales des comtes de Chalon, détiennent des biens sur le territoire. Le principe est le même que celui observé précédemment aux confins du Brionnais et du Forez. Quatre familles charolaises sont particulièrement puissantes : les Busseuil, les Sivignon, les

³⁵⁵ Paray 3.

³⁵⁶ Paray 213 et 214. BARNOUD ET AL. 2004, p. 20-22.

³⁵⁷ BARNOUD ET AL. 2004, p. 16 ; RICHARD J. 1994, p. 98-105.

³⁵⁸ Cf. *supra* Chapitre I.4.1.3. « Le rayonnement de Semur ».

Centarben et les Chassagne. En Brionnais, au XI^e siècle, la famille de Busseuil est possessionnée à Saint-Didier, Varenne-l'Arconce, Saint-Julien-de-Civry, Prizy, Saint-Symphorien-des-Bois, Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie et Colombier-en-Brionnais³⁵⁹. Un des membres de la famille, Hugues, est prieur de Paray entre 1060 et 1109. Son frère, Girard II, est l'un des quatre seigneurs qui, en 1065, vont chercher la dépouille mortelle du comte Thibaud de Chalon (fils du seigneur Geoffroy I^{er} de Semur) mort en Espagne, pour qu'il soit inhumé à Paray³⁶⁰. La famille offre au prieuré de Paray de nombreux biens et des églises situées tant en Charolais qu'en Brionnais. Les Sivignon, quant à eux, sont possessionnés à Saint-Julien-de-Civry, Ozolles et Varenne-l'Arconce. À l'instar des Busseuil, ils évoluent dans la sphère du prieuré de Paray³⁶¹. La famille de Centarben possède des biens à Saint-Julien-de-Civry et Saint-Symphorien-des-Bois. On retrouve certains de ses membres dans l'entourage des Semur et des Le Blanc³⁶². Enfin, la famille de Chassagne est dotée de biens à Curbigny et Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie qu'elle a obtenus à la suite d'une alliance matrimoniale avec les Busseuil³⁶³.

Toutes ces familles, y compris les Semur et Le Blanc, se sont manifestement emparées des terres détenues par des lignages anciennement implantés en Brionnais. Les Acbert/Madalbert, par exemple, qui étaient possessionnés à Iguerande, Baugy, Vindecy, Artaix et Amanzé n'apparaissent plus dans les chartes du XI^e siècle³⁶⁴. Plusieurs raisons expliquent la disparition d'une partie des anciens lignages nobles. Certains se sont recentrés sur des possessions hors du Brionnais, d'autres n'ont pas résisté à la politique d'expansion territoriale des nouveaux seigneurs. Un autre facteur est à prendre en compte, le transfert de nombreux terroirs à l'Église. Les ecclésiastiques – évêques et chanoines ou communautés monastiques – sont à la tête d'un patrimoine foncier grandissant, et ils conduisent une politique d'expansion territoriale analogue à celle des seigneurs laïques.

³⁵⁹ BEAUMONT 2012, t. 2.

³⁶⁰ HILLEBRANDT 1994, p. 115.

³⁶¹ TORRES FAUAZ 2009, p. 74-75.

³⁶² Concernant la famille de Centarben, voir TORRES FAUAZ 2009, p. 82-83, 133 ; BEAUMONT 2012, t. 2, p. 430-434.

³⁶³ BEAUMONT 2012, t. 2, p. 434-437.

³⁶⁴ *Cluny* 471, 486 et 970.

Le comté de Mâcon

Entre 901 et 926, le comté de Mâcon et celui de Lyon, précédemment évoqué, sont administrés par les mêmes hommes : Guillaume le Pieux d'abord puis son neveu Guillaume II. Guillaume le Pieux est à la tête d'un vaste territoire dont il a hérité de son père, Bernard Plantevelue, en 886. Ce territoire comprend l'Auvergne, le Berry, le Velay, le Gévaudan, le Mâconnais et la Gothie, auquel Guillaume adjoint le Lyonnais. En 898, il profite de la mort du roi de Francie Eudes pour se proclamer duc d'Aquitaine. En échange de sa neutralité, il est confirmé dans ses *honores* sur l'héritage de son père par le nouveau roi Charles le Simple. Dans son comté de Mâcon, Guillaume le Pieux fonde, en 910, l'abbaye de Cluny. Aelfred d'Aquitaine succède brièvement à son frère Guillaume II, puis la lignée s'éteint faute d'héritier et les destinées des comtés de Mâcon et Lyon se séparent.

En 932, Aubry I^{er} prend le titre de comte après avoir épousé la fille du vicomte de Mâcon. Son fils, Liétald II, puis son petit-fils, Aubry II, lui succèdent. En 982, Otte-Guillaume épouse la veuve d'Aubry II et devient comte de Mâcon. En outre, il succède à Hugues le Noir à la tête du comté de Bourgogne. En 1002, il prétend également à la succession de son beau-père, le duc Henri de Bourgogne. Mais, au terme d'un long conflit, c'est le roi de Francie occidentale Robert II qui prend la tête du duché.

Guy et Renaud, les fils d'Otte-Guillaume, se partagent l'héritage paternel. Le premier devient comte de Mâcon dès 1002 tandis que le second est comte de Bourgogne, mais seulement à partir de 1026, à la mort de son père. Les descendants de Guy se succèdent à la tête du comté de Mâcon et, en 1078 Guillaume I, petit-fils d'Otte-Guillaume, réunit sous son autorité les comtés de Mâcon et de Bourgogne et cette unité se maintiendra tout au long du XII^e siècle, bien qu'un comté se trouve en Francie occidentale et l'autre en terre d'Empire.

L'histoire des grands lignages – ceux de Guillaume le Pieux, d'Hugues le Noir ou d'Otte-Guillaume, par exemple – montre que les comtés auxquels appartient le Brionnais sont ouverts sur l'extérieur en raison des ambitions politiques des comtes. En particulier, on pressent, qu'à l'Est, la frontière entre le Francie et le royaume de Bourgogne, puis l'Empire à partir de 1032, est peu étanche, au sens où un même homme peut diriger des comtés appartenant à l'un et l'autre des royaumes. Par conséquent, on peut sans trop extrapoler supposer que le Brionnais ait reçu des influences artistiques venues de l'Est. De la même manière, les liens avec l'intérieur de la Francie sont avérés par l'intermédiaire du lignage de

Guillaume le Pieux d'une part, et des ducs de Bourgogne, d'autre part. Ainsi, l'éclairage mis sur le le contexte géopolitique nous permettra de mieux comprendre la création architecturale en Brionnais, en expliquant le rayonnement de certains partis architecturaux.

Dans le comté de Mâcon comme dans tous les comtés bourguignons, mais aussi dans celui de Lyon, la charge de vicomte disparaît au cours de la seconde moitié du X^e siècle³⁶⁵. Dans le comté d'Autun, par exemple, le dernier vicomte est Robert puis, lorsque son fils Lambert devient comte de Chalon et du sud de l'Autunois en 955, plus aucun vicomte n'est mentionné dans les actes. En Bourgogne septentrionale, autour de Beaune et Dijon, des vicomtes réapparaissent aux XI^e et XII^e siècles. Cette résurgence ne se vérifie pas en Bourgogne méridionale et en Lyonnais, sauf dans le comté de Mâcon qui « fait véritablement figure d'exception »³⁶⁶. Le vicomte Guigue est cité à plusieurs reprises, au cours du premier tiers du XI^e siècle, aux côtés du comte de Mâcon, Otton II³⁶⁷. Archimbaud Le Blanc lui succède vers 1037 et transmet le titre à ses descendants, ainsi qu'il a été dit précédemment. L'institution vicomtale connaît donc une évolution notable puisqu'elle fait l'objet d'une transmission héréditaire.

I.5.5. Passé le XII^e siècle, un éclatement du Brionnais

Le Brionnais historique n'a d'existence que pendant deux siècles. La chute des Le Blanc à la fin du XII^e siècle met un terme à la cohésion du territoire : les terres des seigneurs déchus font retour au comte de Mâcon. Toutefois, la seigneurie de Semur se maintiendra jusqu'à la fin du XIV^e siècle, bien qu'elle ait perdu à certaines périodes son indépendance, comme lorsqu'elle est engagée au duc Robert II de Bourgogne. L'accès de la seigneurie au statut de baronnie, au cours de la deuxième moitié du XIII^e siècle, lui permet de préserver son unité et son éclat jusqu'à son terme, lorsqu'elle est définitivement rattachée au duché.

³⁶⁵ Sur les vicomtes d'Autun des IX^e et X^e siècles, voir CHIZELLE 1992, p. 24 et GANIVET 2008 b. À propos des vicomtes de Mâcon, voir BERNARD 1867 ; CHIZELLE 1992, p. 81-82 ; VAN ECKHOUT 2002, p. 25 ; GANIVET 2008 b. Sur le rôle des vicomtes, voir LAURENSEN-ROSAZ 2008, notamment p. 220-221.

³⁶⁶ GANIVET 2008 b, p. 267. Voir aussi RICHARD J. 1963 a, p. 89.

³⁶⁷ *Mâcon* 96 et 268 ; *Cluny* 2712 et 2831 ; *Savigny* 648.

L'administration – royale en Mâconnais et ducale en Autunois – instaure un découpage du territoire en bailliages³⁶⁸. En 1239, les possessions des Le Blanc intègrent le bailliage de Mâcon, et, dès 1278, la seigneurie de Semur relève du bailliage de Montcenis³⁶⁹. Semur devient rapidement le chef-lieu d'un bailliage secondaire dont les contours reprennent ceux de la baronnie, mais des démembrements successifs lui font perdre diverses terres, telles que Marcigny et la châtelainie de Chambilly, au profit du bailliage de Mâcon, puis Charlieu et les paroisses alentours au bénéfice de la sénéchaussée de Lyon³⁷⁰.

Sous l'Ancien Régime, le Brionnais retrouve une certaine unité lorsqu'à la création de la subdélégation de Semur – une circonscription fiscale – on regroupe le bailliage de Semur et une partie des paroisses du bailliage de Mâcon : tel est le Brionnais décrit par l'abbé Courtépée en 1778³⁷¹ (annexe 12, cartes 2 et 9). Cependant, la moitié sud des anciennes possessions des Le Blanc demeure hors de la subdélégation. Le démembrement du Brionnais primitif est bien perceptible dans les réponses faites, en 1757, par les curés de la province de Bourgogne à l'enquête lancée pour établir la carte de Cassini³⁷² : Semur, Saint-Didier, Marcigny, Baudemont, Oyé, Saint-Christophe, Varenne-l'Arconce, Vareilles et Saint-Julien-de-Civry sont déclarés *en Brionnois* c'est-à-dire dans la subdélégation de Semur, tandis que Saint-Bonnet-de-Cray, Charlieu et Saint-Denis-de-Cabanne sont *en Lionnois* autrement dit

³⁶⁸ Sur le fonctionnement et la composition des bailliages en Mâconnais et en Autunois, les ouvrages qui nous ont servi de référence sont COURTEPEE, BEGUILLET 1967 ; GARREAU 1717 ; CHIZELLE 1992, chap. 5 et 7, et BOURQUIN 2007. La base de données « Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui » (www.cassini.ehess.fr) contient également d'utiles renseignements.

³⁶⁹ En 1325, le bailliage de Montcenis devient le bailliage d'Autun et Montcenis.

³⁷⁰ Marcigny est rattachée au bailliage de Mâcon en 1291, mais dans les faits elle reste sous l'autorité des seigneurs de Semur jusqu'en 1323. Charlieu relève de la sénéchaussée de Lyon dès 1435, à la suite du traité d'Arras. À la même date, la châtelainie de Chambilly qui comprend Artaix, Baugy et Fleury intègre le bailliage de Mâcon.

³⁷¹ COURTEPEE, BEGUILLET 1967, t. 3, p. 77. Les généralités furent les premières circonscriptions administratives de type moderne en France. Mises en place à partir de 1542, elles établissaient un cadre pour la perception de l'impôt. Voir par exemple l'article de Frédéric Bluche, « Généralité, Ancien Régime », *Encyclopedia Universalis*. Sur le Brionnais durant l'Ancien Régime, voir aussi DURIX P. 1983, chap. 1. Voir l'intéressante description du bailliage de Semur, rédigée à l'extrême fin du XVII^e siècle par Messire Antoine François Ferrand, Intendant de la généralité de Bourgogne, « pour l'instruction de Mgr le Duc de Bourgogne » (LIGOU 1988, p. 289-293).

³⁷² Ces réponses ont été publiées par DESSERTENNE, GEOFFRAY (éd.), 2010. Un autre document qui témoigne de l'organisation des bailliages est l'enquête de l'Intendant Bouchu menée entre 1666 et 1669 (consultable en ligne sur le site des Archives départementales de Côte-d'Or, sous le titre *Registres relatifs à la liquidation des biens et dettes des communautés*).

dans la sénéchaussée de Lyon, enfin Ligny est *en Maconnais*, car elle relève du bailliage et de l'élection de Mâcon³⁷³.

La toponymie révèle elle aussi l'éclatement du territoire d'origine. L'exemple de Saint-Laurent est éclairant : au XIII^e siècle, le territoire adopte le qualificatif *Briennensi* pourtant, sous l'Ancien Régime, il sera écarté de la subdélégation de Semur et intégré au bailliage de Mâcon³⁷⁴. C'est la preuve que les circonscriptions administratives de l'Ancien Régime ne sont pas établies en fonction du territoire brionnais tel qu'il était perçu au XIII^e siècle³⁷⁵. Finalement, la création des bailliages puis les découpages fiscaux ont scindé le Brionnais, mais l'appellation s'est maintenue en changeant de sens et en devenant synonyme de subdélégation de Semur.

Le 4 mars 1790, bailliages et subdélégations disparaissent : le département de Saône-et-Loire est créé, partagé en sept districts dont celui de Semur. Ce district, qui compte neuf cantons, correspond au Brionnais historique dont on aurait rogné les contours. Très rapidement, Semur perd le statut de chef-lieu au profit de Marcigny, plus proche de la Loire, des grandes routes, et qui est devenue la capitale économique du Brionnais grâce à ses artisans et son marché hebdomadaire³⁷⁶ (annexe 12, cartes 3 et 6). En 1800, les districts laissent place à un découpage en arrondissements dont les cantons sont remodelés : l'ancien district de Marcigny est intégré à l'arrondissement de Charolles, et le territoire qu'il recouvre correspond approximativement aux quatre nouveaux cantons de Marcigny, Semur-en-Brionnais, La Clayette et Chauffailles (annexe 12, cartes 4 et 7).

En somme, en intégrant des entités plus vastes, les seigneuries féodales ont perdu leur unité politique et la cohérence de leur structure. Toutefois, il est manifeste que les découpages opérés depuis le XIV^e siècle – bailliages, subdélégations, districts, cantons – entretiennent le

³⁷³ En 1773, la rébellion des habitants de 25 paroisses brionnaises à qui on imposait de s'approvisionner en sel en Mâconnais auquel ils avaient été rattachés, montre que les découpages administratifs n'avaient pas réduit à néant l'espace vécu, la conscience brionnaise (DURIX P. 1983, p. 497-510).

³⁷⁴ Cf. *supra* Chapitre I.3.2.2. « Les occurrences du nom *Brionnais* dans les textes du XI^e siècle au XIII^e ».

³⁷⁵ Le constat fait pour Saint-Laurent-en-Brionnais se vérifie pour d'autres communes ayant adopté le qualificatif « en Brionnais ». Ainsi, Vareilles, Saint-Germain, Colombier, Saint-Didier, Varenne-l'Arconce et Baudemont appartiennent à la généralité de Semur mais au bailliage de Mâcon, tandis que Vauban et Ligny relèvent, comme Saint-Laurent, du bailliage et de l'élection de Mâcon.

³⁷⁶ Voir l'étude de Serge Dontenwill sur les fonctions respectives de Semur-en-Brionnais et Marcigny au XVIII^e siècle, ainsi que sur la perception du territoire brionnais par les hommes de cette époque (DONTENWILL 1997).

souvenir d'une entité brionnaise primitive, dont le noyau, bien que morcelé, perdure mais dont les contours changent. De nouvelles cohérences territoriales voient le jour, les attraits économiques génèrent des regroupements de communes inédits qui diluent les frontières originelles du territoire brionnais.

Conclusion du prologue

« Le territoire, par définition, est un objet parlé, perçu, représenté, projeté ou fantasmé, ce qui lui épargne, au grand dam des cartographes, des statisticiens et des administrations, l'obligation de toujours afficher des limites claires et intangibles dont il finit par être doté – pour un temps – lorsque sa genèse est dominée par des stratégies de nature politique »³⁷⁷.

Cette définition de Pierre Dérioz s'applique à notre territoire d'étude. L'analyse des occurrences du nom *Brionnais* dans la documentation médiévale a mis en évidence la période féodale comme moment clé de l'histoire du territoire. Cette période a été précisément décrite et a permis de définir le périmètre de notre zone d'étude. La géographie politique est apparue alors comme un facteur clé dans la construction du Brionnais, dont l'isolement actuel tend à faire oublier qu'il fut au Moyen Âge à la confluence des plus grandes puissances. Au contraire, la géographie physique et la géographie ecclésiastique ne sont pas décisives dans la définition du territoire. En revanche, nous montrerons qu'elles tiennent une place importante à la fois dans sa structuration et dans la construction de son paysage monumental.

Chaque section de ce prologue a présenté un niveau de définition possible du territoire : le Brionnais administratif, géographique, religieux ou encore historique. De l'étude de chacun de ces caractères il ressort que le Brionnais est un territoire politiquement construit. Le *territorium Briennensi* correspond aux deux seigneuries des Semur et des Le Blanc. Au cours de deux siècles, le XI^e et le XII^e, le territoire présente une unité au sens où ces deux familles le rendent autonome et lui confèrent une histoire propre. Il est significatif que la période au cours de laquelle ce territoire s'est façonné coïncident avec la construction des églises

³⁷⁷ DERIOZ 2004, p. 156.

romanes. Ce constat fait du Brionnais un territoire d'étude original : les paysages monumentaux sont d'ordinaire étudiés dans le cadre d'une région naturelle ou d'un diocèse³⁷⁸, mais précisément, il a été montré que le Brionnais ne possède ni unité géographique, ni unité religieuse.

L'étude du contexte géopolitique a montré que notre aire d'étude se laisse difficilement appréhender avant le XI^e siècle, faute de textes et de vestiges. Les quelques données archéologiques disponibles attestent d'une occupation aux périodes protohistoriques et gallo-romaines, mais dont on ne peut évaluer ni l'ampleur ni la nature précise. La toponymie laisse supposer, pour l'Antiquité, un paysage rural mais humanisé car composé de nombreuses grandes exploitations, les *villae*. Pour la période entre 400 et 800, en revanche, la zone semble vide et recouverte d'un dense tissu forestier ce qui pourrait s'expliquer par l'éloignement vis-à-vis des grandes cités comme Autun, Mâcon et Lyon. Rappelons que le Brionnais est placé aux confins de quatre diocèses donc à l'écart des cités épiscopales. Dans ces conditions, d'où viennent les hommes qui apparaissent dans les sources du IX^e siècle ? Sont-ils à l'origine des défrichements ? L'histoire de ces lignages reste à faire. Au milieu du X^e siècle, l'installation des seigneurs de Semur et des comtes de Chalon, au moment où l'armée auvergnate se fait menaçante pour l'intégrité du duché, transforme ce territoire de marge en un territoire de marche. Le dynamisme est perceptible à la création de bourgs castraux et monastiques, par exemple autour du château de Semur et du prieuré de Marcigny. Par conséquent, sans anticiper sur l'étude des structures ecclésiastiques qui feront l'objet de la première partie, nous pouvons avancer l'idée que le premier semis de lieux de culte fut relativement tardif. En outre, l'absence de témoins bâtis pour le haut Moyen Âge laisse supposer que le mouvement fut limité avant le milieu du XI^e siècle. Au-delà du XII^e siècle, les seigneuries se disloquent et les contours du Brionnais avec elles. Cependant, l'étude des documents d'archives par les érudits du XVIII^e siècle pérennise le souvenir du territoire primitif. Au début du XX^e siècle, les sociétés savantes prennent le relais. Quant aux édifices médiévaux conservés en élévation, et pourtant curieusement

³⁷⁸ La thèse de Chantal Arnaud sur « le paysage monumental et religieux de l'ancien diocèse d'Auxerre », par exemple (publié en 2009 : ARNAUD 2009) ou celle de Christian Gensbeitel sur le pays Charentais (Gensbeitel, C., *L'architecture religieuse du XI^e siècle en pays charentais et des transformations à l'aube du XII^e siècle*, Thèse de 3^e cycle, Université Bordeaux 3, 2004).

délaissés par les érudits, nous verrons qu'ils sont étudiés de manière de plus en plus scientifique dès la fin du XIX^e siècle.

PREMIÈRE PARTIE – LES ÉGLISES PAROISSIALES :
DES INSTRUMENTS DE LA PASTORALE ET DE LA
COHÉSION DU TERRITOIRE

À ce jour, les recherches menées sur les églises romanes du Brionnais sont riches, comme il sera montré en ouverture de la troisième partie. En effet, l'architecture et l'histoire particulière des plus importantes d'entre elles ont été étudiées. Cependant, un thème a été délaissé : la géographie ecclésiastique. Nous verrons que le sujet a été traité pour des régions limitrophes, dans le cadre des travaux de François Bange sur le Mâconnais par exemple, ou pour des parcelles du Brionnais, comme lorsqu'Olivier Bruand s'intéresse aux archiprêtres autunois³⁷⁹. Mais jamais le Brionnais n'a été retenu comme aire d'investigation particulière, alors même que le prologue vient de mettre en évidence son unité et ses spécificités. À présent, pour déterminer s'il existe un paysage roman du Brionnais, la question de l'insertion des lieux de culte au sein des structures ecclésiastiques devient primordiale. Il convient d'abord de rétablir les églises aujourd'hui disparues, mais dont les sources témoignent de l'existence à partir du IX^e siècle, afin d'obtenir une vision beaucoup plus précise du maillage religieux sur ce territoire. À ce panorama, il faut ensuite redonner une dynamique, c'est-à-dire comprendre la mise en place du réseau ecclésial. Sans doute, une restitution complète est impossible, mais l'objectif est d'apporter un éclairage sur des évolutions significatives entre le IX^e siècle et le XII^e.

En Brionnais, le IX^e siècle constitue une limite chronologique parce que les sources textuelles haut médiévales font défaut de même que les données archéologiques : à ce jour, il est vain de vouloir connaître le paysage religieux du Brionnais avant l'époque carolingienne³⁸⁰. Aucun cimetière, par exemple, n'a été fouillé, pourtant à la suite des travaux de Michel Lauwers, on sait combien l'étude des sépultures et leur position par rapport à l'église renseigne sur la mise en place du maillage ecclésial et sur le rôle joué par les églises dans le paysage³⁸¹. Cependant, le double processus de reconnaissance des lieux de culte comme des pôles organisant les relations sociales, puis leur mise en réseau est à considérer sur le temps long. En Brionnais, le « mouvement de polarisation ecclésiale »³⁸² des VI^e-VIII^e siècles échappe complètement à l'analyse, mais pas les phénomènes ultérieurs qui le prolongent.

³⁷⁹ BANGE 1984. BRUAND 2009.

³⁸⁰ Par exemple, on ne possède pas pour le Brionnais de document comparable au *Règlement liturgique de l'évêque Aunorius* rédigé au VI^e s. et qui donne une liste de 41 lieux de culte du diocèse d'Auxerre qualifiés de *parrochiae* (DELAPLACE 2005, p. 35-38 ; ARNAUD 2009, p. 61).

³⁸¹ Michel Lauwers, dans LOGNAT-PRAT *ET AL.* 2013, p. 315-338.

³⁸² Michel Lauwers, dans LOGNAT-PRAT *ET AL.* 2013, p. 322.

Après une présentation des sources (chapitre I), le corpus des lieux de culte sera établi en suivant l'ordre chronologique d'apparition des églises dans la documentation entre le IX^e et le XII^e siècle (chapitre II). Il conviendra ensuite de s'interroger sur la nature des structures territoriales dans lesquelles prennent place les lieux de culte (chapitre III). On fera la lumière sur un système élaboré à l'époque carolingienne et fonctionnant par circonscriptions emboîtées. Il faudra alors observer comment les églises s'intègrent à ces structures et se demander si le paysage roman ne résulte pas d'une transformation progressive des structures territoriales sous l'effet de l'élaboration du réseau ecclésial (chapitre IV).

Chapitre I – Les sources

La nature, l'époque de rédaction et la quantité de sources disponibles conditionnent fortement l'analyse. Elles livrent une vision subjective d'une situation au sens où elles sont rarement purement descriptives mais servent les intérêts d'une personne ou d'une communauté. En outre, elles imposent un cadre chronologique au sein duquel certaines périodes sont particulièrement bien renseignées quand d'autres sont pauvrement documentées.

En Brionnais, les sources sont tardives, les plus anciennes datant du IX^e siècle. En revanche, la documentation est riche entre 900 et 1050. Comme dans de nombreuses régions, c'est essentiellement à travers le prisme des cartulaires monastiques que l'on saisit comment s'est construit le paysage religieux du Brionnais au Moyen Âge. Ce chapitre s'ouvrira donc par la présentation des archives des établissements monastiques, en commençant par les monastères brionnais, pour traiter ensuite des monastères possédant des églises sur ce territoire mais sans y être implantés. Pour finir il sera question des archives diocésaines.

Par souci de clarté, les archives modernes et contemporaines, tels que les procès-verbaux de visites pastorales ou le cadastre napoléonien seront présentées en ouverture de la troisième partie. En effet, elles n'apportent pas d'informations utiles aux deux premières parties, alors qu'elles livrent des données sur l'architecture traitée en partie III.

I.1. Les archives des établissements monastiques du Brionnais

Les cinq plus grands établissements monastiques du Brionnais seront traités successivement, par ordre chronologique de leur fondation.

Les archives du prieuré de Charlieu

L'abbaye de Charlieu est fondée vers 875 par l'évêque de Valence Robert et elle dépend de Cluny à partir de 931. La plus grande partie de ses archives a brûlé le 9 septembre 1792 durant les troubles révolutionnaires³⁸³. Seule une quarantaine de chartes médiévales, rédigées entre 876 et 1200, sont connues grâce à des copies réalisées par des érudits des XVII^e et XVIII^e siècles. La plupart de ces copies sont conservées à la Bibliothèque nationale. Plusieurs ont été publiées, notamment dans le *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny* et le *Bullarium sacri Ordinis cluniacensis*³⁸⁴, et elles ont été inventoriées par Étienne Fournial³⁸⁵. Ces sources permettent d'avancer des hypothèses de datation pour les trois églises monastiques identifiées en fouilles. Elles révèlent l'existence d'une chapelle antérieure à l'installation des moines et livrent des informations sur l'organisation des réseaux clunisiens et charliendins en Brionnais.

Les archives postérieures à 1200 traitent de l'administration du prieuré sans qu'il soit question directement de la prieurale et des bâtiments monastiques, et elles livrent peu de données utiles à notre sujet. Ces archives se répartissent en deux catégories. La première contient les documents, datant de la fin de l'Ancien Régime, que les moines Dom Barruel et Dom Samoël ont conservés après avoir été contraints de quitter le prieuré en 1790. Dom Samoël est prêtre de Fleury-la-Montagne et, à sa mort en 1847, la fabrique de la paroisse conserve les archives du prieuré. Peu d'années après, Jean-Baptiste Desevelinges, qui travaille à son *Histoire de la ville de Charlieu*, les récupère³⁸⁶. Il en lèguera la plus grande partie à la Bibliothèque municipale de Roanne et quelques pièces à la Société des Amis des

³⁸³ Les faits sont précisément relatés dans un registre municipal de Charlieu (BARBAT 1910).

³⁸⁴ BERNARD, BRUEL (éd.), 1876-1903 ; SIMON (éd.), 1680.

³⁸⁵ FOURNIAL (éd.), 1973.

³⁸⁶ DESEVELINGES 1856.

Arts de Charlieu³⁸⁷. La deuxième catégorie contient les archives d'institutions ou de particuliers qui ont eu à traiter avec les moines de Charlieu. Ces archives sont conservées aux Archives départementales de Saône-et-Loire, du Rhône et de la Loire³⁸⁸.

Les archives du prieuré d'Anzy-le-Duc

Le prieuré d'Anzy-le-Duc est fondé à la fin du IX^e siècle, à l'initiative de l'abbaye Saint-Martin d'Autun, et sur des terres données par un couple de laïcs.

Les archives du prieuré se trouvent aux Archives départementales de Saône-et-Loire³⁸⁹. Aucun document émanant directement de la communauté n'est conservé avant 1284. Les 470 pièces qui composent le fonds couvrent la période 1284-1788. La perte est donc très importante et s'explique par la transformation des bâtiments monastiques en distillerie en 1791. La plupart des archives conservées sont liées à la gestion du patrimoine foncier de la prieurale et des droits qu'elle exerce sur ses terres. Quelques pièces intéressent davantage notre étude, comme des visites du prieuré effectuées entre le XV^e et le XVIII^e siècle et donnant lieu à des procès-verbaux sur l'état de la prieurale ou les réparations à entreprendre.

L'histoire des origines du prieuré est connue grâce à la *Vie de saint Hugues* qui fut le premier prieur³⁹⁰. Toutefois, Dominique Logna-Prat invite à considérer ce texte avec prudence car ses origines sont mal connues³⁹¹. Sa rédaction pourrait dater du premier tiers du XI^e siècle seulement.

Un point qui intéresse particulièrement notre recherche est la constitution d'un réseau d'églises appartenant au prieuré d'Anzy. À ce sujet, une bulle pontificale de 1164 confirme à l'abbé de Saint-Martin d'Autun la possession de plusieurs églises brionnaises placées dans la dépendance du prieuré d'Anzy. Cette bulle est publiée dans la *Patrologie latine*³⁹².

³⁸⁷ Parmi ces quelques pièces figurent deux documents intéressant plus particulièrement la troisième partie de notre étude : des procès-verbaux de visite pastorale établis durant la seconde moitié du XVIII^e siècle.

³⁸⁸ Ces sources ont été recensées par Paul Chopelin (CHOPELIN P. 2001, p. 190-193).

³⁸⁹ ADSL – H 213 à H 219. À compléter par des documents émis par l'abbaye Saint-Martin d'Autun comme H sup. 15, 16, 60, 89 et 90.

³⁹⁰ *Acta Sanctorum, aprilis*, t. II, p. 761-769.

³⁹¹ LOGNA-PRAT 2002, p. 170.

³⁹² PL 200, col. 346-347. Éditée par l'abbé Jacques-Paul Migne entre 1844 et 1865, la *Patrologie latine* est composée de 221 volumes regroupant des écrits des Pères de l'Église et d'auteurs ecclésiastiques.

Les archives du prieuré de Marcigny

En 1055, le seigneur de Semur et son frère Hugues, abbé de Cluny, fondent le prieuré de Marcigny, au cœur du Brionnais. Le cartulaire de cet établissement a disparu à la Révolution³⁹³. En 1957, Jean Richard en a édité les 307 actes répartis en deux livres³⁹⁴. Cette restitution se fonde sur des copies du manuscrit original réparties en quatre ensembles. Le premier se compose de la copie de 130 actes réalisée dans le premier quart du XVIII^e siècle et destinée à argumenter la notice dédiée au prieuré dans la *Gallia Christiana*. Le deuxième ensemble est la traduction d'une partie du cartulaire réalisée en 1719, peut-être par le même auteur qui copia les 130 actes évoqués ci-dessus. D'après Jean Richard, cette traduction, chaque fois qu'elle a pu être comparée au texte latin, est apparue très fidèle, et les actes semblent avoir été copiés suivant l'ordre dans lequel ils figuraient dans l'original. Le troisième ensemble contient la transcription de six chartes réalisée en 1725 à la requête du comte de Busseuil car elles mentionnent des membres de sa famille. Enfin, le dernier ensemble est formé de copies et traductions isolées réalisées par François Verchère de Reffye et Louis Potignon de Montmegin, puis rassemblées par François Cucherat et conservées en dernier lieu par la Société éduenne.

Jean Richard s'est donc fondé sur des copies anciennes des actes originaux en latin et sur des transcriptions, ce qui explique que certaines chartes soient en français moderne.

Le premier livre de ce cartulaire aurait été rédigé avant 1096 et serait contemporain des cartulaires A, B et C de Cluny. Isabelle Rosé note d'ailleurs des « similitudes frappantes » dans leur composition³⁹⁵. Le cartulaire de Marcigny commence par la généalogie d'Hugues de Semur suivie d'une histoire de la fondation et d'un récapitulatif des donations des seigneurs de Semur. Les recueils clunisiens s'ouvrent sur la *chronologia* des abbés de Cluny, suivie des testaments des fondateurs. Le cartulaire de Paray, rédigé dans la deuxième moitié du XII^e siècle, adopte une composition assez semblable. Ainsi, les prieurés auraient pris les cartulaires de l'abbaye-mère pour modèles afin de « figurer leur lien à Cluny »³⁹⁶. Toutefois, cela semble plutôt caractéristique des établissements édifiés à proximité de l'abbaye-mère.

³⁹³ « Ce cartulaire, selon toute apparence, écrit l'abbé Cucherat, a péri dans l'incendie révolutionnaire de la bibliothèque et des archives de l'abbaye de Marcigny, en 1793 » (CUCHERAT 1887-1888, t. 15, p. 254).

³⁹⁴ RICHARD (éd.), 1957.

³⁹⁵ ROSE 2007.

³⁹⁶ ROSE 2007.

Il est certain que cette imitation n'avait aucun caractère d'obligation et traduit une démarche volontaire de certains prieurés.

Le second livre du cartulaire de Marcigny est réalisé au cours de la deuxième moitié du XII^e siècle. La plupart des chartes du cartulaire ne sont pas datées, mais Jean Richard propose pour chacune d'elle une fourchette chronologique en fonction notamment des personnes citées dans le document ; ces dernières sont regroupées dans un répertoire biographique en fin d'ouvrage.

Un peu plus du tiers des actes concernent des terres ou des biens situés en Brionnais, dont des églises³⁹⁷. Ce cartulaire est donc une source majeure. Il révèle l'identité des possesseurs fonciers aux XI^e et XII^e siècles et, en particulier, l'importance de la famille seigneuriale de Semur. Il met également en lumière les échanges de biens entre les laïcs et le prieuré, mais aussi entre les communautés ecclésiastiques.

Des archives postérieures au XII^e siècle – la majorité rédigée entre le XV^e et le XVIII^e siècle – sont conservées aux Archives départementales de Saône-et-Loire, et elles traitent du patrimoine foncier du prieuré³⁹⁸. Mais aucune n'intéresse la genèse du paysage religieux du Brionnais.

Les archives de l'abbaye de Saint-Rigaud

Vers le milieu du XI^e siècle, Eustorge, un moine bénédictin de l'abbaye Saint-Austremoine d'Issoire, vient vivre en ermite dans une forêt près de Ligny-en-Brionnais. Sa présence attire des disciples et une abbaye est fondée en 1065 sur des terres données par un seigneur laïque.

Les archives de l'abbaye sont conservées aux Archives départementales de Saône-et-Loire³⁹⁹. Il ne subsiste que huit pièces datant des XI^e et XII^e siècles, dont l'acte de fondation du monastère, mais aussi une confirmation par l'évêque d'Autun Aganon des diverses possessions des moines de Saint-Rigaud au sein de son diocèse et plusieurs actes de

³⁹⁷ Église Saint-Nizier de Marcigny, églises de Chambilly, Briant, Sarry, Semur-en-Brionnais, Baugy, Artaix, Saint-Martin-la-Vallée, Varenne-l'Arconce, Sainte-Foy, Saint-Christophe-en-Brionnais, Saint-Martin-du-Lac, Iguerande, Briennon, Saint-Julien-de-Civry, Saint-Yan et Mailly.

³⁹⁸ ADSL – H 1636 à 1681.

³⁹⁹ ADSL – H 142 à 176.

donations⁴⁰⁰. Pour la période 1212-1790, 2 165 documents sont conservés ; c'est presque cinq fois plus que le nombre de pièces conservés pour le prieuré d'Anzy. 60 % des documents datent des XVII^e et XVIII^e siècles. À l'image des archives de Marcigny et d'Anzy-le-Duc conservées aux Archives départementales, celles de Saint-Rigaud concernent essentiellement la gestion du patrimoine foncier de l'abbaye et des droits exercés par les moines sur ces terres. Quelques pièces du XVIII^e siècle intéressent plus directement notre recherche : elles relatent des visites d'inspection des bâtiments conventuels, de l'abbatiale, et des églises placées dans la dépendance du monastère⁴⁰¹.

Les archives de l'abbaye de La Bénisson-Dieu

L'abbaye est fondée en 1138 sur la paroisse de Briennon et elle accueille 12 moines venus de Clairvaux. Les archives de la communauté ont disparu à la Révolution⁴⁰². Une dizaine de chartes des XII^e et XIII^e siècles sont éditées dans *Les Chartes du Forez*. L'édition repose sur des copies tardives, essentiellement du XVII^e siècle, dont celles publiées en 1671 par Jean-Marie de La Mure dans son *Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon*⁴⁰³.

Les 24 volumes des *Chartes du Forez* sont parus entre 1933 et 1980⁴⁰⁴ : « Véritable monument élevé au passé médiéval d'une région française », le but de cette entreprise est de « rechercher, où qu'ils se trouvent, et publier scrupuleusement, en les éclairant au moyen d'une annotation aussi complète que possible, tous les textes d'archives antérieurs à l'an 1300 »⁴⁰⁵. L'édition bénéficie effectivement d'un riche appareil critique et chaque acte est daté. Elle livre des données importantes sur l'emprise territoriale des seigneurs de Semur, indices utiles pour fixer les limites occidentales du Brionnais au Moyen Âge. On trouve par

⁴⁰⁰ ADSL – H 142.

⁴⁰¹ ADSL – H 170 à 172.

⁴⁰² Dans GUICHARD (éd.), 1933-1980, voir en préambule de la charte 1294.

⁴⁰³ LA MURE 1671.

⁴⁰⁴ GUICHARD (éd.), 1933-1980. Georges Guichard, le comte de Neufbourg, Édouard Perroy et Jean Dufour publient les 14 premiers volumes entre 1933 et 1955. Les volumes suivants (15 à 24) sont publiés par la fondation Georges Guichard : Marguerite Gonon et Étienne Fournial participent à ces travaux.

⁴⁰⁵ Charles Samaran, « Note bibliographique », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1942, n° 103, p. 245-246.

exemple, le traité passé en 1279 entre l'abbé de La Bénisson-Dieu et le seigneur de Semur, dans lequel figure une liste des paroisses brionnaises relevant de la seigneurie semuroise⁴⁰⁶.

Pour les siècles postérieurs au XII^e, les Archives départementales de la Loire et de la Saône-et-Loire conservent des archives relatives à l'abbaye mais qui n'intéressent pas directement la formation du paysage religieux du Brionnais. Aux archives de la Loire, seules deux cotes de la série H concernent l'abbaye. L'une contient des terriers réalisés entre 1397 et 1793⁴⁰⁷ ; la seconde est une enquête de 1339 sur les droits de justice et de censive de la seigneurie de Montaigu⁴⁰⁸. Les archives de Saône-et-Loire conservent quatre registres, trois cahiers et quatre pièces établis entre 1517 et 1771. Ce sont les terriers des seigneuries de Conde (actuel hameau de L'Hôpital-le-Mercier) et Toujard (actuel hameau d'Ozolles) qui dépendaient de l'abbaye, mais n'ont pas de lien avec nos travaux.

I.2. Les archives des établissements monastiques et canoniaux extérieurs au Brionnais

Des communautés monastiques et canoniales implantées hors du Brionnais possèdent néanmoins des églises sur ce territoire. En ce sens, elles jouent un rôle dans la construction de son paysage religieux. Les archives des trois établissements bourguignons seront présentées dans un premier temps (abbaye de Cluny, prieurés de Paray-le-Monial et de Perrecy-les-Forges), puis celles des deux établissements du Lyonnais (abbaye de Savigny et collégiale Saint-Paul de Lyon).

Les archives de l'abbaye de Cluny

Trois recueils de documents émanant de l'abbaye de Cluny ont été utilisés dans le cadre de cette thèse : le *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, le *Bullarium sacri ordinis Cluniacensis* et la *Bibliotheca Cluniacensis*.

⁴⁰⁶ Forez 212 et 213 (il est à noter que pour la charte 212, l'original est conservé aux Archives nationales). Dans ce recueil figure aussi l'accord conclu en 1224 entre le comte de Forez et la Dame de Semur au sujet des frontières de leurs territoires respectifs (Forez 1347).

⁴⁰⁷ ADL – H 7/1.

⁴⁰⁸ ADL – H 7/2. Cette cote contient la copie du privilège pontifical de 1213 et du privilège royal de 1248 ; copies qui ont servi à l'édition des Chartes du Forez sous les n° 1577 et 1419).

Les six volumes du *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, publiés entre 1876 et 1903, sont la référence obligée des études sur le monachisme et la Bourgogne. L'œuvre d'édition a été commencée par Auguste Bernard et poursuivie par Alexandre Bruel⁴⁰⁹. Elle compile un ensemble exceptionnellement riche d'environ 5 500 actes rédigés entre le X^e et le XIII^e siècle. La nature de la documentation utilisée par Auguste Bernard et Alexandre Bruel pour l'édition est, très schématiquement, de trois ordres : d'une part des originaux, d'autre part des cartulaires, enfin des copies du XVIII^e siècle⁴¹⁰. Les originaux sont en grande partie conservés à la Bibliothèque nationale de France. Ce fonds a subi des transformations à différentes périodes. Au XVI^e siècle, pendant les Guerres de religions, les archives scellées depuis le XIII^e siècle dans la tour nord de l'avant-nef de l'abbatiale sont pillées, tandis que d'autres documents sont détruits à la Révolution. Mais les périodes troublées ne sont pas les seules à engendré l'élimination d'archives. Ainsi, à la fin du XVII^e siècle, Claude Loquet fait réorganiser le fonds ; les archives historiques – c'est-à-dire médiévales – occupent dès lors une place centrale, au détriment de la documentation postérieure dont une partie est mise au rebut dans des malles. Sébastien Barret émet, avec une grande prudence, l'hypothèse que tris et éliminations d'archives aient pu commencer tôt, peut-être dès le X^e siècle.

Les cinq cartulaires utilisés pour l'édition sont notés de A à E et conservés à la Bibliothèque nationale. Les cartulaires A, B et C constituent probablement un tout rédigé dans le dernier tiers du XI^e siècle. Le cartulaire D a été composé vers le milieu du XIII^e siècle, et le cartulaire E à la fin du même siècle.

Enfin, les nombreuses copies d'originaux auxquels ont eu recours les éditeurs sont le fruit du travail de Louis-Henri Lambert de Barive. Entre 1770 et 1790, cet avocat copie environ 5 000 chartes conservées alors dans la tour des archives de l'abbatiale⁴¹¹. Lambert de Barive n'est pas libre de choisir les chartes qu'il copie. En effet, il travaille pour le Cabinet des chartes dont l'objectif est de collecter des actes législatifs et administratifs afin de « fournir à la monarchie les moyens de se défendre contre les prétentions des parlementaires »⁴¹². Lambert de Barive est contraint de suivre les directives du créateur du Cabinet des chartes, Jacob-Nicolas Moreau, qui dépend lui-même du contrôleur général des finances. Les copies

⁴⁰⁹ BERNARD, BRUEL (éd.), 1876-1903.

⁴¹⁰ BARRET 2012.

⁴¹¹ Sébastien Barret a publié une étude sur les travaux de Lambert de Barive au sein des archives de Cluny (BARRET 2004).

⁴¹² PARSIS-BARUBE 2011.

sont réalisées dans un but juridique et non historique. Après collation entre originaux conservés, copies des cartulaires et copies de Lambert de Barive, Auguste Bernard et Alexandre Bruel ont jugé ces dernières supérieures aux cartulaires. Aussi, les copies de Lambert de Barive constituent-elles la base textuelle de nombreux actes édités⁴¹³.

En définitive, la documentation utilisée est assez irrégulière et elle met artificiellement en valeur les sources des X^e-XII^e siècles au détriment des archives plus tardives et des documents de gestion courante. La transcription respecte les textes de près. Les actes sont donnés avec un appareil critique minimal (numéro d'ordre, court titre en latin et datation)⁴¹⁴. L'identification des noms de lieux et de personnes, qui aurait dû faire l'objet d'un index dans un septième volume, n'a pu être menée à son terme⁴¹⁵.

Ce recueil est important pour l'étude du paysage religieux du Brionnais, car il contient des chartes de donations d'églises à l'abbaye de Cluny. En effet, en entrant en 931 dans la dépendance de l'abbaye de Cluny, celle de Charlieu lui a ouvert les portes du Brionnais. Au cours du X^e siècle, les moines se voient confier les églises d'Iguerande, Oyé, Vindecy, Anzy-le-Duc, Montmelard et Gibles, et ils perçoivent des dîmes à Trivy et Saint-Léger-sous-la-Bussière. Ces actes du X^e siècle font partie des plus anciens témoignages sur la structuration religieuse du Brionnais.

La richesse du recueil d'Auguste Bernard et Alexandre Bruel ne doit pas faire oublier la publication plus ancienne par Pierre Simon des privilèges accordés par les papes à l'abbaye : le *Bullarium sacri ordinis Cluniacensis*⁴¹⁶. Pour le Brionnais, ce sont particulièrement les privilèges accordés au temps de l'abbé Hugues de Semur par les papes Victor II, Étienne IX, Grégoire VII et Pascal II qui sont utiles car ils concernent entre autres les prieurés de Marcigny et Charlieu, et les petites communautés monastiques d'Iguerande, Varenne-l'Arconce et Saint-Laurent-en-Brionnais. Le *Bullarium* renferme également les privilèges

⁴¹³ BARRET 2004, p. 31.

⁴¹⁴ L'absence d'appareil critique et d'étude paléographique et codicologique a souvent été souligné (LOGNA-PRAT 1993, p. 27-29), mais Alain Guerreau note qu'à partir du moment où il est acquis que ce recueil n'est pas une édition diplomatique, son usage est d'une très grande valeur (A. Guerreau, dans MEHU 2013, p.264).

⁴¹⁵ L'Université de Münster – Institut für Frühmittelalterforschung a mis en ligne un index des noms de personnes et devrait proposer prochainement un index des noms de lieux contenus dans l'édition d'A. Bernard et A. Bruel. Par ailleurs, les chartes du X^e siècle relatives à l'Autunois ont été minutieusement analysées par Olivier Bruand dans une publication récente (BRUAND 2009).

⁴¹⁶ SIMON (éd.), 1680.

accordés par Urbain II et Calixte II au prieuré de Marcigny, documents par ailleurs reproduits dans le cartulaire de cette institution.

Il est intéressant de compléter la liste des établissements clunisiens qui apparaissent dans le *Bullarium* avec une liste dressée plus tard, vers 1346, laquelle indique en plus les églises brionnaises relevant du doyenné de Paray-le-Monial. Cette liste figure dans la *Bibliotheca Cluniacensis*, un recueil publié par Martin Marrier et André Du Chesne en 1614⁴¹⁷. Le document qui a servi à l'édition n'est pas l'original, qui est perdu, mais une copie datant de la fin du XIV^e siècle ou du début du siècle suivant.

Le cartulaire du prieuré de Paray-le-Monial

Paray-le-Monial se situe immédiatement au nord du Brionnais. En 973, le comte Lambert de Chalon y fonde une abbaye qui devient un prieuré clunisien en 999. L'abbé de Cluny, Hugues de Semur, fait reconstruire la prieurale dans des proportions plus vastes et suivant des dispositions fortement inspirées de l'abbatiale Cluny III. Il soutient par ailleurs la politique d'acquisitions d'églises engagée par le prieur Hugues de Busseuil, en particulier en Brionnais. C'est pour cette raison que le cartulaire du prieuré intéresse notre étude. L'intérêt que l'abbé Hugues porte à Paray s'explique peut-être par la proximité de ce prieuré avec le château et les terres de sa famille⁴¹⁸.

Le cartulaire de Paray a disparu à la Révolution, mais Ulysse Chevalier en a restitué les 181 actes, en 1890, à partir de copies⁴¹⁹. On situe la réalisation du cartulaire original dans la deuxième moitié du XII^e siècle, comme pour le second livre du cartulaire de Marcigny⁴²⁰. Cependant, à l'exception de cinq chartes, aucune n'est datée, et l'éditeur ne propose pas de datation. Les églises brionnaises citées dans le cartulaire en tant que dépendances du prieuré se trouvent à Bois-Sainte-Marie, Colombier-en-Brionnais, L'Hôpital-le-Mercier, Saint-Symphorien-des-Bois, Dyo, Curbigny, Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie et Prizy.

⁴¹⁷ MARRIER, DU CHESNE (éd.), 1915.

⁴¹⁸ La distance entre le prieuré de Paray-le-Monial et le château de Semur est de 25 km en ligne droite.

⁴¹⁹ CHEVALIER (éd.), 1890.

⁴²⁰ ROSE 2007.

Le cartulaire du prieuré de Perrecy

Au IX^e siècle, le comte d'Autun Eccard possède les terres brionnaises de Baugy et Sancenay (à Oyé), qu'il agrège à son fisc de Perrecy. En 876, un an avant sa mort, il lègue son domaine de Perrecy à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire et les moines y fondent un prieuré au début du X^e siècle.

Le cartulaire de Perrecy aurait été mis par écrit autour de 1014 et serait ainsi le plus ancien cartulaire attesté en Bourgogne⁴²¹. Il a été publié avec celui de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, entre 1900 et 1937, par Maurice Prou et Alexandre Vidier⁴²².

Le cartulaire contient trois chartes intéressantes pour l'histoire du paysage religieux du Brionnais, en raison notamment de leur ancienneté. La première, datée de 908, atteste que les moines ont reçu l'église Saint-Didier de Baugy lorsqu'ils ont hérité du domaine de Perrecy⁴²³. Les deux autres chartes sont antérieures à la fondation du prieuré : elles datent des années 830 et rappellent que la terre de Sancenay et son église appartiennent au comte Eccard. Ces interpolations sont un moyen pour les moines de justifier à leur tour leurs droits sur ces biens. En effet, on peut supposer que l'église fut donnée aux moines de Saint-Benoît-sur-Loire ou directement à ceux de Perrecy par le comte Eccard ou ses descendants. Ces données se révèlent très importantes quand on sait qu'aucune autre source antérieure au XVII^e siècle n'est conservée pour cette église.

Les archives de l'abbaye de Savigny

Située dans le Rhône, au nord de Lyon, l'abbaye bénédictine de Savigny est probablement fondée au IX^e siècle⁴²⁴. Son histoire est tournée vers le Lyonnais et le Forez, néanmoins, à partir du X^e siècle, elle possède un petit prieuré en Brionnais, à Noailly.

En 1853, Auguste Bernard publie le cartulaire de l'abbaye à partir de quatre copies intégrales du manuscrit original et avec l'appui d'une analyse du cartulaire rédigée au XV^e siècle par le grand-prieur Benoît Mailliard⁴²⁵. L'éditeur montre que l'abbé Ponce est à l'origine de la réalisation du manuscrit, dans la première moitié du XII^e siècle. L'édition du cartulaire est à

⁴²¹ ROSE 2007.

⁴²² PROU, VIDIER (éd.), 1900-1937.

⁴²³ *St-Benoît-sur-Loire* 36.

⁴²⁴ Pour les travaux les plus récents, voir la thèse d'Olivia Puel (PUEL 2013).

⁴²⁵ BERNARD (éd.), 1853. Sur la fiabilité des actes figurant au cartulaire, voir GANIVET 2002-2003, t. 61, p. 255-256.

utiliser avec prudence, car les dates comme les localisations peuvent être erronées et la fidélité au texte d'origine est parfois douteuse⁴²⁶.

Le cartulaire contient des actes des X^e et XII^e siècles relatifs au prieuré brionnais de Noailly, ainsi que quelques actes émis par des membres de la famille de Semur puisque celle-ci est originaire du Lyonnais.

Le prieuré de Noailly est également signalé dans un coutumier savinien – la *Papyrus Conventus* – rédigé sous l'égide du grand-prieur Philippe Morel vers 1390. L'original a disparu de même qu'une copie établie par le notaire Jean Senis au début du XV^e siècle, mais on conserve une copie réalisée par le grand-prieur Benoît Mailliard en 1499, à partir de la copie perdue⁴²⁷.

D'autres sources relatives au prieuré de Noailly se trouvent dans le fonds de l'abbaye de Savigny aux Archives départementales du Rhône (série 1H), mais elles sont peu nombreuses et sans lien avec notre recherche.

Les archives du chapitre Saint-Paul de Lyon

Le *Polyptique de l'église collégiale Saint-Paul de Lyon*, conservé aux Archives départementales du Rhône, a été publié en 1875 par Marie-Claude Guigue. C'est un registre dénombrant les possessions des chanoines avec les noms des tenanciers, ainsi que les cens et rentes⁴²⁸. Il est daté vers 1285⁴²⁹. Il signale qu'au cours du XIII^e siècle, les chanoines entrent en possession des paroisses de Châteauneuf, Chauffailles, Chassigny-sous-Dun, Tancon, Saint-Martin-de-Lixy et Vareilles qui constituent l'obédience de Châteauneuf.

L'édition de 1875 propose, en appendice, la publication de 50 chartes conservées elles aussi aux Archives du Rhône. Elles sont datées de 1136 à 1376 et éclairent la manière dont le

⁴²⁶ GUICHARD (éd.), 1933-1980, t. XVIII. Voir aussi GANIVET 2000, p. 19-20 et REYNAUD 2002, p. 33-34.

⁴²⁷ Ganivet, Pierre, « Un coutumier monastique de la fin du XIV^e siècle : la *Papyrus Conventus* de Savigny. Tradition manuscrite, essai de datation et transcription d'après la copie effectuée en 1499 par Benoît Mailliard grand-prieur de l'abbaye (ADR, 1H 27/1) », PCR *Savigny : l'abbaye et son territoire*, volume annexe au rapport annuel 2012, novembre 2012.

⁴²⁸ GUIGUE (éd.), 1875. Parmi les autres recueils lyonnais, le *Cartulaire de l'église collégiale Notre-Dame de Beaujeu* (diocèse de Mâcon) n'a pas livré de données concernant des églises du Brionnais (GUIGUE (éd.), 1864). Quant au *Cartulaire lyonnais*, il contient quelques chartes relatives à l'hôpital d'Aigueperse mais qui figurent aussi dans le *Cartulaire de l'évêché d'Autun* (GUIGUE (éd.), 1885-1893).

⁴²⁹ GUIGUE (éd.), 1875, p. II.

chapitre a constitué puis administré son temporel. La charte 46, par exemple, est le testament du chanoine Aczon de Meximieux, et on constate qu'il percevait une partie des revenus de l'obédience de Châteauneuf.

Au terme de cette présentation des archives monastiques, il convient de souligner que les cartulaires constituent pour la période médiévale la principale source de connaissance des églises du Brionnais. Pour chaque recueil, il a été noté que les fonds ont à toutes les époques, depuis leur production jusqu'à leur édition, pu faire l'objet de tris, d'éliminations volontaires ou non, de mise en lumière d'une partie de la documentation au détriment d'une autre afin de réorganiser la mémoire de l'institution. Mais cela atteint peu notre analyse étant donné la période chronologique traitée et la fonction des édifices étudiés – majoritairement de petites églises paroissiales dont il n'était nécessaire ni de taire l'existence ni d'en amplifier artificiellement l'importance. Il convient également de garder à l'esprit que la majorité de nos sources émanent de communautés monastiques et obéissent donc à des normes, des objectifs et une vision de la société propre aux moines. Le recours aux cartulaires diocésains permet un élargissement du point de vue.

I.3. Les archives diocésaines

Aux XI^e et XII^e siècles de nombreuses églises et leurs revenus sont confiés aux moines, ce qui explique les mentions nombreuses dans les cartulaires monastiques. Toutefois, les évêques conservent leur prééminence sur beaucoup d'églises, auxquelles il est fait référence dans les cartulaires diocésains.

Le cartulaire et les pouillés du diocèse d'Autun

En 1880, Anatole de Charmasse publie le cartulaire du diocèse d'Autun⁴³⁰. L'édition est divisée en deux parties. Le premier recueil, dit *Cartulaire rouge*, date du XIII^e siècle et compile des actes rédigés entre 1143 et 1295. Il contient, entre autres, l'acte de fondation

⁴³⁰ CHARMASSE (éd.), 1880.

de la collégiale Saint-Hilaire de Semur-en-Brionnais en 1274⁴³¹ et le rappel, en 1277, des droits de visite et de procuration que possède l'évêque sur la collégiale de Saint-Germain-en-Brionnais⁴³². La seconde partie de l'édition du cartulaire, dite *Cartulaire vert*, contient 113 actes des années 1109 à 1300. Soixante-douze actes ont été publiés d'après leurs originaux, notamment une bulle papale de 1161 qui reconnaît les droits de l'évêque sur les églises de Briant et de Sarry⁴³³. Les 41 actes restants proviennent pour la plupart de la copie d'un cartulaire original réalisée au XV^e siècle. Parmi ceux-ci figurent la notice de fondation de l'hôpital d'Aigueperse au XII^e siècle et la donation par l'évêque à cet établissement des églises de Gibles et de Vareilles⁴³⁴. La transcription des actes dans l'édition de 1880 est considérée comme de bonne qualité⁴³⁵.

Outre le cartulaire, deux pouillés émanant de l'évêché apportent de précieux renseignements sur l'existence et la répartition des lieux de culte. Dans la suite de notre texte, ils seront qualifiés de pouillés I et II du XI^e siècle. Le pouillé I est signalé pour la première fois par l'abbé Devoucoux vers 1850. Son état de conservation n'est pas bon puisqu'il a été découpé en bandes afin de servir d'onglet à un manuscrit intitulé *Textus prophetarum* et conservé à la bibliothèque du grand séminaire d'Autun⁴³⁶. Les coups de ciseaux ont fait disparaître une partie des listes et ont tronqué le nom des églises. Néanmoins, il appert que ce pouillé recense des églises de l'archidiaconé d'Autun regroupées suivant l'archiprêtre dont elles dépendent (par exemple, l'église de Charolles, désignée par le nom *Cadrella*, appartient à la liste intitulée *Ex ministerio Gonterii*). Une colonne de chiffres à droite de celle des noms d'églises indique le montant des parées⁴³⁷. Auguste Bernard est le premier, en 1853, à éditer le pouillé en appendice des cartulaires de Savigny et d'Ainay⁴³⁸. Il est réédité par Anatole Charmasse en 1880 en annexe du *Cartulaire de l'évêché d'Autun*, puis par Auguste Longnon en 1904 dans les *Pouillés de la Province de*

⁴³¹ Autun 132.

⁴³² Autun 135.

⁴³³ Autun 6.

⁴³⁴ Autun 3, 4, 12. Ces documents sont également publiés dans le *Cartulaire lyonnais* (GUIGUE (éd.), 1885-1893).

⁴³⁵ HEIDECKER 2007.

⁴³⁶ LONGNON (éd.), 1904, p. XII-XIII.

⁴³⁷ Les parées sont des revenus ecclésiastiques affectés à la réception des évêques et des archidiaques lors des visites pastorales.

⁴³⁸ BERNARD (éd.), 1853, p. 1051-1053 : « Fragment d'un pouillé du diocèse d'Autun au XI^e siècle »

Lyon⁴³⁹. Chaque éditeur a travaillé sur le document original. Dans la plupart des cas, leurs avis concordent sur l'identification des églises. L'ordre des noms suit approximativement une logique géographique ; l'église de Vindecy, par exemple, est citée entre celles de Montceaux-l'Étoile et L'Hôpital-le-Mercier, cependant il y a des exceptions, ainsi l'église d'Anzy-le-Duc est-elle citée après celle d'Amanzé.

Le pouillé II, bien que conservé lui aussi dans la reliure du *Textus prophetarum*, n'a été découvert que plus tard par Harold de Fontenay⁴⁴⁰. Par conséquent, Auguste Bernard n'en a pas connaissance lorsqu'il publie le premier en 1853. En revanche, Anatole de Charmasse est le premier à éditer les deux pouillés en 1880, imité par Auguste Longnon en 1904⁴⁴¹. Comme le précédent, ce document a été découpé et est par conséquent incomplet. Cependant, les listes organisées par archiprêtres suivent le même ordre que dans le pouillé I, ce qui permet d'établir des parallèles.

Les éditeurs attribuent la rédaction des deux pouillés au XI^e siècle. Récemment, Olivier Bruand a procédé à une nouvelle analyse de ces documents et affiné leur datation⁴⁴². En effet, il a identifié l'archiprêtre Gontier dans une charte du cartulaire de Cluny datée vers 996-1031⁴⁴³. Dans le pouillé I, cet archiprêtre est cité en tête de deux listes d'églises, la première débute par l'église de Charolles, la seconde par celle de Matour. Dans la charte de 996-1031, Gontier est témoin de la donation par Gontrude, une veuve, d'un manse situé à Vaudebarrier, or l'église du lieu est sous l'autorité de Gontier dans le pouillé I. Gontrude est mentionnée dans un autre acte de 961 et, à cette date, elle est déjà veuve⁴⁴⁴. Par conséquent, la donation de Vaudebarrier ne peut pas intervenir à une date trop avancée dans le XI^e siècle. Cependant, dans une charte de 993, les églises qui, dans le pouillé I, apparaissent sous le contrôle de Gautier sont encore sous l'autorité de son prédécesseur⁴⁴⁵.

⁴³⁹ CHARMASSE (éd.), 1880 : « Pouillé I du XI^e siècle » ; LONGNON (éd.), 1904 : « Fragment d'un compte des droits de parée du XI^e siècle ».

⁴⁴⁰ LONGNON (éd.), 1904, p. XIV.

⁴⁴¹ CHARMASSE (éd.), 1880 : « Pouillé II du XI^e siècle » ; LONGNON (éd.), 1904 : « Fragment d'un autre compte du XI^e siècle ».

⁴⁴² BRUAND 2008 b, p. 46, 48-49 ; BRUAND 2009, p. 43-45 et cartes 3, 4, 6, 7. Il convient de préciser que cette proposition de datation ne repose pas sur la consultation des documents originaux, qui sont actuellement introuvables.

⁴⁴³ Cluny 2346 : « S. Gonterii archipresbiteri ». Ce sont les éditeurs du *Recueil des chartes de Cluny* qui, les premiers, ont fait le lien entre le Gontier de Cluny 2346 et celui du pouillé I, ainsi qu'ils l'indiquent en note.

⁴⁴⁴ Cluny 1110.

⁴⁴⁵ Dans la charte Cluny 1947, l'évêque d'Autun donne aux moines de Cluny la dîme de plusieurs églises dont celles de Montmelard et Trivy. Dans le pouillé I, ces églises sont dans la dépendance de l'archiprêtre

Ces éléments permettent à Olivier Bruand de situer la rédaction des pouillés au tournant des X^e et XI^e siècles.

D'autres pouillés et comptes existent mais ils sont plus tardifs. Ils seront présentés dans le chapitre IV – section IV.3.2 qui retrace l'histoire des archiprêtres : leur description sera plus pertinente à ce moment là, lorsque le contenu des pouillés du XI^e siècle qui les précèdent aura été détaillé.

Le cartulaire du diocèse de Mâcon

Le cartulaire de la cathédrale Saint-Vincent de Mâcon est publié en 1864 par Camille Ragut. Il contient « 633 chartes qui embrassent une période de six siècles, depuis 593 jusqu'à 1220 »⁴⁴⁶. Le manuscrit original a été détruit lors des Guerres de religion. L'édition de 1864 est fondée, d'après Camille Ragut, sur « une copie authentique » qu'il a découverte dans les archives préfectorales. Les églises brionnaises de Varenne-sous-Dun, Saint-Denis-de-Cabanne, Saint-Martin-de-Lixy et Baudemont figurent dans des chartes du cartulaire qui renferme également des actes du XI^e siècle relatifs aux premières années de la fondation de l'abbaye de Saint-Rigaud à Ligny-en-Brionnais, communauté qui reçut le soutien actif de l'évêque de Mâcon. Alain Guerreau nous met cependant en garde et qualifie l'éditeur de « sympathique amateur s'étant contenté de livrer à l'imprimeur une transcription, constellée d'erreurs, d'une copie du XVIII^e siècle d'une première copie du cartulaire, elle-même effectuée à une date indéterminée avant la destruction de l'original »⁴⁴⁷. Il ajoute que « les datations, données sans explications, sont fréquemment discutables ».

Gontier, mais dans la charte de 993, les archiprêtres mentionnés sont *Dominicus* et *Eldegrinus*. On ne sait pas lequel des deux avait autorité sur Trivy et Montmelard.

⁴⁴⁶ RAGUT (éd.), 1864.

⁴⁴⁷ GUERREAU 1998 b.

Conclusion du chapitre I

Les sources qui viennent d'être présentées permettent d'établir un corpus d'édifices et ainsi de restituer le paysage religieux du Brionnais⁴⁴⁸. La majorité d'entre elles datent des XI^e et XII^e siècles ce qui crée l'illusion de l'apparition soudaine d'un grand nombre d'églises à cette période. Même s'il faut rester prudent, car cette floraison est avant tout celle des documents. Les sources livrent des données sur la progressive structuration des cadres ecclésiastiques avec notamment la mise en place des territoires paroissiaux ; elles éclairent aussi l'installation en Brionnais de communautés monastiques et le déploiement de leur réseau qui seront traités dans la deuxième partie.

⁴⁴⁸ Un repérage méthodique de toutes les mentions d'églises du Brionnais a été mené. Il a souvent été nécessaire de consulter les actes un à un, mais il a parfois été possible de se référer à l'index établi par les éditeurs des recueils. Toutefois, l'attribution des lieux par les éditeurs est parfois fautive. Par ex. dans la visite de 1306 du chapitre général de l'ordre de Cluny, le monastère Saint-Victor *in loco de Maille* ne renvoie certainement pas à Mailly en Brionnais, contrairement à ce qui est suggéré par l'éditeur (CHARVIN (éd.) 1965-1982, t. 2, p. 251). Cette enquête systématique a permis d'attribuer à des édifices connus, car conservés en élévation, des sources négligées jusqu'à présent (par ex. la mention de l'église d'Avrilly dans une liste des possessions du prieuré d'Anzy-le-Duc en 1164). Elle a aussi permis de redécouvrir des lieux de culte oubliés, comme l'église paroissiale de Mailly (celle du Brionnais cette fois) qui apparaît pourtant à trois reprises dans le cartulaire de Marcigny.

Chapitre II – Le corpus des églises du Brionnais entre le IX^e siècle et le XII^e

La majorité des archives relatives au Brionnais émane d'institutions monastiques dont l'implantation sur ce territoire n'est pas antérieure au X^e siècle. Par conséquent, les sources textuelles manquent pour connaître le paysage religieux du Brionnais avant le IX^e siècle. L'archéologie n'apporte pas non plus de données concernant les lieux de culte paléochrétiens ou mérovingiens, mais cela est peut-être dû à la rareté des fouilles menées sur le territoire. Ces dernières années, quelques campagnes ont été conduites près de la Loire, en lien avec la déviation de la RN7, mais sans révéler de lieux de culte ou de nécropoles chrétiennes. Au XIX^e siècle et dans les premières décennies du XX^e, lors de découvertes fortuites, des sarcophages mérovingiens auraient été identifiés autour de l'église romane de Baugy, de la chapelle Saint-Michel de Lespinasse et de l'ancienne église de Chauffailles, ainsi que des tombes du haut Moyen Âge près de l'église romane de Bourgle-Comte. Ces découvertes sont signalées dans les volumes de la *Carte archéologique de la Gaule* qui soulignent pour chacune que les données sont invérifiables⁴⁴⁹. Il n'existe ni relevé, ni photographie, ni description scientifique, ni indication exacte de la localisation et du contexte des découvertes.

La documentation impose donc de faire débiter au IX^e siècle notre enquête sur le paysage religieux du Brionnais. Cependant, la phase de christianisation du territoire doit être évoquée, ne serait-ce que pour mettre en contexte les premières mentions d'églises à l'époque carolingienne. Puisqu'il n'existe pas de données pour le Brionnais, nous nous placerons à l'échelle plus large de la cité éduenne (section II.1.1). La section suivante (II.1.2)

⁴⁴⁹ LAVENDHOMME 1997, p. 189 ; REBOURG 1993-1994, p. 190, 329.

sera consacrée aux églises révélées par les sources des IX^e et X^e siècles, tandis que la section II.2 traitera des deux siècles romans.

II.1. Les églises antérieures à la formation du Brionnais

II.1.1. Avant le IX^e siècle, des lieux de culte probables

Les connaissances sur la christianisation de la cité éduenne proviennent de sources telles que les textes des conciles et les récits hagiographiques. Certains laissent supposer la présence de communautés chrétiennes dans la cité des Éduens dès le II^e siècle. Symphorien d'Autun⁴⁵⁰ et Marcel de Chalon⁴⁵¹ auraient été martyrisés sous le règne de l'empereur Marc Aurèle, tandis qu'Andoche, Thyrses et Félix auraient subi le martyre à Saulieu au III^e siècle, sous le règne d'Aurélien⁴⁵². Bien sûr, la rédaction des *Vitae* intervient généralement plusieurs siècles après les événements décrits – la *Passio* de saint Symphorien par exemple est rédigée au IV^e siècle⁴⁵³ – ce qui laisse un doute sur leur véracité historique. Néanmoins, d'autres sources viennent parfois corroborer les faits relatés dans les récits hagiographiques dont la valeur ne réside pas seulement dans le témoignage historique, mais dans le rôle qu'ils jouent dans la diffusion du christianisme⁴⁵⁴.

On peut se demander si la proximité de Lyon, dont la christianisation au II^e siècle est assurée, a joué un rôle dans l'évangélisation précoce du territoire éduen. On sait que plus tard, au X^e siècle, les seigneurs de Chamelet remontent l'Azergues pour s'implanter à Semur-en-Brionnais. Dès lors pourquoi ne pas supposer un contact antérieur *via* cette vallée ?

Le premier fait historique attesté de l'histoire de l'Église éduenne est la participation de son évêque *Rheticus* au synode réuni à Rome en octobre 313⁴⁵⁵. Ce synode doit déterminer qui de Cécilien ou de Donat est légitime comme évêque de Carthage⁴⁵⁶. Donat est à la tête d'un

⁴⁵⁰ « *Passio Symphoriani* », auctore anonymo, *Acta Sanctorum*, Aug., IV, p. 496-497.

⁴⁵¹ « *Passio Marcelli* », auctore anonymo, *Acta Sanctorum*, Sept., II, p. 196-197.

⁴⁵² *Acta Sanctorum*, Sept., VI, p. 675-677. VAN DER STRAETEN 1960-1961.

⁴⁵³ *BHL* 1898-1901, t. 2, p. 1153.

⁴⁵⁴ BARDY 1930.

⁴⁵⁵ *Sacrorum conciliorum, nova et amplissima collectio*, éd. G. D. Mansi, Paris, 1901-1927, t. 2, p. 437-440. Pour une bibliographie concernant l'évêque *Rheticus*, voir VERPEAUX 2012, p. 7-8.

⁴⁵⁶ LEGRAND 2014.

groupe de dissidents, essentiellement composé par les évêques de Numidie, qui réfutent la validité des sacrements administrés par des évêques ayant failli durant les persécutions, tel l'évêque d'Aptonge, Félix, accusé par les donatistes d'avoir livré les Écritures aux autorités romaines pendant la persécution de Dioclétien. Le synode de 313 condamne le parti de Donat ; en appel au concile d'Arles, en 314, la sentence est identique. L'évêque d'Autun *Rheticus* est présent à Rome en 313 et à Arles en 314. Les évêques gaulois, en condamnant les donatistes, se rangent à l'avis de l'empereur Constantin qui, dès le début de l'année 313, par l'édit de Milan, avait pris parti pour Cécilien⁴⁵⁷. L'engagement de *Rheticus* aux côtés de Constantin ne surprend pas. En effet, avec Arles et Trèves, Autun fait partie des trois cités qui entretiennent avec l'empereur des relations étroites et bénéficient de ses faveurs⁴⁵⁸. La politique de Constantin à Autun est principalement connue au moyen d'un discours prononcé le 25 juillet 311 et conservé dans le recueil des *Panegyriques latins* sous le numéro VIII. Ce discours loue les bienfaits prodigués par l'empereur qui, lors de sa venue à Autun en 310, avait constaté la crise économique et agricole que traversait l'ensemble de la cité éduenne et lui avait accordé, pour la soulager, un important dégrèvement fiscal. Par ce geste Constantin s'inscrit dans la continuité de la politique menée par son père, Constance Chlore, qui s'était montré lui aussi particulièrement généreux en accordant de nombreux subsides pour restaurer les monuments d'Autun (thermes et aqueducs, par exemple).

La proximité que la cité éduenne entretient avec l'empereur Constantin et la participation de son évêque aux grands conciles permettent de supposer que des conditions favorables sont réunies pour que le culte chrétien se diffuse dans la cité éduenne. En outre, *Rheticus* est l'auteur de textes exégétiques aujourd'hui perdus : saint Augustin indique que certains de ses écrits concernent le baptême, et saint Jérôme lui attribue un commentaire du *Cantique des Cantiques* et un traité contre Novatien⁴⁵⁹. Ce traité lui est peut-être inspiré par sa participation aux conciles de 313 et 314, puisque les novatiens, comme plus tard les donatistes, refusaient absolument que les chrétiens qui avaient apostasié durant la persécution de Dèce réintègrent l'Église⁴⁶⁰.

⁴⁵⁷ L'édit de Milan est plus connu pour avoir mis fin aux persécutions et instauré la tolérance envers les chrétiens.

⁴⁵⁸ PUECH 2011, p. 153-154 ; KASPRZYK 2014.

⁴⁵⁹ Saint Augustin, *Contre Julianum haeresis Pelegianae defensorem*, livre 1, chap. III, § 7, PL 44-45, col. 644. Saint Jérôme, *Liber de viris illustribus*, PL 23, col. 689, chap. LXXXII. Voir aussi RICHARD C.-L. 1825, p. 65.

⁴⁶⁰ Concernant cette hérésie, voir CAMELOT 2014.

D'après Grégoire de Tours, les successeurs de *Rheticus*, au cours du IV^e siècle, sont Cassien, *Hegemonius* (mort vers 374) et *Simplicius*⁴⁶¹. Il attribue aux deux derniers la conversion massive des habitants de la cité éduenne. *Hegemonius* se serait illustré en résistant à une épreuve par la braise, et *Simplicius* en interrompant une procession à l'intention de la déesse Bérécynthe, dite Cybèle⁴⁶². *Simplicius* assiste en 346 au pseudo-concile de Cologne réuni par Maximin de Trèves pour déposer l'évêque de Cologne, *Euphratas*, accusé d'arianisme⁴⁶³. Ainsi, les premiers évêques d'Autun prennent-ils part à plusieurs des conciles réunis pour combattre les grandes hérésies.

Dans le paysage monumental de la cité éduenne, la christianisation se manifeste par l'abandon des sanctuaires publics païens vers 375. En effet, les élites urbaines, à l'imitation des empereurs, se convertissent à la nouvelle religion, imitées à leur tour par la population des villes⁴⁶⁴. En milieu rural, l'utilisation des sanctuaires construits dans les *villae* perdure jusqu'au VI^e siècle⁴⁶⁵. Toutefois, l'abandon des édifices de la religion romaine ne signifie pas que la population cesse de pratiquer les cultes traditionnels. Des rites sont liés aux arbres, aux fontaines et à des pierres sacrées, ce qui n'a pas laissé de traces archéologiques⁴⁶⁶. Ainsi, la cité éduenne se caractérise-t-elle à la fois par une longue survie du paganisme au cours de l'Antiquité tardive et par une christianisation précoce des agglomérations.

Quelques églises paléochrétiennes sont connues par des fouilles. À Autun, Christian Sapin a mis au jour les vestiges du IV^e ou V^e siècle de la basilique Saint-Pierre-l'Estrier⁴⁶⁷. Par contre, la première cathédrale Saint-Nazaire d'Autun « n'est perçue qu'au travers d'explorations archéologiques limitées », hormis des éléments d'un atrium occidental du VII^e siècle⁴⁶⁸.

⁴⁶¹ Grégoire de Tours, *Septem libri miraculorum*, livre VII.

⁴⁶² Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, livre VI, PL 71, col. 883-884.

⁴⁶³ CRETE-PROTIN 2002. Lorsque *Simplicius* assiste au pseudo-concile de Cologne, il n'est pas encore évêque d'Autun puisqu'il n'aurait pris cette fonction qu'en 364.

⁴⁶⁴ KASPRZYK 2005, vol. 1, p. 327-330.

⁴⁶⁵ KASPRZYK 2005, vol. 1, p. 330-331. Le maintien jusqu'au VI^e siècle, dans les campagnes, de la religion romaine est attestée dans de nombreuses régions, voir par ex. PECHA 2010 pour l'Anjou ou HEIJMANS, GUYON 2007, p. 60 pour la Gaule méridionale.

⁴⁶⁶ KASPRZYK 2005, vol. 1, p. 333-334.

⁴⁶⁷ Fouilles programmées sous la direction de Christian Sapin, avec la collaboration de Walter Berry, Jean-Charles Picard et B. K. Young (voir la notice rédigée par C. Sapin, dans DUVAL 1998, p. 64-69).

⁴⁶⁸ Sur les fouilles du groupe épiscopal d'Autun, voir BALCON-BERRY, BERRY 2005 ; S. Balcon-Berry et W. Berry, dans GAILLARD 2014, p. 173-200. Voir aussi SAPIN 1986, p. 29-32.

Toutefois, Sylvie Balcon-Berry et Walter Berry pensent avoir mis au jour la *domus ecclesiae* du III^e siècle édifée au sud de la cathédrale. D'autres basiliques et monastères paléochrétiens sont connus par des textes ou des vestiges très fragmentaires – Saint-Symphorien et Saint-Andoche, par exemple – mais on ne sait rien de leur plan⁴⁶⁹. À Mâcon, la fouille de la basilique Saint-Clément a révélé une nef unique datant du VI^e siècle et dotée de portiques périphériques et annexes⁴⁷⁰. L'édifice a livré plus de 30 sarcophages paléochrétiens, et des textes carolingiens rapportent que les évêques *Eusebius* (vers 580) et *Domnolus* (vers 740) y étaient inhumés. En revanche, la première cathédrale de Mâcon, construite lorsque la cité devint, vers le milieu du VI^e siècle, le siège d'un diocèse, est inconnue⁴⁷¹. Dans les agglomérations secondaires, la documentation archéologique n'est pas très abondante. On peut mentionner la découverte, à Alésia, des vestiges d'une basilique présentant un plan en Tau qui pourrait dater de la fin du V^e siècle ou du VI^e, mais on s'éloigne du Brionnais⁴⁷².

En milieu rural, les textes antérieurs au IX^e siècle font défaut et peu de fouilles ont été menées, si bien que le paysage monumental avant 800 est inconnu. Le Brionnais ne fait pas exception. Seules des fouilles pourraient livrer des données sur les lieux de culte dont on ne peut que supposer l'existence aux VI^e-VIII^e siècles. Toutefois, le prologue a montré que le peuplement devait être très faible au cours de cette période, et il est probable que le premier semis de lieux de culte soit de peu antérieur au IX^e siècle. En revanche, pour les IX^e et X^e siècles, des textes permettent de retracer la genèse du paysage religieux roman dont tant d'édifices offrent aujourd'hui encore le témoignage.

II.1.2. Les églises carolingiennes révélées par les sources

L'enquête portera d'abord sur les églises du IX^e siècle puis sur celles du siècle suivant. En prélude, nous évaluerons dans quelle mesure le discours sur l'apparition des églises peut être influencé par la datation des sources.

⁴⁶⁹ La basilique Saint-Symphorien est édifée par l'évêque Euphrone à la fin du V^e siècle, sur le tombeau du martyr. Saint-Andoche est une fondation de la reine Brunehaut au début du VII^e siècle ; à Autun, elle fonde aussi les monastères Sainte-Marie et Saint-Martin.

⁴⁷⁰ Fouilles de Christian Sapin entre 1985 et 1991. SAPIN 2006, p. 30-31 ; SAPIN 1999 c, p. 51-52 ; KASPRZYK 2005, vol. 2, p. 306 ; C. Sapin, dans DUVAL 1998, p. 70-74..

⁴⁷¹ SAPIN 1986, p. 35 ; KASPRZYK 2005, vol. 1, p. 339 ; vol. 2, p. 224-225.

⁴⁷² Fouilles de P. Wahlen entre 1985 et 1993. KASPRZYK 2005, vol. 2, p. 25-26.

II.1.2.1. La représentativité des sources

L'histogramme ci-dessous illustre la répartition chronologique des premières mentions d'églises entre le IX^e et le XII^e siècle (fig. 6). Les colonnes rouges intègrent les deux pouillés du diocèse d'Autun mais, comme on ne sait pas précisément s'ils ont été rédigés à la fin du X^e siècle ou au début du siècle suivant, ils ont été ignorés pour établir les colonnes bleues afin de nuancer les résultats. Cet histogramme soulève ainsi la question de la représentativité des sources textuelles. Si l'on fait abstraction du pic du dernier quart du X^e siècle qui correspond aux pouillés, on constate que les premières mentions d'églises sont nombreuses entre 1050 et 1124 puis entre 1150 et 1174, périodes qui correspondent à la confection et à la conservation des cartulaires dans des monastères situés en Brionnais (Marcigny) ou à proximité (Paray notamment).

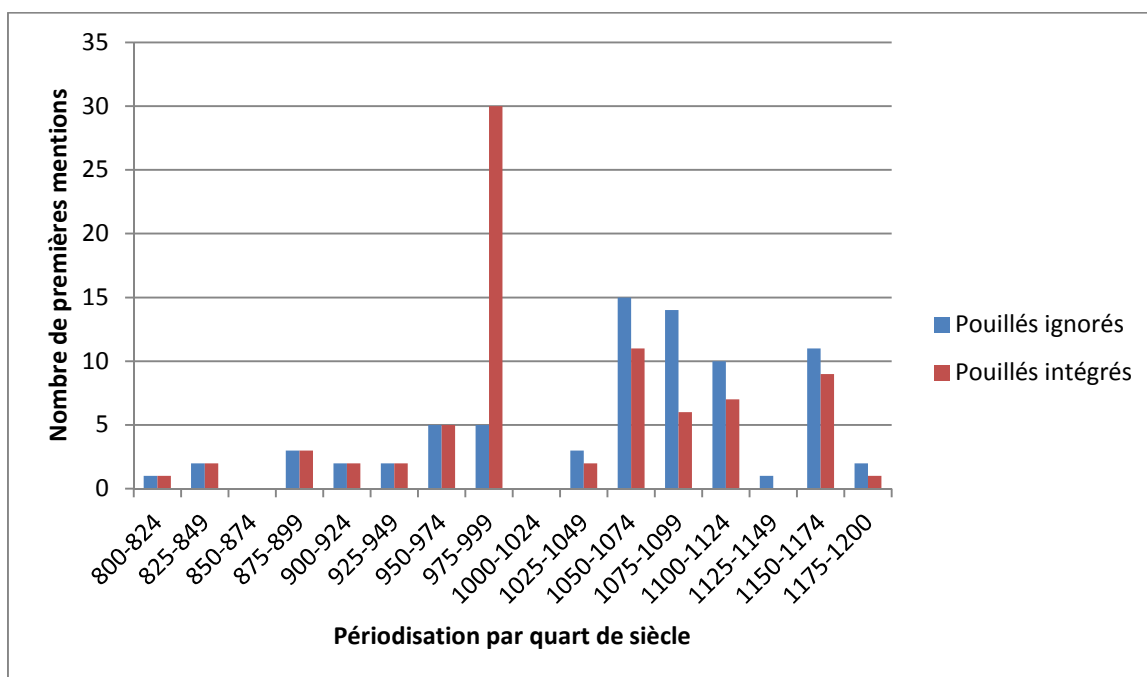


Fig. 6 : Nombre d'églises mentionnées pour la première fois entre le IX^e et le XII^e siècle

Cependant, la date de rédaction des chartes est rarement connue, et celles qui figurent dans les éditions des cartulaires de Marcigny et de Cluny ne sont que des hypothèses des éditeurs. Pour le cartulaire de Marcigny, les datations proposées par Jean Richard reposent sur une étude prosopographique, et les biographies des personnes citées dans les chartes figurent à la suite du cartulaire. Mais, le plus souvent, seule une indication chronologique large peut être avancée : fréquemment la durée passée au pouvoir par l'un ou l'autre des

seigneurs de Semur. Pour le recueil des chartes de Cluny, de nombreux travaux ont montré que les dates proposées par Auguste Bernard et Alexandre Bruel étaient à considérer avec une extrême prudence⁴⁷³. Entre 1996 et 2002, Hartmut Atsma et Jean Vezin ont réédité un certain nombre de chartes clunisiennes, parmi lesquelles trois concernent le Brionnais ; celles cotées 802, 2718 et 2767 dans le recueil d'A. Bernard et A. Bruel⁴⁷⁴. Pour les chartes 802 et 2767, les datations concordent. En revanche, pour la charte 2718 relative à des biens situés à Trivy, A. Bernard et A. Bruel datent le document de 1019, tandis que H. Atsma et J. Vezin situent sa rédaction 10 ans plus tôt parce qu'ils décèlent une erreur dans l'année indiquée pour le règne de Robert le Pieux. Il serait donc utile de reconsidérer la datation, non pas de toutes les chartes clunisiennes relatives au Brionnais, mais au moins de celles mentionnant une église. La difficulté est plus grande encore pour le cartulaire de Paray dont l'édition ne comporte aucune proposition de datation.

Si on revient à l'histogramme, on note que le nombre de chartes connues est faible pour le IX^e siècle et le X^e et qu'elles furent produites par des établissements plus éloignés du Brionnais tels que Saint-Vincent de Mâcon ou Perrecy-les-Forges.

En définitive, le net accroissement des mentions à partir de la fin du X^e siècle pourrait révéler une densification du paysage monumental. Cependant, il ne faut pas surestimer le nombre d'églises nouvellement construites aux XI^e et XII^e siècles, compte-tenu de la date relativement tardive des pouillés et des cartulaires. Comme nous l'avons suggéré, ces résultats reflètent davantage la production et la conservation des sources que la chronologie de construction des églises. D'ailleurs, pour la Touraine, Élisabeth Zadora-Rio a pu constater que la première attestation des églises dans les sources écrites est fréquemment très postérieure à leur construction⁴⁷⁵.

⁴⁷³ En France, les études de Maurice Chaume (CHAUME 1926-1952) et Dominique Iogna-Prat (IOGNA-PRAT 1993, p. 27-28) et, en Allemagne, les travaux de Maria Hillebrandt et Franz Neiske (NEISKE, HILLEBRANDT 1991), par exemple.

⁴⁷⁴ La charte *Cluny* 802 (Dompierre-les-Ormes) correspond à AT SMA, VEZIN (éd.), 1996-2002, t. 1, doc. 26, p. 110-112 ; la charte *Cluny* 2718 (Trivy) correspond au t. 3, doc. 79, p. 82-84 ; la charte *Cluny* 2767 (Saint-Julien-de-Civry et Amanzé) correspond au t. 3, doc. 86, p. 102-105.

⁴⁷⁵ IOGNA-PRAT ET AL. 2013, p. 319.

II.1.2.2. Les églises mentionnées au IX^e siècle

Huit églises sont attestées dans les sources au IX^e siècle, dont deux églises monastiques – l’abbatiale de Charlieu et la prieurale d’Anzy-le-Duc – qui seront traitées dans la deuxième partie.

La plus ancienne *ecclesia* mentionnée dans les chartes est Saint-Martin de Varenne-sous-Dun⁴⁷⁶. Au cours de la première décennie du IX^e siècle, Charlemagne la donne à l’évêque de Mâcon⁴⁷⁷. Les autres sources relatives à cette église sont tardives mais, au XV^e siècle et au-delà, elle est toujours signalée sous le patronage de cet évêque⁴⁷⁸. Quant au vocable Saint-Martin, la première source qui le mentionne, après celle du IX^e siècle, est une visite pastorale de 1672⁴⁷⁹. L’église paroissiale actuelle date du XIX^e siècle, et l’église qui l’a précédée est sommairement décrite dans des textes du XVIII^e siècle (nef unique, travée de chœur et sanctuaire), il est donc impossible de la dater⁴⁸⁰.

L’acte des années 800 appelle toutefois une grande prudence. En effet, Dominique Logna-Prat a montré que Charlemagne, « figure de l’empereur constructeur », fait, dès le X^e siècle, « l’objet de manipulations diverses au gré des circonstances et du besoin des acteurs »⁴⁸¹. Autrement dit, l’acte pourrait être un faux permettant à l’évêque de parer à toutes contestations pouvant s’élever sur sa possession légitime de l’église⁴⁸². La mention de Charlemagne est habile car elle rend l’acte incontestable du fait de l’image de souverain tuteur et constructeur d’églises dont il jouit. Cette image s’accroît particulièrement vers le milieu du XII^e siècle en raison de la canonisation de Charlemagne en 1165 et de la rédaction de la *Chronique du Pseudo-Turpin* qui consacre un chapitre aux églises construites par l’empereur grâce aux gains amassés lors de la campagne qui l’a mené jusqu’à Compostelle⁴⁸³.

⁴⁷⁶ La question du statut des lieux de culte sera traitée dans le chapitre IV, on se limitera ici à désigner l’église par le mot employé dans les chartes à savoir *ecclesia* ou *capella*.

⁴⁷⁷ Mâcon 68 et 120 : « *in Dunacum ecclesiam Sancti Martini* ».

⁴⁷⁸ Pouillé antérieur à 1412.

⁴⁷⁹ ADSL – 4G 6.

⁴⁸⁰ Les textes du XVIII^e siècle sont des procès-verbaux de visites pastorales (ADSL – G 77, G 354/6 et DECHELETTE (éd.), 1898-1902, t. 7, p. 395-418).

⁴⁸¹ LOGNA-PRAT 2006, p. 494.

⁴⁸² D’autres arguments invitent à la prudence. D’abord, le fait que l’original soit perdu et que l’édition s’appuie sur une copie tardive (cf. *supra* Chapitre I.3. « Les archives diocésaines »), ensuite le fait que l’acte ne soit pas pris en compte dans l’édition des *MGH* (éd.), 1879.

⁴⁸³ LOGNA-PRAT 2006, p. 493.

La seconde église à apparaître dans les sources est celle de Sancenay. En 839, Louis le Pieux donne à son fidèle Eccard une *ecclesia* située « *in pago Augustidunense [...] in vicaria Girbaldo, villa quae dicitur Sinciniacus* »⁴⁸⁴. L'actuelle chapelle de Sancenay, à Oyé, n'est pas précisément datée : son plan est rectangulaire, elle possède une porte du XVI^e siècle qui pourrait être un repercement et ses maçonneries sont entièrement masquées par un enduit, mais un appareil en *opus spicatum* aurait été vu lors de travaux de réfection en 1968 ce qui pourrait laisser supposer que les maçonneries sont romanes ou même plus anciennes⁴⁸⁵.

La troisième église est signalée dans un acte de 887 par lequel l'évêque de Mâcon, Gérard, confirme aux moines de Charlieu la possession de la *capella* Saint-Martin, donnée par son prédécesseur, Lambert⁴⁸⁶. Le texte souligne que l'église et ses dépendances sont d'un seul tenant et qu'elles voisinent le monastère (*vicinam*) et son cimetière. Cependant, la chapelle n'est plus signalée dans les sources par la suite et elle n'est pas conservée en élévation.

Enfin, les trois dernières églises mentionnées dès le IX^e siècle se trouvent à Iguerande. En 846, Charles le Chauve donne à l'un de ses fidèles, Acdebert, un manse avec une *capella* Saint-André⁴⁸⁷. En 893, cette église, qualifiée alors d'*ecclesia*, est vendue par *Anselmus* à Madalbert avec deux autres *ecclesiae* également situées à Iguerande et dédiées à Saint-Jean et à Saint-Marcel⁴⁸⁸. En 936, un dénommé Acbert donne les trois *ecclesiae* à *Bernardus Azo*, un membre de sa famille, à condition qu'elles soient immédiatement offertes à l'abbaye de Cluny et *Bernardus* s'exécute⁴⁸⁹. En 938, les églises sont données en précaire à Acbert par l'évêque de Mâcon⁴⁹⁰. La chapelle Saint-Jean n'est plus citée dans les sources après le XI^e siècle. L'église Saint-André et la chapelle Saint-Marcel sont rattachées au prieuré de Marcigny en 1100⁴⁹¹. Saint-André est alors reconstruite : c'est l'église actuelle. On peut suivre l'histoire de la chapelle Saint-Marcel jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, époque de sa

⁴⁸⁴ *St-Benoît-sur-Loire* 21.

⁴⁸⁵ Fiche de préinventaire 1969 (ADSL – 5Fi 337). Voir la notice d'Oyé.

⁴⁸⁶ *Cluny* 31 (« [...] *quandam capellam cum omni circumpertinentiis, sustentatione vel quicquid adherere videbat ipsi, vicinam etiam et propriam prefati monasterii, in honore confessoris domni Martini, subdere, suffragari et condonare deberemus, cymiterio [...]* »).

⁴⁸⁷ *Cluny* 11 (« [...] *mansum cum capella in honore sancti Andree* »).

⁴⁸⁸ *Cluny* 51 (« [...] *cum ecclesias III qui sunt constructas in onore Dei et sancti Andree et Sancti Joannis adque Sancti Marcelli [...]* »).

⁴⁸⁹ *Cluny* 471 et 486.

⁴⁹⁰ *Cluny* 493.

⁴⁹¹ *Cluny* 3742.

destruction⁴⁹². Concernant l'architecture, on ignore tout des dispositions de la chapelle Saint-Jean ; l'église Saint-André subsiste, mais dans son état roman ; enfin, des sources du XVIII^e siècle permettent de restituer le plan à nef unique, travée de chœur et abside de la chapelle Saint-Marcel, mais il doit s'agir au mieux de l'état roman.

Les églises d'Iguerande, Charlieu et Varenne-sous-Dun appartiennent au diocèse de Mâcon, l'église d'Oyé à celui d'Autun ([annexe 13, carte 1](#)). Il paraît évident qu'un nombre plus élevé d'églises existait au IX^e siècle.

II.1.2.3. Les églises mentionnées au X^e siècle

Il a déjà été question des deux pouillés de l'archidiaconé d'Autun dont Olivier Bruand date la rédaction au tournant des X^e et XI^e siècles⁴⁹³. La confection des pouillés suit nécessairement de quelques années la construction des églises. Par conséquent, si on adopte l'hypothèse d'Olivier Bruand, les 30 églises brionnaises citées datent au moins du X^e siècle. Parmi ces 30 églises, 5 sont aussi mentionnées dans des chartes clunisiennes du X^e siècle : Trivy en 926⁴⁹⁴, Anzy-le-Duc en 972⁴⁹⁵, Gibles en 974⁴⁹⁶, Montmelard en 983⁴⁹⁷ et Saint-Léger-sous-la-Bussière en 993⁴⁹⁸.

Par ailleurs, des chartes signalent l'existence d'églises qui ne figurent pas dans les pouillés : l'*ecclesia* de Bois-Sainte-Marie dont les moines de Cluny et de Paray se partagent la possession⁴⁹⁹ ; la *capella* Sainte-Marie d'Anzy, donnée à l'abbaye de Cluny en 972 par un couple de laïcs⁵⁰⁰ ; la *capella* Saint-Didier de Baugy, donnée en 908 par le prévôt du prieuré de Perrecy à l'abbé de Saint-Martin d'Autun en échange d'une chapelle située en Mâconnais⁵⁰¹ ; la *capella* Saint-Nazaire de Vindecy, offerte aux moines de Cluny, en 955, par

⁴⁹² Voir la notice consacrée à Iguerande.

⁴⁹³ Cf. *supra* Chapitre I.3. « Les archives diocésaines ».

⁴⁹⁴ Cluny 274. La charte signale que l'église est fortement dégradée (*graviter et pene destructa*), indice qu'il s'agit d'un bâtiment ancien existant déjà au siècle précédent.

⁴⁹⁵ Cluny 1321 et 1322.

⁴⁹⁶ Cluny 1399.

⁴⁹⁷ Cluny 1628, 1672, 1673, 1783, 1947.

⁴⁹⁸ Cluny 1947.

⁴⁹⁹ Paray 3 ; Cluny 1947.

⁵⁰⁰ Cluny 1321 et 1322.

⁵⁰¹ St-Benoît-sur-Loire 36.

un couple de laïcs⁵⁰² ; la *capella* Saint-Martin de Montmelard, donnée par le comte Lambert de Chalon et sa femme à l'abbaye de Cluny en 978⁵⁰³ ; et la *capella* Saint-Pierre de Gibles, que Guigue, vicomte de Beaujeu, et ses trois frères vendent aux moines de Cluny en 990⁵⁰⁴. Ces églises ne figurent pas dans les pouillés en raison de leur statut de *capellae* qui les exempt probablement de taxes. Le cas de l'*ecclesia* de Bois-Sainte-Marie est différent et sera discuté plus loin⁵⁰⁵.

Dans le diocèse de Mâcon, les cartulaires monastiques signalent l'existence des églises de Saint-Martin-de-Lixy qui appartient aux chanoines de Saint-Vincent de Mâcon⁵⁰⁶, de Saint-Denis-de-Cabanne qui est fondée par un couple de laïcs vers 920⁵⁰⁷, et des trois églises d'Iguerande déjà attestées au IX^e siècle. Dans le diocèse de Lyon, l'église Saint-Pierre de Noailly apparaît dans les textes lors de sa donation à l'abbaye de Savigny par un couple de laïcs en 959⁵⁰⁸.

Au total, 42 églises sont mentionnées dans les sources au X^e siècle, et 45 églises brionnaises ont été identifiées pour les IX^e et X^e siècles ([annexe 13, carte 1](#)), mais combien sont attestées au cours des deux siècles suivants ? Des églises carolingiennes disparaissent des sources, d'autres se maintiennent, de nouvelles églises sont mentionnées, certaines sont absentes des textes rédigés aux XI^e et XII^e siècles mais on présume leur existence, laquelle peut aussi être attestée par la conservation en élévation des édifices de culte.

II.2. Les églises du Brionnais au XI^e siècle et au XII^e

II.2.1. Continuité dans l'attestation

Plus de la moitié (55 %) des églises qualifiées d'*ecclesia* dans les sources carolingiennes ou figurant dans les pouillés sont à nouveau signalées au XI^e siècle et au XII^e.

⁵⁰² *Cluny* 970.

⁵⁰³ *Cluny* 1444 bis.

⁵⁰⁴ *Cluny* 1859.

⁵⁰⁵ Cf. *infra* Chapitre IV.3.2.2. « Les archiprêtres de l'archidiaconé d'Autun ».

⁵⁰⁶ *Mâcon* 70 (v. 937) et 420(v. 954).

⁵⁰⁷ *Cluny* 225 (v. 920).

⁵⁰⁸ *Savigny* 130.

Pour être plus précis, sur les 42 églises identifiées au X^e siècle, 15 apparaissent à nouveau dans des chartes du XI^e siècle⁵⁰⁹, soit environ 36 %, et parmi elles, 8 sont également mentionnées au XII^e siècle⁵¹⁰. Sur les 42 églises du X^e siècle, 8 reparaissent dans des chartes du XII^e siècle (soit 19 %), mais sans qu'on en ait de mentions au XI^e⁵¹¹.

Les 15 églises à nouveau signalées au XI^e siècle figurent pour 13 d'entre elles dans des chartes de donations : des laïcs les cèdent aux moines de Paray, Marcigny, ou Saint-Rigaud. Il est intéressant de noter que toutes ces donations interviennent dans la seconde moitié du XI^e siècle, mais il est vrai que les fondations des monastères de Marcigny et Saint-Rigaud se situent elles aussi à cette période. Quant aux églises mentionnées au XII^e siècle, elles apparaissent plutôt dans des privilèges par lesquels le pape confirme aux prieurés la possession d'un certain nombre d'églises⁵¹². À cette époque, les chartes de donation sont moins nombreuses et les donateurs ne sont plus des laïcs mais des évêques⁵¹³.

Les chapelles Saint-Marcel et Saint-Jean d'Iguerande se maintiennent elles aussi dans les sources aux siècles suivants. Toutefois, Saint-Jean ne paraît plus dans la documentation après 1075⁵¹⁴, tandis que Saint-Marcel est signalée en 1120 dans la dépendance du prieuré de Marcigny⁵¹⁵.

II.2.2. Disparition de la documentation

On admet communément qu'entre l'époque carolingienne et les siècles romans, le paysage monumental s'étoffe. Sans être faux, cela ne doit pas occulter le fait qu'un nombre non négligeable de lieux de culte disparaissent et ne sont pas remplacés.

⁵⁰⁹ Les églises de Bois-Sainte-Marie, Briant, Colombier-en-Brionnais, Curbigny, Dyo, Gibles, Iguerande, L'Hôpital-le-Mercier, Matour, Saint-Christophe-en-Brionnais, Saint-Martin-la-Vallée, Saint-Symphorien-des-Bois, Saint-Yan, Sarry et Varenne-l'Arconce.

⁵¹⁰ Les églises de Bois-Sainte-Marie, Briant, Gibles, Iguerande, Saint-Christophe-en-Brionnais, Saint-Martin-la-Vallée, Sarry et Varenne-l'Arconce.

⁵¹¹ Les églises d'Anzy-le-Duc, Montceaux-l'Étoile, Noailly, Ozolles, Saint-Didier-en-Brionnais, Saint-Julien-de-Civry, Vareilles et Vindecy.

⁵¹² Par exemple, *Marcigny* 269 et 270 et *PL* t. 200, col. 346-348, charte 323.

⁵¹³ Les évêques d'Autun donnent les églises de Gibles et Vareilles à l'hôpital d'Aigueperse et celle de Saint-Julien-de-Civry au prieuré de Marcigny (*Autun* 4 et 12 ; *Marcigny* 114).

⁵¹⁴ *Bull. Clun.* p. 18.

⁵¹⁵ *Marcigny* 270.

En Brionnais, la chapelle Saint-Martin de Charlieu mentionnée au IX^e siècle, et les chapelles Saint-Martin de Montmelard, Saint-Pierre de Gibles, Saint-Didier de Baugy, Sainte-Marie d'Anzy-le-Duc⁵¹⁶, et Saint-Nazaire de Vindecy, mentionnées au X^e siècle, n'apparaissent plus dans les textes aux siècles suivants (annexe 13, carte 2). En somme, chacune d'elle n'est connue que par une seule charte. Certes, le silence des textes ne constitue pas une preuve de la disparition des églises dès le XI^e siècle. Cependant, si on compare avec la chapelle Saint-Marcel d'Iguerande, par exemple, mentionnée au IX^e siècle et qui perdure jusqu'au XIX^e siècle, on constate que, malgré des périodes parfois longues au cours desquelles les sources font défaut, des mentions ponctuelles aux XI^e, XII^e et XVIII^e siècles permettent de suivre l'histoire du lieu de culte⁵¹⁷. En revanche, pour les chapelles précédemment citées, aucun lien ne peut être établi entre les données dont on dispose les concernant et l'histoire ultérieure du territoire où elles se trouvent. Le cas de la chapelle Saint-Didier de Baugy peut servir d'exemple. Elle disparaît des textes après le X^e siècle, tandis que les églises Saint-Ponce et Saint-Nicolas apparaissent à la fin du XI^e siècle sans que l'on sache s'il existe une solution de continuité entre ces trois sites. Quoi qu'il en soit, le vocable ne se maintient pas. La localisation de Saint-Didier étant inconnue, on ne sait pas si Saint-Ponce et Saint-Nicolas perpétuent l'implantation de l'ancien lieu de culte. En outre, l'abbé de Saint-Martin d'Autun, qui patronne Saint-Didier dès 908, disparaît totalement des textes au profit des seigneurs de Semur puis des moines de Marcigny⁵¹⁸.

Le phénomène de hiérarchisation des lieux de culte, amorcé dès le X^e siècle afin de créer un maillage ecclésiastique cohérent, peut expliquer la suppression de chapelles surnuméraires⁵¹⁹. En Brionnais, si on arrivait à montrer que les six chapelles susmentionnées ont bien été supprimées, le phénomène apparaîtrait comme drastique puisque cela signifierait la suppression de 75 % des chapelles identifiées. En effet, seules deux chapelles sur les huit reconnues pour les IX^e et X^e siècles se maintiennent, Saint-Marcel et Saint-Jean d'Iguerande.

⁵¹⁶ Chapelle pour laquelle il existe une mention très incertaine au XII^e siècle.

⁵¹⁷ Le même constat peut être fait en Touraine, où des églises sont attestées avant 600, puis disparaissent des sources pendant plusieurs siècles, mais sont à nouveau mentionnées après 1200. Le maintien du lieu de culte est donc attesté malgré les lacunes des sources (ZADORA-RIO 2008, p. 27-28). Dans le cas du Brionnais, au contraire, les chapelles disparaissent définitivement de la documentation.

⁵¹⁸ Sur le patronage par l'abbé de Saint-Martin d'Autun : *St-Benoît-sur-Loire* 36.

⁵¹⁹ Le rôle des chapelles sera développé au chapitre IV, en particulier la question des droits et revenus qui leurs sont attachés : cf. *infra* Chapitre IV.2.1.6. « La répartition des droits entre *ecclesiae* et *capellae* ».

II.2.3. Éclipse des sources

Les églises d'Amanzé, Montmelard, Montmegin, Oyé, Saint-Germain-de-Rives, Saint-Igny-de-Vers, Saint-Léger-sous-la-Bussière, Trivy, Varenne-Reuillon et Versaugues sont citées dans les pouillés rédigés au tournant des X^e et XI^e siècles. Elles ne figurent dans aucune autre source des XI^e et XII^e siècles mais reparaissent ensuite. Pour la plupart d'entre elles, cet effacement temporaire peut s'expliquer par l'absence d'évènements marquants les concernant⁵²⁰. L'église de Trivy peut être prise en exemple. Au cours du X^e siècle, les évêques d'Autun assurent, par le moyen de trois chartes, le bon fonctionnement de ce lieu de culte : affirmation de leur droit de nomination du desservant⁵²¹, contrôle des dîmes par les moines de Cluny⁵²², puis de l'ensemble des revenus et de la bonne tenue du culte⁵²³. L'église reparaît dans un pouillé antérieur à 1312 sous le patronage du prieur clunisien de Mazille. Ainsi, au cours des XI^e et XII^e siècles, les moines de Cluny sont restés en paisible possession de cette église ; tous les points de litige possibles ayant été réglés auparavant.

Une analyse comparable peut être faite pour l'église de Saint-Igny-de-Vers. Elle ne reparaît dans les sources qu'en 1288, au moment où l'évêque réunit les revenus de la cure à la manse du chapitre d'Aigueperse nouvellement fondé⁵²⁴. Ce fait important justifie la rédaction d'une charte et sa conservation par l'institution concernée. On peut supposer que pour les faits mineurs, les documents produits faisaient l'objet de tris et d'éliminations.

L'église d'Oyé fournit un contre exemple et montre que des documents importants sont perdus. En effet, lorsque l'église est à nouveau mentionnée, en 1277, elle est sous le patronage du prieur de Saint-Germain-en-Brionnais⁵²⁵. L'évènement est nécessairement postérieur à la rédaction du pouillé, puisque la collégiale n'est fondée que vers 1080. On ignore dans quelles conditions l'église d'Oyé a été réunie au chapitre et notamment qui fut le donateur. La perte de ce document est d'autant plus dommageable qu'il devait certainement concerner aussi l'église de Sancenay. Pour mémoire, elle est mentionnée au IX^e siècle aux mains du comte Eccard puis ne reparaît dans les sources qu'au XVII^e siècle dans

⁵²⁰ En Touraine, É. Zadora-Rio identifie des lieux de culte du VI^e siècle dans l'œuvre de Grégoire de Tours et constate que la plupart d'entre eux ne reparaissent ensuite que dans des pouillés des XIII^e-XIV^e siècles. Par conséquent, elle attribue ce silence aux lacunes des sources (ZADORA-RIO 2008, p. 26-28, 34).

⁵²¹ *Cluny* 274.

⁵²² *Cluny* 1628.

⁵²³ *Cluny* 1947.

⁵²⁴ ADSL – G 935 f° 122.

⁵²⁵ *Autun* 135.

la dépendance de Saint-Germain-en-Brionnais⁵²⁶. Autant dire que l'histoire de ce lieu de culte peine à être reconstituée, mais on peut envisager qu'un même donateur, peut-être l'évêque d'Autun, aura remis les deux églises d'Oyé au chapitre de Saint-Germain.

Dans le diocèse de Mâcon, trois églises connaissent le même effacement temporaire de la documentation : Saint-Martin de Varenne-sous-Dun, Saint-Denis-de-Cabanne et Saint-Martin-de-Lixy. La première, relève au IX^e siècle comme au XIV^e de l'évêque de Mâcon⁵²⁷. La seconde, nous l'avons dit, est fondée par des laïcs au X^e siècle et remise à l'évêque. Elle reparaît au XIV^e siècle dans le rapport de visite effectuée par le chapitre général de Cluny⁵²⁸ ; elle est alors dans la dépendance du prieuré de Charlieu. La dernière, Saint-Martin-de-Lixy, appartient aux chanoines de Saint-Vincent de Mâcon au X^e siècle mais relève de ceux de Saint-Paul de Lyon au XIII^e siècle⁵²⁹. Pour ces deux dernières églises, on ignore à quelle date elles changent de mains, mais le maintien du vocable atteste qu'il s'agit bien du même lieu de culte malgré les lacunes de la documentation.

II.2.4. Premières mentions

Vingt églises sont citées pour la première fois au cours de la deuxième moitié du XI^e siècle, sept autres durant la première moitié du XII^e siècle et neuf autres au cours de la seconde moitié. L'apparition de ces lieux de culte dans la documentation trouve diverses justifications.

Pour les églises de Sainte-Foy et d'Aigueperse, l'analyse est simple car leur acte de fondation est conservé ; la première est fondée vers 1060-1094 par des laïcs⁵³⁰, tandis que la seconde est fondée en même temps qu'un hôpital vers 1100⁵³¹. L'hypothèse d'une fondation dans le courant du XI^e siècle peut également être avancée pour la chapelle Sainte-Marie-Madeleine de Semur et l'église de Châteauneuf, comme il sera montré au chapitre IV⁵³².

⁵²⁶ Visite pastorale de 1692 : ADSL – G 941.

⁵²⁷ Compte du XIV^e siècle.

⁵²⁸ CHARVIN (éd.), 1965-1982, n° 181, p. 251 et n° 185, p. 264.

⁵²⁹ GUIGUE (éd.) 1875, acte XLVI.

⁵³⁰ *Marcigny* 281.

⁵³¹ *Cartulaire lyonnais* 12.

⁵³² Cf. *infra* Chapitre IV.2.3.1. « Églises et châteaux ».

Les chapelles Saint-Nicolas de Baugy, Saint-Jean de Briant, Saint-Martin de Curbigny, Saint-Prix de Dyo, Saint-Pierre de Marcigny et Saint-Léger de Saint-Yan apparaissent dans les sources après 1050, au moment de leur donation par des laïcs aux prieurés de Marcigny ou de Paray. Leur construction peut être bien antérieure à cette mention. Il en va de même pour les chapelles de Lespinasse à Saint-Forgeux-Lespinasse, Sainte-Marie-Madeleine de Changy et Saint-Hilaire de Semur qui sont citées, au XII^e siècle, parmi les possessions des prieurés de Marcigny et d'Ambierle. Les chartes de donation des chapelles aux moines sont perdues, mais tout laisse à penser que ces lieux de culte existent bien avant leur première mention dans les textes. Saint-Hilaire de Semur, par exemple, qui est la chapelle castrale des seigneurs de Semur pourrait être contemporaine de la construction du château vers l'an mil.

Le problème se pose différemment pour les églises d'Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie, Baugy, Saint-Ambroise de Saint-Germain-en-Brionnais, Saint-Martin-du-Lac, Prizy et Saint-Nizier de Marcigny qui toutes apparaissent dans les sources au cours de la deuxième moitié du XI^e siècle, et même en 1105 pour Saint-Ambroise, alors qu'on pourrait s'attendre à ce qu'elles figurent dans les pouillés du diocèse d'Autun rédigés au tournant des X^e et XI^e siècles⁵³³. Deux hypothèses peuvent être avancées pour expliquer leur absence : soient elles n'avaient pas le statut de bénéfices taxés, soit elles n'existaient pas encore. Il semble difficile de trancher.

La situation est comparable pour les églises de Meulin, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Chenay-le-Châtel, Avrilly, Chambilly et Artaix. Toutefois, les concernant, une troisième hypothèse est très envisageable, celle de leur disparition des listes à la suite du découpage des pouillés. En effet, les églises sont énumérées suivant une logique géographique et manifestement les secteurs dans lesquels se trouvent les églises susmentionnées manquent.

Il reste un dernier groupe de dix églises des diocèses de Lyon et Mâcon pour lesquelles seules de très vagues hypothèses sont possibles, faute de données suffisantes. Les églises de Briennon, Ligny-en-Brionnais, Saint-Laurent-en-Brionnais et Vivans apparaissent dans les sources au cours de la seconde moitié du XI^e siècle au moment de leur donation par des laïcs aux moines de Marcigny, Saint-Rigaud, Paray-le-Monial ou Ambierle. Leur construction est

⁵³³ Cf. *Infra* Chapitre IV.3.2.2. « Les archiprêtres de l'archidiaconé d'Autun ».

nécessairement antérieure à cette première mention. De même pour les églises de Vauban, Arçon, Changy, Saint-Forgeux-Lespinnasse, Saint-Germain-Lespinnasse, Mailly et Coublanc qui apparaissent dans les textes au XII^e siècle seulement, comme possessions des moines de Saint-Rigaud, Marcigny, Ambierle ou Vézelay.

II.2.5. Existence probable

Onze églises paroissiales sont attestées dans les sources après le XII^e siècle seulement. Cependant, pour les raisons qui vont être exposées nous émettons l'hypothèse qu'il ne s'agisse que d'une lacune des sources et qu'elles ont bien fait partie du paysage roman. Ces églises se trouvent à Cée, Céron, Chassigny-sous-Dun, Chauffailles, Dompierre-les-Ormes, Pouilly-sous-Charlieu, Saint-Igny-de-Roche, Saint-Nizier-sous-Charlieu, Saint-Pierre-la-Noaille, Baudemont et Tancon. Hormis celles de Dompierre, Baudemont, Cée et Céron, elles se concentrent sur la frange méridionale du territoire étudié, laquelle souffre d'un vide documentaire.

Les paroisses de Tancon, Chassigny-sous-Dun et Chauffailles apparaissent dans les sources au XIII^e siècle, au moment où leurs églises sont données au chapitre Saint-Paul de Lyon. La paroisse de Saint-Pierre-la-Noaille est mentionnée pour la première fois en 1279 dans un accord passé entre l'abbé de La Bénisson-Dieu et le seigneur de Semur. Quant aux paroisses de Cée, Céron, Saint-Nizier-sous-Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu, Saint-Igny-de-Roche, Baudemont et Dompierre-les-Ormes, elles apparaissent dans des comptes et pouillés du XIV^e siècle.

Si les textes des XI^e et XII^e siècles sont muets les concernant, des données attestent de l'ancienneté des territoires concernés. La terre de Cée, par exemple, est signalée dans une charte rédigée au XII^e siècle⁵³⁴. Quant aux vocables Pierre et Martin utilisés à Céron, Saint-Pierre-la-Noaille et Tancon, ils sont généralement des indices de la présence ancienne d'une église⁵³⁵. À Dompierre, un alleu est désigné sous le nom de Saint-Pierre au X^e siècle⁵³⁶, ce qui laisse présager l'existence d'une église dès cette époque, sachant que la paroisse qui

⁵³⁴ Vers 1122, Airoul de Saligny engage sa terre de Cée au prieuré de Marcigny (*Marcigny* 294).

⁵³⁵ CHAUME 1936, p. 222 ; ZADORA-RIO 2008, p. 53. Sur les vocables, cf. *infra* Chapitre IX. « Les vocables : une autre géographie du sacré ».

⁵³⁶ En 951, *Doda* donne à l'abbaye de Cluny l'alleu de *Domnum Petrum* (*Cluny* 802).

apparaît dans les sources au XIV^e siècle est dédiée à ce saint. La situation est comparable à Chauffailles où une terre porte le nom de Saint-André au IX^e siècle⁵³⁷, vocable attesté pour l'église paroissiale au XVIII^e siècle⁵³⁸. Ces divers éléments laissent à penser que ces 11 localités étaient pourvues d'une église à l'époque romane.

II.2.6. Les églises romanes conservées en élévation

Les documents d'archives offrent de très nombreuses données pour restituer le paysage religieux du Brionnais aux XI^e et XII^e siècles et établir la liste des lieux de culte qui le composent. Les églises romanes conservées en élévation constituent la seconde source majeure d'informations. Elles révèlent par exemple l'existence à l'époque romane des églises de Bourg-le-Comte, Chassenard, Mussy-sous-Dun, Fleury-la-Montagne, Melay, Saint-Bonnet-de-Cray, Saint-Julien-de-Cray, Jonzy, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, La Chapelle-sous-Dun et Dun qui sont pourtant absentes des textes antérieurs au XIII^e siècle.

Au total, les sources et les édifices conservés en élévation permettent d'identifier, pour la période allant du IX^e au XII^e siècle, 113 lieux de culte dont 9 églises monastiques et une église collégiale dont il sera question dans la deuxième partie⁵³⁹ (annexe 14). Sur ces 113 lieux de culte, 89 sont cités dans des sources des IX^e-XII^e siècles, soit 78 %. L'existence des 24 édifices restants est attestée, pour 11 d'entre eux, par leur conservation et, pour les 13 autres, par recoupements d'archives.

Sur les 113 édifices du corpus, 11 sont intégralement conservés dans leur état roman et 38 le sont partiellement (fig. 7)⁵⁴⁰. Il y a trois types d'églises partiellement romanes. Les premières sont tronquées : elles ne conservent que leur nef⁵⁴¹, leur avant-nef⁵⁴² ou leur

⁵³⁷ En 882, le chapitre de Saint-Vincent de Mâcon reçoit en donation la *terra teotfalensis Sancti Andree* (Mâcon 422).

⁵³⁸ Visite de 1746 : DECHELETTE (éd.), 1898-1902, t.3, p. 513.

⁵³⁹ Prieurale d'Anzy-le-Duc (1) ; prieurale de Charlieu (2) et sa chapelle Sainte-Marie (3) ; abbatale de La Bénisson-Dieu (4) ; abbatale de Saint-Rigaud (5) ; prieurales de la Sainte-Trinité (6) et de Saint-Nicolas (7) de Marcigny et la chapelle Sainte-Marie (8) ; prieurale Saint-Cyr-de-Crozan (9) ; collégiale de Saint-Germain-en-Brionnais.

⁵⁴⁰ Ce nombre de 38 n'englobe pas la chapelle Saint-Prix de Dyo, la chapelle de Sancenay à Oyé, la chapelle de Meulin (auj. sur la commune de Dompierre-les-Ormes) et l'église paroissiale de Vivans pour lesquelles il est difficile de déterminer si une partie de leurs maçonneries est romane.

⁵⁴¹ Abbatale de La Bénisson-Dieu.

chevet⁵⁴³ romans. Les secondes sont conservées à l'état de vestiges⁵⁴⁴. Les troisièmes sont hybrides c'est-à-dire que l'église est composée de parties romanes et de parties plus tardives datant généralement du XIX^e siècle⁵⁴⁵. Les églises hybrides sont les plus nombreuses, elles représentent 76 % des églises partiellement conservées ; plus de la moitié d'entre elles conservent leurs parties orientales romanes mais avec une nef moderne.

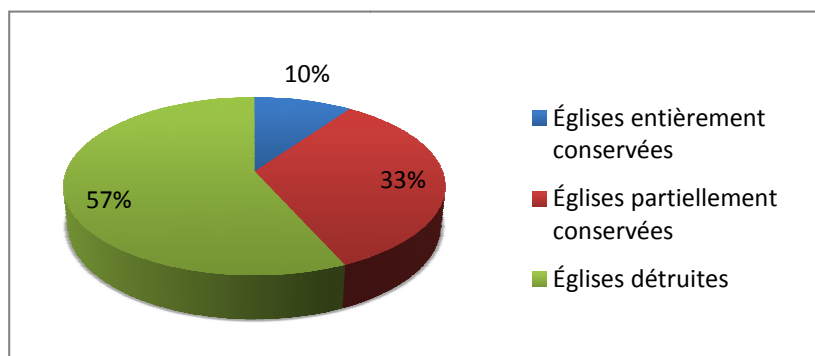


Fig. 7 : Répartition des églises du corpus en fonction de leur état de conservation

L'identification des 49 églises conservées a constitué une des premières étapes de notre recherche. Concrètement, après avoir défini le périmètre du territoire étudié, trois opérations ont été entreprises simultanément, à savoir l'établissement d'une bibliographie pour chaque commune actuelle⁵⁴⁶, la réalisation d'un inventaire des sources textuelles et iconographiques⁵⁴⁷, et des enquêtes de terrain.

L'identification des anciennes églises monastiques et collégiales ne pose pas de difficulté, car la plupart ont fait l'objet de recherches ou se signalent dans le paysage par la

⁵⁴² Prieurale de Charlieu.

⁵⁴³ Églises de La Chapelle-sous-Dun et Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

⁵⁴⁴ À Marcigny, la prieurale de la Sainte-Trinité et la chapelle Sainte-Marie. À Ozolles, l'ancienne église paroissiale transformée en habitation. À Anzy-le-Duc, les vestiges de l'ancienne église paroissiale au sein du cimetière.

⁵⁴⁵ Par exemple, les églises de Saint-Laurent-en-Brionnais, Trivy et Vareilles.

⁵⁴⁶ Dans les prémices de la recherche, les communes ont servi de territoires de référence avant que ne s'élabore la réflexion sur les territoires paroissiaux du Moyen Âge.

⁵⁴⁷ Les premières recherches en archives ont consisté à dresser un inventaire de tous les documents qui pouvaient concerner l'histoire et le patrimoine religieux du Brionnais. À ce stade, les séries G – *Clergé régulier*, H – *Clergé séculier*, Fi – *Fonds iconographique* et O – *Administration et comptabilité communales* ont été dépouillées en priorité. Les archives départementales de la Saône-et-Loire ont fait l'objet des premières investigations puis celles du Rhône, de la Loire et de l'Allier. Parmi les sources iconographiques, le cadastre napoléonien s'est rapidement révélé un outil indispensable pour identifier l'emplacement des lieux de culte anciens lorsque ceux-ci avaient été remplacés au XIX^e siècle par une nouvelle église édifiée dans un bourg, lui-même de création tardive.

monumentalité de leur architecture. Ainsi, la collégiale de Saint-Germain-en-Brionnais est l'actuelle église paroissiale, de même que les prieurales d'Anzy-le-Duc et Saint-Nicolas de Marcigny ou encore l'abbatiale de La Bénisson-Dieu. Quant au site de l'ancien monastère de Charlieu, il appartient au Conseil Général de la Loire et il intègre un circuit de visite donnant accès aux vestiges de la prieurale et à son avant-nef, ainsi qu'aux bâtiments conventuels édifiés à diverses époques. À l'inverse, les vestiges de la prieurale des moniales de Marcigny et de l'église mariale ne bénéficient d'aucune mise en valeur et sont totalement méconnus du grand public. Ils ont pourtant été identifiés par l'abbé Mouterde dès 1913 et récemment étudiés par Matthias Hamann et Nicolas Reveyron⁵⁴⁸. L'emplacement de l'abbatiale détruite de Saint-Rigaud est encore plus difficile à trouver car le site, isolé, est aujourd'hui une propriété privée⁵⁴⁹. Seuls subsistent quelques bâtiments conventuels tardifs transformés en maison d'habitation et gîte touristique. Un grand jardin a remplacé l'abbatiale. Quant au prieuré Saint-Cyr de Crozan, il a presque totalement disparu. Seuls quelques murs arasés se devinent encore dans une végétation très dense, près du sommet de la montagne Saint-Cyr. Ces vestiges mériteraient un relevé topographique.

Les églises paroissiales romanes étant beaucoup plus nombreuses que les églises monastiques, leur quête requiert davantage d'investigations. Celles-ci commencent tout simplement par la visite des églises paroissiales actuelles. Or, à 31 reprises l'église actuelle est la paroissiale romane. Même si l'église ancienne n'est que partiellement conservée, il est généralement facile d'identifier les parties romanes ; identification que viennent immédiatement confirmer la lecture des travaux de Jean Virey ou Raymond Oursel. Nous avons cependant été surpris de découvrir des absides et travées de chœur romanes facilement reconnaissables mais dont les chercheurs ont fait peu de cas jusqu'à présent, par exemple à Avrilly, Briennon, Mussy-sous-Dun, Saint-Julien-de-Civry ou Trivy. Il est moins étonnant, en revanche, que l'église de Saint-Igny-de-Vers ait suscité peu de commentaires, car l'imposant massif de façade qui précède sa nef laisse perplexe ; pourtant, nous émettons l'hypothèse qu'il corresponde au transept et à la travée de chœur de l'église ancienne. À

⁵⁴⁸ MOUTERDE 1913 ; HAMANN 2006 ; HUGUES DE SEMUR 2009, p. 159-164.

⁵⁴⁹ En 1971, les propriétaires du terrain où s'élevait l'abbatiale ont autorisé deux passionnés du site, ouvriers métallurgistes de profession, à procéder à une fouille dont Raymond Oursel dresse le compte-rendu en 1973 (OURSSEL R. 1973 b). Il semble que seules l'absidiole du bras nord du transept et une partie de l'abside aient été dégagées.

Bourg-le-Comte et Ligny, Raymond Oursel, Jean Virey et Matthias Hamann voient des parties orientales romanes et une nef moderne ; à présent, nous avançons avec certitude l'idée que les nefs ont perdu leur façade romane mais que leurs murs gouttereaux, certes allongés tardivement, sont romans. Le corpus des églises romanes s'est enrichi durant nos années de thèse grâce aux chantiers de restauration menées dans les églises paroissiales de Chassenard, Vindecy, Versaugues et Melay qui ont révélé des édifices romans insoupçonnés ou dont on pressentait seulement l'ancienneté. Enfin, dans le cas de Saint-Léger-sous-la-Bussière, ce sont les sources qui nous ont incitées à inspecter l'église sur place. À première lecture pourtant, nous avons écarté l'hypothèse de la conservation de l'église romane puisque les archives livrent le devis dressé par Adrien Pinchard pour la reconstruction intégrale de l'église à la fin du XIX^e siècle. En outre, l'absence de toute bibliographie pour cet édifice nous confortait dans l'idée que le bâti roman avait disparu. Plus tard cependant, un plan de 1898 réalisé par le même Adrien Pinchard, et que nous avons écarté au départ parce qu'il concernait la reconstruction du mur de soutènement du cimetière, a attiré notre attention. Afin de localiser ce mur, l'architecte a dessiné le plan de l'église qu'il venait de réaliser, or ce plan diffère de celui présenté dans le devis et montre que la travée de chœur ancienne est finalement conservée. Sur place, les volumes de la travée de chœur primitive ne se devinent plus, tant le reste du bâtiment a été modifié. En revanche, elle porte toujours le clocher roman dont les baies géminées reposent sur des colonnettes à chapiteaux sculptés.

Dans les exemples qui viennent d'être présentés l'église paroissiale romane a conservé jusqu'à aujourd'hui le même statut. Évidemment, ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, les églises romanes d'Aigueperse, de Meulin à Dompierre-les-Ormes, et de Jonzy à Saint-Julien-de-Jonzy ont nécessité une confrontation entre les données de terrain et les sources pour identifier leur fonction⁵⁵⁰. En fait, les actuels hameaux de Meulin et Jonzy étaient des paroisses au Moyen Âge si bien que les chapelles actuelles sont d'anciennes églises paroissiales. À l'inverse, l'actuelle commune d'Aigueperse n'était qu'un hameau de la

⁵⁵⁰ L'église de Jonzy est entièrement romane, celles d'Aigueperse et de Meulin le sont partiellement. L'église de Jonzy se trouve sur une propriété privée et, jusqu'en 2010, aucun chercheur n'y avait eu accès. En juillet 2010, le CEP a obtenu l'autorisation des propriétaires de mener une campagne de relevés architecturaux réalisés par les étudiants en architecture de l'université de Ljubljana (Slovénie). Cette campagne a donné lieu à un rapport rédigé par le professeur de l'école d'architecture, Ljubo Lah, et à une notice rédigée par Alain Guerreau. Ces deux documents ont été remis au CEP. Rien n'a été publié à ce jour.

paroisse de Saint-Bonnet-des-Bruyères, et l'actuelle église paroissiale était l'église de l'hôpital à l'époque romane.

La recherche des églises paroissiales romanes doit tenir compte du déplacement du cœur des villages. Au XIX^e siècle, le développement du commerce, donc de la circulation des marchandises et des hommes, a entraîné le glissement de certains bourgs aux abords de grandes routes nouvellement tracées. Cela a eu pour conséquence l'abandon de l'ancienne église au profit d'une nouvelle, édifiée là où l'habitat s'était déplacé. Deux éléments permettent de localiser le bourg primitif ; d'abord, le toponyme *Vieux-bourg*, ensuite, la conservation du vieux cimetière ou au moins de son enclos. C'est grâce à l'un ou l'autre de ces indices que l'on a pu identifier les églises paroissiales romanes de La Chapelle-sous-Dun, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf et Saint-Martin-la-Vallée. Ce procédé a également permis de retrouver l'emplacement précis d'anciennes églises qui ont disparu mais sur le site desquelles demeure un élément qui en perpétue le souvenir. À Saint-Germain-Lespinnasse et Amanzé, par exemple, il subsiste dans le cimetière une chapelle gothique qui ouvrait primitivement sur l'église paroissiale. Au Vieux-bourg de Chassigny-sous-Dun, l'enclos du cimetière abrite l'ancienne paroissiale, une petite église gothique dont la nef est détruite, église qui fut peut-être elle-même édifiée en remplacement d'une église plus ancienne.

Au XIX^e siècle, de très nombreuses églises paroissiales sont reconstruites. Les archives relatives à ces travaux sont généralement très explicites sur le fait que l'ancien lieu de culte est démoli à cette occasion. Parfois cependant un doute subsiste, notamment lorsque la nouvelle église est construite à distance de l'ancienne. Nous avons donc entrepris l'inspection de toutes les églises modernes et, lorsqu'il ne s'agissait pas d'un chantier homotopique, l'inspection des sites sur lesquels s'élevait le lieu de culte prétendument détruit. C'est ainsi que nous avons découvert l'ancienne église paroissiale Saint-Martin d'Ozolles. Actuellement, une église moderne s'élève dans le bourg. Le témoignage du curé Gallan, au XVIII^e siècle, précise qu'en 1689, l'évêque donne l'ordre de détruire l'église Saint-Martin, cependant, vers 1771, il subsiste encore quelques « ruines »⁵⁵¹. Ozolles possède un hameau de Saint-Martin, séparé du bourg par la rivière Ozolette : en interrogeant des habitants, on apprend qu'il reste « quelques chose de vieux » dans une des maisons du hameau. L'inspection de chacune d'entre elles est rapide : elles sont peu nombreuses. Le

⁵⁵¹ Témoignage du curé Gallan, dans CULLUS 2008, p. 152-153.

mur pignon de l'une d'elles présente une porte bouchée et une baie caractéristique de l'époque romane : ainsi l'ancienne église a été transformée en corps de ferme puis en habitation, mais la façade et les murs gouttereaux de sa nef demeurent⁵⁵².

L'inspection doit aussi porter sur les chapelles. Le Brionnais en possède de nombreuses, souvent édifiées à distance de l'église paroissiale, dans les hameaux. La plupart sont des chapelles votives des XVII^e, XVIII^e ou XIX^e siècles⁵⁵³. La plus ancienne est la chapelle Sainte-Avoye de La Clayette, édifiée au XV^e siècle par les seigneurs du lieu et utilisée comme chapelle funéraire. En revanche, aucune des chapelles identifiées dans les textes des IX^e-XII^e siècles n'est conservée. Certes, les chapelles Saint-Georges de Saint-Symphorien-des-Bois et Saint-Clément de Saint-Igny-de-Vers présentent des maçonneries assez rustiques, un plan simple et irrégulier et des murs épais mais ces indices ne suffisent pas à les attribuer à la période qui intéresse notre étude d'autant qu'aucun texte ne les mentionne à cette époque.

Conclusion du chapitre II

À Autun et Mâcon, dans les capitales des deux diocèses qui se partagent la plus grande partie du Brionnais, quelques édifices paléochrétiens sont connus par les textes ou par des fouilles archéologiques. Hors de ces grandes cités, en milieu rural, les données concernant les premiers siècles du christianisme sont très minces et, concernant le Brionnais, elles sont complètement absentes. En revanche, des sources existent pour les IX^e et X^e siècles. En Brionnais, elles n'ont jusqu'à présent suscité que peu d'intérêt puisqu'on a considéré qu'elles ne traitaient pas des édifices romans conservés en élévation, objets de toutes les attentions. La question de savoir si effectivement l'ensemble des édifices conservés en élévation est postérieur au X^e siècle sera débattue dans la troisième partie. Pour autant, lorsqu'on cesse de considérer les lieux de culte comme des entités indépendantes mais qu'on les analyse comme un système dont on veut décrypter la genèse

⁵⁵² Bien évidemment cet édifice n'a jamais été étudié, ni publié puisque son existence était insoupçonnée.

⁵⁵³ Par exemple, la chapelle de Mans à Dyo (XVII^e s.), la chapelle de la Perrière à Semur (XVIII^e s.), la chapelle de la Touche à Anzy-le-Duc (XIX^e s.).

et le fonctionnement, les sources anciennes deviennent indispensables. Elles donnent du sens au paysage roman parce qu'elles permettent son insertion au sein d'une chronologie plus large. Le prologue a montré qu'il est impossible de définir le territoire brionnais en faisant abstraction des siècles antérieurs au X^e et postérieurs au XII^e. Il en va de même pour le paysage religieux.

Dans ce chapitre, les établissements monastiques ont été volontairement ignorés au profit des lieux de culte qualifiés d'*ecclesia* ou *capella*. Les chartes du IX^e siècle révèlent l'existence de 6 églises. Celles du X^e siècle en dévoilent 42, dont 3 déjà citées au siècle précédent. Approximativement, le nombre de lieux de culte aurait donc été multiplié par 7 entre le IX^e et le X^e siècle. Ce chiffre est très élevé, mais il indique surtout que le nombre de sources dont on dispose augmente. D'ailleurs, parmi les chartes du X^e siècle, une seule fait état de la fondation d'une église. Dès lors, tout laisse à penser que certaines églises qui apparaissent dans les sources au X^e siècle existaient antérieurement⁵⁵⁴.

Aux XI^e et XII^e siècles, 6 églises du X^e siècle disparaissent définitivement des textes, 25 continuent d'être mentionnées, 13 s'effacent temporairement mais cela n'est probablement dû qu'au hasard de la conservation des sources. Trente-six nouvelles églises sont citées. Onze autres ne sont mentionnées qu'après le XII^e siècle mais l'analyse des archives incitent à croire qu'elles existaient antérieurement. Enfin, 11 églises sont absentes des textes mais conservées en élévation dans leur état roman.

En définitive, ce chapitre donne l'image d'un paysage religieux qui, à partir du X^e siècle, se densifie. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'il n'existe pas de données pour les siècles antérieures, ce qui contribue à créer l'illusion d'une apparition soudaine des églises dans un paysage qui en aurait auparavant été dépourvu. Néanmoins, dans les régions où la documentation textuelle et archéologique est plus riche, les chercheurs ont pu montrer que la période carolingienne correspond effectivement à une phase importante de

⁵⁵⁴ Dans le diocèse de Lodève, 23 nouvelles églises rurales apparaissent dans les sources au X^e siècle dont 18 sont attestées dans un bref des aumônes réalisé par l'évêque Fulcran vers 988. Parmi elles, sept au moins sont construites du vivant de Fulcran, ce qui prouve que le rythme de construction peut être assez soutenu (C. Pellecier et L. Schneider, dans DELAPLACE 2005, p. 113). Le même saut quantitatif est constaté en Rhône-Alpes où 34 églises sont mentionnées pour les VIII^e-IX^e siècles et 99 pour le IX^e siècle ; Jean-François Reynaud souligne que « l'évolution est significative » tout en rappelant qu'elle reflète aussi l'accroissement des sources disponibles (J.F. Reynaud, dans DELAPLACE 2005, p. 67).

développement du christianisme en milieu rural. Les campagnes de fouilles menées par Jean Terrier montrent un accroissement des fondations d'églises dans la campagne genevoise à partir des IX^e et X^e siècles : « C'est cette seconde vague de fondations qui aboutira à la mise en place pratiquement définitive du tissu paroissial médiéval »⁵⁵⁵. Élisabeth Zadora-Rio fait le même constat en Touraine, Yann Codou dans les diocèses du sud-est, et Marie-Geneviève Colin entre Garonne et Pyrénées⁵⁵⁶.

En Brionnais, on peut supposer, sans grand risque d'erreur, qu'il y avait nettement plus de 6 églises au IX^e siècle. Néanmoins, la christianisation et, de fait, la construction de lieux de culte, ne dut pas y être particulièrement précoce. En effet, nous avons vu dans le prologue que la région était couverte d'un dense tissu forestier au haut Moyen Âge et était, par conséquent, peu peuplée. Quant à l'évolution du paysage religieux entre le X^e et les XI^e-XII^e siècles, il réside certainement pour partie dans l'augmentation du nombre de lieux de culte mais aussi dans la reconstruction d'églises existantes, rétablies dans des proportions plus vastes, suivant de nouvelles techniques, avec des plans plus ambitieux, des élévations plus audacieuses⁵⁵⁷.

Le corpus des lieux de culte étant établi, il convient à présent de se demander comment ces églises s'insèrent dans le paysage. Pour cela, il faut dans un premier temps chercher dans les textes comment le territoire était structuré.

⁵⁵⁵ TERRIER 2007, p. 90.

⁵⁵⁶ ZADORA-RIO 2008, p. 267 ; HEIJMANS, GUYON 2007, p. 78 ; COLIN 2008, p. 218-219.

⁵⁵⁷ É. Zadora-Rio fait ce constat pour la Touraine (ZADORA-RIO 2008, p. 65-66, 267) et partage l'opinion de M. Fixot (article de M. Fixot, dans ZADORA-RIO, FIXOT 1994).

Chapitre III – La structure du territoire avant la création des paroisses (IX^e s.-milieu du XI^e s.)

En 1956, Raymond Oursel encourageait les chercheurs « à scruter avec attention les textes susceptibles d'éclairer l'archéologie, en permettant notamment de mieux définir ce que fut, au haut Moyen Âge, le mystérieux *pagus briennensis* »⁵⁵⁸. En effet, il considérait que « l'énigme » de la floraison de l'art roman en Brionnais serait résolue par l'étude des textes, donc de l'Histoire. Aujourd'hui, le fait de prendre en compte le contexte spatial et temporel dans lequel s'inscrit un édifice est une évidence. Ce travail doit être fait pour les églises romanes du Brionnais afin d'éclairer leur insertion au sein du « mystérieux *pagus briennensis* ».

La question de la structuration du territoire bourguignon s'est d'abord posée aux éditeurs de cartulaires, au XIX^e siècle. En effet, ils ont été confrontés, dans les chartes, à un vocabulaire varié pour localiser les terres. Auguste Bernard, Théodore Chavot puis Anatole de Charmasse identifient huit termes qu'ils regroupent en trois ensembles : *pagus*, *ager* et *villa* forment le premier groupe, *comitatus* et *vicaria* le second, *episcopatus* et *parrochia* le dernier⁵⁵⁹. Ils tentent de déterminer quelles réalités territoriales ces mots recouvrent et comment ces différentes subdivisions ont pu coexister, se recouper ou se succéder. Auguste Bernard et

⁵⁵⁸ OURSEL R. 1956, p. 115.

⁵⁵⁹ BERNARD (éd.), 1853, « Nomenclature des subdivisions territoriales des diocèses de Lyon et de Mâcon, et pays circonvoisins, aux IX^e, X^e et XI^e siècles ». Théodore Chavot, « Préface », dans RAGUT (éd.), 1864, p. VI-XVI. CHARMASSE (éd.), 1880, « Introduction. Essai sur la géographie de l'ancien diocèse d'Autun », p. LVIII-LXXVII.

Théodore Chavot traitent des diocèses de Lyon et de Mâcon, Anatole de Charmasse de celui d'Autun : chacun aborde donc une partie du territoire brionnais. L'intérêt de leurs travaux est d'offrir un inventaire de toutes les occurrences de ces termes dans leurs cartulaires respectifs. En 1925, Maurice Chaume se livre lui aussi à cet exercice pour l'ensemble du duché⁵⁶⁰.

L'historiographie des circonscriptions territoriales fait apparaître une première période où les travaux sont essentiellement le fait d'historiens, puis une seconde période marquée par un renouvellement des approches grâce à l'apport de l'archéologie. En Bourgogne, si on ne veut retenir, parmi les travaux d'historiens, que quelques grands jalons, il convient de citer en premier lieu *La vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du XI^e siècle* d'André Déléage (1941)⁵⁶¹. À une échelle territoriale plus restreinte, Jean Richard étudie en 1963 les vigueries du Charolais, et François Bange se penche, en 1984, sur le sens des termes *ager* et *villa* dans la partie septentrionale du diocèse de Mâcon⁵⁶². L'année suivante, Étienne Fournial consacre une étude aux *agri* et *vicariae* de la partie méridionale du *pagus* de Mâcon, autour de Charlieu⁵⁶³. Enfin, en 2009, Olivier Bruand réalise une étude sur la structuration du *pagus* d'Autun entre la période carolingienne et la période féodale⁵⁶⁴. Par l'étude des cartulaires, il met en lumière les différents niveaux de pouvoir en fonction de l'échelon territorial. Bien que la zone étudiée déborde largement le périmètre du Brionnais, tout en laissant à l'écart certaines zones, l'ouvrage d'Olivier Bruand offre une vision de la société brionnaise avant la domination du territoire par les familles de Semur et Le Blanc. Pour la partie du Brionnais relevant du *pagus* de Lyon, on peut se référer aux travaux de Pierre Ganivet sur le Forez et le Lyonnais⁵⁶⁵. Dans le sud de la Bourgogne, l'apport de l'archéologie est très limité, en revanche, il est important dans d'autres régions telles que la Touraine, comme il sera montré ci-après dans la définition des termes désignant l'espace.

⁵⁶⁰ CHAUME 1925.

⁵⁶¹ DELEAGE 1941. Sur l'apport des travaux de cet historien dans la lecture de l'espace rural, voir l'article de Jean-Loup Abbé, dans CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 35 sqq.

⁵⁶² RICHARD J. 1963 a ; BANGE 1984. L'article de F. Bange a été commenté par C. Sapin, « Bourgogne », dans BARRAL I ALTET 1987, p. 201 et est à compléter par la lecture de GUERREAU 1998 c.

⁵⁶³ FOURNIAL 1985, p. 83-98.

⁵⁶⁴ BRUAND 2009.

⁵⁶⁵ GANIVET 2002-2003, 2008 et 2009. Signalons l'étude ancienne d'A. Vachez, « L'*ager Gofiacensis* ou le canton de Mornant (Rhône) aux X^e et XI^e siècles », *Mémoires de la société littéraire de Lyon*, année 1867, Lyon, 1868, p. 211-254.

L'objectif de ce chapitre est de comprendre, par le moyen du vocabulaire employé dans les chartes, comment les hommes structurent, organisent et perçoivent leur territoire. Cette étude a déjà été réalisée pour des fractions du Brionnais, mais celles-ci sont considérées comme des parcelles d'un territoire plus vaste (l'Autunois par exemple). Par conséquent, les problématiques traitées ne s'attardent pas à la spécificité brionnaise. Or, le prologue a montré qu'au Moyen Âge plus qu'à toute autre époque, le Brionnais requiert une analyse particulière. L'étude du nom *Brionnais* – étymologie, occurrences et fréquence – puis de la mise en place des seigneuries féodales a révélé que ce territoire trouve progressivement une cohérence dans le courant du X^e siècle. Il faut aller plus loin puisque les sources permettent de mettre en lumière la dynamique du territoire. Comment l'espace est-il structuré au IX^e siècle ? La création des seigneuries modifie-t-elle les structures anciennes ? Voit-on le Brionnais prendre consistance et devenir une réalité territoriale ? Le but ultime de cette enquête est de replacer les lieux de culte identifiés dans le premier chapitre dans un territoire dont la structure sera comprise. Faire se rencontrer lieux de culte et territoire pour voir se construire le paysage religieux.

III.1. Les termes utilisés dans les cartulaires pour désigner des espaces

Dans les chartes brionnaises, les biens sont fréquemment localisés au sein d'une *villa* appartenant à un ensemble plus vaste, l'*ager*, lui-même situé dans une grande entité, le *pagus* : [...] *res meas que sunt citas in pago Ostuunens, in agro Matornens, in villa Trescort vocat*⁵⁶⁶. De manière plus ponctuelle, les rédacteurs de chartes recourent aux termes *comitatus*, *vicaria* et *episcopatus*.

⁵⁶⁶ *Cluny* 1392 (date : 974) : *pagus* d'Autun, *ager* de Matour.

III.1.1. Les grandes structures : *pagus*, *comitatus*, *episcopatus*

Définition générale

Le terme *pagus* est employé dès l'Antiquité pour qualifier un district territorial à vocation fiscale⁵⁶⁷. Au haut Moyen Âge, le sens du mot *pagus* évolue et désigne l'assise territoriale au sein de laquelle le comte exerce son *comitatus* (au sens d'*honor*). Ainsi, Georges Duby fait du comte de Mâcon le « chef de tous les Francs qui résident dans le *pagus matisconensis* »⁵⁶⁸. Une nouvelle évolution lexicale se produit vers les IX^e et X^e siècles en raison de la polysémie du mot *comitatus*. En effet, il désigne à la fois la charge comtale et l'ensemble des droits et pouvoirs qui s'y rattachent, mais aussi la circonscription où s'exerce l'autorité du comte⁵⁶⁹. À partir des IX^e et X^e siècles, c'est suivant cette dernière acception qu'il est majoritairement employé dans les chartes. Or, le terme *pagus* ne disparaît pas, si bien que *pagus* et *comitatus* tendent à devenir synonymes : dans les formules de localisation, ils sont employés indifféremment l'un pour l'autre car ils renvoient à la même circonscription territoriale⁵⁷⁰. Cette situation est constatée, par exemple, dans les cartulaires du Vivarais : les deux termes sont employés au cours de la même période – du IX^e siècle au milieu du XI^e – ils désignent le même territoire, en revanche *pagus* est beaucoup plus fréquent que *comitatus*⁵⁷¹ (fig. 8). Les choses sont un peu différentes en Bas-Languedoc puisque lorsque *comitatus* commence à être utilisé au sens de territoire, son emploi dans les chartes supplante celui de *pagus*⁵⁷². Une dernière évolution se produit à partir de la

⁵⁶⁷ Nous empruntons l'expression « district territorial » à Michel Tarpin (TARPIN 2002, p. 181). Il montre que dans l'Antiquité, *pagus* désigne un territoire précisément délimité pouvant correspondre à la *civitas* ou à une division de celle-ci. Dans un article de 2003, le même auteur souligne « le rôle censitaire des *pagus* » (TARPIN 2003, p. 265).

⁵⁶⁸ DUBY 2002, p. 119. Voir aussi p. 115-116 : « À l'époque carolingienne, le fonctionnaire royal installé à Mâcon était chargé d'administrer tout le *pagus* [...]. Dans cette circonscription, le comte carolingien était investi de toute l'autorité royale ». P.-Y. Laffont fait le même constat en Vivarais : « Durant le haut Moyen Âge mérovingien, le *pagus* désigne le territoire d'une *civitas* et l'assise territoriale du *comitatus* » (CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 172).

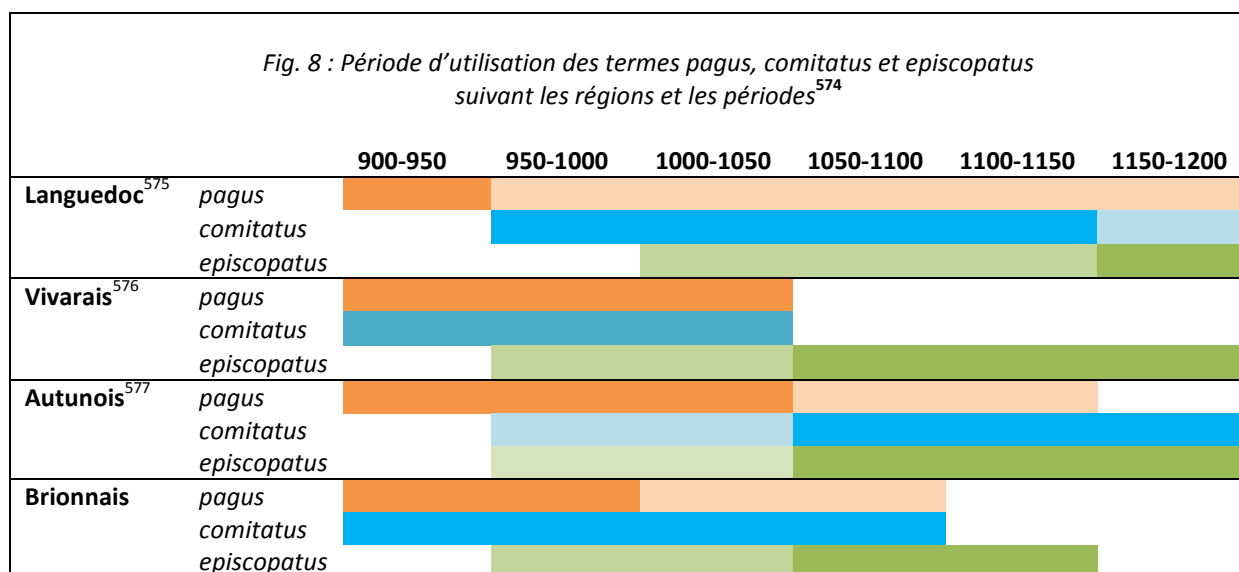
⁵⁶⁹ NIERMEYER, VAN DE KIEFT 2002, p. 272-274.

⁵⁷⁰ En Languedoc, par exemple, L. Schneider souligne : « Que les patrimoines comtaux soient dispersés sur plusieurs comtés importe peu, les limites d'un *comitatus* se superposent à celles du *pagus* » (CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 112). Pour le Mâconnais, Georges Duby écrit qu'après 980, les terres du comte « sont toujours situées à l'intérieur du *pagus* [...] ce qui montre que la juridiction comtale s'étend encore sur tout le *pagus matisconensis*, sans en dépasser les limites » (DUBY 2002, p. 116). La synonymie des termes est signalée dans le *Lexicon minus* (NIERMEYER, VAN DE KIEFT 2002, p. 273, 2^e colonne). Voir aussi l'exemple du Bas-Languedoc pour lequel L. Schneider souligne qu'« au XI^e siècle, lorsque le terme [*comitatus*] est largement utilisé, son sens est peu ou prou équivalent à celui de *pagus* » (CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 112).

⁵⁷¹ P.-Y. Laffont, dans CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 172.

⁵⁷² L. Schneider, dans CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 111.

deuxième moitié du X^e siècle ou plus tard suivant les régions : l'apparition du terme *episcopatus* pour localiser un bien. En Vivarais, le terme entraîne l'abandon de *pagus* et de *comitatus* au cours de la deuxième moitié du XI^e siècle ; en Languedoc, son emploi devient majoritaire à partir du milieu du XII^e siècle seulement : dans ces deux régions, l'emprise territoriale de l'*episcopatus* paraît identique à celle du *pagus* et du *comitatus*⁵⁷³. Ainsi, une circonscription ecclésiastique remplace l'ancien découpage civil.



Définition en Brionnais

Dans le cadre de cette thèse, 280 chartes relatives au Brionnais et rédigées entre 818 et 1200 ont été répertoriées (annexe 15). La majorité provient des cartulaires de Marcigny (46 %) et Cluny (26 %). Parmi ces 280 chartes, 127 contiennent au moins un terme désignant l'espace, soit 45 % des actes (fig. 9 ; annexes 16 et 17). Sur ces 127 chartes, 57 proviennent de l'abbaye de Cluny, soit 46 %, tandis que 39 appartiennent au cartulaire de Marcigny, soit 30 %. Sur la période 800-1200, le nombre de chartes conservées n'est pas uniforme (fig. 10), si bien que cela donne une image légèrement faussée de l'emploi des termes : un nombre

⁵⁷³ P.-Y. Laffont écrit : « En Vivarais, l'adéquation géographique entre limites diocésaines et limites des anciens comtés ou *pagi* paraît, au regard de la documentation conservée, à peu près complète » (CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 173).

⁵⁷⁴ Code couleur du tableau : couleur vive = période de pleine utilisation du terme ; couleur pâle = le terme existe mais est peu fréquent ; aucune couleur : le terme n'est pas utilisé.

⁵⁷⁵ L. Schneider, dans CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 109 sqq.

⁵⁷⁶ P.-Y. Laffont, dans CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 169 sqq.

⁵⁷⁷ BRUAND 2009, p. 81-85.

élevé d'occurrences pour un terme correspond en fait à un pic de la documentation. Néanmoins, en gardant à l'esprit qu'il faut nuancer les pics d'occurrences comme les diminutions brutales, on parvient à voir se dessiner l'histoire de l'usage des mots.

Fig. 9 : Répartition des termes désignant l'espace dans les différents cartulaires

Provenance des sources	Nombre et pourcentage de chartes relatives au Brionnais		Parmi les chartes de la colonne 2, nombre et pourcentage d'actes contenant au moins un terme désignant l'espace	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Chartes de Cluny	74	26 %	57	46 %
Cartulaire de Marcigny	129	46 %	39	30 %
Cartulaire de Paray	24	8 %	11	8 %
Cart. St-Benoît-s-Loire	8	2 %	5	3 %
<i>Bullarium cluniacensis</i>	8	2 %	5	3 %
Cart. St-Vincent Mâcon	9	3 %	3	3 %
Cartulaire de Savigny	4	1 %	3	3 %
Cartulaire lyonnais	4	1 %	2	1 %
Patrologie latine	2	0,7 %	1	0,7 %
FOURNIAL (éd.), 1973	1	0,3 %	1	0,7 %
Autres	17	6 %	0	0 %
Total	280	100 %	127	100 %

Les deux termes les plus fréquents sont *villa*, employé dans 73 chartes, et *pagus*, employé dans 50 chartes (fig. 11). Parmi ces 50 chartes, 37 mentionnent le *pagus* d'Autun (*in pago Augustidunensi*), 9 celui de Mâcon (*in pago Matisconensi*) et une celui de Lyon (*in pago Lugdunensi*)⁵⁷⁸. Le Brionnais est situé à la rencontre de ces trois *pagi*. Il est évident qu'ici, comme en Languedoc et en Vivarais par exemple, *pagus* désigne une division supérieure.

⁵⁷⁸ Les trois chartes restantes mentionnent les *pagi* de Dun (*pagus Dunensis* : Mâcon 420), Roanne (*pagus Rodonensis* : Savigny 130) et du Brionnais (*pagus Briennensis* : Cluny 2874). Dans ces chartes, *pagus* désigne une division intermédiaire et non une division supérieure. Ces exceptions sont traitées dans le point suivant.

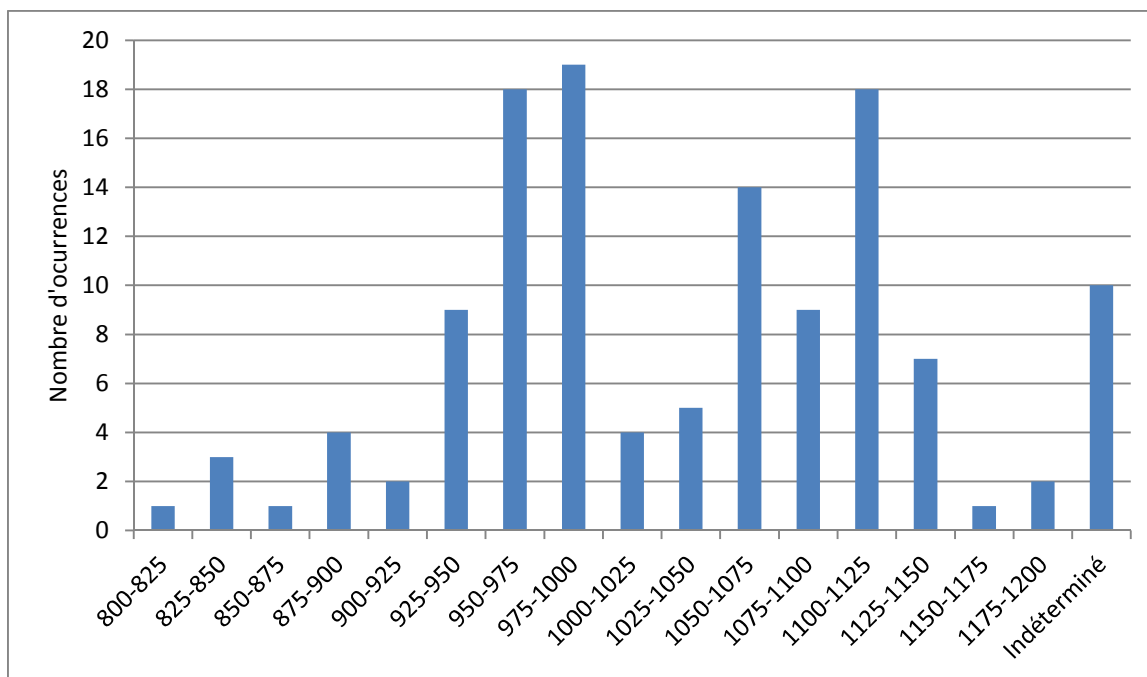


Fig. 10 : Répartition entre 800 et 1200 des 127 chartes conservées.
Les pics des années 950-1000 et 1050-1125 correspondent aux cartulaires de Cluny et Marcigny.

Sources	Pagus	Comitatus	Episcopatus	Ager	Vicaria	Villa	Parrochia
Cluny	40	7	3	17	1	47	0
Marcigny	1	0	5	0	1	8	26
Paray	0	0	0	0	0	8	3
St-Benoît-sur-Loire	5	0	0	0	2	5	0
Bull. clun.	0	4	3	0	0	0	0
Mâcon	2	0	1	0	0	1	0
Savigny	1	1	0	0	0	3	1
Cart. Lyo.	0	0	1	0	0	1	1
PL	0	0	1	0	0	0	0
FOURNIAL (éd.), 1973	1	0	0	0	0	0	0
Total	50	12	14	17	4	73	31

Théodore Chavot puis Maurice Chaume ont déterminé à partir des cartulaires l'étendue du *pagus* de Mâcon. Ses limites correspondent en grande partie à celles du diocèse de Mâcon, à l'exception peut-être des paroisses situées sur la rive gauche de la Saône, qui n'auraient pas

appartenu au *pagus*⁵⁷⁹. L'origine de ce territoire serait la *civitas* de Mâcon, une circonscription créée en 534 par les rois francs⁵⁸⁰. Quant au périmètre du *pagus* d'Autun, il a été défini par Anatole de Charmasse en 1880, Maurice Chaume en 1925 et Olivier Bruand en 2009⁵⁸¹. Malgré quelques réserves émises par les deux premiers, Olivier Bruand parvient à mettre en évidence que les limites du *pagus* correspondent à celles du diocèse d'Autun. L'annexe 18 montre que le Brionnais appartient pour une large moitié nord au *pagus* d'Autun, tandis que la moitié sud est partagée entre trois *pagi* : celui de Mâcon occupe la plus grande part, celui de Lyon couvre une plus petite étendue sur la rive gauche de la Loire, étendue qui s'inscrit dans les limites du diocèse de Lyon. Il reste à l'extrémité sud-ouest du Brionnais, les territoires de Vivans et Changy qui pourraient appartenir à un *pagus* d'Auvergne.

La plus ancienne charte brionnaise utilisant le mot *pagus* date de 818 (« [...] *illas res quae sunt in pago Augustidunense, in villa Balgiaco* »⁵⁸²). Elle appartient au cartulaire de Saint-Benoît-sur-Loire et concerne des biens situés à Baugy. Si des chartes brionnaises antérieures au IX^e siècle étaient conservées, il est probable que l'on y trouverait déjà l'emploi du mot *pagus*. En effet, Anatole de Charmasse et Maurice Chaume ont identifié le *pagus Augustodunensis* dans des chartes dès le VII^e siècle⁵⁸³. En Brionnais, la dernière mention connue de *pagus* date de 1094 (« [...] *donavimus beatis apostolis Petro et Paulo ad locum Sanctae Fidis, hoc est desertulum, cum fruticibus alli adhaerentibus, quod est in confinio duorum pagorum, videlicet Augustodunensis et Matisconensis* »⁵⁸⁴). Elle figure au cartulaire de Marcigny et traite de la fondation de l'église de Sainte-Foy. Au-delà de cette date, le terme disparaît complètement des textes. La figure 12 montre que le mot est particulièrement fréquent dans les chartes du X^e siècle, tandis que son usage se raréfie dès

⁵⁷⁹ Th. Chavot, dans RAGUT (éd.), 1864, p. VII-VIII : « Le mot *episcopatus* est employé dans le sens de *pagus*, dès le XI^e siècle, dans les chartes 6, 483, 494, 538, 568 [...]. Le *pagus* avait la même étendue que l'évêché ». CHAUME 1925, t. 2, fasc. 3, p. 1023-1027.

⁵⁸⁰ Maurice Chaume émet l'hypothèse d'une continuité entre la *civitas* et le *pagus* (CHAUME 1925, t. 2, fasc. 3, p. 1019). Pour la création de la *civitas* et du diocèse de Mâcon, cf. *supra* Chapitre I.2. « Une division ecclésiastique ? ».

⁵⁸¹ CHARMASSE (éd.), 1880, p. LVIII-LXVII. CHAUME 1925, t. 2, fasc. 3, p. 818-827. BRUAND 2009, p. 70-81.

⁵⁸² *St-Benoît-sur-Loire* 13.

⁵⁸³ Maurice Chaume relève la première mention du *pagus* d'Autun entre 611 et 623 (CHAUME 1925, t. 2, fasc. 3, p. 820). Pour CHARMASSE (éd.), 1880, la première mention se trouve dans une charte de 696 (*Gallia Christiana*, IV, col. 43).

⁵⁸⁴ *Marcigny* 281.

le deuxième quart du XI^e siècle. Au cours de la deuxième moitié du XI^e siècle, seules deux chartes font référence à un *pagus*⁵⁸⁵.

La figure 11 montre que 80 % des chartes qui utilisent *pagus* proviennent de l'abbaye de Cluny. Au contraire, ce terme n'est utilisé que dans une des 39 chartes du cartulaire de Marcigny et est absent des 11 chartes du cartulaire de Paray ; ces deux cartulaires regroupant des chartes plus tardives. Une requête dans la base CBMA montre que dans l'ensemble du recueil des chartes de Cluny, l'emploi de *pagus* est moins affirmé après 1030, ce qui correspond bien au constat fait pour le Brionnais (annexe 19).

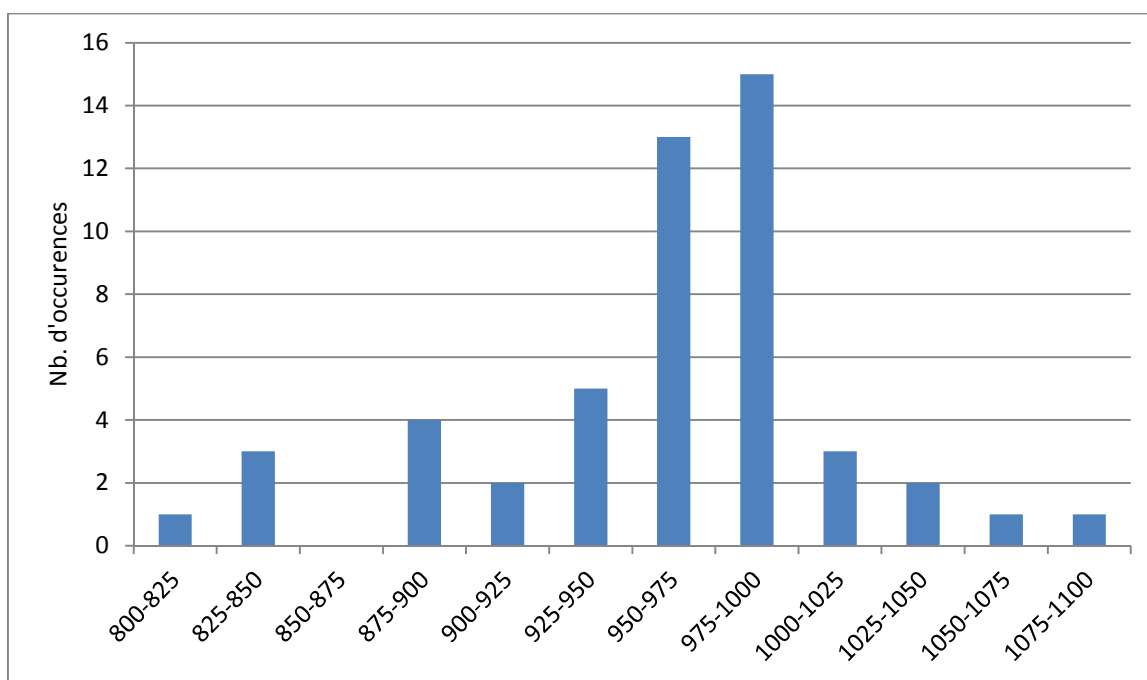


Fig. 12 : Nombre d'occurrences du mot *pagus* dans les chartes brionnaises entre 800 et 1100.

Olivier Bruand, qui a étudié l'ensemble de l'Autunois, indique que le mot *pagus* est abandonné au profit des termes *episcopatus* et *comitatus*⁵⁸⁶. Cela ne se vérifie pas complètement dans les chartes relatives au Brionnais. L'usage de *comitatus* est limité (12 occurrences contre 50 pour *pagus*) et contemporain de celui de *pagus*⁵⁸⁷ (fig. 13). Quant au terme *episcopatus*, certes il est employé à partir du moment où *pagus* disparaît, mais le nombre d'occurrences identifié est bien inférieur à celui de *pagus* (14 occurrences contre 50 pour *pagus*). On ne peut donc pas considérer que *pagus* a été abandonné au profit

⁵⁸⁵ Cluny 3347 et Marcigny 281.

⁵⁸⁶ BRUAND 2009, p. 81.

⁵⁸⁷ Cluny 219, 274, 1628 ; Savigny 130.

d'*episcopatus*. La fin de l'emploi du mot *pagus* marque plus généralement un abandon progressif de toute référence à une division supérieure. Quelques précisions doivent cependant être apportées sur l'usage de *comitatus* et *episcopatus*.

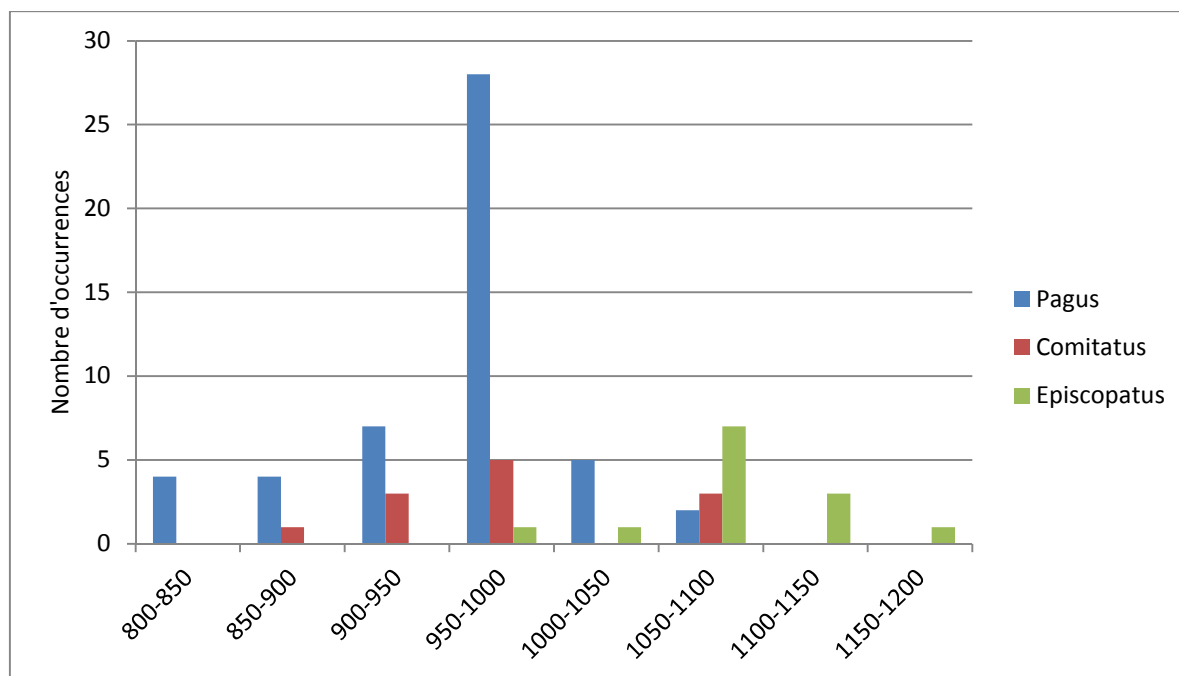


Fig. 13 : Fréquence d'utilisation des mots *pagus*, *comitatus* et *episcopatus* entre 800 et 1200.

Comitatus est employé dans douze chartes : six fois pour désigner le comté de Mâcon, quatre fois celui d'Autun, une fois celui de Lyon et une fois celui d'Auvergne. On retrouve donc les mêmes entités que pour les *pagi*. Toutefois, la mention du comté d'Auvergne, en 952, pose problème car elle ne se rapporte pas à Changy ou Vivans mais à Oyé : « *Sunt autem ipse res syte in comitatu Arvernico, in episcopatu Augustidunense ; hoc est curs indominicata que vocatur Oydellis* »⁵⁸⁸. Or, Oyé ne se trouvait pas dans le comté d'Auvergne mais dans celui d'Autun. Nous verrons que ce type d'imprécisions est fréquent, en particulier aux frontières des circonscriptions. Néanmoins, dans cette charte, il est permis de douter du fait qu'*Oydellis* renvoie bien à Oyé.

La plus ancienne mention du mot *comitatus* date de 863 et appartient à une charte de l'abbaye de Cluny⁵⁸⁹. La mention la plus récente date du dernier quart du XI^e siècle et se

⁵⁸⁸ Cluny 825.

⁵⁸⁹ Cluny 219.

trouve dans un privilège accordé par le pape Grégoire VII à la même abbaye⁵⁹⁰. Un tiers des documents dans lesquels *comitatus* est employé sont des privilèges pontificaux accordés à Cluny. Dans les huit autres textes, aucune constante ne se dessine : cinq chartes émanent de laïcs⁵⁹¹, une du comte Lambert de Chalon⁵⁹² et deux de l'évêque d'Autun⁵⁹³. Pour la période et le secteur qui nous occupent, il semble bien que *pagus* et *comitatus* aient pu désigner la même réalité territoriale. C'est aussi la conclusion à laquelle parvient Théodore Chavot pour le *pagus* et le *comitatus* de Mâcon, à la lecture des chartes du cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon⁵⁹⁴. En résumé, en Brionnais, *comitatus* est contemporain de *pagus*, il est employé dans un sens équivalent mais de manière beaucoup moins fréquente. La situation est donc comparable à celle observée par Pierre-Yves Laffont en Vivarais (fig. 8)⁵⁹⁵. En revanche, elle se distingue de celle qu'a observée Laurent Schneider en Languedoc, où les deux termes se succèdent chronologiquement, avec une fréquence d'emploi de *comitatus* égale à celle de *pagus*⁵⁹⁶.

Episcopatus est employé dans 14 actes, un nombre comparable à celui des mentions de *comitatus* et donc bien inférieur aux mentions de *pagus*. Il désigne à onze reprises le diocèse d'Autun, à quatre reprises celui de Mâcon et une fois celui de Lyon⁵⁹⁷. Le terme est utilisé une première fois en 952 dans la même charte clunisienne qui mentionne le *comitatus Arvernico* et dont nous avons vu que son attribution au Brionnais était hypothétique⁵⁹⁸. La seconde mention intervient près d'un siècle plus tard, en 1045⁵⁹⁹. Les mentions sont nombreuses au cours de la deuxième moitié du XI^e siècle (sept textes), puis diminuent avec seulement quatre textes dans la première moitié du XII^e siècle et un texte dans la seconde moitié. Il apparaît nettement qu'*episcopatus* est préféré à *pagus* et *comitatus* à partir du milieu du XI^e siècle, néanmoins il serait excessif de dire qu'il les remplace étant donné le faible nombre d'occurrences relevées. En outre, si *pagus* et *comitatus* servent à localiser

⁵⁹⁰ Bull. Clun., p. 18.

⁵⁹¹ Cluny 219 ; Cluny 471 ; Cluny 486 ; Cluny 825 ; Savigny 130.

⁵⁹² Cluny 1444 bis.

⁵⁹³ Cluny 274 ; Cluny 1628.

⁵⁹⁴ Th. Chavot, dans RAGUT (éd.), 1864, p. CXCV.

⁵⁹⁵ P.-Y. Laffont, dans CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 169 sqq.

⁵⁹⁶ L. Schneider, dans CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 109 sqq.

⁵⁹⁷ Deux privilèges pontificaux accordés au prieuré de Marcigny mentionnent les trois diocèses, d'où le nombre supérieur d'occurrences par rapport au nombre d'actes.

⁵⁹⁸ Cluny 825.

⁵⁹⁹ Cluny 2874 = Marcigny 277.

toutes les natures de biens appartenant à tous types de propriétaires, en revanche, l'usage d'*episcopatus* est beaucoup plus défini. Sur les quatorze actes, huit émanent du pape⁶⁰⁰, et parmi les six actes restants, produits par des laïcs, quatre concernent la donation ou la fondation d'une église.

Est-ce le faible nombre de sources conservées pour la seconde moitié du XII^e siècle qui crée l'illusion d'une utilisation restreinte du mot *episcopatus* ? Dans d'autres régions, *episcopatus* ou *diocesis* semblent effectivement avoir été beaucoup plus utilisés qu'en Brionnais. Dans le diocèse de Grenoble, *episcopatus* entraîne la disparition de *pagus* et *comitatus* dans les années 1030⁶⁰¹, de même en Vivarais au cours de la seconde moitié du XI^e siècle. Le phénomène est plus tardif en Languedoc et ne se produit que dans la deuxième moitié du XII^e siècle. Passé le XII^e siècle, en tous cas, il semble bien que, dans toutes les régions, les subdivisions supérieures s'effacent des formules de localisation.

III.1.2. Les structures intermédiaires : *ager* et *vicaria*

Définition générale

Théodore Chavot éprouve quelques difficultés à définir précisément le sens du mot *ager* qu'il rencontre dans les formules de localisation du cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon : « Le *pagus* se subdivisait en de nombreux *agri*, c'est-à-dire en territoires qui prenaient le nom d'un village de quelque importance »⁶⁰². Anatole de Charmasse, qui est confronté à ce terme dans le cartulaire de l'évêché d'Autun, n'est pas plus précis : « Désignation vague, sans précision, et appliquée à des territoires d'importance très variable [...]. Communément, cette désignation s'applique à un territoire plus restreint [que le *pagus*] »⁶⁰³. Maurice Chaume, comme ses prédécesseurs, ne parvient pas à définir clairement le terme : « *Ager* en plus d'un cas tend à prendre la signification vague d'alentours plus ou moins immédiats, parfois même de finage, de lieu-dit au sens actuel du

⁶⁰⁰ Ces chartes étaient signées par le pape mais n'émanaient pas nécessairement de sa chancellerie. Elles étaient préparées avant son passage par les intéressés, les moines de telle ou telle abbaye.

⁶⁰¹ Le cas de Grenoble est particulier : si *episcopatus* se substitue aussi complètement à *pagus* et *comitatus*, c'est peut-être parce que la monarchie rodolphienne conférait aux évêques les pouvoirs publics : « Les évêques se trouvaient, en tant que *comes* et *episcopus*, à la tête d'un conglomerat de droits, qui mêlait organiquement l'*episcopatus* au *comitatus* » (L. Ripart, dans MAZEL 2008 b, p. 259).

⁶⁰² Th. Chavot, dans RAGUT (éd.), 1864, p. VIII.

⁶⁰³ CHARMASSE (éd.) 1880, p. LXVII.

mot »⁶⁰⁴. Georges Duby, dans son étude de la société mâconnaise, est plus précis : « *L'ager* est resté une unité économique, le cadre du petit commerce de denrées agricoles, le cadre aussi de la propriété foncière ; les achats de terre, les mariages se concluent souvent à l'intérieur de ses limites »⁶⁰⁵. Le point commun à ces quatre auteurs est l'idée qu'*ager* est très souvent synonyme de *vicaria*⁶⁰⁶. Or, ils parviennent davantage à définir ce second terme. Georges Duby explique que la *vicaria* (ou viguerie) est une « circonscription judiciaire » regroupant « une quinzaine de hameaux » et dotée d'un chef-lieu⁶⁰⁷. Là, se réunissent des assemblées publiques de justice civile présidées par un *vicarius* (ou viguier), « délégué judiciaire du comte ». Théodore Chavot suppose qu'*ager* n'est d'abord qu'une « subdivision géographique », puis qu'il devient le territoire au sein duquel un viguier exerce sa juridiction⁶⁰⁸. C'est alors qu'*ager* et *vicaria* deviennent synonymes. Dans un troisième temps, les *vicariae* s'étendent à plusieurs *agri* si bien que ces derniers redeviennent de simples finages⁶⁰⁹.

Sur le sens des termes *ager* et *vicaria*, l'article de François Bange, « *L'ager* et la *villa* : structures du paysage et du peuplement dans la région mâconnaise à la fin du haut Moyen Âge (IX^e-XI^e siècles) », paru en 1983, représente une véritable évolution. L'auteur étudie la partie septentrionale du *pagus* de Mâcon à partir des chartes de Cluny et de Saint-Vincent-de-Mâcon. Il montre que « *l'ager* est un territoire de taille assez modeste par rapport au *pagus* »⁶¹⁰ : le *pagus* de Mâcon, par exemple, devait contenir approximativement une quarantaine d'*agri*. Chaque *ager* regroupe jusqu'à une dizaine de *villae* ; ces dernières constituent l'unité territoriale de base, nous y reviendrons. Les limites d'un *ager* suivent fréquemment des obstacles naturels, aussi apparaît-il comme « une petite unité territoriale très cohérente, eu égard aux contraintes du milieu physique »⁶¹¹. L'auteur s'interroge sur la

⁶⁰⁴ CHAUME 1925, t. 2, fasc. 3, p. 1028.

⁶⁰⁵ DUBY 2002, p. 120.

⁶⁰⁶ M. Chaume note que « *vicaria* est l'équivalent d'*ager* au sens de subdivision territoriale de second ordre » (CHAUME 1925, t. 2, fasc. 3, p. 1027-1028). A. de Charmasse écrit : « Parmi ces divisions du sol, nous placerons aussi la subdivision administrative et judiciaire, désignée sous le nom de *vicaria* : celle-ci primitivement fixe et stable, mais peu à peu dépouillée du sens précis qu'elle tenait de sa destination et ne présentant plus d'autre signification que celle de *l'ager* avec lequel elle a été souvent confondue » (CHARMASSE (éd.) 1880, p. LXVIII). Pour A. Déléage, *ager* et *finis* désignent soit un ensemble de finage constituant une viguerie, soit, plus rarement, une fraction de finage (DELEAGE 1941, p. 272).

⁶⁰⁷ DUBY 2002, p. 120-121.

⁶⁰⁸ Th. Chavot, dans RAGUT (éd.), 1864, p. CC-CCI.

⁶⁰⁹ André Déléage définit *l'ager* comme un ensemble de finages constituant une viguerie (DELEAGE 1941).

⁶¹⁰ BANGE 1983, p. 551.

⁶¹¹ BANGE 1983, p. 549.

relation entre *ager* et *vicaria* et sur l'origine de ces circonscriptions. Il montre que l'*ager* est une structure précarolingienne qui, à partir du moment où elle se laisse appréhender par les textes – des chartes du IX^e siècle – est déjà bien formée. Les limites des *agri* « sont fortement inscrites dans le paysage et dans la conscience des hommes jusque dans la première moitié du XI^e siècle »⁶¹², mais le terme disparaît complètement des textes avant la fin du même siècle⁶¹³. Les mentions de *vicaria*, dans le sens géographique de subdivisions du comté, figurent dans les chartes des IX^e et X^e siècles. Comparativement aux mentions d'*agri*, elles sont exceptionnelles et fréquemment confuses. François Bange en déduit que cette subdivision du comté n'a pas véritablement réussi à s'implanter à l'époque carolingienne car une autre structure territoriale existait déjà, celle des *agri*⁶¹⁴. Aussi l'institution vicariale a-t-elle été obligée de « se couler tant bien que mal dans les structures déjà existantes, faisant coïncider ici un siège de *vicairie* avec un chef-lieu d'*ager*, l'installant ailleurs dans l'une ou l'autre de ces *villae*»⁶¹⁵. En outre, il n'est pas à exclure que les assemblées judiciaires aient pu se dérouler tantôt dans une *villa* tantôt dans une autre, faisant varier chaque fois le chef-lieu de la *vicaria*.

Si les études précédemment citées traitent toutes de la Bourgogne, c'est parce que l'*ager* est une division territoriale propre aux territoires bordant les vallées de la Loire, du Rhône et de la Saône (fig. 14). Ailleurs, cette division intermédiaire se rencontre sous d'autres noms comme *arx* ou *aicis* en Auvergne et en Velay⁶¹⁶. En Vivarais, *ager* et *vicaria* côtoient *arx* et *aicis*, si bien que Pierre-Yves Laffont suppose que ces termes sont synonymes⁶¹⁷.

Le mot *vicaria* est commun à davantage de régions⁶¹⁸. Le cas de la Touraine est intéressant car la documentation permet d'identifier une division plus ancienne que la *vicaria* : la *condita*⁶¹⁹. Le terme apparaît au milieu du VIII^e siècle et est remplacé par *vicaria* dès les

⁶¹² BANGE 1983, p. 558-559.

⁶¹³ La même chronologie a été constatée en Vivarais (P.-Y. Laffont, dans CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 176).

⁶¹⁴ La situation n'est pas la même dans toutes les régions de France. En Touraine, par exemple, l'institution vicariale semble bien implantée puisqu'un quart des lieux mentionnés dans les actes entre 775 et 1000 sont localisés dans une *condita* ou une *vicaria* (ZADORA-RIO 2008, p. 107). L'exemple du Limousin est encore plus parlant : entre 850 et 990, la proportion atteint 60 % et même 90 % entre 890 et 900 (BOYER 1996, p. 240).

⁶¹⁵ BANGE 1983, p. 553.

⁶¹⁶ LAURANSON-ROSAZ 1987, p. 342-343.

⁶¹⁷ P.-Y. Laffont, dans CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 175. C. Lauranson-Rosaz émet la même hypothèse pour *vicaria* et *aicis* en Auvergne (LAURANSON-ROSAZ 1987, p. 342).

⁶¹⁸ MIYAMATSU 2013, p. 63 sqq.

⁶¹⁹ ZADORA-RIO 2008, p. 91-93 ; ZADORA-RIO 2010.

années 840 et jusqu'à la fin du X^e siècle. Au cours de cette période, Élisabeth Zadora-Rio estime qu'un quart environ des lieux mentionnés dans les actes sont localisés dans une *condita* ou une *vicaria*. Ce dernier terme, nous allons le voir, est nettement moins répandu en Brionnais.



Fig. 14 : Carte des territoires utilisant le terme *ager* (MIYAMATSU 2013, p. 49).

Définition en Brionnais

Ager est employé dans 17 des 127 chartes contenant au moins un terme désignant l'espace. Tous les textes appartiennent au recueil des chartes de l'abbaye de Cluny. Le plus ancien date de 881 et le plus récent de 988. La période 941-988 est celle au cours de laquelle l'emploi du terme est le plus fréquent (14 chartes ; fig. 15). En Brionnais, la disparition d'*ager* serait donc antérieure d'un siècle à sa disparition dans la moitié nord du *pagus* de Mâcon. Cela est-il un effet de sources ? C'est possible mais pas évident, puisque les recueils utilisés par François Bange – chartes de Cluny et de Saint-Vincent de Mâcon – font partie de ceux que nous utilisons pour le Brionnais. À l'échelle du *pagus* d'Autun, le terme *ager* disparaît au cours de la première moitié du XI^e siècle⁶²⁰, donc là aussi le Brionnais se montre plus précoce.

Vicaria n'est utilisé que dans quatre chartes. Les deux premières, en 836⁶²¹ et 839, sont issues du cartulaire de Saint-Benoît-sur-Loire. La troisième, en 979, provient du recueil des chartes de Cluny. La dernière, vers 1066, est issue du cartulaire de Marcigny. Dans les

⁶²⁰ BRUAND 2009, p. 169.

⁶²¹ C'est aussi la plus ancienne mention connue à l'échelle du *pagus* d'Autun (BRUAND 2009, p. 150).

chartes du IX^e siècle, la *vicaria* est désignée par le nom du viguier, ce qui met l'accent sur le pouvoir personnel d'un homme : « [...] *et in ipso pago [Augustidunense], in vicaria Garbaldo, villa quae dicitur Sinciniacus* »⁶²². Au contraire, dans la charte du X^e siècle, le sens territorial du terme est davantage affirmé, puisque *vicaria* s'accompagne d'un nom de chef-lieu, Matour : « [...] *rebus meis que sunt sitae in pago Augustodunensi, in vicaria Maturnensi, in villa Trescurtis* »⁶²³. Enfin, dans la charte de la seconde moitié du XI^e siècle, le seigneur de Semur donne au prieuré de Marcigny plusieurs biens dont ceux-ci : « [...] *totam sylvam quae vocatur Craia, cum vicaria quae ad ipsam pertinent et cum consuetudinibus ipsius vicaria et sylvae* »⁶²⁴. Manifestement, cette juridiction d'origine comtale a basculé aux mains des seigneurs féodaux.

Il est cependant difficile de préciser quelles sont les compétences des viguiers et, partant de là, d'évaluer quelles prérogatives échoient aux seigneurs châtelains⁶²⁵. En 948, le viguier de Matour est témoin d'une donation faite par un certain *Giraldus* à l'abbaye de Cluny⁶²⁶. Le courtil qui est donné appartient au ressort territorial qui lui est confié, puisque la charte précise qu'il se trouve « *in paco Ustudunens, in agro Matornens, in villa Varenas* ». C'est la seule charte brionnaise qui illustre une tâche propre à l'activité d'un viguier sur son territoire. En effet, les trois autres chartes sont relatives au viguier de Briant, Girbaud, et elles ne nous renseignent pas sur ses activités au sein de son ressort. Dans la première, en 815, il souscrit à une décision du comte d'Autun Thierry sur une affaire n'ayant aucun lien avec le Brionnais⁶²⁷. Dans les deux autres, la « *vicaria Garbaldo* » est citée uniquement comme référence spatiale pour localiser la terre de Sancenay⁶²⁸. Vers 1070, deux vicaires, Eldin et Duran d'Anzy, souscrivent à une charte passée par le seigneur Geoffroy III de Semur qui remet au prieuré de Marcigny la dîme de la forêt et des vignes entourant son château⁶²⁹. Ces mêmes vicaires apparaissent quelques années plus tôt aux côtés de Geoffroy II ; ensemble, ils sont témoins d'une charte par laquelle le comte Thibaud de Chalon approuve

⁶²² *St-Benoît-sur-Loire* 20.

⁶²³ *Cluny* 1469.

⁶²⁴ *Marcigny* 3.

⁶²⁵ Georges Duby et à sa suite Olivier Bruand émettent l'hypothèse que les viguiers assument essentiellement des fonctions dans le domaine judiciaire (DUBY 2002, p. 120-122 ; BRUAND 2009).

⁶²⁶ *Cluny* 714.

⁶²⁷ *St-Benoît-sur-Loire* 10.

⁶²⁸ *St-Benoît-sur-Loire* 20 et 21. À propos de ce viguier, voir BEAUMONT 2012, t. 1, p. 295-297.

⁶²⁹ *Marcigny* 10 (original perdu, connu par une traduction de 1719) : « Les approbateurs et témoins de cette donation sont Hugues son frère [...], Duran d'Anzy vicaire ; Gualan de Baugy ; Eldin vicaire [...] ».

les donations faites par ses hommes au prieuré de Marcigny sur leurs fiefs⁶³⁰. Il est manifeste que les vicaires sont passés de la clientèle des comtes à celles des seigneurs⁶³¹. En outre, le mot *vicaria* ne semble plus s'appliquer à un ressort territorial mais simplement à des droits. Pour preuve, vers 1070, Geoffroy II de Semur donne au prieuré de Marcigny « *la vicairie touchant la terre où il y a des bois, une vigne et un pré, et la terre plaine qui est sous le chasteau de Semur* »⁶³². Cette formulation ne ressemble plus en rien à celle du IX^e siècle car elle ne désigne plus la même réalité.

L'emploi rare de *vicaria* dans les chartes brionnaises invite à suivre l'hypothèse émise par François Bange pour le nord du *pagus* de Mâcon, à savoir que cette structure n'est pas véritablement parvenue à s'implanter en Brionnais. Lorsqu'il est nécessaire dans une charte de localiser un bien, la référence à la *vicaria* n'est pas spontanée, preuve que pour les hommes, elle ne structure pas leur territoire.

⁶³⁰ *Marcigny* 35 (original perdu, connu par une traduction de 1719) : « Témoins sont Jaufrois, seigneur de Semur [...], Gualan, Ildin vicaire ».

⁶³¹ À la lecture des chartes, Georges Duby et Jean Richard estiment que les viguiers sont devenus des officiers des seigneurs châtelains (DUBY 2002, p. 173-174 ; RICHARD 1963 a, p. 82, 88).

⁶³² *Marcigny* 8 (original perdu, connu par une traduction de 1719). É. Zadora-Rio fait un constat similaire pour la Touraine où *vicaria* perd son sens territorial entre la fin du X^e siècle et le début du XI^e siècle, pour ne plus désigner que les droits de justice. Elle cite l'exemple d'un acte de 1009-1012 par lequel Hubert, chevalier du *castrum* de Saumur, vend la *vicaria* de Chinon avec l'assentiment du comte Eudes de Blois « parce que la *vicaria* appartenait à son honneur du château de Chinon » (ZADORA-RIO 2008, p. 110). En Auvergne également, C. Lauranson-Rosaz invite à « bien faire la part entre *vicariae* carolingiennes et vigueries féodales » (LAURANSON-ROSAZ 1987, p. 343). Pour la même région, Gabriel Fournier souligne que l'institution vicariale disparaît avec la naissance de la société féodale : « La disparition du mot *vicaria* du langage des chartes est le signe de la décadence de cette institution. En effet, la multiplication des châteaux et des églises brisa alors ces anciennes circonscriptions administratives et établit une nouvelle hiérarchie entre les villages » (FOURNIER 1962, p. 312).

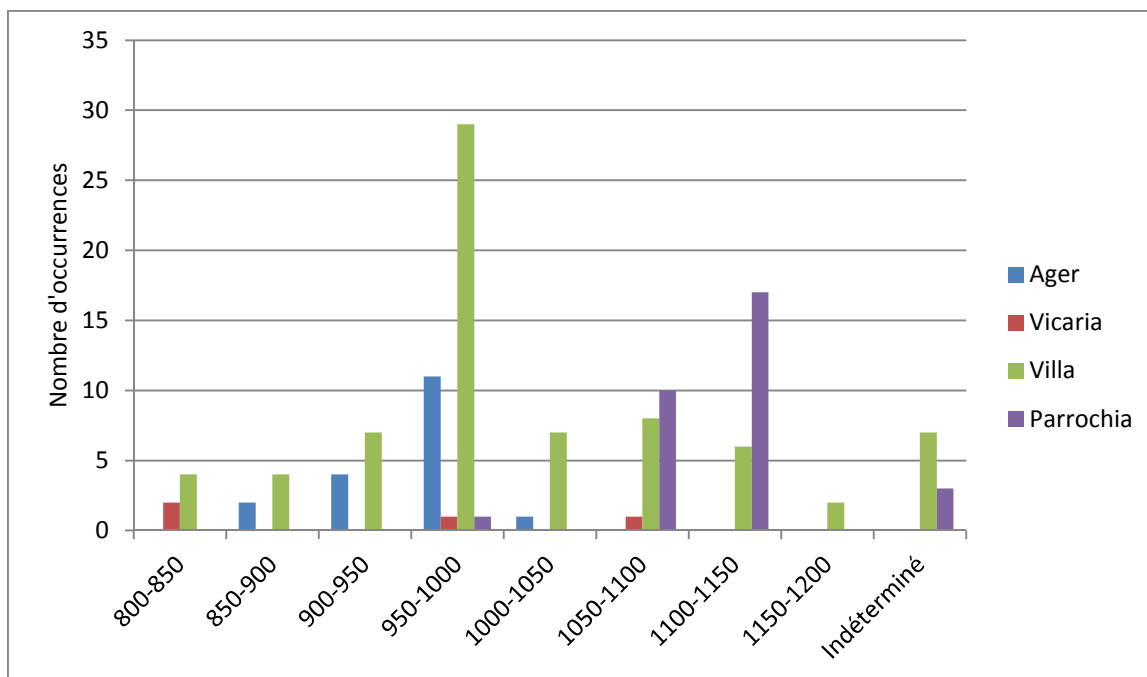


Fig. 15 : Fréquence d'utilisation des mots *ager*, *vicaria*, *villa* et *parrochia* entre 800 et 1200

III.1.3. La structure élémentaire : la *villa*

Définition générale

Le terme *villa* existe depuis l'Antiquité. Il désigne alors une exploitation agricole procurant à son propriétaire des revenus substantiels⁶³³. La *villa* mise au jour en 2006 à Taden (Côtes-d'Armor) peut être prise en exemple⁶³⁴. Elle est datée du I^{er} au III^e siècle de notre ère. Elle est formée de trois parties : la *pars urbana* comprend un vaste bâtiment d'habitation accompagné d'une cour et d'une vigne ; la *pars rustica* abrite les bâtiments agricoles ; enfin, la *pars agraria* comprend les champs et pacages, ici délimités par des fossés et des clôtures. La résidence du maître est souvent luxueuse comme en témoigne celle récemment découverte à Saint-Rémy-de-Provence et datée des II^e-V^e siècles⁶³⁵ : elle était ornée d'enduits peints et de placages de marbre ; les bassins et le système d'hypocauste mis

⁶³³ Pour une définition de la *villa* dans l'Antiquité, voir par exemple FERDIÈRE 1988, p. 63.

⁶³⁴ Fouille menée par l'INRAP et conduite sous la responsabilité de Romuald Ferrette, entre novembre 2005 et mars 2006 (« Taden, une *villa* antique », www.inrap.fr).

⁶³⁵ « Une riche *villa* antique révélée par la fouille de ZAC d'Ussol à Saint-Rémy-de-Provence », www.inrap.fr, 30 juin 2013. Opération menée en 2012 sous la conduite de Philippe Mellinand. Nous avons choisi les *villae* de Saint-Rémy-de-Provence et Taden parce qu'il s'agit de découvertes récentes qui permettent d'illustrer notre propos.

au jour indiquent la présence de thermes, et non loin de la demeure s'élevait un mausolée entretenant probablement la mémoire du maître des lieux.

Le sens du mot *villa* se transforme au cours du haut Moyen Âge. Martin Heinzelmann montre qu'au VI^e siècle, dans l'œuvre de Grégoire de Tours, *villa* désigne le plus souvent « une circonscription administrative correspondant à un groupe humain cohérent, donc un village »⁶³⁶. Il souligne toutefois la polysémie du terme. Telle une survivance de la définition antique, *villa* peut encore au VI^e siècle désigner une maison de maître et les terres qui l'entourent : dans ce cas, il faut imaginer qu'une « villa-village » pouvait abriter une « villa-demeure »⁶³⁷. Martin Heinzelmann voit dans la *villa* une assiette de l'impôt. Il convient de nuancer cette interprétation fiscaliste par la vision d'autres chercheurs, comme Aline Durand, qui interprètent avant tout la *villa* comme un finage et un terroir cultivé⁶³⁸.

Ce qui fait *consensus* en revanche, c'est que *villa* ne désigne plus au haut Moyen Âge un vaste domaine aux mains d'un propriétaire unique, comme c'était le cas dans l'Antiquité. Ce fait est particulièrement sensible dans l'étude menée par François Bange sur le *pagus* de Mâcon pour une période un peu plus tardive que celle considérée par Martin Heinzelmann, les IX^e-XI^e siècles. Il observe que la *villa* est « une cellule territoriale dont le sol est réparti entre une série de maîtres de la terre et des hommes, personnages situés dans un large secteur de l'échelle sociale, tels le roi, le comte, les membres de puissants lignages ou des individus dont on ne connaît que les noms, ou enfin des établissements religieux »⁶³⁹. Gabriel Fournier fait le même constat pour l'Auvergne des IX^e et X^e siècles, même s'il souligne qu'un des propriétaires pouvait se démarquer des autres en possédant un domaine particulièrement vaste au sein de la *villa*⁶⁴⁰. Élisabeth Zadora-Rio, qui observe pour la

⁶³⁶ MAGNOU-NORTIER 1993, p. 64.

⁶³⁷ MAGNOU-NORTIER 1993, p. 62.

⁶³⁸ « La *villa* est loin de n'être qu'un contenu juridique stéréotypé et figé dans le temps depuis l'Antiquité tardive. Elle renvoie presque toujours à une notion de groupement humain soit sur le plan territorial (finage) soit sur le plan écologique (terroirs) » (DURAND 2003, p. 82-85). Pierre-Yves Laffont, qui étudie les cartulaires et chartiers vivarois, montre que les deux définitions – finage et assiette fiscale – ne s'excluent pas l'une l'autre : « Le mot [*villa*] aurait ainsi deux sens distincts mais liés, renvoyant tout à la fois à un finage et à un terroir au sein d'un *pagus*, en permettant de localiser précisément dans l'espace des fonds, et par ailleurs désignant aussi un ressort fiscal. Selon, les chartes, il conviendrait d'avoir l'une ou l'autre lecture » (P.-Y. Laffont, dans CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 178). Voir aussi RENARD E. 2010, p. 171-172.

⁶³⁹ BANGE 1984, p. 534.

⁶⁴⁰ « Les localités rurales désignées par le terme *villa* étaient, au X^e siècle, quelque chose de complexe. Certes, elles étaient souvent le siège d'une grande propriété, appelée elle-même parfois *villa*, sur laquelle vivaient des esclaves et des paysans dépendants et qui était divisée en manses, appendaries et autres unités de culture. Mais le maître de ce domaine ne représentait pas nécessairement le seul propriétaire et d'autres

Touraine des VIII^e-X^e siècles ce même éclatement de la *villa* en de multiples propriétaires, propose cette synthèse qui pourrait s'appliquer à la plupart des régions : « Le nombre des donateurs, tout comme la description des confronts, indiquent que le territoire de la *villa* était morcelé entre des possesseurs multiples, et constituait un cadre de référence territorial indépendant des structures de la propriété »⁶⁴¹.

La notion de village avancée par Martin Heinzelmann pour définir la *villa* est audacieuse, tant la question de la naissance du village fait débat depuis plusieurs décennies⁶⁴². D'ailleurs, suivant les régions étudiées, les chercheurs ne s'accordent pas sur la définition spatiale de la *villa*. Pour Martin Heinzelmann et d'après les textes de Grégoire de Tours, les *villae* seraient « successives et jointives », elles couvriraient tout un territoire⁶⁴³. Cette vision correspond à celle développée par François Bange pour le Mâconnais : les *villae* « constituent un réseau qui enserme dans ses mailles la totalité du paysage humanisé [...]. Seuls les grands massifs forestiers et les fonds de vallées marécageux qui ne supportent pas d'activité humaine permanente, échappent aux mailles de la *villa* »⁶⁴⁴. Cependant, les fouilles menées dans le Lot, sur le site de la *villa* de Flaugnac offrent une vision tout autre : la *villa* apparaît comme « une nébuleuse de terres pas forcément continues, globalement centrées autour d'un pôle qui donne le nom à la structure mais qui n'est lui-même pas forcément peuplé »⁶⁴⁵. Pour Pierre-Yves Laffont, en Vivarais, il faut attendre les premières années du XII^e siècle pour que le sens de *villa* évolue vers celui de village⁶⁴⁶, soit six siècles après les écrits de Grégoire de Tours !

Le terme aurait donc eu trois définitions différentes suivant les époques⁶⁴⁷ : dans l'Antiquité, un grand domaine agricole détenu par un maître unique ; au haut Moyen Âge, une

propriétaires indépendants, semble-t-il, à en juger par leurs donations, y détenaient également des terres dont ils disposaient à leur gré » (FOURNIER 1962, p. 310).

⁶⁴¹ ZADORA-RIO 2008, p. 84.

⁶⁴² Pour une synthèse sur cette question, voir notamment WATTEAUX 2003.

⁶⁴³ MAGNOU-NORTIER 1993, p. 67.

⁶⁴⁴ BANGE 1984, p. 534. Voir aussi la communication de P. Chopelain, dans *BURGONDES* 2003, p. 279-283.

⁶⁴⁵ Florent Hautefeuille, dans CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 404

⁶⁴⁶ P.-Y. Laffont, dans CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 178.

⁶⁴⁷ Dans le cadre de sa thèse de doctorat en cours, Nicolas Perreaux tente de préciser le champ sémantique du terme *villa*. La thèse s'intitule : *L'écriture du monde. Perception, catégorisation et appropriation de l'environnement dans les sources numérisées du Moyen Âge (VII^e-XII^e s.)*. À propos de ses recherches, voir

circonscription territoriale regroupant les terres de divers propriétaires et pouvant servir d'assiette fiscale ; enfin, un habitat groupé, chef-lieu d'un finage, autrement dit un village. Nous avons dit qu'en Vivarais cette dernière étape se serait produite au début du XII^e siècle : *villa* y perd alors sa signification territoriale au profit de deux nouvelles entités, la paroisse et la châtelainie. En Touraine, le phénomène est précoce. Dès la première moitié du XI^e siècle, *villa* ne désigne plus que les écarts, tandis que les localités plus importantes sont qualifiées de *castrum* ou uniquement désignées par un toponyme⁶⁴⁸.

Définition en Brionnais

Le terme *villa* est présent dans 73 des 127 chartes brionnaises possédant au moins un terme désignant l'espace (fig. 11). C'est donc le mot le plus fréquemment utilisé pour localiser un bien. Pour mémoire, *pagus*, qui vient en second, est utilisé dans 50 chartes. Parmi les 73 chartes, 47 sont issues du cartulaire de Cluny, soit 64 %. Les 16 autres proviennent à égalité des cartulaires de Marcigny et de Paray.

Tout comme *pagus*, *villa* apparaît dans la plus ancienne charte brionnaise conservée : un document de 818 extrait du cartulaire de Saint-Benoît-sur-Loire et relatif à Baugy⁶⁴⁹. La comparaison des figures 13 et 15 montre un histogramme équivalent pour *pagus* et *villa* jusqu'au milieu du XI^e siècle. Les termes apparaissent de manière régulière dans les chartes, avec un pic au cours de la deuxième moitié du X^e siècle. En revanche, si l'usage de *pagus* disparaît au-delà des années 1050, celui de *villa* perdure, même si contrairement aux décennies précédentes il n'est plus le terme privilégié pour localiser les biens – *parrochia* l'a détrôné.

Au terme de ces définitions, on constate sans surprise que les chartes brionnaises adoptent les mots traditionnels servant à désigner l'espace. Traditionnels au sens où ils sont communs à la plupart des régions de France et des pays limitrophes. Certes, suivant les territoires des nuances lexicales existent, et on peut noter que le Brionnais adopte le

Magnani, Eliana, Gasse-Grandjean, Marie-José, « CBMA. *Chartae Burgundiae Medii Aevi* VI. Les chartes bourguignonnes sous PhiloLogic », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, 16, 2012.

⁶⁴⁸ ZADORA-RIO 2008, p. 94.

⁶⁴⁹ *St-Benoît-sur-Loire* 13.

vocabulaire bourguignon et ne puise pas au répertoire auvergnat pourtant voisin (par ex. on utilise en Brionnais le terme *ager* et pas son synonyme auvergnat *aicis*). La raison en est simple : la majorité des chartes brionnaises contenant un terme de localisation a été rédigée par les moines clunisiens, ce qui nous éloigne de l’Auvergne. Pour la même raison, la fréquence d’utilisation des termes dans le temps suit les fréquences globales observables dans le recueil des chartes de Cluny (par ex. le recueil compte 2363 occurrences de *pagus* avec un pic entre 950 et 1000 ; en Brionnais, on relève 50 occurrences du mot avec un pic à la même période⁶⁵⁰. [Annexe 19](#)).

L’analyse des termes désignant les circonscriptions civiles carolingiennes est rendue possible grâce aux chartes clunisiennes parce qu’elles sont nombreuses et couvrent une longue échelle de temps. Pour la période 1050-1200, les cartulaires de Marcigny et Paray prennent le relais sans offrir toutefois la même richesse documentaire. En outre, le *scriptorium* de Paray s’est le plus souvent limité à désigner la *villa*. Par ailleurs, l’absence de datation dans l’édition du cartulaire prive le chercheur d’une chronologie pourtant capitale pour l’étude des structures territoriales.

En Brionnais, le triptyque *pagus / ager / villa* est véritablement le cadre par lequel les hommes désignent, organisent et se représentent l’espace. Un espace qui apparaît dans les chartes dans sa dimension économique et agricole car il y est souvent question de transactions de biens fonciers. Mais un espace que l’on perçoit nettement comme celui de la vie quotidienne aussi bien des élites, qui apparaissent comme donateurs dans les chartes, que des paysans à propos desquels la documentation est plus discrète. Ce triptyque est en place au début du IX^e siècle, au moment où les sources permettent de le saisir, mais il est probablement plus ancien. Parfois, *comitatus* se substitue à *pagus*, mais sans que cela traduise une perception différente du territoire. Ce cadre reste effectif jusqu’au milieu du XI^e siècle. La documentation témoigne alors de l’abandon des termes *pagus* et *ager*, d’un usage plus restreint de *villa*, et ce au profit d’une nouvelle référence territoriale : la *parrochia*. Le chapitre IV sera consacré à la manière dont cette transformation lexicale se manifeste dans le paysage.

⁶⁵⁰ Données obtenues par une requête effectuée dans la base CBMA.

III.1.4. Les variantes lexicales

Dans de nombreuses régions, dont le Brionnais, les termes désignant l'espace sont connus grâce à l'usage qu'en font les rédacteurs de chartes pour localiser les biens donnés à un établissement religieux. Or, cette localisation s'énonce souvent au moyen de formules stéréotypées. Préalablement à l'étude de ces formules, il convient de noter que ponctuellement les termes précédemment définis peuvent être remplacés par d'autres que l'on hésite à qualifier de synonymes et qui constituent plutôt des variantes lexicales, comme *territorium*, *finis* et *locus*. Par ailleurs, il se révélera que *pagus* peut occasionnellement désigner l'échelon intermédiaire et constituer en quelque sorte une variante d'*ager*.

III.1.4.1. *Territorium*

Lors de sa prise de voile à Marcigny, vers 1066, Aélis de Semur donne au prieuré l'église de Briennon. La charte originale est perdue mais connue par une traduction réalisée au XVIII^e siècle par François Verchère de Reffye ou Louis Potignon de Montmegin : « *J'ay donné au Seigneur Dieu et audit lieu toute la terre que dom Geofroy mon frère de Semeur m'a donné ; entre autres choses dans le territoire de Lyon l'église de Briennon avec les cimitières et les meix et terres [...]* »⁶⁵¹. En ouverture du cartulaire, une charte récapitulative rappelle cette donation, mais elle-même n'est connue que par une traduction de 1719, probablement réalisée par la même personne qui copia les actes latins servant de preuve à l'édition de la *Gallia Christiana* : « *Je donne et alloue dans le territoire de Lyon l'église de Briennon avec le cemetière et trois mais et le bois* »⁶⁵².

En 1088, soit une vingtaine d'années après la donation d'Aélis de Semur, son neveu le seigneur Geoffroy III entre à son tour en religion avec sa femme et plusieurs de ses enfants. À cette occasion, il donne au prieuré de Marcigny sa *villa* de Baugy. L'acte stipule : « [...] *villam unam integram, Balgiacum nomine, sitam in territorio Augustodunensi* »⁶⁵³.

Le point commun à ces trois actes est l'usage du mot *territorium* pour localiser le bien donné. Ici, *territorium* se substitue aux termes qui désignent traditionnellement les grandes structures, à savoir *pagus*, *comitatus* ou *episcopatus*. C'est ce dernier terme que l'on

⁶⁵¹ Marcigny 280.

⁶⁵² Marcigny 3.

⁶⁵³ Marcigny 15.

s'attendrait à voir utilisé étant donné la date de rédaction des chartes dans le courant du XI^e siècle.

Cependant, *territorium* peut également désigner une subdivision intermédiaire et se substituer en quelque sorte à *ager*. Ainsi en 898, un dénommé *Wineterius* donne à l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire des biens situés dans le territoire de Matour (« [...] *quae sunt sitae in pago Augustidunense, in territorio Matornensi, in villa Corcellas* »⁶⁵⁴). En 1105, l'évêque d'Autun Norgaud donne au prieuré de Marcigny l'église de Saint-Julien-de-Civry située en territoire Brionnais (« *ecclesiam Sancti Juliani in Briennensi territorio sitam* »⁶⁵⁵). Deux ans plus tard, un certain *Eldri Esperun* abandonne à Marcigny ses droits sur cette même église, et le rédacteur de la charte la localise également *in territorio Briennensi*⁶⁵⁶. Dans d'autres chartes, le *territorium Matornensis* et le *territorium Briennensis* sont qualifiés d'*agri* (ex. une charte de 943 : « [...] *res meas qui sunt sitas in paco Ustudunens, in agro Matornens, in villa Varennas resedunt* »⁶⁵⁷) ou directement par leur toponyme (ex. au cours de la deuxième moitié du XI^e siècle, les moniales de Marcigny obtiennent une *villa* « *in Briennensia* »⁶⁵⁸).

En Brionnais, le mot *territorium* est donc polysémique et peut désigner une division supérieure ou intermédiaire. Cependant, son emploi n'est pas très répandu : il remplace *ager* à 3 reprises, mais à 17 occasions les scribes lui préfèrent *ager*. On observe que son usage n'est pas propre à certaines communautés religieuses ou à certains donateurs puisqu'on le rencontre dans trois cartulaires distincts et dans des actes passés par des laïcs ou des ecclésiastiques. En outre, il ne semble pas spécifique à une période : il est employé une fois au IX^e siècle, trois fois au siècle suivant et deux fois au XII^e siècle. Une requête effectuée dans la base de données CBMA montre que, dans le cartulaire de Cluny, *territorium* et ses déclinaisons sont utilisés de manière peu abondante mais assez régulière entre 950 et 1300 (annexe 19).

⁶⁵⁴ *St-Benoît-sur-Loire* 13.

⁶⁵⁵ *Marcigny* 114 et *Cluny* 3826.

⁶⁵⁶ *Marcigny* 103.

⁶⁵⁷ *Cluny* 714.

⁶⁵⁸ *Cluny* 3276.

Dans d'autres régions le terme est plus fréquent. En Bas-Languedoc, par exemple, il est d'un « usage courant » dès la première moitié du IX^e siècle comme synonyme de *pagus* et relève d'un « style savant »⁶⁵⁹.

III.1.4.2. *Finis*

En 948, *Gislardus* vend à l'abbaye de Cluny des biens situés *in pago Matisconense, in finem Mediolanense* [Meulin], *in Civiniono*⁶⁶⁰. En 961, *Gontrudis* donne un manse sis *in pago Ostudunense, in finem Amanziacense* [Amanzé], *in villa Sarmacia*⁶⁶¹. Dans ces deux chartes, l'échelon intermédiaire est désigné par *finis*. À l'instar de *territorium*, *finis* peut donc se substituer à *ager* mais de manière exceptionnelle : Meulin par exemple est qualifié une fois de *finis* mais cinq fois d'*ager*⁶⁶². Néanmoins, dans d'autres parties de la Bourgogne, l'emploi de *finis* était peut-être plus courant, puisque Théodore Chavot note qu'il « remplace fréquemment *ager* » dans le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon⁶⁶³. Quoiqu'il en soit, l'emploi de *finis* ne concerne que le quart nord-est de la France et plus précisément une partie de la Lorraine et de la Champagne, la Bourgogne et le Lyonnais⁶⁶⁴. Sur ce dernier territoire, Pierre Ganivet relève son emploi dans le cartulaire de l'abbaye de Savigny : « Le cartulaire fournit 31 mentions de l'*ager Saviniacensis*, auxquelles il faut ajouter une mention du *finis Saviniacensis* ». Ce constat s'accorde avec ce que nous avons observé en Brionnais : *finis* est synonyme d'*ager*, mais ne se substitue à lui que rarement⁶⁶⁵. En outre, il faut noter qu'en Brionnais l'emploi de *finis* ne perdure pas au-delà du X^e siècle, tout comme celui d'*ager*, ce qui renforce l'hypothèse que ces deux termes définissaient les mêmes espaces.

⁶⁵⁹ L. Schneider, dans CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 111. À noter, l'emploi du terme depuis l'Antiquité mais dans un sens différent puisqu'au II^e siècle, le juriste romain Pomponius définit *territorium* comme « la totalité des terres à l'intérieur des limites de n'importe quelle cité » (Digeste L, 16, 239, § 8) » (LEVEAU 2002, p. 12).

⁶⁶⁰ *Cluny* 723.

⁶⁶¹ *Cluny* 1110.

⁶⁶² Meulin est qualifié d'*ager* dans *Cluny* 25 (881) ; *Cluny* 536 (941) ; *Cluny* 937 (v. 954-994) ; *Cluny* 1364 (974) et *Cluny* 1687 (984).

⁶⁶³ Th. Chavot, dans RAGUT (éd.), 1864, p. CCI.

⁶⁶⁴ MIYAMATSU 2013, p. 51-52.

⁶⁶⁵ GANIVET 2009.

Hironori Miyamatsu souligne que *finis* est souvent employé pour désigner les limites d'un territoire⁶⁶⁶. Une charte brionnaise correspond à cette définition. En 965, *Adilis* donne à Cluny la *villa Escutiaco* dans l'*ager* d'Iguerande⁶⁶⁷. Or, la charte marque les confins du bien remis aux moines en utilisant *finis* : « *Et habent ipse res finis et terminationes a mane finem de Floriago [Fleury-la-Montagne ?], a medio die finem de Lanolia [Saint-Pierre-la-Noaille ?], a sera Lera fluvio, a circio terra Ansberti cum filiis suis* ».

III.1.4.3. *Locus*

Le terme *locus* se rencontre sur toute la période que concerne notre étude et dans plusieurs recueils de chartes, et pourtant son sens exact nous échappe.

En 863, une charte énumère des terres données à l'abbaye de Cluny, dont certaines pourraient se situer dans l'actuelle commune de Chassenard⁶⁶⁸. La liste commence par « *In comitatu Augustudinense* », puis s'égrènent les noms des *villae* et la désignation du manse donné dans chacune d'elles. Chaque nouvelle *villa* est introduite par « *et in alia villa que dicitur N* » sauf une fois où le scribe a noté : « *et in alio loco, in villa que dicitur N* ». On ne sait pas quel sens donner à cette nuance introduite par le rédacteur de la charte. Cette *villa* n'est peut-être pas contigüe à celles qui la précèdent dans la charte d'où la nécessité de marquer une rupture. À moins qu'il ne s'agisse d'un effet de style pour rendre l'énumération moins répétitive.

En 938, Bernardus Azo donne à Cluny les trois églises d'Iguerande ; l'acte précise : « *Sunt autem ipse res site in comitatu Matisconense, juxta fluvium Lierim, locus qui dicitur Evuiranda* »⁶⁶⁹. La formule de localisation est assez classique avec un emboîtement à deux niveaux – nous y reviendrons – *comitatus* + *locus*. Le choix de *locus* l'est moins, mais il est tentant ici de le traduire par *villa*, ce qui correspond à une formule traditionnelle. En outre, la donation concerne trois églises ; dans ces conditions, on imagine mal que *locus* puisse désigner une division territoriale plus petite que la *villa*.

⁶⁶⁶ MIYAMATSU 2013, p. 52. C'est également une des définitions données dans le *Glossarium* de Du Cange : « *Idem quod Terminus, de qua voce infra, pagus, regio certis finibus limitata ac circumscripta* » (ducange.enc.sorbonne.fr : 4. Finis).

⁶⁶⁷ Cluny 1192.

⁶⁶⁸ Cluny 219.

⁶⁶⁹ Cluny 486.

Dans une charte postérieure d'une quarantaine d'années, l'évêque d'Autun *Walterius* donne à Cluny les dîmes des églises de Montmelard, *Vallis* et Trivy. L'acte énonce les biens : « [...] *ecclesia que est sita in comitatu Augustidunensi, constructa in villa nuncupata Montemelardi, dicata in honore sancte Marie ; et in alio loco, in villa que dicitur Vallis, similiter Sancte Marie ; item in alio loco, in villa que dicitur Tyrviaco* »⁶⁷⁰. Ici, *locus* pourrait être un terme neutre désignant une partie de la *villa* et évitant la répétition d'*ecclesia*.

Le terme se rencontre encore au XI^e siècle. Vers 1010, *Silvius* donne à l'abbaye de Savigny un manse « *qui est in pago Lugdunensi, in agro Rodonensi, in villa quae dicitur Bedociacus [...]; et in alio loco, tertiam partem de silva quae nominatur Noaliacus* [Noailly] »⁶⁷¹. L'incertitude est la même que dans les chartes précédentes : *locus* est-il employé pour éviter la répétition de *villa* ou désigne-t-il à un espace plus restreint⁶⁷² ? En outre, on peut se demander si la localisation *in pago Lugdunensi, in agro Rodonensi* s'applique aussi pour *alio loco*⁶⁷³.

Enfin, *locus* est utilisé vers 1130 dans une donation de Girard de La Barge au prieuré de Marcigny. Les biens sont ainsi décrits : « [...] *quicquid hactenus habui in loco qui dicitur Glana* [Glaine à Saint-Martin-du-Lac], *scilicet vineas, prata, boscum, terras cultas et incultas, ut habeant ex integro ea habitatores hujus loci in possessionem quietam et liberam* »⁶⁷⁴. Là encore, il n'est pas possible de décider si *locus* désigne tout ou partie d'une *villa*.

La difficulté à définir précisément le terme n'est pas propre au Brionnais. Dans les chartes du Vivarais, par exemple, bien que *locus* soit « *largement employé* » entre le IX^e et le XI^e siècle, Pierre-Yves Laffont doit se contenter d'émettre l'hypothèse qu'il ait « fréquemment le même sens que *villa* »⁶⁷⁵. Cependant, il admet que « dans quelques cas il peut désigner un quartier du territoire de la *villa* ».

⁶⁷⁰ *Cluny* 1628 (983).

⁶⁷¹ *Savigny* 628.

⁶⁷² Pour le XI^e siècle, une autre charte amène la même interrogation : Archimbaud Le Blanc donne à Cluny divers biens : « [...] *unam ecclesiam in honore beati Laurentii martyris dicatam, in pago Matisconensi sitam [...]. Dono etiam in alio loco silvam que vocatur Plana Cassanea. Dono etiam unum mansum in villa* » (*Cluny* 2922 datée de 1037).

⁶⁷³ La même question se pose à Benoît Cursente dans son étude du cartulaire de Lézat (Ariège) : « Il est fréquent que le premier des biens énumérés se trouve placé sous le formulaire « *In pago tholosano, in ministerio Potamienense, in villa de N* », et que tous les suivants soient simplement introduits par « *in alio loco* ». On est tenté de considérer que le formulaire initial vaut pour chacun des éléments énumérés, mais il est aussi des cas où le donateur a des éléments de patrimoine fort éloignés du noyau principal alors même que l'onomastique ne permet d'identifier qu'une part réduite des biens énumérés » (CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 152).

⁶⁷⁴ *Marcigny* 203.

⁶⁷⁵ P.-Y. Laffont, dans CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 177.

Il est à noter que dans les chartes brionnaises, et plus généralement dans les cartulaires utilisés pour cette étude, *locus* sert très fréquemment à désigner les établissements religieux. Par exemple, dans les donations destinées à l'abbaye de Cluny, la formule est *ad locum Cluniacum* (« [...] *donamus aliquid es rebus proprietatis nostre Deo et sanctis apostolis ejus Petro et Paulo, ad locum Cluniacum* »⁶⁷⁶). La formule est identique pour les monastères de Marcigny (« *Ego Gauffredus, domini Hugonis abbatis Cluniacensis frater, dimitens seculum petens et monasterium, dono Domino et ad locum Marcigniaci* [...] »⁶⁷⁷), Charlieu (« *ad locum supradictum Cariloci cenobium* »⁶⁷⁸) et Paray (« *dedit Deo et sancto Petro et ad locum Paredi* »⁶⁷⁹). *Locus* peut également désigner les terres données pour la fondation d'un édifice religieux. On trouve deux exemples en Brionnais. La première charte date du dernier tiers du XI^e siècle ; des laïcs donnent à Cluny la terre de Sainte-Foy afin que soit fondée une église : « [...] *desiderio fundandi ecclesiam, donavimus beatis apostolis Petro et Paulo ad locum Sanctae Fidis* »⁶⁸⁰. La seconde charte correspond à la fondation d'un hôpital et d'une église à Aigueperse au cours de la première moitié du XII^e siècle ; Archimbaud Le Blanc donne : « *locum qui dicitur ad Aquamparsam, qui continetur in episcopatu Eduensi atque in parrochia Sancti Boniti* »⁶⁸¹. *Locus* est employé pour désigner un établissement religieux dès la première moitié du X^e siècle et jusqu'au milieu du XII^e siècle⁶⁸².

III.1.4.4. *Pagus* au sens de structure intermédiaire

La charte 130 du cartulaire de Savigny révèle un aspect particulier du territoire lyonnais. En 959, l'église de Noailly est située « *in comitatu Lugdunensi, in pago Rodonensi [Roanne], in villa quae dicitur Noalliacus [Noailly]* ». Cette formule de localisation contient donc deux termes désignant une structure supérieure. Pierre Ganivet résout l'énigme de

⁶⁷⁶ Cluny 825 (952).

⁶⁷⁷ Marcigny 9 (ap. 1070).

⁶⁷⁸ Cluny 2255 (994).

⁶⁷⁹ Paray 160 (XI^e s.).

⁶⁸⁰ Marcigny 281.

⁶⁸¹ Cartulaire lyonnais 12.

⁶⁸² Cette fourchette chronologique est confirmée par une requête effectuée dans la base de données CBMA. Le mot-clé est *Locum cluniacum* ; la recherche est effectuée au sein du recueil des chartes de l'abbaye de Cluny. 886 occurrences sont trouvées sur 5 572 documents analysés. La fréquence par demi-siècle fait apparaître en premier la période 950-999 (422 occurrences) puis la période 1000-1049 (291 occurrences).

l'existence d'un *pagus* de Roanne⁶⁸³. Briennon, Melay, Noailly, Saint-Forgeux-Lespinasse et Saint-Germain-Lespinasse appartenaient au *pagus* de Lyon, et à l'intérieur de celui-ci elles relevaient du *pagus* de Roanne. En effet, au sein du *pagus* de Lyon, les chartes distinguent deux pays ou *pagi* particuliers, celui du Forez et celui de Roanne. De même, on trouve dans les chartes la mention du comté de Lyon, du comté du Forez et du comté de Roanne. Certains auteurs en ont déduit que les pays du Forez et de Roanne avaient eu, au X^e siècle, une histoire autonome par rapport au Lyonnais⁶⁸⁴. Il n'en est rien : malgré leurs nominations comme *pagi* ou comtés, les pays du Forez et de Roanne n'ont jamais cessé de relever du *pagus* et comté de Lyon. La première mention du *pagus* de Roanne se trouve dans un diplôme impérial de 902 et, à partir du milieu du X^e siècle, ce territoire est aussi qualifié d'*ager*⁶⁸⁵.

L'analyse faite pour le *pagus* de Roanne s'applique vraisemblablement au *pagus Dunensis* et au *pagus Brienensis*. Le premier est cité dans une charte du milieu du X^e siècle pour localiser l'église de Saint-Martin-de-Lixy (« [...] *ecclesiam Sancti Vincetii sitam in pago Dunensi dicatam in honore Beati Martini in villa Liciaco* »⁶⁸⁶). Si les *pagi* et les diocèses adoptent les mêmes contours, alors le chef-lieu du *pagus Dunensis* appartient au *pagus* d'Autun, mais s'étend en partie sur le *pagus* de Mâcon où est situé Saint-Martin-de-Lixy⁶⁸⁷. Le second est utilisé en 1045 pour localiser l'église de Varenne-l'Arconce (« [...] *unam nostrae hereditatis ecclesiam in episcopatu Augustodunensi, in pago Brienensi, in villa Varennas sitam* »)⁶⁸⁸ et appartient au *pagus* d'Autun.

Si l'usage de *pagus*, pour désigner un échelon territorial inférieur au *comitatus* et à l'*episcopatus*, constitue une exception en Bourgogne et en Lyonnais, en revanche, c'est l'inverse dans d'autres régions. Ainsi, dans les comtés catalans nord-pyrénéens, le *pagus* est une « unité territoriale de rang inférieur au comté, située dans les emboîtements juste en

⁶⁸³ GANIVET 2002-2003.

⁶⁸⁴ Voir par exemple FOURNIAL 1956.

⁶⁸⁵ GANIVET 2002-2003, t. 61, p. 266 ; mention de 902 : B.N.F., Lat. nouv. acq., ms. 2281, n°1 ; mentions de l'*ager Rodonensis* : Savigny 308 (956), 236 (955-984). Voir aussi BERNARD (éd.), 1853, vol. 2, p. 1084 ; DUFOUR 1946, p. XVII-XVIII.

⁶⁸⁶ Mâcon 420.

⁶⁸⁷ CHARMASSE (éd.), 1880, p. LXIV, LXX ; BERNARD (éd.), 1853, p. 1099 ; FOURNIAL 1985, p. 94-95.

⁶⁸⁸ Cluny 2874 ; Marcigny 277.

dessous de celui-ci », et ce n'est que dans certains actes émanant de la chancellerie carolingienne qu'il est utilisé à la place de *comitatus*, mais cet usage est alors abusif⁶⁸⁹.

III.1.5. La localisation par emboîtement

Les chartes, quelle que soit la région de leur rédaction, utilisent pour localiser les biens des formules construites de manière équivalente. Benoît Cursente a établi une classification de ces formules à partir de l'exemple du cartulaire de Lézat (Ariège)⁶⁹⁰. Nous nous appuyerons sur cette typologie pour analyser les chartes brionnaises. Trois types retiendront plus particulièrement notre attention : la localisation par emboîtement qui suppose la mention de plusieurs espaces, et à l'inverse les localisations par inclusion et par un toponyme qui ne nécessitent qu'un seul espace de référence.

Un emboîtement à trois niveaux

En Brionnais, les formules de localisation les plus complètes comptent trois niveaux. Sur les 127 chartes possédant au moins un terme désignant l'espace, 24 adoptent ce procédé. La formule la plus courante est « *In pago X, in ager Y, in villa Z* » : elle est utilisée dans 13 des 24 chartes⁶⁹¹. Elle figure dans les sources des IX^e et X^e siècles et on en trouve un dernier exemple en 1019. Au cours de la même période, il existe de simples variantes à cette formule. La première variation consiste à remplacer *ager* par *vicaria*⁶⁹², *territorio*⁶⁹³ ou *finis*⁶⁹⁴. La seconde consiste à éluder *villa* pour ne retenir que le toponyme ; par exemple : « [...] *res nostras que sunt citas in pago Ostuunens, in agro Matornens, in Estivalo vocat* »⁶⁹⁵. La formule *pagus + ager + toponyme* se rencontre à 3 reprises⁶⁹⁶ et on trouve un exemple de

⁶⁸⁹ A. Catafau, dans CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 134.

⁶⁹⁰ CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 151-167.

⁶⁹¹ Cluny 25, 51, 225, 536, 629, 714, 937, 1192, 1274, 1275, 1392, 1687, 2718.

⁶⁹² 3 cas sur 24 chartes (*St-Benoît-sur-Loire* 20 et 21 ; Cluny 1469). Par ex. Cluny 1469 : « [...] *rebus meis que sunt sitae in pago Augustodunensi, in vicaria Maturnensi, in villa Trescurtis* ».

⁶⁹³ 1 cas sur 24 chartes (*St-Benoît-sur-Loire* 33 : « [...] *quae sunt sitae in pago Augustidunense, in territorio Matornensi, in villa Corcellas* »).

⁶⁹⁴ 1 cas sur 24 chartes (Cluny 1110 : « [...] *mansos indominicatos in pago Ostudunense, in finem Amanziacense, in villa Sarmacia* »).

⁶⁹⁵ Cluny 1323.

⁶⁹⁶ Cluny 1323, 1364, 1513.

*pagus + finis + toponyme*⁶⁹⁷. La dernière variation ne concerne qu'une charte dans laquelle la formule est *comitatus + pagus + villa* : l'église de Noailly se trouve « *in comitatu Lugdunensi, in pago Rodonensi, in villa quae dicitur Noalliacus* »⁶⁹⁸. Il a été dit précédemment que, dans ce cas précis, *pagus* désigne l'échelon intermédiaire.

Une charte se distingue des 23 autres par sa date, puisqu'elle fut rédigée en 1045, donc à une époque où les formules à trois niveaux ne se rencontrent plus dans les chartes brionnaises. L'acte concerne la donation de l'église de Varenne-l'Arconce à l'abbaye de Cluny et emploie la formule *episcopatus + pagus + villa* : « [...] *unam nostrae hereditatis ecclesiam in episcopatu Augustodunensi, in pago Brienensi, in villa Varennas sitam* »⁶⁹⁹.

Un emboîtement à deux niveaux

Les formules à deux niveaux sont plus fréquentes que celles à trois niveaux puisqu'on en identifie 34. C'est l'échelon intermédiaire que les scribes suppriment. La formule à deux niveaux est contemporaine de celle à trois niveaux, mais, tandis que cette dernière disparaît au début du XI^e siècle, la première se maintient jusqu'au début du XII^e siècle (fig. 16).

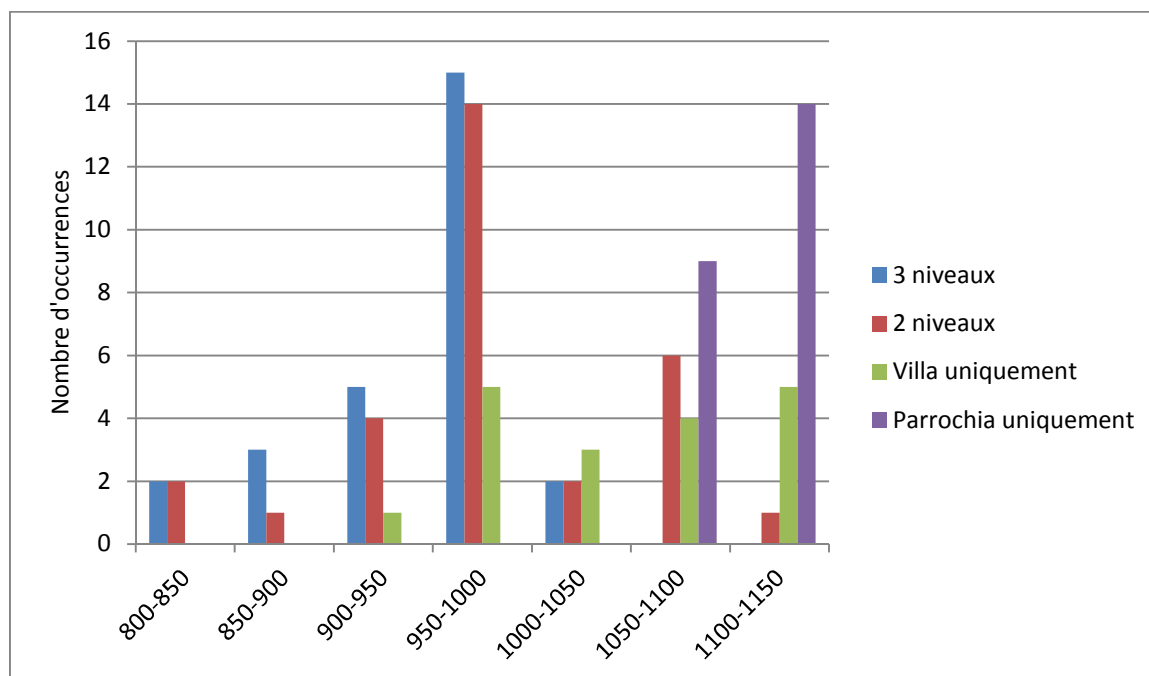


Fig. 16 : Fréquence des formules de localisation par demi-siècle

⁶⁹⁷ Cluny 723 : « [...] *illas res quas abeamus in pago Matisconense, in finem Mediolanense, in Civiniono* ».

⁶⁹⁸ Savigny 130.

⁶⁹⁹ Cluny 2874 ; Marcigny 277.

Dans 55 % des cas, la formule est composée de *pagus* + *villa*⁷⁰⁰. Les déclinaisons possibles sont variées, mais aucune ne connaît la fortune de la première : *comitatus* + *villa*⁷⁰¹, *pagus* + toponyme⁷⁰², *comitatus* + toponyme⁷⁰³, *comitatus* + *locus*⁷⁰⁴, toponyme + *villa*⁷⁰⁵, *territorium* + *villa*⁷⁰⁶. Les formules les plus tardives – deuxième moitié du XI^e siècle et début du XII^e siècle – sont celles qui emploient *episcopatus*. On trouve ce terme associé à *villa*⁷⁰⁷, *locus*⁷⁰⁸ ou *parrochia*⁷⁰⁹.

On ignore pourquoi les rédacteurs de chartes font le choix de ne pas mentionner l'échelon intermédiaire. Toutefois, il semble que l'on puisse appliquer au Brionnais la remarque faite par François Bange pour le nord du *pagus* de Mâcon, à savoir que l'absence de mention ne signifie pas que certaines *villae* échappent au réseau des *agri*⁷¹⁰.

III.1.6. Les formules de localisation à un seul référent

La localisation par inclusion

Vers 1055, le seigneur de Semur donne les églises de Marcigny au prieuré du lieu, nouvellement fondé. La charte mentionne : « *ecclesias que sunt site in villa Marciniaco* »⁷¹¹. Dans les formules de localisation par inclusion, un seul échelon est cité et ce dernier ne se réduit pas à un toponyme. Le mot qui accompagne le toponyme peut être *pagus*⁷¹², *episcopatus*⁷¹³ ou *territorium*⁷¹⁴, mais le plus souvent il s'agit de *villa*⁷¹⁵, ce qui paraît logique.

⁷⁰⁰ 19 cas sur 33 chartes (*St-Benoît-sur-Loire* 13, 36 ; *Cluny* 11, 1321, 1399, 1426, 1470, 1492, 1775, 1783, 1859 ; 1899, 2052, 2264, 2458, 2696, 2767, 3347 ; *Mâcon* 420).

⁷⁰¹ 4 cas sur 33 chartes (*Cluny* 219, 274, 1444 b, 1628).

⁷⁰² 2 cas sur 33 chartes (*Cluny* 802, 1672).

⁷⁰³ *Cluny* 471.

⁷⁰⁴ *Cluny* 486.

⁷⁰⁵ *Cluny* 3276.

⁷⁰⁶ *Marcigny* 15.

⁷⁰⁷ *Cluny* 3000.

⁷⁰⁸ *Marcigny* 3, 7.

⁷⁰⁹ *Cartulaire lyonnais* 12.

⁷¹⁰ BANGE 1983, p. 547.

⁷¹¹ *Cluny* 3346.

⁷¹² Par exemple : « [...] *rebus nostris que sunt site in pago Augustudunensi, hoc est curtem nostram que vocatur Mons Malardus* [Montmelard] » (*Cluny* 1673).

⁷¹³ Par exemple, localisation de l'abbaye de Saint-Rigaud : « [...] *in silva quodam qui dicitur Adveisa, in episcopatu Matisconensi* » (*Mâcon* 6).

⁷¹⁴ Par exemple : « *ecclesiam sancti Juliani* [Saint-Julien-de-Civry] *qui est in territorio Briennensi sitam* » (*Marcigny* 103).

⁷¹⁵ Par exemple, *Cluny* 493, 1000, 1145, 2318 ; *Marcigny* 45 ; *Savigny* 76 ; *Paray* 39.

La figure 16 montre que la formule par inclusion avec *villa* est utilisée dès le X^e siècle en même temps que les formules par emboîtement. Son usage se maintient à une fréquence assez stable au cours des deux siècles suivants. À partir du milieu du XI^e siècle, elle est employée parallèlement à une autre formule par inclusion appelée à un vif succès, celle utilisant le terme *parrochia*.

La localisation par un toponyme

On a déjà souligné le style elliptique des formules de localisation dans le cartulaire de Paray, formules qui se résument souvent à l'indication de la *villa* ou même au simple toponyme. On peut citer en exemple la donation de l'église de Prizy qui est ainsi formulée : « *quandam ecclesiam quae vocatur Prisciacus* »⁷¹⁶. Si la concision caractérise le cartulaire de Paray, elle se retrouve ponctuellement dans d'autres recueils. Nous ne citerons ici qu'une charte de Cluny traitant de biens donnés au Bois-Sainte-Marie : « [...] *vel quicquid habere dinoscimus alodi ab ista parte Sancte Marie de Bosco* »⁷¹⁷.

Pour clore cette section, on notera que les formules de localisation mettent en évidence un recentrement progressif sur l'espace local, celui de la vie quotidienne. Les chiffres sont évocateurs : jusqu'au milieu du XI^e siècle, 87 % des chartes mentionnent une division supérieure (*pagus, comitatus, episcopatus*) ; entre 1050 et 1100, ce pourcentage est pratiquement divisé par deux (44 %) ; enfin, au cours de la première moitié du XII^e siècle, seuls 12 % des actes font référence aux grandes structures territoriales. Il est intéressant d'observer que les structures intermédiaires connaissent dans un premier temps le même déclin : elles sont signalées dans 35 % des chartes jusque vers 1050, puis plus du tout entre 1050 et 1100, mais elles reparaissent à hauteur de 8 % entre 1100 et 1150. Ce chiffre correspond aux mentions du *territorium Briennensis*, ce qui conforte l'analyse présentée dans le prologue : le territoire brionnais prend forme au Moyen Âge central.

⁷¹⁶ Paray 26 (XI^e s.). Des formules équivalentes dans Paray 3, 25, 27, 28 par exemple.

⁷¹⁷ Cluny 2148 (v. 993-1048).

III.2. Essai de restitution de la structure territoriale du Brionnais

Bien que ne disposant pas d'une documentation aussi importante que celle de François Bange, on peut suivre son exemple et tenter de restituer, comme il le fit pour la moitié nord du *pagus* de Mâcon, les *agri* du Brionnais et leurs *villae*.

III.2.1. Les *agri* brionnais du *pagus* d'Autun

En 898, le *territorium* de **Matour** est signalé dans une charte ; il comprend la *villa Corcellas*⁷¹⁸. Il reparaît avec le titre d'*ager* en 948 et englobe la *villa Varennas*⁷¹⁹. En 970, il est mentionné à nouveau avec en son sein la *villa Trescort* qui pourrait être Trécourt, actuel lieu-dit de la commune de Matour⁷²⁰. En 972, il comprend le lieu-dit *Estivalo*⁷²¹. Enfin, il apparaît en 980 et contient le lieu-dit *Inter Duas Aquas*⁷²². Dans cette dernière charte et par exception, l'*ager* est localisé dans le *pagus* de Mâcon. Dans quatre chartes rédigées entre 987 et 1015, la *villa* de Matour est mentionnée sans que soit évoqué son caractère de chef-lieu⁷²³. De même, un acte de 907 se limite au toponyme *in Matornensi*⁷²⁴. Matour est signalé comme chef-lieu de *vicaria* dans une charte de 979 : « [...] *rebus meis que sunt sitae in pago Augustodunensi, in vicaria Maturnensi, in villa Trescurtis* »⁷²⁵.

⁷¹⁸ *St-Benoît-sur-Loire* 33 : « [...] *quae sunt sitae in pago Augustidunense, in territorio Matornensi, in villa Corcellas* ». Cette *villa* pourrait correspondre au lieu-dit Corcelle sur la commune de Gibles.

⁷¹⁹ *Cluny* 714 : « [...] *res meas qui sunt sitas in paco Ustudunens, in agro Matornens, in villa Varennas resedunt* ». À propos de Matour, voir BRUAND 2009, p. 49, 56, 161, 319 ; RICHARD J. 1963 a, p. 86 ; CHARMASSE (éd.), 1880, p. LXIV.

⁷²⁰ *Cluny* 1274 : « [...] *res meas que sunt citas in pago Ostuunens, in agro Matornens, in ipsa villa Matorn et in Trescort vocat* » ; *Cluny* 1275 : « [...] *res nostras que sunt citas in pago Ostuunens, in agro Matornens, in villa Trescort* ».

⁷²¹ *Cluny* 1323 : « [...] *res nostras que sunt citas in pago Ostuunens, in agro Matornens, in Estivalo vocat* ». *Estivalo* pourrait correspondre au lieu-dit Étiveau sur la commune de Matour.

⁷²² *Cluny* 1513 : « [...] *res nostras que sunt sitas in pago Matisconense, in agro Matornens, Inter Duas Aquas vocat* ».

⁷²³ *Cluny* 1775 (987-996) : « [...] *rebus meis in pago Augustidunensi* [...]. *Dono etiam in villa Giblas quantum in ipsa villa habeo [...] et in villa Matur mansum unum* ». *Cluny* 1899 (991-992) : « [...] *rebus ipsius, que sunt site in pago Augustodunense, in villa Mator, ad Rocam vocant* ». *Cluny* 2264 (994) : « [...] *res meas que sunt site in pago Augustodunensi, in villa Maturno* ». *Cluny* 2696 (1015) : « [...] *rebus meis que sunt site in pago Augustudunensi, in villa vocabulo Matur* ».

⁷²⁴ *St-Benoît-sur-Loire* 35 : « [...] *et quic quid ad ipsam aspicit ex ipso beneficio, sive in Matornensi, sive in Salornico villa* ».

⁷²⁵ *Cluny* 1469. Sur la viguerie de Matour, voir BRUAND 2009, p. 161, note 5. Voir aussi RICHARD J. 1963 a, p. 83-86 qui suppose que Gibles appartenait à la viguerie de Matour ; CHARMASSE (éd.), 1880, p. LXXII ; BERNARD (éd.), 1853, p. 1099.

À l'ouest de Matour se trouve l'ager d'**Amanzé**, dont il n'existe qu'une seule mention, datée de 961 : « *mansos indomnicatus in pago Ostudunense, in finem Amanziacense, in villa Sarmacia. Similiter dono ad ipsa casa Die alio manso in villa Tolociago* »⁷²⁶. Le nom des *villae* peut se traduire par Sermaize et Tollecy, actuels hameaux des communes de Varenne-l'Arconce et Saint-Julien-de-Civry⁷²⁷.

Dans le cartulaire de Cluny, on relève six mentions de l'ager de **Meulin** en l'espace d'un siècle, entre 881 et 984⁷²⁸. Il est localisé cinq fois dans le *pagus* d'Autun et une fois dans celui de Mâcon. Il comprend la *villa Civiniono*, la *villa Vilarus* et la *villa* de *Tirvis / Terviacho* qui pourraient correspondre à Sivignon, au lieu-dit Les Villars (sur Trivy) et à Trivy. Il englobe aussi le lieu-dit *Belplano*.

Au sud de Meulin, se trouve l'ager de **Saint-Igny-de-Vers** dont il n'existe qu'une mention en 943 dans le cartulaire de Cluny : *Ramenoldus* et sa femme donnent à l'abbaye un *curtil* de la *villa Arfolia* sise in *pago Ostudunense, in agro Santiniacense*⁷²⁹.

L'ager de **Briant** est mentionné dès 976 : un certain *Unest* donne à Cluny des terres situées in *pago Ostudunense, in agro Beronicense, in villa Varennas*⁷³⁰. Cette *villa* pourrait être Varenne-l'Arconce. Olivier Bruand émet l'hypothèse que Briant soit également le chef-lieu

⁷²⁶ Cluny 1110. Voir BRUAND 2009, p. 334 ; CHARMASSE (éd.), 1880, p. LXIX.

⁷²⁷ BRUAND 2009, p. 334. Sermaize est un hameau de la commune de Varenne-l'Arconce. Au XI^e s., l'abbaye de Cluny reçoit différentes terres situées à Sermaize, terres que l'abbaye a probablement ensuite transmises à son prieuré de Marcigny, puisque c'est dans ce cartulaire que sont conservés les actes de donation (*Marcigny* 278 et 279). Tollecy est un hameau voisin de Sermaize situé sur les communes de Varenne-l'Arconce et Saint-Julien-de-Civry. On retrouve ce lieu dans un acte de donation, non daté, d'Hugues de Sivignon au prieuré de Marcigny (*Marcigny* 193).

⁷²⁸ Cluny 25 (881) : « [...] in pago Augustodunensi, in agro Mediolanensi, in villa Civiniono ». Cluny 536 (941) : « [...] et alio curtilo in pago Ostudunense, in agro Mediolanense, in villa Vilarus ». Cluny 723 (948) : « [...] illas res quas abeamus in pago Matisconense, in finem Mediolanense, in Civiniono ». Cluny 937 (954-994) : « [...] rebus nostris que sunt site in pago Augustidunensi, in villa Tirvis, in agro Mediolanense ». Cluny 1364 (974) : « [...] Dono campo Sancto Petre et Sancta Puallo, in pago Ostudinense, in agro Miolanense, ubi a Belplano vocat ». Cluny 1687 (984) : « [...] in pago Augustudunensi, in agro Mediolanensi, in villa Terviacho ». Voir BRUAND 2009, p. 333 ; BRUAND 2008 b, p. 52 ; BERNARD (éd.), 1853, p. 1099 ; CHARMASSE (éd.), 1880, p. LXIII ajoute les Cluny 654, 711, 806 et 819, mais qui pourraient se rapporter à un *ager* homonyme situé dans le *pagus* de Mâcon.

⁷²⁹ Cluny 629. Voir BERNARD (éd.), 1853, p. 1100 ; CHARMASSE (éd.), 1880, p. LXV et LXXIV cite la même source mais pense qu'il s'agit de l'ager de Saint-Igny-de-Roche.

⁷³⁰ Cluny 1426. Voir BRUAND 2009, p. 56, 334.

de la *vicaria* désignée entre 815 et 839 par le nom de son viguier, Girbaud, et qui contient la *villa* de Sancenay (actuellement sur la commune d'Oyé)⁷³¹.

Le *pagus* d'Autun abritait probablement un *ager* ayant pour chef-lieu **Dun**. Cet *ager* correspond au *pagus Dunensis* cité dans une charte du milieu du X^e siècle pour localiser l'église de Saint-Martin-de-Lixy⁷³². Or, cette église appartient au *pagus* de Mâcon, ce qui signifie que l'*ager* s'étend sur deux *pagi*.

Nous avons relevé deux autres *agri* sans parvenir à les identifier. Premièrement, l'*ager* **Vicomasaon** cité en 988 : « [...] *dono vineam unam que est sita in pago Augustudunensi, in villa Monte Malardo, in agro Vicomasaon* »⁷³³. La *villa* pourrait être Montmelard. Deuxièmement, l'*ager* **Vimasono** signalé en 1019 : « [...] *et est ipsa hereditas in pago Augustidunense, in villa Terviaco, in agro Vimasono* »⁷³⁴. La *villa* pourrait être Trivy. La consonance des noms des *agri* étant proches et les deux *villae* voisines l'une de l'autre, on peut se demander s'il ne s'agit pas du même *ager*. Anatole de Charmasse pense que *Vicomasaon* pourrait correspondre au lieu-dit Massan sur la commune de Dompierre-les-Ormes qui joint Trivy et Montmelard⁷³⁵.

III.2.2. Les *agri* brionnais du *pagus* de Mâcon

La terre d'**Iguerande** est qualifiée à de nombreuses reprises de *villa* entre 846 et 1120 mais il existe deux mentions de l'*ager* d'Iguerande. Dans la première charte, en 893, l'*ager* se situe dans le *pagus* de Mâcon et contient la *villa Scuciago*⁷³⁶. Dans la seconde charte, vers 965, *Adilis* donne à Cluny la *villa Escutiaco* sise « *in agro Evuirandensi [...] in pago*

⁷³¹ *St-Benoît-sur-Loire* 10, 20, 21 (« [...] *et in ipso pago [Augustidunense], in vicaria Garbaldo, villa quae dicitur Sinciniacus* ». BRUAND 2009, p. 151, 332.

⁷³² *Mâcon* 420 (954-960) : « [...] *ecclesiam Sancti Vincentii sitam in pago Dunensi dicatam in honore Beati Martini in villa Liciaco* ».

⁷³³ *Cluny* 1793.

⁷³⁴ *Cluny* 2718.

⁷³⁵ CHARMASSE (éd.), 1880, p. LXXV.

⁷³⁶ *Cluny* 51 : « *in pago Matisconense [...] in agro Iguerandens [...] in villa nocubantas in Scuciago* ».

Matisconensi »⁷³⁷. La charte indique les confins du bien remis aux moines : à l'ouest, la Loire, au nord, la terre d'*Ansberti*, au sud, le *finis de Lanolia* et à l'est le *finis de Floriago*. Il est possible de suivre Étienne Fournial qui propose de traduire *Lanolia* par Saint-Pierre-la-Noaille et *Floriago* par Fleury-la-Montagne⁷³⁸. Or, il a été montré dans la section consacrée aux variantes lexicales que *finis* pouvait être synonyme d'*ager*.

L'*ager Morgonico* se situe lui aussi dans le *pagus* de Mâcon mais son chef-lieu n'a pu être identifié. Il est cité en 920 dans le cartulaire de Cluny et il contient la *villa* de Saint-Denis-de-Cabanne⁷³⁹. Sa mention dans d'autres chartes permet à Étienne Fournial de supposer qu'il « s'allongeait suivant la voie romaine Thizy-Marcigny, entre le Sornin au nord et le Trambouzan au sud-est »⁷⁴⁰.

Au total, neuf *agri* brionnais ont été identifiés avec plus ou moins d'assurance : ceux de Matour, Amanzé, Meulin, Saint-Igny-de-Vers, Briant, Dun, Massan (?), Iguerande et *Morgonico*, auxquels il faudrait peut-être ajouter Fleury-la-Montagne et Saint-Pierre-la-Noaille. Aucun nom d'*ager* n'est connu pour la partie brionnaise du *pagus* de Lyon, en revanche la *villa* de Noailly appartient à l'*ager* de Roanne⁷⁴¹.

Selon François Bange, « l'*ager* occupe le territoire de quelques communes actuelles, le plus souvent pas plus de deux ou trois »⁷⁴². Suivant ces estimations, il pouvait y avoir une trentaine d'*agri* en Brionnais : au mieux en perçoit-on le tiers – peut-être seulement le quart. La carte ci-dessous montre que plusieurs *agri* ont leur chef-lieu en Brionnais mais sont formés de *villae* extérieures à ce territoire. Cela confirme qu'à l'époque de la mise en place de ce découpage territorial – au plus tard à l'époque carolingienne – le Brionnais n'existait pas.

⁷³⁷ Mentions de la *villa* : Cluny 11 (846), 486 (938), 1000 (956), 1077 (959-992), 2940 (vers 1040) ; Marcigny 270 (1120). Mentions de l'*ager* : Cluny 1192 (965-966).

⁷³⁸ FOURNIAL 1985, p. 86.

⁷³⁹ Cluny 225 : « [...] *construximus eam in honore sancti Dionisii [...] in pago Maticensium, in agro Morgonico, in villa Cabannas* ». DUFOUR 1946, p. XVII-XVIII.

⁷⁴⁰ FOURNIAL 1985, p. 90-92.

⁷⁴¹ Savigny 130 (959) : « [...] *id est ecclesiam in honore sancti Petri dicatam, quae est in comitatu Lugdunensi, in pago Rodonensi, in villa quae dicitur Noalliacus* ».

⁷⁴² BANGE 1983, p. 551.

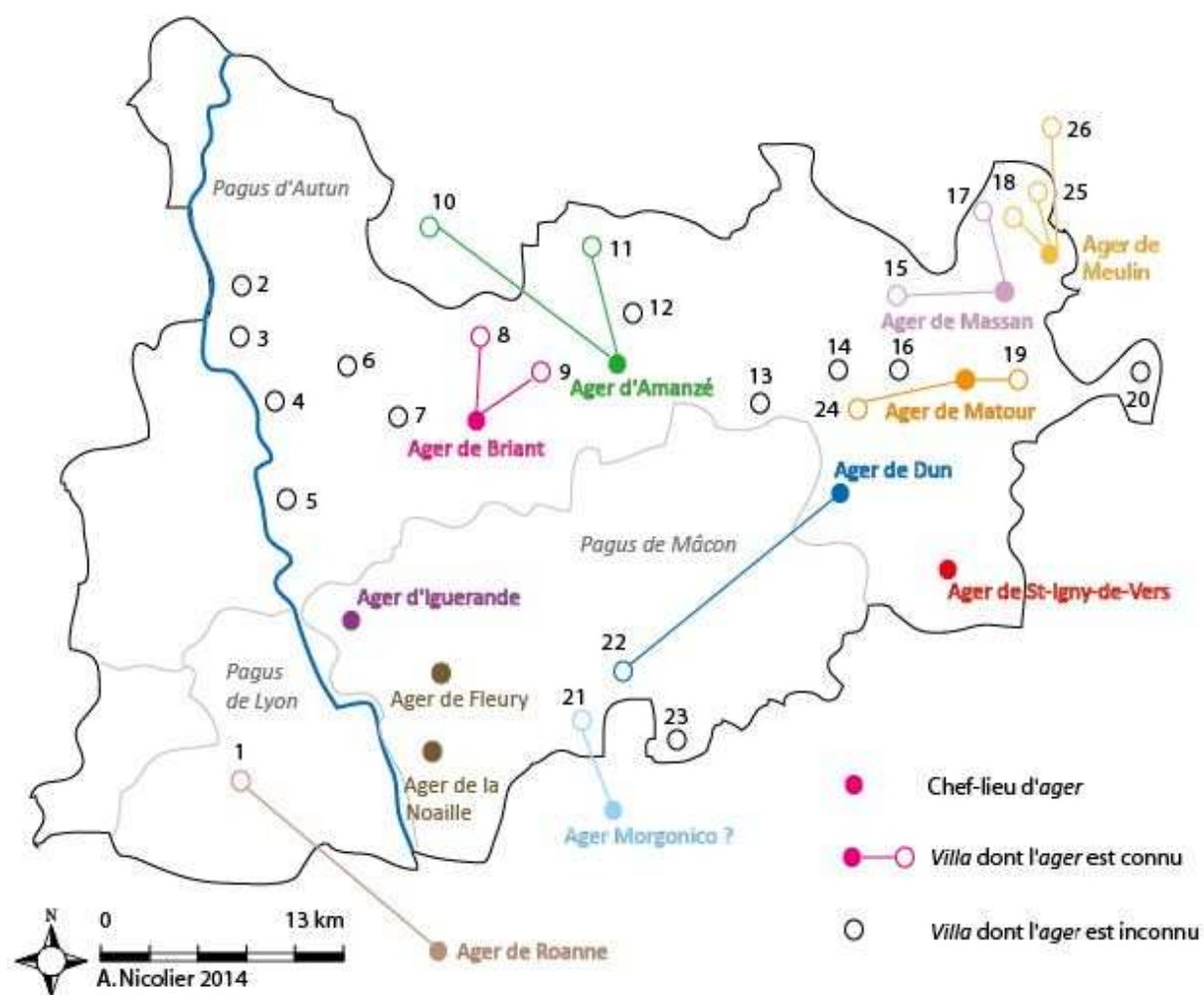


Fig. 17 : Carte des pagi, agri et villae du Brionnais

Légende : 1. Noailly ; 2. Vindecy ; 3. Novavilla (sur Vindecy) ; 4. Baugy ; 5. Marcigny ; 6. Anzy-le-Duc ; 7. Sarry ; 8. Varenne-l'Arconce ; 9. Sancenay (sur Oyé) ; 10. Sermaize (sur Poisson) ; 11. Tolley (sur St-Julien-de-Civry) ; 12. Saint-Ambroise (sur St-Germain-en-Brionnais) ; 13. Curbigny ; 14. Gibles ; 15. Montmelard ; 16. Vigousset (sur Montmelard) ; 17 et 18. Trivy ; 19. Trécourt (sur Matour) ; 20. St-Léger-sous-la-Bussière ; 21. St-Denis-de-Cabanne ; 22. St-Martin-de-Lixy ; 23. Coublanc ; 24. Corcelle (sur Gibles) ; 25. Le Villars (sur Trivy) ; 26. Sivignon.

III.2.3. Un damier imparfait

La restitution même très partielle des *agri* et *villae* du Brionnais montre que l'emboîtement des espaces ne présente pas la rigueur décrite dans les sections précédentes. La *villa* de Trivy apparaît tantôt dans l'*ager* de Meulin, tantôt dans celui de Massan. Les *agri* de Matour et Meulin appartiennent au *pagus* d'Autun, mais peuvent à l'occasion être signalés dans celui de Mâcon. Quant à l'*ager* de Dun, son chef-lieu relève probablement du *pagus* d'Autun, ce qui ne l'empêche pas de s'étendre sur celui de Mâcon.

On ne peut exclure l'hypothèse d'erreurs de scribes, par exemple lors de la copie des chartes dans le cartulaire, mais ceci n'explique qu'une part infime de ces cas en apparence irréguliers. En fait, il faut renoncer à appliquer la rigidité des circonscriptions administratives modernes aux territoires médiévaux.

Pour l'*episcopatus*, par exemple, Florian Mazel a montré que « jusqu'à la fin du XI^e siècle au moins, le diocèse n'est pas défini de manière prioritaire par sa nature territoriale, mais par le lien entretenu avec la personne d'un évêque », et l'auteur insiste sur la « grande fragilité de la territorialité diocésaine »⁷⁴³. Michel Lauwers fait le même constat : l'*episcopatus* envisagé comme une réalité de type territorial ne s'impose que dans la deuxième moitié du XI^e siècle, mais, même passée cette période, « on trouve encore des textes qui montrent qu'aux marges des diocèses, les limites sont parfois floues dans les esprits pour indiquer la frontière exacte »⁷⁴⁴. Les observations faites pour le diocèse s'appliquent aux autres circonscriptions territoriales : elles n'ont pas de limites géographiques consignées par écrit, en particulier pour la période 800-1050. De génération en génération, les hommes se transmettent oralement ce savoir et le territoire se définit plutôt par les relations que les hommes entretiennent entre eux. Les *agri*, constate Olivier Bruand, ne sont pas des « territoires fixes et pérennes » mais des « espaces d'usage qui peuvent changer selon le point de vue du rédacteur [des chartes], car ils correspondent à la géographie mentale des donateurs »⁷⁴⁵.

⁷⁴³ MAZEL 2008 b, p. 232.

⁷⁴⁴ M. Lauwers, dans MAZEL 2008 b, p. 34-43. Voir aussi le constat fait par É. Zadora-Rio pour le diocèse de Tours : « Le diocèse ne semble pas doté d'une territorialité qui lui soit propre. Il s'inscrit, par défaut, dans les limites de la cité, mais il semble conçu, avant tout, comme la somme des églises qui dépendent de l'évêque » (ZADORA-RIO 2008, p. 106).

⁷⁴⁵ BRUAND 2009.

En Lyonnais, en Touraine et en Quercy, des chercheurs ont constaté à la fois l'usage de formules de localisation par emboîtement et, dans le détail, le fait que les espaces ne sont pas nécessairement imbriqués⁷⁴⁶. Tous rejettent ou considèrent comme marginale l'hypothèse d'erreurs de scribes. D'ailleurs, en Touraine, une charte très explicite indique que la *villa* de *Han* se trouve en partie dans le *pagus* de Poitiers et en partie dans celui de Tours⁷⁴⁷. Les contours des *villae* ne sont pas partout ajustés à ceux des *agri* et des *vicariae* et ces derniers peuvent déborder les limites d'un *pagus*, d'autant plus que celles-ci sont floues. Pour Pierre Ganivet, le but des formules de localisation n'étant pas de délimiter un territoire, mais de localiser un bien, plusieurs références peuvent être pertinentes : si l'on se projette à notre époque, on peut observer que le hameau de Corneloup, bien qu'appartenant à la commune de Semur-en-Brionnais est plus proche du centre de Marcigny ; pour le localiser, on pourrait donc choisir de faire référence à l'une ou l'autre commune.

III.2.4. Le territoire du château

Dans certaines régions, l'apparition de mots liés au ressort territorial du château constitue une évolution lexicale majeure dans le domaine de la désignation du territoire. Ainsi, en Vivarais, *mandamentum* apparaît en 1061 et entraîne l'abandon d'*ager* et de *vicaria*⁷⁴⁸. Pierre-Yves Laffont montre que la transformation est à la fois lexicale et géographique puisque les contours des mandements n'adoptent pas ceux des anciennes structures territoriales. Pour preuve, au XIII^e siècle, lorsque le réseau des mandements est stabilisé, on en recense 140 en Vivarais, soit 7 fois plus que le nombre de *vicariae*. Quant à la superficie, le mandement se situe donc « entre l'ancienne *villa* et la viguerie ». Outre *mandamentum*, les références au *castrum* ou *castellum* se multiplient. L'emploi de ces deux

⁷⁴⁶ Pour le Lyonnais, les travaux de Pierre Ganivet sur l'*ager Saviniacensis* (GANIVET 2009). Pour la Touraine, les recherches d'Élisabeth Zadora-Rio (ZADORA-RIO 2009, p. 106-110 ; M. Bourin et É. Zadora-Rio, dans *CONSTRUCTION* 2007, p. 45-46). Pour le Quercy, les études de Florent Hautefeuille (CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 402-405).

⁷⁴⁷ La *villa* de Han est située « *partim in pago Turonico et in vicaria Cainonensi, partimque in pago Picatvo et in vicaria Laudunensi* » (Livre Noir, n° 29 / ZADORA-RIO 2008, p. 107).

⁷⁴⁸ P.-Y. Laffont, dans CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 179-181.

derniers termes augmente également dans les chartes tourangelles à partir du XI^e siècle, alors que les mentions de *castellania* (équivalent de *mandamentum*) sont rares⁷⁴⁹.

En Brionnais, la création des seigneuries des familles Semur et Le Blanc a nécessairement des conséquences sur le maillage territorial, l'apparition du Brionnais en est la preuve. Pourtant, cela a laissé peu de traces dans la documentation. Une seule charte fait référence au *mandamentum* : vers 1060, Geoffroy II de Semur donne une pêcherie situé à Baugy « *in mandamento castri quod dicitur Sinemurum* »⁷⁵⁰. Le cartulaire de Paray contient une référence à la *potestas* du château de Dyo : Hugues Damas, frère de Geoffroy III, donne au prieuré de Marcigny les hommes et les femmes résidant sur les terres qu'il avait précédemment remis aux moines : « [...] *homines et feminas, qui erant de potestate Dioci castri* »⁷⁵¹. Dans le *Glossarium* de Du Cange, *potestas* est traduit par seigneurie. Ces deux chartes émanent de la famille Semur comme les cinq autres actes issus du cartulaire de Marcigny et dans lesquels les biens donnés aux moines sont localisés par rapport au *castrum*⁷⁵². Ces cinq chartes datent des années 1060-1080.

Conclusion du chapitre III

Des travaux récents sur les mots du territoire proposent une lecture renouvelée de l'espace rural. En particulier, les recherches sur la France méridionale sont dynamiques grâce aux travaux des chercheurs de l'UMR 5136 entre autres, mais des études plus anciennes avaient ouvert la voie comme l'analyse des *agri* et des *villae* du Mâconnais par François Bange. Les chartes monastiques relatives au Brionnais lèvent en partie le voile sur l'organisation des terroirs et il nous semblait important de procéder à l'inventaire des

⁷⁴⁹ ZADORA-RIO 2008, p. 94, 110.

⁷⁵⁰ *Marcigny* 7. Une requête dans la base CBMA (forme de la requête = mandament.*) confirme que la charte 7 du cartulaire de Marcigny est la seule à employer *mandamentum* et que ce mot est absent du cartulaire de Paray.

⁷⁵¹ *Paray* 160.

⁷⁵² *Marcigny* 3 : « Je donne deux parties de la chapelle et du marché dont la moitié *sub castro de Sinemuro* ». *Marcigny* 8 : « La terre plaine qui est soub le chasteau de Semur ». *Marcigny* 10 : « La dixième partie de la forest qui entoure le château appellé de Semur ». *Marcigny* 13 : « La dixme des plantations des vignes de la nouvelle ville qui est près du même château ». *Marcigny* 15 : « *Dono etiam apud castrum Sinemuro quartam partem de omnibus plantis meis* ».

termes désignant l'espace pour en extraire une première analyse permettant de cerner le contexte dans lequel prennent place les églises avant la création des paroisses.

En Brionnais, jusqu'au milieu du XI^e siècle, la plus petite unité territoriale est la *villa*. Les chartes révèlent le nom de 41 d'entre elles, mais leur nombre était, on l'imagine, bien supérieur. Chacune d'elles regroupent des parcelles de vignes, des champs ou des prés et les maisons de ceux qui les exploitent. Les *villae* sont groupées en *agri*. Dans l'*ager* de Meulin par exemple, trois *villae* ont été identifiées. Les sources ont livré le nom de neuf *agri*, un chiffre que l'on peut probablement multiplier par trois pour obtenir le nombre réel d'*agri* en Brionnais. Le groupement de plusieurs *agri* forme un *pagus*. Le Brionnais est placé à la confluence de quatre grands *pagi* – ceux d'Autun, de Mâcon, de Lyon et d'Auvergne – et n'occupe qu'une petite parcelle de chacun d'entre eux.

Dans les sources brionnaises, les termes désignant l'espace sont employés dans des formules de localisation, par conséquent leur sens géographique est particulièrement mis en évidence, au détriment du type d'encadrement qu'ils représentent. On ne sait pas ce qui assure la cohésion, la pérennité et la légitimité de chacune de ces structures territoriales, ni quelle autorité les a mises en place et les dirige⁷⁵³. En outre, les mots comme *comitatus* ou *vicaria*, dont on saisit mieux à quels types de structures politiques ou judiciaires ils renvoient, sont très peu usités en Brionnais. Dans les chartes des IX^e-XI^e siècles, *pagus*, *ager* et *villa* n'ont peut-être pas d'autres fonctions que celle d'organiser un terroir afin de localiser des biens. Des mots pour dire simplement l'espace, se l'approprier et y vivre.

Une révolution lexicale se produit vers le milieu du XI^e siècle. Elle n'est pas due à l'apparition des termes désignant le territoire des seigneurs châtelains, car ces mots sont rares en Brionnais. Elle est marquée par l'abandon du mot *ager*, puis par celui de *pagus*, au profit d'*episcopatus* et de *parrochia*. L'*episcopatus*, qui du point de vue de son étendue équivaut au *pagus*, ne remplace pourtant pas le terme dans la documentation. Nous voulons dire par là que son usage demeure limité, comparativement à l'usage abondant qui était fait de *pagus* auparavant. En outre, *episcopatus* est réservé à certains actes impliquant la papauté ou ayant trait à la fondation d'une église. En revanche, *parrochia* devient la référence pour localiser les biens. L'apparition du terme témoigne de bien plus qu'une révolution lexicale, c'est toute la structure du territoire qui s'en trouve modifiée et le paysage avec lui. On

⁷⁵³ Voir à ce sujet, l'article d'O. Bruand, consacré à l'exercice du pouvoir local dans les *villae* ligériennes de l'Autunois (BARTHELEMY, BRUAND 2004, p. 111-130).

s'interrogera dans le prochain chapitre sur les modalités et les rythmes de cette transformation.

Chapitre IV – La création des paroisses : à paysage nouveau mots nouveaux

Si des églises sont mentionnées dès le début du IX^e siècle, en revanche l'usage de *parrochia* n'est adopté qu'à partir du milieu du XI^e siècle. Dans les sources, l'apparition de *parrochia* est soudaine et semble avoir pour conséquence immédiate l'abandon presque total de tout autre cadre territorial. Dans les faits, la transition dut être beaucoup plus progressive. Pour comprendre le mécanisme par lequel les lieux de culte, après s'être insérés dans les cadres existants, les ont peu à peu transformés, nous observerons comment le processus s'est opéré dans d'autres régions, avant de voir si les schémas dégagés par des chercheurs sur ces territoires peuvent s'appliquer au Brionnais.

IV.1. Historiographie de la paroisse en France

L'historiographie sera présentée en six points. Les cinq premiers traitent des recherches en France, tandis que le dernier se concentre sur le Brionnais.

IV.1.1. Une fausse piste : l'installation précoce des territoires paroissiaux

Les travaux précurseurs de Pierre Imbart de La Tour, en 1900, ont durablement imposé l'idée que les territoires paroissiaux avaient pris forme à une époque très reculée, dès les premiers siècles du christianisme⁷⁵⁴. En effet, l'auteur émet l'hypothèse d'une

⁷⁵⁴ IMBART DE LA TOUR 1979 (1^e éd. 1900).

filiation entre la paroisse et le domaine gallo-romain. Dans les années 1930, l'idée est reprise par Maurice Chaume⁷⁵⁵. Ce dernier tente de reconstituer « la grande paroisse mérovingienne » en se fondant sur la toponymie et les vocables : une église-mère (*ecclesia*), placée sous l'invocation des martyrs et dotée d'un baptistère, aurait formé le centre d'une très vaste paroisse rurale. Dans un second temps, vers la fin du V^e siècle, la paroisse aurait abrité des églises secondaires (*tituli*) placées sous l'invocation de saints dont la liste assez réduite variait peu d'un diocèse à l'autre. Enfin, « le grand district paroissial » se serait divisé, et chaque *titulus* serait devenu le chef-lieu d'une paroisse plus petite et dotée de son propre baptistère et d'un cimetière.

La définition de la « paroisse rurale » proposée par Henri Leclercq dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* est contemporaine des écrits de Maurice Chaume⁷⁵⁶. On retrouve l'idée que la paroisse est un territoire délimitée dès l'époque mérovingienne et que la création de nouvelles paroisses se fait par démembrement d'une grande paroisse primitive. L'auteur suggère qu'à l'époque carolingienne, les institutions religieuses tentent de faire correspondre les limites des paroisses avec celles des *villae*, mais sans y parvenir complètement. Il cite en exemple les trois églises d'Iguerande mentionnées au X^e siècle pour illustrer le cas d'une *villa* divisée en trois paroisses, mais nous avons montré qu'il n'en est rien, puisque seule une église est paroissiale, les deux autres étant des chapelles. Bien que l'auteur suive la théorie exposée par Pierre Imbart de La Tour, il est manifeste qu'il préfère donner à *parrochia* une définition basée sur les droits attachés à l'église, son patrimoine, ses revenus, son rôle spirituel plutôt que sur son assise territoriale. Il reconnaît d'ailleurs que dans les chartes « la paroisse, division territoriale et religieuse », ne se « substitue à la *villa* » qu'au XI^e siècle. En revanche, il ne confère aucun rôle à la *parrochia* dans la disparition des structures territoriales carolingiennes. C'est la société féodale et le partage des terres entre de multiples maîtres qui expliquent la disparition de la *villa*. Dès lors, seules subsistent les *parrochiae*.

L'hypothèse de « l'éclatement de la grande paroisse primitive » mérovingienne est reprise par Gabriel Fournier dans les années 1960⁷⁵⁷. La méthodologie cependant est neuve puisqu'il procède à une analyse morphologique des communes pour identifier les démembrements et

⁷⁵⁵ CHAUME 1937-1938.

⁷⁵⁶ CABROL, LECLERCQ 1907-1953, t. 13, 1937, col. 2198-2236.

⁷⁵⁷ FOURNIER 1962, p. 474.

reconstituer les paroisses anciennes. Ce procédé est repris par Michel Aubrun dans sa thèse sur le diocèse de Limoges⁷⁵⁸. Il propose une typo-chronologie des formes de paroisses ; celles de l'époque mérovingienne étant vastes et dotées de frontières naturelles et harmonieuses, alors que les paroisses créées aux XI^e et XII^e siècles se caractériseraient par leur petite taille et leur forme irrégulière.

Le postulat de l'existence de territoires paroissiaux dès la fondation des premières églises – postulat en partie fondé sur l'usage du terme *parrochia* dès le IV^e siècle – est aujourd'hui abandonné : au haut Moyen Âge, *parrochia* désigne davantage des groupes de fidèles qu'une aire délimitée. Point par point, au fur et à mesure des nouvelles recherches, les schémas établis depuis Pierre Imbart de La Tour ont été révisés, ce qui a en partie été possible grâce à l'éclairage nouveau apporté ces 30 dernières années par l'archéologie. De nouvelles perspectives s'ouvrent notamment sur la question de la sacralisation de l'espace.

En 1998, lors des 31^e journées romanes de Saint-Michel de Cuxà, sur le thème de « La paroisse préromane et romane », Victor Saxer observe, à partir de l'étude des textes, des hagiotoponymes et des données de l'archéologie, que jusqu'au VIII^e siècle, les « réalités paroissiales » sont très floues. En revanche, il estime qu'à partir du IX^e siècle, les paroisses « apparaissent avec leurs éléments constitutifs essentiels : bâtiments, biens, personnel, limites, fonctions, situation juridique, territoire »⁷⁵⁹.

Pour Joseph Avril, il convient de rajeunir encore la formation des territoires paroissiaux. Dès 1992, dans un article peu cité, « La paroisse dans la France de l'an Mil »⁷⁶⁰, il affirme qu'avant le X^e siècle, *parrochia* désigne une église, les fidèles qui lui sont attachés et dont un prêtre est responsable, mais en aucun cas un territoire. *Parrochia* ne prend un sens territorial qu'à partir du X^e siècle pour les cas précoces et le processus de délimitation des *parrochiae* s'étend sur les XI^e et XII^e siècles. L'auteur souligne dès le début de son article que « ce qui compte c'est l'édifice sacré ». C'est en développant cette idée, ici simplement

⁷⁵⁸ AUBRUN 1981 et 1986. On retrouve chez cet auteur le phasage en trois temps défini par M. Chaume à savoir d'abord la mise en place de grandes paroisses mérovingiennes (V^e-VII^e s.), puis la multiplication des églises rurales (VII^e-IX^e s.), enfin les dernières créations de paroisses (X^e-XII^e s.). Ce schéma perdure longtemps dans l'historiographie puisque Michel Colardelle l'adopte encore en 1991 dans la définition qu'il consacre aux « paroisses rurales » (COLARDELLE 1991).

⁷⁵⁹ PAROISSE 1999, p. 5.

⁷⁶⁰ PARISSÉ, BARRAL I ALTET 1992, p. 203-218.

esquissée, qu'Alain Guerreau et Michel Lauwers mettent en évidence le rôle clé du lieu de culte au sein d'un espace polarisé, nous y reviendrons⁷⁶¹.

En 1992, dans un article dédié aux églises du Forez, Étienne Fournial reprend le schéma proposé par Joseph Avril et admet que ce n'est « probablement qu'à partir de 980 environ que l'on commença à procéder à la délimitation du territoire affecté à chaque église, autrement dit de la paroisse au sens topographique du terme »⁷⁶².

En 2005, Élisabeth Zadora-Rio et Dominique Iogna-Prat viennent apporter de nouveaux arguments à l'hypothèse défendue par Joseph Avril. Ils rassemblent les contributions de plusieurs historiens et archéologues qui constituent un volume de la revue *Médiévales* intitulé « La paroisse, genèse d'une forme territoriale »⁷⁶³. Le dossier réuni montre qu'à la lumière des études les plus récentes et notamment des apports de l'archéologie « l'idée suivant laquelle les territoires paroissiaux ont pris forme à une date très reculée » doit être abandonnée. Ils estiment au contraire que la notion de paroisse est « tout à fait embryonnaire » au IX^e siècle et qu'elle n'arrive « à maturité » que vers les XI^e et XII^e siècles.

Le mode de constitution des paroisses est également remis en cause dans les années 2000. Élisabeth Zadora-Rio insiste sur le fait que « la constitution des territoires paroissiaux ne s'est pas faite par un démembrement en cascade de la *parochia* primitive »⁷⁶⁴. À partir des églises se produit une « extension radiale ». Cette extension atteint son emprise maximale lorsqu'elle entre en contact avec la zone d'influence d'une autre église. Le mouvement est donc inverse à celui proposé par Maurice Chaume : la paroisse n'est pas une vaste entité qui se divise, mais au contraire un pôle qui rayonne.

Christine Delaplace réfute quant à elle « l'idée-reçue héritée d'Imbart de La Tour » selon laquelle une paroisse est dès l'origine un territoire homogène et parfaitement contrôlé par l'Église⁷⁶⁵. Selon elle, la paroisse est « vécue par ses habitants comme une nébuleuse de localités gravitant autour d'une église commune » mais aussi comme « une communauté de fidèles fréquentant un même sanctuaire ». Enfin, Élisabeth Zadora-Rio et Dominique Iogna-Prat montrent les limites de la méthode utilisée par Gabriel Fournier et Michel Aubrun

⁷⁶¹ GUERREAU 1996 ; LAUWERS 2010.

⁷⁶² FOURNIAL 1992, p. 338.

⁷⁶³ *PAROISSE* 2005.

⁷⁶⁴ ZADORA-RIO 2008, p. 119.

⁷⁶⁵ PARIS-POULAIN *ET AL.* 2009, p. 231-232.

consistant à chercher dans la morphologie des communes actuelles les limites des paroisses médiévales⁷⁶⁶.

Un ouvrage peut être considéré comme le point de départ de cette révision des théories anciennes : la thèse de Pierre Toubert sur les *Structures du Latium médiéval*, publiée en 1973⁷⁶⁷.

IV.1.2. Les hypothèses de l'*incastellamento* et de l'encellulement

La thèse de Pierre Toubert constitue un jalon important dans le renouvellement des problématiques. D'abord, elle met en évidence le caractère mouvant de l'habitat rural, ce qui contredit les théories précédentes qui plaçaient le village médiéval dans la filiation directe de la *villa* gallo-romaine. Ensuite, elle propose le modèle de l'*incastellamento* qui désigne le passage au X^e siècle de l'habitat dispersé du très haut Moyen Âge à un habitat rigoureusement concentré en gros villages fortifiés, placés sous la domination du donjon seigneurial et de l'église. L'initiative de ce regroupement des hommes en des *castella* reviendrait aux seigneurs.

Le modèle de l'encellulement, proposé par Robert Fossier dans les années 1980, élargit à l'ensemble de l'Occident médiéval, le principe de l'*incastellamento* centré lui sur les habitats perchés et en contexte méditerranéen⁷⁶⁸. À l'habitat lâche et mobile du haut Moyen Âge succède, vers l'an mil, une phase de fixation de l'habitat autour de l'église. Elle s'accompagne de la restructuration du parcellaire et d'une prise de conscience communautaire des villageois⁷⁶⁹. Comparativement à l'*incastellamento*, le regroupement et la fixation des hommes sont plus le fruit de l'attraction des pôles cimétierial et ecclésial que de celle du pôle castral. En outre, si l'analyse de Pierre Toubert repose uniquement sur les sources écrites, celle de Robert Fossier utilise aussi des données archéologiques.

⁷⁶⁶ PAROISSE 2005, p. 5-10.

⁷⁶⁷ TOUBERT 1973.

⁷⁶⁸ FOSSIER 1982.

⁷⁶⁹ Sur la naissance du village au Moyen Âge, voir l'article de Magali Watteaux (WATTEAUX 2003) qui met en perspective la thèse de Robert Fossier avec les découvertes faites depuis par l'archéologie (en particulier les travaux d'Édith Peytremann sur la France du Nord).

IV.1.3. La perspective de l'*inecclesiamento*

Michel Lauwers confronte lui aussi textes et vestiges. En 2005, en réponse à l'*incastellamento* de Pierre Toubert, il propose un nouveau modèle qualifié d'*inecclesiamento*⁷⁷⁰. En effet, les données de l'archéologie permettent maintenant d'affirmer que, plus que les châteaux seigneuriaux et bien plus précocement qu'eux, ce sont les lieux de culte qui ont structuré les établissements humains. Plus précisément, c'est le rapprochement des zones funéraires et des églises qui a suscité une réorganisation de l'habitat rural. *Inecclesiamento* qualifie le processus par lequel les lieux de culte et leurs cimetières deviennent le centre du dispositif social, le pôle qui structure à la fois le groupe humain et l'espace alentour. Ce rôle polarisateur n'implique pas nécessairement un regroupement de l'habitat aux abords des lieux de culte : le pôle est un point de référence qui agit même dans le cadre d'un habitat dispersé.

En mettant en évidence le fait qu'au cours du Moyen Âge « le rapport aux lieux, ou à certains lieux, devient un facteur essentiel de structuration sociale »⁷⁷¹, Michel Lauwers renforce l'idée développée par Alain Guerreau suivant laquelle l'espace tel qu'il est perçu au Moyen Âge est « discontinu et hétérogène, en ce qu'il est à chaque endroit polarisé »⁷⁷². Cette perception s'oppose à la nôtre dans laquelle l'espace se conçoit sous la forme d'étendues et de superficies homogènes. Dans ce contexte, les églises, et dans une certaine mesure les châteaux, constituent les pôles les plus attractifs : des lieux fixes organisant les relations sociales.

L'*inecclesiamento* est un processus qui s'élabore lentement puisqu'il débute au VII^e siècle pour ne s'achever qu'au XIII^e⁷⁷³. Cette chronologie longue nuance les modèles d'encellulement et d'*incastellamento* qui envisagent le rassemblement de communautés d'habitants autour d'un point d'ancrage comme une réorganisation brusque et soudaine des liens sociaux et spatiaux au cours des X^e et XI^e siècles.

Avant de voir comment les différentes phases de l'*inecclesiamento* se manifestent en Brionnais, il est nécessaire d'observer comment elles se présentent dans des régions où des études ont déjà été menées.

⁷⁷⁰ LAUWERS 2005.

⁷⁷¹ LOGNA-PRAT ET AL. 2013, p. 318.

⁷⁷² GUERREAU 1996, p. 87-88.

⁷⁷³ LAUWERS 2005 et 2010 ; M. Lauwers, dans *PAROISSE* 2005, p. 11-32.

IV.1.4. Les théories à l'épreuve du terrain : les recherches récentes en France

Les études régionales voire micro-régionales sont actuellement privilégiées par rapport aux recherches à plus grande échelle comme celle menée en 1900 par Pierre Imbart de La Tour. Ces dix dernières années ont vu la réalisation de deux grands colloques et la publication de trois ouvrages collectifs qui témoignent du dynamisme des travaux menés sur la christianisation des campagnes et la mise en place du réseau des paroisses. Le colloque intitulé *Aux origines de la paroisse rurale en Gaule méridionale : IV^e-IX^e siècles*, s'est tenu à Toulouse en 2003 et a fait l'objet d'une publication en 2005 sous la direction de Christine Delaplace⁷⁷⁴. L'expression « Gaule méridionale » comprend ici toute la moitié sud de la France et le canton de Genève, et chacune des régions actuelles bénéficie d'une étude. Le second colloque s'est déroulé à Amiens en 2007 à l'initiative de Dominique Paris-Poulain, Sara Nardi Combescure et Daniel Istria. Les actes ont été publiés en 2009 sous le titre *Les premiers temps chrétiens dans le territoire de la France actuelle*⁷⁷⁵. La majorité des communications est dédiée aux grandes cités et aux agglomérations secondaires ce qui n'est pas directement lié à notre propre recherche, toutefois trois communications portent sur le milieu rural, dont deux sont dédiées au sud-ouest de la France et une aux régions du nord (Picardie, Normandie, Ile-de-France). Outre les actes de colloques, il y a aussi les ouvrages collectifs. L'objectif de Marc Heijmans et Jean Guyon lorsqu'ils réunissent les contributions de divers auteurs sur le thème : *Antiquité tardive, haut Moyen Âge et premiers temps chrétiens en Gaule méridionale*, est de dresser un bilan des acquis depuis 1986, année de la parution de l'ouvrage de Paul-Albert Février, *Premiers temps chrétiens en Gaule méridionale*⁷⁷⁶. L'ensemble paraît en deux volumes de la revue *Gallia* : le premier, édité en 2006, concerne le monde urbain, tandis que le second, de 2007, traite du monde rural avec des communications portant sur le sud de la France et la campagne genevoise. Le second ouvrage collectif fait actuellement figure de référence pour la méthodologie mise en œuvre : *Des paroisses de Touraine aux communes d'Indre-et-Loire : la formation des territoires* est paru en 2008 sous la direction d'Élisabeth Zadora-Rio qui a réuni autour d'elle des

⁷⁷⁴ DELAPLACE 2005.

⁷⁷⁵ PARIS-POULAIN ET AL. 2009.

⁷⁷⁶ HEIJMANS, GUYON 2007.

archéologues médiévistes, un historien moderniste, un géographe et un géologue⁷⁷⁷. Les auteurs s'interrogent sur la mise en place des territoires médiévaux et modernes, et ce traitement des cadres territoriaux sur le temps long est original. Concernant l'histoire des paroisses, les auteurs insistent sur la hiérarchisation des lieux de culte, l'évolution des territoires qui les abritent et les mutations des habitats qu'ils desservent. Le plus récent ouvrage collectif est le résultat de plusieurs journées d'études qui se sont tenues entre 2008 et 2011 à l'Université Rennes 2 – Haute Bretagne. Il est publié en 2013 sous la direction de Bernard Merdrignac, Daniel Pichot, Louisa Plouchart et Georges Provost et s'intitule *La paroisse, communauté et territoire. Constitution et recomposition du maillage paroissial*⁷⁷⁸. La troisième partie du livre, la plus longue, est consacrée à l'époque médiévale et composée de contributions dédiées aux régions du nord-ouest de la France.

Les contributions qui composent ces ouvrages collectifs et actes de colloque permettent de mettre en évidence la manière dont progressivement, en milieu rural, les lieux de culte forment un réseau qui les lie entre eux, puis qui agit sur les relations sociales, et qui enfin remodèle l'espace.

IV.1.4.1. Une nébuleuse

Le croisement des sources textuelles et des données archéologiques permet d'émettre des hypothèses sur la période de construction des premières églises en milieu rural. Mais les textes comme les fouilles archéologiques sont inégalement réparties sur le territoire.

En Aquitaine, *Vitae* et *Passiones*, mais aussi les écrits de Sidoine Apollinaire et de Grégoire de Tours mettent en lumière la christianisation des campagnes entre le IV^e et le VII^e siècle⁷⁷⁹. Les écrits de Paulin de Nole (v. 353-431), par exemple, relatent le rôle joué au IV^e siècle par l'évêque de Bordeaux Delphin dans l'implantation de lieux de culte dans sa province⁷⁸⁰. Pour les VIII^e et IX^e siècles, en revanche, les textes font défaut, mais l'archéologie prend le

⁷⁷⁷ ZADORA-RIO 2008.

⁷⁷⁸ MERDRIGNAC ET AL. 2013.

⁷⁷⁹ S. Faravel, dans DELAPLACE 2005, p. 151-152.

⁷⁸⁰ PL, t. 61, col. 248.

relais⁷⁸¹. En effet, depuis 1986, le Service Régional de l'Archéologie coordonne un programme de surveillance systématique des travaux de drainage des églises. Sur les 123 opérations effectuées en Aquitaine entre 1986 et 2003, environ 57 ont permis de faire remonter à l'époque mérovingienne au moins l'origine de l'implantation du lieu de culte lui-même et/ou de son cimetière, comme par exemple à Saint-Pierre-d'Aurillac⁷⁸². Les connaissances se sont affinées en 2008 grâce à la thèse de Marie-Geneviève Colin sur le diocèse de Novempopulanie qui s'étendait entre Garonne et Pyrénées⁷⁸³. Elle souligne que bien qu'un évêque soit attesté dès 314, les premiers signes de christianisation dans les campagnes ne datent eux que de l'extrême fin du IV^e siècle avec les écrits de Paulin notamment, mais aussi la découverte de sarcophages portant une iconographie chrétienne. Pour les deux siècles suivants, elle suppose que le nombre d'églises rurales augmente étant donné les nombreuses découvertes de céramiques, lampes à huile et sarcophages portant des signes chrétiens. En revanche, les découvertes de lieux de culte sont plus rares. À Séviac (Gers), une église de la fin du V^e siècle a été identifiée dans la partie résidentielle d'une *villa* gallo-romaine, mais le site est complètement abandonné après le haut Moyen Âge⁷⁸⁴.

En Auvergne, les écrits de Sidoine Apollinaire et Grégoire de Tours attestent de l'existence d'églises en milieu rural au V^e siècle. En 2002, un groupe de chercheurs, essentiellement des archéologues, s'est formé autour de Philippe Vergain pour dresser un bilan des connaissances sur « les premières paroisses rurales d'Auvergne » depuis la publication des travaux de Gabriel Fournier. Les résultats, publiés en 2005, montrent la faiblesse des données archéologiques⁷⁸⁵. Cependant, de nouvelles découvertes ont été faites depuis, dont la portée apparaîtra certainement dans la thèse en cours de Damien Martinez consacrée au *Paysage monumental religieux de l'Auvergne durant l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge*⁷⁸⁶. On peut citer par exemple l'église mise au jour sur la commune de Molles (Allier) et

⁷⁸¹ M.-G. Colin qui travaille à l'échelle du diocèse de Novempopulanie fait le même constat d'un nombre relativement important de sources pour l'Antiquité tardive, puis de leur raréfaction pour le haut Moyen Âge, avant un renouveau au X^e siècle (COLIN 2008, p. 27).

⁷⁸² S. Faravel, dans DELAPLACE 2005, p. 154.

⁷⁸³ COLIN 2008.

⁷⁸⁴ COLIN 2008, p. 216.

⁷⁸⁵ P. Vergain, dans DELAPLACE 2005, p. 120-134.

⁷⁸⁶ Martinez, Damien, *Paysage monumental religieux de l'Auvergne durant l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge (IV^e-XI^e siècles). Genèse et organisation de l'espace chrétien dans l'ancien diocèse de Clermont et de ses marges*, sous la dir. de Bruno Phalip et Pascale Chevalier, Thèse en préparation à Clermont-Ferrand 2.

datée du milieu du V^e siècle⁷⁸⁷. Les investigations archéologiques ont permis d'établir le plan complet de l'édifice et d'identifier des installations liturgiques (autel, chancel). En cela elle représente une découverte unique dans la région.

Pour l'Auvergne toujours, mais aussi la région Rhône-Alpes, la question de la continuité entre l'occupation antique et la construction d'un lieu de culte paléochrétien fait l'objet d'un bilan dans un DARA paru en 2014 sous la direction d'Anne Baud⁷⁸⁸. En milieu rural, les premières églises semblent fréquemment liées à une *villa* antique puis, après diverses phases d'occupation, le site accueille l'église des X^e-XII^e siècles. Le site du Vernai à Saint-Romain-de-Jalionas (Isère) illustre ce processus. Les fouilles ont mis au jour une *villa* gallo-romaine dans laquelle une chapelle est construite au IV^e siècle. La *villa* est abandonnée au milieu du siècle suivant. À l'époque mérovingienne, le site est occupé par une nécropole, une église et des habitations. Cet ensemble perdure jusqu'à l'époque carolingienne et une nouvelle église est édifiée au X^e siècle.

Dans les limites de l'actuel canton de Genève, les fouilles archéologiques sont nombreuses et viennent pallier l'absence de textes antérieurs au X^e siècle⁷⁸⁹. Les plus anciens lieux de culte identifiés datent du V^e siècle, par exemple à Vandoeuvres et Saint-Julien-en-Genève, et ont une vocation funéraire puisqu'ils abritent des tombes.

Ce parcours à travers quelques études régionales montre que les textes et l'archéologie font apparaître un premier semis d'églises rurales autour des IV^e et V^e siècles. Ces édifices prennent fréquemment place sur des sites occupés anciennement, sans que cela soit systématique. Le projet ANR de *Corpus Architecturae Religiosae Europaeae / CARE* qui a débuté en France en 2008 devrait permettre une meilleure connaissance et mise en relation de ces lieux de culte des premiers temps chrétiens.

Un autre aspect ressort de ces études régionales et concerne les personnes à qui revient l'initiative de la construction des premières églises rurales. Les évêques donnent généralement l'impulsion en élevant des lieux de culte sur des terres de l'Église ou au sein

⁷⁸⁷ MARTINEZ, CHABERT 2012.

⁷⁸⁸ BAUD 2014, p. 39-49.

⁷⁸⁹ TERRIER 2007, p. 85-91.

de domaines dont ils sont les propriétaires et qui ne relèvent pas toujours de leur diocèse⁷⁹⁰. L'église paléochrétienne Saint-Geniès-de-Litenis (Saint-Jean-de-Fos, Languedoc), par exemple, a été mise au jour dans un secteur dépourvu d'occupation antérieure et les sources du IX^e siècle indiquent le statut public du complexe rural où elle est implantée⁷⁹¹. En outre, l'église est dédiée au même saint, Geniès, que la cathédrale. Ces indices suggèrent que la fondation du sanctuaire relève d'une initiative épiscopale. La construction des églises baptismales peut également être attribuée aux évêques, puisqu'à cette époque le baptême est une attribution qui leur est réservée. Des baptistères ruraux sont attestés, par exemple, à Argelliers et Roujan dans l'Hérault⁷⁹². Toutefois, les riches notables font très tôt eux aussi édifier des églises sur leurs domaines, comme en témoigne la fouille du site de Géou à Labastide-d'Armagnac (Landes)⁷⁹³. D'ailleurs, le canon 21 du concile d'Agde de 506 confirme la possibilité de disposer d'un oratoire privé sur son domaine et d'y faire célébrer la messe⁷⁹⁴. Un mausolée familial dans une *villa* ou une sépulture privilégiée (martyr, saint confesseur, par exemple) dans une nécropole peuvent également être à l'origine de la construction d'une église, comme cela a été souligné pour les lieux de culte de la campagne genevoise⁷⁹⁵.

Les églises paléochrétiennes se caractérisent donc par la variété de leurs commanditaires – évêques ou propriétaires laïques – et la variété de leurs fonctions. La *parrochia*, l'église où l'on reçoit le baptême, côtoie des oratoires privés réservés aux personnes d'un domaine et des églises à vocation funéraire. La répartition de ces lieux de culte ne s'inscrit pas dans un projet raisonné d'implantation des églises sur le territoire, elle suit des logiques diverses en fonction des commanditaires. Aussi, les lieux de culte forment-ils davantage des nébuleuses qu'un maillage régulier du territoire. L'église principale, la *parrochia*, est essentiellement fréquentée lors des grandes fêtes puisque l'assistance aux autres offices n'est pas obligatoire et qu'ils peuvent être suivis dans les oratoires privés. On peut en conclure avec Élisabeth

⁷⁹⁰ Y. Codou et M.-G. Colin, dans HEIJMANS, GUYON 2007, p. 61.

⁷⁹¹ C. Pellecier et L. Schneider, dans DELAPLACE 2005, p. 113.

⁷⁹² Y. Codou et M.-G. Colin, dans HEIJMANS, GUYON 2007, p. 61-64. Voir aussi l'exemple des baptistères de Mélas et Meyse en Ardèche (J.-F. Reynaud, dans DELAPLACE 2005, p. 61-62).

⁷⁹³ Y. Codou et M.-G. Colin, dans HEIJMANS, GUYON 2007, p. 73. Au sein du diocèse de Novempopulanie, M.-G. Colin perçoit les premières constructions d'églises par des propriétaires laïques à travers les lettres de Paulin, futur évêque de Nole, à Sulpice Sévère dans les premières années du V^e siècle (COLIN 2008, p. 214).

⁷⁹⁴ Concile d'Agde, canon 21, dans *Concilia Galliae*, I, 202-203.

⁷⁹⁵ L'église d'Arnesp à Valentine (Haute-Garonne) illustre le cas d'un lieu de culte édifié au VII^e ou VIII^e siècle sur les vestiges d'un mausolée du IV^e siècle, à quelques dizaines de mètres au sud d'une grande demeure du Bas-Empire (COLIN 2008, p. 217).

Zadora-Rio que les lieux saints « ne jouent guère de rôle dans l'encadrement pastoral et dans la vie quotidienne des fidèles »⁷⁹⁶. Cependant, divers facteurs contribuent à modifier cette situation et à faire des lieux de culte des pôles structurant la société et le paysage.

IV.1.4.2. L'église, pôle du village

Un des facteurs majeurs est le rapprochement des zones funéraires et des lieux de culte. Le procédé n'est pas totalement neuf puisque nous avons évoqué précédemment les exemples de mausolées familiaux qui donnent naissance à une église, ce qui est nouveau c'est l'application du procédé à la majorité des sépultures. La fouille de l'église de Rigny (Indre-et-Loire) montre que l'église construite à la fin du VII^e siècle n'a exercé aucun rôle structurant sur l'espace funéraire avant la fin du X^e siècle ; à cette époque, la zone d'inhumation la plus éloignée de l'église est abandonnée, et les tombes se resserrent autour du lieu de culte⁷⁹⁷. Ailleurs, en Normandie, en Ile-de-France ou en Midi-Pyrénées, des fouilles attestent d'un rapprochement précoce, dès les VII^e et VIII^e siècles⁷⁹⁸. L'actuelle commune de Laignelet, en Bretagne, livre un cas particulier d'une part parce qu'il est très tardif – les années 1070 – d'autre part parce que c'est l'église que l'on déplace dans un cimetière qui existait au moins depuis le X^e siècle⁷⁹⁹. Des seigneurs laïques sont à l'origine de ce déplacement afin de mieux contrôler des terres placées au nord de l'ancienne église. Le rapprochement des zones funéraires et des lieux de culte ne se fait donc pas de manière brusque mais s'étend sur plusieurs siècles. Néanmoins, l'attraction générée par les églises est évident et Michel Lauwers souligne que « l'articulation ainsi réalisée des espaces ecclésiaux et funéraires est une particularité remarquable de la société et de la culture chrétienne »⁸⁰⁰.

⁷⁹⁶ ZADORA-RIO 2008, p. 267.

⁷⁹⁷ ZADORA-RIO 2008, p. 12

⁷⁹⁸ Pour la Normandie et l'Ile-de-France, voir LOGNA-PRAT *ET AL.* 2013, p. 317. Pour la région Midi-Pyrénées, voir COLIN 2008, p. 237. Voir aussi pour le bas Maine, l'article de Daniel Pichot, dans MERDRIGNAC *ET AL.* 2013, p. 379.

⁷⁹⁹ J.-C. Meuret, dans MERDRIGNAC *ET AL.* 2013, p. 298.

⁸⁰⁰ LOGNA-PRAT *ET AL.* 2013, p. 319.

Un second facteur est le développement du rite de consécration des églises au cours des VII^e et VIII^e siècles. Au dépôt de reliques et à l'onction de l'autel s'ajoutent un cérémonial d'entrée dans l'église, une procession autour du bâtiment, l'aspersion d'eau bénite sur les murs et l'inscription de l'alphabet au sol. On conserve en Brionnais, un alphabet gravé sur une des piles libres de la nef de la prieurale d'Anzy-le-Duc⁸⁰¹. Plus tard, le rite de bénédiction de l'église s'étend à l'aire d'inhumation qui l'entoure, c'est la *consecratio cimiterii*⁸⁰². La portée de ce rite est double. Premièrement, il hiérarchise l'espace : au sein du paysage, l'église et son cimetière sont dotés d'une aura particulière qui diminue plus on s'en éloigne. Deuxièmement, il ancre ces lieux au sol, avec pour corollaire la progressive fixation des populations à leur abord. En outre, les évêques invitent les fidèles à assister plus régulièrement aux offices. Ils mettent ainsi en pratique les décisions des conciles visant à améliorer l'encadrement pastoral.

La mise en valeur des lieux de culte passe aussi par une architecture plus monumentale. C'est ainsi qu'au X^e siècle, « la petite église en bois » de Vuillonex (Suisse) fait place à « une église plus vaste » et, dès la fin du X^e siècle, elle est remplacée par une église maçonnée⁸⁰³. En Novempopulanie, le VIII^e siècle est marqué par « l'apparition de nouveaux édifices cultuels ruraux, plus spacieux que les oratoires qui les avaient précédés », par exemple à Séviac et sur le site d'Arnesp à Valentine⁸⁰⁴. Par ailleurs, la prise en charge d'une église par des moines entraîne souvent sa reconstruction dans des proportions plus vastes. Le rôle des moines dans le processus d'*inecclesiamiento* dépasse ce simple constat⁸⁰⁵. Les terres qu'ils possèdent étant très souvent dispersées, ils doivent créer un réseau reliant les différentes parties de leur domaine afin notamment d'assurer le transport des produits de la terre jusqu'au monastère. Des sites servent de relais, ainsi les moines maillent-ils le territoire de réseaux marqués par des pôles. Ils jouent par ailleurs un rôle de premier plan dans

⁸⁰¹ Un plus long développement est consacré à cet alphabet au chapitre XV.6.2.1. « L'alphabet » (*cf. infra*).

⁸⁰² TREFFORT 1996 ; SORIA AUDEBERT, TREFFORT 2008, p. 100.

⁸⁰³ TERRIER 2007, p. 89-90.

⁸⁰⁴ Y. Codou et G. Colin, dans HEIJMANS, GUYON 2007, p. 78.

⁸⁰⁵ LOGNA-PRAT ET AL. 2013, p. 323-327. Pour la Gaule méridionale, M.-G. Colin et Y. Codou considèrent que la grande vague d'implantation de monastères dans les campagnes date de l'époque carolingienne si bien que ces monastères ont davantage affermi le christianisme en milieu rural qu'ils ne l'ont suscité (HEIJMANS, GUYON 2007, p. 76-78). En Normandie, É. Van Torhout voit dans les moines de Lessay des « organisateurs de l'espace » (MERDRIGNAC ET AL. 2013, p. 247). Voir enfin l'ouvrage collectif de 2012 dédié à Bréal-sous-Vitré (Ile et Vilaine) qui montre comment un prieuré peut entraîner la création d'une paroisse (COLLETER ET AL. 2012).

l'essaimage des églises et génèrent eux aussi le groupement d'un habitat à leur abord ou sa structuration.

Le vocabulaire employé dans les chartes rend compte du phénomène de polarisation ecclésiastique. Nous avons déjà souligné pour le Brionnais le fait que *parrochia* devient, à partir de la seconde moitié du XI^e siècle, le cadre territorial de référence. Or, ceci se vérifie dans toutes les régions⁸⁰⁶, de même que l'usage de plus en plus fréquent de termes comme *jus parrochialis* pour désigner les droits paroissiaux, *sacerdos* pour le prêtre ou *parochiani ecclesie* pour les paroissiens⁸⁰⁷. En outre, la hiérarchisation des structures de l'Église est perceptible à l'apparition dans les chartes des archidiaconés et des archiprêtres. En Périgord, par exemple, l'archiprêtré du Bugue est attesté en 964⁸⁰⁸.

Il ressort de ces quelques observations que le processus de polarisation ecclésiastique n'est pas engagé partout au même moment. Cependant, à partir de la période carolingienne et jusqu'au XI^e siècle, des facteurs contribuent à son renforcement comme la mise en valeur des églises par des rituels de consécration ou la monumentalisation de leur architecture. L'étape suivante est celle de la création des paroisses en tant qu'entités territoriales.

IV.1.4.3. La paroisse constituée

La formation d'une paroisse peut résulter de deux processus. Dans le premier, la paroisse procède d'un acte de fondation et la délimitation de son territoire est contemporaine de la construction de l'église. Ce procédé attesté en Catalogne aux IX^e et X^e siècles reste rare en France⁸⁰⁹. On peut toutefois citer l'exemple de la paroisse angevine de La Roë instituée le 25 avril 1098⁸¹⁰. L'acte de fondation signale la présence des prêtres des paroisses voisines venus avec leurs paroissiens pour être témoins et acteurs d'un

⁸⁰⁶ Ce fait est signalé dans la majorité des publications mentionnées en ouverture de cette section. Voir par exemple LOGNA-PRAT *ET AL.* 2013, p. 322.

⁸⁰⁷ Voir par exemple les chartes bretonnes (A. Lunven, dans MERDRIGNAC *ET AL.* 2013, p. 284-285).

⁸⁰⁸ S. Faravel, dans DELAPLACE 2005, p. 152. Dans le même ouvrage voir aussi l'article de J.-F. Reynaud sur l'actuelle région Rhône-Alpes, p. 67.

⁸⁰⁹ ZADORA-RIO 2008, p. 111.

⁸¹⁰ J.-C. Meuret, dans MERDRIGNAC *ET AL.* 2013, p. 300, 325-326.

bornage qui fixe leurs propres confins⁸¹¹. Renaud de Craon, le seigneur qui donne les terres, indique les limites, par exemple, au nord et à l'est, un ruisseau nommé l'Usure. Le second processus est beaucoup plus progressif et est le fruit des pratiques sociales et culturelles des populations locales. Les facteurs ayant contribué à la création des paroisses comme ressorts territoriaux sont décrits dans les travaux de Michel Lauwers, et l'ouvrage collectif sur les paroisses de Touraine constitue une parfaite étude de cas⁸¹². On se limitera donc ici à rappeler brièvement ces facteurs afin de voir ensuite si certains peuvent être mis en évidence en Brionnais à travers la documentation écrite ou archéologique.

Un premier facteur est la distance entre l'église et les lieux habités. La possibilité pour tous les fidèles de se rendre fréquemment à l'église à pied est une préoccupation des autorités ecclésiastiques dès le IX^e siècle. Ainsi, l'archevêque Hincmar de Reims approuve l'érection de chapelles lorsque des fidèles ne peuvent se rendre à l'église en raison de la distance ou de la présence d'obstacles naturels (marais ou forêts par ex.)⁸¹³. Cette volonté de permettre l'accès régulier de tous les fidèles à un lieu de culte de proximité est, pour Michel Lauwers, l'une des causes du développement et de la réorganisation du semis des églises⁸¹⁴. L'évaluation de la distance maximale entre deux lieux de culte varie d'un concile à l'autre⁸¹⁵, mais la Touraine offre un cas concret puisqu'en 997, la distance entre Louans et Tauxigny invoquée pour justifier la construction d'une nouvelle église est de 7,5 km⁸¹⁶.

Il est acquis depuis quelques années maintenant que la dîme n'est pas un agent essentiel de la territorialisation des institutions ecclésiastiques⁸¹⁷. Deux raisons peuvent être invoquées. Premièrement, une église peut percevoir des dîmes sur des terres fort éloignées, ce qui signifie que décimaires et territoires paroissiaux ne coïncident pas. Deuxièmement, jusqu'à la réforme grégorienne, les riches laïcs détiennent une part des dîmes, ce qui permet à Michel Lauwers d'évoquer une « cogestion » du *dominium* par les puissants laïques et

⁸¹¹ Archives départementales de La Mayenne – H 154, Cartulaire de Notre-Dame-de-La-Roë, acte 2.

⁸¹² LAUWERS 2005 ; M. Lauwers, dans *PAROISSE* 2005 ; M. Lauwers, dans exemple LOGNA-PRAT ET AL. 2013 ; ZADORA-RIO 2008.

⁸¹³ Hincmar de Reims rédige la *Collectio de ecclesiis et capellis* vers le milieu du IX^e siècle.

⁸¹⁴ M. Lauwers, dans *PAROISSE* 2005, p. 11 de la version en ligne, et LAUWERS 2010 ; LOGNA-PRAT ET AL. 2013, p. 321.

⁸¹⁵ La distance est de 4 ou 5 milles (6 à 7,5 km environ) dans le canon 14 du concile de Tribur en 895, mais seulement de 2 ou 3 milles (entre 3 et 4,5 km) dans les statuts synodaux de Wells vers 1258.

⁸¹⁶ ZADORA-RIO 2008, p. 112.

⁸¹⁷ Voir en dernier lieu l'ouvrage collectif dirigé par Michel Lauwers et intitulé *La dîme, l'Église et la société féodale* (LAUWERS 2012).

ecclésiastiques⁸¹⁸. Cependant, Élisabeth Zadora-Rio rappelle qu'à partir du concile de Tribur, en 895, les morts doivent être inhumés près de l'église épiscopale ou près d'une communauté de moines ou de chanoines ou, à défaut, là où vivants ils payaient la dîme⁸¹⁹. Certes, le lien entre la dîme et le cimetière paroissial ne vient à cette époque-là qu'en troisième choix, mais aux XI^e et XII^e siècles, Élisabeth Zadora-Rio montre, textes à l'appui, que « le lieu d'inhumation garantit la légitimité du ressort de la dîme ». Paiement de la dîme et inhumation au sein du cimetière marquent l'appartenance du fidèle à une église. Les textes livrent alors des expressions comme « paroissien naturel » – « *naturalis parrochianus* »⁸²⁰ ou « paroissien du cimetière » – « *parrochiani cimiterium* »⁸²¹. Le *Décret* de Gratien, vers 1140, traite du problème des dîmes perçues sur des biens-fonds éloignés de l'église. Il affirme que le fidèle doit payer la dîme non à l'église où il reçoit les sacrements, mais à celle du lieu où sont établies ses possessions foncières⁸²². Ce *Décret* marque une étape dans la territorialisation de la paroisse.

Toutefois, il faut attendre le XIII^e siècle pour disposer de textes définissant plus précisément cette entité. Ainsi, le pape Honorius III (1216-1227) recommande de fixer les limites des paroisses en recourant aux écrits anciens, aux déclarations de témoins et à l'opinion publique⁸²³. Le caractère territorial est définitivement acquis vers 1250 par le canoniste Henri de Suse dans sa *Somme dorée* : « Qu'est-ce qu'une paroisse ? Un lieu où vit un peuple assigné à une église, délimité par des limites sûres ; on le tient pour paroisse dans la mesure où s'y étend le droit spirituel de l'église, et il ne peut y avoir, dans un même territoire délimité, plusieurs églises baptismales »⁸²⁴.

Dans les faits, l'application de cette définition rencontre des obstacles. Les chapelles peuvent en constituer un car, nombre d'entre elles exercent une partie des droits paroissiaux. Ainsi, le ressort des chapelles se superpose à celui de la paroisse mais sans lui être coextensif. En Bretagne, par exemple, la création de chapelles est rendue nécessaire par

⁸¹⁸ LAUWERS 2012, p. 53.

⁸¹⁹ ZADORA-RIO 2008, p. 114.

⁸²⁰ *Clementiniacensis ecclesie naturalis parrochianus* (Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers, n° 218, 1060-1067).

⁸²¹ Archives départementales de La Mayenne – H 154, Cartulaire de Notre-Dame-de-La-Roë, acte n°2, date : 1098. MERDRIGNAC *ET AL.* 2013, p. 296.

⁸²² ZADORA-RIO 2008, p. 115 ; M. Lauwers, dans *PAROISSE* 2005, p. 12-13.

⁸²³ E. Grémois, dans CEVINS, MATZ 2010, p. 98.

⁸²⁴ E. Grémois, dans CEVINS, MATZ 2010, p. 98 ; M. Lauwers, dans *PAROISSE* 2005, p. 13.

la dispersion de l'habitat au sein de vastes paroisses. Leurs vicaires peuvent dispenser certains sacrements mais ne peuvent pas célébrer les grandes messes, les baptêmes ou détenir le droit de sépulture⁸²⁵. Dans cet exemple, la répartition des droits procède d'un accord avec le prêtre de l'église principale et les attributions de chacun sont clairement définies. En revanche, l'étude menée en Touraine montre que le phénomène ne résulte pas nécessairement d'une concertation si bien qu'aucun des droits paroissiaux n'est réservé exclusivement à l'église paroissiale. Dans ces conditions, une chapelle peut être dotée d'un desservant attitré qui donne l'Eucharistie, la pénitence et baptise, une autre peut posséder un cimetière et percevoir des dîmes par exemple⁸²⁶. Il est à noter, cependant, que dans plusieurs régions, la phase de polarisation ecclésiale a été marquée par une hiérarchisation des lieux de culte voire par la disparition de certains afin de créer un maillage structuré et cohérent⁸²⁷. Ainsi, il apparaît que globalement le statut des édifices se précise et qu'une hiérarchie s'instaure entre les églises paroissiales et les chapelles sans pour autant que l'ensemble de ces dernières soient privées de certains droits paroissiaux.

Outre les chapelles, un autre phénomène s'oppose à la délimitation précise des paroisses : celui des territoires alternatifs. En effet, certains hameaux dépendent alternativement d'une paroisse ou d'une autre suivant un calendrier et des modalités définis par la coutume. Les textes montrent que ce procédé est fréquent dans l'ouest de la France, notamment au XIII^e siècle. Dans le diocèse de Tours, il prend le nom de tournants et virants, tandis que dans celui d'Orléans, les terres sont qualifiées de *métaizes* ou *métaires*, c'est-à-dire partagées à moitié⁸²⁸. L'un des premiers témoignages de l'existence des territoires alternatifs date de 1166 et concerne le diocèse du Mans. L'évêque règle un litige entre les paroisses de Courgenard et de Cormes à propos du défrichement du bois de La Chaussée. Il ordonne que :

« Toutes les choses et tous ceux qui résideraient à l'intérieur des bornes de ce bois, qu'ils soient paroissiens de l'église de Cormes. Gautier et Tiece, qui ont leur

⁸²⁵ E. Grémois, dans CEVINS, MATZ 2010, p. 99. En Bretagne, voir aussi l'exemple de la chapelle castrale de Tinténiac où on célèbre l'office sauf lors des grandes fêtes (Noël, Adoration de la Croix, Pâques et fête patronale) à l'occasion desquelles les fidèles sont tenus de se rendre à l'église paroissiale, ainsi que pour les sacrements de pénitence, du baptême et du mariage (A. Lunven, dans MERDRIGNAC ET AL. 2013, p. 285).

⁸²⁶ ZADORA-RIO 2008, p. 115.

⁸²⁷ On peut citer l'exemple de la Touraine (ZADORA-RIO 2008, p. 267) et de l'Ariège (B. Cursente, dans CURSENTE, MOUSNIER 2005, p. 159-161 : « Au-delà de la force des liens idéels entre les hommes et leur sanctuaire, qu'il ne faut pas surdimensionner, transparait clairement une triviale conscience de seuils de viabilité et de profitabilité des églises rendant nécessaires certaines délocalisations ou restructurations »).

⁸²⁸ Samuel Leturcq consacre un article aux *Territoires alternatifs dans la France de l'Ouest*, dans MERDRIGNAC ET AL. 2013, p. 259-270.

mansio juste à côté de ce bois du côté de Courgenard, et leurs successeurs qui demeureront en ces lieux, qu'ils soient communs des églises de Courgenard et de Cormes, de sorte qu'une année ils soient paroissiens d'une seule église, et l'autre année paroissiens de l'autre église »⁸²⁹.

Ce procédé témoigne du fait que, sur le terrain, les limites paroissiales n'ont pas la rigidité que préconisent les canons des conciles. Leur enveloppe est malléable.

En définitive, on retiendra qu'au cours du XI^e siècle – avec toutefois des décalages chronologiques suivant les régions – la paroisse qui désignait jusqu'alors les droits paroissiaux attachés à une église prend un sens territorial. Néanmoins, ce n'est pas un territoire au sens actuel du terme. Florent Hautefeuille rappelle à bon escient que la cartographie moderne n'apparaît qu'au XVIII^e siècle où la conception du territoire est alors celle d'un espace fini et précisément délimité, ce qui ne correspond pas à la vision médiévale⁸³⁰. À cette époque, les paroisses « se définissent par leur centre plus que par leurs limites »⁸³¹. Les procès-verbaux de délimitation de paroisse attestent de cette conception, d'une part parce qu'ils interviennent souvent en cas de conflit sans quoi les limites ne seraient pas couchées par écrit, et d'autre part parce que seule la portion qui pose problème est précisément fixée, le reste du tracé restant du domaine de l'accord tacite ou des usages quotidiens⁸³².

IV.1.5. Les études des paroisses rurales en Brionnais

En Bourgogne du Sud, la naissance des paroisses rurales a été étudiée par Anatole de Charmasse, puis François Bange, enfin Olivier Bruand. Chacun analyse un territoire différent. Le premier prend comme référence une entité administrative moderne, le département de Saône-et-Loire. Le second, au contraire, étudie l'ancien diocèse de Mâcon. Le troisième se concentre sur l'Autunois. C'est à travers ces différents prismes que fut abordé le Brionnais, mais aucune étude ne lui est spécifiquement consacrée.

⁸²⁹ *Cartulaire du chapitre royal de Saint-Pierre-de-la-Cour du Mans*, Le Mans, 1907, p. 26-28. Texte publié dans MERDRIGNAC ET AL. 2013, p. 265-266.

⁸³⁰ F. Hautefeuille, dans DELAPLACE 2005, p. 24-32.

⁸³¹ ZADORA-RIO 2008, p. 119.

⁸³² Sur cette question, voir par exemple J.-C. Meuret (p. 325, 365) et D. Pichot (p. 390), dans MERDRIGNAC ET AL. 2013.

En 1909, Anatole de Charmasse publie, dans les *Mémoires de la Société éduenne*, un article intitulé « Origine des paroisses rurales dans le département de Saône-et-Loire »⁸³³. Il divise l'histoire des paroisses en trois phases. La première voit la fondation des églises à l'initiative de laïcs, de prêtres ou de communautés monastiques. L'évêque donne son autorisation, s'assure que l'église est pourvue d'une dotation suffisante (au moins un manse), puis consacre l'édifice. Anatole de Charmasse cite en exemple la fondation de l'église brionnaise de Saint-Denis-de-Cabanne en 920⁸³⁴. La seconde phase correspond à la période au cours de laquelle les églises sont aux mains des familles des fondateurs. Des églises du Brionnais, telles que Bois-Sainte-Marie, Colombier, Dyo, L'Hôpital-le-Mercier, Meulin, Saint-Symphorien-des-Bois, sont partagées entre plusieurs héritiers⁸³⁵. L'article mentionne l'église de Trivy « tombant en ruine par suite de l'indifférence des propriétaires et de l'incurie des titulaires »⁸³⁶. Lors de la troisième phase, les édifices religieux perdent leur statut de propriétés privées pour devenir des biens d'Église, et Anatole de Charmasse dresse la liste des églises brionnaises cédées à des religieux⁸³⁷. Les évêques, à l'instar des particuliers, se dessaisissent des églises qu'ils possèdent en faveur des communautés monastiques, si bien que dès la fin du XI^e siècle, les églises auparavant possédées par des propriétaires isolés et divisés, sont aux mains de corps puissants tenant en échec le pouvoir épiscopal.

L'histoire des paroisses proposée par Anatole de Charmasse repose plutôt sur la succession des propriétaires des églises que sur la prise en compte des implications territoriales et sociales du phénomène. Néanmoins, son travail est très précurseur pour la région, puisqu'il faut ensuite attendre les travaux de François Bange en 1984. Ce dernier, on l'a vu, observe la « mutation » des « structures territoriales rurales » dans la partie nord du diocèse de Mâcon⁸³⁸. À travers la lecture des cartulaires, il émet l'hypothèse que la disparition des *agri* soit due à la mise en place du réseau paroissial. Certaines *villae* dotées d'une église prennent de l'importance. Une hiérarchie s'instaure au sein de l'*ager* jusqu'à provoquer parfois le déclin du chef-lieu. En outre, les terres données à l'église d'une *villa* entraînent un

⁸³³ CHARMASSE 1909.

⁸³⁴ CHARMASSE 1909, p. 68-69.

⁸³⁵ CHARMASSE 1909, p. 76-79.

⁸³⁶ CHARMASSE 1909, p. 80-81.

⁸³⁷ CHARMASSE 1909, p. 84-111.

⁸³⁸ BANGE 1984. Les sources principales de F. Bange sont les cartulaires de Cluny et de Saint-Vincent de Mâcon.

remodelage des terroirs. L'exemple de l'*ager Ibgiacensis* est éclairant, car il est bien documenté. Quinze *villae* peuvent lui être attribuées au X^e siècle, pourtant seules deux se maintiennent aux siècles suivants, Verzé et Igé, qui deviennent chefs-lieux de paroisses et dont l'étendue couvre tout l'ancien *ager*⁸³⁹. Le processus de dislocation des *agri* est amorcé dès le X^e siècle, mais ceux-ci ne disparaissent de la documentation qu'au cours de la première moitié du siècle suivant.

En 2000, Hannelore Pepke-Durix a souligné que les conclusions auxquelles étaient parvenues François Bange pour le Mâconnais pourraient selon de fortes probabilités s'appliquer au Brionnais malgré la plus grande rareté des sources disponibles⁸⁴⁰.

Les travaux les plus récents, et peut-être aussi les plus spécifiques à une partie du territoire brionnais, ont été réalisés par Olivier Bruand. Dans un article publié en 2008, il montre que les paroisses des archiprêtres de Matour et Charolles se seraient fixées à l'époque carolingienne⁸⁴¹. Les deux pouillés du diocèse d'Autun de la fin du X^e siècle témoigneraient de la densité du réseau dès cette époque⁸⁴². La comparaison avec des listes épiscopales plus tardives ne fait apparaître qu'un petit nombre d'églises nouvelles, preuve que le réseau était au X^e siècle dans sa phase d'achèvement. La mention de nombreuses églises dans des chartes antérieures aux pouillés de la fin du X^e siècle confirmerait les hypothèses de l'auteur. Il cite, entre autres, l'église brionnaise de Trivy qui, en 926, est déjà fortement délabrée, ce qui pourrait indiquer son ancienneté. Par ailleurs, l'auteur relève dans les chartes haut médiévales de nombreuses mentions de *villae*, or il lui semble inconcevable « que les habitants de ces endroits aient été privés de tout sanctuaire alors même que les plus notables d'entre eux donnaient leurs terres à des établissements religieux comme Cluny »⁸⁴³. À Matour, par exemple, l'église apparaît dans le pouillé de la fin du X^e siècle, tandis que la *villa* est signalée dès 907, il est donc envisageable que l'église ait existé dès le

⁸³⁹ BANGE 1984, p. 554-555.

⁸⁴⁰ Hannelore Pepke, « Aux sources de l'art roman : l'émergence des paroisses en pays brionnais », dans *PARAY* 2000, p. 165, et « Paroisses brionnaises sous l'influence de Paray-le-Monial », dans *PARAY* 1994. Voir aussi PEPKE 1992.

⁸⁴¹ BRUAND 2008.

⁸⁴² Pouillés déjà signalés aux chapitres I.3. « Les archives diocésaines » et II.1.2.3. « Les églises mentionnées au X^e siècle » (cf. *supra*).

⁸⁴³ BRUAND 2008 b, p. 50.

début du X^e siècle, bien que sa première mention soit plus tardive⁸⁴⁴. De la même manière, Olivier Bruand n'envisage pas que les chefs-lieux d'*agri* et de *vicariae* aient été dépourvus d'églises dans la mesure où celles-ci étaient « des marqueurs de l'encadrement des populations rurales »⁸⁴⁵. L'auteur conclut que le paysage monumental des XI^e et XII^e siècles résulte de la reconstruction d'églises qui existent antérieurement ; très peu seraient des constructions *ex nihilo*, car le réseau carolingien était déjà suffisamment dense. La fondation des paroisses de La Nocle et Montbeugny vers Bourbon-Lancy, au cours du deuxième tiers du IX^e siècle, dans une région de défrichement récent, serait la preuve d'une mise en place ancienne du réseau, puisque « dès les années 850 on en est à compléter le maillage des centres paroissiaux dans les régions les moins ouvertes du *pagus* »⁸⁴⁶. Walter Berry, qui a étudié le val de Loire autunois, partage cet avis : il constate « le triplement du nombre d'églises rurales dans toute la région » au cours des IX^e et X^e siècles et soutient l'idée d'une structuration précoce des cadres paroissiaux⁸⁴⁷.

Les analyses de François Bange et d'Olivier Bruand se contredisent sur des points majeurs. Le premier croit comprendre, à la lecture des chartes mâconnaises, que c'est parce que certaines *villae* possèdent une église qu'elles prennent de l'importance au sein de l'*ager* jusqu'à entraîner le déclin du chef-lieu si lui-même ne possède pas de lieu de culte. Au contraire, pour Olivier Bruand, tous les chefs-lieux d'*agri* et de *vicariae* et même toutes les *villae* possèdent une église, et dès lors, la thèse de François Bange serait caduque. Par ailleurs, ce dernier estime que le processus qui transforme le lieu de culte d'une *villa* en église chef-lieu de paroisse est long et relativement tardif puisqu'il s'amorce au X^e siècle pour ne s'accomplir véritablement qu'au milieu du siècle suivant. Pour Olivier Bruand au contraire, on « complète dès le IX^e siècle le maillage des centres paroissiaux ».

Ces divergences invitent à rouvrir le dossier de la mise en place des paroisses rurales en Bourgogne du Sud, avec le Brionnais comme aire d'étude. Certes, la documentation conservée ne permet pas de traiter de la période allant du IV^e au VIII^e siècle qui voit dans la plupart des régions la construction d'un premier semis d'églises en milieu rural. En revanche,

⁸⁴⁴ En Touraine, par exemple, l'église de Perrusson est datée du VI^e siècle par l'archéologie, alors que sa première mention connue date de 1180 (ZADORA-RIO 2008, p. 31).

⁸⁴⁵ BRUAND 2008 b, p. 51.

⁸⁴⁶ BRUAND 2009, p. 176.

⁸⁴⁷ Dans MAURICE-CHABARD 1999, p. 30-32.

certaines des facteurs de polarisation et de territorialisation énoncés dans la section précédente ont pu être repérés dans les chartes brionnaises. Ils seront présentés en deux temps. On s'intéressera d'abord aux statuts des lieux de culte car il a été montré, d'une part, que leur hiérarchisation témoigne d'une volonté de structuration de l'espace et, d'autre part, que leur mise en concurrence peut nuire à une définition claire des ressorts paroissiaux. Ces derniers seront abordés dans un second temps par l'analyse de leur formation, de leur insertion dans des entités ecclésiastiques plus vastes – les archiprêtres – et de leur évolution.

IV.2. *Ecclesia* et *capella* : statut et fonctions des lieux de culte en Brionnais

Différents termes ont servi au cours du temps à désigner les lieux de culte. En contexte urbain, le vocabulaire est souvent riche : on rencontre par exemple *basilica*, *oratorium*, *capella* ou *maxima ecclesia*. En milieu rural, la variété des lieux de culte est moins grande. Ainsi, dans les chartes brionnaises, deux termes seulement servent à désigner les églises – *ecclesia* et *capella* – et ce dès le IX^e siècle. Par exemple, dans une charte relative à Anzy-le-Duc et rédigée en 972, l'abbaye de Cluny reçoit deux églises : « *Hoc est mansum indominicatum, cum ecclesia que est dicata in honore beati Martini, et capellam in honore sancte Marie* »⁸⁴⁸. La distinction ici opérée par le scribe entre *ecclesia* et *capella* permet d'affirmer sans trop de doutes que le statut de l'église Saint-Martin est supérieur à celui de l'église Sainte-Marie. En revanche, lorsqu'*ecclesia* est employé seul, sans indice particulier, il faut garder à l'esprit qu'il peut prendre un sens neutre et ainsi qualifier des églises de statuts variés⁸⁴⁹.

Entre le X^e et le XII^e siècle, plusieurs chartes emploient l'expression « *ecclesia X cum capella Y* » (par exemple, dans une charte v. 1070 : « ***Ecclesiam sancti Poncii de Balgiaco*** »).

⁸⁴⁸ Cluny 1321 et 1322.

⁸⁴⁹ J.-C. Meuret observe l'imprécision du terme *ecclesia* dans la documentation bretonne des XI^e et XII^e siècles : « Vite sont apparus des cas de lieux de culte nommés ici *ecclesia* et là *capella* (Saint-Herblon), ou simplement des emplois aléatoires du terme *ecclesia* pour désigner par exemple une chapelle prieurale » (dans MERDRIGNAC ET AL. 2013, p. 363). En Touraine, É. Zadora-Rio note que dans les chartes carolingiennes *ecclesia* s'applique indifféremment aux églises paroissiales et aux chapelles (ZADORA-RIO 2008, p. 29-30).

[Baugy] *cum capella sancti Nicolai et omnibus que ad ea pertinent* »⁸⁵⁰). Le lien de subordination entre les deux églises est alors clairement exprimé. Dans une charte de 938 relative à Iguerande, on lit : « *Est autem principalis **aecclesia** in honore beati Andree apostoli dicata, cum capellis duabus sibi **adherentibus**, quarum una est in honore sancti Johannis, altera sancti Marcelli* »⁸⁵¹. Le terme *adherentibus* renforce peut-être l'idée de subordination en signifiant que les chapelles se définissent par les liens qu'elles entretiennent avec l'église principale. À moins qu'il signale la proximité géographique entre les trois édifices, puisque dans le *Lexicon Minus* de J.-F. Niermeyer *adhaerere* est traduit par *confiner à*. On a pu déterminer que Saint-André et Saint-Marcel sont distantes l'une de l'autre de 400 m, mais l'emplacement de Saint-Jean reste inconnu.

Dans les sources brionnaises, seule l'église de Saint-Martin-la-Vallée est clairement qualifiée de paroissiale dans une charte de 1120 : « *in parochiali ecclesia Sancti Martini* »⁸⁵². Dans ces conditions, il convient de déterminer le statut des lieux de culte mis en évidence au chapitre II en tenant compte, d'une part, du terme qui les désigne – *ecclesia* ou *capella* – et, d'autre part, des fonctions et droits qui leur sont attachés.

IV.2.1. Les fonctions et les droits attachés aux églises

IV.2.1.1. Le desservant et la *cura animarum*

Au X^e siècle, le desservant peut être désigné par différents termes : *sacerdos*, *rector* ou *presbyter*. Dans une charte de 926 relative à l'église de Trivy, un dénommé *Fulradus* est qualifié de *sacerdos* et il est témoin de la concession de l'église par l'évêque d'Autun à un certain Annon⁸⁵³. L'évêque impose la nomination d'un prêtre digne de cette charge (« *dignus sacerdos* ») qu'il désigne également par l'expression *vicariu sacerdos* : « *Ut melius per vicarium sacerdotem Deo dignum servitium inibi procuraret* »⁸⁵⁴.

⁸⁵⁰ Marcigny 9.

⁸⁵¹ Cluny 493. Autres mentions de la formule « *ecclesia cum capella* » dans les chartes Marcigny 270 (Iguerande) ; Paray 25 (Curbigny) ; Marcigny 51 (Briant).

⁸⁵² Marcigny 270.

⁸⁵³ Cluny 274.

⁸⁵⁴ Le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* indique que *sacerdos* est beaucoup moins fréquent dans le sens de prêtre que dans le sens d'évêque (CABROL, LECLERCQ 1907-1953, t. 15, éd. 1950, col. 240-242).

En 938, l'évêque de Mâcon cède les églises d'Iguerande en précaire à un laïc mais conserve le droit de nomination du *presbyter* : « *Eo tenore vero actum est, ut idem episcopus curam animarum et omnia que ad Deum pertinent presbitero committat* »⁸⁵⁵. En 959, les desservants de l'église de Noailly sont qualifiés de « *rectores ecclesiae* »⁸⁵⁶.

Dans la deuxième moitié du XI^e siècle, l'emploi de *presbyter* supplante ceux de *sacerdos* et *rector* dans les chartes⁸⁵⁷. Parmi les sources de cette époque, la charte 24 du cartulaire de Paray retient plus particulièrement l'attention. Elle concerne la donation du quart de l'église de Bois-Sainte-Marie par Artaud Le Blanc :

« *Domnus Artaldus Blanchus dedit Deo et huic loco quartam partem aecclesiae Sanctae Mariae de Bosco, et terram ipsi aecclesiae pertinentem, quam presbiter de eo tenebat, reddente Bernardo capellano aecclesiae quicquid in aecclesia habebat : tali pacto, ut non reappetat sine jussu prioris vel seniorum loci* ».

Le seigneur Artaud donne au prieuré de Paray le quart de l'église de Bois-Sainte-Marie et la terre appartenant à ladite église, laquelle terre est tenue d'Artaud par un prêtre. En outre, le chapelain de l'église, un prénommé Bernard, rend tout ce qu'il a dans l'église, suivant un accord tel qu'il ne s'en ressaisisse pas sans l'aval du prieur ou des seigneurs du lieu. Nous émettons l'hypothèse que « *presbiter* » et « *Bernardo capellano* » désignent la même personne. D'ailleurs, Noëlle Deflou-Loça constate que les églises rurales placées dans la dépendance des prieurés de Saint-Germain d'Auxerre sont fréquemment desservies par un *capellanus*, terme employé comme synonyme de *rector* ou de *curatus*⁸⁵⁸. Dans la charte brionnaise, le souci de préciser qu'il s'agit du chapelain Bernard signifie peut-être que ce dernier ne tient pas ce qu'il possède dans l'église du fait de sa charge de prêtre, mais par suite d'un accord passé avec Artaud.

⁸⁵⁵ Cluny 493.

⁸⁵⁶ Savigny 130 : « [...] *ut habeant ipsius rectores ecclesiae supplementum et adjutorium unde Domino servire possint* ».

⁸⁵⁷ Marcigny 119 (1096) : un prénommé *Lambertus, praesbyter de Varenis* [Varenne-l'Arconce] est témoin d'une donation d'Hugues Damas au prieuré de Marcigny / Paray 25 (v. 1080-1090) : lors de la cession des églises de Curbigny et d'Ouroux au prieuré de Paray, *Durannus presbiter* conserve la moitié du revenu qu'il perçoit sur ces églises / Paray 91 : Le chevalier Aricus revendique sur l'église de Dyo le droit de mutation lors du changement de prêtre (« *mutaciones presbiteri* »). *Cartulaire de l'Église d'Autun*, 29 (v. 1080) : la charte relate la fondation par l'évêque Aganon de la collégiale de Saint-Germain-en-Brionnais qu'il confie à Bernard, un prêtre de bonne vie (« *quemdam bonae vitae presbyterum Bernardum nomine* »). L'appellation *sacerdos* n'est pas abandonnée, elle sert par exemple à désigner les prêtres qui ratifient la fondation de l'hôpital d'Aigueperse, d'ailleurs l'un d'eux est qualifié de « *sacerdos hospitalis* » (*Cartulaire Lyonnais* 12).

⁸⁵⁸ DEFLOU-LOÇA 2010, p. 572. André Vauchez souligne lui aussi que *capellanus* est fréquemment employé dans le sens de prêtre (VAUCHEZ 1993, p. 270-271).

Le pouvoir sacerdotal du prêtre est désigné dans les chartes par *presbyteratus*, terme qui s'applique aussi à la dotation d'une église ou aux revenus affectés au desservant, tels que la possession usufruitière du manse presbytéral ou les revenus spirituels résultant de certains actes liturgiques⁸⁵⁹. Dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique*, le terme *presbyteratus* est plus précisément rattaché à la période au cours de laquelle les églises sont aux mains des laïcs – des églises privées. Tous les revenus des églises échoient aux patrons laïques, dès lors, le prêtre ne détient plus que le *presbyteratus* c'est-à-dire « une part fixée par le seigneur sur l'ancien manse ecclésiastique, de valeur fort variable, et destinée exclusivement à l'entretien convenable ou honnête du prêtre »⁸⁶⁰. Cependant, le seigneur exige parfois une part de ce *presbyteratus*, comme c'est le cas à Meulin où le *miles Willelmus* n'en cède à Cluny que la moitié⁸⁶¹. Au cours des XI^e et XII^e siècles, les laïcs donnent souvent le *presbyteratus* en complément de la donation de l'église⁸⁶². Mais dans certaines donations, les deux sont dissociés, notamment lorsqu'ils n'appartiennent pas à la même personne. C'est le cas pour Colombier-en-Brionnais dont l'église est donnée au prieuré de Paray par un groupe de quatre hommes, tandis que le *presbyteratus* est remis sensiblement à la même époque par un couple⁸⁶³.

La *cura animarum* est un des rôles principaux des prêtres : veiller au soin des âmes des fidèles, contrôler leur pratique sacramentelle ainsi que leur vie morale. En principe, l'évêque est le seul à pouvoir conférer la *cura animarum*, bien que cette prérogative puisse être accordée à certaines communautés monastiques ou canoniales⁸⁶⁴. En 926, l'évêque d'Autun cède l'église de Trivy à Annon à condition que le prêtre choisi pour la desservir soit approuvé par l'archiprêtre et soit en mesure de satisfaire aux obligations canoniques et au soin des

⁸⁵⁹ Sur la polysémie du terme voir <http://ducange.enc.sorbonne.fr/PRESBYTERATUS>, PACAUT 1988, p. 36 et PARISSÉ, BARRAL I ALTET 1992, p. 210.

⁸⁶⁰ *DHGE* 1912-2011, t. 7, col. 1249.

⁸⁶¹ *Cluny 3000* : « [...] *medietatem scilicet presbiteratus unius ecclesie que est dicata in honore almi testis Christi Simphoriani* ».

⁸⁶² Geoffroy de Chassagne donne les églises de Curbigny et Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie avec leur *presbyteratus* (« [...] *aecclisiam Sancti Petri cum cimiterio ac presbiteratu [...] aecclisiam quae dicitur Oredors, cum presbiteratu, sed et decimas* », *Paray* 25). En 959, un couple de laïcs donne à l'abbaye de Savigny l'église Saint-Pierre de Noailly *cum parochia et suo presbiteratu*, *Savigny* 130).

⁸⁶³ *Paray* 27 et 28. La situation et les références au cartulaire de Paray sont les mêmes pour l'église de Saint-Symphorien-des-Bois. Le chevalier Hugues de Larres cède le *presbyteratus*, le cimetière, la dîme et les offrandes de l'église de L'Hôpital-le-Mercier, mais la charte ne signale pas la donation de l'édifice lui-même qui est peut-être déjà aux mains des moines (*Paray* 94).

⁸⁶⁴ VAUCHEZ 1993, p. 271.

âmes (« *et curam inibi non parvi pendat animarum* »⁸⁶⁵). Dans une charte de 938 relative à Iguerande, les églises sont concédées en précaire à un laïc à condition que l'évêque conserve toute autorité pour confier à un prêtre la *cura animarum*⁸⁶⁶.

IV.2.1.2. La dîme

Dans l'historiographie, l'histoire de la dîme est présentée en trois temps. Le premier correspond à la genèse de l'institution de la dîme : tout fidèle doit acquitter un dixième de ses revenus au lieu de culte et au prêtre auxquels il est rattaché ; cette taxe est rendue obligatoire à l'époque carolingienne. Le deuxième temps voit l'accaparement des produits de la dîme par les laïcs. Enfin, le dernier temps est marqué par un mouvement de restitution des dîmes aux clercs et aux moines, à l'époque de la réforme de l'Église. Dans un ouvrage collectif de 2012 intitulé *La dîme, l'Église et la société féodale* et dirigé par Michel Lauwers, ce schéma est remis en question⁸⁶⁷. Ce ne sont plus trois mais quatre phases qui sont proposées. La première correspond aux premiers siècles du christianisme. La dîme est alors une offrande non obligatoire. En effet, aucune source textuelle ne permet de conclure à un prélèvement régulier des *decima* au haut Moyen Âge. Certes, cette offrande est vivement encouragée par les autorités ecclésiastiques, mais elle ne semble avoir été imposée que ponctuellement pour répondre à une crise, une famine par exemple. La dîme, mesure d'exception, devient une obligation au cours des VIII^e et IX^e siècles sous l'impulsion des autorités royales et ecclésiastiques. Elle est alors présentée comme un moyen de répartition des richesses. Son usage est d'ailleurs précisé : le revenu est partagé entre l'évêque qui assure sa redistribution aux pauvres, le clerc desservant, et l'église pour son entretien et son équipement. Les clercs, parce qu'ils sont à la fois les acteurs de la levée de la dîme et les bénéficiaires de ce revenu, deviennent « le pivot d'un vaste système de redistribution des biens »⁸⁶⁸. Dès cette période, des laïcs occupent un rôle dans la perception de la dîme, soit

⁸⁶⁵ Cluny 274 : « *Jussimus itaque hanc nostre auctoritatis elargiri traditionem, per quam statuentes decernimus ut prefatus Adso et nepos ejus Anno prefatam ecclesiam regendam teneant, possideant, quandiu advixerint, ea ratione ut ibidem dignus sacerdos ponatur per archipresbiteri consensum, qui archidiaconi et nostris utilitatibus canonicis respondere possit, et curam inibi non parvi pendat animarum* ».

⁸⁶⁶ Cluny 493.

⁸⁶⁷ LAUWERS 2012, en particulier l'article de M. Lauwers, « Pour une histoire de la dîme et du *dominium* ecclésial », p. 11-64.

⁸⁶⁸ LAUWERS 2012, p. 26.

qu'ils aident les prêtres pour organiser sa levée, soit qu'ils se voient confiés, contre un cens, le contrôle d'une église et de ses dîmes. L'implication des laïcs grandit au cours de la troisième phase, aux X^e et XI^e siècles, lorsque les plus puissants organisent leur propre prélèvement de la dîme au sein de leur domaine et se chargent d'en attribuer une part aux églises qu'ils ont fondées et d'assurer la subsistance du desservant qu'ils ont choisi. Là où l'ouvrage de 2012 offre une vision totalement renouvelée de l'histoire de la dîme, c'est que les laïcs ne sont pas présentés comme des usurpateurs qui auraient perverti un système de prélèvement purement ecclésiastique. Au contraire, dès les capitulaires carolingiens, l'aristocratie laïque est étroitement associée à la dîme. Michel Lauwers le répète : « Dès ses origines, la dîme fut ecclésiale et seigneuriale »⁸⁶⁹. Dans une société où domination laïque et ecclésiale sont inextricablement mêlées, il était naturel que les maîtres de la terre, ceux là même qui avaient établi les lieux de culte sur leur sol, contrôlent et gèrent la dîme, dont « le produit était destiné tout à la fois aux églises et aux pauvres, à la société locale et à ses dirigeants »⁸⁷⁰. Cette entente des puissants laïcs et des ecclésiastiques ne signifie pas que tout aille sans heurt ni concurrence, d'autant qu'il faut compter sur un troisième acteur qui lève des dîmes sur ses propres terres : les moines. La quatrième et dernière phase débute vers le milieu du XI^e siècle. Sous l'effet de la réforme grégorienne, une distinction s'opère entre les clercs et les laïcs, mais aussi entre les choses sacrées et les choses profanes. Les dîmes étant classées parmi les *res sacre*, elles relèvent des revenus propres et inaliénables de l'Église. Dès lors, il ne peut plus être question de leur détention par des laïcs. La première condamnation nette de la détention des dîmes par les laïcs remonte au concile réuni en 1078 à Rome à l'initiative du pape Grégoire VII. De fait, un vaste mouvement de transfert de dîmes, de l'aristocratie laïque vers le monde ecclésiastique, est attesté dès la seconde moitié du XI^e siècle, bien qu'il se déroule à des rythmes variables suivant les régions.

À l'échelle du Brionnais, quelques observations sont possibles, bien que seules 9 % des chartes contiennent au moins une mention de la dîme, soit 27 chartes⁸⁷¹. Elles couvrent la

⁸⁶⁹ LAUWERS 2012, p. 35.

⁸⁷⁰ LAUWERS 2012, p. 34.

⁸⁷¹ 27 chartes sur un total de 278. Elles appartiennent aux cartulaires de Cluny (6 chartes sur 74 soit 8 % : *Cluny* 274, 486, 493, 1000, 1628, 1947), Marcigny (19 chartes sur 129 soit 14 % : *Marcigny* 3, 31, 56, 57, 73, 103, 269, 13, 15, 79, 192, 217, 295, 296, 300, 302, 100, 101, 154) et Paray (2 chartes sur 24 soit 8 % : *Paray* 25, 94).

période 926-1150. La figure 18 montre que 75 % d'entre elles ont été rédigées entre 1050 et 1150, et le corpus n'en contient aucune pour la première moitié du XI^e siècle. Toutes sont extraites de cartulaires monastiques (Cluny, Marcigny, Paray), car ces recueils contiennent l'essentiel de notre documentation. Dans 26 des 27 actes, la dîme est l'objet d'une transaction, tandis que dans l'acte restant, sa possession par le prieuré de Marcigny fait l'objet d'une confirmation papale⁸⁷². L'origine monastique des chartes explique en grande partie qu'à 24 reprises, les moines soient les bénéficiaires de la transaction. Dans les 2 autres actes, ce sont un prêtre et un laïc qui reçoivent des dîmes, respectivement en 926 et 938⁸⁷³. Il est à souligner que les évêques ne sont jamais bénéficiaires, mais cela reflète la composition de notre corpus de sources plus que la réalité, même s'il est certain que dans l'ensemble les moines reçoivent davantage de dîmes que les évêques. Dans 76 % des cas (20 chartes), les dîmes sont concédées par des laïcs, dans 19 % des cas (5 chartes) par un évêque et une fois par un prêtre. On notera que les cinq chartes dans lesquelles un évêque est le concessionnaire datent du X^e siècle. Si les évêques concèdent généralement les dîmes en précaire, les laïcs en revanche les donnent, ou, plus rarement, ils les vendent⁸⁷⁴ ou les restituent⁸⁷⁵. Les laïcs cèdent les dîmes en premier lieu pour le salut de leur âme. Le second motif invoqué est la prise d'habit du donateur ou d'un de ses enfants. Quand aux évêques, ils octroient des dîmes aux laïcs pour assurer le maintien des églises en bon état⁸⁷⁶ et aux moines pour qu'ils soient en mesure d'assurer un service divin de qualité⁸⁷⁷. En outre, ce sont fréquemment les moines qui réclament à l'évêque l'octroi de dîmes⁸⁷⁸.

⁸⁷² Marcigny 269.

⁸⁷³ Cluny 274 et 486.

⁸⁷⁴ Marcigny 103, 154, 217, 295, 300.

⁸⁷⁵ Marcigny 79.

⁸⁷⁶ Cluny 493 concernant les dîmes des trois églises d'Iguerande : « *Cum inportunis agi mundum occasionum udubilitatibus nostro tempore constet, quicquid sacrae aecclesiae fidelibus inperitur placida firmitate condecet adornare, quo solidiora queant continuis temporibus stare* » (« Puisqu'il est reconnu qu'en notre temps le monde est mu par les inconstances fâcheuses des moments favorables, il convient de préparer avec une douce fermeté tous les biens de l'Église sacrée partagés avec les fidèles, pour qu'ils puissent rester plus intègres (*solidiora*) dans la suite des temps »).

⁸⁷⁷ Cluny 1947 : « *Facimus ergo eis tale auctoritatis scriptum, ut ipsas ecclesias vel decimas tenere, ordinare, veld are, sine ullius contradictione, valeant, dummodo neque ipsi ecclesie, neque in eis divinum neglegatur offitium* ».

⁸⁷⁸ Cluny 1000 et 1628.

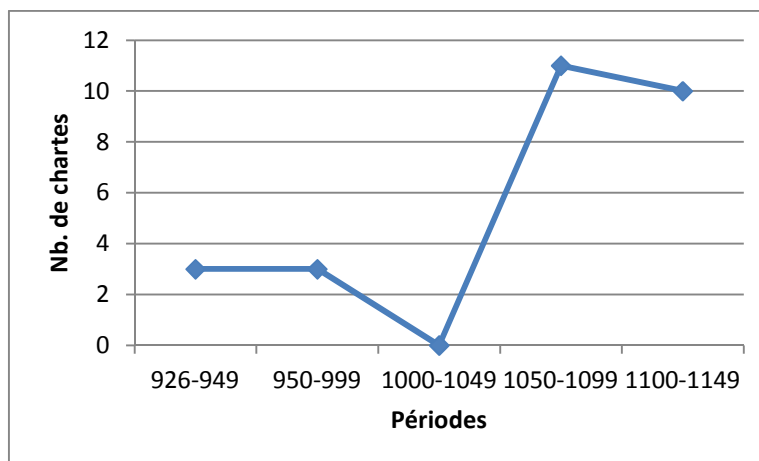


Fig. 18 : Répartition du nombre de chartes mentionnant des dîmes entre 926 et 1149

Il est intéressant d'établir un parallèle entre les observations faites en Brionnais et l'enquête menée par Isabelle Rosé sur le vocabulaire et les formulaires relatifs à la dîme dans les chartes bourguignonnes entre le IX^e et le XIII^e siècle⁸⁷⁹. Isabelle Rosé extrait de la base CBMA 514 documents contenant au moins une mention de la dîme « dite ecclésiastique », soit 5,5 % du corpus⁸⁸⁰. Elle met en évidence deux grandes phases. Au cours de la première, entre 800 et 1060 environ, les dîmes font partie intégrante des patrimoines aristocratiques c'est-à-dire qu'elles sont considérées, au même titre que les terres ou les bâtiments d'exploitation, comme un simple élément domanial. Elles sont détenues par l'ensemble de la noblesse « cléricale, monastique ou guerrière ». Dans les chartes, cela se manifeste par la mention des dîmes aux côtés d'éléments agricoles, comme on le vérifie en Brionnais. Dans un acte de 938, un laïc donne à Cluny les trois églises d'Iguerande « *cum omnibus que ad ipsas ecclesias aspiciunt vel pertinent, id est decimis, terris cultis et incultis, pratis, silvis, vineis, campis, aquis aquarumque decursibus, quesitum et ad inquirendum* »⁸⁸¹. Dans cet exemple, les dîmes côtoient des éléments liés à la gestion de l'eau (« *aquis aquarumque decursibus* »), des revenus agricoles (« *quesitum et ad inquirendum* »), et diverses modalités de mise en valeur des sols (« *terris cultis et incultis, pratis, silvis, vineis, campis* »). Ce type d'énumération témoigne « de la nature éminemment foncière du prélèvement dîmier »⁸⁸². Cependant, dès cette première phase, les préludes d'une transformation à venir sont perceptibles. Tout d'abord, un nouveau type de formulaire apparaît dans les années 930 : il

⁸⁷⁹ I. Rosé, dans LAUWERS 2012, p. 191-233.

⁸⁸⁰ La requête d'I. Rosé a porté sur l'ensemble de la base CBMA à l'exclusion du cartulaire général de l'Yonne.

⁸⁸¹ *Cluny* 486.

⁸⁸² I. Rosé, dans LAUWERS 2012, p. 212.

stipule que l'église est donnée avec tous les biens lui appartenant mais, parmi ces derniers, seule la dîme est explicitement citée. Une charte brionnaise peut illustrer cette évolution. En 956, l'évêque de Mâcon *Maimbodus* donne au monastère de Cluny les dîmes de deux églises dont Saint-André d'Iguerande et tous les biens qui leur appartiennent : « *Petierunt autem prelibatas ecclesias, cum rebus et decimis et omnibus sibi jure pertinentibus* »⁸⁸³. Comparativement aux énumérations précédentes, la dîme est ici individualisée, ce qui lui confère une importance nouvelle. La seconde évolution est perceptible dans les chartes bourguignonnes dès les années 940 : les formulaires de donation d'églises commencent à mentionner, à côté des dîmes, d'autres revenus ou structures ecclésiastiques. Ceci est attesté en Brionnais mais seulement à partir du milieu du XI^e siècle, soit un siècle après les mentions relevées par Isabelle Rosé. La charte relatant la donation de l'église de L'Hôpital-le-Mercier aux moines de Paray peut être citée en exemple : outre l'église, le donateur offre « *huic loco omnia quae ibi habebat, scilicet presbiteratum, cimiterium, decimum et offerendam* »⁸⁸⁴. Ce type de formulaire peut être qualifié d'ecclésial par opposition à ceux au sein desquels la dîme est entourée d'éléments fonciers. Cependant, les formulaires ecclésiaux contiennent fréquemment la mention de terres, comme l'illustre la charte relative à la donation de l'église Saint-Nizier de Marcigny : « *Hoc est ecclesia sancti Nicetii cum appenditiis suis, cum decimis et pertinentiis, cum oblationibus et sepultura, cum terris quae ad eam pertinent et cum tota parrochia* »⁸⁸⁵. Droits ecclésiaux et biens fonciers dépendent de l'église qui est désormais « le centre de gravité du dispositif »⁸⁸⁶.

Commence alors la deuxième phase identifiée par Isabelle Rosé et qui couvre la période 1060-1150. La dîme qui apparaissait essentiellement dans des formulaires cumulatifs, s'en extrait peu à peu jusqu'à apparaître seule. C'est ainsi que vers 1065-1088, Joceran et Aubuin, deux laïcs, donnent les dîmes de l'église de Marcigny uniquement : « *nostram partem decimarum ecclesiae de Marciniaco, hoc est totam medietatem omnium decimarum* »⁸⁸⁷. La dîme se construit alors comme « *jus à part entière, dépendant légitimement de la sphère ecclésiastique* » et autonome par rapport aux droits seigneuriaux⁸⁸⁸. Si on reprend l'histoire de la

⁸⁸³ *Cluny* 1000.

⁸⁸⁴ *Paray* 94.

⁸⁸⁵ *Marcigny* 3.

⁸⁸⁶ I. Rosé, dans LAUWERS 2012, p. 213.

⁸⁸⁷ *Marcigny* 56.

⁸⁸⁸ I. Rosé, dans LAUWERS 2012, p. 231.

dîme proposée par Michel Lauwers, cela correspond au temps de la réforme grégorienne et du vaste mouvement de donations de dîmes par les laïcs. En outre, la période se caractérise par la donation fréquente de fractions de dîmes, comme l'atteste la charte de Joceran et Aubuin qui ne donnent que la moitié des dîmes, l'autre moitié étant détenue par leurs frères Ilion, qui s'en dessaisit quelques temps après. Le partage des dîmes entre les différents membres de l'aristocratie laïque et leurs réactions diverses face aux injonctions des réformateurs expliquent les dons de parts de dîmes.

Les donations des laïcs s'orientent essentiellement vers les monastères : ce constat fait pour le Brionnais est valable à l'échelle de la Bourgogne et ce jusqu'au milieu du XIII^e siècle, ce qui distingue cette région d'autres comme l'Artois ou l'Ouest de la France où, à partir du dernier quart du XII^e siècle, les évêques s'efforcent de reprendre la main sur les cessions de dîmes⁸⁸⁹. Pour Isabelle Rosé, la situation bourguignonne « découle d'une implantation cénobitique beaucoup plus dense que dans d'autres régions, d'autant plus que la présence clunisienne, déterminante, s'y trouve prolongée par la vague de fondations cisterciennes »⁸⁹⁰. Le rôle des cisterciens dans la perception de la dîme en Brionnais pourrait être évalué si les archives de La Bénisson-Dieu étaient conservées. Par ailleurs, Isabelle Rosé constate qu'à partir des années 1060, les moines sont, après les laïcs, les seconds concessionnaires de dîmes. Ils font circuler la dîme sous forme de restitutions qui s'adressent à d'autres institutions ecclésiastiques ou de fiefs octroyés à des laïcs. Ce phénomène ne s'observe pas dans la documentation brionnaise.

Enfin, la deuxième grande phase est marquée par une territorialisation de la dîme et les arguments avancés par Isabelle Rosé en faveur de cette hypothèse se vérifient partiellement en Brionnais. Il y a tout d'abord les formules comme « *decimae quae ad ecclesiam / villam / parrochiam pertinent* » que l'on retrouve dans une certaine mesure en Brionnais dans des formules comme « *decimas quas habebat in villa de Sarriaco [Sarry]* »⁸⁹¹. Elles indiquent sur quel lieu la dîme est assise. Jusque vers 1070, la dîme est majoritairement associée à une église et parfois à une structure agricole. À partir des années 1070, la dîme est fréquemment associée à la *parrochia*, et cette articulation dîme / paroisse devient majoritaire dès 1140. La dîme ne se définit donc plus par rapport à un pôle – l'église – mais en fonction d'un territoire

⁸⁸⁹ F. Mazel, dans LAUWERS 2012, p. 155-190.

⁸⁹⁰ I. Rosé, dans LAUWERS 2012, p. 226.

⁸⁹¹ *Marcigny* 300.

– la *parrochia*. En Brionnais, le constat est un peu différent tant dans la chronologie que dans les structures de rattachement. Les chartes des X^e et XI^e siècles attachent la dîme à une église. En revanche, six des neuf chartes du XII^e siècle l’attachent à un domaine foncier. Par exemple, le prêtre Eldin donne aux moines de Marcigny les dîmes du manse Audran : « *Ego Ildinus capellanus relinquens saeculum decimam do quam habebam in manso Aldran* »⁸⁹². Quant aux trois autres chartes du XII^e siècle (au cours des trois premières décennies), elles associent la dîme à la paroisse. Ainsi, Hugues d’Essertines donne à Marcigny « *le dixme que j’avois en la parroisse de Briant* »⁸⁹³.

Les chartes brionnaises contenant une mention de dîmes sont peu nombreuses, elles ne couvrent que deux siècles (environ 930-1130) et sont toutes extraites de cartulaires monastiques clunisiens. Leur représentativité est donc relative. Néanmoins, elles montrent que l’histoire de la dîme en Brionnais a dû suivre le schéma général dressé par Michel Lauwers et celui plus particulier à la Bourgogne dressé par Isabelle Rosé. Dès le X^e siècle, les moines sont les principaux bénéficiaires des dons de dîmes et les évêques les principaux concessionnaires. À partir de la deuxième moitié du XI^e siècle, les transactions sont plus nombreuses et les donateurs sont des laïcs, en réponse aux injonctions des réformateurs grégoriens. Nous avons mis en évidence dans le chapitre précédent, consacré à la structure du territoire, une évolution depuis la localisation des biens en fonction de structures foncières (*pagus, ager, villa*), puis le recentrement sur le pôle local – la *villa* – enfin la mise en place d’un nouveau territoire de référence, la *parrochia*. L’analyse des mentions de la dîme permet de mettre en évidence un schéma assez proche : la dîme est d’abord mentionnée parmi les biens fonciers et ne s’en distingue pas, puis elle apparaît dans des « formulaires ecclésiastiques » qui énumèrent des droits liés à une église donc un recentrement sur un pôle, enfin la dîme se territorialise, et son ressort correspond à celui de la *parrochia*.

⁸⁹² *Marcigny* 295.

⁸⁹³ *Marcigny* 100. Voir aussi *Marcigny* 101 et 154.

IV.2.1.3. Cimetières et droit de sépulture

L'association de l'église paroissiale et du cimetière est tardive comme le montrent les travaux de Cécile Treffort sur les textes carolingiens et que les fouilles archéologiques viennent corroborer⁸⁹⁴. Ce n'est qu'au cours de la seconde moitié du IX^e siècle que s'ajoute aux fonctions du prêtre la responsabilité exclusive de la célébration des funérailles et que le cimetière paroissial vient entourer l'église⁸⁹⁵. Toutefois, des nécropoles en plein champ perdurent, de même que des inhumations isolées ou en petits groupes au sein de l'habitat⁸⁹⁶. C'est véritablement au tournant des X^e et XI^e siècles que tous les morts sont enterrés dans le cimetière chrétien autour de l'église⁸⁹⁷, cimetière qui devient « dès le début du XI^e siècle, le lieu de la coutume et des ancêtres » pour reprendre les mots de Cécile Treffort⁸⁹⁸. La pratique qui consiste à verser au prêtre une somme d'argent au moment de la mise en terre du défunt est en revanche assez ancienne car, si le cimetière est tardif, il y eut très tôt des inhumations *ad sanctos* résultant de la volonté individuelle de certaines personnes. Dans un premier temps, les familles auraient versé cet argent comme un don spontané, puis des prêtres en auraient fait une condition obligatoire de l'inhumation ; procédé contre lequel Grégoire le Grand s'insurge dès le VI^e siècle⁸⁹⁹. Au X^e siècle, Reginon de Prüm considère qu'il s'agit d'une pratique simoniaque, preuve qu'elle n'a pas disparu. Finalement, elle est définitivement acceptée par l'Église au début du XI^e siècle.

Ce bref rappel concernant le cimetière et le droit de sépulture explique que seules les chartes brionnaises des XI^e et XII^e siècles contiennent des mentions de *cimiterium* et *sepultura*, tandis qu'elles sont absentes des chartes du X^e siècle.

Des cimetières sont signalés à Briant et Sarry⁹⁰⁰, Curbigny⁹⁰¹, Saint-Julien-de-Civry⁹⁰², Varenne-l'Arconce⁹⁰³, Briennon⁹⁰⁴ et Mussy⁹⁰⁵. Quant aux droits de sépulture (*sepultura*), ils

⁸⁹⁴ TREFFORT 1996 ; SORIA AUDEBERT, TREFFORT 2008. Pour les données archéologiques, voir par exemple É. Zadora-Rio, dans DELAPLACE 2005, p. 18-20.

⁸⁹⁵ TREFFORT 1996, p. 188 ; SORIA AUDEBERT, TREFFORT 2008, p. 100.

⁸⁹⁶ É. Zadora-Rio, dans DELAPLACE 2005, p. 18-20.

⁸⁹⁷ À l'exclusion des païens, des hérétiques et des excommuniés.

⁸⁹⁸ TREFFORT 1996, p. 189.

⁸⁹⁹ TREFFORT 1996, p. 172.

⁹⁰⁰ *Marcigny 3* : « *Dono etiam duas ecclesias cum cimiteriis et decimis, quarum una est in villa de Brianno et altera [à Sarry]* ».

⁹⁰¹ *Paray 25* : « *aeccliam Sancti Petri cum cimiterio ac presbiteratu [...] : cum ratione ut, si castrum defecerit, manentes denuo in cimiterio census reddant debitum* ».

sont cités dans des chartes relatives aux églises de Saint-Martin-la-Vallée⁹⁰⁶, Varenne-l'Arconce⁹⁰⁷, Marcigny⁹⁰⁸ et Saint-Martin-du-Lac⁹⁰⁹. Aucune charte ne mentionne à la fois le cimetière et les droits de sépulture. Ces deux éléments sont toujours donnés avec l'église, preuve qu'à partir du XI^e siècle église et cimetière (ou droit de sépulture) sont naturellement liés dans l'esprit des fidèles. Cependant, le donateur peut choisir, par exemple, de céder les droits de sépulture immédiatement, et l'église seulement après sa mort. C'est le choix fait par le seigneur de Semur à Varenne-l'Arconce⁹¹⁰. *Cimiterium* et *sepultura* sont toujours cédés avec d'autres droits ou biens attachés à l'église, dîmes et oblations en particulier. La donation du cimetière de Curbigny au prieuré de Paray présente une particularité : le donateur stipule que les redevances dues à ce cimetière continueront d'être utilisées pour les réparations du château⁹¹¹.

IV.2.1.4. Le baptême

Si à partir des X^e et XI^e siècles, les cimetières sont l'indice majeur du statut paroissial d'une église, en revanche au cours des siècles précédents c'est le droit de baptême qui tient ce rôle comme l'attestent les canons des conciles mérovingiens et les écrits de Grégoire de Tours. Cependant, dans les chartes des XI^e et XII^e siècles, la fonction baptismale est rarement précisée ainsi que le souligne Jean-Claude Meuret pour les paroisses de Bretagne. Une enquête dans la base CBMA à partir de la requête « baptist.* » permet de constater la même rareté dans la documentation bourguignonne : les résultats ne livrent qu'une occurrence dans

⁹⁰² Marcigny 110 : « *et ea quae in cimiterio vel in terris ejusdem ecclesiae habebant* ».

⁹⁰³ Marcigny 36 : « Or cette donation a été faite à Varennes dans le cimetière ».

⁹⁰⁴ Marcigny 73 : « L'église de Briannon, c'est-à-dire la moitié de l'église même avec les dixmes et les prémices, avec le cimetière et l'offrande, tout dans son entier autant que je l'y avois ou quelqu'un pour moi ».

⁹⁰⁵ Paray 94 : « *Deditque ipse Hugo de Larris Deo et huic loco omnia quae ibi habebat, scilicet presbiteratum, cimiterium, decimum et offerendam* ».

⁹⁰⁶ Marcigny 80 : « *medietatem ecclesiae sancti Martini quae est in Lavalada, in manu Widonis prioris ; et quidquid ad illam medietatem pertinet, in sepultura, in oblationibus et cum omnibus omnino redditibus quos in ea accipiebam [...]* ».

⁹⁰⁷ Cluny 2874 : « *et in presenti damus in vestituram offerendam et baptisterium et sepulturam* ».

⁹⁰⁸ Marcigny 3 : « *Hoc est ecclesia sancti Nicetii cum appenditiis suis, cum decimis et pertinentiis, cum oblationibus et sepultura, cum terris quae ad eam pertinent et cum tota parrochia* ».

⁹⁰⁹ Marcigny 5 : « L'église de Saint-Martin avec toutes ses dépendances, avec les dixmes et prémices, avec les offrandes et la sépulture, avec les terres qui lui appartiennent et appartiendront et avec toute la paroisse ».

⁹¹⁰ Marcigny 277.

⁹¹¹ Paray 25.

les cartulaires de Paray⁹¹² et Marcigny⁹¹³ et douze dans celui de Cluny. Pour le Brionnais, seuls deux actes font référence au baptême. Le premier date de 1045 et concerne la donation de l'église de Varenne-l'Arconce par Artaud de Briant à Cluny ; la donation sera effective à sa mort mais il cède dès à présent certains droits : « *et in presenti damus in vestituram offerendam et baptisterium et sepulturam* »⁹¹⁴. Le second acte est rédigé dans les vingt premières années du XII^e siècle lorsque Girard de Charlieu fait baptiser son fils par l'évêque de Mâcon dans l'église de Châteauneuf (« *in die qua predictus episcopus baptisavit filium suum nomine Girardum in ecclesia Castellinovi* »⁹¹⁵).

IV.2.1.5. Les oblations et les prémices

Les oblations et les prémices sont des offrandes faites par les paroissiens. Elles accroissent les revenus d'une église paroissiale et sont attestées pour les églises de Saint-Martin-la-Vallée⁹¹⁶, Varenne-l'Arconce⁹¹⁷, Marcigny⁹¹⁸, Mussy-sous-Dun⁹¹⁹, Briennon⁹²⁰ et Saint-Martin-du-Lac⁹²¹. Oblations et prémices ne sont jamais données seules, elles accompagnent toujours la donation d'une église et d'autres droits ecclésiastiques. Les oblations par exemple apparaissent fréquemment aux côtés des droits de sépulture.

IV.2.1.6. La répartition des droits entre *ecclesiae* et *capellae*

Les sections précédentes ont défini les composantes du droit paroissial. Il vise à assurer le soin des âmes (*cura animarum*) et comprend divers revenus comme les dîmes, les

⁹¹² Paray 167.

⁹¹³ Marcigny 277.

⁹¹⁴ Cluny 2874. Il existe une traduction de cette charte réalisée en 1719 et reproduite dans l'édition de 1957 du cartulaire de Marcigny (*Marcigny 277*). *Baptisterium* est traduit par baptistère, mais le mot désigne en fait les sommes versées par les familles pour que le prêtre célèbre le baptême de leur enfant. Il est presque anachronique de parler de baptistère au milieu du XI^e siècle car, à partir du capitulaire édicté par Charlemagne en 789, on baptise les enfants par infusion et non plus les adultes par immersion, ce qui entraîne l'abandon progressif des baptistères au profit des cuves baptismales.

⁹¹⁵ Mâcon 607.

⁹¹⁶ Marcigny 80.

⁹¹⁷ Cluny 2874 = Marcigny 277.

⁹¹⁸ Marcigny 3.

⁹¹⁹ Paray 94.

⁹²⁰ Marcigny 73.

⁹²¹ Marcigny 5.

droits de sépulture et de baptême, les oblations et les prémices. Ce droit est fréquemment qualifié de *jus parochiale*, or cette expression n'est jamais utilisée dans les chartes brionnaises, et par conséquent, le doute est toujours possible sur le statut d'une église. En effet, les chartes montrent que certaines *capellae* perçoivent les revenus précédemment cités. Par exemple, les *capellae* Saint-Martin de Charlieu et Sainte-Marie-Madeleine de Semur possèdent un cimetière et la seconde perçoit des dîmes⁹²². La situation est plus ambiguë pour l'église Sainte-Marie de Montmelard. En 983, elle est cédée à l'abbaye de Cluny avec la dîme et le droit de nomination du desservant. L'édifice est donné par Hugues Le Blanc qui le qualifie de *capella* tandis que les droits et revenus sont remis par l'évêque qui emploie le mot *ecclesia*⁹²³. L'usage de *capella* est peut-être fautif, puisque dans la confirmation de la donation d'Hugues Le Blanc quelques mois après, Sainte-Marie est qualifiée d'*ecclesia*⁹²⁴. L'exemple montre toutefois que le qualificatif *ecclesia* associé à un droit réputé paroissial ne suffit pas à conclure au statut paroissial du lieu de culte. Ce constat n'est pas propre au Brionnais ; Jean-Claude Meuret fait le même en Bretagne et Élisabeth Zadora-Rio en Touraine, et tous deux soulignent la nécessité de multiplier les indices pour pouvoir postuler le statut paroissial d'un édifice⁹²⁵. Dans le cas du Brionnais, la mention d'un lieu de culte dans les pouillés de la fin du X^e siècle est un indice important, puisqu'on a pu constater que les chapelles en sont exclues⁹²⁶. En outre, l'histoire des lieux de culte qui est retracée dans chaque notice de notre tome CORPUS montre que la plupart des *ecclesiae* sont bien des églises paroissiales. Un doute subsiste pour l'église de Sancenay à Oyé qui est qualifiée d'*ecclesia* dans les années 830 et qui ne reparaît dans les textes qu'en 1692 avec le statut de chapelle qu'elle possède encore aujourd'hui⁹²⁷. Le lien est impossible à établir avec l'église paroissiale d'Oyé édifiée près du château et qui conserve actuellement son clocher roman.

⁹²² Charlieu : Cluny 31 : « *quandam capellam cum omni circumpertinentiis [...] cymiterio jam dicti cenobii addentes [...]* ; Semur : Marcigny 269 : « *capellam sanctae Mariae in oppido Sinemuro cum decimis et cimiteriis suis* ».

⁹²³ Cluny 1672 : « *capella Sancta Maria et curtis mea qui sunt sitas in pacostudunens* ». Cluny 1628 : « *ecclesia que est sita in comitatu Augustidunensi, constructa in villa nuncupata Montemelardi dicata in honore sancte Marie* ».

⁹²⁴ Cluny 1673.

⁹²⁵ MERDRIGNAC ET AL. 2013, p. 364 ; ZADORA-RIO 2008, p. 30-31. Il existe à ce sujet des études plus anciennes, voir par exemple Jean Marilier, dans *ENCADREMENT RELIGIEUX* 1985, p. 213, Marcel Pacaut, dans *PACAUT* 1988, ou encore FLICHE, MARTIN 1948, p. 273.

⁹²⁶ Cf. *supra* Chapitre II.1.2.3. « Les églises mentionnées au X^e siècle ».

⁹²⁷ *St-Benoît-sur-Loire* 20 et 21 ; ADSL – G 941 (visite pastorale).

Au total, si on fait abstraction de l'église de Sancenay et des chapelles monastiques de Charlieu et Marcigny, 20 *capellae* peuvent être identifiées en Brionnais entre le IX^e et le XII^e siècle dont 2 deviennent des *ecclesiae*, Saint-André d'Iguerande dès le X^e siècle et Saint-Hilaire de Semur au XII^e siècle. Elles côtoient 83 *ecclesiae*. Le paysage est donc essentiellement composé d'églises paroissiales. Cependant, le nombre de chapelles n'est pas négligeable, et leur relation avec l'église principale appelle quelques observations tant dans leurs fonctions respectives que dans leur emplacement.

IV.2.2. Hiérarchie et voisinage entre les églises

Au X^e siècle, le statut des lieux de culte est précisé afin d'opérer une claire distinction entre *ecclesia* et *capella*. Cependant, dans les chartes brionnaises les prérogatives et le rôle de chacune est rarement spécifié. L'emplacement des *capellae* à proximité ou à distance de l'*ecclesia* invite pourtant à s'interroger sur les diverses fonctions qu'elles peuvent exercer.

IV.2.2.1. L'organisation des lieux de culte au X^e siècle

Des études régionales ont montré que la phase de polarisation ecclésiale, au X^e siècle, est marquée par la hiérarchisation des lieux de culte voire par la disparition de certains afin de créer un paysage religieux structuré et cohérent au sein duquel les églises n'entrent pas en concurrence entre elles⁹²⁸. Par exemple, si au IX^e siècle Hincmar de Reims encourage la création de cimetière autour des *capellae*⁹²⁹, en revanche, les chartes des XI^e et XII^e siècles tendent plutôt à limiter le rôle des chapelles en y autorisant la célébration de l'office dominical mais en obligeant les fidèles à se rendre à l'église principale pour les grandes fêtes et pour recevoir les sacrements comme le baptême et le mariage⁹³⁰.

⁹²⁸ Cf. *supra* Chapitre IV.1.4.3. « La paroisse constituée ».

⁹²⁹ PL 126, col. 293 (Opuscule d'Hincmar de Reims contre Hincmar de Laon en 870), cité par TREFFORT 1996, p. 166.

⁹³⁰ Voir l'exemple de la chapelle castrale de Tinténiac (Ille-et-Vilaine) exposé par A. Lunven, dans MERDRIGNAC ET AL. 2013, p. 285.

Pour le Brionnais, ce processus de hiérarchisation s’observe à travers le cas des églises d’Iguerande. En 846, l’église Saint-André est une *capella*⁹³¹. Entre 893 et 936, elle apparaît aux côtés de deux autres églises – Saint-Marcel et Saint-Jean – et toutes les trois sont désignées par le terme *ecclesia*, par exemple « *ubi sunt ecclesie tres* »⁹³². En revanche, en 938, Saint-André est qualifiée de *principalis æcclesia* tandis que Saint-Marcel et Saint-Jean sont des *capellæ*⁹³³. Ainsi, Saint-André acquiert dans le courant du X^e siècle un statut supérieur à celui qu’elle avait au siècle précédent ce qui contribue à redéfinir ou à préciser le statut des deux autres églises par rapport à elle.

Il y a donc bien un phénomène de hiérarchisation des lieux de culte en Brionnais, mais il n’est pas complet puisqu’en 1095, par exemple, la chapelle de Semur possède encore son propre cimetière et ses dîmes.

IV.2.2.2. Les édifices contigus

Les chapelles de Baugy, Briant et Marcigny apparaissent dans les sources au cours de la seconde moitié du XI^e siècle et la documentation permet de restituer leur emplacement à proximité immédiate de l’église paroissiale.

Vers 1070, Geoffroy II de Semur donne au prieuré de Marcigny l’église paroissiale Saint-Ponce de Baugy et la chapelle Saint-Nicolas⁹³⁴. C’est la première mention de ces édifices dans la documentation. Des sources postérieures permettent d’affirmer que la chapelle est édifiée immédiatement au nord de l’église paroissiale⁹³⁵. La dédicace à saint Nicolas permet de supposer que la chapelle est de construction récente au moment de sa donation. En effet, le culte de ce saint connaît un nouveau développement en France dans la deuxième moitié du XI^e siècle en raison de la rédaction vers 1050, à Angers, d’un recueil de miracles⁹³⁶.

⁹³¹ *Cluny* 11.

⁹³² *Cluny* 486. Idem dans *Cluny* 51.

⁹³³ *Cluny* 493.

⁹³⁴ *Marcigny* 9.

⁹³⁵ Sur un atlas terrier du prieuré de Marcigny, dessiné au XVIII^e siècle, les 2 églises sont représentées cote à cote (ADSL – H 1677). Dans le procès-verbal de la visite pastorale de 1692, la chapelle est « très proche de l’église paroissiale » (ADSL – G 941).

⁹³⁶ BONNIN-MAGNE 2005, p. 225. Cf. *infra* Chapitre IX.2.3. « Les prieurales Sainte-Trinité et Saint-Nicolas de Marcigny ».

En revanche, le vocable de l'église paroissiale livre peu d'indices faute de pouvoir identifier Ponce avec certitude⁹³⁷. La chapelle Saint-Nicolas cesse d'être utilisée au plus tard dans la seconde moitié du XVII^e siècle et elle est détruite en 1769⁹³⁸.

À Briant, plusieurs laïcs se partagent la possession de l'église paroissiale Saint-Nazaire et de ses revenus, mais ils s'en dessaisissent progressivement au cours de la seconde moitié du XI^e siècle au profit du prieuré de Marcigny⁹³⁹. L'un d'eux, Ilion, cède la moitié de l'église Saint-Nazaire et la chapelle Saint-Jean⁹⁴⁰. Or, lorsqu'en 1755 l'évêque autorise la démolition de la chapelle, laquelle a cessé d'être entretenue dans les années 1730-1740, il décrit : « L'ancienne chapelle sous le vocable de Saint-Jean construite dans la cour du presbytère dudit Briant »⁹⁴¹. Le cas de figure est donc identique à celui de Baugy. Contrairement au culte de Nicolas qui se développe relativement tard, le culte de saint Jean est ancien et antérieur à celui de saint Nazaire⁹⁴².

À Marcigny, la chapelle Saint-Pierre est construite près de l'église paroissiale Saint-Nizier, ainsi que l'indique le curé en 1757 : « Auprès de l'église St-Nizier, et à l'est, subsiste une vieille chapelle sous le titre de St-Pierre ; elle n'est séparée du cimetière de St-Nizier que par le chemin qui tend de Marcigny à Artaix »⁹⁴³. Toutes deux apparaissent dans les sources vers 1055 au moment de leur donation par Geoffroy II de Semur au prieuré de Marcigny⁹⁴⁴. Comme à Briant, le vocable de la chapelle témoigne d'un culte très ancien⁹⁴⁵. Celui de l'église paroissiale, au contraire, renvoie à Nizier de Lyon et n'a pu se répandre qu'à partir de la fin du VI^e siècle⁹⁴⁶.

⁹³⁷ Cf. *infra* Chapitre IX.3.2. « La composition du sanctoral ».

⁹³⁸ ADSL – C 357.

⁹³⁹ *Marcigny* 3, 31 et 51.

⁹⁴⁰ *Marcigny* 51.

⁹⁴¹ ADSL – 11G 11, série 1 (Autorisation de démolition accordée par l'évêque en 1755). La chapelle cesse d'être entretenue après 1729, date à laquelle elle est encore fort propre d'après le texte de la visite pastorale (ADSL – G 926 f° 331-332).

⁹⁴² Cf. *infra* Chapitre IX.3.2.1. « Les saints bibliques ».

⁹⁴³ DESSERTENNE, GEOFFRAY (éd.), 2010, p. 166-167 (Réponse donnée en 1757 par le curé pour établir la carte de Cassini).

⁹⁴⁴ *Cluny* 3346.

⁹⁴⁵ Cf. *infra* Chapitre IX.3. « Les vocables des églises séculières ».

⁹⁴⁶ Cf. *infra* Chapitre IX.3.2.3. « Les saints évêques ».

Le rôle des chapelles de Baugy, Briant et Marcigny est énigmatique. En résumé, elles apparaissent dans les sources au XI^e siècle au moment où, avec l'église paroissiale qu'elles jouxtent, elles passent des mains de laïcs à celles de la prieure de Marcigny. Elles sont en usage jusqu'au XVII^e ou XVIII^e siècle puis, faute d'entretien, elles tombent en ruine et sont détruites. Les visites pastorales traitent peu de leur architecture, mais ce sont manifestement de petits édifices très simples. Leurs fonctions sont inconnues, cependant des sources du XVIII^e siècle signalent que Saint-Pierre de Marcigny possède son « cimetière particulier », distinct de celui de l'église paroissiale⁹⁴⁷.

Il est difficile d'identifier dans d'autres régions ce phénomène de chapelles construites près de l'église paroissiale à l'époque romane. Des études existent pour les chapelles édifiées en contexte monastique. Ainsi, dans la thèse de Benjamin Saint-Jean-Vitus sur l'abbatiale de Tournus, un chapitre est consacré à la chapelle Saint-Laurent et au « problème des chapelles monastiques »⁹⁴⁸. Cherchant à déterminer leur rôle, l'auteur conclut qu'elles « signent une forme de prise de possession du territoire par le sacré, sans doute typique du contexte monastique. Éléments de reconnaissances dans le paysage environnant, de telles chapelles identifient (tout en le sanctifiant) le terroir mis en valeur par les moines »⁹⁴⁹. Le phénomène s'observe aussi en Provence : au XII^e siècle, par exemple, on édifie immédiatement au sud de la prieurale de Saint-Symphorien-de-Buoux (Vaucluse), dont la construction date des environs de l'an mille, une seconde église. Pour Isabelle Barbier et Michel Fixot, « la coexistence de deux lieux de culte adjacents » donne naissance à « un véritable groupe prioral »⁹⁵⁰. Ils émettent l'hypothèse que l'église ancienne est utilisée uniquement par les moines tandis que la nouvelle peut jouer un rôle dans le soin des âmes. Yann Codou aboutit à une conclusion équivalente pour les églises de Saint-Pantaléon (Vaucluse) et Beaucaire (Gard), à savoir que lorsque le prieuré est construit près d'un village, il possède une église monastique et une église paroissiale édifiée l'une à côté de l'autre. D'autres travaux ont identifié des cas de sanctuaires multiples, mais pour le haut Moyen Âge. Ainsi, dans la

⁹⁴⁷ « Tout proche du cimetière [de l'église Saint-Nizier] est une autre chapelle dédiée sous le vocable de Saint-Pierre. [...] Il y a plusieurs tombes en ladite chapelle [...] et joignant icelle il y a un autre petit cimetière où depuis longtemps on n'a fait aucune sépulture » (ADSL – G 925, Visite pastorale de 1705). Au XVIII^e s. Louis Potignon de Montmegin écrit que « la chapelle de St-Pierre est bâtie tout auprès [de l'église Saint-Nizier] et dans le milieu d'un cimetière particulier » (ADSL – J 92).

⁹⁴⁸ SAINT-JEAN-VITUS 2006 a, vol. 1, p. 217 sqq.

⁹⁴⁹ SAINT-JEAN-VITUS 2006 a, vol. 1, p. 227.

⁹⁵⁰ ZADORA-RIO, FIXOT 1989, p. 131-153.

Drôme, Jean-François Reynaud cite l'exemple des églises Notre-Dame, Saint-Jean et Saint-Thiers de Saou, édifiées à proximité les unes des autres⁹⁵¹.

Deux cas semblent davantage correspondre à celui du Brionnais d'un point de vue chronologique et parce qu'ils ne concernent pas des chapelles monastiques. Premièrement, en Auvergne, Gabriel Fournier a identifié à Trizac et Cerzat, pour une période allant du IX^e au XI^e siècle, la présence d'une église paroissiale, d'un baptistère et d'un troisième lieu de culte. Selon lui, « il faut sans doute voir dans ces multiples églises, souvent très proches les unes des autres, des fondations contemporaines ou successives, œuvres d'un ou de plusieurs propriétaires désireux de construire un sanctuaire pour leur usage ou celui de leurs hommes, pour exaucer un vœu, pour abriter de nouvelles reliques »⁹⁵². Le deuxième exemple se situe en Touraine où Élisabeth Zadora-Rio identifie sept *vici* pourvus de sanctuaires multiples entre le X^e et le XII^e siècle⁹⁵³. Elle suggère que ces lieux de culte forment des groupes ecclésiaux, mais elle ne peut donner leur fonction précise.

Finalement, le rôle des chapelles brionnaises édifiées à proximité immédiate de l'église paroissiale reste obscur, d'une part parce que ces chapelles sont détruites et d'autre part parce que les sources médiévales sont peu nombreuses et peu disertes à leur sujet. On imagine cependant que, dans le paysage, elles contribuent à monumentaliser le pôle ecclésial.

IV.2.2.3. Les édifices éloignés

À l'inverse des précédentes, les chapelles de Dyo et Iguerande sont édifiées à distance de l'église paroissiale.

L'église paroissiale Saint-Pierre de Dyo est signalée dans le pouillé de la fin du X^e siècle⁹⁵⁴, tandis que la chapelle Saint-Prix sera citée pour la première fois en 1670⁹⁵⁵. Toutefois, elle est conservée en élévation dans son état médiéval. Les deux édifices sont distants d'environ

⁹⁵¹ Article de J.-F. Reynaud, dans DELAPLACE 2005, p. 68-69. Pour les régions Rhône-Alpes et Auvergne, voir aussi BAUD 2014, p. 102-103.

⁹⁵² FOURNIER 1962, p. 432.

⁹⁵³ ZADORA-RIO 2008, p. 62 : à Saunay, Balesmes, Manthelan, Dolus-le-Sec, Candes-Saint-Martin, Joué-les-Tours, et probablement aussi à Tournon-Saint-Pierre/Tournon-Saint-Martin, Ciran et Braye-sous-Faye.

⁹⁵⁴ Pouillé I.

⁹⁵⁵ ADSL – 2G 1/1. Une chartre du cartulaire de Marcigny des années 1100 est passée *super aram sancti Praejecti martyris* ; il pourrait s'agir d'une première mention de l'église Saint-Prix (*Marcigny* 104).

2 km et, encore aujourd'hui, ils sont séparés par un grand bois. Ce dernier, plus que la distance, pourrait avoir justifié la construction d'une chapelle pour faciliter l'accès de tous les habitants à une église. Encore faudrait-il pouvoir dater précisément l'apparition de chacun des lieux de culte. Il est simplement possible de souligner que la dédicace à Pierre renvoie à un culte universel et très ancien, tandis que le culte de saint Priest, évêque et martyr clermontois du VII^e siècle, se développe dans le diocèse d'Autun à partir de 748, lorsque le monastère de Flavigny entre en possession de ses reliques⁹⁵⁶.

Une distance beaucoup plus réduite – 400 m – sépare la chapelle Saint-Marcel d'Iguerande de l'église Saint-André. Nous avons déjà eu l'occasion de dire que ces deux édifices sont attestés dès le IX^e siècle et que Saint-André eut d'abord le statut de *capella*⁹⁵⁷. Il est possible que ces églises aient été construites par des laïcs sur un domaine privé. Leur implantation ne répond donc pas à une logique de maillage raisonné du territoire ce qui explique la faible distance qui les sépare. Ce n'est qu'au X^e siècle, lorsqu'elles passent aux mains des moines, qu'elles intègrent le réseau ecclésiastique et que leur statut est précisé.

Plusieurs autres chapelles devaient être construites à distance de l'église principale, mais la documentation ne permet pas de restituer leur emplacement. Nous pensons notamment aux cinq chapelles attestées au X^e siècle seulement, comme Saint-Pierre de Gibles par exemple. Peut-être est-ce la promotion d'une église voisine au rang de paroissiale qui a entraîné leur disparition. On ignore également la position de la chapelle Saint-Martin de Curbigny qui est donnée avec l'église Saint-Pierre au prieuré de Paray vers 1080-1090⁹⁵⁸. Était-elle éloignée de l'église principale comme à Dyo ou proche d'elle comme à Briant ? La même question se pose pour la chapelle Saint-Léger de Saint-Yan, qui est remise au prieuré de Marcigny vers 1080-1096 par Guigues de Varenne-Reuillon⁹⁵⁹. L'église principale ne paraît pas avoir relevé de ce prieuré.

⁹⁵⁶ Cf. *infra* Chapitre IX.3. « Les vocables des églises séculières ».

⁹⁵⁷ Cluny 51.

⁹⁵⁸ Paray 25.

⁹⁵⁹ Marcigny 47 et 48.

IV.2.3. Les églises associées à des édifices civils ou hospitaliers

L'influence des puissants laïcs sur la formation du paysage religieux est forte. Nous verrons dans la prochaine partie qu'ils assurent aux établissements monastiques la possession de terres où s'établir et faire fructifier leur temporel, ainsi que la possession d'églises pour développer leur réseau. Un autre aspect de leur contribution à la construction du paysage religieux est l'édification d'églises castrales et dans une moindre mesure d'établissements hospitaliers dotés de chapelles.

IV.2.3.1. Églises et châteaux

Saint-Forgeux-Lespinnasse

L'*ecclesia in honore sancti Ferreoli* et la *capella de Espinatia* apparaissent ensemble dans une charte de 1166 par laquelle le roi Louis VII confirme leur appartenance au prieuré d'Ambierle⁹⁶⁰. L'église paroissiale est partiellement conservée dans son état roman au cœur du bourg. La chapelle est détruite mais a été identifiée, lors de fouilles menées en 1896, à 50 m à l'ouest de la tour de Lespinasse⁹⁶¹. Le témoignage de l'abbé Courtépée en 1774 confirme l'existence d'un « ancien château dont il reste une tour avec une chapelle »⁹⁶². La tour existe toujours et se dresse à environ 2,4 km à vol d'oiseau de l'église paroissiale. Des photographies aériennes montrent que la tour s'élevait sur une motte implantée sur une plate-forme circulaire, entourée d'une plate-forme quadrangulaire et ceinte d'un fossé annulaire⁹⁶³. La première mention du *castrum de Espinacia* date de 1273⁹⁶⁴, mais le lignage est attesté au moins dès 1180, avec un certain Raoul de Lespinasse⁹⁶⁵. C'est une famille de seigneurs alleutiers en région de marche entre Roannais, Brionnais et Bourbonnais. Dans les sources, ils sont les avoués tantôt des seigneurs de Semur, tantôt des comtes de Forez⁹⁶⁶. Bien que l'absence de sources empêche toute affirmation concernant la date et les motifs de construction de la chapelle, on peut sans difficulté émettre l'hypothèse qu'il s'agit d'une chapelle castrale dont les seigneurs de Lespinasse sont les commanditaires et qui était peut

⁹⁶⁰ Cluny 4224.

⁹⁶¹ BONIN 1942, p. 237.

⁹⁶² COURTÉPÉE, BÉGUILLÉ 1967, t. 3, p. 107.

⁹⁶³ CHARMOILLAUD, FAURE-BOUCHARLAT 2006, p. 68.

⁹⁶⁴ Forez 164.

⁹⁶⁵ Cluny 4272.

⁹⁶⁶ Voir les Chartes du Forez.

être contemporaine de la tour. Un bourg a pu se développer aux abords du *castrum* parce que les sources laissent supposer qu'au cours des XIII^e et XIV^e siècles, Lespinasse forme une paroisse indépendante de Saint-Forgeux avant d'y être à nouveau attachée⁹⁶⁷. On ignore si la chapelle était dotée de certains droits paroissiaux, toujours est-il qu'elle n'entraîna pas l'abandon de l'église paroissiale. À l'inverse, l'exemple de Semur montre que la construction d'un château peut avoir des conséquences importantes sur les lieux de culte préexistants.

Semur-en-Brionnais

Le château de Semur est édifié vers l'an mil au sommet d'un éperon sur les pentes duquel un bourg castral se développe⁹⁶⁸ (fig. 19). Le château et le bourg dépendent de l'église paroissiale Saint-Martin sise dans la vallée. L'initiative de la construction de deux chapelles, l'une aux portes du bourg castral, la seconde près du château revient aux seigneurs.



Fig. 19 : Semur-en-Brionnais. Position du château (symbolisé par une étoile) par rapport aux églises (fond de carte : cadastre napoléonien).

La première – *capella Sanctae Mariae Magdalenae* – apparaît dans les sources vers 1055-1080 à l'occasion de sa donation au prieuré de Marcigny par Geoffroy II de Semur⁹⁶⁹. La dédicace à Marie-Madeleine permet de supposer que la construction de cette chapelle précède de peu sa donation au prieuré étant donné que le culte de cette sainte ne connaît un réel essor en Bourgogne qu'à partir du milieu du XI^e siècle, lorsque l'abbaye de Vézelay

⁹⁶⁷ Les indices de l'existence brève d'une paroisse de Lespinasse sont la mention de l'*ecclesia de l'Espinaci* dans un pouillé vers 1225 et la mention d'une *parrochia de Espinacia* en 1311 (ADL – B 1850, f° 50).

⁹⁶⁸ Cf. *supra* Chapitre I.4.1.2. « La création d'un cadre territorial cohérent ».

⁹⁶⁹ Marcigny 3.

fait authentifier les reliques de la sainte⁹⁷⁰. Marie-Madeleine intègre le sanctoral clunisien en 1058, au moment où Vézelay entre dans la sphère clunisienne. Ainsi, le vocable confirme que la chapelle est liée au développement du bourg castral à distance du centre de peuplement primitif dont l'église porte elle un vocable très ancien, Martin. La chapelle Marie-Madeleine est détruite, mais des sources permettent de restituer son emplacement à l'extérieur de l'enceinte du bourg (dit Basse-Ville), près de l'actuelle Porte au Vau appelée Porte de La Madeleine dans un terrier de 1496⁹⁷¹.

La seconde chapelle – *capella sancti Hilarii* – est probablement donnée à Marcigny à la même période que la chapelle Marie-Madeleine, car sa possession par les moines est confirmée dans une bulle papale de 1120⁹⁷². Dans les dernières décennies du XII^e siècle, l'église est reconstruite dans des proportions beaucoup plus importantes que la plupart des églises brionnaises : c'est l'église actuelle. Rien n'indique que cette dernière soit édifée à l'emplacement de la chapelle primitive si ce n'est la configuration des lieux⁹⁷³. L'église occupe la partie occidentale de l'éperon et appartient, avec le château qui, lui, se dresse dans la partie orientale, à la Haute-Ville, et 100 m les séparent.

Les églises Sainte-Marie-Madeleine et Saint-Hilaire exercent une forte concurrence avec l'église paroissiale primitive. En effet, Sainte-Marie-Madeleine est dotée dès la seconde moitié du XI^e siècle d'un cimetière et de dîmes, et on ne peut exclure que Saint-Hilaire se soit également vu attribuer certains droits paroissiaux, car au cours des années 1140, elle n'est plus qualifié de *capella* mais d'*ecclesia*⁹⁷⁴. Le coup de grâce est asséné en 1274 lorsqu'à la requête du seigneur Jean de Châteauvillain, l'évêque d'Autun érige Saint-Hilaire en collégiale⁹⁷⁵. La charte de fondation attribue à Saint-Hilaire la totalité des droits paroissiaux, tandis que Saint-Martin est réduite au rang de chapelle⁹⁷⁶.

⁹⁷⁰ Sur l'usage de ce vocable en Brionnais, cf. *infra* Chapitre « Une empreinte monastique faible ».

⁹⁷¹ ADSL – J 126. Terrier analysé par Franck Chaléat dans le cadre de sa thèse.

⁹⁷² *Marcigny* 270.

⁹⁷³ Par ailleurs, l'abbé Cucherat dit posséder « un vieux mémoire manuscrit » indiquant que la chapelle primitive, entourée d'un cimetière, se trouvait presque à l'emplacement de l'église actuelle (CUCHERAT 1887-1888, t. 16, p. 132).

⁹⁷⁴ *Marcigny* 275 et 276 ; *Autun* 5.

⁹⁷⁵ *Autun* 132. Vincent Tabbagh a observé dans d'autres châteaux bourguignons cette volonté des seigneurs d'enrichir « l'équipement ecclésiastique de leur forteresse (Vincent Tabbagh, dans MOUILLEBOUCHE 2012, p. 22).

⁹⁷⁶ Cartulaire de l'évêché d'Autun, charte 132 : « *Nos insuper prefatus episcopus Eduensis [...] prefatam ecclesiam Sancti Hylarii et ecclesiam Sancti Martini de Valle subtus dictum castrum Sinemuri ipsi decano et canonicis in dicta ecclesia Sancti Hylarii instituendis damus et concedimus ad perfectionem, augmentationem, fundationem et institutionem prebendarum predictarum, et ipsas ecclesias eisdem*

Cette concurrence du système castral par rapport à l'organisation ecclésiastique primitive a été observée par Michel Fixot en Provence et par Élisabeth Zadora-Rio en Anjou⁹⁷⁷ : la création d'un château s'accompagne de celle d'un lieu de culte supplémentaire – église ou chapelle castrale – qui rivalise avec les églises anciennes, et se voit doté à leurs dépens du statut paroissial. À Saint-Martin-de-la-Brasque, la topographie est semblable à celle de Semur : le château est implanté au XI^e siècle sur un éperon, tandis que l'église paroissiale, plus ancienne, se dresse au fond du vallon⁹⁷⁸. Ici cependant le château ne parvient pas à fixer un habitat à son abord. En revanche, le cas semurois rejoint des exemples angevins où le nouveau *castrum* laisse l'église antérieure à l'écart des fortifications (ex. Juvardeil, Montsoreau, Beaupreau), mais se dote d'une église castrale, plus éventuellement d'un lieu de culte dans le bourg créé près du château⁹⁷⁹.

Châteauneuf

Le site de Châteauneuf est moins bien documenté que celui de Semur, mais on est tenté par de prudentes comparaisons de trouver des similitudes (fig. 20).

La construction de l'église actuelle se situe dans la deuxième moitié du XII^e siècle. Elle remplace une église plus ancienne mentionnée dans les sources dès le début du XII^e siècle⁹⁸⁰. Elle est édifiée à une centaine de mètres des vestiges du château médiéval dont l'existence est attestée pour la première fois dans une charte de 979⁹⁸¹. Au XII^e siècle, les Le Blanc sont

prebendis unimus, ita quod ecclesia Sancti Martini erit capella de cetero dependens a dicta ecclesia Sancti Hylarii Sinemuri, et cura utriusque ad dictam ecclesiam Sancti Hylarii in solidum pertinebit ».

⁹⁷⁷ ZADORA-RIO, FIXOT 1994, p. 46-47, 139, 144. Voir aussi les travaux de Michel Aubrun sur l'ancien diocèse de Limoges, et notamment les pages 355 à 357 dans lesquelles il évoque les « redoutables concurrentes » que sont les chapelles castrales pour les églises paroissiales (AUBRUN 1981).

⁹⁷⁸ ZADORA-RIO, FIXOT 1994, p. 46.

⁹⁷⁹ ZADORA-RIO, FIXOT 1994, p. 139, 144. On peut également citer le cas du village d'Igornay (vers Autun) qui, jusqu'en 1441, fut doté de deux églises paroissiales, distantes de moins de 200 m, et dont l'une était insérée avec son cimetière dans le château. Mais, en 1441, le châtelain Guillaume de Sercey demanda au pape Eugène IV de réduire l'église du château au rang de chapelle, car les travaux menés à la forteresse avaient appauvri les paroissiens qui ne pouvaient plus subvenir à l'entretien de deux églises. La supplique du 10 juin 1441 précise bien le fonctionnement des deux lieux de culte : « *Bien qu'anciennement la paroisse d'Ygornay ait été très peuplée et que, pour la commodité des paroissiens, elle ait eu deux églises, ne formant cependant qu'une seule église paroissiale, avec deux cimetières, et qu'elles aient été d'ancienneté instituées et consacrées, l'une étant dans la forteresse du lieu et l'autre assez près, comme à un trait d'arbalète, ces deux églises pouvant être convenablement entretenues par les paroissiens [...]* » (MOUILLEBOUCHE 2009, p. 73-77 / Acte de 1441 : DENIFLE 1897, n° 729).

⁹⁸⁰ *Mâcon* 607 (v. 1096-1124).

⁹⁸¹ *Cluny* 1471 : *Castello Novo*.

les seigneurs du lieu et il est tentant de leur attribuer la construction de l'église actuelle qui, à l'image de celle de Semur, possède une architecture monumentale.

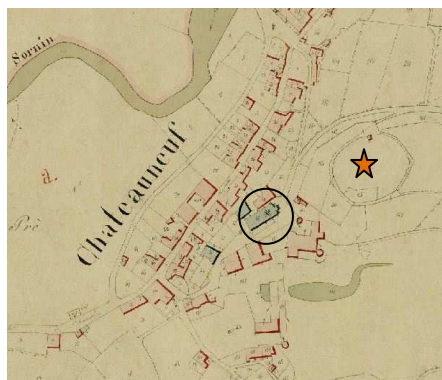


Fig. 20 : Châteauneuf. Position du château (symbolisé par une étoile) par rapport à l'église (fond de carte : cadastre napoléonien).

Dans la charte rédigée vers 1096-1124, l'église est qualifiée d'*ecclesia*, et un baptême y est célébré. C'est l'unique charte antérieure au XIII^e siècle et relative à cette église que l'on connaisse. Pour les raisons évoquées précédemment, on ne peut donc avancer avec certitude que l'église possède à ce moment là le statut paroissial.

La topographie livre cependant quelques pistes de réflexion. En Brionnais, la distance habituelle entre les églises paroissiales varie de 2 à 3 km⁹⁸². À Semur, l'église castrale Saint-Hilaire est distante de 700 m, à vol d'oiseau, de l'église paroissiale Saint-Martin. Cette grande proximité dénote immédiatement une situation particulière que nous venons d'expliquer. Or, ce sont également 700 m qui séparent l'église de Châteauneuf de celle de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf. Dès lors, on peut émettre l'hypothèse que le château dépendait primitivement de Saint-Maurice, avant que sa chapelle castrale ne soit érigée en paroissiale peut-être au XII^e siècle. Mais, contrairement à Semur, l'église paroissiale primitive ne perd pas son statut ce qui aboutit à la création d'une nouvelle paroisse. Cette hypothèse est renforcée par la superficie très réduite de l'actuelle commune de Châteauneuf (1,3 km²). Il convient de rester très prudent dans ce type de raisonnement puisque le mode de constitution des territoires paroissiaux par division d'une grande paroisse primitive est aujourd'hui remis en question. Cependant, s'il est prouvé qu'il n'existe pas nécessairement

⁹⁸² Ces chiffres prennent en compte les édifices actuellement détruits mais dont nous avons pu restituer l'emplacement. La distance entre les églises paroissiales du Brionnais peut être facilement obtenue grâce au géoréférencement des édifices sur le S.I.G. Google Earth : le fichier est gravé sur le CD joint. Dans la barre d'outils, sélectionner l'onglet *Ajouter un trajet*, puis cliquer successivement sur chaque extrémité de la distance à mesurer, enfin cliquer sur *Mesures* dans la fenêtre qui se sera ouverte (des explications complémentaires sont données au début de l'[annexe 109](#)).

de « corrélation entre la superficie des paroisses et la chronologie des centres paroissiaux », en revanche la distance entre les chefs-lieux a eu une « influence dominante [...] dans la définition du maillage »⁹⁸³. En ce sens, les distances de 700 m mesurées à Semur et Châteauneuf traduisent bien des situations exceptionnelles qui appellent une justification.

Quelques sites moins documentés

Semur et Châteauneuf sont le siège des deux grandes seigneuries brionnaises, mais d'autres familles, généralement vassales des Semur et des Le Blanc, possèdent des châteaux. Ces derniers font depuis plusieurs années l'objet d'un « Inventaire de l'habitat médiéval fortifié du département de Saône-et-Loire » mis en place par le Centre de castellologie de Bourgogne⁹⁸⁴. En Brionnais, les vestiges de châteaux médiévaux sont rares, mais les sources témoignent de leur existence, soit qu'elles citent explicitement l'édifice⁹⁸⁵, soit qu'elles mentionnent des familles nobles ou des chevaliers. Ces sources sont souvent complétées sur le terrain par l'existence de châteaux plus tardifs mais qui pérennisent une forteresse médiévale ou par la découverte en prospection aérienne de mottes féodales.

À Dyo, par exemple, un *castrum* est mentionné à la fin du XI^e siècle⁹⁸⁶, et une tour du XIII^e siècle est conservée à environ 100 m du lieu où était édifiée l'église paroissiale, soit une distance identique à celle qui sépare les églises de Semur et Châteauneuf de leur château respectif⁹⁸⁷ (fig. 21). La même proximité existe entre l'ancienne église paroissiale d'Amanzé et le château des seigneurs du lieu : l'édifice actuel, en ruine, date du XV^e siècle mais l'existence de cette famille est attestée dès la fin du XI^e siècle⁹⁸⁸. À Varenne-Saint-Germain, une motte castrale a été repérée au lieu-dit En Laye à environ 200 m de l'ancienne église paroissiale de Varenne-Reuillon. On note également la très grande proximité entre le château d'Oyé et l'église paroissiale, comme si cette dernière appartenait à la basse cour du

⁹⁸³ CHAREILLE *ET AL.* 2004, p.36 ; ZADORA-RIO 2008, p. 262.

⁹⁸⁴ Dans le cadre de ce PCR, l'inventaire pour le Charolais-Brionnais a été réalisé par Jean-Marie Jal et Michel Maerten entre 1997 et 1999. Le CEP conserve une copie des classeurs d'inventaire. Voir aussi MAERTEN 2010.

⁹⁸⁵ Par ex. le château de Dyo cité dans *Paray 160 : Sciant praesentes et futuri, quod dominus Hugo Dalmatius calumpniabat homines et feminas, qui erant de potestate Dioci castri.*

⁹⁸⁶ *Paray 160.*

⁹⁸⁷ La position de la plupart des églises détruites a pu être restituée, comme il est montré en [annexe 109](#).

⁹⁸⁸ COURTEPEE, BEGUILLET 1967, p. 118-119. Source éditée dans PERARD (éd.), 1664, p. 507.

château (fig. 22). D'ailleurs, dans un dénombrement de 1636, il est écrit : « [...] avec le circuit ancien dudit château qui souloit être entouré de murailles dans lequel circuit est assise l'église paroissiale avec le cimetière dudit Oyé »⁹⁸⁹. On peut se demander si l'église n'a pas été construite à l'emplacement d'une chapelle castrale, puis en obtenant le titre paroissial, l'église aurait peu à peu conquis une place prédominante dans l'enceinte castrale⁹⁹⁰.



Fig. 21 et 22 : Position des châteaux de Dyo et d'Oyé (symbolisés par une étoile) par rapport à l'église (fond de carte : cadastre napoléonien).

D'autres châteaux des XI^e et XII^e siècles ont été identifiés à Montmelard (château de Vigousset), Curbigny (château de la Bazole), L'Hôpital-le-Mercier (lieux-dits Larre et La Barre), Saint-Yan (lieux-dits La Brosse et Puthière) et Varenne-Saint-Germain (lieux-dits La Motte-Reuillon et Le Colombier) : une distance plus importante que celles observées précédemment les sépare de l'église paroissiale la plus proche, entre 600 et 1700 m⁹⁹¹. Les sources manquent pour connaître la nature du lien entre le château et l'église, mais les distances sont trop importantes pour qualifier ces dernières d'églises castrales. Le S.I.G. Google Earth ouvre de nouvelles perspectives, car il permet de produire une carte du Brionnais sur laquelle figurent conjointement les églises (y compris celles qui sont détruites mais dont nous avons restitué l'emplacement) et les châteaux⁹⁹² : des comparaisons sur la

⁹⁸⁹ Document cité dans la base de données élaborée par le CECAB (Hervé Mouillebouche resp., « Châteaux, territoires, identités », mise en ligne le 7 octobre 2009).

⁹⁹⁰ MOUILLEBOUCHE 2009, p. 112-113.

⁹⁹¹ SALCH, AULOY 2005, p. 11-19 ; MOTTES 1991 ; MAGDELAINE, JAL 2014, p. 52-56.

⁹⁹² Cf. CD joint. Le fichier « Châteaux forts et sites médiévaux de Saône-et-Loire », qui fonctionne lui aussi avec le SIG Google Earth, est en téléchargement libre sur le site internet du Centre de Castellologie de Bourgogne.

topographie des sites et les modes d'implantation permettraient peut-être de formuler de nouvelles hypothèses.

Finalement, le cas de Semur qui est le mieux documenté montre un château qui prend place dans un tissu existant et le remodèle, en attirant l'habitat d'une part et en favorisant le rayonnement de ses chapelles castrales d'autre part. Si le château entraîne un déplacement du chef-lieu de la paroisse, en revanche il ne donne pas naissance à une nouvelle paroisse. Il est possible que le *castrum* de Châteauneuf ait suscité, lui, la création d'une paroisse mais cela reste hypothétique. Le cas semble plus certain à Lespinasse au XIII^e siècle⁹⁹³.

IV.2.3.2. Églises et hôpitaux

Deux églises du Brionnais sont liées à un hôpital, l'une à Aigueperse, l'autre à Changy.

Vers 1100, l'*ecclesia* Sainte-Marie-Madeleine et la *domus hospitalis* Saint-Nazaire sont fondées par le vicomte Archimbaud Le Blanc et l'évêque d'Autun⁹⁹⁴. Le vicomte offre pour leur construction la terre d'Aigueperse située dans la *parrochia* de Saint-Bonnet-des-Bruyères. Parmi les témoins de la fondation figure un dénommé *Bernardus* qui est qualifié de *sacerdos hospitalis*. S'il est le desservant de l'église de l'hôpital d'Aigueperse, cela indique que dès sa fondation cette église fait concurrence à celle de la *parrochia* de Saint-Bonnet. L'église Sainte-Marie-Madeleine est érigée en collégiale en 1288⁹⁹⁵. Les archives du chapitre antérieures au milieu du XVI^e siècle ont été détruites lors des guerres de religion, mais les archives postérieures montrent que la collégiale accueille alors une partie des paroissiens de Saint-Bonnet. À vol d'oiseau, seulement 2 km séparent la collégiale de l'église paroissiale, mais avec un important dénivelé. En 1705, l'église est qualifiée de collégiale et paroissiale⁹⁹⁶.

Les données sont nettement plus lacunaires concernant Changy. La *capella de hospitali, in honore sancte Mariae Magdalene* est citée aux côtés de l'église paroissiale en 1166 dans une

⁹⁹³ Daniel Pichot s'interroge lui aussi sur les conséquences de l'implantation des châteaux dans la région du bas Maine. Il montre que si certains châteaux entraînent la création d'une paroisse, la majorité d'entre eux n'ont qu'un impact limité sur les structures ecclésiales anciennes (D. Pichot, dans MERDRIGNAC ET AL. 2013, p. 381).

⁹⁹⁴ *Cartulaire lyonnais* 12.

⁹⁹⁵ ADR – 17G 10.

⁹⁹⁶ ADSL – G 925.

charte royale confirmant les possessions du prieuré d'Ambierle⁹⁹⁷. C'est l'unique source la concernant. Il est à noter que l'église d'Aigueperse est qualifiée d'*ecclesia*, tandis que celle de Changy est qualifiée de *capella*. En revanche, toutes deux sont dédiées à Marie-Madeleine, un vocable fréquemment utilisé, aux XI^e et XII^e siècles, pour les institutions charitables⁹⁹⁸.

Au terme de cette section, la hiérarchisation des lieux de culte est perceptible à travers divers indices – désignations, droits, topographie – qui manifestent une progressive structuration des cadres ecclésiastiques entre le X^e et le XII^e siècle. Finalement, ces cadres s'imposent à l'ensemble de la société, comme en témoigne le remodelage du territoire en fonction de ressorts religieux.

IV.3. *Parrochiae* et archiprêtres : de nouveaux ressorts territoriaux

Les territoires ecclésiastiques adoptent, comme les structures foncières (*pagus*, *ager*, *villa*), le schéma d'espaces emboîtés : du diocèse à la paroisse en passant par les archidiaconés et les archiprêtres. L'ensemble de ces cadres se laisse appréhender en Brionnais avec plus ou moins de précision. Cependant, seule la paroisse (*parrochia*) et, dans une moindre mesure, le diocèse (*episcopatus*) servent à localiser des biens⁹⁹⁹. Ceci confirme la tendance d'un resserrement sur l'échelon local observé dès le milieu du XI^e siècle, avec un usage de plus en plus fréquent de formule de localisation à un seul référent, la *villa* (fig. 10).

IV.3.1. *Parrochia*, la nouvelle entité territoriale de base

Lorsque le mot *parrochia* est employé en 959 (« [...] *id est ecclesiam in honore sancti Petri dicatam, quae est in comitatu Luq̄dunensi, in pago Rodonensi, in villa quae dicitur*

⁹⁹⁷ Cluny 4224.

⁹⁹⁸ PHALIP ET AL. 2009, p. 10, 15.

⁹⁹⁹ Sur l'*episcopatus* dans les formules de localisation des biens, cf. *supra* Chapitre III.1.1. « Les grandes structures : *pagus*, *comitatus*, *episcopatus* ».

Noalliacus [Noailly] cum parrochia et suo presbiteratu »¹⁰⁰⁰), il ne désigne pas une entité territoriale, il ne se substitue pas à la formule de localisation qui le précède. Il qualifie les droits attachés à l'église qui fait l'objet de la donation, au même titre que *presbiteratu*. Avant 1050, les termes utilisés pour situer les églises sont les mêmes que ceux utilisés pour n'importe quel autre bien (par exemple : « *Est vero prefata ecclesia in comitatu Augustodunensi sita, in villa Tervico* [Trivy], *sacrata in honore sancti Germani confessoris* »¹⁰⁰¹). En revanche, à partir du milieu du XI^e siècle, *parrochia* remplace les formules de localisation antérieures et sert à situer tous types de biens religieux ou non¹⁰⁰² (par exemple : « [...] *et per praesentem cartam confirmo duos mansos de Navoliaco qui sunt in parrochia de Briennum* [Briennon] »¹⁰⁰³). *Parrochia* désigne donc un territoire mais dont on ne peut affirmer que les contours soient très précisément définis. En effet, on ne connaît aucun texte de délimitation comme il en existe pour d'autres régions¹⁰⁰⁴.

Dans un peu plus de la moitié des chartes rédigées entre 1050 et 1200, la formule de localisation ne contient qu'un référent : la *parrochia*. Cela signifie que, comme la *villa* mais à

¹⁰⁰⁰ Savigny 130.

¹⁰⁰¹ Cluny 274 (926). Dans une charte de 938, l'évêque de Mâcon accorde en précaire à un couple de laïcs la possession des églises d'Iguerande (Cluny 493). La formule de localisation est « *sitae in fundo sue proprietatis, in villa que dicitur Scociacus* ». Le « *in fundo sue proprietatis* » souligne combien, dans la première moitié du X^e siècle, les références territoriales sont encore complètement civiles et foncières, même pour localiser des biens religieux.

¹⁰⁰² A. Guerreau a effectué une requête à partir du mot « *parrochia* » dans la base de données des cartulaires bourguignons (CBMA) et il observe que « *Parrochia* (561 occ.) est présent sur l'ensemble du corpus ; attestations rares mais constantes depuis le début du IX^e ; la croissance commence vers 1030, mais elle est prompte, et un premier sommet est atteint dans les dernières années du XI^e ; la décline ultérieure reste modeste, les attestations continuent autant qu'il y a de chartes » (A. Guerreau, dans MEHU 2013, p. 290). Ses conclusions s'accordent avec ce que nous observons en Briennais. Dans d'autres régions, comme la Bretagne et le Maine, *parrochia* prend également un sens territorial au cours de la seconde moitié du XI^e siècle (MERDRIGNAC ET AL. 2013, p. 283-284, 380). Cependant, l'analyse par J.-F. Boyer des *vicaria* du Limousin invite à ne pas imputer systématiquement l'abandon des anciennes formules de localisation à l'apparition des *parrochiae* (BOYER 1996, p. 240-242). L'auteur observe que l'emploi de *vicariae* dans les formules de localisation diminue très fortement dès les années 990, tandis que l'emploi de *parrochia* ne devient significatif qu'à partir de 1010. Selon son analyse, en Limousin, le système vicarial s'est disloqué sous l'effet de la « révolution seigneuriale » et non du fait de l'apparition des territoires paroissiaux. On peut noter le même décalage en Briennais entre la disparition des mentions d'*ager* dès la fin du X^e siècle, tandis que *parrochia* ne devient la référence qu'à partir de la deuxième moitié du XI^e siècle. François Bange a lui aussi noté ce phénomène en Mâconnais. Aussi place-t-il une étape intermédiaire, entre la dissolution des *agri* et l'apparition des paroisses, marquée par l'essor de certaines *villae* qui annonce l'apparition des villages et des chefs-lieux de paroisse (BANGE 1983, p. 559-560).

¹⁰⁰³ Marcigny 243 (v. 1105).

¹⁰⁰⁴ Par exemple la paroisse de La Roë en Bretagne (J.-C. Meuret, dans MERDRIGNAC ET AL. 2013, p. 300, 325) ou celles de Saint-Bauld et le Louroux en Touraine (ZADORA-RIO 2008, p. 117). Plus généralement voir M. Lauwers, dans PAROISSE 2005.

l'inverse de l'*ager*, la *parrochia* possède une étendue suffisamment restreinte pour permettre la localisation précise d'un bien. Il est à noter que si les références aux *pagi* et aux *agri* disparaissent, celles aux *villae* perdurent, bien que leur fréquence diminue. Or, une charte du début du XII^e siècle utilise une formule de localisation dans laquelle la *villa* est englobée dans le territoire plus vaste de la paroisse : « *Hugo dedit Deo et huic loco, pro anima sua, in parrochia Sancti Laurentii, in villa quae appellatur Laingiacus, duos mansos* »¹⁰⁰⁵. Il apparaît que la création des *parrochiae* ne s'est pas faite en suivant les contours des *villae*, et il semblerait que ces dernières soient plus petites. Une question demeure : la *parrochia* suit-elle les contours de plusieurs *villae* qu'elle englobe ou fait-elle totalement fi des structures anciennes ? Les recherches menées dans le Nord-Ouest et le Centre-Ouest de la France montrent que le plus souvent le territoire de la *parrochia* ne reprend pas les contours des *villae* ni d'aucune autre entité territoriale carolingienne¹⁰⁰⁶. Les chefs-lieux, en revanche, sont plus pérennes. Ainsi, sur les neuf chefs-lieux d'*agri* identifiés en Brionnais, sept deviennent des chefs-lieux de paroisse¹⁰⁰⁷ et six sont actuellement des chefs-lieux de commune¹⁰⁰⁸. Quant aux 41 *villae* mentionnées dans les chartes, 21 sont devenues des centres paroissiaux¹⁰⁰⁹, soit environ une sur deux. Un constat très proche a été fait en Touraine : les 39 chefs-lieux de *vici* identifiés dans les sources sont devenus chefs-lieux de paroisse et une *villa* sur deux¹⁰¹⁰.

Une charte rédigée vers 1080 montre que la paroisse ne se réduit pas à une unité géographique ; elle se définit davantage par les relations que les paroissiens entretiennent avec leur prêtre, d'une part, et avec l'église et le cimetière auxquels ils sont attachés, d'autre part. Cette charte est rédigée par l'évêque d'Autun Aganon et concerne la collégiale de

¹⁰⁰⁵ Paray 38 (1109-1122).

¹⁰⁰⁶ B. Boissavit-Camus, dans DELAPLACE 2005, p. 169-170 (pour le Centre-Ouest) ; dans MERDRIGNAC ET AL. 2013, D. Pichot (pour le Maine), p. 377-378 et É. Van Torhoudt (pour la Normandie), p. 243.

¹⁰⁰⁷ Les deux chefs-lieux restants sont Massan qui a perdu son statut de chef-lieu au profit de Dompierre-les-Ormes ou Meulin et *Morgonico* que nous ne sommes pas parvenus à identifier.

¹⁰⁰⁸ Meulin était chef-lieu d'*ager*, puis est devenu chef-lieu de paroisse et enfin chef-lieu de commune. En 1808, Meulin perd le statut de chef-lieu de paroisse et est réuni à Dompierre-les-Ormes. En 1965, par arrêté préfectoral, la commune de Meulin est rattachée à Dompierre (BOURQUIN 2007, p. 132).

¹⁰⁰⁹ Sur ces 21 centres paroissiaux, 19 sont actuellement des chefs-lieux de commune. Les deux restants sont Saint-Ambrun à Saint-Germain-en-Brionnais qui n'a jamais eu le statut de chef-lieu de commune et Meulin à Dompierre-les-Ormes qui l'a perdu en 1965.

¹⁰¹⁰ ZADORA-RIO 2008, p. 100.

Saint-Germain-en-Brionnais¹⁰¹¹. Elle exprime clairement qu'un paroissien est tenu de réserver ses offrandes (*oblationes*) à l'église de sa paroisse et de se faire enterrer dans son cimetière, à moins qu'il ait obtenu l'accord de son prêtre ou lui ait versé un dédommagement (*obsequium*). L'évêque confère un statut exceptionnel à l'église de Saint-Germain-en-Brionnais qui peut recevoir les offrandes et la sépulture de toute personne qui y aura trouvé refuge et y sera resté pendant un certain temps¹⁰¹². Quant au lien unissant les paroissiens à leur prêtre, il s'exprime par des expressions comme « *illi quos presbyteri parochianos suos dicebant* », « *proprios parochianos* » ou « *ut parochianus [...] presbytero suo* ».

La transformation du territoire se manifeste visuellement par un semis d'églises de plus en plus dense et régulier, des lieux de culte plus majestueux, la création d'un cimetière à côté de l'église et un possible resserrement d'une partie de l'habitat autour du pôle ecclésial et cimetériel. La transformation se manifeste aussi dans la façon qu'ont les hommes d'appréhender l'espace et d'abord de le désigner, puisque *parrochia* remplace les anciennes formules. Peu importe que les limites du ressort paroissial ne soient pas couchées par écrit, tout homme en tant que *parrochianus* d'une église appartient à une communauté, qui, elle, est précisément définie. L'église est le lieu d'accomplissement des actes religieux mais elle concentre à son abord biens d'autres activités. Ainsi, lorsque Garnier d'Aloselle décide de donner son moulin aux moniales de Marcigny, donateur et bénéficiaires se retrouvent-ils dans le cimetière de Varenne-l'Arconce pour conclure l'acte¹⁰¹³. Dès lors, l'homme appréhende le territoire dans lequel il évolue en fonction de sa distance à l'église et de la nécessité de pouvoir s'y rendre facilement, car elle concentre les activités de la communauté.

De fait, sur le terrain comme dans les textes, les églises et les paroisses sont les témoins les plus évidents d'une transformation du territoire. La création des archidiaconés et des archiprêtres atteste également d'une volonté de mise en ordre des cadres ecclésiastiques,

¹⁰¹¹ CHARMASSE (éd.), 1900, charte 29.

¹⁰¹² « [...] *ut quicumque laicorum ex quacumque parrochia Eduensis vel alterius episcopatus, ad ecclesias, vicus et cimeteria B. Germani confugium fecerint et inibi, peracto omni spatio, stationis vel hospicii necessitate inmorati fuerint [...] liceat praedictarum ecclesiarum clericis, quamdiu communiter et sine proprietate vixerint, illos ut proprios parochianos habere et oblationes eorum, quas vivendo seu moriendo pro se obtulerint, suscipere et absque ullius personae inquietudine retinere* ».

¹⁰¹³ Marcigny 36 (2^e moitié du XI^e siècle).

même s'il s'agit de structures d'encadrement du clergé plutôt que de structures qui modifient les ressorts territoriaux.

IV.3.2. Archidiaconés et archiprêtres, les structures ecclésiastiques intermédiaires

IV.3.2.1. Les archidiaconés

Les archidiacones sont des clercs à qui l'évêque délègue une partie de ses prérogatives épiscopales afin qu'ils l'assistent dans l'administration du diocèse. Leur rôle évolue au cours du Moyen Âge du fait de la multiplication des lieux de culte et du nombre des desservants. Ils surveillent le clergé, s'assurent du respect de la discipline ecclésiastique et veillent sur les églises et sur leurs biens¹⁰¹⁴. Au IV^e siècle, lorsque cette fonction apparaît dans les textes, il n'y a qu'un archidiaconé par diocèse¹⁰¹⁵. Plus tard, les évêques s'entourent de plusieurs archidiacones qui exercent chacun leur autorité sur une partie du diocèse appelée archidiaconé. La fonction se territorialise suivant une évolution analogue à celle de la paroisse. Cette évolution se produit au X^e siècle pour les cas les plus précoces¹⁰¹⁶, et plus généralement au cours des XI^e et XII^e siècles¹⁰¹⁷.

Des archidiacones sont mentionnés dans deux chartes brionnaises du X^e siècle¹⁰¹⁸. Dans la première, rédigée en 926, l'évêque d'Autun attribue les dîmes de l'église de Trivy au neveu de l'archidiaconé Adson (« *Adso, noster venerabilis archidiaconus* »)¹⁰¹⁹. Dans la seconde, en

¹⁰¹⁴ BASDEVANT 2006 ; MAZEL 2008, p. 386.

¹⁰¹⁵ BASDEVANT 2006, p. 177.

¹⁰¹⁶ MAZEL 2008 b, p. 385.

¹⁰¹⁷ Dans le diocèse de Bourges, par exemple, l'évolution se produit au cours de la seconde moitié du XI^e siècle (PERICARD 2004, p. 203).

¹⁰¹⁸ Dans les diocèses d'Autun, Mâcon et Clermont, les plus anciennes mentions connues d'archidiacones datent également du début du X^e siècle. Le Brionnais ne présente donc pas de retard par rapport aux diocèses dont il fait partie. Pour le diocèse d'Autun, le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique* signale une première mention en 906 d'un certain Atho, *archidiaconus cardinalis* (DHGE 1912-2011. Voir aussi *Gallia Christiana*, t. IV, col. 75. JACQUEMET 1947-2000, t.1 (1948), col. 1096). Pour le diocèse de Mâcon, Auguste Longnon et Eugène Jarry mettent en évidence l'existence de deux archidiacones en 929 (*Cluny* 373), puis de quatre archidiacones mentionnés dans un acte de 1182, mais sans indication d'un ressort territorial particulier au sein du diocèse (*Mâcon*, p. 296. LONGNON (éd.) 1904, p. XLVI ; JARRY 1948, p. 135). Dans le diocèse de Clermont, Eugène Jarry signale la mention de deux archidiacones au X^e siècle (JACQUEMET 1947-2000, t.2 (1949), col. 1239-1244).

¹⁰¹⁹ *Cluny* 274.

993, un certain *Anschericus archidiaconus* est témoin de la donation des dîmes de Bois-Sainte-Marie par l'évêque d'Autun aux moines de Cluny¹⁰²⁰. L'évêque donne pleine autorité aux moines sur les églises et ne se réserve que les droits synodaux (« *quatinus quicquid ad episcopum vel ad archidiaconum de ipsis ecclesiis pertinebat* »).

Le corpus des chartes brionnaises livre bien peu d'indices sur le rôle des archidiacres¹⁰²¹. Le contrôle des desservants et des églises devait pourtant donner lieu à des rapports écrits conservés dans les archives du diocèse. Nos recherches aux archives diocésaines de l'actuel archevêché de Lyon n'ont pas livré de tels documents, et nous n'avons pas été autorisés à accéder aux archives diocésaines de l'actuel diocèse d'Autun, Chalon et Mâcon. Les deux chartes en notre possession ne livrent pas non plus d'indices sur l'éventuel ressort territorial dirigé par ces archidiacres. En un mot, elles nous confortent dans l'idée que le Brionnais suit pleinement le processus d'*inecclesiamento*, mais, à l'échelle du territoire étudié, archidiacres et archidiaconés ne semblent pas avoir eu d'influence sur le paysage.

Une recherche rapide dans les cartulaires de Cluny, Marcigny et Paray indique que c'est seulement à partir de la deuxième moitié du XI^e siècle qu'une indication géographique accompagne le nom d'un archidiacre ; par exemple, en 1095, « *Berardi, archidiaconi Lugdunensis* »¹⁰²² et en 1151, « *Gauterius Eduensis archidiaconus* »¹⁰²³. Il convient de se référer aux comptes et pouillés des XIV^e et XV^e siècles pour avoir une vision nette du ressort territorial de chaque archidiaconé, mais sans savoir cependant à partir de quelle époque ces ressorts ont été créés¹⁰²⁴. Le diocèse d'Autun, par exemple, compte quatre archidiaconés : Beaune, Flavigny, Avallon et Autun. D'après Auguste Longnon, l'archidiacre de Beaune serait attesté sous ce nom dès 1150, tandis que les trois autres apparaîtront sous leur titre

¹⁰²⁰ Cluny 1947.

¹⁰²¹ Une troisième charte brionnaise, datée de 1105, mentionne l'archidiacre de Langres (*Wilicho Lingonensi archidiacono*) qui est témoin de la donation par l'évêque d'Autun au prieuré de Marcigny de l'église de Saint-Julien-de-Civry (*Marcigny* 114). Cette occurrence du mot n'a pas d'intérêt pour notre territoire d'étude.

¹⁰²² Cluny 3695. La recherche a été effectuée dans la base CBMA avec la requête archidiac.*. Le cartulaire de Cluny a livré 383 occurrences qui demanderaient un dépouillement plus fin que nous n'avons pu en réaliser dans le temps imparti.

¹⁰²³ Paray 202.

¹⁰²⁴ Pour le diocèse d'Autun, « Pouillé du XIV^e siècle » dans LONGNON (éd.), 1904, p. 99-101. Pour le diocèse de Mâcon, « Pouillé antérieur à 1412 » dans LONGNON (éd.), 1904, p. 197. Pour le diocèse de Lyon, voir LONGNON (éd.), 1904, p. X.

respectif dans un acte de 1284¹⁰²⁵. La territorialisation de la fonction d'archidiacre pourrait donc avoir été tardive, peut-être dans le courant du XII^e siècle.

Les comptes et pouillés indiquent que le Brionnais est partagé entre les archidiaconés d'Autun, Mâcon¹⁰²⁶, Cusset¹⁰²⁷ et la *Civitas Segusiavorum*¹⁰²⁸. La majorité des paroisses brionnaises appartiennent aux deux premiers archidiaconés. Celles de Changy, Vivans et Arçon relèvent de celui de Cusset, dans le diocèse de Clermont. Celles de Briennon, Melay, Noailly, Saint-Forgeux-Lespinasse et Saint-Germain-Lespinasse dépendent de la *Civitas Segusiavorum*, dans le diocèse de Lyon.

Les comptes et pouillés dressent la liste des églises relevant d'un archidiaconé. Cette liste est partagée en archiprêtres qui constituent des subdivisions de l'archidiaconé. Les interrogations relatives à la mise en place des archiprêtres sont les mêmes que celles qui se sont posées pour les archidiaconés. Dans certaines régions, des archiprêtres sont mentionnés dès le haut Moyen Âge¹⁰²⁹. Ils apparaissent eux aussi comme des auxiliaires de l'évêque, mais de rang inférieur aux archidiacres. À partir du moment où les textes permettent de mieux appréhender leurs compétences – souvent des visites pastorales de la fin du Moyen Âge – on constate que les archiprêtres procèdent régulièrement à la visite des paroisses placées sous leur contrôle : ils vérifient l'état des bâtiments, l'entretien du mobilier liturgique, s'enquière des mœurs des paroissiens et de la manière dont le curé s'acquitte de sa charge, et enfin, ils sont tenus de faire appliquer les ordonnances épiscopales¹⁰³⁰.

D'après les comptes et pouillés de la fin du Moyen Âge, le Brionnais est partagé en six archiprêtres mais n'en recouvre aucun en totalité. La conservation des deux pouillés du diocèse d'Autun rédigés au tournant des X^e et XI^e siècles permet de constater que l'histoire

¹⁰²⁵ Pour l'archidiacre de Beaune, A. Longnon cite en référence Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison capétienne*, t. 2, p. 253 (LONGNON (éd.), 1904, p. XIX). Pour les trois autres archidiacres, A. Longnon cite en référence Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. 2, preuves, p. XXIV (LONGNON (éd.), 1904, p. XIX).

¹⁰²⁶ Le diocèse de Mâcon compte quatre archidiaconés : Mâcon, Rousset, Vézizet et Vauxrenard.

¹⁰²⁷ Le diocèse de Clermont compte six archidiaconés au XIV^e siècle (JACQUEMET 1947-2000, t.2 (1949), col. 1239-1244).

¹⁰²⁸ Le diocèse de Lyon compte quatre archidiaconés désignés par le mot *civitas* (LONGNON (éd.), 1904, p. X).

¹⁰²⁹ BASDEVANT 2006, p. 178.

¹⁰³⁰ GAUDEMET 1979, vol. 2, p. 307-309.

de la formation des archiprêtrés a pu avoir certaines conséquences sur le paysage religieux du Brionnais¹⁰³¹.

IV.3.2.2. Les archiprêtrés de l'archidiaconé d'Autun

Outre les deux pouillés qui viennent d'être évoqués, la composition des archiprêtrés de l'archidiaconé d'Autun est connue par un pouillé antérieur à 1312 et un compte de la fin du XIV^e siècle (annexes 20 et 21).

Le pouillé antérieur à 1312 n'est connu que par une copie de la fin du XIV^e siècle conservée aux Archives départementales de Saône-et-Loire. Cependant les mentions de l'abbaye de Marcilly et des Templiers de Bourbon-Lancy permettent de situer sa rédaction entre 1239 et 1312¹⁰³². Le pouillé a été publié par Anatole de Charmasse en 1880 puis par Auguste Longnon en 1904¹⁰³³. Il indique, pour chaque église, les montants de la taxe apostolique, des procurations et des parées, et le nom des patrons.

Le compte de la fin du XIV^e siècle – ou plus exactement le rôle de la taxe apostolique pour le diocèse d'Autun – fournit un état des dîmes et des demi-procurations payés au Saint-Siège. Il ne mentionne que les bénéfices pour lesquels la taxe est supérieure ou égale à 15 livres, aussi présente-t-il moins d'intérêt pour notre étude que le précédent. Le document original est conservé à la Bibliothèque nationale et a été publié par Auguste Longnon en 1904¹⁰³⁴.

Contrairement aux deux pouillés du début du XI^e siècle, qui sont incomplets par suite de leur découpage en onglets, le pouillé antérieur à 1312 et le compte du XIV^e siècle sont connus dans leur intégralité. Ils montrent que l'archidiaconé d'Autun est partagé en dix archiprêtrés désignés par le nom d'un chef-lieu¹⁰³⁵. Trois d'entre eux abritent des églises brionnaises à savoir les archiprêtrés de Semur-en-Brionnais (dans le pouillé de 1239-1312, sur les 43 églises de l'archiprêtré, 30 sont brionnaises), Bois-Sainte-Marie (19 églises sur 30) et Pierrefitte (8 églises sur 34).

¹⁰³¹ Sur ces pouillés, cf. *supra* Chapitre I.3. « Les archives diocésaines ».

¹⁰³² LONGNON (éd.), 1904, p. XVI.

¹⁰³³ CHARMASSE (éd.), 1880 : « Pouillé du XIV^e siècle » ; LONGNON (éd.), 1904 : « Pouillé antérieur à 1312 ». Concernant ce pouillé, voir BRUAND 2008 b, p. 47.

¹⁰³⁴ Bibliothèque nationale – Ms. latin 10031, f° 27v-38v. LONGNON (éd.), 1904 : « Compte du XIV^e siècle ».

¹⁰³⁵ Pour l'archiprêtré de Semur-en-Brionnais, par exemple, la liste des églises est précédée de l'intitulé « *Ecclesie ministerii Synemuri Briennensis* ».

La comparaison entre notre corpus d'églises et le pouillé de 1239-1312 montre que toutes les églises que nous avons identifiées comme paroissiales apparaissent dans le pouillé, ainsi que les églises prieurales (Saint-Cyr de Crozan, Anzy-le-Duc, Marcigny), collégiales (Saint-Germain-en-Brionnais) ou liées à un hôpital (Aigueperse). En revanche, aucune chapelle n'est signalée, à l'exception de Sainte-Marie-Madeleine de Semur-en-Brionnais. L'absence des chapelles dans le pouillé ne surprend pas : n'ayant pas le statut de bénéfice taxé, elles n'ont pas de raison d'apparaître dans ce document.

La comparaison entre le corpus, le pouillé de 1239-1312 et les pouillés du début du XI^e siècle (dits pouillés I et II) est instructive. Dans les pouillés du XI^e siècle, les listes d'églises ne sont pas introduites par un nom de chef-lieu mais par celui de l'archiprêtre. Il n'existe pas encore d'archiprêtré au sens territorial du terme, ce qui paraît logique, puisque les paroisses elles-mêmes sont en cours de formation.

Le pouillé I contient dix listes d'églises et le second neuf. Il est aisé d'établir la correspondance avec le pouillé de 1239-1312 en comparant simplement les listes d'églises.

L'archiprêtré de Bois-Sainte-Marie

Il correspond dans le pouillé I à la liste introduite par *Ex ministerio ipsius*. Cette expression indique que l'archiprêtre est le même que celui mentionné pour la liste précédente – qui débute par l'église de Charolles – à savoir l'archiprêtre Gontier¹⁰³⁶ (« *Ex ministerio Gonterii* »). Un archiprêtre pouvait donc être à la tête de deux *archiprêtrés*¹⁰³⁷. Les coups de lame donnés dans le document ont fait disparaître la fin de la liste, qui ne contient plus que douze églises. Toutefois, le pouillé II livre pour cet *archiprêtré* quatre églises supplémentaires, les quatre seules églises de la liste à avoir échappé au découpage.

Dans le pouillé I, la première église de la liste est Matour puis l'énumération suit une logique géographique : chaque église est voisine de celles qui l'encadrent dans la liste. L'absence des églises de Bois-Sainte-Marie et Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie est à noter, puisque toutes les églises proches sont citées. Plusieurs raisons peuvent expliquer l'absence d'une église dans un pouillé : en premier lieu, ces documents n'ont pas pour fonction de dresser des

¹⁰³⁶ BRUAND 2009, p. 44-45 ; BRUAND 2008 b.

¹⁰³⁷ Par commodité d'écriture, nous avons parfois employé *archiprêtré* en référence aux pouillés du XI^e siècle. Le mot prend alors le sens de groupe d'églises dépendant d'un archiprêtre, et il est noté en italique.

listes exhaustives d'églises ; ils sont généralement établis en vue de la perception de taxes par les évêques et ne mentionnent, de fait, que les lieux de culte soumis à prélèvement ; en second lieu, l'absence d'une église peut résulter d'une omission du scribe. Enfin, l'église peut tout simplement ne pas exister au moment de la rédaction du document.

Cette dernière hypothèse ne fonctionne pas pour l'église de Bois-Sainte-Marie. En effet, elle est citée vers 978 dans la liste des biens que le comte de Chalon, Lambert, a donnés durant sa vie au prieuré de Paray¹⁰³⁸. Elle est signalée à nouveau dans une charte de 993 lorsque l'évêque, à la requête des moines de Cluny, leur cède les dîmes et revenus de l'église¹⁰³⁹. Dans les deux chartes, l'église est désignée par le mot *ecclesia* et elle perçoit des dîmes. La raison de son absence du pouillé nous échappe et surprend d'autant plus que, dans celui de 1239-1312, Bois-Sainte-Marie est le chef-lieu de l'archiprêtré. Olivier Bruand propose de voir dans Matour le chef-lieu originel car elle est citée en tête de la liste¹⁰⁴⁰. Le fait que Matour soit une localité importante au X^e siècle, comme chef-lieu d'un *ager* et d'une *vicaria*, pourrait renforcer son hypothèse¹⁰⁴¹. Néanmoins, on peut se demander s'il est pertinent de vouloir identifier un chef-lieu à une période où il n'est pas prouvé que l'archiprêtré forme un territoire. Toujours est-il que dans la charte de fondation de l'hôpital d'Aigueperse, en 1100, un dénommé *Lambertus, archipresbiter Sancte Marie*, figure parmi les témoins¹⁰⁴². Cela signifie qu'à cette date Bois-Sainte-Marie est devenue le chef-lieu de l'archiprêtré.

Concernant l'absence de l'église d'Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie, seules des hypothèses sont possibles. L'église n'apparaît dans les textes que dans les années 1080 lors de sa donation au prieuré de Paray ; elle est alors paroissiale, puisque la charte mentionne les dîmes et le *presbiteratus*¹⁰⁴³. Peut-être n'avait-elle pas ce statut au début du XI^e siècle ou n'existait-elle tout simplement pas.

Les communes actuelles de Bois-Sainte-Marie et Ouroux se caractérisent par leur très petite superficie – respectivement 3 et 4,8 km². Certes la superficie des communes comme critère

¹⁰³⁸ Paray 3.

¹⁰³⁹ Cluny 1947.

¹⁰⁴⁰ BRUAND 2009.

¹⁰⁴¹ Cluny 714 et 1469. Cf. *supra* chapitres III.1.2. « Les structures intermédiaires : *ager* et *vicaria* » et III.2.1. « Les *agri* brionnais du *pagus* d'Autun ».

¹⁰⁴² *Cartulaire Lyonnais*, 12.

¹⁰⁴³ Paray 25.

de datation des paroisses a montré ces limites¹⁰⁴⁴. Pour ces exemples néanmoins, on ne peut ignorer la concordance entre l'absence dans les pouillés et une superficie particulièrement faible.

Les églises de Dompierre, Meulin, Saint-Bonnet-des-Bruyères et Dun sont, elles aussi, absentes des pouillés du XI^e siècle. Dans leur cas, la logique géographique de la liste permet d'émettre l'hypothèse qu'elles manquent par suite du découpage du document.

L'archiprêtré de Pierrefitte

Dans le pouillé I du XI^e siècle, la liste qui correspond à l'archiprêtré de Pierrefitte a été très endommagée par le découpage du document. Le nom de l'archiprêtre est perdu, ainsi que tout le début de la liste des églises. Seuls les noms de dix d'entre elles sont lisibles, mais celles du Brionnais n'y figurent pas. En revanche, l'église de Pierrefitte est mentionnée, et donc, si on suit la même logique que pour la précédente liste, Pierrefitte n'étant pas citée en tête de liste n'était pas le chef-lieu au moment de la rédaction du pouillé. L'archiprêtré de Pierrefitte est absent du pouillé II, sans doute victime des ciseaux.

L'archiprêtré de Semur-en-Brionnais

Dans le pouillé I du XI^e siècle, la liste qui correspond à l'archiprêtré de Semur est complète, mais le nom de l'archiprêtre est perdu de même que les dernières lettres du nom des 26 églises, ce qui rend l'identification de quelques unes incertaine. L'énumération suit une logique géographique avec toutefois quelques exceptions comme lorsqu'on passe d'Amanzé à Anzy-le-Duc. Dans le pouillé II, la liste mutilée ne compte que sept églises mentionnée dans le même ordre que dans le pouillé I.

Sept églises qui figurent comme églises paroissiales dans notre corpus et dans le pouillé de 1239-1312 sont absentes du pouillé du début du XI^e siècle. L'absence de l'église de Sainte-Foy est logique puisqu'elle n'est fondée qu'au cours de la deuxième moitié du XI^e siècle¹⁰⁴⁵. Quant à l'église Saint-Hilaire de Semur, soit elle n'existait pas encore, soit elle n'était qu'une *cappella*, statut qu'elle possède toujours en 1120¹⁰⁴⁶. En revanche, l'absence des églises de

¹⁰⁴⁴ Comme cela a été montré au chapitre IV.1.1. « Une fausse piste : l'installation précoce des territoires paroissiaux » (cf. *supra*).

¹⁰⁴⁵ Marcigny 281.

¹⁰⁴⁶ Marcigny 270.

Baugy, Marcigny, Saint-Martin-du-Lac, Prizy et Saint-Ambroise de Saint-Germain-en-Brionnais soulève davantage d'interrogations. N'existaient-elles pas encore ou n'étaient-elles pas taxées ? Leur proximité géographique est à noter : les trois premières s'alignent les unes sous les autres le long de la rive droite de la Loire, tandis que les deux autres sont voisines au centre-nord du Brionnais. On pourrait envisager que de petites portions du territoire échappent encore, au début du XI^e siècle, au maillage paroissial, mais plus pour longtemps.

L'église citée en tête de la liste est Briant qui pourrait donc avoir été le chef-lieu de l'archiprêtré. À l'instar de Matour, Briant est chef-lieu d'*ager*¹⁰⁴⁷. Cependant, plusieurs chartes du cartulaire de Marcigny, rédigées entre le dernier tiers du XI^e siècle et la fin du XII^e siècle, mentionnent un *archipraesbyter de Varennis*¹⁰⁴⁸. Il est donc vraisemblable qu'au cours du XI^e siècle, Briant cesse d'être le chef-lieu de l'archiprêtré au profit de Varenne-l'Arconce. On ignore à quelle date Semur remplace Varenne comme chef-lieu.

La promotion des églises de Bois-Sainte-Marie et Varenne-l'Arconce au rang de chef-lieu d'archiprêtré rappelle, mais à l'échelle de la paroisse, celle de l'église Saint-Hilaire de Semur. En somme, dans le paysage religieux des XI^e et XII^e siècles, des hiérarchies s'inversent, des sites sortent de l'ombre quand d'autres perdent de leur importance. Ces éléments ne seront pas à négliger dans l'étude du paysage architectural.

IV.3.2.3. L'archiprêtré de Beaujeu dans l'archidiaconé de Mâcon

Le cas du diocèse d'Autun pour lequel l'existence des archiprêtrés est attestée dès le début du XI^e siècle est une exception. Pour les autres diocèses, on doit se contenter de listes plus tardives.

¹⁰⁴⁷ Cluny 1426. Sur le statut de chef-lieu d'*ager*, cf. *supra* chapitres III.1.2. « Les structures intermédiaires : *ager* et *vicaria* » et III.2.1. « Les *agri* brionnais du *pagus* d'Autun ». En 1904, Auguste Longnon arrivait déjà à la conclusion que Briant avait été le chef-lieu primitif de l'archiprêtré (LONGNON (éd.), 1904, p. XXI).

¹⁰⁴⁸ Les mentions de l'archiprêtre dans le Cartulaire de Marcigny :

1/ L'archiprêtre Guillaume cité entre 1065 et 1102 : chartes 13 (*S. Willelmi archipraesbyteri de Varennis*), 44, 61, 77, 79, 119, 282.

2/ L'archiprêtre Hugues est cité dans la deuxième moitié du XI^e siècle et durant le premier tiers du XII^e siècle, mais les chartes ne précisent pas « de Varenne » (chartes 51 et 198).

3/ L'archiprêtre Pierre cité en 1102 : charte 288 (*Petrus de Varennis archipresbiter*).

Voir aussi CHIZELLE 1992, p. 25.

Pour l'archidiaconé de Mâcon, le plus ancien compte connu date du XIV^e siècle et est conservé à la Bibliothèque nationale¹⁰⁴⁹ (annexes 20 et 22). Il a été publié par Ulysse Chevalier en 1869, puis par Auguste Longnon en 1904¹⁰⁵⁰. Ce compte a été établi en vue de la perception de la dîme. Les églises du Brionnais sont mentionnées au sein de l'archiprêtré de Beaujeu : « *In archipresbiteratu Bellijoci solvunt decimam* ». Sur les 73 églises paroissiales (signalées par le statut du desservant, par ex. « *curatus* de Ygarande»), 25 appartiennent au Brionnais. Le pouillé cite aussi l'abbaye de Saint-Rigaud et les prieurés de Charlieu et de Saint-Laurent-en-Brionnais. Une seule église paroissiale manque, celle de Saint-Denis-de-Cabanne : peut-être est-ce un oubli. En revanche, la liste des églises paroissiales est complète dans un pouillé antérieur à 1412 connu par une copie du XVI^e siècle¹⁰⁵¹. Il existe un troisième pouillé dressé en 1513 par Thomas Seyvert, official de l'évêché de Mâcon qui omet l'église de Chassigny-sous-Dun¹⁰⁵².

Il faut signaler qu'au début du XVIII^e siècle, 35 paroisses dont certaines du Brionnais ont été retranchées de l'archiprêtré de Beaujeu pour former celui de Charlieu. Après la Révolution, le diocèse de Mâcon est supprimé et les archiprêtrés de Beaujeu et Charlieu rattachés au diocèse de Lyon.

IV.3.2.4. L'archiprêtré de Roanne dans le diocèse de Lyon

Les églises paroissiales de Briennon, Melay, Noailly, Saint-Forgeux-Lespinasse et Saint-Germain-Lespinasse appartiennent à l'archiprêtré de Roanne. Elles représentent 1/9^e du nombre total de paroisses de cet archiprêtré (annexes 20 et 23). Elles sont mentionnées dans un pouillé rédigé vers 1225¹⁰⁵³, un compte de la fin du XIV^e siècle¹⁰⁵⁴, un pouillé du XV^e siècle¹⁰⁵⁵, et un pouillé des XVI^e et XVII^e siècles¹⁰⁵⁶.

¹⁰⁴⁹ Bibliothèque nationale – Ms. latin 10031, f° 22-37.

¹⁰⁵⁰ Publié dans CHEVALIER (éd.), 1869 ; LONGNON (éd.), 1904 : « Compte du XIV^e siècle ».

¹⁰⁵¹ Publié dans BERNARD (éd.), 1853 : « Pouillé du diocèse de Mâcon au XVI^e siècle » ; LONGNON (éd.), 1904 : « Pouillé antérieur à 1412 ».

¹⁰⁵² Publié dans RAGUT (éd.), 1864 : *Poletus seu declaratio beneficiorum in diocesi Matisconensi existentium*.

¹⁰⁵³ Publié dans BERNARD (éd.), 1853 : « Pouillé du diocèse de Lyon au XIII^e s. » ; LONGNON (éd.), 1904 : « Pouillé rédigé vers 1225 ».

¹⁰⁵⁴ Publié dans BERNARD (éd.), 1853 : « Pouillé du diocèse de Lyon au XIV^e s. » ; LONGNON (éd.), 1904 : « Compte de la fin du XIV^e s. ».

¹⁰⁵⁵ Publié dans BERNARD (éd.), 1853 : « Pouillé du diocèse de Lyon au XV^e siècle ».

¹⁰⁵⁶ Publié dans BERNARD (éd.), 1853 : « Pouillé du diocèse de Lyon aux XVI^e et XVII^e siècles ».

IV.3.2.5. L'archiprêtré de Cusset dans le diocèse de Clermont

Les paroisses de Changy, Vivans et Arçon appartiennent à l'archiprêtré de Cusset, ainsi que l'attestent un pouillé du XVI^e siècle¹⁰⁵⁷ (annexe 20). Elles constituent une part infime de l'ensemble des paroisses que compte cet archiprêtré.

La formation des archidiaconés et des archiprêtrés s'inscrit dans le même processus de territorialisation que la création des paroisses. Cependant, à l'inverse de ces dernières, ils n'ont de sens institutionnel que pour l'Église. Jamais un acte de donation conclu entre un laïc et une abbaye, par exemple, ne localise le bien cédé par rapport à l'archiprêtré auquel il appartient. En ce sens, archidiaconés et archiprêtrés témoignent de « l'avènement d'une territorialité ecclésiastique »¹⁰⁵⁸.

IV.3.3. Des paroisses du Brionnais aux communes de Saône-et-Loire

Ce titre fait écho à l'ouvrage collectif dirigé par Élisabeth Zadora-Rio et paru en 2008, *Des paroisses de Touraine aux communes d'Indre-et-Loire. La formation des territoires*. Ce livre a servi de support méthodologique à notre enquête sur le Brionnais, mais, bien au-delà de notre étude, il est devenu depuis sa parution un ouvrage de référence pour qui travaille sur la notion de territoire. Si les deux premières parties du livre traitent essentiellement des territoires médiévaux, les deux autres, en revanche, contiennent des études qui s'inscrivent sur la longue durée et tentent de mettre en évidence les dynamiques présidant à la formation et à l'évolution des territoires paroissiaux et communaux. Jean-Michel Gorry, par exemple, recompose les limites communales telles qu'elles furent définies en 1790. Pascal Chareille, lui, propose une analyse spatiale du semis des chefs-lieux de communes afin de déterminer l'influence des facteurs géographiques dans la mise en place du réseau paroissial.

L'étude du paysage médiéval du Brionnais a nécessité cette lecture à rebours qui, partant des territoires communaux et paroissiaux actuels, tente d'éliminer les transformations successives afin de s'approcher d'états plus anciens. Pour cela, l'étude de Jean-Michel Gorry

¹⁰⁵⁷ Publié dans BRUEL (éd.), 1882 : « Pouillé de Clermont du XVI^e s. Taxe du don gratuit de 1535 ».

¹⁰⁵⁸ MAZEL 2008 b, p. 234-235.

a pu servir d'exemple, mais notre enquête est incomparablement plus succincte que celle menée par ce chercheur. Ce constat ouvre d'intéressantes perspectives pour des recherches futures.

Notre objectif pour cette thèse était autre. L'étude menée en Touraine montre que les églises ont un rôle de premier plan dans la formation des territoires que l'on observe dans leur plein aboutissement en 1200. En soi, la réflexion n'est pas neuve, mais la méthodologie rigoureuse, systématique et pluridisciplinaire qui est appliquée permet de valider des faits qui restaient à l'état d'hypothèses. Un inventaire méthodique des lieux de culte est établi depuis les premières mentions au V^e siècle jusqu'à celles figurant dans les pouillés du XV^e siècle, et ce sans tri ni exclusion, sans critère qui ferait rejeter une église du corpus. Car les lieux de culte sont ce sur quoi reposent toutes les théories développées par les auteurs. Concrètement, dans l'ouvrage, ces églises sont nommées, figurées sur des cartes par des points, mais jamais leur forme, leur architecture ou leurs dimensions ne sont évoquées. On comprend aisément pourquoi ; c'est un autre sujet et c'est l'aspect qu'il nous intéressait de développer. Montrer comment l'architecture peut contribuer à la fabrique d'un territoire, à sa définition, son identité.

Ce long préambule pour expliquer la nécessité de traiter de l'évolution des paroisses du Brionnais aux communes actuelles et souligner que ce point pourrait faire l'objet d'une démonstration beaucoup plus approfondie, mais que cela nous écarterait de l'objectif de cette thèse ([annexe 24](#)).

IV.3.3.1. Interférence

Les territoires paroissiaux des XI^e et XII^e siècles sont formés de couches spatiales qui s'empilent et sont polarisées par l'église, mais dont les contours ne se superposent pas. Cette articulation est qualifiée de co-spatialité¹⁰⁵⁹.

Les diverses couches spatiales susceptibles de coexister ont été décrites précédemment. Prenons Marcigny en exemple. La première couche pourrait être le territoire qui abrite tous les hommes attachés à l'église Saint-Nizier et à son *sacerdos*. La seconde, plus restreinte, serait le ressort de la chapelle Saint-Pierre construite à côté de Saint-Nizier et qui possède son propre cimetière. Le troisième espace serait celui au sein duquel sont prélevées les

¹⁰⁵⁹ Et les églises jouent le rôle de commutateur de cospatialité (ZADORA-RIO 2008, p. 119).

dîmes de l'église et qui n'est pas coextensif à la première couche, puisqu'une partie des dîmes est prélevée par Joceran et Aubuin, une autre par Ilion, une autre encore par les seigneurs de Semur. Une quatrième couche est formée par le prieuré de la Trinité : il possède son propre pôle ecclésial et son bourg mais chevauche le territoire de Saint-Nizier. De la même manière, le *mandamentum* du *castrum* de Semur pouvait s'étendre jusqu'à Marcigny et recouvrir partiellement son territoire. Ainsi des dominations diverses s'enchevêtrent-elles sur une même étendue. Semblables chevauchements s'observaient déjà dans les structures carolingiennes – *pagus*, *ager*, *villa*.

La co-spatialité est un phénomène qui perdure bien au-delà du Moyen Âge, comme en témoigne notamment le système des hameaux alternatifs. Nous l'avons dit, il s'agit de hameaux placés à la rencontre de deux paroisses et qui en dépendent alternativement, le plus souvent un an dans chacune d'elles. L'expression « hameaux triennaux » désigne une alternance sur trois paroisses. Ce procédé illustre parfaitement la nuance qui existe entre les limites et les confins : les territoires contemporains se définissent par des limites marquant une rupture nette entre deux espaces, tandis qu'aux époques anciennes, les territoires étaient bornés de confins c'est-à-dire des zones d'interpénétration entre deux espaces¹⁰⁶⁰. En Bourgogne du Sud, le système des hameaux alternatifs est attesté aux XVII^e et XVIII^e siècles¹⁰⁶¹. Les notices de l'abbé Courtépée et les réponses données par les curés en vue de l'établissement de la carte de Cassini permettent d'identifier les paroisses brionnaises liées par ce système au XVIII^e siècle¹⁰⁶² (fig. 23). On observe que la plupart des hameaux alternatifs se concentrent au cœur du Brionnais, autour de Saint-Laurent. Il y a trois cas de hameaux triennaux. Le système fait fi des limites diocésaines : des paroisses

¹⁰⁶⁰ LEVY, LUSSAULT 2003, article « Confins ».

¹⁰⁶¹ Pour le XVII^e s., voir la « Liste des villages alternatifs dans l'archidiaconé d'Autun » dressée par T.-J. Schmitt (SCHMITT 1957, p. 261). Pour le XVIII^e s., voir les notices de l'abbé Courtépée en 1778 (COURTEPEE, BEGUILLET 1967), les réponses données par les curés, en 1757, à l'enquête menée pour établir la carte de Cassini (DESSERTENNE, GEOFFRAY (éd.), 2010) et les procès-verbaux des visites pastorales de Mgr. de Lort de Sérignan de Valras, évêque de Mâcon, effectuées en 1745-1746 (DECHELETTE (éd.), 1898-1902).

¹⁰⁶² Voir note ci-dessus et pour un inventaire des données se référer à BOURQUIN 2007. Exemple du témoignage du curé de Saint-Laurent-en-Brionnais en 1757 ; il dresse la liste des hameaux composant sa paroisse : « Le hameau des Sarnains situé au pied d'une montagne au matin. Le hameau des Thevenins est situé comme celui des Sarnains. Le hameau de Chopaille est situé au midi et au pied d'un monticule qui eût égard à la situation du païs est autant élevée que la montagne des Rouillats ; ces trois hameaux sont alternatifs de St Laurent diocèse de Macon et de la paroisse de Vareilles diocèse d'Autun » (DESSERTENNE, GEOFFRAY (éd.), 2010, p. 217).

autunoises et mâconnaises possèdent des hameaux en commun, de même que des paroisses autunoises et lyonnaises¹⁰⁶³.

La question des hameaux alternatifs dans les diocèses de Bourgogne mériterait une étude à part. Seul Claude Brun, en 1931, leur a consacré un article dans les *Annales de l'Académie de Mâcon*¹⁰⁶⁴. Il souligne les nombreux inconvénients du dispositif. En particulier, les habitants des hameaux concernés résidaient souvent à une distance importante d'un des deux – ou trois – bourgs dont ils dépendaient pendant une année. Les difficultés étaient grandes pour assister aux offices ou envoyer les enfants au catéchisme. Par ailleurs, les membres d'une même famille étaient enterrés dans des cimetières différents suivant l'année de leur décès. Certains curés se montraient accommodants et laissaient les habitants se rendre à l'église la plus proche hormis pour la communion pascale. Ils consentaient également à ce que les enterrements aient lieu dans le cimetière choisi par la famille, à condition que le corps soit d'abord apporté à la porte de leur église pour faire reconnaître leur droit.

Les hameaux alternatifs ne concernent pas que les questions religieuses, l'alternance joue aussi pour l'impôt. Boyer et la Chenauderie, hameaux alternatifs de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf et Saint-Laurent-en-Brionnais, payent la taille une année à Saint-Maurice, la seconde à Saint-Laurent¹⁰⁶⁵. En revanche, pour le « dixième », ils ne sont contribuables que de Saint-Maurice. Il y a en fait autant de situations différentes qu'il y a de hameaux alternatifs.

¹⁰⁶³ Le curé de Saint-Laurent-en-Brionnais (diocèse de Mâcon) prend d'ailleurs soin de préciser que les hameaux sont alternatifs avec des paroisses du diocèse d'Autun (cf. citation de la note précédente).

¹⁰⁶⁴ BRUN 1931.

¹⁰⁶⁵ I. Vernus, « Les limites administratives sous l'Ancien Régime et leur apport aux recherches généalogiques », dans BOURQUIN 2007, p. 12-13.

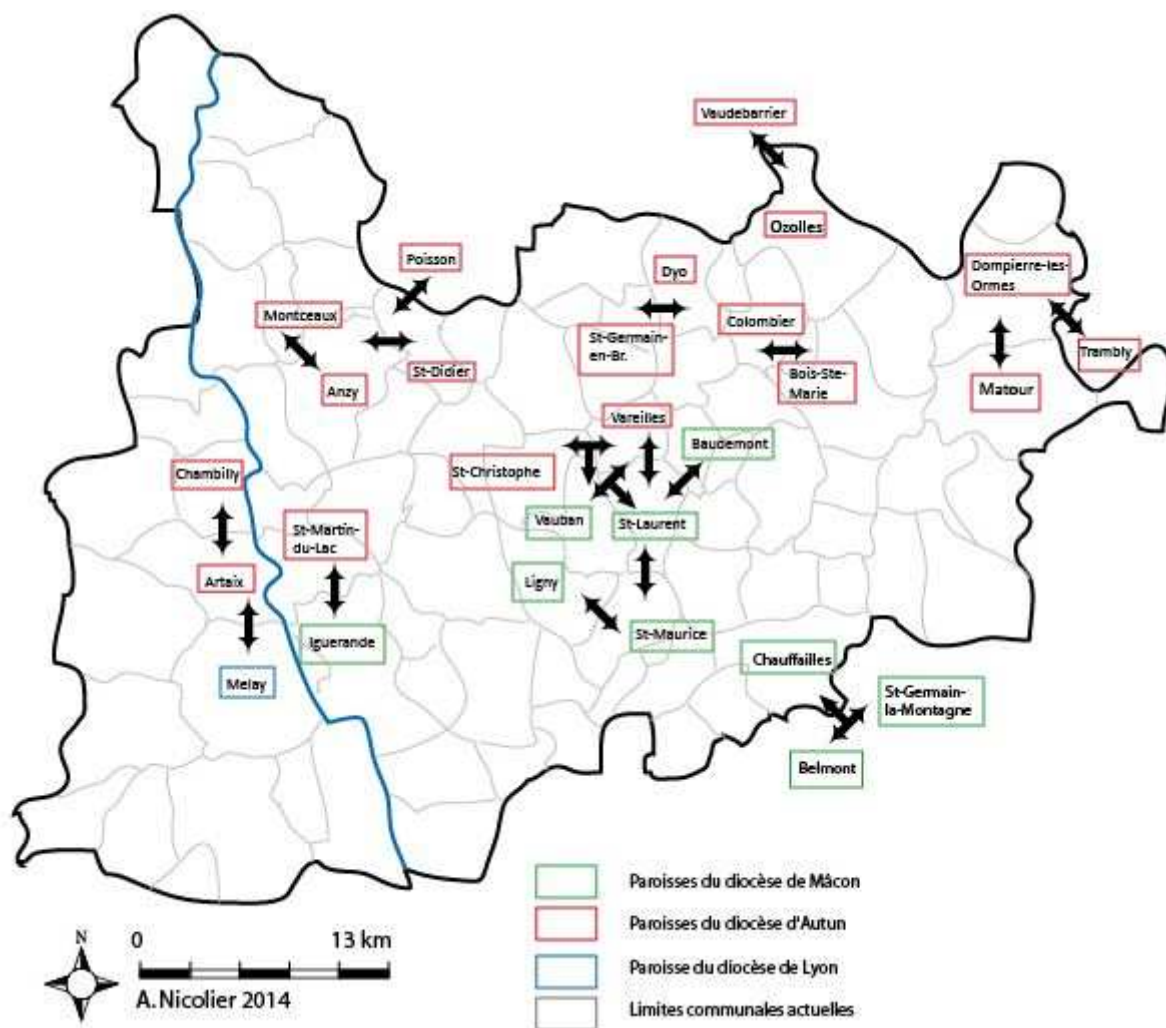


Fig. 23 : Les hameaux alternatifs et triennaux en Brionnais au XVIII^e siècle

Le procédé n'est pas propre aux diocèses bourguignons. Dans celui d'Orléans, ces territoires partagés prennent le nom de « métaïzes » ou « métaïres », tandis que dans le diocèse du Mans ce sont des « tournes » ou « chalandres » et, dans celui de Tours, des « tournants et virants ». Pour l'Ouest de la France, cette question bénéficie de quelques études qui montrent que le système est attesté dès le XIII^e siècle dans des pouillés du diocèse de Tours et perdure à l'époque Moderne¹⁰⁶⁶. Les origines de l'alternance territoriale demeurent obscures ; seules des remarques sont possibles. Une chartre de 1166 règle un différent

¹⁰⁶⁶ En dernier lieu voir S. Leturcq, « Les territoires alternatifs dans la France de l'Ouest », dans MERDRIGNAC ET AL. 2013, p. 259-270. Une évocation rapide des « tournants et virants » de Touraine dans ZADORA-RIO 2008, p. 116-117.

opposant les moines de Saint-Julien du Mans à ceux de Saint-Pierre-la-Cour¹⁰⁶⁷. Un bois a été défriché et mis en culture, et il s'agit de savoir si les dîmes et les droits paroissiaux s'appliquant à cette terre doivent être versés à l'église de Cormes ou à celles de Courgenard. On comprend qu'à cet endroit, les limites paroissiales ne sont pas précisément fixées d'où la naissance du litige. L'évêque décide que toutes les personnes installées sur les terres défrichées deviennent paroissiens de Cormes. En revanche, « Gautier et Tiece, qui ont leur *mansio* juste à côté de ce bois du côté de Courgenard, et leurs successeurs qui demeureront en ces lieux, qu'ils soient communs des églises de Courgenard et de Cormes, de sorte qu'une année ils soient paroissiens d'une seule église, et l'autre année paroissiens de l'autre église »¹⁰⁶⁸. Cet exemple illustre la mise en place précoce d'un territoire alternatif afin de délimiter deux paroisses « sans poser de bornes mais en inscrivant les hommes dans un cycle temporel régulier »¹⁰⁶⁹.

Le principe de l'alternance est également constaté assez tôt – dès le XIII^e siècle – en ce qui concerne le patronage des paroisses et ce sur l'ensemble du territoire français¹⁰⁷⁰. En Brionnais, un pouillé rédigé vers 1225 indique que l'église de Melay est sous le patronage de l'abbé de Saint-Rigaud et du prieur d'Anzy-le-Duc alternativement, et la situation est toujours la même en 1660 lors de la visite pastorale effectuée par l'archevêque Camille de Neufville de Villeroy¹⁰⁷¹. Au début du XIV^e siècle, les chanoines d'Aigueperse et l'abbé de Saint-Rigaud conviennent de présenter alternativement à la nomination de l'évêque d'Autun le curé de la paroisse de Gibles qui est placée sous leur patronage¹⁰⁷².

Le système des hameaux alternatifs, bien attesté dans les sources brionnaises des XVII^e et XVIII^e siècles peut trouver son origine dans ces très anciens partages de droits de patronage. La Révolution française met fin aux hameaux alternatifs. Saint-Laurent-en-Brionnais, par exemple, voit le rattachement à son territoire des hameaux de Sarnins et les Thévenins mais il laisse Chopailles à Vareilles, La Boudure à Baudemont, et La Chenauderie et Boyer à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

¹⁰⁶⁷ *Cartulaire du chapitre royal de Saint-Pierre-de-la-Cour du Mans*, publié par le vicomte Menjot d'Elbenne et l'abbé L.-J. Denis, Le Mans, 1907, p. 26-28.

¹⁰⁶⁸ Traduction de la chartre par S. Leturcq, dans MERDRIGNAC ET AL. 2013, p. 265-266.

¹⁰⁶⁹ S. Leturcq, dans MERDRIGNAC ET AL. 2013, p. 267.

¹⁰⁷⁰ Pour la Normandie par exemple, voir VAN TORHOUDT 2008, p. 90-120. Pour les diocèses du Mans, d'Angers et de Nantes, voir MERDRIGNAC ET AL. 2013, p. 267-269.

¹⁰⁷¹ ADR – 1G 52 f° 357

¹⁰⁷² ADSL – H 145.

IV.3.3.2. Juxtaposition

La création, en 1790, de communes aux contours précisément délimités et, pour la première fois, cartographiés, met fin à l'empilement des couches spatiales, aux dominations multiples s'exerçant sur un même territoire et aux hameaux alternatifs. Les limites remplacent les confins. La co-spatialité est abandonnée au profit de l'interface.

L'histoire de la formation des paroisses et des communes est complexe, et chaque entité suit sa propre évolution. Cela peut apparaître comme une vérité de La Palice pourtant, si les recherches sur les territoires paroissiaux sont si récentes – une dizaine d'années environ¹⁰⁷³ – c'est parce qu'a longtemps prévalu l'idée que les communes avaient adopté le contour des paroisses dont le propre tracé fossilisait des territoires encore plus anciens¹⁰⁷⁴.

Communes actuelles, communes de 1790, communautés de l'Ancien Régime, paroisses sous le Concordat, réunion et suppression de cures en 1790, paroisses au temporel de l'Ancien Régime : voilà quelques uns des jalons qui ont marqué l'histoire des territoires communaux et paroissiaux et qu'il faudrait examiner pour déterminer leurs transformations successives¹⁰⁷⁵. Notre objectif n'étant pas de retracer précisément l'évolution des contours des paroisses et communes, on se concentrera sur la question des suppressions et créations de territoires depuis la Révolution car cela a contribué à l'élaboration du corpus des lieux de culte retenus pour l'étude.

En Brionnais, entre 1790 et 2014, sept communes – ou communautés¹⁰⁷⁶ – ont été supprimées et sept ont été créées. On distingue trois types de suppression : par fusion, par éclatement ou par absorption (fig. 24).

Il y a suppression par fusion lorsque la commune résultante change de nom. Le Brionnais compte deux cas. Jonzy et Saint-Julien-de-Cray fusionnent en 1860 et donnent naissance à la

¹⁰⁷³ On pense aux travaux de Michel Lauwers, Laurent Ripart, Florent Hautefeuille, Élisabeth Zadora-Rio, Florian Mazel entre autres.

¹⁰⁷⁴ Éric Van Torhoudt souligne combien ces présupposés ont pesé sur la recherche dédiée aux paroisses médiévales en Normandie (dans MERDRIGNAC *ET AL.* 2013, p. 235). Voir aussi M. Bourin et É. Zadora-Rio, dans *CONSTRUCTION* 2007, p. 46.

¹⁰⁷⁵ Un sondage effectué dans les ADSL montre que les dossiers de délimitation des communes du Brionnais, au moment de leur création à la Révolution, sont conservés, par ex. ADSL – 1L 8 45/2. La répartition des hameaux situés aux confins de deux paroisses est souvent fonction de la distance à parcourir pour se rendre à l'église, et de l'éventuelle présence d'obstacles naturels. Les contentieux ne sont pas rares, lorsqu'il s'agit de décider à quelle commune attribuer un hameau jusqu'alors alternatif (ex. entre Saint-Didier-en-Brionnais et Poisson).

¹⁰⁷⁶ La communauté d'habitants est « l'unité territoriale de base de l'administration civile, sous l'Ancien Régime » (J.-M. Gorry, dans ZADORA-RIO 2008, p. 123). En 1790, elle cède la place à la commune ou municipalité.

commune de Saint-Julien-de-Jonzy¹⁰⁷⁷. Pour le spirituel, la paroisse de Jonzy était rattachée à celle de Saint-Julien depuis 1790. Le deuxième cas est la création de la commune de Varenne-Saint-Germain en 1872, née de la fusion de Varenne-Reuillon et Saint-Germain-de-Rives. Là encore le rattachement des deux paroisses avait été opéré antérieurement, à la Révolution. Le choix des nouveaux noms, qui mêlent ceux des communes ayant fusionné, montre qu'il n'y a pas prééminence de l'une sur l'autre. Il faut cependant que la nouvelle entité ait un chef-lieu et l'emplacement de l'église doit avoir été déterminant. À Saint-Julien-de-Jonzy, le bourg est centré sur l'église paroissiale de Saint-Julien-de-Cray, car l'ancienne église paroissiale de Jonzy a été vendue comme bien national en 1807¹⁰⁷⁸. La situation est différente à Varenne-Saint-Germain où, depuis 1859, une église paroissiale existe à mi-distance des deux anciens bourgs¹⁰⁷⁹ : par conséquent, le nouveau chef-lieu est établi près de cette église.

Dans les suppressions par absorption, on ne retrouve pas le principe d'union égalitaire qui préside aux suppressions par fusion. Le nom de la commune supprimée ne désigne plus qu'un lieu-dit de celle à laquelle elle est réunie. On dénombre quatre suppressions de ce type en Brionnais. La communauté d'habitants de Cée et sa paroisse sont réunies à Chassenard en 1791. La même année, la communauté de Montmegin est réunie à celle de Semur-en-Brionnais. Au spirituel, Montmegin était depuis le milieu du XVIII^e siècle, une annexe de la paroisse de Sainte-Foy¹⁰⁸⁰. La commune de Semur s'agrandit encore en 1825 par absorption de celle de Saint-Martin-la-Vallée. Toutefois, ces deux territoires étaient réunis au spirituel depuis 1274¹⁰⁸¹. Enfin, la commune de Meulin est réunie à Dompierre-les-Ormes en 1965, mais les deux paroisses étaient attachées depuis 1808¹⁰⁸². Les motifs de l'absorption peuvent être la petitesse de la commune, un faible taux de population, le manque de revenus, ou l'absence de lieu de culte. À Montmegin, par exemple, il n'y a, en 1757, que « sept ou huit mauvaises maisons éparées qui composent toute la paroisse », d'après le

¹⁰⁷⁷ Pour les dates de création des communes de Saône-et-Loire mentionnées dans cette section, la référence est BOURQUIN 2007.

¹⁰⁷⁸ Extrait des minutes de vente des biens nationaux (copie de l'original conservée au CEP).

¹⁰⁷⁹ ADSL – O 1777 et O 2291.

¹⁰⁸⁰ DESSERTENNE, GEOFFRAY (éd.), 2010, p. 173. BOURQUIN 2007, p. 138.

¹⁰⁸¹ En 1274, l'église de Saint-Martin est réduite au rang de chapelle au profit de la collégiale Saint-Hilaire qui se voit attribuer les droits paroissiaux (*Autun* 132). À l'époque Moderne, l'église Saint-Martin possède le statut d'annexe ou succursale (Par ex., visite pastorale de 1729 : ADSL – G 926).

¹⁰⁸² ADSL – O 1291.

témoignage du curé de Sainte-Foy¹⁰⁸³. Le point commun à Montmegin, Saint-Martin-la-Vallée et Meulin est l'absence d'église paroissiale.

Dans la suppression par éclatement, plusieurs communes se partagent le territoire de celle qui est supprimée. Ainsi, la commune et paroisse d'Arçon est-elle partagée en 1793 entre Changy et Vivans¹⁰⁸⁴. Le sous-préfet indique que la suppression intervient au motif que la commune est « petite et incohérente ». Jean-Michel Gorry indique que pour des raisons de classification administrative, la commune qui recevait les archives de la municipalité supprimée était considérée comme la principale commune absorbante. Le territoire qu'elle recevait n'était pas forcément le plus vaste, mais il abritait la mairie et, généralement, le bourg et l'église¹⁰⁸⁵. C'est exactement la situation que nous avons pu mettre en évidence à Arçon : Changy reçoit la plus grande part du territoire mais Vivans est dotée des registres paroissiaux et de l'église¹⁰⁸⁶.

Cinq des sept communes créées depuis la Révolution se concentrent dans le quart sud-est de l'aire étudiée. Aigueperse et La Clayette sont créées dès 1790, La Bénisson-Dieu en 1847, Saint-Clément-de-Vers en 1868 et Anglure-sous-Dun l'année suivante, Châtenay apparaît en 1875 et Saint-Edmond en 1932 seulement. Ces nouvelles communes sont composées de hameaux distraits à une seule commune (par ex. La Clayette est composée de hameaux qui appartenaient à Varenne-sous-Dun), ou à plusieurs (par ex. Châtenay est formé de hameaux de Gibles et Saint-Racho). À Saint-Edmond, Aigueperse, Saint-Clément-de-Vers et La Bénisson-Dieu, nous avons pu établir que la création de la paroisse a précédé celle de la commune de quelques décennies. Toutefois, les cas d'Aigueperse et La Bénisson-Dieu sont particuliers car l'histoire des lieux de culte, qui deviennent paroissiaux au XVIII^e ou XIX^e siècle, remonte au XII^e siècle. Lorsque l'église de l'hôpital d'Aigueperse est fondée vers 1100, elle est clairement localisée *in parrochia Sancti Boneti* [paroisse de Saint-Bonnet-des-Bruyères]¹⁰⁸⁷. En 1681 et 1693, elle est devenue église succursale de l'église paroissiale Saint-Bonnet¹⁰⁸⁸. Mais, lors de la visite pastorale de 1705, les rôles se sont inversés¹⁰⁸⁹. À La

¹⁰⁸³ DESSERTENNE, GEOFFRAY (éd.), 2010, p. 173.

¹⁰⁸⁴ ADL – V 76.

¹⁰⁸⁵ J.-M. Gorry, dans ZADORA-RIO 2008, p. 173-174.

¹⁰⁸⁶ À partir d'un courrier de 1807 (ADL – V 76), nous avons pu localiser l'église d'Arçon, aujourd'hui détruite, au nord du ruisseau qui traversait la commune dans sa partie septentrionale. Cf. notice d'Arçon.

¹⁰⁸⁷ *Cartulaire Lyonnais* 12.

¹⁰⁸⁸ ADSL – G 935.

¹⁰⁸⁹ ADSL – G 925.

Bénisson-Dieu, l'abbatiale fondée au XII^e siècle est vendue comme bien national en 1797. En 1817, les propriétaires les plus aisés du bourg de La Bénisson-Dieu rachètent l'ancienne abbatale, qui est alors érigée en église paroissiale¹⁰⁹⁰.

Cette identification des communes et paroisses créées et supprimées a été très utile à l'élaboration du corpus. Par exemple, le fait de savoir que le hameau de Meulin avait été un centre paroissial nous a incité à une visite sur place, où nous avons découvert une église qui n'est jamais mentionnée dans l'historiographie et qui est fermée au culte mais dont la travée de chœur pourrait être romane.

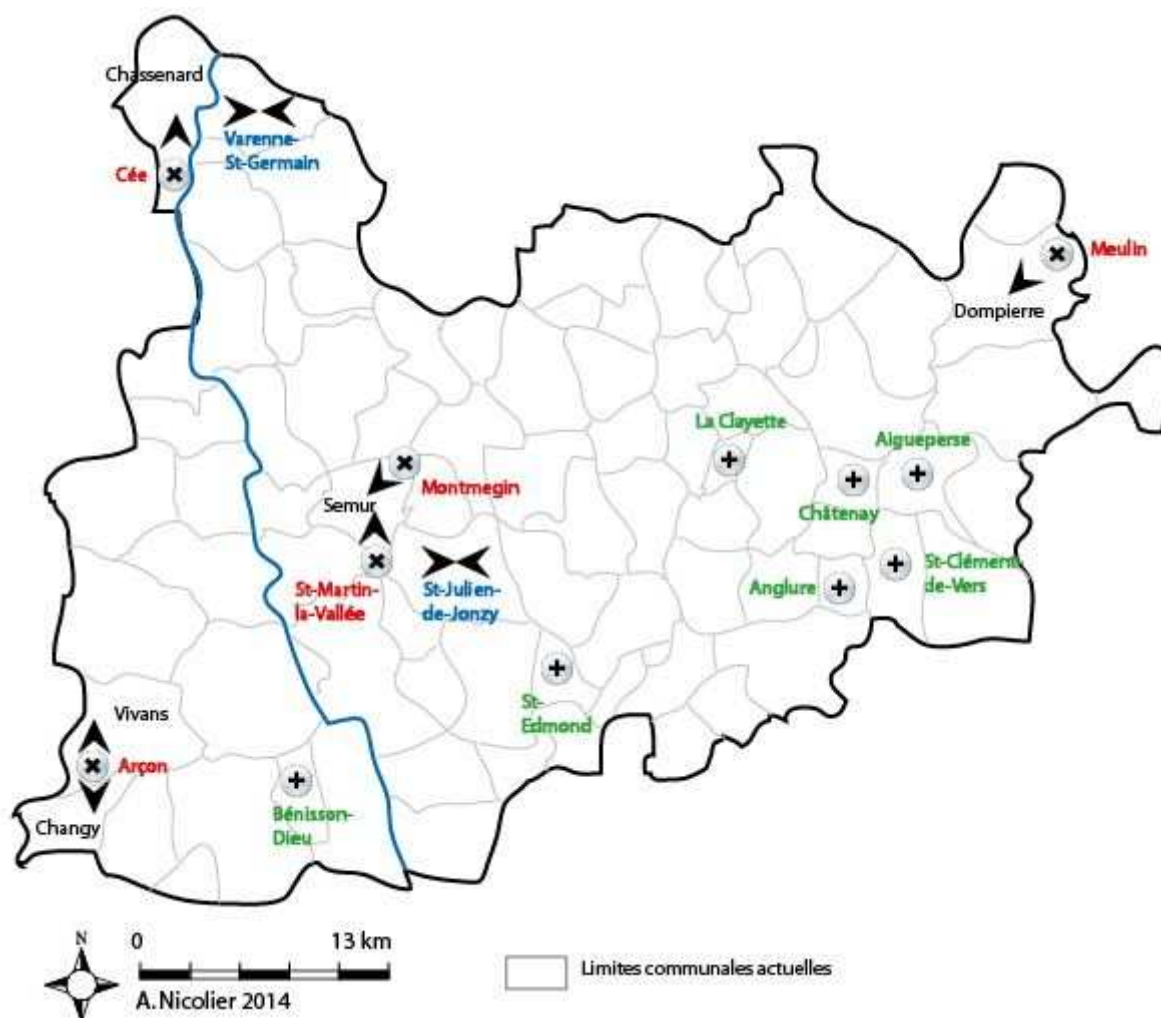


Fig. 24 : Créations, fusions et suppressions de communes entre 1790 et 2015

¹⁰⁹⁰ ADL – 2E 310, f° 36-37 ; 2E 311.

Conclusion du chapitre IV

L'étude de la mise en place du réseau paroissial en Brionnais avait jusqu'à présent suscité peu d'intérêt faute de sources antérieures au IX^e siècle et parce que le patrimoine religieux bâti ou encore l'histoire des familles seigneuriales focalisaient l'attention. En outre, pour le sud de la Bourgogne, deux visions du phénomène s'opposent. D'un côté, Olivier Bruand considère que le maillage paroissial est en place en Autunois au début du X^e siècle et qu'il doit sa genèse rapide, d'une part, à la présence d'une aristocratie dont les chartes ont révélé les membres, et d'autre part, à l'existence d'une structure territoriale forte qui a favorisé la construction précoce d'un lieu de culte dans chaque chef-lieu d'*ager* et de *villa*. D'un autre côté, François Bange envisage pour le Mâconnais une transformation plus lente des structures foncières carolingiennes vers une organisation centrée sur la paroisse, dont l'aboutissement serait à situer au XII^e siècle seulement, et il suppose que seules certaines *villae* possédaient des lieux de culte ce qui a favorisé leur promotion au statut de paroisse englobant dans ses contours les *villae* voisines dépourvues d'églises.

Au terme de l'analyse des chartes brionnaises, nous croyons pour notre part qu'un nombre important d'églises existait dans la seconde moitié du X^e siècle. Peu d'entre elles devaient remonter à une période antérieure au IX^e siècle, et chacune devait avoir un fonctionnement autonome, c'est-à-dire que leurs attributions et revenus ne résultaient pas d'une conscience à l'échelle d'un groupement de lieux de culte, mais plutôt de la volonté particulière des fondateurs, sous tutelle de l'évêque cependant. Nous suivons donc l'avis d'Olivier Bruand sur la densité des lieux de culte. En revanche, l'hypothèse d'un édifice par chef-lieu ne nous paraît pas fondée : *agri* et *villae* sont des entités foncières aux mains de multiples possesseurs du sol et l'église n'entre pas dans leur définition. Par conséquent, en ce qui concerne le processus de création des paroisses et de la chronologie, nous rejoignons l'analyse de François Bange. Plusieurs éléments désignent la seconde moitié du XI^e siècle comme un moment charnière : c'est le moment où le mot *parrochia* supplante les anciennes désignations territoriales ; où ensuite, les chartes de donation détaillent pour la première fois la nature des revenus ou structures attachés à une église (*cimiterium*, *oblationes*, *presbiteratum* entre autres), enfin, c'est bien au XI^e siècle que les chartes enregistrent le plus de donations d'églises par des laïcs à l'attention de communautés religieuses. Bien sûr, l'effort de rationalisation des structures ecclésiastiques est enclenché plus tôt, comme

l'illustre le cas d'Iguerande qui, à partir de 938, ne possède plus trois *ecclesiae* mais une *principalis ecclesia* et deux *capellae*, ou comme le suggère la disparition de nombreuses chapelles dans les sources après le X^e siècle. Mais cet effort se poursuit au-delà du XI^e, car à la fin de ce siècle des chapelles possèdent encore des attributs paroissiaux, à l'instar de Sainte-Marie-Madeleine de Semur. Les phénomènes de polarisation et de mise en réseau des lieux de culte résultent de l'action combinée des évêques qui régissent le culte et guident les fidèles, des moines qui tissent des liens entre le siège de leur communauté et ses dépendances, et les riches laïcs qui assurent dans une certaine mesure la pérennité du patrimoine bâti et des revenus des églises, soit qu'ils les remettent à des religieux, soit qu'ils les administrent eux-mêmes.

La phase de territorialisation des paroisses est plus difficile à appréhender dans les sources brionnaises. Pourtant, la dernière section de ce chapitre – des paroisses aux communes – a ouvert de riches perspectives d'enquête. Cette question des territoires paroissiaux trouve une résonance particulière à notre époque. En effet, depuis une vingtaine d'années maintenant, l'Église remodèle les paroisses afin de s'adapter aux réalités contemporaines (exode rural, diminution du nombre de prêtres et de pratiquants) et d'assurer ainsi la viabilité des communautés¹⁰⁹¹. Si à la fin des années 1980, la France comptait 38 000 paroisses, soit un nombre équivalent à celui des communes, elle n'en possède plus que 15 000 environ aujourd'hui, et le phénomène est particulièrement sensible en milieu rural. Ainsi, l'actuel doyenné du Brionnais ne compte que 3 paroisses dont les chefs-lieux sont Chauffailles, Marcigny et La Clayette, qui regroupent respectivement 12, 26 et 19 clochers.

Depuis une trentaine d'années, l'Église parcourt en sens inverse le chemin que le présent chapitre a tenté de mettre en évidence pour la période médiévale. La « grande paroisse mérovingienne » n'a peut-être jamais existé, mais la grande paroisse du XXI^e siècle avec ses 19 clochers est une réalité. Actuellement, le sens territorial que l'on attribue spontanément au mot paroisse devient problématique, puisque c'est le groupe des fidèles qui donne une unité à la paroisse plutôt que ses composantes géographiques ... comme au haut Moyen Âge.

¹⁰⁹¹ MERDRIGNAC *ET AL.* 2013, voir l'introduction et les contributions qui forment la première partie de l'ouvrage, intitulée *Aujourd'hui, le maillage en question : bilan actuel et découpage paroissial*.

Conclusion de la première partie

La cohérence de la structure ecclésiastique d'un territoire repose sur deux données, la mise en scène du sacré et sa mise en espace. La mise en scène passe, pour les lieux de culte, par le choix d'un parti architectural et la conception d'un décor sculpté. Dans les études jusqu'ici dédiées au Brionnais roman, ce thème est fréquemment abordé¹⁰⁹². La mise en espace du sacré a suscité nettement moins d'intérêt, et c'est cet aspect que nous avons voulu développer dans cette partie, car il indissociable de l'aspect monumental qu'il contribue à interpréter.

L'enquête menée dans les archives – essentiellement monastiques et diocésaines – et sur le terrain, par le repérage des églises conservées en élévation, a permis, pour la première fois, de restituer le paysage religieux du Brionnais entre le IX^e siècle et le XII^e, mais aussi de géolocaliser l'ensemble des sites (cf. CD joint). Force est de constater que l'image d'un Brionnais au patrimoine roman parfaitement conservé ne résiste pas à l'analyse des sources : 57 % des 113 églises identifiées sont détruites. Mais l'intérêt des archives est de remonter au-delà des siècles romans, bien que pour l'époque carolingienne les données ne soient pas très nombreuses, et qu'il convient de se méfier des effets de sources.

Si le Brionnais est vide d'hommes entre 400 et 800, comme cela a été suggéré dans le prologue, alors les mentions d'églises dans les chartes du IX^e siècle pourraient correspondre à un premier semis de lieux de culte, lequel atteindra une densité importante à la fin du siècle suivant comme en témoigne les pouillés du diocèse d'Autun, et continuera à s'étoffer entre 1050 et 1150 environ, avec la construction de nouveaux lieux de culte (par ex. l'église d'Aigueperse) et la reconstruction d'anciens (par ex. l'église de Trivy).

À partir de ce corpus, une approche renouvelée, voire inédite, de la formation des structures ecclésiastiques devenait possible. Le glissement d'un découpage du territoire en *pagi / agri / villae* vers une organisation en *parrochiae* apparaît nettement dans les textes. Au X^e siècle, les chartes localisent toujours les églises en fonction de la *villa* dans laquelle elles sont construites, avec parfois la mention du *pagus* : par exemple, dans une charte de 908 : « [...] *capellam constructam in pago Augustidunensi, in villa Balgiaco [Baugy] supra*

¹⁰⁹² Par exemple, HAMANN 2000 a.

fluvium Ligeris »¹⁰⁹³. Dans la seconde moitié du XI^e siècle, la référence à l'*episcopatus* est parfois préférée à celle du *pagus* : par exemple, « [...] *ecclesie que est sita in episcopatu Eduensis civitatis, in villa que dicitur Mediolanum* [Meulin] »¹⁰⁹⁴. Enfin, dès les dernières décennies du XI^e siècle, les églises sont signalées au sein d'une *parrochia*, voire du *territorium Briennensi*¹⁰⁹⁵.

Les chartes désignent les églises du titre d'*ecclesia* ou de *capella*, et c'est l'analyse des droits paroissiaux et des revenus, mais aussi la prise en compte de l'évolution des lieux de culte dans les siècles postérieurs au XII^e, qui permet d'affirmer qu'*ecclesia* désigne dans la majorité des cas les églises paroissiales. Ces dernières sont beaucoup plus nombreuses que les chapelles, lesquelles participent pourtant à l'identité du paysage ecclésiastique brionnais dans la mesure où, d'abord, certaines possédaient des droits réputés paroissiaux, ensuite, parce que celles qui avaient le statut de chapelles castrales étaient susceptibles de devenir des églises paroissiales (le cas est avéré à Semur, très probable à Châteauneuf, et envisageable à Oyé), et plusieurs, construites contre l'église paroissiale, se sont maintenues ainsi jusqu'à l'époque Moderne, suivant un dispositif qui demeure une énigme.

Le paysage religieux du Brionnais est composé à plus de 90 % d'églises paroissiales et de chapelles. Bien que nettement moins nombreuses, les abbaciales, prieurales et collégiales bénéficient d'une aura qui leur permet de rayonner sur le territoire alentour, au point de mettre en réseau les églises étudiées dans cette première partie. Dans le même temps, elles relèvent de réseaux dont le déploiement dépasse largement les limites du Brionnais. Dans notre réflexion sur la relation entre territoire et architecture religieuse, la perception du rôle des églises monastiques et canoniales est donc primordiale : participent-elles à l'unité de la production architecturale d'un territoire ou, à l'inverse, contribuent-elles à en dissoudre les contours ?

¹⁰⁹³ *Saint-Benoît-sur-Loire* 36. Les autres chartes du X^e siècle : *Cluny* 225, 274, 493, 970, 1000, 1628, 1859 ; *Mâcon* 420 ; *Savigny* 130.

¹⁰⁹⁴ *Cluny* 3000. Autres chartes : *Cluny* 2874 ; *Mâcon* 6.

¹⁰⁹⁵ Le *territorium Briennensi* est cité dans *Marcigny* 103 et 114, au début du XII^e siècle.

**DEUXIÈME PARTIE – MONASTÈRES ET
COLLÉGIALES : UN DÉFI POUR LE TERRITOIRE**

Le rôle des moines dans la structuration des territoires et dans leur intégration à de vastes réseaux suprarégionaux est connu, mais il convient de l'étudier pour le Brionnais. Or, une réflexion sur les réseaux monastiques implique de s'interroger sur les réseaux épiscopaux et des puissants laïcs soit qu'ils s'associent dans un même dessein, soit que leurs intérêts entrent en conflit.

Les réseaux laïques ont été présentés dans le prologue : les membres des familles nobles et leurs vassaux remettent à l'Église les lieux de culte et les droits afférents qu'ils détenaient au titre de la propriété privée. Ce mouvement de restitution accentue la présence des moines dans le paysage ecclésiastique, car ils sont les premiers bénéficiaires de la générosité des laïcs. Dans cette seconde partie, un large développement sera donc consacré à l'implantation des réseaux monastiques en Brionnais et, en particulier, à l'importance prise par les clunisiens. Cette problématique de la mise en place des réseaux monastiques n'est pas neuve, cependant, le Brionnais présente deux spécificités : d'abord, sa proximité avec l'abbaye de Cluny sans pour autant être dans son voisinage immédiat, ensuite, l'origine brionnaise de l'abbé Hugues de Semur. Ainsi, par certains aspects, le Brionnais s'inscrit-il parfaitement dans les logiques générales de l'expansion clunisienne, que ce soit en Bourgogne ou au-delà, mais, par d'autres, il est un laboratoire d'expériences. La fondation du premier prieuré de moniales à Marcigny, sur des terres de la famille d'Hugues de Semur, peut en témoigner. La forte présence clunisienne n'empêche pas l'existence d'autres communautés, soit qu'elles étaient implantées antérieurement, soit qu'elles symbolisent un renouveau monastique. La diversité des institutions laissent d'ores et déjà supposer une riche variété architecturale.

L'histoire du monachisme en Brionnais a bénéficié en 2002 d'une étude conduite par Gérard Van Eeckhout dans le cadre de sa Maîtrise sur *l'Emprise monastique dans le Brionnais aux XI^e-XIII^e siècles*¹⁰⁹⁶. Après une présentation des différents établissements, il analyse les rapports des moines avec les puissants laïcs, les relations des prieurés clunisiens entre eux, les contacts entre les monastères d'obédience distincte et les liens entre les communautés monastiques et les évêques. Il se penche donc sur l'insertion des moines dans la société

¹⁰⁹⁶ VAN EECKHOUT 2002.

rurale du Brionnais. Dans la dernière partie de son étude, il met en évidence le retour des rois capétiens en Bourgogne du Sud, qui prennent les monastères sous leur protection, et l'émergence de nouvelles communautés telles que les collèges de chanoines ou les ordres mendiants. Concernant l'extrême sud-ouest du Brionnais, on peut compléter l'analyse de Gérard Van Eeckhout par la lecture de l'article « L'implantation clunisienne en Forez » de Michel Pierrot. L'auteur traite des prieurés d'Ambierle et de Charlieu, dans la dépendance desquels se trouvait un certain nombre d'églises paroissiales brionnaises¹⁰⁹⁷.

Outre ces études régionales, une large part de l'historiographie clunisienne est à prendre en compte. Ces recherches sont bien connues et des synthèses existent. Parmi les travaux ayant nourri la présente réflexion, on doit mentionner ceux de Marcel Pacaut, Denyse Riche et Odon Hurel pour la vue d'ensemble de l'histoire clunisienne qu'ils proposent, une prise de hauteur qui ne signifie pas un survol des données, mais, au contraire, un choix pertinent d'exemples représentatifs. Concernant la mise en place du réseau des dépendances de l'abbaye, les recherches d'Arlette Maquet sur l'Auvergne, Michel Rubellin pour le diocèse de Lyon et Philippe Racinet pour le nord de la France ont été particulièrement instructifs, mais aussi, avec un angle d'approche différent, l'étude d'Isabelle Rosé sur l'abbé Odon qui illustre la manière dont les relations personnelles d'un abbé concourent à l'expansion et au rayonnement de la communauté monastique. La question de l'espace clunisien a été appréhendée au travers des recherches de Didier Méhu sur la mise en ordre de l'espace aux abords immédiats de l'abbaye, puis suivant des *cercles de domination* de plus en plus larges. Pour ce qui est de l'espace symbolique et des doyennés, nous nous sommes référés notamment aux travaux d'Alain Guerreau. Les études de Maria Hillebrandt et Else Maria Wischermann sur le monachisme féminin étaient indispensables pour la compréhension du monastère de Marcigny. Pour le rôle des dons, nous avons consulté en particulier les travaux de Joachim Wollasch et Barbara Rosenwein. Enfin, l'ecclésiologie clunisienne a été abordée par les études de Dominique Iogna-Prat.

Dans ce contexte de forte emprise monastique, les évêques doivent affirmer leur prééminence dans les affaires religieuses du diocèse, primauté que la réforme grégorienne contribue à leur assurer. Cependant, le Brionnais est un territoire rural situé en marge de

¹⁰⁹⁷ PIERROT 1975.

quatre diocèses si bien que les évêques interviennent peu ; c'est en tous cas l'impression qui ressort de la documentation disponible. Le rôle des évêques d'Autun se laisse un peu appréhender : ils semblent soucieux de la qualité du clergé et de la desserte spirituelle dans les paroisses, c'est pourquoi ils soutiennent parfois la donation d'une église à un monastère ou participent à la fondation de chapitres de chanoines.

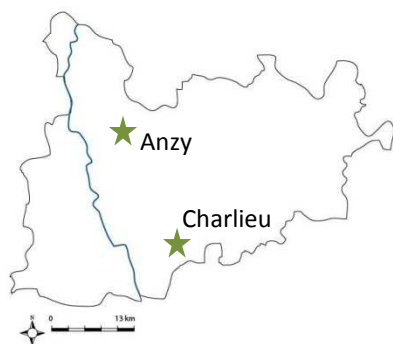
L'objectif de cette seconde partie est d'établir un lien entre la riche matière historique disponible, et en particulier clunisienne, et l'architecture religieuse du Brionnais. Les études mettent en lumière des réseaux de pouvoir, des interdépendances, des liens d'amitié ou de concurrence, des stratégies d'implantation. Ces relations que l'historien décèle dans les textes, l'archéologie les lit dans la pierre, dans le paysage bâti qui cristallise le dessein des communautés. Une telle étude des espaces monastiques ruraux a été menée en 2002 pour la région Rhône-Alpes sous la conduite de Jean-François Reynaud, comme nous l'avons souligné en introduction¹⁰⁹⁸. Les deux premières parties de l'ouvrage sont consacrées à la présentation des institutions, à la manière dont le monachisme s'est implanté et développé dans la région, à l'insertion des communautés religieuses dans la société (relations avec les seigneurs féodaux, exploitation du temporel, sources de revenus, insertion dans l'habitat). La dernière partie est dédiée aux *Bâtiments : architecture et fonction* étudiés suivant une *Approche archéologique*. Cette démarche paraît particulièrement appropriée pour comprendre les logiques de création d'un paysage monumental. Ainsi, la synthèse de notre travail fera le lien entre le développement du monaschisme présenté en partie 2 et l'architecture traitée en partie 3.

¹⁰⁹⁸ REYNAUD 2002.

Chapitre V – Charlieu, Anzy-le-Duc et Noailly : les premiers monastères du Brionnais (IX^e-X^e s.)

En milieu rural, loin des cités épiscopales et des grandes agglomérations, les premiers monastères sont implantés dans le dernier quart du IX^e siècle à Charlieu puis à Anzy-le-Duc.

V.1. Un développement tardif du monachisme



Les abbayes de Charlieu et Anzy-le-Duc sont les deux plus anciens établissements monastiques connus en Brionnais¹⁰⁹⁹. L'abbaye de Charlieu est fondée vers 875, et une terre est donnée pour la fondation de celle d'Anzy-le-Duc en 876, mais sans que l'on sache précisément à quelle date l'église est construite ; elle existe cependant en 908.

L'implantation monastique n'est donc pas précoce en Brionnais, ce qui peut s'expliquer par l'absence de cités gallo-romaines d'envergure sur ce territoire. Constance Bouchard constate que les premiers monastères fondés en Bourgogne au cours des VI^e et VII^e siècles prennent place dans ou près des cités gallo-romaines, comme c'est le cas pour Saint-Bénigne de Dijon, Saint-Symphorien d'Autun, Saint-Marcel de Chalon ou Saint-Valérien de Tournus¹¹⁰⁰. À l'époque mérovingienne, la Bourgogne ne possède pas de monastères dotés d'une aura

¹⁰⁹⁹ Voir les cartes publiées dans SAPIN 1986, p. 20-21.

¹¹⁰⁰ BOUCHARD 1990, p. 365-388. Voir aussi SAPIN 1986, p. 20-25.

suprarégionale ou servant de modèles, à l'image de monastères comme Luxeuil, Lérins ou Saint-Martin de Tours. On ne relève ni fondation d'abbaye, ni réforme d'établissement existant, ni tenue de concile pour la période allant de 731, année où la Bourgogne est attaquée par les armées sarrasines, à 780. Toutefois, la vie régulière trouve un second souffle à partir du IX^e siècle. En 813, le concile de Chalon ordonne à tous les monastères l'adoption de la règle bénédictine. Des abbayes sont à nouveau fondées à partir de la deuxième moitié du IX^e siècle, telles que Vézelay, Corbigny ou Saint-Martin de Mellecey. La création des monastères de Charlieu et Anzy-le-Duc s'inscrit dans ce mouvement.

V.2. L'abbaye de Charlieu



De l'abbatiale de Charlieu ne subsistent en élévation que le porche et les grandes-arcades de la première travée de la nef, mais des études historiques, archéologiques et d'histoire de l'art concourent à une meilleure connaissance du site. Les études les plus importantes menées sur l'histoire de Charlieu et de son abbaye ont été réalisées par Jean-Baptiste Desevelinges en 1856, puis Étienne Fournial en 1985¹¹⁰¹. Ce dernier avait publié, dès 1973, un inventaire des sources connues entre 876, date de la première mention du monastère, et 1200¹¹⁰². En 1892, *L'art roman à Charlieu et en Brionnais*, édité par Félix Thiollier, est la première synthèse à comprendre une histoire de l'abbaye rédigée par Vincent Durand et une description architecturale des vestiges de l'abbatiale par Édouard Jeannez¹¹⁰³. Mais la connaissance de l'édifice fait une avancée considérable entre 1949 et 1957, lors des fouilles archéologiques menées par Elizabeth Sunderland qui met au jour les vestiges de trois églises successives. Les résultats sont publiés en 1971¹¹⁰⁴. Depuis les années 1980, le porche est l'objet de l'attention des historiens d'art

¹¹⁰¹ DESEVELINGES 1856 ; FOURNIAL 1985.

¹¹⁰² FOURNIAL (éd.), 1973.

¹¹⁰³ THIOLLIER 1892.

¹¹⁰⁴ SUNDERLAND 1971.

comme Jochen Zink et Neil Stratford pour tenter de le dater et de déterminer quelles influences il a reçues ou transmises¹¹⁰⁵.

V.2.1. La fondation

L'abbaye est mentionnée pour la première fois en 876, au concile de Ponthion, dans un diplôme de Charles le Chauve qui en confirme la fondation. L'évêque de Valence Robert et son frère Édouard établissent une communauté de moines bénédictins sur des terres familiales et sous la direction de l'abbé Gausmar¹¹⁰⁶. La date précise de la fondation n'est pas connue mais Lambert, qui est évêque de Mâcon entre 875 et 878, favorise l'installation des moines en leur remettant la chapelle Saint-Martin sise près du cimetière, ce qui laisse supposer que la fondation a lieu en 875 ou 876¹¹⁰⁷. Dès 878, le pape Jean VIII prend l'établissement sous sa protection, empêchant ainsi toute ingérence possible de la part de laïcs ou d'ecclésiastiques et garantissant l'indépendance des moines et la libre élection de l'abbé¹¹⁰⁸.

En 879, le roi de Provence Boson donne à l'abbaye les prieurés de Régný et Saint-Nizier l'Estra¹¹⁰⁹ et, en 931, Hugues d'Arles donne le monastère de Charlieu à l'abbaye de Cluny¹¹¹⁰. Ces éléments, associés au fait que le fondateur soit l'évêque de Valence, place la fondation de l'abbaye de Charlieu et les premières décennies de son fonctionnement, dans la mouvance des bosonides. En 875, la terre sur laquelle l'abbaye est fondée appartient certainement à cet espace lyonnais que Charles le Chauve a confié, en 871, à Boson¹¹¹¹. En 877, l'emprise de Boson dans ce secteur se renforce avec l'obtention du titre de comte de Mâcon, or Charlieu appartient au diocèse de Mâcon. En 879, Boson fonde l'éphémère royaume de Provence, et c'est cette année là qu'il remet à Charlieu les prieurés de Régný, dans la plaine Roannaise, et de Saint-Nizier l'Estra en Beaujolais. D'ailleurs, l'évêque Robert

¹¹⁰⁵ ZINK 1983 ; STRATFORD 1998.

¹¹⁰⁶ MARTIN (éd.), 1905, n° 165, p. 48-49. L'évêque Robert de Valence apparaît dans d'autres actes. Par exemple, en 859, il souscrit à une donation de l'évêque Jonas d'Autun au profit de son chapitre cathédral et, en 876, il assiste au concile de Ponthion (pour la référence des sources, voir NIMMEGEERS 2014, p. 357).

¹¹⁰⁷ FOURNIAL (éd.), 1973, n° 2 p. 115.

¹¹⁰⁸ MARTIN (éd.), 1905, n° 173, p. 51.

¹¹⁰⁹ *Cluny* 4278.

¹¹¹⁰ *Cluny* 401. ROSÉ 2008, p. 199-201.

¹¹¹¹ CHAUME 1925, p. 264.

de Valence, le fondateur de Charlieu, a participé à l'élection de Boson à Mantaille¹¹¹². En 880, les rois carolingiens reprennent à Boson les terres usurpées et, dès lors, ce sont les rois de Francie, et en premier lieu Carloman, qui accordent des diplômes au monastère de Charlieu¹¹¹³. Cependant, en 888, Charlieu intègre le nouveau royaume de Provence fondé par le fils de Boson, Louis l'Aveugle. La donation du monastère à Cluny, en 931, par le régent du royaume, Hugues d'Arles, en est la preuve. Il n'est pas certain, en revanche, qu'en 942, Charlieu ait suivi les destinées du royaume de Provence et ait intégré le royaume de Bourgogne de Conrad. En effet, à partir de 946, ce sont les rois de Francie occidentale qui confirment à Cluny la possession du monastère de Charlieu ; d'abord Louis IV d'Outremer, puis Lothaire en 955, et plus tard Louis VI¹¹¹⁴. Il faut rappeler que l'annexion du royaume de Provence par les Rodolphiens n'est pas tant le résultat d'une conquête que le fruit d'un traité conclu entre Otton I^{er} de Germanie et Louis IV d'Outremer, et il est donc envisageable que le roi de Francie ait obtenu, à cette occasion, une légère modification des frontières en sa faveur¹¹¹⁵.

Les sources font défaut sur la nature du lien de dépendance unissant Charlieu à Cluny dans les premières décennies de son rattachement. Vers 1040, un prieur est signalé à la tête des moines de Charlieu, ce qui pourrait signifier que l'abbaye a été réduite au rang de prieuré¹¹¹⁶. Dans les faits cependant, la première mention du *prioratus Carum Locum* date de 1109 et on peut penser que Charlieu a reçu ce titre, à l'instar de plusieurs autres dépendances clunisiennes, à la date de 1100, à la suite du privilège accordé à l'abbaye de Cluny par Pascal II¹¹¹⁷.

¹¹¹² Boretius A. et Krause V., *MGH, Capitularia regnum francorum*, 2, Hanovre, 1897, p. 369.

¹¹¹³ Le diplôme accordé par Carloman est perdu mais signalé dans une charte de 1180 (*Cluny* 4278).

¹¹¹⁴ PROU (éd.), 1914, n° 29 ; *Cluny* 980 ; *Cluny* 3945.

¹¹¹⁵ BUHRER-THIERRY, DESWARTE 2008, p. 82. Le fait a été évoqué précédemment : cf. *supra* Chapitre I.5.4. « Un territoire partagé entre le duché et le royaume ».

¹¹¹⁶ FOURNIAL (éd.), 1973, n° 111, p. 110 (« *Roberto, priore Cariloci* »).

¹¹¹⁷ Mention de 1109 : *Bull. Clun.* 36. Privilège de 1100 : *Bull. Clun.* 32.

Le mot *prioratus* apparaît au XII^e siècle mais ne devient d'un usage courant qu'au siècle suivant. Un vocabulaire très varié sert à désigner les dépendances monastiques (dans les chartes brionnaises, *monasterium* et *locus* sont les plus fréquents) et il s'applique indifféremment à des établissements de nature très différentes. Cette imprécision conduit Noëlle Deflou-Locha à préféré l'appellation « dépendance monastique » à celle de « prieuré » (DEFLOU-LOCHA 2010, p. 12-14. Voir aussi HOURLIER 1979).

V.2.2. La formation d'un réseau

La majorité des possessions de l'abbaye de Charlieu se situe dans le diocèse de Lyon : en 879, elle obtient le contrôle des prieurés de Régny (au sud-est de Roanne) et Saint-Nizier-l'Estra (commune de Quincié-en-Beaujolais)¹¹¹⁸ et elle possède, en 926, les églises de Cublize, Thizy et Montagny¹¹¹⁹, ainsi que sept autres églises qui sont certainement celles mentionnées dans le pouillé antérieur à 1412, à savoir Arcinges, Vernay, Poule-les-Écharmeaux, Saint-Germain-la-Montagne, Saint-Hilaire-sous-Charlieu, Saint-Vincent-de-Boisset et Vougy¹¹²⁰. Ses dépendances se concentrent donc en Roannais et Beaujolais (annexe 25).

En Brionnais, l'abbaye possède trois églises paroissiales du diocèse de Mâcon : Saint-Denis-de-Cabanne, Saint-Bonnet-de-Cray et La Chapelle-sous-Dun, sans que l'on sache à quelle date elle en a obtenu le contrôle. La possession de l'église de Saint-Denis-de-Cabanne est attestée en 1306, mais le cartulaire de l'abbaye de Cluny conserve la charte de fondation de l'église par deux laïcs vers 920¹¹²¹. Les moines de Cluny n'étaient pas concernés par cette fondation, puisque les fondateurs remettaient l'église à l'évêque de Mâcon, mais, s'ils ont intégré l'acte à leur cartulaire, c'est la preuve qu'ils entrent par la suite en possession de l'église. Dans ces conditions, il est possible que ce soit Cluny qui ait remis l'église de Saint-Denis-de-Cabanne à Charlieu après que cette abbaye est entrée dans sa dépendance¹¹²².

On peut supposer que la possession des églises de Saint-Bonnet-de-Cray et La Chapelle-sous-Dun soit également consécutive à l'entrée de l'abbaye dans la sphère clunisienne. Les sources qui concernent ces deux églises sont tardives : la possession de Saint-Bonnet-de-Cray par Charlieu est attestée vers 1200 et celle de La Chapelle-sous-Dun au début du XV^e siècle seulement¹¹²³.

¹¹¹⁸ Cluny 4278.

¹¹¹⁹ MARTIN (éd.), 1905, n° 199 et 2650.

¹¹²⁰ Voir aussi *Bibliotheca Cluniacensis*, col.1709.

¹¹²¹ Acte de 1306 : CHARVIN (éd.), 1965-1982, n° 181, p. 251 et n° 185, p. 264. Acte v. 920 : Cluny 225.

¹¹²² Toutefois, il est à noter que l'acte de fondation, au début du X^e siècle, est signé à Charlieu (Cluny 225 : *Hactum Kariloco publice*).

¹¹²³ FOURNIAL (éd.), 1973, p. 114. Pouillé antérieur à 1412.

V.3. Le prieuré d'Anzy-le-Duc



La prieurale romane bénéficie d'études récentes de son bâti et de sa sculpture. Son histoire, en revanche, a fait l'objet de moins d'écrits en raison de la perte des archives de la communauté. En 2000, Matthias Hamann consacre une thèse à la prieurale, dont il cherche à inscrire la construction, et plus particulièrement le décor sculpté, dans l'ensemble de la production artistique du Brionnais des XI^e et XII^e siècles¹¹²⁴. En 2009, Nicolas Reveyron procède à l'analyse archéologique du bâti et révèle le phasage complexe de la construction¹¹²⁵. Ses travaux s'appuient, entre autres, sur les résultats d'une fouille archéologique conduite par Christian Sapin dans le transept et qui a révélé un sol ancien 1,20 m en dessous du niveau de sol actuel¹¹²⁶.

V.3.1. La fondation

La fondation du monastère d'Anzy-le-Duc est contemporaine de celle de l'abbaye de Charlieu. Situés, à vol d'oiseau, à une vingtaine de kilomètres seulement l'un de l'autre, leur contexte de création est pourtant très différent. En effet, les origines du prieuré d'Anzy sont de près liées à l'histoire du comté d'Autun. Sa fondation est due à l'abbaye Saint-Martin d'Autun sur des terres données, vers 870, par Leutbaud, un vassal du comte d'Autun Eccard¹¹²⁷. Le monastère d'Anzy est donc placé, dès sa fondation, dans la dépendance d'une abbaye, contrairement à Charlieu qui est indépendante.

La *cella* d'Anzy est mentionnée pour la première fois en 908, si bien que la construction du monastère est à située entre les années 870 et le début du X^e siècle¹¹²⁸. Le premier prieur, Hugues de Poitiers, fut d'abord moine à Saint-Savin-sur-Gartempe puis à Saint-Martin

¹¹²⁴ HAMANN 2000 a.

¹¹²⁵ HUGUES DE SEMUR 2009, p. 149-152 ; REVEYRON 2010 b, p. 35-37; REVEYRON 2011 a.

¹¹²⁶ SAPIN 1991 c ; SAPIN 1995.

¹¹²⁷ La fondation du prieuré est relatée dans la vie de saint Hugues, son premier prieur (MABILLON, ACHERY (éd.), 1668-1701, *Acta Sanctorum, saeculum V*, p. 98). Dans le prologue, il a déjà été question de Leutbaud (Chap. I.5.4.2) et de son fils Ragabald (Chap. I.5.3).

¹¹²⁸ *St-Benoît-sur-Loire* 36.

d'Autun et, mené par Bernon, le futur abbé de Cluny, il aurait participé à la restauration du monastère de Baume¹¹²⁹.

V.3.2. Le réseau de l'abbaye Saint-Martin d'Autun

Avant d'étudier le réseau de dépendances que construit le prieuré d'Anzy-le-Duc, il convient de s'interroger sur la nature du réseau monastique auquel il appartient du fait de sa fondation par l'abbaye Saint-Martin d'Autun.

Cet établissement est fondé en 589 par la reine Brunehaut, soutenue dans son projet par l'évêque d'Autun Syagrius¹¹³⁰. La reine assure à la nouvelle communauté les conditions d'une grande réussite. Elle la dote d'un riche patrimoine foncier et elle obtient des privilèges pontificaux qui écartent toute ingérence des puissants laïcs et limitent le pouvoir coercitif des évêques. Pourtant, ce grand monastère ne résiste pas au passage des armées sarrasines en 731 puis au démantèlement de son patrimoine par Charles Martel qui sécularise les biens d'Église pour récompenser ses fidèles. Cependant, au cours de la deuxième moitié du IX^e siècle, Badilon finance la reconstruction du monastère et Charles le Chauve participe à la reconstitution de son temporel : l'abbatiale est à nouveau consacrée en 870¹¹³¹. L'identité de Badilon est assez mystérieuse : d'après Jacques-Gabriel Bulliot, « il avait le titre de comte et appartenait à une illustre famille d'Aquitaine »¹¹³². Ces origines peuvent expliquer qu'il ait fait venir des moines de Saint-Savin-sur-Gartempe à Saint-Martin d'Autun, mais aussi des

¹¹²⁹ Dominique Iogna-Prat se demande si cette amitié entre Hugues de Poitiers et Bernon n'est pas une invention datant du XVII^e siècle, époque à laquelle la *Vita S. Hugonis* intègre l'historiographie clunisienne (LOGNA-PRAT 2002, p. 170).

¹¹³⁰ Il faut préciser qu'à l'origine Saint-Martin était une basilique desservie par des clercs, et elle devint une abbatiale au IX^e siècle au plus tard. L'histoire de l'abbaye a été écrite par J.-G. Bulliot en 1849 (BULLIOT 1849). Bien que l'auteur ne cite pas systématiquement ses sources, cet ouvrage demeure une référence. La *Vita S. Hugonis* a probablement constitué une source importante (MABILLON, ACHERY (éd.), 1668-1701, *Acta Sanctorum, saeculum V*, p. 92-106). Pour des références archivistiques plus précises, il convient de se référer à l'étude publiée par Nathalie Verpeaux sur les fondations de la reine Brunehaut (VERPEAUX 2012). Plusieurs travaux de Ch. Sapin concernent l'architecture de l'abbatiale au haut Moyen Âge, par exemple SAPIN 1986, p. 143-146. En complément, voir aussi LOGNA-PRAT 2002, p. 169-171.

¹¹³¹ Ces faits sont relatés dans BULLIOT 1849, p. 102. L'auteur s'appuie sur les diplômes accordés par Charles le Chauve et Charles le Gros. En revanche, pour la date de consécration, il ne cite pas de référence.

¹¹³² BULLIOT 1849, p. 102. D'après Vincent Marchaisseau, Badilon est comte d'Autun (SAPIN, MAURICE-CHABARD 2003, p. 15). Dans la *Vita S. Hugonis*, Badilon est simplement qualifié de *comes* : « *Erat quippe in ipsius regis palatio tunc temporis comes quidam Badilo nomine, qui veniens ab Aquitaniae partibus* » (MABILLON, ACHERY (éd.), 1668-1701, *Acta Sanctorum, saeculum V*, p. 94).

moines de Saint-Bénigne de Dijon. Ensemble, ils font renaître une intense vie liturgique en accord avec la règle de saint Benoît.

C'est dans ce contexte de renaissance de l'abbaye que se place la donation de la *villa* d'Anzy. Dans les années 870, Saint-Martin d'Autun fait à nouveau partie des abbayes les plus renommées du diocèse et, géographiquement, elle est l'une des plus proches d'Anzy-le-Duc puisque les monastères de Cluny, Paray-le-Monial ou Perrecy-les-Forges n'existent pas encore¹¹³³. Leutbaud est âgé lorsqu'il donne son domaine d'Anzy et la demeure qu'il abrite¹¹³⁴. Peut-être prend-il le comte Eccard, dont il est le vassal, comme modèle : en effet, en 876, ce dernier parachève son testament qui prévoit la donation de la terre de Baugy, jouxtant celle d'Anzy, à l'abbaye Saint-Andoche d'Autun¹¹³⁵. Les réseaux de parentés aristocratiques ont également pu contribuer au choix du donateur puisque la famille de Leutbaud et celle de l'abbé Arnulf, qui reçoit la donation, étaient proches¹¹³⁶.

Le monastère d'Anzy-le-Duc paraît avoir été l'un des tous premiers qu'ait possédé Saint-Martin d'Autun. Il est possible que le prieuré de Commagny ait été fondé au VIII^e siècle et ceux de Saint-Pierre-le-Moûtier et Saint-Martin-du-Bourg d'Avallon au IX^e siècle, mais cela reste une hypothèse car ils ne sont mentionnés comme prieurés qu'au XII^e siècle¹¹³⁷. L'église de Saint-Saulge est donnée à Saint-Martin en 908, mais rien n'indique qu'elle devint immédiatement un prieuré, de même pour l'église de Thil-sur-Arroux¹¹³⁸. Quant à la fondation des prieurés de Bragny-en-Charolais et de James à Moulins-Engilbert, elle est plus

¹¹³³ Deux éléments témoignent de l'éclat retrouvé par l'abbaye. Premièrement, J.-G. Bulliot fournit en annexes de son ouvrage les nombreuses chartes de donations que reçoit l'abbaye entre 875 et 885, ainsi qu'une confirmation de ses privilèges en 885. Deuxièmement, en 894, l'abbaye est suffisamment établie pour s'associer, par l'intermédiaire de son abbé Grégoire, au monastère de Flavigny pour les offices et prières mutuelles de deux communautés (Marilier, Jean, *Étude des chartes de l'abbaye Saint-Pierre et Saint-Prix de Flavigny (721-1000)*, exemplaire ronéoté, s.l.n.d., p. 120, charte 33).

¹¹³⁴ Pour une évaluation de l'âge de Leutbaud, voir BEAUMONT 2012, t. 1, p. 316-317.

¹¹³⁵ *St-Benoît-sur-Loire* 25.

¹¹³⁶ BULLIOT 1849, t. 1, p. 119.

¹¹³⁷ SAPIN 2006, p. 252, 256, 278. MARCHAISSEAU 2003, p. 63, 79. En 1164, dans la confirmation faite par le pape des églises possédées par l'abbaye, seuls Anzy-le-Duc et Avallon sont qualifiés de prieurés (PL, t. 200, charte 323).

¹¹³⁸ REICHE 2000 b, p. 109. MARCHAISSEAU 2003, p. 82, 85.

tardive, certainement du XI^e siècle¹¹³⁹. En définitive, il manque une étude sérieuse du réseau des dépendances monastiques de l'abbaye Saint-Martin¹¹⁴⁰.

V.3.3. Le réseau du prieuré d'Anzy-le-Duc

Le prieuré d'Anzy-le-Duc se forge son propre réseau de dépendances qui ne contient cependant aucune église monastique. Une bulle du pape Alexandre III, en 1164, donne une liste de 22 églises appartenant au prieuré¹¹⁴¹. Toutes sont situées dans le diocèse d'Autun. Il est possible de restituer l'emplacement de 15 d'entre elles avec plus ou moins d'assurance (annexe 26). Sept se trouvent en Brionnais : la chapelle Sainte-Marie d'Anzy, puis, immédiatement au nord d'Anzy, les trois églises voisines d'Avrilly, Vindecy et Montceaux-l'Étoile et, au sud, les trois églises de Saint-Martin-la-Vallée, Saint-Martin-du-Lac et Chenay-le-Châtel. À ces 7 lieux de culte, il convient d'ajouter les églises paroissiales d'Anzy, Saint-Didier-en-Brionnais et Versaugues dont le patronage par le prieuré est attesté à partir du XIV^e siècle¹¹⁴², et l'église de Melay qui, en 1225, est patronnée par le prieur d'Anzy et l'abbé de Saint-Rigaud¹¹⁴³. Ainsi, une couronne de 11 édifices voisins les uns des autres se dessine autour de la prieurale.

Quatre églises retiennent plus particulièrement l'attention : celles de Saint-Martin-du-Lac et Saint-Martin-la-Vallée, ainsi que l'église Saint-Martin et la chapelle Sainte-Marie d'Anzy. Leur point commun est d'avoir été patronnées par les clunisiens avant d'entrer dans la dépendance du prieuré d'Anzy. On ignore par quel processus ces églises sont transférées d'une communauté à l'autre. Les églises de Saint-Martin-la-Vallée et Saint-Martin-du-Lac sont mentionnées parmi les possessions du prieuré clunisien de Marcigny dans des privilèges pontificaux de 1095 et 1120¹¹⁴⁴. On sait que celle de Saint-Martin-la-Vallée lui a été remise

¹¹³⁹ SAPIN 2006, p. 174. BERRY 1993, *Catalogue of buildings*, vol. I, p. 33 (Bragny-en-Charolais).

¹¹⁴⁰ Une thèse serait en cours par Vincent Marchaisseau, à l'université Paris IV, sous la direction de Dany Sandron : « Les prieurés relevant de l'abbaye Saint-Martin d'Autun : implantation et développement d'un réseau monastique ».

¹¹⁴¹ PL, t. 200, charte 323.

¹¹⁴² Pouillé antérieur à 1312.

¹¹⁴³ Pouillé rédigé vers 1225. L'église de Melay est la seule à appartenir au diocèse de Lyon.

¹¹⁴⁴ *Marcigny* 269 et 270.

dans la seconde moitié du XI^e siècle par un laïc, Bernard de Vals¹¹⁴⁵. Cependant, en 1164, elles sont mentionnées parmi les églises contrôlées par le prieuré d'Anzy. Henry de Chizelle a découvert un inventaire du XVII^e siècle selon lequel le prieur de Marcigny apparaît comme présentateur et collateur de l'église de Saint-Martin-du-Lac, mais partageant le rôle de décimateur avec le prieur d'Anzy-le-Duc¹¹⁴⁶. Par conséquent, la mention de ces églises dans la liste de 1164 ne signifie peut-être pas que Marcigny a perdu tout contrôle sur les lieux de culte qu'elle patronnait, mais qu'un partage s'est instauré¹¹⁴⁷. Le cas des églises d'Anzy est différent. L'abbaye de Cluny les détient à partir de 972, à la suite de la donation d'Hugues et Ailmode, des seigneurs laïques¹¹⁴⁸. La chapelle Sainte-Marie est citée en 1164 dans le privilège accordé au prieuré d'Anzy-le-Duc, tandis que l'église Saint-Martin ne reparaît dans les sources qu'au début du XIV^e siècle dans un pouillé qui la place sous le patronage de l'abbé de Saint-Martin d'Autun¹¹⁴⁹.

Le privilège de 1164 permet de dater, approximativement, dans le deuxième quart du XII^e siècle, l'entrée de Saint-Martin-la-Vallée, Saint-Martin-du-Lac et Sainte-Marie d'Anzy dans la sphère du prieuré anzinois, tandis qu'il faut envisager que les églises de Melay, Versaugues, Saint-Didier et Saint-Martin d'Anzy ne soient entrées dans sa dépendance qu'après 1164. Pour les autres églises, il n'existe pas de donnée puisqu'aucune charte relative à cette institution n'est conservée pour la période allant du IX^e au XII^e siècle, mais il est probable que la translation des reliques d'Hugues de Poitiers vers l'an mil aient favorisé les dons.

La bulle pontificale de 1164 mentionne quelques dépendances du prieuré hors du Brionnais. Tout d'abord, l'église d'Urbise qui jouxte la paroisse de Chenay-le-Châtel et appartient donc à la couronne des possessions ceignant la prieurale. En Charolais, Anzy possède les deux églises voisines de Chassy et Clessy qui se trouvent, en ligne droite, à une trentaine de kilomètres au nord du prieuré. Enfin, trois églises sont situées immédiatement au nord d'Autun, là encore dans des paroisses mitoyennes les unes des autres, à Tavernay, La Celle en Morvan et Sommant.

¹¹⁴⁵ *Marcigny* 80.

¹¹⁴⁶ CHIZELLE 1991, p. 132.

¹¹⁴⁷ On rejoint le thème des paroisses alternatives abordé au chapitre IV.3.3.1. « Interférence » (*cf. supra*).

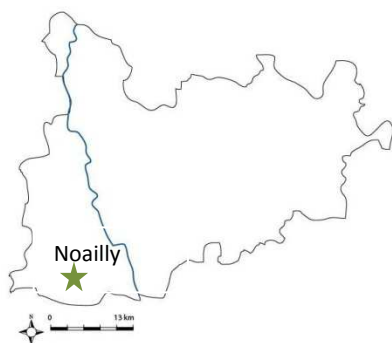
¹¹⁴⁸ *Cluny* 1321-1322.

¹¹⁴⁹ Pouillé antérieur à 1312.

V.4. Le prieuré de Noailly



Fondé un peu moins d'un siècle après les monastères de Charlieu et Anzy-le-Duc, le prieuré de Noailly fait lui aussi partie des plus anciennes implantations monastiques du Brionnais. En 959, un couple de laïcs, Hugues et Emmène, donne à l'abbaye de Savigny l'église Saint-Pierre. La donation est confirmée en 961 par le roi de Francie occidentale, Lothaire¹¹⁵⁰. Cette intervention peut surprendre, car, d'après la géographie politique mise en évidence au prologue, Noailly appartient au comté de Lyon au sein du royaume de Bourgogne. Comme à Charlieu, on ne peut exclure que le traité passé entre Otton I^{er} de Germanie et Louis IV d'Outremer, en 942, et qui a conduit à la création du royaume de Bourgogne, n'ait pas modifié les frontières en faveur du roi de Francie occidentale.



La date exacte de l'installation des moines à Noailly fait débat, mais il semble assuré qu'ils partagent l'église Saint-Pierre avec les paroissiens¹¹⁵¹. Le prieuré a aujourd'hui disparu cependant, l'abbé Prajoux le décrit à la fin du XIX^e siècle, et il existe une gravure de 1841 par Paul Saint-Olive (fig. ci-dessus)¹¹⁵². Leurs témoignages sont contradictoires : l'abbé Prajoux décrit la ruine progressive des bâtiments depuis le XIV^e siècle, évoquant la destruction de l'église peu après 1784, alors que la gravure montre un ensemble de bâtiments en bon état et entourant une église vue de l'ouest. On devine les parties hautes de sa nef et la tour carrée et trapue du clocher. L'édifice paraît très simple. Cependant, la gravure ne se base peut-être pas sur la réalité, mais peut reproduire un dessin plus ancien.

¹¹⁵⁰ Savigny 132.

¹¹⁵¹ Savigny 130. VAN EECKHOUT 2004, p. 41. Pour le détail, se reporter à la notice dans le tome CORPUS.

¹¹⁵² PRAJOUX 1893, p. 143-144 ; la gravure est publiée dans le même ouvrage.

Les moines de Noailly semblent ne jamais avoir patronné d'églises paroissiales autres que celle du lieu où ils étaient implantés. Ils perçoivent néanmoins des dîmes sur la paroisse de Briennon¹¹⁵³. Des conflits au sujet de ces dîmes les opposent aux moines de La Bénisson-Dieu tout au long du XII^e siècle et laissent supposer que les deux communautés traitent d'égal à égal¹¹⁵⁴. Le fait qu'Artaud Le Blanc engage une partie de ses biens au prieur de Noailly, vers 1180, conforte l'image d'un prieuré d'une relative importance¹¹⁵⁵. En revanche, à partir du XIII^e siècle, il semble que le comte de Forez ait exercé une forte emprise sur l'établissement provoquant le désengagement des abbés de Savigny¹¹⁵⁶. Au XIV^e siècle, l'église menace ruine, mais les paroissiens refusent de participer à sa restauration, préférant édifier un lieu de culte indépendant pour le service exclusif de la paroisse¹¹⁵⁷. La décadence du prieuré est confirmée par un document de 1389 indiquant que la communauté ne devait compter en permanence qu'un prieur et deux moines, mais que ce modeste chiffre était rarement atteint¹¹⁵⁸ !

Le prieuré de Noailly apparaît comme une dépendance excentrée de l'abbaye de Savigny dont les possessions se concentrent dans la plaine du Forez et le sud du Beaujolais¹¹⁵⁹. Finalement, sa fondation fut plus conjoncturelle que stratégique.

Conclusion du chapitre V

Le renouveau monastique, amorcé en Bourgogne dans la deuxième moitié du IX^e siècle, se concrétise en Brionnais par la fondation de trois monastères à Charlieu, Anzy-le-Duc et Noailly résultant d'initiatives totalement distinctes : Charlieu est fondé par l'évêque de Valence puis rattaché à l'abbaye de Cluny, tandis qu'Anzy-le-Duc relève de l'abbaye Saint-Martin d'Autun, et Noailly est une dépendance de l'abbaye lyonnaise de Savigny. Il n'y a

¹¹⁵³ BACHE 1987.

¹¹⁵⁴ Par ex. *Forez* 1558.

¹¹⁵⁵ *Savigny* 76.

¹¹⁵⁶ *Forez* 1213.

¹¹⁵⁷ PRAJOUX 1893, p. 144.

¹¹⁵⁸ ADR – 1H27/1.

¹¹⁵⁹ REYNAUD 2002, p. 19-20.

donc pas de politique raisonnée ou concertée d'implantation monastique sur ce territoire, ce qui ne surprend pas, puisque le Brionnais n'existe pas encore¹¹⁶⁰.

Le point commun à ces trois fondations est le rôle joué par les laïcs : à Charlieu, l'évêque de Valence s'associe à son frère pour fonder l'abbaye ; à Anzy, c'est un couple de laïcs qui donne la terre pour que soit fondé le prieuré et, à Noailly, c'est également un couple qui donne l'église *cum parrochia et suo presbiteratu*. Dans telles situations, il est impossible de déterminer qui des seigneurs laïques ou des moines sont véritablement à l'origine des fondations : « La fondation relève d'un long processus qui comporte de nombreuses étapes, auxquelles participent nécessairement les deux parties [...]. L'établissement d'un prieuré est le fruit du lien privilégié qui pouvait se constituer entre un lignage seigneurial et une communauté monastique »¹¹⁶¹.

Seuls les moines de Noailly s'installent dans une église préexistante qu'ils partagent avec les fidèles et dont ils conservent le vocable. Peut-être les moines de Charlieu occupent-ils un temps la chapelle Saint-Martin donnée par l'évêque de Mâcon, en attendant que soit édifiée l'abbatiale. À Anzy, en revanche, la *villa* que donnent Leutbaud et Altasie ne possède qu'une *domus*¹¹⁶².

L'implantation tardive des premiers monastères en Brionnais conforte l'idée émise dans la première partie, à savoir que le premier semis de lieux de culte ne doit pas remonter très en deçà du IX^e siècle. Par conséquent, nous ne dirions pas que la fondation de ces trois établissements redessine le paysage religieux mais plutôt qu'elle accompagne son élaboration. En outre, ces trois monastères ont, dans un premier temps, un impact limité en Brionnais. En effet, l'abbaye de Charlieu déploie son réseau en Roannais. Quant au prieuré de Noailly, il n'est pas d'envergure à rayonner sur un territoire, et il dépend d'une abbaye davantage tournée, comme celle de Charlieu, vers le sud – le Beaujolais ou le Forez. Enfin, le

¹¹⁶⁰ Ainsi qu'il a été montré dans le prologue.

¹¹⁶¹ L. Ripart, dans PICHOT, MAZEL 2006, p. 201.

¹¹⁶² Un siècle après la donation de la *villa* d'Anzy, une *ecclesia* Saint-Martin et une *capella* Sainte-Marie sont attestés dans les textes (Cluny 1321 et 1322). On peut restituer la localisation de l'église Saint-Martin à moins de 800 m au sud du prieuré. La problématique de l'insertion d'un monastère dans les structures préexistantes d'une *villa* est relancée, ces dernières années, par la mise au jour d'une partie des vestiges de la *villa* carolingienne de Cluny (SAPIN, BAUD 2011, 15 ; Séminaire de recherche *Villa et espace rural carolingien* organisé par Anne Baud à Lyon – Maison de l'Orient et de la Méditerranée, 12 décembre 2014). La question se pose aussi sur le site de l'abbaye de Pothières (SAPIN 2012).

prieuré d'Anzy-le-Duc connaîtra son plein essor à partir du XI^e siècle seulement, lorsque l'évêque d'Autun Gauthier instaurera le culte d'Hugues de Poitiers. Néanmoins, le manque de données relatives à la constitution de son réseau peut laisser supposer que le prieuré d'Anzy fut l'un des premiers à bénéficier de la générosité des puissants laïcs et à recevoir des églises. Aussi lorsque dans les années 930, l'abbé de Cluny pose son regard sur le Brionnais, tout est à construire et rien ne s'oppose à l'implantation des moines clunisiens, pas même les évêques à ce moment là.

Chapitre VI – Implantation, expansion et domination du monachisme clunisien (X^e-XII^e s.)

L'abbaye de Charlieu entre dans la dépendance de Cluny en 931 et lui ouvre les portes du Brionnais. Au cours du X^e siècle, deux autres abbayes voisines du Brionnais – Ambierle et Paray-le-Monial – deviennent clunisiennes. Dès lors, les seigneurs laïques orientent leurs donations en priorité vers les établissements clunisiens. L'implantation de Cluny sur le territoire s'intensifie sous l'abbatit d'Hugues de Semur avec la fondation du prieuré féminin de Marcigny, mais aussi de petites communautés rurales et d'obédiences.

VI.1. Les années 931-999 : Cluny pose les premiers jalons de son implantation en Brionnais

Au cours des deux derniers tiers du X^e siècle, les moines clunisiens qui étaient totalement absents du Brionnais se voient confier les abbayes de Charlieu, Ambierle et Paray-le-Monial. La première se trouve en Brionnais, les deux autres en sont voisines mais possèdent des églises sur ce territoire.

VI.1.1. Le monastère de Charlieu : les circonstances de son rattachement à Cluny

L'acte de la donation du monastère de Charlieu à l'abbaye de Cluny n'est pas conservé. En revanche, le fait est acté par une bulle pontificale du pape Jean XI en 932 que

viennent compléter une bulle du pape Léon VII en 938 et un acte de *werpitio* d'un certain Sobon en 949¹¹⁶³. L'étude de ces documents par Isabelle Rosé fait ressortir que l'abbaye de Charlieu est donnée à Cluny par le pape Jean XI grâce à l'appui d'Hugues d'Arles¹¹⁶⁴. La donation a lieu entre mars 931 et janvier 932, sous l'abbatit d'Odon : ces dates correspondent à deux bulles pontificales concernant les possessions de Cluny, or la première ne mentionne pas Charlieu contrairement à la seconde. La perte de l'acte de donation empêche de connaître les motivations de Jean XI, cependant la donation s'inscrit dans la logique du privilège d'immunité octroyé par ce pape en mars 931¹¹⁶⁵. Ce privilège fait de Cluny un lieu libre, c'est-à-dire totalement indépendant des évêques et des seigneurs laïques, et seulement soumis à la domination du pape ; le privilège autorise en outre Odon à recevoir, pour la réforme, tout monastère que l'on voudra bien lui soumettre. Toutefois, aucun document ne signale que l'abbaye de Charlieu ait été réformée. Concernant l'intervention d'Hugues d'Arles dans la donation, elle s'inscrit dans la logique du soutien que l'abbaye de Charlieu avait reçu du roi de Provence Boson dont Hugues est l'arrière-petit-fils et qui assure la régence du royaume après que le fils de Boson, Louis, ait perdu la vue. Par ailleurs, l'abbé Odon s'est forgé un très riche réseau d'amitiés le liant aux grandes familles de l'aristocratie et il entretient, en particulier, des liens étroits avec Hugues¹¹⁶⁶. Ce dernier est très proche de la mère du pape Jean XI, Marozia, et on ne peut exclure que ce soit par l'intermédiaire d'Hugues qu'Odon ait pu solliciter Jean XI pour l'octroi de privilèges¹¹⁶⁷.

C'est d'un établissement important dont se voit dotée Cluny : l'abbaye de Charlieu bénéficie de diplômes royaux et de privilèges pontificaux, et elle contrôle, cela a été dit précédemment, plusieurs prieurés et églises paroissiales. C'est donc d'un réseau déjà constitué dont hérite Odon. Le contexte est sensiblement le même pour l'abbaye d'Ambierle, qui intègre la sphère clunisienne peu d'années après Charlieu et dont il sera question ci-après. L'intégration du monastère de Charlieu à l'*Ecclesia Cluniacensis* aura des répercussions sur l'architecture de l'abbatiale comme il sera montré dans la troisième partie.

¹¹⁶³ Cluny 401 ; MARTIN (éd.), 1905, n° 201 et 2651 ; Cluny 730.

¹¹⁶⁴ Rosé 2008, p. 199-201. Sur Hugues d'Arles, cf. *supra* Chapitre I.5.4. « Un territoire partagé entre le duché et le royaume ».

¹¹⁶⁵ MEHU 2001, p. 69-70.

¹¹⁶⁶ ROSE 2011, p. 224, 236-237, 241.

¹¹⁶⁷ ROSE 2011, p. 244.

VI.1.2. Le monastère d'Ambierle réformé par l'abbé Odon

L'abbaye Saint-Martin d'Ambierle n'appartient pas au Brionnais, mais elle en est très proche, et plusieurs églises de notre corpus sont dans sa dépendance¹¹⁶⁸. Peu d'études sont consacrées à l'histoire ancienne de cet établissement, si bien que *l'Histoire du prieuré* rédigée en 1910 par l'abbé C. Bouillet demeure la référence¹¹⁶⁹.

La date de fondation de l'abbaye est inconnue ; la tradition en attribue l'initiative à Clotilde, la veuve de Clovis, vers 500¹¹⁷⁰. Au début du X^e siècle, l'abbaye appartient, comme celle de Charlieu, à la mouvance bosonide. En effet, en 902, le roi de Provence, Louis l'Aveugle, la cède à deux de ses fidèles, Thibert et Bernard¹¹⁷¹. Il agit à la demande de Guillaume d'Aquitaine qui, rappelons-le, contrôle le comté de Lyon dont relève l'abbaye. Le diplôme de 902 présente l'abbaye comme une *res de comitatu*, pour reprendre l'expression employée par Pierre Ganivet¹¹⁷². Elle fait donc figure d'exception puisqu'elle est la seule abbaye lyonnaise à être, au début du X^e siècle, sous influence laïque et non sous la tutelle archiépiscopale. Cette situation ne dure pas puisqu'en 939, Bernard, ou l'un de ses héritiers, confie à l'abbé de Cluny Odon la réorganisation du monastère et l'introduction de la réforme¹¹⁷³. Avec Ambierle, les clunisiens s'implantent ainsi dans le diocèse de Lyon, et plus précisément en Forez, où s'étend le temporel de l'abbaye. En 1100, le pape Pascal II réduit l'abbaye au rang de prieuré.

Le prieuré d'Ambierle possède son propre réseau de dépendances. Il contrôle les prieurés de Boisy et Renaison. En outre, le prieur exerce un droit de collation sur une vingtaine d'églises et chapelles, dont certaines en Brionnais ([annexe 27](#)). En effet, en 1166, le roi Louis VII confirme au prieuré la possession des églises paroissiales de Vivans, Changy, Saint-Forgeux,

¹¹⁶⁸ Actuellement, la commune d'Ambierle est limitrophe de celles de Changy, Saint-Forgeux-Lespinasse et Saint-Germain-Lespinasse dont les églises relèvent de notre corpus.

¹¹⁶⁹ BOUILLET 1910. Étienne Fournial rappelle brièvement l'histoire de l'abbaye au X^e siècle (FOURNIAL 1994, p. 473-475).

¹¹⁷⁰ BOUILLET 1910, p. 10.

¹¹⁷¹ PROU, POUPARDIN (éd.), 1920, n°41, p. 77-78.

¹¹⁷² Extrait de la charte de 902 : « *abbatiam in honore sancti Martini dicatam, qui nominatur ad Amberta, pertinentem de comitatu Lucdunensi, congacentem in pago Rodanensi [...]* ». GANIVET 2000, p. 236.

¹¹⁷³ Sur l'histoire du prieuré d'Ambierle à compter de son rattachement à Cluny, voir PIERROT 1975, p. 34, 37, 39-43 ; RUBELLIN 1991 ; RICHE D. 1992, p. 232 ; FOURNIAL 1994, p. 473-476 ; RICHE D. 2000, p. 105, 127 ; MEHU 2001, p. 401-402 ; ROSE 2008, p. 199-202.

Saint-Germain-Lespinasse et Arçon, ainsi que la chapelle de Lespinasse à Saint-Forgeux et la chapelle Sainte-Marie-Madeleine à Changy¹¹⁷⁴. Les églises brionnaises relevant du prieuré d'Ambierle appartiennent aux diocèses de Clermont et de Lyon. La date à laquelle le prieuré entre en possession de ces églises est inconnue, à l'exception de l'église de Vivans dont les droits sont donnés par Adiaz et ses enfants en 1038¹¹⁷⁵.

VI.1.3. Le monastère de Paray-le-Monial reçu par l'abbé Odilon

À l'instar du prieuré d'Ambierle, celui de Paray n'appartient pas *stricto sensu* au Brionnais, mais est construit immédiatement au nord. La dernière synthèse historique, archéologique et architecturale publiée à son sujet date de 2004 et, depuis 1992, la tenue régulière d'un colloque organisé par les *Amis de la Basilique de Paray-le-Monial* permet aux chercheurs français et internationaux d'exposer leurs travaux récents sur l'édifice et son histoire¹¹⁷⁶.

La fondation de l'abbaye de Paray-le-Monial par le comte Lambert de Chalon, en 973, a été évoquée dans le prologue¹¹⁷⁷. En 999, le fils de Lambert, Hugues I^{er}, qui a succédé à son père à la tête du comté et qui est aussi évêque d'Auxerre, décide de confier le monastère à son ami Odilon, abbé de Cluny¹¹⁷⁸. Le prieuré possède sept églises en Brionnais ([annexe 28](#)) dont les circonstances de la donation sont connues grâce au cartulaire, c'est pourquoi cette question fera l'objet d'un développement à part dans la section VI.2.4.3¹¹⁷⁹.

¹¹⁷⁴ Cluny 4224.

¹¹⁷⁵ LA MURE (éd.) 1868, t. 3, p. 17, acte 21. Une partie des archives du prieuré d'Ambierle a brûlé dans un incendie en 1746, le reste a disparu à la Révolution (BOUILLET 1910, p. 1-2).

¹¹⁷⁶ BARNOUD ET AL. 2004 ; PARAY 1994 ; PARAY 2000 ; PARAY 2006.

¹¹⁷⁷ Cf. *supra* Chapitre I.5.4.2. « Aux ducs, les terres brionnaises des comtés d'Autun et de Mâcon ».

¹¹⁷⁸ Paray 213 et 214. BARNOUD ET AL. 2004, p. 20-21.

¹¹⁷⁹ Concernant les églises possédées par le prieuré de Paray hors du Brionnais voir H. Pepke et J. Richard, dans PARAY 1994 ; HILLEBRANDT 1994 ; VAN EECKHOUT 2002, p. 38-39.

VI.2. XI^e-XII^e siècles : Cluny déploie son réseau sur le territoire

VI.2.1. La fondation du prieuré de Marcigny : un prieuré féminin et un sanctuaire dynastique

L'histoire du prieuré de Marcigny bénéficie d'une riche historiographie. Dès le XVIII^e siècle, les érudits, comme François Verchère de Reffye, l'étudient. La restitution de son cartulaire par Jean Richard, en 1957, marque cependant un tournant¹¹⁸⁰. D'abord, parce qu'il livre aux historiens les preuves sur lesquelles fonder leur réflexion ; ensuite, et ceci est lié, parce qu'il ouvre la voie aux recherches universitaires¹¹⁸¹. Par la suite, le nécrologe de la communauté est analysé à son tour¹¹⁸². Le prieuré est souvent pris comme objet d'étude dans les travaux dédiés au monachisme féminin¹¹⁸³. L'architecture de la prieurale a suscité moins d'écrits, puisqu'elle ne subsiste qu'à l'état de vestiges. Une étude remarquable est effectuée par l'abbé Mouterde, en 1913, à partir des éléments conservés et des sources ; elle demeure néanmoins sans postérité immédiate¹¹⁸⁴. En juin 2002, un diagnostic archéologique est effectué par Emmanuel Laborier sur l'emprise de l'ancienne prieurale dans le cadre de travaux sur le réseau d'assainissement¹¹⁸⁵. La même année, des étudiants de la faculté d'architecture de Weimar procèdent aux relevés des vestiges fournissant aux chercheurs un nouveau document de travail. En 2004, lors d'un colloque à Paray-le-Monial, Matthias Hamann actualise les travaux de l'abbé Mouterde en associant les données issues des études de 2002¹¹⁸⁶. Entre 2009 et 2011, Nicolas Reveyron éclaire la question des circulations au sein du monastère et de l'abbatiale et il étudie l'église mariale¹¹⁸⁷. Quant à la

¹¹⁸⁰ RICHARD (éd.), 1957. Voir aussi RICHARD J. 1968 et J. Richard, « Sur l'histoire du prieuré de Marcigny aux XI^e et XII^e siècles », dans *MELANGES CONANT* 1977.

¹¹⁸¹ Par ex. la thèse d'Else Maria Wischermann (WISCHERMANN 1986).

¹¹⁸² Par ex. HAUSMANN 1984. On pense aussi aux travaux de Joachim Wollasch, Franz Neiske et Maria Hillebrandt de l'Université de Münster.

¹¹⁸³ Par ex. RACINET P. 1994, p. 197-217, 690-711 ; RICHE D. 1994 ; M. Hillebrandt, dans STRATFORD 2010, p. 32-41.

¹¹⁸⁴ MOUTERDE 1913. Parmi les sources permettant la restitution de la prieurale de la Trinité, on doit signaler le procès-verbal de visite de 1562, la description du prieuré rédigé en 1796, au moment de sa vente comme bien national, et le plan terrier de 1768.

¹¹⁸⁵ DRAC Bourgogne – SRA – 71.275 RAP 002 : *Marcigny. Ancien prieuré. Foyer communal. Rue des Dames*, Rapport de diagnostic archéologique, juin 2002, par Emmanuel Laborier.

¹¹⁸⁶ M. Hamann, « Une découverte en Brionnais: les vestiges de l'ancienne église prieurale de la Sainte-Trinité à Marcigny », dans *PARAY* 2006, p. 133-152.

¹¹⁸⁷ HUGUES DE SEMUR 2009, p. 159-164 ; REVEYRON 2010 a ; REVEYRON 2010 b ; REVEYRON 2011 b.

prieurale des moines dédiée à Saint-Nicolas et partiellement conservée dans son état roman, on doit son étude la plus complète et la plus récente à Alain Guerreau en 2006¹¹⁸⁸.

Contrairement aux prieurés de Charlieu, Ambierle et Paray qui ont eu une existence autonome avant d'intégrer la sphère clunisienne, le prieuré de Marcigny entre dès sa fondation, vers 1055, dans la dépendance de Cluny. Ses fondateurs sont l'abbé Hugues de Semur et son frère, le seigneur Geoffroy II, qui offrent pour l'installation du monastère des terres familiales proches du château¹¹⁸⁹. Sa particularité est d'être le premier prieuré féminin clunisien. La mère et la sœur des fondateurs sont veuves, c'est peut-être cela qui incite Hugues et son frère à fonder un prieuré féminin : « Pour la première fois depuis 150 ans, on s'occupait à Cluny du salut de l'âme des femmes de manière plus spécifique et plus intensive ; on se risquait à étendre aux femmes la vie monastique jusqu'ici réservée aux hommes »¹¹⁹⁰.

Le prieuré de Marcigny est conçu pour recevoir le chiffre symbolique de 99 moniales, la centième étant la Vierge¹¹⁹¹. En outre, une dizaine de moines assurent le bon fonctionnement du monastère et le servent au spirituel : au sein de la clôture, ils possèdent leur propre église dédiée à saint Nicolas¹¹⁹². Moines et moniales assistent aux offices

¹¹⁸⁸ GUERREAU 2006.

¹¹⁸⁹ *Marcigny 2*.

¹¹⁹⁰ M. Hillebrandt, dans STRATFORD 2010, p. 36. Sur les motifs de la fondation voir *Marcigny 288* : cet acte est rédigé en 1102 à l'occasion d'un accord passé entre Hugues de Semur et son petit-neveu Geoffroy IV qui avait contesté les droits de Marcigny. En préambule, l'abbé Hugues rappelle qu'il a fondé le monastère pour offrir aux femmes qui voulaient renoncer au siècle un lieu de refuge, à l'image de l'abbaye de Cluny pour les hommes.

Sur les monastères clunisiens de femmes, voir VALOUS 1970, t. 1, p. 379-390 ; WISCHERMANN 1990, p. 231-243 ; RACINET P. 1994 ; RICHE D. 1994. Sur les monastères féminins aux XI^e et XII^e siècles, voir Michel Parisse, dans LEMAITRE 1987, p. 115-126 ; JOHNSON 1994.

¹¹⁹¹ Les prieurés de Paray et Charlieu devaient accueillir une trentaine de moines, mais seulement une vingtaine à Ambierle (RICHE D. 2000, p. 124 ; PACAUT 1991, p. 45 ; PIERROT 1975, p. 44 ; BOUILLET 1910, p. 24-25). Le prieur de Charlieu était assisté de six officiers claustraux – un doyen, un chantre, un sacristain, un chambrier, un cellérier et un aumônier (PIERROT 1975, p. 45 ; RICHE D. 2000, p. 131).

¹¹⁹² En admettant que cette église ait été fondée en même temps que la prieurale des moniales, elle devance légèrement le moment de pleine expansion du culte de saint Nicolas, dont la popularité grandit en France au moment où ses reliques sont transférées à Paris vers 1080-1090. On sait cependant que l'église Saint-Bénigne de Dijon possédait un autel dédié à saint Nicolas dès le début du XI^e siècle. Il semblerait par ailleurs que le pape Urbain II ait fait don à Cluny des reliques de ce saint à l'extrême fin du XI^e siècle (d'après une communication de Jean-Noël Barnoud, « Les reliques de la basilique de Paray-le-Monial », colloque *Coffres, grimoires et vieilles reliques*, Paray-le-Monial, 2-3 octobre 2010). En Brionnais, une chapelle située à Baugy est, elle aussi, dédiée à saint Nicolas, elle apparaît dans les sources dans le dernier tiers du XI^e siècle, lors de sa donation au prieuré de Marcigny.

ensemble dans la grande prieurale de la Trinité mais sans que jamais les deux communautés ne se rencontrent¹¹⁹³.

Puisque le prieuré de Marcigny est, dans un premier temps, le seul établissement clunisien à accueillir des femmes, son recrutement s'effectue en grande partie dans la haute aristocratie en France, en Angleterre et en Espagne¹¹⁹⁴. Les donations qui accompagnent ces prises d'habits assurent à Marcigny un rayonnement européen. Il est logique de constater que Marcigny a dans sa dépendance davantage de prieurés que Paray, Ambierle et même Charlieu, et que ceux-ci sont implantés bien au-delà du Brionnais¹¹⁹⁵.

Les seigneurs de Semur sont les premiers bienfaiteurs du prieuré, en particulier Geoffroy II, son co-fondateur¹¹⁹⁶. Lui et sa sœur Aélis donnent entre autres les biens d'Église que possède la famille. Son frère Hugues Damas, son fils Geoffroy III et son neveu Geoffroy IV donnent plutôt des terres. Les femmes du lignage et des familles vassales entrent en religion à Marcigny, tandis que les hommes entrent à Cluny : les trois sœurs de Geoffroy II et sa fille deviennent moniales à Marcigny ; lui-même devient moine à Cluny. Geoffroy III entre à Cluny en 1088 avec son fils Renaud, puis devient prieur de Marcigny où sa sœur, sa femme et ses trois filles sont moniales¹¹⁹⁷ (fig. 25).

¹¹⁹³ HUGUES DE SEMUR 2009, p. 159.

¹¹⁹⁴ Au cours du XII^e siècle, d'autres prieurés clunisiens féminins sont fondés tels que celui de Grelonges (Fareins, Ain) dont le fondateur est le seigneur de Beaujeu (BOUVARD 2005).

¹¹⁹⁵ Ambierle possède deux prieurés, Paray en a trois, Charlieu huit et Marcigny dix-sept (RICHE D. 2000, p. 125).

¹¹⁹⁶ Dans une chartre dont la rédaction doit être contemporaine de la dédicace de la prieurale, Geoffroy II indique qu'il a participé à la fondation du monastère pour le salut de son âme et de celles des membres de sa famille, et pour la célébration de messes anniversaires à la date de sa mort et de celle de ses parents (*Cluny* 3346).

¹¹⁹⁷ IOGNA-PRAT 2000, annexe 1 ; TORRES FAUAZ 2009, p. 50-51 ; WOLLASH 1980, p. 10-15 et 1990, p. 10-18. À propos des donations effectuées par les Semur, voir aussi RICHE D. 1996.

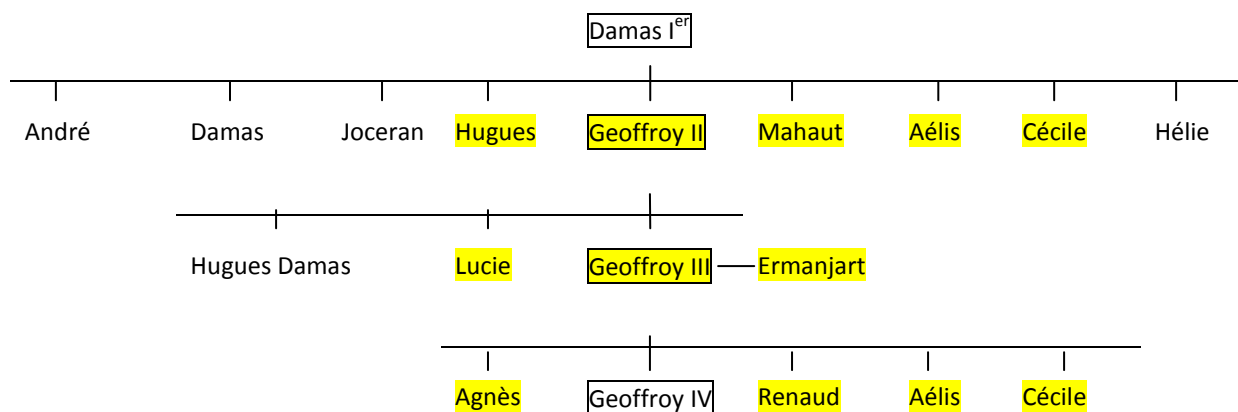


Fig. 25 : Les conversions monastiques dans la famille de Semur (en jaune).
Douze conversions, la plupart entre 1055 et 1088.

Tant de conversions à l'état monastique sur un temps si bref, accompagnées chaque fois de nombreuses donations ont pu affaiblir la dynastie des Semur, d'autant que deux seigneurs renoncent successivement au pouvoir pour entrer en religion. Aussi Geoffroy IV hérite-t-il d'une seigneurie fragilisée, et c'est peut-être ce qui l'a contraint, au début des années 1100, à enlever un bourgeois à l'intérieur de la *villa* de Marcigny. Le conflit est réglé au cours d'une assemblée tenue à Montmain, près de Cluny, en présence d'un légat pontifical¹¹⁹⁸. Geoffroy IV vient à résipiscence : publiquement et par serment sur l'autel et les reliques, il s'engage à ne plus attenter à l'immunité dont jouissent le bourg et la *villa* de Marcigny, à ne pas prélever de péage, à ne pas s'emparer des hommes du monastère et de leurs biens. En cas d'infraction aux conventions du traité, interdiction lui serait faite de quitter son château sans l'autorisation préalable soit de l'abbé, du prieur ou du chambrier de Cluny, soit du prieur de Marcigny. Ainsi, l'amitié tissée avec les réseaux monastiques est-elle source de prestige pour les grands lignages laïques et la garantie d'une sécurité matérielle pour ses membres convertis, mais, pour ceux restés dans le siècle, la relation peut se révéler moins avantageuse¹¹⁹⁹. Il est à noter que l'abbaye de Savigny où sont inhumés le premier seigneur de Semur, Joceran Bers, et son frère Hugues qui en était l'abbé, est complètement oubliée par les générations suivantes.

¹¹⁹⁸ *Marcigny* 155. Voir LOGNA-PRAT 2000, p. 95-96.

¹¹⁹⁹ Alain Guerreau nuance l'ampleur des pertes que représentaient les donations pour un lignage. Selon lui, les terres cultivées par les seigneurs laïques augmentent régulièrement ce qui leur permet de faire des dons sans impacter un capital de terres qui serait fixe (A. Guerreau, dans MEHU 2013, p. 286-287).

Le prieuré de Paray-le-Monial tient pour la famille Busseuil le même rôle de sanctuaire dynastique que celui de Marcigny pour les Semur¹²⁰⁰. Ses membres et leurs vassaux enrichissent considérablement le temporel du prieuré par des dons, des hommes entrent en religion à Paray tandis que leurs épouses et leurs filles deviennent moniales à Marcigny¹²⁰¹. Par comparaison, on ne discerne pas chez les seigneurs Le Blanc d'attachement à un monastère particulier. En 983, Hugues Le Blanc donne à l'abbaye de Cluny la chapelle Sainte-Marie de Montmelard¹²⁰². En 1037, son petit-fils Archimbaud I^{er} remet lui aussi à Cluny l'église de Saint-Laurent-en-Brionnais¹²⁰³. Son fils Artaud I^{er} donne aux moines de Paray le quart de l'église de Bois-Sainte-Marie, et c'est probablement le même Artaud qui confère à l'abbaye de Saint-Rigaud les églises de Matour et Crozan à Montmelard et la moitié des revenus de celle de Gibles¹²⁰⁴. Son frère Hugues approuve la donation à Saint-Rigaud et donne au prieuré de Marcigny la moitié de l'église de Briennon ainsi que ses revenus¹²⁰⁵. En 1100, Archimbaud II, le fils d'Hugues, donne à l'évêque d'Autun des terres pour la fondation de l'église et de l'hôpital d'Aigueperse¹²⁰⁶. Le fait qu'une famille répartisse ses dons entre diverses communautés n'est pas un cas exceptionnel : Eliana Magnani a constaté le même phénomène chez les familles aristocratiques de Provence¹²⁰⁷.

VI.2.2. La fondation de petits prieurés : Varenne-l'Arconce, Sainte-Foy et Briennon

Trois églises paroissiales données à Cluny sont devenues de petits prieurés, mais l'absence de sources empêche de saisir le processus par lequel la transformation s'est opérée.

¹²⁰⁰ HILLEBRANDT 1994.

¹²⁰¹ Maria Hillebrandt, dans STRATFORD 2010, p. 36.

¹²⁰² *Cluny* 1672 et 1673.

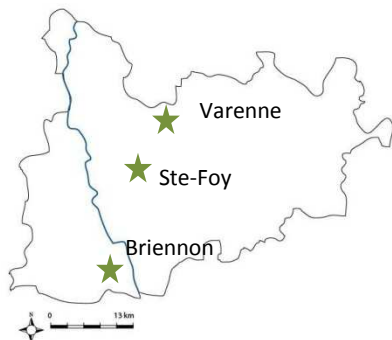
¹²⁰³ *Cluny* 2922 et 2932.

¹²⁰⁴ *Paray* 24 ; ADSL – H 142/2.

¹²⁰⁵ *Marcigny* 73.

¹²⁰⁶ *Cartulaire lyonnais*, charte 12.

¹²⁰⁷ MAGNANI 1999, p. 425-426.



En 1045, Artaud de Briant et sa sœur donnent à Cluny l'église de Varenne-l'Arconce avec les oblations et les droits perçus lors des baptêmes et pour la sépulture ; l'église est alors paroissiale¹²⁰⁸. Cependant, à la fin du XI^e siècle, un acte est conclu dans le cloître de Varenne (*in clastro*) et, dans la première moitié du XII^e siècle, un certain *Robertus prior de Varennis* est mentionné dans une charte¹²⁰⁹. Ce sont les seules sources textuelles relatives à l'existence du prieuré. L'édifice roman est conservé en élévation : son plan comprenant une nef à trois vaisseaux et ses dimensions, bien supérieures à la plupart des églises paroissiales de la région, constituent des preuves supplémentaires, étayant l'hypothèse selon laquelle l'église avait une fonction prieurale (fig. 26). Une étude archéologique du bâti a permis de restituer la position des bâtiments conventuels au sud de l'église¹²¹⁰. Elle communiquait avec eux par deux portes, la première percée dans le mur gouttereau de la nef, la seconde dans le bras du transept. Au centre du mur gouttereau nord, un chaînage signale l'emplacement d'un mur qui devait couper le bas-côté en deux. L'hypothèse a été émise que la moitié occidentale du bas-côté était réservée aux paroissiens, le reste de l'édifice étant occupé par les moines : l'édifice possédait donc une double fonction, paroissiale et monastique.



Fig. 26 (à gauche) : Église de Varenne-l'Arconce.

Fig. 27 (à droite) : Église de Briennon.

¹²⁰⁸ Marcigny 277.

¹²⁰⁹ Marcigny 13 ([...] *sequens Varennis in clastro coram assignatis testibus, Philippo rege regnant, venerabili autem domno Hugone Cluniacense monasterium regente*) ; Marcigny 197.

¹²¹⁰ HUGUES DE SEMUR 2009, p. 153-155 ; REVEYRON 2010 b, p. 23-24.

L'église de Sainte-Foy est fondée au cours du dernier tiers du XI^e siècle par trois membres de la famille de La Barge et deux membres de la famille de Cheleux¹²¹¹. L'église est immédiatement remise à Cluny qui la transfère à son prieuré de Marcigny avant 1095, date à laquelle elle est qualifiée d'*ecclesia*¹²¹². En revanche, en 1120, c'est le terme *cella* qui la désigne laissant supposer l'établissement de quelques moines¹²¹³. L'église romane n'est pas conservée.

C'est également à partir de 1120 que l'église de Briennon est qualifiée de *cella monachorum*, alors qu'elle était qualifiée d'*ecclesia* précédemment¹²¹⁴. Au cours du dernier tiers du XI^e siècle, le prieuré de Marcigny reçoit cette église dont les droits – dîmes, prémices, offrandes, sépulture – étaient jusqu'alors partagés entre les familles de Semur, Chal et Le Blanc¹²¹⁵. Un pouillé de 1225 confirme le statut de prieurale¹²¹⁶. Actuellement, l'église conserve sa double travée de chœur et son abside romanes, mais cela n'apporte pas d'indice supplémentaire quant au statut (fig. 27).

Bien que les données manquent pour être affirmatif, les dates laissent supposer que la conversion de ces trois églises paroissiales en petits prieurés eut lieu sous l'abbatit d'Hugues de Semur. L'érection d'une église en prieuré permet de bénéficier de l'exemption, sans pour autant qu'elle cesse d'assumer la desserte paroissiale¹²¹⁷. Il semble que les petits prieurés, « ces modestes conventicules », comme les appelle Marcel Pacaut, soient extrêmement nombreux¹²¹⁸. La comparaison entre la liste des dépendances de Marcigny en 1095 et la liste de 1120 montre qu'une dizaine d'églises sont passées du statut d'*ecclesia* à celui de *cella* et que le phénomène n'est pas propre aux églises possédées par Marcigny en Brionnais¹²¹⁹.

¹²¹¹ Marcigny 281.

¹²¹² Marcigny 269.

¹²¹³ Marcigny 270 : *Cellam sanctae Fidis, cum omnibus ad eam pertinentibus*.

¹²¹⁴ Marcigny 270 : *In episcopate Lugdunensi, ecclesiam de Briennon cum cella monachorum et quidquid ibi habet*.

¹²¹⁵ Marcigny 280, 3, 72 et 73.

¹²¹⁶ LONGNON (éd.), 1904 : « Pouillé rédigé vers 1225 ».

¹²¹⁷ RICHE D. 1992, p. 231 et 2000, p. 165, 169.

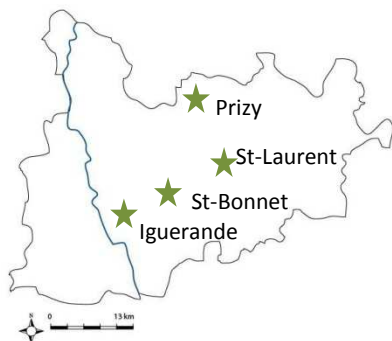
¹²¹⁸ PACAUT 1991, p. 46 ; P. Racinet, « L'expansion de Cluny sous Hugues I^{er} de Semur », dans *GOVERNEMENT HUGUES DE SEMUR* 1990, p. 107.

¹²¹⁹ Marcigny 269 et 270.

VI.2.3. La création d'obédiences : Saint-Laurent-en-Brionnais, Iguerande, Prizy et Saint-Bonnet-de-Cray

Quatre églises brionnaises appartenant aux monastères de Cluny, Marcigny, Charlieu et Paray deviennent le siège d'obédiences : Saint-Laurent-en-Brionnais, Iguerande, Saint-Bonnet-de-Cray et Prizy.

Une obédience est un ensemble de terres agricoles dont le fruit des récoltes alimente un monastère¹²²⁰. Elle englobe aussi des églises dont les revenus sont reversés aux moines. Le terme *obedientia* apparaît au début du XI^e siècle pour désigner l'obédience clunisienne de Lourdon¹²²¹. Puis son usage se généralise au temps d'Hugues de Semur, dont l'abbatiate est marqué par la structuration des domaines agricoles que possède l'abbaye, ainsi qu'en témoignent les coutumiers rédigés vers 1075 par les moines Ulrich et Bernard¹²²². À partir du milieu du XII^e siècle, le mot *decania* tend à remplacer celui d'*obedientia* sans jamais le faire disparaître¹²²³. Si le mot *doyné* est tardif, en revanche, les moines chargés d'administrer les obédiences sont appelés doyens (*decanus*) dès les années 1030-1040.



Les obédiences de l'abbaye de Cluny ont été plus étudiées que celles relevant de ses prieurés. Il est vrai que les sources sont nettement plus disertes à leur sujet. Toutefois, le Brionnais offre trois exemples d'obédiences liées à un prieuré : celle de Prizy dépend du prieuré de Paray, celle de Saint-Bonnet-de-Cray relève du prieuré de Charlieu, tandis que celle d'Iguerande alimente le prieuré de Marcigny.

¹²²⁰ Dans son étude de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre, Noëlle Deflou-Loca écrit que le terme *obedientia* « peut aussi bien désigner une *villa* qu'un petit monastère et ce dès l'époque carolingienne » (DEFLOU-LOCA 2010, p. 12).

¹²²¹ HILLEBRANDT 2000.

¹²²² HILLEBRANDT 2000. Voir aussi GARRIGOU-GRANDCHAMP ET AL. 1999 ; GUERREAU 1980 b.

¹²²³ MEHU 2001, p. 88.

Le prieur de Paray entre en possession de l'église de Prizy au cours de la deuxième moitié du XI^e siècle¹²²⁴. Dans une charte non datée mais vraisemblablement postérieure à cette acquisition, une vigne est signalée *in obedientia de Prisiaco*¹²²⁵. Il est possible que quelques moines aient été détachés du prieuré pour administrer l'obédience comme le suggère la mention d'une *domus monachorum*¹²²⁶. La présence dans une autre charte d'un certain *Gauscerannus decanus de Prisiaco* pourrait étayer cette hypothèse¹²²⁷.



La création de l'obédience de Saint-Bonnet-de-Cray par le prieuré de Charlieu a pu intervenir à l'extrême fin du XII^e siècle. En effet, en 1190, le seigneur Simon I^{er} de Semur-Luzy, partant pour Jérusalem, donne au prieuré de Charlieu la terre de Saint-Bonnet « sous réserve de 25 sous de cens pour la protection dudit lieu payables chaque année en son château de Semur »¹²²⁸. Rapidement après cette donation, un *obedientiarus* est mentionnée dans une charte datée vers 1200. L'acte indique la nature des revenus censés être perçus par l'obédientier : oblations, droits de baptême et de sépulture, émoluments des confessions et des actes de mariage entre autres¹²²⁹. Mais, au moment où la charte est rédigée, les circonstances sont particulières car la charge d'obédientier paraît vacante, si bien que le prieur de Charlieu, Hugues de Châtillon, a attribué la part des oblations au chapelain de Saint-Bonnet, un prénommé Pierre, et cette mesure doit prendre fin à la mort de Pierre. En contrepartie de cette générosité exceptionnelle, le chapelain Pierre paie au prieur un cens annuel de 7 sous. Les motifs de cet accord ne sont pas expliqués, et on ne peut conclure qu'à la vacance provisoire du poste d'obédientier, laquelle profite au chapelain.

¹²²⁴ Donation de l'église par le chevalier Girard de Busseuil : *Paray* 26.

¹²²⁵ *Paray* 70. Il est à noter que dans une liste des dépendances clunisiennes établie vers 1346, l'église de Prizy est signalée au sein du doyenné de Paray (*Bibliotheca Cluniacensis*, col. 1753-1756).

¹²²⁶ *Paray* 79 (*in villa de Prisiaco quae, est sita juxta domum monachorum*).

¹²²⁷ *Paray* 190 (*Notum sit omnibus quod dominus Bernardus, prior de Paredo, et Gauscerannus decanus de Prisiaco, convenerunt cum domno Hugone Xartines [...]*)

¹²²⁸ FOURNIAL (éd.), 1973, p. 119 n° 40. Voir aussi FOURNIAL 1985, p. 201.

¹²²⁹ FOURNIAL (éd.), 1973, p. 114. Pour un commentaire de la charte, voir FOURNIAL 1985, p. 152.



Les églises d'Iguerande appartiennent à Cluny depuis le X^e siècle et la *villa* d'Iguerande lui a été cédée, vers 1040, par Geoffroy II de Semur afin que les moines célèbrent chaque année une messe à la date anniversaire de la mort de son père Damas I^{er}¹²³⁰. En 1100, l'abbé Hugues de Semur – dont Damas I^{er} est aussi le père – confie au prieur de Marcigny la gestion des revenus de la *villa* qui, pour la première fois dans les textes, prend le nom d'*obedientia*¹²³¹. D'après l'organisation mise en évidence par Maria Hillebrandt, on peut supposer qu'un des moines de Marcigny est nommé doyen de l'obédience d'Iguerande mais qu'il continue de résider au monastère, étant donné la proximité entre les deux sites. Toutefois, les dimensions importantes de l'église Saint-André d'Iguerande et sa nef à trois vaisseaux permettent d'envisager la présence sur place d'une petite communauté monastique déléguée à la gestion de l'obédience et partageant l'église avec les paroissiens, comme à Varenne-l'Arconce.



À la différence des trois obédiences précédentes, celle de Saint-Laurent-en-Brionnais dépend directement de l'abbaye de Cluny. Les moines possèdent l'église et son temporel dès 1037¹²³². Dans le premier quart du XII^e siècle, le prieur de Paray cède à l'abbé deux manses qu'il possède dans la paroisse et, dans la charte, Saint-Laurent est qualifié d'obédience¹²³³. Dans un compte du XIV^e siècle est mentionné le *prior Sancti Laurentii Briennensis*¹²³⁴. Étant donné la distance avec Cluny, il est probable que quelques moines clunisiens aient été chargés d'administrer l'obédience sur place. Cela expliquerait le développement des parties orientales de l'église, actuellement conservées dans leur état roman¹²³⁵. Comme à Iguerande, l'église devait être utilisée à la fois par la communauté monastique et les paroissiens. En 1592, l'abbé de Cluny, Claude de Guise, vend l'obédience à

¹²³⁰ Cluny 486 et 2940.

¹²³¹ Cluny 3742 ([...] *concedo perenniterque dono obedientiam de Igaranda cum appendiciis suis*).

¹²³² Cluny 2922.

¹²³³ Paray 190 ([...] *qui tunc tenebat obedientiam Sancti Laurentii*).

¹²³⁴ LONGNON (éd.), 1904 : « Compte du XIV^e siècle ». L'usage de *prior* à la place de *decanus* ne surprend pas, quand on sait qu'un même lieu peut être qualifié alternativement d'*ecclesia*, *prioratus*, *decanatus*, *obedientia* ou *cella* (MEHU 2001, p. 88).

¹²³⁵ Les parties orientales de Saint-Laurent présentent un transept, une travée de chœur encadrée de bas-côtés et un chevet à chapelles alignées.

la dame de La Bazolle et les habitants réclament la nomination d'un curé, preuve que la tâche était assurée jusqu'alors par un moine¹²³⁶.

Une étude menée sur les prieurés ruraux en Rhône-Alpes montre que, dans cette région également, moines et paroissiens partagent fréquemment le même édifice¹²³⁷. Comme en Brionnais, cela s'explique par le fait que les prieurés ne sont pas fondés *ex nihilo*, mais à la suite de la donation d'une église préexistante. Cependant, en Brionnais, le partage du même lieu de culte par la communauté monastique et les paroissiens ne concerne que les petits prieurés ou les sièges d'obédiences. Dans les établissements monastiques de plus grande importance, comme Anzy-le-Duc, Marcigny, Saint-Rigaud ou La Bénisson-Dieu, les moines occupent dès le départ une église différente du lieu de culte fréquenté par les fidèles. À Charlieu, les sources sont moins explicites : les premiers moines s'installent peut-être dans une chapelle donnée par l'évêque de Mâcon et sise près du cimetière¹²³⁸, or on ne possède aucune source relative à l'église paroissiale avant la construction de l'église Saint-Philibert au XIII^e siècle. Il est donc possible que moines et paroissiens aient partagé l'église prieurale entre le IX^e siècle et le XIII^e.

Il faut, pour conclure, signaler deux obédiences que l'abbaye de Cluny possède hors du Brionnais, mais immédiatement à l'est. La première se trouve à Écussoles, dans la commune actuelle de Saint-Pierre-le-Vieux, limitrophe de Matour. Elle est créée sous l'abbatit d'Hugues de Semur, et on peut supposer que cet abbé lui remet rapidement les églises brionnaises de Montmelard et Saint-Léger-sous-la-Bussière¹²³⁹. La seconde est située à

¹²³⁶ ADSL – H 22/2, f° 311 v.

¹²³⁷ REYNAUD 2002, p. 55. Pour les régions Rhône-Alpes et Auvergne, voir BAUD 2014, p. 102-104. Cette situation est également fréquente dans les diocèses de Chalon et Mâcon (DEFONTAINE 2013, t. 1, p. 244) et en Provence (HUBERT 1968, p. 470-487). Sur la manière dont moines et paroissiens partageaient l'espace au sein d'un même lieu de culte, voir AVRIL 1982, p. 95-106. Denyse Riche, dans son étude sur l'ordre de Cluny, écrit que « déterminer les prieurés dont l'église assure en même temps la fonction paroissiale n'est pas aisé » (RICHE D. 2000, p. 169). Noëlle Deflou-Loça étudie les prieurés dépendant de Saint-Germain d'Auxerre et observe : « Il n'est pas rare de trouver un seul oratoire pour les moines et les laïcs. L'église est alors partagée entre fonctions prieurales et fonctions monastiques. C'est par exemple le cas de Saint-André-de-Rosans ou du prieuré de Vic [...]. Il n'est pas rare que le service monastique se fasse à l'autel principal, et le service paroissial dans une chapelle latérale du chœur » (DEFLOU-LOCA 2010, p. 570). Quoi qu'il en soit, Didier Méhu souligne que lorsque des moines sont installés dans une obédience, leur nombre est très réduit (MEHU 2001, p. 87).

¹²³⁸ Cluny 31.

¹²³⁹ Pouillé antérieur à 1312.

Mazille, à environ 10 km à l'est de Trivy. Elle possède les églises brionnaises de Trivy, Meulin et Dompierre¹²⁴⁰. Parmi les obédiences de Cluny, la documentation invite à une nette distinction entre les obédiences d'Écussoles et Mazille, d'une part, et celles de Saint-Laurent-en-Brionnais, d'autre part. En effet, les premières apparaissent régulièrement dans la documentation clunisienne¹²⁴¹, contrairement à la troisième qui, hormis les mentions évoquées précédemment en est absente. On peut envisager qu'elle était englobée dans une obédience plus importante et plus proche de Cluny, et pourquoi pas celle d'Écussoles. Ceci pourrait expliquer que la production ou les redevances dues par Saint-Laurent ne soient jamais détaillées dans les textes, car englobées dans les chiffres d'un autre doyenné¹²⁴².

VI.2.4. La possession d'églises paroissiales et de chapelles

VI.2.4.1. Les donateurs

Aux IX^e et X^e siècles, beaucoup d'églises paroissiales et de chapelles sont aux mains de propriétaires laïques et, comme n'importe quel autre bien de leur patrimoine, elles peuvent être vendues, achetées ou échangées. Ainsi, au IX^e siècle, l'église de Sancenay (à Oyé) et les trois églises d'Iguerande font l'objet de transactions entre laïcs¹²⁴³. Cependant, un mouvement de restitution des biens d'Église au clergé est engagé au XI^e siècle, dans le contexte de la réforme grégorienne. Les moines sont les premiers bénéficiaires des donations, car, par leurs prières et leur comportement exemplaire, ils sont plus proches de Dieu et constituent donc des intercesseurs plus efficaces que les évêques ou les chanoines¹²⁴⁴ ([annexe 29](#)).

¹²⁴⁰ Cluny 1628, 1947, 3000.

¹²⁴¹ Par ex. dans la *Dispositio rei familiaris* rédigée sous l'abbatiat de Pierre le Vénérable en 1147-1148 (MEHU 2001, p. 90-91).

¹²⁴² L'hypothèse a été émise par Alain Guerreau pour d'autres doyennés : « Il y a une forte présomption pour que Thoisse et Écussoles soient en fait comptés avec Arpayé, et Péronne avec Laizé » (GUERREAU 1980 b, p. 122). Le fait que Saint-Laurent est une petite obédience est confirmé dans une liste des dépendances de l'abbaye de Cluny établie vers 1346 qui indique que seule l'église du lieu appartient à l'obédience (*Bibliotheca Cluniacensis*, col. 1753-1756).

¹²⁴³ *St-Benoît-sur-Loire* 21 ; *Cluny* 11, 51.

¹²⁴⁴ LOGNA-PRAT ET AL. 2013, p. 45. MEHU 2001, p. 45-52. La question des donateurs laïques a été minutieusement étudiée par Noëlle Deflou-Loça pour l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre et son réseau de dépendances (DEFLOU-LOCA 2000).

Parmi les donateurs des IX^e et X^e siècles figurent des comtes et des rois, à l'exemple de Charlemagne, qui remet l'église de Varenne-sous-Dun à l'évêque de Mâcon¹²⁴⁵. Dans la société féodale des XI^e et XII^e siècles, les donateurs sont les châtelains et leurs vassaux qui calquent leur attitude sur celle de leur seigneur¹²⁴⁶.

Le motif des donations est souvent le même : le salut de l'âme du donateur, de sa famille et de ses ancêtres (dons *pro remedio animae*)¹²⁴⁷. Des dons sont également faits lors des prises d'habit¹²⁴⁸. Donner une église et ses revenus, c'est se départir d'une importante manne financière. Aussi certains laïcs émettent-ils des conditions : par exemple, ils remettent l'église, mais se réservent une part des dîmes qui ne sera donnée qu'après leur mort ou si un de leurs enfants prend l'habit¹²⁴⁹. Si les propriétaires laïques refusent de donner leurs biens, l'échange peut prendre la forme d'une transaction financière : c'est ainsi que le prieur de Paray, Hugues de Busseuil, achète plusieurs églises dans le nord du Brionnais. Cependant, tout don comporte une contrepartie spirituelle : l'assurance de bénéficier des prières des moines. Tout don comprend aussi une contrepartie sociale : le bénéfice d'intégrer un réseau de pouvoir. Florian Mazel écrit que la circulation des biens « est à la fois source de promesse spirituelle [...], de puissance sociale et de légitimité politique »¹²⁵⁰. Ainsi, dans les échanges qui lient moines et puissants laïcs, chacun trouve-t-il son intérêt et ces relations sont grandement facilitées par le fait « qu'aristocratie d'Église et aristocratie laïque appartiennent à une même couche sociale », ce qui favorise la compénétration des réseaux¹²⁵¹. Cependant, le mouvement de donations de terres, moulins, étangs, églises, revenus divers, forêts, etc. est tel que peu à peu les abbayes deviennent de puissants

¹²⁴⁵ *Mâcon* 68 et 120. L'authenticité de cette charte a toutefois au chapitre II.1.2.2. « Les églises mentionnées au IX^e siècle » (cf. *supra*).

¹²⁴⁶ Le constat du changement de statut des donateurs ne concerne pas uniquement le Brionnais, voir PACAUT 1991, p. 47. Quant aux donations faites par les vassaux, une charte de 1102 du cartulaire de Marcigny (*Marcigny* 155) indique que Geoffroy II avait sanctionné d'avance toutes les donations que pourraient faire ses vassaux au prieuré de Marcigny. C'est la preuve que le seigneur de Semur a invité ses vassaux à suivre son exemple et à faire don de leurs fiefs à Marcigny (WOLLASCH 1980, p. 16-17).

¹²⁴⁷ Par ex. *Paray* 26 et *Marcigny* 3.

¹²⁴⁸ Par ex. *Marcigny* 9 et 101.

¹²⁴⁹ Par ex. *Marcigny* 31 : Étienne de Chavannes donne la moitié de l'église de Briant au prieuré de Marcigny, mais il se réserve les dîmes qui ne reviendront aux moines que lorsqu'un des membres de la famille prendra l'habit.

¹²⁵⁰ MAZEL 2008 a.

¹²⁵¹ LOGNA-PRAT 2000, p. 99.

propriétaires fonciers, quand, à l'inverse, le patrimoine des laïcs diminue¹²⁵². Si bien qu'au sein des familles des donateurs, certains membres contestent les donations ou confisquent des biens donnés par leurs ancêtres. On peut citer quelques exemples : à la fin du XI^e siècle, Hugues et Bernard de Busseuil contestent la donation faite par leur frère Artaud, qui avait remis les églises de Colombier et Saint-Symphorien-des-Bois au prieuré de Paray¹²⁵³ ; à la fin du XII^e siècle, le dernier vicomte de la lignée Le Blanc s'associe aux comtes de Chalon, Mâcon et Nevers et aux seigneurs de Beaujeu pour piller les biens d'Église, en particulier ceux de Cluny¹²⁵⁴.

Finalement, donation ou conversion apparaissent comme des actes individuels, mais qui impliquent systématiquement l'ensemble d'une famille, d'un lignage ou d'un réseau de fidélité¹²⁵⁵. Outre le bénéfice, spirituel pour les laïcs et matériel pour les moines, le système du don institue une relation d'amitié entre les partenaires, c'est un lien à la fois social, politique et religieux qui, dans le cadre de la société féodale, est nécessaire aux laïcs comme aux moines¹²⁵⁶. Isabelle Rosé qualifie la volonté des moines d'appartenir à de multiples réseaux aristocratiques de « stratégies réticulaires monastiques »¹²⁵⁷. Quant aux laïcs, les dons leur permettent « d'affirmer leur puissance politique par la richesse et les liens sociaux qu'ils exhibent »¹²⁵⁸.

¹²⁵² D'après Joachim Wollasch, « le déclin de la maison des Semur » vient du fait qu'elle s'est « appauvrie par des donations et anémiée par les conversions de ses membres » (WOLLASCH 1980, p. 12). Dans son étude de l'église de Magrens (Ariège), H. Couderc-Barraud fait le constat suivant : « Créatrices de liens sociaux, les donations n'en entament pas moins le patrimoine des laïcs » (COUDERC 2002, p. 219). On a souligné précédemment qu'A. Guerreau nuance ce point de vue.

¹²⁵³ Paray 49.

¹²⁵⁴ Voir entre autres Cluny 4272 ; Forez 918.

¹²⁵⁵ LOGNA-PRAT 2000, p. 92 ; BOUCHARD 1987.

¹²⁵⁶ ROSENWEIN 1989 ; MAZEL 2005 et 2008 a ; MAGNANI 2007, p. 24 ; HUREL, RICHE 2010, p. 86 ; DEFLOU-LOCA 2010. Dans son étude sur l'église de Magrens (Ariège), H. Couderc-Barraud écrit : « D'un côté, le temporel des établissements religieux est constitué de donations, leur développement et leurs activités spirituelles et sociales en dépendent. De l'autre, les laïcs ont besoin de la caution du sacré dans l'exercice du pouvoir, du creuset social constitué par les établissements religieux et de perspectives pour l'au-delà » (COUDERC 2002, p. 218).

¹²⁵⁷ Communication d'I. Rosé, « Les origines de Cluny, le Cluny des origines », au colloque *Cluny. Le monachisme et la société au premier âge féodal*, (Cluny, 9-11 septembre 2010).

¹²⁵⁸ MAZEL 2008.

VI.2.4.2. Les églises données à l'abbaye de Cluny

Sous l'abbatiat de Bernon (910-926), Cluny ne reçoit pas d'églises ou de dîmes en Brionnais. À ce moment là, les donations s'orientent vers les évêques et les chapitres cathédraux : ceux de Mâcon reçoivent les églises de Varenne-sous-Dun et Saint-Denis-de-Cabanne et l'évêque d'Autun reçoit l'église de Trivy¹²⁵⁹. Quant à l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, elle entre en possession de l'église de Baugy et des terres nécessaires à la fondation du prieuré d'Anzy-le-Duc¹²⁶⁰.

Au cours du deuxième tiers du X^e siècle, qui correspond à Cluny aux abbatiats d'Odon et Aymard, les chanoines de Saint-Vincent de Mâcon se voient restituer par le comte l'église de Saint-Martin-de-Lixy¹²⁶¹. En 931, le pape place l'abbaye de Charlieu sous le contrôle de l'abbaye de Cluny, et c'est le début de l'installation des clunisiens en Brionnais. Rapidement, deux donations suivent : Cluny reçoit les trois églises d'Iguerande en 936 et l'église d'Oyé en 952¹²⁶².

Sous l'abbatiat de Mayeul (954-994), les dons en faveur de l'abbaye de Cluny affluent : la moitié de l'église de Vindecy, l'église, la chapelle et les dîmes de Montmelard, les églises de Gibles et Bois-Sainte-Marie, les dîmes d'Iguerande, Trivy et Saint-Léger-sous-la-Bussière¹²⁶³. Cluny reçoit, en 972, l'église paroissiale et la chapelle d'Anzy qu'il est surprenant de voir échapper à Saint-Martin d'Autun¹²⁶⁴. Aucune donation n'est faite aux évêques, mais en 959 un couple de laïcs donne l'église paroissiale de Noailly à l'abbaye lyonnaise de Savigny¹²⁶⁵. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les sources ne disent rien de la manière dont le prieuré d'Anzy-le-Duc a constitué son réseau qui compte jusqu'à dix églises en Brionnais.

En 1045, sous l'abbatiat d'Odilon (994-1109), Artaud et sa sœur donnent à l'abbaye de Cluny l'église de Varenne-l'Arconce¹²⁶⁶. La donation sera effective après leur mort, mais ils en cèdent d'ores et déjà les revenus.

Sous l'abbatiat d'Hugues de Semur (1049-1109), Archimbaud Le Blanc donne l'église de Saint-Laurent-en-Brionnais cum *omnibus que ad ipsam ecclesiam pertinent*¹²⁶⁷. Le miles

¹²⁵⁹ Varenne-sous-Dun : *Mâcon* 68 et 120. Saint-Denis-de-Cabanne : *Cluny* 225. Trivy : *Cluny* 274.

¹²⁶⁰ *St-Benoît-sur-Loire* 36.

¹²⁶¹ *Mâcon* 420.

¹²⁶² *Cluny* 486, 825. Concernant les donations faites aux clunisiens au X^e siècle, voir ROSENWEIN 1982.

¹²⁶³ *Cluny* 970, 1000, 1444 bis, 1628, 1672, 1673, 1628, 1859, 1947.

¹²⁶⁴ *Cluny* 1321, 1322.

¹²⁶⁵ *Savigny* 130.

¹²⁶⁶ *Cluny* 2874.

Willelmus donne la moitié des revenus du *presbyteratus* de l'église de Meulin¹²⁶⁸. Enfin, les familles de La Barge et Cheleux donnent une terre à Sainte-Foy afin que soit fondée une église¹²⁶⁹.

Les sources ne témoignent plus de donations au-delà de cet abbatiat. Si l'abbaye-mère reçoit moins de dons après l'abbatiat de Mayeul, c'est parce que ce sont ses prieurés qui en bénéficient. Les possessions des prieurés de Charlieu et Ambierle ont déjà été évoquées et nous sommes très mal renseignés sur la chronologie de constitution de leurs réseaux. En revanche, les donations faites aux prieurés de Paray-le-Monial et Marcigny sont mieux documentées.

VI.2.4.3. Les églises données au prieuré de Paray-le-Monial

La dotation initiale constituée par le fondateur, Lambert de Chalon, au cours des années 970, comporte essentiellement des églises du Charolais et la moitié d'une église du Brionnais, celle de Bois-Sainte-Marie¹²⁷⁰. La possession complète de cette église nécessitera encore deux étapes : au début du XI^e siècle, le vicomte Artaud Le Blanc donne le quart des droits qu'il détient¹²⁷¹, et un siècle plus tard l'abbaye de Cluny cède les droits qu'elle même possède : les moines parodiens mettront donc près d'un siècle et demi pour être en pleine possession de cette église¹²⁷².

C'est seulement à partir des années 1060, au temps du prieur Hugues de Busseuil – dont la nomination revient à l'abbé Hugues de Semur – que les moines de Paray patronnent de nouvelles églises en Brionnais ([annexe 30](#)). Seule l'église de Prizy leur est donnée, ils obtiennent les autres moyennant finances, à savoir les églises de Colombier-en-Brionnais, Saint-Symphorien-des-Bois, Dyo, Curbigny et Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie¹²⁷³. Les acquisitions sont rendues complexes par le fait que les églises, leurs revenus et bien-fonds sont fréquemment partagés entre de multiples propriétaires. L'église de Dyo, par exemple,

¹²⁶⁷ *Cluny* 2922.

¹²⁶⁸ *Cluny* 3000.

¹²⁶⁹ *Marcigny* 281.

¹²⁷⁰ *Paray* 3.

¹²⁷¹ *Paray* 24.

¹²⁷² *Paray* 190.

¹²⁷³ *Paray* 25, 26, 27, 28, 91. À propos des donations faites à Paray au temps d'Hugues de Busseuil, voir HILLEBRANDT 1994.

est aux mains de deux prêtres, *Bernardus* et *Stephanus*, de deux laïcs, *Girardus* et *Rotbertus*, et le chevalier *Aricus* revendique une rente de 10 sous sur l'église¹²⁷⁴. Pour les moines, l'acquisition d'une église nécessite donc autant de transactions qu'il y a de propriétaires, et cela peut prendre plusieurs décennies.

Cependant, l'appartenance du prieur Hugues de Busseuil à une famille puissante et possessionnée dans la partie septentrionale du Brionnais favorise l'expansion du temporel de la communauté¹²⁷⁵. En effet, c'est le frère d'Hugues qui donne l'église de Prizy et son neveu Artaud qui remet les droits sur les églises de Colombier et Saint-Symphorien-des-Bois¹²⁷⁶. Le prieur doit néanmoins faire face aux revendications des frères d'Artaud, Hugues et Bernard, qui dans un premier temps s'opposent à la transaction¹²⁷⁷. Les églises acquises au temps d'Hugues de Busseuil ne résultent pas uniquement du hasard des donations familiales. En effet, les possessions du prieuré de Paray en Brionnais forment un ensemble compact qui témoigne d'une politique d'acquisition raisonnée.

VI.2.4.4. Les églises données au prieuré de Marcigny

Dès la fondation en 1055 et jusqu'au premier quart du XII^e siècle, les dons affluent et le prieuré est, à terme, l'établissement possédant le plus d'églises en Brionnais ainsi que les droits, bien-fonds et revenus afférents¹²⁷⁸ (annexe 30). L'essentiel des églises patronnées par le prieuré de Marcigny se concentre dans le quart nord-ouest du Brionnais. Sur ce territoire, les moines possèdent des églises dans quatorze paroisses du diocèse d'Autun, deux paroisses du diocèse de Mâcon et une paroisse du diocèse de Lyon.

Le principal bienfaiteur est Geoffroy II de Semur, co-fondateur du prieuré, qui réalise sept donations comprenant les églises, leurs revenus et les terres qui en dépendent, sauf pour la chapelle Sainte-Marie-Madeleine de Semur dont il ne concède que « deux parties ». Sa sœur Aélis donne les églises de Chambilly et Briennon. Plusieurs donateurs sont des vassaux des

¹²⁷⁴ Paray 27 et 91.

¹²⁷⁵ Il a été question de cette famille dans le prologue à propos de l'entourage des comtes de Chalon et des familles concurrençant l'autorité des Semur : cf. *supra* chapitres I.4.1.2. « La création d'un cadre territorial cohérent » et I.5.4.2. « Aux ducs, les terres brionnaises des comtés d'Autun et de Mâcon ».

¹²⁷⁶ BEAUMONT 2012, t. 2, p. 425.

¹²⁷⁷ Paray 49.

¹²⁷⁸ Les donations faites au prieuré de Marcigny – leur nature, le motif du don, le type de transaction – ont été bien étudiées par Denyse Riche (RICHE D. 1994, p. 690-711).

Semur : essentiellement la famille de Sertines, mais aussi les Tison ou encore les Varenne-Reuillon. Parmi les donateurs figurent également le vicomte Hugues Le Blanc et son vassal Tigrin Chal : tous deux possèdent, comme Aélis de Semur, des parties de l'église de Briennon, de son cimetière et de ses revenus. En 1105, l'évêque d'Autun donne l'église de Saint-Julien-de-Civry et, immédiatement, les cinq familles qui possèdent des droits sur cette église les cèdent à leur tour. Parmi elles figurent les Centarbens, puissante famille aristocratique du Charolais. Les transactions sont majoritairement des donations, mais les donateurs émettent parfois une réserve, c'est le cas d'Eldin Tison qui offrira les dîmes de l'église de Briant s'il meurt sans héritier ou d'Étienne de Chavannes qui donne l'église et le cimetière de Briant mais conserve les dîmes qui ne reviendront au prieuré que lorsque l'un des membres de la famille prendra l'habit¹²⁷⁹. On dénombre également trois ventes¹²⁸⁰.

Comme il a été montré pour les prieurés de Paray et de Charlieu, mais aussi pour les doyennés de Mazille et d'Écussoles, Cluny confie fréquemment à ses dépendances les églises qui lui ont été remises. Au prieuré de Marcigny, l'abbé Hugues de Semur donne l'église de Sainte-Foy, vraisemblablement peu d'années après sa fondation ; il lui confie également la gestion de l'obédience d'Iguerande comprenant l'église Saint-André et la chapelle Saint-Marcel, et enfin, au cours de la deuxième moitié du XI^e siècle, il lui donne l'église de Varenne-l'Arconce.

Conclusion du chapitre VI

Les églises possédées par Cluny et ses prieurés couvrent l'ensemble du territoire brionnais. Les possessions de chaque communauté sont groupées, et c'est la juxtaposition des biens de chacune qui crée un maillage dense et continu sur toute la zone. On observe toutefois que de nombreuses paroisses du diocèse de Mâcon échappent aux clunisiens. Les réseaux de Charlieu et Ambierle sont peut-être les premiers constitués, car ces deux abbayes ont intégré la sphère clunisienne sous l'abbatit d'Odon. En revanche, il est

¹²⁷⁹ *Marcigny* 192 et 31.

¹²⁸⁰ *Marcigny* 103, 107 et 154.

manifeste que le réseau clunisien en Brionnais se déploie et se structure au temps de l'abbé Hugues de Semur. Son abbatiat est marqué, en premier lieu, par la création du prieuré de Marcigny, qui dès sa fondation voit les dons affluer, mais aussi par la nomination à la tête du prieuré de Paray d'Hugues de Busseuil qui mène une véritable politique d'acquisitions d'églises en Brionnais ; par la conversion d'églises paroissiales en petits prieurés (Varenne-l'Arconce, Sainte-Foy, Briennon), et également par la redistribution aux prieurés locaux d'églises primitivement données à l'abbaye-mère, et enfin, par la création d'obédiences. L'abondance des donations, sous cet abbatiat, trouve deux justifications : d'une part, le prestige de l'abbaye n'a jamais été aussi grand, si bien que dans beaucoup de régions l'abbatiat d'Hugues est marqué par un accroissement des dons¹²⁸¹ ; d'autre part, Hugues de Semur est originaire du Brionnais et sa famille exerce une forte influence dans la région. Fort de son aura religieuse et de ses appuis politiques ou familiaux, l'abbé entend faire du Brionnais un territoire clunisien : seule l'*Ecclesia Cluniacensis* est capable de donner une unité religieuse à un territoire en transcendant les limites diocésaines.

En prenant un peu de hauteur pour considérer l'implantation clunisienne en Brionnais et dans les territoires limitrophes – diocèses de Clermont, Autun, Mâcon, Chalon et Lyon¹²⁸² – on constate que dans la première moitié du X^e siècle, Charlieu et Ambierle constituent les toutes premières implantations clunisiennes. Au cours de la deuxième moitié du X^e siècle, de petits prieurés sont créés dans les diocèses de Lyon et Mâcon, tels que Limas ou Cercié, tandis qu'en Bourbonnais est fondée, vers 960, le prieuré de Souvigny, une des cinq filles de Cluny. L'abbé Mayeul meurt à Souvigny, en 994, ce qui entraîne rapidement le développement d'un important pèlerinage près de son tombeau. Au sud de Souvigny, le prieuré de Ris est fondé vers 978¹²⁸³. L'implantation clunisienne dans les diocèses de Chalon et Autun est plus tardive, à partir de l'extrême fin du X^e siècle, avec, par exemple, l'obtention

¹²⁸¹ Voir par exemple, pour la région Rhône-Alpes, REYNAUD 2002, p. 42, 54. Voir aussi LOGNA-PRAT 2000, p. 77 : « Marcel Pacaut a calculé que sur les 5500 actes du *Recueil des chartes de Cluny*, 449 sont relatifs à la possession d'églises et de revenus afférents, les années 1025-1109 représentant la période la plus féconde, avec 210 pièces » ; voir aussi RICHE D. 2000, p. 166-167 ; PACAUT 1988, p. 33-34 ; PACAUT 1991, p. 43-44 ; Ph. Racinet, dans *GOUVERNEMENT HUGUES DE SEMUR* 1990, p. 93 sqq. ; pour l'Auvergne, l'article d'A. Maquet, dans *ODILON* 2002, p. 301.

¹²⁸² Pour les diocèses relevant de la province clunisienne de Lyon, voir RICHE D. 1992 et 2000, p. 102-112. Pour le diocèse de Clermont, voir MAQUET 2006 ; Arlette Maquet, dans *ODILON* 2002, p. 291-310 ; Kristina Krüger, dans *CLUNY* 2002 b, p. 124-126.

¹²⁸³ En ligne droite, Souvigny se situe à environ 70 km de Marcigny et Ris à environ 60 km.

du prieuré de Mesvres, mais surtout le rattachement en 999 des abbayes de Paray-le-Monial et de Saint-Marcel de Chalon. En 1008, la présence clunisienne dans le diocèse de Lyon s'affermir lors du rattachement de l'importante abbaye de Nantua, puis en 1076 de l'abbaye de Gigny, qui possèdent chacune une vingtaine de prieurés. Ces deux monastères se trouvent dans le Jura : dans le diocèse de Lyon, Cluny ne peut pas s'implanter n'importe où, car elle doit composer avec les puissantes abbayes de Savigny, L'Île-Barbe et Ainay dont les possessions sont très étendues¹²⁸⁴. Au XI^e siècle, dans le diocèse d'Autun, la fondation du petit prieuré de Bourbon-Lancy précède celle du prieuré de Marcigny et le rattachement, avant 1087, de l'abbaye de Vergy avec ses six prieurés. En Auvergne, et à proximité du Brionnais, sont fondés en 1082 le prieuré de Châtel-Montagne, voisin de celui d'Ambierle, puis celui de Saint-Germain-des-Fossés¹²⁸⁵.

Au terme de ce rapide tour d'horizon, le Brionnais apparaît d'une part comme un territoire d'implantation précoce du monachisme clunisien ; d'autre part comme un territoire reliant Cluny à deux prieurés majeurs, Paray-le-Monial et Souvigny. Le chemin entre l'abbaye-mère et ses principaux prieurés est ainsi jalonné de dépendances clunisiennes, des petites maisons dont le rôle est plutôt lié à la gestion du temporel de la communauté (Varenne-l'Arconce, Iguerande, Saint-Laurent-en Brionnais), ou des établissements plus conséquents (Charlieu et Marcigny) qui assurent, eux, le rayonnement de la spiritualité clunisienne.

Un établissement clunisien n'a pas encore été mentionné, l'abbaye de Vézelay située au nord du diocèse d'Autun. Elle appartient à l'*Ecclesia Cluniacensis* entre 1058 et 1162 seulement et conserve son statut d'abbaye après 1100, bien qu'un privilège du pape Pascal II ait réduit au rang de prieuré la plupart des établissements relevant de Cluny¹²⁸⁶. D'ailleurs, en 1102, le même Pascal II confirme à l'abbaye de Vézelay la possession de toutes ses dépendances dont l'église brionnaise de Coublanc¹²⁸⁷. La liste de 1102 montre que Coublanc est l'unique église détenue par l'abbaye de Vézelay dans le diocèse de Mâcon, et on ignore par quel intermédiaire elle est entrée en sa possession. Dans le diocèse d'Autun, les moines vézéliens possèdent 11 églises, la plupart à proximité de leur abbaye. Coublanc fait donc

¹²⁸⁴ RUBELLIN 1991, p. 88-91.

¹²⁸⁵ En ligne droite, Châtel-Montagne se situe à environ 30 km de Marcigny et Saint-Germain-des-Fossés à environ 50 km.

¹²⁸⁶ Privilège de 1100 : *Bull. Clun.*, p. 32.

¹²⁸⁷ Privilège de 1102 : *Bull. Clun.*, p. 33.

figure de possession isolée. Cependant, la liste de 1102 montre que le cas de Coublanc n'est pas unique et les possessions de l'abbaye se caractérisent par une relative dispersion qui s'explique peut-être par le rayonnement du culte à Marie-Madeleine¹²⁸⁸.

La forte présence clunisienne en Brionnais n'empêche pas le développement d'autres communautés monastiques. Sous l'épiscopat de l'évêque d'Autun Gauthier (977-1024), le prieuré d'Anzy-le-Duc, implanté en Brionnais avant l'arrivée des clunisiens, devient un important lieu de pèlerinages après la translation des reliques de son premier prieur Hugues de Poitiers. Grâce à ce culte, la communauté se forge une identité et définit son rôle dans la société chrétienne : les moines sont les intercesseurs des hommes auprès de Dieu et par l'intermédiaire de saint Hugues. Sans cette translation, les moines anzinois risquaient de tomber dans l'oubli face à l'emprise grandissante des clunisiens. Dans une certaine mesure, la dynamique clunisienne a pu profiter au prieuré d'Anzy, en agissant comme un stimulateur¹²⁸⁹.

Les abbayes de Saint-Rigaud à Ligny-en-Brionnais et de La Bénisson-Dieu à Briennon sont fondées, elles, bien après l'installation de Cluny en Brionnais, et elles incarnent une nouvelle conception de la vie monastique, marquée par un retour à une application plus stricte de la règle bénédictine.

¹²⁸⁸ Sur la diffusion de ce culte, voir TACCONE 2012. En 1102, l'abbaye de Vézelay possède 3 églises dans les diocèses de Bourges et Noyon, 1 dans ceux d'Auxerre et Saintes, 4 dans les diocèses de Nevers, Clermont, Poitiers et Sens.

¹²⁸⁹ Les sources manquent concernant les relations entre les moines d'Anzy-le-Duc et les moines clunisiens. Dans les années 1130, une transaction entre le prieur de Marcigny et un laïc à propos de biens situés à Baugy est conclue au prieuré d'Anzy *in manu Archimbaldi prioris et Bernardi cellarii* (Marcigny 220 ; voir à propos de cet acte VAN EECKHOUT 2002, p. 104). À ce moment là, les relations sont donc bonnes. Plusieurs décennies auparavant, en 949, les moines de Cluny étaient intervenus aux côtés de l'évêque de Chalon Heudebaud et de la reine Gerberge pour confier à l'abbé Humbert la réforme de l'abbaye Saint-Martin d'Autun (PROU (éd.), 1914, charte 33). Hormis leur présence lors de la signature de cet acte, les moines clunisiens ne semblent pas avoir pris part à la réforme de Saint-Martin : Humbert n'était pas un clunisien (BOUCHARD 1990, p. 373 ; BULLIOT 1849, t. 1, p. 169-172).

Chapitre VII – Une alternative au modèle clunisien : les abbayes de Saint-Rigaud et de La Bénisson-Dieu

Plusieurs décennies séparent la fondation de l'abbaye de Saint-Rigaud de celle de La Bénisson-Dieu, mais elles ont comme point commun d'être postérieures à l'implantation clunisienne en Brionnais et de proposer, à l'origine en tous cas, une autre vision de la vie monastique. L'éclat qui entoure la fondation du prieuré clunisien de Marcigny en 1055 avec l'édification de deux grandes prieurales, l'afflux de dons et le recrutement d'innombrables moniales contraste fortement avec l'installation dans les mêmes années de l'ermite Eustorge dans la forêt d'Avaize.

VII.1. L'abbaye de Saint-Rigaud et son prieuré de Crozan

L'abbaye de Saint-Rigaud étant détruite, c'est son histoire, beaucoup plus que son architecture, qui a suscité des écrits. À notre connaissance, le plus ancien article est rédigé par François Cucherat en 1853, et il paraît dans les *Annales de l'Académie de Mâcon*¹²⁹⁰. Plus d'un siècle après, Raymond Oursel consacre à son tour un long article à l'histoire du monastère. Il s'intitule « Un grand dessein meurtri, l'abbaye de Saint-Rigaud d'Avaize » et est publié dans les *Mémoires de la société éduenne* en 1967. Plus récemment, en 1997 et 2000, François Jal dédie deux articles à Saint-Rigaud. Enfin, en 2003, Gérard Van Eeckhout raconte, dans la revue *Mémoire brionnaise*, l'histoire de l'abbaye du XI^e au XIII^e siècle. Nous

¹²⁹⁰ CUCHERAT 1853 repris par DUBOIS 1904, p. 284-292.

n'avons identifié que quelques sources omises par ces auteurs, peut-être volontairement, car elles traitent essentiellement des bâtiments ; par exemple, un procès-verbal d'adjudication de travaux en 1744¹²⁹¹. La source la plus utile pour restituer l'église abbatiale est le procès-verbal de la visite pastorale de 1746¹²⁹². Cependant, seul Raymond Oursel l'utilise pour proposer une description très succincte¹²⁹³.

Vers le milieu du XI^e siècle, Eustorge, un moine bénédictin de l'abbaye Saint-Austremoine d'Issoire vient vivre en ermite dans la forêt d'Avaize, qui s'étend alors sur les paroisses de Saint-Christophe-en-Brionnais, Saint-Laurent-en-Brionnais, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Charlieu et Ligny. Sa présence attire des disciples, et une petite communauté se forme. En 1065, un seigneur local, probablement forézien, Artaud de Néronde, donne des terres pour la fondation d'une abbaye¹²⁹⁴. Ainsi naît le monastère de Saint-Rigaud qui adopte la règle bénédictine¹²⁹⁵.

L'établissement reçoit le soutien actif des puissants laïcs de la région qui, dans les années 1070, concluent une charte dite des bienfaiteurs dans laquelle ils s'engagent à aider l'abbaye et à encourager leurs vassaux à lui faire des donations ; cette charte est signée par les comtes de Chalon, de Mâcon et du Forez, les seigneurs de Beaujeu, de Semur, Le Blanc, de Bourbon et de Roanne entre autres¹²⁹⁶. Peu après la fondation de l'abbaye, la veuve d'Artaud de Néronde donne aux moines l'église paroissiale de Ligny, et la donation reçoit l'assentiment de l'évêque de Mâcon, Drogon¹²⁹⁷. En 1072, ce dernier venant de mourir, c'est l'archevêque de Lyon qui consacre Hugues, le premier abbé élu de Saint-Rigaud¹²⁹⁸. Le soutien des évêques de Mâcon se manifeste aussi sous l'épiscopat d'Étienne de Bâgé qui, dans la seconde moitié du XII^e siècle, donne à l'abbaye l'église de Vauban et le droit de présentation à sa cure¹²⁹⁹. Saint-Rigaud reçoit également l'appui des évêques d'Autun. En

¹²⁹¹ ADSL – H 172, pièces 24-25.

¹²⁹² DECHELETTE (éd.) 1898-1902, t. 3, p. 449-460 ; 1901, t. 6, p. 423.

¹²⁹³ OURSEL R. 1967, p. 118-119.

¹²⁹⁴ ADSL – H 142 / 1-4.

¹²⁹⁵ Ce vocable est unique en Brionnais, mais au sud-est du territoire, un des monts du Beaujolais porte le nom de Saint-Rigaud : « On croit que saint Rigaud était un cénobite qui souffrit le martyre, écrit Félix Péquégnot. On ignore en quel temps » (PEQUEGNOT 1850, t. 1, p. 221).

¹²⁹⁶ *Mâcon* 6 ; ADSL – H 142/1. Concernant le temporel de l'abbaye voir F. Jal, « L'abbaye de Saint-Rigaud et le Brionnais de 1050 à 1180 », dans *PARAY* 2000.

¹²⁹⁷ ADSL – H 142/1.

¹²⁹⁸ *Mâcon* 5.

¹²⁹⁹ ADSL – H 143/1.

1067, l'évêque Aganon est témoin de la donation par le vicomte Artaud Le Blanc des églises de Crozan et de Matour ainsi que de la moitié des revenus de la paroisse de Gibles¹³⁰⁰. C'est également Aganon qui, en 1071, introduit Eustorge auprès du pape Alexandre II afin que celui-ci accorde sa protection à la jeune abbaye¹³⁰¹. C'est Aganon encore qui, à la demande de l'évêque de Mâcon Landric, confirme à Saint-Rigaud la possession de tous les biens reçus par dons dans l'étendue du diocèse¹³⁰².

En Brionnais, les moines de Saint-Rigaud possèdent les églises de Ligny et Vauban dans le diocèse de Mâcon, et celles de Gibles et Matour dans le diocèse d'Autun ([annexe 31](#)). Il convient d'ajouter l'église de Melay, qui appartient au diocèse de Lyon et qui est signalée vers 1225 comme étant sous le double patronage de l'abbé de Saint-Rigaud et du prieur d'Anzy-le-Duc.

L'abbaye a également dans sa dépendance six prieurés dans l'Allier, la Loire, la vallée de l'Arroux et en Côte-d'Or. L'histoire de ces dépendances est très mal connue. Le prieuré le plus important est certainement celui de Saint-Thibault-en-Auxois dont l'église est conservée en élévation dans son état gothique. En Brionnais, Saint-Rigaud possède le prieuré Saint-Cyr de Crozan installé sur la paroisse de Montmelard. L'église Saint-Cyr est dédiée par l'évêque d'Autun, Aganon, en décembre 1066 et cédée à Saint-Rigaud par le vicomte Artaud I^{er} Le Blanc en avril 1067¹³⁰³. Elle devient certainement dès cette date un prieuré, mais concrètement on trouve la première mention du *prioratus de Croissant* dans un pouillé antérieur à 1312¹³⁰⁴. Le prieuré est détruit mais quelques murs très arasés se devinent sous une dense végétation près du sommet de la montagne Saint-Cyr.

¹³⁰⁰ ADSL – H 142/2.

¹³⁰¹ *Mâcon* 6.

¹³⁰² ADSL – H 142.

¹³⁰³ ADSL – H 142/2.

¹³⁰⁴ LONGNON (éd.), 1904, Pouillé antérieur à 1312.

VII.2. L'abbaye cistercienne de La Bénisson-Dieu



Au regard de l'imposante nef du XII^e siècle bien conservée, le faible nombre d'études sérieuses consacrées à l'abbaye peut surprendre. La maîtrise d'Anne Carcel, en 1975, propose l'unique synthèse des données historiques et architecturales sur l'abbatiale¹³⁰⁵. Les sources ont fait l'objet d'une nouvelle étude par Philippe Peyron à la fin des années 1980 et 1990¹³⁰⁶. Pour l'architecture et un descriptif des grandes transformations pratiquées au XV^e siècle puis au XVII^e par l'abbé Pierre de La Fin et l'abbesse Françoise de Nérestang, la référence demeure l'ouvrage d'Édouard Jeannez, en 1889, *L'archéologie et l'art à l'abbaye cistercienne de La Bénisson-Dieu*¹³⁰⁷. Enfin, dans un rapport de fouilles, dites à l'époque « de sauvetage » et liées à l'implantation d'un drain autour de l'église, Joëlle Tardieu propose, en 1986, une lecture du bâti roman¹³⁰⁸.

L'abbaye est fondée en 1138 sur la paroisse de Briennon¹³⁰⁹. Le premier abbé, Albéric, est à la tête de douze moines venus de Clairvaux. La nouvelle communauté est placée sous la protection du pape Alexandre III et reçoit le soutien de l'évêque d'Autun, Humbert II, et de l'archevêque de Lyon, Foulque¹³¹⁰. Des terres lui sont offertes par les puissants laïcs de la région : le comte de Forez Guy II et le vicomte de Mâcon Artaud Le Blanc entre autres¹³¹¹. L'abbaye ne possède pas de droit de collation dans les paroisses brionnaises conformément aux usages cisterciens.

L'abbaye de La Bénisson-Dieu est l'unique monastère cistercien du Brionnais. Lorsqu'elle est fondée, les abbayes cisterciennes les plus proches sont celles de Sept-Fons dans l'Allier (à

¹³⁰⁵ CARCEL A. 1975.

¹³⁰⁶ BENISSON-DIEU 1988, p. 9-41 ; PEYRON 1999.

¹³⁰⁷ JEANNEZ 1889.

¹³⁰⁸ DRAC RA – MH AAA-99-0836.

¹³⁰⁹ *Gallia Christiana*, t. IV, col. 305.

¹³¹⁰ Forez 1558 et 1561.

¹³¹¹ Forez 1287 et 1291.

environ 50 km) et de La Ferté, au sud de Chalon-sur-Saône (à environ 80 km)¹³¹². À la fin du XII^e siècle, une nouvelle abbaye cistercienne est fondée en Forez, à Bonlieu (à environ 50 km).

Sur le territoire de Briennon, les terres possédées par les moines de La Bénisson-Dieu voisinent celles détenues par les moniales de Marcigny, mais les chartes ne font pas état de conflit comparable à celui qui oppose les clunisiens de Gigny aux cisterciens du Miroir par exemple¹³¹³. Au contraire, ils possèdent des terres en commun¹³¹⁴. En revanche, les relations avec les moines saviniens de Noailly sont plus difficiles, car les deux monastères sont très proches l'un de l'autre et, dès l'installation des moines cisterciens, l'abbé Bernard de Clairvaux est obligé de demander l'intervention de l'archevêque de Lyon Foulque pour faire cesser les nuisances causées par les moines de Noailly¹³¹⁵.

Conclusion du chapitre VII

Au terme des trois premiers chapitres de cette seconde partie, quatre générations de monastères sont apparues. La première dans les années 870 comprend les établissements de Charlieu et Anzy-le-Duc. La seconde, un siècle plus tard, voit la création de Noailly et de Paray-le-Monial, en limites du Brionnais. Une centaine d'années passe encore et, dans les années 1050-1060, sont fondés le prieuré de Marcigny et l'abbaye de Saint-Rigaud. Enfin, en 1138, l'abbaye de La Bénisson-Dieu est créée.

Le renouveau monastique, amorcé par la fondation de l'abbaye de Saint-Rigaud et concrétisé par l'implantation des cisterciens à La Bénisson-Dieu, se poursuit au XIII^e siècle avec l'installation, en 1280, d'un couvent de franciscains à Saint-Nizier-sous-Charlieu. Les frères mineurs s'installent d'abord à Charlieu, où le pape Alexandre IV les autorise à construire un couvent. Mais les moines de Saint-Fortunat, soutenus par l'abbé de Cluny, s'y

¹³¹² La fondation de l'abbaye de La Ferté remonte à 1113 et c'est la première fille de Clairvaux. En revanche, l'abbaye de Sept-Fons n'est fondée que 6 ans avant La Bénisson-Dieu, et elle est une petite-fille de Clairvaux étant donné que son abbaye-mère est Fontenay.

¹³¹³ RICHE D. 2000, p. 140.

¹³¹⁴ *Forez* 1294.

¹³¹⁵ *Forez* 1558.

opposent, et les excommunications lancées par le pape ne les font pas faiblir. Les frères mineurs se replient donc à Saint-Denis-de-Cabanne, mais ce lieu trop isolé et éloigné du bourg de Charlieu n'est pas propice à la prédication. Le pape Urbain IV prend parti pour les clunisiens, tandis que Clément IV se range aux côtés des franciscains. Un accord est finalement conclu en 1280, sous le pontificat de Nicolas III ; il impose aux clunisiens l'installation des frères mineurs à Saint-Nizier-sous-Charlieu sur la limite même de la paroisse de Charlieu¹³¹⁶. Outre les franciscains, le XIII^e siècle voit l'implantation en Brionnais des Templiers. L'époque et les conditions de leur installation en Brionnais sont mal connues, néanmoins ils fondent trois commanderies à Chassenard, l'Hôpital-le-Mercier et Chenay-le-Châtel.

¹³¹⁶ Informations recueillies auprès de la Société des Amis des Arts de Charlieu. Voir aussi DEFONTAINE 2013, t.1, p. 571.

Chapitre VIII – Une alternative au modèle monastique : les chapitres de chanoines

Jusqu'au X^e siècle, en Brionnais, les évêques exercent une pleine autorité. Avec l'implantation des premiers monastères, puis l'expansion de Cluny et la prise en charge par les moines de nombreuses paroisses, la hiérarchie originelle est discutée. La première partie de ce mémoire a montré comment les églises sont devenues des pôles de sacralité structurant le territoire alentour ; cette seconde partie a déjà mis en évidence l'existence et l'intrication de réseaux de pouvoir à la fois civils et religieux. C'est précisément sur le contrôle de ces pôles de sacralité et de ces réseaux de pouvoir que les évêques fondent leur autorité. Or, exemptions et privilèges se multiplient au profit des établissements monastiques, et des espaces entiers du diocèse sont ainsi soustraits à l'autorité épiscopale. À une période où peu à peu les pouvoirs se territorialisent, l'ambition des évêques rencontre celle des abbés et des grands laïcs car leurs territoires sont imbriqués¹³¹⁷. Contrairement à d'autres régions, et pour autant que les sources permettent d'en juger, le Brionnais n'est pas le théâtre de conflits sévères entre les évêques d'Autun, Mâcon et Lyon et les communautés monastiques. Certes, la présence des clunisiens est forte, mais ils ne sont pas en position de monopole ; d'autres communautés, en particulier celle d'Anzy-le-Duc, sont actives, et les évêques, notamment celui de Mâcon, maintiennent leur autorité sur un grand nombre de paroisses. En outre, les évêques trouvent dans les chapitres de chanoines un relais efficace de l'autorité diocésaine au cœur des paroisses les plus éloignées.

¹³¹⁷ Sur les relations entre évêques et moines clunisiens voir VAN EECKHOUT 2002, p. 108-116 ; HUREL, RICHE 2010, p. 70-71 ; GANIVET 2000, p. 369-375 ; JACQUEMET 1947-2000, t. 8, col. 121 ; RACINET 1990, p. 47. Concernant les diocèses du nord de la France, voir AVRIL 1980, p. 478-483.

VIII.1. Évêques et moines : l'équilibre des relations

VIII.1.1. Les évêques et les moines clunisiens

Les documents permettant d'évaluer l'action des évêques vis-à-vis des communautés clunisiennes du Brionnais ne sont pas nombreux. À l'exception d'un cas, ils ne témoignent pas de relations conflictuelles.

Au cours de la deuxième moitié du X^e siècle, l'évêque de Mâcon, Mainbode, et celui d'Autun, Gautier, cèdent à l'abbaye de Cluny les dîmes d'églises brionnaises¹³¹⁸. Cependant, ils n'ont pas l'initiative de la donation, qui est faite à la requête des moines. L'évêque Maimbode explique agir par charité (*caritative*) et il souligne, dès le début de l'acte, que les moines se sont présentés à lui humblement (*humillime deprecantes*), ce qui semble justifier le fait qu'il accède à leur demande. L'évêque d'Autun, quant à lui, accorde les dîmes afin d'assurer aux églises concernées le maintien d'un service divin de qualité (*et cultum sancte religionis digne retinere prospicatur*). Il met comme condition l'entretien des églises par les moines et la nomination permanente d'un desservant choisi par les moines au sein de leur communauté ou non (*Sinodale vero servitium aut a monachis vel ab is quos illi prefecerint reddatur*)¹³¹⁹.

Au XI^e siècle, on ne relève pas de dons d'églises ou de leurs revenus par les évêques à l'attention des moines. Toutefois, dans la deuxième moitié du XI^e siècle, l'évêque d'Autun Aganon confirme la donation faite par des laïcs aux moines de Paray des églises de Colombier, Saint-Symphorien-des-Bois, Curbigny et Ouroux et il conclut avec eux un pacte de confraternité. Aganon est également présent lors de la seconde consécration du prieuré de Marcigny en 1082¹³²⁰.

Dans les premières années du XII^e siècle, l'évêque d'Autun Norgaud donne au prieuré de Marcigny l'église de Saint-Julien-de-Civry¹³²¹. Cette donation lui est imposée par le pape en compensation d'exactions commises à l'encontre de biens monastiques. Les faits ne sont pas

¹³¹⁸ En 956, l'évêque Mainbode cède les dîmes de l'église d'Iguerande (*Cluny* 1000). En 983, l'évêque Gautier cède les dîmes des églises de Trivy et Montmelard (*Cluny* 1628) puis, en 993, les dîmes et autres revenus des églises de Bois-Sainte-Marie et Trivy à nouveau (*Cluny* 1947).

¹³¹⁹ Dans l'ouvrage dédié aux espaces monastiques ruraux en Rhône-Alpes, J.-F. Reynaud souligne que la donation de dîmes et d'églises par les évêques s'explique parfois par le désir de voir les moines relever des églises en mauvais état (REYNAUD 2002, p. 88).

¹³²⁰ *Paray* 28, 25, 16 ; *Marcigny* 2. Voir HILLEBRANDT 1994, p. 108-109 ; BEAUMONT 2012, p. 212-215 ; RICHE D. 2000, p. 158-164.

¹³²¹ *Marcigny* 114 ; *Cluny* 3826.

très clairs mais la situation semble être réglée, en 1103, par la tenue d'un plaid à Mazille, près de Cluny, en présence de Norgaud, de l'abbé de Cluny et du cardinal Milon. Pour Gérard Van Eeckhout, le choix du prieuré de Marcigny comme bénéficiaire de la donation revient à l'abbé de Cluny, mais *a priori* aucune exaction n'avait été commise par l'évêque contre les moniales, et l'accusation concernait des biens extérieurs au Brionnais¹³²².

Les sources conservent le souvenir d'un conflit entre l'évêque Humbert d'Autun et les moniales de Marcigny, au début des années 1140¹³²³. Dans un premier temps, le pape Innocent II invite l'évêque à laisser les moniales en paisible possession des églises de Briant et Sarry. Puis, il recommande à l'archevêque de Lyon, Amédée, de protéger ces églises contre les entreprises de l'évêque. Finalement, un accord est conclu au terme duquel la prieure conserve ses droits sur l'église de Sarry, tandis que l'évêque obtient les droits sur l'église de Briant ainsi que les cinq sous que Marcigny percevait sur l'église de Semur, et cet accord est confirmé par le pape Célestin II. Il est manifeste qu'en matière d'église paroissiale, les évêques ont des prérogatives plus importantes que les clunisiens, surtout au milieu du XII^e siècle, dans le contexte de consolidation de la réforme grégorienne.

VIII.1.2. Les évêques et les moines non clunisiens

C'est peut-être pour empêcher une emprise totale de Cluny sur le monde monastique ou pour favoriser d'autres formes de spiritualité que les évêques soutiennent la fondation et l'expansion de communautés non clunisiennes ([annexe 32](#)). Quelques faits peuvent être rappelés : vers l'an mille l'évêque d'Autun Gauthier favorise le développement des pèlerinages à Anzy-le-Duc en procédant à la translation des reliques d'Hugues de Poitiers ; l'abbaye de Saint-Rigaud doit en partie son développement aux donations faites ou soutenues par les évêques de Mâcon – Drogon, Landry, Étienne de Bâgé – et l'évêque d'Autun Aganon ; la fondation de La Bénisson-Dieu est encouragée par l'évêque d'Autun Humbert et l'archevêque de Lyon Foulque ; les évêques d'Autun favorisent la fondation et l'expansion de l'hôpital d'Aigueperse (Norgaud, Henri de Bourgogne, Étienne II) puis sa

¹³²² VAN EECKHOUT 2002, p. 114.

¹³²³ *Marcigny* 273 à 276 ; *Autun* 5.

conversion en collégiale (Hugues d'Arcy) ; les deux autres chapitres de chanoines du diocèse d'Autun – Saint-Germain-en-Brionnais et Semur – sont également des fondations dans lesquelles les évêques jouent un rôle déterminant.

Au demeurant, on ne saurait affirmer que l'unique objectif des évêques, lorsqu'ils contribuent à la naissance et à l'essor d'une communauté, est de freiner l'expansion clunisienne. L'intervention de chaque évêque, selon sa personnalité et la politique qu'il entend mener à la tête de son diocèse, est guidée par des motivations différentes. On sait que les évêques Drogon, Landric et Norgaud ont lutté contre les privilèges clunisiens ; en revanche, l'évêque Aganon est à la fois un ami des clunisiens, le fondateur de la collégiale Saint-Germain et le soutien des moines de Saint-Rigaud. Les sources brionnaises ne témoignent pas d'une attitude très tranchée d'un évêque vis-à-vis de l'une ou l'autre communauté présente sur le territoire. Comme l'écrit Dominique Iogna-Prat, il faut « faire un sort au cliché de l'anti-épiscopalisme clunisien »¹³²⁴. Au cours de la seconde moitié du XI^e siècle, on assiste à la conversion de nombreux évêques qui entrent à Cluny et, à l'inverse, des profès clunisiens accèdent à l'épiscopat. « On aboutit à une intrication des réseaux ecclésiastiques (séculiers et réguliers) et à l'imbrication des aristocraties (d'Église et du siècle) »¹³²⁵.

VIII.2. La fondation de collégiales

En participant à la fondation de collégiales, les évêques implantent dans des secteurs éloignés du cœur du diocèse des pôles assurant le maintien de l'autorité épiscopale et la diffusion des prescriptions de l'évêque en matière de liturgie.

Les chapitres de chanoines regroupent des clercs désirant mener une vie de prière en communauté sans pour autant suivre une règle monastique et donc se retirer du monde¹³²⁶.

¹³²⁴ IOGNA-PRAT 2000, p. 81. G. Van Eeckhout réfute l'idée de R. Oursel (OURSSEL R. 1967) et F. Jal (JAL F. 1997 et F. Jal, dans *Paray* 2000) selon laquelle l'abbaye de Saint-Rigaud aurait été créée par les évêques pour freiner l'expansion clunisienne (VAN EECKHOUT 2003, p. 33).

¹³²⁵ IOGNA-PRAT 2000, p. 81.

¹³²⁶ Article « Chanoine » de P. Montaubin, dans GAUVARD *ET AL.* 2002, p. 250-251 ; PARISSÉ 2009 ; articles « Collégiale », « Chanoine » et « Chanoines réguliers », dans VAUCHEZ 1997 ; LEMARIGNIER *ET AL.* 1962, p. 132-139, 188-196, 344-348 ; MASSONI 2010.

Dès le IV^e siècle, des évêques, comme Diodore d'Antioche, Eusèbe de Verceil et Augustin d'Hippone, règlent la vie commune des clercs de leur entourage en adaptant le modèle cénobitique¹³²⁷. Plus tard, des collégiales sont créées à distance des villes épiscopales et par conséquent sans lien avec le service quotidien de la cathédrale. Au milieu du VIII^e siècle, l'évêque de Metz, Chrodegang, rédige une règle édictant les principes fondamentaux de l'état canonial : les chanoines vivent en commun, sont tenus de participer aux offices des différentes heures canoniales et de se réunir en chapitre. Les deux différences majeures avec le mode de vie monastique sont, premièrement, la possibilité de vivre, à l'intérieur du cloître, dans une maison individuelle, deuxièmement, le droit de posséder des biens propres. La règle d'Aix-la-Chapelle, rédigée en 816 dans l'entourage réformateur de Louis le Pieux, reprend avec plus de détails les dispositions de Chrodegang en insistant sur la vie commune (dortoir, réfectoire) et avec l'objectif d'être appliquée dans tout l'empire.

À partir des X^e et XI^e siècles, les chapitres de chanoines sont de plus en plus nombreux, mais le respect ou le rejet des formes de la vie commune divise les communautés. Certaines abandonnent réfectoire et dortoir au profit de maisons individuelles au sein du cloître, ce sont des chanoines séculiers, d'autres respectent strictement la règle d'Aix ou, plus fréquemment, adoptent la règle dite de saint Augustin, qui prône la désappropriation individuelle, ce sont des chanoines réguliers.

Les réformateurs grégoriens, et en particulier les papes Nicolas II et Urbain II, encouragent le développement des communautés de chanoines réguliers et leur constitution en ordres. Ainsi, l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Ruf est créé en 1038 à Avignon, puis celui d'Arrouaise dans les années 1090, aux confins de l'Artois et de la Picardie, ou encore celui des Prémontrés, fondé en 1120 par Norbert de Xanten, dans l'actuel département de l'Aisne.

En Brionnais, les évêques d'Autun sont à l'origine de la fondation de trois collégiales. La plus ancienne est fondée vers 1080 à Saint-Germain-en-Brionnais, tandis que les collégiales de Semur-en-Brionnais et Aigueperse sont fondées respectivement en 1274 et 1288. Aucune n'est une création : les clercs s'installent dans une église existante. La collégiale de Saint-

¹³²⁷ On peut aussi signaler la présence, dans la deuxième moitié du IV^e siècle, de petites pièces chauffées par hypocaustes et construites le long du gouttereau nord de la première cathédrale de Genève. Leur fonction n'est pas définie, mais on peut émettre l'hypothèse qu'il s'agisse de cellules pour les clercs assistant l'évêque dans la desserte de la cathédrale (Charles Bonnet, dans HEIJMANS, GUYON 2006).

Germain abrite un chapitre de chanoines réguliers, tandis que le chapitre de Semur est constitué de chanoines séculiers. Il est probable que les chanoines d'Aigueperse soient des séculiers également.

VIII.2.1. La collégiale régulière de Saint-Germain-en-Brionnais

« Aganon, évêque d'Autun, soucieux de s'assurer la puissante protection de saint Germain et connaissant un lieu où se trouve une église dédiée audit saint confesseur, lieu éloigné de tout tumulte populaire et église convenable pour le service du culte, ayant en outre appris que ce lieu, aux dires de certains et comme prouvé par l'existence de tombes creusées là, avait jadis été dédié à Dieu, s'est entendu avec un prêtre de bonne vie, du nom de Bernard, et après de nombreuses discussions, a enfin obtenu qu'il accepte, suivant les conseils d'Aganon, de mener au service de Dieu et de saint Germain, une vie canonique ».

Cartulaire de l'Église d'Autun, charte 29¹³²⁸.

Dans cette charte rédigée au début des années 1080, l'évêque d'Autun, Aganon, rappelle dans quel contexte il a institué un chapitre de chanoines réguliers à Saint-Germain-en-Brionnais¹³²⁹. L'acte de fondation est perdu, mais le début de l'épiscopat d'Aganon fournit un *terminus post quem* : 1055¹³³⁰. En outre, l'évêque signale que les chanoines adoptent la vie commune et le principe de pauvreté individuelle (*quamdiu communiter et sine proprietate vixerint*). Or, ces deux préceptes nous situent dans le contexte de la réforme du statut canonial qui crée la distinction entre chanoines séculiers et réguliers. Les deux temps forts de la réforme sont les synodes romains de 1059 et 1063. La fondation de la collégiale Saint-Germain pourrait donc se situer dans le troisième quart du XI^e siècle, peut-être dans les années 1060-1070. Suivant cette hypothèse, elle pourrait avoir suivie de près la fondation du prieuré de Marcigny et être contemporaine de celle de l'abbaye de Saint-

¹³²⁸ « *Quia ergo beatum Germanum in numero eorum qui in hoc nobis patrocinari possunt non infirmum esse sincera sacrae paginae relatione et miraculorum evidentia didicimus, ego Agano, licet indignus, Eduensis tamen ecclesiae, utinam non ad detrimentum meum, dictus episcopus, videns olim locum in quo nunc praedicticonfessoris ecclesia divino nutu sita est religioni fore congruum ut pote ab omni strepitu populari remotum, quorundam etiam relatione et sepulcrorum quae ibi effodiebantur attestacione comperiens Deo quondam esse dicatum, quemdam bonae vitae presbyterum Bernardum nomine de religione conveni et ut sub canonicae vitae institutis ibi Deo et praenominato confessori deserviret* » (CHARMASSE (éd.), 1900).

¹³²⁹ Dans la charte, l'évêque Aganon se réclame de l'autorité du pape Grégoire VII et de celle du légat du Saint-Siège et archevêque de Lyon Hugues de Die ce qui permet de dater la rédaction de la charte entre 1082 et 1085.

¹³³⁰ Jean Richard émet l'hypothèse d'une fondation aux environs de l'année 1070 (RICHARD J. 1963 b, p. 289).

Rigaud. D'ailleurs, le même idéal de dépouillement caractérise les religieux de Saint-Germain et de Saint-Rigaud, et cela transparaît dans l'architecture très simple de la collégiale, actuellement conservée en élévation, bien que sa construction ait pu commencer plusieurs décennies après la fondation.



Les chanoines de Saint-Germain s'impliquent dans la vie paroissiale. Dans la charte 29, l'évêque autorise les chanoines à considérer les laïcs venus chercher refuge auprès d'eux et de saint Germain et étant demeurés sur place un certain temps comme leurs paroissiens. Ainsi, les chanoines peuvent-ils recevoir et conserver leurs offrandes. En outre, l'évêque autorise les personnes n'appartenant pas à la paroisse de Saint-Germain à léguer une part de leurs biens aux chanoines ou à être inhumés dans cette paroisse à condition qu'ils aient obtenu l'accord de leur prêtre ou lui aient versé un dédommagement. Par cet acte, l'évêque légitime sans doute une situation qu'il n'avait pas anticipé en fondant la communauté, à savoir l'installation d'une population aux abords de la collégiale. Cette dernière concurrence les églises paroissiales voisines et provoque manifestement la colère de leurs prêtres dont la charte dénonce « l'avidité croissante » et les « exactions »¹³³¹.

La charte 29 renseigne également sur le réseau auquel appartient la collégiale Saint-Germain. En effet, celle-ci est à la tête de trois autres chapitres : Saint-Jean l'Évangéliste à Bar-le-Régulier (« *ecclesiam B. Johannis Evangelistae quae apud Barrum sita est* »), Saint-Saturnin à Saint-Sernin-du-Bois (« *ecclesiam sancti Saturnini de Planesia* ») et Saint-Martin à Drompvent (« *ecclesiam sancti Martini de Dronventico* »)¹³³². À la fin du XI^e siècle, l'abbaye Saint-Pierre de Mâcon est transformée en chapitres de chanoines réguliers et elle rejoint la

¹³³¹ « *Unde postea comperiens a quibusdam presbyteris ingruente avaritia, praedictae ecclesiae commoda impediri, et pro exactione eorum [...]* ».

¹³³² Bar-le-Régulier est en Côte-d'Or dans le canton de Liernais, tandis que Saint-Sernin-du-Bois et Drompvent (à Verosvres) sont en Saône-et-Loire respectivement dans les cantons du Creusot et de Saint-Bonnet-de-Joux.

congrégation de Saint-Germain¹³³³. Les liens unissant ces édifices ne sont pas très clairs faute de sources. Un texte de 1203 indique que le prieur de Saint-Germain participe à l'élection de celui de Bar-le-Régulier en concertation avec les chanoines du lieu¹³³⁴. À Saint-Sernin, au contraire, il a pleine autorité pour la nomination du prieur et des officiers claustraux¹³³⁵. À partir du XIV^e siècle, les chapitres de Saint-Germain et Saint-Sernin sont réunis sous la conduite d'un même prieur¹³³⁶. La communauté de Saint-Germain disparaît entre 1757, date à laquelle est encore signalé un « prieuré en commende de l'ordre de St-Augustin », et 1774, année de la publication de l'ouvrage de Claude Courtépée qui indique qu'il n'y a plus de religieux¹³³⁷.

Pour être complet sur le réseau auquel appartient la collégiale Saint-Germain, il faut mentionner les églises qu'elle patronne. En 1277 au plus tard, l'église paroissiale d'Oyé et la chapelle de Sancenay sont dans sa dépendance¹³³⁸. C'est toujours le cas en 1729¹³³⁹. Dans un pouillé antérieur à 1312, il est indiqué que la collégiale contrôle également l'ancienne église paroissiale de Saint-Germain qui est rabaissée au rang de chapelle, certainement peu de temps après que les chanoines aient obtenu le droit d'assurer la *cura animarum*¹³⁴⁰.

Si on cherche à inscrire la fondation de la collégiale Saint-Germain dans un contexte plus vaste, on constate que les chapitres de chanoines réguliers du diocèse d'Autun, ou plus largement de Bourgogne, ne bénéficient pas d'études de synthèse contrairement aux chapitres de chanoines séculiers, ce qui tient peut-être au fait qu'il est fréquemment difficile de faire le départ entre collégiale régulière et prieuré. Avant 1200 en particulier, les deux institutions possèdent un vocabulaire commun : par exemple, un *decanus* peut diriger des moines et un *abbas* des chanoines¹³⁴¹. Seuls les termes *monachi* et *canonici* sont précis.

¹³³³ GUIGUE (éd.), 1874, p. 34-35. Jean Richard a mené une étude sur la congrégation de Saint-Germain-en-Brionnais (RICHARD J. 1963 b).

¹³³⁴ ADCO – Cartulaire 227, f° 130.

¹³³⁵ ADCO – Cartulaire 227, f° 132 v.

¹³³⁶ Le fait est attesté pour la première fois en 1385 avec le prieur Jean de Saint Privé (ADCO – H 762).

¹³³⁷ Mention de 1757 : DESSERTENNE, GEOFFRAY (éd.), 2010, p. 173-174. Mention de 1774 : COURTEPEE, BEGUILLET 1967, t. 3, p. 139.

¹³³⁸ Concernant la politique paroissiale des communautés canoniales, voir AVRIL 1980 et la communication de P. Montaubin, dans PARISSÉ 2009, p. 119 sqq.

¹³³⁹ ADSL – G 926.

¹³⁴⁰ LONGNON (éd.), 1904 : « Pouillé antérieur à 1312 ».

¹³⁴¹ Constat fait par Vincent Tabbagh pour les collégiales de Bourgogne (TABBAGH 1999, p. 102-103 et 2000, p. 89).

Parmi les fondations de chapitres réguliers, proches géographiquement et dans le temps de celle de Saint-Germain-en-Brionnais, on peut citer la fondation de la collégiale de Belleville-sur-Saône, en 1158, par le seigneur Humbert III de Beaujeu¹³⁴². Au sein du diocèse de Lyon, cette fondation fait exception. En effet, la réforme grégorienne, qui incite les chanoines à adopter une vie régulière, y est peu suivie¹³⁴³. Seuls les chanoines de Saint-Irénée optent pour la règle de saint Augustin, et ce sont eux qui se voient confier la fondation de la collégiale de Belleville¹³⁴⁴. Au contraire, dans les diocèses bourguignons – Autun, Nevers, Langres, Auxerre, Chalon – la réforme marque, au XII^e siècle, un coup d'arrêt dans la création de chapitres séculiers, tandis que nombre de communautés existantes se convertissent en chapitres réguliers ou en prieurés¹³⁴⁵. Ce phénomène s'atténue à la fin du XII^e siècle, et dix créations de collégiales séculières sont attestées entre 1172 et 1213¹³⁴⁶. Dans le diocèse d'Autun, néanmoins, il faut attendre les années 1270 pour voir la fondation de trois nouvelles collégiales séculières à Bourbon-Lancy d'abord, puis en Brionnais, à Semur et Aigueperse.

VIII.2.2. La collégiale séculière de Semur-en-Brionnais



En 1274, un chapitre de chanoines est fondé dans l'église Saint-Hilaire de Semur-en-Brionnais¹³⁴⁷. Contrairement à l'église de Saint-Germain-en-Brionnais qui est reconstruite à la suite de l'installation des chanoines, l'église de Semur, elle, n'est pas réédifiée.

Dans l'acte de fondation de la collégiale de Semur, il est précisé que le chapitre est fondé dans l'*église paroissiale* Saint-Hilaire. On ignore à quelle date l'église passe du statut de chapelle castrale à celui de paroissiale, mais les dimensions de l'église

¹³⁴² À vol d'oiseau, 46 km séparent les deux collégiales. L'acte de fondation de la collégiale de Belleville est connu par des copies conservées aux ADR – 19G 3.

¹³⁴³ Hervé Chopin, dans REVEYRON *ET AL.* 2013, p. 120-121.

¹³⁴⁴ Une notice rédigée en 1179 par un chanoine de Belleville et dont il reste un vidimus de 1520 (AN – P 1388¹) lui-même recopié en 1662 (ADR – 10G 531) indique que la fondation, confirmée par l'archevêque Héraclius et richement dotée par le seigneur de Beaujeu et par l'église cathédrale de Lyon, fut confiée aux chanoines réguliers de Saint-Irénée. Voir RUBELLIN 2003, p. 384.

¹³⁴⁵ TABBAGH 1999, p. 108.

¹³⁴⁶ Par exemple, à Donzy et Prémery dans le diocèse de Nevers, Époisses et Saulx-le-Duc dans celui de Langres, Toucy et Appoigny dans celui d'Auxerre (TABBAGH 1999, p.108-110).

¹³⁴⁷ *Autun* 132.

édifiée dans la deuxième moitié du XII^e siècle laissent supposer que l'église possède dès cette époque des droits réputés paroissiaux¹³⁴⁸. Cependant, l'église Saint-Martin, construite au pied de l'éperon demeure, jusqu'à l'érection de Saint-Hilaire en collégiale, l'unique *parrochiale ecclesia*¹³⁴⁹. Ce n'est qu'en 1274, que l'évêque l'abaisse au rang de chapelle au profit de Saint-Hilaire¹³⁵⁰.

L'érection, c'est-à-dire l'acte par lequel l'Église établit un chapitre dans une collégiale, suppose la fondation¹³⁵¹. Cette dernière consiste à assurer au futur chapitre des revenus stables et suffisants, autrement dit lui constituer une dot. Une décrétale d'Honorius III, en 1222, ordonne qu'aucune église ne soit consacrée s'il n'a été pourvu à sa dotation¹³⁵². Un laïc peut donc fonder un chapitre, tandis que seule l'autorité ecclésiastique peut l'ériger.

À Semur, les fondateurs sont l'évêque d'Autun, Girard de Beauvoir, et le seigneur du lieu, Jean de Châteauvilain. Ils créent un chapitre composé de douze chanoines et un doyen (*tresdecim canonici*). Les fondateurs leur accordent quinze prébendes : une par chanoine, deux pour le doyen, une et demi pour le sacristain et le chantre. L'acte de fondation ne régleme pas le service liturgique qui est défini par les chanoines eux-mêmes une fois leur existence établie¹³⁵³. L'acte précise les modalités de nomination des chanoines : le chapitre élit le doyen et cette nomination est confirmée par l'évêque. La nomination des autres chanoines et la collation des prébendes sont faites de manière alternée par l'évêque et le seigneur de Semur.

Vient ensuite la description des biens et des droits dont les fondateurs dotent le chapitre. Ainsi, l'évêque autorise les chanoines à établir un cimetière près de l'église à condition qu'il soit ouvert à la communauté des fidèles. Il donne l'église de Saint-Martin-la-Vallée, dont il supprime le statut paroissial. Le seigneur de Semur, lui, autorise les chanoines à acquérir des biens et réaliser des constructions dans la partie occidentale de la forteresse où est située

¹³⁴⁸ Pour mémoire, l'église Saint-Hilaire est qualifiée de *capella* dans un privilège papal de 1120 (*Marcigny* 270), puis d'*ecclesia* dans un acte des années 1140 conclu avec l'évêque d'Autun (*Marcigny* 275, 276 ; *Autun* 5). Cf. *supra* Chapitre IV.2.3.2. « Églises et châteaux ».

¹³⁴⁹ *Marcigny* 270.

¹³⁵⁰ *Autun* 132.

¹³⁵¹ TORQUEBAU 1942, col. 572.

¹³⁵² Décrétales, Xa 1.III, tit. XL, c. 8.

¹³⁵³ Dans certains actes de fondation, les statuts du chapitre à établir sont précisément décrits par les fondateurs. C'est le cas, par exemple, pour les collégiales de Couches et Notre-Dame d'Autun. Voir TABBAGH 2003, p. 210.

l'église. Il leur permet d'acquérir des terres et d'étendre leurs biens sur tous les domaines relevant de la châellenie ou de la baronnie, à condition que cela ne leur procure pas un revenu annuel supérieur à 200 livres tournois et qu'ils s'en portent acquéreurs à perpétuité. Le seigneur s'engage à verser une rente annuelle de 20 livres tournois. Il autorise les chanoines à pêcher dans la Loire, mais se réserve le gros poisson.

Bien qu'il soit précisé, d'une part, que le seigneur n'exerce aucune juridiction sur les lieux sacrés et les personnes ecclésiastiques, et d'autre part, qu'il revient au doyen de surveiller et corriger les chanoines, on note que les fondateurs s'assurent, ainsi qu'à leurs successeurs, un pouvoir de contrôle sur le fonctionnement du chapitre. Ainsi, tous les chanoines et doyens sont tenus de jurer serment de fidélité à Jean de Châteauvilain puis à ses successeurs, et l'évêque d'Autun se réserve un droit de visite une fois par an au moins. Ces dispositions ne sont pas propres au chapitre de Semur : les chanoines de Couches et Thil-en-Auxois, en Bourgogne, sont également tenus de prêter serment de fidélité au fondateur, un seigneur laïque et, en plus de leurs obligations liturgiques, ils s'engagent notamment à veiller à l'honneur du seigneur et à ne lui porter aucun tort ni dommage¹³⁵⁴.

Les motifs de fondation sont classiques : assurer un service divin de qualité et intensifier les prières à la gloire de Dieu. À cela, Jean de Châteauvilain ajoute un motif supplémentaire, le salut de son âme et de celles de ses ancêtres.

Outre la chapelle de Saint-Martin-la-Vallée, les chanoines possèdent certainement la chapelle Sainte-Marie-Madeleine construite dans le bourg castral de Semur et, plus tard, l'église voisine de Montmegin¹³⁵⁵.

VIII.2.3. La collégiale séculière d'Aigueperse

Vers 1100, le vicomte de Mâcon Artaud Le Blanc donne à l'évêque d'Autun Norgaud la terre d'Aigueperse, située sur la paroisse de Saint-Bonnet-des-Bruyères, afin que soient fondés une église dédiée à Marie-Madeleine et un hôpital dédié à Saint-Nazaire¹³⁵⁶. Suivant

¹³⁵⁴ TABBAGH 2003, p. 211.

¹³⁵⁵ Aux XV^e et XVI^e siècles, le chapitre de Semur semble avoir des droits dans quelques églises hors du Brionnais, par exemple à Lenax dans l'Allier et Charrain-sur-Loire dans la Nièvre (NICOLIER 2006, p. 43).

¹³⁵⁶ *Cartulaire lyonnais* 12 (« *Ecclesia beatae Marie Magdalene fuit fundata et domus hospitalis Aquesparse fuit constructa anno incarnationis dominice millesimo centesimo [...] locum qui dicitur ad Aquamparsam, qui continetur in Episcopatu Eduensi atque in parrochia Sancti Boneti* »).

le témoignage des sources, c'est l'unique hôpital fondé en Brionnais au cours des XI^e et XII^e siècles¹³⁵⁷.

Une cinquantaine d'années après la fondation, l'évêque d'Autun, Henri de Bourgogne, remet à l'hôpital l'église de Gibles, sachant qu'en 1067, la moitié de celle-ci avait été donnée par le vicomte Artaud I^{er} Le Blanc aux moines de Saint-Rigaud¹³⁵⁸. Au cours du dernier tiers du XII^e siècle, l'évêque d'Autun, Étienne, donne à l'hôpital l'église de Vareilles¹³⁵⁹.

En 1288, l'évêque d'Autun Hugues d'Arcy et le seigneur de Beaujeu érigent l'église de l'hôpital en collégiale (*erigere in collegiatam*¹³⁶⁰). L'acte de fondation possède une forme assez canonique. Il indique que le chapitre compte onze chanoines et un doyen (*undecim canonicos et decanum*). La collégiale est instituée afin d'augmenter et améliorer les louanges et le service de Dieu¹³⁶¹. L'évêque fondateur se réserve le droit de confirmer ou d'infirmer l'élection du doyen, choisi parmi les douze chanoines. Le fondateur laïque, Louis de Beaujeu, « dans les terres et juridiction duquel l'église est située », donne aux chanoines l'entière justice et juridiction et tous les droits dans la *villa* d'Aigueperse (*omnimodam iustitiam et iurisdictionem et omnia iura*) ; il les autorise à mettre des forges dans les bois de la *villa* et leur accorde le droit de construire un cloître, au sein duquel ni lui ni ses successeurs n'auront aucun droit ; enfin, il affecte au chapitre une rente annuelle de 70 sols. En échange des privilèges qu'il octroie, le seigneur est doté par l'évêque de la collation de quatre prébendes du chapitre.

Les églises de Vareilles et Gibles, précédemment données au recteur de l'hôpital, passent sous le contrôle des chanoines. Celle de Gibles était encore sous le double patronage du doyen d'Aigueperse et de l'abbé de Saint-Rigaud à la fin du XVII^e siècle¹³⁶². Dès la fondation de la collégiale, trois chanoines sont nommés curés des églises de Saint-Igny-de-Vers, Dun et Propières, et le doyen est de droit curé de Saint-Bonnet-des-Bruyères.

¹³⁵⁷ Cf. *supra* Chapitre IV.2.3.2. « Églises et hôpitaux ».

¹³⁵⁸ *Autun* 4.

¹³⁵⁹ *Cartulaire lyonnais* 49.

¹³⁶⁰ ADSL – G 515, pièce 1.

¹³⁶¹ Les formules employées dans l'acte de fondation des collégiales de Semur et Aigueperse sont quasiment identiques. Dans l'acte de Semur : « [...] *dominus Jhesus Christus augmentato divine laudis júbilo et multiplicatis servitoribus gloriatur, cujus laudem et gloriam peroptamus toto devocionis affectu nostris temporibus augmentari* [...] ». Dans l'acte d'Aigueperse : « [...] *ad divini cultus augmentationem et ejusdem laudis jubulum, cujus laudem et gloriam peroptamus toto devotionis affectu nostris temporibus augmentari* [...] ».

¹³⁶² ADSL – G 935, f° 35.



À Aigueperse, comme à Semur, le chapitre s'installe dans un édifice existant. La nef unique, le transept et le clocher romans de la collégiale sont actuellement conservés. Un immense chœur rectangulaire est édifié à la suite de l'installation du chapitre et antérieurement au XV^e siècle¹³⁶³.

Les chapitres séculiers bénéficient, on l'a dit, de plus d'études que les chapitres réguliers. Ces dernières années, une base de données intitulée « Base des collégiales séculières de France (816-1563) » a été conçue afin de répertorier toutes les collégiales séculières créées entre le concile d'Aix, en 816, et la fin du concile de Trente, en 1563¹³⁶⁴. Chaque établissement dispose d'une notice indiquant les principaux événements qui le concernent, un inventaire des sources et une bibliographie. En outre, une carte géolocalise toutes les collégiales répertoriées (annexe 33). Pour les diocèses médiévaux d'Autun et de Mâcon, le contributeur est Vincent Tabbagh et, pour le diocèse de Lyon, Hervé Chopin.

La base répertorie 28 collégiales pour le diocèse médiéval d'Autun, deux pour celui de Mâcon et 18 pour celui de Lyon. Parmi les 28 collégiales autunoises figure celle de Saint-Martin-de-Lixy fondée dans les années 1490 par les seigneurs de La Fin¹³⁶⁵ (annexe 34). Il s'agit d'une paroisse brionnaise, mais cette collégiale, par sa date de fondation très tardive, sort du cadre de notre étude. Il faut toutefois apporter une correction à la base de données, puisque Saint-Martin-de-Lixy n'appartient pas au diocèse d'Autun mais à celui de Mâcon.

La carte en annexe 33 montre que les collégiales de Semur et Aigueperse sont assez isolées par rapport aux autres collégiales, d'autant qu'au moment de leur fondation les collégiales de Trévoux, Charolles et Saint-Martin-de-Lixy, qui sont figurées sur la carte, n'existent pas encore¹³⁶⁶. Cet isolement s'explique, d'une part, parce que dans le diocèse d'Autun, les collégiales se concentrent dans la cité épiscopale et au nord, dans l'actuelle Côte-d'Or et, d'autre part, par le nombre très faible de collégiales dans le diocèse de Mâcon. On sait que dans les années 1220, le prêtre de Saint-Philibert de Charlieu avait demandé à l'évêque de

¹³⁶³ La construction du nouveau chœur est traitée au chapitre XII.3.2.2. « Le vaste chœur des chanoines d'Aigueperse » (cf. *infra*).

¹³⁶⁴ La base est accessible en ligne à l'adresse www.lamop-appli.univ-paris1.fr/collegiales/. Ce programme est piloté par le LAMOP / Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris.

¹³⁶⁵ ADSL – G 526.

¹³⁶⁶ La collégiale de Trévoux est fondée en 1523 et celle de Charolles en 1524.

Mâcon d'ériger l'église paroissiale en collégiale afin d'accroître son importance face à la toute puissance des moines de Saint-Fortunat, mais l'évêque a refusé en rappelant au prêtre sa sujétion à l'abbé de Charlieu¹³⁶⁷.

Un point commun aux collégiales de Semur, Aigueperse et beaucoup d'autres est leur fondation conjointe par un évêque et un seigneur laïque. Pour le premier, nous l'avons dit, les collégiales servent de relais à son autorité hors de la cité épiscopale. En outre, elles assurent le rayonnement spirituel et culturel de la cathédrale par la qualité du personnel ecclésiastique qu'elles abritent. Pour le second, la collégiale est la seule église privée qu'il soit encore possible de fonder à la suite de la réforme grégorienne. Elle joue donc un rôle fondamental dans les stratégies politiques des grandes familles. À ce sujet, la collégiale de Semur est tout à fait représentative des fondations bourguignonnes à partir de la fin du XII^e siècle : des collégiales castrales. À Vergy, Montréal, Thil-en-Auxois, Grancey et Donzy, Vincent Tabbagh met en évidence le triptyque 1. forteresse / 2. collégiale au sein des murailles / 3. prieuré à quelques distances ; le tout fondé par la même famille seigneuriale¹³⁶⁸. Le schéma se retrouve à Semur avec le château, la collégiale Saint-Hilaire et le prieuré de Marcigny¹³⁶⁹. Ainsi, l'équipement ecclésiastique des forteresses et de leur bourg se densifie tout au long du Moyen Âge. Pour mémoire, les seigneurs de Semur fondent la chapelle castrale Saint-Hilaire, la chapelle Sainte-Marie-Madeleine au bourg, le prieuré de Marcigny, puis ils fondent un chapitre dans la chapelle castrale qui devient paroissiale et intègre dans sa dépendance l'église de Saint-Martin-la-Vallée située aux pieds de la forteresse, ce qui témoigne à la fois des relations fortes que les seigneurs nouent avec les milieux ecclésiastiques et de l'impact qu'ils peuvent avoir sur l'organisation spatiale des lieux de culte. En d'autres termes, passée la réforme grégorienne, les chanoines maintiennent la tradition du soutien mutuel entre l'aristocratie laïque et le clergé.

¹³⁶⁷ DEFONTAINE 2013, t. 1, p. 571.

¹³⁶⁸ TABBAGH 2008.

¹³⁶⁹ Vincent Tabbagh observe que la distance qui sépare le pôle "forteresse + collégiale" du pôle "prieuré" est fréquemment due au choix d'implanter la communauté monastique près de l'eau (V. Tabbagh, dans MOUILLEBOUCHE 2012, p. 18). Cette observation se vérifie dans le cas du prieuré de Marcigny.

Conclusion du chapitre VIII

Les désaccords existent entre les évêques et les moines, parce que ces derniers bénéficient de privilèges qui privent les évêques d'une partie de leur autorité, mais ces conflits n'ont pas véritablement laissé de traces dans les archives brionnaises. Dans les églises paroissiales qui leur sont confiées, les moines exercent consciencieusement leur rôle de patron ecclésiastique. Conformément aux règles édictées dans le cadre de la réforme grégorienne, les moines appliquent leur droit de présentation du desservant sans chercher à évincer l'évêque à qui revient, *in fine*, le droit de nomination¹³⁷⁰ ; par ailleurs, on peut supposer qu'ils choisissent des prêtres au sein du clergé séculier plutôt que de proposer des moines pour cette charge, bien que ces derniers aient accès au sacerdoce¹³⁷¹. Une attitude conciliante chez les moines comme chez les évêques a permis, sur ce territoire, le maintien de relations apaisées.

Les fondations de collégiales, qui assurent aux évêques un rôle de premier plan dans la vie spirituelle du diocèse, interviennent dans des contextes très variées : à Saint-Germain, c'est une fondation presque *ex nihilo* pour développer un culte à saint Germain ; à Semur, les chanoines s'installent dans une église castrale pour accroître le prestige de la famille seigneuriale ; enfin, à Aigueperse, la collégiale est fondée dans une chapelle d'hôpital dont on améliore le statut peut-être au moment où l'établissement de soin cesse de fonctionner¹³⁷². L'évêque d'Autun apparaît seul dans la première fondation, tandis que les seigneurs de Semur et de Beaujeu sont impliqués dans les suivantes. Le point commun à ces fondations est le fait que l'installation d'un chapitre de chanoines améliore la desserte spirituelle pour les populations alentour.

¹³⁷⁰ RACINET P. 1997, p. 73.

¹³⁷¹ AVRIL 1980 et 1984 ; BERLIERE 1927 ; DEVAILLY 1975 ; LOGNA-PRAT 2000, p. 74-80.

¹³⁷² Dans un ouvrage collectif paru en 2010, Anne Massoni dresse une typologie des collégiales en fonction de l'origine et de la fonction principale des établissements. Ainsi, la diversité, constatée à petite échelle pour le Brionnais, reflète-t-elle bien une réalité. Anne Massoni distingue cinq types : les anciennes basiliques transformées en collégiales aux XI^e et XII^e s. ; les collégiales castrales fondées à la même époque ; les collégiales initiées par des évêques au XIII^e s. essentiellement ; les collégiales fondées par de puissants laïcs aux XIV^e et XV^e s. ; enfin, les érections par l'autorité ecclésiastique de prêtres habitués (*i. e.* qui portent l'habit d'une église) en chapitres de chanoines (MASSONI 2010).

Au terme des deux premières parties de ce travail, l'ensemble des lieux de culte du corpus a été repéré et leur statut commenté. Il est donc possible d'aborder un sujet commun à toutes les églises : les vocables. En effet, les titulatures offrent un autre angle d'approche du paysage religieux en ce qu'elles dessinent, elles aussi, une géographie du sacré.

Chapitre IX – Les vocables : une autre géographie du sacré

Les églises sont des lieux saints par la grâce des corps saints qu'elles recèlent et par l'accomplissement du sacrifice eucharistique, et elles sont des lieux sacrés en vertu du rituel de consécration. La pratique de déposition des reliques dans les églises apparaît à la fin du IV^e siècle. En Occident, la plus ancienne translation connue est relatée dans une lettre d'Ambroise de Milan à sa sœur Marcelline en 386¹³⁷³. L'évêque raconte l'invention des restes de Gervais et de Protais, puis leur installation solennelle dans la cathédrale de Milan. Le rituel de consécration, lui, est plus tardif que le dépôt de reliques, puisqu'il apparaît au VI^e siècle seulement¹³⁷⁴. Dans le *Liber diurnus* – un ensemble de formules de la chancellerie pontificale rassemblées à la fin du VIII^e siècle – la déposition de reliques lors du rituel de consécration relève d'abord d'un usage « possible » avant de devenir « nécessaire »¹³⁷⁵. La formule X du *Liber diurnus*, datée du pontificat de Pélage (556-561), atteste l'usage de dédicacer les églises à des saints nommément désignés.

Dans le diocèse de Tours, qui bénéficie d'une documentation ancienne, grâce notamment aux écrits de son évêque Grégoire, la pratique du dépôt de reliques est attestée au milieu du V^e siècle et elle se répand au cours du siècle suivant¹³⁷⁶. À cette époque, cependant, l'usage de désigner une église par son vocable est encore rare. Les sources font ensuite défaut pour saisir l'évolution qui mène jusqu'au IX^e siècle, période à partir de laquelle l'identification des

¹³⁷³ LOGNA-PRAT 2006, p. 170.

¹³⁷⁴ LAUWERS 2010, p. 5 ; GUERREAU 1998 b, p. 176-177.

¹³⁷⁵ *Liber diurnus Romanorum Pontificum*, X et XXI, éd. H. Foerster, Bern, 1958, p. 83-88. Pour un commentaire du *Liber diurnus*, voir LOGNA-PRAT 2006, p. 175.

¹³⁷⁶ ZADORA-RIO 2008, p. 44.

lieux de culte à leur saint patron est devenue courante¹³⁷⁷. Le Brionnais ne disposant pas de sources antérieures au IX^e siècle, cette évolution ne pourra pas davantage être appréhendée. La seule attestation d'une translation de reliques pour ce territoire est datée vers 920¹³⁷⁸. Un couple de laïcs fonde, avec l'autorisation de l'évêque de Mâcon, l'église de Saint-Denis-de-Cabanne. Il la dote richement et la pourvoit en reliques (« *Hanc igitur dotem cessionis tradimus pro amore Dei omnipotentis, hac sanctorum reliquiarum in earum domo positarum* »¹³⁷⁹). Étant donné que le concile d'Epaone, en 517, a recommandé de ne pas placer de reliques dans les oratoires des *villae*, la charte de fondation de l'église de Saint-Denis-de-Cabanne pourrait constituer l'unique témoignage de la fondation d'une église paroissiale en Brionnais au X^e siècle¹³⁸⁰.

La documentation disponible à partir de 800 montre que reliques et vocables dessinent une géographie du sacré. À l'échelle locale, les reliques contribuent au rayonnement du lieu de culte en créant une sorte de zone sacrée autour de lui, d'intensité décroissante plus on s'éloigne du pôle ecclésial. C'est une façon de structurer l'espace¹³⁸¹. À plus large échelle, le choix d'un vocable peut signer l'appartenance d'une église à un diocèse, signifier son insertion dans un réseau monastique ou témoigner de relations politiques entre deux royaumes.

IX.1. Historiographie

En 1981, Michel Aubrun fait de l'étude des dédicaces « l'un des moyens les plus sûrs de datation de la paroisse »¹³⁸². On se garderait bien aujourd'hui d'une telle affirmation, et

¹³⁷⁷ ZADORA-RIO 2008, p. 44.

¹³⁷⁸ *Cluny* 225.

¹³⁷⁹ Il s'agit des reliques des saints Denis, Karilef et Brice : « *hanc dotem testamenti, in honore sancti Dionisii, et sancti Karilefi confessoris et sancti Bricii confessoris necnon et aliorum sanctorum, celebrati* ».

¹³⁸⁰ Concile d'Epaone, canon 25 : « [...] que les reliques des saints ne soient pas déposées dans les oratoires des *villae*, à moins peut-être qu'il ne se trouve dans le voisinage des clercs de quelque paroisse qui puissent entourer ces cendres sacrées d'une fréquente psalmodie. S'il n'y en avait pas, on n'en ordonnera pas à cet effet avant de leur avoir assuré nourriture et vêtement en suffisance » (GAUDEMET, BASDEVANT 1989, t. 1, p. 113, canon 25).

¹³⁸¹ GUERREAU 1998 b, p. 189-191.

¹³⁸² AUBRUN 1981, p. 228.

l'auteur lui-même a depuis nuancé son propos¹³⁸³. Christine Delaplace insiste sur le fait que, si l'étude des vocables est un « outil indispensable », il doit rester un instrument complémentaire et non le critère unique permettant de déterminer la genèse des paroisses, et elle ajoute qu'il convient de manier les résultats obtenus avec prudence¹³⁸⁴.

Au cours de ces dix dernières années, plusieurs chercheurs travaillant sur le paysage religieux ont fait des vocables un critère d'analyse. Jean-Claude Hélas étudie « La place des saints dans la toponymie villageoise et dans la dédicace des églises en Gévaudan (XI^e-XIV^e s.) ». Marie-Geneviève Colin s'intéresse aux vocables dans le cadre de sa thèse consacrée à la christianisation des campagnes entre Garonne et Pyrénées. Michel Pécha examine les dédicaces pour comprendre la mise en place du réseau paroissial dans le doyenné de Candé en Anjou. Yann Codou se sert des titulatures pour déterminer comment les évêques administraient les zones marginales des diocèses de Gaule méridionale¹³⁸⁵. Dans une tout autre direction, en 2001, dans le cadre d'une recherche sur l'ancien diocèse de Clermont, Bruno Phalip montre que l'étude des vocables met en lumière les relations entre les diocèses en observant la manière dont le culte d'un saint se diffuse¹³⁸⁶.

Concernant les diocèses du sud de la Bourgogne, plusieurs études sont utiles. Il convient de citer en premier celle conduite par Maurice Chaume en 1936. L'auteur traite des départements de l'Yonne, de Côte-d'Or et de Saône-et-Loire¹³⁸⁷. Il établit une liste longue mais non exhaustive des vocables bourguignons, évalue leur récurrence, indique leurs plus anciennes mentions et formule des remarques sur la répartition géographique des titulatures. Il constate que les vocables qui, selon lui, attestent de l'ancienneté des édifices (la Vierge, Pierre, Paul, Martin et Jacques) se concentrent dans les villes, leurs banlieues et dans les bourgades importantes. Il en déduit qu'en Bourgogne, « les chrétientés des IV^e et V^e siècles gravitaient autour d'une église principale que circonscrivaient, dans un rayon plus

¹³⁸³ M. Aubrun, dans DELAPLACE 2005, p. 33-34.

¹³⁸⁴ DELAPLACE 1999, p. 156. Pour une méthode d'analyse des vocables, on peut se référer à DUBOIS, LEMAITRE 1993 et à WAGNER 2004.

¹³⁸⁵ J.-C. Hélas, dans *ÉGLISE* 2006, p. 93 sqq. ; COLIN 2008 ; PECHA 2010, p. 147-156 ; Y. Codou, dans MAZEL 2008, p. 195-212. Sur la question des titulatures dans les zones limitrophes entre deux diocèses, citons aussi le travail de Sabine Racinet sur les diocèses d'Amiens et Beauvais aux V^e-X^e siècles (RACINET S. 1997).

¹³⁸⁶ PHALIP 2001, p. 117.

¹³⁸⁷ CHAUME 1936.

ou moins étendu, un certain nombre de chapelles secondaires, aux vocables toujours identiques : la Vierge, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Pierre, Saint-Laurent, plus un ou deux saints locaux dont les noms variaient suivant les diocèses »¹³⁸⁸. Maurice Chaume indique fréquemment l'époque à partir de laquelle le culte d'un saint est attesté en Bourgogne et il indique la source à laquelle il se réfère, ce qui fournit un *terminus post quem* pour la fondation des églises¹³⁸⁹. Dans le même esprit, Thérèse-Jean Schmitt, dans sa thèse sur l'archidiaconé d'Autun, « suggère la raison pour laquelle tel saint fut choisi comme protecteur d'une paroisse », mais à l'inverse du chanoine Chaume, elle ne donne jamais ses sources ce qui limite l'intérêt des informations données¹³⁹⁰.

En 1974, Denis Grivot publie la *Légende dorée d'Autun, Chalon, Mâcon, Charolles et Louhans* consacrée aux meilleures œuvres d'art à sujet religieux dans les églises de Saône-et-Loire. Il donne pour chaque saint une notice, souvent humoristique, avec mention des paroisses dans lesquelles il est vénéré et des églises dans lesquelles des œuvres d'art représentent le saint¹³⁹¹. Cet ouvrage présente moins d'intérêt pour notre étude et fait fréquemment doublon avec l'ouvrage de Maurice Chaume.

Enfin, en 1985, Jean Rigault consacre un article aux « vocables des églises et chapelles du département de Saône-et-Loire »¹³⁹². L'auteur ne cherche pas à retrouver le vocable originel des églises, mais prend en compte les titulatures en usage au moment de son étude, et ses conclusions sont donc très contestables.

Pour la connaissance des saints vénérés dans les diocèses bourguignons, trois études nous ont été particulièrement utiles. La plus ancienne est le *Légendaire d'Autun* publié par Félix Péquégnot en 1850¹³⁹³. L'auteur consacre une notice à chaque *saint et pieux personnage des diocèses d'Autun, Chalon et Mâcon*. Les notices sont classées en fonction du calendrier des fêtes de ces saints. Pour le diocèse d'Autun, une nouvelle étude, plus analytique, du

¹³⁸⁸ CHAUME 1936, p. 227.

¹³⁸⁹ Par exemple, pour le vocable Saint-Saturnin, Maurice Chaume note que Grégoire de Tours mentionne dans son *De gloria beatorum martyrum*, l'existence au début du VI^e siècle, in *Burgundia*, d'un sanctuaire renfermant les reliques du saint (CHAUME 1936, p. 222).

¹³⁹⁰ Par exemple, elle écrit p. 106 : « Lorsque le pape Urbain II consacra, à Bari, l'autel qui renfermait les restes de saint Nicolas de Myre (1089), il fit don de plusieurs fragments de ses reliques à ses frères de Cluny. Ceux-ci, à leur tour, en distribuèrent aux églises de Marcigny et Paray-le-Monial que l'on venait de construire » (SCHMITT 1957, p. 105-107, 180-195).

¹³⁹¹ GRIVOT 1974.

¹³⁹² J. Rigault, « Les vocables des églises et chapelles du département de Saône-et-Loire », dans *ENCADREMENT RELIGIEUX* 1985, p. 451-472.

¹³⁹³ PEQUEGNOT 1850.

sanctoral a été réalisée en 2006 par Diane Carron dans le cadre de sa thèse¹³⁹⁴. Enfin, le sanctoral clunisien bénéficie d'une thèse de 2005 par Catherine Bonnin-Magne¹³⁹⁵.

IX.2. Les vocables des églises monastiques

IX.2.1. L'abbaye Saints-Étienne-et-Fortunat de Charlieu

Dans les actes antérieurs à 1200, la mention du vocable est rare car le monastère est désigné par l'appellation *Carus-Locus*. Toutefois, cinq mentions de la titulature peuvent être identifiées. En 876, l'archevêque de Lyon, Aurélien, confirme la fondation du monastère dédié aux martyrs Étienne et Fortunat¹³⁹⁶. En 879, dans l'acte de donation des prieurés de Régný et de Saint-Nizier l'Estra, l'abbaye est dédiée à saint Étienne uniquement¹³⁹⁷. De même, en 946, dans le privilège accordé par Louis IV d'Outremer à l'abbaye de Cluny lui confirmant la possession de Charlieu¹³⁹⁸. En revanche, en 949, dans un acte de restitution de biens par un dénommé Sobon, l'abbaye est placée sous les vocables d'Étienne, Félix, Fortunat et Achillée¹³⁹⁹. Enfin, dans les années 1040, Étienne est à nouveau mentionné seul dans un acte de donation conclu avec le chevalier Gérard¹⁴⁰⁰.

Étienne est un saint biblique. Il est « un des sept diacres ordonnés par les apôtres pour le ministère sacré »¹⁴⁰¹. Il est le premier martyr de l'Église puisqu'il a été lapidé « l'année même de l'Ascension du Seigneur ». Son tombeau a été découvert en 417 à Jérusalem. Peu d'années après, ses reliques sont transportées à Constantinople et, de là, elles parviennent à

¹³⁹⁴ CARRON 2006 ; *RELIQUES* 2006, p. 457-467.

¹³⁹⁵ BONNIN-MAGNE 2005.

¹³⁹⁶ LABBE (éd.), 1714-1715, vol. 6, col. 178-180 : « [...] *sed habeant potestatem liberam monachi, Domino, sanctisque martyribus Stephano et Fortunato* [...] ».

¹³⁹⁷ MABILLON (éd.), 1703-1713, vol. 3, p. 206 : « [...] *ex ministerio Cariloci quod est dicatum in honore Sancti Stephani in comitatu Matiscensi* [...] ».

¹³⁹⁸ PROU (éd.), 1914, n° 29, p. 70-71 : « *Monasterium in honore Sancti Stephani consecratum, quod cognominatur Carilocus* ».

¹³⁹⁹ FOURNIAL (éd.), 1973, p. 108 : « *monasterium, idque in honore beatorum martirum Stephani, Faelicis, Fortunati et Achilei solemniter dedicare curavit* [...] ».

¹⁴⁰⁰ FOURNIAL (éd.), 1973, n° 3, p. 110 : « *werpicionem feci super altare sancti Stephani* ».

¹⁴⁰¹ Jacques de Voragine fonde son récit de la vie de saint Étienne sur les *Actes des apôtres* (chap. 6) et sur la *Cité de Dieu* de saint Augustin (VORAGINE 1998, p. 45-49, 394-398).

Rome en 425¹⁴⁰². En Bourgogne, la cathédrale de Chalon est peut-être la première à avoir été dédiée à saint Étienne dès le V^e siècle, avant que ce vocable ne soit attribué, au siècle suivant, aux cathédrales de Dijon et Auxerre¹⁴⁰³. Le culte d'Étienne est donc répandu en Occident dès le V^e siècle, année de l'invention de ses reliques. Par conséquent, son attribution, au IX^e siècle, au monastère de Charlieu n'a pas un caractère d'exception.

La dédicace aux martyrs Félix, Fortunat et Achillée a un caractère identitaire plus marqué au sens où ces saints sont les patrons de l'Église de Valence, cité dont le fondateur de l'abbaye de Charlieu est l'évêque¹⁴⁰⁴. La date de leur martyre est estimée vers 212. Au début des années 500, des clercs du royaume burgonde élaborent ce que les hagiographes modernes nomment le Cycle de Bourgogne¹⁴⁰⁵. Ils établissent artificiellement des liens entre des saints dont le seul point commun est d'avoir subi le martyre aux II^e ou III^e siècles dans des cités de ce qui allait devenir le royaume burgonde : ces saints sont Marcel de Chalon, Bénigne de Dijon, Speusippe, Méleusippe et Éleusippe de Langres, Symphorien d'Autun, Thyrese de Saulieu, Ferréol et Ferjeux de Besançon, et Félix, Fortunat et Achillée de Valence. Les récits antérieurs ne font état d'aucun contact entre eux. Pourtant, sous la plume des clercs burgondes, ces saints sont tous rattachés à l'évêque Irénée de Lyon qui aurait choisi de les envoyer chacun vers une cité différente pour l'évangéliser. C'est ainsi que le prêtre Félix et les diacres Fortunat et Achillée auraient été dirigés vers Valence. Par ce procédé, les clercs du début du VI^e siècle font de Lyon « le centre d'un royaume de Dieu, qui possédait les mêmes contours que le royaume burgonde »¹⁴⁰⁶.

Dans les sources médiévales, certes très peu nombreuses, relatives à Charlieu, la dédicace à Étienne a la primauté sur les trois autres, mais c'est le vocable Fortunat que l'histoire a retenu. Le changement pourrait dater de 1094. Jean-Baptiste Desevelinges s'appuie sur un manuscrit aujourd'hui perdu pour affirmer qu'une consécration de l'église eut lieu cette

¹⁴⁰² VORAGINE 1998, p. 396-398.

¹⁴⁰³ SAPIN 1986, p. 32-34.

¹⁴⁰⁴ BARDY 1930. À propos de Fortunat, voir aussi BAUDOIN 2006, p. 222 qui établit un parallèle entre saint Fortunat de Valence et saint Fortunat d'Aquilée : étant donné la similitude de leur martyre (torches ardentes et décapitation), il suppose que Fortunat de Valence est « un doublet du martyr d'Aquilée par le cheminement des reliques ».

¹⁴⁰⁵ VAN DER STRAETEN 1960-1961.

¹⁴⁰⁶ Justin Favrod, « Du royaume des Burgondes à la Bourgondie : naissance d'une patrie », dans PARAVY 2002, p. 23-24.

année là, à la suite de la reconstruction de l'édifice¹⁴⁰⁷. La cérémonie est célébrée par les archevêques de Lyon et de Bourges, et par l'évêque de Mâcon et la dédicace à Fortunat l'emporte¹⁴⁰⁸. La décision de favoriser ce vocable renvoie directement aux origines de l'abbaye et à la mémoire du fondateur. Par ailleurs, depuis le milieu du XI^e siècle, le monastère est devenu une dépendance clunisienne or, en 1049, le pape Léon IX attribue à Cluny les reliques de Fortunat¹⁴⁰⁹. De plus, dans les années 1070-1080, sous l'abbatit d'Hugues de Semur, la fête des saints Félix, Fortunat et Achillée est inscrite au sanctoral clunisien¹⁴¹⁰. La primauté accordée à cette titulature possède donc une certaine cohérence.

IX.2.2. Le prieuré Sainte-Croix, Sainte-Trinité et Sainte-Marie d'Anzy-le-Duc

L'histoire du prieuré d'Anzy avant 1200 est connue par la *Vita* de son premier prieur, Hugues de Poitiers, mais ce texte ne mentionne pas le vocable¹⁴¹¹. En fait, la plus ancienne attestation est une inscription en latin sur une pierre encastrée à l'arrière de l'autel majeur de la prieurale :



HEC ARA EST CONSECRATA
IN HONORE SUMAE ET INDIVIDUAE
TRINITATIS ET CRUCIS VENE
RANDAE : ATQUE SANCTAE DEI
GENITRICIS ET VIRGINIS MARIAE

¹⁴⁰⁷ La source de J.-B. Desevelinges est un « Mémoire manuscrit des Bénédictins contre le curé Dupont » (DESEVELINGES 1856, p. 21).

¹⁴⁰⁸ Le choix de l'archevêque de Bourges est symbolique, puisque l'acte de fondation de l'abbaye de Cluny, en 910, est rédigé à Bourges en présence de l'archevêque Madalbert. En 981, c'est aussi l'archevêque de Bourges, Hugues, qui consacre Cluny II (HUREL, RICHE 2010).

¹⁴⁰⁹ PIERROT 1975, p. 45. Précisons que vers 954, les reliques qui se trouvaient à Valence avaient été volées par les moines du Monastier-Saint-Chaffre.

¹⁴¹⁰ BONNIN-MAGNE 2005, p. 210.

¹⁴¹¹ MABILLON, ACHERY (éd.), 1668-1701, *Acta Sanctorum, saeculum V*, p. 92-106.

Les auteurs du *Corpus des inscriptions de la France médiévale* datent l'inscription du XI^e siècle¹⁴¹². Ils avancent différents arguments paléographiques, linguistiques et liés au contenu du formulaire. La datation proposée nous semble pouvoir être validée en raison de la forte proportion de lettres capitales comparée aux quelques onciales utilisées (G, H, E, R)¹⁴¹³. La forme en navette des O invite elle aussi à une telle datation, tout comme la forme du Q dont la barre est placée en bas de la boucle. En outre, le caractère irrégulier du module des lettres et, de façon générale, leur allongement vertical plaident en faveur du XI^e siècle. Cette datation paléographique est corroborée par les données linguistiques avec, par exemple, les diphtongues systématiques ou le M unique pour *sumae*. L'ensemble des indices, associé au formulaire lui-même de la dédicace¹⁴¹⁴, autorise à être plus précis que les auteurs du *Corpus des inscriptions médiévales* et à avancer une datation assez haute dans le XI^e siècle, peut-être proche de l'an mil ou même dans les dernières années du X^e siècle. Ainsi, l'inscription pourrait être contemporaine de la première prieurale. Le bloc sur lequel elle est gravée a été conservé malgré les multiples reconstructions de l'église et intégrée, au XIX^e siècle, dans l'autel actuel.

Les prieurales d'Anzy-le-Duc, Marcigny et Crozan sont les seules églises du Brionnais à porter un vocable dogmatique : la Trinité. Cela confirme la remarque faite par Élisabeth Zadora-Rio pour le diocèse de Tours, à savoir qu'il s'agit d'un vocable ancien mais resté en vogue pour les titulaires d'abbayes jusqu'au XI^e siècle¹⁴¹⁵. La prieurale d'Anzy est l'unique église du Brionnais dédiée à la Sainte-Croix¹⁴¹⁶. L'usage de cette dédicace est ancien : au V^e siècle, le pape Hilaire édifia à Rome un oratoire à la Sainte-Croix, dans lequel il déposa un fragment de la Vraie Croix¹⁴¹⁷. En France, on trouve les premières utilisations de cette dédicace au

¹⁴¹² FAVREAU *ET AL.* 1997, p. 54-55 ; BULLIOT 1849, t. 1, p. 122. L'inscription mesure 34 cm de haut et 86 cm de large ; chaque lettre mesure environ 5 cm de haut et 3,5 cm de large.

¹⁴¹³ Nous remercions Vincent Debiais (Université de Poitiers, Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale) pour ses remarques précieuses dans l'analyse de cette inscription.

¹⁴¹⁴ Dans la Patrologie Latine, les mots *ara* et *crux veneranda*, qui sont les plus originaux de l'inscription, sont majoritairement employés dans des textes de l'époque carolingienne (nous remercions Alain Guerreau d'avoir porté à notre connaissance la base de données permettant d'effectuer des requêtes dans le corpus numérisé de la Patrologie Latine).

¹⁴¹⁵ ZADORA-RIO 2008, p. 49.

¹⁴¹⁶ Ce vocable n'est attesté qu'en 1403 pour la chapelle de Lespinasse à Saint-Forgeux-Lespinasse (ADL – B 1879 : mention de la *capella Sancti Crucis de Espinassia* dans le testament de Béatrix Barbat, veuve d'Hugues Poquet de Changy).

¹⁴¹⁷ CHAUME 1936, p. 222-223.

VI^e siècle à Poitiers, Arles, Tours et Angers¹⁴¹⁸. Au VII^e siècle, une basilique d'Autun était dédiée à la Sainte-Croix. Cette dédicace se retrouve dans tous les diocèses français, notamment ceux du sud-est et du nord-est de la France, cependant on la rencontre très peu en Bourgogne du Sud.

Il faut souligner que la prieurale d'Anzy-le-Duc détient les reliques du seul saint dont l'histoire soit intimement liée au Brionnais, celles de son premier prieur Hugues de Poitiers. Vers 1000, l'évêque d'Autun Gauthier procède à la translation des reliques d'Hugues, mort vers 925¹⁴¹⁹. En 1025, l'évêque d'Autun Helmuin se rend au second concile d'Anse et emporte les reliques avec lui¹⁴²⁰. Bien qu'il s'agisse des seules reliques inventées en Brionnais, aucune église n'est dédiée à ce saint.

IX.2.3. Les prieurales Sainte-Trinité et Saint-Nicolas de Marcigny

La titulature de la prieurale de Marcigny – Sainte-Trinité, Sainte-Marie et Saint-Jean-Évangéliste – est attestée dans la deuxième charte de son cartulaire¹⁴²¹. Elle présente des similitudes avec celle d'Anzy-le-Duc, en revanche elle est rare dans le monde clunisien. L'abbé Hugues de Semur l'aurait choisie en mémoire de son prédécesseur Odilon car le prieuré de Sauxillanges, où il avait d'abord élu sépulture, portait cette dédicace¹⁴²²; en outre, Odilon avait témoigné durant son abbatiat d'une certaine préoccupation pour le sort religieux des femmes¹⁴²³.

La deuxième charte du cartulaire de Marcigny indique aussi la dédicace des autels secondaires. Étant donné que le prieuré patronne de nombreuses églises brionnaises, la

¹⁴¹⁸ MOULIN 1976, p. 350.

¹⁴¹⁹ Voir la *Vita S. Hugonis*, dans MABILLON, ACHERY (éd.), 1668-1701, *Acta Sanctorum, saeculum V*, p. 102-103.

¹⁴²⁰ Voir la *Vita S. Hugonis*, dans MABILLON, ACHERY (éd.), 1668-1701, *Acta Sanctorum, saeculum V*, p. 104-105. Sur le transport des reliques lors des conciles, voir Goetz H.-W., « La paix de Dieu en France autour de l'an mil : fondements et objectifs, diffusion et participants », dans PARISSÉ, BARRAL I ALTET 1992, p. 134-135.

¹⁴²¹ Cette titulature est indiquée dans la charte *Marcigny 2* qui est une notice historique sur la fondation du monastère.

¹⁴²² WISCHERMANN 1990, p. 234-235.

¹⁴²³ Sur l'image de la femme dans les écrits d'Odilon, voir Maria Hillebrandt, dans STRATFORD 2010, p. 33.

connaissance des saints vénérés, dès l'origine, par les moniales présente un grand intérêt, comme il sera montré dans la section IX.3.3.2 :

« Altare ad dextrum in honore apostolarum Petri, Pauli et omnium apostolorum, Stephani, Laurentii, Vicentii ; altare vero ad laevam in honore sancti Joannis Baptistae, Silvestri, Hilarii, Martini, Nicolai et omnium confessorum Cristi et sanctae Mariae Magdalenae omniumque sanctarum virginum ; altare marmoreum majus dedicatum est in honore Patris et Filii et Spritus sancti, beatae Mariae semper virginis, Joannis Evangelistae ».

La priurale des moines est dédiée à saint Nicolas lequel est cité dans l'extrait ci-dessus. Évêque de Myre, en Asie Mineure, il vécut au IV^e siècle et il est un des saints les plus populaires du Moyen Âge. À l'abbaye de Cluny, il intègre le sanctoral sous l'abbatit d'Hugues de Semur, le fondateur du prieuré de Marcigny. Cependant, la première attestation de ce saint dans un calendrier clunisien est légèrement postérieure à la fondation de Marcigny, puisqu'il apparaît dans le calendrier du psautier de Moissac vers 1067¹⁴²⁴. On note que saint Nicolas intègre le sanctoral clunisien avant la translation de ses reliques en Occident en 1087. Toutefois, même hors de la sphère clunisienne, le culte est répandu très tôt, comme l'atteste l'inscription de saint Nicolas dans le martyrologe de Florus vers 830. Le culte connaît un nouveau développement au XI^e siècle en raison de la rédaction vers 1050, à Angers, d'un recueil de miracles, ce qui correspond parfaitement à la fondation du prieuré de Marcigny en 1055¹⁴²⁵.

IX.2.4. L'abbaye de Saint-Rigaud et son prieuré Saint-Cyr de Crozan

Le vocable de l'abbaye est attesté dans une charte de 1071 : « *monasterio Sancti Rigaldi de Aveiza* »¹⁴²⁶. Dans l'abbaye brionnaise, saint Rigaud est honoré comme martyr le 7 octobre¹⁴²⁷. Nous ne savons rien d'autre à propos de ce saint. Jean Mabillon indique qu'il

¹⁴²⁴ BONNIN-MAGNE 2005, p. 225. On retrouve saint Nicolas dans deux autres calendriers clunisiens du XI^e siècle, celui de l'ordinaire de Bernard et celui du bréviaire de Saint-Taurin.

¹⁴²⁵ BONNIN-MAGNE 2005, p. 225. Dans le martyrologe de Marcigny, rédigé à la fin du XI^e siècle, figure la mention de *Sancti Nicholai episcopi Myrreorum Litia* (HAUSMANN 1984, p. 106).

¹⁴²⁶ *Mâcon* 6.

¹⁴²⁷ CUCHERAT 1853, t. 2.

n'est mentionné dans aucun martyrologe¹⁴²⁸. Félix Péquégnot écrit : « On croit que S. Rigaud était un cénobite qui souffrit le martyre : on ignore en quel temps »¹⁴²⁹.

En 1066, l'église de Crozan est dédiée à la Sainte Trinité, à la Bienheureuse Marie Mère de Dieu, à saint Michel archange, aux bienheureux martyrs Vincent, Cyr et Julitte¹⁴³⁰. La donation à l'abbaye de Saint-Rigaud a lieu quatre mois après la dédicace, en avril 1067, ce qui pourrait signifier que les moines ne sont pas intervenus dans le choix de la titulature. Les sources sont lacunaires, mais on constate qu'au XVII^e siècle, seule la dédicace à saint Cyr est conservée¹⁴³¹. Au III^e siècle, la chrétienne Julitte et son fils Cyr, âgé de 3 ans, meurent en martyrs à Tarse (Cilicie), car Julitte refuse de sacrifier aux idoles. Leurs reliques sont rapportées d'Antioche en Gaule par l'évêque saint Amâtre d'Auxerre avant 418. Elles sont déposées dans deux églises : Saint-Savin-sur-Gartempe et Saint-Amâtre d'Auxerre¹⁴³². Vers la fin du VI^e siècle, Cyr et Julitte sont inscrits au martyrologe hiéronymien rédigé à Auxerre¹⁴³³. Dans la seconde moitié du X^e siècle, la dévotion connaît un renouveau avec la rédaction des *Miracula sanctorum Quirici et Julittae* par Teterius, un chanoine de la cathédrale de Nevers où des reliques sont conservées depuis le IX^e siècle¹⁴³⁴. Au XI^e siècle, leur fête intègre le calendrier clunisien et figure au martyrologe de Marcigny¹⁴³⁵.

IX.2.5. L'abbaye de La Bénisson-Dieu

Le vocable – La Bénisson-Dieu – est caractéristique des abbayes cisterciennes : celle de Nizors, en Haute Garonne, fondée à la fin du XII^e siècle, porte le même nom. Il existe des variantes comme la Merci-Dieu en Indre-et-Loire, la Piété-Dieu dans la Sarthe, la Grâce-Dieu dans le Doubs ou la Cour-Dieu en Loiret¹⁴³⁶.

¹⁴²⁸ MABILLON (éd.), 1703-1713, t. IV, p. 669.

¹⁴²⁹ PEQUEGNOT 1850, t. 1, p. 221.

¹⁴³⁰ ADSL – H 142/2.

¹⁴³¹ Par ex., dans le procès-verbal de la visite pastorale de 1690 : « Il y a encore un prieuré dans l'étendue de la paroisse appelé Crozan sous le vocable de Saint-Cyre » (ADSL – G 935, f° 75).

¹⁴³² CHAUME 1936, p. 208 ; PHALIP 2001, vol. 3, p. 50 ; BAUDOIN 2006, p. 182.

¹⁴³³ BONNIN-MAGNE 2005, p. 214.

¹⁴³⁴ Diane Carron, « Saint-Cyr », *Inventaire des sanctuaires et lieux de pèlerinage chrétiens en France*, 2005, URL : [www.sanctuaires.coldev.org/index.php ?r=cons&sr=cons&id=171](http://www.sanctuaires.coldev.org/index.php?r=cons&sr=cons&id=171).

¹⁴³⁵ HAUSMANN 1984, p. 66 ; BONNIN-MAGNE 2005, p. 214.

¹⁴³⁶ *BENISSON-DIEU* 1988, p. 15-16.

IX.3. Les vocables des églises séculières

IX.3.1. Les premières mentions dans les textes

Si la date d'attribution des vocables est généralement inconnue, il est possible, en revanche, de dresser un état des premières mentions de chaque vocable ([annexe 35 – tableau 1](#)).

La titulature de 5 des 6 églises citées au IX^e siècle est connue : Martin pour les églises de Varenne-sous-Dun et Charlieu, et André, Jean et Marcel pour les trois églises d'Iguerande. Le vocable de l'église de Sancenay – l'Assomption de la Vierge – n'est signalé pour la première fois qu'en 1729. Par ailleurs, une terre Saint-André est signalée à Chauffailles en 882 et la première attestation du vocable, en 1746, indique que l'église est dédiée à ce saint¹⁴³⁷. Les 4 plus anciens vocables connus en Brionnais sont donc Martin, André, Jean et Marcel.

Parmi les 42 églises mentionnées au X^e siècle, 22 vocables sont connus. On retrouve André, Jean et Marcel pour les églises d'Iguerande. Le vocable Martin est toujours attesté lui aussi et est attribué à 3 nouvelles églises. Les titulatures qui apparaissent sont Marie et Pierre, attribuées chacune 3 fois, Germain et Didier attribuées chacune 2 fois, mais aussi Christophe, Denis, Léger, Symphorien, Oyend et Nazaire.

Au XI^e siècle, 10 des 14 vocables déjà signalés sont encore attestés et 8 apparaissent¹⁴³⁸. Il s'agit de Ponce, Nicolas, Révérien, Priest (ou Préjecte), Nizier, Laurent, Foy et Médard.

Au XII^e siècle, ce sont 6 vocables qui se maintiennent et 9 sont signalés pour la première fois : Sauveur, Marie-Madeleine, Bonnet, Ferréol, Ambroise, Julien, Hilaire, Saturnin et Étienne.

Pour un peu plus de 40 églises, les sources établies entre le IX^e et le XII^e siècle ne mentionnent pas le vocable. Il faut alors se référer à des sources plus tardives et, bien souvent, ce sont les procès-verbaux de visites pastorales rédigés aux XVII^e et XVIII^e siècles qui livrent la première mention du vocable. Dans un certain nombre de cas, il s'agit d'un vocable inédit par rapport à ceux signalés aux IX^e-XII^e siècles. Ainsi, Paul et Maurice apparaissent dans la documentation au XIII^e siècle ; Honorat au siècle suivant ; Sainte-Croix au XV^e ;

¹⁴³⁷ *Mâcon* 422.

¹⁴³⁸ Les 10 vocables qui se maintiennent sont Marie, Nazaire, Jean, Pierre, Martin, André, Symphorien, Germain, Oyend et Léger.

Sylvestre au XVI^e ; Sulpice, Gervais, Georges, Barthélémy, Vincent et Marguerite au XVII^e siècle ; enfin, Jacques-et-Philippe au XVIII^e. Peut-on estimer que ces vocables attestés tardivement perpétuent la titulature attribuée au Moyen Âge ? S'il est impossible de répondre, on peut seulement constater que parmi les 50 églises pour lesquelles on connaît à la fois le vocable ancien et le vocable moderne, il est identique dans 90 % des cas¹⁴³⁹.

On ne connaît la période d'attribution du vocable que pour les églises de Saint-Denis-de-Cabanne et Sainte-Foy, parce que l'acte de fondation est conservé ; vers 920 pour la première et dans le dernier tiers du XI^e siècle pour la seconde¹⁴⁴⁰, mais pour toutes les autres, on ne peut indiquer que la date de leur première mention, or celle-ci peut être bien postérieure à la date d'attribution.

IX.3.2. La composition du sanctoral

En incluant les vocables attestés tardivement, 43 titulatures différentes ont été identifiées, parmi lesquelles 12 correspondent à des saints bibliques (28 %), 22 à des saints de l'Antiquité (51 %) et 9 à des saints mérovingiens (21 %). Sur les 43 vocables, 26 renvoient à des saints morts en martyrs (60 %), la plupart entre le I^{er} et le III^e siècle. Parmi les saints appartenant au clergé (51 % sans compter les apôtres), 78 % sont des évêques, 18 % des diacres et 4 % seulement des abbés (fig. 28 et [annexe 35 – tableaux 2 et 3](#)).

À l'exclusion des saints bibliques, huit saints n'ont pas exercé de fonction ou n'ont pas connu le martyre en Gaule. Ils ont vécu aux III^e ou IV^e siècle et représentent donc 36 % des saints de l'Antiquité. Quatre sont des orientaux (Marguerite, Christophe, Georges et Nicolas), deux sont italiens (Gervais et Ambroise), et deux sont espagnols (Vincent et Laurent, mais ce dernier devint diacre à Rome).

¹⁴³⁹ Sur la fréquente pérennité des vocables, voir DUBOIS, LEMAITRE 1993, p. 191-210. On doit signaler le cas particulier d'Iguerande où s'opère un glissement de vocable. Depuis le IX^e siècle, on a les mentions d'une *capella* Saint-Marcel et d'une *ecclesia* Saint-André or, à partir du XIX^e siècle, et à la suite de la destruction de la chapelle, l'église paroissiale adopte le vocable Saint-Marcel. Ceci a contribué, dans l'historiographie, à faire de la chapelle Saint-Marcel l'église paroissiale médiévale, alors que tout indique qu'elle n'obtint jamais ce statut.

¹⁴⁴⁰ Saint-Denis-de-Cabanne : *Cluny* 225 ; Sainte-Foy : *Marcigny* 281.

Au terme de cette rapide présentation du sanctoral brionnais, trois grands groupes se dessinent : d'abord, les saints des temps apostoliques, ensuite les martyrs des II^e et III^e siècles, essentiellement des laïcs morts pour n'avoir pas voulu sacrifier aux idoles, enfin les saints évêques.

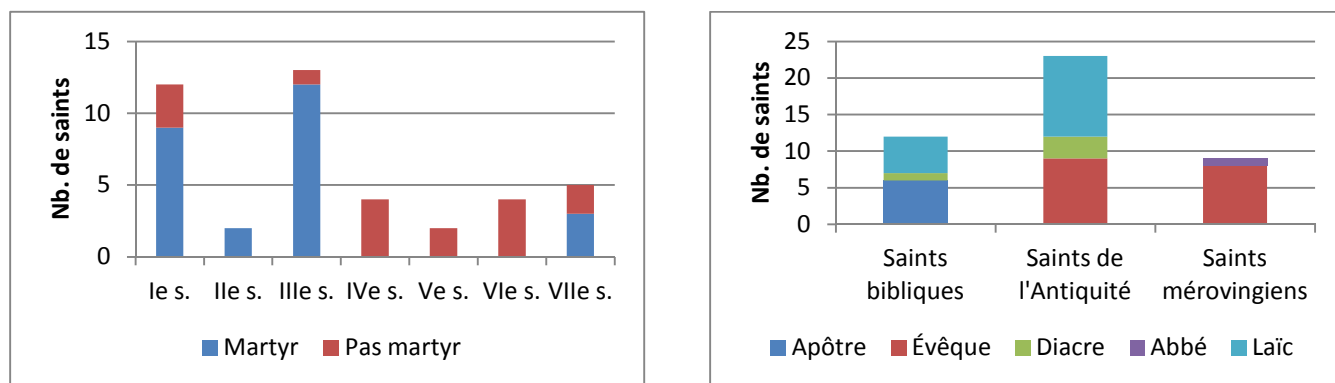


Fig. 28 : Répartition chronologique des saints du sanctoral brionnais avec indication de leur martyre (à gauche) et de leur fonction (à droite).

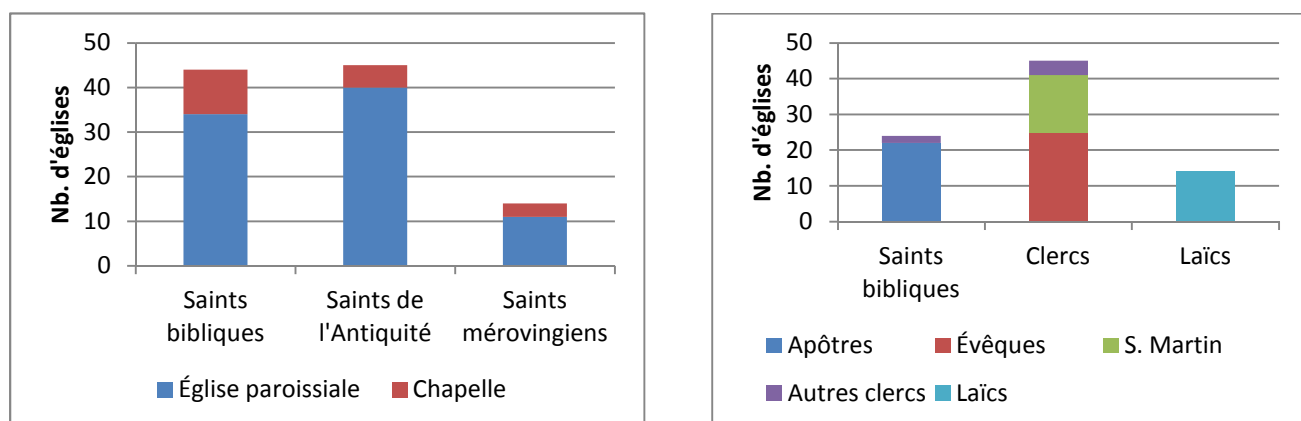


Fig. 29 : Répartition des vocables en fonction du nombre d'églises

IX.3.2.1. Les saints bibliques

Les dédicaces à des saints bibliques représentent un peu plus du quart des vocables identifiés. Sur ces 12 dédicaces, la moitié renvoie aux apôtres (André, Barthélémy, Jacques et Philippe, Pierre, Jean, et Paul, l'apôtre des Gentils). Les autres vocables correspondent au Sauveur, à Jean-Baptiste, à Marie, à Marie-Madeleine et à Étienne. Nous ajoutons à cette

liste saint Nazaire dont le récit de la vie n'est pas contenu dans la Bible mais qui vécut au I^{er} siècle et fut martyrisé, à l'instar de certains apôtres, sous le règne de Néron¹⁴⁴¹.

Ces 12 vocables bibliques sont attribués à 45 églises qui se répartissent sur l'ensemble du Brionnais (fig. 29). Les titulatures les plus fréquentes sont Pierre (13 églises), puis Marie (11 églises). Le nombre élevé d'églises dédié à ces deux saints n'est pas propre au Brionnais, mais se vérifie dans de nombreuses régions françaises¹⁴⁴². Assez loin derrière Pierre et Marie, ce sont André, Jean-Baptiste et Marie-Madeleine qui patronnent chacun 3 églises.

En Bourgogne, la dédicace à André pourrait être un marqueur chronologique indiquant l'ancienneté d'une fondation. En effet, Charlotte Denoël, dont la thèse est consacrée à ce saint, montre que la diffusion du culte commence au V^e siècle dans le royaume burgonde et se développe au siècle suivant¹⁴⁴³. En outre, André fait partie des quatre plus anciens vocables attestés dans les sources brionnaises.

La dédicace à Jean-Baptiste est généralement considérée comme un marqueur chronologique indiquant l'ancienneté des églises qui la porte¹⁴⁴⁴. La difficulté en Brionnais réside dans le fait que ce vocable n'est attesté que tardivement, pour les églises de Matour, Oyé et Saint-Igny-de-Vers : un doute est donc permis sur son époque d'attribution. En outre, l'exemple d'Iguerande montre que la confusion existe entre les vocables Jean et Jean-Baptiste. En effet, une des chapelles de cette *villa* est mentionnée dans trois chartes, mais en 893 et 938, elle est dédiée à Jean, tandis qu'en 936, elle est dédiée à Jean-Baptiste¹⁴⁴⁵. La prise en compte de ce vocable comme marqueur chronologique est donc limitée dans le cas de ce territoire. Par ailleurs, on associe fréquemment cette titulature à la présence d'un baptistère au haut Moyen Âge, mais un contre-exemple prouve que ce raisonnement ne peut être systématique : à Lyon, la cathédrale est dédiée à Jean-Baptiste certainement dès le V^e siècle, tandis que le baptistère est placé sous le vocable de saint Étienne¹⁴⁴⁶.

¹⁴⁴¹ La vie de Nazaire est rapportée par Ambroise de Milan (VORAGINE 1998, p. 370).

¹⁴⁴² Par exemple en Touraine, ZADORA-RIO 2008, p. 50-54.

¹⁴⁴³ DENOËL 2004, p. 57-60. L'auteur s'appuie essentiellement sur l'hagiotoponymie, mais on peut ajouter le témoignage de Grégoire de Tours qui signale un culte rendu à saint André en Bourgogne et en Auvergne au VI^e siècle (CHAUME 1936, p. 205).

¹⁴⁴⁴ Voir par exemple, J.-F. Reynaud, dans DELAPLACE 2005, p. 69.

¹⁴⁴⁵ *Cluny* 51, 486 et 493.

¹⁴⁴⁶ REYNAUD 1998, p. 44.

IX.3.2.2. Les martyrs du II^e siècle et du III^e

On doit évoquer en préambule un point de méthode concernant les saints homonymes. Nous avons pris le parti de trancher systématiquement en faveur d'un saint lorsqu'un vocable renvoyait à plusieurs personnalités. Les critères retenus sont multiples, mais les plus utiles sont, d'abord, la date de la fête patronale, ensuite, la précision dans une source tardive du saint concerné¹⁴⁴⁷, enfin, la logique historique et/ou géographique¹⁴⁴⁸. Il paraît évident que certains choix pourraient être contestés faute de preuves suffisantes.

Les deux martyrs du II^e siècle honorés en Brionnais sont des saints locaux de première importance : Symphorien et Marcel. Le premier a vécu et est mort à Autun pour avoir refusé d'adorer Cybèle¹⁴⁴⁹. Dans le diocèse d'Autun, son culte se développe très tôt : la *Vita S. Symphoriani* est rédigée dès le V^e siècle, probablement par un clerc desservant la basilique édiflée par l'évêque Euphronius sur les reliques du saint¹⁴⁵⁰. Quant à saint Marcel, il est fréquemment qualifié d'apôtre du chalonnais, et c'est près de Chalon qu'il aurait subi le martyre pour avoir refusé, lui aussi, de sacrifier aux idoles¹⁴⁵¹. Au début des années 500, Marcel et Symphorien intègrent le « Cycle de Bourgogne », dont on a parlé précédemment au sujet du vocable de l'abbaye de Charlieu, ce qui accroît encore la diffusion de leur culte.

Outre Marcel et Symphorien, un nombre important de martyrs du III^e siècle sont honorés en Brionnais. Parmi eux, Ferréol, Julien, Maurice et Georges sont soldats tandis que Laurent est diacre. Marguerite et Foy sont de jeunes vierges. Christophe, Ponce et Gervais sont des laïcs chrétiens. Cette question sera développée plus loin, mais on peut déjà noter la forte représentativité des saints du diocèse de Vienne à travers les figures de Ferréol et de son compagnon Julien, deux soldats en garnison à Vienne et dont le corps est retrouvé dans cette même cité en 473 ; mais aussi la figure de Maurice, soldat tué à Agaune et dont le crâne est transporté à Vienne au VIII^e siècle.

¹⁴⁴⁷ Par exemple, pour l'église de Saint-Germain-de-Rives, elle est mentionnée sous le vocable de saint Germain au X^e siècle, mais un procès verbal de 1692 précise qu'il s'agit de saint Germain d'Auxerre (ADSL – G 941).

¹⁴⁴⁸ Par exemple, pour le vocable saint Ferréol attribué à l'église de Saint-Forgeux-Lespinasse, dans le diocèse de Lyon, la date de la fête patronale correspond au martyr de Vienne ou à l'évêque de Limoges. On a privilégié le premier du fait de la proximité géographique, de la cohérence historique et de l'importance du culte rendu à Julien en Brionnais qui était le compagnon de Ferréol de Vienne.

¹⁴⁴⁹ CARRON 2006, p. 23, 29.

¹⁴⁵⁰ *Vita S. Symphoriani*, BOLLANDISTES (éd.), 1643-1925, *august.* 22.

¹⁴⁵¹ *Passio sancti Marcelli*, BOLLANDISTES (éd.), 1643-1925, *sept.* 2.

Parmi ces martyrs des II^e et III^e siècles, le culte de Symphorien et de Julien apparaît particulièrement développé puisqu'ils patronnent chacun trois églises, contre une seule pour les autres.

IX.3.2.3. Les saints évêques

Les saints évêques comptabilisent le plus grand nombre de titulatures avec 17 évêques patronnant 41 églises. Par comparaison, les saints bibliques ne sont que 12 mais patronnent 45 lieux de culte. On dénombre quatre évêques du III^e siècle : Denis de Paris, Révérien d'Autun, Saturnin de Toulouse et Nicolas de Myre, ce dernier étant le seul évêque oriental au sein des 17. Les évêques du IV^e siècle sont trois : Hilaire de Poitiers, Martin de Tours et Ambroise de Milan. Il y a deux évêques du V^e siècle : Honorat d'Arles et Germain d'Auxerre. Trois évêques ont vécu au VI^e siècle : Médard de Noyon, Nizier de Lyon et Sylvestre de Chalon. Enfin, les évêques du VII^e siècle sont cinq : Didier de Vienne, Léger d'Autun, Sulpice de Bourges, Priest et Bonnet de Clermont. Parmi ces 17 saints, six sont morts en martyrs : les trois évêques gaulois du III^e siècle meurent durant les persécutions, tandis que trois évêques du VII^e siècle – Didier, Léger et Priest – meurent pour des raisons politiques. Didier est assassiné sur ordre de la reine Brunehaut pour avoir critiqué les mœurs dissolues et violentes de la cour. On se souviendra que cette reine, qui commandita plusieurs assassinats, est aussi et paradoxalement, la fondatrice de plusieurs abbayes à Autun. Quant aux meurtres de Léger et Priest, ils sont liés au personnage d'Ebroïn, maire du palais de Neustrie, et au conflit de succession qui s'ouvre à la mort du roi Clotaire III¹⁴⁵².

Chaque évêque patronne une église à l'exception de Denis, Nizier, Bonnet et Léger, qui en patronnent deux, Didier trois, Germain quatre, et Martin seize. Le nombre élevé d'églises placées sous le vocable de Martin n'est pas propre au Brionnais. Avec les vocables de Pierre et Marie, évoqués précédemment, il est le plus fréquemment attribué. La popularité de cette titulature n'est pas propre à une période : le patronage de Martin est recherché tant aux époques mérovingienne, carolingienne que romane. Toutefois, des études menées sur

¹⁴⁵² Sur l'opposition entre Léger, ennemi d'Ebroïn, et Priest, partisan du maire du palais, voir CARRON 2006, p. 27.

l'ensemble des vocables de territoires donnés, comme l'Aquitaine, montrent « qu'une large majorité des paroisses dédiées à Martin étaient incontestablement antérieures à l'an Mil »¹⁴⁵³. En Brionnais, on peut souligner qu'il fait partie des quatre plus anciens vocables attestés aux côtés d'André, Jean et Marcel. Par ailleurs, des études de topographie historique ont mis en évidence l'existence de paroisses voisines dédiées à un même saint. Le phénomène est particulièrement fréquent pour saint Martin d'où l'expression de « grappes martinienes » créée par Michel Roblin¹⁴⁵⁴. Il se vérifie en Brionnais où les églises voisines de Vindecy, Anzy-le-Duc, Saint-Martin-la-Vallée, Saint-Martin-du-Lac et Jonzy sont dédiées à Martin, de même que celles de Curbigny, Colombier, Gibles, Montmelard, Varennes-sous-Dun, Ozolles et Vareilles, qui forment un second ensemble (annexe 36). Il existe aussi une « grappe » dédiée à Pierre, constituée par les églises d'Amanzé, Dyo, Ouroux, Curbigny, Gibles et Dun. Ces « grappes » restent inexplicables : elles pourraient résulter de la volonté d'avoir un même patron pour nouer des relations particulières entre des communautés mitoyennes ou provenir du fractionnement d'une même relique entre des églises voisines¹⁴⁵⁵. Cette seconde hypothèse rappelle néanmoins l'idée, aujourd'hui dépassée, d'une vaste paroisse primitive démembrée pour obtenir le maillage paroissial en place au XII^e siècle¹⁴⁵⁶.

Il est à noter que, bien que le Brionnais soit couvert pour sa plus grande partie par les diocèses d'Autun et Mâcon, les évêques de ces diocèses sont peu représentés. Aucune église n'est patronnée par un évêque de Mâcon, et seules trois églises sont placées sous le vocable d'un évêque d'Autun : Léger à l'église de Saint-Léger-sous-la-Bussière et à la chapelle de Saint-Yan et Révérien à l'église de Briennon ; encore cette dernière église appartient-elle au diocèse de Lyon. Dans sa thèse consacrée aux saints du diocèse d'Autun, Diane Carron fait le même constat de la faible représentativité des évêques autunois à l'échelle du diocèse, à l'exception de saint Léger, ce qui peut paraître paradoxal puisque la cité épiscopale ne

¹⁴⁵³ COLIN 2008, p. 48.

¹⁴⁵⁴ ROBLIN 1971.

¹⁴⁵⁵ C'est l'hypothèse émise en Touraine par É. Zadora-Rio (ZADORA-RIO 2008, p. 63-64).

¹⁴⁵⁶ Bien que la recherche ait montré les limites de la thèse des vastes paroisses primitives, elle est pourtant retenue par P. Corbet comme critère d'explication des « grappes hilariennes » en Champagne et en Lorraine : « Le sens de telles contiguïtés n'est pas douteux : ces paroisses formaient aux origines une paroisse unique plus tard démembrée, les églises-filles conservant la dédicace de leur *ecclesia matrix* » (CORBET 2009, p. 25).

conserve pas son corps¹⁴⁵⁷. En effet, à la mort de l'évêque, sa dépouille fit l'objet d'un étrange tirage au sort entre les évêques susceptibles de la recevoir, Hermenaire, successeur de Léger à Autun, Vindicien évêque d'Arras où Léger fut martyrisé et Ansoald de Poitiers, parce que Léger était originaire de ce lieu. Le sort a décidé que le corps serait inhumé dans le diocèse de Poitiers et il est déposé à l'abbaye de Saint-Maixent dont Léger avait été l'abbé avant d'obtenir le siège d'Autun¹⁴⁵⁸.

De la même manière, Diane Carron observe au sein du sanctoral autunois un désintéret pour les saints prêtres et abbés au profit des martyrs locaux et des évêques¹⁴⁵⁹. Un constat similaire peut être fait en Brionnais où seul l'abbé de Condat *Augendus* (ou Oyend) patronne l'église de Saint-Yan.

IX.3.3. La formation du sanctoral

Réfléchir à la manière dont le sanctoral brionnais s'est constitué demande que soit mise en lumière la raison de la présence de chaque saint sur le territoire.

IX.3.3.1. Les influences prépondérantes entre les diocèses

Si le culte des saints qui partagèrent le temps de la vie terrestre du Christ est universel, en revanche celui des saints des siècles suivants est fréquemment régional. Tel diocèse vénère tel saint parce qu'il eut sur ce territoire une activité de prédicateur, parce qu'il y exerça une charge ecclésiastique ou parce qu'il fut le lieu de son martyre. Lorsqu'une église porte la titulature d'un saint dont le culte est originaire d'une autre région, cela met en lumière les relations, les échanges, les influences entre les diocèses.

En Brionnais, on trouve cinq figures particulièrement vénérées dans le diocèse d'Autun. D'abord, les évêques Léger et Révérien et le martyr autunois Symphorien, dont l'histoire est directement liée au diocèse. Ensuite, saint Nazaire qui n'est pas venu à Autun de son vivant, mais dont les reliques ont été apportées de Milan à Autun au VI^e siècle par l'évêque Syagre.

¹⁴⁵⁷ RELIQUES 2006, p. 459.

¹⁴⁵⁸ CARRON 2006, p. 27.

¹⁴⁵⁹ CARRON 2006, p. 31.

La cathédrale est dédiée à Nazaire au IX^e siècle mais il est probable qu'elle a reçu cette dédicace dès la translation des reliques¹⁴⁶⁰. Enfin, l'évêque de Clermont Priest, lequel aurait passé les fêtes de Pâques à Autun, en 673, et officié dans la basilique Saint-Symphorien¹⁴⁶¹. Vers 717, l'abbaye de Flavigny est fondée dans le diocèse sous le vocable de ce saint et elle reçoit les reliques de son patron vers 762. La présence de ces saints en Brionnais est donc justifiée par le fait que le territoire relève en grande partie du diocèse d'Autun. Léger, Nazaire et Préjecte patronnent des églises autunoises du Brionnais, tandis que Révérien est honoré à Briennon dans le diocèse de Lyon. Enfin, Symphorien, dont le culte est plus répandu, patronne des églises brionnaises des diocèses d'Autun et Mâcon.

Les dédicaces à l'évêque Sylvestre et au martyr Marcel indiquent des relations avec le diocèse de Chalon né au V^e siècle par démembrement du diocèse d'Autun¹⁴⁶². Ces dédicaces sont adoptées par deux églises mâconnaises du Brionnais, Iguerande et Mailly. On peut également supposer une influence de Chalon ou de Mâcon dans l'adoption, par l'église de Montmegin, du vocable Vincent. En effet, les cathédrales de ces deux diocèses possèdent des reliques de ce saint et adoptent son nom dans leur titulature¹⁴⁶³. Par ailleurs, la dédicace au martyr milanais Gervais, portée par l'église de Bourg-le-Comte, pourrait aussi indiquer une influence du diocèse de Mâcon dont la cathédrale est dédiée à ce saint¹⁴⁶⁴. Le quatrième diocèse bourguignon à donner une titulature au Brionnais est celui d'Auxerre avec saint Germain adopté par trois églises autunoises du Brionnais et une église lyonnaise.

Cependant, saint Germain d'Auxerre renvoie aussi au diocèse de Lyon, puisque sa *Vita* est rédigée à la fin du V^e siècle par un clerc de l'Église lyonnaise, Constance. Ce diocèse fournit également la dédicace à l'abbé *Augendus* et à l'évêque Nizier. Le vocable Nizier est adopté par les églises paroissiales de Marcigny et Saint-Nizier-sous-Charlieu : il faut rappeler que cet évêque était originaire de Bourgogne et qu'à ce titre, il est assez souvent choisi comme

¹⁴⁶⁰ SAPIN 1986, p. 29 ; *RELIQUES* 2006, p. 462.

¹⁴⁶¹ PEQUEGNOT 1850, t. 1, p. 98.

¹⁴⁶² Sur la création du diocèse de Chalon, voir *DHGE* 1912-2011, t. 5 (1931), col. 904.

¹⁴⁶³ SAPIN 1986, p. 33, 35.

¹⁴⁶⁴ Un texte atteste qu'en 960 la cathédrale de Mâcon est dédiée à la Vierge et aux saint Vincent, Gervais et Protais (SAPIN 1986, p. 35).

patron dans les églises du sud de la Bourgogne, par exemple à Charolles, Baron, Burnand et Saint-Nizier-sur-Arroux¹⁴⁶⁵.

On l'a déjà évoqué, le diocèse de Vienne fournit quatre vocables au Brionnais : l'évêque Didier et les soldats Ferréol, Julien et Maurice. L'apport est d'autant plus significatif que les dédicaces à Julien et Didier sont adoptées chacune par trois églises. Plus au sud, le diocèse d'Arles apporte au Brionnais le vocable Honorat auquel est dédiée l'église d'Avrilly.

On a déjà mentionné Julien et Priest en lien avec les diocèses de Vienne et Autun, mais ces saints témoignent aussi de relations avec les diocèses auvergnats, puisque Priest est évêque de Clermont et que Julien est martyrisé à Brioude où son culte est particulièrement développé. Le diocèse de Clermont fournit également le vocable Bonnet, adopté par deux églises, l'une du diocèse d'Autun (Saint-Bonnet-des-Bruyères), l'autre du diocèse de Mâcon (Saint-Bonnet-de-Cray). Au nord du diocèse de Clermont, celui de Bourges donne le vocable Sulpice adopté par l'église de Baudemont.

Plus au nord, le diocèse de Paris donne le vocable Denis, et celui de Noyon le vocable Médard. Concernant ce dernier, les liens avec la Bourgogne sont importants, d'une part, car Médard est ajouté, au VIII^e siècle, aux côtés de Symphorien dans le martyrologe hiéronymien et, d'autre part, parce qu'au début du X^e siècle, ses reliques sont apportées à Dijon où une église est édiflée en son honneur¹⁴⁶⁶. Symphorien et Médard renvoient aux deux temps forts de l'hagiographie bourguignonne : Symphorien correspond à l'élaboration, au haut Moyen Âge, du Cycle de Bourgogne qui brosse la geste des saints régionaux, tandis que Médard incarne la phase d'enrichissement du sanctoral, aux IX^e et X^e siècles, grâce à l'apport de reliques en Bourgogne, devenue terre de refuge au temps des invasions normandes.

Enfin, les diocèses de l'ouest de la France donnent quatre vocables au Brionnais : Saturnin, Foy, Hilaire et Martin.

L'étude des vocables du Brionnais à partir du sanctoral des diocèses montre que les églises du territoire empruntent majoritairement leur titulature aux diocèses du centre-est de la France, autrement dit aux diocèses qui l'entourent : Autun et Vienne en particulier, mais

¹⁴⁶⁵ PEQUÉGNOT 1850, t. 1, p. 280.

¹⁴⁶⁶ CARRON 2006, p. 27-29.

aussi Chalon, Lyon, Le Puy et Clermont ([annexe 37](#)). On est surpris que le diocèse de Mâcon ne soit pas plus représenté, toutefois, la création de ce diocèse n'intervient que dans le deuxième tiers du VI^e siècle, ce qui est tardif par rapport aux autres et, bien que les premiers évêques aient été canonisés, leur culte est relativement peu développé.

Finalement, une étude des vocables brionnais à partir du sanctoral des diocèses se révèle partielle au sens où ce territoire ne couvre qu'une infime partie des quatre diocèses entre lesquels il est partagé. On ne voit pas se dessiner de groupes de titulaires à l'identité marquée selon que l'on considère les églises autunoises, mâconnaises ou lyonnaises du Brionnais¹⁴⁶⁷. Au contraire, le choix des titulaires témoigne d'une grande perméabilité dans cette zone de confins. Les vocables ne traduisent pas une volonté de marquer nettement les limites des diocèses. Le phénomène existe pourtant et il a été observé par Yann Codou en Provence où les églises situées à la frontière des diocèses sont fréquemment dédiées à un ancien évêque du diocèse afin de manifester la présence diocésaine, et de montrer la haute antiquité de l'appartenance de cette terre au diocèse, au cas où l'évêque voisin la revendiquerait comme relevant de son territoire¹⁴⁶⁸. En Brionnais, seul l'évêque Léger patronne deux églises du diocèse dont une chapelle, à Saint-Léger-sous-la-Bussière et Saint-Yan, mais il ne s'agit pas des églises les plus proches de la frontière.

IX.3.3.2. Une empreinte monastique faible

Lorsqu'une église paroissiale ou une chapelle est donnée à un monastère, elle conserve généralement sa titularité, aussi le rôle des moines dans l'élaboration du sanctoral d'un territoire est-il relativement limité. Quelques observations peuvent cependant être faites concernant le réseau clunisien, car la quantité de documentation disponible est sans commune mesure avec celle dont on dispose pour l'abbaye de Saint-Rigaud ou le prieuré d'Anzy-le-Duc par exemple.

¹⁴⁶⁷ Ce type de groupes se discerne généralement dans le cadre d'étude prenant en compte des territoires plus vastes. Anne Lunven, par exemple, a pu mettre en évidence « une profonde dichotomie spatiale dans le choix des vocables » entre le diocèse de Rennes et celui de Dol. Dans le premier les évêques et abbés gaulois de la fin de l'Antiquité et de l'époque mérovingienne forment l'essentiel des titulaires, tandis que dans le second le sanctoral comporte une majorité de saints d'origine celtique (A. Lunven, dans MERDRIGNAC *ET AL.* 2013, p. 278-279).

¹⁴⁶⁸ Y. Codou, dans MAZEL 2008, p. 198-199.

Le sanctoral clunisien bénéficie d'une étude récente par Catherine Bonnin-Magne¹⁴⁶⁹. La comparaison de ce sanctoral avec les vocables du Brionnais montre que, dès le X^e siècle, les saints Pierre, Paul, Hilaire, Germain d'Auxerre, Denis, Étienne, Julien, Maurice et Barthélémy sont vénérés à Cluny. Sous l'abbatit d'Odilon (994-1049), les saints Léger, Marcel de Chalon et Ambroise intègrent le sanctoral. Au temps d'Hugues de Semur (1049-1109), ce sont les saints Symphorien, Foy, Christophe, Révérien, Médard, Nicolas et Marie-Madeleine qui s'ajoutent. Enfin, Marguerite est vénérée à Cluny à partir de l'abbatit de Pierre le Vénérable (1122-1157). En somme, près de la moitié des saints patronnant les églises du Brionnais font l'objet d'un culte à Cluny. Cependant, nous avons vu précédemment que les moines clunisiens ne sont présents en Brionnais qu'à partir de 931 – année de la donation de l'abbaye de Charlieu – et que c'est véritablement sous l'abbatit de Mayeul (954-994) que les donations d'églises connaissent un accroissement notable. Cela signifie qu'au moment où Cluny est influent en Brionnais, la majorité des églises existent déjà et sont dotées d'un vocable dont le choix ne doit rien au sanctoral clunisien. Il y a cependant le cas de l'église de Sainte-Foy. Elle est fondée au cours du dernier tiers du XI^e siècle par l'abbaye de Cluny sur une terre donnée à cet effet par des membres des familles La Barge et Cheleux¹⁴⁷⁰. Le choix de la dédicace à sainte Foy pourrait témoigner d'une influence clunisienne étant donné que cette sainte intègre le sanctoral sous l'abbatit d'Hugues de Semur après le rattachement de l'abbaye de Moissac à l'*Ecclesia Cluniacensis*¹⁴⁷¹.

Parmi les sources utiles à la connaissance du sanctoral clunisien, le martyrologe de Marcigny est un document de première importance, et il a été analysé, entre autres, par l'historienne allemande Regina Hausmann¹⁴⁷². Sa rédaction est datée vers 1087-1095. En outre, la notice historique par laquelle débute le cartulaire de cette institution indique à quels saints sont dédiés deux autels secondaires au moment de la fondation, en 1055¹⁴⁷³. Il est intéressant de constater que les onze saints mentionnés font tous partie du sanctoral brionnais : Pierre, Paul, Étienne, Laurent, Vincent, Jean-Baptiste, Sylvestre, Hilaire, Martin, Nicolas et Marie-

¹⁴⁶⁹ Étude réalisée dans le cadre d'une thèse soutenue en 2005 (BONNIN-MAGNE 2005).

¹⁴⁷⁰ Marcigny 281.

¹⁴⁷¹ BONNIN-MAGNE 2005, p. 212.

¹⁴⁷² HAUSMANN 1984.

¹⁴⁷³ Marcigny 3 : l'extrait est donné au chapitre IX.2.3. « Les prieurales Sainte-Trinité et Saint-Nicolas de Marcigny » (cf. *supra*).

Madeleine. Il n'en demeure pas moins qu'évaluer l'influence des moines marcigniens sur la composition du sanctoral régional est difficile. On peut seulement émettre des hypothèses. La dédicace de la chapelle de Baugy à saint Nicolas, par exemple, pourrait témoigner d'une influence de Marcigny, puisque ce saint donne son nom à la fois à l'église des moines et à un autel de la prieurale de la Trinité. La chapelle de Baugy est donnée aux moines par le seigneur Geoffroy II de Semur, vers 1070¹⁴⁷⁴. À ce moment là, elle porte déjà sa titulature, mais elle peut être de construction récente et, de fait, avoir été consacrée après l'installation des moines de Marcigny.

La superposition de la carte des réseaux monastiques avec celle des vocables ne fait pas apparaître de liens entre le patronage et les titulatures. On pourrait attribuer aux clunisiens la diffusion des cultes de Barthélémy et de Marguerite, par exemple, dont le vocable est adopté par les églises de Fleury-la-Montagne et Versaugues, mais ces églises ne sont pas des dépendances clunisiennes. On peut émettre l'hypothèse que la proximité avec Cluny a contribué à l'importance du culte de Pierre qui patronne de nombreuses églises dans le quart nord-ouest du Brionnais, là où l'abbaye-mère est le plus implantée. On ne parvient pas à dépasser le stade des suppositions.

Un cas cependant semble plus avéré et mieux circonscrit chronologiquement : la diffusion du culte de Marie-Madeleine. La Bourgogne médiévale bénéficie d'une thèse récente sur le sujet, soutenue par Raphaëlle Taccone en 2012¹⁴⁷⁵. Bien après les travaux pionniers de Victor Saxer, « aujourd'hui dépassés », l'auteur remet en cause l'idée d'un déclin du culte bourguignon de la Madeleine dès le troisième quart du XIII^e siècle et prône au contraire l'idée d'un rayonnement régional jusqu'à la fin du XV^e siècle¹⁴⁷⁶. Notre intérêt s'est davantage porté sur les siècles antérieurs traités dans la thèse. Dès le troisième quart du IX^e siècle, les moines du monastère de Vézelay revendiquent la possession du corps de la sainte, après le *furtum sacrum* opéré à l'abbaye de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume par le moine Badilon sur ordre du comte Girard de Roussillon¹⁴⁷⁷. Toutefois, le culte naît

¹⁴⁷⁴ Marcigny 9.

¹⁴⁷⁵ TACCONE 2012.

¹⁴⁷⁶ BUCEMA, n° 17-1, 2013, URL: <http://cem.revues.org/13033>.

¹⁴⁷⁷ TACCONE 2012, p. 197-198. On rejoint ici l'histoire de Saint-Martin d'Autun dont il a question précédemment à propos du prieuré d'Anzy-le-Duc. En effet, en 873, des moines venus de Saint-Martin d'Autun remplace

véritablement sous l'abbatiat de Geoffroy (v. 1037-1052) avec la rédaction d'une œuvre hagiographique dédiée à la sainte. Le 6 mars 1058, le projet de Geoffroy est pleinement consacré par le pape Étienne IX, qui ajoute le nom de la sainte à la titulature de Vézelay et reconnaît la présence de ses reliques. À la même période, Vézelay intègre l'*Ecclesia Cluniacensis* tout en conservant son statut d'abbaye¹⁴⁷⁸. Marie-Madeleine entre alors dans le sanctoral clunisien¹⁴⁷⁹. Elle figure parmi les multiples titulaires de l'autel principal de l'église mariale de Cluny, dédicacée en 1085, et un autel lui est dédié dans l'abbatiale Cluny III. Dès la fin du XI^e siècle et tout au long du XII^e, le monastère de Vézelay connaît un rayonnement cultuel sans précédent, il attire une foule croissante de fidèles et devient une étape pour les pèlerins en route vers Saint-Jacques de Compostelle.

En Brionnais, quatre églises sont dédiées à Marie-Madeleine, à Coublanc, Semur, Aigueperse et Changy. Seule celle de Coublanc est dans la dépendance de Vézelay. Elle apparaît dans un privilège pontifical de 1102 parmi les possessions des moines vézéliens¹⁴⁸⁰. Elle est alors sous le patronage de Marie. Ensuite, diverses sources mentionnent l'église, des pouillés notamment, mais sans jamais préciser sa titulature. En 1672, en revanche, l'église est sous le vocable de Marie-Madeleine¹⁴⁸¹. Dès lors, on peut émettre l'hypothèse que l'intégration de l'église de Coublanc à la sphère vézélienne ait entraîné un changement de vocable, à une époque que la documentation disponible ne permet pas de déterminer. À ce sujet, Raphaëlle Taccone observe que peu d'églises ont adopté la dédicace à Marie-Madeleine après être entré dans la dépendance de l'abbaye¹⁴⁸². La plupart conserve leur titulature primitive. Néanmoins, ce constat s'applique surtout aux églises proches de Vézelay. Hors de la « pôté » de l'abbaye, la transmission du vocable, loin d'être systématique, est plus fréquente.

À l'instar de l'église de Coublanc, la chapelle de Semur-en-Brionnais apparaît d'abord sous le vocable de Marie, en 1095, puis sous celui de Marie-Madeleine, en 1120¹⁴⁸³. La chapelle

les moniales de Vézelay. Le comte et moine Badilon, qui apporte les reliques de la Madeleine, vient lui aussi de cette abbaye d'après la chronique des évêques de Cambrai. Il est envisageable qu'il s'agisse du même comte Badilon qui restaure l'abbaye Saint-Martin d'Autun au sein de laquelle il prend finalement l'habit. Voir aussi PHALIP ET AL. 2009, p. 28-39.

¹⁴⁷⁸ L'abbaye de Vézelay retrouve son indépendance en 1162.

¹⁴⁷⁹ BONNIN-MAGNE 2005, p. 232-234. Il faut cependant préciser que l'abbé de Cluny Odon vouait déjà un culte à la Madeleine en l'honneur de laquelle il avait rédigé un sermon (*Sermo in veneratione sanctae Mariae Magdalенаe*, PL 133, col. 713-721).

¹⁴⁸⁰ *Bull. Clun.*, p. 33.

¹⁴⁸¹ Visite pastorale de 1672 (ADSL – 4G 6).

¹⁴⁸² TACCONI 2012, p. 229.

¹⁴⁸³ *Marcigny* 269 et 270.

relève du prieuré de Marcigny, dès lors on peut envisager que l'intégration de Marie-Madeleine au sanctoral clunisien ait contribué à l'évolution du vocable. Rien n'est assuré. Il faut rappeler que le culte de cette sainte est attesté, immédiatement au nord du Brionnais, bien avant la diffusion du culte à Vézelay puisqu'en 928 le duc Raoul de Bourgogne fonde à Charolles un prieuré sous le vocable de la Madeleine¹⁴⁸⁴.

Le cas des églises d'Aigueperse et Changy est différent, puisqu'elles sont liées à un hôpital¹⁴⁸⁵. Elles appartiennent à ces « nombreuses institutions charitables qui se placent sous le patronage de Marie-Madeleine au cours des XII^e et XIII^e siècles »¹⁴⁸⁶. En effet, la sainte incarne « l'hospitalité féminine ». L'église d'Aigueperse est fondée en 1100, en même temps que l'hôpital (*Ecclesia beatae Marie Magdalene fuit fundata et domus hospitalis Aquesperse fuit constructa*)¹⁴⁸⁷, tandis que la chapelle de Changy est mentionnée pour la première fois en 1166, époque à laquelle elle relève du prieuré d'Ambierle (*capella de hospitali, in honore sancte Mariae Magdalene*)¹⁴⁸⁸.

Si l'adoption d'une titulature peut témoigner de liens avec un diocèse voisin ou l'appartenance à un réseau monastique, elle révèle aussi les relations entre les royaumes.

IX.3.3.3. Quelques choix politiques

On a souligné le fait que plusieurs vocables renvoient à des saints vénérés dans les diocèses de Lyon, Vienne et Arles qui appartiennent au royaume de Bourgogne. On a donc le témoignage de liens entre le duché de Bourgogne, dont relève la plus grande partie du Brionnais, et ses voisins hors de la Francie occidentale. Toutefois, le prologue a montré une géographie politique assez mouvante au cours des siècles, si bien qu'il serait nécessaire de connaître la date d'attribution des vocables pour estimer précisément les enjeux politiques. Dès 843, le traité de Verdun place les diocèses de Lyon, Vienne et Arles dans le royaume de Lothaire, tandis que la plus grande partie du Brionnais est dans celui de Charles le Chauve.

¹⁴⁸⁴ CLUNY 2002 b.

¹⁴⁸⁵ La question a déjà été évoquée au chapitre IV.2.3.2. « Églises et hôpitaux ».

¹⁴⁸⁶ Céline Pérol, dans PHALIP ET AL. 2009, p. 10.

¹⁴⁸⁷ *Cartulaire lyonnais* 12. En 1288, lors de l'érection de l'église en collégiale le vocable se maintient (pour preuve, une visite pastorale de 1691 : ADSL – G 935, f° 102).

¹⁴⁸⁸ Cluny 4224.

En 870, le traité de Meerssen fait rebasculer les trois diocèses en Francie occidentale, mais, dès 888, ils sont intégrés au royaume de Provence puis, en 942, au royaume de Bourgogne qui devient terre d'Empire en 1032. Ainsi, dès le IX^e siècle, les diocèses de Lyon, Vienne et Arles appartiennent-ils à des entités politiques distinctes de la Francie. Or, Élisabeth Zadora-Rio a montré, pour les églises de Touraine, que la fixation des vocables n'était pas antérieure à l'époque carolingienne, période au cours de laquelle une sélection s'opère entre les reliques multiples que possède un sanctuaire afin de mettre en valeur un patron spirituel en particulier¹⁴⁸⁹. La dédicace d'une église peut même précéder le dépôt de reliques et en susciter l'acquisition. Les titulatures des églises du Brionnais pourraient donc illustrer la double influence des royaumes de l'ouest et de l'est. Ainsi, la cité de Vienne qui fournit quatre vocables est, entre 888 et 942 – époque à laquelle un certain nombre de dédicaces a pu avoir lieu – la capitale du royaume de Provence. À côté des vocables viennois, on rencontre des titulatures liées au pouvoir dans la Francie telles que saint Denis qui, dès le règne de Dagobert au VII^e siècle, est vénéré par les rois francs puis carolingiens.

Il n'est pas exclu que le choix de certains saints renvoie aussi au prestige politique passé et, en particulier au royaume burgonde. Saint Maurice, par exemple, auquel l'église de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf est dédiée, est indissociable du roi Sigismond, fondateur de l'abbaye d'Agaune. Dans la continuité du roi burgonde, les Rodolphiens promeuvent le martyr thébain, saint officiel et tutélaire du pouvoir royal en Bourgogne¹⁴⁹⁰. Le duché appartient lui aussi à l'ancien royaume burgonde mais les nouvelles frontières des royaumes l'ont coupé d'Agaune, aussi le culte mauricien n'est-il pas absent (Dijon, Semur-en-Auxois, Réôme) mais il n'est pas dominant, « les paroisses ne se précipitent pas pour le choisir comme patron, il n'y a pas de flux de pèlerins en son honneur, pas de confréries »¹⁴⁹¹.

Saint Marcel est également lié à l'histoire ancienne du territoire du duché, puisque c'est le roi Gontran, héritier du royaume burgonde après la conquête par les Francs, qui développe son culte à Chalon-sur-Saône. Il choisit cette cité comme capitale et y fait édifier une abbaye dédiée à saint Marcel en 577. Dans l'abbaye, où il est enterré, il fait pratiquer la *laus*

¹⁴⁸⁹ ZADORA-RIO 2008, p. 45.

¹⁴⁹⁰ Voir François Demotz, dans BROCARD *ET AL.* 2011, p. 158 et Laurent Ripart, dans PARAVY 2002, p. 211-236.

¹⁴⁹¹ Alain Rauwel, « Le culte de saint Maurice en Bourgogne ducale », dans BROCARD *ET AL.* 2011, p. 397-404.

perennis, une forme de louange introduite en Occident par Sigismond au monastère d'Agaune¹⁴⁹².

À une échelle plus locale, on peut se demander dans quelle mesure le choix du vocable Hilaire pour la chapelle castrale de Semur répond à une intention politique des seigneurs. On rappelle que l'église est attestée pour la première fois dans les textes en 1120, elle est alors dans la dépendance du prieuré de Marcigny et est placée sous le vocable de Saint-Hilaire¹⁴⁹³. On ignore l'époque de fondation de la chapelle, si bien qu'il est possible d'admettre qu'elle soit postérieure à l'implantation clunisienne dans la région. Or Hilaire fait partie des premiers saints à avoir intégré le sanctoral clunisien¹⁴⁹⁴, et il est cité parmi les dédicataires d'un autel de la prieurale de Marcigny à sa fondation¹⁴⁹⁵. L'iconographie du linteau du portail ouest de l'église de Semur prouve cependant que le choix d'Hilaire comme saint patron répond à une logique plus complexe.



En effet, le saint est représenté dans une scène extrêmement rare figurant son intervention au concile de Séleucie¹⁴⁹⁶ (fig. ci-contre). L'historien d'art Gil Fishhof montre dans sa thèse que le choix de ce thème iconographique vise à glorifier l'abbé de Cluny Hugues de Semur et, à travers lui, l'ensemble du lignage¹⁴⁹⁷. Sur le linteau, Hilaire est opposé à l'empereur Constance et au pape arien Léon, et il faut voir en Hilaire une image d'Hugues luttant contre les hérétiques de son temps, en l'occurrence l'empereur Henri IV et l'antipape Clément III. Gil Fishhof montre également que les familles seigneuriales du XII^e siècle ne font plus seulement établir leur généalogie pour justifier la possession de tel ou tel bien, mais pour asseoir leur autorité et afficher la grandeur de la lignée. Aussi certains recherchent-ils de prestigieux ancêtres, ou

¹⁴⁹² BROCARD *ET AL.* 2011, p. 9.

¹⁴⁹³ *Marcigny 270* : « *capellis sancti Hilarii* ».

¹⁴⁹⁴ BONNIN-MAGNE 2005, p. 165.

¹⁴⁹⁵ *Marcigny 3*.

¹⁴⁹⁶ Un seul autre exemple est connu pour le Moyen Âge, sur le cénotaphe d'Hilaire qui était placé dans l'abbaye de Saint-Hilaire-la-Celle et dont il ne subsiste que le panneau avant et des dessins des panneaux latéraux (SAUVEL 1945). Un plus ample développement est consacré à l'iconographie du linteau de Semur dans la notice dédiée à cette église, dans le tome *Corpus*.

¹⁴⁹⁷ FISHHOF 2008 a et b, 2010, 2012.

même les fabriquent. Lorsque l'implantation d'une famille dans une région n'est pas ancienne, comme c'est le cas pour les Semur, on valorise les « ancêtres récents » comme l'abbé Hugues. Finalement, le choix d'Hilaire comme saint patron se révèle ici éminemment politique.

Si l'analyse de Gil Fishhof est convaincante, il n'en demeure pas moins que le choix de cette titulature dans un diocèse de Bourgogne méridionale fait figure d'exception. En effet, seules deux églises du diocèse d'Autun l'adoptent (Semur-en-Brionnais et Saules) et une église dans les diocèses de Mâcon et Chalon¹⁴⁹⁸. D'ailleurs, Maurice Chaume, qui établit dans son article intitulé « Les plus anciennes églises de Bourgogne » la liste des vocables de la région, ignore saint Hilaire¹⁴⁹⁹. À Semur, les deux plus anciennes attestations du vocable datent de 1120 (*capellis sancti Hilarii*) et 1274 (*in parochiali ecclesia beati Hylarii Sinemuri Briennensis*)¹⁵⁰⁰, et un constat s'impose : ces mentions ne sont pas accompagnées de *confessor* ou *episcopus Pictaviensis* qui confirmeraient que le saint vénéré est Hilaire de Poitiers. Or, au moins sept autres saints ayant vécu à l'époque paléochrétienne portent ce nom¹⁵⁰¹. L'un d'eux retient l'attention, le martyr de Brémur, en Côte-d'Or : au V^e siècle, lui et son compagnon Florentin refusent d'honorer les idoles, et le roi barbare Crocus les fait assassiner à Brémur. D'après une *Vita* rédigée au IX^e siècle, leurs reliques auraient été transportées à l'abbaye lyonnaise d'Ainay vers 855, et de là une partie des reliques auraient été emportée à l'abbaye de Bonneval, dans le diocèse de Chartres¹⁵⁰². Il est assuré qu'au moins trois églises du diocèse de Langres sont dédiées à Hilaire de Brémur, à Larrey, Semond et Lucey. Dès lors pourquoi ne pas envisager que ce martyr ait été vénéré à Semur au même titre que d'autres martyrs locaux comme Symphorien ou Marcel ? Reste l'iconographie du tympan qui renvoie, elle, sans doute possible à Hilaire de Poitiers. On peut émettre l'hypothèse d'un glissement du vocable, l'image de défenseur de l'orthodoxie véhiculée par l'évêque de Poitiers étant plus en accord avec le personnage d'Hugues de Semur dont on souhaitait glorifier la mémoire.

Une hypothèse cependant n'a pas encore été envisagée, celle du rôle de l'abbaye Saint-Martin d'Autun. En effet, d'après le *Légendaire d'Autun* de Félix Péquégnot, saint Hilaire de

¹⁴⁹⁸ En fait, à l'exception du diocèse de Sens qui compte 11 églises dédiées à saint Hilaire, aucun diocèse bourguignon ne développe le culte de ce saint (CORBET 2009, p. 21).

¹⁴⁹⁹ CHAUME 1936.

¹⁵⁰⁰ *Marcigny* 270 ; *Autun* 132.

¹⁵⁰¹ Par exemple, des évêques de Toulouse, Arles et Carcassonne.

¹⁵⁰² BOLLANDISTES (éd.), 1643-1925, *septembris*, t. VII. Un article très complet a été consacré aux martyrs de Brémur par le chanoine Bardy en 1935 (BARDY 1935).

Poitiers « était spécialement honoré à Saint-Martin d'Autun »¹⁵⁰³. La raison paraît évidente : au IX^e siècle, l'abbaye accueille des moines de Saint-Savin-sur-Gartempe. On peut rappeler aussi les liens que la fondatrice de l'abbaye, la reine Brunehaut, avait noué avec Fortunat, l'évêque de Poitiers¹⁵⁰⁴. N'est-il pas envisageable que, par le relais du prieuré d'Anzy-le-Duc, le culte de saint Hilaire de Poitiers ait gagné le Brionnais ? Une observation faite par Patrick Corbet concernant la Lorraine et la Champagne trouve une résonance avec le cas brionnais¹⁵⁰⁵. Il observe la fréquente proximité entre les églises dédiées à Hilaire de Poitiers et celles placées sous le vocable de Martin. L'histoire commune qui unit ces deux saints se reflète aussi dans la liturgie ce qui autorise Ernst Ewig à parler de « culte jumelé de l'évêque docteur et de l'évêque ascète »¹⁵⁰⁶. Or, à Semur, on trouve bien un lieu de culte dédié à Saint-Martin et qui est l'église paroissiale primitive, et la chapelle castrale Saint-Hilaire. Au terme de ces multiples détours, on en revient donc à l'hypothèse que c'est bien l'évêque de Poitiers qui est honoré dès le départ à Semur.

Conclusion du chapitre IX

L'étude des titulatures des églises du Brionnais montre un sanctoral aux caractéristiques finalement peu marquées. La majorité des saints vénérés bénéficie d'un culte au rayonnement très large. Même les saints locaux retenus, comme Symphorien, patronnent des églises hors des limites de leur diocèse d'origine. Ce constat s'explique peut-être par l'absence d'identité politique du territoire au moment de l'attribution d'une partie des vocables. Sans doute l'étude du sanctoral brionnais mériterait une approche comparative avec celui d'autres régions, afin de mieux évaluer son originalité ou au contraire sa banalité. On peut noter toutefois qu'à l'échelle de la Bourgogne, Vincent Tabbagh observe le même « conformisme spirituel » : on vénère les saints universels de la primitive Église, les martyrs et les évangélistes locaux, quelques évêques des premiers siècles et des abbés

¹⁵⁰³ PEQUEGNOT 1850, t. 1, p. 75.

¹⁵⁰⁴ Cf. *infra* Chapitre XIV.2.4.3. « Crypte ».

¹⁵⁰⁵ CORBET 2009, p. 28.

¹⁵⁰⁶ EWIG 1979, t. 2, p. 355.

fondateurs, bref « des protecteurs efficaces mais lointains » tant dans le temps que dans le genre de vie¹⁵⁰⁷.

Les dates de premières mentions des vocables étant tardives, leur analyse en tant que marqueur chronologique se révèle d'un faible intérêt. On peut cependant noter l'absence de vocables carolingiens ou romans, ce qui pourrait attester, à l'inverse de l'hypothèse émise jusqu'à présent, de l'ancienneté du maillage ecclésial.

La méthodologie adoptée pour l'étude des vocables nous a conduit, dans les cas d'homonymie, à choisir sur la foi d'indices plus ou moins fiables à quel saint renvoyait le vocable concerné. Ce procédé, commode pour l'étude, a sans doute le défaut de nous éloigner de la pensée médiévale qui devait jouer de la polysémie des vocables pour accroître les dévotions¹⁵⁰⁸. L'hésitation, que nous avons relevée dans les textes relatifs à une chapelle d'Iguerande entre les vocables Jean et Jean-Baptiste, est fréquente et elle résulte moins d'erreurs ou d'imprécisions que d'une lecture typologique qui fait de Jean-Baptiste le précurseur de l'apôtre Jean. Un même élément renvoie à de multiples références, et le fait de rechercher une source unique est plus propre à la logique moderne qu'à la pensée médiévale. Ce constat fait pour les vocables, nous devons l'appliquer aussi pour l'architecture lorsqu'il s'agira de réfléchir aux influences. De même, la perméabilité du Brionnais en matière de vocables est un indice de son ouverture vers l'extérieur.

Conclusion de la deuxième partie

En Bourgogne, après la fondation de monastères dans les grandes cités à l'époque mérovingienne, il faut attendre la deuxième moitié du IX^e siècle pour que le monachisme trouve un nouvel élan. En Brionnais, les monastères de Charlieu et Anzy-le-Duc datent de cette seconde période, à laquelle il est également possible de rattacher la fondation du prieuré de Noailly vers le milieu du X^e siècle. Tous trois résultent d'initiatives différentes :

¹⁵⁰⁷ TABBAGH 2005, p. 7-8.

¹⁵⁰⁸ Cette question a été abordée par Bruno Phalip dans une communication intitulée « Saints de la libération et saints diocésains du diocèse de Clermont (VIII^e-XII^e s.) », *Les territoires du ciel. Saints et sanctuaires au Moyen Âge*, Colloque organisé par les Amis de la Basilique romane de Paray-le-Monial, Paray-le-Monial, 4-5 octobre 2014.

Charlieu est une abbaye indépendante, car dotée de privilèges pontificaux, et elle se trouve très vite à la tête d'un petit réseau de prieurés et d'églises paroissiales, tandis qu'Anzy-le-Duc est un prieuré de Saint-Martin d'Autun, et Noailly un prieuré de l'abbaye de Savigny. Cette variété correspond bien à l'image du Brionnais brossée dans le prologue, marquée par l'absence d'unité et d'existence de ce territoire avant la fin du X^e siècle.

Sous l'abbatit d'Odon de Cluny (926-942), l'abbaye de Charlieu intègre la mouvance clunisienne, qui forme alors un réseau d'établissements relativement informel lié à la personne de l'abbé. Dans le cas de Charlieu, ce sont les relations privilégiées d'Odon avec Hugues d'Arles qui favorise le rattachement. À Charlieu, comme au monastère voisin d'Ambierle, se diffusent les usages liturgiques en vigueur à Cluny sans que l'abbaye perde son statut. C'est le temps du multi-abbatit bien mis en évidence par Isabelle Rosé¹⁵⁰⁹.

Sous l'abbatit d'Odilon (994-1049), l'*Ecclesia Cluniacensis* se structure, elle est conçue comme un ensemble unifié autour de Cluny. Odilon ne porte plus que le titre d'abbé de Cluny et les établissements qu'il réforme sont intégrés au réseau de l'abbaye-mère comme c'est le cas pour l'abbaye de Paray-le-Monial qui est rattachée à Cluny en 999.

L'abbatit d'Hugues de Semur (1049-1109) correspond à la territorialisation du pouvoir monastique avec le contrôle de nombreuses paroisses, la création d'obédiences pour la gestion du temporel (Saint-Laurent-en-Brionnais, Iguerande, Prizy, Saint-Bonnet-de-Cray), la fondation de petites celles pour un maillage fin du territoire (Varenne-l'Arconce, Sainte-Foy, Briennon) et, à une toute autre échelle, la fondation du prieuré de Marcigny qui attire les femmes de la noblesse européenne. Comme Odon en son temps, l'abbé Hugues active ses réseaux de parenté : ses frères et sœurs pour la fondation et la dotation du prieuré de Marcigny et, pour Paray, il choisit comme prieur un membre de la famille de Busseuil, fidèles vassaux des comtes de Chalon avec lesquels il est apparenté en tant que petit-neveu d'Hugues de Chalon.

Les familles féodales – Semur, Le Blanc, Busseuil – et leurs vassaux contribuent à l'implantation de Cluny en donnant des terres ou en remettant les églises, les dîmes et les *spiritualia*, qui relevaient jusqu'alors de la propriété privée. Par conséquent, les moines intègrent le réseau paroissial et ils possèdent des moulins, des forêts, des étangs, des terres

¹⁵⁰⁹ ROSE 2008. Voir aussi D. logna-Prat, dans *ODILON* 2002, p. 65-66.

cultivées et leurs exploitants¹⁵¹⁰. La gestion de ce temporel et leur implication dans la vie des paroisses les intègrent complètement à la société féodale. Dans ce contexte, les relations des moines avec les autres réseaux de pouvoir sont facilitées par l'appartenance de tous les acteurs à la noblesse. On a souligné combien la seigneurie de Semur a pu être affaiblie par tant de dons et de prises d'habits : Joachim Wollasch a bien montré la manière dont « exposée à l'emprise d'une conception du monachisme réformateur, une grande famille [...] au lieu d'essayer d'agrandir son pouvoir et son prestige [...] y renonçait en faisant des dons à des monastères et en engageant ses membres et ses vassaux à s'intégrer dans ces communautés religieuses »¹⁵¹¹. Sur au moins deux générations, les efforts des Semur cessent de s'employer à faire prospérer la seigneurie et c'est au profit de la réussite de la fondation du monastère de Marcigny. Néanmoins, ils en retirent un certain prestige et les liens tissés avec la communauté clunisienne contribuent à la renommée du lignage.

Les monastères clunisiens ne sont pas les seuls à bénéficier du soutien des puissants laïcs. Depuis les environs de l'an mil, le prieuré d'Anzy-le-Duc est devenu un lieu de pèlerinage autour des reliques d'Hugues de Poitiers, son premier prieur. Par ailleurs, deux nouvelles abbayes sont créées qui symbolisent un renouveau monastique fondé sur un plus grand dépouillement et un retrait plus affirmé par rapport au monde : l'abbaye de Saint-Rigaud est fondée en 1065 par suite de la constitution d'une petite communauté d'hommes auprès de l'ermite Eustorge, et l'abbaye cistercienne de La Bénisson-Dieu est fondée en 1138 ; elle est une fille de Clairvaux.

Ces abbayes et le prieuré d'Anzy-le-Duc sont souvent présentés comme des communautés dont l'objectif est de freiner l'expansion clunisienne. La carte des églises possédées par chaque communauté met en évidence le fait que, si tel était leur rôle, elles ont échoué (annexe 32). Nous pensons plutôt que, malgré la forte présence clunisienne, chaque communauté a trouvé sa place. Toutes ont reçu le soutien des puissants laïcs et des évêques et, bien souvent, les mêmes hommes – seigneurs laïques ou ecclésiastiques – ont accordé leurs largesses à plusieurs communautés ce qui traduit l'absence de concurrence. Les prieurs

¹⁵¹⁰ Sur la politique paroissiale des monastères, voir LOGNA-PRAT 2000, p. 79 ; MAGNANI 1999, p. 465 ; AVRIL 1980 et 1984 ; BERLIÈRE 1927.

¹⁵¹¹ WOLLASCH 1980, p. 18.

d'Anzy-le-Duc n'ont certainement jamais manifesté de volonté d'expansion comparable à celle des abbés clunisiens : ils contrôlent onze paroisses, dont dix en Brionnais, groupées de manière parfaitement cohérente autour de la prieurale. Sans doute Anzy aurait-elle pu posséder davantage de paroisses en l'absence du prieuré de Marcigny, car toutes deux jouent sur les mêmes terres, mais cela ne révèle pas un anticlunisianisme chez les moines anzinois. Les possessions de l'abbaye de Saint-Rigaud, plus dispersées, dessinent comme des accrocs dans le maillage clunisien : Matour échappe à Cluny qui possède toutes les paroisses alentour, tandis que Charlieu perd la possibilité de contrôler Ligny et Vauban, ce qui aurait permis la réunion de La Chapelle-sous-Dun à ses autres possessions. Mais que sont quatre accrocs dans un réseau de près de quarante paroisses ? L'abbaye de Noailly ne patronne que l'église paroissiale du lieu et celle de La Bénisson-Dieu aucune. Si les textes témoignent de la concurrence entre ces deux abbayes, elles ne font pas état de conflits avec les établissements clunisiens.

Un évènement cependant retient l'attention. Vers 1088, le troisième abbé de Saint-Rigaud, Étienne de Sens, et le prieur, Ermenald, quittent l'abbaye et fondent, à la pointe de Grave, en Gironde, un prieuré qu'ils placent dans la dépendance de Cluny. Le fait est connu par une charte dans laquelle les deux protagonistes relatent ce qu'ils ont vécu¹⁵¹². Ils justifient leur départ par le souhait de se « soustraire au tumulte orageux des affaires du siècle ». Ils s'installent sur l'île de Cordouan et apprennent qu'elle appartient à l'abbaye de Cluny. Ils écrivent alors à l'abbé Hugues de Semur qui les autorise à fonder un monastère consacré aux apôtres Pierre et Paul et soumis à sa juridiction. Ils sont alors rejoints par le moine clunisien Guillaume pour les aider dans cette entreprise. Rapidement, des personnes sont attirées par leur présence mais ils encourent de graves dangers en prenant l'océan pour rejoindre l'île. C'est pourquoi les moines décident finalement de s'établir à la pointe de Grave. Étienne de Sens et Ermenald sont-ils vraiment moins soumis au « tumulte orageux des affaires du siècle » dans ce nouveau monastère qu'à Saint-Rigaud ? Le véritable motif de leur départ reste obscur. Pour Raymond Oursel, leur installation sur des terres clunisiennes ne doit rien au hasard, contrairement à ce qui est affirmé dans la charte. Hugues de Semur connaissait le projet de l'abbé et du prieur de Saint-Rigaud avant même leur départ. Gérard Van Eeckhout est plus mesuré et suggère que, pendant leur fuite, ils aient trouvé en Cluny « une planche

¹⁵¹² *Cluny* 3633. CUCHERAT 1853, p. 32-35 ; OURSEL R. 1967, p. 129 ; VAN EECKHOUT 2003, p. 61-62.

de salut ». On ignore les conséquences de ce départ pour les moines de Saint-Rigaud ; on constate cependant qu'aucun nom d'abbé n'est connu au XII^e siècle. La désorganisation engendrée par cet évènement a pu freiner l'expansion de l'abbaye et profiter effectivement aux clunisiens.

Les deux premières parties de ce travail mettent en évidence le fait qu'à partir du milieu du X^e siècle, mais surtout aux XI^e et XII^e siècles, les moines, associés aux évêques et aux puissants laïcs, ont fait d'un territoire éclaté un paysage ordonné autour de pôles dominants. Quelques points permettent de mettre en lumière la manière dont le territoire se structure, et donc notre *paysage* :

1/ Le statut des églises et leurs attributions se précisent : l'église paroissiale et son cimetière attirent et fixent la population, générant la création de villages. Il est anachronique de parler de territoires paroissiaux, il faut plutôt concevoir chaque église comme un pôle dotée d'une aire d'influence (aire que le paiement de la dîme contribue à définir). À partir du moment où des monastères s'implantent et manifestent un certain dynamisme spirituel et économique, eux aussi entraînent la création de bourgs. Cela a été moins étudié, mais il en va certainement de même pour les collégiales comme celle de Saint-Germain-en-Brionnais. En revanche, le rôle des résidences aristocratiques sur le paysage environnant est difficile à déterminer parce que les sources sont essentiellement ecclésiastiques.

2/ L'abbaye de Cluny se sert de ses dépendances comme de relais pour la circulation des moines (Mayeul est mort à Souvigny où il faisait étape en direction de l'abbatiale Saint-Denis à Paris), mais aussi pour acheminer les produits de la terre (création des obédiences) et enfin, pour diffuser sa liturgie : par exemple, les brefs mortuaires sont transmis de Cluny vers les cinq prieurés de Montberthoud, Charlieu, Paray-le-Monial, Mesvres et Saint-Marcel de Chalon, c'est-à-dire dans cinq directions différentes à partir desquelles ils doivent être transmis à tous les monastères clunisiens¹⁵¹³.

3/ Les moines ont ordonné leur environnement avec la même rationalité qui préside à l'agencement des bâtiments conventuels. Ainsi, Didier Méhu a-t-il pu définir des cercles,

¹⁵¹³ MEHU 2001, p. 96.

autour de l'abbaye de Cluny, dans l'étendue desquels elle exerce une autorité particulière. Le Brionnais est concerné par deux cercles : la zone sans château et la zone sans péage¹⁵¹⁴.

La zone sans château est définie par le roi Robert le Pieux vers 996-1002. Elle est centrée sur l'abbaye de Cluny et s'étend sur un rayon d'environ 30 km autour, si bien qu'elle couvre une partie du Brionnais, à savoir les terres situées à l'est d'une ligne reliant Chauffailles à Saint-Julien-de-Civry (tracé de l'actuelle D 985). Au sein de cette zone, il est interdit sous peine d'anathème d'édifier un château ou une quelconque fortification à l'intérieur ou à côté des possessions de Cluny. Cet interdit avait été énoncé une première fois quelques années auparavant lors du concile d'Anse, vers 994, et il concernait aussi le bourg de Charlieu¹⁵¹⁵. Le rôle de Robert le Pieux est d'avoir précisément délimité la zone. L'édification des forteresses de Semur et de Châteauneuf ne dut pas poser de difficulté au sens où elles se trouvaient hors de la zone et assez éloignées, au moment de leur construction, des possessions clunisiennes, bien que Châteauneuf ne soit qu'à 10 km de Charlieu. En revanche, la forteresse de Dun devait se trouver dans la zone, mais dans un secteur où les moines clunisiens étaient peu présents. En 1153, lors du concile de Mâcon, la zone sans château est étendue à l'ensemble du Brionnais, puisqu'elle couvre tous les territoires entre la Saône et la Loire, et entre Autun et le Lyonnais.

À cela s'ajoute à partir de 1107 une zone sans péage : le pape Pascal II accorde un privilège qui indique sept routes passant par Cluny sur lesquelles les seigneurs laïques ont interdiction de lever des péages. Toutes ces routes relient l'abbaye-mère à des implantations clunisiennes. L'une d'entre elles joint Cluny à Bois-Sainte-Marie. Depuis le X^e siècle, les moines de Cluny et de Paray possèdent chacun une partie de l'église du lieu et, au cours de la deuxième décennie du XII^e siècle, le prieuré de Paray entre en sa possession complète¹⁵¹⁶. L'exemption de péage s'applique également dans l'espace compris entre Cluny et le point situé à mi-chemin sur chacune des 7 voies. Sur l'axe Cluny / Bois-Sainte-Marie, ce point intermédiaire pourrait être Meulin, en Brionnais (actuellement sur la commune de Dompierre-les-Ormes), dont l'église est donnée à Cluny sous l'abbatit d'Hugues de Semur¹⁵¹⁷.

¹⁵¹⁴ MEHU 2001, p. 171-177.

¹⁵¹⁵ *Cluny* 2255. Voir à ce sujet PIERROT 1975, p. 45.

¹⁵¹⁶ *Cluny* 1947 ; *Paray* 3 et 190.

¹⁵¹⁷ *Cluny* 3000.

Ainsi, le maillage monastique contribue fortement à la structuration du territoire. Il participe à son unification parce qu'il ignore les limites diocésaines qui scindent le Brionnais de manière artificielle. Il offre aussi aux laïcs, et en particulier aux plus riches d'entre eux, la possibilité de prendre part à l'élaboration de réseaux cohérents de lieux de culte afin, encore une fois, de donner corps au territoire. Pourtant, les monastères, loin de se borner à affermir les limites du Brionnais, contribuent aussi à son ouverture vers l'extérieur en l'intégrant à des réseaux suprarégionaux. Avec la prieurale d'Anzy-le-Duc, par exemple, le Brionnais s'oriente vers la cité épiscopale d'Autun, tandis qu'avec la prieurale de Marcigny, il s'ouvre aux influences des territoires de l'Est et de la vallée de la Saône. *A priori* antinomiques, les notions de territoire et de réseau se révèlent en fait complémentaires, et nous devons cette prise de conscience aux géographes. Jacques Lévy souligne que la manière la plus pertinente d'appréhender un territoire comme « espace à métrique topographique » est de le lier aux réseaux parce que cela permet de prendre en compte des phénomènes qui dépassent un « territoire borné » et donc de mieux comprendre les liens entre le territoire et ses composantes :

« Le couple territoire/réseau présente l'avantage de mettre sur le même plan, de comparer, d'articuler les deux termes, sans réduire les réseaux, comme on l'a longtemps fait, à des supports matériels ou, au contraire, à des abstractions détachées de la notion de distance. Les réseaux apparaissent de plus en plus aujourd'hui comme des espaces de plein exercice, concurrents ou complémentaires des territoires, mais en tout cas comparables »¹⁵¹⁸.

Le rôle des moines dans la monumentalisation des églises est un aspect de leur contribution à l'élaboration du territoire qui n'a pas encore été traité. Pourtant, on pressent que l'ouverture vers l'extérieur qui vient d'être évoquée pourrait se manifester dans l'architecture. Le paysage a été analysé plus au large dans sa structure et ses réseaux : rapprochons-nous maintenant de ses édifices.

¹⁵¹⁸ J. Lévy, « Territoire », dans LEVY, LUSSAULT 2003, p. 910.

**TROISIÈME PARTIE – L'ARCHITECTURE DES
EGLISES ROMANES**

Les précédents chapitres ont mis en lumière le contexte de création des églises romanes du Brionnais et leur implication dans la structuration du territoire. Il convient à présent de les analyser dans leur forme et leurs matériaux.

Le territoire brionnais et son paysage architectural roman n'appartiennent pas à un passé révolu : on l'a dit, un arrêté préfectoral de 2003 a précisé les limites du Brionnais¹⁵¹⁹ tandis que les églises romanes conservées en élévation sont un patrimoine valorisé. Naturellement, la recherche actuelle traite d'un passé qui se donne au présent et dont l'histoire ne se résume pas à son époque de création mais à l'ensemble des siècles traversés jusqu'à aujourd'hui. L'état du patrimoine au moment où l'étudie le chercheur est qualifié par Dario Gamboni de « territoire culturel » :

« Résultant d'un processus d'accumulation, de concentrations, de dispersions, de remplois et de superpositions, un tel territoire se présente comme une sorte de palimpseste, de parchemin sur lequel les textes, superposés au cours des siècles, apparaîtraient brouillés et comme en transparence »¹⁵²⁰.

Il est évident qu'en Brionnais, le paysage roman apparaît « en transparence » derrière celui qui s'est élaboré au XIX^e siècle, et l'ajout de chapelles et de sacristies l'a « brouillé » au fil du temps. Le chapitre XII va donc proposer un parcours à travers les siècles qui nous séparent du XII^e, pour restituer ce que le temps a détruit – des nefs par exemple – et connaître ce qu'il a ajouté – des chapelles entre autres. Cette démarche peut surprendre, et l'on pourrait s'attendre à une considération qui partirait de l'origine et constaterait les modifications en descendant les siècles. Mais pour soumettre un paysage à une analyse architecturale et archéologique, il faut au préalable avoir montré (et redécouvert) l'authenticité des édifices qui le composent¹⁵²¹. La prise en compte du territoire et de son paysage sur le temps long est un point majeur de la méthodologie adoptée pour cette thèse qui entend restituer le paysage roman sans négliger aucun témoin, quelle que soit son époque de production.

¹⁵¹⁹ Arrêté préfectoral n° 04-115 portant reconnaissance du périmètre définitif du pays Charolais-Brionnais, en application de l'article 22 de la loi n° 95-115 du 04/02/1995 modifié par l'article 95 de la loi n° 2003-590 du 02/07/2003 dite « urbanisme et habitat ».

¹⁵²⁰ GAMBONI 1993, p. 11. L'auteur développait déjà cette idée quelques années auparavant dans GAMBONI 1987, p. 18.

¹⁵²¹ Cette démarche est souvent adoptée dans les travaux actuels, comme dans l'étude de Saint-Philibert de Tournus par Jacques Henriët (HENRIËT 1992), ou dans l'étude du chevet de l'abbatiale de Vézelay par Arnaud Timbert, lequel commence par traiter des restaurations et transformations ayant affecté le chevet entre le XVII^e et le XIX^e siècle, avant d'en faire l'analyse pour l'époque gothique (TIMBERT 2009).

Une fois les éléments du bâti roman clairement identifiés ou restitués, leur étude commencera par l'observation de la morphologie et du style, que suivra l'analyse de la matière et des techniques. Le chapitre XIII tentera de bâtir une typologie des plans, tandis que le chapitre XIV sera dédié aux élévations. La pierre sera au cœur du chapitre XV, car elle est le matériau principal des églises, mais aussi le mieux conservé par nature, alors que le bois entrant dans la composition des charpentes a systématiquement été remplacé ou a disparu. La pierre sera suivie depuis son extraction ou son ramassage jusqu'à sa mise en œuvre, et elle servira de repère permettant d'appréhender plus largement le déroulement des chantiers de construction en Brionnais. Enfin, le chapitre XVI s'attachera à l'analyse du décor.

Cette troisième partie se propose de mettre en lumière la géographie artistique du Brionnais roman et par là d'enrichir le panorama qu'ont dressé les deux parties précédentes. En effet, les travaux sur l'histoire religieuse d'un territoire négligent souvent la dimension architecturale, de même que, de leur côté, les études de bâti ne prennent pas toujours suffisamment en compte le contexte de création et l'inscription du site sur un territoire. Autrement dit, géographie ecclésiastique et géographie artistique sont fréquemment déconnectées¹⁵²². Pourtant, c'est bien leur étude conjointe qui permettra à la synthèse finale d'établir l'existence d'un paysage monumental spécifique du Brionnais.

¹⁵²² Les travaux de Bruno Phalip sur l'Auvergne montrent combien l'étude des pouvoirs ecclésiastiques et politiques enrichit la lecture des paysages architecturaux sur un territoire donné (par exemple, PHALIP 2001).

Chapitre X – Historiographie des églises romanes du Brionnais

Les recherches historiques sur le Brionnais, nous l'avons vu, débutent tôt – dès les premières décennies du XVIII^e siècle – mais elles sont, jusque dans les années 1950, exclusivement le fait d'érudits. À l'inverse, les études d'histoire de l'art et d'archéologie consacrées aux églises romanes sont plus tardives – extrême fin du XIX^e siècle – mais elles sont dès l'origine menées par des amateurs éclairés, comme Édouard Jeannez, et des diplômés de l'École des Chartes, comme Jean Virey ou André Rhein¹⁵²³.

X.1. Les ouvrages généraux d'histoire de l'art

Dans les ouvrages dédiés à l'architecture romane en France et édités chez Citadelles et Mazenod sous la direction de Marcel Durliat en 1982, et plus récemment de Philippe Plagnieux en 2010, le Brionnais n'est pas mentionné ; seule l'église d'Anzy-le-Duc est évoquée succinctement¹⁵²⁴. Il en est de même dans les leçons sur *Les origines de l'art roman et gothique* professées par Louis Courajod dans les années 1890, mais aussi dans *L'art religieux du XII^e siècle* d'Émile Mâle (1922), dans *L'architecture religieuse en France à l'époque romane* de Robert de Lasteyrie (1929) ou encore dans *L'art roman en France* d'Éliane Vergnolle (1994) : les tympans d'Anzy-le-Duc et de Charlieu sont décrits plus ou moins rapidement, et ceux de Semur-en-Brionnais, Saint-Julien-de-Jonzy et Montceaux-l'Étoile sont parfois mentionnés mais toujours dans le contexte général de l'architecture

¹⁵²³ Notices qu'Édouard Jeannez consacre aux églises de Semur, Anzy-le-Duc, Montceaux-l'Étoile et Marcigny, dans THIOLLIER 1894. VIREY 1982 (1^e éd. 1892). A. Rhein, « Anzy-le-Duc et Semur-en-Brionnais », dans CONGRES ARCHEOLOGIQUE 1936, p. 437-442.

¹⁵²⁴ DURLIAT 2009, p. 135 ; PLAGNIEUX 2010, p. 116, 134.

bourguignonne et sans souligner leur appartenance au Brionnais¹⁵²⁵. Ces différents ouvrages ne citent les églises du Brionnais qu'en référence à leur sculpture, hormis celle d'Anzy-le-Duc, parfois évoquée pour ses voûtes d'arêtes au sein de descriptions dédiées à l'abbatiale de Vézelay¹⁵²⁶. Dans les synthèses sur la sculpture romane rédigées par Marcel Aubert (1946) puis Jean-René Gaborit (2010), ce sont encore Anzy-le-Duc et Charlieu qui sont privilégiées, bien que d'autres édifices brionnais soient mentionnés¹⁵²⁷.

Finalement, parmi les auteurs de grands ouvrages dédiés à l'art roman, seuls se distinguent André Michel en 1905, puis Jean Valléry-Radot en 1961 qui mettent en évidence l'existence au sein de l'architecture bourguignonne « du groupe des églises du Brionnais »¹⁵²⁸. Pour le premier, ces églises se définissent par « l'abondance de la décoration et par la vivacité des figures » favorisées par la qualité de la pierre « d'attaque facile à l'outil » ; de même, pour Jean Valléry-Radot, la « floraison » de ces édifices s'explique par « l'existence de bancs épais d'un beau calcaire jaunâtre ».

Qu'en est-il dans les ouvrages traitant de l'art roman non pas à l'échelle de la France mais de la Bourgogne ? Accordent-ils, comme André Michel et Jean Valléry-Radot, une place particulière à l'architecture du Brionnais ? Il convient tout d'abord de rappeler qu'entre le milieu du XIX^e siècle et le milieu du siècle suivant, l'architecture romane était étudiée par écoles régionales. Pour Eugène Viollet-le-Duc, par exemple, l'école de Bourgogne « naît chez les clunisiens » et est synonyme d'école clunisienne¹⁵²⁹. Anthyme Saint-Paul puis Robert de Lasteyrie contestent cette idée en montrant que les abbés de Cluny n'ont jamais imposé de

¹⁵²⁵ COURAJOD 1899, p. 516 ; MALE 1998 ; VERGNOLLE 2005.

¹⁵²⁶ Par exemple, dans VERGNOLLE 2005, p. 214, la section intitulée *L'ingéniosité au service de l'idéal : Vézelay* : « Alors que l'arc brisé tendait à s'imposer, le maître de Vézelay resta fidèle à l'arc en plein-cintre, tant pour les doubleaux que pour les arcades. Un tel parti n'était pas nouveau en Bourgogne – il avait notamment été adopté vers 1100 dans la nef d'Anzy-le-Duc – mais on avait jusqu'alors hésité à construire des voûtes d'arêtes sur un vaisseau de grandes dimensions. L'architecte de La Madeleine augmenta encore la difficulté [...] » ou dans DURLIAT 2009, p. 135 : « Dès le début du XII^e siècle, la Bourgogne s'essaya à lancer des voûtes d'arêtes sur le vaisseau principal des basiliques. Ce fut le cas à Anzy et dans deux églises dérivées : Gourdon et Toulon-sur-Arroux. Il s'agissait encore de formes expérimentales et maladroites de voûtes d'arêtes [...]. Par rapport à Anzy, Vézelay représente un progrès considérable [...] ».

¹⁵²⁷ AUBERT 1946. Dans GABORIT 2010, Anzy-le-Duc et Charlieu sont mentionnés à dix reprises, tandis que d'autres édifices comme Bois-Sainte-Marie et Chassenard n'apparaissent qu'une fois. Dans les années 1920, Arthur Kingsley Porter et Paul Deschamps consacrent chacun un article à la sculpture romane en Bourgogne dans lesquels des édifices du Brionnais sont cités, en particulier Charlieu et Anzy-le-Duc, mais intégrés au sein d'une réflexion générale sur la Bourgogne, sans que n'apparaisse une spécificité brionnaise (PORTER 1920 ; DESCHAMPS 1922).

¹⁵²⁸ MICHEL 1905, p. 645 ; J. Valléry-Radot, dans AUBERT 1961, p. 332.

¹⁵²⁹ VIOLLET-LE-DUC 1855, p. 165.

programme architectural et que « les abbayes dépendant de Cluny ont élevé leurs églises d'après les règles admises dans le diocèse où elles étaient situées »¹⁵³⁰. Pour Robert de Lasteyrie, ce qui fait l'originalité de l'école de Bourgogne ce sont les recherches menées en matière de voûtement. Selon lui, « les architectes bourguignons se sont ingéniés à éviter l'emploi du berceau plein-cintre » et ont privilégié le berceau brisé¹⁵³¹. Il parvient à cette conclusion parce que, comme ses confrères, il concentre son attention sur les édifices de très grande envergure : en ce sens, leur corpus ne reflète qu'une partie de l'architecture bourguignonne. Charles Oursel perpétue ce type d'approche, mais propose une typologie plus pertinente¹⁵³². Il distingue les églises « à nef obscure » (ex. Iguerande), « les églises martinienues » (ex. Anzy-le-Duc), et les églises clunisiennes (ex. Semur-en-Brionnais). Toutefois, cette typologie ignore complètement les petites églises paroissiales dont le plan simple ne correspond à aucun des trois types définis. Des auteurs vont pressentir qu'une approche renouvelée de l'architecture romane passe, tout d'abord, par un changement de l'échelle du territoire étudié, mais aussi par la prise en compte de l'ensemble du patrimoine roman conservé, et enfin, par la remise en question de la notion d'école. Parmi eux, Raymond Oursel, fils de Charles Oursel, est le premier chercheur, après André Michel, à mettre en évidence les spécificités de l'architecture romane du Brionnais au sein de la Bourgogne. Sa démonstration est très argumentée puisqu'il y consacre une grande partie de sa thèse soutenue en 1948¹⁵³³. L'apport et la méthode de Raymond Oursel seront développés plus longuement ci-après, mais il fallait signaler dès à présent cet auteur, car jusqu'à la parution en 2006 de *Bourgogne romane* par Christian Sapin, il est le seul à rédiger de grandes synthèses sur l'art de cette région. Sa thèse est publiée en 1956¹⁵³⁴. Il est l'auteur du volume *Bourgogne romane* des éditions du Zodiaque paru en 1968 et réédité à trois reprises jusqu'en 1986. Dans la même collection, il publie en 1976 *Itinéraires romans en Bourgogne* qui a également été réédité. Il influence son père qui, en 1953, dans son *Art de Bourgogne*, reconnaît qu'il convient de remplacer l'expression « églises martinienues » par celle d'« églises brionnaises »¹⁵³⁵. En effet, Raymond Oursel montre dans sa thèse que le

¹⁵³⁰ LASTEYRIE 1929, p. 426.

¹⁵³¹ LASTEYRIE 1929, p. 427.

¹⁵³² OURSEL C. 1953. K.J. Conant admet la typologie proposée par C. Oursel (CONANT 1930).

¹⁵³³ Thèse publiée en 1956 : OURSEL R. 1956.

¹⁵³⁴ OURSEL R. 1956.

¹⁵³⁵ OURSEL C. 1953, p. 39.

couvrement en voûtes d'arêtes du vaisseau central de la nef est né en Brionnais, et nommément à Anzy-le-Duc¹⁵³⁶. Charles Oursel, comme les auteurs d'ouvrages dédiés à l'architecture romane en France, accorde dans ses écrits une place prépondérante à l'église d'Anzy-le-Duc, qui fait l'objet de longues descriptions¹⁵³⁷.

La dernière grande synthèse sur l'art roman bourguignon, nous l'évoquions précédemment, est celle publiée par Christian Sapin en 2006. L'ouvrage est divisé en deux parties suivant un découpage chronologique : « Le premier art roman (XI^e siècle) – De grands monuments fondateurs », puis « Fin XI^e-XII^e siècles – Floraison et maturité de l'art roman ». Dans cette seconde partie un chapitre de 36 pages est dédié au « Grand art du Brionnais » avec pour la première fois de nombreuses illustrations : des plans à l'échelle et des photographies de l'architecture et non plus uniquement de la sculpture, comme c'était généralement le cas dans les ouvrages précédents. Les églises décrites sont Anzy-le-Duc (6 pages), Semur-en-Brionnais (5 pages), Bois-Sainte-Marie (5 pages), Charlieu (3 pages), Iguerande (4,5 pages), Varenne-l'Arconce (3 pages), Saint-Julien-de-Jonzy (3 pages), Saint-Germain-en-Brionnais (2,5 pages), Montceaux-l'Étoile (1,5 page) et Chassenard (une demie page). La structure générale de l'ouvrage, comme celle des notices qui s'appuient sur des documents d'archives, des données archéologiques et des observations stylistiques, sont le signe d'un véritable renouvellement des méthodes et des problématiques de la recherche actuelle, dont il convient à présent de montrer plus précisément l'évolution, en quittant les grandes synthèses pour consulter des ouvrages à la portée géographique plus restreinte. Ainsi, le rôle précurseur de Raymond Oursel dans la reconnaissance d'une architecture romane propre au Brionnais a été souligné, mais des travaux avaient ouvert la voie, en particulier ceux de Jean Virey.

¹⁵³⁶ OURSEL R. 1956, p. 31, 111.

¹⁵³⁷ Par exemple, OURSEL C. 1928, p. 101-109.

X.2. Les études sur la Bourgogne du Sud

Après avoir évalué la place accordée au Brionnais dans les ouvrages dédiés à l'art roman en France puis en Bourgogne, il est nécessaire de changer une nouvelle fois d'échelle pour s'interroger sur le traitement accordé au Brionnais dans les études consacrées à la Bourgogne du Sud, lesquelles sont rédigées à partir de la fin du XIX^e siècle.

X.2.1. De Jean Virey à Raymond Oursel

En 1887, Jean Virey, élève de Robert de Lasteyrie à l'École des Chartes, soutient sa thèse dédiée aux églises romanes de l'ancien diocèse de Mâcon. Elle est publiée en 1892¹⁵³⁸. Chaque édifice de son corpus fait l'objet d'une notice, et une synthèse présente les « caractères généraux de l'architecture » du diocèse. Or, une partie du Brionnais appartient à ce diocèse, si bien que douze de ses églises bénéficient d'une notice¹⁵³⁹. C'est la première fois qu'une attention aussi minutieuse est portée aux églises de ce territoire, dans le but de produire une image du paysage monumental d'un espace donné, en l'occurrence le diocèse de Mâcon. L'approche de Jean Virey est innovante dans la mesure où, à son époque, on ne traite que de « l'école bourguignonne » et des églises considérées comme majeures dans cette région¹⁵⁴⁰. Jean Virey restreint l'aire de l'étude mais prend en compte l'ensemble des édifices romans conservés. Il souligne la dualité du paysage qu'il étudie : les églises de la moitié sud du diocèse (églises brionnaises) sont bâties en moyen appareil de pierres de taille et possèdent un riche décor sculpté, tandis que les églises de la moitié nord (églises mâconnaises) sont édifiées en petit appareil de moellons et restent dépourvues de décor, hormis les arcatures et lésènes, qui sont absentes en Brionnais.

Dans les notices, la place accordée aux sources est mince : l'auteur mentionne les pouillés et les chartes quand elles sont antérieures au XIII^e siècle mais, étant donné que les sources de cette époque sont rares pour les églises brionnaises concernées, l'analyse historique est

¹⁵³⁸ Pour être précis, la thèse a d'abord été publiée en trois parties dans les tomes XVII (1889), XVIII (1890) et XIX (1891) des *Mémoires de la Société éduenne*. La publication de 1892 est un tirage à part, à petit nombre d'exemplaires, permettant de regrouper les trois tomes.

¹⁵³⁹ La Chapelle-sous-Dun, Charlieu, Châteauneuf, Iguerande, Ligny, Mussy-sous-Dun, Saint-Bonnet-de-Cray, Saint-Julien-de-Jonzy, Saint-Laurent-en-Brionnais, Saint-Martin-de-Lixy, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf et Vauban.

¹⁵⁴⁰ L'originalité des travaux de Jean Virey a été soulignée par Alain Guerreau, dans MEHU 2013, p. 270 : « On admire la surprenante perspicacité d'un jeune homme qui voulut dès le départ analyser plutôt un système de construction régional qu'un édifice isolé, si important fût-il ».

souvent succincte. Jean Virey se concentre sur la description du bâtiment, laquelle est généralement purement architecturale et n'intègre pas de lecture archéologique du bâti, ce qui n'est pas surprenant puisque cette spécialité connaît ses premiers développements en France seulement dans les années 1970-1980¹⁵⁴¹. La synthèse n'omet aucun élément de l'édifice (matériaux, plan, couverture, supports, élévations extérieures et intérieures, décor) et offre une vision transversale des notices, mais elle demeure en définitive relativement superficielle : c'est plutôt une description en l'état qu'une analyse.

Jean Virey reste, avec raison, très prudent sur les datations qu'il propose, il attribue les édifices au XI^e ou au XII^e siècle, s'aventurant parfois à préciser : la première ou la seconde moitié des siècles en question. Au sein du diocèse de Mâcon, l'église de Fleury-la-Montagne dont l'abside est romane et celle de Jonzy qui l'est intégralement sont les deux seules églises brionnaises conservées en élévation qui échappent à la revue.

La thèse de Jean Virey est rééditée en 1935 par l'imprimerie Protat dans une version augmentée de 37 nouvelles notices, mais parmi lesquelles aucune ne concerne le Brionnais¹⁵⁴². En revanche, la réédition est illustrée de photographies et les notices des églises brionnaises de Saint-Martin-de-Lixy, Iguerande, Châteauneuf et Charlieu sont accompagnées d'un plan du bâtiment, mais sans échelle. Par ailleurs, l'éditeur ajoute le sous-titre « Cluny et sa région » ce qui marque la naissance d'une collection qui comprendra trois ouvrages. En effet, quelques mois après la réédition de la thèse de Jean Virey, l'imprimerie Protat publie celle de Christiane Dickson sur *Les églises romanes de l'ancien diocèse de Chalon* et il ajoute le même sous-titre¹⁵⁴³. Enfin, la collection est complétée en 1956 par *Les églises romanes de l'ancien archidiaconé d'Autun* de Raymond Oursel.

En 1892, année de la première publication de la thèse de Jean Virey, la Diana, société savante du Forez, commande à Félix Thiollier la réalisation d'un livre destiné à n'être

¹⁵⁴¹ Bien sûr, il y a eu des travaux précurseurs comme ceux d'Arcisse de Caumont dont *l'Abécédaire ou rudiments d'archéologie*, publié en 1850, témoigne d'un intérêt pour les investigations archéologiques menées sur des édifices médiévaux en élévation. Cependant, à la même époque, d'autres chercheurs dénigrent cette approche, à l'image de Jules Quicherat pour qui l'étude des savoir-faire et la datation des édifices ne peuvent reposer que sur les sources textuelles, et en aucun cas sur l'observation des bâtiments (Quicherat, Jules, « De l'architecture romane », *Revue archéologique*, 1851, p. 145-158). Sur l'histoire de l'archéologie du bâti, voir REVEYRON 2000 b ; REVEYRON 2002 a ; REVEYRON 2005, p. 21-26.

¹⁵⁴² VIREY 1982.

¹⁵⁴³ DICKSON 1935. C'est une thèse de l'École des Chartes, que C. Dickson publie avec son mari qui est archiviste paléographe.

distribué qu'à ses membres. Elle le laisse libre d'en choisir le sujet. Félix Thiollier était un industriel stéphanois qui, à l'âge de 35 ans, décide de vivre de ses rentes et de se consacrer à l'art et à la photographie. Il emploie ses passions à une activité d'édition illustrée, destinée à promouvoir la sauvegarde du patrimoine forézien¹⁵⁴⁴. Il est un membre actif de la commission des beaux-arts de Saint-Étienne et des sociétés savantes de sa région. Il décide d'honorer la commande de la Diana en publiant un livre dédié à la priurale de Charlieu parce que son porche est « un des monuments les plus remarquables du Forez »¹⁵⁴⁵. Il fait alors le constat que le Brionnais possède des églises « intéressantes » et méconnues. Il décide finalement que « le meilleur moyen pour faire apprécier le prieuré de Charlieu consiste à faire figurer à côté les autres monuments romans des régions voisines »¹⁵⁴⁶. L'ouvrage est publié sous le titre *L'art roman à Charlieu et en Brionnais*. Il est divisé en cinq parties. La première est un aperçu général qui traite essentiellement du décor sculpté. Les trois suivantes portent sur l'histoire de Charlieu et de ses monuments. La dernière partie comprend treize notices dédiées à des églises romanes majeures du Brionnais : Anzy-le-Duc, Marcigny, Montceaux-l'Étoile, Semur-en-Brionnais, Châteauneuf, Bois-Sainte-Marie, Dun, Saint-Julien-de-Cray, Varenne-l'Arconce, La Chapelle-sous-Dun, Iguerande, Baugy et Saint-Germain-en-Brionnais, ainsi qu'une église du Charolais, celle de Paray-le-Monial. Félix Thiollier confie la rédaction des notices à Joseph Déchelette et à Édouard Jeannez¹⁵⁴⁷. Le premier est membre de la Société éduenne, du conseil d'administration de la Diana et conservateur du musée de Roanne. Contrairement à Jean Virey, il est « dépourvu de diplômes scientifiques et de titres officiels [...]. Installé dans une situation de rentier, il pratiqu[e] l'archéologie comme un bourgeois éclairé »¹⁵⁴⁸. Passionné d'architecture religieuse médiévale, mais aussi de protohistoire, à l'instar de son oncle Jacques-Gabriel Bulliot¹⁵⁴⁹, il est parfois considéré comme un des pionniers de l'archéologie pour son *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, paru chez Picard en 1908. Quant à

¹⁵⁴⁴ Pour une biographie de Félix Thiollier, voir par exemple MULSANT 1917. Par ailleurs, le musée d'Orsay a consacré, en 2012-2013, une exposition aux photographies de Félix Thiollier (www.musee-orsay.fr).

¹⁵⁴⁵ THIOLLIER 1892, p. 3.

¹⁵⁴⁶ *Ibid.*

¹⁵⁴⁷ Édouard Jeannez rédige les notices des cinq premières églises citées ci-dessus, et Joseph Déchelette les neuf autres.

¹⁵⁴⁸ Biographie de J. Déchelette par Serge Lewuillon sur le site de l'INHA : <http://www.inha.fr/spip.php?article2270>. Voir aussi PERE-NOGUES 2014.

¹⁵⁴⁹ Jacques-Gabriel Bulliot était membre de la Société éduenne et est l'inventeur du site de Bibracte. Son *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun* (BULLIOT 1849) est mentionné dans les notices consacrées à Anzy-le-Duc et Chenay-le-Châtel.

Édouard Jeannez, il est le président de la Diana, dans les *Bulletins* de laquelle il publie de nombreux articles dédiés aux trois abbayes brionnaises : Charlieu, Saint-Rigaud et La Bénisson-Dieu¹⁵⁵⁰. En 1889, il consacre à cette dernière un ouvrage de référence : *L'archéologie et l'art à l'abbaye cistercienne de La Bénisson-Dieu*¹⁵⁵¹. Les notices rédigées par Édouard Jeannez et Joseph Déchelette sont des modèles de précision, même si, comme Jean Virey, ils privilégient la description architecturale au détriment de l'étude des sources et qu'ils ne pratiquent pas encore l'analyse archéologique des élévations. On sent cependant l'œil aiguisé de fins connaisseurs qui consacrent beaucoup de temps aux observations faites sur le terrain. Leurs propos sont illustrés, en début d'ouvrage, par des relevés en plan, coupe et élévation.

En 1894, l'ouvrage est réédité avec un plus fort tirage et destiné, cette fois, au grand public. Son titre est modifié et devient *L'art roman à Charlieu et dans les régions voisines*¹⁵⁵². Le contenu, en revanche, est le même. Seules les illustrations sont différentes ; la première partie de l'édition de 1894 est illustrée de nombreux dessins de chapiteaux qui ne figuraient pas dans l'ouvrage de 1892. En revanche, ce dernier comporte de très intéressantes planches d'héliogravures, absentes de la seconde édition.

En 1889, Félix Thiollier avait publié un premier ouvrage consacré au *Forez pittoresque et monumental*. Un paragraphe est dédié à chaque commune forézienne et fait état, pour la période antique, des vestiges archéologiques découverts et, pour la période médiévale, de la présence de châteaux et d'églises. Un long développement est consacré aux abbayes de Charlieu et de La Bénisson-Dieu. Les églises brionnaises de Briennon, Pouilly-sous-Charlieu, Saint-Denis-de-Cabanne, Saint-Nizier-sous-Charlieu, Changy, Saint-Forgeux-Lespinasse et Vivans sont évoquées plus brièvement. L'ensemble des notices est rédigé par Édouard Jeannez. L'auteur ne cite pas de sources, mais il raconte plutôt des faits auxquels il a assisté ou dont il a manifestement recueilli le témoignage auprès d'anciens. Il relate, par exemple, le contexte dans lequel s'opéra la reconstruction de la nef de Briennon en 1837, et il livre des détails que les archives officielles ne mentionnent pas¹⁵⁵³.

¹⁵⁵⁰ JEANNEZ 1881-1882 ; 1884 ; 1885-1886 ; 1891-1892 ; 1895.

¹⁵⁵¹ JEANNEZ 1889.

¹⁵⁵² THIOLLIER 1894.

¹⁵⁵³ La reconstruction de la nef est signalée dans certaines délibérations du conseil municipal de 1837 (ADL – 2E 311 et 2E 312).

Les travaux de Jean Virey, Félix Thiollier, Joseph Déchelette et Édouard Jeannez sont contemporains des premiers classements des églises du Brionnais au titre des Monuments historiques et s'inscrivent en définitive dans la même logique : faire connaître, promouvoir, sauvegarder et comprendre l'architecture romane d'un territoire¹⁵⁵⁴.

Dans la lignée des ouvrages de Félix Thiollier recensant le patrimoine d'un territoire commune par commune, le frère Maxime Dubois publie, dans les premières années du XX^e siècle, une *Monographie des communes de l'arrondissement de Roanne*, suivie, trois ans après, de la *Monographie des communes du Charollais et du Brionnais*¹⁵⁵⁵. La presque totalité des paroisses du Brionnais figurent dans ces recueils. L'auteur compile les écrits de ses prédécesseurs plus qu'il ne fait œuvre d'historien et, pour la description des églises, il reprend les textes de Jean Virey, Joseph Déchelette et Édouard Jeannez.

On ne rédige pas, au cours de la première moitié du XX^e siècle, de synthèse comparable à celle de Jean Virey. Certaines églises du Brionnais font l'objet d'articles, mais il s'agit de monographies. André Rhein, diplômé de l'École des Chartes et secrétaire des publications de la Société Française d'Archéologie, écrit des articles sur les églises d'Anzy-le-Duc, Semur-en-Brionnais et Charlieu, qui sont publiés dans le *Bulletin Monumental* ou les éditions des *Congrès archéologiques de France*¹⁵⁵⁶. Jusque dans les années 1930, Jean Virey publie régulièrement des articles consacrés aux églises qu'il a étudiées dans sa thèse. En 1899 et 1935, il participe lui aussi au Congrès archéologique de France, où il présente *Les édifices religieux de l'époque romane en Saône-et-Loire*, puis, lors de la seconde session, les églises de Saint-Julien-de-Jonzy, Bois-Sainte-Marie, Varenne-l'Arconce et Châteauneuf¹⁵⁵⁷. En 1935, il intervient également au congrès de l'Association Bourguignonne des Sociétés Savantes, où il s'appuie sur l'exemple de la Saône-et-Loire pour évoquer la *Géographie monumentale à l'époque romane*¹⁵⁵⁸. Dans les *Annales de l'Académie de Mâcon*, il publie « *Excursions à Dun,*

¹⁵⁵⁴ Édouard Jeannez meurt en 1896, tandis que Félix Thiollier et Joseph Déchelette disparaissent au front en 1914.

¹⁵⁵⁵ DUBOIS 1901 et 1904.

¹⁵⁵⁶ RHEIN 1920. A. Rhein, dans *CONGRES ARCHEOLOGIQUE* 1916, p. 242-291, et dans *CONGRES ARCHEOLOGIQUE* 1936, p. 437-442.

¹⁵⁵⁷ VIREY 1901 a et dans *CONGRES ARCHEOLOGIQUE* 1936.

¹⁵⁵⁸ VIREY 1935.

Charlieu et Châteauneuf »¹⁵⁵⁹. Enfin, en 1926, il publie *Paray-le-Monial et les églises du Brionnais*, version condensée de sa thèse et centrée sur les églises brionnaises¹⁵⁶⁰.

L'intérêt de ces chercheurs se porte essentiellement sur les édifices conservés en élévation et dotés d'un riche décor sculpté. Dans ce contexte, la fouille de la prieurale de la Trinité à Marcigny entreprise par l'abbé Mouterde en 1913 apparaît comme très originale¹⁵⁶¹. Son travail ne trouve cependant un écho qu'à la fin des années 2000, lorsque l'étude est reprise par Matthias Hamann puis Nicolas Reveyron¹⁵⁶².

En 1956, la recherche renoue avec les observations systématiques à l'échelle d'un territoire, lorsque Raymond Oursel publie sa thèse de l'École des Chartes dédiées aux églises romanes de l'Autunois et du Brionnais¹⁵⁶³. Elle « complète », selon les termes de l'auteur, la thèse de Jean Virey en s'intéressant à un secteur géographique limitrophe¹⁵⁶⁴. Contrairement à Jean Virey et à Christiane Dickson, qui avaient étudié des diocèses entiers, Raymond Oursel ne pouvant envisager l'étude d'un diocèse aussi vaste que celui d'Autun, choisit de travailler sur un secteur plus réduit et de fait plus cohérent, l'archidiaconé d'Autun. Jean Virey avait étudié les paroisses mâconnaises du Brionnais, Raymond Oursel en étudie les paroisses autunoises. Comme ses prédécesseurs, il rédige la description minutieuse des édifices, mais il n'étudie pas les sources. La synthèse qu'il propose est plus dense que celle de Jean Virey, notamment sur la question du décor sculpté mais, là encore, on en reste au constat sans passer à l'analyse. Types de plans, forme des supports et des baies sont listés sans réelle interaction des éléments entre eux, sans analyse métrologique, sans que soient bâties de véritables typologies. L'ouvrage est illustré de « croquis et de schémas » réalisés par l'auteur mais dans lesquels « il ne faut pas chercher trop de rigueur ni des échelles ou proportions toujours exactes »¹⁵⁶⁵. Parmi les églises brionnaises, il étudie celles d'Aigueperse, Anzy-le-Duc, Baugy, Bois-Sainte-Marie, Bourg-le-Comte, Briant, Curbigny, Saint-Nicolas de Marcigny, Montceaux-l'Étoile, Montmegin, Saint-Germain-en-Brionnais, Saint-Julien-de-Civry, Saint-Martin-la-Vallée, Semur-en-Brionnais, Vareilles et

¹⁵⁵⁹ VIREY 1901 b et 1904. Voir aussi MUGUET *ET AL.* 2006.

¹⁵⁶⁰ VIREY 1926.

¹⁵⁶¹ MOUTERDE 1913.

¹⁵⁶² HAMANN 2006 ; HUGUES DE SEMUR 2009, p. 159-164.

¹⁵⁶³ OURSEL R. 1956. Il cosigne la publication de sa thèse avec sa femme, Anne-Marie.

¹⁵⁶⁴ OURSEL R. 1956, p. VIII.

¹⁵⁶⁵ OURSEL R. 1956, p. XIII.

Varenne-l'Arconce. Des églises romanes partiellement conservées en élévation n'ont pas retenu l'attention de Raymond Oursel : Avrilly, Meulin, Oyé, Saint-Igny-de-Vers, Saint-Martin-du-Lac, Dun, Versaugues, Melay, Vindecy ou les vestiges de la Trinité de Marcigny. Anne-Marie Oursel-Pont, l'épouse de Raymond Oursel, mène dans les années 1970 une intense activité d'inventaire sur le terrain. Ses fiches de préinventaire dactylographiées sont conservées aux Archives départementales de Saône-et-Loire¹⁵⁶⁶. Dans les années 1990, elle en publie une partie, augmentée de paragraphes rédigés par son mari¹⁵⁶⁷.

Les travaux de Raymond et Anne-Marie Oursel demeurent une référence car ils attestent une connaissance intime du territoire sud-autunois et de son patrimoine. Les chercheurs français ont-ils eu le sentiment que les Oursel avaient tout dit ? Toujours est-il que pendant plusieurs décennies, les universitaires français s'aventurent peu en Brionnais, laissant la place à des chercheurs étrangers.

X.2.2. La recherche internationale

À partir des années 1970, l'histoire des églises romanes de Bourgogne du Sud est écrite par des universitaires américains puis allemands. Mais il y avait des précurseurs. Ainsi, en 1928, l'américain Kenneth John Conant est le premier à entreprendre des fouilles sur le site de l'abbatiale de Cluny. Ses recherches durent plus de trente ans et font l'objet de nombreuses publications, dont *Cluny. Les églises et la maison du chef d'ordre* en 1968. C'est par suite de l'obtention d'une bourse universitaire qu'il vient en France pour la première fois, où il suit les cours de Marcel Aubert à l'École des Chartes. Cependant, c'est grâce à Arthur Kingsley Porter qu'il découvre Cluny en 1924¹⁵⁶⁸. En tant que professeur d'architecture médiévale à l'Université de Harvard, il suscite à son tour l'intérêt de ses étudiants pour la France. Son élève, Elizabeth Read Sunderland, entreprend en 1938 des fouilles archéologiques à l'abbaye de Charlieu. Après une longue interruption due à la guerre, les fouilles reprennent entre 1949 et 1957¹⁵⁶⁹. L'archéologue parvient à dresser le

¹⁵⁶⁶ Les fiches ont été numérisées et sont consultables en ligne sur le site des Archives départementales de Saône-et-Loire, sous l'onglet *Inventaire du patrimoine*.

¹⁵⁶⁷ OURSEL R. 1994 ; 1995 b ; 1996 ; 1997.

¹⁵⁶⁸ URL : www.dictionaryofarthistorians.org.

¹⁵⁶⁹ Il est à souligner que les travaux d'E.R. Sunderland sont contemporains de la publication des trois volumes de la collection « Cluny et sa région » par l'imprimerie Protat.

plan des trois églises successives¹⁵⁷⁰. Les fouilles de l'abbatiale de Charlieu constituent la première véritable étude archéologique menée en Brionnais dans un cadre universitaire, et ce une trentaine d'années après les fouilles entreprises par l'abbé Mouterde à l'emplacement de l'abbatiale de Marcigny¹⁵⁷¹.

Est-ce l'aura des travaux de K. J. Conant qui, à partir des années 1970, conduit plusieurs étudiants américains à réaliser leur thèse sur des églises romanes de Bourgogne du Sud ? Toujours est-il que, contrairement à Raymond Oursel, qui avait hérité de la méthodologie de Jean Virey et des théories de son père Charles, les chercheurs et étudiants américains apportent une démarche et un regard neufs sur les édifices romans de Bourgogne. Entre autres, ils associent étroitement les observations de terrain aux données textuelles.

Deux thèses portent spécifiquement sur des églises du Brionnais. La première est soutenue en 1974 par Carol S. Pendergast à l'Université de Yale, et elle est dédiée à la sculpture de la prieurale d'Anzy-le-Duc¹⁵⁷². La seconde, consacrée à la sculpture de l'église de Montceaux-l'Étoile, est soutenue en 1994 par William J. Travis à l'Université de New-York¹⁵⁷³.

D'autres thèses américaines sont consacrées à des édifices proches du Brionnais. Par exemple, en 1973, Edson Armi soutient, à l'université Columbia de New-York, une thèse dédiée à Saint-Philibert de Tournus¹⁵⁷⁴. En 1983, dans son ouvrage *Massons and sculptors in romanesque Burgundy*, il avance l'hypothèse que les bâtisseurs de Cluny III étaient des artisans régionaux issus de deux traditions de constructeurs différentes en fonction du territoire sur lequel ils exerçaient¹⁵⁷⁵. Les artisans brionnais maniaient la pierre de taille et pratiquaient la sculpture monumentale, tandis que les artisans mâconnais taillaient de petits moellons réguliers et avaient rarement recours au décor sculpté¹⁵⁷⁶. Ainsi, Edson Armi s'oppose aux théories de Kenneth John Conant et Charles Oursel qui considéraient que la troisième abbatiale de Cluny ne devait rien à l'architecture brionnaise, qu'elle avait été conçue par des artisans venus d'ailleurs, qu'elle était à ce titre totalement innovante et avait

¹⁵⁷⁰ SUNDERLAND 1971.

¹⁵⁷¹ Nous avons déjà mentionné les fouilles conduites par l'abbé Mouterde aux chapitres II.2.6. « Les églises romanes conservées en élévation », VI.2.1 « La fondation du prieuré de Marcigny » et X.2.1. « De Jean Virey à Raymond Oursel ».

¹⁵⁷² PENDERGAST 1974.

¹⁵⁷³ TRAVIS 1994.

¹⁵⁷⁴ ARMI 1973.

¹⁵⁷⁵ ARMI 1983.

¹⁵⁷⁶ Observations déjà formulées par Jean Virey : cf. *supra* Chapitre X.2.1. « De Jean Virey à Raymond Oursel ».

influé sur toute l'architecture régionale. Dans ses travaux, Edson Armi suit les sculpteurs locaux de chantier en chantier. Il procède ainsi pour le sculpteur des portails de Châteauneuf, qu'il retrouve à Vauban, Saint-Laurent-en-Brionnais et Vareilles¹⁵⁷⁷.

En 1993 et 1994, trois nouvelles thèses américaines sont dédiées à des territoires ou à des édifices très proches du Brionnais. D'abord, Minott Kerr soutient, à l'université de Yale, une thèse consacrée à la priurale de Paray-le-Monial¹⁵⁷⁸. Ensuite, Masuyo Tokita-Darling, une chercheuse japonaise, présente, à l'université d'Ann Arbor dans le Michigan, une thèse dédiée à la priurale de Perrecy-les-Forges¹⁵⁷⁹. Elle estime que le porche de l'église est « le magnifique aboutissement du savoir-faire des bâtisseurs locaux, surtout ceux du Brionnais et de l'Allier », avant que ceux-ci ne soient influencés par le style élaboré à Cluny III¹⁵⁸⁰. Nous terminons par l'archéologue Walter Berry, bien qu'il ait été le premier des trois à achever sa thèse, car ses travaux présentent des similitudes avec les nôtres. Sa thèse, soutenue à l'université du Missouri-Columbia, est dédiée aux églises romanes du Val de Loire autunois¹⁵⁸¹. Géographiquement, son corpus est voisin du Brionnais et contient également de nombreuses petites églises rurales. L'expérience de Walter Berry est riche d'enseignements pour notre enquête, car il est le seul chercheur travaillant sur la Bourgogne du Sud à avoir pris en compte toutes les églises, qu'elles soient conservées en élévation ou détruites, riches en décor ou extrêmement dépouillées¹⁵⁸².

Après l'évocation de la vague des chercheurs américains et avant de traiter de la vague des chercheurs allemands, on doit, pour respecter la chronologie, mentionner le chercheur britannique Neil Stratford. Depuis les années 1970, il travaille sur la sculpture romane en Bourgogne¹⁵⁸³. Il dirige en 2010 et 2011 la publication de deux importants ouvrages consacrés à l'abbaye de Cluny, et notamment un corpus de sa sculpture dans lequel sont évoqués des édifices brionnais¹⁵⁸⁴. Dans le cadre de ses recherches sur l'atelier du Donjon, il

¹⁵⁷⁷ ARMI 2000, p. 227-238.

¹⁵⁷⁸ KERR 1994.

¹⁵⁷⁹ TOKITA-DARLING 1994.

¹⁵⁸⁰ TOKITA-DARLING 2000, p. 215.

¹⁵⁸¹ BERRY 1993.

¹⁵⁸² W. Berry, dans PARAY 2000, p. 305, note 5.

¹⁵⁸³ Par exemple, STRATFORD 1990.

¹⁵⁸⁴ STRATFORD 2010 et 2011.

étudie la sculpture de l'église brionnaise de Chassenard¹⁵⁸⁵. En 1973, il définit un « groupe du porche de Charlieu » (*Charlieu porch group*¹⁵⁸⁶) comprenant les édifices considérés comme des « répercussions régionales » de ce porche – Semur-en-Brionnais, Saint-Julien-de-Cray, Mussy-sous-Dun, entre autres – qu'il date de la seconde moitié, voire de la fin du XII^e siècle. Ces travaux ont été repris par le chercheur allemand Jochen Zink qui publie en 1983 une étude de l'avant-nef de Charlieu et place dans sa filiation les mêmes édifices que ceux indiqués par Neil Stratford¹⁵⁸⁷. En revanche, il propose une chronologie différente. Selon lui, l'avant-nef a été construite dans les années 1130 ou au début des années 1140, ce qui situe la réalisation des édifices placés dans sa filiation au cours du deuxième tiers du XII^e siècle, alors que Neil Stratford date l'avant-nef des années 1150, ce qui rajeunit la datation des églises qui la prennent pour modèle.

À l'image de Jochen Zink, de nombreux chercheurs allemands vont réaliser des études autour de l'abbaye de Cluny, à partir des années 1980. Les recherches historiques sont particulièrement dynamiques à l'initiative d'universitaires comme Joachim Wollasch, Maria Hillebrandt, Franz Neiske ou Peter Diemer. Dans les années 1990, l'organisation des « Ateliers clunisiens », par le Centre d'études médiévales d'Auxerre, favorise les rencontres entre chercheurs allemands et français.

Deux historiens d'art allemands entreprennent, dans les années 1990, des thèses sur les églises romanes du Brionnais. Le premier, Jens Reiche, au sein de l'université de Bonn ; le second, Matthias Hamann, à l'université de Würzburg. Leur rencontre a lieu à Saint-Christophe-en-Brionnais, au Centre d'Étude des Patrimoines. Jens Reiche étudie plus spécifiquement la sculpture des églises charolaises de Gourdon et Mont-Saint-Vincent, mais replacée dans un contexte plus large, ce qui l'amène à traiter longuement du Brionnais¹⁵⁸⁸.

Matthias Hamann découvre le Brionnais au cours de ses études, lors d'un voyage organisé par l'université de Würzburg. Il assiste l'année suivante, en 1994, aux « Ateliers clunisiens ». Il décide alors de consacrer sa Maîtrise à la prieurale d'Anzy-le-Duc et, plus particulièrement, à son décor sculpté. Il fait rapidement le constat que l'analyse est impossible sans élargir le

¹⁵⁸⁵ STRATFORD 1991 et 2008.

¹⁵⁸⁶ STRATFORD 1998, p. 294.

¹⁵⁸⁷ ZINK 1983.

¹⁵⁸⁸ REICHE 1998.

point de vue à l'ensemble du Brionnais, ce qu'il fait dans sa thèse¹⁵⁸⁹. Depuis Raymond Oursel en 1956, aucune étude des églises romanes n'avait pris le Brionnais comme territoire d'investigation. La thèse de Matthias Hamann se présente en deux volumes. Le premier comprend trois chapitres dédiés à l'histoire, l'architecture et la sculpture de la prieurale d'Anzy-le-Duc ; les deux chapitres suivant traitent de l'architecture et de la sculpture romanes en Brionnais (*Die romanische Architektur im Brionnais* et *Die romanische Plastik im Brionnais*). C'est une synthèse des notices qui figurent dans le deuxième volume. En effet, à l'instar de Jean Virey et de Raymond Oursel, Matthias Hamann livre aux lecteurs l'analyse particulière des 41 églises qui constituent son corpus, et il fait de ces notices le fondement de sa réflexion. Dans le cadre d'une étude se voulant exhaustive sur un territoire donné, il est inévitable de procéder ainsi, et c'est d'ailleurs de cette manière que fut conduite la première phase de nos recherches. Les érudits du XVIII^e siècle procédaient eux aussi par notice, mais ne livraient que des informations succinctes sur les lieux de culte : le vocable, le nom du patron, la présence éventuelle de chapelles. Au contraire, les notices de Jean Virey et de Raymond Oursel décrivent minutieusement les édifices romans, mais s'intéressent peu aux sources textuelles. Matthias Hamann a davantage concilié les approches historiques et architecturales, mais son intérêt se porte avant tout sur le décor sculpté, si bien qu'il ne cherche ni à être complètement exhaustif sur l'étude des sources, ni à porter un regard archéologique sur les bâtiments. Enfin, il ignore volontairement les édifices pauvres en décor ou détruits, qui n'entrent pas dans sa problématique. La thèse de Matthias Hamann est une étude majeure de la sculpture romane du Brionnais : elle livre une chronologie affinée des chantiers de construction, détermine les différents ateliers de sculpteurs en fonction de leur style, de leur compétence et de leur aire de travail, discute des influences et de la créativité. La synthèse d'une cinquantaine de pages qu'il consacre à l'architecture du Brionnais ouvre la voie à une étude de plus grande ampleur – soit l'objet de la présente recherche.

Il faut mentionner pour finir, la thèse que l'israélien Gil Fishhof consacre en 2008 à l'église Saint-Hilaire de Semur-en-Brionnais¹⁵⁹⁰. Par l'analyse de l'architecture et de la sculpture et tout particulièrement de l'iconographie du linteau du portail ouest, il met en évidence la volonté des seigneurs de Semur d'afficher leur filiation avec l'abbaye de Cluny par

¹⁵⁸⁹ HAMANN 2000 a.

¹⁵⁹⁰ FISHHOF 2008 a.

l'intermédiaire de leur illustre ancêtre, l'abbé Hugues de Semur. La thèse est en hébreu, mais possède un résumé en anglais, et Gil Fishhof a publié en anglais des articles consacré à son sujet de recherche¹⁵⁹¹.

En définitive, au cours du dernier tiers du XX^e siècle, le Brionnais roman est étudié en priorité par des chercheurs internationaux, notamment américains et allemands. La richesse du patrimoine roman de ce petit pays de Bourgogne et la proximité de grands sites comme Cluny et Vézelay, dont l'historiographie dépasse depuis longtemps les frontières nationales, justifient l'attrait suscité par le Brionnais. Le peu d'études françaises, on l'a déjà suggéré, peut s'expliquer par le sentiment qu'il n'était pas possible d'aller plus loin que ce qui avait été écrit par Jean Virey, Christiane Dickson et Raymond Oursel, et édité dans la collection « Cluny et sa région ». Les chercheurs internationaux montrent que le renouvellement des problématiques passe par une plus grande interdisciplinarité, à laquelle les auteurs précédemment cités recourraient finalement peu. Il faut noter toutefois que la sculpture demeure le sujet privilégié des recherches.

X.2.3. Actuellement, une recherche interdisciplinaire

L'étude des églises romanes ne peut se réduire comme par le passé au seul travail des historiens de l'art ou des spécialistes de l'architecture. Archéologie, géologie, métrologie, histoire, topographie et géomorphologie sont autant de sciences et de savoir-faire techniques permettant d'appréhender l'architecture sous tous ses aspects¹⁵⁹².

Aujourd'hui, si l'histoire de l'art reste prédominante, elle s'est ouverte à des approches plus techniques. Les travaux de l'historienne d'art Éliane Vergnolle illustrent bien cette évolution avec son étude sur l'épannelage, la structure et la composition des chapiteaux d'Anzy-le-Duc, Bois-Sainte-Marie et Charlieu¹⁵⁹³. À l'inverse, Marcello Angheben propose

¹⁵⁹¹ FISHHOF 2008 b ; 2010 ; 2012.

¹⁵⁹² L'intérêt d'une approche pluridisciplinaire des lieux de culte a été souligné, entre autres, par Christian Sapin, « L'église dans tous ses états, 30 ans d'archéologie des sites et édifices religieux », dans CHAPELOT J. 2010, p. 195-211.

¹⁵⁹³ VERGNOLLE 1975 et 1978 a.

une lecture des chapiteaux bourguignons qui repose uniquement sur l'iconographie, sans se soucier de stylistique, ce qui est très novateur par rapport aux travaux de ses prédécesseurs¹⁵⁹⁴.

L'archéologie et en particulier l'archéologie du bâti contribuent à une nouvelle approche de l'architecture centrée sur les méthodes de construction, les matériaux, le savoir-faire des artisans, les techniques de mise en œuvre, la stabilité du bâtiment, la détection des repentirs en cours de chantier ou des transformations ultérieures. Pour la Bourgogne, on peut citer les travaux d'Anne Baud et Christian Sapin à l'abbaye de Cluny, de Gilles Rollier et Nicolas Reveyron sur la priurale de Paray-le-Monial, de Sylvie Balcon-Berry et Walter Berry à la cathédrale Saint-Lazare d'Autun, ou encore de Christian Sapin à l'abbaye Saint-Germain et à la cathédrale Saint-Étienne d'Auxerre et, en collaboration avec Alain Guerreau, à Saint-Clément de Mâcon¹⁵⁹⁵.

En Brionnais, le transept d'Anzy-le-Duc est fouillé entre 1989 et 1995 par Christian Sapin¹⁵⁹⁶. La fouille a permis le dégagement des accès à la crypte et la mise au jour du niveau de sol primitif du transept, 1,20 m plus bas que le niveau actuel. À Marcigny, un diagnostic archéologique, conduit en 2002 à l'emplacement de la priurale de la Trinité, a permis de mettre en évidence le niveau de sol roman¹⁵⁹⁷. À Saint-Nicolas de Marcigny, Alain Guerreau a accédé aux parties hautes de l'édifice dont il a observé finement les parements, il a communiqué ses observations lors d'un colloque en 2004¹⁵⁹⁸. Au début des années 1990, Joëlle Tardieu procède à l'analyse archéologique du bâti de l'abbatiale de La Bénisson-Dieu, mais réalisée dans le cadre de travaux d'assainissement de l'édifice, la durée d'intervention est brève¹⁵⁹⁹. En 2004, une étude d'archéologie du bâti est conduite par Gilles Rollier à l'église de Chassenard et donne lieu à un rapport¹⁶⁰⁰. Une lecture archéologique des élévations des églises de Varenne-l'Arconce, Saint-Germain-en-Brionnais, Anzy-le-Duc et la Trinité de Marcigny a été réalisée ces dernières années par Nicolas Reveyron, qui utilise la

¹⁵⁹⁴ ANGHEBEN 2003.

¹⁵⁹⁵ BAUD 2003 ; SAPIN, BAUD 2012. BARNOUD *ET AL.* 2004. Des articles relatifs aux travaux de Christian Sapin, Sylvie et Walter Berry sont publiés dans le *Bulletin du Centre d'Études Médiévales d'Auxerre*, consultable en ligne.

¹⁵⁹⁶ SAPIN 1991 c et 1995. DRAC Bourgogne – SRA : 71.011 RAP 001 et 002.

¹⁵⁹⁷ DRAC Bourgogne – SRA : 71.275 RAP 002.

¹⁵⁹⁸ GUERREAU 2006.

¹⁵⁹⁹ DRAC Rhône-Alpes – SRA : RAP-42-146.

¹⁶⁰⁰ DRAC Auvergne – SRA : RAP 01065.

restitution 3D pour valider ses hypothèses¹⁶⁰¹. Enfin, divers travaux d'assainissement ont permis l'observation ponctuelle des fondations des églises de Montceaux-l'Étoile, Semur-en-Brionnais, Varenne-l'Arconce et Saint-Maurice-lès-Châteauneuf¹⁶⁰². Dans cette dernière église, l'implantation des murs gouttereaux de la nef, qui est détruite, a pu être identifiée dans leur partie orientale.

La plupart des archéologues précédemment cités intègrent à leurs recherches l'analyse des pierres à bâtir. Le géologue Frédéric Gaudry applique sa discipline à l'étude des édifices et à la connaissance des terroirs. Il a publié en 2006, dans les actes du colloque de Paray-le-Monial, un article intitulé : *Relations entre la géologie du Brionnais et l'implantation des églises romanes*¹⁶⁰³. Sa connaissance fine du territoire brionnais s'explique par sa contribution, en 2006, à la réalisation de la carte géologique de la France au 1/50 000^e, et plus particulièrement à la feuille de Charolles qui couvre une grande partie du Brionnais actuel¹⁶⁰⁴.

En Bourgogne du Sud, deux chercheurs s'intéressent particulièrement à la métrologie. Le premier est Masatsugu Nishida, professeur d'histoire de l'architecture à l'Institut de technologie de Kyoto, dont le corpus est centré sur les églises rurales du clunisois¹⁶⁰⁵. Le second est Alain Guerreau, directeur de recherche au CNRS, dont l'étude a notamment porté sur les petites églises romanes du Mâconnais¹⁶⁰⁶. Ces chercheurs partent de l'hypothèse que, moyennant une analyse rigoureuse, on peut reconstituer les unités de longueur employées dans les églises médiévales et les nombres utilisés pour leur implantation. Longueurs, largeurs, diagonales et angles des différentes parties de l'édifice sont mesurés et comparés pour évaluer la régularité des murs, l'éventuel désaxement d'une partie par rapport à une autre, le respect ou non de l'orthogonalité.

¹⁶⁰¹ REVEYRON 2008 a ; 2011 b ; dans HUGUES DE SEMUR 2009.

¹⁶⁰² DRAC Bourgogne – SRA : 71.307 RAP 001 ; 71.463 RAP 009 ; 71.510 RAP 001 et 002 ; 71.554 RAP 001.

¹⁶⁰³ GAUDRY 2006.

¹⁶⁰⁴ DONZEAU ET AL. 2006.

¹⁶⁰⁵ Nishida, Masatsugu, « La composition architecturale projetée sur le sol. Étude métrologique et projet architectural, d'après l'analyse de petites églises clunisiennes à nef unique en Bourgogne », Colloque *Hugues de Semur, Paray-le-Monial et l'Europe clunisienne* (Paray-le-Monial, 1-4 octobre 2009), actes à paraître.

¹⁶⁰⁶ GUERREAU 1995, 1998 a, 2000, 2011.

L'intérêt pour les archives du XIX^e siècle constitue également une nouveauté parce que l'étude des églises romanes s'est longtemps limitée à la lecture des chartes des XI^e et XII^e siècles. L'état dans lequel ces édifices nous sont parvenus est pourtant conditionné par la manière dont ils ont traversé les siècles. Or le XIX^e siècle fut une période de profonds changements et de destruction totale ou partielle des églises. Par conséquent, l'étude des sources du XIX^e siècle est fondamentale pour redécouvrir le paysage roman. En 1993, Cécile Durix procède à une première recension des archives dans le cadre d'une Maîtrise consacrée aux *Églises romanes classées du Brionnais*¹⁶⁰⁷. En 2000, Pierre Durix dresse un bilan, pour le Brionnais, des églises romanes intégralement conservées, celles dont une partie a été détruite au XIX^e siècle, et celles qui furent complètement démolies à cette époque¹⁶⁰⁸. En 2010, Catherine Marion propose un article sur *Le sort de deux églises romanes brionnaises à la fin du XIX^e siècle, Saint-Laurent et Saint-Germain*¹⁶⁰⁹. Enfin, en 2011, lors d'un colloque consacré au patrimoine du XIX^e siècle, nous avons présenté une communication sur les églises du Brionnais dotées d'un chœur roman et d'une nef moderne, en réfléchissant à la manière dont les architectes avaient concilié la sacralité du lieu et les nouvelles exigences de fonctionnalité¹⁶¹⁰.

Pour la Bourgogne du Sud, l'étude à l'échelle d'un territoire et la prise en compte de l'ensemble de ses églises semblent actuellement la voie à suivre, en évitant de produire de nouvelles monographies qui ne s'attacheraient qu'à des sites d'une certaine importance. Dans le cadre des Ateliers clunisiens de septembre 2001, sur le thème *Construire en Bourgogne du Sud à l'âge roman*, Daniel Russo souligne que « si l'on veut sortir des apories du type *l'art clunisien* ou *les écoles du Sud de la Bourgogne*, il convient [...] de travailler sur des micro-unités à l'échelle d'un *pays* tel le Brionnais, terre de deux familles aristocratiques, les Semur et les Le Blanc, en prenant en considération la mise en place progressive du cadre paroissial à partir du XI^e siècle. Catalogue des monuments et répertoire des formes conservées permettent ensuite d'entrevoir l'intervention et la circulation des équipes, ainsi que leur rayonnement »¹⁶¹¹. Concernant les églises de Saône-et-Loire, Alain Guerreau insiste

¹⁶⁰⁷ DURIX C. 1993.

¹⁶⁰⁸ DURIX P. 2000.

¹⁶⁰⁹ MARION 2010.

¹⁶¹⁰ NICOLIER 2012.

¹⁶¹¹ LOGNA-PRAT 2001, p. 61-63.

sur la nécessité de dresser pour un territoire donné un inventaire général des églises romanes existantes ou ayant existé, puis de procéder à une analyse archéologique systématique et de confronter les résultats obtenus¹⁶¹². Pour les édifices conservés en élévation, il préconise une étude méthodique des appareils, plans, baies, clochers, etc. et le recours à la métrologie. Pour les édifices disparus, il indique que le cadastre napoléonien est un outil permettant souvent de retrouver leur emplacement, et que l'idéal serait alors de pratiquer une fouille. Il recommande de mettre les édifices en relation avec les textes, y compris ceux des XVII^e-XIX^e siècles. Enfin, il invite à une révision des datations ; la période 1050-1150 dans laquelle on situe traditionnellement la construction de la plupart des églises romanes du Charolais-Brionnais lui semble beaucoup trop étroite tant en amont qu'en aval. Nos problématiques et notre méthodologie ont cherché à suivre les démarches préconisées entre autres par Daniel Russo et Alain Guerreau.

X.3. Un thème majeur dans l'historiographie : la chronologie des églises

À ce jour, la sculpture est le critère central retenu par les chercheurs pour dater les églises romanes du Brionnais. Mais avant de présenter les hypothèses de datation qu'avancent les cinq principaux historiens de l'art qui ont étudié les ateliers de sculpteurs, Éliane Vergnolle, Neil Stratford, C. Edson Armi, Matthias Hamann, et Jens Reiche, il convient de préciser quelles sont concrètement les données fournies par les textes.

X.3.1. Les repères chronologiques fournis par les sources textuelles

Les églises monastiques sont mieux documentées que les églises paroissiales ou les chapelles. La construction de la prieurale d'Anzy-le-Duc, par exemple, se situe entre 876, date de la donation du terrain par Leutbaud et Altasie, et 908, qui correspond à la première

¹⁶¹² GUERREAU 2009.

mention de la *cella*¹⁶¹³. Cependant, il est manifeste que l'édifice actuel ne date pas de la fin du IX^e siècle mais résulte d'une reconstruction qui, elle, n'est pas documentée.

À Charlieu, quatre textes sont utilisés par l'archéologue Elizabeth Sunderland pour dater les trois états successifs de l'abbatiale mis au jour par les fouilles : le diplôme de Charles le Chauve de 876 fournirait un *terminus post quem* pour la construction de Charlieu I, tandis que la bulle du pape Jean XI, faisant état du rattachement à Cluny en 931, en constituerait le *terminus ante quem* ; la *Vita sancti Odilonis* écrite vers 1050 apporterait la preuve que cet abbé fut l'instigateur de Charlieu III, dont la consécration aurait eu lieu en 1094 d'après un texte dont l'original est perdu¹⁶¹⁴. Par déduction, la construction de Charlieu II serait à situer après le rattachement à Cluny et avant l'abbatiate d'Odilon, donc au temps de l'abbé Odon. Cependant, le chapitre XIII montrera que les conclusions auxquelles parvient Elizabeth Sunderland sont très discutables et que, suivant l'interprétation que l'on fait des vestiges, les textes peuvent se rapporter à des états différents¹⁶¹⁵. En somme, pour Anzy-le-Duc et Charlieu, on ne peut pas mettre en regard un acte de fondation et des éléments bâtis conservés.

Pour quelques autres églises, un acte de fondation fournit un *terminus post quem*. Par exemple, à La Bénisson-Dieu, l'acte de fondation du monastère est rédigé en 1138¹⁶¹⁶. Quant à l'église d'Aigueperse, elle est fondée sous l'épiscopat de l'évêque d'Autun Norgaud, donc entre 1098 et 1112¹⁶¹⁷. Dans le cas de la collégiale de Saint-Germain-en-Brionnais, les sources permettent de situer la fondation entre 1055 et 1082¹⁶¹⁸. Enfin, à Marcigny, l'église est fondée par l'abbé Hugues de Cluny donc au plus tôt en 1049, et une première consécration intervient en 1055 suivie d'une seconde en 1082¹⁶¹⁹. La date de 1055 fournit également un *terminus post quem* pour la construction de l'église des moines, Saint-Nicolas.

¹⁶¹³ Acte de 876 : MABILLON, ACHERY (éd.), 1668-1701, *Acta Sanctorum*, saeculum V, p. 98. Acte de 908 : *St-Benoît-sur-Loire* 36.

¹⁶¹⁴ SUNDERLAND 1971. Diplôme de 876 : LABBE (éd.), 1714-1715, vol. 6, col. 178-180 ; Bulle de 932 : MABILLON, ACHERY (éd.), 1668-1701 (2^e éd. 1733, V, p. 134) ; *Vita sancti Odilonis* : MARRIER, DU CHESNE (éd.), 1915 ; Consécration de 1094 : DESEVELINGES 1856, p. 21.

¹⁶¹⁵ Cf. *infra* chapitres XIII.3.2. « Le chevet à chapelles alignées » et XIII.3.3. « Le chevet à chapelles échelonnées ».

¹⁶¹⁶ *Gallia Christiana*, t. IV, col. 305.

¹⁶¹⁷ GUIGUE (éd.), 1885-1893, acte 12.

¹⁶¹⁸ Ces dates sont définies par recoupements de données contenues dans la chartre 29 du Cartulaire de l'Église d'Autun. Le fondateur est l'évêque d'Autun Aganon (date *post quem* : 1055) et la collégiale est fondée avant la mort du pape Grégoire VII (date *ante quem* : 1082). Cf. *supra* Chapitre VIII.2.1. « La collégiale régulière de Saint-Germain-en-Brionnais ».

¹⁶¹⁹ *Marcigny* 3.

L'analyse architecturale tentera de déterminer si ces dates correspondent aux édifices conservés en élévation.

L'acte de donation d'une église à un monastère peut également constituer un *terminus post quem* si on admet que l'église est nécessairement reconstruite après son entrée dans le patrimoine de la communauté monastique, mais il est évident que cela n'a rien de systématique. On peut prendre l'exemple de l'église Saint-André d'Iguerande, donnée aux moines de Marcigny en 1100 : l'église devient alors le siège d'une obédience, ce qui justifierait la construction, à partir de cette date seulement, d'une nef à 3 vaisseaux pour accueillir à la fois les paroissiens et des moines¹⁶²⁰.

On voit par ces différents exemples que, dans le cas du Brionnais, les textes fournissent quelques repères, bien peu nombreux, et qu'ils n'apportent pas une chronologie absolue pour la construction des églises. C'est donc, depuis les années 1970, l'analyse du décor sculpté qui sert de référence pour la datation.

X.3.2. Les ateliers de sculpteurs d'Anzy-le-Duc : un étalon pour la datation des églises

Dans l'historiographie, c'est même le décor de la prieurale d'Anzy-le-Duc qui sert de référence pour dater la majorité de la production sculptée du Brionnais. Son propre décor est daté par comparaison avec les chapiteaux du rond-point de Cluny III. En effet, à Anzy, les deux chapiteaux portant le premier doubleau de la nef, ainsi que les chapiteaux, bases, tympan et voussure du portail ouest, et les chapiteaux de la baie haute de la façade sont attribués par Matthias Hamann et Neil Stratford aux sculpteurs ayant travaillé aux parties orientales de l'abbatiale de Cluny¹⁶²¹. La date de 1115 inscrite dans la chapelle haute du bras sud du transept de Cluny fournit un *terminus ante quem* pour la réalisation des chapiteaux du rond-point, et Neil Stratford situe plus précisément l'intervention des sculpteurs dans les

¹⁶²⁰ Cluny 3742.

¹⁶²¹ Pour être très précis, c'est le sculpteur des 6^e et 8^e chapiteaux du rond-point de Cluny (le décompte s'effectue du nord au sud) qui serait intervenu sur le portail occidental d'Anzy, mais aussi à l'autel d'Avenas (STRATFORD 2011, vol. 2, p. 560 et 583). L'atelier a également travaillé aux portails de Mâcon, Perrecy-les-Forges et Vézelay (M. Angheben, dans CLUNY 2002 a, p. 68-71).

années 1090¹⁶²². Ces sculpteurs auraient travaillé à Anzy après l'achèvement du chantier des parties orientales de Cluny, ce qui conduit Matthias Hamann à situer leur intervention en Brionnais dans les années 1110¹⁶²³.

Les sculpteurs clunisiens, on l'a dit, ne réalisent que les sculptures placées à l'extrémité occidentale de l'église d'Anzy. Les autres chapiteaux de la nef sont l'œuvre d'un atelier différent, et ceux des parties orientales ont recouru à un troisième atelier. La stylistique montre que le chantier a progressé d'est en ouest, et cela est corroboré par l'archéologie : on observe, par exemple, que l'édification des murs gouttereaux de la nef a entraîné le bouchage des baies occidentales des bras du transept. Les chapiteaux de la nef s'inspirent à la fois de ceux des parties orientales d'Anzy et des réalisations de Cluny III. L'influence clunisienne est particulièrement perceptible pour certains chapiteaux historiés et pour le linteau du portail occidental¹⁶²⁴. En revanche, les chapiteaux corinthiens de la nef d'Anzy se distinguent nettement des chapiteaux corinthiens du rond-point de Cluny, tant dans l'épannelage que dans le traitement du motif (fig. 30). Les chapiteaux d'Anzy se rattachent à une tradition plus ancienne, datable de la fin du XI^e siècle et du début du XII^e¹⁶²⁵. Ces éléments incitent à penser que l'atelier qui a œuvré dans la nef d'Anzy est intervenu à partir des années 1090 et jusque vers 1110, de sorte que le sculpteur le plus influencé par Cluny a pu réaliser le linteau du portail occidental, en collaboration avec les sculpteurs venus de Cluny III¹⁶²⁶.

¹⁶²² STRATFORD 2011, vol. 2, p. 562 : « Il n'y a aucune raison pour que les sculpteurs de l'hémicycle [de Cluny III] n'aient pas été déjà présents sur le chantier dans les années 1090, même si les quelques changements et hésitations dans le plan du déambulatoire et du rond-point peuvent suggérer une certaine durée dans l'exécution de la monumentale abside et les espaces adjacents, peut-être jusque vers 1100 ». Il confirme p. 561 : « On n'est plus obligé d'abaisser la datation de l'hémicycle de Cluny III à une date postérieure à 1100 ».

¹⁶²³ HAMANN 2000 a. Neil Stratford valide cette hypothèse en situant la réalisation du portail au plus tard dans la deuxième décennie du XII^e siècle (STRATFORD 2011, vol. 2, p. 583).

¹⁶²⁴ Par exemple, pour le chapiteau de la face ouest de la troisième pile libre de la nef, « on ne peut guère douter du rôle de l'équipe de l'hémicycle de Cluny dans la diffusion du thème » – un démon expulsé par un ange guerrier (STRATFORD 2011, vol. 2, p. 566).

¹⁶²⁵ STRATFORD 2011, vol. 2, p. 556. Par une étude précise de l'épannelage des chapiteaux, Éliane Vergnolle montre que les sculpteurs de la nef s'attachent avant tout à résoudre « le problème de l'insertion d'une structure corinthienne dans un épannelage qui ne l'est pas » à savoir une partie supérieure en forme de cube et pénétrée par un tronc de cône. Au contraire, les sculpteurs qui réalisent les chapiteaux corinthiens du premier doubleau de la nef se concentrent sur le traitement des végétaux et parviennent à donner aux feuilles « une facture ample et profonde » (VERGNOLLE 1975, p. 58 et 1978 a, p. 183-184).

¹⁶²⁶ Matthias Hamann ajoute un autre argument en faveur de cette datation, les similitudes observées entre des chapiteaux d'Anzy et ceux de la nef de Vézelay datés vers 1104.



Fig. 30 : Comparaison entre des chapiteaux clunisiens et anzynois.

À gauche, priurale d'Anzy, chapiteau de la 4^e pile libre nord, face est. À droite, chapiteau du rond-point de Cluny III.

L'atelier qui œuvre dans les parties orientales d'Anzy précède celui qui intervient dans la nef, si bien que les sculptures du chœur et du transept sont datées entre 1080 et 1090¹⁶²⁷. Outre la logique de progression du chantier, cette datation s'appuie sur des comparaisons avec la sculpture du porche de la priurale de Paray-le-Monial et de l'église de La Motte-Saint-Jean, lesquelles ne sont pas datées en chronologie absolue¹⁶²⁸.

Matthias Hamann attribue aux trois ateliers d'Anzy, les noms d'Anzy-Est, Anzy-Nef et Anzy-Ouest. La priurale, dont la sculpture est datée par comparaison avec Cluny, devient à son tour un modèle pour dater la sculpture en Brionnais. Manifestement, l'atelier Anzy-Est ne se retrouve sur aucun autre chantier du territoire. En revanche, des similitudes existent entre les chapiteaux d'Anzy-Nef et ceux de la nef de Charlieu et du transept de Baugy¹⁶²⁹. Si l'on admet que cet atelier est présent à Anzy jusque vers 1110, puis qu'il œuvre dans des édifices voisins, on peut considérer qu'il est actif en Brionnais jusque vers 1120, sans qu'on puisse déterminer si les sculpteurs ont travaillé d'abord à Anzy ou à Charlieu. On peut simplement constater que les chapiteaux d'Anzy possèdent un traitement plus raffiné et plus abouti que ceux de Charlieu, mais cela ne dit pas s'ils sont plus tardifs ou s'ils ont été imités par un sculpteur moins habile¹⁶³⁰. Quant aux sculpteurs du rond-point de Cluny III, l'un d'entre eux

¹⁶²⁷ HAMANN 2000 a. D'un point de vue purement stylistique, Neil Stratford note que les chapiteaux des parties orientales ne peuvent être antérieurs au dernier quart du XI^e siècle (STRATFORD 1991, p. 332).

¹⁶²⁸ HAMANN 2000 b.

¹⁶²⁹ Sur le rayonnement de l'atelier Anzy-Nef, voir STRATFORD, SAULNIER 1984, p. 110-111. Le chapiteau sud du transept de Baugy forme une paire avec le chapiteau de la face ouest de la quatrième pile libre de la nef d'Anzy. Neil Stratford se demande si le sculpteur travaille en même temps sur les deux chantiers ou s'il a sculpté le chapiteau pour Anzy, mais ne l'a finalement pas utilisé, et l'a emporté avec lui sur le chantier suivant, en l'occurrence Baugy (STRATFORD 1990, p. 241-242).

¹⁶³⁰ Pour Éliane Vergnolle, c'est le sculpteur d'Anzy qui influence celui de Charlieu : « La simplification stylistique révèle, à Charlieu, une observation superficielle de modèles dont la subtilité n'est pas perçue, ou

réalise probablement le portail ouest de Montceaux-l'Étoile, mais ce n'est pas celui (ou l'un de ceux) qui est intervenu à Anzy. Le sculpteur de Montceaux est plus talentueux : on lui doit « les plus beaux chapiteaux de l'hémicycle de Cluny » et « les meilleures sculptures des petits portails de la façade de Vézelay », ainsi peut-être que le portail d'Arcy, actuellement conservé au musée de Paray-le-Monial, mais qui aurait appartenu au prieuré d'Anzy¹⁶³¹. C. Edson Armi attribue également à cet atelier la réalisation de la baie haute de la façade de la nef de Charlieu¹⁶³².

En définitive, les datations proposées reposent sur des comparaisons stylistiques et sur un enchaînement apparemment logique des chantiers. Cependant, on ne peut ignorer que chaque date est une hypothèse formulée à partir de la datation elle-même hypothétique d'un autre corpus de chapiteaux et ainsi de suite, et ce cheminement intellectuel ne rencontre que très rarement une donnée de chronologie absolue qui viendrait confirmer le raisonnement. Ainsi, à partir des mêmes observations, Éliane Vergnolle arrivait dans les années 1970 à une conclusion inverse de celle de Matthias Hamann, à savoir que les chapiteaux de la travée occidentale de la nef d'Anzy ne prolongent pas, mais au contraire annoncent la sculpture des parties orientales de Cluny III, et qu'Anzy « appartient dans son ensemble à une phase préclunisienne »¹⁶³³. Ce point de vue est partagé par C. Edson Armi : les sculpteurs des parties orientales de Cluny III auraient d'abord travaillé dans la Dombes (églises de Bey et Iliat), où une puissante seigneurie était établie au XI^e siècle, puis ils seraient venus en Brionnais. Là, leur art aurait évolué au contact de l'atelier œuvrant aux nefs d'Anzy et Charlieu, églises au sein desquelles ils auraient travaillé à l'achèvement des nefs seulement ; ils auraient ensuite réalisé l'autel d'Avenas et le portail ouest de Saint-Vincent de Mâcon, et enfin ils se seraient rendus à Cluny¹⁶³⁴. En outre, C. Edson Armi date la

du moins, pas reproduite » (VERGNOLLE 1978 a, p. 180). Néanmoins, Jean Wirth appelle à la plus grande prudence dans l'utilisation de ce genre d'arguments : « Que *a* paraisse supérieur à *b* peut montrer qu'il a servi de modèle, mais on peut aussi imaginer un progrès artistique de *a* à *b* » (WIRTH 2004, p. 17).

¹⁶³¹ Les 4^e, 5^e et 7^e chapiteaux du rond-point de Cluny, en partant du nord, sont attribuables à ce sculpteur (STRATFORD 2011, vol. 2, p. 570).

¹⁶³² À Charlieu, l'atelier dut également réaliser le clair-étage de la première travée de la nef, qui est actuellement détruit mais qui est connu par des gravures. C. Edson Armi suppose que l'atelier intervient d'abord à Anzy, où il reste assez fidèle à la façon de faire de l'atelier Anzy-Nef, puis il se rend à Charlieu où il exprime davantage sa propre créativité (ARMI 1986 et 1988).

¹⁶³³ VERGNOLLE 1975, p. 58 ; VERGNOLLE 1978 a, p. 183-184.

¹⁶³⁴ ARMI 1986 et 1988. Concernant l'influence des artisans brionnais sur le chantier de Cluny III, voir aussi la démonstration faite par C. Edson Armi dans *Massons and sculptors* (ARMI 1983, p. 24-48).

transition entre l'atelier Charlieu-Nef et l'atelier de la façade dans les années 1080 alors que Matthias Hamann, on l'a dit, situe la transition à Anzy vers 1110¹⁶³⁵.

X.3.3. Les autres ateliers de sculpteurs

L'atelier du Donjon

Les caractéristiques de cet atelier ont été mises en évidence par Neil Stratford¹⁶³⁶. L'activité des sculpteurs est assez prolifique : ils interviennent au portail sud du prieuré d'Anzy et sur les modillons de la nef, mais aussi dans les églises paroissiales d'Anzy-le-Duc, Chassenard, Chenay-le-Châtel, Melay, comme pour les chapiteaux des piles libres de la nef de Bois-Sainte-Marie. Dans l'environnement immédiat du Brionnais, l'atelier réalise le décor des églises de Neuilly-en-Donjon, Saint-Léger-sur-Vouzance, Gourdon¹⁶³⁷ et Fautrières. Pour Neil Stratford, les thèmes choisis placent cet atelier dans la filiation des parties orientales de Cluny III, de même que la technique et le style, et ce savoir-faire clunisien pourrait avoir été relayé en Brionnais par le chantier d'Anzy¹⁶³⁸. La date de 1110, qui situait approximativement l'arrivée des sculpteurs de Cluny à Anzy, sert maintenant de repère pour dater l'intervention de l'atelier du Donjon en Brionnais : puisque cet atelier s'inspire de Cluny, il arriverait sur le chantier d'Anzy après les sculpteurs clunisiens donc dans les années 1120¹⁶³⁹, et puisqu'il travaille sur plusieurs chantiers, on pourrait considérer qu'il est actif dans la région entre 1120 et 1140. Nous ne prétendons pas que ces dates soient erronées, mais il faut déjà garder à l'esprit qu'elles ne reposent sur aucune donnée de chronologie absolue.

¹⁶³⁵ ARMI 1988, p. 42.

¹⁶³⁶ Il rédige un premier article en 1991, qu'il actualise en 2008, après la découverte du portail de Chassenard (STRATFORD 1991 et 2008).

¹⁶³⁷ À Gourdon, l'atelier du Donjon réalise les parties hautes du transept (REICHE 2000 a, p. 243).

¹⁶³⁸ Le chapiteau du rond-point de Cluny III sculpté de quatre arbres et des quatre fleuves du Paradis « est à la tête d'une tradition sculpturale bourguignonne basée sur des feuillages naturalistes. On les retrouve [...] aux tympans du mur sud de l'enceinte du prieuré d'Anzy-le-Duc et de l'église de Neuilly-en-Donjon, et dans les monuments de la famille de Neuilly-en-Donjon. À Cluny, les arbres sont associés au Jardin d'Eden, association symbolique qui se poursuivra en Bourgogne, par exemple [...] sur les deux portails d'Anzy-le-Duc et Neuilly-en-Donjon » (STRATFORD 2011, vol. 2, p. 558).

¹⁶³⁹ Ce raisonnement est extrait de STRATFORD 1991, p.329.

Iguerande et les églises de la rive droite de la Loire

L'église d'Iguerande possède un important décor sculpté, et, pour Matthias Hamann, elle est obligatoirement postérieure à 1100, année de son rattachement au prieuré de Marcigny : là encore, la date est seulement plausible. Or, c'est en fonction de cette date que l'historien de l'art date les chapiteaux de l'abside et du transept en 1100-1120, tandis que ceux de la nef auraient été réalisés dans la continuité, mais par un autre atelier, donc dans les années 1120-1130. En effet, les chapiteaux de la nef se distingueraient nettement de ceux des parties orientales par leurs dimensions, leur épannelage et leur composition. Des ressemblances tendraient à prouver que l'atelier Iguerande-Est aurait sculpté les chapiteaux de l'église de Saint-Martin-du-Lac et quelques-uns des chapiteaux de la tour nord du porche de Paray-le-Monial¹⁶⁴⁰. Leurs réalisations seraient contemporaines de celles de l'atelier Anzy-Nef en raison de certains points communs, mais tout en constituant un courant distinct. Quant à l'atelier Iguerande-Nef, on le retrouverait à Varenne-l'Arconce, Saint-Nicolas de Marcigny, et Fleury-la-Montagne qui seraient donc postérieures à 1120-1130¹⁶⁴¹. Il s'inspirerait à la fois de la sculpture brionnaise antérieure et des chapiteaux corinthiens de Cluny III.

Le sculpteur dit « de Saint-Laurent-en-Brionnais »

Un même sculpteur aurait travaillé à la réalisation des deux portails de l'église de Châteauneuf, du portail de Vareilles et des chapiteaux de Vauban et de Saint-Laurent-en-Brionnais. Ces quatre églises sont regroupées sur un petit secteur géographique. C. Edson Armi a étudié précisément les traits caractéristiques de l'œuvre de ce sculpteur, et il suppose qu'il est intervenu en dernier à Saint-Laurent, vu que le profil des impostes est plus évolué qu'à Vauban ; c'est, dans une certaine mesure, le raisonnement inverse de celui d'Éliane Vergnolle pour Anzy-le-Duc et Charlieu, ce qui montre la limite de ce type de déduction¹⁶⁴². L'activité du sculpteur serait à situer dans le dernier quart du XI^e siècle, car les chapiteaux sont plus sommaires que ceux de l'abside de Châteauneuf attribués au XII^e

¹⁶⁴⁰ HAMANN 2000 b.

¹⁶⁴¹ HAMANN 2000 b, p. 97 ; HAMANN 2002.

¹⁶⁴² ARMI 2000, p. 227-238.

siècle : le chantier de l'église aurait débuté à la fin du XI^e siècle par la construction de la nef et la réalisation des deux portails, et il se serait achevé au siècle suivant par la construction de l'abside.

Matthias Hamann ajoute à l'actif du sculpteur les chapiteaux de l'abside de La Chapelle-sous-Dun, mais il propose les années 1115-1130, une date différente de celle qu'avance C. Edson Armi. En effet, il considère ces œuvres comme une adaptation des sculptures de la première génération, à savoir Anzy-Est, Anzy-Nef et Iguerande-Est. Ce sculpteur aurait donc travaillé à la même époque que l'atelier du Donjon. Pour Matthias Hamann, le sculpteur connaît bien le décor d'Anzy, et il est possible qu'il ait travaillé sur le chantier de Charlieu ce qui expliquerait la ressemblance entre le linteau du portail sud de Châteauneuf et celui du portail ouest de Charlieu. Mais pour Neil Stratford, qui adopte la même chronologie que Matthias Hamann, le sculpteur de Saint-Laurent est moins talentueux que ceux d'Anzy et Charlieu : il adopte des compositions « which are rather dessicated versions of capital-types at Anzy-le-Duc »¹⁶⁴³.

L'atelier de Gourdon en Charolais

Si Matthias Hamann considère le Charolais plutôt comme un territoire récepteur des influences venues du Brionnais, Jens Reiche pense en revanche que certains sculpteurs charolais se sont déplacés en Brionnais¹⁶⁴⁴. Ainsi les chapiteaux du chœur, de la croisée et de la façade de Bois-Sainte-Marie seraient l'œuvre d'un atelier ayant œuvré d'abord à Gourdon et au Mont-Saint-Vincent. La production de cet atelier est différente de celle d'Anzy-Nef et de Charlieu-Nef, mais huit chapiteaux de la nef de Mont-Saint-Vincent et son portail occidental semblent être l'œuvre des sculpteurs des nefs de Charlieu ou d'Anzy-le-Duc. Ainsi se serait produite la rencontre entre les deux ateliers, et on perçoit dans les parties hautes de la nef de Gourdon l'influence des sculpteurs brionnais. Jens Reiche en déduit que l'atelier de Gourdon était contemporain de celui qui œuvrait aux nefs de Charlieu et Anzy-le-Duc donc vers 1100, ce qui placerait son intervention en Brionnais dans les années 1115-1120,

¹⁶⁴³ STRATFORD 1990, p. 237.

¹⁶⁴⁴ REICHE 1998, p. 351 ; Jens Reiche, dans *CONGRES ARCHEOLOGIQUE* 2010, p. 205-216.

soit après l'achèvement des chantiers charolais¹⁶⁴⁵. Jens Reiche utilise un autre repère pour dater l'atelier de Gourdon ; en effet, Matthias Hamann situe l'activité de l'atelier du Donjon dans les années 1120-1140, or à l'église de Bois-Sainte-Marie, cet atelier prend la suite de celui de Gourdon dont l'intervention est donc immédiatement antérieure¹⁶⁴⁶. En outre, l'atelier de Gourdon serait intervenu au même moment à Saint-Germain-en-Brionnais pour la réalisation des parties orientales et des deux dernières travées de la nef¹⁶⁴⁷. Par ailleurs, Matthias Hamann note des parallèles étroits entre certains chapiteaux de Saint-Germain-en-Brionnais, de la croisée de Bois-Sainte-Marie et des chapiteaux du transept de Vareilles. Or, le portail de Vareilles est attribué au sculpteur de Saint-Laurent-en-Brionnais, ce qui permet d'avancer l'hypothèse que ce sculpteur est actif en Brionnais à la même période que l'atelier de Gourdon.

Les ateliers tardifs

Deux ateliers appartiendraient à une troisième génération de sculpteurs. Le premier réalise les chapiteaux des travées occidentales de la nef de Saint-Germain-en-Brionnais. Il a peu suscité l'intérêt des chercheurs, et Nicolas Reveyron estime qu'il est actif en Brionnais à la fin du XII^e siècle ou au début du XIII^e¹⁶⁴⁸.

Le second atelier est celui qui œuvre à l'avant-nef de Charlieu. Il a été étudié par Neil Stratford, qui situe son intervention vers 1150¹⁶⁴⁹. Il souligne que le décor sculpté ne présente aucun lien avec Cluny, mais s'apparente plutôt aux sculptures de l'abbaye de

¹⁶⁴⁵ Plus précisément, c'est l'atelier œuvrant à la phase 2 du chantier de Gourdon (nef et transept) qui intervient en Brionnais (REICHE 1998, p. 316 et 2000 a). Pour Jens Reiche, l'atelier d'Iguerande-Est est plus ancien que l'atelier Gourdon 2, alors que ce dernier influence Iguerande-Nef (REICHE 1998, p.317).

¹⁶⁴⁶ Éliane Vergnolle, elle, n'a pas établi de lien entre Bois-Sainte-Marie et Gourdon. Elle considère que le sculpteur de Bois-Sainte-Marie reprend des compositions observées à Anzy, mais sa « conception du relief diffère radicalement » et tend vers une simplification du modèle (VERGNOLLE 1975, p. 78 et 1978 a, p. 177-178).

¹⁶⁴⁷ REICHE 1998, p. 316.

¹⁶⁴⁸ REVEYRON 2008 a, p. 7-9.

¹⁶⁴⁹ En 1973, lors des journées d'études organisées à l'occasion du 11^e centenaire de la fondation de l'abbaye de Charlieu, Neil Stratford consacre une communication à la sculpture du porche et à ses « filiations stylistiques » (dans CHARLIEU 1973, p. 7-13). En 1998, cette communication est rééditée dans *Studies in Burgundian romaneseque sculpture*, une anthologie des travaux de Neil Stratford (STRATFORD 1998, p. 289-296). L'auteur complète l'article par quelques notes dans lesquelles il réfute la datation plus haute proposée par Jochen Zink en 1983 (ZINK 1983). Pourtant, en 2000, Matthias Hamann adopte les conclusions de Jochen Zink.

Savigny et de deux églises de Vienne, la cathédrale Saint-Maurice et Saint-André-le-Bas. Or, dans ce dernier édifice, une inscription porte la date de 1152. Neil Stratford observe que le style de l'avant-nef de Charlieu a produit en Brionnais « toute une série de répercussions régionales » : le portail et le clocher de Saint-Julien-de-Cray, l'église de Semur-en-Brionnais, les parties hautes de la nef de Châteauneuf et son abside, la façade de La Bénisson-Dieu et celle de Saint-Nicolas de Marcigny, et les chœurs de Saint-Bonnet-de-Cray, Mussy-sous-Dun, Dun, Ligny et Avrilly. Hors du Brionnais, le style de Charlieu se retrouve au porche de Saint-Vincent de Mâcon, qui est couvert d'une voûte d'ogives, ou encore à l'église de Belleville-sur-Saône, dont la fondation ne date que de 1168. Ces indices, associés à la présence d'ouvertures sous combles dans la nef de Semur, incitent Neil Stratford à dater ce groupe d'églises de la deuxième moitié ou de la fin du XII^e siècle.

Dans sa thèse publiée en 2000, Matthias Hamann propose une toute autre interprétation et reprend les conclusions auxquelles était parvenu Jochen Zink en 1983, à savoir que le porche de Charlieu se situe dans la descendance de l'art élaboré à Cluny, comme l'attestent les enluminures produites par le scriptorium de l'abbaye et sur lesquelles on retrouve le même traitement des plis et des figures qu'au portail nord de Charlieu¹⁶⁵⁰. En outre, des chapiteaux du cloître de l'abbé Pons auraient pu servir de modèles aux sculpteurs de Charlieu. Il faudrait donc dater le porche dans les années 1130 ou au plus tard 1140, ce qui situerait les édifices placés dans sa filiation au cours du deuxième tiers du XII^e siècle.

En dépit des divergences, l'historiographie met en évidence trois générations d'ateliers qui servent actuellement à dater un certain nombre d'églises romanes du Brionnais. À la première génération, dans les années 1080-1110, appartiennent les ateliers Anzy-Est, Anzy-Nef et Iguerande-Est. Cette génération se caractérise par un nombre restreint d'ateliers, mais dont le rayonnement dépasse les frontières du Brionnais, puisque les sculpteurs d'Anzy-Est sont actifs à Vézelay, Saint-Pierre-le-Moûtier et Commagny, tandis que ceux d'Anzy-Nef travaillent à Tournus, Vézelay, Autun, Beaune ou Issy-l'Évêque, par exemple. Quant à l'atelier Iguerande-Est, il intervient au porche de Paray-le-Monial. La destruction de la prieurale de Marcigny et des parties orientales de la prieurale de Charlieu

¹⁶⁵⁰ ZINK 1983.

empêche d'avoir une vision complète de cette première génération. La première phase de la sculpture en Brionnais se termine avec l'arrivée des sculpteurs des parties orientales de Cluny III, qui concrètement ne font qu'achever les parties occidentales des nefs d'Anzy et Charlieu et réaliser le portail de Montceaux-l'Étoile, mais qui apportent un langage nouveau. À partir des années 1110, les chantiers sont plus nombreux avec pour conséquence des sculpteurs qui se déplacent sur de plus faibles distances. À cette seconde génération (1110-1130) appartiennent l'atelier du Donjon, l'atelier Iguerande-Nef, le sculpteur de Saint-Laurent-en-Brionnais, et l'atelier de Gourdon. La troisième et dernière génération voit l'achèvement des deux travées occidentales de la nef de Saint-Germain-en-Brionnais et la réalisation de l'avant-nef de Charlieu, et ce dernier chantier influence le décor sculpté de plusieurs églises brionnaises. Les chercheurs ne s'accordent pas sur la période d'activité de ce dernier atelier, certains la situant dans les années 1030-1050, un autre dans la seconde moitié du XII^e siècle.

La nécessité d'introduire l'architecture dans les réflexions menées sur la datation des églises est manifeste, car elle a été trop délaissée au profit de la seule observation des sculptures. En outre, toute la chronologie est bâtie sur la datation de la première travée de la nef d'Anzy-le-Duc en lien avec la sculpture du rond-point de Cluny, et cela entraîne deux conséquences. D'abord, la datation de la prieurale tend à devenir un élément de chronologie absolue, alors qu'elle n'est qu'une hypothèse fondée sur des observations stylistiques. Ensuite, toute la production du Brionnais se définit par les liens plus ou moins forts qui l'unissent au décor d'Anzy, sans qu'il soit utile de chercher d'autres influences. L'analyse de l'architecture, tant dans son esthétique que dans son architectonique, ouvrira des voies nouvelles.

Datations actuellement admises pour les églises du Brionnais, à partir de l'étude du décor sculpté			
Nom attribué par les chercheurs pour désigner l'atelier ou le sculpteur	Lieux d'activité ¹⁶⁵¹	Période d'activité en Brionnais	
PREMIERE GENERATION	Atelier Anzy-Est	- Anzy-le-Duc (prieurale) : travée de chœur + transept + modillons du chevet. - Vézelay (auj. au musée lapidaire). - St-Pierre-le-Moûtier (Nivernais). - Commagny (Nivernais).	1080-1090
	Atelier Anzy-Nef	- Anzy-le-Duc (prieurale) : nef. - Charlieu : nef. - Baugy. - Vézelay : chœur et transept ¹⁶⁵² . - Tournus : croisée. - Collégiale de Beaune. - Autunois : Issy-l'Évêque, Thil-sur-Arroux, St-Symphorien-de-Marmagne, St-Jean-le-Grand et St-Lazare d'Autun.	1090-1110
	Atelier Iguerande-Est	- Iguerande : abside + travée de chœur + transept. - St-Martin-du-Lac : travée de chœur. - Paray : tour nord du porche.	1100-1120
	Atelier des parties orientales de Cluny III	- Anzy-le-Duc (prieurale) : 1 ^e travée de la nef (en association avec un sculpteur de l'atelier Anzy-Nef) + portail d'Arcy. - Montceaux-l'Étoile : portail. - Charlieu : baie haute de la façade. - Cluny : rond-point de l'abside. - Avenas : autel. - St-Vincent de Mâcon : portail. - Perrecy-les-Forges : portails. - Illiat (Dombes) : abside. - Vézelay : nef.	années 1110
DEUXIEME GENERATION	Atelier de Gourdon	- Bois-Sainte-Marie : parties orientales + façade - St-Germain-en-Br. : absides + 2 dernières travées de la nef. - Vareilles : transept. - Gourdon. - Mont-Saint-Vincent. - Commagny. - Bragny-en-Charolais.	1115-1120'
	Sculpteur de Saint-Laurent- en-Brionnais	- Saint-Laurent-en-Brionnais. - Vauban. - Châteauneuf : 2 portails. - Vareilles : portail. - La Chapelle-sous-Dun	1115-1130 (M. Hamann). Fin XI ^e s. (E. Armi).

¹⁶⁵¹ Les noms inscrits en noir correspondent à des églises du Brionnais, et ceux en gris indiquent des églises hors du Brionnais.

¹⁶⁵² Sur les édifices extérieurs au Brionnais, voir REICHE 1998, p. 316 ; VERGNOLLE 1975 et 1978 a ; STRATFORD 1990, p. 237-238. Le chantier de Vézelay est daté de l'abbatiai d'Artaud (1096-1106) ce qui fournit des repères en chronologie absolue.

DEUXIEME GENERATION	Atelier du Donjon	<ul style="list-style-type: none"> - Anzy-le-Duc (prieurale) : portail sud du prieuré + modillons de la nef. - Anzy (paroissiale). - Chassenard. - Chenay-le-Châtel. - Melay. - Bois-Sainte-Marie : nef. - Neuilly-en-Donjon. - Gourdon : parties hautes du transept. - Fautrière. - St-Léger-sur-Vouzance. 	années 1120-1140
	Atelier Iguerande-Ouest	<ul style="list-style-type: none"> - Iguerande : nef. - Varenne-l'Arconce. - Saint-Nicolas de Marcigny : travée de chœur. - Fleury-la-Montagne. 	1120-1140
	Sculpteur de Paray	<ul style="list-style-type: none"> - Curbigny - Paray : triforium du bras sud du transept. 	v. 1130
TROISIEME GENERATION	Atelier Charlieu-Porche	<ul style="list-style-type: none"> - Charlieu : porche. - La Bénisson-Dieu : portail ouest. - St-Julien-de-Cray : portail + clocher¹⁶⁵³. - Semur - Châteauneuf : abside + clair-étage de la nef. - St-Bonnet-de-Cray. - St-Nicolas de Marcigny : façade. - Dun. - Mussy-sous-Dun. - Avrilly. - Pouilly-les-Nonnains - Salles-en-Beaujolais - Belleville-sur-Saône - St-Vincent-de-Mâcon : porche. 	2 ^e tiers du XII ^e s., selon J. Zink et M. Hamann. À partir des années 1150, selon N. Stratford.
	Atelier de Saint-Germain-en-Brionnais	<ul style="list-style-type: none"> - St-Germain-en-Brionnais : 2 premières travées de la nef. 	Fin XII ^e s.-début XIII ^e s.

Conclusion du chapitre X

Cet aperçu historiographique montre que l'attention des chercheurs s'est longtemps focalisée sur le décor sculpté qui a permis d'élaborer des styles, d'établir une chronologie – très précise chez Matthias Hamann – mettre en lumière des artisans et suivre leur déplacement de chantier en chantier, de discuter des influences et de la créativité. Depuis une quinzaine d'années, l'archéologie du bâti invite à se détacher des chapiteaux et des tympans, pour considérer l'édifice dans son entier et dans ses détails, dans sa matière et son

¹⁶⁵³ Selon Matthias Hamann, les chapiteaux du transept réduit sont contemporains du portail et du clocher mais sont l'œuvre d'un sculpteur local tandis qu'il est possible que le maître du porche de Charlieu ait réalisé le portail et le clocher.

équilibre, dans les prouesses techniques dont il témoigne et les défauts de conception qui racontent la vie du chantier et le savoir-faire des hommes. Parallèlement, les historiens présentent leur vision de la société brionnaise du Moyen Âge en se référant aux cartulaires monastiques et épiscopaux. Ponctuellement des chercheurs ont tenté des approches plus globales : Jean Virey, Raymond Oursel et Matthias Hamann ont défini un territoire d'étude, recensé les églises et pris en compte l'architecture, son décor et ses mentions dans les sources. Ils ont adopté une méthodologie commune : la réalisation de notices pour chaque édifice servant de fondement à une synthèse. Nous avons insisté sur l'intérêt des travaux de ces chercheurs, nous devons souligner quelles pistes de travail ils ouvrent. Tous trois sont partis des édifices romans tels qu'ils se présentent aujourd'hui, sans tenter de restituer le disparu, sans chercher à expliquer pourquoi des églises sont à moitié tronquées ou accolées à des nefs modernes. Pourtant, la notion de paysage invite à retrouver l'image la plus complète possible du Brionnais à l'époque romane, donc sans négliger aucun édifice et en restituant les éléments détruits ([annexe 38](#)). Par ailleurs, bien que voulant traiter de l'architecture, du décor et des sources, ces auteurs ont privilégié de manière volontaire l'un des trois aspects : la description architecturale prime chez Jean Virey et Raymond Oursel, tandis que l'analyse historique y est infime ; chez Matthias Hamann, c'est la sculpture qui est au centre de la réflexion et se veut déterminante dans l'élaboration de la chronologie. Riche des travaux de nos prédécesseurs, notre objectif est de concilier l'étude de l'édifice, du décor et des textes.

Chapitre XI – Les sources

Les sources livrant des données sur l'architecture ne sont pas antérieures au XVII^e siècle. En effet, les cartulaires monastiques et épiscopaux de l'époque médiévale, auxquels il a été recouru dans les chapitres précédents, ne traitent pas de l'aspect des bâtiments.

Les visites pastorales des XVII^e et XVIII^e siècles constituent l'une des principales sources textuelles, complétées par l'enquête menée auprès des prêtres pour l'établissement de la carte de Cassini. On doit également recourir aux pièces produites lors des travaux menés entre le XVIII^e siècle et le XXI^e, et qui regroupent à la fois des textes et des relevés en plan et en élévation. Parmi les sources iconographiques, il faut faire usage du cadastre napoléonien et des relevés architecturaux produits depuis 20 ans par le Centre d'Études des Patrimoines en Charolais-Brionnais.

XI.1. Les visites pastorales en Brionnais au XVII^e siècle et au XVIII^e

L'inspection des paroisses par l'évêque ou ses représentants remontent aux origines de l'Église mais, suivant les périodes, les prélats ont consacré plus ou moins de temps à la visite de leur diocèse. La visite pastorale « fournit une connaissance directe de la situation matérielle, spirituelle et morale des paroisses et des maisons religieuses, permet un contrôle de l'exécution des ordres donnés et de l'observation des lois de l'Église [...]. Elle est instrument de pastorale et moyen de gouvernement »¹⁶⁵⁴. Au cours des visites, des procès-verbaux sont établis, puis des ordonnances imposant aux prêtres de remédier aux défauts relevés par le visiteur, lequel prend parfois le soin de décrire précisément l'église et son état.

¹⁶⁵⁴ COULET 1977, p. 21.

Dans l'historiographie consacrée aux visites pastorales, la parution entre 1979 et 1985 du *Répertoire des visites pastorales de la France* marque une étape décisive, en offrant aux chercheurs la possibilité de comparer des corpus de procès-verbaux de plusieurs régions¹⁶⁵⁵. Auparavant, la dispersion des archives rendait l'enquête impossible, et il aura fallu 17 ans et la collaboration de plusieurs dizaines de chercheurs du CNRS pour publier les 4 volumes du *Répertoire*. Dès 1977, Noël Coulet consacre un fascicule de la collection « Typologies des sources du Moyen Âge occidental » aux procès-verbaux de visites pastorales, pour lesquels il livre des clés de lecture¹⁶⁵⁶. Il le complète, en 1985, par une analyse comparative des pratiques suivant les régions et les époques. L'année suivante, Marie-Hélène et Michel Froeschlé-Chopard propose un *Atlas de la réforme pastorale en France de 1550 à 1790*, entièrement fondé sur le décryptage des documents produits lors des visites des évêques dans leur diocèse¹⁶⁵⁷. À côté de ces travaux traitant de l'ensemble du territoire français, des études se concentrent sur un seul diocèse, comme celle de Robert Sauzet sur le diocèse de Chartres (1975), de Georges Viard sur celui de Langres (1977) ou de Christian Guillere en Tarraconaise (1983). En définitive, les visites pastorales sont plus souvent utilisées pour des enquêtes d'histoire religieuse ou sociale (pratiques religieuses, diffusion des réformes, mœurs et traditions), que pour l'étude des lieux de culte et de leur architecture.

XI.1.1. Chronologie des visites

Les deux plus anciens procès-verbaux de visite conservés concernent l'archiprêtre de Roanne. Le premier est dressé en 1469 par les vicaires généraux de l'archevêque Charles de Bourbon, et l'inspection est sommaire. Le second est réalisé en 1596 par l'archiprêtre, mais le document pose des problèmes de paléographie. Toutefois, le contenu principal du texte reste accessible, et il ne livre que de rares renseignements sur l'architecture. Toutes les autres visites pastorales sont postérieures au XVI^e siècle et la plupart ont été réalisées après 1660. Cela est-il dû au hasard de la conservation des archives ou les visites s'intensifient-elles à partir du XVII^e siècle ? Une réponse est apportée par l'évêque de Mâcon Gaspard Dinet qui indique, dans une lettre adressée au pape Paul V, avoir visité lui-même, en 1612,

¹⁶⁵⁵ LE BRAS ET AL. 1979-1983.

¹⁶⁵⁶ COULET 1977.

¹⁶⁵⁷ FROESCHLÉ-CHOPARD 1986.

toutes les paroisses de son diocèse ce qui n'avait pas été fait depuis 100 ans¹⁶⁵⁸. Et il ajoute qu'il a employé plus de 8 000 écus à la restauration des églises.

Nous étudierons en priorité les visites pastorales des XVII^e et XVIII^e siècles, en premier lieu parce qu'elles sont antérieures à la vague de reconstruction des églises que connaît le Brionnais au XIX^e siècle et, en second lieu, parce que la majorité d'entre elles sont conservées aux Archives départementales et, de ce fait, beaucoup plus accessibles que les visites des siècles suivants que détiennent encore les administrations diocésaines¹⁶⁵⁹. Par exception, la visite réalisée par l'archevêque de Lyon en 1469 est conservée à la Bibliothèque nationale de France¹⁶⁶⁰ et celle effectuée par l'évêque de Mâcon en 1612 est conservée à la Bibliothèque municipale de Dijon¹⁶⁶¹. L'ensemble des visites est recensé dans les catalogues d'inventaire des Archives départementales et dans le *Répertoire des visites pastorales de la France*¹⁶⁶². Une seule visite est publiée : celle effectuée en 1746 par l'évêque de Mâcon. C'est une chance, car il s'agit d'une visite extrêmement complète dans laquelle les édifices sont précisément décrits.

XI.1.2. Contenu des procès-verbaux

Les visites pastorales sont des sources majeures en raison des données qu'elles livrent sur l'architecture et, en particulier, sur les transformations apportées aux édifices au cours des siècles et sur l'état de conservation des bâtiments à un moment précis¹⁶⁶³.

¹⁶⁵⁸ ADSL – G 85.

¹⁶⁵⁹ Les recherches menées aux Archives diocésaines de Lyon n'ont donné que de maigres résultats qui figurent dans les notices concernées. Malgré des demandes réitérées, l'accès aux Archives diocésaines d'Autun ne nous a pas été autorisé.

¹⁶⁶⁰ BNF – Ms. latin 5529.

¹⁶⁶¹ Les ADSL conservent la copie du procès-verbal dressé à Saint-Julien-de-Cray lors de la visite de 1612 (ADSL – 11G 15, 2^e série).

¹⁶⁶² LE BRAS *ET AL.* 1979-1983. Des lacunes sont à signaler : le *Répertoire* ne recense pas les visites de 1670, 1674, 1680, 1692, 1754 et 1768 de l'archiprêtré de Semur, ni celles de 1669, 1700, 1722 et 1733 de l'archiprêtré de Bois-Sainte-Marie. À l'inverse, le *Répertoire* signale une visite de l'ensemble du diocèse de Lyon au temps de l'archevêque Jean de Talaru en 1378-1379 (t. 2, 1^e série, 1979, p. 460) et une seconde en 1613-1614 (t. 2, 1^e série, 1979, p. 464), alors que, dans les faits, les paroisses brionnaises n'y figurent pas.

¹⁶⁶³ Elles renseignent également sur l'identité des personnes exerçant le droit de patronage et sur l'évolution des vocables, deux thèmes traités dans les chapitres précédents.

Curieusement, ces documents n'ont presque jamais été exploités dans les précédentes recherches menées sur le Brionnais.

Afin d'apprécier la richesse et le potentiel de connaissances contenues dans ces documents, des tableaux, en annexes, proposent une revue détaillée des visites de chaque diocèse ([annexe 39](#)), avec indication de l'identité du visiteur, des paroisses brionnaises inspectées, de la fréquence des visites ([annexe 40](#)) et des éléments contrôlés ([annexe 41](#)). On constate qu'à de rares exceptions près, les visites sont effectuées par les évêques ou les archiprêtres. Celles conduites par les évêques concernent fréquemment les paroisses de plusieurs archiprêtres ou même l'ensemble du diocèse.

XI.1.3. Autres formes d'inspection

Outre les visites pastorales, les églises font l'objet d'autres inspections soit par les abbayes qui les patronnent¹⁶⁶⁴, soit à la demande du prêtre ou des fidèles en prévision de travaux¹⁶⁶⁵, soit encore en cas de litige entre les décimateurs et les paroissiens pour le financement de réparations – celles de la nef étant à la charge des fidèles, celles du chœur revenant aux décimateurs. Ces visites sont recensées dans le volume des notices.

Par ailleurs, en complément des visites pastorales, l'évêque d'Autun Gabriel de Roquette demandait aux curés de lui adresser annuellement un état du mobilier liturgique et du bâtiment et un rapport sur la tenue du culte¹⁶⁶⁶. Ces mémoires, établis au cours des années 1670-1690, sont généralement assez brefs. Il n'existe pas de documents similaires dans les autres diocèses, sauf un cas à Tancon en 1684¹⁶⁶⁷, et un second à Saint-Julien-de-Cray en 1750¹⁶⁶⁸ ; mais cette lacune n'est peut-être due qu'au hasard de la conservation des archives. D'ailleurs, ces mémoires font parfois référence à des visites effectuées par les archiprêtres mais dont les procès-verbaux ne sont pas conservés.

¹⁶⁶⁴ Par exemple, les églises paroissiales de Ligny-en-Brionnais, Saint-Julien-de-Cray, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Pouilly-sous-Charlieu et Vareilles sont visitées en 1728 et 1734 par l'abbaye de Saint-Rigaud (ADSL – H 170 et H 171), tandis que les églises de Saint-Forgeux, Saint-Germain-Lespinnasse, Vivans, Arçon et Changy sont visitées par l'archiprêtre de Pierrefitte au nom du prieur d'Ambierle en 1747 (ADL – H 30_3).

¹⁶⁶⁵ Par exemple, l'église de Montmelard en 1670 (ADSL – 11G 18, 1^e série, pièce 1).

¹⁶⁶⁶ ADSL – G 935.

¹⁶⁶⁷ ADSL – 11G 23, 2^e série.

¹⁶⁶⁸ ADSL – 11G 15, 2^e série.

XI.2. L'enquête menée pour établir la carte de Cassini

Le 23 août 1752, les Élus généraux de la province de Bourgogne concluent un accord avec Joseph-Dominique Seguin, ingénieur-géographe du roi, afin qu'il procède à la cartographie du territoire suivant la méthode mise au point par Jacques Cassini en 1732. La carte paraît en 1763. Afin de renseigner la carte de Seguin, une enquête a été lancée en 1757 auprès des curés des paroisses de Bourgogne. Le questionnaire-type comprend neuf rubriques : 1. Nom de la paroisse, nom dans le parler local du village, situation, nature du clocher, seigneuries, distance des grands centres ; 2. Hameaux ; 3. Fermes détachées ; 4. Chapelles ; 5. Châteaux ; 6. Cours d'eau, étangs, fontaines ; 7. Moulins ; 8. Grands chemins, état des routes ; 9. Croix, arbres remarquables comme point de vue ou repère, piliers de justice.

Les réponses envoyées par les curés de Saône-et-Loire ont été publiées en 2010. Pour l'étude du paysage monumental, cette enquête est plus riche d'informations que la carte elle-même. Les réponses des curés « sont de qualité très inégales, tantôt elliptiques, tantôt s'égarant en digressions inutiles [mais] quelques-unes témoignent d'un remarquable esprit d'observation »¹⁶⁶⁹. Les points qui ont plus particulièrement retenus notre attention sont la nature du clocher et les chapelles. Par exemple, le curé de Saint-Germain-en-Brionnais évoque l'existence de la chapelle Saint-Ambroise, aujourd'hui disparue et qui fut l'église paroissiale primitive, avant que cette fonction ne soit dévolue à la collégiale. Concernant le clocher, les curés indiquent sa forme, caractérisent parfois son volume – *trapu*, par exemple – et donnent des indications sur la hauteur de sa flèche. Ces informations se révèlent utiles pour les églises disparues.

XI.3. Devis et prix-faits : l'expertise des architectes et des artisans

Hormis l'adjonction de chapelles, aucune transformation majeure n'affecte les églises romanes du Brionnais jusqu'au XVIII^e siècle. À partir de cette époque, des sacristies sont ajoutées, les chœurs sont transformés et certaines nefs sont allongées. Au XIX^e siècle, on

¹⁶⁶⁹ DESSERTENNE, GEOFFRAY (éd.), 2010, p. 7.

procède de manière plus radicale en détruisant partiellement ou complètement les églises jugées trop petites. Les documents établis à l'occasion de ces travaux sont conservés dans divers lieux d'archives.

XI.3.1. Les archives de l'Intendance au XVIII^e siècle

Aux Archives départementales de Saône-et-Loire, la série C contient des sources émanant de l'Intendance de Bourgogne relatives aux travaux du XVIII^e siècle, or ces données n'ont jamais été exploitées¹⁶⁷⁰. Les documents traitent notamment de la reconstruction de la nef de Saint-Julien-de-Civry, de l'allongement de la nef de Gibles, et du percement de l'abside de Montceaux-l'Étoile pour édifier la chapelle funéraire du marquis de Vichy. Ils concernent aussi la construction de la sacristie de Chassenard et le percement de nouvelles baies dans la nef. Enfin, ils révèlent l'allongement de la nef de Montmelard, sans quoi le plan dressé par l'architecte André Berthier en 1869 aurait pu paraître intégralement roman. Il n'existe pas de série comparable dans les Archives des autres départements.

XI.3.2. Les archives des préfetures et des ministères au XIX^e siècle

Les sources relatives aux travaux menés au XIX^e siècle sont riches et nombreuses. Certains architectes, à l'instar d'André Berthier, se sont attachés à décrire ou dessiner l'église romane qu'on leur demandait de détruire pour bâtir un nouvel édifice. D'autres ont rédigé des devis précis sur les transformations à apporter à l'église ancienne.

Aux Archives départementales de Saône-et-Loire, qui conservent les relevés d'André Berthier, les documents relatifs aux travaux du XIX^e siècle appartiennent aux séries O et T. Aux Archives du Rhône, la série Op livre des données intéressantes sur la reconstruction des églises paroissiales de Saint-Bonnet-des-Bruyères et Saint-Igny-de-Vers. Les Archives de l'Allier, quant à elles, conservent dans les séries 2 O et E-dépôt de nombreux documents relatifs aux travaux menés à Avrilly et à Chassenard. À l'inverse, les Archives de la Loire n'ont pas livré d'archives traitant des travaux du XIX^e siècle. Dans ces conditions, c'est dans des documents autres que ceux produits par les professionnels du bâtiment qu'il convient de

¹⁶⁷⁰ Seul Walter Berry a consulté la série C, mais pour les églises de la vallée de l'Arroux (BERRY 1993, vol. 1, p. 51).

chercher des informations. Par exemple, pour l'église de Briennon, dont l'abside et le chœur romans sont conservés, ce sont les délibérations des conseils municipaux des années 1830 qui apportent des renseignements sur la reconstruction de la nef¹⁶⁷¹.

Il convient d'ajouter que diverses enquêtes nationales menées sur l'état des édifices de culte, ainsi que les dossiers de travaux subventionnés par l'État sont conservés aux Archives nationales. Toutefois, dans le cas du Brionnais, il ne s'agit pas de sources majeures¹⁶⁷².

XI.3.3. Les archives des Monuments historiques à partir de 1840

En 1840, l'abbatiale de La Bénisson-Dieu est la première église du Brionnais à être classée au titre des Monuments historiques, puis 23 autres suivront entre 1851 et 2001. Depuis lors, tous les travaux menés sur ces édifices relèvent de l'administration des Monuments historiques. Les dossiers de travaux récents sont conservés dans les Conservations Régionales des Monuments Historiques (CRMH), au sein des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC).

La CRMH de Bourgogne est celle qui conserve le plus de dossiers utiles à notre étude. Le contenu des dossiers de protection est assez éparé (photographies anciennes, pièces relatives à des travaux conduits à des dates variées) et il fait fréquemment doublon avec les archives conservées à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine dont il sera question plus loin. Au contraire, les études préalables et les dossiers des ouvrages exécutés

¹⁶⁷¹ ADL – 2E 311 et 2E 312.

¹⁶⁷² Aux Archives nationales, dans la sous-série F¹⁹ (Ministère des Cultes) nous avons consulté : • F¹⁹ 616¹ et F¹⁹ 616² : « États, envoyés par les préfets, des édifices du culte non aliénés. An X ». Les pochettes de l'Allier et la Loire sont consultables, mais celles du Rhône et de la Saône-et-Loire sont manquantes / • F¹⁹ 646 et F¹⁹ 655 : « Secours et subventions pour la construction et la réparation des églises et presbytères. 1811-1828. Diocèses d'Autun et Lyon ». Ces cotes ayant donné peu de résultats, nous avons renoncé à consulter celle relative au diocèse de Clermont (F¹⁹ 651) / • F¹⁹ 4693 : « Édifices paroissiaux. Affaires diverses de construction, réparations, etc. XIX^e s. Diocèse d'Autun ».

Dans la sous-série F¹³ (Adm. des Bâtiments civils), nous avons consulté F¹³ 776 : « Frais du culte. Réparations d'églises et de presbytères. 1791-1793. Saône-et-Loire » sans découvrir de documents intéressants.

Nous aurions voulu consulter : • les documents relatifs au « secours pour les édifices paroissiaux, demandes et décisions. 1846-1893 » ; cela représente 20 liasses de F¹⁹ 1460 à 1479 et les catalogues d'inventaire n'indiquent pas quelle liasse contient quels départements, il nous était matériellement impossible de les consulter toutes / • idem pour les F¹⁹ 4685 à 4691 : « Édifices paroissiaux. Demandes de secours. 1853-1862 » / • les F¹⁹ 4677 à 4680 : « Secours pour travaux dans édifices paroissiaux. XIX^e s. », mais l'inventaire détaillé n'indique aucune paroisse de notre corpus.

À propos du contenu des sous-séries F¹³, F¹⁹ et F²¹, voir CHALINE, CHARON 1987, p. 40-43.

sur les églises depuis 1993 livrent des données intimes de l'édifice, telles que la nature des fondations, l'état des maçonneries, la découverte de structures masquées par des enduits ou l'observation des parties sous combles.

La CRMH de l'Auvergne conserve le dossier de la restauration menée en 2011 à l'église de Chassenard. La CRMH du Rhône possède une notice rédigée dans les années 1960 sur l'église de Briennon et les dossiers de restauration de l'abbatiale de La Bénisson-Dieu et du prieuré de Charlieu datant des années 1970 à 1990.

Les dossiers antérieurs aux années 1990 sont conservés à la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine où sont versées les archives des Monuments historiques de toutes les régions. Les documents et les relevés architecturaux produits à partir du milieu du XIX^e siècle sont des sources d'informations majeures. On trouve, par exemple, les coupes et plans effectués par l'architecte Eugène Millet préalablement à la grande restauration de l'église de Châteauneuf au début des années 1850¹⁶⁷³. Sur les relevés, il fait figurer en rouge les baies et les piles à rétablir, les murs à reparer, les contreforts à restaurer, ou encore les cloisons modernes à démolir. La documentation conservée à la Médiathèque révèle aussi l'ampleur des travaux conduits à Iguerande dans les années 1940-1950 pour consolider les premières travées de la nef par l'installation d'un chaînage au dessus des voûtes des bas-côtés, d'une semelle sous les fondations de la façade ouest et des quatre premières piles libres et d'une longrine sur le mur gouttereau nord ; le tout en béton armé¹⁶⁷⁴. La Médiathèque possède également l'ensemble des fiches de recensements du patrimoine dressées par Louis Bernard à la fin des années 1940 à destination de la Commission des Monuments historiques¹⁶⁷⁵.

Les restaurations et travaux menés par les Monuments historiques font parfois l'objet en amont d'une fouille archéologique (par exemple, lors de l'enfouissement de canalisations ou de raccords électriques) ou d'une analyse archéologique du bâti. Les rapports sont conservés dans les Services Régionaux de l'Archéologie (SRA) au sein des DRAC. Le SRA de l'Auvergne possède le rapport de l'étude menée par Gilles Rollier sur l'église de Chassenard en 2004 ;

¹⁶⁷³ MAP – 82/71/1010.

¹⁶⁷⁴ MAP – 81/71/28.

¹⁶⁷⁵ Par exemple, la fiche de La Chapelle-sous-Dun, MAP – 81/71/15.

son analyse des parements est importante, car ils ont été rendus après son intervention. Le SRA de Bourgogne conserve les rapports des études menées dans les années 1990 et 2000 à Anzy-le-Duc, Marcigny, Montceaux-l'Étoile, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Semur-en-Brionnais et Varenne-l'Arconce. Le SRA Rhône-Alpes possède les rapports des fouilles menées à Charlieu et à La Bénisson-Dieu.

XI.3.4. Les Archives municipales

L'ensemble des maires des communes concernées par cette thèse ont été contactés par messagerie électronique, mais nous n'avons obtenu qu'une vingtaine de réponses, indiquant généralement que les archives de la mairie ne conservaient aucun document relatif à l'église. Il semble, bien souvent, que les Archives municipales ne bénéficient d'aucun classement, si bien que les élus comme le personnel de mairie ignorent une partie de leur contenu.

Cependant, les Archives municipales de Changy ont révélé que l'église actuelle avait remplacé un édifice construit en 1686, et non une église romane. À la mairie de Fleury-la-Montagne, la consultation de quelques registres de délibérations du conseil municipal n'a pas livré de données nouvelles par rapport à celles des Archives départementales. À Semur-en-Brionnais, le dépouillement des archives conservées au château Saint-Hugues n'a pas été repris, d'abord parce que nous avons consulté plus du tiers des documents dans le cadre du Master, ensuite, parce que le CeCaB a procédé à une nouvelle enquête en 2009, dans le cadre de l'analyse archéologique du château. Dans les deux cas, aucune donnée concernant les lieux de culte n'a été découverte¹⁶⁷⁶.

¹⁶⁷⁶ Nous remercions Jean-Marie Jal, membre du CeCaB, et Magalie Bonin, médiatrice culturelle du château Saint-Hugues de nous avoir communiqué les résultats des investigations menées dans les archives.

XI.4. Le cadastre napoléonien

Institué en France par la loi du 15 septembre 1807, le cadastre napoléonien, ou ancien cadastre, est un outil juridique et fiscal permettant d'imposer équitablement les citoyens pour les contributions foncières. Les parcelles – terrains et bâtiments – portent un numéro qui renvoie à des matrices cadastrales dans lesquelles sont consignés l'usage qui est fait de chaque parcelle et le nom des propriétaires successifs. Le cadastre napoléonien de chaque département est consultable aux Archives départementales concernées¹⁶⁷⁷.

Les plans des communes brionnaises ont été levés entre 1810 et 1840, la majorité d'entre eux ayant été effectuée entre 1825 et 1840. Le cadastre napoléonien est un outil précieux pour localiser les lieux de culte détruits. Il livre aussi des indications sur le plan des églises, même s'il convient d'être prudent car les schémas sont souvent approximatifs. En particulier, le dessin des parties orientales – chevet plat ou abside – peut être aléatoire (fig. 31 et 32). Cette imprécision trouve deux explications ; d'abord, l'échelle normale du cadastre, le 1/2500^e, est trop grande pour représenter précisément une architecture, ensuite, les géomètres n'étaient astreints à lever avec précision que les limites des parcelles car l'impôt n'était calculé que sur la superficie globale de la parcelle bâtie¹⁶⁷⁸. Cependant, lorsqu'un édifice est détruit, ou a perdu sa nef, et qu'on ne possède pas ou peu de données textuelles concernant son architecture, le schéma du cadastre napoléonien fournit un indice appréciable. Par ailleurs, confronté aux informations recueillies dans les visites pastorales des XVII^e et XVIII^e siècles, le cadastre offre une fourchette chronologique pour la construction des sacristies. Enfin, il délivre des indications sur la présence et la position des chapelles ajoutées aux églises paroissiales, généralement au cours du XV^e siècle et du XVI^e.

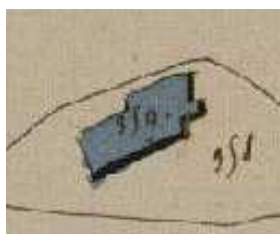


Fig. 31 : L'église de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf sur le cadastre de 1829 (ADSL – Cadastre napoléonien, section B2). Au sud de la travée de chœur, le volume de la tour latérale du clocher n'a pas été représenté, à moins qu'il n'ait été englobé par erreur dans celui de la nef.

¹⁶⁷⁷ Pour la Loire, la Saône-et-Loire et l'Allier, le cadastre numérisé est disponible en ligne. Pour le Rhône, le cadastre est numérisé, mais uniquement consultable aux Archives.

¹⁶⁷⁸ BAPTISTE 1993, p. 121-123.



Fig. 32 : L'église de Fleury-la-Montagne sur le cadastre de 1825 (ADSL – Cadastre napoléonien, section C1). Le chevet est composé d'une travée de chœur et d'une abside, peu lisible sur ce plan.

XI.5. Les relevés architecturaux du Centre d'Études des Patrimoines

Depuis 1991, des étudiants en architecture issus d'universités européennes et internationales produisent des relevés en plan, coupes et élévation des églises romanes du Pays Charolais-Brionnais. Ce travail est mené à l'initiative du Centre d'Études des Patrimoines en Charolais-Brionnais (CEP). Ces documents nous sont d'un apport inestimable. En outre, depuis 2010, les professeurs qui encadrent les stages accompagnent les relevés d'un rapport d'étude. Pour le Brionnais, le professeur Ljubo Lah de l'université de Ljubljana a rédigé un rapport en 2010 sur la chapelle de Jonzy ; le professeur Daragó László de l'université de Budapest, en 2011, sur les églises de Vindecy et Versaugues ; enfin le professeur Miguel Malheiro de l'université de Porto, en 2012, sur la chapelle de Saint-Yan. Les relevés effectués en 1993 par les étudiants de l'université de Gdańsk à l'église de Saint-Bonnet-de-Cray constituent déjà une source iconographique étant donné que l'état de l'église a changé depuis 2008. En effet, une tour d'escalier datant du XIX^e siècle a été supprimée afin de rendre au chevet ses volumes primitifs¹⁶⁷⁹.

Conclusion du chapitre XI

Une grande diversité caractérise les sources dans lesquelles puiser des données sur le patrimoine bâti – variété de l'époque de rédaction des documents, des personnes ou institutions les ayant produites et de leur contenu. Hormis les relevés du Centre d'Études des Patrimoines et certains documents rédigés par les Monuments historiques, aucune source

¹⁶⁷⁹ DRAC – CRMH : Frédéric Didier, *Dossier documentaire des travaux exécutés à l'église de Saint-Bonnet-de-Cray*, février 2008.

ne vise à produire un commentaire d'architecture : les procès-verbaux de visite pastorale sont des documents de contrôle du patrimoine ecclésiastique, la carte de Cassini un instrument cartographique, le cadastre napoléonien un outil fiscal, et les devis et prix-faits des documents comptables. Cependant, l'ensemble renseigne sur les modifications apportées au bâti roman et ressuscite les dispositions architecturales d'édifices aujourd'hui détruits. Dans le prochain chapitre, ces modifications et destructions sont étudiées plus en détail afin de mettre en évidence quelles transformations ont affecté le paysage roman au cours des siècles. Dans quelle mesure l'état actuel des églises romanes reflète-t-il le paysage d'origine ?

Chapitre XII – Le paysage roman en 2015 : huit siècles de transformations

Pour un chercheur du XXI^e siècle, découvrir le paysage roman suppose d'avoir fouillé auparavant toutes les strates qui le séparent des XI^e et XII^e siècles. Or, le recensement de toutes les transformations ayant affecté le paysage roman du Brionnais n'a jamais été entrepris. Il y a cependant quelques études ponctuelles : Catherine Marion, par exemple, a étudié les modifications apportées aux églises romanes de Saint-Germain et Saint-Laurent-en-Brionnais au XIX^e siècle, et Pierre Durix a dressé un premier panorama des églises entièrement ou partiellement détruites au cours de cette même période¹⁶⁸⁰. Il n'est pas surprenant que ces deux auteurs aient centré leur étude sur le XIX^e siècle car c'est l'époque où les transformations ont été les plus radicales, les plus nombreuses et, de fait, les plus spectaculaires. Un nouveau paysage religieux s'élabore à ce moment là. En outre, le XIX^e siècle est bien documenté dans les Archives départementales ainsi qu'à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine. En revanche, pour le XVIII^e siècle, les archives se livrent moins facilement. Tous les départements ne conservent pas de documents relatifs aux travaux de cette époque et, quand c'est le cas, les catalogues d'inventaire ne les identifient pas nécessairement comme tel. Par ailleurs, ces documents sont moins soumis à des normes que les devis, avant-métrés et procès-verbaux de réception des travaux du XIX^e siècle. Si nous remontons encore le temps, nous possédons, pour les XVII^e et XVIII^e siècles, les procès-verbaux de visites pastorales qui ne sont pas des documents établis spécifiquement lors de travaux, mais qui livrent néanmoins des indices concernant la construction des chapelles,

¹⁶⁸⁰ MARION 2010 ; DURIX P. 2000.

des sacristies et l'état d'entretien des bâtiments. Enfin, pour les siècles antérieurs, il n'existe aucun texte, seule l'étude des éléments conservés en élévation est alors possible.

Nous présenterons les transformations apportées aux églises romanes par ordre chronologique, des plus anciennes au plus récentes, en commençant par l'adjonction des chapelles (section 1) et des sacristies (section 2). Nous poursuivrons par la reconstruction des chœurs (section 3), l'allongement puis la reconstruction des nefs romanes (sections 4 et 5). Nous aborderons ensuite le cas d'églises abandonnées ou totalement détruites (section 6). Enfin, nous verrons s'amorcer un tournant majeur, quant à la protection de l'intégrité des églises, avec la naissance de la notion de patrimoine et ses corollaires, conservation et restauration (section 7).

À l'exception des deux articles de Catherine Marion et Pierre Durix, précédemment cités, la question des transformations apportées aux églises romanes ou de leur destruction n'a jamais été étudiée. Le nombre d'archives consultées pour traiter cette question étant très important et les cotes apparaissant précisément dans les notices (tome CORPUS), il est apparu plus judicieux de ne pas les rappeler systématiquement ici afin de ne pas présenter de longues notes de bas de page. Nous insistons donc sur le fait que malgré l'absence de référence aux sources dans ce chapitre, les données et leur analyse sont inédites.

XII.1. L'ajout de chapelles

À l'origine, les églises romanes du Brionnais ne possédaient pas de chapelles, à l'exception des absidioles abritant un autel secondaire. En revanche, 60 furent dotées d'une ou de plusieurs chapelles par la suite, soit environ 40 % des églises du corpus. Au total, 72 chapelles peuvent être recensées. Ce chiffre inclut, d'une part, les chapelles des églises de Saint-Yan et Chassigny-sous-Dun bien que ces dernières soient légèrement postérieures à l'époque romane et, d'autre part, la chapelle ouvrant sur le chœur des chanoines de la collégiale d'Aigueperse, lequel est édifié à la fin du XIII^e siècle au plus tôt.

Parmi ces 72 chapelles, 29 sont conservées en élévation, soit 40 % du total, tandis que les autres sont révélées par des sources textuelles et iconographiques¹⁶⁸¹. Dans 40 % des cas, les chapelles ne sont connues que par des textes qui sont, le plus souvent, les procès-verbaux de visites pastorales. Pour 15 % des chapelles, il existe à la fois un texte et un document graphique, comme pour les chapelles des églises de Montmelard et de Baudemont qui sont signalées dans les procès-verbaux de visites pastorales et qui ont été relevées en plan par l'architecte André Berthier au XIX^e siècle. Enfin, dans 5 % des cas, les chapelles ne sont connues que par un document graphique ; par exemple, la chapelle qui ouvrait sur la nef de l'église de Saint-Germain-Lespinnasse, au nord, ne figure que sur un plan d'architecte datant de 1824¹⁶⁸².

Les plus anciennes chapelles datent de la seconde moitié du XV^e siècle, hormis à Vindecy où une chapelle est mentionnée dès 1401. La chapelle la plus récente se trouve à l'église paroissiale de Bourg-le-Comte et date de 1903.

Les 72 chapelles greffées aux églises romanes¹⁶⁸³						
Les chapelles sont classées par ordre chronologique mais pour celles qui ne sont connues que par une mention dans un texte, la date proposée n'est qu'un <i>terminus ante quem</i> , à savoir qu'elles sont nécessairement antérieure à la date de leur première mention.						
Commune	Vocabulaire des chapelles	Date de construction	Position	Dimensions P. x l.	Commanditaire	Sources
Matour	Ste-Catherine ou Rosaire	v. 1469 ?	S-E de la nef	3,80 x 5,10	Seigneur de Matour ?	Plan de Berthier ; ADSL – 1F 79 ; VP
Amanzé	Ste-Vierge	v. 1470	S de la nef	4,71 x 4,81	x	VP 1729 ; ADSL - O
La Bénisson-Dieu	x	entre 1460 et 1504	Bas-côté S de la nef	18,40 x 3,70	Abbé Pierre de La Fin	JEANNEZ 1889
Ligny	Rosaire (?)	1470-1490	S-E de la nef	3,75 x 4,08	Seigneur de Chamron (famille de Vichy)	VP
	St-Jean-Baptiste (?)	1490-1500	S-O de la nef	4,20 x 5,20	Le curé de Ligny et/ou la famille	VP

¹⁶⁸¹ Parmi les 29 chapelles conservées en élévation, 22 apparaissent aussi dans une ou plusieurs sources textuelles, 3 ne sont signalées dans aucune source, et 4 apparaissent à la fois dans des sources textuelles et iconographiques.

¹⁶⁸² Plan de P. Brissac : AN – F/19/655.

¹⁶⁸³ Dans la première colonne, les noms en rouge signalent que la chapelle est conservée en élévation. Dans la dernière colonne, l'abréviation VP signifie *Visites pastorales*.

Commune	Vocable des chapelles	Date de construction	Position	Dimensions P. x l.	Commanditaire	Sources
Vauban	Ste-Marie-Madeleine	1496	S de la travée de chœur	3,09 x 5,11	Charles de Busseul, seigneur de St-Sernin	VP ; MERLE <i>ET AL.</i> 1992
Aigueperse	Ste-Marthe	XV ^e s.	N du chœur	4,49 x 3,99	Seigneur de Chevagny (famille de Beaujeu) ?	VP
Pouilly-sous-Charlieu	St-Antoine	XV ^e	N du chœur	2,30 x 3	Seigneur de Pouilly (famille de Montrenard)	VP
Baudemont	St-Jean-Baptiste	fin XV ^e d'après Berthier ; ds les textes av. 1705	S de la nef et du transept	3,70 x 6,50	x	Plan de Berthier ; VP
St-Martin-la-Vallée	x	fin XV ^e s.	S de la nef	2,95 x 4,78	x	
Semur	Notre-Dame de Pitié	fin XV ^e s.	S du transept	3,45 x 4,55	x	
	x	fin XV ^e	S du chœur	≈ 3,30 x 3	x	Plan de Verdier : 1849
Colombier-en-Brionnais	Ste-Vierge	fin XV ^e s.	S-E de la nef	x	x	VP
St-Martin-de-Lixy	Clavières	XV ^e -XVI ^e s	S de l'abside	3,20 x 3,31	Seigneur de Barnay ?	VP
Vindecy	Notre-Dame de Pitié	mentionnée en 1401 et reconstruite v. 1510	N de la nef et l'abside	9,92 x 4,20	Geoffroy de Balzac, seigneur d'Arcy	<i>FLEURY</i> 1917 ; VP
St-Germain-Lespinnasse	Chapelle dite des Athiauds	1510-1520	S-E de la nef	4,60 x 3,10	Seigneurs des Athiauds	Cadastre napoléonien ; relevés de 1824
Gibles	St-Jean-l'Évangéliste	1536	N de l'abside	x	Jean Desroches, curé de Branges	Curé Labrosse en 1867 ; VP
Coublanc	Notre-Dame de Pitié	v. 1538	S de la nef	x	Curé Antoine Buchet	VP
Gibles	St-François	1623	N de la travée de chœur	x	François du Thibaut, seigneur	Curé Labrosse en 1867 ; VP
Changy	Notre-Dame	av. 1636	S de la nef	x	x	VP
La Bénisson-Dieu	Ste- Vierge	Entre 1612 et 1652	S-O de la nef	11,10 x 4,60	Abbesse F. de Nérestang	JEANNEZ 1889
Melay	Ste-Vierge	av. 1660 et achevée en 1691	N de la nef	x	Curé Gilbert Bailly	VP ; DUBOIS 1904
Montmelard	Notre-Dame de Pitié	peu après 1657	N-E de la nef	4,60 x 4,70	Guillaume de la Salle, capitaine et gouverneur du duché du Rouannais et marquisat de Boisly	ADSL – 2G 305 ; VP ; Plan de Berthier.
Gibles	St-Pierre	1660	S de l'abside	x	Seigneur de	Curé Labrosse

					Beauregard	en 1867 ; VP
Commune	Vocable des chapelles	Date de construction	Position	Dimensions P. x l.	Commanditaire	Sources
St-Martin-du-Lac	St-Mayeul	av. 1670	S de la nef	x	x	VP ; plan de Piketty
Gibles	St-Martin	av. 1671	N de la nef	x	x	Curé Labrosse en 1867 ; VP
Dompierre	Notre-Dame ?	av. 1671	N-O de la nef	x	x	VP
Matour	St-Jean	av. 1671	S-O de la nef	3 x 10,80		Plan de Berthier ; VP
St-Bonnet-des-Bruyères	St-Michel et Sébastien	av. 1681	N-E de la nef	3,60 x 5,55	x	Plan de Berthier ; VP
	St-Jean-Baptiste puis Notre-Dame	av. 1681	N-O de la nef	3,40 x 3,85	x	Plan de Berthier ; VP
St-Igny-de-Vers	Notre-Dame de Pitié	av. 1681	S de la travée de chœur	x	x	VP
	St-Jean	av. 1681	N de la travée de chœur	x	x	VP
	St-Claude puis Ste-Barbe	av. 1681	S de la nef	x	x	VP
Bourg-le-Comte	St-Jean, Notre-Dame et St-Roch puis Ste-Vierge	av. 1689	N-E de la nef	3,80 x 4,60	x	VP
Curbigny	St-Jean-l'Évangéliste	av. 1690	S du transept	3,67 x 4,63	x	VP
Trivy	Notre-Dame	av. 1693	Près du chœur	x	x	VP ; cadastre napoléonien
Arçon	x	av. 1702	N de la travée de chœur	x	x	VP
Chassigny-s-Dun	x	av. 1705	S de la travée de chœur	3,45 x 3,38	Seigneur du lieu	VP
Mailly	Guillemots	av. 1705	N de la nef	x	x	VP
Mussy-sous-Dun	x	av. 1705	S de la travée de chœur	x	Seigneur d'Anglure	VP ; cadastre napoléonien
Oyé	Ste-Anne	av. 1705	N-E de la nef	x	x	VP
	Notre-Dame	av. 1705	S-E de la nef	x	x	VP
St-Julien-de-Civry	Notre-Dame de Pitié	av. 1705	S de la nef	x	x	VP ; ADSL - C
St-Julien-de-Civry	x	av. 1705	x	x	x	VP ; ADSL - C
Tancon	Vierge	av. 1705	S de la travée de chœur	x	Seigneur de Vertpré	VP
Marcigny (église St-Nizier)	St-Roch et Sébastien	av. 1705	N	x	x	VP
	St-Jean ou St-Esprit	av. 1705	N de la nef	x	x	VP
St-Christophe	Ste-Agathe	av. 1729	Au N	x	x	VP
	Notre-Dame	av. 1729	Au S	x	Seigneur de St-	VP

Commune	Vocabulaire des chapelles	Date de construction	Position	Dimensions P. x l.	Commanditaire	Sources
Vindecy	Notre-Dame de Bon secours	av. 1729	N de la nef	x	x	VP
St-Germain-de-Rives	x	entre 1729 et 1840	S de la nef	x	x	VP ; cadastre napoléonien
St-Léger	St-Rosaire	1739	S de la nef	x	x	ADSL – 11G
Pouilly-sous-Charlieu	St-François	av. 1746	S de la travée de chœur	2,30 x 3	x	VP
St-Maurice-lès-Châteauneuf	Notre-Dame de Pitié	av. 1746	N de la travée de chœur	≈ 3 x 4	Georges Sabbatin, bourgeois	VP
Montceaux-l'Étoile	x	1777	E de l'abside	5 x 6,95	Marquis de Vichy	ADSL - C
Ouroux	x	av. 1783	N de la travée de chœur	x	x	ADSL - C
	x	av. 1783	S de la travée de chœur	x	x	ADSL - C
St-Yan	Vierge	1785	S de la travée de chœur	1,60 x 1,60	Marquis de Monteynard, seigneur de Sélore	ADSL - C
St-Germain-Lespinasse	x	av. 1824	N de la nef	x	x	Plan de 1824
St-Bonnet-des-Bruyères	x	av. 1825	S de la nef	x	x	Cadastre napoléonien
St-Germain-Lespinasse	x	1824	S-O de la nef	4 x 3,10	La paroisse	AN – F/19/655
St-Yan	St-Joseph	1829	N de la travée de chœur	2,40 x 2,20	x	Témoignage curé en 1912
St-Forgeux	x	av. 1831	S-E de la nef	3,70 x 3,84	x	Cadastre napoléonien; ADSL – V.
	x	entre 1831 et 1855	N-E de la nef	4,22 x 3	x	Cadastre napoléonien ; ADSL – V.
Mussy	x	v. 1840	N de la travée de chœur	4,80 x 3,74	x	ADSL – O
	x	v. 1840	S de la travée de chœur	4,80 x 3,72	x	ADSL – O
St-Germain-de-Rives	x	entre 1840 et 1858	N de la nef	x	x	Plan de 1858 (ADSL – O)
Chambilly	x	av. 1850	E de la travée de chœur	4,90 x 4,50	x	Plan de Berthier
Chenay	Ste-Vierge	av. 1877	S de la nef	x	x	Notes d'érudit fin XIX ^e
Avrilly	x	1896	N du transept	4,78 x 4,27	x	ADA – 2 O
	x	1896	S du transept	4,73 x 4,24	x	ADA – 2 O
Bourg-le-Comte	x	1900-1903	S-E de la nef	3,80 x 4,60	x	ADSL - O

XII.1.1. Les motifs de construction

Si les éléments bâtis conservés et les sources ont permis d'inventorier 72 chapelles, les données sont beaucoup plus rares concernant les commanditaires et les motifs de la construction. Il faut donc se garder de généraliser les quelques cas pour lesquels ces informations sont connues. Plusieurs chapelles se révèlent être des chapelles funéraires privées. Par exemple, à Montmelard, la chapelle est fondée en 1657 par Guillaume de la Salle, « *capitaine et gouverneur du duché du Rouannais et marquisat de Boisy* », et elle contient le caveau familial¹⁶⁸⁴, de même qu'à Gibles où la chapelle Saint-Pierre est fondée en 1660 par Pierre de Barthelot, seigneur de Beauregard, « *pour l'âme de son frère Léonard de Barthelot, religieux du Tiers-ordre de saint François* »¹⁶⁸⁵. Toutefois, le curé obtient rapidement le droit d'utiliser cette chapelle comme sacristie, parce qu'elle ouvre directement sur l'abside. Si la fondation de chapelles par des familles ne se laisse appréhender en Brionnais qu'à partir du XV^e siècle, le phénomène est plus précoce sur d'autres territoires : par exemple, il est amorcé dès la fin du XII^e siècle dans l'actuelle région Rhône-Alpes-Auvergne¹⁶⁸⁶. Ces constructions témoignent de l'évolution de la piété privée : la prière devient individuelle et elle est associée au caveau familial. Il est intéressant de constater que dans le dernier tiers du XVIII^e siècle, les fondateurs doivent obtenir l'autorisation des paroissiens pour bâtir une chapelle. À Montceaux-l'Étoile, par exemple, les habitants s'assemblent le 26 février 1775 « *à l'effet de délibérer entre eux sur la construction d'une chapelle de 15 pieds sur 20 en carré derrière le chœur de l'église, proposée par M. le marquis de Vichy seigneur de Montceau, et à ses frais pour l'agrandissement de ladite église [...]* »¹⁶⁸⁷. Ils consentent à la construction de la chapelle, laquelle doit accueillir la sépulture du marquis et de son épouse, à condition que l'entretien soit à la charge du seigneur. En 1785, à Saint-Yan, c'est M. de Monteynard, marquis de Selorre qui « *expose qu'ayant dessein de faire construire une chapelle sur le tombeau de Madame la Marquise de Monteynard, pour y placer le seigneur de Selorre et sa maison, les habitants de St-Yan lui ont concédé par leur délibération du 28 octobre 1781 douze pieds en quarré de terrain sur leur cimetière avec faculté d'y faire creuser un caveau, en se conformant à la Déclaration du Roy, et à la charge*

¹⁶⁸⁴ ADSL – 2G 305, pièce 35.

¹⁶⁸⁵ ADSL – 11G 8, 2^e série et 2G 305, liasse V, cote 17.

¹⁶⁸⁶ BAUD 2014, p. 203-207.

¹⁶⁸⁷ ADSL – C 377, f° 30.

par M. de Monteynard de garantir et répondre de tous les évènements qui pourraient résulter à l'église par rapport à la construction de cette chapelle qu'il se propose de faire exécuter incessamment » ; les « habitants » soulignent qu'ils « ne perdent rien en cédant à M. le Marquis de Monteynard la partie de terrain dont il s'agit pour y construire une chapelle, mais ils y trouveront un avantage, puisque cette nouvelle construction sera une décoration pour leur église »¹⁶⁸⁸.

La construction d'une chapelle est aussi un moyen d'agrandir l'église ; dans ce cas, elle est réclamée par les paroissiens et peut être initiée par le prêtre et, selon la période, financée par la municipalité. Ainsi, en 1823, la commune de Saint-Germain-Lespinasse décide d'agrandir son église en construisant une chapelle, et le sous-préfet écrit : « *Depuis longtemps, l'église de Saint-Germain étant devenue trop étroite pour contenir le nombre croissant des habitants, [on] se propose d'agrandir cette église au moyen d'une chapelle latérale construite sur une portion du cimetière* »¹⁶⁸⁹. Ce motif pourrait expliquer que la majorité des églises ayant reçu une chapelle possédait une nef unique ; en fait, l'abbatiale de La Bénisson-Dieu et la collégiale de Semur sont les seuls édifices dotés de nef à trois vaisseaux à être pourvus de chapelles. Les sources textuelles n'expliquent pas l'absence de chapelles dans les grandes églises comme Anzy-le-Duc ou Iguerande ; peut-être étaient-elles suffisamment vastes pour accueillir de nouveaux autels sans qu'il soit besoin d'espace supplémentaire, ou peut-être y eut-il une forme de résistance à la construction des chapelles privées comme cela s'observe à la cathédrale d'Angers, totalement dépourvue de chapelles, ou à Saint-Lazare d'Autun, où le chapitre n'a consenti à l'édification de chapelles qu'à partir de 1400, lorsqu'il n'y eut plus de place dans l'église pour de nouveaux autels¹⁶⁹⁰.

Il est à noter que seules deux chapelles appartiennent à un édifice monastique, l'abbatiale de La Bénisson-Dieu. La première est l'œuvre de l'abbé Pierre de La Fin, dans le dernier tiers du XV^e siècle. Il ne s'agit pas d'une construction hors-œuvre, mais plutôt de la transformation de 3 travées du bas-côté sud de la nef : des murs sont élevés à l'est et à

¹⁶⁸⁸ ADSL – C 384, f° 23.

¹⁶⁸⁹ Source citée dans CARCEL B. 1991, p. 18. Voir aussi la notice de l'église de Gibles, dont la nef est allongée en 1771, mais un premier projet prévoyait d'utiliser la chapelle Saint-François pour agrandir l'église. Cette chapelle était en ruine, et les paroissiens voulaient obliger le propriétaire à la réparer sans quoi ils s'empareraient de la chapelle, la répareraient et la mettraient à l'usage commun (ADSL – C 361).

¹⁶⁹⁰ Sur cette question de la résistance au phénomène des chapelles privées, voir BAUD 2014, p. 204.

l'ouest pour clore la chapelle, et les voûtes d'arêtes romanes sont remplacées par des voûtes d'ogives. Édouard Jeannez suggère qu'il ne s'agissait pas d'une chapelle, mais plutôt d'un espace réservé aux paroissiens, tout en soulignant qu'aucun texte ne vient confirmer cette hypothèse¹⁶⁹¹. La seconde chapelle, dédiée à la Vierge, est édifiée par une abbesse, Mme de Nérestang, entre 1634 et 1651. Elle occupe la deuxième travée du bas-côté sud de la nef et se développe hors-œuvre, pour abriter le caveau de la famille de Nérestang.

Pour finir, on peut souligner qu'un nombre important de vocables est connu grâce aux sources textuelles, bien qu'ils aient pu varier au gré des propriétaires, et que les dédicaces à la Vierge sont fréquentes et, en particulier, à Notre-Dame de Pitié.

XII.1.2. L'impact sur le bâti préexistant

La construction d'une chapelle est une opération de courte durée¹⁶⁹². L'édifice se réduit à trois murs, une voûte ou une charpente, et parfois moins, lorsque la chapelle est logée contre une chapelle préexistante (ex. à Ligny) ou, comme à Saint-Martin-la-Vallée, contre le clocher hors-œuvre. Dans l'abbatiale de La Bénisson-Dieu, seuls deux murs ont été édifiés pour la chapelle de Pierre de La Fin qui prend place dans le bas-côté de la nef.

Parmi les 72 chapelles, 37 ont été accolées à une nef, 21 à une travée de chœur, 4 à un transept, 4 à une abside, enfin une chapelle ouvre à la fois sur la nef et le transept réduit, et une autre à la fois sur la nef et l'abside¹⁶⁹³.

L'impact de la nouvelle construction sur l'ancien édifice se limite souvent au percement d'une grande arcade et à la condamnation d'une ou plusieurs baies. Parfois, cependant, les dommages peuvent être plus lourds : à Montceaux-l'Étoile, par exemple, l'abside romane a été totalement éventrée.

L'adaptation de la chapelle à l'église peut laisser des traces au niveau des contreforts romans. À Saint-Martin-la-Vallée, quelques blocs du contrefort du clocher ont été retirés pour installer la charpente de la chapelle. À Mussy-sous-Dun, les contreforts de la travée de

¹⁶⁹¹ JEANNEZ 1889.

¹⁶⁹² REVEYRON 2013.

¹⁶⁹³ Pour 4 chapelles, la position est inconnue.

chœur ont été englobés dans les murs des deux nouvelles chapelles et, à l'ouest, ils font office de piédroits pour les baies.

La construction d'une chapelle peut aller de pair avec une réorganisation de l'espace ecclésial. À Saint-Martin-la-Vallée, par exemple, l'édification de la chapelle s'est accompagnée d'un rehaussement général des niveaux de sol avec des conséquences sur l'ensemble des communications.

XII.1.3. Essai de typomorphologie des chapelles

XII.1.3.1. Les chapelles du gothique flamboyant

Douze chapelles construites dans le dernier tiers du XV^e siècle ou dans les premières décennies du siècle suivant appartiennent au gothique flamboyant¹⁶⁹⁴. Parmi elles, huit sont attachées à une église paroissiale : à Ligny-en-Brionnais (deux chapelles), Pouilly-sous-Charlieu, Saint-Martin-de-Lixy, Vindecy, Colombier-en-Brionnais, Saint-Germain-Lespinnasse et Amanzé (annexe 42). Dans ces deux dernières communes, les chapelles ont été conservées au cœur du cimetière malgré la destruction de l'église paroissiale. Trois chapelles ouvrent sur une église collégiale : deux à Semur-en-Brionnais et une à Aigueperse. Enfin, une chapelle a été aménagée par l'abbé Pierre de La Fin dans le bas-côté sud de l'abbatiale de La Bénisson-Dieu.

Dans ces chapelles, le remplage des baies prend l'apparence onduleuse des flammes, et on recourt aux motifs du soufflet et de la mouchette (annexe 43) ; les portes sont couvertes d'un linteau à accolade¹⁶⁹⁵ ; les ogives sont portées par des culots ou pénètrent directement dans la colonne sans l'intermédiaire d'un chapiteau (annexe 46) ; enfin, les bases des piédroits et les nervures des ogives sont prismatiques (annexes 44, 45, 47). Hormis à Vindecy, aucune chapelle n'associe l'ensemble de ces caractéristiques. La chapelle occidentale de Saint-Hilaire de Semur, par exemple, s'ouvre par une arcade à bases

¹⁶⁹⁴ On pourrait ajouter la chapelle de la Vierge de Colombier-en-Brionnais (actuellement quatrième travée du bas-côté sud de la nef) mais il n'est pas certain qu'elle ouvrait sur une nef romane.

¹⁶⁹⁵ Les chapelles de Vindecy et Amanzé possèdent des portes, actuellement bouchées, qui permettaient d'accéder à la chapelle sans passer par l'église. Elles sont couvertes d'un linteau à accolade (mur nord à Vindecy et mur ouest à Amanzé).

prismatiques qui sont l'unique élément la rattachant au gothique flamboyant : sa voûte est en berceau plein-cintre et ses baies, de même forme, sont dépourvues de remplage. En somme, on ne peut guère appliquer à ces chapelles, construites pour la majorité auprès d'églises paroissiales rurales et sur un territoire où règne l'architecture romane, les typologies bâties pour les grands édifices du gothique flamboyant d'Île-de-France, de Normandie ou de Champagne. Toutefois, il est possible de trouver des points de comparaison plus près du Brionnais, en observant par exemple la chapelle des Damas Digoine greffée sur le bras sud du transept de la prieurale de Paray-le-Monial, ou encore les chapelles latérales de l'église Saint-Philibert de Charlieu, voire les chapelles latérales de Saint-Lazare d'Autun, ou encore l'église d'Ambierle.

Les chapelles de Vauban et de Saint-Martin-la-Vallée, bien que datant de la fin du XV^e siècle, n'adoptent aucune caractéristique du gothique flamboyant : la chapelle de Vauban est couverte d'un berceau plein-cintre soutenu par un arc doubleau porté par des culots nus, et ses baies sont en plein-cintre ; à Saint-Martin, la chapelle est plafonnée, l'arcade en plein-cintre ouvrant sur la nef repose sur des piédroits à angle chanfreiné, et un arc surbaissé couvre les baies.

XII.1.3.2. Une chapelle baroque

La chapelle construite par l'abbesse Françoise de Nérestang dans l'abbatiale de La Bénisson-Dieu, au cours de la première moitié du XVII^e siècle, est baroque ([annexe 48](#)). Elle possède deux travées : la première a été prise sur la deuxième travée du bas-côté sud de la nef, tandis que la seconde est construite hors-œuvre. La première travée est voûtée d'arêtes mais une peinture en trompe-l'œil donne l'illusion d'une voûte d'ogives. Une arcade en cintre brisé ouvre sur la seconde travée, laquelle présente deux éléments caractéristiques du style baroque, premièrement, un plafond couvert d'une fresque en trompe-l'œil qui représente une Assomption de la Vierge et crée l'illusion d'une architecture à ciel ouvert, deuxièmement, un grand retable sculpté qui surmonte l'autel et montre une Vierge à l'Enfant entourée de nombreux anges. Chaque mur de cette travée est rythmé par deux pilastres dont les quatre placés près de l'autel sont en marbre. Les chapiteaux qui

couronnent les pilastres portent une haute moulure au relief très accentué. Une grande baie en plein-cintre est percée dans les murs ouest et est.

XII.1.3.3. Les chapelles néo-classiques

Elles sont au nombre de deux ([annexe 49](#)). La première est la chapelle de Montceaux-l'Étoile construite en 1777, à l'initiative du marquis de Vichy, dans le prolongement de l'abside de l'église paroissiale. La seconde chapelle est située au sud de la travée de chœur de l'église de Saint-Yan : elle a été construite en 1785 par Monsieur de Monteynard, seigneur de Sélore, pour accueillir le caveau familial.

La chapelle de Montceaux-l'Étoile est couverte d'une voûte sexpartite dont les nervures convergent vers un médaillon central. La retombée des nervures s'effectue sur des pilastres couronnés de chapiteaux toscans. Au dessus des chapiteaux, sur les nervures, sont appliqués des décors en stuc. La chapelle est éclairée par quatre baies à arc surbaissé ouvertes dans les murs sud et nord, et une porte est percée dans le mur sud.

La chapelle de Saint-Yan est percée d'une baie en plein-cintre au sud et d'une porte à l'ouest. Elle est couverte par une voûte en arc-de-cloître à calotte dont une corniche moulurée et denticulée souligne le départ. Un riche décor de stuc orne l'ensemble de la voûte ainsi que l'intrados de l'arcade ouvrant sur la travée de chœur.

XII.1.3.4. Les chapelles modernes

Les chapelles conçues au XIX^e siècle sont très sobres. Elles ont souvent été créées pour des raisons pratiques, telles que l'agrandissement de l'église (Mussy-sous-Dun) ou le contrebutement de parties anciennes (Avrilly). Elles sont généralement voûtées en berceau et percées de baies simples en plein-cintre (Saint-Yan, chapelle nord). Les chapelles d'Avrilly se distinguent par leurs triplets de baies, peut-être inspirés du chevet de l'église voisine de Saint-Yan. L'arcade qui met en communication les chapelles avec le corps de l'église est souvent en plein-cintre, parfois en cintre brisé comme à Mussy-sous-Dun, et ses piédroits ne sont pas moulurés.

La question des chapelles ouvre d'intéressantes perspectives de recherche, qu'il n'est pas lieu de traiter ici. La fondation d'une chapelle privée modifie l'organisation de l'église en créant un nouvel espace de culte. La liturgie et le traitement de l'espace s'en trouvent modifiés¹⁶⁹⁶. En outre, il n'a été question ici que des chapelles monumentales, mais les fondations pouvaient prendre la forme de simples autels installés dans l'église.

XII.2. La construction de sacristies

Au moment de leur construction, les églises romanes ne possédaient pas de sacristie. Certaines n'en eurent jamais¹⁶⁹⁷, mais la majorité en fut dotée au cours de son histoire. Généralement, la confrontation des procès-verbaux de visites pastorales avec, d'une part, les mémoires rédigés par les curés à l'intention des évêques, et d'autre part, le cadastre napoléonien, permet de donner une fourchette chronologique – un *terminus post quem* ou *ante quem* – pour la construction d'une sacristie. On ne se fonde alors que sur des documents rédigés entre la fin du XVII^e siècle et le XIX^e siècle ; très souvent, il ne reste qu'une vérité de La Palisse : la sacristie a été construite avant la date de sa première mention dans un texte. Heureusement, la répartition chronologique générale qui ressort de ces datations relatives est corroborée par les sacristies dont la date de construction est connue, bien que ces dernières représentent moins d'un tiers du total.

Les premières sacristies sont construites à la fin du XVII^e siècle. À Matour, une sacristie est attestée dès 1667, à Chenay-le-Châtel dès 1672, et à Saint-Germain-Lespinnasse en 1681. Les sacristies d'Artaix, Céron, Aigueperse et Versaugues datent des années 1690. Celles d'Oyé et Montmelard sont reconstruites en 1696. Les églises de Melay, Saint-Igny-de-Vers, Saint-Julien-de-Civry et Vivans sont également dotées de sacristies au XVII^e siècle. On continue d'édifier des sacristies tout au long des XVIII^e (Briant, Sarry, Prizy, Saint-Maurice-lès-

¹⁶⁹⁶ Sur cette question, voir par exemple BAUD 2014, p. 102.

¹⁶⁹⁷ Par exemple, les églises paroissiales de La Chapelle-sous-Dun, Dompierre-les-Ormes, Saint-Nizier de Marcigny, Montmegin, Sainte-Foy ou Tancon.

Châteauneuf, Saint-Martin-du-Lac, Chassenard) et XIX^e siècles (Avrilly, Baudemont, Saint-Bonnet-de-Cray, Vauban, Mussy-sous-Dun).

Les églises de Châteauneuf et Semur-en-Brionnais constituent des cas particuliers car, au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, des espaces anciens sont transformés en sacristie. L'église de Châteauneuf possédait une toute petite sacristie située au nord de la travée de chœur. Entre 1885 et 1889, l'architecte Antonin-Paul Selmersheim transforme en sacristie un bâtiment rectangulaire de 5,40 m par 7 m dans-œuvre, situé dans le prolongement du bras nord du transept¹⁶⁹⁸ (fig. 33). Dans l'espace d'1,70 m séparant la nouvelle sacristie de l'église, l'architecte loge un escalier en vis donnant accès au clocher, tandis que l'ancienne sacristie devient un sas d'accès à la nouvelle. Le bâtiment abritant la nouvelle sacristie mériterait une étude du bâti car ses origines ne sont pas claires. Dans le devis d'A.-P. Selmersheim est prévu la « reconstruction d'un ancien bâtiment du XIII^e siècle sis sur la face nord pour y installer la sacristie »¹⁶⁹⁹. En 1896, l'abbé Pagani relate la venue de Louis IX à Châteauneuf en 1248 :

« Après avoir logé dans sa bonne ville de Charlieu, la tradition veut qu'il [Louis IX] soit venu à Châteauneuf engager les chevaliers et seigneurs du lieu à le suivre en son expédition d'Égypte. Il aurait logé au château du Banchet [château immédiatement au sud de l'église], et là, pour se montrer au peuple accouru de toutes parts, il aurait fait choix d'une des croisées de la salle de justice, qui se trouvait bâtie au chevet de l'église. De cette ouverture s'ouvrant à l'ouest, on dominait toute la ville [...]. C'est de là qu'il aurait parlé au peuple et aux chevaliers du lieu pour les entraîner dans sa guerre d'outre-mer [...]. On conserve encore précieusement cette fenêtre, à laquelle aurait apparu le saint roi, elle sert actuellement à éclairer la nouvelle sacristie »¹⁷⁰⁰.

Le récit de cet évènement, dont l'auteur lui-même souligne qu'il relève de la « tradition », appelle deux commentaires. D'abord, la sacristie actuelle succède probablement à un bâtiment du Moyen Âge, dont elle reprend peut-être une partie des élévations et une ou plusieurs baies, mais le devis du XIX^e siècle évoque une « reconstruction », donc la part des maçonneries contemporaines doit être importante. Ensuite, le bâtiment médiéval serait une ancienne salle de justice, selon l'abbé Pagani, mais cela paraît difficilement concevable. En

¹⁶⁹⁸ MAP – 82/71/2002.

¹⁶⁹⁹ ADSL – O 497.

¹⁷⁰⁰ PAGANI 1896, p. 93.

effet, la position de la salle de justice plus près de l'église que du château irait à l'encontre de tous les codes et de toute la symbolique de l'architecture castrale¹⁷⁰¹.



Fig. 33 : Châteauneuf

Relevés effectués par A.-P. Seltersheim, 20 octobre 1880 (MAP – 82/71/2002).

Sur le plan, en rouge, figurent la « salle de justice » transformée en sacristie et l'escalier en vis. En jaune, immédiatement au nord de la travée de chœur, est représentée l'ancienne sacristie.



La photographie montre « la salle de justice » et la baie d'où le roi se serait adressé au peuple.

¹⁷⁰¹ Sur cette question, outre les ouvrages de référence de Jean Mesqui et Charles-Laurent Salch, on pourra se référer à un article de Philippe Durand consacré aux « Lieux de justice dans le château du Moyen Âge », dans DURAND 2014. L'emplacement de la salle de justice au sein du château du Banchet est inconnu, mais il est envisageable qu'elle se soit trouvée dans la « tour Robert » qui est une grosse tour quadrangulaire située dans la basse-cour du château, et qui semble remonter au Moyen Âge. C'est l'hypothèse émise, mais avec beaucoup de prudence, par le Centre de Castellologie de Bourgogne.

À Semur-en-Brionnais, c'est la chapelle gothique située au sud de la travée de chœur qui est transformée en sacristie (fig. 34). Pour cela, elle est agrandie d'environ 3 m en direction de l'est, tandis que sa porte est décalée vers l'ouest. Ces travaux ont lieu après 1849, date à laquelle la chapelle gothique figure dans son état primitif sur un plan de l'architecte Verdier¹⁷⁰².

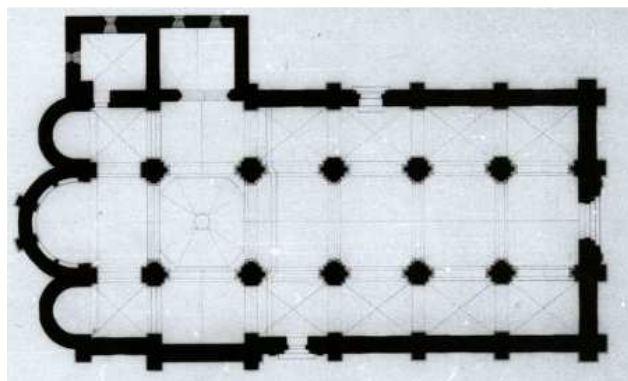
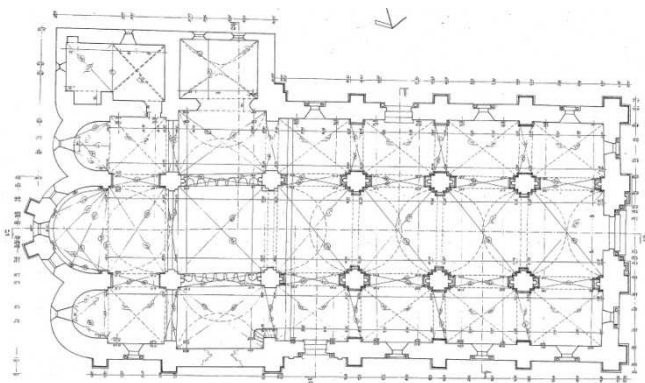


Fig 34 : Semur-en-Brionnais

Sur le plan dressé par Verdier en 1849 (en haut), la chapelle est représentée dans son état primitif, tandis que sur le plan actuel (en bas) la chapelle a été allongée vers l'est et fait office de sacristie.



XII.3. La destruction des chœurs romans

XII.3.1. Un procédé caractéristique des XVIII^e et XIX^e siècles

L'adjonction d'une chapelle est quelquefois, on l'a dit, un moyen d'agrandir l'église. À Gibles, par exemple, les paroissiens sont si nombreux à la fin du XVII^e siècle que la nef ne peut les contenir tous, si bien qu'ils occupent aussi la chapelle Saint-François placée au nord de la travée de chœur. Or, cette chapelle menace ruine et, en 1696, le curé écrit : « Si la

¹⁷⁰² ADSL – 5Fi 510.

chapelle [...] tombe, on ne saura où se mettre »¹⁷⁰³. Face à ce problème de place la solution la plus fréquemment adoptée est l'allongement ou la reconstruction complète de la nef. Dans quelques cas cependant, c'est le chœur que l'on décide de transformer. Les deux motifs invoqués pour justifier la reconstruction sont toujours les mêmes : le chœur doit être réédifié car il est trop petit ou en mauvais état. À Vindecy, le chœur est tellement exigu que le maître-autel est placé dans la dernière travée de la nef. À Mailly, le conseil de fabrique accepte de financer la construction d'une grande abside « *attendu que l'église telle qu'elle existe aujourd'hui est manifestement trop petite pour contenir la population qui s'y presse* »¹⁷⁰⁴. Les textes ne justifient jamais la reconstruction des parties orientales par une volonté de magnifier le sanctuaire ou d'accroître la solennité du culte. Les arguments sont beaucoup plus pragmatiques : il faut créer de l'espace et faire en sorte que tous les fidèles aient une vue dégagée sur les gestes accomplis par le prêtre à l'autel. Pour autant, la dimension d'embellissement ne doit pas être ignorée.

La plus ancienne reconstruction connue est celle du chœur d'Amanzé en 1744. L'église romane possédait une travée de chœur portant le clocher et un « *sanctuaire voûté* » ; mais dans le devis qu'il dresse en 1770, Jean Lathuillière signale la reconstruction du chœur en 1744¹⁷⁰⁵. À Saint-Igny-de-Roche, la reconstruction a lieu vers 1780 : le visiteur de 1746 insiste sur les dimensions réduites de l'abside et de la travée de chœur portant le clocher, et c'est manifestement l'ensemble qui est réédifié¹⁷⁰⁶. En 1826, à Saint-Symphorien-des-Bois, le contexte est le même qu'à Saint-Igny-de-Roche¹⁷⁰⁷. À Sarry, la nef romane se prolongeait par un chevet plat, mais en 1783, on abat le mur oriental pour construire une abside¹⁷⁰⁸. À Vindecy, en 1836, on édifie la grande abside actuelle en remplacement d'un sanctuaire voûté dont les dimensions étaient si restreintes qu'il ne pouvait pas même accueillir l'autel majeur¹⁷⁰⁹. Dans les années 1860, l'architecte Piketty remplace l'abside de Mailly par une abside plus grande et encadrée de deux sacristies¹⁷¹⁰. C'est également au cours de la

¹⁷⁰³ ADSL – G 935 f° 39.

¹⁷⁰⁴ ADSL – O 1175.

¹⁷⁰⁵ ADSL – C 354 et H 172.

¹⁷⁰⁶ Visite de 1746 : DECHELETTE (éd.), 1898-1902. 3^e série, t. IV, p. 581-595. Reconstruction du chœur : ADSL – O 1814.

¹⁷⁰⁷ ADSL – O 2008.

¹⁷⁰⁸ ADSL – C 384.

¹⁷⁰⁹ Archives municipales.

¹⁷¹⁰ ADSL – O 1175.

deuxième moitié du XIX^e siècle, que l'abside romane de Saint-Nicolas de Marcigny est remplacée par l'abside actuelle¹⁷¹¹. À Chassenard, en 1914, l'abside est détruite et l'église réorientée : la travée de chœur devient un porche, le mur de façade est supprimé et on édifie, à l'ouest de la nef romane, un transept débordant et une grande abside¹⁷¹² (fig. 35).

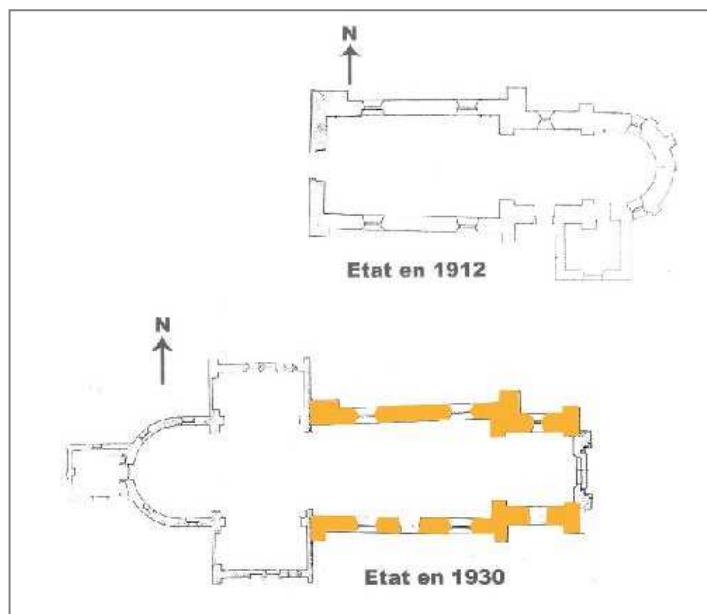


Fig. 35: Chassenard. En haut, l'église dans son état romane, et en bas, l'église après la construction d'un nouveau chœur, en 1914 (en jaune, les parties romanes conservées).

Dans ces différents exemples, le nouveau sanctuaire vient se rattacher à une nef romane qui, par conséquent, subit parfois des transformations : à Vindecy et Sarry, par exemple, les murs de la nef sont exhaussés lors du chantier de reconstruction du chœur. À Mailly et Saint-Symphorien-des-Bois, en revanche, la nef a déjà été allongée lorsqu'on décide de réédifier le chœur. Au contraire, à Saint-Igny-de-Roche et Amanzé, l'agrandissement du chœur précède de quelques dizaines d'années l'allongement de la nef. On ignore si la reconstruction de l'abside de Saint-Nicolas de Marcigny est contemporaine de l'adjonction des bas-côtés à la nef¹⁷¹³. L'église de Melay fait figure d'exception. En effet, lorsque son chœur est reconstruit en 1876, il vient se greffer sur une nef qui n'est plus romane, mais a été réédifiée en 1856. L'abside romane est détruite, mais on conserve la travée de chœur portant le clocher. Cette travée devient le porche car l'église est occidentée : la nef est allongée de deux travées à l'ouest et complétée par une abside encadrée d'absidioles.

¹⁷¹¹ AN – F/19/646.

¹⁷¹² ADA – 2O 777 ; E dépôt 55-2M3 ; E dépôt 55-2M4.

¹⁷¹³ Selon Alain Guerreau, l'ajout des bas-côtés pourrait être antérieur de quelques dizaines d'années à la reconstruction de l'abside (GUERREAU 2006, p. 162-163).

Des données chiffrées permettent d'évaluer l'augmentation de la superficie. À Vindecy, le gain d'espace dut être considérable car on passa d'un chœur minuscule à une abside d'environ 30 m². À Sarry, la construction de l'abside agrandit l'église d'environ 19 m² ¹⁷¹⁴. À Mailly, l'abside romane devait avoir une superficie d'environ 10 m² et l'architecte Piketty évalue la nouvelle surface construite à 76,32 m² (abside + deux sacristies). À Chassenard, l'abside romane mesurait environ 25 m² ; elle est remplacée par une abside légèrement plus vaste, mais accompagnée d'un transept de plus de 60 m².

XII.3.2. Deux cas possibles de destructions précoces du chœur roman

XII.3.2.1. Le chevet à pans coupés de Matour

L'église de Matour date de 1863, et celle qui l'a précédée est connue par des relevés effectués en 1854 par André Berthier¹⁷¹⁵ (fig. 36). Elle était dotée d'une nef unique, d'une travée de chœur et d'un chevet à trois pans coupés. Or, ce type de chevet constitue un *unicum* en Brionnais. En Bourgogne, les chevets à pans coupés de Perrecy-les-Forges en Charolais et de l'église paroissiale de Pougny dans la Nièvre datent de la fin du XV^e siècle¹⁷¹⁶. Cependant, Chantal Arnaud croit identifier ce type de chevet pour la fin de l'époque romane au sein du diocèse d'Auxerre dans les églises de Quenne et Beine, qu'elle date respectivement de la deuxième moitié du XII^e siècle et du début du XIII^e siècle¹⁷¹⁷.

À Matour, la présence de deux contreforts biais pour épauler le chevet incite à croire que celui-ci n'est pas antérieur au XIII^e siècle. En Brionnais, on observe des contreforts biais à l'église de Vindecy, contre la chapelle édifée au début du XVI^e siècle, ainsi qu'à Versaugues où ils ont été ajoutés contre la travée orientale du chœur lors de la création d'une nouvelle voûte. L'église romane de Matour a donc pu perdre son chevet précocement, bien avant le XVIII^e siècle, au profit d'un chevet à pans coupés.

¹⁷¹⁴ Abside large de 4,71 m et profonde de 5,20 m d'après les sources.

¹⁷¹⁵ ADSL – O 1245.

¹⁷¹⁶ SAPIN 2006, p. 179 ; ARNAUD 2009, p. 842-844.

¹⁷¹⁷ ARNAUD 2009, p. 507-511, 858-862.



Fig. 36 : Plan et élévation de l'ancienne église de Matour par André Berthier.

Fabrice Henrion émet une hypothèse similaire pour l'église Saint-Pèlerin d'Auxerre où l'abside du XI^e siècle laisse place, à une date que les sources ne précisent pas, à un chevet à pans coupés. La typologie du plan, la présence de contreforts biais et les traces de brettature permettent de dater cet état du XIII^e siècle ou du siècle suivant¹⁷¹⁸.

Il faut toutefois signaler qu'en dehors de la Bourgogne le chevet à pans coupés est utilisé pour des églises romanes. Ainsi, dans les parties méridionales de l'ancien diocèse de Clermont, « pour les édifices les plus modestes, le chevet à pans coupés est répandu dans la plus stricte des traditions paléochrétiennes maintenues », et les églises romanes de Menat, Marchaste, Chastel-sur-Murat, et Alleuze peuvent être citées en exemple¹⁷¹⁹. En Forez, l'église Saint-Blaise de Rozier-Côtes-d'Aurec, qui est datée de la première moitié du XII^e siècle, possède un chevet à 5 pans coupés. De même qu'en Beaujolais l'église Saint-Bonnet de Montmelas.

¹⁷¹⁸ HENRION 2011.

¹⁷¹⁹ PHALIP 2001, p. 57. D'autres exemples dans PHALIP 2013, p. 165, 263, 268, 270, 305.

XII.3.2.2. Le vaste chœur des chanoines d'Aigueperse

L'église d'Aigueperse conserve sa nef unique et son transept romans, ainsi que la tour de clocher édifée à la croisée. Le transept ouvre sur un chœur rectangulaire, plus profond et plus large que la nef (fig. 37). Il est postérieur aux parties romanes, comme l'atteste sa couverture qui mord sur le premier niveau du clocher. Il remplace le chevet roman qui ne comportait sans doute qu'une abside. Une chapelle ouvre sur le chœur, au nord, et elle fournit un *terminus post quem* pour sa construction, puisque les indices stylistiques permettent de la dater du XV^e siècle. La construction de ce chœur immense est à mettre en lien avec l'installation d'un chapitre de chanoines en 1288¹⁷²⁰.

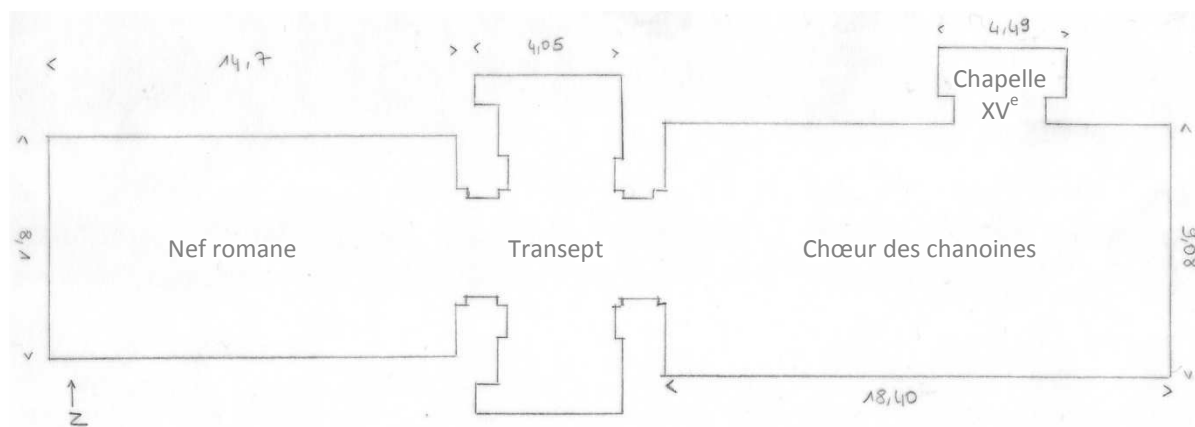


Fig. 37 : Plan de l'église d'Aigueperse.

Fig. 38 : L'église d'Aigueperse, côté sud



Partie romane : la nef et le clocher à la croisée du transept



Le chœur ajouté à l'est du transept roman

¹⁷²⁰ ADR – 17G 10.

La comparaison avec la collégiale de Saint-Junien (Haute-Vienne) est éclairante¹⁷²¹. Cette église est édifiée dans la deuxième moitié du XI^e siècle mais, au début du XIII^e, le chevet est allongé de deux travées, de sorte qu'il devient aussi long que la nef. Le plan ci-après montre que la disproportion entre la nef et les parties orientales est comparable au cas d'Aigueperse (fig. 39). En outre, des chapelles sont construites : deux sont greffées sur les bras du transept, et une est édifiée au nord du chœur, comme à Aigueperse. Ces transformations sont le versant monumental d'un programme qui modifie en profondeur la liturgie canoniale. Les stalles, qui occupaient la première travée du chœur, la croisée du transept et une partie de la nef, sont intégralement reportées dans le nouveau chœur. L'autel majeur est lui aussi déplacé plus à l'est, ainsi que le tombeau du saint patron, Junien. Quant à l'autel des paroissiens, qui se trouvait dans la nef, il est déplacé dans la nouvelle chapelle nord du transept. L'extension du chœur et la réorganisation du mobilier répondent ainsi à trois nécessités. D'abord, une nécessité pratique : un problème de place est résolu par la conception d'un chœur capable d'accueillir l'ensemble des chanoines. Ensuite, les choix architecturaux sont régis par une évolution de la liturgie, des usages, et l'ambition de donner un nouveau lustre au culte de Junien en proposant une mise en scène renouvelée de ses reliques. Enfin, le nouveau chœur contribue à une redéfinition des espaces, en créant une nette séparation entre la partie réservée aux chanoines et celle dédiée aux paroissiens. D'ailleurs, entre les piles orientales de la croisée, un jubé est installé. Finalement, la monumentalisation du chevet et la nette séparation introduite entre les clercs et les laïcs s'inscrivent parfaitement dans les recommandations édictées par le concile de Latran IV et les synodes diocésains du début du XIII^e siècle. L'exemple de Saint-Junien n'est pas unique, comme l'illustre le cas des églises de Bourgueil et de Saint-Germain-sur-Vienne en Indre-et-Loire¹⁷²². À Bourgueil, la nef de l'église paroissiale date du début du XII^e siècle, et « vers 1220-1230, on construit pour les prêtres délégués par l'abbaye-patron un vaste et élégant chevet carré en style gothique angevin, absolument disproportionné par rapport à la partie occidentale, et assez semblable à une salle capitulaire »¹⁷²³. Le cas de Saint-Germain-sur-Vienne est assez comparable, puisqu'au cours du deuxième quart du XIII^e siècle, un immense chœur est accolé à une nef du XI^e siècle, comme l'illustre le plan ci-dessous (fig. 40).

¹⁷²¹ Pour l'église de Saint-Junien, nous reprenons l'analyse d'Éric Sparhubert, dans ARRIGNON 2006, p. 251-258.

¹⁷²² Pour ces deux églises, voir les travaux de Claude Andrault-Schmitt, dans ARRIGNON 2006, p. 275-286.

¹⁷²³ Cl. Andrault-Schmitt, dans ARRIGNON 2006, p. 279.

Ces exemples permettent de supposer que la construction du chœur d'Aigueperse est intervenue rapidement après l'installation du chapitre. Il ne faut pas se laisser tromper par les baies actuelles, rectangulaires, dont le percement peut dater du XIX^e siècle ; car, on voit encore, sur le mur oriental, le tracé des arcs en plein-cintre des baies primitives.

À Aigueperse, les informations sur la position des stalles, de l'autel-majeur, et la présence éventuelle d'un jubé au Moyen Âge font défaut. Toutefois, des sources tardives, comme les visites pastorales de 1690 et 1705, font une nette distinction entre le « chœur des chanoines » et la nef réservée aux fidèles. Par exemple, le visiteur de 1690 note que « l'église est partagée en deux, dont la partie supérieure sert aux chanoines pour faire leurs offices, et le reste sert d'église succursale pour les paroissiens qui sont audit Aigueperse, et où sont faites toutes les mêmes fonctions que dans la mère église qui est à Saint-Bonnet-des-Bruyères »¹⁷²⁴. Dans le procès-verbal de 1705, on lit : « Ladite église d'Aigueperse est divisée en deux portions dont la première fait le chœur des chanoines [...]. Le grand autel du chœur des chanoines est sous le vocable de la Magdelaine patronne de l'église [...]. L'autre portion de ladite église est pour la paroisse dont l'autel est au dessus de la nef du côté de l'Épître »¹⁷²⁵. Les exigences, liées à la liturgie et à la séparation entre clercs et laïcs, mises en évidence à Saint-Junien, s'appliquent aussi à Aigueperse. Pour ce qui est de la nécessité d'accueillir l'ensemble des chanoines, le chœur d'Aigueperse paraît trop grand pour seulement 12 hommes, mais il faut certainement leur adjoindre le clergé du bas-chœur (diacres, sous-diacres, sous-chantres, choristes) qui prenait place dans le même espace.

Finalement, la reconstruction du chevet d'Aigueperse doit être datée entre 1288, année de l'installation des chanoines, et le XV^e siècle, lorsqu'une chapelle est greffée contre le mur nord. La comparaison avec la collégiale de Saint-Junien et les églises de Bourgueil et Saint-Germain-sur-Vienne, nous invite à situer la construction au plus tôt, c'est-à-dire dès la fin du XIII^e siècle ou le début du XIV^e. D'ailleurs, c'est au début du XIV^e siècle que le chapitre est dirigé par un doyen important et lié au pouvoir royal, Jean de Chalon¹⁷²⁶. On pourrait envisager la construction d'un premier chœur des chanoines au Moyen Âge, puis son

¹⁷²⁴ ADSL – G 935, f° 101.

¹⁷²⁵ ADSL – G 925.

¹⁷²⁶ Jean de Chalon est cité comme doyen du chapitre d'Aigueperse dans les sources pontificales. Pour plus de détails, se référer aux travaux d'Hervé Chopin, lequel prépare une thèse sous la direction de N. Reveyron : *Organisation et utilisation de l'espace dans le monde canonial au Moyen Âge : l'exemple de l'ancien diocèse de Lyon*.

agrandissement à l'époque Moderne, mais l'hypothèse n'est pas satisfaisante parce que les sources ne témoignent pas d'une augmentation du nombre des chanoines qui aurait justifié l'agrandissement. Au contraire, la période médiévale semble la plus faste de l'histoire du chapitre, tandis que l'époque Moderne marque son déclin. Claude Andrault-Schmitt insiste, à propos d'églises romanes du Limousin, sur la nécessité de se départir de notre conception contemporaine de la cohérence¹⁷²⁷. Si le plan de l'église d'Aigueperse nous paraît complètement déséquilibré et sans harmonie, c'est uniquement à l'aune de nos valeurs. Dans la conception médiévale, la conservation de la nef ancienne pouvait revêtir une fonction mémorielle pour ancrer le nouveau chapitre dans l'histoire de l'Église.

Au terme de cette section, on peut observer que parmi les sanctuaires précédemment cités, ceux de Versaugues, Vindecy, Mailly, Marcigny, Melay, Aigueperse, Meulin, Dyo et Chassenard sont conservés en élévation. En revanche, les églises d'Amanzé, Saint-Igny-de-Roche, Saint-Symphorien-des-Bois, Sarry et Matour ont été intégralement détruites au cours du XIX^e siècle, preuve que l'agrandissement du chœur n'a pas été jugé suffisant pour résoudre le problème du manque d'espace.

¹⁷²⁷ Cl. Andrault-Schmitt, « Rupture archéologique, rupture liturgique : des indices concordants », dans ARRIGNON 2006, p. 275-286.

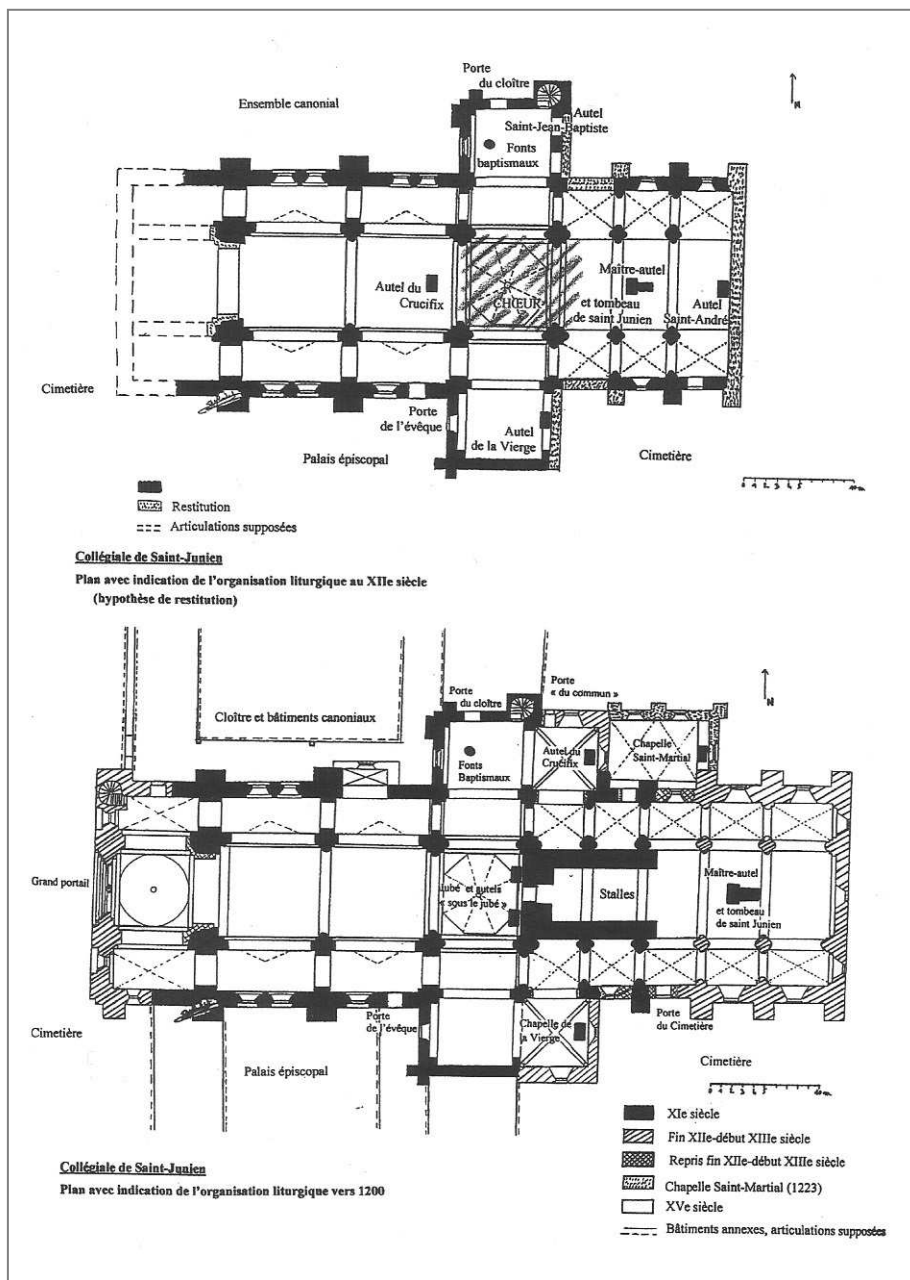


Fig. 39 : Saint-Junien : plan de la collégiale avec une hypothèse d'organisation liturgique pour le XII^e siècle et une hypothèse d'organisation liturgique vers 1200 (dans ARRIGNON 2006, p. 258)

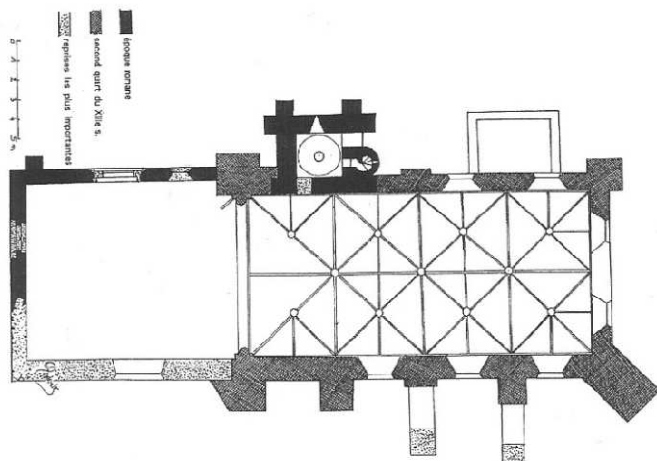


Fig. 40 : Saint-Germain-sur-Vienne, plan au sol (dans ARRIGNON 2006, p. 285).

XII.4. L'agrandissement des nefs romanes

L'analyse comparative des édifices conservés en élévation et des mesures données dans les visites pastorales des XVII^e et XVIII^e siècles indique que les édifices romans n'ont pas subi d'importantes transformations avant la deuxième moitié du XVIII^e siècle, si ce n'est l'ajout des chapelles, des sacristies ou la modification de certaines baies. En revanche, à partir de cette époque, les chœurs sont reconstruits, comme on l'a vu, et les nefs sont agrandies ou complètement réédifiées. L'exceptionnelle conservation en Saône-et-Loire des archives consacrées à l'administration provinciale de l'Ancien Régime éclaire le phénomène¹⁷²⁸. Il apparaît que la nécessité d'agrandir la nef est la conséquence d'un plus grand nombre de paroissiens, le XVIII^e siècle étant une période de forte croissance démographique.

Églises romanes dont la nef fut allongée à l'époque moderne ou contemporaine (par ordre chronologique)					
Commune	Extension	Date	Architecte	Entrepreneur	État actuel
Saint-Forgeux	env. 7 m	XVI ^e -XVIII ^e	x	x	Existant
Amanzé	3 m (9 pieds)	1770	Jacques Gabbio puis Jean Lathuillière	x	Détruit
St-Symphorien- des-Bois	env. 4,90 m (15 pieds)	1770	Claude [Feneon]	x	Détruit
Gibles	env. 6 m (20 pieds)	1771	Joseph [?]	Antoine Augay	Détruit
Montmelard	env. 5,85 m (18 pieds)	1773	Pommier	Jean Combier	Détruit
Mussy-sous-Dun	x	1777	Zola	Labrosse	Nef XIX ^e
Chambilly	6 m	1819	x	x	Détruit
St-Igny-de-Roche		1822	Farges C.-M.	Jean Vernet	Détruit
St-Germain- Lespinasse	6 m 4 m	Av. 1825 1825	x Brissac P.	x Besse	Détruit
Versaugues	4,20 m	1835	x	x	Existant
Tancon	4 m	1746 ∞ 1829	x	x	Détruit
Ligny	8,30 m	1746 ∞ 1862	x	x	Existant
Matour	8,60 m	/	x	x	Détruit
Bourg-le-Comte	3 m	1900-1903	Jourdier A.	Claude Paire	Existant

¹⁷²⁸ ADSL – série C.

Églises romanes dont la nef fut élargie à l'époque contemporaine					
Commune	Extension	Date	Architecte	Entrepreneur	État actuel
St-Bonnet-de-Cray	2 bas-côtés	années 1830	x	x	Détruit en 1917
St-Bonnet-des-Bruyères	1 bas-côté	2 ^e quart XIX ^e s.	x	x	Détruit en 1860
Marcigny	2 bas-côtés	v. 1850	x	x	Existant

Les chantiers du XVIII^e siècle

Les paroissiens sont souvent à l'initiative du projet, car c'est eux qui soumettent une requête à l'attention de l'Intendant de Bourgogne afin de faire agrandir la nef de leur église¹⁷²⁹. Celui-ci ordonne la nomination d'un « expert », selon le terme employé dans les sources, qui procède à la visite de l'église et rédige un devis. Le devis doit spécifier, entre autres, quelle part des travaux est à la charge des décimateurs et laquelle revient aux paroissiens, autrement dit l'expert doit distinguer les travaux menés dans le sanctuaire de ceux réalisés dans la nef. Seul Jacques Gabbio, l'expert nommé à Amanzé, est qualifié d'« architecte à Charolles », on ignore si tous les experts sont des architectes ou si certains d'entre eux sont des artisans. Toutefois, l'expert n'est jamais l'adjudicataire des travaux. C'est l'Intendant de Bourgogne qui valide le devis et ordonne sa mise en adjudication. Dans toutes ces démarches, les subdélégués de l'Intendant – à savoir ceux de Semur-en-Brionnais et Mâcon – font le lien entre l'Intendant et les habitants.

Dans les sources, aucun allongement n'est attesté avant 1770, hormis peut-être celui de la nef de Saint-Forgeux-Lespinnasse qui est attesté en 1774 mais sans que l'on sache à quelle date il fut réalisé. Au cours des années 1770, les nefs des églises romanes de Saint-Symphorien-des-Bois, Gibles, Montmelard et Mussy-sous-Dun sont allongées. L'agrandissement de celle d'Amanzé est projeté, mais il n'est pas certain que les travaux aient été réalisés. Selon les édifices, les nefs sont prolongées de 3 à 6 m. À l'exception de celle de Saint-Forgeux-Lespinnasse, aucune des nefs édifiées dans les années 1770 n'est conservée, toutes ont été reconstruites au XIX^e siècle.

¹⁷²⁹ Dans les années 1770, l'Intendant de Bourgogne est Antoine-Jean Amelot.

Les chantiers du XIX^e siècle

La population continue d'augmenter au cours de la première moitié du XIX^e siècle, et de nouvelles nefs sont agrandies. Celles de Chambilly et Saint-Yan dans les années 1810, celles de Saint-Igny-de-Roche et Saint-Germain-Lespinnasse au cours de la décennie suivante. La nef de Saint-Germain-Lespinnasse, qui est allongée de 4 m en 1825, avait déjà connu une extension de 6 m à une date indéterminée. La date exacte du prolongement des nefs de Tancon, Ligny-en-Brionnais, Matour et Versaugues est inconnue ; certaines d'entre elles seraient certainement à ajouter au nombre des églises agrandies dès le XVIII^e siècle. La longueur ajoutée oscille entre 4 et 6 m, comme au siècle précédent. Toutefois Ligny et Matour se distinguent avec des extensions de plus de 8 m. À Matour, il est possible que ce chiffre soit le résultat d'agrandissements successifs ainsi que l'explique l'architecte André Berthier.

Les noms des architectes et des entrepreneurs sont rarement connus car, dans la plupart des cas, les documents rédigés au moment des travaux font défaut. Ce sont des sources postérieures qui révèlent les transformations. Par exemple, pour les églises de Matour et de Chambilly, l'allongement est connu grâce aux plans et rapports que dresse l'architecte André Berthier, au début des années 1850, avant de détruire ces églises. Pour l'église de Ligny, outre les observations sur le terrain, la dimension initiale de la nef est donnée dans le procès-verbal de la visite pastorale de 1746. À Tancon, les membres du conseil municipal décident en 1845 de reconstruire l'église. Pour justifier le manque de place dans l'édifice existant, ils envoient des plans au Conseil des Bâtiments civils, puis, s'apercevant que l'argument n'est pas très convaincant, ils envoient de nouveaux plans sur lesquels un allongement de 4 m a été gommé, ils ne parviennent cependant pas à tromper les membres du Conseil.

Il semblerait qu'aucune nef n'ait été allongée au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle. À cette époque on préfère les reconstruire intégralement. Un cas fait exception, celui de l'église de Bourg-le-Comte, qui est allongée de 3 m au cours des années 1900-1903, suivant les plans de l'architecte Alexis Jourdier (fig. 41).

Le cas des églises de Saint-Bonnet-des-Bruyères, de Saint-Bonnet-de-Cray et de Saint-Nicolas de Marcigny est particulier parce que l'agrandissement de la nef ne résulte pas d'un allongement mais d'un élargissement. En effet, des bas-côtés sont ajoutés à la nef unique

dont les murs gouttereaux sont percés de grandes-arcades¹⁷³⁰. Ces élargissements ont lieu dans les années 1830 à Saint-Bonnet-de-Cray, vers 1850 à Marcigny, et au cours du deuxième quart du XIX^e siècle à Saint-Bonnet-des-Bruyères. Dans cette dernière église, curieusement, un seul bas-côté est ajouté, au sud (fig. 42). Ce cas de figure fait écho à celui de l'église de Chambilly, dont la nef unique est reconstruite aux frais de la communauté en 1857, tandis qu'au même moment Mme veuve Robin fait un don pour la construction d'un collatéral au nord, et l'offre est acceptée par l'évêché et par le conseil municipal¹⁷³¹. Le bas-côté sud de Saint-Bonnet-des-Bruyères pourrait donc résulter d'un don fait par un particulier. On peut également envisager que les chapelles greffées sur le gouttereau nord empêchaient la construction d'un second bas-côté. Il peut paraître étonnant que le choix d'agrandir l'église par l'ajout de bas-côtés n'ait pas été plus souvent retenu, car ils permettaient un gain de place substantielle. Or, il est manifeste, dans le cas de Marcigny, par exemple, qu'il s'agit d'un choix par défaut : cette église ne pouvait pas être allongée vers l'ouest car sa façade borde la route et que depuis le XIII^e siècle au moins, des maisons sont construites en face, à 6 ou 7 m seulement¹⁷³². Le bas-côté n'est peut-être pas considéré comme un choix satisfaisant car il n'assure pas une vue dégagée sur l'autel et le prêtre.

Actuellement, seule l'église de Marcigny est conservée dans cet état, tandis que les deux autres nefs ont été intégralement reconstruites quelques décennies après leur agrandissement.

¹⁷³⁰ On pourrait peut-être ajouter l'église de Colombier-en-Brionnais dont la nef est agrandie de bas-côtés en 1855 mais il n'est pas certain que le vaisseau central soit roman.

¹⁷³¹ ADSL – O 364.

¹⁷³² Franck Chaléat a découvert dans les maisons bordant la route face à l'église « des vestiges très précoces [montrant] qu'un habitat du XIII^e siècle était déjà implanté face au portail, à peu de distance de celui-ci (6 à 7 m seulement séparant les façades affrontées) » (Chaléat, Franck, « Devant la porte du priore, dessoubz le chastel dudict lieu » : la question des bourgs dits castraux et monastiques. Œkoumène, polarisation et sens des lieux durant le « long Moyen Âge » dans les agglomérations péricastres et périmonastiques du Charolais-Brionnais (Bourgogne du sud), Thèse en cours sous la direction de N. Reveyron, Université Lyon 2).

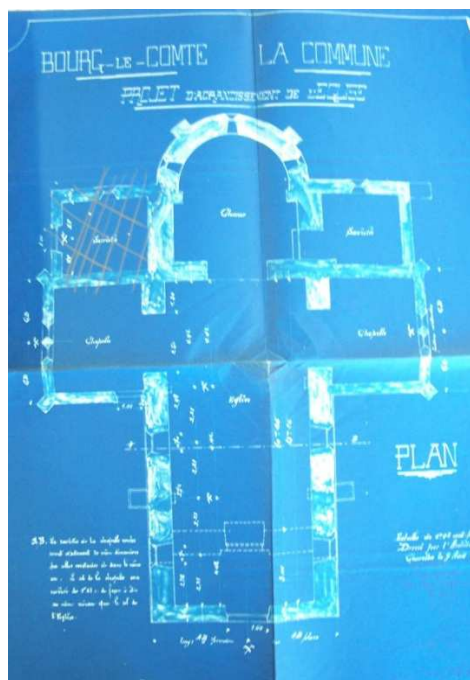


Fig. 41 : Bourg-le-Comte. Sur ce plan, Alexis Jourdié représente en pointillés, au bas de la nef, la façade romane à détruire en vue de l'allongement du vaisseau (ADSL – O 211).

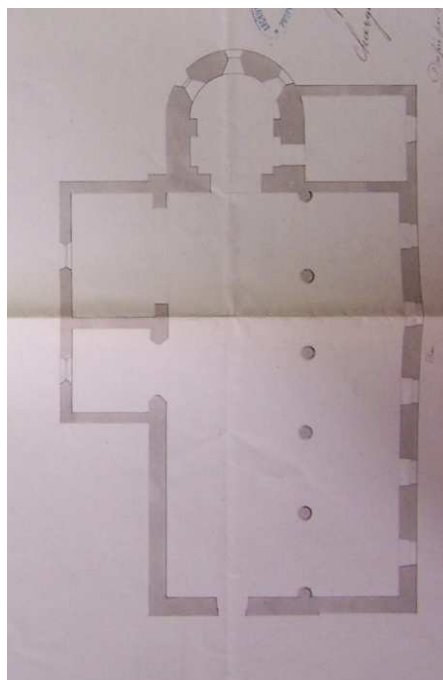


Fig. 42 : Saint-Bonnet-des-Bruyères. Un bas-côté est ajouté à la nef au XIX^e s. (ADR – Op 5000/7).

Une solution moins radicale que la destruction complète

Face au manque de place dans les églises romanes, la solution d'allonger la nef est la moins destructrice, mais elle n'est manifestement pas considérée comme suffisante, puisque sur les 14 églises dont la nef a été allongée, 9 sont par la suite intégralement détruites, et la nef de Mussy-sous-Dun est réédifiée. De même, 2 des 3 nefs élargies ont été reconstruites. Il n'est pas toujours possible d'évaluer précisément le gain d'espace procuré par l'agrandissement, d'abord parce que pour plusieurs églises les mesures sont données en pieds donc avec une marge d'incertitude au moment de la conversion en mètres, ensuite parce que certaines nefs ont été agrandies à plusieurs reprises sans qu'il soit possible de distinguer les différentes phases¹⁷³³. Cependant, il apparaît que la plupart des nefs ont été allongées de 3 à 6 m ce qui est relativement faible comparé, d'une part, aux situations

¹⁷³³ L'ancienne église de Matour, par exemple, est connue par un plan d'André Berthier dressé en 1854, juste avant sa destruction. Or, la même année l'évêque souligne que l'église a été « agrandie à diverses époques », mais il n'est pas possible à la simple vue du plan de distinguer ces divers agrandissements (ADSL – O 1245). On ne peut que constater que la nef est extrêmement longue.

décrites dans les textes¹⁷³⁴, et, d'autre part, à l'importance des travaux engagés (destruction et reconstruction de la façade, construction de murs gouttereaux, création de nouvelles baies et, souvent, bouchage des baies anciennes et percements de nouvelles pour harmoniser l'ensemble des ouvertures). Toutefois, en tenant compte de la largeur des nefs, les calculs indiquent que le gain d'espace est fréquemment d'environ 40 m², ce qui n'est pas négligeable¹⁷³⁵. Des exemples sont plus surprenants, comme à Versaugues où le gain est de 24 m² seulement, à Tancon de 23 m² et à Bourg-le-Comte de 17 m², donc sur de telles surfaces, le nombre de bancs supplémentaires est faible. Parmi ces cas, seules les archives de Bourg-le-Comte sont conservées, mais elles n'expliquent pas comment fut décidé le nombre de m² à ajouter ; une délibération du conseil municipal de juillet 1898 signale que « *la population de Bourg-le-Comte tend à augmenter, l'église devient trop exigüe pour le service du culte et il sera tôt ou tard nécessaire de l'agrandir ; l'agrandissement se faisant en même temps que les réparations, il sera plus économique pour la commune, en ce sens qu'il n'y aura pas à démolir à nouveau la toiture et certaines parties de murs réparés* »¹⁷³⁶. Nous ne croyons pas que ces *petits* agrandissements résultent d'inutiles lubies de prêtres ou de projets ratés d'architectes, car les églises de Bourg-le-Comte et de Versaugues font partie des rares à ne pas avoir été totalement reconstruites par la suite, ce qui suppose que l'agrandissement avait été calculé au plus juste¹⁷³⁷. Il faut aussi prendre en compte le fait que les travaux réalisés dans la nef étaient souvent à la charge des paroissiens et non des décimateurs, donc l'ampleur du chantier était à la mesure de la contribution des fidèles¹⁷³⁸.

¹⁷³⁴ À Saint-Symphorien-des-Bois, « l'expert » nommé pour « se prononcer sur l'utilité ou non d'agrandir l'église » déclare que l'église « n'est pas assez grande pour tenir tous les paroissiens qui sont en grand nombre » (ADSL – C 383 f° 40).

¹⁷³⁵ Environ 36 m² à Montmelard, 40 m² à Saint-Symphorien-des-Bois, 42 m² à Chambilly et à Saint-Germain-Lespinasse (lors du 1^e agrandissement), 45 m² à Gibles.

¹⁷³⁶ ADSL – O 211.

¹⁷³⁷ En termes d'agrandissement jugé inutile et inesthétique, le cas de l'église d'Ainay à Lyon est assez éloquent. En 1826, le curé Ferrand présente au maire une pétition pour l'agrandissement de l'église, alors même que la population ne croît que lentement dans ce quartier neuf. Il obtient gain de cause et, en 1829-1830, l'architecte Pollet réalise deux porches en façade, de part et d'autre du clocher. D'un point de vue architectural, Prosper Mérimée et beaucoup d'autres qualifièrent cette initiative de « malheureuse », et les porches se révélèrent complètement inutiles en termes de gain d'espace (CHAGNY 1935, p. 54-58).

¹⁷³⁸ Dans le devis qu'il dresse, en 1770, pour l'agrandissement de l'église d'Amanzé, le maître charpentier Jean Lathuillière note : « *Nous ont observé lesdits habitants qu'il convient pour l'ordre et la décence dus au temple du Seigneur de retrancher le porche étant à la porte d'entrée de l'église qui ne sert qu'à favoriser l'irréligion des enfants pendant les offices divins ; et en conséquence ont demandé que la nef de la dite église qu'ils estiment la seule partie à leur charge fut agrandie de neuf pieds y compris l'épaisseur du mur* » (ADSL – C 354 f° 8-9).

Ce phénomène d'agrandissement des églises n'est pas propre au Brionnais, mais s'étend à tout le pays. Dans son introduction à l'édition des premiers travaux de la Commission des Monuments historiques, Françoise Bercé note : « Il arrive fréquemment avec le renouveau catholique de cette première moitié du XIX^e siècle, que les demandes répétées d'agrandissement des églises soient portées devant la commission. La solution la meilleure eût été de construire une église moderne ailleurs et de ne pas toucher à l'église ancienne. Mais beaucoup de communes n'avaient pas un budget suffisant pour entreprendre la construction d'une nouvelle église tout en continuant à entretenir l'ancienne »¹⁷³⁹. Jeannine Charon-Bordas, qui a étudié les archives de l'Administration des Cultes, arrive à la même conclusion : les demandes d'agrandissement des églises anciennes sont nombreuses sur tout le territoire. Elle observe par ailleurs que « les communes et les architectes locaux ont eu tendance à construire de nouvelles églises plutôt que de restaurer les anciennes » ; le même constat sera fait pour le Brionnais dans les sections qui suivent¹⁷⁴⁰.

XII.5. La destruction des nefs romanes

Entre les années 1820 et 1913, 14 nefs romanes sont détruites et remplacées par une nef moderne greffée au chœur ancien. Deux églises font exception, celles de Saint-Christophe-en-Brionnais et de Saint-Julien-de-Civry, dont les nefs ont été remplacées plus tôt, respectivement en 1753 et 1787. Toutefois, ces deux nefs ont été reconstruites dans la première moitié du XIX^e siècle, car elles furent jugées encore trop insuffisantes en termes de taille¹⁷⁴¹.

Les documents relatifs aux reconstructions postérieures à 1830 sont généralement conservés aux Archives départementales¹⁷⁴². Sur les 14 églises concernées, seuls deux dossiers sont perdus : ceux de Mailly et de Mussy-sous-Dun.

¹⁷³⁹ BERCE 1979, p. 15.

¹⁷⁴⁰ CHARON-BORDAS 1994, p. 35.

¹⁷⁴¹ La nef de Saint-Christophe-en-Brionnais est reconstruite entre 1824 et 1829 (ADSL – O 1705), et celle de Saint-Julien-de-Civry en 1841 (ADSL – 5 Fi 435).

¹⁷⁴² ADSL – série O ; ADA – série 2 O ; ADL – série 2 E.

Églises romanes dont la nef fut détruite à l'époque moderne ou contemporaine (par ordre chronologique)						
Commune	Date	Architecte	Entrepreneur	Plan de la nef		État actuel
				Romane	XVIII ^e -XX ^e	
St-Christophe	1753	x	x	Unique	3 vaisseaux	Église reconstruite en 1824
St-Julien-de-Civry	1787-1788	Jean Mareus	Joseph Brun	Unique	Unique	Écroulement en cours de chantier donc nouveau devis. Nef refaite en 1841
Mailly	v. 1820	Berthier C.	x	Unique	3 vaisseaux	Existante
Briennon	1837 ¹⁷⁴³	Boisson	x	Unique	3 vaisseaux	Existante
Fleury	1839	Piketty C.-A.	Jean-Marie Dreux	Unique	3 vaisseaux	Existante
Mussy-sous-Dun	v. 1840	x	x	Unique	3 vaisseaux	Existante
St-Martin-du-Lac	1841	Piketty C.-A.	Avondy	Unique	Unique	Existante
St-Laurent	1845	Berthier C.	Jean Delangle	Unique	3 vaisseaux	Existante
Vauban	1853	Berthier A.	Jean Baudron	Unique	Unique	Existante
Melay	1856	Berthier A.	Brossard et Bonnefoy	Unique	3 vaisseaux	Chœur reconstruit. Nef allongée en 1876
Briant	1857	Berthier A.	Robin et Ducarre	Unique	3 vaisseaux	Existante
Avrilly	Av. 1883	x	x	Unique	Unique	Nef refaite en 1883
Curbigny	1889	Pinchard A.	Jean Jomain	Unique	Unique	Existante
St-Bonnet-de-Cray	1913-1917	Pinchard A.-L	Jean Baron	Unique	3 vaisseaux	Existante

Un même architecte intervient souvent pour plusieurs églises. Ainsi, Charles-Antoine Piketty reconstruit les nefs de Fleury-la-Montagne et de Saint-Martin-du-Lac et il donne un nouveau chœur à l'église de Mailly ; ces trois communes sont limitrophes. À Mailly, la nef est réédifiée suivant les plans de Claude Berthier qui dirige également la reconstruction de la nef de Saint-Laurent-en-Brionnais. Son fils, André Berthier, conçoit les nefs de Vauban, de Melay et de Briant. Enfin, Adrien Pinchard construit les nefs de Curbigny et de Saint-Léger-sous-la-Bussière.

Parmi les 14 nefs romanes détruites, 13 ne possédaient qu'un seul vaisseau, tandis que celle de Saint-Bonnet-de-Cray avait été élargie de bas-côtés vers 1830. Au terme des reconstructions, seule 5 églises sont encore pourvues d'une nef unique, tandis que les autres

¹⁷⁴³ Date de la validation du devis par le conseil municipal.

se voient dotées de nefs à 3 vaisseaux. Généralement, la surface des nefs romanes ne peut être établie qu'approximativement à partir, notamment, des mesures données en pieds ou en pas dans les procès-verbaux de visites pastorales. Toutefois, la comparaison entre les surfaces romanes et celles des nouvelles nefs est significative. À Vauban, par exemple, on conserve une nef unique mais avec un gain de plus de 130 m² ¹⁷⁴⁴. À Mussy-sous-Dun, la nef unique romane s'étendait sur 65 m² tandis que la nef à trois vaisseaux du XIX^e siècle couvre une surface de 285 m² ¹⁷⁴⁵. Le gain d'espace est substantiel et répond à l'augmentation de la population, tel qu'exprimé par les membres du conseil municipal de Melay en 1856 : les élus déclarent « *que depuis la construction de cet édifice, laquelle remonte à une époque très reculée, la population de la commune de Melay ayant pris un sensible accroissement, ladite église ne peut plus contenir les fidèles* » ¹⁷⁴⁶.

Le choix d'allonger la nef ou de reconstruire le chœur a souvent été jugé insuffisant pour répondre au manque de place, par conséquent de nombreuses églises qui avaient été transformées ont finalement été complètement détruites. En revanche, sur les 14 églises dont on a conservé le chœur ancien mais reconstruit la nef, 12 chœurs romans existent encore.

XII.6. Abandons et destructions d'églises romanes

Les travaux évoqués jusqu'à présent n'ont entraîné qu'une modification ou une destruction partielle du bâti roman, mais souvent les choix ont été plus radicaux et les églises complètement détruites. Les églises paroissiales étant les plus nombreuses, c'est elles qui présentent le taux le plus élevé de destructions, comparativement aux chapelles et aux églises monastiques, mais si on compare, pour chacune des trois catégories, le nombre de destructions par rapport au nombre de sites, ce sont en fait les églises paroissiales qui furent le plus épargnées. Cela paraît logique. Une chapelle est fragile parce qu'il suffit que le

¹⁷⁴⁴ La superficie passe de 84 m² environ à 217 m². À Curbigny, la nef unique romane mesure 66 m² environ et la nef moderne 123 m².

¹⁷⁴⁵ À Fleury, la nef unique romane fait 110 m² tandis que la nef à trois vaisseaux moderne fait 341 m².

¹⁷⁴⁶ ADSL – O 1257.

lignage qui l'avait commandité s'éteigne pour qu'elle tombe en déshérence. Les églises monastiques, elles, furent beaucoup plus pérennes, car elles abritaient des communautés puissantes ou au moins présentes dans les lieux, jusqu'à ce que la Révolution chasse les moines et livre les édifices aux mains des démolisseurs. Les églises paroissiales, au contraire, jouissent d'une fonction qui va au-delà du cadre strictement religieux, elles sont un lieu à vocation communautaire, un lieu d'assemblée, ce qui *a priori*, contribue à leur maintien. Par exemple, au cours de la période révolutionnaire, l'église de Matour était devenue le lieu de réunion des citoyens, lors des assemblées primaires.

XII.6.1. Les chapelles

Les chapelles Saint-Jean de Briant, Saint-Nicolas de Baugy, Saint-Pierre de Marcigny, Saint-Marcel d'Iguerande et Sainte-Marie-Madeleine de Semur sont probablement parvenues jusqu'à l'époque Moderne dans leur état roman car aucune source ne signale de transformations¹⁷⁴⁷. Elles sont détruites au cours de la deuxième moitié du XVIII^e siècle et, celle de Semur durant la première moitié du XIX^e siècle. Au moment de leur destruction, elles sont inutilisées depuis longtemps, tombent en ruine, et les fabriques n'ont pas les moyens de financer la restauration de chapelles abandonnées. Pour preuve, à Briant comme à Baugy, le bénéfice de la vente des matériaux de la chapelle est employé à la restauration de l'église paroissiale.

Finalement, seules deux chapelles sont parvenues jusqu'à nous : celles de Sancenay à Oyé et celle de Saint-Prix à Dyo. Mais que conservent-elles de roman ? La chapelle de Sancenay est signalée dans les sources au IX^e siècle, puis il y a un hiatus de huit siècles avant que l'église reparaisse dans les textes au XVII^e siècle. La chapelle que l'on voit aujourd'hui est difficilement datable. La forme en accolade du linteau de la porte méridionale et la présence d'une tribune en bois indiquent le XVI^e siècle comme *terminus ante quem*. Rien n'empêche de supposer que les murs soient romans mais ils disparaissent sous un enduit (fig. 43). Quant à la chapelle de Saint-Prix, on possède une mention du début du XII^e siècle dont la fiabilité

¹⁷⁴⁷ Les chapelles d'Anzy-le-Duc, Changy, Curbigny, Saint-Didier de Baugy, Gibles, Saint-Jean-Baptiste d'Iguerande, Montmelard, Saint-Forgeux-Lespinasse, Saint-Yan et Vindecy ont disparu de la documentation très tôt, et on peut supposer que leur destruction est ancienne.

est relative. Le plan irrégulier du bâtiment, le caractère fruste et massif des maçonneries peuvent conduire à penser que l'édifice date du XI^e siècle ou du XII^e, mais quoiqu'il en soit il fut remanié ainsi qu'en témoignent la variété des baies, l'arrachage de deux contreforts, et des césures faisant du chœur un ajout postérieur (fig. 44).

Les chapelles détruites (par ordre chronologique)				
Commune	Vocabulaire de la chapelle	Localisation	Époque de la destruction	Motif de la destruction
Briant	St-Jean	À côté de l'église paroissiale	1755	Inutilisée et en mauvais état
Baugy	St-Nicolas	À côté de l'église paroissiale	Dernier tiers XVIII ^e s.	Inutilisée depuis la 2 ^e ½ du XVII ^e s. au moins
Marcigny	St-Pierre	À côté de l'église paroissiale	Après 1771 ; probablement avant 1839	Probablement son inutilité
Saint-Racho (Dun)	St-Jean-et-Firmin	À côté de l'église paroissiale	Après 1774	Abandonnée donc en ruine au XVIII ^e s.
Saint-Forgeux	Lepinasse	Lieu-dit Lepinasse	Entre 1791 et 1822	Vente des biens nationaux
Iguerande	St-Marcel	400 m à l'est de l'église St-André	Peu après 1795	Vente des biens nationaux
Semur-en-Brionnais	Ste-Madeleine	Près d'une porte du bourg castral	Après 1825	La chapelle est interdite dès le milieu du XVIII ^e s.



Fig. 43 : Oyé. La chapelle de Sancenay



Fig. 44 : Dyo. Chapelle de Saint-Prix

XII.6.2. Les monastères

La prieurale d'Anzy-le-Duc est l'unique église monastique intégralement conservée dans son état roman. En effet, le transept et le sanctuaire de l'abbatiale de La Bénisson-Dieu ont été abandonnés au cours de la première moitié du XVII^e siècle et sont progressivement tombés en ruine – c'est une abbesse, Mme de Nérestang, qui est à l'origine de cette transformation. Elle a choisi d'édifier un mur à la place de l'arc triomphal et de n'occuper que la nef, mais ses motivations sont inconnues. Quant au monastère de Saint-Cyr, il a complètement disparu, et en 1681, l'archiprêtre qui visite la paroisse de Montmelard indique que le prieuré Saint-Cyr est abandonné¹⁷⁴⁸. À Noailly, le prieuré n'abrite plus de moines dès la fin du XVII^e siècle en raison du délabrement des bâtiments, et ce sont des ruines qui sont adjugées à un particulier dans le cadre de la vente des biens nationaux, en 1791¹⁷⁴⁹. L'abbaye de Saint-Rigaud, à Ligny-en-Brionnais, est elle aussi en ruine avant même la période révolutionnaire : le décret d'extinction date de 1767, et les bâtiments sont détruits par deux incendies avant la fin du XVIII^e siècle¹⁷⁵⁰. En revanche, c'est la Révolution qui entraîne le départ des moines de Charlieu et de Marcigny, respectivement en 1790 et 1791. Puis, les bâtiments sont vendus comme biens nationaux et en grande partie détruits¹⁷⁵¹.

XII.6.3. Les églises paroissiales

Les églises reconstruites dès le XIII^e siècle

Les églises paroissiales de Saint-Yan et de L'Hôpital-le-Mercier sont attestées dans les sources dès le XI^e siècle. Pourtant, les édifices actuellement conservés, avec leurs chevets plats percés d'un triplet de baies, datent manifestement du XIII^e siècle. Ce sont les cas les plus précoces d'abandon de l'église utilisée aux XI^e et XII^e siècles, et ces reconstructions peuvent s'expliquer par l'installation des Templiers dans ces paroisses.

¹⁷⁴⁸ ADSL – G 935 f° 74.

¹⁷⁴⁹ En 1697, le curé indique que le monastère n'accueille plus de communauté (ADR – Questionnaire de Lambert d'Herbigny). Pour la vente du prieuré, voir *Forez* 1213, note 3.

¹⁷⁵⁰ Pour le décret d'extinction, voir ADSL – H 176/7. Pour les incendies, se référer à ADSL – H 176.

¹⁷⁵¹ Charlieu : Archives des Amis des arts de Charlieu. Marcigny : ADSL – Q, district de Mâcon vol. 2, acte n°74.

L'ancienne église paroissiale de Chassigny-sous-Dun dont le chevet est conservé au vieux bourg est également datable du XIII^e siècle au plus tôt, mais pour cette paroisse il n'existe pas de preuve formelle de l'existence d'une église antérieure.

Les églises abandonnées ou détruites au XVII^e siècle

Trois églises paroissiales romanes sont abandonnées ou détruites au cours du XVII^e siècle à Anzy-le-Duc, Changy et Marcigny.

L'église paroissiale romane d'Anzy-le-Duc est remplacée, vers 1670, par une église plus grande. Elle n'est pas détruite, mais réduite au rang de chapelle. La nouvelle église est édifiée à proximité de l'ancienne car c'est le clocher de cette dernière et son cimetière qui continuent d'être utilisés. En 1729, l'évêque s'indigne de ce que le prêtre profane la chapelle en l'utilisant comme « *magasin de bois* »¹⁷⁵² : elle est par conséquent interdite. La nouvelle église paroissiale et la chapelle sont vendues à des habitants d'Anzy en 1818 et détruites quelques années après. Ces habitants avaient acheté la prieurale au moment de la vente des biens nationaux pour la sauver de la destruction ; en 1818, ils donnent l'ancienne prieurale à la commune pour qu'elle devienne l'église paroissiale et, en dédommagement, ils reçoivent les deux autres églises de la commune dont ils revendent les matériaux.

À Changy, l'existence d'une église paroissiale est attestée dans les textes au XII^e siècle. Une reconstruction intervient en 1686, mais l'édifice est à son tour détruit en 1863 pour laisser place à l'église actuelle.

Enfin, l'église paroissiale Saint-Nizier de Marcigny est abandonnée au XVII^e siècle au profit de l'église romane Saint-Nicolas, laquelle était, à l'origine, réservée aux moines du monastère de la Trinité. Au départ, l'habitat se concentre autour de Saint-Nizier, mais le développement du monastère fait se déplacer la population, et un bourg se crée aux portes de l'abbaye : il est ceint d'un rempart et Saint-Nizier se trouve hors les murs. Au fil des siècles, les paroissiens négligent donc l'église primitive au profit de l'église Saint-Nicolas¹⁷⁵³.

¹⁷⁵² ADSL – G 926, f° 327-328.

¹⁷⁵³ Le processus est décrit par Franck Chaléat dans sa thèse : « Devant la porte du priore, dessoubz le chastel d'icel lieu » : la question des bourgs dits castraux et monastiques. Œkoumène, polarisation et sens des lieux durant le « long Moyen Âge » dans les agglomérations péricastres et périmonastiques du Charolais-Brionnais (Bourgogne du sud), Thèse en cours sous la direction de Nicolas Reveyron, Université Lyon 2.

L'église abandonnée se dégrade et, en 1774, l'abbé Courtépée ne voit qu'une ruine. Actuellement, l'église Saint-Nicolas est toujours l'église paroissiale.

Les églises abandonnées au XVIII^e siècle, avant la Révolution

Les églises paroissiales de Saint-Racho et Saint-Germain-en-Brionnais sont abandonnées au XVIII^e siècle. À Saint-Racho, l'église paroissiale romane est bâtie au sommet de la montagne de Dun, d'un accès difficile. En 1705, l'évêque permet que la messe soit célébrée dans une chapelle récemment construite au lieu-dit Les Gauthiers, au pied de la montagne. L'ancienne église paroissiale est alors réduite au rang de chapelle. Elle se dégrade sous l'effet des intempéries et elle est complètement en ruine au XIX^e siècle. Achetée et reconstruite par le comte de Rambuteau à l'extrême fin du XIX^e siècle, elle conserve actuellement son statut de chapelle.

À Saint-Germain-en-Brionnais, l'église paroissiale primitive dédiée à Saint-Ambroise est peu à peu abandonnée au profit de la collégiale qui obtient dès la fin du XI^e siècle les droits paroissiaux. La paroissiale abandonnée se dégrade, est interdite en 1754 et probablement détruite à la fin du XVIII^e siècle. Actuellement, l'ancienne collégiale Saint-Germain fait toujours office de paroissiale.

Les églises détruites au XIX^e siècle et non remplacées

Toutes les églises romanes abandonnées ou détruites ne donnent pas lieu à la construction d'un nouvel édifice. À Cée et à Arçon, les églises paroissiales sont abandonnées à la Révolution et les paroisses sont supprimées si bien qu'aucune autre église n'est édifiée. L'église d'Arçon est détruite au début du XIX^e siècle, et les matériaux issus de la démolition reviennent à la commune de Vivans. Quant à l'église de Cée, elle est vendue à un particulier, qui l'a probablement détruite rapidement pour vendre les matériaux.

Les églises abandonnées ou détruites au XIX^e siècle puis reconstruites

Comme nous l'avons vu, le principal motif qui a conduit à l'abandon des églises romanes au profit de la construction d'une nouvelle église est le besoin d'espace¹⁷⁵⁴. Les fidèles se plaignant d'être entassés dans la nef voire de ne pas pouvoir entrer du tout, les

¹⁷⁵⁴ À La Chapelle-sous-Dun, en 1845, le maire se plaint car l'église romane « suffit à peine à contenir la moitié de la population » (ADSL – O 428).

communes ou les fabriques font appel à des architectes qui estiment que l'agrandissement est impossible et qu'il vaut mieux tout reconstruire. L'agrandissement est déclaré impossible soit en raison de la configuration du terrain (ex. Amanzé), soit parce que l'église est en trop mauvais état et que la restauration des parties à conserver est plus onéreuse que leur reconstruction (ex. Sarry). Un jugement esthétique entre aussi en ligne de compte ; beaucoup de chevets romans qui auraient pu être conservés sont détruits en raison de « *leur manque d'intérêt sous le rapport de l'art* » (ex. Céron et Coublanc¹⁷⁵⁵). Par ailleurs, on estime parfois ne pas pouvoir aboutir à un édifice harmonieux en adjoignant une nef moderne à un chœur roman. Enfin, les municipalités justifient souvent la reconstruction en alléguant un problème d'emplacement : le bourg a été déplacé et l'église paroissiale est excentrée. Par conséquent, il faut recomposer un cœur de village où l'église prendra place auprès de nouveaux lieux à la fois symboliques et fonctionnels tels que la mairie, l'école, la place publique, le lavoir, mais dont le cimetière sera souvent exclu. Le phénomène s'explique par le contexte postrévolutionnaire : on quitte les murailles médiévales pour façonner une nouvelle commune¹⁷⁵⁶.

Ainsi, au cours du XIX^e siècle, 37 églises paroissiales sont reconstruites, ce qui signifie que plus de 40 % des paroisses se dotent d'un nouveau lieu de culte ([annexe 50](#)). Certaines églises ne possèdent déjà plus de roman que le chœur ou la nef, d'autres ont vu leur nef s'allonger, d'autres au contraire sont encore intégralement romanes.

Parmi les 37 églises romanes abandonnées au XIX^e siècle :

- 28 sont détruites immédiatement et intégralement ;
- 7 sont détruites à l'exception d'un élément qui est intégré à la nouvelle construction, mais généralement en perdant sa fonction d'origine : à Oyé, Melay, Saint-Julien-de-Cray, Pouilly-sous-Charlieu et Saint-Igny-de-Vers la travée de chœur devient le porche ; à Trivy, l'abside et la travée de chœur deviennent une chapelle ouvrant sur la travée de chœur moderne ; à Saint-Léger-sous-la-Bussière, les quatre piles de la croisée et le clocher sont conservés ;

¹⁷⁵⁵ ADSL – O 298 (Céron) ; ADSL – O 630 (Coublanc).

¹⁷⁵⁶ Le phénomène bien sûr n'est pas propre au Brionnais et il se manifeste, par exemple, en Provence et en Languedoc avec l'abandon, dès la fin du XVIII^e siècle, des villages perchés au profit de nouveaux bourgs, dans la plaine (MULTON 2008, p. 70).

- 2 sont réduites au rang de chapelle de cimetière, et leur nef est détruite : La Chapelle-sous-Dun et Saint-Maurice-lès-Châteauneuf ; ce choix est possible lorsque l'église nouvelle n'est pas édifiée à l'emplacement de l'ancienne¹⁷⁵⁷.

Sur les 37 reconstructions entreprises au XIX^e siècle, 22 sont des chantiers homotopiques, c'est-à-dire qu'on reconstruit l'édifice là où se trouvait l'ancien. À ce chiffre, s'ajoutent les églises de Matour et Coublanc, réédifiées à proximité immédiate de l'ancien lieu de culte. Quant aux églises qui changent de place, c'est dans la majorité des cas pour se rapprocher d'une route récemment créée et ayant généré à son bord un nouveau bourg. Le cas des paroissiens de Varenne-Reuillon est particulier car, au lendemain de la Révolution, ils ont été contraints de se rendre à l'église paroissiale de Saint-Germain-de-Rives, avant qu'une nouvelle église soit construite, en 1859, à mi-distance des deux paroisses le long de la grande route reliant Roanne à Digoin (actuelle D 982), finalement elles fusionnent en une seule commune en 1973.

Si des paroisses fusionnent à la Révolution¹⁷⁵⁸, des communes, à l'inverse, se créent sous l'effet de la poussée démographique. Aussi faut-il ajouter au nombre des églises édifiées au XIX^e siècle, celles qui ont été bâties *ex nihilo* dans ces nouvelles entités administratives : La Clayette, Anglure-sous-Dun, Châtenay et Saint-Edmond dont la création date de 1932¹⁷⁵⁹.

Aux archives, 12 des 36 dossiers de travaux sont perdus si bien que le nom des architectes est inconnu¹⁷⁶⁰. Parmi les 24 églises dont on connaît l'architecte, 13 ont été conçues par André Berthier : Montmelard, Matour, Baudemont, Saint-Julien-de-Cray, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Varenne-Saint-Germain, Tancon, La Chapelle-sous-Dun, Gibles, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Coublanc, Saint-Symphorien-des-Bois et Chambilly. Cet architecte départemental à l'œuvre très prolifique est également le concepteur des églises de

¹⁷⁵⁷ Un procédé similaire est adopté à Saint-Yan, Saint-Denis-de-Cabanne, Chassigny-sous-Dun et L'Hôpital-le-Mercier, où les églises paroissiales sont abandonnées au XIX^e siècle : leur nef est détruite, mais le chœur est conservé comme chapelle de cimetière, tandis que des lieux de culte sont édifiés au cœur des nouveaux bourgs.

¹⁷⁵⁸ Chassenard et Cée, Saint-Julien-de-Cray et Jonzy, Saint-Germain-de-Rive et Varenne-Reuillon.

¹⁷⁵⁹ La Clayette est détachée de Varenne-sous-Dun. Anglure-sous-Dun est détachée de Mussy-sous-Dun. Châtenay est distraite de Gibles et Saint-Racho. Saint-Edmond est constituée de hameaux détachés de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Saint-Bonnet-de-Cray et Ligny-en-Brionnais.

¹⁷⁶⁰ Trente-sept églises détruites, mais trente-six dossiers de travaux puisque Varenne-Reuillon et Saint-Germain-de-Rive font construire une église commune.

Chassigny-sous-Dun et de Saint-Yan et des nefs de Vauban, Briant et Melay. Par chance, André Berthier possédait une fibre patrimoniale si bien qu'avant de procéder à la destruction des églises tout ou partie romanes de Chambilly, Varenne-Reuillon, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Saint-Julien-de-Cray, Baudemont, Matour et Montmelard, il procéda à leur relevé en plan et en coupe. L'architecte départemental Jean-Étienne Giroud conçoit, lui, les églises d'Amanzé et de Dyo. Pour cette dernière, son projet s'est trouvé en concurrence avec ceux d'André Berthier, de Michel Dominique et d'André della Jogna. Michel Dominique est lui aussi architecte départemental, il construit l'église d'Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie. André della Jogna est architecte d'arrondissement et il réalise les églises de l'Hôpital-le-Mercier et de Saint-Igny-de-Roche. À Saint-Christophe-en-Brionnais, il intervient sur l'église édifiée par Claude Berthier pour reconstruire « la chapelle gauche ou transept », reprendre la couverture et consolider le clocher. Il rédige un devis de restauration pour Saint-Nicolas de Marcigny qui conduit à la reprise totale des couvertures. Il est également à l'origine d'un important chantier de restauration à Saint-Germain-en-Brionnais. Enfin, il est chargé de la surveillance du chantier de restauration de Saint-Laurent-en-Brionnais dirigé par l'architecte des Monuments historiques Antonin-Paul Selmersheim. L'architecte Claude Berthier, père d'André, construit les églises de Saint-Christophe-en-Brionnais et de Chauffailles et la nef de Saint-Laurent-en-Brionnais. Il participe à l'agrandissement de la nef de Mailly et dresse un projet pour l'agrandissement de celle de Sarry qui ne sera pas réalisé. Enfin, il rédige des devis pour des réparations aux églises de Colombier-en-Brionnais, de Curbigny et de Saint-Germain-en-Brionnais. L'architecte départemental Alfred Poinet construit l'église de Céron. Il conçoit également le clocher et la sacristie de l'église de Saint-Igny-de-Roche dessinée par André della Jogna. Enfin, il rédige un projet pour la construction d'une nouvelle église à Ligny-en-Brionnais qui n'est pas réalisé. Adrien Pinchard construit l'église de Saint-Léger-sous-la-Bussière. Il n'a pas le titre d'architecte départemental, mais travaille de nombreuses années aux côtés d'André Berthier. D'ailleurs, c'est lui qui termine le chantier de construction de l'église de Montmelard à la mort d'André Berthier. Adrien Pinchard réalise également la nef et la sacristie de Curbigny qui viennent se greffer à un chœur roman. Il intervient sur des églises modernes conçues par d'autres architectes : il reconstruit l'abside et la sacristie de Saint-Christophe-en-Brionnais et réalise le clocher et la

façade de l'église d'Artaix. Enfin, Pierre Bernard construit l'église de Saint-Germain-Lespinnasse, mais il réalise essentiellement des églises dans l'Ouest lyonnais.

Une biographie plus complète de ces architectes est présentée en [annexe 51](#).

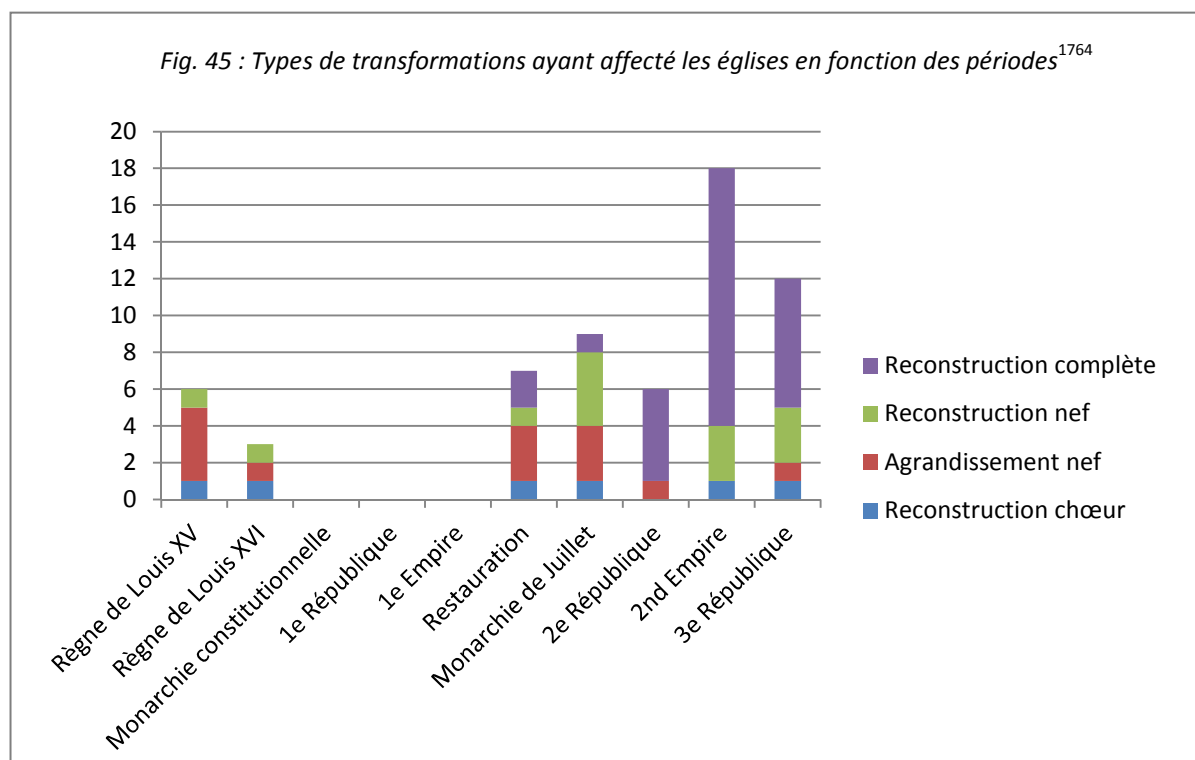
La reconstruction des églises du Brionnais s'inscrit dans un mouvement plus large lié à l'histoire politique et religieuse en France. L'histogramme ci-dessous (fig. 45) est établi grâce aux données du Brionnais mais il concorde avec les observations faites par Nadine-Josette Chaline au niveau national¹⁷⁶¹. Il montre que les premiers travaux d'agrandissement se déroulent à la fin de l'Ancien Régime, en particulier dans les dernières années du règne de Louis XV. Mais la période révolutionnaire met un coup d'arrêt à ce type de travaux, et c'est seulement sous la Restauration que de nouveaux chantiers sont lancés. L'état des églises est alors alarmant : outre leur ancienneté, elles ont pâti de l'abandon dans lequel on les a laissées pendant de nombreuses années, sans parler des pillages ou de la conversion des bâtiments à des usages très éloignés du culte. Au cours de la première moitié du XIX^e siècle (Restauration et Monarchie de Juillet), on privilégie l'agrandissement ou la reconstruction des nefs, car les paroisses – et le phénomène est général en France à ce moment là – n'ont pas les moyens d'envisager des travaux de plus grande ampleur. Mais, à partir de la Deuxième République et jusqu'au début du XX^e siècle, les églises sont intégralement reconstruites et le phénomène atteint sa plus grande ampleur sous le Second Empire.

Différentes causes peuvent l'expliquer : un regain de la ferveur religieuse au sein de la population ; l'obtention par de nombreuses églises du statut de succursales, alors que depuis le Concordat elles étaient fermées au culte ; un nouvel intérêt pour l'art chrétien porté par des personnalités comme Montalembert ou Lacordaire ; enfin et surtout la mise en place d'instances encadrant et répartissant les subventions accordées par l'État pour les travaux menés dans les églises, un sujet qui sera développé plus loin. Sous la Troisième République, malgré un anticléricalisme affiché, de nombreuses églises sont encore construites avec l'aide de l'État¹⁷⁶². En revanche, aucun chantier n'est postérieur à 1905 : en effet, à partir de la Séparation de l'Église et de l'État, les subventions sont drastiquement réduites, et l'Église doit subvenir seule au financement des nouvelles constructions.

¹⁷⁶¹ N.-J. Chaline, dans BOUCHON *ET AL.* 1993, p. 13-36. CHALINE, CHARON 1987, p. 35.

¹⁷⁶² La citation est de N.-J. Chaline, dans BOUCHON *ET AL.* 1993, p. 13-36. Sur l'anticléricalisme au cours de la Troisième République, voir CHOLVY 2001.

Finalement, si le bâti religieux est très transformé en Brionnais au XIX^e siècle, le phénomène est loin d'être propre à ce territoire, et c'est une véritable « fièvre de construction » qui s'empare du pays, pour reprendre l'expression de Nadine-Josette Chaline. Dans l'Ain, par exemple, Philippe Boutry a constaté cette même « mutation du paysage paroissial »¹⁷⁶³.



XII.7. Naissance de la notion de patrimoine

Parallèlement aux destructions qui touchent les églises romanes au XIX^e siècle, naît la notion de patrimoine et la volonté de protéger les édifices présentant un intérêt artistique ou historique.

XII.7.1. La période révolutionnaire

En Brionnais, comme partout en France, de nombreuses églises sont dégradées au cours de la période révolutionnaire mais, conséquence inattendue, cela entraîne une prise de conscience de la valeur patrimoniale des édifices¹⁷⁶⁵.

¹⁷⁶³ Ph. Boutry a consacré sa thèse au diocèse de Belley, sous la direction de Maurice Agulhon (BOUTRY 1986).

¹⁷⁶⁴ Cet histogramme ne recense que les chantiers précisément datés.

Les sources relatives au Brionnais sont peu explicites sur le sort des églises au cours de cette période, mais quelques cas particuliers mieux documentés laissent entrevoir ce qui se produisit à cette époque.

Des églises fermées

De nombreuses églises sont fermées et le culte n'est rétabli qu'au cours de la période concordataire¹⁷⁶⁵. L'église de Melay, par exemple, rouvre au culte en 1801 après avoir servi de lieu de stockage. Celle de Montceaux-l'Étoile est utilisée à nouveau à partir de 1804. Plusieurs églises sont achetées par des particuliers dans le cadre de la vente des biens nationaux initiée en 1791. Parmi ces églises, certaines sont détruites par leurs nouveaux propriétaires qui en retirent le prix des matériaux. C'est le cas du prieuré de Charlieu, de Saint-Marcel d'Iguerande¹⁷⁶⁷ et de l'église de Cée. À l'inverse, l'église paroissiale de Jonzy est achetée par un particulier en 1807, mais elle n'est pas détruite et elle demeure aujourd'hui la propriété des héritiers. D'autres églises sont sauvées de la destruction par les paroissiens qui s'unissent pour les racheter. C'est le cas de la prieurale d'Anzy-le-Duc. Vendue en 1791, elle est utilisée comme distillerie avant d'être abandonnée. Quatre habitants de la commune la rachètent en 1818 à une société de Mâcon qui la détenait depuis 1808 et la vouait à la démolition. Les quatre nouveaux propriétaires font alors don de l'église à la commune. À Avrilly, l'église est vendue à un dénommé Captier en 1793, et elle est rachetée par les habitants en 1804. Ils s'attachent alors à la restaurer car elle est « *entièrement détruite par le fait révolutionnaire* », elle a été « *dépavée, déplafonnée, réduite à servir d'écurie* »¹⁷⁶⁸. À Briant, l'église est vendue en 1796 et rachetée par les paroissiens en 1801. À Saint-Yan, elle est vendue en 1797 et rachetée par les habitants en 1814. À Saint-Germain-en-Brionnais, l'église est achetée « *par divers particuliers pour la sauver de la ruine et la conserver au culte catholique* »¹⁷⁶⁹, ils la restituent à la commune en 1836. L'abbaye de La Bénisson-Dieu est achetée en 1797 par un négociant de Roanne. Il la vend à des notables du pays en 1817 en stipulant qu'elle ne doit servir qu'à l'exercice du culte. En 1828, les propriétaires donnent

¹⁷⁶⁵ Sur la période révolutionnaire en Charolais-Brionnais, voir ROUGEOT 1982.

¹⁷⁶⁶ Sur l'histoire religieuse de la France durant la Révolution et après la signature du Concordat, voir CHOLVY 2001, p. 9-34 et JOUTARD 2001.

¹⁷⁶⁷ Le prieuré de Charlieu et l'église Saint-Marcel d'Iguerande sont vendus en 1795.

¹⁷⁶⁸ ADA – 2 O 175.

¹⁷⁶⁹ Archives communales.

l'abbatiale, le cimetière et le presbytère à la fabrique de Briennon. Enfin, le cas de l'église de Matour est particulier car elle n'est pas vendue, mais sert à la tenue des assemblées primaires ; elle est rendue au culte en 1801 et la commune doit entreprendre d'importants travaux pour la remettre en état.

La fusion de paroisses

À la Révolution, plusieurs paroisses sont regroupées avec pour conséquence la fermeture des lieux de culte. L'église paroissiale de La Chapelle-sous-Dun est fermée et les habitants doivent se rendre à La Clayette. Ceux de Tancon sont rattachés à Châteauneuf, ceux de Vindecy à Montceaux-l'Étoile, ceux de Meulin à Dompierre-les-Ormes, ceux de Montmegin à Semur-en-Brionnais, ceux d'Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie à Colombier-en-Brionnais, ceux de Saint-Germain-en-Brionnais à Saint-Symphorien-des-Bois, ceux de Varenne-Reuillon à Saint-Germain-de-Rive, ceux de l'Hôpital-le-Mercier à Saint-Yan, ceux de Jonzy à Saint-Julien-de-Cray, etc. On imagine la dégradation rapide des édifices inutilisés. Parmi les églises précédemment mentionnées, celle de Tancon est la première, en 1821, à obtenir le statut de succursale et un prêtre desservant ; Saint-Germain-en-Brionnais suit en 1838, La Chapelle-sous-Dun en 1843, L'Hôpital-le-Mercier, Meulin et Ouroux dans les années 1850, enfin Vindecy en 1870.

Les enquêtes du Ministère des Cultes

Dès le début de la période concordataire, le ministère des Cultes lance de grandes enquêtes auprès des évêques et des préfets pour connaître « *l'état des édifices paroissiaux non aliénés* », « *l'état des églises à conserver du point de vue de l'art* » ou encore « *les besoins urgents des communes* ». Une de ces enquêtes concerne les paroisses ligériennes du Brionnais : il s'agit d'un « État des édifices non aliénés servant à l'exercice du culte dans le département de la Loire dressé en exécution de la lettre du conseiller d'état Portal » en janvier 1802¹⁷⁷⁰. On apprend que l'église de Briennon est « *en mauvais état* », celle de Vivans a « *besoin de réparations* », celles de Pouilly-sous-Charlieu, Saint-Forgeux-Lespinasse, Saint-Germain-Lespinasse et Saint-Nizier-sous-Charlieu sont « *en état* », et celle de Saint-Pierre-la-Noaille est « *en bon état* ».

¹⁷⁷⁰ AN – F/19/616/1.

La création des fabriques

Parallèlement aux enquêtes ministérielles, la loi du 18 germinal an X (1802) institue les fabriques destinées à « veiller à l'entretien et à la conservation des temples » (art. 75). Leur mode de fonctionnement est déterminé par le décret réglementaire du 30 décembre 1809. Dès lors, les travaux effectués sur les édifices paroissiaux sont financés par les conseils de fabrique et les communes¹⁷⁷¹. Il peut s'agir de restaurer l'église, de l'agrandir voire de la reconstruire. Lorsque les ressources locales sont insuffisantes pour financer les travaux, l'État peut accorder un secours¹⁷⁷². C'est la Direction des Cultes, instaurée en 1801, qui est chargée d'étudier les dossiers de demande de crédits.

XII.7.2. Mise en place des instances de protection du patrimoine religieux

Dans un premier temps, la Direction des Cultes attribue les secours sur simple examen du budget des fabriques et des communes ; autrement dit le programme architectural n'est pas pris en compte. Toutefois, des instances capables d'évaluer la qualité architecturale des projets proposés se mettent rapidement en place. Ainsi, la Direction des Cultes soumet les dossiers de travaux au Conseil des bâtiments civils chargé d'estimer les caractéristiques techniques et esthétiques des projets. En 1848, la Direction des Cultes se dote de sa propre Commission des arts et des édifices religieux puis d'un Comité des inspecteurs généraux des édifices diocésains. Dès lors, l'examen des dossiers est beaucoup plus exigeant. En parallèle, est créée en 1830, la Commission des Monuments historiques.

¹⁷⁷¹ « Aux termes de l'article 37 [du décret du 30 décembre 1809], les fabriques sont chargées de pourvoir à la décoration et aux dépenses relatives à l'embellissement intérieur de l'église et de veiller à l'entretien de celle-ci. Les communes d'après l'article 92 du même décret, sont tenues de suppléer à l'insuffisance des revenus de la fabrique pour les charges portées en l'article 37 et de fournir aux grosses réparations. Elles sont tenues également à participer à la reconstruction de l'église (art. 98) lorsque la nécessité en est reconnue par le préfet » (LENIAUD 1993, p. 462-463). La loi du 5 avril 1884 modifie ce principe de financement. Les communes ne sont plus tenues de participer qu'aux grosses réparations et seulement si les ressources de la fabrique ne suffisent pas à régler la dépense.

¹⁷⁷² J.-M. Leniaud, dans BOUCHON *ET AL.* 1993, p. 119-128.

XII.7.2.1. Le Conseil des bâtiments civils

En 1792, le ministère de l'Intérieur reçoit une compétence inédite : la direction des objets relatifs aux bâtiments et édifices publics. Le Conseil des bâtiments civils est créé en 1795 pour donner un avis technique, financier et esthétique sur tous les projets relatifs aux édifices publics, relevant de l'État comme des collectivités territoriales¹⁷⁷³.

De 1802 à 1848, tout projet intéressant une église paroissiale, succursale ou chapelle et bénéficiant de l'aide de l'État est soumis à ce Conseil. Un dossier normé décrivant l'état de l'église, l'opération envisagée, son coût, le parti architectural et décoratif adopté est soumis à l'approbation du Conseil. Il comprend en outre un dossier graphique (plans, coupes, élévations). Un premier avis est émis par le rapporteur chargé de présenter le projet au Conseil, qui donne à son tour un avis à l'attention du ministre. À partir d'octobre 1821, seuls les devis supérieurs à 20 000 francs sont examinés, et à partir de 1837, seuls ceux supérieurs à 30 000 francs.

Les rapports sont conservés aux Archives nationales et sont indexés dans la base de données *Conbavil*. Cette base couvre la période entre 1802 et 1840. Dans la base, seuls quatre rapports concernent des églises du Brionnais. Deux rapports sont consacrés à l'église paroissiale Saint-Philibert de Charlieu construite pour l'essentiel aux XIII^e et XIV^e siècles ; ces rapports datent de 1818 et traitent de la construction du beffroi du clocher¹⁷⁷⁴. Un autre rapport porte sur la construction du clocher de l'église paroissiale de Chauffailles élevée au XIX^e siècle¹⁷⁷⁵. Le dernier rapport concerne l'installation d'une gendarmerie dans une partie des anciens bâtiments du prieuré de Charlieu¹⁷⁷⁶.

Les rapports postérieurs à 1840 sont consultables dans la série O des Archives départementales de Saône-et-Loire. Les projets de reconstruction des nefs de Vauban, Curbigny et Briant, du chœur de Mailly et de l'église de Saint-Symphorien-des-Bois sont approuvés sans difficulté. On peut citer en exemple le rapport de Mailly : en 1859, le conseil « considérant que l'agrandissement proposé est nécessaire et que le projet est bien conçu

¹⁷⁷³ Sur le Conseil des bâtiments civils voir, www.culture.gouv.fr/documentation/archim/Batim.html ; CHARON-BORDAS 1994, p. 48-52 ; J.-M. Leniaud, dans BOUCHON *ET AL.* 1993, p. 82-85 ; BOUDON 2006, p. 195-210.

¹⁷⁷⁴ *Conbavil* : fiches 12790 et 25553, date : 24/08/1818, rapporteur : Gisors.

¹⁷⁷⁵ *Conbavil* : fiche 17991, date : 21/10/1839.

¹⁷⁷⁶ *Conbavil* : fiche 12402, date : 22/05/1817, rapporteur : Gisors.

est d'avis qu'il y a lieu de l'approuver »¹⁷⁷⁷. En 1850, André Berthier dresse un devis pour l'achèvement du clocher de la nouvelle église de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf. Le projet est immédiatement validé par le Conseil des bâtiments civils et par l'architecte diocésain qui n'est autre qu'André Berthier. Certains dossiers ne reçoivent pas l'aval des autorités aussi aisément. L'architecte Fléchet en fait les frais à trois reprises au cours des années 1840. Le conseil lui demande de revoir son projet pour la nouvelle église de Dompierre-les-Ormes, refuse son dossier pour l'église de Tancon, affirmant que « sous le rapport du style, des ornements et de la disposition il est mal étudié »¹⁷⁷⁸ et rejette son projet pour l'église de La Chapelle-sous-Dun en ces termes : « Considérant que l'ensemble des dispositions n'est pas heureux, que la sacristie et le clocher sont mal placés, que le clocher lui-même est d'une forme disgracieuse [...] est d'avis que le projet soit étudié de nouveau »¹⁷⁷⁹. Le malheur de Fléchet fait le bonheur d'André Berthier à qui est confiée la réalisation des églises de Tancon et La Chapelle-sous-Dun. En 1843, le projet de l'entrepreneur Delangle pour la reconstruction de la nef de Saint-Laurent-en-Brionnais est également refusé : le Conseil considère « que la petite église dont il s'agit paraît digne d'attention, et que dans l'intérêt de l'art, aussi bien que dans l'intérêt de la commune, il convient que le projet de l'agrandir et d'en reconstruire une partie, soit préparé avec soin et intelligence », il invite la municipalité à faire appel à un « architecte capable »¹⁷⁸⁰, et ce sera Claude Berthier. À Saint-Julien-de-Cray, André Berthier doit reconstruire l'église en conservant le clocher roman. Son premier projet est refusé par le Conseil, mais le second est retenu en 1862 : « Considérant que le second projet mérite la préférence sur le premier dressé à la date du 15/11/1856, en ce sens que le clocher conservé comme œuvre d'art sera mieux placé sur le porche que sur le transept qui en masquerait une partie »¹⁷⁸¹.

Le point commun à l'ensemble des dossiers est le rôle du préfet. Il fait le lien entre les services des ministères et les municipalités. Jusqu'en 1837, les préfets sont habilités à approuver seuls les programmes de travaux dont le devis est inférieur à 20 000 francs¹⁷⁸². Ce

¹⁷⁷⁷ ADSL – O 1175.

¹⁷⁷⁸ ADSL – O 2205.

¹⁷⁷⁹ ADSL – O 428.

¹⁷⁸⁰ ADSL – O 1844.

¹⁷⁸¹ ADSL – O 1835.

¹⁷⁸² LENIAUD 1993, p. 465-469.

seuil est porté à 30 000 francs en 1837. Ainsi, dans les années 1830, le projet d'agrandissement de la nef de Fleury-la-Montagne par l'adjonction de bas-côtés est-il validé par le préfet uniquement¹⁷⁸³.

Il convient de signaler les quelques cas d'églises édifiées à l'insu des autorités comme celle de Coublanc construite dans la seconde moitié du XIX^e siècle¹⁷⁸⁴, ou encore celle de Chauffailles : en 1839, le curé et le maire adressent une lettre au préfet pour s'excuser d'avoir fait construire une église sans en référer à « l'autorité supérieure »¹⁷⁸⁵. Concernant l'église de Prizy, le sous-préfet écrit au préfet en 1857 : « La vieille église qui tombait en ruine a été démolie et sur l'emplacement communal s'en élève une autre sans qu'aucun plan ni devis n'aient été soumis à l'administration »¹⁷⁸⁶.

XII.7.2.2. L'Administration des Cultes et le Service des édifices diocésains

L'administration des Cultes, créée en 1801, eut jusqu'en 1848 un rôle limité en ce qui concerne l'architecture¹⁷⁸⁷. Elle accordait des crédits pour la réalisation de travaux ou la construction d'églises paroissiales, mais la validation du dossier technique revenait au Conseil des bâtiments civils¹⁷⁸⁸. Cependant en 1830, l'administration des Cultes met en place un Service des édifices diocésains qui multiplie les prescriptions aux préfets et aux prélats pour l'entretien des bâtiments, en particulier les édifices médiévaux. Cela aboutit en 1848 à la création de la Commission des arts et des édifices religieux qui reprend le rôle du Conseil des bâtiments civils¹⁷⁸⁹. Dès 1848, la Commission crée le corps des architectes diocésains et, en 1853, un Comité des inspecteurs généraux des édifices diocésains est institué et se

¹⁷⁸³ ADSL – O 840.

¹⁷⁸⁴ ADSL – O 630.

¹⁷⁸⁵ ADSL – O 520.

¹⁷⁸⁶ ADSL – O 1557.

¹⁷⁸⁷ Sur l'Administration des Cultes, voir CHARON 1994, p. 24-48 ; J.-M. Leniaud, dans BOUCHON *ET AL.* 1993, p. 85-88 ; LENIAUD 1993, notamment p. 471-491.

¹⁷⁸⁸ Le ministère des cultes adresse, par exemple, un secours pour les travaux de Claude Berthier à Colombier-en-Brionnais (devis de 1835) et à Mailly (secours de 1827), pour la construction de l'église de Saint-Bonnet-des-Bruyères (devis d'A. Berthier en 1858) et de celle d'Amanzé (devis de 1869 par J.-É. Giroud).

¹⁷⁸⁹ La Commission des arts et des édifices religieux est instituée le 7 mars 1848 auprès de la direction des Cultes. La première séance regroupe Charles Frédéric Cuvier, Henri Labrousse, Prosper Mérimée, Léon Vaudoyer, Eugène Viollet-le-Duc et Alfred Blanche sous la présidence du directeur général de l'administration des Cultes, E. Durieu.

substituée à la Commission¹⁷⁹⁰. Dès lors, les architectes diocésains sont chargés de « l'examen préparatoire des projets produits par les communes du diocèse à l'appui des demandes de secours qu'elles adressent à l'administration des cultes pour la restauration ou la construction de leurs églises »¹⁷⁹¹.

On peut citer quelques cas de l'intervention du Service des édifices diocésains en Brionnais. Par exemple, le devis dressé par André Berthier en 1855 pour la reconstruction de la nef de Briant est approuvé successivement par le conseil municipal, le sous-préfet, le Conseil des bâtiments civils, l'évêque et enfin l'architecte diocésain¹⁷⁹². Dans les années 1850, la reconstruction de l'église de Saint-Bonnet-des-Bruyères est validée par l'architecte diocésain Tony Desjardins qui est aussi architecte en chef de la ville de Lyon¹⁷⁹³. Le devis établi par Pierre Bernard en 1856 pour la construction de l'église de Saint-Germain-Lespinnasse est validé par l'archevêque de Lyon puis par l'Inspection générale des édifices diocésains.

À Saint-Julien-de-Cray, tandis que le projet d'André Berthier a été validé par le conseil municipal, le conseil de fabrique, l'évêque et le Conseil des bâtiments civils, le service des édifices diocésains émet quelques réserves qui bloquent le versement du crédit¹⁷⁹⁴. Il préconise, pour diminuer la dépense, d'une part de remplacer la nef à trois vaisseaux prévue par Berthier par une nef unique, d'autre part, de supprimer la travée basse intercalée entre le clocher roman et la nouvelle nef. Dans une lettre adressée aux inspecteurs généraux des édifices diocésains, l'architecte motive ses choix : la travée intermédiaire sert à relier le clocher roman à la nef moderne tout en maintenant la face orientale du clocher entièrement dégagée ; quant aux dimensions de la nef elles correspondent aux besoins de la commune : il obtient gain de cause. Cet épisode témoigne de l'influence d'André Berthier, architecte départemental à l'activité prolifique en Brionnais. Pourtant, le service des édifices diocésains n'est *a priori* pas très favorable aux projets des architectes départementaux. D'ailleurs, le

¹⁷⁹⁰ Dans le Comité siègent un président (le directeur général des cultes), trois inspecteurs généraux, les principaux fonctionnaires du service et, à partir de 1878, un adjoint chargé de remplacer tout inspecteur général qui serait empêché. L'arrêté du 08/02/1883 interdit de cumuler les fonctions d'architecte et d'inspecteur au sein du service.

¹⁷⁹¹ LENIAUD 1993, p. 473.

¹⁷⁹² ADSL – O 252.

¹⁷⁹³ ADR – Op 5000/7.

¹⁷⁹⁴ ADSL – O 1835.

corps des architectes diocésains a été créé en réaction aux projets de restauration ou de construction dressés par les architectes départementaux, que la Commission juge médiocres. Elle regrette « les dommages déplorables causés à plusieurs monuments à l'occasion de prétendues restaurations exécutées par des gens inhabiles et ignorants »¹⁷⁹⁵. Outre leur manque de formation, on reproche aux architectes départementaux leur appartenance au Conseil des bâtiments civils dont l'ingérence dans le domaine de l'architecture culturelle agace aussi bien les membres du Service des édifices diocésains que ceux de la Commission des Monuments historiques. Les architectes diocésains, au contraire sont recrutés parmi « les jeunes architectes de Paris », la plupart sont issus de l'École des Beaux-arts où ils ont suivi un enseignement d'architecture médiévale¹⁷⁹⁶. Ils peuvent cumuler les fonctions d'architecte diocésain et d'architecte des Monuments historiques. À partir de 1884, ils sont recrutés par concours tandis qu'auparavant ils étaient choisis parmi les élèves d'Eugène Viollet-le-Duc.

En 1882, après la création du ministère des Arts, les compétences des architectes diocésains sont transférées aux conseils départementaux des bâtiments civils. Finalement, la Direction des cultes et le Service des édifices diocésains sont supprimés en 1905, année de la loi de séparation de l'Église et de l'État. Le personnel du Service est intégré à celui des Monuments historiques¹⁷⁹⁷.

XII.7.2.3. La Commission des Monuments historiques

Le 21 octobre 1830, le ministre de l'Intérieur Guizot crée le premier poste d'inspecteur général des Monuments historiques qu'il confie à Ludovic Vitet¹⁷⁹⁸. Celui-ci rédige un rapport en 1831 dans lequel il décrit sa mission :

« Constater l'existence et faire la description critique de tous les édifices du royaume qui, soit par leur date, soit par le caractère de leur architecture, soit par les événements dont ils furent les témoins, méritent l'attention de l'archéologue, de l'historien, tel est le premier but des fonctions qui me sont

¹⁷⁹⁵ Compte-rendu de la troisième séance tenue le 29/03/1848 (voir CHARON-BORDAS 1994, p. 26).

¹⁷⁹⁶ Compte-rendu de la douzième séance tenue le 06/09/1848 (voir CHARON-BORDAS 1994, p. 26).

¹⁷⁹⁷ Par exemple, l'architecte Louis Sauvageot.

¹⁷⁹⁸ Sur la Commission des Monuments historiques, voir CHARON-BORDAS 1994, p. 52-53.

confiées ; en second lieu, je dois veiller à la conservation de ces édifices en indiquant au gouvernement et aux autorités locales les moyens soit de prévenir, soit d'arrêter leur dégradation ».

Ludovic Vitet est remplacé le 27 mai 1834 par Prosper Mérimée qui occupe cette fonction jusqu'en 1859 avec l'activité que l'on sait.

Avant 1836, l'inspecteur général ne possède pas de budget propre et les subventions qu'il attribue sont imputées sur celui des établissements sanitaires et thermaux. À partir de 1836, une ligne budgétaire est créée pour « la conservation d'anciens monuments historiques et les travaux d'intérêt général dans les départements ».

Prosper Mérimée, comme Ludovic Vitet avant lui, travaille seul mais, devant l'ampleur de la tâche, une Commission des Monuments historiques est créée le 29 septembre 1837 par le Ministre de l'Intérieur. Elle est composée de sept membres : le président Vatout qui est aussi président du Conseil des bâtiments civils, les archéologues Leprévost et le baron Taylor, les architectes Caristie et Duban, le comte de Montesquiou, homme politique, et Prosper Mérimée.

Les missions de la Commission sont définies par la circulaire du 19 février 1841 : elle examine toutes les demandes de subventions et de travaux, dresse la liste des édifices méritant d'être classés, donne son avis sur toute modification apportée à un bâtiment classé, et peut proposer l'achat d'un édifice en danger.

La Commission publie en 1840, la première *liste des monuments pour lesquels des secours ont été demandés*, elle compte 934 bâtiments dont un édifice brionnais : l'abbatiale de La Bénisson-Dieu¹⁷⁹⁹. Cette liste est établie à partir des inventaires dressés par les préfets en application de la circulaire du 10 août 1837 qui leur a imposé d'inventorier les anciens monuments de leurs départements en les classant par ordre d'importance et en indiquant les sommes nécessaires à leur restauration.

Le tableau ci-après dresse, par ordre chronologique, la liste des églises brionnaises protégées au titre des Monuments historiques¹⁸⁰⁰.

¹⁷⁹⁹ Voir BERCE 1979, p. 30-32.

¹⁸⁰⁰ Abréviations du tableau : IMH = inscription au titre des Monuments historiques ; CMH = classement au titre des Monuments historiques. En italique dans le tableau, les édifices intégralement conservés.

Les églises protégées au titre des MH		
Église	IMH	CMH
Bénisson-Dieu, Ancienne prieurale		1840
<i>Anzy-le-Duc</i> , Ancienne prieurale		1851 : église 1922 : portail sud 1992 : bâtiments conventuels
<i>Bois-Sainte-Marie</i> , Paroissiale		1862
<i>Châteauneuf</i> , Paroissiale		1862
<i>Semur-en-Brionnais</i> , Paroissiale		1862
Charlieu, Ancienne prieurale		- 1862 : église (porche et 1 ^{ère} travée de la nef), cloître, salle capitulaire et chapelle du prieur. - 1885 : tour de Philippe Auguste - 1889 : logis - 1928 : vestiges - 2004 : tour de la gendarmerie
<i>St-Germain-en-Brionnais</i> , Ancienne collégiale	De 1926 à 1930	De 1862 à 1880, puis en 1930 (sauf clocher)
St-Laurent-en-Brionnais, Paroissiale		1874
<i>Varenne-l'Arconce</i> , Paroissiale		1878
Montceaux-l'Étoile, Paroissiale		1893
<i>Vareilles</i> , Paroissiale		1909 : partie romane
St-Julien-de-Cray, Paroissiale		1910 : partie romane
<i>Iguerande</i> , Paroissiale		1913
St-Yan, Ancienne paroissiale		1913
<i>Baugy</i> , Paroissiale		1913
St-Bonnet-de-Cray, Paroissiale		1922 : partie romane
Fleury-la-Montagne, Paroissiale	1926 : portail ouest	1923 : 2 chapiteaux
Marcigny, Paroissiale St-Nicolas	1926 : façade ouest	
St-Maurice-lès-Châteauneuf, Ancienne paroissiale	1926 : clocher	
Vauban, Paroissiale	1950 : chapiteaux	
<i>St-Martin-de-Lixy</i> , Paroissiale	1950	
<i>St-Martin-la-Vallée</i> , Ancienne paroissiale	1971	
Briennon, Paroissiale	1978 : chœur et clocher	
Chassenard, Paroissiale	2001 : partie XIX ^e s.	2001 : nef et portail sud

Tous les édifices du Brionnais intégralement conservés dans leur état roman sont protégés au titre des Monuments historiques, hormis l'ancienne église paroissiale de Jonzy qui est une propriété privée depuis 1807. En revanche, de nombreuses églises partiellement conservées dans leur état roman ne figurent pas parmi les Monuments historiques : les églises

paroissiales d'Avrilly, Bourg-le-Comte, Briant, Curbigny, Ligny, Marcigny, Melay, Meulin, Mussy-sous-Dun, Oyé, Saint-Forgeux-Lespinasse, Saint-Julien-de-Civry, Saint-Léger-sous-la-Bussière, Saint-Martin-du-Lac, Trivy, Versaugues, Vindecy, Aigueperse, les anciennes églises paroissiales de La Chapelle-sous-Dun, Ozolles, Montmegin, et Dun et les vestiges de la prieurale de Marcigny.

Les deux plus lourdes restaurations entreprises par l'administration des Monuments historiques au XIX^e siècle ont concerné les églises de Châteauneuf et de Bois-Sainte-Marie (fig. 46). Elles ont été menées au cours des années 1850 par l'architecte Eugène Millet et les deux églises obtiennent le classement au terme des travaux en 1862.



Fig. 46 : Exemple de travaux menés à l'église de Châteauneuf au XIX^e siècle, ici photographiés par le frère Maxime Dubois / ADL – 8 Fi 110)

Outre le rôle des préfets, la Commission des Monuments historiques s'informe des réalités du terrain auprès des membres des sociétés savantes. Par ailleurs, dès 1840, des architectes formés à l'École des Beaux-arts et ayant étudié l'art médiéval sont recrutés. Le Service des édifices diocésains organise un recrutement similaire à partir de 1848. Ces architectes fournissent à la Commission des rapports, des relevés et des devis lui permettant de juger de la pertinence des projets. Auparavant, le suivi des travaux était assuré par les

architectes départementaux, mais les membres de la Commission des Monuments historiques, tout comme les inspecteurs des édifices diocésains, jugent la plupart incompetents, nous l'avons dit¹⁸⁰¹. Les architectes des Monuments historiques sont d'abord recrutés par cooptation après avoir fait leurs preuves sur les chantiers comme inspecteurs des travaux, puis par concours dès 1893. À partir de 1897, ils sont attachés à un secteur géographique précis dirigé par un architecte en chef des Monuments historiques¹⁸⁰².

Les noms et travaux des architectes appartenant au service des Monuments historiques qui intervinrent en Brionnais sont recensés dans l'[annexe 51](#).

XII.7.2.4. Les recenseurs du patrimoine

Sur le terrain, bien des gens dessinent, photographient et inventorient les églises romanes afin de fournir aux divers Conseils, Commissions et Comités la matière nécessaire à leurs études. Nous mentionnerons les personnes dont les travaux de relevé ou de recensement sont venus enrichir la présente recherche.

Les lithographies d'Émile Sagot (1805-1888)

Architecte de formation, Émile Sagot intègre la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or en 1838 et est nommé inspecteur des Monuments historiques en 1842. On peut situer vers 1830 les dessins qu'il réalise des églises de Semur-en-Brionnais, Anzy-le-Duc et Bois-Sainte-Marie. Ceux de Semur et Anzy illustrent, en 1835, le second volume du *Voyage pittoresque en Bourgogne*, consacré à la Saône-et-Loire ([annexe 52](#)). Ce grand *in-folio* fait partie des premiers recueils du patrimoine français. On le doit à Charles-Hippolyte Maillard de Chambure, lequel a été chargé, en 1831, par le préfet de Côte-d'Or « de la recherche et de la conservation des monuments anciens, afin de les arracher à l'oubli ou à l'obscurité et

¹⁸⁰¹ Voir BOUVIER 2004. Pour évaluer l'opportunité ou non de classer l'église d'Anzy-le-Duc, Prosper Mérimée propose à la Commission de confier à l'architecte Eugène Millet le soin de dresser un rapport : « On pourrait charger M. Millet d'un travail spécial sur ce monument. Ce serait un moyen de gagner du temps, car il n'y a pas dans le département un architecte dont on puisse attendre un bon projet » (MAP – 81-71-7 en date du 06/06/1851).

¹⁸⁰² NASI 2010, p. 26.

de répandre la lumière sur nos antiquités nationales »¹⁸⁰³. Ce travail donne lieu à la rédaction du *Voyage pittoresque en Bourgogne*, dont le premier volume, paru en 1833, est consacré à la Côte-d'Or. Dans le volume sur la Saône-et-Loire, un certain nombre de sites ont été sélectionnés et chacun fait l'objet d'une brève notice historique illustrée par une ou plusieurs lithographies. Plusieurs notices sont consacrées aux monuments d'Autun, et 12 sites castraux sont étudiés. En ce qui concerne l'architecture monastique, outre Anzy-le-Duc, les sites traités sont Cluny, Paray-le-Monial et Tournus. Enfin, en plus de la notice consacrée à Semur, Charles-Hippolyte Maillard de Chambure choisit d'évoquer les églises de Couches et de Chapaize. D'autres dessins de l'église de Semur et une vue du déambulatoire de Bois-Sainte-Marie sont publiés en 1863 dans le volume des *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France* dédié à la Bourgogne (annexe 52). La collection de ces *Voyages* à travers les régions de France a été initiée par le baron Taylor en 1820, elle comprend 23 volumes. Là encore, il s'agit de grands *in-folio*.

La valeur des dessins d'Émile Sagot tient en particulier à leur précision, ce souci d'exactitude venant sans doute de sa formation d'architecte¹⁸⁰⁴.

Les relevés des architectes des Monuments historiques

Ils sont réalisés au XIX^e siècle à la requête de la Commission. Ils sont aujourd'hui consultables à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine et répertoriés dans la base de données *Médiathek* de cette institution.

Les photographies

En 1851, la Commission des Monuments historiques crée la mission héliographique composée de cinq photographes chargés de faire des prises de vues des monuments français. La Bourgogne est confiée à Édouard Baldus, mais *a priori* il ne photographie pas d'églises du Brionnais. Parmi les photographes qui viennent en Brionnais au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, on peut citer Louis-Antonin Neurdein, Lucien Bégule, Henri Heuzé, Sanoner et Eugène Lefèvre-Pontalis. Henri Deneux et Georges Estève, eux, travaillent au cours du XX^e siècle. Les clichés sont consultables dans la

¹⁸⁰³ Voir la notice biographique que Pierre Quarré consacre à Ch.-H. Maillard de Chambure dans la préface de l'édition de 1972 (MAILLARD DE CHAMBURE 1972).

¹⁸⁰⁴ À propos d'Émile Sagot, voir BOUILLOT 1994 et THOISY 1994.

base de données *Mémoire* de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine. Ils sont rarement datés. Certains sont des témoignages précieux comme ceux pris à l'église de Saint-Bonnet-de-Cray. En effet, de lourds travaux ont été conduits dans cette église au cours des années 2000 par l'ACMH Frédéric Didier, ils visaient notamment à supprimer une tour d'escalier construite au début du XIX^e siècle au niveau du chevet. Or, les photographies prises par Henri Heuzé sont contemporaines d'un état intermédiaire aux deux précédemment évoqués et apportent un témoignage sur les transformations subies par l'église au XIX^e siècle, que la dernière opération a en grande partie gommées (fig. 47). Par ailleurs, les photographies dévoilent très souvent les peintures qui ornaient les murs intérieurs des églises et qui ont totalement disparu après le passage des premiers architectes restaurateurs.



Fig. 47 : L'église de Saint-Bonnet-de-Cray photographiée par Henri Heuzé dans la 1^e moitié du XX^e s. (à gauche) et dans son état actuel (à droite).

Les études des sociétés savantes

Les membres des sociétés savantes ont une fine connaissance du terrain sur laquelle s'appuient les institutions de protection du patrimoine¹⁸⁰⁵. Parmi celles dont on retrouve les travaux dans notre bibliographie, il convient de citer la *Société éduenne des lettres, sciences et arts*, créée en 1836 et dont font partie Jacques-Gabriel Bulliot, Joseph Déchelette et l'abbé Jean-Sébastien Adolphe Devoucoux. Lorsqu'il visite une paroisse, ce dernier a l'habitude de noter ses observations sur des carnets qu'il illustre de croquis. Ces

¹⁸⁰⁵ Sur le rôle des sociétés savantes en France, voir CHALINE 1998.



carnets sont conservés à la Société éduenne, ils renferment entre autres des croquis des églises de Saint-Martin-la-Vallée (ci-contre), Vauban et Anzy-le-Duc. Dans les années 1880, la Société éduenne publie les travaux de l'abbé Cucherat sur Semur-en-Brionnais, tandis que ses recherches sur l'abbaye de Saint-Rigaud à Ligny-en-Brionnais sont éditées en 1853 par l'*Académie de Mâcon*, société savante créée en 1805. La *Société d'études du Brionnais* publie des bulletins dans les années 1920-1930. Les articles dédiés aux églises ou à l'histoire médiévale du territoire sont le plus souvent rédigés par Jean-Baptiste

Derost et François Ginet-Donati, deux érudits locaux qui ont été, rappelons-le, à l'origine de la création du musée de la tour du moulin à Marcigny en 1913. L'histoire des paroisses du sud-ouest du Brionnais est étudiée par *La Diana*, société historique et archéologique du Forez fondée en 1862. Parmi ses membres figurent Félix Thiollier et Joseph Déchelette. Les *Bulletins de la Diana* comptent de nombreux articles relatifs à l'abbaye de Charlieu. Toutes ces sociétés savantes existent encore, hormis la Société d'études du Brionnais.

L'inventaire effectué par Anne-Marie et Raymond Oursel

Au cours des années 1970, Anne-Marie et Raymond Oursel effectuent un immense travail d'inventaire du patrimoine bâti de Saône-et-Loire. Chaque édifice fait l'objet d'une « Fiche de repérage » comportant des données historiques, une description, des références bibliographiques et archivistiques, une hypothèse de datation et des photographies. Ces fiches sont conservées aux Archives départementales de Saône-et-Loire et certaines ont été publiées¹⁸⁰⁶. On constate, en travaillant sur chacun des édifices, que Raymond et Anne-Marie Oursel n'ont pas mené une étude complète des sources : le plus souvent ils se sont concentrés sur les documents relatifs aux travaux du XIX^e siècle (série O des ADSL) ; les références bibliographiques sont maigres et renvoient à des ouvrages très anciens, enfin, le commentaire d'architecture est plus descriptif qu'analytique. Ces quelques réserves s'expliquent par la méthodologie adoptée et qui fait par ailleurs la force de leur travail, à savoir une étude menée directement sur le terrain. On imagine le temps passé par le couple à sillonner chaque parcelle du territoire pour recenser l'ensemble du patrimoine

¹⁸⁰⁶ OURSEL R. 1979, 1994 b, 1995 b, 1996, 1997.

architectural. Un travail assez similaire a été effectué par le recenseur des Monuments historiques, Louis Bernard, dans les années 1940. Ses fiches de « Recensement des édifices anciens de la France » sont conservées à la Médiathèque du patrimoine. Il s'agit de fiches pré-imprimées comportant les rubriques suivantes : nom du propriétaire, époque de construction, état de conservation, bibliographie, documents graphiques et photographiques connus, matériaux de construction, historique, description sommaire, nature de la protection proposée, avis de l'inspecteur général sur la protection à prévoir, avis du comité des Monuments historiques, avis de l'architecte en chef. La plupart de ces fiches sont remplies à la main par Louis Bernard. Les rubriques « Historique », « Description sommaire » et « État de conservation » sont toujours renseignées, les autres ne le sont pas systématiquement. L'étude est moins approfondie que dans les fiches de Raymond et Anne-Marie Oursel, mais ces documents sont un témoignage sur la manière dont on appréhendait le patrimoine il y a quelques décennies et, ponctuellement, ils livrent des données sur l'état de bâtiments aujourd'hui disparus.

Conclusion du chapitre XII

Les sources disponibles pour retracer l'histoire des églises romanes à travers les siècles ne remontent guère au-delà du XVII^e siècle. Par conséquent, on ignore dans quelle mesure les exactions commises par le comte Guillaume de Chalon contre les biens d'Église au XII^e siècle affectèrent les édifices. Nous ne sommes pas davantage renseignés sur l'impact des brigandages conduit par son fils, Guillaume II de Chalon, associé dans ses méfaits aux comtes de Mâcon et Nevers, aux sires de Beaujeu et aux vicomtes de Mâcon. Ils pillaient les églises et opprimaient les clercs, révèlent les textes, mais cela entraîna-t-il la destruction de certains édifices ? On peut en douter. On n'évalue pas davantage les séquelles du passage des routiers, ces compagnies de mercenaires que la Guerre de Cent ans répandit dans les campagnes, ni les conséquences du passage des écorcheurs, des soldats démobilisés à la suite du traité d'Arras de 1435 qui mit fin au conflit entre Armagnacs et Bourguignons. Il est avéré toutefois qu'au cours des XIV^e et XV^e siècles, l'église de Châteauneuf est réparée après avoir été « incendiée par les ennemis du royaume de France, à ce point qu'un pilier et deux

voûtes s'étaient écroulés »¹⁸⁰⁷. Enfin, on a des difficultés à estimer les répercussions des guerres de religion. Cependant, on sait qu'à Semur, l'église est pillée en 1576 par les reîtres protestants, et incendiée. Les chanoines témoignent : « Le feu y a esté en telle façon âpre et grand que les pierres des piliers et les murailles en sont rompues, fendues et cassées, comme il appert à l'œil, n'y est demeuré aucun bois, tant peu soit »¹⁸⁰⁸.

Malgré ces limites imposées par la conservation des archives, il est possible d'affirmer que le paysage monumental roman tel qu'on le perçoit aujourd'hui est une image très altérée de ce qu'il fut à l'origine. Ainsi, la figure 48 montre que les églises du XIX^e siècle sont nombreuses, de même que celles possédant une partie romane et une partie d'une autre époque, généralement le XIX^e siècle (dites églises mixtes).

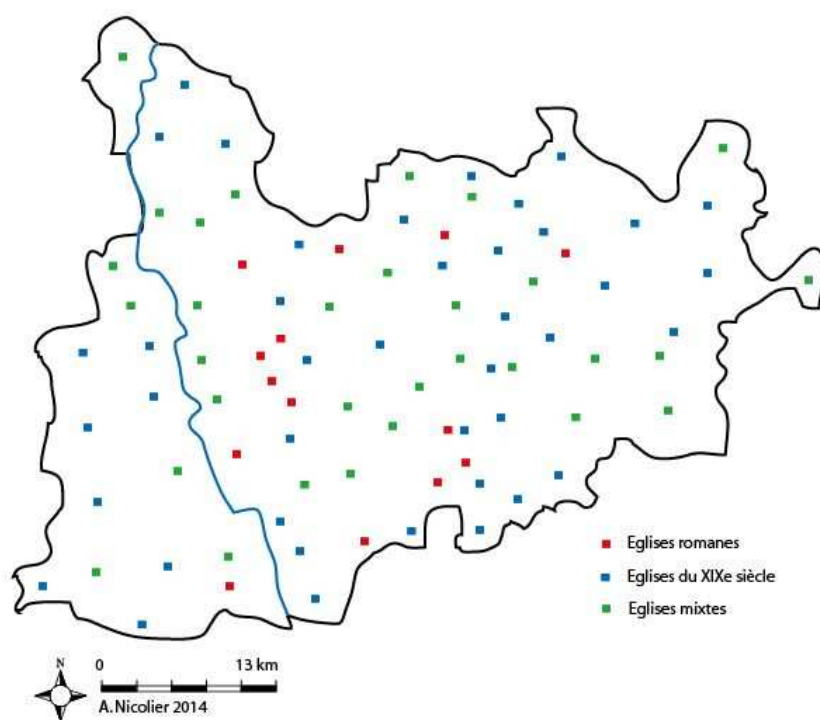


Fig. 48 : Époques de construction des églises composant le paysage actuel

L'adjonction de chapelles à partir du XV^e siècle, puis de sacristies n'a pas de conséquences lourdes sur les édifices. En revanche, les destructions amorcées à partir du XVIII^e siècle et qui s'intensifient au siècle suivant marquent la transition vers un nouveau paysage, même s'il garde l'empreinte de l'héritage roman. Cela explique que, dans la méthodologie de travail

¹⁸⁰⁷ RAMEAU s.d., p. 68-69 ; DENIFLE 1897, p 359.

¹⁸⁰⁸ Procès-verbal retranscrit dans le *Bulletin de la société d'études du Brionnais* d'octobre 1932.

adopté pour cette thèse, un temps important ait été consacré à définir précisément ce qui relevait du paysage d'origine et à restituer, quand cela est possible, le disparu. La démarche a été décrite dans le présent chapitre, mais les résultats sont surtout perceptibles dans les notices¹⁸⁰⁹ et dans la typologie des plans qui figure au chapitre XIII. De cette analyse, il ressort une vision beaucoup plus juste du paysage roman et une image différente de celle forgée par les restaurateurs et architectes du XIX^e siècle. Il serait d'ailleurs intéressant d'étudier les choix esthétiques de ces architectes afin de déterminer dans quelle mesure ils se sont inspirés des églises romanes locales ou, au contraire, ont suivi des codes appris dans les écoles d'architecture parisiennes. L'étude menée par Arnaud Timbert sur les chantiers conduits par *Viollet-le-Duc en Bourgogne* ouvre de riches perspectives d'enquêtes à conduire sur d'autres architectes¹⁸¹⁰.

La transformation du bâti religieux au XIX^e siècle soulève également des problématiques sociologiques fortes, qui ne relevaient pas directement de la présente recherche mais qu'ils seraient intéressants d'explorer. En effet, force est de constater qu'en Charolais, immédiatement au nord du Brionnais, moins d'églises ont été reconstruites au XIX^e siècle et moins de cimetières ont été séparés du lieu de culte. Ce contraste entre deux territoires voisins reflète deux structures socio-économiques distinctes. Sous l'Ancien Régime, la population du Brionnais compte un certain nombre de paysans riches, ce sont des éleveurs emboucheurs, à l'instar des familles Mathieu et Circaud, qui ont su tirer profit d'un terroir riche où les herbages sont meilleurs qu'en Charolais. Cette paysannerie aisée, qui dans les sources se qualifie de « laboureurs propriétaires », conserve une certaine indépendance vis à vis des seigneurs puis des bourgeois¹⁸¹¹. Au contraire, en Charolais, la seigneurie puis la bourgeoisie pèsent de tout leur poids sur la paysannerie, comme en témoigne le maintien du système de fermage métayage jusqu'au milieu du XX^e siècle ! En outre, le XIX^e siècle en Charolais voit le développement de grands centres industriels (Montceau-les-Mines, Le Creusot, Gueugnon), et avec eux l'émergence d'une classe ouvrière qui vient peupler les villes au détriment des campagnes. La situation économique est donc différente en Brionnais

¹⁸⁰⁹ Dans les notices, se reporter notamment à la section « Entretien du bâtiment ».

¹⁸¹⁰ TIMBERT 2013.

¹⁸¹¹ Les structures économiques et sociales du Brionnais au XVIII^e siècle ont été étudiées par Pierre Durix dans le cadre de sa thèse (DURIX P. 1983). Pour une histoire de la société charolaise et brionnaise du XIX^e siècle à nos jours, on pourra se reporter à la thèse de Dominique Fayard (FAYARD 2011).

et en Charolais et cela a une incidence sur les choix politiques et la pratique religieuse des habitants. Les brionnais ont une sensibilité politique plutôt conservatrice et ce sont des catholiques pratiquants, quand les charolais portent davantage leurs voix à gauche et ont une pratique religieuse moins forte. Ce constat explique que la nécessité d'agrandir ou de reconstruire les églises de villages aient été beaucoup plus importante en Brionnais que sur le territoire voisin.

Chapitre XIII – Les plans des églises romanes

Nous choisissons de procéder d’abord à l’analyse formelle des églises (plans et élévations), puis à leur étude matérielle, parce qu’en Brionnais la pierre à bâtir de bonne qualité ne manque pas. Par conséquent, le facteur de l’approvisionnement ne représente pas une contrainte majeure sur les choix architecturaux¹⁸¹². À l’inverse, la volonté de mettre en œuvre tels ou tels types d’architecture nécessite la maîtrise de certaines techniques. Il apparaissait donc plus pertinent de décrire d’abord les formes rencontrées, avant d’exposer les solutions techniques employées. Par ailleurs, si de nombreuses églises brionnaises sont connues de tous, le mode d’enquête retenu ici a permis la réalisation d’un corpus dense comprenant des églises ou parties d’édifices romans plus méconnus. Ce constat impliquait lui aussi de débiter par l’analyse architecturale.

La volonté d’établir une typologie des plans des églises romanes du Brionnais n’est pas nouvelle. Jean Virey le fait, dès 1892, pour les églises mâconnaises du Brionnais dans son ouvrage *L’architecture romane dans l’ancien diocèse de Mâcon*. Raymond Oursel complète ce travail, en 1956, pour les églises autunoises du Brionnais, dans son livre *Les églises romanes de l’Autunois et du Brionnais*. En 2000, Matthias Hamann entreprend lui aussi ce même exercice dans le cadre de sa thèse¹⁸¹³. Jean Virey et Raymond Oursel ont identifié la plupart des plans qui figurent dans la typologie que nous proposons, mais sans leur

¹⁸¹² À l’inverse de la région du Gâtinais, par exemple, où la faiblesse des ressources en pierre à bâtir obligea les bâtisseurs à recourir aux remplois, en particulier de sarcophages (C. Coulangéon, « La construction des églises aux X^e et XI^e siècles dans le Gâtinais et le sud de la Brie », dans GELY, LORENZ 2011, p. 109-119).

¹⁸¹³ VIREY 1892, p. 24-26 ; OURSEL R. 1956, p. 22-27 ; HAMANN 2000 a, p. 203-205, 211-215.

consacrer un développement structuré et conséquent – cinq pages chez Raymond Oursel, et trois pages chez Jean Virey. Ils indiquent un type de plan, par exemple nef unique, travée de chœur et abside, et listent quelques édifices répondant à ce type. Ils n'étaient pas leur démonstration par l'indication de mesures, ils ne cherchent pas à établir de comparaisons entre les types, à mettre en évidence des nuances au sein d'une même catégorie, à faire le lien entre la forme et la fonction de l'église. Quant à la typologie bâtie par Matthias Hamann, elle est finalement assez succincte. Pour les édifices à nef unique, il détermine trois types : les bâtiments de plan trapézoïdal (*Saalkirchen mit trapezoidem Grundriss*), les édifices pourvus d'une travée de chœur et d'une abside (*Saalkirchen mit einfachem Chorjoch und Apsis*), et les églises dotées d'une travée de chœur rectangulaire encadrée de niches latérales et d'une abside (*Saalkirchen mit rechteckigem Chorjoch, Seitennischen und Apsis*)¹⁸¹⁴. Immédiatement, deux difficultés apparaissent. La datation des églises qu'il classe parmi les plans trapézoïdaux est très incertaine ; et si on considère les élévations, on constate que les « travées de chœur à niches latérales » sont couvertes de coupoles et sont, par conséquent, une variété de transept : il serait donc nécessaire d'introduire la notion de *transept réduit* pour désigner une croisée couverte d'une coupole et encadrée de bras se réduisant à de simples arcades murales¹⁸¹⁵. Ce plan caractérise un nombre non négligeable d'églises du Brionnais. Jean Virey et Raymond Oursel l'ont identifié sans parvenir à le définir clairement, et en maintenant généralement l'appellation *travée de chœur*.

L'originalité de la présente typologie réside dans la prise en compte de la totalité des églises du Brionnais, qu'elles soient connues par des données de terrain ou par des sources textuelles et iconographiques.

Éléments de méthode

Pour tous les édifices cités dans le développement qui suit, nous utiliserons les conclusions auxquelles nous sommes parvenus au terme de l'étude approfondie de chacun des sites : le détail de ces études et les références archivistiques précises se trouvent dans les notices du tome CORPUS.

¹⁸¹⁴ Type I : Saint-Prix à Dyo, Saint-Georges de Saint-Symphorien-des-Bois. Type II : Saint-Martin-de-Lixy, Saint-Martin-la-Vallée, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Saint-Martin-du-Lac, Baugy, Vauban, Fleury, Vindecy, Saint-Martin d'Anzy, Amanzé, Baudemont, Dyo, Saint-Didier-en-Brionnais, Tancon, Sarry. Type III : La Chapelle-sous-Dun, Montceaux-l'Étoile, Curbigny.

¹⁸¹⁵ L'expression « transept réduit » a été utilisée pour la première fois par N. Reveyron, dans REVEYRON 2008 a.

La restitution des plans des églises détruites est en grande partie fondée sur les visites pastorales des XVII^e et XVIII^e siècles. Parmi ces visites, celle du diocèse de Mâcon, en 1746, est particulièrement riche d'informations. Fréquemment, le visiteur donne les longueurs et les largeurs des différentes parties de l'église, mais il utilise conjointement le pied et le pas comme unités de mesure : souvent, il indique les dimensions de la nef en pas et celle du *chœur* et du *sanctuaire* en pied. Comment convertir ces unités de mesure ? Théoriquement, le pied utilisé en 1746 est le pied du Roi qui équivaut à 0,325 m. Une étude récente menée sur des édifices de la Nièvre a montré la justesse de cette équivalence¹⁸¹⁶. C'est donc celle que nous avons retenue pour effectuer les calculs. Cependant, quand on peut comparer les mesures données en pieds avec celles observables sur le terrain, on constate un grand flottement par rapport à la théorie. Le pied utilisé pour mesurer la longueur de la nef de Châteauneuf équivaut à 0,442 m, tandis que celui utilisé pour la largeur vaut 0,337 m, mais il ne correspond plus qu'à 0,25 m quand il s'agit de mesurer la profondeur de l'abside. À Saint-Martin-de-Lixy, le pied oscille entre 0,301 et 0,333 m et, à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, il correspond tantôt à 0,27 m, tantôt à 0,30 m. Ces fluctuations s'expliquent peut-être par la méthode employée pour évaluer les distances : les visiteurs demandaient-ils les mesures au curé ? Les évaluaient-ils à l'œil ? Ou utilisaient-ils un outil de mesure ? Suivant cette dernière hypothèse, prenaient-ils en compte l'épaisseur des murs ? Et à quelle hauteur du sol les mesures étaient-elles prises ? Par exemple, lorsque l'abside possède une arcature, la mesure prenait-elle en compte son épaisseur ? Les incertitudes sont nombreuses et expliquent les écarts de mesure constatés. Concernant le pas, là encore nous avons choisi de convertir les mesures selon la valeur théorique, à savoir qu'un pas équivaut à 0,62 m. Toutes les mesures données en pas dans les visites pastorales correspondent à des parties d'édifices aujourd'hui détruites, sauf la croisée du transept d'Iguerande qui mesure 9 pas en carré. Un calcul permet de déduire que le pas utilisé à Iguerande mesure 0,55 m, mais toujours avec la marge d'incertitude évoquée précédemment.

¹⁸¹⁶ Les recherches ont porté sur les anciennes mesures du centre historique de la France (CHARBONNIER 2012, p. 191).

XIII.1. Proposition de typologie

La typologie des plans, présentée dans le tableau ci-après, contient deux grands ensembles : les édifices à nef unique (type U), et ceux dont la nef présente trois vaisseaux (type V). Parmi les églises à nef unique, on distingue celles possédant un transept de celles n'en disposant pas. Celles dotées d'un transept sont classées en deux groupes selon qu'elles présentent un transept réduit ou un transept pourvu de bras. Concernant les églises dotées d'une nef à trois vaisseaux, les catégories ont été établies en fonction des types de chevet : simple abside, chevet à chapelles alignées, chevet à chapelles échelonnées, chevet à déambulatoire ou chevet composé de chapelles à fond plat.

Dans le tableau, pour chaque type, les églises sont rangées en trois colonnes suivant que l'édifice est conservé intégralement, partiellement, ou seulement restitué grâce aux sources. Dans cette dernière colonne, les églises dont la restitution est fiable sont notées en noir tandis que celles dont la restitution est incertaine sont en gris. En effet, les sources textuelles utilisées sont généralement des visites pastorales de la première moitié du XVIII^e siècle, et par conséquent, il n'est pas toujours possible d'affirmer que les églises décrites dans ces textes sont romanes. Cependant, le précédent chapitre a montré que les transformations ou reconstructions des églises romanes intervinrent plutôt à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, si bien que la probabilité que les sources décrivent l'état roman est forte. Le deuxième obstacle réside dans le vocabulaire utilisé par les visiteurs du XVIII^e siècle, et dans le fait qu'ils désignent les espaces en fonction de la liturgie qui leur est attachée, et non pas suivant une définition architecturale. Quand on peut confronter le texte à l'édifice, on constate que *chœur* désigne la travée de chœur et *sanctuaire* l'abside. Cependant, s'il y a un transept, c'est sa croisée qui sera désignée par le terme *chœur*, tandis que la travée de chœur prendra éventuellement le nom d'*avant-chœur*. On notera que le terme *sanctuaire* ne donne aucune information sur la forme architecturale de l'espace désigné. Toutefois, il est parfois remplacé par le terme *coquille* qui indique une forme absidale.

À la fin du tableau figure la liste des églises détruites, et dont les sources ne permettent pas la restitution du plan.

TYPLOGIE DES PLANS				
Type	Caractéristiques du type	Édifices conservés	Édifices partiellement conservés + Sources	Édifices disparus connus par des sources
Nef unique + abside				
U-A1	Nef unique Abside	St-Martin-de-Lixy St-Martin-la-Vallée	Vindecy (?)	Coublanc Mailly Marcigny, St-Pierre Ste-Foy St-Germain-en-B., paroissiale
U-A2	Nef unique Travée de chœur Abside		Anzy-le-Duc, St-Martin Bourg-le-Comte Charlieu (état 1) Chassenard Fleury-la-Montagne Marcigny, St-Nicolas Melay Montceaux-l'Étoile Montmegin Mussy-sous-Dun Oyé Ozolles St-Forgeux St-Julien-de-Civry St-Martin-du-Lac St-Maurice-lès-Chât. Trivy	Amanzé Arçon Céron Chambilly Chauffailles Chenay-le-Châtel Colombier-en-Brionnais Dompierre Dyo, paroissiale Gibles Iguerande, St-Marcel Marcigny, St-Nizier Matour Montmelard, paroissiale Ouroux Pouilly-sous-Charlieu Prizy St-Bonnet-des-Bruyères St-Christophe St-Didier St-Forgeux, chapelle St-Germain-de-Rives St-Nizier-s-Charlieu St-Pierre-la-Noaille St-Symphorien-des-Bois Tancon Varenne-Reuillon Varennes-sous-Dun
U-A3	Nef unique Double travée de chœur Abside		Briennon Vauban	
Nef unique + transept réduit				
U-B1	Nef unique Transept réduit Abside	Baugy, St-Pons Jonzy	Avrilly Chapelle-sous-Dun Curbigny Ligny-en-Brionnais St-Léger	Baudemont St-Igny-de-Roche
U-B2	Nef unique Transept réduit Travée de chœur Abside	Vareilles	Briant St-Julien-de-Cray	

Type	Caractéristiques du type	Édifices conservés	Édifices partiellement conservés + Sources	Édifices disparus connus par des sources
Nef unique + transept				
U-C1	Nef unique Transept Travée de chœur + bas-côtés Chevet à chapelles alignées		St-Laurent-en-B.	
U-C2	Nef unique Transept Chevet à chapelles alignées		Dun (St-Racho)	
U-C3	Nef unique Transept Travée de chœur + bas-côtés Abside		St-Bonnet-de-Cray	
U-C4	Nef unique Transept Travée de chœur Abside		Aigueperse St-Igny-de-Vers	
Nef à 3 vaisseaux + abside				
V-A	Nef Transept saillant Travée de chœur Abside	Varenne-l'Arconce		
Nef à 3 vaisseaux + chevet à chapelles alignées				
V-B1	Nef Chevet à chap. alignées	St-Germain-en-B.		
V-B2	Nef Transept Chevet à chap. alignées			Ligny-en-B. - St-Rigaud
V-B3	Nef Transept saillant Travée de chœur + bas-côtés Chevet à chap. alignées	Iguerande, St-André Marcigny, Trinité		
V-B4	Nef Transept inscrit Travée de chœur + bas-côtés Chevet à chap. alignées	Châteauneuf Semur, St-Hilaire	Charlieu (état 2)	
Nef à 3 vaisseaux + chevet à chapelles échelonnées				
V-C	Nef Transept saillant Chevet à chap. échelonnées	Anzy-le-Duc (état 3)	Charlieu (état 3)	
Nef à 3 vaisseaux + chevet à déambulatoire				
V-D	Nef Transept inscrit Chevet à déambulatoire	Bois-Sainte-Marie		

Nef à 3 vaisseaux + chapelles à fond plat			
V-E	Nef Transept débordant Chevet dit bernardin	La Bénisson-Dieu	
Édifices dont le plan est inconnu			
Anzy-le-Duc, chapelle Sainte-Marie Artaix Baugy, Saint-Didier Briant, chapelle Saint-Jean Cée, paroissiale Changy, paroissiale Changy, chapelle Charlieu, chapelle Saint-Martin Chassigny-sous-Dun, paroissiale Curbigny, chapelle Saint-Martin Dyo, chapelle Saint-Prix Gibles, chapelle Saint-Pierre Iguerande, Saint-Jean-Baptiste L'Hôpital-le-Mercier, paroissiale		Montmelard, chapelle Saint-Martin Montmelard, prieuré de Crozan Noailly, paroissiale Oyé, chapelle Sainte-Marie Oyé, chapelle de Sancenay Saint-Denis-de-Cabanne, paroissiale Saint-Yan, paroissiale Saint-Yan, chapelle Sarry, paroissiale Semur, Sainte-Marie-Madeleine Vindecy, chapelle Vivans	

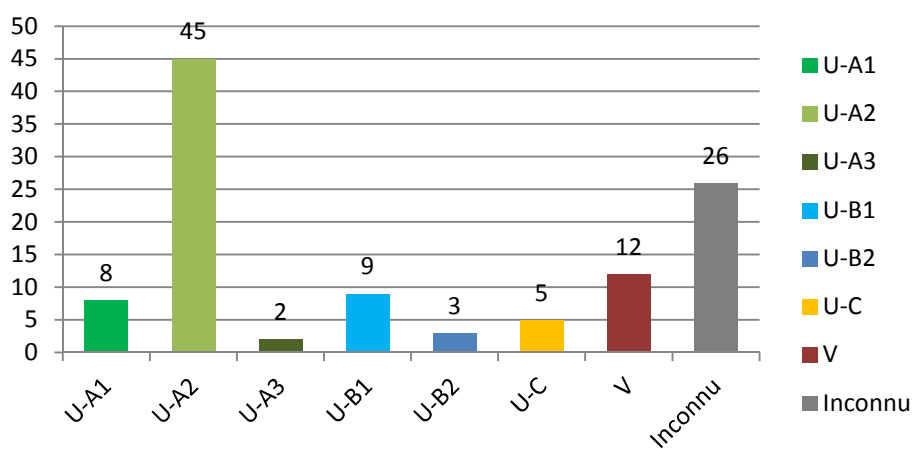


Fig. 49 : Histogramme des églises en fonction des types de plan.

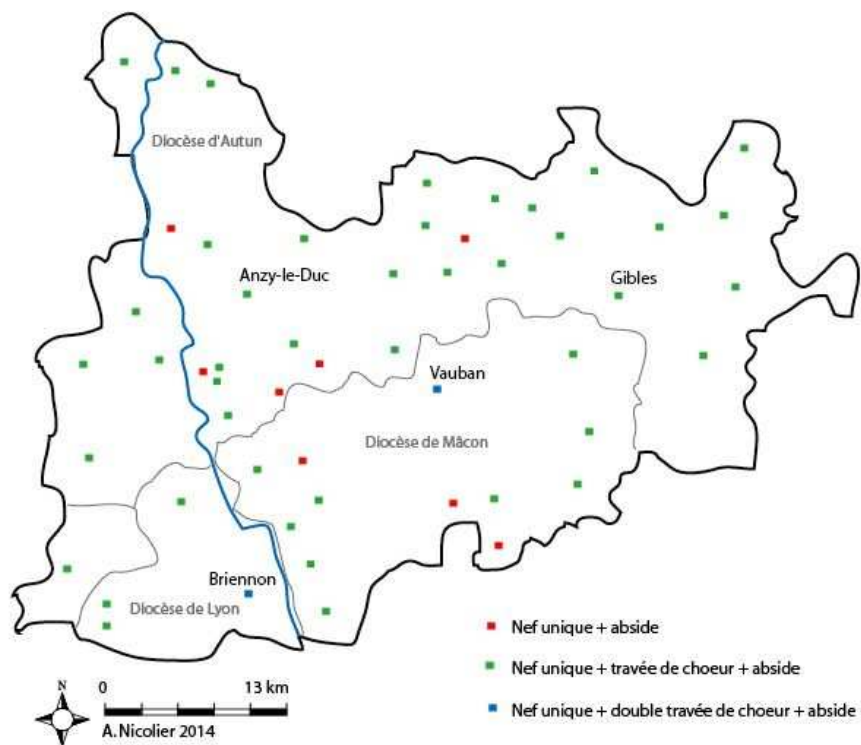


Fig. 50 : Répartition des plans à nef unique et sans transept (types U-A) sur le territoire brionnais

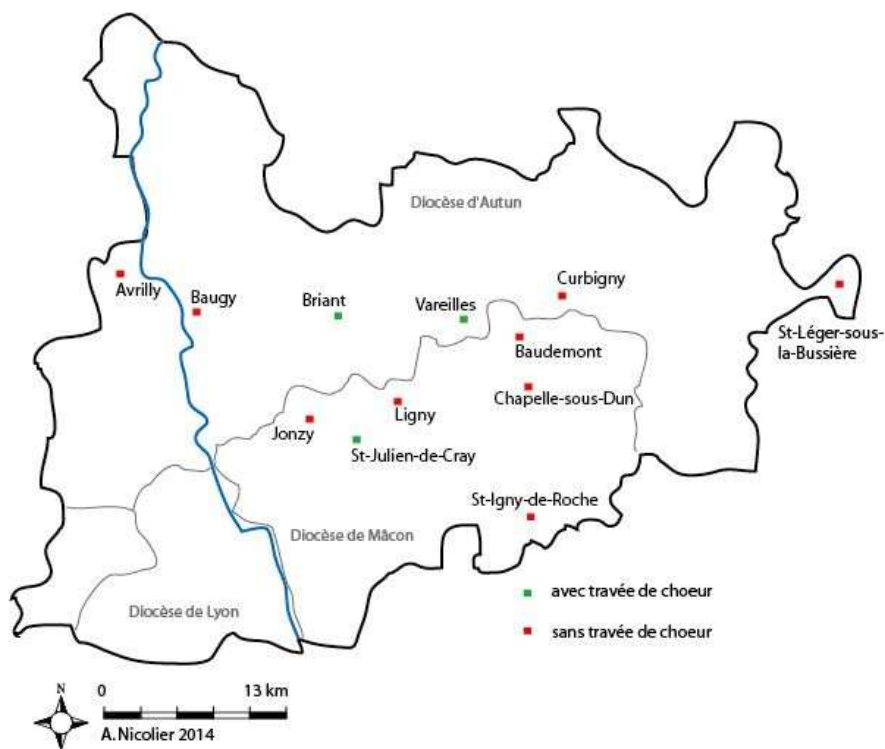


Fig. 51 : Répartition des plans à nef unique et transept réduit (U-B) sur le territoire Brionnais

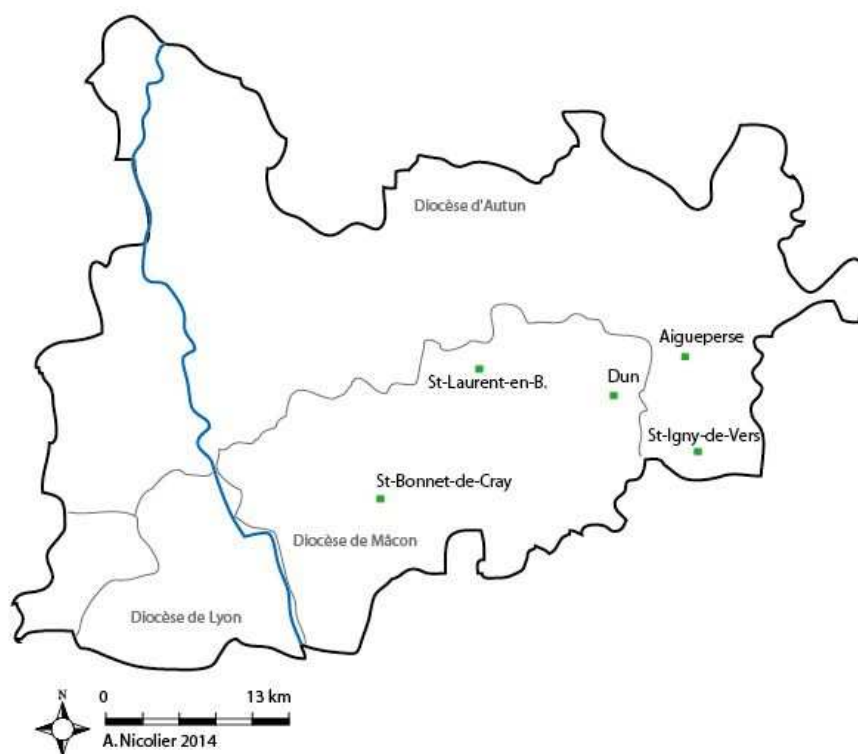


Fig. 52 : Répartition des plans à nef unique et transept (U-C) sur le territoire brionnais

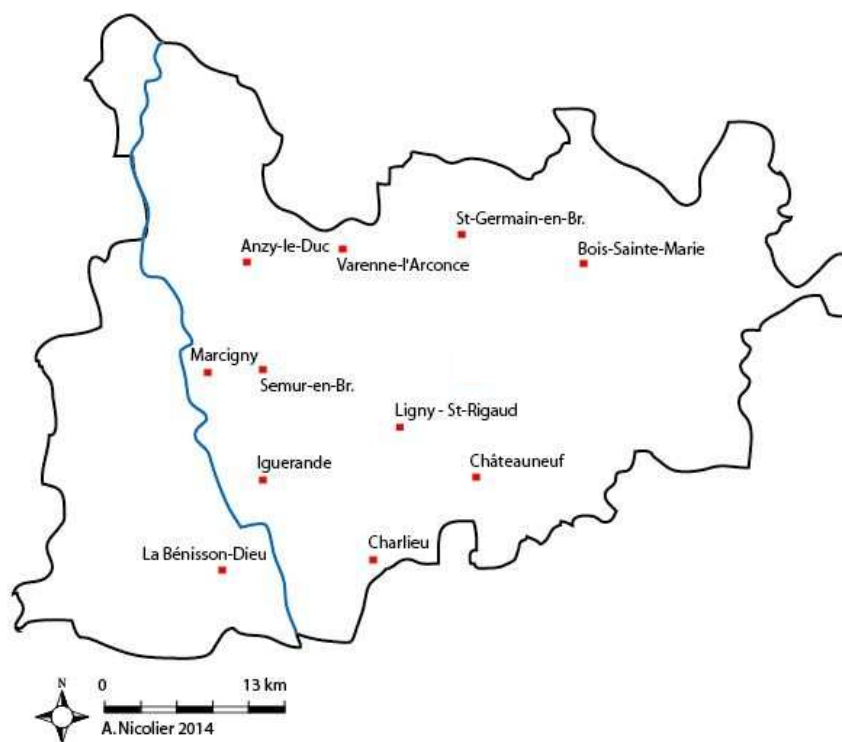


Fig. 53 : Répartition des églises à 3 vaisseaux (types V) sur le territoire brionnais

XIII.2. Les églises à nef unique : 9 types de plan pour 73 sites

Dans les églises à nef unique, un des critères majeurs de différenciation est la présence ou non du transept, avec le plan qu'il adopte éventuellement. Le développement qui suit est donc organisé en trois temps en étudiant d'abord les églises dépourvues de transept, puis celles dotées d'un transept réduit, enfin celles possédant un transept pourvu de bras.

La typologie des plans est illustrée par des planches dans le tome des annexes, où c'est l'état roman qui est représenté : les adjonctions tardives ne sont pas dessinées (sacristies, chapelles, nefs allongées, etc.), et les éléments certains mais disparus sont restitués (nef, abside). Les murs dont les longueurs sont connues grâce aux relevés de terrain ou aux sources, sont figurés par un trait plein, à défaut, par des pointillés. Tous les plans sont à la même échelle.

XIII.2.1. Les églises sans transept

Les églises à nef unique dépourvues de transept se répartissent en trois catégories, suivant qu'elles possèdent ou non une travée de chœur, et selon la forme de celle-ci, à une ou deux travées.

XIII.2.1.1. Les édifices à abside mais sans travée de chœur (U-A1)

Le plan le plus simple utilisé par les bâtisseurs romans en Brionnais est composé d'une nef unique ouvrant sur une abside, dit type U-A1. Deux édifices intégralement conservés adoptent ce parti : les églises paroissiales de Saint-Martin-la-Vallée et de Saint-Martin-de-Lixy ([annexe 54](#)). Nous émettons l'hypothèse que les églises de Coublanc, Mailly, Saint-Pierre de Marcigny, Sainte-Foy et Saint-Ambrun de Saint-Germain-en-Brionnais adoptaient également ce plan, mais l'incertitude est grande : ces cinq édifices sont détruits, et les sources textuelles sont tardives. Par ailleurs, seules les visites pastorales relatives à Mailly et Coublanc précisent que leur sanctuaire avait la forme d'une abside. Un dernier édifice doit être mentionné : l'église de Vindecy. Elle conserve sa nef romane, et les sources indiquent qu'elle ouvrait directement sur le *sanctuaire* sans l'intermédiaire d'une travée de chœur. Cependant, les dispositions d'une chapelle gothique placée au nord, et les données

textuelles qui signalent un sanctuaire très petit invitent à restituer un chevet à fond plat plutôt qu'une abside, mais rien n'empêche de supposer que ce chevet plat ait remplacé une abside romane. Nous maintenons Vindecy dans le type U-A1, mais son cas sera mis en perspective avec d'autres exemples de chevet à fond plat dans la section XIII.2.4.

Parmi les huit églises appartenant au type U-A1, six sont des églises paroissiales (Saint-Martin-la-Vallée, Saint-Martin-de-Lixy, Vindecy, Coublanc, Mailly et Saint-Ambrun¹⁸¹⁷). L'église de Sainte-Foy est un prieuré-cure, quand Saint-Pierre de Marcigny est une chapelle.

Les églises conservées de Saint-Martin-la-Vallée et Saint-Martin-de-Lixy présentent une abside particulièrement allongée : au-delà du diamètre, les murs latéraux se prolongent, deviennent parallèles, et assurent le contact avec la nef. L'espace rectangulaire ainsi formé constitue une sorte de chœur. Cependant, on ne peut pas parler de travée de chœur, car, architecturalement, cet espace n'est pas distinct de l'abside dont il ne constitue qu'une extension.

Les dimensions des édifices du type U-A1 sont relativement modestes : la longueur totale dans-œuvre se situe entre 16 et 20 m ([annexe 53](#)). La longueur des nefs oscille entre 10,80 m et 13 m, la largeur autour de 6 / 7 m, et la profondeur de l'abside n'excède pas 5 m. L'église de Vindecy fait cependant exception : sa nef est longue de 17,80 m, soit 1,27 m de plus que la longueur totale de l'église de Saint-Martin-de-Lixy ! C'est une des plus longues nefs uniques du Brionnais, tous types confondus. Il est fort dommage que son sanctuaire soit détruit, mais d'après des témoignages des XVIII^e et XIX^e siècles, il était si « *chétif* » qu'il ne pouvait contenir le maître-autel¹⁸¹⁸.

En règle générale, les tours de clocher se dressent au-dessus de la travée de chœur ou à la croisée du transept quand les églises en sont pourvues. Ces deux éléments étant absents dans les églises du type U-A1, deux solutions ont été adoptées. La première est le clocher-mur construit au-dessus de l'arc triomphal, tel qu'on le voit à Saint-Martin-de-Lixy, et tel qu'il existait à Vindecy et Saint-Ambrun. La deuxième solution consiste à édifier la tour de clocher contre l'abside, comme c'est le cas à Saint-Martin-la-Vallée. Une tour semblable

¹⁸¹⁷ Il existe un doute sur le statut de l'église Saint-Ambrun ; les textes modernes la qualifient de chapelle, mais on peut supposer qu'elle était paroissiale avant la fondation d'un chapitre de chanoines à Saint-Germain-en-Brionnais.

¹⁸¹⁸ D'après les témoignages du curé Fraty en 1831 (archives municipales) et du visiteur de 1729 (ADSL – G 926, f° 391-392).

existait à Coublanc : « Le clocher qui est à la droite du sanctuaire est une petite tour carrée » explique le visiteur de 1746¹⁸¹⁹. Dans ces deux édifices, la tour est bâtie au sud de l'abside. À Marcigny, l'église Saint-Pierre étant une chapelle, il est peu probable que le clocher se soit présenté sous la forme d'une tour. Quant à Sainte-Foy, le visiteur de 1729 écrit que le clocher était « placé sur le chœur »¹⁸²⁰, il s'agissait donc vraisemblablement d'un clocher-mur.

Les églises à nef unique et abside se rencontrent partout en France et en grand nombre car ce plan est adapté à l'accueil d'une petite communauté paroissiale. En revanche, on observe en Brionnais un allongement de l'abside qui n'est pas systématique ailleurs. Si on considère les petites églises de la Dombes, un territoire proche du Brionnais, et par exemple celle de Chanteins, on constate qu'elle possède une abside strictement semi-circulaire, par conséquent, l'espace de chœur a été ménagé à l'extrémité orientale de la nef par une disposition particulière du mobilier liturgique. En effet, les autels secondaires, qui en Brionnais encadrent l'arc triomphal, sont avancés dans la nef, de même que la poutre de gloire (fig. 54-55).



Fig. 54 : Comparaison dans la disposition du mobilier liturgique dans les églises de Chanteins (à gauche) et de Saint-Martin-la-Vallée (à droite).

À Saint-Martin, les encoches qui recevaient la poutre de gloire sont conservées au niveau de l'arc triomphal.

¹⁸¹⁹ DECHELETTE (éd.) 1898-1902, t. 3, p. 562-572.

¹⁸²⁰ ADSL – G 926, f° 373-374.



Fig. 55: L'abside est nettement plus profonde à Saint-Martin-de-Lixy (à droite) qu'à Chanteins (à gauche).

XIII.2.1.2. Les édifices à abside et travée de chœur (U-A2)

Dans les édifices de type U-A2, une travée de chœur s'intercale entre la nef et l'abside. D'après nos estimations, plus de la moitié des églises romanes du Brionnais devaient adopter ce plan¹⁸²¹. Paradoxalement, aucune n'est conservée en totalité, mais 17 le sont partiellement, tandis que 28 ne sont connues que par des sources textuelles ou iconographiques. Par exemple, des relevés effectués au XIX^e siècle par l'architecte André Berthier montrent que les églises détruites de Chambilly, Montmelard et Saint-Bonnet-des-Bruyères appartenaient à ce type¹⁸²². De même, un plan de l'église de Chenay-le-Châtel, dressé au XIX^e siècle par Jacques-Gabriel Bulliot, atteste de son appartenance à cette catégorie¹⁸²³. Enfin, un descriptif de l'église de Gibles, rédigé par le curé au moment où l'on s'apprêtait à la détruire, prouve que l'édifice était roman et adoptait le plan U-A2¹⁸²⁴. Quant aux 23 autres églises, elles sont connues uniquement par des sources tardives et, comme pour le type précédent, on se heurte à l'impossibilité d'affirmer que l'église décrite était romane. Enfin, il faut préciser que pour 16 des 28 églises détruites, les sources évoquent le *sanctuaire*, mais ne précisent pas s'il s'agit d'une abside.

Sur les 44 églises du type U-A2, 42 sont paroissiales, 2 sont des chapelles (la chapelle de Lespinasse à Saint-Forgeux et Saint-Marcel d'Iguerande), et il y a une prieurale (Saint-Nicolas de Marcigny).

¹⁸²¹ 54 % des églises dont le plan est connu adoptent le type U-A2.

¹⁸²² Chambilly : ADSL – O 364 ; Montmelard : ADSL – O 1360; Saint-Bonnet-des-Bruyères: ADR – Op 5000/7.

¹⁸²³ BULLIOT 1849, t. 1.

¹⁸²⁴ Une copie du manuscrit de 1867 est conservée au Centre d'Études des Patrimoines de Saint-Christophe-en-Brionnais.



Fig. 56 : Quelques églises du type U-A2 : Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Montmegin et Bourg-le-Comte.

La majorité des églises de ce type ont une longueur totale comprise entre 15 et 20 m, et la largeur des nefs oscille entre 5 et 7 m ([annexe 53](#)). Il n'y a donc pas de différence significative avec les édifices du type U-A1 : l'abside et la nef de Saint-Martin-la-Vallée sont plus allongées que celles de beaucoup d'églises du type A2, ce qui compense l'absence de travée de chœur.

La travée de chœur est l'élément qui distingue les églises U-A2 des églises U-A1. C'est aussi l'espace pour lequel on dispose des données les plus nombreuses et les plus fiables car il est souvent parvenu jusqu'au XIX^e siècle, ou jusqu'à nos jours, sans transformations majeures. Cette survie tient à l'emplacement : quand les églises ont été agrandies, ce sont les extrémités qui ont été détruites (abside ou premières travées des nefs), mais le chœur a naturellement été épargné. Par ailleurs, entre le XV^e et le XVIII^e siècle, la travée de chœur a souvent été encadrée par une sacristie et une chapelle, ce qui l'a protégé des transformations pratiquées au XIX^e siècle. Les travées de chœur ont également été épargnées car la plupart portent la tour du clocher. Enfin, on les aura préservées en raison de la sacralité attachée à cet espace. Ainsi, en observant les travées de chœur des 17 églises dont le plan figure en [annexe 55](#), il a été possible de définir trois catégories :

1/ les églises dont la travée de chœur est profonde relativement à sa largeur (en moyenne, $l. = 1,15 P$) : Trivy, Chassenard et Saint-Forgeux-Lespinasse ;

2/ les églises dont la travée de chœur est peu profonde et large (en moyenne, $l. = 2,49 P$) : Montceaux-l'Étoile, Bourg-le-Comte et Saint-Bonnet-des-Bruyères ;

3/ les églises dont la largeur et la profondeur de la travée de chœur sont proportionnées (en moyenne, $l. = 1,7 P$) :

3.1/ travées profondes de 2 à 2,60 m et larges de 3,20 à 5,10 m : Chambilly, Montmelard, Montmegin ;

3.2/ travées profondes de 3,30 à 4 m et larges de 5,30 à 6,50 m : Melay, Fleury-la-Montagne, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Saint-Martin-du-Lac, Anzy-le-Duc, Mussy-sous-Dun, Chenay-le-Châtel.

L'église Saint-Nicolas de Marcigny et la première prieurale de Charlieu n'entrent dans aucune de ces trois catégories, étant donné leurs dimensions très importantes. La première mesurait plus de 26 m de long, puisqu'à cette longueur il faut ajouter la profondeur de l'abside disparue. Quant à la seconde, révélée par des fouilles, elle mesurait 36 m de long, soit plus du double de l'église de Bourg-le-Comte, par exemple, qui appartient pourtant au même type. De telles dimensions s'expliquent certainement par le statut monastique de ces églises.

La majorité des églises du type U-A2 sont dotées de tours de clocher édifiées au-dessus de la travée de chœur¹⁸²⁵. Les églises de Montmegin et Varenne-Reuillon disposaient de clochers-murs placés à la jonction entre la nef et la travée de chœur. En revanche, les églises de Saint-Martin-du-Lac et de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf possèdent des clochers latéraux édifiés au sud de la travée de chœur : si cette position s'explique aisément dans le type U-A1, elle est moins justifiée dans le type U-A2, où la tour peut prendre place sur la travée de chœur.

À l'instar du type U-A1, le plan à nef unique, travée de chœur et abside est très répandu dans toute la France parce que lui aussi est bien adapté à l'accueil des paroissiens. Le changement du mobilier liturgique et la réfection des sols empêchent de connaître l'emplacement primitif de l'autel majeur. Actuellement, il est généralement installé dans la travée de chœur, mais il est probable qu'il se trouvait à l'origine dans l'abside, à l'instar de la disposition toujours adoptée à Montceaux-l'Étoile. Ainsi, du point de vue de la liturgie, l'abside faisait office de *sanctuarium*, tandis que la travée de chœur était le *presbyterium*, le lieu réservé au clergé¹⁸²⁶.

¹⁸²⁵ La forme et l'emplacement du clocher des églises d'Anzy-le-Duc, Saint-Julien-de-Civry, Chauffailles, Arçon, Saint-Marcel d'Iguerande et la chapelle de Saint-Forgeux sont inconnus.

¹⁸²⁶ Sur la définition des termes chœur, *presbyterium* et *sanctuarium*, voir Y. Esquieu, dans BAUD 2014, p. 112-120.

XIII.2.1.3. Les édifices à abside et double travée de chœur (U-A3)

Les églises paroissiales de Vauban et de Briennon possèdent une nef unique, une double travée de chœur, et une abside ([annexes 53 et 56](#)).



*Fig. 57 : Église de Briennon.
Vues extérieure et intérieure des parties orientales.*

Vue intérieure : au premier plan, l'arc triomphal et, à l'arrière plan, l'arcade séparant les deux travées du chœur.

Les parties orientales de l'église de Vauban sont légèrement plus étroites que celles de Briennon, mais beaucoup plus profondes : l'abside est plus allongée, et les deux travées de chœur ont la même profondeur, tandis qu'à Briennon la travée orientale est presque deux fois moins profonde que la travée occidentale. Il est impossible de comparer leur nef, car la longueur de celle de Briennon est inconnue, et que nous n'avons qu'une idée approximative de sa largeur. Avec ses 24 m de long, l'église de Vauban est plus grande que la majorité des églises du type U-A2.

À Vauban, l'arc triomphal, l'arc séparant les deux travées de chœur et l'arc ouvrant sur l'abside sont larges et de dimensions proches. Au contraire, à Briennon, il est surprenant de constater que l'arc séparant les deux travées est très étroit. Il est large de 2,60 m, et l'arc triomphal de 4,80 m. Ainsi, quand on se place au centre de la nef, seul l'arc central de l'arcature de l'abside est visible. Si on se fie au plan de l'église de Baudemont (U-B1) dessiné par André Berthier, cet édifice devait présenter la disposition inverse, c'est-à-dire que l'arc triomphal (l. 1,42 m) était bien plus étroit que celui ouvrant sur l'abside (l. 3,70 m)¹⁸²⁷.

Dans les deux églises, le clocher est une tour édifiée au dessus de la travée occidentale du chœur, mais celui de Vauban a été remplacé par un nouveau clocher au XIX^e siècle.

¹⁸²⁷ Plan d'A. Berthier : ADSL – O 119.

Le type U-A3 est beaucoup moins fréquent que les types précédents. Nous avons identifié deux exemples en Charolais à Sainte-Radegonde et au Rousset où, comme à Vauban et à Briennon, la travée occidentale porte le clocher (fig. 58). Hors de Bourgogne, ce plan se rencontre à l'église Saint-Loup d'Avranches (Manche), ainsi qu'à l'église prieurale Saint-Loup de Boudes (Puy-de-Dôme), toutes deux édifiées au XII^e siècle, et à l'église de Saint-Thomas-la-Garde (Loire)¹⁸²⁸.



Fig. 58 : Le Rousset, église Saint-Quentin (Saône-et-Loire).

L'organisation tripartite des parties orientales (deux travées de chœur + une abside) suit parfaitement les prescriptions les plus anciennes en matière de liturgie, lesquelles sont encore pleinement d'actualité à l'époque romane comme l'atteste une chronique rédigée par Gervais de Cantorbéry, en 1185, qui distingue nettement trois espaces successifs, séparés par des marches : le chœur, le *presbyterium* et le lieu où se trouve l'autel majeur¹⁸²⁹. Le chœur est réservé aux chantres et aux membres du clergé qui assistent à l'office, tandis que dans le *presbyterium* se tiennent les ministres et les officiants. On perçoit aisément pourquoi cette tripartition n'a pas été adoptée systématiquement : elle ne se justifiait que dans les églises dotées d'un certain statut, desservies par un clergé nombreux et suivant un rituel particulièrement élaboré. Dès lors, on comprend mal son adoption à Vauban, simple église paroissiale et rurale. Pourtant, la double travée de chœur, qui dessine un espace

¹⁸²⁸ Pour l'église de Boudes, voir PHALIP 2013, p. 211. À l'église de Saint-Thomas-la-Garde, nous avons constaté que la double travée de chœur est beaucoup plus profonde que dans les deux édifices brionnais. En effet, à Vauban, chaque travée est profonde de 2,38 m, tandis qu'à Briennon, la travée occidentale est profonde de 2,14 m et la suivante de 1,27 m. À Saint-Thomas, la travée ouest est profonde de 5,40 m et la suivante de 2,37 m.

¹⁸²⁹ Y. Esquieu, dans BAUD 2014, p. 113. Pour la chronique de Gervais de Cantorbéry, voir MORTET (éd.), 1911, p. 217.

relativement vaste d'environ 30 m², devait bien remplir une fonction. La présence d'une petite communauté monastique peut être envisagée : la double travée de chœur aurait permis aux moines de prendre place dans l'église en étant séparée des fidèles. Mais aucune source ne corrobore l'hypothèse d'un prieuré-cure. En outre, il est impossible de déterminer où se trouvait l'autel majeur : actuellement, un grand autel moderne est installé dans l'abside, mais l'autel en usage est une table simple et contemporaine, installée dans la travée occidentale du chœur, au plus près de la nef. Par ailleurs, la construction tardive d'une chapelle puis d'une sacristie de part et d'autre du chœur a pu faire disparaître des portes qui auraient servi aux religieux à accéder directement au chœur.

À Briennon, l'étroitesse de l'arc séparant les deux travées et la très faible superficie de la travée orientale ne permettent pas de supposer que le chœur accueillait des moines, bien que l'église ait été une petite celle monastique. L'arc étroit apparaît comme un dispositif pérenne marquant une rupture nette entre la nef et le sanctuaire, à l'instar de dispositifs plus légers comme les barrières liturgiques, les voiles et les tentures bien attestés par l'archéologie et par les textes¹⁸³⁰. Dans ces conditions, bien que l'autel roman soit perdu, on restitue volontiers son emplacement dans l'abside, là où se trouve actuellement un autel moderne. Il existe une autre explication, purement pratique, à ce dispositif, à savoir que l'arcade est puissante pour soutenir le poids du clocher. Enfin, l'arcade étroite est susceptible de créer un contraste lumineux entre le sanctuaire très éclairé et la nef plus sombre, comme cela s'observe à l'abbatiale de Fontevraud (fig. 59). Mais à Briennon, toutes les baies romanes ont été modifiées et la nef n'existe plus donc il n'est plus possible de percevoir l'ambiance lumineuse originelle. Les mêmes interrogations se posent pour plusieurs églises auvergnates qui adoptent le système de l'arc triomphal étroit ; certaines sont paroissiales comme à Jou-sous-Monjou, Girgols ou Méallet, mais d'autres sont prieurales comme à Laroquevieille, Lascelle ou Reilhac¹⁸³¹.

¹⁸³⁰ Concernant ces dispositifs, voir B. Phalip, dans BAUD 2014, p. 147-149.

¹⁸³¹ L'arc triomphal, et plus spécifiquement l'arc étroit, font l'objet de travaux par Caroline Roux, voir notamment dans BAUD 2014, p. 125-127 et l'article « Sanctuaires et chœurs fermés : observations sur le dispositif cloisonnant de l'arc triomphal étroit dans l'architecture romane. L'exemple de Jou-sous-Monjou (Cantal) », dans VOYER, SPARHUBERT 2011.



Fig. 59 : Abbaye de Fontevraud. L'arc triomphal étroit crée une esthétique lumineuse particulière avec un sanctuaire qui, vu depuis la nef, apparaît comme baigné de lumière.

Finalement, nous voulons proposer pour Vauban et Briennon, une dernière hypothèse : la double travée de chœur est un moyen de souligner visuellement le caractère sacré de cet espace. En effet, le volume compartimenté des parties orientales, avec sa succession d'arcades, est en rupture complète avec le volume simple de la nef (fig. 60).

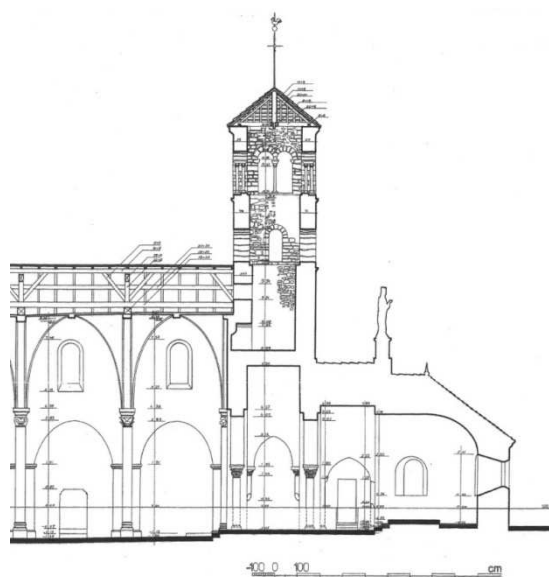
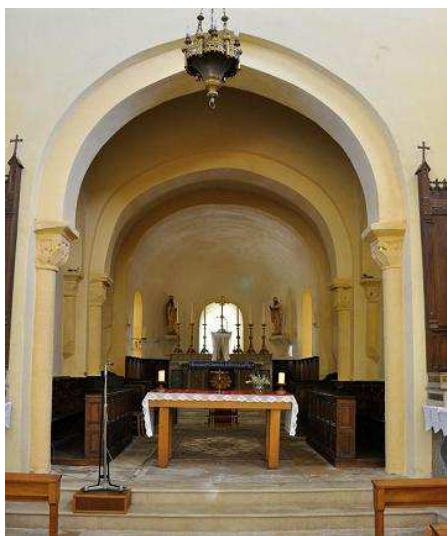


Fig. 60 : Église de Vauban.

Le traitement de l'espace, en plan et en élévation, distingue nettement la partie sacrée de la nef, certes tardive.

XIII.2.2. Les églises à transept réduit

XIII.2.2.1. Les édifices à abside sans travée de chœur (U-B1)

Les églises de ce type possèdent une nef unique, puis une travée couverte par une coupole et dotée d'arcades murales au nord et au sud, et enfin une abside. La valorisation de la travée précédant l'abside nous invite à l'interpréter comme un transept dont les bras atrophiés se limitent à de simples arcades, tandis que la croisée s'identifie à sa coupole. Nous la désignerons par l'expression *transept réduit* pour qualifier cette forme particulière de transept inscrit et même parfois plus étroit que la nef.

En Brionnais, 9 églises appartiennent au type U-B1 et 3 au type U-B2 (nef unique + transept réduit + travée de chœur + abside), soit un total de 12 églises à transept réduit. Bien que loin derrière le type U-A2, les églises à transept réduit constituent le deuxième type de plan le plus utilisé en Brionnais. Toutes ces églises ont le statut paroissial.

Parmi les églises du type U-B1, celles de Baugy et Jonzy sont intégralement conservées dans leur état roman, et celles d'Avrilly, La Chapelle-sous-Dun, Curbigny et Ligny-en-Brionnais possèdent encore leur transept et leur abside en élévation ; enfin, celle de Baudemont, bien que détruite, est connue par des relevés précis, en plan et en coupe, effectués par l'architecte André Berthier au XIX^e siècle¹⁸³². Par conséquent, on connaît bien 7 des 9 églises du type U-B1 ([annexes 53 et 57](#)).

Les deux églises pour lesquelles nous sommes moins renseignés sont celles de Saint-Léger-sous-la-Bussière et de Saint-Igny-de-Roche. La première ne possède plus de roman que le clocher, et les quatre piles qui le portent doivent être partiellement romanes. Cette travée sous clocher est figurée sur un plan dressé par Adrien Pinchard en 1897 en vue de l'agrandissement de l'église¹⁸³³. Sur le dessin, l'architecte supprime les murs latéraux de la travée car il prévoit la construction de bas-côtés. Il la représente couverte d'une coupole, et c'est l'unique indice qui permette de supposer l'existence d'un transept réduit. Concernant l'église de Saint-Igny-de-Roche, elle aussi détruite, on restitue un transept réduit en se basant sur la visite pastorale de 1746 : elle note que l'espace situé entre la nef et l'abside est délimité par quatre arcades, « dont deux font un enfoncement formant deux petits

¹⁸³² ADSL – O 119.

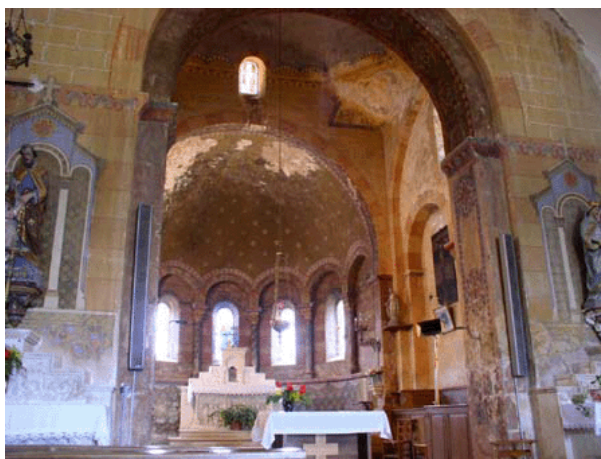
¹⁸³³ ADSL – O 1859.

latéraux »¹⁸³⁴. La présence de bras réduits n'échappe pas à l'évêque de Mâcon lorsque, trois jours après être passé à Saint-Igny, il visite Ligny : « Le chœur est fort élevé en forme de dôme [...]. À droite et à gauche sont deux croisons aussi vastes que le chœur et bien voûtés »¹⁸³⁵. Concernant le couvrement à Saint-Igny, le visiteur parle de « voûte forte » comme à Baudemont, mais cette expression semble désigner une manière de construire plutôt qu'une forme.

Les églises de Ligny, Curbigny, La Chapelle-sous-Dun, Baudemont et Jonzy sont d'une longueur totale qui oscille autour de 18 m et que l'on retrouve dans certains édifices U-A2 : le transept remplace en quelque sorte la travée de chœur. Curbigny et Jonzy se caractérisent par une nef courte et trapue. Bien que la nef de Curbigny soit une restitution, il est frappant de constater les similitudes entre le plan de cette église et celui de Jonzy. Les églises de Ligny, La Chapelle-sous-Dun et Baudemont forment un second groupe qui tire son homogénéité de la forme allongée des nefs, toutes de dimensions très proches. Dans ces deux groupes, la forme barlongue du transept est très marquée, sauf à Baudemont où la profondeur du transept est presque aussi importante que sa largeur. Cette impression de profondeur est accentuée par l'absence de supports à l'entrée de l'abside ; contrairement aux autres églises dont la croisée est nettement délimitée par des supports rectangulaires en forte saillie et fréquemment dotés de colonnes engagées. La disposition de Baudemont se retrouve à Avrilly, où l'entrée de l'abside est marquée par un simple ressaut de l'élévation. Avrilly appartient avec Baugy à un troisième groupe qui se distingue par des dimensions importantes. Les transepts des églises des deux premiers groupes ont une largeur d'environ 5 m, quand ceux de Baugy et Avrilly dépassent 7 m ; la profondeur des premiers oscille entre 2,24 et 3,60 m, tandis que celle des seconds atteint 4,49 m à Avrilly et 5,12 m à Baugy. Les dimensions de la nef détruite d'Avrilly sont inconnues, en revanche la nef de Baugy est immense par rapport à celle de Jonzy : elle est longue de 14,95 m, celle de Jonzy de 8,92 m. Toutes ces églises possèdent une tour de clocher élevée à la croisée du transept.

¹⁸³⁴ DECHELETTE (éd.), 1898-1902, t. IV, p. 581-595.

¹⁸³⁵ DECHELETTE (éd.), 1898-1902, t. VI, p. 408-434.



61	62
63	

Fig. 61 : Église de Ligny-en-Brionnais

Fig. 62 : Église de Baugy

Fig. 63 : Église de Curbigny

XIII.2.2.2. Les édifices à abside et travée de chœur (U-B2)

Parmi les 12 églises paroissiales à transept réduit, 3 possèdent une travée de chœur intercalée entre le transept et l'abside, à Vareilles, Briant et Saint-Julien-de-Cray ([annexes 53 et 58](#) ; fig. 64-65). Elles présentent de grandes similitudes dans leurs dispositions : les transepts sont en moyenne 2 à 2,5 fois plus larges que profonds ; les travées de chœur sont profondes d'1,10 m ; d'ouest en est, chaque espace est moins large que celui qui le précède ; enfin, le clocher est une tour surmontant la croisée du transept.

Cependant, quelques différences existent. À Briant, l'arc triomphal et l'arc ouvrant sur la travée de chœur sont aussi larges l'un que l'autre, tandis qu'à Saint-Julien-de-Cray et Vareilles, l'arc triomphal est plus étroit. Par ailleurs, si les plans sont très semblables, les dimensions varient : l'église de Briant possède les parties orientales les plus développées ; les églises de Saint-Julien-de-Cray et Vareilles possèdent des parties orientales dont les

proportions sont voisines, en revanche, la nef de Saint-Julien est 1,6 fois plus longue que celle de Vareilles. On ne connaît pas les dimensions de la nef de Briant.

Comparativement aux édifices U-B1 (nef + transept réduit + abside), les églises de Vareilles et Saint-Julien-de-Cray ont des dimensions intermédiaires entre les groupes 1-2 et le groupe 3, tandis que l'église de Briant, dont on ignore la longueur de la nef, devait avoir des proportions voisines de celles d'Avrilly et Baugy (groupe 3). En somme, la superficie des transepts varie de 11 à 37 m² : 11 m² pour La Chapelle-sous-Dun, 14 pour Saint-Julien-de-Cray et Jonzy, 15 pour Baudemont, 16 à Curbigny, Ligny et Vareilles, 23 à Avrilly, 27 à Briant et 37 m² à Baugy.

Si on considère l'ensemble des églises à transept réduit (U-B1 + U-B2), on constate que, d'après le plan dressé par l'architecte André Berthier au XIX^e siècle, l'église de Baudemont possédait les bras les moins profonds, à savoir 0,15 m. Parmi les églises conservées, celle de Baugy, qui est dotée du plus vaste transept, est paradoxalement celle dont les bras sont les plus réduits : 0,48 m de profondeur. Les bras des transepts de La Chapelle-sous-Dun, Curbigny, Vareilles et Saint-Julien-de-Cray sont profonds de 0,60 à 0,80 m, tandis qu'à Ligny, Jonzy et Avrilly, leur profondeur est légèrement supérieure à 1 m, et qu'elle atteint 1,50 m à Briant.



Fig. 64 : Église de Vareilles. Coupe longitudinale

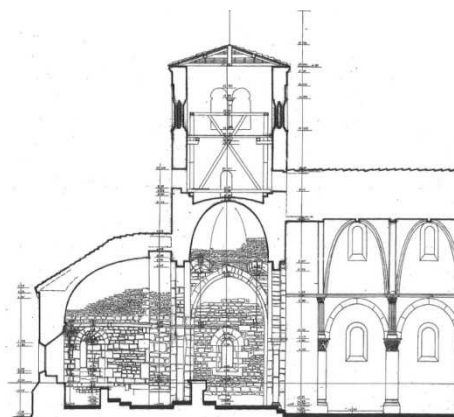


Fig. 65 : Église de Briant.

XIII.2.2.3. Fonction et diffusion des transepts réduits

Le plan à transept réduit n'est pas propre au Brionnais, par conséquent il a été décrit dans divers ouvrages consacrés à d'autres régions. Cependant, les auteurs accordent rarement au transept réduit une place spécifique soit qu'ils considèrent cet espace comme une simple travée portant le clocher, soit qu'ils l'assimilent à une travée de chœur ce qui conduit à éluder la question de la coupole¹⁸³⁶. Pourtant, son mode de couverture particulier et le fait que cet espace n'empêche pas la présence d'une travée de chœur en avant de l'abside interrogent sur les motivations exactes qui incitaient les commanditaires à opter pour ce parti.

Pour les églises du Brionnais, aucun texte contemporain des chantiers de construction ne vient expliquer ce choix. Cependant, quelques observations sont possibles. D'abord, toutes les églises ont le statut paroissial. Par contre, au XII^e siècle – période à laquelle se situe leur construction – elles dépendent de patrons différents. Par exemple, Baugy relève du prieuré de Marcigny, Avrilly de celui d'Anzy-le-Duc, Curbigny de celui de Paray, et Ligny de l'abbaye de Saint-Rigaud. Le transept réduit ne peut donc pas être attribué à un commanditaire particulier. Du point de vue de la répartition géographique, il est à noter que la plupart des églises sont édifiées aux confins des diocèses de Mâcon et d'Autun donc au centre du Brionnais. En outre, elles appartiennent souvent à des paroisses voisines : Avrilly et Baugy se font face de part et d'autre de la Loire ; Jonzy, Saint-Julien-de-Cray, Briant et Ligny sont mitoyennes ; enfin, La Chapelle-sous-Dun, Baudemont, Vareilles et Curbigny forment un troisième groupe de paroisses contigües. Seules les églises de Saint-Léger-sous-la-Bussière et Saint-Igny-de-Roche sont un peu plus isolées. On pourrait donc envisager des influences à

¹⁸³⁶ Dans l'ouvrage qu'il consacre au transept en 2007, Michel Lheure n'évoque pas du tout les transepts réduits (LHEURE 2007). Dans sa thèse sur les églises de l'Angoumois, région particulièrement riche en transepts réduits, Sylvie Ternet ne distingue pas, dans sa typologie des plans, les églises à transept réduit qu'elles associent au type à nef unique + travée sous clocher + abside (TERNET 2006, t. 1, p. 118). André Collet avait procédé de même dans son étude plus ancienne consacrée aux églises de la Dombes (COLLET 1978). Dans l'ouvrage *Les églises romanes de l'ancien diocèse de Chalon*, C. Dickson ne distingue pas, dans la synthèse, les églises à transept réduit des églises que nous avons qualifiées de type U-A2, en revanche, dans la notice consacrée à La Chapelle-sous-Brancion, elle emploie l'expression « faux transept », mais curieusement elle ne la conserve pas pour décrire les églises de Saint-Vallerin et Saint-Martin-du-Tartre (DICKSON 1935). La notion de « faux transept » se retrouve dans l'ouvrage de Jacques Mallet sur les églises romanes en Anjou, mais lui parle de « fausse croisée sous clocher » (MALLET 1984). Seul Raymond Oursel, dans son ouvrage sur *Les églises romanes de l'Autunois et du Brionnais* distingue les églises à transept réduit dans sa typologie des plans et il les décrit comme des « transepts à croisillons très courts » (OURSSEL R. 1956, p. 22-23).

très petite échelle : l'église voisine servant de modèle, ou pourquoi pas l'intervention des mêmes artisans sur des secteurs restreints.

Tenter d'expliquer le choix du transept réduit nécessite de s'interroger sur la liturgie. Dans ces églises paroissiales, l'élément mobilier le plus important est l'autel majeur, mais on se heurte alors à la difficulté de restituer son emplacement médiéval car, dans ces églises, tous les autels sont tardifs¹⁸³⁷. Actuellement, ils prennent place dans l'abside à l'exception de ceux de Vareilles et Briant qui sont installés dans le transept. Néanmoins, à Vareilles, une photographie du début du XX^e siècle montre que l'autel se trouvait alors dans l'abside. Quant aux autels secondaires, ils se situent au haut de la nef, de part et d'autre de l'arc triomphal. Si on admet que les dispositions actuelles sont fidèles à celles d'origine, cela signifie que le transept ne répond à aucune nécessité liturgique clairement identifiée¹⁸³⁸. Puisque nous avons écarté l'hypothèse d'une architecture identitaire et celle d'un espace lié à une liturgie particulière, nous proposons que les transepts réduits soient, à l'instar des grands transepts, le moyen de donner plus de majesté à un édifice¹⁸³⁹. En utilisant la coupole comme mode de couverture, même associé à un plan très modeste, on valorise l'édifice. La dimension économique du chantier est ici importante puisque le transept réduit permet de magnifier l'édifice à moindre coût.

L'autre élément caractéristique des transepts réduits est la présence des arcades murales qui, outre la dimension esthétique, jouent un rôle dans la stabilité du bâti puisqu'elles portent les murs nord et sud du clocher. En fait, ces derniers ne sont pas exactement à l'aplomb des arcades : ils ne peuvent s'y appuyer que partiellement car la croisée est toujours plus large que la tour. D'ailleurs, à Saint-Julien-de-Cray, dont la tour est particulièrement étroite, les murs sont placés au-dessus de la coupole et ils ne reposent pas du tout sur les arcades¹⁸⁴⁰.

¹⁸³⁷ Cette difficulté n'est évidemment pas propre au Brionnais comme le souligne Yves Esquieu dans le récent DARA consacré à l'organisation de l'espace sacré au Moyen Âge (BAUD 2014, p. 120-121).

¹⁸³⁸ Y. Esquieu et B. Phalip notent que « Le transept ne répond pas à une nécessité liturgique, comme le prouvent les nombreux plans sans transept [...]. Lorsqu'il existe, le transept répond à des usages variés, particuliers, locaux ou circonstanciés » (dans BAUD 2014, p. 109).

¹⁸³⁹ Sur les fonctions du transept, voir BAUD 2014, p. 105 sqq.

¹⁸⁴⁰ L'église de Montceaux-l'Étoile ne possède pas de coupole mais elle présente malgré tout des arcades murales dans la travée de chœur. Comme à Saint-Julien-de-Cray, ces arcades ne portent pas les murs nord et sud du clocher dont l'espacement est plus faible.

Des enquêtes de terrain et dans la bibliographie montrent une densité significative d'églises à transepts réduits dans les territoires bordant la Saône, entre Belleville-sur-Saône et Tournus (annexe 59, carte 2). Les territoires concernés sont le Mâconnais, le Clunisois et la Dombes¹⁸⁴¹. Aux marges, le Chalonnais et le Beaujolais possèdent eux aussi quelques églises de ce type. Une concentration particulièrement importante d'édifices est à noter entre Cluny et Tournus. Immédiatement à l'ouest de cette zone, le Charolais ne possède que trois églises à transept réduit. En revanche, le Brionnais fait figure de second pôle en Bourgogne méridionale. Il ne semble pas que ce type de plan ait été fréquent dans la moitié nord de la Bourgogne où seule l'église de Parly, dans l'Yonne, a été identifiée. Nous avons élargi l'enquête au-delà de la Bourgogne, mais l'inventaire présenté en annexe 59 (carte 1 et tableau) ne prétend pas à l'exhaustivité car il résulte d'investigations ponctuelles au gré des travaux universitaires réalisés et publiés. En Auvergne, cinq églises ont été repérées dont quatre dans la moitié sud de la région. Dans l'Ouest de la France, la Charente est particulièrement riche en églises à transept réduit (12) et le Lot, la Gironde et le Maine-et-Loire en comptent également quelques-unes. Dans ces territoires, la coupole est un mode de couverture particulièrement maîtrisé puisqu'il est utilisé aussi sur les nefs.

Au terme de l'inventaire, 77 églises à transept réduit ont été identifiées et toutes ont le statut paroissial à l'exception de la prieurale de Blanot en Clunisois. Les églises sont placées sous des patronages très variés (moines, chanoines ou évêques) ce qui confirme l'observation faite en Brionnais. Le plan à transept réduit semble caractéristique du XII^e siècle, mais les datations des églises dombistes et beaujolaises mériteraient un nouvel examen. Le plan U-B1 (nef unique + transept réduit + abside) est nettement plus représenté que le plan U-B2 dans lequel une travée de chœur s'intercale entre le transept et l'abside. Par exemple, sur les seize églises du Mâconnais-Clunisois, une seule adopte le type U-B2. L'Angoumois se distingue puisque six des quatorze églises identifiées possèdent une travée

¹⁸⁴¹ La Dombes possède certainement plus d'églises dotées de transepts réduits que nous n'en avons identifiées lors des visites de terrain. Ce territoire manque de travaux universitaires et publiés sur les églises romanes. En 1967, dans sa thèse, Jean-François Reynaud dresse un « Inventaire des églises romanes de l'ancien diocèse de Lyon *a parte imperii* » mais qui n'est pas édité. Toutefois, il existe le petit ouvrage très utile d'André Collet (COLLET 1978). On rencontre le même problème pour le Beaujolais pour lequel nous avons recouru à divers fascicules publiés dont celui de Mathieu Meras (MERAS 1990) et nous avons complété ces données par des visites sur le terrain.

de chœur. Au sein de la Bourgogne méridionale, le Brionnais se démarque étant donné qu'un quart tout de même de ses églises à transept réduit ont une travée de chœur.

XIII.2.3. Les églises à transept doté de bras (U-C 1/4)

Cinq églises possèdent une nef unique ouvrant sur un transept : les églises paroissiales de Saint-Laurent-en-Brionnais, Saint-Bonnet-de-Cray, Dun et Saint-Igny-de-Vers, et l'église de l'hôpital d'Aigueperse ([annexes 53 et 60](#)). Cependant, ces édifices ont été très remaniés, si bien qu'une part d'incertitude demeure quant à leur plan, et il convient de décrire chaque église séparément.

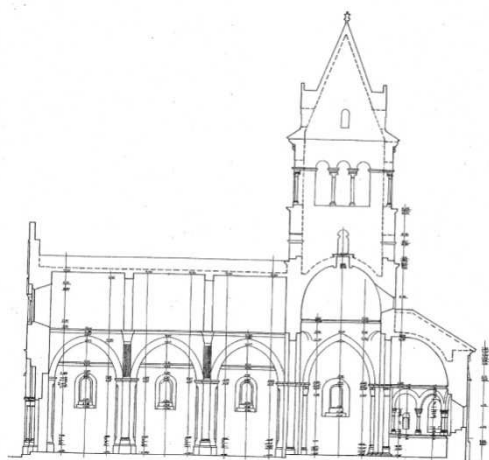
À Aigueperse, la nef et le transept romans sont conservés, mais pas les parties orientales dont le plan même est inconnu (fig. 66). Le transept débordant ne communique avec la nef que par l'intermédiaire de l'arc triomphal. Sa croisée n'est pas délimitée par des piles composées, et les élévations sont d'une grande simplicité. Dans cette église, comme dans les quatre autres, le clocher est une tour surmontant la croisée du transept.



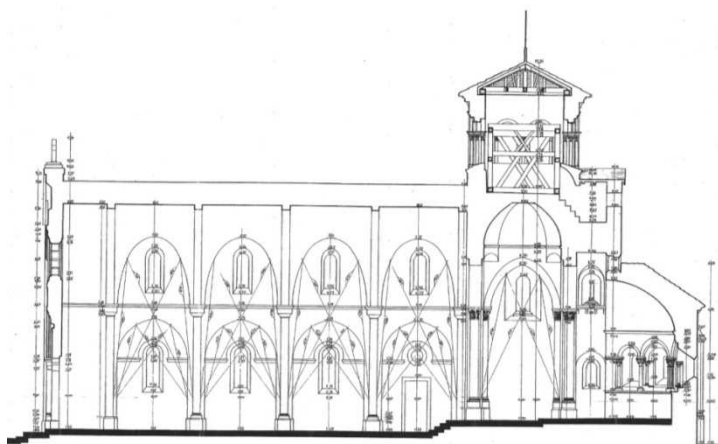
Fig. 66 : Église d'Aigueperse



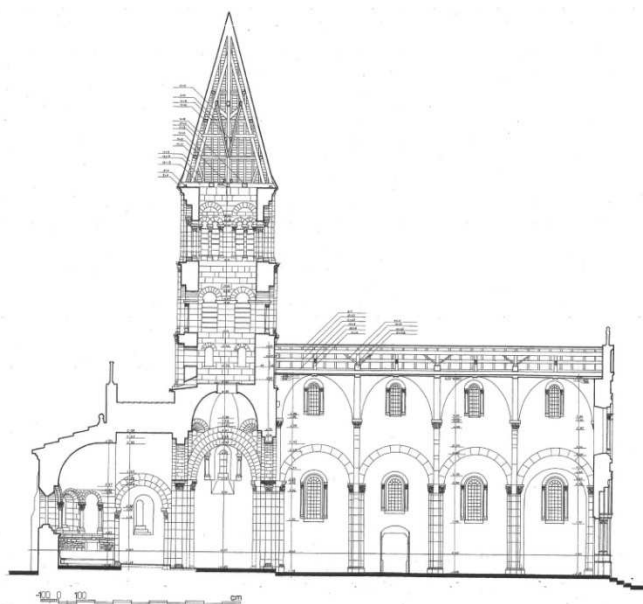
Fig. 67 : Église de Saint-Igny-de-Vers.
Bras nord du transept



*Fig. 68 : Église de Dun.
Coupe longitudinale*



*Fig. 69 : Église de Saint-Bonnet-de-Cray.
Coupe longitudinale*



*Fig. 70 : Église de Saint-Laurent-en-Brionnais.
Coupe longitudinale*

À Saint-Igny-de-Vers, on peut penser que le porche actuel, qui ouvre sur une nef du XIX^e siècle, correspond à la travée de chœur et au transept de l'église romane (fig. 67). L'église aurait donc été occidentée avec pour conséquence la destruction de l'abside romane. Le transept de Saint-Igny est d'une grande sobriété, et son articulation avec la nef devait être semblable aux dispositions d'Aigueperse. L'hypothèse que ce transept ouvrait sur

une nef unique vient de l'indication dans les visites pastorales des XVII^e et XVIII^e siècles d'une nef non voûtée¹⁸⁴². Or, en Brionnais, il n'existe aucune nef à trois vaisseaux charpentée.

À Saint-Bonnet-de-Cray, le transept, la travée de chœur avec ses bas-côtés et l'abside sont conservés, mais la nef a disparu (fig. 69). Cependant, la visite pastorale de 1746 et un plan dressé par Abel-Louis Pinchard en 1911 permettent de restituer une nef unique dont la largeur devait être sensiblement équivalente à celle du transept¹⁸⁴³. À la liaison du transept avec la travée de chœur et la nef, l'architecture est articulée, contrairement à Aigueperse et à Saint-Igny-de-Vers. En effet, à Saint-Bonnet, les bras du transept sont percés d'arcades à l'est et à l'ouest, et la croisée est encadrée de piles composées dont le noyau quadrangulaire est flanqué de pilastres et de colonnes engagées.

À Dun, les parties orientales romanes sont conservées : un transept ouvrant sur une abside encadrée de deux absidioles (fig. 68). La nef romane, elle, a disparu, et une nef à trois vaisseaux a été construite à la fin du XIX^e siècle. D'après le témoignage de personnes qui virent les vestiges, comme Joseph Déchelette, la nef d'origine était une nef unique, peu étendue, et sans doute charpentée, à en croire l'absence de contrefort¹⁸⁴⁴. Si la nef ancienne était plus courte que la nef actuelle, en revanche, elle était nécessairement aussi large, puisqu'elle devait correspondre à l'ouverture des trois arcades du transept (arc triomphal + arcades ouvrant sur les croisillons). En outre, les photographies des vestiges, sur lesquelles se devine l'amorce du gouttereau sud de la nef, semblent confirmer qu'il s'agissait d'un transept inscrit. L'articulation de l'architecture, observée à Saint-Bonnet-de-Cray, se retrouve à Dun, avec un transept ouvrant sur la nef par l'intermédiaire de trois arcades et dont la croisée est délimitée par des piles composées à noyau cruciforme.

L'église de Saint-Laurent-en-Brionnais présente un cas de figure différent des précédents car son plan à nef unique et chevet développé n'est pas le fruit d'un projet unitaire, mais résulte de l'association d'un chevet du XII^e siècle avec une nef plus ancienne (fig. 70). D'un point de vue strictement typologique, le chevet de Saint-Laurent serait à classer parmi les chevets des grandes églises comme Châteauneuf et Semur-en-Brionnais (transept + travée de chœur encadrée de bas-côtés + chevet à chapelles alignées), sauf que la nef à 3 vaisseaux qui devrait l'accompagner ne fut jamais construite. Le nouveau chevet fut rattaché à la

¹⁸⁴² Visites pastorales de 1690 et 1691 (ADSL – G 935, f° 114-115) et 1705 (ADSL – G 925).

¹⁸⁴³ Visite pastorale de 1746 : DECHELETTE (éd.), 1898-1902, t. III, p. 572-590. Plan de 1911 : ADSL – O 1680.

¹⁸⁴⁴ MUGUET *ET AL.* 2006, p. 6, 40 ; J. Déchelette, « L'église de Dun-le-Roi », dans THIOLLIER 1894, p. 57-58.

vieille nef, peut-être par manque de moyens ou alors par choix délibéré, puisque la nef ancienne, bien qu'unique, était particulièrement vaste¹⁸⁴⁵. L'architecture des parties orientales est articulée, comme à Dun et à Saint-Bonnet, et, à l'instar de ces deux églises, les bras du transept sont percés d'arcades donnant dans la nef.

En définitive, le plan à nef unique et transept est difficile à appréhender pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'aucun des cinq édifices n'est conservé en totalité, et que les sources font défaut ou sont tardives ; ensuite, parce que l'étude des sites fait ressortir une grande variété, tant dans l'articulation des espaces ou le traitement des supports que dans le plan des chevets ; et enfin parce qu'il subsiste une certaine contradiction : les plans développés des chevets de Dun, de Saint-Bonnet-de-Cray et de Saint-Laurent inciteraient spontanément à les classer parmi les édifices dotés d'une nef à trois vaisseaux, alors que les sources, les témoignages ou l'observation du bâti contredisent cette hypothèse.

Sur cette dernière question, un élargissement du point de vue apporte d'utiles comparaisons. Ainsi, le plan de l'église de Dun pourrait s'inscrire dans la filiation de ceux de Saint-Clément de Mâcon et de l'église du Villars, près de Tournus (fig. 71). Dans la première, le transept et le chevet à chapelles alignées sont édifiés au début du XI^e siècle dans le prolongement d'une nef unique du VI^e siècle¹⁸⁴⁶. Au contraire, la seconde est intégralement construite au début du XI^e siècle¹⁸⁴⁷. Pourtant, un élément distingue ces deux églises de celle de Dun : le fait que le transept débordant ne communique avec la nef que par l'intermédiaire de l'arc triomphal¹⁸⁴⁸. Au nord du Brionnais, le monastère de La Charité-sur-Loire, abritait une église Saint-Laurent édifiée au cours de la seconde moitié du XI^e siècle (fig. 71). Or cette église, légèrement plus tardive que les deux précédentes, présente un plan très proche de celui de Dun, puisque son transept est peu saillant et que ses bras communiquent

¹⁸⁴⁵ Actuellement, seul le chevet de l'église Saint-Laurent est conservé, et la nef date de la fin des années 1840. La vieille nef n'est connue que par un plan de 1872 dressé par l'architecte A.-P. Seltersheim (MAP – 82/71/1017, n° 7188). Par conséquent, sa datation avant le XII^e siècle n'est que l'hypothèse la plus probable, comme cela est montré dans la notice consacrée à l'église.

¹⁸⁴⁶ SAPIN 2006, p. 30-31.

¹⁸⁴⁷ SAPIN 2006, p. 48-49. La nef de l'église du Villars est allongée au XII^e siècle, et on lui adjoint un porche à l'ouest et une nef au sud.

¹⁸⁴⁸ Un certain nombre de petites églises romanes ardéchoises adoptent le plan à nef unique, transept débordant et chevet à chapelles alignées, mais sans communication entre les bras du transept et la nef ; par exemple, les églises de Larnas, Veyrines, Sauveplantade et Saint-Just-d'Ardèche (Y. Esquieu, dans BAUD 2014, p. 116).

avec la nef¹⁸⁴⁹. Cela relève de l'évolution bien connue de l'architecture romane : progressivement, les volumes sont moins cloisonnés et mieux articulés. L'église de Dun, dont nous situons la construction dans la deuxième moitié du XII^e siècle, représenterait un aboutissement dans le dessin de ce type de plan. L'église de Saint-André-de-Bâgé, dans la Dombes, dont le chevet est daté du milieu du XII^e siècle, pourrait constituer une étape intermédiaire entre l'église Saint-Laurent et l'église de Dun¹⁸⁵⁰. Cependant, cette disposition, qui consiste à faire communiquer la nef unique avec les bras du transept, n'est pas propre au centre-est de la France, mais est utilisée sur tout le territoire, et en particulier en Berry, d'où le nom de passages berrichons fréquemment donné aux arcades encadrant l'arc triomphal¹⁸⁵¹.

Le chevet de Saint-Bonnet-de-Cray est encore plus développé que celui de Dun puisqu'une travée de chœur s'ajoute au transept. Ce plan est également adopté par les églises prieurales de Salles-Arbuissonnas (Beaujolais), de L'Hôpital-sous-Rochefort (Forez), ou de Montverdun (Forez). À peu de distance du Brionnais, la collégiale Saint-Nicolas de Beaujeu possède des parties orientales encore plus amples car la travée de chœur est encadrée de bas-côtés et ouvre sur un chevet à chapelles alignées¹⁸⁵² (fig. 72). Dans une certaine mesure, l'église brionnaise de Saint-Bonnet-de-Cray possède un plan réduit de la collégiale de Beaujeu, au sens où les bas-côtés du chœur sont trop étroits pour ouvrir sur une absidiole.

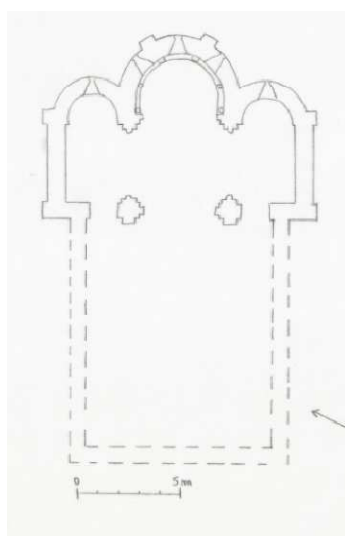
¹⁸⁴⁹ ARNAUD 1995 ; SAPIN 2006, p. 242-243.

¹⁸⁵⁰ Sur l'église de Saint-André-de-Bâgé, voir les résultats de l'étude du bâti, conduite par Bénédicte Bertholon et Jean-François Reynaud, publiés dans THIRION 1995, p. 507-532. L'étude a révélé les différents états du bâtiment. Les murs gouttereaux de la nef datent en grande partie de l'état 1 (fin X^e s. ou début XI^e), tandis que l'abside appartient à l'état 2 (fin XI^e s.), le transept à l'état 3 (1^e ½ XII^e s.) et les absidioles à l'état 4 (milieu XII^e s.) ; les piles composées qui délimitent la croisée du transept, à l'ouest, appartiennent elles aussi à l'état 4 qui correspond donc à la création des passages berrichons mettant en communication les bras du transept avec la nef unique, laquelle est allongée au cours de cet état 4 pour obtenir le vaisseau actuel. Voir aussi COLLET 1978, p. 16 ; TOURNIER *ET AL.* 1979, p. 293-318.

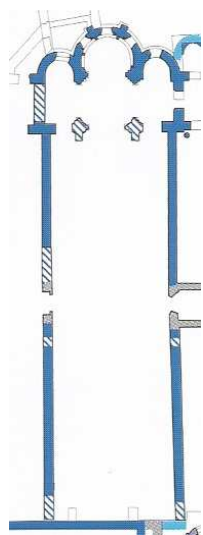
¹⁸⁵¹ La cathédrale Saint-Maurice d'Angers fut dédiée en 1025 par l'évêque Hubert de Vendôme, et les fouilles archéologiques ont montré que l'édifice adoptait déjà le système des passages berrichons. Il pourrait s'agir d'un des plus anciens exemples connus du recours à ce type de plan (VERGNOLLE 2005, p. 98-99). Jacques Mallet a recensé une centaine d'églises à passages en France, la majorité d'entre elles étant groupée dans une large bande ligérienne incluant l'Anjou, le Maine et la Touraine. Il considère que ces passages répondent à des nécessités fonctionnelles (notamment l'accès aux croisillons sans passer par la croisée), mais ne correspondent ni à un territoire, ni à un commanditaire, ni à un ordre religieux particulier, et ce parti architectural est adopté du XI^e siècle jusqu'à la fin du Moyen Âge (MALLET 1982 ; LHEURE 2007, p. 72-78).

¹⁸⁵² VIREY 1982, p. 24-25.

Fig. 71 : Églises à nef unique et chevet à chapelles alignées

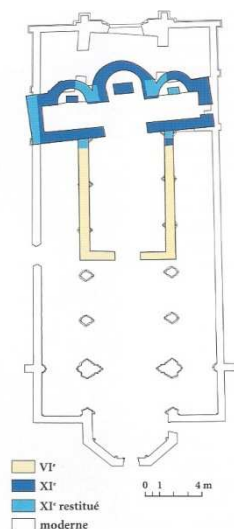
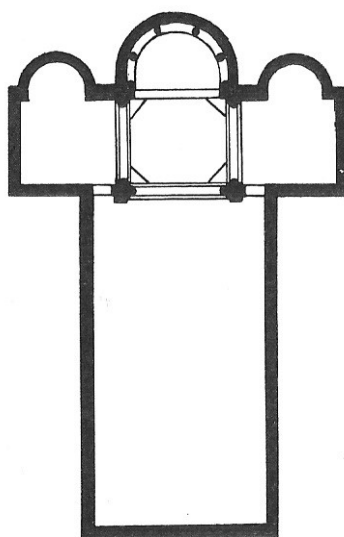


Dun

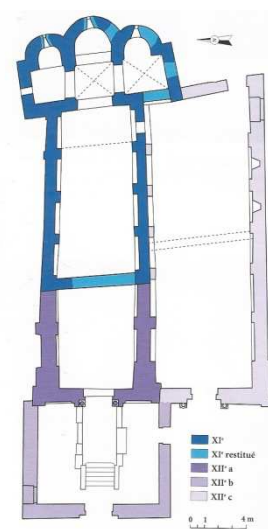


■ XI^e
■ XI^e restitué
■ fin XI^e - début XII^e

St-Laurent de La Charité-sur-Loire

St-Clément-de-Mâcon¹⁸⁵³

St-André-de-Bâgé



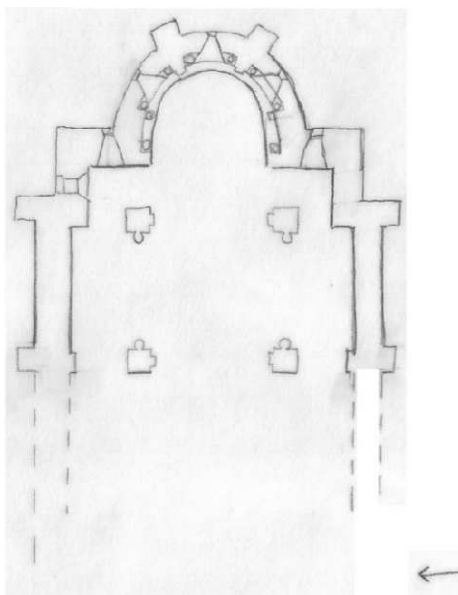
Le Villars



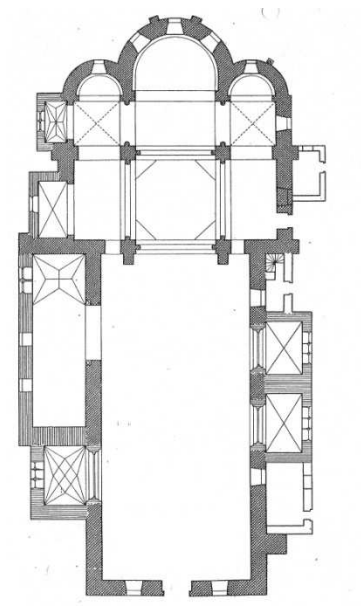
St-André-de-Bâgé

¹⁸⁵³ Les plans de Saint-Clément-de-Mâcon, du Villars et de Saint-Laurent de La Charité-sur-Loire sont extraits de SAPIN 2006, p. 30, 48, 240. Le plan de Saint-André-de-Bâgé est extrait de COLLET 1978.

Fig. 72 : Saint-Bonnet-de-Cray et Saint-Nicolas de Beaujeu



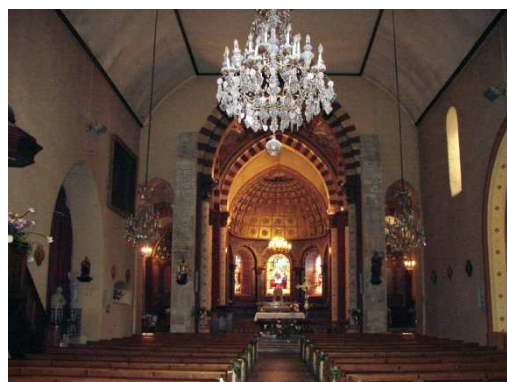
Saint-Bonnet-de-Cray – Plan



Saint Nicolas de Beaujeu – Plan



Saint-Bonnet-de-Cray – Arc triomphal



Saint Nicolas de Beaujeu – Arc triomphal

Deux hypothèses sont avancées pour expliquer l'association d'un chevet développé à une nef unique. En premier lieu, ce plan peut résulter de la reconstruction du chevet venant se greffer à une nef plus ancienne. C'est le cas à Saint-Clément de Mâcon, à Saint-André-de-Bâgé, mais aussi à Salles-Arbuissonnas où la nef date du temps où l'église était paroissiale, tandis que le chevet est une reconstruction consécutive à la transformation de l'édifice en prieurale¹⁸⁵⁴. En second lieu, ce plan est adapté aux nécessités liturgiques de petites communautés monastiques ou canoniales. Ainsi, il est fréquemment adopté dans les

¹⁸⁵⁴ REYNAUD 2002, p. 125.

prieurés ruraux « rhônalpins »¹⁸⁵⁵. Ces deux propositions peuvent-elles s'appliquer aux églises brionnaises ? Oui pour Saint-Laurent-en-Brionnais. Le plan dressé par A.-P. Selmersheim, et qui montre l'état de l'église avant la construction de la nef XIX^e (fig. 73), ne laisse pas de toute sur l'antériorité de la nef par rapport au chevet. Or, Saint-Laurent est qualifié d'obédience à partir du premier quart du XII^e siècle, donc l'agrandissement du sanctuaire serait justifié par l'installation d'une petite communauté de moines clunisiens venu administrer sur place les biens de l'abbaye-mère¹⁸⁵⁶. À l'inverse, pour Dun et Saint-Bonnet-de-Cray, l'hypothèse d'une construction en deux phases est invérifiable puisque les deux églises ont perdu leur nef d'origine. Quant à l'hypothèse de la présence de moines, aucun texte ne l'atteste pour l'église de Dun. En effet, la plus ancienne source la concernant date de 1288 et elle stipule que dorénavant c'est un des chanoines de la collégiale d'Aigueperse, nouvellement érigée, qui assurera les fonctions curiales à Dun¹⁸⁵⁷. En revanche, l'hypothèse est plus pertinente pour l'église de Saint-Bonnet-de-Cray qui était le siège d'une obédience du prieuré de Charlieu¹⁸⁵⁸.

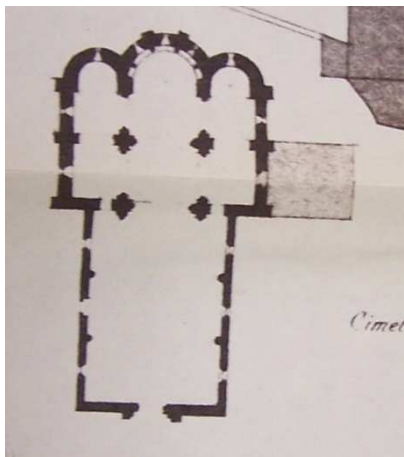


Fig. 73 : Saint-Laurent-en-Brionnais. Plan de l'église avant 1845, dressé par A.-P. Selmersheim, en 1872 (MAP – 82/71/1017).

¹⁸⁵⁵ Ce constat est fait par Jean-François Reynaud, dans REYNAUD 2002, p. 125. À noter qu'en Saône-et-Loire, les églises du Villars et Saint-Laurent de La Charité-sur-Loire sont également des églises monastiques.

¹⁸⁵⁶ Paray 190 ([...] *qui tunc tenebat obedientiam Sancti Laurentii*).

¹⁸⁵⁷ ADSL – G 515, pièce 1.

¹⁸⁵⁸ BNF – ms. lat. 13 329 édité par FOURNIAL (éd.), 1973, p. 114. Voir le commentaire de cette charte au chapitre VI.2.3. « La création d'obédiences » (cf. *supra*).

XIII.2.4. Les églises à chevet plat

Plusieurs églises à nef unique et chevet plat sont conservées en élévation, et d'autres sont connues par des sources iconographiques (annexe 61). Il convient d'exposer les exemples rencontrés avant d'émettre des hypothèses de datation, en commençant par les chapelles conservées en élévation.

Les chapelles Saint-Georges de Saint-Symphorien-des-Bois et Saint-Clément de Saint-Igny-de-Vers sont des bâtiments rectangulaires dont la simplicité tient sans doute au savoir-faire local qui a présidé à leur construction, plus qu'à leur ancienneté (fig. 74-75). À Saint-Georges, les seuls éléments datables sont les baies du XVI^e siècle, mais elles ne suffisent pas à dater les maçonneries. Ces deux églises ne sont pas mentionnées dans les textes avant le XVII^e siècle, c'est pourquoi elles n'ont pas été retenues dans le corpus¹⁸⁵⁹.

Le cas des chapelles de Sancenay à Oyé et de Saint-Prix à Dyo est différent du moment qu'elles sont attestées respectivement dans des textes des IX^e et XII^e siècles¹⁸⁶⁰ (fig. 76-77). Cependant, il est difficile de dater les édifices conservés. À Sancenay, une porte du XVI^e siècle avec linteau en accolade est le seul élément datable, mais il peut s'agir d'un percement tardif. À Saint-Prix, le plan irrégulier du bâtiment ainsi que le caractère sommaire et massif des maçonneries plaident en faveur de l'ancienneté de l'édifice. Mais de très nombreux remaniements, repérés par l'archéologie du bâti, prouvent que le chœur, terminé par un chevet plat, est postérieur à la nef, sans doute romane.

Enfin, l'architecture des chapelles Saint-Georges de Sarry et Saint-Nicolas de Baugy est connue uniquement par des sources textuelles et iconographiques tardives, qui permettent de restituer des chevets à fond plat, là encore sans indice sur leur date de construction¹⁸⁶¹.

¹⁸⁵⁹ Elles sont mentionnées pour la première fois dans la visite pastorale de 1671 (ADSL – G 916).

¹⁸⁶⁰ Première mention de l'*ecclesia* de *Sinciniacus* en 839 (*St-Benoît-sur-Loire* 21) et première mention d'autel dédié à saint Préjecte v. 1100-1108 (*Marcigny* 104).

¹⁸⁶¹ Pour Sarry : les visites pastorales de 1692 et 1729 (ADSL – G 941 et G 926) et un devis de 1780 (ADSL – C 384). Pour Baugy : un atlas terrier du prieuré de Marcigny, XVIII^e s. (ADSL – H 1673 et 1677). Voir plus de références dans les notices de ces églises, dans le tome Corpus.



Fig. 74 : Chapelle Saint-Georges de Saint-Symphorien-des-Bois.



Fig. 75 : Chapelle Saint-Clément de Saint-Igny-de-Vers.



Fig. 76 : Chapelle de Sancenay à Oyé



Fig. 77 : Chapelle Saint-Prix à Dyo

La question des chevets plats ne se pose pas uniquement pour les chapelles, mais aussi pour des églises paroissiales conservées en élévation. Au Vieux-bourg de Chassigny-sous-Dun sont conservés la travée de chœur et le sanctuaire à fond plat de l'ancienne église paroissiale, la voûte d'ogive couvrant le sanctuaire, et les traces de bretture sur les baies et les contreforts indiquant que la construction n'est pas antérieure au XIII^e siècle.

À Meulin, l'ancienne église paroissiale est intégralement conservée, mais son étude est rendue difficile par les enduits masquant l'ensemble des maçonneries. Les baies, la voûte et les contreforts de la nef sont modernes, mais les maçonneries indatables. La travée de chœur et le clocher pourraient être romans si on se fie à la baie éclairant le chœur, mais rien

n'indique que le sanctuaire à fond plat ne soit pas venu remplacer tardivement une abside romane.

À Saint-Yan et à l'Hôpital-le-Mercier, le chevet plat percé d'un triplet de baies est caractéristique de l'architecture hospitalière. L'installation d'une commanderie des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem à l'Hôpital-le-Mercier est attestée au XIII^e siècle, et l'appartenance de Saint-Yan au Temple est signalée au tout début du XIV^e siècle.

On doit rappeler ici le cas de l'église de Vindecy déjà évoqué plus haut, dans le type U-A1¹⁸⁶². Sa nef est romane, mais elle ouvre sur une abside construite au XIX^e siècle. En revanche, une chapelle gothique qui ouvrait sur le chœur primitif est conservée. En croisant les dispositions de la chapelle et les données textuelles indiquant que le sanctuaire était très petit, il paraît plus plausible de restituer une courte travée droite qu'une abside.



Fig. 78 : Église de Versaugues. Côté sud.

Finalement, Versaugues est l'église pour laquelle nous émettons avec le plus de certitude l'hypothèse qu'elle ait été dotée d'un chevet plat associé à une nef unique et à une travée de chœur dès l'époque romane (fig. 78). En effet, l'étude des maçonneries révèle l'homogénéité du bâti, et une porte bouchée à claveaux étroits et réguliers est un indice pour dater l'ensemble de l'époque romane, et peut-être plus précisément du XI^e siècle.

Il reste deux églises à considérer – Artaix et Saint-Germain-Lespinnasse – dont l'architecture n'est connue que par des sources textuelles et iconographiques tardives. L'église d'Artaix, détruite dans les années 1860, possédait vraisemblablement un chevet plat, mais on ignore s'il s'agissait du bâtiment romane. Un plan de l'église de Saint-Germain-Lespinnasse en 1824

¹⁸⁶² Cf. *supra* Chapitre XIII.2.1.1. « Les édifices à abside mais sans travée de chœur ».

permet de restituer les différents états de l'édifice, qui connut divers agrandissements¹⁸⁶³. L'état primitif, indatable, est composé d'une nef unique ouvrant sur un sanctuaire carré.

L'ensemble de ces édifices possèdent une nef unique et un chevet plat, mais des variantes existent. Du plus simple au plus complexe, on peut distinguer :

- 1/ les bâtiments dont les espaces sont complètement indifférenciés. Ex. Saint-Georges de Saint-Symphorien-des-Bois, Saint-Clément de Saint-Igny-de-Vers ;
- 2/ ceux dont un élément architectural – une arcade – distingue la nef du sanctuaire. Ex. Saint-Prix à Dyo, Sancenay à Oyé, peut-être Vindecy ;
- 3/ ceux qui possèdent une travée de chœur entre la nef et le sanctuaire, chaque espace étant clairement marqué architecturalement. Ex. Chassigny-sous-Dun, Saint-Yan, Meulin et Versaugues. Contrairement aux édifices des deux catégories précédentes, dont la longueur totale se situe entre 10 et 15 m, les bâtiments de cette dernière catégorie peuvent dépasser 20 m de long.

Pour résumer, seul le chevet plat de Versaugues, nous l'avons dit, pourrait être roman. Ceux de Saint-Yan, L'Hôpital-le-Mercier et Chassigny-sous-Dun sont clairement postérieurs au XII^e siècle. Pour les autres édifices, toute hypothèse de datation est périlleuse. Nous suggérons que certains de ces chevets à fond plat résultent d'un remaniement précoce des chevets romans¹⁸⁶⁴.

Il convient de souligner qu'en Bourgogne, mais en dehors du Brionnais, des églises romanes à chevet plat sont attestées. Dans le diocèse d'Autun, la prieurale Saint-Martin de Mesvres possédait une abside empâtée dans un massif droit dont la construction est à situer dans la première moitié du XI^e siècle, ou à l'extrême fin du X^e¹⁸⁶⁵. Au sein du diocèse de Mâcon, l'église Saint-Maïeul de Cluny, édifiée vers l'an mil, possédait une nef unique ouvrant sur un chevet à chapelles alignées dont la chapelle centrale était rectangulaire et entourée

¹⁸⁶³ AN – F/19/655.

¹⁸⁶⁴ Ils seraient donc à ajouter aux chœurs romans disparus bien avant le XVIII^e siècle et traités dans le chapitre XII.3.2. « Deux cas possibles de destructions précoces du chœur roman » (*cf. supra*).

¹⁸⁶⁵ SAPIN, MAURICE-CHABARD 2003, p. 25-26. Pour les recherches archéologiques les plus récentes sur l'église prieurale, voir BALCON-BERRY 2011.

d'absidioles empâtées dans un massif droit¹⁸⁶⁶. La chapelle Saint-Laurent de Tournus présente quant à elle une nef unique ouvrant sur une travée de chœur terminée par un chevet rectangulaire ; elle date de la première moitié du XI^e siècle. Immédiatement au nord de Cluny, l'église de Bray possède une nef unique et un chevet plat ; elle pourrait avoir été édiflée à la fin du X^e siècle ou au début du siècle suivant¹⁸⁶⁷.

Dans la vallée de l'Yonne, les églises à trois vaisseaux de Saint-Savinien de Sens et Saint-Martin-du-Bourg d'Avallon possèdent des chevets plats, la première appartenant au milieu du XI^e siècle, la seconde au dernier tiers du XII^e siècle¹⁸⁶⁸. Dans l'ancien diocèse d'Auxerre, Chantal Arnaud identifie un nombre important d'églises paroissiales ou monastiques à chevet plat, par exemple à Saint-Vérain, Venoy et Varzy, édifices qu'elle date du XII^e siècle¹⁸⁶⁹. À l'inverse, dans le diocèse de Chalon, Christiane Dickson repère peu d'églises à chevets plats, et celles qui existent résultent de remaniements tardifs ayant fait disparaître l'abside romane¹⁸⁷⁰.

L'ensemble de ces exemples illustre le fait que le chevet à fond plat n'est pas caractéristique d'un siècle précis¹⁸⁷¹, qu'il fut adopté aussi bien pour de petites églises paroissiales que pour des prieurales et, enfin, qu'il s'adapte aux plans simples à nef unique comme à des plans plus développés.

Nous ne ferons qu'une incursion hors de Bourgogne pour constater qu'en Auvergne le plan à chevet plat est employé au XI^e siècle dans les églises prieurales Saint-Symphorien de Thiers (Puy-de-Dôme) et Saints-Saturnin-et-Blaise de Leyvaux (Cantal). Aux siècles suivants, il est utilisé dans des églises cisterciennes, par exemple à l'abbatiale de Condat-en-Féniens (Cantal, dernier tiers du XII^e siècle), ou à l'abbatiale de Mégemont (Puy-de-Dôme, premier quart du

¹⁸⁶⁶ Les fouilles de l'église Saint-Maïeul ont été conduites par Anne Baud : voir Anne Baud, « L'église Saint-Maïeul de Cluny, étude archéologique », dans REVEYRON *ET AL.* 2013, p. 27-36 ; Anne Baud, dans IOGNA-PRAT *ET AL.* 2013, p. 463. Christian Sapin et Anne Baud émettent l'hypothèse que, dans un premier état datant du X^e siècle, l'abbatiale Cluny II possédait une nef unique terminée par un chevet plat (IOGNA-PRAT *ET AL.* 2013, p. 504-505).

¹⁸⁶⁷ SAPIN 2006, p. 36 ; VIREY 1982, p. X.

¹⁸⁶⁸ SAPIN 2006, p. 278, 298.

¹⁸⁶⁹ ARNAUD 2009, p. 83-86, 94-96.

¹⁸⁷⁰ DICKSON 1935, p. 14 (par exemple les églises de Lalheue, p. 178-179, et Saint-Micaud, p. 277-278).

¹⁸⁷¹ David Billoin a récemment fait le même constat pour la région du Doubs où il a fouillé l'église Saint-Martin de Dompriel (BILLOIN 2012). Il a mis au jour un édifice à nef unique et chevet plat, un plan « attesté dès le VII^e siècle à l'exemple de l'église Saint-Pierre à Sainte-Ursanne (Jura Suisse) et au XII^e siècle à l'église Notre-Dame de Saint-Claude (Jura), voire jusqu'aux XIII^e-XIV^e siècles ».

XIII^e siècle)¹⁸⁷². En Brionnais également, l'abbatiale cistercienne de La Bénisson-Dieu, fondée en 1138, possède un chevet plat associé à une nef à 3 vaisseaux.

XIII.2.5. Mesures et proportions : le cas des nefs longues

L'observation des dimensions des églises à nef unique appelle quelques remarques. D'abord, les dimensions ne sont pas un critère très pertinent pour différencier les types. Par exemple, l'église de Saint-Martin-la-Vallée, qui appartient au type A1 (nef unique + abside), est plus grande que celles de Montmelard, Chambilly et Montmegin qui relèvent du type A2 (= A1 + travée de chœur), et si on se fie au relevé de Jacques-Gabriel Bulliot, l'église de Chenay-le-Châtel (A2) était plus vaste que la majorité des églises du type B1 (à transept réduit)¹⁸⁷³.

La plupart des édifices ont une longueur totale voisinant 20 m, et la longueur des nefs oscille entre 10 et 15 m. Mais il existe des exceptions : 7 des 42 églises, dont nous connaissons ou restituons les dimensions, ont une nef dont la longueur n'est comprise qu'entre 6 et 10 m. Ce sont 5 églises du type A2, dont 2 chapelles, et une église du type B1¹⁸⁷⁴. À l'inverse, 5 édifices possèdent une nef dont la longueur excède 15 m : Saint-Julien-de-Cray (B2, 21 m), Saint-Nicolas de Marcigny (A2, 19 m), Saint-Bonnet-des-Bruyères (A2, 18,10 m), Vindecy (A1, 17,80 m) et Saint-Bonnet-de-Cray (C2, 17,65 m). Pourtant, leur largeur n'est pas supérieure à celle des autres nefs ; elle se situe dans la fourchette de 5 à 8 m qui caractérise l'ensemble des sites. Ces 5 églises possèdent donc une nef très longue relativement à sa largeur, mais aussi au développement des parties orientales. Les nefs de Saint-Julien-de-Cray et Saint-Bonnet-des-Bruyères représentent environ 7/10^e de la longueur totale de l'église, celles de Marcigny et Saint-Bonnet-de-Cray représentaient environ 6/10^e, quant à l'abside de Vindecy, elle a disparu mais ses dimensions étaient si restreintes qu'elle ne pouvait accueillir le maître-autel. Si les proportions des parties orientales à Saint-Julien-de-Cray et Saint-Bonnet-des-Bruyères se retrouvent dans d'autres édifices à nef unique du

¹⁸⁷² Pour les églises romanes d'Auvergne, voir PHALIP 2013, p. 62, 202, 210, 216. Pour les périodes mérovingiennes et carolingiennes, l'usage du chevet plat est attesté à Manglieu, à Saint-Victor de Massiac et à Chareil-Cintrat (MARTINEZ, MOREL 2012, p. 110).

¹⁸⁷³ BULLIOT 1849, plan à la fin du tome 1.

¹⁸⁷⁴ Les églises U-A2 : Montmegin, Versaugues, Saint-Pierre-la-Noaille, et les chapelles de Saint-Forgeux-Lespinasse et Saint-Marcel d'Iguerande. L'église U-B1 : Curbigny.

corpus, en revanche la travée de chœur de Marcigny est plus vaste que partout ailleurs. Seul le transept réduit de Baugy atteint des proportions quasiment comparables. Saint-Nicolas de Marcigny associe donc une nef longue à un chœur vaste, des dimensions qu'explique sans doute son statut de prieurale.

Comment expliquer l'usage de longues nefs uniques ? Les textes montrent que, dès l'époque médiévale, les liturgistes donnent un sens symbolique aux nefs longues. Par exemple, à la fin du XII^e siècle, dans son *Mitrале*, un manuel des fêtes religieuses, l'évêque Sicard de Crémone souligne que les nefs larges symbolisent la charité, tandis que les nefs longues seraient des « images de la patience qui supporte les épreuves jusqu'à son entrée dans la patrie céleste »¹⁸⁷⁵. Cependant, pour comprendre le choix de ce parti architectural dans quelques églises du Brionnais, il est plus pertinent de chercher, en Bourgogne, d'autres exemples de nefs longues. Ainsi, on trouve l'église Saint-Laurent de La Charité-sur-Loire, datée de la deuxième moitié du XI^e siècle et dont les vestiges ont été mis au jour par Stéphanie Masson et Chantal Arnaud en 1993 et 1994 (fig. 71). Sa nef est longue de 20,60 m et large de 6,20 m, pour une longueur totale de 26 m, donc elle représente plus des ¾ de la longueur de l'édifice¹⁸⁷⁶. L'église Saint-Maïeul de Cluny est un autre exemple. L'état 1, mis au jour par Anne Baud, date du début du XI^e siècle¹⁸⁷⁷. La nef mesure 27,50 m de long sur 9 m de large et elle occupe plus des 4/5^e de la longueur totale de l'église. À Cluny toujours, mais cette fois-ci au sein du monastère, l'église mariale, construite dans le dernier tiers du XI^e siècle et détruite au XVIII^e, est connue par le plan anonyme réalisé vers 1700 et par les fouilles de K. J. Conant en 1932¹⁸⁷⁸. Le plan montre une nef unique très longue – environ 40 m d'après les vestiges mis au jour – ouvrant sur une abside encadrée de deux absidioles. Ainsi, la profondeur du chevet est-elle très réduite comparativement au développement de la nef. Or, cette particularité caractérisait déjà l'église mariale précédente, mise au jour par Anne Baud et Christian Sapin en 2013. En effet, cette première église, dont la construction pourrait dater de la fin du X^e siècle ou du début du XI^e, possédait une nef longue de plus de 16 m et ouvrant sur une abside longue de 2,80 m par l'intermédiaire d'un arc triomphal

¹⁸⁷⁵ REVEYRON 2008 a, p. 3-4.

¹⁸⁷⁶ ARNAUD 1995, p. 63-78. Le chevet est composé d'une abside encadrée par deux absidioles. L'église Saint-Laurent était édifiée immédiatement au nord-est de la prieurale Notre-Dame.

¹⁸⁷⁷ A. Baud, dans REVEYRON *ET AL.* 2013, p. 27-36.

¹⁸⁷⁸ Pour un état des données textuelles, iconographiques et archéologiques sur cette église, voir BAUD 2013. À propos des fouilles de la chapelle, voir CONANT 1968, p. 74.

profond de 0,75 m. Par conséquent, la nef occupait plus des deux tiers de la longueur totale de l'église¹⁸⁷⁹. Ces quatre exemples situent les plus anciens témoignages bourguignons de nefs longues en contexte monastique (et plus précisément clunisien), d'une part, et au XI^e siècle, ou dès la fin du X^e siècle avec la première église mariale de Cluny, d'autre part¹⁸⁸⁰. Ce parti répondait peut-être à la nécessité de créer un espace adapté aux processions monastiques¹⁸⁸¹. En Brionnais, cette hypothèse peut être retenue pour la prieurale de Marcigny et, dans une certaine mesure, pour l'église de Saint-Bonnet-de-Cray qui, en tant qu'obédience de la prieurale de Charlieu, a pu accueillir quelques moines. En revanche, pour les trois autres églises (Saint-Julien-de-Cray, Saint-Bonnet-des-Bruyères et Vindecy), rien ne permet de leur attribuer des fonctions autres que paroissiales et elles n'ont jamais dépendu d'établissements clunisiens. Dès lors, on peut envisager une simple influence clunisienne du fait de la proximité géographique.

XIII.3. Les églises dotées d'une nef à trois vaisseaux : 8 types de plan pour 12 sites

On recense 12 églises possédant une nef à trois vaisseaux contre 73 églises à nef unique. La forme de leurs chevets permet d'élaborer 5 catégories partagées en 8 types.

XIII.3.1. Le chevet à abside unique

L'église de Varenne-l'Arconce possède une nef à trois vaisseaux et un transept saillant dont la croisée ouvre sur une travée de chœur terminée par une abside ([annexe 62](#)).

¹⁸⁷⁹ Le mur gouttereau nord de la nef a été dégagé sur une longueur de 16 m mais « le mur de façade n'a pas été découvert et semble plutôt placé plus à l'ouest » ; la nef était large de 6,90 m (Baud, Anne, Sapin, Christian, *Cluny (Saône-et-Loire). Abbaye Saint-Pierre-Saint-Paul. Jardins est. Fouilles programmées 2011-2013. Rapport final*, 2013, vol. 1, p. 34-42).

¹⁸⁸⁰ En Saône-et-Loire, on pourrait ajouter quelques églises rurales relevant de l'abbaye Cluny comme le prieuré de Blanot, dont la nef unique mesure 17,50 m de long, et l'église paroissiale de Donzy-le-Perthuis qui en dépendait. On peut citer aussi l'église paroissiale de Péronnes dont la nef atteint 20 m de long soit les $\frac{3}{4}$ de la longueur de l'édifice. Enfin, on peut évoquer la prieurale du Villars, qui dépendait, elle, de l'abbaye de Tournus ; bâtie au XI^e siècle, la nef fut allongée de 7 m au siècle suivant, portant la longueur totale de la nef à environ 20 m soit plus des $\frac{3}{4}$ de la longueur totale. Pour une description de ces églises, voir SAPIN 2006, p. 35, 48, 102, 110.

¹⁸⁸¹ C'est l'hypothèse émise par Anne Baud concernant l'église Saint-Maïeul de Cluny (BAUD 2014, p. 102), mais aussi par Nicolas Reveyron pour les églises mariales en général, dans REVEYRON 2010 a.

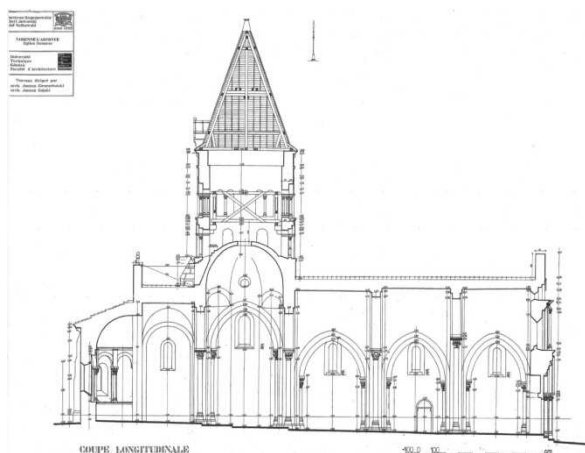


Fig. 79 : Église de Varenne-l'Arconce. Coupe longitudinale.

Ce plan est exceptionnel dans les diocèses bourguignons. En effet, dans les diocèses d'Autun et Chalon, les églises dont les nefs ont trois vaisseaux possèdent un chevet doté d'au moins une abside et deux absidioles¹⁸⁸². Dans le diocèse de Mâcon, les églises à trois vaisseaux de Farges, Saint-Vincent-des-Prés et Sigy-le-Châtel ne possèdent qu'une seule abside mais, à la différence de Varenne-l'Arconce, leur transept est inscrit, et elles ne présentent pas de travée de chœur. Seule l'église paroissiale de Laizy, dans l'archidiaconé d'Autun, adopte un plan semblable à celui de Varenne (annexe 62). Elle est située à 8 km d'Autun et elle dépendait du chapitre de la cathédrale au moment de sa construction. Le transept, la travée de chœur et l'abside furent édifiés au cours des années 1120-1130, et la nef vers 1140¹⁸⁸³. Cette dernière comprend trois travées mais elle devait, avant une restauration intervenue au XVII^e siècle, en posséder quatre. L'église de Varenne-l'Arconce est légèrement plus longue que celle de Laizy¹⁸⁸⁴, mais dans les deux édifices, la nef occupe environ les 9/5^e de la longueur totale. À Laizy, l'abside est particulièrement profonde.

L'originalité du plan de l'église de Varenne-l'Arconce pourrait s'expliquer par une transformation de l'édifice au cours de son histoire. C'est l'hypothèse qu'émet Nicolas Reveyron : sur les parements extérieurs des murs orientaux des bras du transept, il lit les

¹⁸⁸² OURSEL R. 1956, p. 25 ; VIREY 1982, p. 25 ; DICKSON 1935. Dans le diocèse de Nevers, le plan des parties orientales de l'église de Garchizy est identique à celui de Varenne-l'Arconce (transept saillant, travée de chœur et abside), mais la nef ne possède qu'un vaisseau (ANFRAY 1951, plan. en fig. 34 ; SAPIN 2006, p. 236-237).

¹⁸⁸³ SAPIN 2006, p. 194-195.

¹⁸⁸⁴ Environ 4 m d'écart dans-œuvre.

traces de la présence d'absidioles qui auraient encadré la travée de chœur¹⁸⁸⁵. Le plan de Varenne-l'Arconce serait alors à rapprocher de celui de l'église d'Uchizy (71), de Brancion (71), de Salmaise (21) ou de Saint-Hilaire-la-Croix (63), par exemple¹⁸⁸⁶. Cependant, la légère ondulation des assises de moellons pourrait être due à la nécessité de les faire coïncider, de part et d'autre de l'élévation, avec les pierres de taille des chaînes d'angle, et non à un bouchage. En outre, les exemples de Brancion et Salmaise montrent que la présence d'absidioles empêche le percement de baies dans les murs orientaux du transept et dans les murs latéraux de la travée de chœur (annexe 62). Or, à Varenne-l'Arconce, des baies romanes sont percées à ces emplacements. L'observation du parement interne des murs serait probablement décisive, mais des éléments de mobilier le masque actuellement.

Depuis la fin du XI^e siècle au moins, l'église de Varenne-l'Arconce était le siège d'un archiprêtre¹⁸⁸⁷ et elle accueillait une petite communauté monastique, en plus de sa fonction paroissiale, ce qui justifie l'ampleur de la nef et la présence d'un transept, sans expliquer les dispositions inédites du chevet. Au sud du Brionnais, dans la Vallée du Rhône, le chevet des cathédrales de Lyon et Vienne n'est composé lui aussi que d'une abside et, dans ces anciennes grandes cités romaines, ce choix est interprété comme une réminiscence des partis constructifs antiques¹⁸⁸⁸.

XIII.3.2. Le chevet à chapelles alignées

La moitié des grandes églises possèdent un chevet à chapelles alignées, et elles peuvent être classées en quatre types. Le premier correspond à la collégiale de Saint-Germain-en-Brionnais, dans laquelle les vaisseaux de la nef ouvrent directement sur les trois absides du chevet (annexe 63 ; fig. 80). Ce plan sans transept ni travée de chœur est peu fréquent dans les églises de Bourgogne dotées de nefs à trois vaisseaux. Néanmoins, il est utilisé à l'église paroissiale Saint-Ferréol de Curgy, près d'Autun, dont la construction

¹⁸⁸⁵ REVEYRON 2008 a ; 2010 b, p. 23-24. N. Reveyron, dans HUGUES DE SEMUR 2009, p. 153-155.

¹⁸⁸⁶ Pour l'église d'Uchizy, voir SAPIN 2006, p. 50. Pour l'église de Brancion, voir SAPIN 2006, p. 108 et DICKSON 1935, p. 89-94. Pour Salmaise, SAPIN 2006, p. 71. Pour Sainte-Madeleine de Saint-Hilaire-la-Croix, voir CONGRES ARCHEOLOGIQUE 2003, p. 412.

¹⁸⁸⁷ Cf. *supra* Chapitre IV.3.2.2. « Les archiprêtres de l'archidiaconé d'Autun ».

¹⁸⁸⁸ Y. Esquieu, dans BAUD 2014, p. 118.

pourrait dater du dernier tiers du XI^e siècle¹⁸⁸⁹, et à l'église paroissiale d'Issy-l'Évêque, en Charolais, bâtie dans les premières décennies du XII^e siècle¹⁸⁹⁰. L'origine de ce plan basilical simple est à chercher en Italie centrale et septentrionale où il est utilisé depuis le VI^e siècle¹⁸⁹¹. Aux environs de l'an mil, il est encore adopté pour l'église de Grado à Pise ou à Saint-Martin de Lovrec en Istrie et, en plein XIII^e siècle, les cathédrales de Vintimille et Albenga reproduisent toujours ce schéma¹⁸⁹².

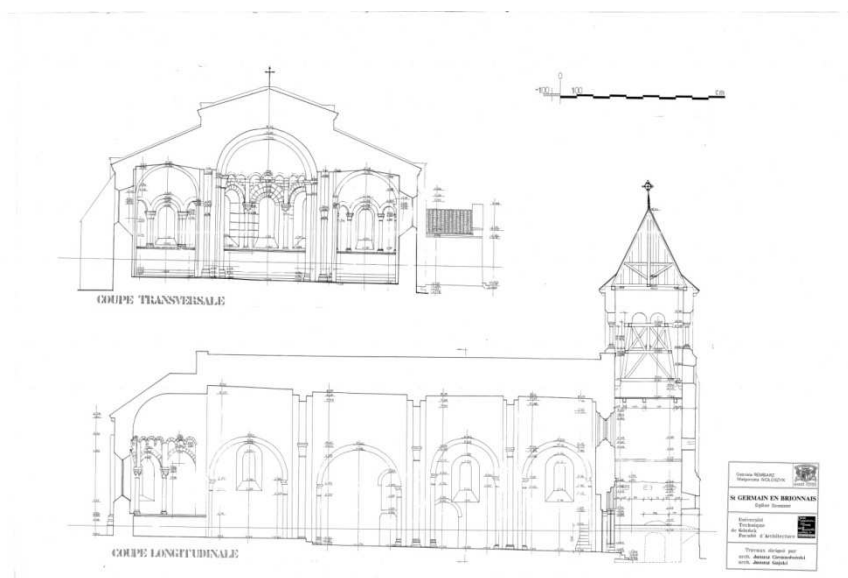


Fig. 80 : Église de Saint-Germain-en-Brionnais.

Dans le cas de l'église de Saint-Germain-en-Brionnais, il convient cependant de souligner qu'un doute existe sur le plan projeté à l'origine. La simplicité qui caractérise l'architecture de la collégiale est-elle un parti-pris en accord avec l'idéal de dépouillement des religieux ou fut-elle imposée par des difficultés financières ? L'avant-dernière travée de la nef est la plus profonde et elle est entourée par 4 piles libres massives, autrement dit, elle a l'allure d'une croisée de transept à laquelle il manquerait la coupole et la tour de clocher. Mais les moyens ont pu manquer pour accomplir ce projet, comme en témoigne la travée occidentale de la nef construite bien après les autres, et à l'avant de laquelle un clocher a été accolé pour enfin mettre un terme à un chantier qui aura duré près d'un siècle. La position

¹⁸⁸⁹ SAPIN 2006, p. 206-209.

¹⁸⁹⁰ SAPIN 2006, p. 184-186.

¹⁸⁹¹ J.-P. Caillet, dans RICHE P. 2001, p. 164-165.

¹⁸⁹² Pour faire le lien entre l'Italie et la Bourgogne, on observe que plusieurs églises des Alpes-Maritimes adoptent le plan basilical sous l'influence italienne. Par exemple, à Saint-Dalmas-Valdebllore (2^e 1/3 XI^e s.), Châteauneuf-de-Contes (3^e ¼ XI^e s.) et Notre-Dame de Breil (2^e ½ XI^e s.) (THIRION 1980, p. 33).

complètement inhabituelle du clocher, puisque toutes les autres grandes églises ont leur clocher à la croisée du transept, semble prouver que le projet primitif n'a pas été respecté, mais sans que nous puissions affirmer qu'un transept était prévu.

Le deuxième type concerne l'abbatiale de Saint-Rigaud dans laquelle un transept s'intercale entre la nef et les absides. Cependant, la restitution de Saint-Rigaud garde une part d'hypothèse car elle n'est établie que sur des sources textuelles sans plus aucun vestige¹⁸⁹³. La forme du chevet notamment est mal assurée. L'évêque, qui visite l'abbaye en 1746, écrit : « La sacristie est à côté du sanctuaire devers bise et en partie à côté du chœur [= transept¹⁸⁹⁴]. Elle est construite en forme de coquille »¹⁸⁹⁵. Nous interprétons la sacristie « en forme de coquille » comme une absidiole greffée sur le bras nord du transept, et qui ne remplit plus sa fonction de chapelle, tout comme à la collégiale de Saint-Germain-en-Brionnais, où l'absidiole nord est utilisée comme sacristie au même XVIII^e siècle. Il est possible de se faire une idée de l'apparence que revêtait l'abbatiale de Saint-Rigaud en observant les plans des prieurales de Saint-Mesmin et de La Rochepot en Côte-d'Or ou de l'église de Druyes-les-Belles-Fontaines dans l'Yonne¹⁸⁹⁶ (fig. 81).

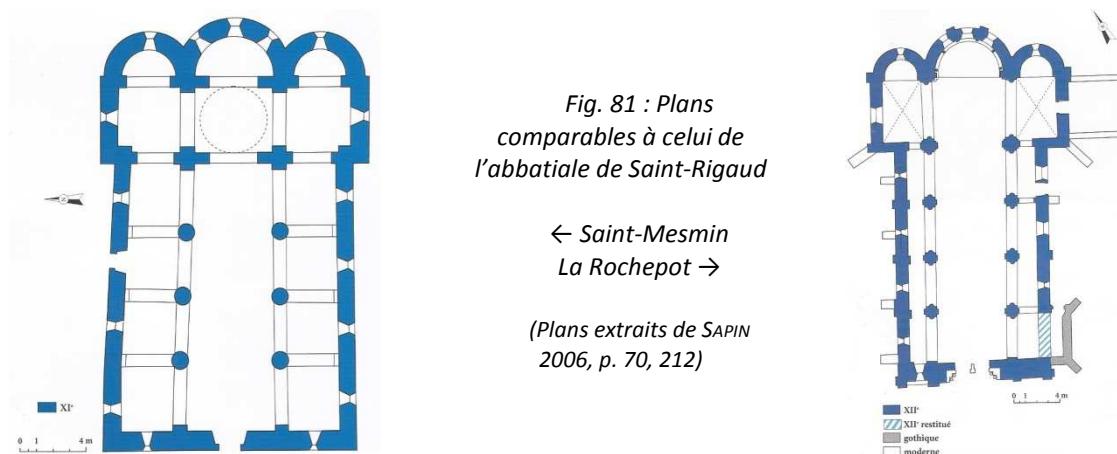


Fig. 81 : Plans comparables à celui de l'abbatiale de Saint-Rigaud

← Saint-Mesmin
La Rochepot →

(Plans extraits de SAPIN 2006, p. 70, 212)

¹⁸⁹³ En 1971, les propriétaires du terrain où s'élevait l'abbatiale ont autorisé deux passionnés du site, ouvriers métallurgistes de profession, à procéder à une fouille à l'emplacement du bras sud du transept. Nous retranscrivons, dans le tome des notices, le compte-rendu rédigé par Raymond Oursel à la suite de l'opération. Malheureusement, les données sont confuses et partielles, et il est très regrettable que les fouilles n'aient pas été conduites par des professionnels (OURSSEL R. 1973 b).

¹⁸⁹⁴ Le visiteur nomme *chœur*, l'espace architectural que nous désignons sous le terme de transept. Pour preuve, il indique que ce chœur est « fort élevé en forme de dôme » et qu'« à droite et à gauche sont deux croisements ».

¹⁸⁹⁵ DÉCHELETTE (éd.) 1898-1902, t. 3, p. 449-460.

¹⁸⁹⁶ SAPIN 2006, p. 70, 212, 291.

Le plan est plus complexe à Iguerande, où une travée de chœur encadrée de bas-côtés s'intercale entre le transept et les absides : c'est le troisième type (annexe 64 ; fig. 82). Il est envisageable que la prieurale de la Trinité à Marcigny adoptait aussi ce plan. Cet édifice dont seuls subsistent le bras sud du transept et le revers de la façade peut être restitué grâce à des descriptions, et en particulier au procès-verbal de visite établi en 1562 après la dévastation du monastère par les protestants¹⁸⁹⁷. Toutefois, les dispositions des parties orientales sont sujettes à diverses interprétations. Ainsi l'abbé Mouterde greffe les absidioles directement sur les bras du transept¹⁸⁹⁸. En effet, la travée de chœur et les travées précédant les absidioles ne sont pas mentionnées dans les sources, mais le mobilier et les circulations décrits permettent de supposer leur existence.

Le dernier type est identique au précédent à ceci près que le transept est inscrit : il comprend les églises de Châteauneuf et Saint-Hilaire de Semur-en-Brionnais (annexe 65 ; fig. 83).

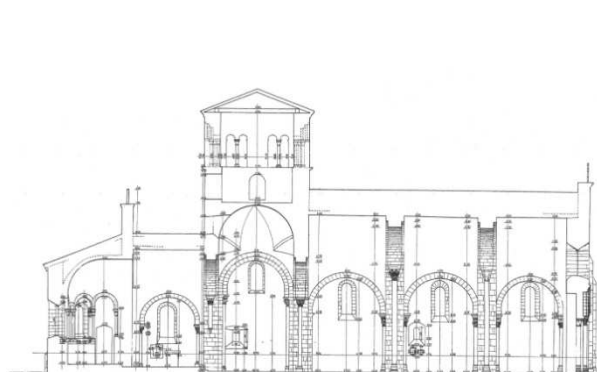


Fig. 82 : Église d'Iguerande.
Coupe longitudinale.

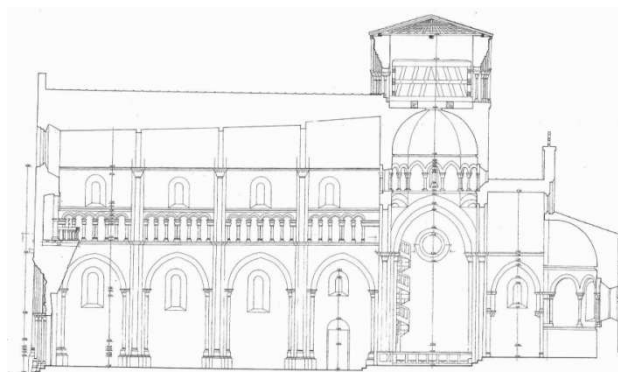


Fig. 83 : Église de Semur-en-Brionnais.
Coupe longitudinale.

En définitive, les types 3 et 4, qui regroupent 4 édifices, présentent un plan dont le dessin est harmonieux, rigoureux, abouti. C'est un parti qui offre un juste milieu entre l'imposant chevet à chapelles échelonnées (Anzy-le-Duc, Charlieu) et la sobriété des chevets de Varenne-l'Arconce ou Saint-Germain-en-Brionnais. En Bourgogne mais hors du Brionnais, il est adopté dans deux églises proches de Tournus : Laive et Chapaize. La première est datée du deuxième quart du XI^e siècle, tandis que la seconde a connu deux états : la nef est en

¹⁸⁹⁷ Le procès-verbal de la visite est publié dans DUBOIS 1904, vol. 2, p. 45 sqq.

¹⁸⁹⁸ MOUTERDE 1913.

grande partie contemporaine de l'église de Laive tandis que le chevet doit dater des années 1120¹⁸⁹⁹. Ailleurs en Saône-et-Loire, mais aussi en Côte-d'Or, ce type de plan est beaucoup moins fréquent que celui qui consiste à greffer les absidioles directement sur les bras du transept, autrement dit à ne pas doter la travée de chœur de bas-côtés (Brancion, Malay et Gourdon en Saône-et-Loire, Combertault, Salmaise et Saint-Vorles de Chatillon en Côte-d'Or). Nous verrons dans la description du chevet à chapelles échelonnées qui suit que, même dans ce type de plan, le Brionnais est attaché au strict alignement de l'abside avec les absidioles qui l'encadrent. Mais pour être complet sur le plan à chapelles alignées, il faut évoquer le cas du second état de la prieurale de Charlieu.

La prieurale Charlieu II

Les fouilles menées par Elizabeth Sunderland ont mis en évidence une première église à nef unique, travée de chœur, abside et crypte¹⁹⁰⁰. Le second état correspond plus à une transformation qu'à une reconstruction complète. En effet, la nef unique de Charlieu I est conservée, mais l'ajout de deux files de supports la transforme en une nef à trois vaisseaux de quatre travées (fig. 84). Elle est peut-être couverte d'une voûte car les contreforts colonnes sont remplacés par des contreforts de section rectangulaire, plus nombreux et correspondant, à l'intérieur, à des pilastres engagés dans les murs gouttereaux. Un massif de façade est ajouté à l'ouest. La dernière travée de la nef se singularise par des supports particulièrement massifs qui laissent supposer la présence d'une tour et la possibilité que cet espace fasse office de transept inscrit. La travée de chœur de l'état 1 est elle aussi partagée en trois vaisseaux de deux travées par l'ajout de quatre piles libres. Les murs latéraux sont épaulés par des contreforts et rythmés, à l'intérieur, par des pilastres, ce qui semble indiquer la présence de voûtes. Les fondations des piles libres orientales de l'état 2 recouvrent le mur d'axe nord-sud placé en avant de l'abside de l'état 1, ce qui prouverait la destruction de l'abside de l'état 1. Cependant, rien ne subsiste du chevet qui aurait été édifié en remplacement. Étant donné la partition en trois vaisseaux de la travée de chœur, Elizabeth Sunderland suppose que le vaisseau central ouvrait sur une petite abside entourée par un déambulatoire aussi large que les bas-côtés du chœur. Elle restitue une absidiole d'axe comme dans l'état 1. Enfin, elle émet l'hypothèse que le rond-point de l'abside était

¹⁸⁹⁹ La dendrochronologie a concouru à la datation de ces deux édifices (SAPIN 2006, p. 32-37).

¹⁹⁰⁰ SUNDERLAND 1971.

composé d'une arcature portée par un mur-bahut. Les colonnettes de l'arcature pourraient être celles actuellement remployées dans la salle du chapitre.

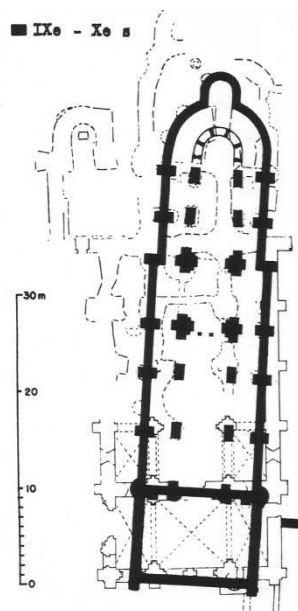


Fig. 84 : Plan de la prieurale Charlieu II, d'après Elizabeth R. Sunderland (SUNDERLAND 1971, fig. 19).

Cette restitution du déambulatoire et du rond-point de l'abside est séduisante, surtout si on fait le lien avec le chevet de Bois-Sainte-Marie, mais il faut bien reconnaître que les preuves manquent, ce qui rend l'hypothèse « assez peu vraisemblable » selon Christian Sapin¹⁹⁰¹. Elizabeth Sunderland elle-même reconnaît que ce plan constituerait un cas « unique dans le système de Cluny », c'est pourquoi elle date sa réalisation avant le chantier de l'abbatiale Cluny II, et plus précisément entre 931, date du rattachement de Charlieu à Cluny, et 942, date de la fin de l'abbatit d'Odon¹⁹⁰². Nous voudrions proposer une nouvelle hypothèse. Le chœur profond et scindé en trois vaisseaux rappelle fortement le plan du chevet de Cluny II. Dans cet édifice, la travée de chœur ouvre sur une abside flanquée de deux absidioles qui prolongent, elles, les bas-côtés du chœur¹⁹⁰³. Un chevet à chapelles alignées pourrait donc être envisagé pour Charlieu II. À Cluny, le chœur est plus large mais, surtout, il est associé à un transept débordant sur les bras duquel sont greffées deux chapelles qui, associées à l'abside et à ses absidioles, forment un chevet à chapelles échelonnées¹⁹⁰⁴. Le chantier de Cluny II date de l'abbatit de Mayeul (954-994), et une consécration a lieu en 981.

¹⁹⁰¹ SAPIN 2006, p. 142.

¹⁹⁰² SUNDERLAND 1971, p. 33.

¹⁹⁰³ SAPIN, BAUD 2012.

¹⁹⁰⁴ Le chœur de Cluny est plus large de 3 m environ.

Plusieurs prieurales clunisiennes adoptent les dispositions de Cluny II : celles de Souvigny et de Paray-le-Monial, par exemple, mais aussi celle de Perrecy-les-Forges qui relève pourtant de l'abbaye Saint-Benoît-sur-Loire¹⁹⁰⁵ (annexe 66). Ces chevets ont comme point commun leur date de construction entre la fin du X^e siècle et le premier tiers du siècle suivant : Paray II date de l'abbatit d'Odilon (994-1048), et il est fait mention d'une consécration en 1004 ; les recherches récentes sur Souvigny et Perrecy attribuent la construction de leur chevet au premier quart du XI^e siècle, donc au temps de l'abbé Odilon également.

Si les parties orientales de Charlieu II n'ont pas l'ampleur de celles des édifices précédemment évoqués c'est parce que cet état de l'abbatiale ne correspond pas à une véritable reconstruction¹⁹⁰⁶ : l'enveloppe de la nef et du chœur est conservée mais on modifie l'intérieur par l'adjonction de supports et par la transformation du couverture. Charlieu I possédait une travée de chœur profonde, si bien que l'ajout de quatre piles libres et de deux absidioles a permis de créer une configuration clunisienne. On pallie l'absence de transept débordant en créant un transept inscrit dans la dernière travée de la nef : les piles massives indiquent peut-être la présence d'une coupole et d'une tour à la croisée. Enfin, à l'image de Cluny II qui possède une nef à trois vaisseaux, on crée des collatéraux en ajoutant deux files de supports. On aurait toutefois pu conserver une nef unique, comme c'est le cas à Paray II. Enfin, le « porche » identifié par Elizabeth Sunderland peut être interprété comme une avant-nef à l'image de celle de Cluny II et en lien avec la liturgie développée par Odilon¹⁹⁰⁷. Si on retient l'hypothèse d'un chevet inspiré de Cluny II, cela signifie que Charlieu II est édifié sous l'abbatit de Mayeul ou, comme Paray et Souvigny, dans les premières années de l'abbatit d'Odilon. On rajeunit donc la datation proposée par Elizabeth Sunderland qui datait la réalisation de Charlieu II sous l'abbatit d'Odon. Par ailleurs, si la

¹⁹⁰⁵ En 2000, Christian Sapin a mis en évidence les points communs entre les chevets de Cluny II, Paray II, Souvigny et Perrecy entre autres (PARAY 2000, p. 79-90). Depuis, des fouilles archéologiques sont venues confirmer sa démonstration : le chœur de l'église Paray II a été fouillé par Gilles Rollier (BARNOUD ET AL. 2004, p. 98-105 ; HUGUES DE SEMUR 2009, p. 103-105) et celui de Souvigny par Arlette Maquet et Pascale Chevalier (CHEVALIER ET AL. 2013 ; PHALIP ET AL. 2012, p. 42-46, 98-101 ; HUGUES DE SEMUR 2009, p. 172-175). Quant au plan ancien de la prieurale de Perrecy, il a été restitué par Walter Berry et Masuyo Tokita-Darling (BERRY 1993 ; TOKITA-DARLING 1994). Ce plan était peut-être aussi celui envisagé pour les parties orientales de l'église de Saint-Pierre-l'Estrier, dont les travaux débutent entre 1020 et 1030, puis sont interrompus sans motif connu (SAPIN, MAURICE-CHABARD 2003, p. 23-24).

¹⁹⁰⁶ La nef de Charlieu II, en revanche, devait avoir des dimensions assez proches de celle de Paray II (soit environ 20 m de long pour 11 m de large dans-œuvre).

¹⁹⁰⁷ Sur cette liturgie et les avant-nefs, voir Kristina Krüger dans CLUNY 2002 b, p. 26. E. Sunderland n'a pas identifié de supports matérialisant des travées au sein de ce qu'elle interprète comme un porche.

structure identifiée à l'ouest est une avant-nef, sa construction ne peut intervenir qu'à partir de l'abbatiale d'Odilon, mais, comme à Paray et Souvigny, l'avant-nef a pu être ajoutée plusieurs décennies après la construction du chevet¹⁹⁰⁸.

La *Vita sancti Odilonis*, rédigée par le moine Jotsald vers 1050, conforte l'hypothèse de la construction de Charlieu II sous l'abbatiale d'Odilon :

*« Iam vero de omnibus Monasteriis suis. Quod Paterniacus, ob, Dei amorem Genitricis, sibi delectabilis locus. Romanum Monasterium a fundo constructam, locus sancti Victoris Genuensis, praeter suam antiquam et nobilem Ecclesiam. Ex toto etiam suo tempore constructus Carus-locus. Amberta, valde celebris Ecclesia. Riuus ex toto [...] »*¹⁹⁰⁹.

Le texte attribue clairement à Odilon la reconstruction de la priurale de Charlieu, toutefois on est gêné par le « *ex toto* » qui indique une reconstruction totale, alors que la fouille fait plutôt état d'une transformation de Charlieu I. Mais le cas n'est pas unique : dans la cathédrale de Poreč, par exemple, le texte inscrit dans l'abside, au bas de la mosaïque, proclame que l'évêque Euphrasius (VI^e siècle) a trouvé une basilique en ruine et qu'il l'a reconstruite entièrement : *fundamenta locans rexit culmina templi* ; or, Ante Sonje a montré que la basilique euphrasienne s'est installée dans les murs de l'édifice précédent en réutilisant les murs périmétraux nord, sud et ouest¹⁹¹⁰. Les expressions « *a fundamentis* » et « *ex toto* » valorisent l'œuvre du commanditaire et insistent sur son implication dans la reconstruction. Elles supposent un changement, une amélioration, un renouveau, dont le chantier de l'église n'est peut-être que le versant monumental et qui peut s'accompagner d'une réforme profonde de la communauté¹⁹¹¹. En effet, les textes ne disent pas que l'abbaye de Charlieu est réformée dès l'abbatiale d'Odon ; par conséquent, on peut supposer que l'action revient à Odilon. Pour Elizabeth Sunderland, en revanche, cet extrait de la *Vita* se rapporte à l'église Charlieu III, que nous datons de l'abbatiale d'Hugues de Semur, comme il sera montré ci-après.

L'extrait de la *Vita Sancti Odilonis* attribue aussi à l'abbé Odilon la reconstruction de l'abbatiale d'Ambierle – qui est qualifiée de *valde celebris Ecclesia*. L'église actuelle date du

¹⁹⁰⁸ Paray II est dotée d'une avant-nef vers 1070 et Souvigny dans le dernier quart du XI^e siècle.

¹⁹⁰⁹ MARRIER, DU CHESNE (éd.), 1915.

¹⁹¹⁰ Sur les travaux de A. Sonje, voir notamment Chevalier, Pascale, Matejčić, Ivan, « L'*episcopium* de Poreč », *Des domus ecclesiae aux palais épiscopaux*, Turnhout, Brepols, 2012, p. 163-172.

¹⁹¹¹ Les implications de la formule « *a fundamentis constructa* » dans les textes médiévaux ont été étudiées par N. Reveyron, dans REVEYRON 2011 c.

XV^e siècle mais des tranchées ont été ouvertes aux abords du chevet en 1988 à l'occasion de travaux de restauration, et c'est également un chevet identique à celui de Cluny II qui a été mis au jour¹⁹¹².

XIII.3.3. Le chevet à chapelles échelonnées

Les prieurales d'Anzy-le-Duc et Charlieu dans leur état III présentent une nef à 3 vaisseaux, un transept débordant et un chevet à chapelles échelonnées (annexe 67). Il convient de préciser que seul le premier niveau de la travée occidentale de la nef de Charlieu est conservé en élévation, le reste étant connu par des fouilles. Le chevet de ces deux églises est composé de deux absidioles greffées sur les bras du transept, puis d'une travée de chœur encadrée de bas-côtés et ouvrant sur une abside encadrée d'absidioles, enfin d'une absidiole placée dans l'axe de l'abside. Ainsi, dans ce type comme dans le précédent, l'abside principale est encadrée d'absidioles placées dans le même alignement. On ne rencontre pas en Brionnais d'église dont l'ajout d'une travée détacherait l'abside des deux absidioles qui l'encadrent.

D'Anzy I à Anzy III

La section qui précède a décrit les deux premiers états de la prieurale de Charlieu. La prieurale d'Anzy-le-Duc a connu, elle aussi, deux états avant l'actuel. En effet, la nef occulte les baies occidentales des bras du transept parce qu'elle est trop haute. La conséquence, à l'intérieur, est que les arcades mettant en communication les bas-côtés de la nef avec les bras du transept sont trop basses. Il faut en déduire que la nef est postérieure aux parties orientales lesquelles fonctionnaient précédemment avec une nef à trois vaisseaux déjà, mais plus basse. Le décor sculpté atteste du fait que le transept est plus ancien que la nef, néanmoins l'écart chronologique est faible : les dernières décennies du XI^e siècle pour les parties orientales et les années 1100-1110 pour la nef¹⁹¹³. Ces données permettent de

¹⁹¹² Pour la reconstruction du XV^e siècle, voir RICHE 2000, p. 104. Pour les découvertes de 1988, voir BERGERON *ET AL.* 1993, p. 70.

¹⁹¹³ À la suite des travaux d'Éliane Vergnolle et Matthias Hamann (présentés *supra* au chapitre X.3.2. « Les ateliers de sculpteurs d'Anzy-le-Duc : un étalon pour la datation des églises »), les chapiteaux du transept sont datés des années 1090 et ceux de la nef des années 1100-1110, et cette chronologie fait aujourd'hui consensus. Auparavant, on attribuait à l'église une datation plus haute. Par exemple, Raymond Oursel

définir 3 états¹⁹¹⁴. Il est difficilement envisageable que la première prieurale, élevée avant 908, ait possédé une nef à 3 vaisseaux. Par voie de conséquence, on restitue un état I dont les dispositions sont inconnues mais qui devait présenter une nef unique. Puis, une nef à 3 vaisseaux est édifiée, associée à un chevet dont le plan nous échappe (état II). À la fin du XI^e siècle, le chevet, le transept et la crypte actuels sont greffés sur la nef de l'état II (état III A). À ce moment-là, le niveau de sol dans la nef et le transept est 1,20 m plus bas qu'actuellement, ce qui crée un fort dénivelé avec la travée de chœur et les absides. Finalement, quelques années après la fin du chantier du nouveau chevet, la nef actuelle est construite et l'ensemble de l'édifice adopte un niveau de sol homogène (état III B). Il n'est pas envisageable que la nef de l'état II et le chevet de l'état III A soient contemporains l'un de l'autre puisque, comme l'indique la sculpture, la nef III B est construite dans la continuité du chevet III A. Donc si la première nef à 3 vaisseaux avait été contemporaine du chevet à chapelles échelonnées cela signifie qu'elle aurait été détruite immédiatement après la fin de sa construction pour bâtir la nef actuelle.

La datation des 3 états de la prieurale d'Anzy-le-Duc repose essentiellement, nous l'avons dit, sur le décor sculpté, or les chapiteaux conservés dans la première travée de la nef de Charlieu III présentent des points communs avec ceux de la nef d'Anzy, donc on considère que les chantiers des deux nefs se sont déroulés sensiblement au même moment au cours des années 1090-1110. Contrairement à l'hypothèse d'Elizabeth Sunderland, Charlieu III aurait donc été construit sous l'abbatit d'Hugues de Semur et non d'Odilon. Le choix du chevet à chapelles échelonnées conforte-t-il cette datation ?

Le chevet à chapelles échelonnées en Brionnais : quelles origines ?

On l'a dit, les plans d'Anzy III et Charlieu III, tout comme le décor sculpté de leurs nefs, présentent des ressemblances frappantes. En fait, la prieurale d'Anzy ne se distingue que par la présence d'une crypte et d'une travée supplémentaire dans la nef. Néanmoins, l'église de Charlieu devait atteindre 49 m dans-œuvre contre 44 m pour celle d'Anzy-le-Duc. Dans ces conditions, quelle église inspire l'autre ? Le débat sur la chronologie entre ces deux

situait la construction des parties orientales dans la première moitié du XI^e siècle et celle de la nef à la fin du même siècle (OURSEL R. 1956, p. 133-153).

¹⁹¹⁴ HUGUES DE SEMUR 2009, p. 149-152 ; SAPIN 1995.

édifices a déjà opposé plusieurs générations de chercheurs sans qu'une réponse définitive soit apportée. On peut s'interroger sur le choix de ce chevet en Brionnais. Les trois absides à l'est de la travée de chœur sont alignées, mais la présence des absidioles sur les bras du transept crée un chevet à chapelles échelonnées. En contexte bourguignon, on pense donc à nouveau aux chevets de Cluny II, Paray II, Souvigny et Perrecy-les-Forges qui combinent eux aussi chapelles alignées et échelonnées. S'ils héritent indéniablement de ces chevets, ceux d'Anzy et Charlieu appartiennent à une nouvelle génération : ils se distinguent par un chœur profond d'une seule travée contre deux ou trois dans les précédents, avec pour effet un échelonnement plus harmonieux des absides. Cette régularité du dessin et des volumes se retrouve dans la prieurale clunisienne Saint-Nazaire de Bourbon-Lancy, avec une nuance cependant, l'ajout d'une travée en avant de l'abside principale (annexe 68). Longtemps attribuée au XII^e siècle, la construction du chevet de Saint-Nazaire est aujourd'hui datée du dernier quart du XI^e siècle, ce qui correspond aux hypothèses de datation émises pour la sculpture d'Anzy et de Charlieu¹⁹¹⁵. La première abbatale Notre-Dame de La Charité-sur-Loire présente elle aussi un chevet à chapelles échelonnées, mais plus développé puisqu'il compte 6 absidioles réparties de part et d'autre de l'abside. Ce chevet est connu par des fouilles et daté de la seconde moitié du XI^e siècle¹⁹¹⁶. Il est envisageable qu'il ait servi de modèle dans la diffusion du plan étant donné que Notre-Dame était l'une des dépendances les plus prestigieuses de Cluny. À une cinquantaine de kilomètres de Charlieu, mais en direction du sud cette fois, l'abbatale de Savigny, en Lyonnais, possédait un chevet identique à ceux de Charlieu III et Anzy III, pour autant que les vestiges conservés permettent d'en juger¹⁹¹⁷. Or, la construction du chevet est à placer dans le même horizon chronologique que les églises précédentes puisque le chantier débute sous l'abbatit de Dalmace, dans le troisième quart du XI^e siècle.

¹⁹¹⁵ C'est Éliane Vergnolle qui a révisé la datation de la prieurale de Bourbon-Lancy (VERGNOLLE 1991). La distance entre Anzy-le-Duc et Bourbon-Lancy est de 40 km à vol d'oiseau. Parmi les prieurales clunisiennes adoptant un chevet à 5 chapelles échelonnées, on doit mentionner aussi Saint-Pierre de Baume-les-Messieurs, mais la datation de son chevet n'est pas précisément établie entre la fin du XI^e siècle et le début du XII^e (BASSI *ET AL.* 2008). Pour un panorama plus large des églises à chevet à chapelles échelonnées, on pourra se référer à l'article d'Eugène Lefèvre-Pontalis sur « Les plans des églises romanes bénédictines » (LEFEVRE-PONTALIS 1912).

¹⁹¹⁶ SAPIN 2006, p. 238-242.

¹⁹¹⁷ Les fouilles ont été conduites par Olivia Puel (PUEL 2013, p. 739-740). La construction du chevet intervient entre 1080 et 1130, dans un établissement non clunisien certes, mais dont la reconstruction est influencée, voire dictée, par les choix liturgiques d'un abbé venu de Cluny.

Si, dans la région, le chevet à chapelles échelonnées a pour origine Cluny II, on constate qu'à la deuxième génération il est aussi utilisé par des établissements non clunisiens comme Savigny ou Anzy-le-Duc. Un trait distingue Charlieu et Anzy des autres églises : l'absidiole d'axe dans le prolongement de l'abside principale. Pour Elizabeth Sunderland, cette absidiole est la preuve que c'est Charlieu III qui sert de modèle à Anzy III car elle possédait dès l'état I une petite absidiole d'axe¹⁹¹⁸. C'est oublier que les chevets des deux premiers états d'Anzy sont inconnus. Or, la présence d'un tel élément à Anzy pourrait se justifier par la volonté d'imiter l'abbaye-mère. En effet, à Saint-Martin d'Autun, une chapelle est construite dans l'axe de l'abside, mais hors-œuvre, à la fin du IX^e siècle (fig. 85)¹⁹¹⁹. Elle est reliée à l'abside par un petit couloir et possède une crypte qui accueille la sépulture de la fondatrice, la reine Brunehaut. Bien sûr, la relation entre la chapelle d'Autun et l'absidiole d'Anzy reste très hypothétique, car la première s'inscrit dans le contexte carolingien (cryptes hors-œuvre de Saint-Emmeran de Ratisbonne et de Corvey-sur-Weser), à l'inverse de la seconde¹⁹²⁰. Du point de vue de la chronologie, le cas de la cathédrale d'Elné est plus proche de celui d'Anzy-le-Duc puisqu'une consécration a lieu en 1069. Or, l'église possède un chevet à chapelles alignées et, dans l'axe de l'abside, figure une absidiole basse, mais dont la fonction n'est pas assurée : elle pourrait correspondre à une crypte aujourd'hui inaccessible¹⁹²¹ (fig. 86).

Finalement, le dessin harmonieux des chevets d'Anzy III et Charlieu III conforte la datation avancée par l'étude du décor sculpté à savoir les dernières décennies du XI^e siècle. Cela renforce du même coup notre hypothèse que le chantier de Charlieu II se soit déroulé sous l'abbatit d'Odilon. Il est tentant d'attribuer aux prieurés clunisiens d'Ambierle, de Bourbon-Lancy et de Charlieu le rôle d'avoir importé le chevet à chapelles échelonnées en Brionnais, auquel cas Anzy-le-Duc, en suiveur, ce serait inspiré des modèles clunisiens. Mais, on voit bien avec l'exemple de Savigny que dès le troisième quart du XI^e siècle, des établissements

¹⁹¹⁸ SUNDERLAND 1971, p. 42.

¹⁹¹⁹ Sur l'architecture de l'abbatiale Saint-Martin d'Autun, voir SAPIN 1986, p. 143-146 et C. Sapin, « Autun, abbatiale Saint-Martin », *Corpus CARE* [en ligne], www.care.tge-adonis.fr, 2011. Concernant la chapelle orientale de Saint-Martin d'Autun et l'absidiole d'Anzy, le lien a déjà été suggéré par Raymond Oursel (OURSSEL R. 1956, p. 136 ; OURSEL R. 1997, p. 281). Cette chapelle est qualifiée de « mausolée-*memoria* » par Christian Sapin (SAPIN 2014, p. 36-37).

¹⁹²⁰ Parmi les « mausolées-oratoires hors œuvre » de l'époque carolingienne, Ch. Sapin signale également Saint-Nizier de Lyon et Saint-Pierre de Vienne (SAPIN 2014, p. 36-37).

¹⁹²¹ DURLIAT 1958, p. 199 ; MALLET 2003, p. 107-113.

non clunisiens adoptent ce plan donc Anzy peut très bien avoir été influencée par un prieuré clunisien hors du Brionnais et avoir été pris pour modèle par Charlieu.

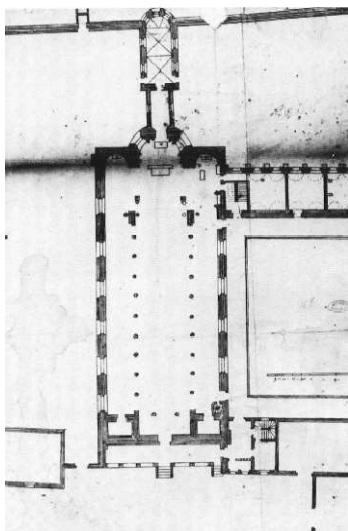


Fig. 85 : Abbatiale Saint-Martin d'Autun, plan dressé en 1658¹.

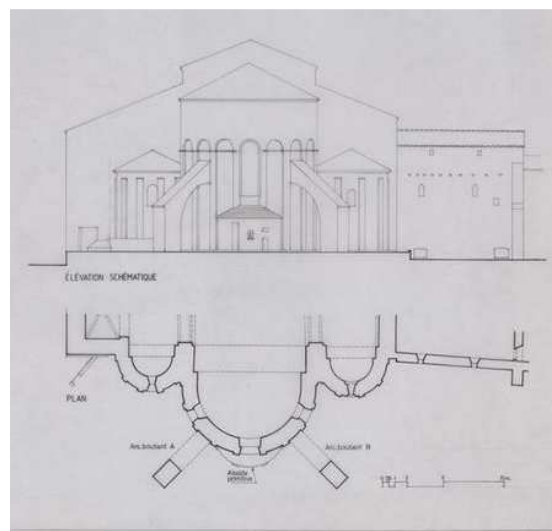


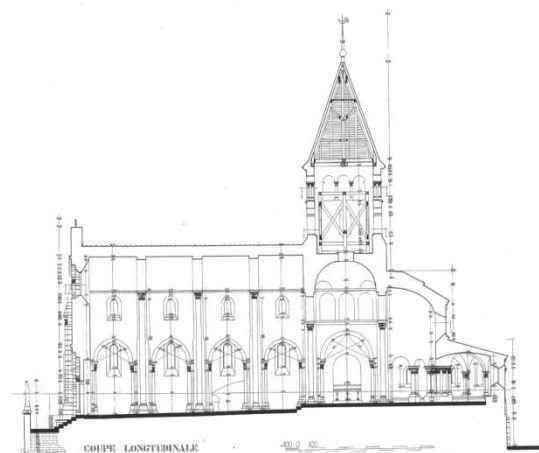
Fig. 86 : Cathédrale d'Elné. Plan et élévation du chevet (Source : base Mistral).

XIII.3.4. Le chevet à déambulatoire

Le plan de l'église de Bois-Sainte-Marie est composé d'une nef à trois vaisseaux et d'un transept inscrit dont la croisée ouvre sur une abside entourée d'un déambulatoire sans chapelles rayonnantes (annexe 69). Ce chevet fait figure d'exception car un seul autre déambulatoire est connu en Brionnais mais dans un contexte différent, puisqu'il s'agit de la crypte de l'abbatiale Charlieu I qui prenait la forme d'un couloir annulaire entourant l'abside¹⁹²². Par conséquent, le déambulatoire de Bois-Sainte-Marie est l'unique conservé en élévation et on s'interroge sur ce choix tant formel que fonctionnel.

¹⁹²² Cette crypte a été fouillée au début des années 1950 par E. R. Sunderland (SUNDERLAND 1971). Cf. *infra* Chapitre XIV.2.4.3. « Crypte ».

Fig. 87 : Église de Bois-Sainte-Marie.
Coupe longitudinale



Pour ce qui est de la forme, la présence ou non de chapelles rayonnantes renvoie à deux traditions bien distinctes¹⁹²³. Le déambulatoire sans chapelle est utilisé au XI^e siècle dans l'architecture ottonienne, par exemple, dans les églises Saint-Michel de Hildesheim, Sainte-Marie-du-Capitole de Cologne¹⁹²⁴ et Santo Stefano à Vérone, mais aussi à l'abbatiale de Jumièges (Normandie) qui par différents traits se rattachent à l'art ottonien¹⁹²⁵. Au contraire, l'adoption des chapelles rayonnantes, qui marque un réel renouveau dans le plan du chevet à déambulatoire, correspond à l'aire capétienne (par exemple, les églises Saint-Aignan d'Orléans et Saint-Martin de Tours¹⁹²⁶). L'exemple du diocèse de Clermont est éclairant car son architecture témoigne à la fois de l'adoption, par l'intermédiaire de l'évêque, des modèles diffusés par les rois capétiens, mais aussi de l'influence de l'Empire par le simple fait de la proximité géographique. Par conséquent, tandis que la collégiale Notre-Dame-du-Port de Clermont-Ferrand adopte les chapelles rayonnantes, les églises de

¹⁹²³ BAUD 2014, p. 108.

¹⁹²⁴ En Allemagne, une seule église romane possède un déambulatoire à chapelles rayonnantes, il s'agit de la basilique Saint-Gothard à Hildesheim, construite entre 1130 et 1172 (TOMAN 1997, p. 64).

¹⁹²⁵ Sur l'emploi du déambulatoire en contexte ottonien, voir PIVA 2010, p. 90-94. On peut souligner que l'absence de chapelles rappelle également les déambulatoires paléochrétiens des basiliques cémétérielles de Rome, comme Saints-Pierre-et-Marcellin ou encore la crypte de la basilique Saint-Pierre (voir PIVA 2010, p. 84-90). Concernant l'abbatiale de Jumièges, le chevet à déambulatoire du XI^e siècle est connu uniquement par des fouilles, et les points communs avec l'architecture ottonienne ont été relevés dans le massif de façade qui, lui, est conservé en élévation (par ex. l'avancée du mur de façade entre les deux tours ou l'existence de couloirs de circulation au rez-de-chaussée). À ce sujet voir l'article de Maylis Baylé, « Abbaye de Jumièges », en ligne sur *l'Encyclopedia Universalis*.

¹⁹²⁶ Pour les églises de la Loire moyenne, voir MARTIN 2010.

Saint-Saturnin et de Veauce préfèrent le déambulatoire seul¹⁹²⁷. Cette double influence se repère aussi dans le sud du diocèse d'Autun avec l'église de Bois-Sainte-Marie qui ne recourt pas aux chapelles rayonnantes contrairement à la prieurale voisine de Paray-le-Monial. Ces deux édifices peuvent être sensiblement contemporains et la construction de leur chevet doit se situer dans le premier tiers du XII^e siècle. Le plan adopté à Paray ne surprend pas parce que le modèle suivi est celui de l'abbaye-mère, Cluny III. En revanche, le fait que Bois-Sainte-Marie ne suive pas la référence clunisienne est plus étonnant quand on sait que l'église est donnée aux moines de Paray dès la fin du X^e siècle par le comte Lambert de Chalon¹⁹²⁸, et que, jusqu'au début du XII^e siècle, le prieur de Paray et l'abbé de Cluny partagent les droits sur l'église, avant que l'abbé Ponce de Melgueil cède la totalité des droits au prieur¹⁹²⁹.

Dans ces conditions, on peut se demander si l'absence de chapelles rayonnantes, outre la référence formelle à l'architecture ottonienne, ne résulte pas d'une nécessité culturelle ou fonctionnelle. Le chevet à déambulatoire avec chapelles répond à un objectif bien précis : la vénération des reliques et l'accueil des pèlerins. Dans le cas de Cluny III, Anne Baud a mis en évidence l'existence dès le XI^e siècle d'un pèlerinage « *ad limina apostolorum Petri et Pauli* »¹⁹³⁰. Outre son statut d'abbatiale, Cluny est donc également un haut lieu de pèlerinage et elle adopte un plan adapté à cette fonction, à l'instar de Sainte-Foy de Conques ou de Saint-Jacques de Compostelle. Par ailleurs, l'abbaye détient dès les XI^e et XII^e siècles de très nombreuses reliques qui justifient la multiplication des autels, et donc des chapelles où les entreposer à la vue des pèlerins et où les moines puissent célébrer des messes privées ou effectuer des stations lors des processions¹⁹³¹. Dans le cas de l'église de Bois-Sainte-Marie, un tel programme architectural ne trouve pas de justifications. Concrètement, dans les quatre chartes mentionnant l'église entre le X^e et le XII^e siècle, l'église est toujours qualifiée d'*ecclesia*, et aucun indice ne permet de supposer qu'elle avait

¹⁹²⁷ La présence de ces deux traditions en Auvergne se vérifie sur d'autres éléments de l'architecture, voir PHALIP 2013, notamment p. 112-115, 135-137, mais aussi PHALIP 2001, vol. 1, p. 50-51 et PHALIP 2003, p. 62.

¹⁹²⁸ Paray 3.

¹⁹²⁹ Paray 190.

¹⁹³⁰ BAUD 2003, p. 174-182.

¹⁹³¹ Concernant les reliques conservées à Cluny, voir GUERREAU 1998 b et BONNIN-MAGNE 2005. La prieurale de Paray détenait elle aussi de nombreuses reliques qui ont fait l'objet d'une communication intitulée « Les reliques de la basilique de Paray-le-Monial », par J.-N. Barnoud, dans le cadre du colloque *Coffres, grimoire et vieilles reliques*, tenu à Paray-le-Monial sous la dir. de N. Reveyron, en 2010.

un statut autre que celui de paroissiale. Dans ces conditions, on peine à expliquer le choix d'une nef à 3 vaisseaux et du déambulatoire.

Par comparaison avec les églises de Semur et de Châteauneuf, on peut avancer l'idée que l'église de Bois-Sainte-Marie soit une commande des seigneurs Le Blanc ce qui expliquerait ses dimensions et l'originalité de son plan¹⁹³². S'il est peu probable que l'église ait possédé de nombreuses et prestigieuses reliques qui auraient justifié la construction de chapelles rayonnantes, en revanche, pourquoi ne pas envisager la volonté des commanditaires de mettre en scène un culte marial avec la possibilité de contourner, *via* le déambulatoire, l'autel majeur placé dans l'abside et ainsi vénérer les reliques¹⁹³³. Un second argument peut être avancé : le fait que l'église soit le siège d'un archiprêtre depuis le début du XII^e siècle au moins¹⁹³⁴. En outre, une étude du bourg et de ses maisons serait utile à une meilleure compréhension du contexte dans lequel l'église fut construite : l'enceinte médiévale et le plan régulier des rues autour de deux axes principaux qui se croisent devant l'église laissent supposer que ce site eut au Moyen Âge une certaine importance (fig. 88). On trouve dans l'historiographie diverses hypothèses mais qui manquent de preuves ; en dernier lieu, Hervé Mouillebouche a émis l'idée d'une ville neuve royale du XII^e siècle¹⁹³⁵. Quoi qu'il en soit, si l'histoire du site nous échappe, sa topographie, elle, peut toujours être observée, et force est de constater que la pente du terrain interdisait la construction d'absidioles à l'Est.

Une autre hypothèse consiste à faire du déambulatoire une structure purement fonctionnelle permettant de traverser l'église sans passer par le sanctuaire, auquel cas on s'attendrait à la présence de portes percées dans les bras du transept, mais il n'en est rien : les portes se font face dans la troisième travée de la nef donc sans lien direct avec le déambulatoire¹⁹³⁶.

Un dernier point doit être interrogé : la possibilité que le plan de Bois-Sainte-Marie s'inspire de la crypte de Charlieu I. Cette hypothèse paraît à première vue peu crédible puisque la

¹⁹³² Les seigneurs Le Blanc détiennent des droits sur l'église jusque dans la deuxième moitié du XI^e siècle, époque à laquelle Artaud Le Blanc s'en dessaisit au profit des moines de Paray (*Paray* 24). Ce don n'entraîne pas nécessairement un désengagement complet des seigneurs, et l'exemple de Saint-Hilaire de Semur montre que, même après la donation de l'église aux moines de Marcigny, les seigneurs financent la reconstruction de l'église et participent au choix du parti architectural.

¹⁹³³ Le vocable est attesté dès le X^e siècle : « *ex aeclesia Sanctae Mariae, quae dicitur ad Boscum* » (*Paray* 3).

¹⁹³⁴ Cf. *supra* Chapitre IV.3.2.2. « Les archiprêtres de l'archidiaconé d'Autun ».

¹⁹³⁵ MOUILLEBOUCHE 2009, p. 101-102.

¹⁹³⁶ Paolo Piva insiste sur la nécessité de ne pas considérer que les déambulatoires romans n'étaient liés qu'aux pèlerinages, mais qu'ils pouvaient être utilisés pour d'autres types de circulation (PIVA 2010, p. 129).

prieurale de Charlieu fut détruite à la fin du X^e siècle ou au début du siècle suivant, donc plusieurs décennies avant la construction de l'église de Bois-Sainte-Marie¹⁹³⁷. On doit cependant souligner que l'abside de cette église est la seule, avec celle de Saint-Germain-en-Brionnais, à être dotée de contreforts-colonnes. Or, les fouilles menées à Charlieu ont montré que c'est également ce type de contreforts qui était adopté à Charlieu I, tandis que ce profil fut abandonné dès l'état 2. L'hypothèse d'une réminiscence de la formule employée à Charlieu I ne doit donc pas être complètement écartée.

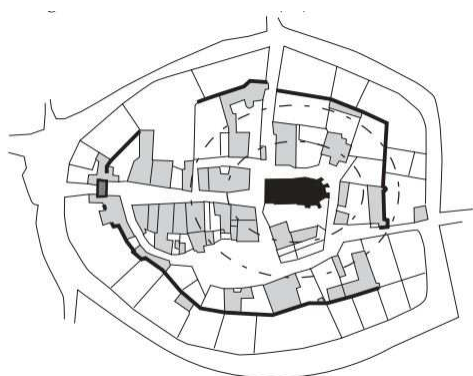


Fig. 88 : Plan de Bois-Sainte-Marie
(MOUILLEBOUCHE 2009, p. 102)

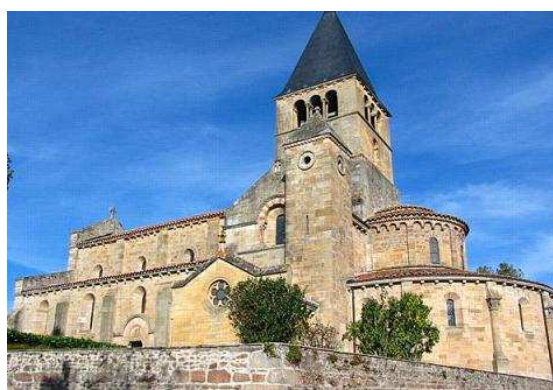


Fig. 89 : L'église de Bois-Sainte-Marie

XIII.3.5. Le chevet composé de chapelles à fond plat

Une seule église adopte ce plan : l'abbatiale de La Bénisson-Dieu (annexe 70). Elle est composée d'une longue nef à trois vaisseaux de sept travées, qui occupe plus des 2/3 de la longueur totale de l'édifice. Les parties orientales, elles, ne sont conservées qu'à l'état de vestiges mais elles ont bénéficié de fouilles archéologiques permettant de restituer un transept débordant, sur les bras duquel sont greffées quatre chapelles à fond plat. La croisée du transept ouvre sur une double travée de chœur, à fond plat également¹⁹³⁸.

Ce type de chevet, autrefois qualifié de bernardin, est très souvent adopté dans les premières abbayes affiliées à l'Ordre cistercien : par exemple à Bonmont (Suisse, vers 1120),

¹⁹³⁷ Sur la datation de Charlieu I, cf. *supra* chapitre XIII.3.2. « Le chevet à chapelles alignées », et pour Bois-Sainte-Marie, cf. *infra* « Conclusion de la troisième partie ».

¹⁹³⁸ Fouille de sauvetage sous la direction de Joëlle Tardieu (DRAC RA – MH AAA-99-0836).

Hauterive (Suisse, 1138), Hautecombe (Savoie, 1125), Balerne (Jura, vers 1130) ou Noirlac (Cher, 1136) pour ne citer que des filles de Clairvaux¹⁹³⁹. Par conséquent, l'abbatiale de La Bénisson-Dieu ne fait pas qu'insuffler en Brionnais un renouveau spirituel, elle enrichit le paysage d'un type architectural nouveau et proprement cistercien.

XIII.3.6. Mesures et proportions

Les églises dotées d'une nef à trois vaisseaux se distinguent par leurs proportions (annexe 53). La plupart d'entre elles ont une longueur totale d'environ 30 m dans-cœuvre pour une largeur de 10 à 13 m dans la nef (Bois-Sainte-Marie, Châteauneuf, Iguerande, Semur, Varenne-l'Arconce). La collégiale de Saint-Germain-en-Brionnais se singularise par l'absence de transept et un plan ramassé : elle est l'église la moins longue, mais elle fait partie des plus larges. On ignore les dimensions exactes de l'abbatiale de Saint-Rigaud et de la Trinité de Marcigny : leur longueur totale devait se situer entre 35 et 40 m. Enfin, il y a trois très grandes églises dont la longueur dépasse 40 m : Anzy-le-Duc (état III B), Charlieu (état III) et La Bénisson-Dieu.

Les nefs sont 1,05 à 1,43 fois plus longues que les parties orientales. À Iguerande, les parties orientales sont presque aussi profondes que la nef (0,91 m d'écart). À Bois-Sainte-Marie et à Varenne-l'Arconce, on mesure un écart de 2,37 m. À Châteauneuf, Semur et Anzy-le-Duc, l'écart est assez important, entre 4,91 et 6,73 m. L'écart le plus grand se trouve à Saint-Germain, où il n'y a ni transept ni travée de chœur.

À Varenne-l'Arconce et Châteauneuf, les travées du vaisseau central de la nef sont plus profondes que larges : ce sont des travées barlongues, tandis que dans les autres édifices, elles sont oblongues.

La largeur des bas-côtés de la nef, comparativement à celle du vaisseau central, diffère d'une église à l'autre. Le rapport varie de 1,5 à 2. Par exemple, à Saint-Germain-en-

¹⁹³⁹ Ce plan est également adopté à l'abbaye de Sainte-Marie d'Aulps, laquelle bénéficie de travaux récents par Anne Baud et Joëlle Tardieu (BAUD, TARDIEU 2010, p. 61). Concernant l'appellation « plan bernardin », il faut souligner qu'il s'agit de l'expression usuelle, mais Anselme Dimier a montré depuis longtemps la difficulté d'admettre l'existence d'un plan spécifiquement cistercien (par ex. DIMIER 1967).

Brionnais, Bois-Sainte-Marie et Semur, le vaisseau central est 1,5 fois plus large que les bas-côtés, tandis qu'à Iguerande il est deux fois plus large.

Conclusion du chapitre XIII

Les deux tiers des églises brionnaises dont le plan est connu possèdent une nef unique, et la probabilité est forte que les 26 églises dont le plan est inconnu aient appartenu eux aussi à cette catégorie en raison notamment de leur statut. Le plan à nef unique, travée de chœur et abside est de loin le plus représenté, mais il aussi le plus courant en France. Le deuxième type de plan le plus fréquemment utilisé en Brionnais est celui à nef unique et transept réduit. Contrairement au précédent, son usage en France, sans être exceptionnel, semble nettement moins répandu. Pour la Bourgogne, par exemple, on ne peut mettre en évidence que deux foyers d'utilisation : le Brionnais et la vallée de la Saône, entre Belleville, Cluny et Tournus. Nous suggérons que ce plan, employé uniquement dans des églises paroissiales, soit un moyen de magnifier des édifices dont ni la fonction, ni les ressources allouées au chantier ne permettent la construction d'une grande église à 3 vaisseaux. Les textes font défaut pour expliquer ce choix, mais on a mis en évidence que les églises concernées ne dépendaient ni du même établissement monastique, ni du même évêque, donc il ne s'agit pas d'une architecture identitaire dictée par une communauté particulière. Un dernier type de plan associe une nef unique à un chevet développé. Dans le cas de l'église de Saint-Bonnet-de-Cray, on peut avancer une hypothèse proche de celle émise pour le plan à transept réduit, à savoir un édifice que l'on souhaite mettre en valeur car il s'agit du siège d'une obédience du prieuré de Charlieu mais, dans le même temps, un édifice qui n'accueille que les paroissiens et, éventuellement 2 ou 3 moines, et qui ne nécessite donc qu'une nef unique. Là encore, ce type de plan n'est pas spécifique au Brionnais, puisqu'on le retrouve entre autres dans les prieurés ruraux du Beaujolais, du Forez ou de la Dombes.

En définitive, les plans retenus pour les églises à nef unique n'ont rien d'inédit. Mais il est important d'observer qu'ils sont peu nombreux relativement au nombre d'édifices, comme si, au sein d'un panel de possibilités élaborées tantôt dans la vallée de la Saône, tantôt en Beaujolais ou dans la Nièvre, les artisans brionnais n'avaient retenu que les dispositions

répondant le mieux aux nécessités liturgiques, à l'accueil des fidèles, aux ressources financières, mais aussi à l'esthétique. Si l'établissement de la typologie des plans ne pose pas de problèmes majeurs, c'est qu'il n'existe pas de combinaisons approximatives, de tâtonnements ou d'improvisations de la part des bâtisseurs. Les nuances au sein d'un type jouent sur les dimensions ou les proportions, mais la structure est identique, ferme : le type U-B2 (transept réduit + travée de chœur + abside) en est sans doute la meilleure illustration. Il s'agira de voir si l'étude des élévations confirme cette impression.

Contrairement aux églises à nef unique, celles possédant une nef à trois vaisseaux sont peu nombreuses, mais leurs plans sont variés. En effet, parmi les huit types définis, cinq ne comptent qu'une seule église. L'explication en est différente de celle proposée pour les petites églises. Là, chaque édifice est conçu comme une œuvre particulière, et la variété des plans souligne le caractère d'exception de chaque bâtiment. Au terme de l'étude architecturale, il faudra donc se demander si ces plans ont été pensées pour correspondre à l'identité particulière de la communauté qu'ils allaient abriter ou à une charge symbolique dont ils auraient été investis par leur commanditaire.

Chapitre XIV – Les élévations des églises romanes : approche architecturale et stylistique

Comme pour le chapitre consacré aux plans, les élévations des églises à nef unique seront traitées avant celles des grandes églises, sachant que l'étude des portes et portails, des fenêtres et des clochers fera l'objet d'un développement à part.

XIV.1. Les églises à nef unique

XIV.1.1. La nef

XIV.1.1.1. La façade

La façade commande : elle est la première image de l'église qui s'offre à la vue du fidèle, lui ouvrant l'accès à l'intérieur de l'édifice sacré¹⁹⁴⁰. Des 73 églises romanes possédant une nef unique, seules 11 façades sont connues, dont certaines très partiellement ([annexe 71](#)). Par exemple, à Jonzy, Montmegin, Saint-Martin-de-Lixy, Saint-Martin-la-Vallée et Vindecy, toutes les ouvertures ont été remaniées à l'époque Moderne ; à Vareilles et à Saint-Nicolas de Marcigny, les parties hautes ont été reprises. Par bonheur, les façades de Baugy, Aigueperse, Ozolles et Montceaux-l'Étoile sont quasiment intactes.

Partout où l'on peut en juger, la nature et la mise en œuvre des matériaux sont les mêmes en façade et sur les murs gouttereaux. Il n'y a pas de mise en valeur particulière de la façade par le choix des matériaux ou la manière de tailler les blocs, ce qui confirme

¹⁹⁴⁰ « La façade, comme le jubé, le portail ou la porte de ville matérialise une limite et un accès codifié ou réglementé » (REVEYRON 2003 a).

l'hypothèse qu'elle était enduite. Le plus grand nombre des façades sont bâties en blocs bruts et moellons, sauf celles de Montceaux-l'Étoile et Saint-Nicolas de Marcigny, où sont utilisées des pierres de taille.

La façade d'Ozolles avec son portail surmonté d'une fenêtre, laquelle est étroite et à couverture monolithique, pourrait être représentative de la composition qui devait être la plus fréquente, mais le nombre de façades disparues est tel qu'il est impossible d'être affirmatif. L'église de Baugy, qui possède un des plus vastes transepts réduits, se distingue aussi par sa façade percée de trois baies : deux sont ouvertes au même niveau, au dessus du portail, la troisième est percée dans l'axe et fait office d'ouverture sous combles, et il s'agit d'étroits percements à linteaux échancrés, identiques à ceux des murs gouttereaux. Les mêmes baies sont observables aux nefs de Saint-Martin-la-Vallée et Saint-Martin-de-Lixy, et il est vraisemblable que la baie qui était percée en façade de ces églises ne devait pas ou peu se distinguer de celles percées dans les murs gouttereaux¹⁹⁴¹. À Montceaux-l'Étoile, en revanche, la baie qui surmonte le portail est large et couverte d'un arc clavé, à l'image des baies des murs gouttereaux, mais il s'agit là d'une exception, et cette façade est la seule à être encadrée de contreforts car sa nef est voûtée.

La façade la plus originale est celle de Saint-Nicolas de Marcigny : le portail s'insère dans une arcade dont la voussure en plein-cintre est très développée, et cette première arcade est encadrée par deux arcades murales légèrement plus basses et plus étroites : les trois occupent toute la largeur de l'élévation sur la hauteur du premier niveau (fig. 90). L'étude des plans a déjà montré que Saint-Nicolas se distinguait des autres églises à nef unique, notamment par ses proportions, en raison de son statut monastique. D'ailleurs, la disposition de sa façade rappelle celle de l'église du doyenné clunisien de Jalogny en Saône-et-Loire (fig. 91).

¹⁹⁴¹ La petite baie à linteau échancré percée au dessus du portail de Vareilles n'est pas romane. Sur une photographie du XIX^e siècle, nous devinons à cet emplacement une petite baie géminée.



Fig. 90 : Marcigny – Façade de l'église St-Nicolas

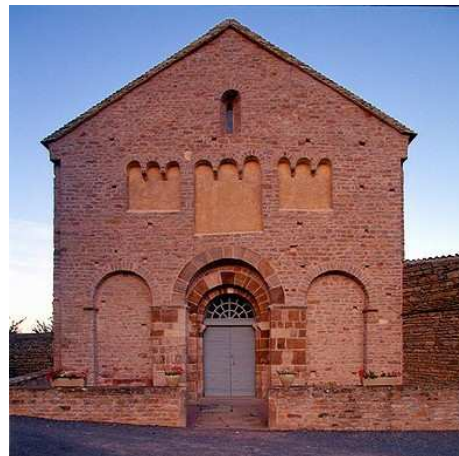


Fig. 91 : Jalogny (71) – Façade de l'église

XIV.1.1.2. Les murs gouttereaux

Sur les 36 églises à nef unique entièrement ou partiellement conservées, 14 nefs subsistent ([annexe 72](#)), et certaines conservent leur apparence d'origine malgré quelques transformations :

- Montceaux-l'Étoile, dont la porte sud a été bouchée, et quelques blocs, changés ;
- Saint-Martin-la-Vallée, dont la porte nord a été condamnée, et où une chapelle greffée contre le gouttereau sud a entraîné le bouchage d'une baie ;
- Saint-Martin-de-Lixy, dont la porte nord a été bouchée, et les baies du mur sud, modifiées ;
- Chassenard, dont on peut encore observer quelques baies romanes, bien qu'elles soient bouchées, et dont les parements, aujourd'hui enduits, ont été décrits par Gilles Rollier avant restauration ;
- Baugy, où la porte du gouttereau sud a été bouchée et une nouvelle porte, percée ;
- Aigueperse, où deux baies modernes ont été percées, mais deux baies romanes bouchées sont encore visibles.

Mais d'autres nefs ont subi des transformations plus radicales :

- Vindecy, où les murs romans ont été partiellement arasés (on les conserve sur environ 5 m de hauteur), et où les baies ont été transformées ;
- Saint-Nicolas de Marcigny, où les murs gouttereaux ont été percés d'arcades à la suite de la création de bas-côtés ;

- Saint-Forgeux-Lespinnasse, où la nef a probablement été allongée, où les baies sont modernes, et où l'enduit empêche toute analyse ;
- Versaugues, où les murs ont été arasés, faisant ainsi disparaître les baies, et où la porte du gouttereau sud a été bouchée et ses piédroits, retirés ;
- Jonzy, où l'ensemble des ouvertures romanes a disparu ;
- Vareilles, où les parements extérieurs ont été intégralement repris en faisant disparaître les baies romanes ;
- Montmegin, dont les murs ont été presque intégralement réédifiés ; néanmoins, l'édifice est connu par des photographies, et la reconstruction, qui a dû en grande partie remployer les matériaux qui étaient tombés, offre une vision fidèle de ce que devait être l'édifice à l'origine ;
- enfin, Ozolles, dont la nef est transformée à usage d'habitation, ce qui a entraîné de très lourds remaniements, en particulier au niveau des ouvertures.

La majorité des murs gouttereaux des édifices à nef unique présente une maçonnerie mêlant blocs bruts et moellons partiellement régulés. Haut dans le mur, sont percées des baies à couverture monolithique, étroites à l'extérieur, ébrasées à l'intérieur. L'un des gouttereaux possède une porte simple, desservant le cimetière. C'est ainsi que se présentent les nefs d'Aigueperse, Baugy, Chassenard, Saint-Martin-de-Lixy et Saint-Martin-la-Vallée. Les églises de Marcigny et de Montceaux-l'Étoile se distinguent par l'usage de moellons de plus fort module et d'une finition supérieure, et par la présence de contreforts, leur nef étant voûtée¹⁹⁴². En outre, les murs gouttereaux de Montceaux-l'Étoile sont percés de larges baies à arc clavé et à double ébrasement.

Les parements internes des nefs sont lisses, à l'exception des murs gouttereaux de Saint-Nicolas de Marcigny, qui s'animaient chacun de trois arcades murales¹⁹⁴³. Si cette disposition est unique en Brionnais, elle n'est pas rare en Saône-et-Loire, et elle est notamment adoptée entre Cluny et Tournus dans quelques églises à nef unique voûtée en berceau, comme à

¹⁹⁴² La nef de Montceaux-l'Étoile est épaulée par 10 contreforts (2 en façade et 8 le long des murs gouttereaux). Quant aux contreforts de la nef de Saint-Nicolas de Marcigny, ils ne sont visibles que depuis les combles des bas-côtés édifiés au XIX^e siècle.

¹⁹⁴³ Bien que les murs gouttereaux de la nef romane aient été percés d'arcades au XIX^e siècle pour ajouter des bas-côtés, les arcades murales primitives, qui étaient plus hautes, sont encore visibles.

Taizé, Berzé-la-Ville, Chissey, Burgy, Besornay, Passy, Saint-Romain-des-Iles, Laizé et Le Villars (fig. 92)¹⁹⁴⁴. Outre l'effet esthétique, ces arcades renforcent les murs pour qu'ils résistent aux poussées qu'exerce le voûtement. À Marcigny, ce dispositif n'a pas empêché la construction de murs épais et de contreforts. Le principe des arcades murales dans les nefs uniques est également appliqué en Auvergne, et plus précisément en Bourbonnais, dans les églises de Braize, Marigny, Magnet, ou Coulandon¹⁹⁴⁵, mais aussi en Velay, dans les églises de Bains, Beaulieu, Saint-Étienne-Lardeyrol ou Saint-Pierre-Eynac¹⁹⁴⁶. Plus à l'ouest encore, le système est fréquent dans les nefs uniques des églises romanes de l'Angoumois¹⁹⁴⁷. Ce dispositif trouve deux origines : d'abord, « les traditions antiques des premières basiliques pourvues d'arcs aveugles et dont les travées sont scandées de dosserets »¹⁹⁴⁸, ensuite, les influences architecturales en provenance du royaume de Bourgogne ou plus généralement des terres d'Empire, comme en témoigne la nef de l'église Saint-André-le-Bas de Vienne, édifiée au milieu du XII^e siècle (fig. 93).



↑ Fig. 92 : Église du Villars

← Fig. 93 : Église Saint-André-le-Bas à Vienne

¹⁹⁴⁴ Pour l'église de Taizé, voir SAPIN 2006, p. 103. Pour l'église du Villars, voir SAPIN 2006, p. 48 ; C. Sapin, dans BECK 1998, p. 103 ; SAPIN 1999 a, p. 105 ; C. Sapin, dans CONGRES ARCHEOLOGIQUE 2010, p. 225-236. La nef du Villars ne comportait au XI^e siècle que quatre travées, elle fut allongée vers l'ouest de deux travées au XII^e siècle, puis d'un porche. Les deux travées supplémentaires reprennent le principe des arcades murales. Pour l'église de Chissey, voir VIREY 1982, p. 166-171.

¹⁹⁴⁵ Pour les églises du Bourbonnais, voir COURTILLE 1991, p. 233.

¹⁹⁴⁶ Pour les églises du Velay, voir PHALIP 2013, p. 296-305.

¹⁹⁴⁷ Par exemple, les églises d'Agris, Bouex, Dignac et Pérignac (TERNET 2006, t. 1, p. 143, 266).

¹⁹⁴⁸ PHALIP 2013, p. 296.

XIV.1.1.3. Le couverture

Les nefs uniques sont charpentées, à l'exception de trois, les églises paroissiales de Montceaux-l'Étoile et d'Anzy-le-Duc, et la prieurale Saint-Nicolas de Marcigny. La nef de Montceaux est couverte d'un berceau plein-cintre, et il n'y a pas de bandeau pour souligner la naissance de la voûte. À Marcigny, la voûte actuelle est moderne, mais l'arrachement de la voûte en berceau brisé d'origine est visible au revers de la façade ouest, situé qu'il est immédiatement au dessus de la petite baie haute de la façade. Enfin, concernant l'église paroissiale d'Anzy-le-Duc, connue seulement à l'état de vestiges, l'information concernant le couverture vient du procès-verbal de la visite pastorale de 1729 indiquant que l'église est « toute voûtée »¹⁹⁴⁹. Bien que près des deux tiers des nefs uniques romanes aient disparu, les informations transmises par les sources modernes, et en particulier les procès-verbaux de visites pastorales, témoignent de la rareté des nefs uniques voûtées. Dans le cas de Saint-Nicolas de Marcigny, la présence d'une voûte ne surprend pas car il s'agit d'une église monastique appartenant à un prieuré puissant et que son architecture présente d'autres caractères inédits comme ses dimensions ou les arcades murales le long des murs gouttereaux et en façade. Pour Montceaux-l'Étoile, en revanche, les éléments font défaut, tels que l'identité du commanditaire, pour expliquer le choix de voûter la nef.

C'est tardivement que certaines nefs romanes conservées en élévation ont été couvertes d'une voûte, comme à Bourg-le-Comte dans les premières années du XX^e siècle, à Vindecy en 1836, à Saint-Forgeux-Lespinnasse à la fin du XVIII^e siècle, et à Baugy après 1729¹⁹⁵⁰. Parmi ces églises, seule celle de Vindecy a été renforcée par des contreforts à la suite de la réalisation de la voûte. La nef romane de Curbigny avait, elle aussi, reçu une voûte dans les années 1840, avant d'être totalement réédifiée une quarantaine d'années plus tard.

¹⁹⁴⁹ ADSL – G 926, f° 327-328.

¹⁹⁵⁰ Voir les notices pour la référence aux archives.

XIV.1.2. Le transept

XIV.1.2.1. Les transepts réduits

Douze églises possèdent un transept réduit, dont huit présentent un bon état de conservation¹⁹⁵¹. En revanche, deux ont subi des transformations qui ne permettent qu'une analyse partielle¹⁹⁵², et deux sont détruits¹⁹⁵³ ([annexe 73](#)).

Les arcades qui font offices de bras de transept sont portées par des piliers à impostes, et elles peuvent être en plein-cintre (Baugy, Avrilly, Ligny, Baudemont) ou brisées (Jonzy, La Chapelle-sous-Dun, Curbigny, Briant, Saint-Julien-de-Cray, Vareilles). Seules deux églises disposent d'arcades à double rouleaux, à Vareilles et à Briant. Ce type d'arcades murales n'est pas propre au transept réduit puisqu'il en existe dans certaines travées de chœur, mais en nombre si restreint (4 seulement : à Trivy, Montceaux-l'Étoile, Saint-Nicolas de Marcigny et Vauban), que le schéma apparaît tout de même comme une spécificité des transepts réduits. En outre, les arcades de Vauban sont portées par des colonnes à chapiteaux sculptés ce qui marque une claire différence avec les arcades faisant office de bras de transept.

Revenant au transept réduit, on observe que les murs nord et sud devaient, dans la majorité des cas, être percés chacun par une baie placée au centre de l'élévation. De telles dispositions sont encore visibles à Vareilles, à Saint-Julien-de-Cray et sur le mur sud de La Chapelle-sous-Dun. Ailleurs, l'agrandissement des baies à l'époque Moderne et la construction tardive de chapelles et de sacristies ont fait disparaître les baies primitives. Les rares baies romanes conservées sont couvertes d'un arc monolithique, donc étroites à l'extérieur et ébrasées vers l'intérieur. Le traitement intérieur des murs nord et sud de l'église de Baugy constitue une exception : l'arcade formant le bras de transept enferme dans ses deux tiers inférieurs deux arcades murales portées latéralement par des pilastres, et retombant au centre sur une colonne à chapiteau sculpté ; dans le tiers supérieur, au centre, est percée une baie à arc monolithique.

¹⁹⁵¹ Baugy, Jonzy, Vareilles, La Chapelle-sous-Dun, Curbigny, Ligny, Briant et Saint-Julien-de-Cray.

¹⁹⁵² Le transept d'Avrilly, dont on a perdu les murs nord et sud, et celui de Saint-Léger-sous-la Bussière dont la position est fossilisée dans le bâti moderne.

¹⁹⁵³ Le transept de Baudemont, connu par un relevé de l'architecte Berthier, et celui de Saint-Igny-de-Roche dont on ignore tout.

La croisée des transepts réduits est encadrée, à l'ouest, par l'arc triomphal et, à l'est, par l'arcade ouvrant sur l'abside (plan U-B1) ou sur la travée de chœur (plan U-B2). À Baugy et à La Chapelle-sous-Dun, l'arc triomphal et l'arcade orientale reposent sur des piédroits couronnés d'impostes, mais partout ailleurs, les arcs sont portés par des colonnes engagées à chapiteaux sculptés. Avrilly constitue un cas hybride : piédroits à impostes pour l'arc oriental, mais colonnes engagées pour l'arc triomphal. Généralement, si les arcades faisant office de bras de transept sont en plein-cintre, celles qui encadrent la croisée à l'est et à l'ouest le sont aussi, et de même pour le cintre brisé. Il y a cependant une exception : à Ligny, les bras sont couverts d'un arc en plein-cintre, tandis que les deux autres arcs sont en cintre brisé. Tous les arcs sont à double rouleaux, sauf l'arc oriental à Baugy et à Avrilly. L'arc triomphal est fréquemment plus étroit que l'arcade orientale¹⁹⁵⁴. Dans le cas contraire, l'écart est minime¹⁹⁵⁵. À Curbigny, les deux largeurs sont identiques.

À Baugy, une petite baie en plein-cintre est percée au dessus de l'arcade ouvrant sur l'abside, et il en existait une semblable à Vareilles et à La Chapelle-sous-Dun, mais ces baies donnent actuellement dans les combles.

Les croisées sont couvertes d'une coupole octogonale sur trompes, et deux types de mises en œuvre sont identifiables. Le premier type regroupe les coupoles dotées d'un tambour délimité par un corps de moulure. Ce type se décline en trois catégories. D'abord, les coupoles de Ligny et Saint-Julien-de-Cray : le long des murs nord et sud, une moulure est placée immédiatement sous les trompes, tandis qu'une seconde moulure souligne la naissance de la coupole sur tout son pourtour. Ensuite, les coupoles de Jonzy et Curbigny, qui ne possèdent que la moulure supérieure, mais pas celle placée sous les trompes. Enfin, les coupoles de Vareilles et Baudemont, qui, à l'inverse, ne possèdent que la moulure inférieure, laquelle présente la particularité de ne pas être positionnée immédiatement sous les trompes mais plus bas. Ainsi, à Vareilles, la moulure court 46 cm sous les trompes. À Baudemont, la surface murale nue, entre le bandeau et les trompes, accueille une petite arcature, mais cette disposition très originale n'est connue que par un dessin, puisque

¹⁹⁵⁴ La largeur s'entend dans le sens nord-sud. L'arc triomphal est plus étroit que l'arcade orientale à Baugy (écart de 2,36 m), Baudemont (2,28 m), Vareilles (0,70 m), Briant (1 m), Jonzy (0,50 m) et Saint-Julien-de-Cray (1,50 m).

¹⁹⁵⁵ L'arc triomphal est plus large à La Chapelle-sous-Dun (0,10 m), Ligny (0,18 m) et à Avrilly (0,24 m).

l'église est détruite. La présence d'une moulure sous les trompes implique que ces dernières soient placées nettement au dessus des écoinçons des arcades formant les bras¹⁹⁵⁶. Cette caractéristique distingue les coupoles du premier type de celles du second.

En effet, dans le second type, l'absence de moulure ne crée pas de limite tranchée entre la coupole et les arcades de la croisée : les trompes sont placées bas, dans l'écoinçon des arcs. Les églises de Briant, Avrilly, Baugy et La Chapelle-sous-Dun appartiennent à ce type. Pour cette dernière église, cependant, une moulure a été placée sous les trompes mais contre le mur ouest de la croisée – et non contre les murs nord et sud – car l'arc triomphal est particulièrement bas. En effet, les transepts réduits ne possèdent pas de croisée régulière, autrement dit, les quatre arcades qui encadrent la croisée ne s'élèvent pas toutes à la même hauteur, et le tableau ci-dessous illustre la variété des combinaisons possibles¹⁹⁵⁷.

St-Julien-de-Cray	Arcades bras	<	Arc triomphal	<	Arcade Est
Ligny	Arcades bras	<	Arcade Est	<	Arc triomphal
Curbigny	Arcade Est	<	Arc triomphal	<	Arcades bras
Chapelle-s-Dun	Arc triomphal	<	Arcade Est	<	Arcades bras
Briant	Arcades bras	<	Arcade Est	=	Arc triomphal
Avrilly	Arcade Est	=	Arcades bras	<	Arc triomphal
Baugy					
Jonzy	Arc triomphal	<	Arcades bras	=	Arcade Est
Vareilles					

¹⁹⁵⁶ À Ligny, plus de 0,60 m sépare l'extrados de l'arcade, à la clé, du bandeau qui court à la base des trompes. À Saint-Julien, l'extrados touche ce bandeau. À Vareilles, une dizaine de centimètres sépare l'extrados du bandeau. À Curbigny et Jonzy (type 1, catégorie 2), l'absence de bandeau inférieur s'explique par le fait que les trompes ne sont placées que très légèrement au dessus des arcades formant les bras du transept.

¹⁹⁵⁷ Le tableau offre une vision synthétique et repose sur des prises de mesures. Ainsi, à Saint-Julien, l'extrados de l'arc triomphal est porté une dizaine de centimètres plus haut que celui des bras. Pour autant, les trompes le surmontent. En revanche, l'extrados de l'arcade orientale s'élève 0,40 m plus haut, si bien que les trompes se trouvent au niveau de ses écoinçons. On ne retrouve pas ce cas de figure à Ligny et Vareilles, où les trompes surmontent nettement les quatre arcs. À Ligny, l'arc triomphal s'élève 0,76 m au dessus des bras – nous prenons toujours en compte l'extrados – et 0,15 m au dessus de l'arcade orientale. À Vareilles, au contraire, les bras et l'arcade orientale s'élèvent sensiblement à la même hauteur, une vingtaine de centimètres au dessus de l'arc triomphal. À Curbigny et La Chapelle-sous-Dun, l'extrados des bras monte plus haut que les arcades ouest et est (à Curbigny, l'écart entre l'extrados des bras et celui de l'arcade orientale est de 0,26 m ; à La Chapelle-sous-Dun l'écart entre l'extrados des bras et celui de l'arc triomphal est de 0,73 m). À Briant, l'arc triomphal et l'arcade orientale ont la même hauteur et dépassent les arcades latérales de moins de 0,10 m. À Avrilly, l'arc triomphal dépasse d'environ 0,40 m les arcades latérales et orientale qui ont sensiblement la même hauteur.

Dans les églises de Ligny, Vareilles, Saint-Julien-de-Cray, Baugy et Jonzy, les tailloirs des chapiteaux ou les impostes de l'arc triomphal et de l'arcade orientale sont à la même hauteur que les impostes des bras. D'ailleurs, à Ligny et Jonzy, une même moulure forme l'imposte et le tailloir. Dans les autres églises, les dispositions sont variées, et les coïncidences plus rares. À Curbigny et La Chapelle-sous-Dun, les impostes des bras sont plus hautes que les tailloirs des arcades ouest et est. À Briant, les tailloirs de l'arcade orientale sont à la même hauteur que les impostes des bras, ces dernières étant en revanche plus hautes que les tailloirs de l'arc triomphal ; précisons toutefois que l'arc triomphal et les supports de l'arcade orientale ont été reconstruits lors de restaurations modernes. À Avrilly, les impostes des bras sont nettement plus élevées que celle de l'arcade orientale, mais à la même hauteur que les tailloirs de l'arc triomphal. Il convient d'ajouter que Briant et Ligny sont les deux seules églises dans lesquelles les tailloirs des arcades ouest et est ne sont pas au même niveau : l'écart est de 0,15 m à Ligny, et de 0,74 m à Briant.

On observe parfois entre le transept et l'abside la continuité de certaines lignes horizontales. À Baugy, par exemple, les impostes des quatre arcades du transept sont alignées sur les tailloirs des colonnettes de l'abside. À Briant, les impostes des bras et de l'arcade orientale sont alignées sur le bandeau soulignant la naissance du cul-de-four de l'abside. À Avrilly, ce même bandeau se prolonge pour former les impostes orientales des bras du transept.

Ces différences ou points communs entre les édifices n'ont pas tous le même sens : si certains ne témoignent que des habitudes constructives propres à chaque équipe d'artisans, d'autres, et en particulier le montage de la coupole, sont des indices de l'adoption d'un système constructif spécifique à une période.

L'aspect extérieur des transepts réduits est mal connu, en raison des transformations intervenues à l'époque Moderne (transformation des baies, construction de sacristies et de chapelles contre les murs romans). Les observations faites à Jonzy, Vareilles, Ligny et La Chapelle-sous-Dun permettent de supposer que fréquemment le mur est nu : il présente une baie percée en son centre, et il peut être encadré par deux contreforts utiles à l'épaulement de la coupole et de la tour du clocher¹⁹⁵⁸. Une corniche portée par des modillons somme la paroi et marque le départ d'une toiture en appentis rejoignant la base du clocher. En

¹⁹⁵⁸ Des contreforts encadrent les transepts de La Chapelle-sous-Dun et Ligny, mais il n'en existe pas à Jonzy ni à Vareilles.

définitive, l'aspect extérieur des transepts réduits ne les distingue pas des simples travées de chœur.

Finalement, l'église de Baugy, qui s'était déjà distinguée dans le chapitre précédent, fait à nouveau figure d'exception. Son transept se singularise par ses dimensions, le traitement des parois nord et sud, et la rigueur de ses lignes, ainsi que par l'absence de colonnes engagées pour soutenir les arcades est et ouest, par la présence d'un rouleau simple et non double à l'arcade orientale, et enfin par le percement d'une baie au dessus de cette même arcade.

XIV.1.2.2. Les transepts classiques

La description des plans a déjà été l'occasion d'opposer l'architecture inorganique des transepts de Saint-Igny-de-Vers et Aigueperse à l'architecture articulée des transepts de Dun, Saint-Bonnet-de-Cray et Saint-Laurent-en-Brionnais¹⁹⁵⁹ (annexe 74). Par comparaison avec les observations faites pour les élévations des transepts réduits, deux éléments retiennent l'attention. D'abord, le recours à l'arc en plein-cintre à Saint-Igny, et au cintre brisé dans les quatre autres églises, et l'adoption des arcs à double ou triple rouleaux aux croisées de Dun, de Saint-Bonnet et de Saint-Laurent. Ensuite, le traitement des coupoles : conçues donc à l'instar de celles de Jonzy et Curbigny, celles de Dun et Saint-Bonnet sont octogonales, portées par des trompes, et leur naissance est soulignée par une moulure. Les coupoles d'Aigueperse et de Saint-Laurent sont également octogonales et portées par des trompes, mais elles ne possèdent pas de moulure, pas plus que celle de Saint-Igny, dont la forme très irrégulière suggère une reprise. Ces indices seront utiles pour l'établissement d'une chronologie entre les sites.

¹⁹⁵⁹ Nous considérons qu'une architecture n'est pas organique quand elle manque d'articulation et de rythme, par exemple lorsque le mur est traité comme une paroi lisse ou que la correspondance entre un élément porté et un élément portant n'est pas défini visuellement.

XIV.1.3. La travée de chœur

Parmi les neuf types d'édifices à nef unique, trois ne possèdent pas de travée de chœur : les églises à nef unique et abside (type U-A1), celles à nef unique, transept réduit et abside (type U-B1), et l'église de Dun à nef unique, transept et chevet à chapelles alignées (type U-C1). Suivant les types de plan, l'importance accordée à cette espace varie : la travée est très peu profonde dans le type U-B2 (nef + transept réduit + travée de chœur + abside), elle est au contraire dédoublée dans le type U-A3, et elle est encadrée de bas-côtés à Saint-Bonnet-de-Cray et Saint-Laurent-en-Brionnais. Dans la majorité des cas, la travée présente une profondeur variant entre 2 et 4 m. Seule la travée de chœur de Saint-Nicolas de Marcigny les dépasse, avec une profondeur de 5,50 m. Cinq travées de chœur se situent en-deçà de 2 m : celle de Saint-Bonnet-de-Cray et la travée orientale du chœur de Briennon ont une profondeur d'1,27 m, et celles de Vareilles, Briant et Saint-Julien-de-Cray, autrement dit les trois églises du type U-B2, présentent une travée profonde d'1,10 m. Ces différences de dimensions d'une travée de chœur à l'autre peuvent s'expliquer par des raisons liturgiques. En effet, Saint-Laurent-en-Brionnais et Saint-Bonnet-de-Cray étant des obédiences, elles accueillait quelques moines ce qui peut justifier l'adjonction de bas-côtés au chœur. De même, à Saint-Nicolas de Marcigny, la profondeur de la travée est justifiée par la liturgie monastique pratiquée par les moines du monastère de la Trinité. En revanche, à Vareilles, Briant et Saint-Julien-de-Cray, qui sont de simples églises paroissiales, la présence du transept réduit suffit à créer un espace de chœur et la travée de chœur elle-même peut être réduite au strict minimum.

Aucune travée de chœur n'est conservée dans son état d'origine, toutes ont subi des modifications plus ou moins importantes : transformations ou bouchage des baies, percement de portes pour l'accès à la sacristie, ou percement d'arcades ouvrant sur des chapelles, par exemple. Néanmoins, il reste 17 édifices, dont la travée de chœur présente un état de conservation suffisant pour une analyse¹⁹⁶⁰. À cette liste, s'ajoutent trois édifices

¹⁹⁶⁰ Liste des 16 églises retenues : dans le type U-A2, Bourg-le-Comte, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Chassenard, Saint-Martin-du-Lac, Saint-Nicolas de Marcigny, Melay, Montceaux-l'Étoile, Montmegin, Saint-Forgeux-Lespinasse et Trivy ; dans le type U-A3, Briennon et Vauban ; dans le type U-B2, Vareilles et Briant ; dans le type U-C1, Saint-Laurent-en-Brionnais ; dans le type U-C3, Saint-Bonnet-de-Cray et dans le type U-C4, Saint-Igny-de-Vers.

détruits relevant des types U-A2 et U-B2 : l'église de Chenay-le-Châtel, connue par un plan et une description de Jacques-Gabriel Bulliot, et celles de Chambilly et Saint-Julien-de-Cray, dont les relevés ont été effectués par André Berthier au XIX^e siècle ([annexe 75](#)).

Les élévations intérieures, nord et sud, de 12 des 20 édifices restants sont nues. La présence d'une baie est probable dans chacun des murs latéraux, sauf dans les travées dont la profondeur excède à peine 1 m. Les travées de chœur de Saint-Nicolas de Marcigny, Trivy, Montceaux-l'Étoile et Vauban se distinguent par leurs murs latéraux qui s'animent d'une arcade : ces arcades sont en plein-cintre, sauf dans la travée occidentale du chœur de Vauban où elles sont en cintre brisé. Cette église présente une autre originalité du fait que les arcades reposent sur des colonnes engagées portées par des trompes situées à 1,20 m du sol, alors que dans les trois autres églises, il s'agit simplement de pilastres. L'église de Montceaux présente elle aussi une particularité : ses arcades sont particulièrement profondes (0,68 m, contre 0,19 m à Vauban, par exemple) et donnent en plan à cette travée l'aspect d'un transept réduit¹⁹⁶¹.

À Saint-Martin-du-Lac, une arcature à deux arcs portés par un mur bahut est appliquée contre les parois latérales de la travée de chœur mais, selon l'hypothèse de Matthias Hamann, il pourrait s'agir du remontage tardif de l'arcature de l'abside. Pourtant, la présence d'une arcature dans le chœur n'est pas impossible. En effet, pareil dispositif semble avoir existé à l'église de Chambilly : la coupe longitudinale réalisée avant la destruction du bâtiment montre une arcature de trois arcs en plein-cintre, où l'arc central enserme une baie et repose sur deux colonnettes, tandis que les arcs latéraux sont aveugles. En outre, le plan de l'église de Chenay-le-Châtel, dessiné lui aussi avant destruction, montre deux colonnettes le long de chacun des murs latéraux du chœur, et Jacques-Gabriel Bulliot décrit les chapiteaux romans dont elles sont coiffées¹⁹⁶². Cependant, on ignore s'il s'agit des colonnettes d'une baie ou d'une arcature comme à Chambilly.

Le traitement des arcades encadrant la travée de chœur à l'est et à l'ouest varie suivant les édifices. Il convient de préciser que dans 9 édifices¹⁹⁶³, le terme d'arcade orientale est abusif

¹⁹⁶¹ Pour mémoire, les bras des transepts réduits de La Chapelle-sous-Dun, Curbigny, Vareilles et Saint-Julien-de-Cray sont profonds de 0,60 à 0,80 m.

¹⁹⁶² Plan et description, dans BULLIOT 1849.

¹⁹⁶³ Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Saint-Martin-du-Lac, Montmegin, Saint-Forgeux-Lespinasse, Vauban, Vareilles, Briant, Saint-Bonnet-de-Cray, et Saint-Julien-de-Cray.

au sens où il n'y a pas véritablement deux supports portant un arc, mais où c'est la rencontre de la travée de chœur avec une abside plus basse et plus étroite qui crée un décroché dessinant une arcade.

Pour les églises dotées d'un transept – Vareilles, Briant, Saint-Julien-de-Cray, Saint-Bonnet-de-Cray et Saint-Laurent – l'arcade ouvrant sur la travée de chœur a été décrite dans la section précédente, consacrée aux croisées de transept. Pour mémoire, elle est portée par des colonnes engagées ou des pilastres à chapiteaux sculptés. Par contraste, l'arcade orientale de la travée de chœur se résume au décroché dessiné par l'abside¹⁹⁶⁴.

Parmi les églises dépourvues de transept, Bourg-le-Comte présente la disposition la plus simple : les arcades est et ouest sont portées par des piliers engagés sans impostes ni chapiteaux. Les arcs triomphaux de Saint-Maurice, Chassenard et Montmegin, ainsi que les arcs de Trivy sont portés par des piliers engagés dotés d'impostes. Les deux arcades de Marcigny et les arcs triomphaux de Melay et Chenay reposent sur des colonnes engagées à chapiteaux sculptés ; ce type de support implique la présence d'un arc à double rouleau¹⁹⁶⁵. L'arc triomphal de Montceaux-l'Étoile et l'arcade orientale de Melay présentent une disposition originale : une échancrure est pratiquée dans l'angle du pilier assurant la retombée de l'arc, elle part de l'imposte mais ne descend pas jusqu'au sol, elle sert à loger une colonne à base et chapiteau sculptés. À Briennon et Vauban, les trois arcades rythmant la double travée de chœur sont différentes les unes des autres. À Briennon, d'ouest en est, on rencontre d'abord un arc porté par des colonnes engagées, puis un arc sur pilier à impostes, enfin un arc soutenu par deux colonnettes placées sur le mur bahut de l'abside (c'est un cas unique en Brionnais). À Vauban, d'ouest en est, les deux premières arcades sont portées par des colonnes engagées à chapiteaux, tandis que la dernière arcade est constituée par le décroché de l'abside.

À Saint-Bonnet-de-Cray, Vareilles, Briant, Trivy, Mussy-sous-Dun, Marcigny et Chassenard, les arcades encadrant la travée de chœur à l'ouest et à l'est sont en cintre brisé. Les arcades orientales de Saint-Maurice et Saint-Forgeux et les arcs triomphaux de Melay, Versaugues et Vauban le sont également. Tous les autres arcs sont en plein-cintre, à l'exception de l'arc triomphal de Saint-Forgeux, qui est surbaissé. Les arcs triomphaux de Marcigny et

¹⁹⁶⁴ À Saint-Bonnet-de-Cray, la moulure placée à la naissance du cul-de-four, et le tailloir des colonnettes extrêmes de l'abside dessinent deux impostes qui donnent l'illusion d'un support indépendant.

¹⁹⁶⁵ La construction d'une nouvelle nef à Vauban masque le rouleau externe de l'arc triomphal.

Montceaux-l'Étoile sont surmontés d'une baie ouvrant sur le clocher, et les arcades orientales de Melay, Saint-Forgeux, Trivy et Saint-Bonnet-de-Cray sont surmontées d'un oculus.

Les travées sont voûtées en berceau brisé à Saint-Maurice, Chassenard, Marcigny, Saint-Forgeux, Trivy et Briant, et en berceau plein-cintre ailleurs. À Saint-Bonnet-de-Cray, des lunettes en pénétration dans le berceau contribuent à une meilleure luminosité.

En définitive, une grande sobriété caractérise les travées de chœur du Brionnais et c'est essentiellement l'arc triomphal qui fut mis en valeur par le doublement de son rouleau ou par des colonnes engagées à chapiteaux sculptés.

XIV.1.4. L'abside

Vingt-cinq absides sont conservées en élévation, et celles des églises détruites de Chenay-le-Châtel, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Saint-Julien-de-Cray et Baudemont sont connues par des relevés du XIX^e siècle ([annexe 76](#)). Au moins une abside est conservée pour chacun des neuf types de plan à nef unique précédemment définis, sauf pour le type U-C4.

XIV.1.4.1. L'élévation extérieure

De nombreuses baies romanes ont été bouchées (ex. Briennon, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf) et fréquemment remplacées par des ouvertures modernes (ex. Vauban, Fleury-la-Montagne). Dans certains cas, de nouvelles baies ont été ajoutées à celles existantes (ex. Baugy, Mussy-sous-Dun). Toutefois, il est clair que dans la majorité des cas l'abside romane était éclairée par trois baies : une baie axiale et deux latérales. L'abside de Saint-Julien-de-Civry constitue une exception : dans l'axe s'élève un contrefort encadrée par deux baies.

Onze absides présentent des baies à arc monolithique, contre huit dotées de baies à arc clavé¹⁹⁶⁶, mais ces données ne sont pas très pertinentes du moment que la forme des baies de dix absides est inconnue, ce qui pourrait inverser les résultats. Hormis les motifs gravés sur l'encadrement des baies de Vareilles et Saint-Bonnet-de-Cray, les ouvertures ne

¹⁹⁶⁶ Les absides dotées de baies à arc clavé sont Saint-Julien-de-Civry, Bourg-le-Comte, Avrilly, Baugy, Saint-Martin-la-Vallée, Fleury-la-Montagne et Montceaux-l'Étoile.

présentent pas de décor, et aucune n'est encadrée de colonnettes ou dotée d'un arc à plusieurs rouleaux. Hormis les baies, le parement extérieur des absides est nu, sans arcature murale, ni moulure. Seuls les modillons soutenant la corniche sont parfois sculptés.

Parmi les 29 absides connues, 5 ne possèdent pas de contrefort, elles appartiennent aux types U-A1, A2 et B1¹⁹⁶⁷. À l'inverse, 16 absides sont épaulées par 2 contreforts placés de part et d'autre de la baie axiale. Quatre absides possèdent 3 contreforts dont un petit placé sous la baie axiale¹⁹⁶⁸, elles appartiennent aux types U-B1 et B2 c'est-à-dire aux églises à transept réduit. Deux autres absides disposent de 3 contreforts : à Saint-Martin-la-Vallée, la présence d'un troisième contrefort au nord se justifie par le pendage du terrain ; à Saint-Julien-de-Civry, il y a un contrefort dans l'axe et 2 contreforts latéraux, c'est une disposition unique en Brionnais. Enfin, il reste 2 cas pour lesquels la disposition des contreforts est inconnue en raison de trop lourdes transformations, à Mussy-sous-Dun et Montceaux-l'Étoile.

XIV.1.4.2. L'élévation intérieure

Deux groupes peuvent être définis, suivant que le mur s'anime ou non d'une arcature. Quatorze absides présentent des parois nues, et quinze devaient être pourvues d'une arcature murale ; nous employons le conditionnel car pour Saint-Martin-du-Lac et Montceaux-l'Étoile, la présence d'une arcature est plus probable qu'avérée. En effet, à Saint-Martin-du-Lac, il est possible que l'arcature qui orne les murs latéraux de la travée de chœur provienne de l'abside, nous l'avons dit. À Montceaux-l'Étoile, le fond de l'abside a été percé au XVIII^e siècle pour créer un accès à une nouvelle chapelle, et de part et d'autre de cette ouverture, on voit une arcature portée par des colonnettes dont seules les bases semblent romanes. Les fûts fins et allongés, les chapiteaux toscans et les arcs sont tardifs. Les bases seraient donc l'unique vestige de l'arcature primitive.

¹⁹⁶⁷ Saint-Martin-de-Lixy, Saint-Forgeux-Lespinasse, Saint-Martin-du-Lac, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Baugy.

¹⁹⁶⁸ Jonzy, Ligny, Vareilles et Briant.

Les absides de Saint-Martin-la-Vallée et Saint-Martin-de-Lixy sont dépourvues d'arcatures, et sont probablement représentatives de toutes les églises du type U-A1 qui se caractérisent par leur simplicité. Dans le type U-A2, en revanche, il existe autant d'absides avec arcatures que d'absides nues. Les églises qui n'en possèdent pas sont celles de Montmegin, Saint-Forgeux-Lespinasse, Saint-Julien-de-Civry, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Saint-Bonnet-des-Bruyères et Fleury-la-Montagne¹⁹⁶⁹. Le type U-A3 ne compte que deux églises : Vauban et Briennon ; l'abside de la première ne possède pas d'arcature, contrairement à celle de la seconde. Dans le type U-B1, seules trois des sept absides dont l'élévation est connue ne présentent pas d'arcature : Jonzy, Ligny et Baudemont. Le type U-B2 compte trois églises : Vareilles, Briant et Saint-Julien-de-Cray : les absides des deux premières ne possèdent pas d'arcature, contrairement à celle de Saint-Julien. Les trois églises à transept de Dun, Saint-Laurent et Saint-Bonnet-de-Cray (types U-C1 à C3) sont dotées d'arcatures. En définitive, l'absence ou la présence d'une arcature ne semble pas être liée aux dimensions de l'abside. Afin de dresser une typologie complète des arcatures absidales, il convient d'ajouter les 7 absides des grandes églises et les deux absidioles de l'église de Saint-Germain-en-Brionnais.

Typologie des arcatures

Toutes les arcatures ne sont pas identiques ; au contraire, l'[annexe 77](#) montre que 16 types peuvent être définis et qu'il n'y a le plus souvent qu'une église par type. La forme des arcs n'est pas un critère pertinent pour établir une typologie car ils sont tous en plein-cintre, sauf à Briennon où le fort espacement entre les supports a nécessité la réalisation d'arcs en anse de panier, et à Curbigny où ils sont également légèrement aplatis. On note cependant que les arcatures de Mussy-sous-Dun et Saint-Bonnet-de-Cray sont les seules à posséder des arcs à double rouleau.

Le nombre d'arcs et leur portée, autrement dit le rythme de l'arcature, est un critère plus approprié à l'établissement d'une typologie. Une arcature compte 3, 5 ou 7 arcs. Elle peut contenir des arcs qui ont tous la même dimension, ou mêler des arcs de 2 ou 3 dimensions différentes, mais jamais au-delà. Le rythme B-A-A-A-B est le plus fréquent : il est utilisé dans 6 églises dont 1 grande, Varenne-l'Arconce. Les arcs B, placés aux extrémités sont moins larges et moins hauts que les 3 arcs A dans lesquelles sont percées les baies.

¹⁹⁶⁹ L'abside de Fleury a été entièrement rhabillée par un décor en stuc, néanmoins nous supposons qu'elle ne possédait pas d'arcature, sans quoi celle-ci n'aurait certainement pas été détruite ou masquée.

Un autre critère à prendre en compte est la forme des supports. Dans la plupart des absides, les arcs sont portés par des colonnettes (à Trivy, Chenay-le-Châtel, Baugy, Avrilly, Saint-Julien-de-Cray, La Chapelle-sous-Dun, Saint-Germain-en-Brionnais, Iguerande, Varenne-l'Arconce et Saint-Laurent-en-Brionnais). Cependant, à Mussy-sous-Dun, Dun, Saint-Bonnet-de-Cray, Châteauneuf et Semur-en-Brionnais, si les arcs latéraux reposent sur des colonnettes, l'arc central est porté par des pilastres, et à Curbigny, il n'y a que des pilastres. Enfin, à Briennon, les arcs sont portés par des colonnettes, mais séparés les uns des autres par des pilastres qui s'élèvent jusqu'à la naissance du cul-de-four, suivant une disposition proche de celle adoptée par l'arcature de l'abside de Saint-Martin d'Ainay, or Briennon fait partie des quelques églises brionnaises du diocèse de Lyon. Tous ces supports possèdent des chapiteaux sculptés, et les fûts des pilastres sont ornés, hormis les pilastres de Briennon dont le fût est lisse et sans chapiteaux.

L'arcature de Saint-Bonnet-de-Cray est la plus complexe et la plus ornée. En effet, aux colonnettes et pilastres de l'arcature s'ajoutent les colonnettes portant les arcs des baies. C'est l'unique église dont les baies soient encadrées de colonnettes. L'arcature de Mussy est plus simple que celle de Saint-Bonnet, mais lui est apparentée.

La collégiale de Saint-Germain-en-Brionnais est la seule église dont les absidioles soient dotées d'une arcature, en plus de celle de l'abside : les 3 arcatures sont différentes, et l'originalité de celle de l'absidiole nord par rapport à tous les autres édifices réside dans la présence de colonnes jumelées à la retombée de l'arc central.

En Bourgogne, des arcatures ornent le fond des absides dès la première moitié du XI^e siècle (ex. église du prieuré de Salmaise, au nord-ouest de Dijon¹⁹⁷⁰), mais cela devient plus fréquent au cours du XII^e siècle, époque de construction des églises du Brionnais. Des relations stylistiques existent aussi entre les arcatures des absides du Brionnais et celles de la Dombes (églises du Plantay et de Saint-Julien-sur-Veyle, par exemple), et il serait intéressant de reprendre l'étude de ces dernières car de nombreuses filiations existent entre l'architecture de ces deux régions, comme il sera montré dans la synthèse finale. La nature des supports (colonnettes ou pilastres), ainsi que l'emplacement et les formes du décor sculpté seront des indices de première importance pour établir une chronologie des églises du Brionnais.

¹⁹⁷⁰ SAPIN 2006, p. 71.

Arcatures et lésènes

Les absides de la priurale d'Anzy-le-Duc et de la petite église de Bourg-le-Comte se distinguent par l'adoption d'arcatures et lésènes. À Anzy, les lésènes dessinent 4 compartiments : celui du centre, qui ouvre sur l'absidiole, a 6 petits arcs ; les 2 compartiments qui l'encadrent, et qui abritent les baies, en ont 4 ; enfin, les 2 compartiments latéraux en ont 3 (fig. 97). Les lésènes descendent jusqu'au sol alors qu'à Bourg-le-Comte, elles sont portées par un mur-bahut. Dans cette église, fort modeste comparée à la priurale, les lésènes dessinent 3 compartiments de 3 arcs, mais les 2 arcs des extrémités ont été réduits au maximum pour loger l'ensemble de l'arcature sur la paroi de l'abside (fig. 94). Chaque compartiment accueille une baie.

Dans l'abside de Saint-Germain-en-Brionnais se déploie une arcature à 5 arcs portés par des colonnettes, mais au dessus se développe le motif d'arcature et lésènes, lesquelles sont portées par les chapiteaux des colonnettes de l'arcature inférieure (fig. 99). Ce dispositif se retrouve à Varenne-l'Arconce, mais les lésènes, au lieu de rythmer une arcature, portent la moulure placée à la naissance du cul-de-four, et elles sont creusées de cannelures (fig. 98).

Dans les églises bourguignonnes de la vallée de la Saône, à l'inverse du Brionnais, le motif d'arcature et lésènes est plusieurs fois appliqué contre le parement extérieur des absides¹⁹⁷¹. En revanche, son usage à l'intérieur est plus rare : nous l'avons identifié dans les petites églises de Champlecly en Charolais et de Besanceuil en Clunisois, lesquelles possèdent aussi un décor d'arcature et lésènes sur le parement extérieur de l'abside (fig. 95 et 96). Dans la Nièvre, à la priurale de Commagny, la disposition est la même qu'à Saint-Germain-en-Brionnais, à ceci près que les colonnes portant les lésènes s'élèvent du sol comme à Anzy-le-Duc. On doit rappeler que le prieuré de Commagny était, à l'instar d'Anzy, une dépendance de Saint-Martin d'Autun, et son église est datée des années 1110-1120¹⁹⁷².

¹⁹⁷¹ Par exemple, les églises de Combertault en Beaunois, de Saint-Apollinaire et Bretenières en Dijonnais, de Mazille, Malay, et Saint-Gengoux-de-Scissé en Clunisois, ou encore de Laizé et Saint-Martin-Belle-Roche en Mâconnais.

¹⁹⁷² SAPIN 2006, p. 256-257.



Fig. 94 : Bourg-le-Comte



Fig. 95: Champlecy

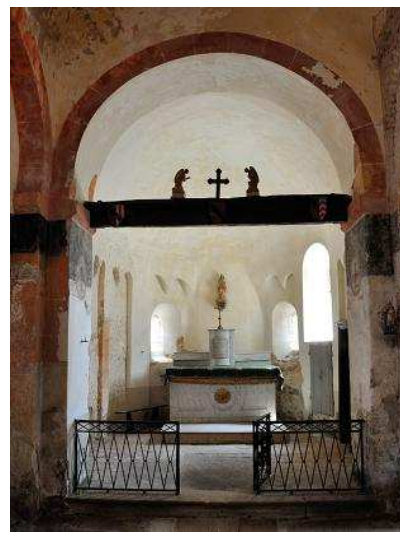
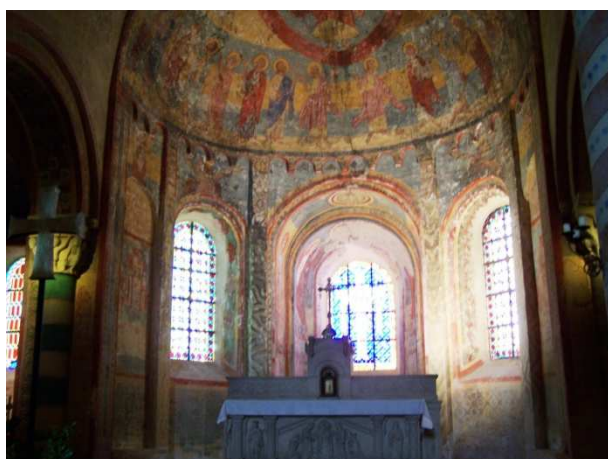


Fig. 96 : Besanceuil



↖ Fig. 97 : Anzy-le-Duc, abside



↗ Fig. 98 : Varenne-l'Arconce, abside



← Fig. 99 : Saint-Germain-en-Brionnais, abside

Couvrement

Toutes les absides sont couvertes en cul-de-four. Parmi les 29 absides des petites églises, 6 présentent une moulure à la naissance de la voûte, à Mussy-sous-Dun, Trivy, Avrilly, Briant, Dun et Saint-Bonnet-de-Cray¹⁹⁷³. On notera que parmi ces 6 églises, seule celle de Briant ne possède pas d'arcature. Cependant, plusieurs églises à arcature ne présentent pas de moulure à la base du cul-de-four (par exemple, Briennon, Baugy et Curbigny).

Parmi les 7 absides des grandes églises, 3 présentent une moulure à la naissance du cul-de-four, à Varenne-l'Arconce, Semur et Châteauneuf, tandis que dans les absides d'Anzy-le-Duc et Saint-Germain-en-Brionnais, c'est le motif d'arcature et lésènes qui souligne le départ de la voûte.

Au terme de cette présentation, il apparaît qu'une grande sobriété caractérise les élévations des églises à nef unique. À l'extérieur, seules les baies animent les murs. Dans la nef, elles sont le plus souvent étroites et percées haut dans le mur. Dans l'abside, elles sont plus larges, mais demeurent très simples. Une forte muralité caractérise donc les élévations extérieures. Seules les églises de Montceaux-l'Étoile et Saint-Nicolas de Marcigny possèdent une nef voûtée impliquant la présence de contreforts qui rythment les murs gouttereaux. À l'intérieur, les parois des nefs sont lisses, hormis celles de Saint-Nicolas de Marcigny dotée d'arcades aveugles. Les murs latéraux des travées de chœur sont le plus souvent nus eux aussi, bien que cinq édifices présentent une ou deux arcades appliquées contre les parois (Baugy, Marcigny, Montceaux-l'Étoile, Trivy, Vauban). Dans l'abside, en revanche, la moitié des églises sont dotées d'une arcature murale embrassant les baies.

Les tableaux ci-dessous montrent que les églises à transept privilégient l'usage de l'arc en cintre brisé, fréquemment à double rouleaux. En revanche, dans les églises dépourvues de transept, on trouve autant d'arcs en plein-cintre que d'arcs brisés. Au terme de la troisième partie, nous proposerons une chronologie relative des sites et nous montrerons que l'arc brisé est fréquemment associé à des édifices plus récents que l'arc en plein-cintre, de même que l'arc à double rouleau.

¹⁹⁷³ On peut douter de l'authenticité de la moulure de l'abside de Saint-Martin-du-Lac.

Forme des arcs dans les travées de chœur des églises de type U-A2 (nef + travée de chœur + abside)			
	Arc triomphal	Arc oriental	Voûte
Bourg-le-Comte	Plein-cintre	Plein-cintre	Plein-cintre
Chassenard	Brisé	Brisé	Brisé
Fleury-la-Montagne	Plein-cintre	Plein-cintre	Plein-cintre
Marcigny	Brisé /double rouleaux	Brisé /double rouleaux	Brisé
Melay	Brisé /double rouleaux	Plein-cintre	Plein-cintre
Montceaux-l'Étoile	Plein-cintre	Plein-cintre	Plein-cintre (hyp.)
Montmegin	Plein-cintre	Plein-cintre	Modifié
Mussy-sous-Dun	Brisé /double rouleaux	Brisé	Inconnu
Oyé	Plein-cintre	Plein-cintre	Inconnu
St-Forgeux-Lespinasse	Surbaissé	Brisé	Brisé
St-Martin-du-Lac	Inconnu	Plein-cintre	Plein-cintre
St-Maurice-lès-Châteauneuf	Plein-cintre	Brisé	Brisé
Trivy	Brisé	Brisé	Brisé
Versaugues	Brisé	Modifié	Plein-cintre

Forme des arcs dans les travées de chœur des églises de type U-A3 (nef + double travée de chœur + abside)				
	Arc triomphal	Arc intermédiaire	Arc oriental	Voûte
Briennon	Plein-cintre	Plein-cintre	Plein-cintre	Plein-cintre
Vauban	Brisé	Plein-cintre	Plein-cintre	

Forme des arcs dans les églises de types U-B1 et U-B2 (églises à transept réduit)				
	Transept réduit		Travée de chœur	
	Arcs triomphal et oriental	Bras	Arc oriental	Voûte
Baugy	Plein-cintre	Plein-cintre	Non concerné	
Jonzy	Brisé/double rouleaux	Brisé		
Avrilly	Plein-cintre	Plein-cintre		
Chapelle-s-Dun	Brisé/double rouleaux	Brisé		
Curbigny	Brisé/double rouleaux	Brisé		
Ligny	Brisé/double rouleaux	Plein-cintre		
Briant	Brisé/double rouleaux	Brisé/double rouleaux	Brisé	Brisé
St-Julien-de-Cray	Brisé/double rouleaux	Brisé	Plein-cintre	Plein-cintre
Vareilles	Brisé/double rouleaux	Brisé/double rouleaux	Plein-cintre	Plein-cintre

Forme des arcs dans les églises de types U-C (églises à transept)				
	Transept		Travée de chœur	
	Arcs de la croisée	Voûte des bras	Arc oriental	Voûte
St-Laurent-en-B.	Plein-cintre/triple rouleaux	Plein-cintre	Plein-cintre	Plein-cintre
Dun	Brisé/double rouleaux	Modifié	Non concerné	
Aigueperse	Brisé	Brisé	Inconnu	
St-Bonnet-de-Cray	Brisé/double rouleaux	Plein-cintre	Brisé	Plein-cintre
St-Igny-de-Vers	Plein-cintre	Plein-cintre	Plein-cintre	Plein-cintre

XIV.2. Les églises dotées d'une nef à trois vaisseaux

XIV.2.1. L'avant-nef

Seules les églises monastiques de Charlieu et de Marcigny possèdent un espace d'accueil en avant de la nef, et puisque nous sommes en contexte clunisien, ces structures à deux niveaux sont des avant-nefs ou galilées (annexe 78). On peut rappeler que la première avant-nef appartenait à l'abbatiale Cluny II et qu'elle fut édifée au début du XI^e siècle par l'abbé Odilon. Le premier niveau, outre ses fonctions de passage, d'accueil et de transition entre l'espace profane et l'espace sacré, servait aux processions célébrant la résurrection du Christ¹⁹⁷⁴. Le deuxième niveau abritait une chapelle Saint-Michel dans laquelle les moines célébraient continuellement des messes pour les défunts¹⁹⁷⁵. En effet, à la mort d'un moine ou d'une personne inscrite au nécrologe de la communauté, 30 messes étaient dites par 6 prêtres dans les 30 jours suivant le décès, pour aider l'âme du défunt à gagner le paradis.

La plus ancienne église du Brionnais à recevoir un dispositif en avant de la nef est l'abbatiale Charlieu II construite vers l'an mil¹⁹⁷⁶. Cet état, on l'a dit, n'est connu que par des fouilles menées dans les années 1950 par Elizabeth Sunderland. Concrètement, l'archéologue américaine a dégagé un mur prolongeant le gouttereau nord de la nef en direction de l'ouest. Sur cette base, elle restitue le mur sud et un mur de façade, mais elle reconnaît qu'il « est difficile de préciser exactement où se trouvait le mur ouest »¹⁹⁷⁷. La fouille n'a pas permis d'identifier de supports internes délimitant des travées. Ces données sont minces. Par conséquent, la restitution d'une avant-nef à Charlieu II repose surtout sur l'existence d'une telle structure à Charlieu III, bien avérée celle-là, puisqu'elle est conservée en élévation.

L'église Charlieu III est construite sous l'abbatit d'Hugues de Semur, mais l'avant-nef sera ajoutée plus tard comme en témoigne son décor sculpté¹⁹⁷⁸. Cependant, les historiens d'art

¹⁹⁷⁴ Les fonctions de la galilée ont été étudiées par Kristina Krüger (KRÜGER 2002, p. 414-423). Voir aussi la section consacrée aux espaces d'accueil dans BAUD 2014, p. 87-92.

¹⁹⁷⁵ Concernant les moines clunisiens et la mémoire des morts, voir les travaux de Dominique Logna-Prat, par exemple LOGNA-PRAT 1990 b et dans BOUGARD 1997, chap. XVIII.

¹⁹⁷⁶ Concernant la datation de Charlieu II, cf. *supra*. Chapitre XIII.3.2. « Le chevet à chapelles alignées ».

¹⁹⁷⁷ SUNDERLAND 1971, p. 33.

¹⁹⁷⁸ Concernant la datation de Charlieu III et de son porche, cf. *supra* chapitre XIII.3.3. « Le chevet à chapelles échelonnées » et cf. *infra* « Épilogue ».

ne s'accordent pas sur sa datation, dans les années 1130 selon Jochen Zink et Matthias Hamann, mais vers 1150 selon Neil Stratford ; nous donnerons notre avis plus loin¹⁹⁷⁹. Le premier niveau de l'avant-nef n'est pas clos de murs, contrairement aux avant-nefs de Cluny III, Paray II, Tournus ou Romainmôtier, mais il est percé d'arcades portées par un mur bahut. Ce premier niveau fait donc office de porche, à l'instar des dispositions adoptées à Paray III, et il dispose d'un grand portail au nord. On monte à l'étage par un escalier en vis accessible depuis le porche. Cette disposition est assez rare. En effet, l'escalier est habituellement placé dans l'église, d'autant plus lorsque le premier niveau est un porche, afin que les moines, seuls habilités à accéder à l'étage, puissent le faire sans quitter la clôture monastique¹⁹⁸⁰. Toutefois, à Charlieu, comme à Payerne et Romainmôtier, l'escalier est situé près d'une porte reliant le porche au cloître. Les deux niveaux de l'avant-nef sont partagés en trois vaisseaux profonds d'une travée, et l'ensemble est voûté d'arêtes sur doubleaux. Ce sont les doubleaux et les colonnes engagées qui matérialisent les travées, mais il n'y a pas de piles libres. La façade de la nef a conservé son portail et sa baie haute d'origine, qui ouvrent à présent sur chacun des niveaux de l'avant-nef.

La seconde église à posséder une avant-nef est la prieurale de Marcigny, construite dans la deuxième moitié du XI^e siècle, comme le suggèrent deux consécration intervenues en 1055 puis 1082¹⁹⁸¹. Dans ces conditions, le chantier de l'avant-nef a pu se dérouler au cours des années 1070. Elle est donc antérieure à l'avant-nef de Charlieu III, mais elle pourrait être contemporaine de celles de Charlieu II et Paray II. L'avant-nef de Marcigny a été détruite en 1777 lors de l'édification du logis de la prieure. Cependant, le revers de la façade ouest de la nef subsiste, fossilisé dans le bâti moderne, et il montre l'arcade qui liait la nef au premier niveau de la galilée, ainsi que la grande baie en plein-cintre qui assurait une communication visuelle entre l'église et la chapelle Saint-Michel. Grâce à un procès-verbal de visite du monastère établi en 1562, il est possible de restituer une avant-nef dont chaque niveau possède trois vaisseaux de deux travées¹⁹⁸². À l'étage, le niveau de sol dans les bas-côtés devait être plus bas que celui du vaisseau central d'environ 60 cm ou 3 marches, sans quoi la

¹⁹⁷⁹ ZINK 1983 ; HAMANN 2000 a ; STRATFORD 1998, p. 289-296.

¹⁹⁸⁰ KRÜGER 2002, p. 418-419.

¹⁹⁸¹ *Marcigny* 3.

¹⁹⁸² Le procès-verbal de la visite est publié dans DUBOIS 1904, vol. 2, p. 45 sqq. La restitution de l'avant-nef à partir du procès-verbal a été réalisée par N. Reveyron (REVEYRON 2011 b, p. 207).

hauteur sous voûte aurait été trop faible. Le texte de 1562 et la faible épaisseur du mur de façade conservé invitent à restituer deux escaliers installés à l'extrémité des bas-côtés de la nef et débouchant dans les bas-côtés de la chapelle Saint-Michel¹⁹⁸³.

L'avant-nef est un élément fort de l'architecture des monastères clunisiens, car elle renvoie à tout un système liturgique mis en place à partir de l'abbatiate d'Odilon et qui fait des moines clunisiens de véritables passeurs d'âmes vers le paradis. Pourtant, un siècle après l'instauration de cette assistance aux défunts, la situation change. Les finances du monastère ne permettent plus la célébration des 900 messes dites dans les 30 jours après le décès d'un moine. À ces sommes, il faut ajouter l'assistance aux pauvres, car à chaque décès, et en mémoire du défunt, les moines prennent en charge un miséreux¹⁹⁸⁴. Les difficultés financières contraignent l'abbé Hugues de Semur et surtout l'abbé Pierre le Vénérable à réduire ces pratiques¹⁹⁸⁵. Les conséquences de ce choix sont perceptibles dans l'architecture. À Cluny III, la chapelle haute est réduite à un espace exigü logé dans l'épaisseur du mur de façade, mais elle conserve son absidiole en encorbellement, soit l'élément le plus signifiant tant du point de vue ecclésiologique qu'architectural¹⁹⁸⁶. À Paray III, dans le premier tiers du XII^e siècle, l'avant-nef est raccourcie d'une travée et son rez-de-chaussée est transformé en porche¹⁹⁸⁷. De même, lorsqu'on édifie l'avant-nef de Charlieu III dans le deuxième tiers du XII^e siècle, on conçoit immédiatement le premier niveau comme un porche. Ainsi, bien que l'avant-nef ait perdu une forte part de son contenu liturgique, la forme architecturale, elle, n'est pas complètement abandonnée, car elle est un symbole de l'identité clunisienne. Pour preuve, on trouve dans certains édifices des références à l'avant-nef sous une forme atrophiée et sans aucune nécessité liturgique. Par exemple, à la prieurale Saint-Nicolas de Marcigny, une avant-nef extrêmement réduite figure au revers de la façade. Elle est composée d'une plateforme rectangulaire, profonde d'1,30 m, placée au-dessus de la

¹⁹⁸³ Kristina Krüger a montré que l'accès à la chapelle haute par des escaliers placés dans l'église est la disposition la plus courante, comme il en existe (ou existaient) à Tournus, Payerne, Perrecy-les-Forges ou Châtel-Montagne (KRÜGER 2002, p. 418-419)

¹⁹⁸⁴ BAUD 2003, p. 179-180. D. Logna-Prat, « Les morts dans la comptabilité céleste des clunisiens aux XI^e et XII^e siècles », dans LOGNA-PRAT 2002.

¹⁹⁸⁵ *Statuta Petri Venerabilis abbatis Cluniacensis IX (1146/47)*, éd. G. Constable, *Corpus Consuetudinum Monasticarum*, 6, Siegburg, 1975.

¹⁹⁸⁶ KRÜGER 2002, p. 422-423.

¹⁹⁸⁷ BARNOUD ET AL. 2004, p. 204.

voussure du portail, et aussi large que la nef¹⁹⁸⁸. On y accédait par deux escaliers en vis situés de part et d'autre du portail. L'escalier sud est conservé ainsi que la cage de l'escalier nord. À l'est, la plateforme était fermée par une balustrade pleine, haute d'environ 1,30 m. À une époque indéterminée, cette plateforme fut abandonnée et surmontée de maçonneries servant de support à la tourelle d'un clocher qui se trouvait primitivement sur la travée de chœur. L'escalier nord fut démonté, et ses marches servirent à prolonger vers le haut l'escalier sud, et un mur remplaça la balustrade masquant l'existence de cette petite avant-nef.

Il existe en Brionnais un édifice où la référence à l'avant-nef trouve encore moins de justification liturgique qu'à Saint-Nicolas de Marcigny, il s'agit de l'église Saint-Hilaire de Semur-en-Brionnais. Alors que l'église n'est même pas monastique, elle possède au revers de sa façade la fameuse absidiole en encorbellement. Nous sommes là dans le cas d'une pure citation architecturale. Faut-il rappeler que le commanditaire est un lointain neveu de l'abbé Hugues de Semur ?

XIV.2.2. La nef

XIV.2.2.1. Les élévations extérieures

La façade

Neuf façades sont conservées en élévation, à Anzy-le-Duc, Bois-Sainte-Marie, Charlieu¹⁹⁸⁹, Châteauneuf, Iguerande, Semur, Saint-Germain-en-Brionnais, Varenne-l'Arconce et La Bénisson-Dieu¹⁹⁹⁰ ([annexe 79](#)). Toutes sont organisées en trois travées et reflètent ainsi la division de la nef en trois vaisseaux. Elles adoptent des dispositions assez semblables à celles des façades de nefs uniques. En effet, la travée centrale est percée d'un portail surmonté d'une baie, cette dernière en plein-cintre, sauf à La Bénisson-Dieu, Saint-Germain-en-Brionnais et Semur, où il s'agit d'un oculus. Parmi les églises dont le vaisseau central de la nef possède deux ou trois niveaux d'élévation, la façade d'Anzy-le-Duc se distingue par les proportions importantes données aux deux ouvertures et par le fait que la

¹⁹⁸⁸ GUERREAU 2006, p. 153-155.

¹⁹⁸⁹ La façade de Charlieu a cependant été modifiée lorsque l'avant-nef lui a été accolée.

¹⁹⁹⁰ La façade de La Bénisson-Dieu a été surhaussée au XV^e siècle.

baie n'a pas été percée très haut dans le mur afin de ménager une petite ouverture sous combles, par conséquent son appui est placé immédiatement au dessus de la voussure du portail, alors que dans les autres églises une haute surface murale sépare les deux ouvertures.

À Charlieu, la baie haute est encadrée par deux petites arcades murales. Mais la travée centrale qui se distingue le plus nettement des huit autres est celle de Varenne-l'Arconce, d'abord, car elle possède 3 niveaux de baies et non 2, ensuite parce que sa composition est plus complexe (fig. 100). Le rapport de proportion entre les 3 niveaux est régulier : chaque niveau est environ 1,85 fois moins haut que celui qu'il surmonte. Les niveaux sont très nettement délimités par des moulures. Chaque niveau est percé d'une ouverture, toutes alignées sur le même axe, le portail au premier niveau, et une baie en plein-cintre aux niveaux supérieurs. La baie qui surmonte le portail est encadrée par deux colonnes et deux pilastres cannelés qui s'élèvent sur toute la hauteur du niveau. Entre ces supports, figure une petite arcature qui rappelle le motif des arcatures et lésènes. Une telle composition ne trouve pas d'équivalent en Bourgogne, et elle semble s'inspirer des façades de l'Ouest de la France, notamment de la Saintonge (par exemple, la façade de Saint-Amant-de-Boixe en Charente ; fig. 101).



Fig. 100 : Église de Varenne-l'Arconce



Fig. 101 : Église de Saint-Amant-de-Boixe

La travée centrale de la façade de Varenne-l'Arconce est en léger ressaut par rapport aux travées latérales, comme on l'observe également à Semur et à Iguerande. Qu'elle soit en ressaut ou non, la travée centrale est toujours encadrée de contreforts, sauf à Varenne-

l'Arconce¹⁹⁹¹. À Anzy, Châteauneuf, La Bénisson-Dieu et Iguerande, les contreforts s'élèvent sur les deux niveaux de l'élévation ; ailleurs, ils se limitent au premier. Ce sont des contreforts à section rectangulaire sauf à Bois-Sainte-Marie qui possède des contreforts-colonnes.

Dans les églises dont le vaisseau central de la nef possède deux ou trois niveaux d'élévation, le pignon de la travée centrale de la façade se dresse nettement au-dessus des travées latérales, cette différence étant donc moins marquée dans les églises dont le vaisseau central ne possède qu'un niveau d'élévation (Iguerande, Varenne-l'Arconce et Saint-Germain-en-Brionnais).

Les travées latérales de la façade sont nues et aveugles à Anzy et Iguerande, mais elles s'animent d'une arcade murale à Bois-Sainte-Marie, comme elles sont percées d'un oculus à Saint-Germain et Charlieu, et d'une baie en plein-cintre à Semur, Châteauneuf, La Bénisson-Dieu, Charlieu et Varenne-l'Arconce. Toutes les travées latérales possèdent un contrefort à leur extrémité.

Les murs gouttereaux

Dans toutes les églises, les bas-côtés sont percés d'une baie en plein-cintre par travée, séparée par des contreforts (annexe 80). Dans les églises dotées d'un clair-étage (Châteauneuf, Semur, Anzy-le-Duc, Bois-Sainte-Marie et La Bénisson-Dieu), les murs gouttereaux du vaisseau central présentent les mêmes dispositions que les bas-côtés. Seul et seulement connu par une gravure du XIX^e siècle, le clair-étage de Charlieu III se distingue. La gravure représente l'élévation extérieure de la première travée de la nef, et l'on y voit que le vaisseau central est éclairé par un triplet de baies en plein-cintre dont la baie centrale est plus grande que les baies latérales encadrées de colonnettes. On ne peut affirmer que ce dispositif se répétait à chaque travée, sachant qu'Elizabeth Sunderland, qui a dû voir la gravure originale, affirme que les deux baies latérales étaient aveugles.

Les murs gouttereaux des nefs d'Anzy-le-Duc et Iguerande ne possèdent pas de porte romane¹⁹⁹². Au contraire, une porte est percée dans le mur gouttereau sud à Varenne-l'Arconce et Châteauneuf, et deux portes dans celui de Saint-Germain-en-Brionnais. À Semur

¹⁹⁹¹ Un doute est permis pour la façade de Charlieu, transformée par l'adjonction de l'avant-nef.

¹⁹⁹² La porte percée dans le gouttereau nord d'Iguerande est moderne.

et Bois-Sainte-Marie, deux portes se font face au nord et au sud. Leur rôle sera expliqué plus loin¹⁹⁹³.

XIV.2.2.2. Les élévations intérieures et le couvrement

Les églises peuvent être classées en trois groupes en fonction du nombre de niveaux dans le vaisseau central : un niveau (grandes-arcades) à Varenne-l'Arconce, Saint-Germain-en-Brionnais et Iguerande, deux niveaux (grandes-arcades + fenêtres hautes) à Châteauneuf, Anzy-le-Duc, Charlieu et Bois-Sainte-Marie, et trois niveaux à Semur-en-Brionnais et à La Bénisson-Dieu (grandes-arcades + ouvertures sur combles + fenêtres hautes) (annexe 81). S'il est commode, ce classement gomme le fait que chaque édifice possède des spécificités qui l'individualisent ou même le rattachent à plusieurs groupes. Surtout, il masque un point commun à l'ensemble des édifices, à savoir l'adoption et la parfaite maîtrise d'une architecture articulée qui recourt à la pile composée, à la colonne montant de fond, à la colonne engagée, à l'arc doubleau, et fréquemment au double rouleau. Ce point nous paraît essentiel, car il contribue à la particularité du paysage roman du Brionnais, comme il sera montré dans la synthèse. Une fois ce point établi, les différences entre les édifices ne relèvent plus, à notre sens, que de la variation sur un même thème. Le degré de la technique est le même partout : les forces sont contrôlées, l'équilibre assuré, les proportions harmonieuses, le dessin abouti. Sachant que le choix entre une élévation à un ou deux ou trois niveaux ne résulte pas de contraintes techniques, puisqu'il est clair que le savoir est pleinement maîtrisé, il en devient d'autant plus révélateur de l'identité des commanditaires, de la communauté monastique ou de l'ecclésiologie attachée au lieu.

Les églises à nef obscure

En Bourgogne, les églises dont le vaisseau central ne possède qu'un seul niveau d'élévation – les grandes-arcades – sont fréquentes¹⁹⁹⁴. Dès la première moitié du XI^e siècle,

¹⁹⁹³ Cf. *infra* Chapitre XIV.3.4. « Les circulations ».

¹⁹⁹⁴ Pour Charles Oursel, « la Bourgogne a toujours manifesté une sorte de prédilection pour cette architecture des nefs obscures [...]. Si le type a été importé, il a été si bien reçu qu'il s'est incorporé au génie local » (OURSSEL C. 1953, p. 37). L'origine de cette disposition serait peut-être à trouver immédiatement au nord-

on rencontre des exemples en Saône-et-Loire, comme Saint-Martin de Laives, puis, à la fin du siècle, les églises de Brancion et Saint-Vincent-des-Prés, et les églises du Brionnais s'inscrivent dans cette tradition, mais elles s'en distinguent par une architecture plus articulée. En effet, les grandes-arcades sont portées par des piles composées dont le noyau est flanqué de 3 ou 4 colonnes engagées, et la colonne donnant dans le vaisseau central monte de fond, appuyée contre un dosseret, pour recevoir la retombée des arcs doubleaux. Dans les autres églises de Saône-et-Loire, la pile est simplement circulaire (Farges-lès-Mâcon, Saint-Vincent-des-Prés) ou cruciforme (Le Puley, Ciel, Laives, Brancion, Cury), et seule l'église de Sigy-le-Châtel se distingue par des piles cruciformes dotées d'une unique colonne engagée du côté du vaisseau central. De ce fait, seules les églises du Brionnais et l'église de Sigy-le-Châtel peuvent être dotées d'arcs doubleaux à double rouleaux ; ailleurs, soit il n'y a pas de doubleau (ex. Farges-lès-Mâcon), soit, s'il existe, il ne possède qu'un rouleau.

Les églises de Saint-Germain-en-Brionnais et de Varenne-l'Arconce se distinguent aussi par l'usage de l'arc à double rouleau pour les grandes-arcades : leurs piles composées sont alors formées d'un noyau cruciforme flanqué de 3 colonnes engagées ; il n'y a pas de colonne dans le bas-côté dont les doubleaux n'ont qu'un seul rouleau. À Iguerande, les grandes-arcades n'ont qu'un rouleau : on s'attendrait, comme à Sigy-le-Châtel, à des piles formées d'un noyau cruciforme doté d'une colonne engagée du côté du vaisseau central, mais il s'agit d'un noyau quadrangulaire flanqué sur toutes ses faces de colonnes engagées, ce qui entraîne deux conséquences curieuses : d'abord, le dosseret qui porte le rouleau externe du doubleau du vaisseau central est extrêmement mince ; ensuite, dans les bas-côtés, la colonne engagée doit porter un petit pilastre pour assurer la retombée du doubleau (fig. 102). Au moment de leur construction, les grandes-arcades à simple rouleau d'Iguerande font déjà figure d'exception dans le Brionnais, et par conséquent opter pour des supports simplement cruciformes aurait singularisé davantage l'édifice. Sans doute le choix de faire reposer les grandes-arcades sur des colonnes engagées correspondait-il mieux à l'esthétique du moment sur ce territoire.

Enfin, l'église de Varenne-l'Arconce se singularise par l'emploi du cintre brisé pour les grandes-arcades et pour le berceau couvrant le vaisseau central. Cet argument nous paraît

ouest de la Saône-et-Loire en Bourbonnais et en Nivernais (voir LEFEVRE-PONTALIS 1922 et ANFRAY 1951, p. 168).

décisif pour montrer que l'absence d'éclairage direct dans le vaisseau central des trois églises du Brionnais ne traduit pas nécessairement leur ancienneté. Certes, l'abandon du clair-étage fut, au XI^e siècle, une conséquence du passage de la charpente à la voûte. Puis, l'élaboration de techniques de contrebutement permis à nouveau de percer des baies dans les vaisseaux d'une certaine ampleur. Cependant, au XII^e siècle, certains maîtres d'œuvre continuèrent à bâtir des églises dont les trois vaisseaux étaient de hauteur sensiblement égale, par exemple à Notre-Dame de Cunault (Maine-et-Loire), à Saint-Pierre du Dorat (Haute-Vienne), ou à Saint-Pierre d'Aulnay (Charente-Maritime), et plus tard dans les abbayes cisterciennes telles que Fontenay (Côte-d'Or). En Brionnais, la présence de piles composées et d'arcs doubleaux, ainsi que l'usage des doubles rouleaux et de l'arc brisé incitent à classer les églises à nefs obscures parmi ces édifices qui, au XII^e siècle encore, maintiennent volontairement un parti constructif qui relevait au siècle précédent d'une nécessité technique.

En définitive, le choix d'une nef à 3 vaisseaux se justifie à Saint-Germain-en-Brionnais par la présence d'une communauté canoniale, et à Varenne ou Iguerande, par l'accueil d'une communauté monastique en plus des paroissiens. Cependant, l'idéal de pauvreté des chanoines de Saint-Germain fait que l'on refuse l'ostentation et la démesure que peuvent représenter des élévations à deux ou trois niveaux : le choix relève donc de l'ecclésiologie architecturale et il s'accorde avec l'absence de transept. En revanche, à Varenne et Iguerande, il se peut que des motifs financiers aient conduit à l'adoption d'une élévation que l'on pourrait dire raisonnable. En effet, là il ne s'agit plus de financer le chantier de grands prieurés, mais d'églises paroissiales accueillant quelques moines seulement. Vu sous cet angle, on peut même considérer qu'il s'agit de bâtiments particulièrement importants et soignés, au regard de leur statut.



Fig. 102 : Iguerande, bas-côté sud.

Les élévations à deux niveaux, grandes-arcades et fenêtres hautes

Une certaine variété caractérise les élévations bipartites. À Anzy-le-Duc, les piles composées sont identiques à celles de Varenne-l'Arconce et Saint-Germain-en-Brionnais, donc les grandes-arcades et les arcs doubleaux sont à double rouleau. Les vestiges de la priurale de Charlieu prouvent qu'elle adoptait les mêmes dispositions. La nef de Bois-Sainte-Marie combine également ces éléments, à cette curieuse exception près que ses arcs doubleaux n'ont qu'un rouleau, porté essentiellement par le dossier et rendant la colonne montant de fond inutile ; cependant, l'église a subi une très importante restauration au XIX^e siècle, et il n'est pas exclu que les doubleaux soient modernes et qu'ils aient remplacé les doubleaux à double rouleaux d'origine. À Châteauneuf, les piles composées s'inspirent davantage de celle d'Iguerande, à savoir un noyau quadrangulaire flanqué de colonnes engagées¹⁹⁹⁵, mais la retombée des arcs s'effectue différemment : à Châteauneuf, les arcs doubleaux ont un seul rouleau et les grandes-arcades deux, tandis qu'Iguerande offre l'inverse, donc à Châteauneuf la colonne monte de fond sans l'appui d'un dossier.

Dans les églises à élévation bipartite, le rythme est avant tout vertical. À Anzy-le-Duc, aucune ligne horizontale n'est soulignée. À Bois-Sainte-Marie, seule une moulure court à la naissance de la voûte en berceau. Finalement, c'est à Châteauneuf que le rythme horizontal est le plus marqué : une moulure sépare les deux niveaux de l'élévation, et une autre souligne le départ de la voûte. Cependant, dans cette église au vaisseau étroit, un tel élan est donné aux grandes-arcades que c'est encore le rythme vertical qui l'emporte. En effet, si l'on compare les grandes-arcades d'Anzy et Châteauneuf dont la hauteur du vaisseau central est sensiblement la même, on constate que, dans la première, les grandes-arcades sont hautes de 5,78 m à la clé, tandis que dans la seconde, elles atteignent 8,39 m. À Châteauneuf, les bâtisseurs créent des supports qui dépassent d'au moins 1 m ceux d'Anzy et le cintre brisé des grandes-arcades permet d'augmenter la flèche. À Châteauneuf, entre le premier et le deuxième niveau, il n'y a la place que pour un bandeau, tandis qu'à Anzy et Bois-Sainte-Marie s'étend une haute surface murale.

¹⁹⁹⁵ Actuellement, les piles composées sont dotées d'un profond pilastre du côté du bas-côté, mais il s'agit d'une transformation tardive et on ignore si une colonne engagée ou un pilastre flanquait les piles à l'origine.

À l'inverse des églises à nefs obscures, les églises d'Anzy-le-Duc, de Bois-Sainte-Marie et de Châteauneuf associent le voûtement du vaisseau central au percement de fenêtres hautes. Les poussées exercées par la voûte sont contrebutées par les bas-côtés voûtés d'arêtes et les murs sont épaulés par des contreforts. Ce dispositif est suffisant étant donné que le vaisseau central de ces églises n'est ni très large ni très haut : leur largeur n'excède pas 6 m et la hauteur maximale atteinte est de 13,17 m à Châteauneuf¹⁹⁹⁶. Il n'était donc pas nécessaire de mettre en œuvre des moyens lourds de contrebutement tels que les tribunes adoptées dans des églises comme Saint-Sernin de Toulouse ou Sainte-Foy de Conques¹⁹⁹⁷. Néanmoins, une réflexion est manifestement menée sur le choix du type de voûte dans le vaisseau central. À Bois-Sainte-Marie, on opte pour le berceau brisé sur doubleaux, comme à Varenne-l'Arconce et Semur-en-Brionnais ; ce couverture, engendré par deux segments de cercle s'affrontant à la clé, génère moins de poussées sur la partie haute des murs que le berceau plein-cintre, ce qui autorise le percement de baies, en outre, la flèche est moins tributaire du diamètre, si bien qu'il est possible de gagner en hauteur sans trop élargir le vaisseau. En Bourgogne, c'est sur le chantier de l'abbatiale Cluny III qu'aurait été réintroduite la voûte en berceau brisé à l'extrême fin du XI^e siècle. Dans ces conditions, il n'est pas surprenant de constater que les églises de Semur, de Varenne-l'Arconce et de Bois-Sainte-Marie relevaient toutes d'établissements clunisiens. Toutefois, cette dépendance n'est pas une obligation, et l'église de Châteauneuf fait également le choix d'un berceau brisé, mais les baies du clair-étage mordent sur les reins de la voûte et ont nécessité l'ajout de lunettes en pénétration¹⁹⁹⁸. Enfin, Anzy-le-Duc fait figure d'exception en adoptant la voûte d'arêtes. Si ce mode de couverture est utilisé dans tous les bas-côtés des églises du Brionnais ([annexe 82](#)), la priurale d'Anzy est la seule à y recourir pour le vaisseau central. Le choix est ingénieux car ce type de voûte permet l'éclairage direct du vaisseau central en concentrant les poussées à la retombée des arêtes plutôt que sur les murs gouttereaux. Néanmoins, le succès rencontré par les bâtisseurs d'Anzy tient au fait que le vaisseau est

¹⁹⁹⁶ Les églises du Brionnais ne témoignent pas de l'usage de tirants de bois ou de fer comme il en existe à l'étage de l'avant-nef de Saint-Philibert de Tournus et comme il y en eut dans la nef de Vézelay (sur l'usage des tirants, voir VIOLLET-LE-DUC 1855, t. 1, p. 185).

¹⁹⁹⁷ À Saint-Sernin de Toulouse, pour comparaison, le vaisseau central atteint 21 m de haut et la nef, bas-côtés compris, est large de 32 m contre 14 m à Anzy-le-Duc.

¹⁹⁹⁸ À Charlieu, Elizabeth Sunderland qui eut probablement accès à la gravure originale réalisée au XIX^e siècle par M^{elle} Pillement croit deviner sur l'image le même dispositif de lunettes en pénétration devant les baies. Il est difficile d'en juger sur des reproductions (SUNDERLAND 1971, p. 44).

étroit et peu élevé. Si l'on admet que la nef d'Anzy fut construite dans la première décennie du XII^e siècle, elle pourrait bien avoir été la première à utiliser ce type de voûte dans le vaisseau central, rapidement imitée par les églises charolaises d'Issy-l'Évêque, Bragny-en-Charolais, Toulon-sur-Arroux et Gourdon. À la suite d'un incendie survenu en 1120, le parti fut également adopté dans la nouvelle nef de l'abbatiale de Vézelay, mais la difficulté était tout autre car le vaisseau central mesurait 10,60 m de large et 18,50 m de haut (contre 6 m par 12 m à Anzy). Aussi diverses précautions furent prises comme le choix d'un matériau léger, l'usage d'arcs formerets et le recours à des chaînages en bois noyés dans la maçonnerie des murs¹⁹⁹⁹. Après Vézelay, au cours de la deuxième moitié du XII^e siècle, d'autres églises de la vallée de l'Yonne adoptèrent la voûte d'arêtes comme Saint-Lazare et Saint-Martin d'Avallon²⁰⁰⁰. À l'instar de Vézelay et contrairement aux églises d'Anzy et du Charolais, elles employèrent des arcs formerets à la rencontre de la voûte d'arêtes avec les murs gouttereaux. L'usage des voûtes d'arêtes sur l'ensemble de la nef ne se répandit pas au-delà des vallées de l'Arroux et de l'Yonne, sans doute en raison de la difficulté à mettre en œuvre ce couvrement sur de larges vaisseaux.

L'élévation tripartite

Deux églises adoptent une élévation tripartite dans le vaisseau central de la nef, Saint-Hilaire de Semur et La Bénisson-Dieu : grandes-arcades, ouvertures sur combles, et fenêtres hautes.

À Semur, l'arcature du deuxième niveau se poursuit au revers de façade et conduit à une absidiole en encorbellement²⁰⁰¹. La référence à l'abbatiale Cluny III est évidente, et se perçoit aussi dans l'utilisation de l'arc brisé, des moulures faisant bague sur les supports, des motifs décoratifs antiquisants, sans oublier le remplacement des colonnes montant de fond par des pilastres cannelés portant des colonnes jumelées. On a vu que Saint-Hilaire était l'église castrale des seigneurs de Semur et que ces derniers avaient contribué à ce qu'elle obtienne le statut d'église paroissiale d'abord, puis de collégiale²⁰⁰². On a dit également que

¹⁹⁹⁹ DURLIAT 2009, p. 135 ; VERGNOLLE 2005, p. 214 ; STRATFORD, SAULNIER 1984, p. 1-10.

²⁰⁰⁰ SAPIN 2006, p. 274-278.

²⁰⁰¹ Absidiole décrite au chapitre XIV.2.1. « L'avant-nef » (*cf. supra*).

²⁰⁰² *Cf. supra* Chapitre IV.2.3.1. « Églises et châteaux ».

l'iconographie du portail ouest, relatant l'intervention de saint Hilaire au concile de Séleucie, était une manière de glorifier l'abbé de Cluny Hugues de Semur et d'étendre cette aura à l'ensemble du lignage, ce que confirme le parti architectural adopté²⁰⁰³. À notre connaissance, Saint-Hilaire est la seule église castrale à imiter l'élévation de Cluny III, car les autres églises à s'en être inspirées sont des prieurales (Paray-le-Monial, Gourdon, Toulon-sur-Aroux, Châtel-Montagne), des collégiales (Beaune et Saulieu) et la cathédrale d'Autun. Le choix de prendre l'élévation clunisienne pour modèle répond dans chaque édifice à un objectif différent : à Paray par exemple, on affiche l'appartenance du prieuré à l'*Ecclesia Cluniacensis*, tandis qu'à Autun, c'est l'aspect antiquisant qui plaît aux commanditaires en ce qu'il manifeste l'ancienneté de l'Église autunoise²⁰⁰⁴. Enfin, à Semur, les seigneurs conçoivent l'église comme un instrument politique permettant d'affirmer leur puissance, leur domination et leur légitimité au sein du territoire.

Il existe des points communs entre l'église de Semur et celle de Châteauneuf qui laissent à penser que cette dernière pourrait s'être en partie inspirée de la première : ainsi, l'élancement donné aux grandes-arcades, l'absence de surface murale nue entre les niveaux, la création d'un rythme horizontal par la multiplication des moulures filant sans interruption le long de l'élévation. L'usage du cintre brisé pour les arcs et les voûtes pourrait également traduire une influence clunisienne ; on l'emploie à Semur, Châteauneuf, Varenne-l'Arconce et Bois-Sainte-Marie. Dans cette dernière église, les grandes-arcades de la travée orientale sont en plein-cintre, mais les suivantes, dont la réalisation intervient dans un second temps et par un atelier différent, sont en cintre brisé. L'usage du cintre brisé à Varenne-l'Arconce ne surprend pas, puisque l'église accueille quelques moines clunisiens. En outre, le traitement du revers de la façade, au-dessus du portail, rappelle les dispositions mises en œuvre à Semur, à savoir une haute arcade centrale encadrée d'une petite arcature de 4 arcs, il ne manque que l'absidiole en encorbellement ([annexe 83](#)). Une troisième église du Brionnais présente une mise en valeur particulière de son revers de façade, la prieurale Charlieu III : le triplet qui figure en façade et au clair-étage est également présent au revers

²⁰⁰³ Cf. *supra* Chapitre IX.3.3.3. « Quelques choix politiques ».

²⁰⁰⁴ À propos du recours à l'antique dans la cathédrale Saint-Lazare d'Autun, voir l'article de Walter Berry dans *CUXA* 2008, p. 249-264.

de la façade (annexe 83) : il présente des colonnettes à chapiteau sculpté, des rouleaux ornés et un traitement très graphique des archivoltés.

L'esprit qui préside à la réalisation de l'abbatiale de La Bénisson-Dieu est différent de celui de Semur, et même de toutes les grandes églises du Brionnais. D'abord, ses dimensions dépassent celles des autres édifices : par rapport à celui d'Anzy-le-Duc, son vaisseau central est plus large d'1 m, plus haut de 2 m et plus long de 19 m²⁰⁰⁵. Ensuite, ses lignes sont très épurées : les piles sont simplement cruciformes, les chapiteaux cèdent la place à des impostes, et les grandes-arcades en cintre brisé n'ont qu'un rouleau. Enfin, le voûtement est inédit en Brionnais : une voûte d'ogives sur doubleaux. Ce couvrement autorise, quelle que soit la grandeur du vaisseau, le percement de grandes fenêtres hautes sans que la stabilité de l'édifice soit compromise. La retombée des doubleaux et des ogives s'effectue sur des pilastres qui, dans les travées 2 à 4, ne prennent pas appui au sol, mais sur des culs-de-lampes pyramidaux moulurés placés au niveau des impostes des piles libres. L'ensemble de ces caractéristiques sont typiquement cisterciennes²⁰⁰⁶. À La Bénisson-Dieu, les bâtisseurs ne tirent pas toutes les conséquences de la mutation structurelle que représente la voûte d'ogives. Par exemple, les supports ne sont pas adaptés à la retombée des ogives, les fenêtres hautes sont de dimensions modestes, et les arcs formerets sont absents. Le chapitre de synthèse montrera que l'église de La Bénisson-Dieu suit à la fois les préceptes architecturaux de son Ordre parce qu'elle s'inscrit dans la filiation du chantier de Clairvaux III, tout en maintenant des traditions constructives du sud de la Bourgogne comme la forme en plein-cintre des baies du clair-étage.

XIV.2.3. Le transept

Parmi les dix églises dotées de nefs à trois vaisseaux et qui possèdent un transept, neuf transepts sont conservés en élévation tout ou partie²⁰⁰⁷ (annexe 84). Six sont des

²⁰⁰⁵ Le vaisseau central de La Bénisson-Dieu est large de 6,95 m, long de 44 m et haut de 15 m.

²⁰⁰⁶ Sur l'architecture cistercienne, voir les articles de Caroline Bruzelius et Peter J. Ferguson, dans *CITEAUX* 1997, p. 40-55 et LEROUX-DHUYS 1998.

²⁰⁰⁷ Le transept de l'abbatiale de Saint-Rigaud est détruit. Du transept de La Trinité de Marcigny ne subsiste que le bras sud. Du transept de La Bénisson-Dieu ne subsiste que les arcades de la croisée. Le transept de Charlieu n'est connu qu'à l'état de vestiges.

transepts débordants (Varenne-l'Arconce, Charlieu, Anzy-le-Duc, La Bénisson-Dieu, Iguerande, La Trinité de Marcigny), et trois, des transepts inscrits (Semur, Châteauneuf, Bois-Sainte-Marie).

À Varenne-l'Arconce, Semur et Châteauneuf, les arcades de la croisée et les berceaux couvrant les bras sont en cintre brisé, à l'instar des grandes-arcades et du berceau du vaisseau central de la nef, tandis que les autres églises présentent arcades et voûtes en plein-cintre.

La croisée

La croisée des transepts est régulière, à l'exception de celle de Bois-Sainte-Marie et de La Bénisson-Dieu. Dans la première, les arcades ouvrant sur les bras sont plus basses que celles ouvrant sur la nef et l'abside ; dans la seconde, il devait s'agir d'un transept bas, comme à l'abbatiale cistercienne de Fontenay (Côte-d'Or).

À la croisée, les quatre arcades sont à double rouleau, et les piles cruciformes sont flanquées de colonnes engagées, sauf du côté des bras. À Semur, on observe la même variante que celle notée pour les grandes-arcades de la nef, à savoir que des pilastres remplacent les colonnes donnant dans la croisée.

Les croisées sont couvertes par une coupole octogonale sur trompes, sauf à La Bénisson-Dieu, qui possède un berceau brisé. Les coupoles présentent trois types de montage :

1/ À Anzy-le-Duc, Iguerande et Varenne-l'Arconce, les trompes naissent dans les écoinçons formés par les quatre arcades de la croisée, et elles portent directement la coupole.

2/ Au contraire, à Châteauneuf et Semur-en-Brionnais, un tambour octogonal arcaturé s'intercale entre les trompes et la coupole, une disposition qui rappelle les églises Saint-Martin d'Ainay à Lyon, Saint-Philibert à Tournus, et Notre-Dame au Puy-en-Velay (fig. 103). Il est généralement admis que l'ancienne abbatiale lyonnaise a servi de modèle aux deux autres. Plus largement, les coupoles sur tambour de la vallée du Rhône, donc des terres impériales, auraient inspiré les coupoles bourguignonnes et auvergnates²⁰⁰⁸. Toutefois, un élément distingue les deux coupoles brionnaises : la position des trompes. Elles sont placées sous le tambour, donc dans les écoinçons des arcades de la croisée, tandis qu'à Ainay, à Tournus et au Puy, elles sont positionnées entre le tambour et la coupole. Les bâtisseurs

²⁰⁰⁸ Sur la reprise au Puy-en-Velay d'un type de coupole né en terre d'Empire, voir BARRAL I ALTET 2000, p. 196-197 ; PHALIP 2003, p. 76-78.

brionnais auraient-ils copié le dispositif sans vraiment le comprendre ; ou proposent-ils une solution hybride ? Cette deuxième hypothèse paraît plus convaincante, et d'ailleurs nous mettrons en évidence dans la synthèse la puissante capacité de syncrétisme dont firent preuve les artisans brionnais. En outre, la solution retenue pour les trompes impose la réalisation d'un tambour octogonal qui assure une transition très harmonieuse entre le plan carré de la croisée et le plan octogonal de la coupole. Dans le chapitre consacré aux églises à transept réduit, nous avons évoqué la coupole de Baudemont, seulement connue par une coupe longitudinale du XIX^e siècle²⁰⁰⁹ : une haute surface murale sépare les arcades de la croisée d'une moulure surmontée par une petite arcature de 6 arcs, elle-même surmontée par les trompes portant la coupole. Cette disposition, inédite en Brionnais, pourrait être une version simplifiée des coupoles à tambour arcaturé d'Ainay, de Tournus et du Puy.

Fig. 103 : Les coupoles à tambour arcaturé



Châteauneuf



Semur-en-Brionnais



Notre-Dame du Puy



Ainay à Lyon



Tournus

3/ Enfin, à Bois-Sainte-Marie, les trompes sont placées dans les reins de la coupole, faute d'écoinçons susceptibles de les recevoir, puisqu'il ne s'agit pas d'une croisée régulière. Ainsi,

²⁰⁰⁹ ADSL – O 119.

à l'ouest et à l'est, la coupole est posée directement sur les arcades, tandis qu'au nord et au sud, où les arcades sont basses, elle repose sur un pan de mur animé par une arcature aveugle. Ces arcs diaphragmes à arcatures ne sont pas sans rappeler la croisée du transept de Perrecy-les-Forges (fig. 104). Employés à l'église de Bois-Sainte-Marie, dont la construction date du XII^e siècle, ils témoignent donc d'un certain archaïsme, renvoyant à une époque où le décroissement des volumes, à l'intérieur de l'édifice, n'avait pas encore été totalement opéré²⁰¹⁰. Cependant, cet archaïsme est pleinement assumé et volontaire dans des églises auvergnates, comme Notre-Dame-du-Port de Clermont-Ferrand où la coupole de croisée repose sur 4 arcs diaphragmes ajourés, alors même que la construction est datée entre 1130 et la fin du XII^e siècle²⁰¹¹.

Fig. 104 : Les coupoles portées par des arcs-diaphragmes



Bois-Sainte-Marie



Perrecy-les-Forges



Notre-Dame-du-Port à
Clermont-Ferrand

Les bras de transept

Ils communiquent par des arcades avec les bas-côtés de la nef et du chœur. Leurs murs nord et sud sont systématiquement percés d'une baie qui prend la forme d'un oculus à Châteauneuf et Semur, et d'une grande baie en plein-cintre ailleurs. Ils possèdent parfois une baie à l'est (ex. Varenne-l'Arconce, Semur) ou à l'ouest (ex. Anzy-le-Duc, état III a). À Bois-Sainte-Marie, les murs nord et sud s'animent chacun d'une arcade murale.

Les parements extérieurs sont nus, à l'exception des murs nord et sud du transept de Semur-en-Brionnais dont les oculi sont percés à l'intérieur d'un grand rectangle déprimé couvert de deux petits arcs.

²⁰¹⁰ Sur la datation de l'église de Bois-Sainte-Marie, cf. *infra* « Conclusion de la troisième partie ».

²⁰¹¹ PHALIP 2013, p. 88.

XIV.2.4. Le chevet

XIV.2.4.1. Travée de chœur

Seule la travée de chœur de Varenne-l'Arconce n'est pas encadrée de bas-côtés ; ses murs latéraux sont percés d'une baie en plein-cintre, et elle est voûtée d'arêtes.

Dans les autres églises, la travée de chœur est séparée de ses bas-côtés par une arcade et elle est couverte en berceau. Les bas-côtés, eux, sont percés d'une baie dans leur mur latéral et sont voûtés d'arêtes. La forme des arcs et du berceau s'accorde avec celle adoptée dans le reste de l'édifice, donc en cintre brisé à Châteauneuf et Semur, et en plein-cintre à Iguerande et Anzy-le-Duc. Les arcades séparant la travée de chœur de ses bas-côtés sont à double rouleaux, sauf à Iguerande.

Les parements extérieurs des travées de chœur sont nus, sauf le pignon oriental de la travée de chœur de Semur dont l'oculus est percé à l'intérieur d'un rectangle déprimé et surmonté de deux petits arcs, soit le même décor que celui adopté pour les bras du transept.

XIV.2.4.2. Abside et absidiole

Sept églises conservent leur abside en élévation, et cinq possèdent leurs absidioles ([annexes 85-86](#)). À l'intérieur, l'abside de Bois-Sainte-Marie a reçu un traitement différent des autres, étant la seule à ouvrir sur un déambulatoire : son élévation est bipartite avec, au premier niveau, le rond-point formé de sept arcades en plein-cintre portées par des colonnes géminées l'une derrière l'autre, et au deuxième niveau, trois baies en plein-cintre. Les autres absides ne possèdent qu'un niveau d'élévation : des baies inscrites dans une arcature murale (cette disposition a été étudiée précédemment avec les absides des petites églises²⁰¹²).

Les parements extérieurs ne présentent pas de caractères spécifiques : les baies et contreforts seront décrits dans les prochaines sections. Seule l'abside de Bois-Sainte-Marie présente l'originalité d'être ornée d'un décor d'arcature et lésènes.

²⁰¹² Cf. *supra* « XIV.1.4. L'abside ».

Outre les absides, 12 absidioles sont conservées en élévation dans cinq églises ([annexe 86](#)). Toutes sont éclairées par une baie en plein-cintre, mais seules les deux absidioles de Saint-Germain-en-Brionnais sont ornées d'une arcature murale.

XIV.2.4.3. Crypte

La prieurale d'Anzy-le-Duc possède une crypte dont le plan reprend celui des parties orientales de l'église haute, à savoir une travée centrale et deux latérales ouvrant sur une abside et deux absidioles, auxquelles s'ajoute une absidiole dans le prolongement de l'abside (fig. 105). Les 3 absidioles sont voûtées en cul-de-four, tandis que les 3 travées et l'abside sont voûtées d'arêtes, lesquelles reposent, dans la travée centrale, sur 4 piles libres, et deux piles supplémentaires appuyées contre le fond de l'abside.

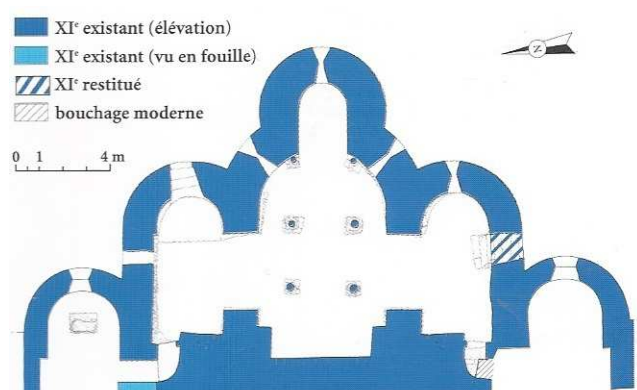


Fig. 105 : Crypte de la prieurale d'Anzy-le-Duc
(Plan extrait de SAPIN 2006, p. 137)

La datation de cette crypte fait débat. Pour Christian Sapin et Matthias Hamann, elle est antérieure au chevet actuel et pourrait dater du début du XI^e siècle. Le principal argument avancé est la différence observée dans le traitement des maçonneries à l'extérieur²⁰¹³. Pour Nicolas Reveyron, au contraire, crypte et chevet sont contemporains, donc édifiés dans la seconde moitié du XI^e siècle, car il ne lit pas de rupture dans les maçonneries²⁰¹⁴. Il souligne la similitude de leur plan et voit difficilement qu'on ait pu détruire un chevet identique à l'actuel pour le reconstruire aussitôt. Il note cependant que les 6 supports qui divisent la

²⁰¹³ SAPIN 2006, p. 137-138 et SAPIN 2014, p. 241. En 1956, Raymond Oursel notait déjà « le raccord grossier », à l'extérieur, entre le mur de la crypte et celui du chevet (OURSSEL R. 1956, p. 138).

²⁰¹⁴ HUGUES DE SEMUR 2009, p. 152.

salle centrale en 9 travées sont réalisés à partir de chapiteaux, fûts et bases en remploi qui créent l'illusion d'une crypte ancienne. Nous nous rangeons à cette analyse.

Les fouilles archéologiques ont montré qu'avant la construction de la nef actuelle, le niveau de sol dans le transept, et par conséquent dans la nef, était plus bas d'1,20 m par rapport au chœur, lequel était surélevé par la crypte (état Anzy III a²⁰¹⁵). Puis, à la fin du XI^e siècle, le niveau de sol dans le transept fut rehaussé, et la nef actuelle construite, de sorte qu'actuellement, le chœur n'est plus surélevé que de quelques marches²⁰¹⁶.

La prieurale d'Anzy-le-Duc est la seule église du Brionnais à conserver une crypte et, malgré le nombre important d'églises romanes détruites, il est fort probable qu'elle a toujours fait exception. En l'absence de postérité, il convient de s'interroger sur les modèles suivis à Anzy.

La crypte de Charlieu I : un modèle ?

Cette crypte a été mise au jour par Elizabeth Sunderland dans les années 1950. On peut rappeler que Charlieu I comportait une nef unique, une travée de chœur et une abside. La crypte se présentait sous la forme d'un déambulatoire semi-enterré contournant l'abside et ouvrant sur une absidiole à l'est (fig. 106). En outre, la mise au jour d'un mur d'axe nord-sud entre l'abside et la travée de chœur laisserait supposer que la crypte surélevait l'abside²⁰¹⁷. Cependant, la fouille est ancienne et les vestiges mériteraient un nouvel examen. En outre, la datation du bâtiment est incertaine. Pour Elizabeth Sunderland, ce premier état est à placer entre 876, année de la fondation de l'abbaye, et 931, année de son rattachement à Cluny²⁰¹⁸. Cependant, ce type de crypte annulaire a récemment été étudié par Christian Sapin, et son usage n'est plus attesté après 840-850²⁰¹⁹ (fig. 107). Le modèle serait la crypte de Saint-Pierre de Rome, à la fin du VI^e siècle. Dans la première moitié du IX^e

²⁰¹⁵ Les différents états de la prieurale d'Anzy-le-Duc sont décrits au chapitre XIII.3.3. « Le chevet à chapelles échelonnées » (cf. *supra*).

²⁰¹⁶ D'après les fouilles effectuées par Christian Sapin dès 1989 (SAPIN 1991 c ; SAPIN 1995).

²⁰¹⁷ SUNDERLAND 1971, p. 30.

²⁰¹⁸ SUNDERLAND 1971, p. 23-27.

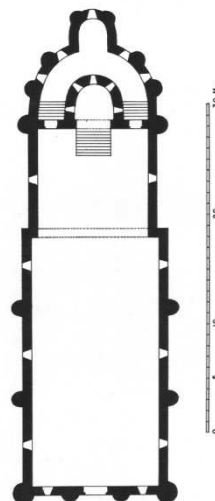
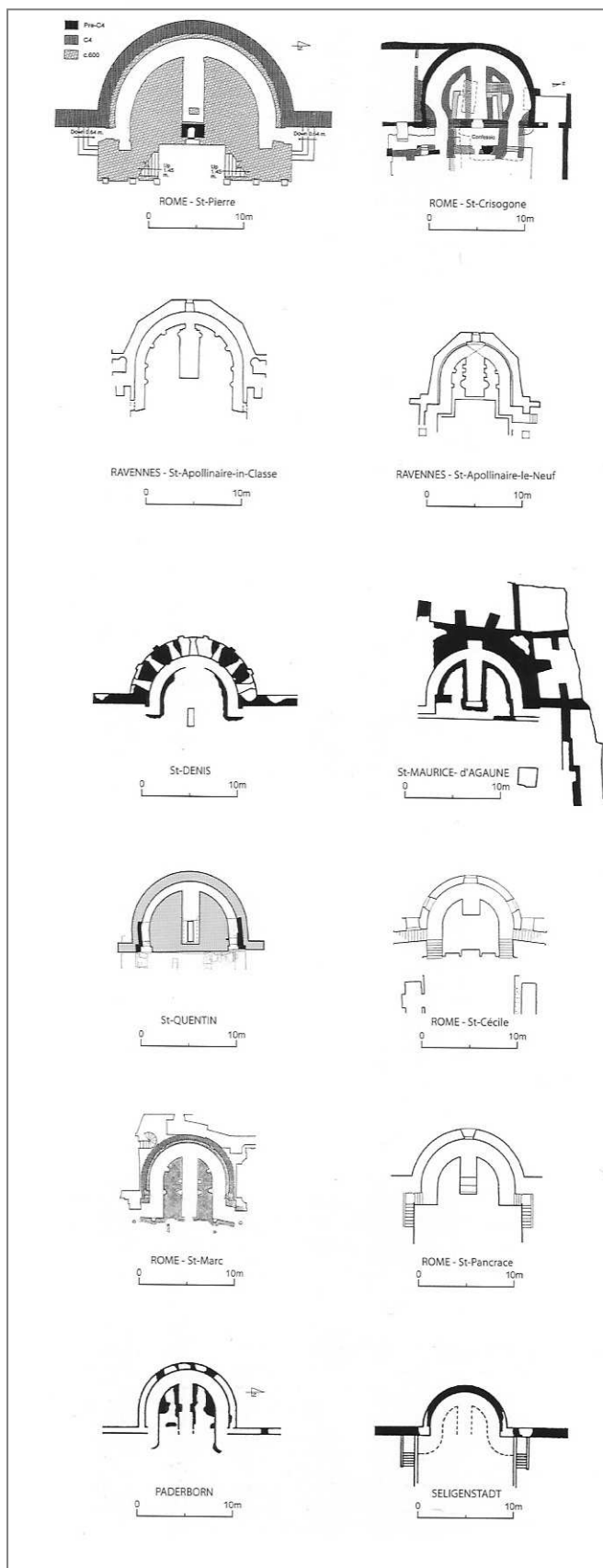
²⁰¹⁹ SAPIN 2014, p. 69-77. Dans une étude plus ancienne (SAPIN 1986, p. 178), C. Sapin considérait que la complexité des parties orientales de Charlieu I empêchait de faire remonter sa construction avant 932. Il soulignait que le plan de la crypte avec déambulatoire et chapelle pouvait aussi bien se rattacher aux expériences menées outre-Rhin dès la fin du IX^e siècle (à l'abbatiale de Corvey, par exemple) qu'à celles du X^e siècle et du début du XI^e dans des régions plus proches (Clermont, Tournus, Saint-Étienne d'Auxerre). Cependant, dans son étude de 2014, il situe le premier état de la crypte de Corvey plutôt vers 844 : or, c'est cet état, avec crypte à couloir coudé ouvrant sur une chapelle d'axe, qui s'apparente le plus à la crypte de Charlieu.

siècle, le schéma est adopté plusieurs fois dans des églises de Rome (Sainte-Cécile, Saint-Marc) et de Ravenne (Saint-Apollinaire-le-Neuf et Saint-Apollinaire-in-Classe), mais aussi en Suisse (Disentis, Coire et Agaune), et en Allemagne (Seligenstadt et cathédrale de Cologne). En France, seule l'église de Saint-Quentin dans l'Aisne a livré en fouilles une crypte annulaire, qu'un sermon permet de dater avant 835. Néanmoins, on ne peut conclure à un rejet de ce type de cryptes en Gaule, et il est plus probable que le manque d'exemples s'explique par des reconstructions postérieures. Les cryptes à couloir annulaire présentaient la possibilité de s'adapter aisément à des chevets plus anciens dotés d'une abside, mais, dans le cas de Charlieu, il faudrait procéder à la relecture des rapports de fouilles pour détecter un éventuel décalage chronologique. Dans cette prieurale, le fait que le déambulatoire soit associé à une chapelle d'axe rappelle également le plan de la crypte de l'abbatiale Saint-Philibert-de-Grand-Lieu (Loire-Atlantique), dans son premier état, vers 830²⁰²⁰ (fig. 108).

Un autre problème de chronologie se pose : nous datons Charlieu II de l'extrême fin du X^e siècle ou du début du suivant, mais les fouilles n'ont pas mis en évidence de crypte pour cet état II, et si la crypte d'Anzy-le-Duc date du dernier tiers du XI^e siècle, on voit mal comment elle pourrait s'inspirer de Charlieu I, détruite près d'un siècle auparavant.

En résumé, rien ne permet de supposer une tradition ancienne de construction de crypte en Brionnais, d'autant que les cryptes sont plutôt caractéristiques des églises monastiques, mais que l'implantation de monastères a été tardive dans la région. Dès lors, il convient de chercher pour la crypte d'Anzy une autre influence.

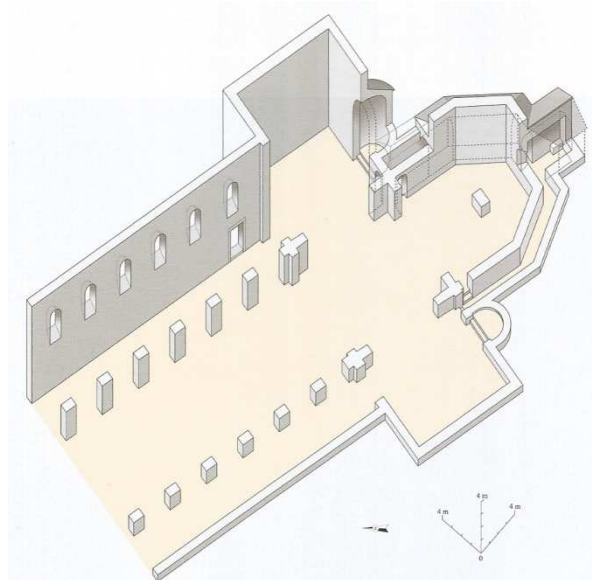
²⁰²⁰ SAPIN 2014, p. 81-85.



↑ Fig. 106 : Plan de la prievrale Charlieu I (SUNDERLAND 1971, fig. 4)

← Fig. 107 : Cryptes carolingiennes de plan annulaire (SAPIN 2014, fig. 75)

↓ Fig. 108 : Saint-Philibert-de-Grand-Lieu, restitution axonométrique de l'état I, vers 830 (SAPIN 2014, fig. 94)



Où rencontre-t-on des cryptes surélevant le chœur ?

À l'époque carolingienne, la différence de niveau entre la nef et le chœur, du fait de la position de ce dernier sur une crypte, peut atteindre plusieurs mètres, comme l'illustre l'abbatiale Saint-Pierre de Flavigny²⁰²¹. À partir du XI^e siècle et au XII^e, la conception des espaces se renouvelle et les différences de niveaux diminuent, comme le montre l'abbatiale Saint-Austremoine d'Issoire. L'élévation des reliques sur l'autel de l'église supérieure explique en partie le phénomène. Cependant, certaines églises du XI^e siècle prolongent le parti du chœur surélevé, notamment en Italie du Nord, à San Zeno à Vérone, San Michele à Pavie ou Santa Maria della Pieve à Arezzo, mais aussi en Savoie, comme à la cathédrale de Moûtiers²⁰²², ou encore en Bourgogne, à la cathédrale de Nevers, consacrée en 1058²⁰²³, et enfin, dans l'ouest de la France, par exemple à Saint-Hilaire de Poitiers, Saint-Savin-sur-Gartempe ou Saint-Nicolas de Tavant²⁰²⁴. Ce maintien d'une formule ancienne s'explique souvent par la configuration du terrain : ainsi, à Moûtiers, l'abbatiale est édifiée au bord de la rivière Isère sur une zone inondable, et la crypte crée un « vide sanitaire » qui assainit l'édifice²⁰²⁵.

Dans le cas d'Anzy, la référence à Nevers serait logique du simple fait de la proximité géographique, mais le prieuré entretient aussi des liens avec l'Ouest. D'abord, le premier prieur d'Anzy est originaire de Poitiers et il a été moine à Saint-Savin-sur-Gartempe. Ensuite, le patron de l'abbaye dont dépend le prieuré d'Anzy est saint Martin qui fut ordonné prêtre à Poitiers par l'évêque Hilaire, avant de devenir évêque de Tours et de fonder des

²⁰²¹ Sur la crypte de Flavigny et sur les cryptes du haut Moyen Âge en général, voir SAPIN 2014.

²⁰²² I. Parron, « Nouvelles données sur les cryptes de Savoie : architecture et liturgie », dans PARAY 2006, p. 169-178. Sur la permanence de la surélévation du chœur jusqu'au XI^e siècle, voir SAPIN 2014, p. 115-116.

²⁰²³ SAPIN 2006, p. 228-232. Dans l'Allier, l'église prieurale Saint-Désiré possède elle aussi un sanctuaire surélevé par une crypte, et Bruno Phalip souligne l'influence possible de la cathédrale de Nevers (PHALIP 2013, p. 146). En Rhône-Alpes, les parties orientales de l'abbatiale de Cruas, de la prieurale Saint-Dominin à Champdieu, de la chapelle Saint-Polycarpe à Bourg-Saint-Andéol et de l'église Saint-Martin d'Aime sont surélevées par une crypte (Y. Esquieu, dans BAUD 2014, p. 124-125).

²⁰²⁴ L'église Saint-Hilaire de Poitiers est mise en chantier, au cours de la première moitié du XI^e siècle, par la reine Emma de Normandie, et une première dédicace intervient en 1049. La fin des travaux peut être fixée vers 1070-1080 (L'Inventaire du Patrimoine de la région Poitou-Charentes a conduit une étude très documentée sur l'édifice, et les résultats sont disponibles en ligne à l'adresse www.gertrude-diffusion.poitou-charentes.fr). Pourtant, d'après Ch. Sapin, « le layage fin des parties non enduites [de la crypte] indique une reconstruction plutôt du XII^e siècle, sur une base non connue » (SAPIN 2014, p. 296). La datation de la crypte de Tavant fait également débat : elle date du début du XII^e siècle d'après Ch. Sapin, alors que B. Franzé situe la construction de l'église à la fin du XI^e siècle en lien avec les chapiteaux de Saint-Benoît-sur-Loire (SAPIN 2014, p. 252 ; B. Franzé, « Une lecture en contexte : les peintures de l'église Saint-Nicolas de Tavant », *Hortus Artium Medievalium*, 2007, n° 13/2, p. 471-490). Enfin, le chantier de l'église de Saint-Savin serait à situer entre 1040 et 1090 suivant la Base Architecture et Patrimoine (réf. PA00105712).

²⁰²⁵ I. Parron, dans PARAY 2006, p. 173, 175.

monastères dans l'Ouest. Par ailleurs, la reine Brunehaut, fondatrice de Saint-Martin d'Autun, a des liens avec Venance Fortunat, l'évêque de Poitiers. Ce dernier assiste à son mariage avec Sigebert et, séduit par elle, il lui consacre plusieurs poèmes. Enfin, l'évêque d'Autun saint Léger, mort vers 678, était un homme de l'Ouest, puisque dès son plus jeune âge, il vécut aux côtés de son oncle, l'évêque Didon de Poitiers, et c'est en Poitou que la reine Bathilde alla chercher Léger pour l'amener en Bourgondie.

L'énigmatique brièveté du chœur surélevé à Anzy-le-Duc

À Anzy, le mur séparant le transept de la travée de chœur était percé d'hagioscopes – encore visibles aujourd'hui malgré le rehaussement du niveau du sol – qui permettaient de voir et d'entendre, depuis l'église haute, les messes se déroulant dans la crypte. Cette dernière accueillait le corps de saint Hugues de Poitiers, et l'on suppose que des pèlerins nombreux désiraient s'approcher des reliques. Or, la circulation au sein d'Anzy III-A semble avoir été pensée pour faciliter la circulation des pèlerins : deux portes percées dans les murs ouest des bras du transept et des escaliers, dans chacun des bras, mènent à la crypte. Une hypothèse consiste à penser que les pèlerins entraient dans l'enclos monastique par le sud où une porte romane est conservée en place, puis pénétraient dans le bras sud du transept, de là ils descendaient dans la crypte, la traversaient et remontaient par l'escalier nord avant de sortir par la porte du bras nord du transept²⁰²⁶. Une surprise demeure : ce dispositif pensé pour faciliter l'accès aux reliques et fluidifier la circulation n'aura été en usage que très peu de temps. En effet, l'étude des chapiteaux sculptés situe la construction des parties orientales (Anzy III-A) dans les années 1080 et le début de la construction de la nef actuelle (Anzy III-B) vers 1090-1100. Or, la construction de la nef Anzy III-B entraîne le rehaussement du niveau de sol du transept, ce qui condamne ses portes et l'escalier sud de la crypte, et seul reste praticable l'escalier nord²⁰²⁷. Ainsi, on peut se demander si la surélévation du chœur par une crypte est véritablement un choix soulignant les liens particuliers de la communauté d'Anzy avec l'Église de l'Ouest de la France, ou s'il ne s'agit que d'une phase

²⁰²⁶ Cette proposition de circulation depuis l'extérieur du prieuré jusque dans la crypte est émise par N. Reveyron.

²⁰²⁷ L'escalier nord est bouché à son tour au XVII^e siècle. À la Révolution, la crypte est vendue à un propriétaire privé qui possède le terrain bordant le chevet de la prieurale. Il crée alors un escalier extérieur pour accéder à la crypte. En 1989, l'actuel propriétaire a fait don de la crypte à la commune, et des fouilles archéologiques ont permis la réouverture de l'escalier nord (SAPIN 1991 c, p. 103).

intermédiaire entre deux campagnes de travaux. Il reste que le percement des portes dans les bras du transept et la présence de deux escaliers ou des hagioscopes incitent à penser que le parti adopté avait à l'origine été pensé pour durer et pour répondre aux nécessités liturgiques particulières de cette église.

L'étude des élévations confirme que les grandes églises possèdent une architecture puissamment articulée : mieux encore que la lecture des plans, elle permet de déceler les influences multiples dont s'est nourri le Brionnais pour forger sa propre identité architecturale. Le rayonnement de Cluny est manifeste à Saint-Hilaire de Semur et, dans une moindre mesure, à Varenne-l'Arconce, et c'est peut-être l'Auvergne qui inspira aux bâtisseurs de Bois-Sainte-Marie la coupole sur arcs diaphragmes du transept. Ces hypothèses ouvrent de riches perspectives qui feront l'objet de la synthèse. Il convient à présent de traiter d'éléments communs aux petites et aux grandes églises en commençant par les portes et portails.

XIV.3. Les portails et les portes secondaires

Les portes mettant l'église en communication avec l'extérieur sont percées en façade, le long des murs gouttereaux, ou parfois dans les bras du transept. Le corpus compte 114 églises, dont 47 édifices partiellement ou entièrement conservés, mais seules 17 portes placées en façade subsistent. Au total, il reste 37 portes romanes réparties dans 21 églises, ce qui est peu par rapport au nombre de sites romans identifiés, mais suffisant pour voir se dessiner une typologie. Parmi ces 37 portes, 10 sont bouchées, et 2 n'appartiennent pas directement à une église, mais à la clôture du prieuré d'Anzy-le-Duc²⁰²⁸.

²⁰²⁸ *Les portes romanes toujours en service* : Aigueperse, transept sud et façade ; Baugy, façade ; Anzy, transept nord et façade ; Marcigny, façade ; Vareilles, façade ; Bois-Sainte-Marie, façade ; Châteauneuf, façade et gouttereau sud ; Iguerande, façade ; Varenne-l'Arconce, façade et gouttereau sud ; Fleury-la-Montagne, façade ; Montceaux-l'Étoile, façade ; Saint-Julien-de-Cray, façade ; Chassenard, gouttereau sud ; Semur, façade, gouttereaux nord et sud ; Saint-Germain-en-Brionnais, façade et gouttereau sud ; Bénisson-Dieu, façade ; Charlieu, façade et avant-nef.

Les principaux facteurs ayant entraîné la disparition des portes romanes sont leur remplacement à l'époque Moderne (ex. les façades des églises romanes de Saint-Martin-la-Vallée, Jonzy, Saint-Martin-de-Lixy et Versaugues possèdent un portail tardif) et naturellement la destruction des nefs.

L'embrasure intérieure des portes ne se prête pas à l'élaboration d'une typologie, car elle adopte toujours la forme d'une arcade en plein-cintre ou, plus exceptionnellement, en cintre brisé, comme au portail ouest de Semur ou à la porte du bras sud du transept d'Aigueperse. En revanche, vues de l'extérieur, les portes offrent des apparences variées. Dans la typologie, le terme *porte* sera réservé aux baies de communication secondaires et de forme simple tandis que *portail* désignera des compositions plus monumentales et généralement placées en façade²⁰²⁹.

XIV.3.1. Les portes

XIV.3.1.1. Les portes couvertes d'un linteau porté par des piédroits

On recense deux portes couvertes d'un linteau à Aigueperse et Iguerande ([annexe 87](#)). Toutes deux sont percées dans le mur ouest du bras sud du transept, et elles devaient être réservées à l'usage de la communauté desservant l'église. En effet, à Iguerande, quelques moines de Marcigny, chargés depuis 1100 de la gestion de l'obédience, devaient partager l'église paroissiale avec les fidèles. La porte couverte d'un linteau leur permettait un accès direct au transept et de là au chœur. Cette porte a été condamnée au plus tard dans le deuxième quart du XVIII^e siècle, lors de la réalisation d'un talus en maçonnerie consolidant la base du gouttereau sud. À l'intérieur, l'embrasure en plein-cintre est conservée. À l'extérieur, on devine le linteau et les deux blocs supérieurs du piédroit sud. Le linteau est en deux parties, mais il devait s'agir à l'origine d'un bloc unique qui s'est

Les portes romanes bouchées : Iguerande, transept sud ; Anzy, deux portes du transept sud ; Versaugues, gouttereau sud ; Baugy, gouttereau sud ; Saint-Martin-de-Lixy, gouttereau nord ; Montceaux-l'Étoile, gouttereau sud ; Varenne-l'Arconce, transept sud ; Saint-Martin-la-Vallée, gouttereau nord ; Ozolles, façade.

Les portes du prieuré d'Anzy : portail sud et portail d'Arcy, lequel est conservé au musée du Hiéron de Paray-le-Monial, et dont on ne connaît pas précisément l'emplacement d'origine. En effet, il aurait été démonté à la Révolution et conservé dans le château d'Arcy, chez un particulier, Monsieur de Fontenille, qui en fit don au musée en 1896 (Base Joconde – Portail des collections des musées de France).

²⁰²⁹ Suivant les définitions proposées par Jean-Marie Pérouse de Montclos (PEROUSE DE MONCLOS 2000, col. 94).

fendu : une césure verticale parcourt les assises supérieures et s'interrompt exactement à l'endroit où le linteau est fracturé. S'il y eut des impostes, on ne les voit plus aujourd'hui.

Quant à l'église d'Aigueperse, elle est fondée vers 1100, en même temps qu'un hôpital dont l'emplacement exact est inconnu, mais les deux édifices formaient un même ensemble. Aussi la porte percée dans le bras sud du transept de l'église était-elle certainement réservée à l'usage des religieux administrant les deux établissements. Cette porte est toujours en service, contrairement à celle d'Iguerande. Son linteau monolithique est porté par des piédroits couronnés d'impostes dont le profil est roman – un bandeau et une doucine droite. Les blocs de l'encadrement présentent des traces de marteau taillant. L'embrasure intérieure est en cintre brisé, et elle est large d'1,10 m comme à Iguerande.

XIV.3.1.2. Les portes couvertes d'un arc porté par des piédroits

Trois portes des églises de Saint-Martin-la-Vallée, Anzy-le-Duc et Versaugues sont couvertes d'un arc en plein-cintre, et toutes sont actuellement bouchées ([annexe 87](#)).

Dans l'église paroissiale de Saint-Martin-la-Vallée, la porte est percée dans le mur gouttereau nord : elle desservait le cimetière, avant d'être condamnée à la fin du XV^e siècle. Son ouverture est large d'1,10 m.

Dans la priurale d'Anzy-le-Duc, la porte est percée dans le mur sud du bras sud du transept. Elle mettait l'église en communication avec les bâtiments conventuels. Elle est étrangement conçue : l'espace entre les supports est trop étroit (0,84 m) par rapport à l'amplitude de l'arc. Le sommier oriental a été retiré pour placer le bloc supérieur du piédroit. Quant au bloc supérieur du piédroit occidental, il a été retaillé pour s'adapter à la forme du sommier, tout en rétrécissant l'embrasure.

À Versaugues, la porte est percée dans le mur gouttereau sud, mais seul son arc subsiste, et il témoigne du fait que la porte était large d'environ 1,10 m, comme celle de Saint-Martin-la-Vallée.

Ces trois portes se caractérisent par des arcs formés de petits claveaux réguliers et par l'absence de décor. Cette simplicité tient au fait qu'elles n'assurent que des communications

secondaires, accès au cimetière pour les églises paroissiales, et desserte des bâtiments conventuels dans la prieurale.

XIV.3.1.3. Les portes couvertes d'un linteau et d'un tympan portés par des piédroits

Cinq portes appartiennent à ce type composé d'un linteau monolithique porté par des piédroits et surmonté d'un arc en plein-cintre ; la surface tympanale est comblée par des moellons identiques à ceux du parement ([annexe 88](#)). Les églises paroissiales de Montceaux-l'Étoile, Baugy et Saint-Martin-de-Lixy possèdent une porte de ce type dans un de leurs murs gouttereaux : ces ouvertures desservaient le cimetière, mais elles sont actuellement bouchées. Des portes similaires sont percées dans le mur ouest des bras du transept de la prieurale d'Anzy-le-Duc : d'une largeur supérieure à celle des types précédents (1,15 m au sud et 1,22 m au nord), elles devaient être empruntées par les pèlerins pour accéder à la crypte (par la porte sud, actuellement bouchée), puis ressortir de l'église (par la porte nord). Les portes de Baugy, Saint-Martin-de-Lixy et Montceaux-l'Étoile sont plus étroites que les cas précédemment observés, respectivement 0,85 m, 0,90 m et 0,92 m.

XIV.3.1.4. Les portes couvertes d'un tympan porté par des piédroits

Ce type regroupe quatre portes des églises de Varenne-l'Arconce, Saint-Germain-en-Brionnais et Bois-Sainte-Marie ([annexe 89](#)).

La porte du gouttereau sud de l'église de Varenne-l'Arconce constitue un cas assez particulier. Ses piédroits couronnés d'impostes moulurées portent un tympan semi-circulaire, entouré d'un arc formé de cinq gros claveaux bordés par un rouleau d'archivolte. Le tympan est sculpté d'un Agneau christique et souligné par une frise de languettes. Chaque claveau est orné d'une grande fleur, et l'archivolte moulurée s'enroule en spirale à chaque extrémité. L'ouverture est simple (des piédroits) et peu importante (0,98 m de large), mais son couvrement est exceptionnellement riche pour une porte secondaire : l'archivolte a un diamètre de 2,36 m. Cette porte a pu desservir des bâtiments conventuels situés au sud de l'église.

La collégiale de Saint-Germain-en-Brionnais présente dans son mur gouttereau sud une porte dont la structure se rapproche de celle de Varenne-l'Arconce par ses piédroits qui portent un tympan semi-circulaire entouré d'un rang de claveaux. L'ouverture est large (1,30 m), mais la largeur de la voussure est légèrement plus faible qu'à Varenne (2,08 m). Fait remarquable, les impostes des piédroits sont taillées dans le même bloc que le tympan, une grande dalle de grès. Le décor est beaucoup plus sobre qu'à Varenne, mais l'usure du tympan est forte et des ornements ont probablement disparu : les impostes présentent un simple chanfrein, le tympan est sculpté d'une croix, les claveaux sont nus et ils ne sont pas soulignés par une archivolte. Cette porte assurait la communication avec les bâtiments canoniaux qui existaient au sud de l'église. Ici, comme à Varenne-l'Arconce, le soin apporté aux portes secondaires se justifie par le fait qu'elles assurent une desserte et non plus un simple accès au cimetière.

L'église de Bois-Sainte-Marie possède deux portes, percées dans ses murs gouttereaux, qui présentent des similitudes avec celles de Varenne-l'Arconce et Saint-Germain-en-Brionnais. En effet, elles sont composées de piédroits à impostes ornées, d'un tympan semi-circulaire entouré d'un rang de claveaux et d'un rouleau d'archivolte²⁰³⁰. Cependant, les tympans datent à l'évidence du XIX^e siècle, et l'on ignore s'ils ont remplacé un tympan roman, sachant que l'archivolte et les impostes pourraient être romanes.

Les quatre types de portes qui viennent d'être décrits se caractérisent par leur simplicité. La plupart d'entre elles ne possèdent ni décor sculpté ni moulures, bien que la condamnation de la majorité des ouvertures ait pu faire disparaître des impostes ornées. La largeur des embrasures n'excède pas 1,30 m. Aucune de ces portes n'est percée en façade à la différence des portails, de composition plus monumentale, dont il convient à présent de proposer une typologie.

²⁰³⁰ L'embrasure de la porte sud est large de 1,08 m.

XIV.3.2. Les portails dotés de claveaux à arêtes vives

Le critère principal retenu pour l'élaboration de cette typologie sera la forme des claveaux qui peuvent être à arêtes vives ou moulurés. Mais il faudra tenir compte également de la forme de l'embrasure, du nombre et de la nature des supports, de la présence ou non d'un linteau et d'un tympan, de la forme de la voussure, de l'amplitude du portail – laquelle est mesurée à chaque extrémité de la voussure (annexe 90) – de la présence et de la nature figurative ou ornementale du décor sculpté.

Les portails dont la voussure est formée de claveaux à arêtes vives présentent de multiples variantes (annexe 91), en fonction notamment du développement de la voussure, et par conséquent de la profondeur de l'embrasure et des supports qu'elle abrite.

XIV.3.2.1. Les petits portails

Les portails ouest de Baugy, Aigueperse et Vareilles, ainsi que le portail sud de Châteauneuf possèdent une voussure dont le diamètre n'excède pas 3 m. Ce faible développement s'explique par la position des portails en façade d'églises à nef unique, ou leur rôle d'ouverture secondaire dans le bas-côté d'une nef à trois vaisseaux. Des points communs existent entre ces portails et les types décrits auparavant, mais leur forme est enrichie. Par exemple, l'embrasure se dote de colonnes, absentes des portails précédents. Ces supports sont la conséquence d'un plus fort relief donné à la voussure. En outre, la largeur de l'embrasure, qui n'excède pas 1,30 m dans les portes, atteint en moyenne 3,10 m, dans ces quatre portails.

Le portail ouest de l'église paroissiale de Baugy se rattache au type des portes couvertes d'un arc en plein-cintre (ex. porte nord de Saint-Martin-la-Vallée), mais il est doté d'un arc à double rouleau qui nécessite la présence de deux colonnes surmontées d'un chapiteau dont la corbeille et le tailloir sont sculptés. En outre, le support nord présente l'originalité d'être formé d'un faisceau de trois colonnes.

Le portail occidental de l'église d'Aigueperse appartient au type à linteau et tympan (ex. portes du transept d'Anzy-le-Duc), mais il s'en distingue d'abord par ses dimensions, ensuite

par la forme brisée de son arc, et enfin par son tympan constitué de pierres de taille qui se démarque des petits blocs bruts du parement. L'originalité du portail réside également dans la profondeur de son embrasure : alors que dans les portes à linteau et tympan précédemment décrites, la retombée de l'arc s'effectue sur les extrémités du linteau, à Aigueperse, l'arc forme en avant du tympan un ressaut porté par deux piédroits distincts de ceux du linteau : ainsi, le portail se voit doté de quatre supports à impostes moulurées.

Les portails de Vareilles et Châteauneuf possèdent une structure identique : leur tympan en plein-cintre repose sur un linteau porté par des piédroits à impostes ornées. Un arc en plein-cintre forme à l'avant du tympan un ressaut porté par deux colonnes à chapiteaux sculptés. Enfin, un rouleau d'archivolte souligne l'ensemble. Toutefois, le portail de Vareilles présente quelques irrégularités dues à des remaniements. Ainsi, son linteau, le fût des colonnes et la base de l'une d'entre elles sont modernes, de même que la vitre qui remplace le tympan. À l'origine, la face supérieure du linteau devait être alignée sur celles des chapiteaux, comme à Châteauneuf, et le tympan devait être comblé par de petits moellons. À Châteauneuf également, le tympan est une dalle moderne. Ces deux portails appartiennent au type à linteau et tympan précédemment défini, mais ils s'enrichissent d'ajouts, colonnes à chapiteaux sculptés, impostes moulurées et archivolte. Cette dernière est fine et ses extrémités se prolongent en ligne horizontale sur la façade, sur quelques dizaine de centimètres. L'archivolte de Vareilles est composée d'un tore, d'un chanfrein-double et d'un bandeau, celle de Châteauneuf de deux tores et d'un bandeau. Le décor sculpté du portail de Vareilles est très sommaire, et se limite à des motifs décoratifs et végétaux sur les chapiteaux et les impostes. En revanche, à Châteauneuf, impostes, chapiteaux et linteau portent un décor figuré, qui était peut-être complété par le décor du tympan.

XIV.3.2.2. Les portails de taille moyenne

La voussure des portails ouest de Châteauneuf et Bois-Sainte-Marie atteint 3,45 m de diamètre, et cette amplitude s'explique par la multiplication des rouleaux : trois à Châteauneuf, et quatre à Bois-Sainte-Marie. À Vareilles et au portail sud de Châteauneuf, dont il a été question ci-dessus, les colonnes portant l'arc sont placées devant les piédroits

portant le linteau, tandis qu'à Bois-Sainte-Marie et au portail ouest de Châteauneuf, l'embrasement dessine un ressaut où se logent deux colonnes portant le deuxième rouleau de la voussure. De manière classique, le linteau de Bois-Sainte-Marie est porté par des piédroits à impostes, tandis que celui de Châteauneuf est soutenu par des colonnes à chapiteaux. Comme à Vareilles et au portail sud de Châteauneuf, l'archivolte est l'unique rouleau mouluré, et il court latéralement en ligne horizontale, jusqu'aux contreforts qui encadrent les portails²⁰³¹. À Bois-Sainte-Marie, il est composé de dents d'engrenages, d'une baguette et d'un réglet ; à Châteauneuf, c'est un bandeau creusé d'un canal. À Châteauneuf, la moulure horizontale de l'archivolte est soulignée par celle des tailloirs des colonnes qui se prolongent eux aussi latéralement.

Les quatre chapiteaux du portail de Châteauneuf sont sculptés, de même que les deux chapiteaux de Bois-Sainte-Marie, mais tympans et linteaux sont de grandes dalles modernes, et l'on ignore si les éléments d'origine recevaient un décor sculpté ou peint²⁰³². À Bois-Sainte-Marie, les bâtisseurs ont également joué sur la polychromie des matériaux en faisant alterner des claveaux rouges et blancs.

XIV.3.2.3. Les grands portails

Les portails placés en façade des églises prieurales Saint-Nicolas de Marcigny et Saint-Fortunat de Charlieu se distinguent des précédents par leur caractère imposant : leur voussure dépasse 5 m de diamètre, elle est formée de quatre rouleaux et elle est portée par quatre supports logés dans les ressauts de l'ébrasement. Chaque portail possède par ailleurs des spécificités. À Charlieu, ce sont quatre colonnes à chapiteaux sculptés qui assurent la retombée du deuxième rouleau et du quatrième : le portail est magnifié par la présence d'un Christ en majesté sculpté au tympan, et des apôtres figurés sur le linteau.

Quant au caractère monumental du portail de Marcigny, il est accru par la présence à ses côtés de deux hautes arcades murales : cette composition occupe toute la largeur de la façade, et elle rappelle les arcs de triomphe antiques. Le premier rouleau du portail est

²⁰³¹ Certains portails à claveaux moulurés possèdent, eux aussi, des archivolttes fines se prolongeant en ligne horizontale de part et d'autre du portail : Iguerande, Saint-Germain-en-Brionnais, Ozolles, Anzy (portail de la nef).

²⁰³² À Châteauneuf, le fût, la base et le socle des colonnes internes sont modernes, ainsi que les bases et socles des colonnes externes. À Bois-Sainte-Marie, l'imposte nord est moderne.

torique, mais les autres rouleaux sont à arêtes vives. Une paire de colonnes à chapiteaux feuillagés assurent la retombée du premier rouleau, tandis que le troisième rouleau est porté par deux pilastres : ce type de supports est inédit dans cette catégorie de portail, mais fréquent dans les portails dont la voussure porte des motifs décoratifs, à Semur-en-Brionnais par exemple, comme il sera décrit par la suite.

En conclusion, huit portails dotés de claveaux à arêtes vives ont été identifiés. Tous, à l'exception de celui de Baugy, possèdent un linteau et un tympan. Les trois portails percés en façade d'une nef unique sont peu développés : faible largeur, et seulement deux supports pour soutenir une voussure à un ou deux rouleaux. Le portail latéral de la nef à trois vaisseaux de Châteauneuf fait partie de ces portails réduits, bien qu'il s'en démarque par un décor sculpté plus ambitieux. Les trois portails percés en façade de nefs à trois vaisseaux sont plus larges, leur voussure compte trois ou quatre rouleaux, et leur ébrasement possède des ressauts où se logent deux ou quatre supports. Paradoxalement, le portail de Saint-Nicolas de Marcigny, qui est le plus large, ouvre sur une nef unique, mais il s'agit d'une nef particulièrement vaste. En outre, les deux plus grands portails, Marcigny et Charlieu, appartiennent à des églises monastiques.

Cinq des huit portails – Vareilles, les deux portails de Châteauneuf, Bois-Sainte-Marie et Marcigny – possèdent un rouleau d'archivolte qui se distingue nettement des autres rouleaux par ses fines moulures, et par le fait qu'il se prolonge latéralement à l'horizontale²⁰³³ ; cette ligne est d'autant plus marquée qu'elle ne prolonge pas une autre ligne forte du portail (par exemple la ligne formée par le linteau et les chapiteaux), elle marque donc une rupture et, de fait, elle attire le regard.

Globalement, la sculpture est assez peu présente sur ces portails : seuls les chapiteaux et les impostes sont sculptés, et la voussure ne porte aucun décor, hormis l'archivolte, mince, qui peut être sobrement moulurée (ex. à Vareilles, à Châteauneuf, au portail ouest de Bois-Sainte-Marie et à Marcigny). Deux portails font exception : le portail sud de Châteauneuf et le portail ouest de Charlieu, dont le tympan et/ou le linteau portent une représentation historiée. Toutefois, comme plusieurs linteaux et tympan nus sont le fruit de restaurations

²⁰³³ À l'exception de celui de Marcigny.

modernes (Vareilles, Bois-Sainte-Marie, Marcigny, les deux portails de Châteauneuf), il n'est pas impossible qu'une partie du décor sculpté ou peint ait disparu.

XIV.3.3. Les portails dotés de claveaux moulurés

Seize portails possèdent une voussure dont les rouleaux sont moulurés ([annexe 92](#)). Comme pour les portails dotés de claveaux à arêtes vives, trois catégories peuvent être établies, mais ici il conviendra de croiser deux critères : outre l'ampleur de la voussure, l'établissement des catégories prendra en compte le nombre et la forme des supports. En effet, la moitié des portails de ce type sont portés par deux colonnes, un quart, par quatre colonnes et un dernier quart par deux pilastres associés à deux ou quatre colonnes. Les portails dont l'amplitude de la voussure est inférieure à 3 m appartiennent à la première catégorie, ceux dont la voussure est comprise entre 3 et 4 m se répartissent à égalité entre les trois catégories, enfin, ceux dont la voussure dépasse les 4,50 m se répartissent équitablement entre les deux dernières catégories.

XIV.3.3.1. Les portails à une paire de colonnes

Ils sont placés en façade des églises à nef unique de Fleury-la-Montagne, Montceaux-l'Étoile et Ozolles, mais aussi dans le gouttereau sud de l'église à nef unique de Chassenard, en façade de l'église à trois vaisseaux d'Iguerande, dans le bas-côté sud de l'église de Semur, et deux dans l'enceinte du prieuré d'Anzy²⁰³⁴.

Ces huit portails possèdent un linteau et un tympan. Ils se distinguent les uns des autres par leur décor sculpté qui sera décrit au chapitre XVI, mais aussi par le profil de leur voussure. Au portail de Fleury-la-Montagne, la voussure est composée d'un tore entre deux scoties et d'un bandeau. À Montceaux-l'Étoile, la voussure comporte trois tores entre lesquels s'intercalent canaux, réglets et bandeaux de différentes largeurs. Le portail d'Ozolles, malgré sa simplicité, présente diverses particularités. D'abord, sa voussure est en cintre brisé comme au portail ouest de Semur-en-Brionnais. Ensuite, elle n'est pas portée par deux colonnes mais par deux piédroits dont la forme est inédite, puisqu'ils s'incurvent vers le

²⁰³⁴ Le portail dit d'Arcy est maintenant installé au musée du Hiéron à Paray-le-Monial.

haut, à l'instar des deux piédroits qui portent le linteau. Les claveaux, taillés dans du grès, ont une arête arrondie et ils présentent deux fasces. Un rouleau d'archivolte, composé d'un tore et d'un bandeau, souligne l'ensemble. À Chassenard, la voussure est composée d'une haute scotie ornée de feuillages et surmontée par un petit tore et un bandeau.

Le portail d'Iguerande est un pastiche roman très probablement réalisé au XIX^e siècle ; seule l'archivolte semble d'origine : elle est fine, ornée de languettes, et ses extrémités se prolongent en ligne horizontale sur la largeur de la travée centrale de la façade.

La voussure du portail de Semur-en-Brionnais présente un tore, un canal plat et un bandeau, tandis que l'archivolte est ornée de disques, et gravée d'un double filet.

La voussure du portail sud du prieuré d'Anzy est composée d'un tore, d'une scotie feuillagée et d'un bandeau. Enfin, celle du portail d'Arcy comprend un tore feuillagé placé entre deux tores plus fins, le tout enveloppé par un large bandeau. Le démontage du portail a entraîné la disparition d'au moins un rouleau, car la voussure est actuellement moins large que les tailloirs des colonnes qui la portent, ce qui tranche sur le montage habituel.

XIV.3.3.2. Les portails à deux paires de colonnes

Les quatre portails de cette catégorie sont percés en façade d'églises dont les nefs ont trois vaisseaux, à Saint-Germain-en-Brionnais, La Bénisson-Dieu, Anzy-le-Duc et Varenne-l'Arconce. Cependant, l'amplitude donnée à la voussure varie d'une église à l'autre suivant la tradition architecturale adoptée par la communauté qu'elle abrite. Les chanoines de Saint-Germain-en-Brionnais privilégient une architecture simple et à taille humaine, et le diamètre de la voussure est raisonnable : 3,54 m. Les moines cisterciens de La Bénisson-Dieu suivent le même idéal d'austérité, et la voussure de leur portail est à peine plus large – 3,93 m, bien qu'il ouvre sur une nef gigantesque. Les moines de Varenne-l'Arconce et Anzy-le-Duc appartiennent à une toute autre tradition dans laquelle l'architecture ne reflète pas le vœu de pauvreté prononcé par les frères, mais la volonté de construire à la gloire de Dieu les églises les plus grandioses. La voussure d'Anzy atteint une amplitude de 5,40 m, celle de Varenne-l'Arconce de 5,54 m soit 2 m de plus qu'à Saint-Germain.

Le portail de Saint-Germain-en-Brionnais présente plusieurs points communs avec celui d'Ozolles, décrit dans la section précédente, peut-être parce que tous deux sont en grès. Tympan et linteau sont taillés dans une même dalle ; le tympan porte une croix potencée en relief méplat, et la voussure est formée de claveaux à deux fascés.

À Anzy-le-Duc, le premier rang de claveaux de la voussure abrite les Vingt-quatre Vieillards de l'Apocalypse, puis un tore feuillagé, un autre tore plus fin, un bandeau, enfin, le rouleau d'archivolte.

La voussure du portail ouest de Varenne-l'Arconce est extrêmement riche : trois tores alternent avec des bandeaux, des canaux et des chanfreins, le tout souligné par une archivolte portant des billettes en damier.

La voussure du portail de La Bénisson-Dieu combine doucine, tore torsadé et filets multiples ; l'archivolte est un bandeau d'oves amorcé par des pommes de pin.

XIV.3.3.3. Les portails à colonnes et pilastres

Les quatre portails de cette catégorie sont tous percés à des endroits différents : celui de Saint-Julien-de-Jonzy est percé en façade d'une nef unique, tandis que ceux de Semur sont percés en façade et le long du gouttereau nord d'une nef à trois vaisseaux, quand celui de Charlieu ouvre sur l'avant-nef.

Naturellement, le portail de Saint-Julien et le portail latéral de Semur sont les moins développés : le diamètre de leur voussure est de 3,43 m pour le premier et 3,20 m pour le second. À l'inverse, la voussure de Charlieu atteint 5,33 m. La voussure en cintre brisé de la façade de Semur n'est pas excessivement large – 4,54 m – mais sa flèche est particulièrement haute.

La particularité de ces portails réside dans les supports de la voussure qui associent colonnes et pilastres. Au portail ouest de Semur, l'ébrasement à double ressaut permet de loger deux pilastres et quatre colonnes, mais le schéma est simplifié au portail nord où l'ébrasement accueille une paire de colonnes en moins. Le portail de Saint-Julien-de-Cray présente une variante encore plus simple : en l'absence de ressaut, les pilastres et les colonnes sont côte à côte. À Charlieu, la structure est complexe, car les volumes sont imbriqués et leurs contours s'évanouissent sous le foisonnement du décor sculpté. Cependant, on devine une paire de

pilastres et deux paires de colonnes. Il faut rappeler que cette association pilastres/colonnes a aussi été repérée au portail de Saint-Nicolas de Marcigny qui appartient au groupe des voussures dotées de claveaux à arêtes vives.

Concernant les voussures, celle de Saint-Julien-de-Cray est composée d'une haute doucine ornée de palmettes et d'un bandeau. La voussure du portail ouest de Semur présente une alternance de scoties et de tores, ces derniers torsadés ou ornés d'hélices, un double bandeau de rubans plissés, enfin, un bandeau d'oves. La voussure du portail nord de Semur possède un tore torsadé, un bandeau d'oves et un autre de billettes en damier – le tout séparé par de multiples canaux, bandeaux et filets. À Charlieu, la voussure possède quatre rouleaux ornés de rameaux à petites feuilles, de billettes en damiers, de fleurs dans des cercles et de palmettes. Les rouleaux sont séparés par des bandeaux, des canaux et des régllets.

Au terme de cette présentation des portails dotés de claveaux moulurés, il apparaît que leurs voussures sont nettement plus ornées que celles qui sont formées de claveaux à arêtes vives. Quatre catégories peuvent être établies en fonction de l'importance du décor. À la première catégorie appartiennent les voussures dépourvues de décor : Fleury-la-Montagne, Ozolles et Saint-Germain-en-Brionnais.

La deuxième catégorie contient les voussures portant un décor sobre. Par exemple, le mince rouleau d'archivolte du portail sud de Semur est orné de languettes et celui de Varenne-l'Arconce de billettes en damier. De même, un des cinq rouleaux du portail de Montceaux-l'Étoile est orné du motif d'hélices. Tous ces motifs sont discrets, d'une part car ils s'adaptent aisément au profil du rouleau et, d'autre part, parce que le rouleau qu'ils ornent n'est pas plus épais que les autres. Dans ces voussures, le décor ne prime ni sur le dessin général de la voussure, ni sur l'harmonie de ses proportions.

La troisième catégorie regroupe les voussures dont seul un rouleau est orné, et ce, de manière très visible car il est plus développé que les autres. Par exemple, aux portails de Saint-Julien-de-Cray et du prieuré d'Anzy, un rouleau concave abrite un haut rang de feuilles, et ce dispositif se répétait peut-être au portail de Chassenard, aujourd'hui très endommagé. Au portail d'Arcy, le procédé est sensiblement le même, à ceci près que le rouleau feuillagé est un tore. On classe volontiers dans cette catégorie la porte sud de Varenne-l'Arconce,

dont l'unique rang de claveaux est animé de grandes fleurs. Enfin, la dernière catégorie comprend les voussures très ornées qui se partagent en deux groupes. Le premier ne contient que le portail ouest de la prieurale d'Anzy dont deux rouleaux sont ornés, l'un de feuillage, et l'autre, complètement hypertrophié, de grands personnages, mais la structure de la voussure et notamment l'enchaînement des rouleaux demeurent bien perceptibles. À l'inverse, les voussures des portails nord et ouest de Semur, de l'avant-nef de Charlieu et de la nef de La Bénisson-Dieu ne portent que des motifs ornementaux dont la profusion crée un flou dans l'ordonnance de la voussure : s'y concurrencent la torsade, les oves, les billettes en damier, les hélices, les tresses de losanges, les rosaces, les palmettes et les rinceaux. Le décor des portails sera développé plus en détail au chapitre XVI.7.

XIV.3.4. Les circulations

Les sections précédentes ont montré que le traitement des portes et portails varie en fonction du statut et de l'importance de l'édifice, mais aussi suivant l'emplacement de l'ouverture en façade ou sur un mur gouttereau. Or, cette position dépend de l'environnement de l'église²⁰³⁵. Fréquemment, dans le cas des églises paroissiales, le portail ouest est l'accès principal et par conséquent le plus mis en valeur, tandis que la porte latérale est simple car elle assure une desserte secondaire, à savoir l'accès au cimetière. Mais ce schéma est susceptible d'adaptations. À Chassenard, par exemple, le portail monumental est percé dans le gouttereau sud, parce que l'axe principal du bourg, qui est aussi la grande voie bordant la Loire sur sa rive gauche, passe à l'est du chevet, tandis qu'il n'y a aucune route à l'ouest (fig. 109). Le fait de percer le portail latéralement afin de l'adapter au réseau des rues s'observe dans plusieurs églises de Haute-Auvergne, par exemple à Laroquevieille, Lascelle et Saint-Étienne-de-Carlat²⁰³⁶. Les portails percés dans le gouttereau sud sont également fréquents dans le Midi de la France, comme à Buis-les-Baronnies ou Valréas, mais dans le but de se préserver du Mistral, un vent violent soufflant

²⁰³⁵ Le récent DARA intitulé *Organiser l'espace sacré au Moyen Âge* consacre un développement nourri d'exemples variés à cette question des circulations et à l'emplacement des portes (BAUD 2014, p. 67-71).

²⁰³⁶ Les contraintes de la topographie et d'adaptation au réseau viaire sont les principaux facteurs repérés par Caroline Roux pour expliquer les très nombreux portails latéraux en Haute-Auvergne. À l'inverse, le statut de l'édifice, la position du cimetière et les éléments climatiques ne lui paraissent pas déterminants (Roux 2004 b, p. 71-96).

du nord, et ce facteur climatique ne peut être invoqué à Chassenard. Dans cette église, un autre élément pourrait surprendre : le fait qu'un portail ouvrant sur la nef unique d'une simple église paroissiale porte sur son tympan et son linteau une représentation sculptée de l'Ascension, associée à d'autres scènes sur les chapiteaux. En Brionnais, cependant, le cas n'est pas rare puisque parmi les 8 portails d'églises paroissiales à nef unique conservés, 4 portent un décor sculpté mettant en scène le Christ accompagné des apôtres ou de la Vierge (Saint-Julien-de-Cray, Chassenard, Fleury-la-Montagne et Montceaux-l'Étoile).



Fig. 109 : Chassenard. Portail percé dans le mur gouttereau sud de la nef.

Les églises paroissiales de Bois-Sainte-Marie et Semur se singularisent, elles, par la présence de deux portes latérales, percées dans chacun des murs gouttereaux. Dans le cas de Semur, un terrier de 1496 permet de restituer immédiatement à l'est de l'église, une rue d'axe nord-sud qui justifierait la présence des deux portes. Cette rue franchit l'enceinte de la ville haute, au sud, par la porte de la poterne et, au nord, par la porte de Haute Ville, reliant ainsi le bourg castral à la vallée *via* la ville haute²⁰³⁷.

En contexte monastique ou canonial, des portes sont fréquemment percées au sud pour l'accès aux bâtiments conventuels, comme à Anzy-le-Duc, Saint-Germain-en-Brionnais et Varenne-l'Arconce, mais le cloître peut aussi se trouver au nord comme à La Bénisson-Dieu.

²⁰³⁷ La porte médiévale de la poterne est conservée en élévation, tandis que la porte de la Haute Ville a disparu au XIX^e siècle lors de la construction du séminaire. Le *Terrier Magistry de la baronie de Semur En brionnois* est conservé aux ADSL – J 126. Son étude est présentée dans la thèse de F. Chaléat, « Devant la porte du priore, dessoubz le chastel dudict lieu » : la question des bourgs dits castraux et monastiques. Œkoumène, polarisation et sens des lieux durant le « long Moyen Âge » dans les agglomérations péricastres et périmonastiques du Charolais-Brionnais (Bourgogne du sud), Thèse en cours sous la direction de Nicolas Reveyron, Université Lyon 2.

À Charlieu, le portail de l'avant-nef est percé au nord, et non à l'ouest, en relation avec la porte ouverte dans le mur nord de l'enceinte monastique et menant au bourg.

La topographie autour de l'église offre parfois la possibilité d'une mise en scène du portail par l'ajout d'un grand escalier, comme à Châteauneuf et Bois-Sainte-Marie, mais il faudrait prouver que les dispositions étaient déjà celles-là au Moyen Âge. À l'inverse, il faut parfois descendre quelques marches une fois le portail franchi, comme dans la prieurale d'Anzy-le-Duc et à Vareilles. Cette différence de niveaux s'explique fréquemment par les rehaussements successifs du sol à l'extérieur, tandis que le niveau dans l'église, lui, ne varie pas. L'église d'Iguerande suggère une autre possibilité. Actuellement, le sol est au même niveau dans l'église et à l'extérieur mais, en 1746, il fallait descendre quatre marches quand on entrait par le portail ouest et 5 marches quand on entrait par la porte du bras sud du transept²⁰³⁸. Le niveau de sol actuel dans la nef est cohérent par rapport aux socles et aux bases des piles libres, il paraît donc peu probable que le niveau de sol dans l'église ait été rehaussé. En revanche, le sol extérieur a pu être abaissé à la suite de la purge du cimetière au XIX^e siècle. Les trois exemples brionnais montrent que les décalages de niveaux de sol se rencontrent aussi bien dans des édifices prestigieux que dans des églises plus simples²⁰³⁹.

XIV.4. Les fenêtres

L'emploi du terme *fenêtre* n'est pas complètement approprié, puisque, suivant la définition, une fenêtre est nécessairement une « fermeture vitrée ». Or, on ne peut présumer de la présence de vitres sur toutes les fenêtres romanes dont il sera ici question²⁰⁴⁰. Cependant, en l'absence d'autres termes, nous recourons souvent au mot

²⁰³⁸ Visite pastorale de 1746 : DECHELETTE (éd.) 1898-1902, t. IV, p. 595-606, t. V, p. 439-461.

²⁰³⁹ Le même constat est fait en Auvergne puisqu'il faut descendre aussi bien dans la prestigieuse église de Notre-Dame-du-Port à Clermont-Ferrand que dans l'église plus modeste de Chareil-Cintrat (BAUD 2014, p. 67).

²⁰⁴⁰ PEROUSE DE MONTCLOS 2000, col. 91. Ce problème de terminologie est évoqué par Gilles Séraphin dans l'article qu'il consacre aux « Fenêtres médiévales : état des lieux en Aquitaine et en Languedoc », *M.S.A.M.F.*, hors série, 2002, p. 145-201

« baie » qui désigne une « ouverture de fonction quelconque » et qui s'applique aux fenêtres comme aux portes.

Les fenêtres romanes des églises du Brionnais sont toutes couvertes d'un arc en plein-cintre et elles présentent un ébrasement intérieur dont l'arc en parement est clavé. En revanche, vu de l'extérieur, on constate qu'elles se divisent en deux catégories selon que leur arc est taillé dans un bloc unique ou constitué de claveaux. Le choix de l'une ou l'autre technique est conditionné par les dimensions de la baie projetée. Les baies dont l'arc est monolithique ont une ouverture – la partie vitrée – dont la hauteur n'excède pas 1,30 m et dont la largeur est inférieure à 0,40 m. Au contraire, les baies clavées présentent des modules nettement plus grands : la baie axiale de l'abside de Saint-Germain-en-Brionnais est l'une des plus imposantes, avec 2,60 m de haut sur 1,10 m de large. Cependant, on constate que certaines baies sont clavées alors que leurs dimensions ne le justifient pas, par exemple celles des absides de Saint-Julien-de-Civry et Bourg-le-Comte ou celles du déambulatoire de Bois-Sainte-Marie. Dans ce cas, le choix opéré permet une meilleure pénétration de la lumière dans le sanctuaire : en effet, seules les baies clavées peuvent être ébrasées vers l'extérieur.

Les matériaux dont disposaient les artisans ne furent pas un critère pour le choix de la forme des baies. Le calcaire à entroques et le grès rhétien, qui sont les deux roches les plus utilisées dans la construction, servent à la réalisation des deux types de baies. La mise en œuvre des murs n'eut pas davantage d'incidence : il existe des baies à arc monolithique dans le blocage de blocs bruts de Saint-Martin-de-Lixy, comme dans l'appareil de pierres de taille de Saint-Bonnet-de-Cray. Par ailleurs, l'abside et la nef de Saint-Martin-la-Vallée présentent les mêmes maçonneries, alors que l'abside est percée de baies clavées et la nef de baies à arc monolithique. Enfin, l'épaisseur des murs n'intervient pas non plus dans le choix de l'un ou l'autre type.

Les baies dont l'arc est clavé possèdent des surfaces vitrées plus grandes et, grâce à leur double ébrasement, elles assurent une meilleure pénétration de la lumière dans l'édifice. Dès lors, on comprendra que les grandes églises – celles dotées de nef à trois vaisseaux – aient systématiquement recours à ce type de baies dans toutes les parties du bâtiment. Le tableau ci-dessous permet de visualiser la répartition des baies de chacun des deux types dans les églises du Brionnais. Les édifices sont classés en fonction de leur plan. Le tableau

fait apparaître que les églises à nef unique recourent majoritairement aux baies à arcs monolithiques. Il ne faut cependant pas négliger le fait que, dans ces églises, beaucoup de nefs sont détruites et que de nombreuses baies appartenant aux travées de chœur et aux absides sont des percements modernes ayant fait disparaître les baies romanes : ces inconnues correspondent aux cases marquées d'une croix.

Répartition des baies à arc monolithique ou clavé dans les églises					
Plan		Nef	Transept	Travée de chœur	Abside
U-A1	St-Martin-de-Lixy	Monolithique			x
	St-Martin-la-Vallée	Monolithique			Clavé
U-A2	Bourg-le-Comte	x		x	Clavé
U-A3	Chassenard	Monolithique		Clavé	x
	Fleury-la-Montagne	x		x	Clavé
	Montceaux-l'Étoile	Clavé		x	Clavé
	Mussy-sous-Dun	x		x	x
	Ozolles	Monolithique		x	x
	St-Forgeux-Lespinasse	x		x	Monolithique
	St-Julien-de-Civry	x		x	Clavé
	St-Martin-du-Lac	x		x	Monolithique
	St-Maurice-lès-Chât.	x		x	Monolithique
	Trivy	x		Monolithique	Monolithique
	Briennon	x		x	Monolithique
	Vauban	x		x	Monolithique
	U-B	Baugy	Monolithique	Monolithique	
Jonzy		x	x		Monolithique
Avrilly		x	x		Clavé
La Chapelle-sous-Dun		x	Monolithique		Monolithique ?
Curbigny		x	x		x
Ligny		x	x		Monolithique
Vareilles		x	Monolithique		Monolithique
Briant		x	x		Monolithique
St-Julien-de-Cray		x	Monolithique		x
U-C	St-Igny-de-Vers	x	Monolithique ?	Monolithique	x
	Aigueperse	Monolithique	x	x	x
	St-Bonnet-de-Cray	x	Clavé	Monolithique	Monolithique
	St-Laurent-en-Brionnais	x	Clavé	Clavé	Clavé
V	Varenne-l'Arconce	Clavé	Clavé	Clavé	Clavé
	Iguerande	Clavé	Clavé	Clavé	Clavé
	Châteauneuf	Clavé	Clavé	Clavé	Clavé
	Semur-en-Brionnais	Clavé	Clavé	Clavé	Clavé
	Anzy-le-Duc	Clavé	Clavé	Clavé	Clavé
	La Bénisson-Dieu	Clavé	x	x	x
	Bois-Ste-Marie	Clavé	Clavé		Clavé
	St-Germain-en-Brionnais	Clavé	Clavé		Clavé

XIV.4.1. Les baies à couverture monolithique

Parmi les baies dont l'arc est taillé dans un bloc unique, on distingue deux types. Le premier regroupe les baies dont l'arc est une échancrure pratiquée dans un linteau, tandis que dans le second type, le bloc est taillé en forme d'arc.

XIV.4.1.1. Les baies à linteau échancré

Ce type de baie est utilisé dans toutes les parties des églises à nef unique ([annexe 93](#)). Lorsqu'il est présent dans les édifices dotés de nefs à trois vaisseaux, il est réservé aux petites ouvertures sous combles : c'est le cas sur les façades de Semur-en-Brionnais et Varenne-l'Arconce. Dans ces deux églises, ainsi que dans les parties orientales de Saint-Bonnet-de-Cray, les baies s'insèrent dans un parement en pierres de taille, tandis que partout ailleurs, elles sont percées dans des murs en moellons et blocs bruts.

L'encadrement des baies est toujours réalisé en pierres de taille, et les dimensions de ces blocs sont supérieures à celles des moellons du mur. Un bloc est utilisé pour le couverture, et chaque piédroit est composé de deux ou trois blocs. Sous la baie, un bloc est taillé de façon à servir d'appui et à amorcer le départ des piédroits. Les blocs formant le couverture et l'appui sont donc les plus complexes à tailler, ce qui explique qu'un grand nombre de baies ne disposent pas en appui d'un bloc spécialisé, cet appui étant alors formé par les moellons de l'assise inférieure. Ce système est adopté dans les nefs de Baugy, Aigueperse et Saint-Martin-la-Vallée, mais aussi dans les transepts de Vareilles et Saint-Julien-de-Cray, mais l'on a recours à des blocs spécialisés dans les absides de Saint-Bonnet-de-Cray, Jonzy, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf et Trivy. Certains piédroits présentent un chanfrein pour mieux capter la lumière : c'est le cas, par exemple, à Varenne-l'Arconce et à Ozolles. À Saint-Julien-de-Cray, la face des piédroits qui borde l'ouverture présente un tracé arrondi, en harmonie avec le tracé de l'arc.

Les baies du clocher de Jonzy et de la nef de Versaugues constituent des exceptions, du fait que seul le couverture est traité en pierres de taille, tandis que le reste de l'encadrement

est formé des mêmes petits moellons qui servent au parement²⁰⁴¹. Malheureusement, ces baies n'ont pas de dates précises, et ces cas uniques résultent peut-être simplement des hasards de la conservation des édifices.

En moyenne, la partie vitrée mesure 0,90 m de haut pour une largeur comprise entre 0,15 et 0,30 m. Ces baies se caractérisent le plus souvent par un faible ébrasement extérieur (entre 0,10 et 0,20 m, équivalant à la profondeur du linteau) pour un ébrasement intérieur profond. À propos des baies romanes, Eugène Viollet-le-Duc écrit : « Lorsque ces baies étaient étroites, on ne se donnait pas la peine de bander un arc appareillé au dessus des jambages à l'extérieur, mais on se contentait de tailler une pierre suivant la figure d'un cintre, et l'arc appareillé était réservé pour l'ébrasement »²⁰⁴². Le couvrement était donc traité séparément pour l'embrasure intérieure et pour l'embrasure extérieure, chacune étant porteuse de sa part de parement et de maçonnerie. Le transept de Vareilles permet d'apprécier la manière dont les baies étaient traitées à l'intérieur²⁰⁴³ : l'arc en plein-cintre est clavé, et les piédroits constitués de pierres de taille superposées ; l'appui est taluté, comme on le voit également à Baugy, Saint-Martin-la-Vallée et Trivy.

L'encadrement de certaines baies présente un décor gravé ou sculpté en bas-relief. À Saint-Bonnet-de-Cray, un arc est gravé sur le linteau dont il souligne l'échancrure, et ce motif se répète sur toutes les baies des parties orientales. Sur la baie axiale de l'abside de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, les artisans ont tracé de faux claveaux²⁰⁴⁴. Sur les baies des transepts de Vareilles et Saint-Julien-de-Cray, une double ligne gravée détoure la baie, tandis qu'une seule ligne gravée souligne le pourtour de celle de la façade d'Ozolles. À Briennon, un visage est sculpté sur le linteau, et ce motif rappelle le visage sculpté sur le claveau d'une baie de la nef de la priurale de Charlieu. Ce second masque présente un relief plus

²⁰⁴¹ En Charolais, dans les églises de Saint-Clément-sur-Guye et Notre-Dame de Romay à Paray-le-Monial, il existe également des baies dont l'encadrement est en moellons, mais, à la différence des exemples brionnais, même leur couvrement est composé de minces moellons posés sur chant et formant des claveaux.

²⁰⁴² VIOLLET-LE-DUC 1855, article *Fenêtre*.

²⁰⁴³ Dans les autres églises, soit les baies sont bouchées, soit leur encadrement est enduit.

²⁰⁴⁴ À propos des baies à linteau échancré des églises romanes du diocèse d'Auxerre, Chantal Arnaud note qu'à « ce type d'ouvertures n'est associé aucun décor, si ce n'est celui des claveaux incisés » (ex. chapelle du cimetière à Mailly-le-Château) (ARNAUD 2009, p. 108-109). On rencontre aussi des linteaux échancrés à faux claveaux dans les églises charolaises, par exemple à Maltat, Sainte-Radegonde, Chassy, Saint-Romain-sous-Versigny, Mesvres et Péronnes.

prononcé et une finition plus soignée, mais, dans les deux cas, il s'agit d'un visage d'homme barbu. À Varenne-l'Arconce, l'intrados de l'échancrure présente, sur la baie nord, un rang de perles, et sur la baie sud un rang d'oves. On peut se demander dans quelle mesure ces motifs étaient mis en valeur une fois le mur enduit : peut-être étaient-ils tracés à la peinture et d'une couleur différente ?

Les baies à linteau échancré ne sont pas propres au Brionnais, et de nombreuses églises romanes à nef unique du Charolais et de l'Autunois en possèdent ; les linteaux sont fréquemment ornés de claveaux gravés²⁰⁴⁵, comme à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf ([annexe 94](#)). Mais ces baies se retrouvent aussi en dehors de la Bourgogne, et par exemple dans les petites églises de l'Angoumois où elles sont également dotées de faux claveaux gravés, et associées à tous types de maçonnerie dans toutes les parties des édifices et aussi bien au XI^e siècle qu'au XII^e²⁰⁴⁶.

XIV.4.1.2. Les baies à arc monolithique

Dans les baies à arc monolithique, l'arc n'est pas qu'une échancrure pratiquée dans un linteau : c'est tout le bloc qui est taillé en demi-cercle ([annexe 95](#)). On observe des baies de ce type dans les absides de Vareilles et Saint-Martin-du-Lac, dans la nef de Saint-Martin-de-Lixy et dans la travée de chœur de Saint-Igny-de-Vers. Les autres cas sont plus hypothétiques en raison de l'enduit recouvrant partiellement l'encadrement des ouvertures : baie axiale des absides de Briant, Ligny et Saint-Forgeux-Lespinnasse, baie du transept de La Chapelle-sous-Dun et baie sud du chœur de Meulin. Les baies à arc monolithique ne se rencontrent que dans des édifices à nef unique dont les maçonneries sont en moellons et blocs bruts. Les remarques faites à propos des baies à linteau échancré, concernant les dimensions et la mise en œuvre, valent pour les baies à arc monolithique. On notera qu'à Vareilles, les deux types coexistent, le premier (à linteau échancré) est utilisé

²⁰⁴⁵ D'après Christian Sapin, ce type de baies à « linteau échancré monolithique et montants en moyen et grand appareil, [est] très courant dans les églises rurales de l'Autunois du XI^e siècle, mais aussi du début du XII^e siècle » (SAPIN 2006, p. 191).

²⁰⁴⁶ TERNET 2006, t. 1, p. 312-317.

dans le transept, le second (à arc monolithique), dans l'abside et il porte les mêmes lignes gravées.

XIV.4.2. Les baies clavées

Les baies dont l'arc extérieur est clavé présentent des ouvertures plus hautes et plus larges que celles des baies à arc monolithique (annexe 96). La profondeur de l'ébrasement extérieur de ces dernières varie entre 0,10 et 0,25 m, tandis que celui des baies clavées se situe entre 0,30 et 0,60 m, avec des mesures extrêmes à 0,18 et 0,89 m. Du simple fait que les baies à arc clavé assurent une meilleure pénétration de la lumière dans l'édifice, elles sont utilisées dans toutes les parties des grandes églises, mais aussi dans les parties orientales de certaines églises à nef unique (ex. absides d'Avrilly, Montceaux-l'Étoile, Baugy, Bourg-le-Comte, Fleury-la-Montagne, Saint-Julien-de-Civry ; transept de Saint-Bonnet-de-Cray ; travée de chœur de Chassenard). Montceaux-l'Étoile est la seule église dont la nef unique possède des baies clavées²⁰⁴⁷. Toutefois, il faut rappeler que beaucoup de nefs uniques ont été détruites ou transformées, ce qui ne permet pas d'affirmer que Montceaux-l'Étoile était déjà une exception à l'époque de sa construction.

Les bâtisseurs ont eu recours à ces baies, certes, dans un but pratique, l'éclairage de vastes espaces, mais également en vue d'une finalité symbolique, procurer une lumière abondante à la partie la plus sacrée de l'église.

La majorité des baies clavées possèdent un ébrasement intérieur plus profond que l'ébrasement extérieur. Cependant, il y a des exceptions : à Iguerande et dans les absides de Saint-Laurent-en-Brionnais et Anzy-le-Duc, l'ébrasement extérieur est le plus profond, tandis que dans l'abside de Baugy et les bas-côtés des églises de Semur et Varenne-l'Arconce, la profondeur des deux ébrasements est la même.

Les parements dans lesquels s'inscrivent les baies clavées sont relativement réguliers, c'est-à-dire que les blocs équarris sont disposés en assises (à l'exception de l'abside de Saint-Martin-la-Vallée). Les blocs formant les piédroits commandent les hauteurs d'assise du

²⁰⁴⁷ Il y a aussi l'abside de Saint-Laurent-en-Brionnais, mais le cas est particulier car ce chevet à l'ampleur de celui des grandes églises, si ce n'est qu'il est accolé à une nef unique plus ancienne.

parement, et ce jusqu'à la rencontre avec un autre élément réalisé en pierres de taille (une autre baie, un contrefort). D'ailleurs, la jonction est parfois complexe si les hauteurs déterminées par les pierres de taille des deux éléments ne coïncident pas, ce qui donne lieu à des blocs retaillés, des calages ou des assises légèrement ondulées. Deux solutions permettent de faire coïncider les joints des piédroits aux joints des assises du parement. La première consiste évidemment à donner aux blocs du parement la même hauteur que celle des piédroits, une solution simple mais peu retenue (abside de Saint-Julien-de-Civry, transept de Saint-Bonnet-de-Cray, avant-nef de Charlieu), parce que les blocs des piédroits sont souvent des modules importants, alors que les parements adoptent des moellons de dimension nettement inférieure. On entre là dans des questions d'approvisionnement, de taille, de main-d'œuvre. La seconde solution consiste à faire en sorte qu'un nombre déterminé d'assises de parement corresponde exactement à la hauteur d'un bloc du piédroit, et cela exige du maçon une sélection fine des blocs pour chaque assise. Généralement deux ou trois assises de moellons correspondent à un bloc du piédroit, tout cela valant aussi pour les baies à arc monolithique réalisées au sein d'appareil assisé.

Baies clavées et à arc monolithique se rejoignent également en ce qui concerne le traitement de l'appui. Il peut s'agir d'un bloc spécialisé (ou de deux blocs selon la largeur de l'embrasure) dont les extrémités amorcent le départ des piédroits, ou bien l'appui sera formé par les moellons de l'assise inférieure. Cette assise, et éventuellement celle qui est située encore en dessous, sont moins hautes que les autres, et elles permettent au maçon de placer la baie à la hauteur précise fixée par le projet, mais là encore, le maçon doit opérer un tri pour ne retenir que les moellons d'un certain calibre.

Les baies clavées du chevet et du transept de la priurale d'Anzy-le-Duc se distinguent des autres : leur encadrement n'est pas constitué de blocs de pierres de taille, mais de petits moellons identiques à ceux du parement.

Si on considère, depuis l'extérieur, la forme des baies clavées, on peut définir trois types. Le premier est le plus courant : l'arc repose sur des piédroits et la profondeur de l'embrasure excède 0,30 m. Les baies du second type se distinguent des premières par une embrasure extérieure très peu profonde : les fenêtres de l'abside de Bois-Sainte-Marie appartiennent à ce type, de même que la plupart des baies de l'église de Châteauneuf. Le dernier type

regroupe les baies dont l'arc est porté par deux colonnettes, comme à Bois-Sainte-Marie, Charlieu, Châteauneuf, Semur-en-Brionnais, Anzy-le-Duc et La Bénisson-Dieu. Il s'agit de grands édifices, dont trois églises monastiques. Ces baies occupent des positions privilégiées, telles que le centre de la façade (Anzy-le-Duc, Châteauneuf, Bois-Sainte-Marie, Charlieu) ou la baie axiale de l'abside (Châteauneuf). Dans cette dernière église, les trois types de baies clavées sont représentés : au chevet, l'abside possède une baie axiale à colonnettes (type 3) et des baies latérales sans ébrasement extérieur (type 2), tandis que les baies des absidioles appartiennent au premier type ; à Semur, toutes les baies de la nef possèdent des colonnettes, de même que les trois baies de l'avant-nef de Charlieu.

Les baies à colonnettes font l'objet d'une attention décorative particulière : les bases et chapiteaux des colonnettes sont décorés, et l'arc est mouluré ou orné. Par exemple, à Semur, certains arcs sont torsadés ou ornés de palmettes ; à Bois-Sainte-Marie, on a joué sur la polychromie des matériaux en alternant des claveaux rouges et blanc ; à Châteauneuf, la baie de la façade est inscrite entre deux pilastres supportant un fronton. Mais c'est la priurale de Charlieu qui possède les baies les plus richement ornées : ainsi, la baie de la façade ouest possède une voussure appareillée en rouleaux à ressauts portée par une embrasure dans les ressauts de laquelle se logent quatre colonnettes, et le décor sculpté se déploie sur les bases, les chapiteaux et les rouleaux de la voussure.

La variété de l'apparence extérieure des baies clavées se retrouve dans une moindre mesure à l'intérieur, bien que toutes présentent un arc en plein-cintre clavé. Leur appui est taluté et parfois il dessine un escalier : c'est le cas dans les bas-côtés de la nef d'Anzy-le-Duc, l'avant-nef de Charlieu, l'abside et le chœur de Saint-Laurent-en-Brionnais, la nef de Varenne-l'Arconce, les travées orientales des bas-côtés de la nef de Semur-en-Brionnais. Dans les absides d'Iguerande et Saint-Bonnet-de-Cray, on ne peut pas parler de véritables appuis en escalier puisqu'il n'y a qu'un léger ressaut. À Châteauneuf, Charlieu et La Bénisson-Dieu, les arcs de certaines baies sont portés par des colonnettes : à Châteauneuf, il s'agit des baies du clair-étage de la nef où les chapiteaux sont ornés de feuilles et les arcs soit simplement moulurés, soit ornés d'oves ; à Charlieu, il s'agit de la baie située au revers de la façade : la composition est monumentale, puisque la baie est encadrée par deux arcs aveugles ; les chapiteaux des colonnettes abritent des êtres hybrides, leur tailloir porte des billettes, l'arc est orné de palmettes, et sur le rouleau d'archivolte se dessine une ligne de pétales. À La

Bénisson-Dieu, ce sont les deux baies du clair-étage dans les deux dernières travées de la nef, côté nord qui présentent des colonnettes et bases ornées et un arc mouluré. À Charlieu et à La Bénisson-Dieu, les baies clavées possèdent des colonnettes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, tandis qu'à Châteauneuf, les baies qui possèdent des colonnettes à l'intérieur n'en ont pas à l'extérieur, et inversement.

XIV.4.3. Les *oculi*

Si la majorité des baies romanes sont en plein-cintre, on rencontre cependant quelques *oculi* (annexe 97). Certains sont percés dans la travée de chœur, au dessus de l'arcade ouvrant sur l'abside (Châteauneuf, Fleury-la-Montagne, Saint-Bonnet-de-Cray, Saint-Forgeux-Lespinnasse, Trivy, Semur-en-Brionnais, Melay). Leurs dimensions sont modestes, ils ne présentent pas d'ornement et se rencontrent aussi bien dans des églises à nef unique que dans de grandes églises. Au contraire, ceux qui sont percés en façade (Semur, Saint-Germain-en-Brionnais, La Bénisson-Dieu, Aigueperse, Charlieu) ou à l'extrémité des bras du transept (Semur, Châteauneuf) ou encore au clair-étage (La Bénisson-Dieu), sont larges et, outre leur fonction éclairante, ils magnifient l'élévation. Ils appartiennent à des églises dont la nef a trois vaisseaux, à l'exception de celui d'Aigueperse.

L'observation des formes de ces grandes baies circulaires témoigne d'un glissement progressif de l'*oculus* vers la rose gothique. En effet, seules les baies de Saint-Germain-en-Brionnais, Charlieu et Semur sont à proprement parler des *oculi*. Dans les autres églises, les *oculi* abritent un remplage et sont par conséquent des roses. À Aigueperse, il s'agit d'une rose polylobée. Ce motif se rencontre dès le dernier tiers du XII^e siècle, dans les premiers édifices gothiques, comme la rose des arts libéraux de la cathédrale Notre-Dame de Laon, mais aussi à la cathédrale de Chartres²⁰⁴⁸. La baie circulaire du bras nord de l'église de Châteauneuf marque une transition entre l'*oculus* et la rose polylobée : elle fait référence à la fois aux tables d'autels paléochrétiens et aux roses gothiques. Au contraire, les roses de

²⁰⁴⁸ Dans *Auvergne et Bourbonnais gothiques*, Anne Courtillé note l'usage de roses polylobées, comme à l'abbatiale de Mègemont ou à l'église Saint-Léger de Royat (COURTILLE 1991, p. 241-242).

l'abbatiale de La Bénisson-Dieu, avec leur réseau en éventail, marquent les prémices du gothique rayonnant attesté en façade de l'avant-nef de Cluny III dans les années 1220²⁰⁴⁹.

XIV.5. Les clochers

Il subsiste 27 clochers romans dont 7 appartiennent à des églises dotées de nefs à 3 vaisseaux²⁰⁵⁰ (annexes 98-99). La majorité des tours est bien conservée et n'a connu que des restaurations ponctuelles (changement des colonnettes des baies ou reprise des tailloirs, par exemple)²⁰⁵¹. Dans quelques cas les interventions ont été plus lourdes : la rénovation du clocher de Châteauneuf par Eugène Millet dans les années 1860, et celle du dernier niveau du clocher de Saint-Laurent-en-Brionnais par Antonin-Paul Selmersheim à la fin des années 1870 s'apparentent à des reconstructions. Il semble également que les baies du clocher d'Iguerande aient été très reprises, peut-être lors des travaux conduits par Michel Jantzen à la fin des années 1970. Enfin, des clochers romans d'Avrilly, Jonzy et Bourg-le-Comte ne demeurent que les souches, les niveaux supérieurs ayant été arasés. Nous ne dirons rien de la forme des toitures, car toutes ont été changées, parfois à plusieurs reprises, et sans toujours respecter les dispositions d'origine.

Outre les clochers conservés, quatre sont connus par des relevés du XIX^e siècle, à Chambilly, Saint-Bonnet-des-Bruyères, Baudemont et Avrilly. Le corpus regroupe donc 31 clochers.

²⁰⁴⁹ ROLLIER J. *ET AL.* 2011.

²⁰⁵⁰ Les églises à nef unique ayant conservé leur clocher sont Aigueperse, Baugy, Saint-Bonnet-de-Cray, Briant, Briennon, La Chapelle-sous-Dun, Curbigny, Fleury-la-Montagne, Saint-Martin-du-Lac, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Montceaux-l'Étoile, Oyé, Saint-Martin-la-Vallée, Saint-Julien-de-Cray, Saint-Léger-sous-la-Bussière, Trivy, Vareilles, Jonzy, Saint-Laurent-en-Brionnais et Saint-Forgeux-Lespinasse. Nous ne retenons pas les clochers de Ligny et Saint-Julien-de-Civry, bien qu'ils conservent peut-être des éléments romans, comme cela est expliqué dans les notices. Les églises dotées de nef à trois vaisseaux ayant conservé leur clocher sont Anzy-le-Duc, Bois-Sainte-Marie, Châteauneuf, Iguerande, Semur-en-Brionnais, Saint-Germain-en-Brionnais et Varenne-l'Arconce.

²⁰⁵¹ En 2001, Edwige Auger a consacré son mémoire de Maîtrise à 6 clochers romans du Brionnais (AUGER 2001).

XIV.5.1. Positions particulières de certains clochers

XIV.5.1.1. Les clochers-murs

Aucun clocher-mur roman ne subsiste en élévation, mais il est envisageable que les clochers-murs modernes de Saint-Martin-de-Lixy et Montmegin s'inspirent des clochers originaux. En effet, ils se présentent sous la forme de deux petites arcades en plein-cintre portées latéralement par des piédroits et retombant au centre sur des colonnettes géminées l'une derrière l'autre, le tout couvert par un petit toit à deux versants. Les sources textuelles permettent d'envisager l'existence de clochers-murs aux églises de Sainte-Foy, Varenne-Reuillon, Vindecy et Versaugues²⁰⁵² : au XVIII^e siècle, ils sont désignés par le terme « campanier » dans les procès-verbaux de visites pastorales.

Le choix de ce type de clocher s'explique aisément pour les églises de plan U-A1, comme Saint-Martin-de-Lixy, Vindecy et Sainte-Foy, puisqu'elles ne possèdent ni travée de chœur ni croisée de transept capables de porter une tour : le clocher-mur est placé à la jonction de la nef et de l'abside. Dans les églises de plan U-A2 (Montmegin, Varenne-Reuillon et Versaugues), le clocher-mur est placé entre la nef et la travée de chœur.

XIV.5.1.2. Les clochers latéraux

Les clochers latéraux ne sont pas édifiés sur mais contre l'église, hors de son volume, ainsi que les définit Noël Bailbé : « Clocher tour attenant à l'église et en dissymétrie par rapport au plan de masse »²⁰⁵³. En Brionnais, trois clochers, édifiés contre le chœur d'une église, sont conservés en élévation à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Saint-Martin-du-Lac et Saint-Martin-la-Vallée. Ce dernier édifice n'est pourvu ni de travée de chœur ni de croisée de transept : le choix d'un clocher latéral se justifie donc aisément. Les deux autres églises, en revanche, appartiennent au type U-A2, les bâtisseurs auraient donc pu choisir d'édifier la tour sur la travée de chœur.

²⁰⁵² En 2011, lors de la campagne de relevés architecturaux organisée par le CEP, László Daragó et Dániel Bakonyi ont pu observer les vestiges du clocher d'origine de l'église de Versaugues, pris dans les maçonneries de la tour de clocher moderne.

²⁰⁵³ BAILBE 1972, p. 86.

La tour est systématiquement construite au sud du chœur. À Saint-Maurice, elle possède, en partie haute, une baie géminée par face, et une petite baie en plein-cintre éclaire la base de la tour au sud. À Saint-Martin-du-Lac, la tour est dotée en partie haute de deux niveaux de baies : le premier niveau est percé d'une étroite baie en plein-cintre sur chacune des faces, mais celles des faces est et ouest sont bouchées. Au deuxième niveau, la tour, qui est large, possède deux baies géminées par face²⁰⁵⁴. Le clocher de Saint-Martin-la-Vallée dispose lui aussi de deux niveaux de baies en partie haute : sur chaque face, se trouve au premier niveau une baie en plein-cintre, et au second une baie géminée. Cette tour présente la particularité d'être dotée d'une chapelle à sa base²⁰⁵⁵. Un dernier clocher brionnais doit être évoqué, celui de Saint-Germain-en-Brionnais. Il se distingue en effet des 3 autres : il est accolé à une église à trois vaisseaux et il est édifié en façade, en avant du bas-côté sud de la nef ([annexe 100](#)). Cette position pourrait s'expliquer par l'absence de croisée de transept, mais, techniquement, les quatre piles libres qui délimitent l'avant dernière travée de la nef étaient suffisamment puissantes pour supporter une tour. Cependant, la tour et la première travée de la nef appartiennent à une campagne de construction tardive (fin XII^e-début XIII^e s.) ce qui explique la position du clocher en dehors du volume de l'église.

L'examen systématique des volumes de la collection *Zodiaque – La Nuit des Temps*, consacrés à la France romane, a mis en évidence le fait que, dans la plupart des régions, les clochers latéraux constituent des exceptions, comparés aux clochers-murs et aux tours édifiées sur les églises²⁰⁵⁶. Ainsi, en Bourgogne, au sein du diocèse de Mâcon, il n'existe que deux églises à clochers latéraux, à Sologny et à Mazille²⁰⁵⁷. Dans le diocèse d'Autun, à l'ouest de Paray-le-Monial, notons les clochers de Rigny, Chalmoux et Perrigny-sur-Loire²⁰⁵⁸, et dans le diocèse de Chalon, les clochers de Saint-Micaud, Saint-Boil et Santilly²⁰⁵⁹. Toutes ces églises présentent une nef unique, une travée de chœur et une abside ou un chevet plat, et le clocher est systématiquement accolé à la travée de chœur. Elles sont datées par les

²⁰⁵⁴ Le clocher de Saint-Martin-la-Vallée fait environ 4 m de côté hors-œuvre, celui de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf légèrement moins (environ 3,60 m), tandis que celui de Saint-Martin-du-Lac avoisine les 5,30 m de côté.

²⁰⁵⁵ Voir la notice dédiée à cette église.

²⁰⁵⁶ NICOLIER 2005, p. 133-155.

²⁰⁵⁷ VIREY 1982, p. 249, 340. Sur Mazille, voir SAPIN 2006, p. 115-116.

²⁰⁵⁸ BERRY 1994, p. 147-148.

²⁰⁵⁹ DICKSON 1935, p. 44, 278, 291.

chercheurs de la fin du XI^e siècle ou du XII^e siècle. Cependant, à Santilly, Christiane Dickson émet l'hypothèse que le clocher puisse être une adjonction du XIII^e siècle²⁰⁶⁰.

Dans l'actuelle région Rhône-Alpes, Jean-François Reynaud identifie trois églises prieurales dotées de clochers latéraux : celui de Notre-Dame-de-Mésage est contemporain de l'église, tandis que ceux de Yenne et Salaise-sur-Sanne ont été ajoutés à l'édifice à la fin du Moyen Âge ou plus tard²⁰⁶¹. En Savoie, il existe d'autres églises à clochers latéraux : à Lovagny, la tour flanque la travée de chœur au nord, tandis qu'à Saint-Pierre d'Extravache et à la chapelle de Rotherens, le clocher est placé au nord de la nef, car celle-ci ouvre directement sur l'abside²⁰⁶². On trouve également une église à clocher latéral à Lhuis dans l'Ain.

Dans les départements alpins, les clochers latéraux appartiennent à des églises à nef unique et abside (ex. Saint-Vallier-de-Thiery, chapelle Saint-Pierre à Curbans, Robion, chapelle des Gicons à Saint-Disdier, Madone-del-Poggio à Saorge), ou à des édifices à nef unique, travée de chœur et abside (ex. Notre-Dame d'Entraigues à Tartonne). D'après les recherches menées par Jacques Thirion, les clochers de Robion et Saint-Disdier seraient contemporains de l'église, contrairement à ceux de Curbans et Saorge, plus tardifs²⁰⁶³.

Dans les Pyrénées orientales, des clochers-tours sont adossés à la nef, certains dans sa moitié occidentale (Fillols, Cornellà de Conflent, Serrabona), mais la plupart dans sa moitié orientale, près du chevet (Prats-Balaguer, Saint-Feliu d'Amont, Catllà, Costuges, Saint-Martin du Canigou)²⁰⁶⁴. En Andorre, de nombreuses églises à nef unique et abside possèdent un clocher accolé à la nef, et construit après le reste de l'édifice, au cours de la deuxième moitié du XII^e siècle (ex. Sant Joan de Caselles, Sant Miquel d'Engolasters). Selon Marta Planas de la Maza et Josep Maria Bosch Casadevall, ces clochers s'inscrivent dans « un programme d'amélioration fonctionnelle et symbolique du réseau culturel » initié par l'évêque et le comte d'Urgell²⁰⁶⁵.

En 1965, Pierre Héliot formulait la remarque suivante à propos de la position des clochers :

²⁰⁶⁰ En terre bourguignonne, mais éloignée du Brionnais, Marcel Aubert signale les clochers latéraux des églises de Prégilbert et Accolay qui appartenaient au diocèse d'Auxerre (AUBERT 1921, p. 44).

²⁰⁶¹ REYNAUD 2002, p. 127. Concernant l'église de Notre-Dame-de-Mésage, voir aussi BARRUOL 1992, p. 77.

²⁰⁶² OURSEL R. 1990.

²⁰⁶³ THIRION 1980.

²⁰⁶⁴ PONSICH 1996 ; DURLIAT 1958.

²⁰⁶⁵ PLANAS, BOSCH 1996.

« Presque partout on préféra réunir la tour au corps principal de l'église. Tantôt on se contenta de l'y juxtaposer en lui donnant l'air d'un organe étranger, rebelle à l'assimilation. On lui choisit un emplacement sur l'un des flancs et on lui conféra volontiers un développement tel qu'il accentuait son autonomie. Les peuples méridionaux se soucièrent peu de l'introduire dans une composition ordonnée et hiérarchisée. Ils lui laissèrent couramment ses allures d'annexes et d'annexes qu'on dirait fréquemment fixées au petit bonheur. La remarque vaut surtout pour l'Italie [...]. L'Espagne et la France méridionale firent preuve d'une indépendance presque égale. Seuls les peuples du nord s'ingénièrent à incorporer la tour à l'église proprement dite et à réaliser des compositions monumentales homogènes et bien équilibrées »²⁰⁶⁶.

C'est en effet dans la moitié sud de la France que l'on trouve le plus de clochers latéraux, et notamment dans les départements frontaliers de l'Italie (Savoie, Alpes) et de l'Espagne (Pyrénées-Orientales, Andorre)²⁰⁶⁷. Le jugement dépréciatif de l'auteur concernant les choix architecturaux « des peuples méridionaux » serait à nuancer. Il prétend que le fait de placer le clocher hors du volume de l'édifice est une solution de facilité traduisant un désintérêt des bâtisseurs pour les « compositions ordonnées » et un manque d'inventivité. Or, le plus souvent, les bâtisseurs recourent au clocher latéral dans les édifices dont le plan, très simple, permet difficilement l'insertion d'une tour. Élever une tour au dessus d'un édifice requiert d'importants supports et des organes assurant la stabilité, afin que le bâtiment ne cède pas sous le poids. Ces organes forts sont normalement les quatre piles délimitant la croisée du transept ou la travée de chœur. Or, dans les trois églises du Brionnais comme dans celles précédemment citées, on constate l'absence systématique de transept et le faible développement, voire l'absence, de la travée de chœur. Par conséquent, un choix simple se proposait aux artisans : ou le clocher-mur ou la tour latérale.

L'ensemble des clochers mentionnés ont été édifiés entre le XI^e et le début du XIII^e siècle, mais tous ne sont pas contemporains de l'église qu'ils flanquent. En Brionnais, le mariage des maçonneries du clocher et de l'église, le décor sculpté des tours, et la difficulté

²⁰⁶⁶ HELIOT 1965, t. 2, p. 170

²⁰⁶⁷ Outre les exemples précédemment cités, nous avons identifié dans les volumes de la collection Zodiaque – La Nuit des Temps, des clochers latéraux dans les communes suivantes : Moissac-Vallée-Française (Lozère), Puéchabon (Hérault), Mérens (Ariège), Lacs (Indre), Château-Chalon (Doubs), Vieux-Pont-en-Auge (Calvados), Routot (Eure) et Beurlay (Charente-Maritime). Les volumes consacrés au Limousin, au Poitou et à l'Île-de-France n'ont livré aucun clocher de ce type. De même, l'étude de René Germain sur les clochers romans de basse Auvergne et Bourbonnais montre que cette région ne possède pas de clochers latéraux (GERMAIN 1996).

qu'auraient rencontrée les constructeurs pour édifier le clocher ailleurs que sur le côté incite à croire que les clochers sont contemporains des églises.

Le clocher latéral de Saint-Martin-la-Vallée se distingue par la présence d'une chapelle au premier niveau de la tour. Elle est composée d'une travée droite – en fait la base de la tour – couverte par une coupole et ouvrant sur une absidiole orientée. Cette disposition, sans être exceptionnelle, n'est pas très fréquente. Dans le quart sud-est de la France, nous l'avons identifiée dans la chapelle des Gicons à Saint-Disdier (Haute-Alpes), dans l'église Saint-Thyrse de Robion (Alpes de Haute-Provence) et à l'église de Lhuis (Ain). À Saint-Disdier, l'absidiole est visible de l'extérieur, comme à Saint-Martin-la-Vallée, tandis qu'à Robion et Lhuis, elle est simplement creusée dans le mur oriental du clocher ([annexe 100](#)). À Lhuis, comme à Saint-Martin, la travée droite est couverte d'une coupole, mais à Robion et Saint-Disdier il s'agit d'un berceau plein-cintre. Dans le quart sud-ouest de la France, le clocher latéral de Saint-Martin-du-Canigou présente lui aussi une absidiole orientée mais en encorbellement, située qu'elle est au deuxième niveau de la tour. Enfin, en Anjou, les églises de Savennières, Genneteil et Saint-Vincent des Ulmes possèdent elles aussi un clocher latéral à absidiole orientée²⁰⁶⁸.

XIV.5.2. Plans et volumes

En plan, les clochers sont quadrangulaires, à l'exception de ceux de Saint-Hilaire de Semur et de la prieurale d'Anzy-le-Duc, qui sont octogonaux. Avec celui de la prieurale de Paray-le-Monial, ce sont les trois seuls clochers octogonaux du diocèse d'Autun. Étant donné l'aspect de leurs élévations, l'influence du clocher de Cluny III – dit clocher de l'Eau Bénite – paraît évidente (baies jumelées, colonnettes, arcatures et lésènes, décor de billettes). Cependant, Kenneth John Conant date la réalisation du clocher de l'Eau Bénite après la construction de la nef, donc plutôt dans les années 1120, tandis que Neil Stratford date le décor du clocher des années 1130-1140 au plus tard²⁰⁶⁹. Dans ces conditions, il est possible que le clocher d'Anzy-le-Duc soit plus ancien que celui de Cluny. Quoi qu'il en soit, l'origine

²⁰⁶⁸ MALLET 1984, p. 91-94.

²⁰⁶⁹ CONANT 1968, p. 94, 100 (il note la présence dans le clocher de l'Eau Bénite de chapiteaux à crochets « presque gothiques », qu'il qualifie de « tardifs »). STRATFORD 2011, vol. 2, p. 464.

de ces tours octogonales se trouve à la cathédrale Saint-Vincent de Mâcon, dont les tours datent de la première moitié du XI^e siècle²⁰⁷⁰. En Bourgogne, des clochers octogonaux influencés par celui de Cluny III existent à Saint-Marcel de Cluny, Loché, Clessé, La Charité-sur-Loire, et à la Roche-Saint-Cydroine (Yonne), par exemple.

La majorité des tours construites sur des églises à nef unique mesurent environ 6 m de haut²⁰⁷¹, mais certaines sont particulièrement basses – Saint-Bonnet-de-Cray (4,39 m), La Chapelle-sous-Dun (4,20 m) et Curbigny (3,20 m), alors que d'autres sont très hautes, Montceaux-l'Étoile (7,22 m), Vareilles (8,28 m) et Oyé (9,52 m). Fréquemment, les tours ont environ 4 m de côté. Cependant, certaines sont plus étroites, comme Montceaux-l'Étoile (3,45 m) et La Chapelle-sous-Dun (2,80 m), quand d'autres sont larges, comme Saint-Bonnet-de-Cray (5 m), Curbigny (5,14 m), Briant (5,45 m), et surtout Baugy (7 m). Certains clochers ont donc un aspect trapu, comme Saint-Bonnet-de-Cray et Curbigny, dont les tours sont basses et larges, ou Briant et Baugy dont les hauteurs sont moyennes, mais les côtés sont larges. Néanmoins, la majorité des clochers sont élancés, notamment ceux de Montceaux-l'Étoile, Vareilles et Oyé, mais aussi ceux de Saint-Julien-de-Cray, Trivy, Chambilly, Saint-Bonnet-des-Bruyères ou encore Baudemont.

Concernant les clochers édifiés sur des églises dont les nefs ont trois vaisseaux, leur largeur varie entre 5 et 8 m. En hauteur, les clochers de Bois-Sainte-Marie et Iguerande atteignent 6 m, ceux de Châteauneuf, Semur-en-Brionnais et Varenne-l'Arconce se dressent sur 8 m, celui de Saint-Laurent sur 11 m, quand celui d'Anzy-le-Duc dépasse 15 m. À côté de ces deux derniers clochers, d'une allure particulièrement élancée, celui d'Iguerande paraît trapu.

La largeur du clocher peut rester la même sur toute la hauteur de la tour (ex. Baugy, Saint-Bonnet-de-Cray, Briant, Curbigny), ou aller en diminuant, lorsque la souche est légèrement plus large que le niveau des baies (ex. Briennon, La Chapelle-sous-Dun, Aigueperse). Dans le cas des clochers à deux niveaux de baies, on observe qu'à Vareilles, la souche est plus large que les niveaux supérieurs qui, tous deux, gardent une même largeur, tandis qu'à

²⁰⁷⁰ Pour une description de ces tours, voir SAPIN 2006, p. 30.

²⁰⁷¹ Mesures prises dans-œuvre depuis la base du clocher jusqu'au sommet des murs soutenant la charpente. Les dimensions des clochers du Brionnais sont connues grâce aux relevés architecturaux effectués à l'initiative du C.E.P.

Montceaux-l'Étoile, la souche est plus large que le premier niveau, lui-même plus large que le second.

Au-dessus de la souche, les clochers présentent un ou deux niveaux de baies. Les clochers de la priurale d'Anzy-le-Duc, de Vareilles, et de Saint-Laurent-en-Brionnais se distinguent par la présence de trois niveaux. Mais l'établissement d'une typologie repose en premier lieu sur la forme des baies.

XIV.5.3. Essai de typologie

Les clochers des églises à nef unique sont majoritairement composés d'une souche, surmontée d'un niveau qui comporte une baie géminée par face. Parmi les 23 clochers d'églises à nef unique, 15 adoptent ce schéma, soit 65 %. Chacun des deux compartiments de la baie géminée est couvert par un arc en plein-cintre reposant, au centre, sur des colonnettes jumelées l'une derrière l'autre et, latéralement, sur une imposte. Ce type de baie est employé dans de nombreux clochers bourguignons dès la première moitié du XI^e siècle, comme en témoigne, par exemple, l'église de Chapaize (Saône-et-Loire)²⁰⁷². La formule peut être enrichie si l'on remplace les impostes latérales par des colonnettes, comme à Curbigny et Oyé. Un autre enrichissement consiste à doubler le rouleau des petits arcs, comme à Briant, Saint-Martin-la-Vallée, Curbigny et Oyé. Parmi les six clochers d'églises à nef unique qui n'adoptent pas ce schéma, trois possèdent deux baies géminées par face (Aigueperse, Baugy et Saint-Martin-du-Lac), tandis que les trois autres possèdent un niveau de baies supplémentaires qui peuvent être des baies simples, des baies géminées ou des triplets (Fleury-la-Montagne, Montceaux-l'Étoile et Vareilles).

Une plus grande diversité caractérise les clochers des grandes églises, qui tous adoptent des dispositions différentes. Les clochers d'Iguerande et de Saint-Germain-en-Brionnais ne possèdent qu'un niveau de baies, tandis que les autres en ont deux, ou même trois, comme

²⁰⁷² Denise Jalabert note la présence fréquente de baies géminées sur les clochers de Bourgogne (JALABERT 1968, p. 16).

la prieurale d'Anzy. Comme pour les clochers des églises à nef unique, les baies géminées sont très fréquentes : en fait, 87 % des clochers du Brionnais en possèdent²⁰⁷³.

Outre les dispositions qui viennent d'être évoquées, certains clochers présentent des particularités qui permettent d'esquisser une typologie.

XIV.5.3.1. Les baies géminées placées sous une arcade



Les baies géminées des clochers de la prieurale d'Anzy-le-Duc, de Montceaux-l'Étoile (fig. ci-contre) et de Baugy s'inscrivent chacune dans une arcade en plein-cintre. Cette dernière est en très faible relief, ce qui rappelle les constructions en moellons jouant sur de minces décalages de parement, comme sur la façade de Saint-Philibert de

Tournus ou le clocher de Sennecey²⁰⁷⁴. En outre, les clochers d'Anzy et Montceaux présentent une frise de petits arcs soulignant le pourtour de certains niveaux, à l'image du clocher de l'Eau-Bénite à Cluny III. Au troisième niveau de la tour d'Anzy, cette frise est enrichie par la superposition d'arcs de différentes tailles, et ce motif est repris au clocher d'Oyé (fig. 110).



Fig. 110 : Les clochers d'Anzy-le-Duc et Oyé.

L'arcature qui couronne le dernier niveau du clocher d'Anzy (à gauche) ressemble à celle des faces nord, sud et est du clocher d'Oyé (à droite).

²⁰⁷³ Les clochers qui font exception appartiennent aux églises de Bois-Sainte-Marie, Vareilles et Avrilly, et l'on ne sait pas comment se présentait l'étage des cloches à Jonzy.

²⁰⁷⁴ Tournus et Sennecey en Saône-et-Loire.

XIV.5.3.2. Accentuation du rythme vertical par des colonnes engagées

Sur chaque face des clochers de Varenne-l'Arconce et Vareilles, trois colonnes engagées s'élancent depuis le haut de la souche jusqu'à la corniche, unifiant ainsi les deux niveaux du clocher de Varenne, et les trois niveaux de celui de Vareilles²⁰⁷⁵ (annexe 101). Deux colonnes sont disposées latéralement, tandis que la troisième est au centre et passe entre les baies. Ce rythme vertical est compensé par une forte scansion des lignes horizontales. En effet, les moulures soulignant les niveaux et celles formant les archivolttes des baies dessinent des bandeaux continus qui font bague sur les supports et ne s'interrompent pas aux angles de la tour. On retrouve le principe des trois colonnes engagées sur le clocher de Saint-Laurent-en-Brionnais, avec une nuance : à chaque niveau les supports sont dotés de bases et de chapiteaux, tandis que dans les tours précédentes, les supports montent de fond. En outre, le clocher de Saint-Laurent ne présente pas de moulures filantes passant par les archivolttes. Ces trois clochers se distinguent aussi de la plupart des clochers brionnais par la forme de leurs baies, puisque seules les baies du dernier niveau des tours de Varenne-l'Arconce et de Saint-Laurent sont géminées, partout ailleurs il y a deux baies par face mais qui ne sont pas jumelées.

En Saône-et-Loire, il existe d'autres clochers dont les faces s'animent de trois colonnes engagées, à Rigny-sur-Arroux, Saint-Point, Paray-le-Monial (tour nord du porche) et Saint-Lazare d'Autun (tours du porche). En Beaujolais, on en rencontre à Vauxrenard, Beaujeu et Belleville-sur-Saône. Au sud-est de l'Allier, aux portes du Forez, le clocher de Châtel-Montagne présente lui aussi 3 colonnes engagées sur la hauteur de deux niveaux²⁰⁷⁶. Cependant, à Paray comme à Autun et Châtel-Montagne, les colonnes latérales sont placées dans les angles, tandis qu'en Brionnais, en Beaujolais et à Rigny, elles sont nettement engagées sur la face de la tour. Dans le Puy-de-Dôme, le clocher octogonal d'Issoire est percé sur chaque face d'une baie géminée, et chaque angle est marqué par une colonne. En outre, un cordon continu de billettes fait le tour du clocher en passant par les archivolttes et en faisant bague sur les supports. Ainsi, bien que ce clocher soit octogonal, certaines de ces dispositions rappellent fortement le clocher de Vareilles.

²⁰⁷⁵ Cette spécificité avait déjà été notée par Raymond Oursel (OURSSEL R. 1956, p. 63-64).

²⁰⁷⁶ La construction du clocher de Châtel-Montagne pourrait remonter au 1^{er} quart du XIII^e s. (PHALIP 2013, p. 59 ; GENERMONT, PRADEL 1938, p. 64).

XIV.5.3.3. Les clochers à double baies géminées

Les clochers d'Aigueperse et Saint-Martin-du-Lac ne possèdent qu'un niveau de baies, composé sur chaque face de deux baies géminées séparés par un pilastre. Le clocher d'Aigueperse se distingue par la présence de trois pilastres dressés sur toute la hauteur du niveau et disposés comme dans le type défini ci-dessus (à savoir deux pilastres placés de part et d'autre des baies, et un entre les baies). Ce genre de clocher est fréquent dans les vallées du Rhône et de la Saône : on trouvera des clochers du type d'Aigueperse à Beaujeu et Ouroux, et des clochers comparables à celui de Saint-Martin-du-Lac à Saint-Georges-de-Reneins, Taluyers, Ternay et à la basilique d'Ainay à Lyon ([annexe 102](#)).

XIV.5.3.4. Baies géminées avec voussure à plusieurs rouleaux

Un dernier groupe comprend les clochers de Saint-Bonnet-de-Cray, Châteauneuf, Saint-Julien-de-Cray et Semur-en-Brionnais. Leurs baies géminées possèdent des voussures à plusieurs rouleaux qui nécessitent la multiplication des colonnettes, tant au centre que sur les côtés. Le clocher de l'église de Belleville-sur-Saône répond au même schéma. Par ailleurs, les clochers de Semur et Saint-Julien ont en commun la présence, au premier niveau, d'une arcature aveugle portée par des pilastres cannelés et, au second niveau, de colonnes engagées encadrant les baies et sur lesquelles font bague les moulures filantes passant par les archivolttes. Cependant, si le clocher de Saint-Julien est nettement roman, celui de Semur est presque gothique en raison de la forme des baies du second niveau (arc brisé et profondeur de l'embrasement accueillant 6 colonnettes) et de la présence des colonnes chemisant les angles de l'octogone²⁰⁷⁷, des dispositions qui rappellent le clocher gothique de la prieurale romane de Saint-Menoux en Bourbonnais.

²⁰⁷⁷ Dans son étude des clochers romans bourguignons, Marcel Aubert observe que les clochers octogonaux « sont en général d'une époque assez avancée dans le XII^e siècle et même du début du XIII^e siècle [...]. Les plus anciens clochers à plan octogonal paraissent en effet être celui de Saint-Cydroine (Yonne) et les tours de la façade de l'ancienne cathédrale de Saint-Vincent de Mâcon » (AUBERT 1920, p. 41).

Conclusion du chapitre XIV

L'impression que donnaient déjà les plans des petites églises se renouvelle quand on considère leurs élévations : on est frappé par la constance des partis architecturaux retenus, leur clarté et leur rigueur. À l'extérieur, c'est essentiellement le traitement des portails et des clochers qui individualise chaque édifice, parfois en contraste marqué avec la sobriété du reste des élévations, à l'exemple de Chassenard, de Fleury-la-Montagne ou de Saint-Julien-de-Cray. Naturellement, à présenter des caractéristiques inédites, l'originalité d'un édifice ressortira davantage, comme à Saint-Nicolas de Marcigny, qui affiche ses très grandes dimensions et son portail encadré d'arcades aveugles, ou à Montceaux-Étoile, dont la nef est percée de baies clavées et épaulée de contreforts. Sans compter qu'à l'intérieur, ces deux dernières églises se distinguent également par leur nef voûtée.

En général, ce sont la travée sous clocher et l'abside qui constituent les deux espaces où se manifeste le mieux l'individualité de chacune de ces petites églises. Dans la travée, elle s'exprime par le couverture retenu, berceau ou coupole, et par la présence éventuelle d'arcades latérales. Pour ce dernier élément, les églises de Baugy et de Vauban font des choix atypiques : jeu de plusieurs arcades aveugles à Baugy, et supports en encorbellement à Vauban. Dans l'abside, l'originalité tient aux dispositions de l'arcature murale, quand il en existe une. Bien sûr, les parties orientales des églises de Saint-Bonnet-de-Cray, Dun et Saint-Laurent-en-Brionnais se distinguent par leur développement exceptionnel, et en l'absence d'archives, on aurait pu admettre qu'elles ouvraient sur une nef à 3 vaisseaux, quittant le parti d'une « petite église ».

En contraste avec les petites églises, plus constantes en plan et en élévation, nous retrouvons dans les grandes églises à propos des élévations la diversité que nous avons reconnue aux plans. C'est qu'au moins dans quelques sites, il est possible d'affirmer que l'architecture reflète la personnalité des divers commanditaires ou des diverses communautés occupant les lieux. Ainsi à Semur, l'élévation de la nef est conçue à l'imitation de Cluny III, ce qui permet à la famille seigneuriale, commanditaire du lieu, de rappeler qu'elle appartient à la descendance du prestigieux abbé de Cluny, saint Hugues. À Saint-Germain-en-Brionnais, la grande sobriété des élévations, abstraction faite de l'arcature des absides, reflète l'idéal de pauvreté des chanoines, mais peut être cette pauvreté se fit-elle

sentir plus rudement que prévu, ce qui expliquerait l'arrêt des travaux avant l'achèvement du bâtiment et leur reprise quelques décennies plus tard seulement, où la nef sera achevée et un clocher édifié, mais en avant de cette nef plutôt qu'à la croisée. À Varenne-l'Arconce, à la Trinité de Marcigny et à Charlieu, c'est l'appartenance à la communauté clunisienne qui transparaît dans les élévations : à Varenne, par le recours aux arcs et voûtes brisés, aux pilastres cannelés en façade et dans l'abside, et à l'arcature au revers de la façade ; à La Trinité de Marcigny, par la présence d'une avant-nef et peut-être d'autres éléments que la destruction du site nous empêche de reconnaître ; à Charlieu III, enfin, par l'adoption de l'avant-nef et de l'arcature au revers de la façade. Pour Charlieu I, la découverte en fouille de contreforts-colonnes, mais aussi de tourelles encadrant la façade et enserrant la travée de chœur à la jonction avec l'absidiole, et enfin la présence du petit appareil de pierres carrées suggèrent à Elizabeth Sunderland d'établir une relation avec les églises de Touraine. Elle avance même l'idée que les premiers moines qui s'installèrent à Charlieu pouvaient être originaires de cette région : ils l'auraient fuie en raison des invasions normandes et donc importé son architecture jusque dans notre sud bourguignon²⁰⁷⁸. Mais aucune source ne permet de vérifier la provenance des premiers moines de Charlieu, ni par conséquent l'hypothèse d'une influence de l'architecture tourangelle. En revanche, l'origine des moines de La Bénisson-Dieu est assurée : c'est bien l'abbaye de Cîteaux, ce que confirmeraient à elles seules les élévations de la nef. Au demeurant, il arrive que les relations entre l'architecture et les commanditaires n'aient pas le même caractère d'évidence, comme à l'église de Bois-Sainte-Marie, et il faut invoquer la libre circulation des influences – ce sera l'objet de la synthèse générale.

Une caractéristique réunit pourtant les élévations des grandes églises et celles de nombreuses petites, l'articulation de l'architecture par le recours notamment aux piles composées, aux colonnes engagées, aux arcs à double rouleaux et aux arcs doubleaux.

²⁰⁷⁸ SUNDERLAND 1971, p. 23-24.

Chapitre XV – De la carrière au chantier : la pierre et sa mise en œuvre

Si les chapitres consacrés à l'étude des plans et des élévations relèvent du champ de l'architecture et de l'esthétique, il convient d'aborder maintenant les techniques de construction et l'architectonique.

Un simple mur est le résultat d'une série d'actions nombreuses qui mobilisent un savoir-faire et des ressources financières, renvoient à des traditions constructives, et impliquent des choix à divers stades de son élaboration. La variété des maçonneries s'explique par la diversité des combinaisons possibles entre ces facteurs.

En partant de l'observation des murs des églises romanes, l'objectif de ce chapitre est de mettre en évidence les étapes de leur construction, depuis le choix de la roche utilisée jusqu'à celui des outils employés, en passant par le transport des blocs jusqu'au chantier. Aucune source textuelle n'apporte de réponse à ces questions. Il n'existe ni compte de construction, ni récit de chantier. Cette lacune peut être comblée par l'observation archéologique des parements, mais aussi par la maîtrise des techniques de construction et la connaissance du contexte géologique local. Autrement dit, l'analyse des matériaux de construction et de leur mise en œuvre nécessite la collaboration de divers spécialistes²⁰⁷⁹. Aussi souhaitons-nous souligner que le contenu de ce chapitre doit beaucoup au travail en partenariat avec le géologue Frédéric Gaudry et le tailleur de pierre Philippe Griot avec qui nous avons eu l'opportunité de partager des expériences de terrain et d'atelier²⁰⁸⁰.

²⁰⁷⁹ Sur cette question d'ordre méthodologique, voir REVEYRON 2000 a, p. 44-45.

²⁰⁸⁰ Frédéric Gaudry est géologue, ancien collaborateur externe du BRGM et professeur agrégé de SVT au lycée Rosa Parks de Neuville-sur-Saône. Il est un des auteurs de la carte géologique pour la feuille de Charolles. (DONZEAU *ET AL.* 2006). Philippe Griot est tailleur de pierre et sculpteur, il dirige l'association *Cluny*

XV.1. Identification des pierres employées dans les églises

Le prologue a montré que le Brionnais n'est pas une région naturelle, puisqu'il recouvre une aire géologique hétérogène²⁰⁸¹. Il en résulte une grande variété de roches disponibles, dont certaines particulièrement propices à la construction.

XV.1.1. Présentation du contexte géologique

La racine préceltique *cara*, qui renvoie à la pierre, est d'un usage très fréquent dans les noms de lieux du Brionnais, comme par exemple *Saint-Bonnet-de-Cray*, *Chérancre* ou *Chéri*²⁰⁸². Par conséquent, la toponymie témoigne de la nature pierreuse du sol, ce que confirme la lecture de la pile sédimentaire du territoire.

Imaginons le front de taille d'une carrière virtuelle qui recouperait toutes les couches géologiques présentes sur l'ensemble du Brionnais ([annexe 103](#)). De haut en bas, on trouverait d'abord une couche d'argiles à chailles, puis les calcaires marneux du Bathonien, ensuite les calcaires marneux du Bajocien supérieur avec de rares alternances de calcaires à entroques, puis les calcaires à entroques du Bajocien inférieur (ou Aaléno-Bajocien), ensuite les calcaires et marnes du Toarcien et du Pliensbachien, puis les calcaires bioclastiques du Sinémurien et les calcaires gréseux de l'Hettangien. On rencontrerait en dessous les grès fins du Rhétien, puis les couches de Trias argileux et gréseux, enfin les granites du socle varisque (ou hercynien). Chronologiquement, les chailles se sont formées entre la fin de l'ère Secondaire et le début de l'ère Tertiaire, tandis que les calcaires, les marnes et les grès appartiennent à l'ère Secondaire, et les granites à l'ère Primaire.

Cette succession de couches géologiques constitue une pile sédimentaire qui n'est pas uniformément présente sur l'ensemble du Brionnais. En effet, des failles ont bouleversé la structuration tectonique du territoire en provoquant des décalages ou des basculements des couches²⁰⁸³. Ainsi, au nord de l'Arconce et dans la vallée de la Loire, les recouvrements alluvionnaires et les sables du Bourbonnais du Tertiaire et du Quaternaire masquent les

Formations – La mémoire du Geste, et il est membre du programme de recherche « Chantiers de construction de l'Antiquité à la Révolution industrielle » dirigé par Anne Baud et Gérard Charpentier (MOM-Lyon 2).

²⁰⁸¹ Cf. *supra* Chapitre I.1. « Une région naturelle ? ».

²⁰⁸² Rossi 2009, p. 28-30, 309-310.

²⁰⁸³ DONZEAU ET AL. 2006, p. 100-102.

roches du Secondaire. Au contraire, sur une aire délimitée par Charolles au nord, Charlieu au sud, Iguerande à l'ouest et La Clayette à l'est, les terrains du Secondaire affleurent. Enfin, dans le tiers oriental du Brionnais, c'est le socle varisque des Monts du Charolais qui est à l'affleurement²⁰⁸⁴. Dans le détail, la distribution des terrains affleurant est encore plus complexe puisqu'au centre du Brionnais, suivant une diagonale allant d'Iguerande à Dyo, trois failles parallèles les unes aux autres ont créé une structure de quatre demi-grabens (annexe 104). Ainsi, sur des distances très courtes se succèdent une pile sédimentaire entière, puis les terrains du Secondaire, puis directement le socle varisque. Grâce à ces trois grandes failles, les affleurements de terrains sont donc réitérés, ce qui multiplie les surfaces situées dans des contextes géologiques particuliers : cette spécificité fait la richesse du Brionnais²⁰⁸⁵. Par conséquent, le territoire a offert aux bâtisseurs médiévaux une multitude de roches, parmi lesquelles ils ont opéré une sélection. En effet, ils ont utilisé en priorité les calcaires à entroques puis les grès du Rhétien et, plus ponctuellement, le granite et les chailles.

XV.1.2. Le calcaire à entroques

XV.1.2.1. Caractéristiques géologiques

Cette pierre est datée du Bajocien (Jurassique médian, de -170 à -165 millions d'années). Elle se caractérise par sa teinte ocre-jaune due à la présence d'oxydes de fer dans le ciment. Elle contient des entroques qui sont des articles de crinoïdes (équivalent du lys de mer actuel), de couleur blanc crème, montrant sur leur plan de clivage un reflet miroitant²⁰⁸⁶. Outre les entroques, d'autres échinodermes sont présents dans ce calcaire biodétritique, tels que des oursins et leurs radioles, des lophophoriens épibenthiques sessiles, des rynchonelles et des bryozoaires branchus. Toute cette faune s'est développée

²⁰⁸⁴ La situation du Brionnais sur trois terrains d'âge géologique différent a déjà été signalée au chapitre I.1. « Une région naturelle ? ».

²⁰⁸⁵ GAUDRY 2006, p. 74.

²⁰⁸⁶ GAUDRY 2006, p. 75 : les entroques sont « des articles de crinoïdes pouvant être assimilés aux briques de lego à symétrie pentaradiaire (c'est-à-dire d'ordre cinq et faisant partie du groupe des échinodermes), atteignant 1 cm et qui correspondent à un monocristal de calcite bioprécipitée. Après la mort de l'organisme, ces articles sont démantelés par l'agitation du milieu ». Voir aussi DONZEAU *ET AL.* 2006, p. 86-87, 119 ; BOUILLER *ET AL.* 1990, p. 17-18 ; ARENE *ET AL.* 1977, p. 24-26.

en milieu récifal et sous un climat tropical. Alors que le sédiment était encore meuble, les courants brassèrent ces débris et effectuèrent un tri granulométrique ; par conséquent, le calcaire à entroques est une roche homogène et compacte ([annexe 105](#)).

XV.1.2.2. Comportement à la mise en œuvre

Le calcaire à entroques est tendre et se prête donc parfaitement à la taille ([annexe 106](#)). En outre, sa structure compacte autorise une finition soignée, notamment pour la réalisation de sculpture. Cependant, au sein d'une même carrière, la qualité des bancs peut varier, mais cela est vrai pour toutes les roches. Par exemple, si une strate présente une faible quantité d'entroques (calcaire dit bioclastique), la pierre est de moins bonne qualité : elle se fracture en petits morceaux et a tendance à se desquamer. En fait, plus que la dureté, c'est la structure de la pierre – son grain – qui est déterminante dans la finesse du parement obtenu et dans la bonne tenue d'arêtes du bloc. Par conséquent, si un bloc de grès (pierre dure) et un bloc de calcaire à entroques (pierre tendre) ont tous deux un grain fin et serré, la pierre de taille obtenue sera identique. En revanche, la durée d'exécution sera plus longue pour le bloc de grès : un travail plus long n'est pas forcément plus complexe techniquement, mais il est plus fatigant physiquement et il use davantage l'outil. À l'inverse, deux blocs de calcaire à entroques issus de deux carrières distinctes peuvent présenter un grain différent et avoir, de fait, un comportement différent à la taille. Mis en œuvre dans les murs, le calcaire à entroques peut présenter une bonne résistance au temps et au gel. Pourtant, on observe que certains éléments sculptés exposés aux intempéries (par ex. les tympanes) se dégradent : ils subissent érosion et exfoliation. Le phénomène est rapide comme l'atteste la comparaison entre des photographies prises dans les années 1970 des portails de Montceaux-l'Étoile et Semur-en-Brionnais et leur état actuel²⁰⁸⁷. Finalement, les géologues observent que suivant les carrières, ou même d'un banc à l'autre, le calcaire à entroques peut évoluer très rapidement dans ses caractéristiques internes et notamment dans son comportement au gel.

²⁰⁸⁷ Constat fait par Juliette Rollier à Montceaux-l'Étoile (ROLLIER J. 2007) et par les restaurateurs des Ateliers Mérindol à Semur (DRAC Bourgogne – MH – Rapport d'étude en vue de la restauration du portail ouest, 2003).

XV.1.2.3. Moyens d'identification dans le mur

La couleur jaune est l'indice le plus simple pour identifier ce calcaire. Toutefois, il convient d'être vigilant car des variantes sont possibles. En effet, après la taille, les blocs peuvent prendre une patine grise. Par ailleurs, certains bancs présentent un taux élevé d'oxydes de fer qui leur donne une teinte rouge brique, comme à la carrière du Mont, sur la commune d'Anzy-le-Duc²⁰⁸⁸. Enfin, les blocs peuvent contenir plus de lamellibranches que de crinoïdes et, par conséquent, être presque blancs. Ce calcaire pauvre en crinoïdes est dit bioclastique, et il correspond à de petites variations latérales de faciès du calcaire à entroques qui, selon les courants, peut avoir concentré plus ou moins d'entroques.

XV.1.2.4. Utilisation dans les églises du Brionnais

Le calcaire à entroques a servi à la construction de près de 70 % des églises conservées en élévation²⁰⁸⁹ (annexe 107). Dans la majorité des édifices, les blocs sont très jaunes donc riches en entroques. Toutefois, le calcaire bioclastique est abondamment utilisé dans les murs de l'église de Saint-Martin-de-Lixy et, plus ponctuellement, à Saint-Julien-de-Cray.

Le calcaire rouge de la carrière du Mont à Anzy-le-Duc est utilisé à la prieurale, mais aussi à Chassenard, sur la souche du clocher de Montceaux-l'Étoile, à l'église de Versaugues, et sur les claveaux des baies de l'église de Bois-Sainte-Marie. Au chevet de Versaugues, les blocs rouges sont épars sur l'élévation. Par conséquent, on peut émettre l'hypothèse qu'ils étaient jaunes lors de l'extraction, et qu'ils sont devenus rouges après la pose, en s'oxydant, révélant ainsi qu'ils provenaient d'une couche riche en fer. Cependant, à Montceaux-l'Étoile et Bois-Sainte-Marie, on a transformé une contrainte – un approvisionnement en blocs rouges – en élément esthétique, ce qui tendrait à prouver que les blocs étaient rouges avant

²⁰⁸⁸ Ce phénomène a été observé par Pierre Rat (RAT 1989) ainsi que par les géologues du BRGM (DONZEAU *ET AL.* 2006, p. 151 évoquent des « surfaces durcies ferruginisées » ; GAUDRY 2006, p. 77-78). En Autunois, le calcaire à entroques dit de Pouillenay possède lui aussi cette teinte rouge particulière (BLARY *ET AL.* 2008, p. 19-24).

²⁰⁸⁹ Le calcaire à entroques est la roche dominante dans 32 églises parmi les 46 conservées en élévation. Ce nombre de 46 n'englobe pas les églises trop partiellement conservées (l'église paroissiale d'Anzy-le-Duc, les chapelles mariales de Charlieu et Marcigny, et l'abbatiale de la Trinité à Marcigny). En revanche, il prend en compte l'église de Meulin dont la datation n'est pas assurée, mais qui représente un exemple de construction en granite.

la pose. Les bancs de calcaire rouge constituent un effet de site, qui pourrait se révéler être un marqueur chronologique.

XV.1.2.5. Recours ponctuel à d'autres calcaires

Le recours à des calcaires autres que ceux du Bajocien inférieur est limité. Ainsi, seule l'église de Bois-Sainte-Marie est bâtie en calcaire à entroques du Bajocien supérieur. Cette roche blanche s'est formée dans un contexte plus marneux que les calcaires précédents, mais elle présente les mêmes qualités de taille et de sculpture. En revanche, il n'en existe qu'un seul affleurement en Brionnais, à Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie²⁰⁹⁰.

Des calcaires coquilliers rouges du Bajocien inférieur sont utilisés à l'église de Briant, bien qu'aucun gisement ne soit identifié. Ces calcaires bioclastiques, tendres, et à l'aspect rugueux et troué, renferment des coquilles fossiles. Leur teinte rouge indique un matériau riche en oxyde de fer.

Des calcaires marneux du Bajocien entrent dans la composition des murs des églises de Saint-Martin-la-Vallée et Saint-Martin-du-Lac, et de la base du donjon de Semur-en-Brionnais. L'utilisation conjointe, dans ces trois sites, du calcaire à entroques et du calcaire marneux s'explique par le fait qu'à l'ouverture d'une carrière, les carriers extrayaient d'abord le calcaire marneux avant d'atteindre les bancs de calcaire à entroques. Le calcaire marneux est une roche tendre qui se taille facilement. En revanche, il est plus gélif que le calcaire à entroques car il contient de l'argile le rendant impur et fragile²⁰⁹¹. Par conséquent, il constitue un bon matériau au moment de la construction, mais il s'altère plus rapidement dans le temps. Son caractère friable fait qu'il se prête peu à la sculpture.

Des calcaires de l'Hettangien sont identifiables dans les églises de Vauban, Briant, Saint-Laurent-en-Brionnais et Saint-Maurice-lès-Châteauneuf. Ils se sont formés à des époques beaucoup plus anciennes que les autres calcaires. Ils sont moins argileux que les calcaires du Toarcien, donc plus solides et moins gélifs. Ils affleurent de façon très sporadique, avec des

²⁰⁹⁰ DONZEAU *ET AL.* 2006, p. 87-88.

²⁰⁹¹ BOUILLER *ET AL.* 1990, p. 18, 32 ; DONZEAU *ET AL.* 2006, p. 87, 119, 152 ; ARENE *ET AL.* 1977, p. 26.

faciès très différents selon les endroits, ce qui semble traduire un mode de dépôt lacunaire et discontinu²⁰⁹².

Pour conclure sur ce point, des gisements moins nombreux ou des propriétés physiques moins avantageuses expliquent l'usage plus discret de certains calcaires par rapport à ceux du Bajocien inférieur.

XV.1.3. Le grès

XV.1.3.1. Caractéristiques géologiques

Les grès sont des roches sédimentaires détritiques provenant de la consolidation d'un sable quartzueux par un ciment naturel ([annexe 106](#)). Ces sédiments se sont déposés à des époques beaucoup plus anciennes que les calcaires du Bajocien évoqués précédemment. Dans la colonne stratigraphique, les grès appartiennent au Trias (entre -250 et -200 millions d'années) : la couche la plus basse est appelée Trias gréseux (-250 à -245 Ma), la couche intermédiaire est le Trias argileux, et la couche supérieure est formée par les grès du Rhétien (-205 à -200 Ma). Ces derniers sont des grès fins, blonds, feldspathiques, et à dragées de quartz.

XV.1.3.2. Comportement à la mise en œuvre

Le quartz, principal minéral du grès, est nettement plus dur que la calcite qui entre dans la composition du calcaire²⁰⁹³. Par conséquent, l'obtention d'une même pierre de taille demandera un temps de travail supplémentaire pour le bloc de grès. En revanche, la production de moellons peut être plus rapide avec des pierres dures. En effet, elles sont souvent vives c'est-à-dire que sous l'action du têtou ou de la chasse, elles éclatent violemment et suivant une cassure nette. Cela est dû au fil de la pierre, autrement dit à l'existence de microfissures parallèles très discrètes.

²⁰⁹² DONZEAU *ET AL.* 2006, p. 74.

²⁰⁹³ Le quartz a une dureté de 7 sur l'échelle de Mohs qui contient 10 niveaux, tandis que la calcite a une dureté de 3. Sur ces questions, voir GAUDRY 2006, p. 77, mais aussi DONZEAU *ET AL.* 2006, p. 69-71, 138 ; ARENE *ET AL.* 1977, p. 19-21.

La structure grenue et vacuolaire du grès empêche l'obtention par le tailleur d'un fini lisse, poli : la surface obtenue est rugueuse, ce qui convient peu aux sculptures et aux moulures. Les grès du Trias et du Rhétien n'ont pas exactement le même comportement à la mise en œuvre. En effet, les premiers sont plus grossiers et plus durs à travailler que les seconds, mais ils sont moins gélifs²⁰⁹⁴.

XV.1.3.3. Moyens d'identification dans le mur

La teinte des blocs varie du gris au marron soutenu. Souvent, la face en parement présente des arêtes moins nettes qu'avec du calcaire à entroques ; les angles, en particulier, sont plus arrondis. En outre, les traces d'outils sont fréquemment indécélables. Enfin, la sculpture n'atteint pas la finesse, la précision et le relief obtenus avec le calcaire à entroques. Là aussi, les formes sont plus rondes (fig. 111).



Fig. 111 : Tympan en grès de Varenne-l'Arconce et tympan en calcaire à entroques de Montceaux-l'Étoile

XV.1.3.4. Utilisation dans les églises du Brionnais

Neuf églises sont bâties en grès soit 19,5 % des églises conservées en élévation ([annexe 107](#)). Si les églises de Saint-Germain-en-Brionnais et Varenne-l'Arconce sont intégralement construites dans ce matériau, en revanche, les autres ont fréquemment recours au calcaire à entroques pour les éléments sculptés. Par exemple, les bases et les

²⁰⁹⁴ DONZEAU ET AL. 2006, p. 138 ; ARENE ET AL. 1977, p. 15-19.

chapiteaux de la croisée de Saint-Laurent-en-Brionnais sont en calcaire à entroques, tandis que le reste de l'édifice est en grès. Un constat similaire peut être fait pour les supports appartenant aux arcatures des absides de Curbigny et La Chapelle-sous-Dun, ou encore pour les chapiteaux du chœur de Vauban. À l'inverse, à Trivy, les chapiteaux de l'abside sont en grès et c'est dans le plein des murs que quelques blocs de calcaire à entroques se mêlent au grès et au granite.

Finalement, le grès n'apparaît pas comme un matériau de second choix par rapport au calcaire à entroques. En effet, là où ce matériau était disponible, les bâtisseurs l'ont volontiers choisi, y compris lorsqu'une carrière de calcaire à entroques existait à proximité, comme c'est le cas à Saint-Laurent-en-Brionnais ou à La Chapelle-sous-Dun. À Vauban, les maçons tirent profit des grands modules qu'offre le grès en les utilisant pour monter les contreforts et créer de puissantes assises de chaînage dans le plein des murs bâtis en chailles et calcaire de l'Hettangien. De la même manière à Ozolles, une grande dalle de grès forme le linteau et le tympan du portail. Cet exemple montre qu'un atout technique peut aussi se révéler un atout esthétique. D'ailleurs, à Curbigny, on joue sur la polychromie des matériaux en utilisant alternativement des claveaux sombres de grès et des claveaux clairs de calcaire à entroques dans le montage des arcades du transept.

Enfin, l'église de La Chapelle-sous-Dun témoigne du fait que les bâtisseurs connaissaient les propriétés des différents types de grès et en faisaient une utilisation raisonnée. Dans cet édifice, en effet, les grès du Trias, durs et grossiers, sont utilisés pour le plein des murs, tandis que les grès du Rhétien, plus malléables, entrent dans la composition des arcades de la croisée du transept.

XV.1.4. Le granite

XV.1.4.1. Caractéristiques géologiques

Les granites sont des roches cristallines plutoniques ([annexe 106](#)). Ils sont formés essentiellement de quartz (incolore ou blanc), de feldspaths (blancs ou roses) et de micas (muscovite grise, biotite noire). Leur teinte est déterminée par la plus ou moins grande teneur en ces différents éléments.

XV.1.4.2. Comportement à la mise en œuvre

Les granites étant des roches fermes, ils ne supportent qu'une taille sommaire, limitée à une régularisation des faces. Leur dureté les rend difficiles à travailler, avec comme conséquence une usure rapide des outils. Ces paramètres augmentent la durée et le coût des travaux. En outre, le granite est équiant, c'est-à-dire sans orientation préférentielle, contrairement aux grès et aux calcaires, et par conséquent il se prête plus difficilement au débit en moellons. Enfin, la structure grenue des granites les rend impropres à la sculpture. En somme, ce matériau présente beaucoup d'inconvénients.

XV.1.4.3. Moyens d'identification dans le mur

Le granite est généralement grisâtre, mais il prend une teinte rouge à l'église de Dun. Les minéraux de quartz, feldspath et mica sont visibles à l'œil nu, ce qui se vérifie particulièrement bien à l'église de Meulin. Les blocs présentent d'assez forts modules auxquels on donne la forme d'un parallélépipède rectangle, mais les arêtes de la face en parement ne sont pas complètement rectilignes et, comme pour le grès, les angles sont arrondis. Les blocs ne portent pas trace de l'usage du taillant, mais des coups d'outils plus grossiers.

XV.1.4.4. Utilisation dans les églises du Brionnais

Seules 5 églises sont construites en granite, soit 11 % des églises conservées en élévation ([annexe 107](#)). Les églises d'Aigueperse, Saint-Igny-de-Vers et Dun adoptent ce matériau pour le plein des murs, tout en recourant au calcaire à entroques pour les éléments structurels ou sculptés (encadrement des baies, arcades, supports). En revanche, à Meulin, le granite est utilisé à la fois pour les maçonneries et l'encadrement des baies. Le même constat pourrait sans doute être fait à Saint-Forgeux-Lespinnasse où le clocher et la baie de l'abside sont en granite, mais l'enduit empêche une plus large analyse. La difficulté à tailler cette roche explique que les églises de Bois-Sainte-Marie, Mussy-sous-Dun et Saint-Léger-sous-la-Bussière, bien qu'édifiées sur un sol en granite, soient construites

en calcaire à entroques. Naturellement, ce refus du matériau local ne s'observe pas pour le grès et le calcaire à entroques.

XV.1.5. Les chailles

XV.1.5.1. Caractéristiques géologiques

Les chailles sont des accidents siliceux que l'on trouve dans des calcaires marins²⁰⁹⁵. Elles se forment généralement par circulation d'une eau hydrothermale chargée en silice, laquelle se dépose dans la roche hôte : c'est le gisement primaire. Ensuite, l'altération par les eaux météoriques dissout le calcaire, et les chailles inaltérables s'accumulent dans les sols résiduels : c'est le gisement secondaire.

XV.1.5.2. Comportement à la mise en œuvre

Cette pierre froide est totalement impropre à la taille et ne permet de réaliser que des moellons éclatés ([annexe 106](#)). C'est une roche à clivages anarchiques sur laquelle l'outil provoque des cassures conchoïdales, c'est-à-dire nettes et brillantes, dont la surface dessine une courbe concave ou convexe. La réalisation d'un mur en chailles requiert une grande dextérité de la part du maçon pour assurer la stabilité d'un empilement de blocs irréguliers. Si le matériau est économique en termes d'approvisionnement, il l'est moins à la mise en œuvre, puisque le montage nécessite une grande quantité de mortier donc un temps de séchage supérieur à un appareil de moellons ou de pierres de taille²⁰⁹⁶.

XV.1.5.3. Moyens d'identification dans le mur

À la vue, les chailles se caractérisent par leur teinte brune, se différenciant des silex par leur cassure mate non translucide, et l'absence de patine par manque de limite tranchée avec le calcaire. Dans les constructions, les chailles se reconnaissent à leurs formes très irrégulières puisqu'elles ne tolèrent pas l'outil du tailleur.

²⁰⁹⁵ FOUCAULT, RAOULT 2000, p. 66 ; DONZEAU *ET AL.* 2006, p. 18-19, 88-90, 120 ; BOUILLER *ET AL.* 1990, p. 26.

²⁰⁹⁶ Sur ces questions du rapport entre le temps de montage et le temps de séchage, voir Daniel Prigent dans VERGNOLLE, BULLY 2012, p. 200.

XV.1.5.4. Utilisation dans les églises du Brionnais

Les chailles ne sont jamais le matériau principal d'une église. L'édifice qui en fait un usage le plus abondant est Saint-Martin-la-Vallée où le clocher et son absidiole sont intégralement édifiés dans ce matériau (annexe 107). Dans d'autres églises, comme Vauban, Fleury-la-Montagne, Jonzy ou Saint-Laurent-en-Brionnais, elles sont mêlées à d'autres matériaux pour former le plein des murs. Elles constituent aujourd'hui un matériau de construction dont la vue est familière, car elles forment la plupart des murets clôturant les prés d'embouche. Aussi peut-il paraître surprenant qu'elles aient été si peu employées au Moyen Âge, mais peut-être entrent-elles dans la composition de la fourrure des maçonneries dont l'observation est impossible.

À l'instar des chailles, d'autres matériaux ont été négligés par les bâtisseurs, mais pour des motifs qui se devinent aisément. Par exemple, les calcaires marneux sont trop fragiles, de même que les schistes cartons du Toarcien²⁰⁹⁷. Quant aux calcaires du Toarcien et du Domérien, ils se présentent en couches trop minces²⁰⁹⁸. Le basalte, dont des pointements sont identifiables à Dyo (Le Mans) et Baugy (Argues), n'est trouvé qu'en pierres volantes, et il est trop peu abondant. Le calcaire à gryphées du Sinémurien, quant à lui, est compliqué à travailler car il est affecté par de très nombreuses fissures, *poils* et autres *grains de sel* qui le fragilisent²⁰⁹⁹. Toutefois, il a pu être utilisé pour les dalles de sol, bien que les réfections ne permettent pas de l'affirmer²¹⁰⁰, ou comme pierre à chaux, puisque des fours ont été identifiés sur le cours de la Semence, à Vendennes-les-Charolles, ainsi qu'à Baudemont, Pouilly-sous-Charlieu et Saint-Nizier-sous-Charlieu²¹⁰¹. Les hommes du Moyen Âge avaient-ils pressenti que les meilleures herbages pour l'engraissement des animaux poussaient sur les sols en calcaire à gryphées qu'ils ne l'utilisèrent pas pour la construction ?

²⁰⁹⁷ On relève l'emploi de calcaire marneux du Toarcien dans l'église de Fleury-la-Montagne, en association avec d'autres roches ; de même à Briant, les marnes calcaires du Carixien sont utilisées conjointement à d'autres calcaires.

²⁰⁹⁸ On identifie du calcaire à crinoïdes du Domérien supérieur (ou banc de roc) à l'église de Fleury-la-Montagne

²⁰⁹⁹ Les termes *poils* et *grains de sel* appartiennent au vocabulaire des tailleurs de pierre bourguignons. Les poils sont des fissures qui entraînent des casses partielles au moment de la taille. Le tailleur de pierre détecte leur présence en faisant sonner la pierre, laquelle ne sonnera pas clair. Le grain de sel est une veine très mince de calcite, et sa brillance lui donne l'apparence du gros sel. Il est difficile à détecter même en faisant sonner la pierre. Au fil de la taille et des chocs, la pierre se fend suivant cette fissure. Poils et grains de sel ne sont pas propres au calcaire à gryphées mais se retrouvent dans tous les calcaires durs.

²¹⁰⁰ Quelques moellons taillés dans ce calcaire s'observent à l'abside de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

²¹⁰¹ DONZEAU ET AL. 2006, p. 138-139 ; BOUILLER ET AL. 1990, p. 32.

Par ailleurs, il est envisageable que certaines de ces roches délaissées par les bâtisseurs aient présenté des caractéristiques physiques indésirables qui les rendaient facilement altérables, telles que l'absence de résistance au gel. Une autre hypothèse est que le fil de certaines roches – c'est-à-dire la façon dont elles se débitent naturellement – faisait que les blocs obtenus étaient difformes, et par conséquent non empilables. Face à la richesse géologique du Brionnais, les artisans du Moyen Âge ont donc opéré une forte sélection pour ne retenir que quelques pierres à bâtir.

Pour notre étude, l'identification des pierres en œuvre n'est qu'une première étape de l'analyse. Elle doit s'accompagner de la localisation des sites d'extraction sans quoi une partie de la logique ayant présidé aux choix des roches nous échapperait.

XV.2. Identification des carrières

L'emplacement des carrières est indiqué sur les cartes géologiques de la France au 1/50 000^e, éditées par le BRGM ([annexe 108](#)). Toutefois, si les feuilles de Charolles et Charlieu recensent les carrières en activité et celles abandonnées, en revanche, la feuille de Cluny ne répertorie que les premières, ce qui est nettement moins utile pour notre recherche. Le recensement des carrières abandonnées ne prétend pas à l'exhaustivité. En effet, déceler dans le paysage les anciens sites d'extraction est délicat, car les fronts de taille ont souvent été érodés ou arasés, voire remblayés puis recolonisés par la végétation et, parfois, il est difficile de déterminer si le front d'une falaise est d'origine naturelle ou anthropique. Plus les cicatrices de carrière sont anciennes et plus elles sont fondues dans le paysage, ce qui est le cas des carrières médiévales. Par ailleurs, certains gisements ont complètement disparu, comme c'est le cas à Briant, où les géologues supposent l'existence par le passé d'un gisement de calcaire coquillier ayant fourni des blocs pour la construction de l'église. Malgré ces inévitables lacunes, la quête des carrières fermées fait apparaître de véritables foyers où, sur un périmètre restreint, se concentraient plusieurs carrières. Finalement, les auteurs des feuilles de Charolles et Charlieu ont réussi à localiser les grands sites d'extractions anciens, bien que des carrières isolées aient pu leur échapper.

XV.2.1. Extraction du calcaire à entroques

Le calcaire à entroques, la roche la plus utilisée dans la construction, offre paradoxalement des surfaces affleurantes morcelées et de faibles extensions. Les carrières repérées par les géologues se situent sur les gisements les plus étendus (secteurs d'Iguerande, de Semur et de Saint-Denis-de-Cabanne). Toutefois, il ne faut pas exclure une exploitation des petits gisements. En effet, si, au XIX^e siècle, la Révolution industrielle et l'usage des explosifs transforment considérablement les méthodes d'extraction et privilégient les grands affleurements pour une rentabilité maximum, les périodes précédentes, au contraire, privilégiaient la ressource la plus proche et la plus simple à extraire. En outre, l'absence de carrière sur certains gisements s'explique par la très faible puissance des bancs dont il est impossible d'extraire des pierres de construction, comme par exemple à La Perrière, au nord de Saint-Christophe-en-Brionnais, ou à Chevagny, à l'ouest de Saint-Julien-de-Civry²¹⁰².

Six pôles d'approvisionnement en calcaire à entroques peuvent être répertoriés en Brionnais :

1. L'axe « Marcigny – Semur » regroupe cinq carrières aux lieux-dits La Baisse à Marcigny, et Corneloup, Les Barras, le Bourg et La Vallée à Semur-en-Brionnais.
2. L'axe « Iguerande – Briennon » compte quatorze carrières, dont sept à Iguerande entre le bourg et le lieu-dit La Rivière, et une au Poyet sur la commune de Saint-Pierre-la-Noaille. Les six autres sont sur la rive gauche de la Loire : deux à Iguerande Outre-Loire, et quatre à La Grange Blanche sur la commune de Briennon.
3. L'axe « Saint-Maurice-lès-Châteauneuf – Saint-Denis-de-Cabanne » regroupe quinze carrières, dont quatre à Saint-Maurice aux lieux-dits Les Carrières et Chéri, six sur la commune de Saint-Edmond, aux lieux-dits Baligand et Le Charme, une au Montaguët à Saint-Martin-de-Lixy, et quatre à Saint-Denis-de-Cabanne, au lieu-dit Les Carrières.
4. L'axe « Vareilles – Saint-Laurent-en-Brionnais » est composé de trois carrières au Crot Cornet sur Vareilles, aux Places sur Saint-Laurent, et à La Boudure sur Baudemont.
5. À Anzy-le-Duc, une carrière est située au Mont.
6. Oyé abrite la carrière de La Perrière.

²¹⁰² GAUDRY 2006, p. 75.

Au XVIII^e siècle, les carrières d'Iguerande étaient encore actives, ainsi qu'en témoignent l'abbé Courtépée – « La pierre d'Iguerande est la plus estimée, la plus dure, et propre à recevoir le poli » – et Alléon Dulac :

« À Yguerande, qui est à quelques lieues de Roanne, et sur la Loire, on trouve de la pierre de taille jaune et assez tendre ; elle est d'un assez bel appareil ; mais il faut avoir l'attention de la poser sur son lit de carrière, autrement elle serait sujette à se déliter ; elle craint un peu les effets de la gelée. Cette pierre est calcaire, et l'on en fait de la chaux dont on se sert à Roanne »²¹⁰³.

En outre, au temps d'Alléon Dulac, on exploite encore une partie des carrières de Saint-Denis-de-Cabanne qu'il décrit en ces termes²¹⁰⁴ :

« L'on trouve une carrière à Saint-Denis-de-Cabanes, village dans le Lyonnais, situé sur les frontières du Mâconnais, à une demi-lieue au dessus de Charlieu. La pierre que l'on en tire peut être regardée comme la meilleure pierre de taille de nos trois Provinces [Lyonnais, Beaujolais, Forez], après celle d'Anse et de Saint-Fortunat.

Le front de cette carrière a un quart de lieue d'étendue de l'ouest à l'est, son exposition est au midi. Le coteau, sur lequel elle est située, est fort élevé ; il est pendant sur un vallon, le long duquel coule le ruisseau de Botoret, qui se réunit, un peu au dessous de la carrière, à la rivière de Sornin, laquelle passe à Charlieu, et se jette dans la Loire une lieue plus bas.

Comme la pierre de cette carrière ne s'emploie qu'aux environs et à Roanne, il s'en faut bien que toute l'étendue de son front soit actuellement en exploitation ; mais il est aisé de reconnoître qu'on en a tiré de la pierre tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, moins par préférence pour quelque endroit particulier, que pour aller au plus commode et au plus près.

On trouve à la superficie une couche de terre grasse et très fertile [...], suivie d'une autre couche de bousin ou de pierre imparfaite, [...] immédiatement après vient le moilon, par bancs souvent interrompus [...]. Enfin à cinquante ou soixante pieds en contre-bas [environ 16 à 19 m], l'on rencontre la pierre de taille par bancs presque parallèles, plus ou moins suivis, posés immédiatement les uns sur les autres, à peu près horizontaux, ayant seulement une légère inclinaison de l'est à l'ouest.

Ces bancs ont depuis six jusqu'à quinze, et même dix-huit pouces d'épaisseur [16,2 cm ; 40,5 cm ; 48,6 cm]. Les premiers sont, comme dans toutes les carrières, d'une qualité inférieure à ceux de dessous. Ceux-ci ne sont pas sujets à la gelée comme les autres ; et il est à présumer que si l'on ne craignoit pas la dépense, et qu'on fouillât à une profondeur plus considérable, l'on trouveroit des bancs d'un très bel appareil, et d'une qualité encore plus parfaite.

Cette pierre est médiocrement dure à la taille, et l'on y rencontre rarement des nœuds, ou des espèces de cailloux, que les ouvriers craignent de trouver sous leurs outils. Elle est peu filardeuse, de sorte que l'on peut en tirer des quartiers de quinze à dix-huit pieds de longueur [environ 5 à 6 m], et même de plus considérables. Cette

²¹⁰³ COURTEPEE, BEGUILLET 1967, p. 80 (1^e éd. 1778) ; DULAC 1975, t. 2, p. 167 (1^e éd. 1765).

²¹⁰⁴ DULAC 1975, t. 2, p. 149-152 (1^e éd. 1765). Nous remercions Philippe Griot d'avoir porté les écrits d'Alléon Dulac à notre connaissance.

pierre a l'avantage de se tailler facilement et avec propreté. On peut l'employer à la sculpture, quoiqu'elle n'ait pas le grain si serré ni si fin que la pierre d'Anse. Elle est un peu jaunâtre d'abord, mais plus on descend, plus elle est blanche. Cette pierre est calcaire, aussi l'emploie-t-on dans les environs à faire de la chaux. Elle est formée par des débris de coquillage encore aisés à reconnoître à la simple vue. L'on y rencontre même fréquemment des coquillages entiers de la classe des bivalves, pétrifiés dans le corps de la pierre, et qui ne la rendent pas plus difficile à tailler, comme il arrive souvent dans les autres carrières.

Cette pierre a besoin d'être posée sur son lit de carrière, sans quoi elle se délitérait.

Il y a toute apparence que dans le coteau opposé, au-delà du vallon, et au dessous des villages de Saint-Denis-de-Cabanès et de Maizilly, l'on trouveroit de la pierre de la même qualité, puisqu'on en tire du moilon pour faire de la chaux ».

Cette description du calcaire à entroques est saisissante de précision quand on pense que la géologie ne se constituera comme science qu'une quarantaine d'années après la parution de l'ouvrage²¹⁰⁵. La conversion des mesures données par Alléon Dulac en unité actuelle est frappante : des fronts de taille de plus de 15 m de haut et des bancs de 40 à 50 cm d'épaisseur, autrement dit des dimensions exceptionnelles à l'échelle de la Bourgogne méridionale. Il convient de préciser qu'en Brionnais, comme dans toute la Saône-et-Loire, on ne pratique pas l'exploitation souterraine, un procédé qui ne semble guère avoir concerné que la carrière de La Lie. La pierre est extraite par levage des bancs, en exploitant les failles naturelles verticales. Il n'existe que deux exceptions dans le département : la carrière de La Lie, à nouveau, et celle de Saint-Boil qui privilégie une exploitation modulaire par carroyage, entailles et détachement aux coins.

XV.2.2. Extraction du grès

Les carrières de grès Rhétien identifiées sont moins nombreuses que celles de calcaire à entroques. On en compte deux à Varenne-l'Arconce, aux lieux-dits Les Haies et Les Crots de Perche, et une à Saint-Christophe-en-Brionnais, au Bois Bouton. Le grès affleure également sur une large zone couvrant Saint-Symphorien-des-Bois, Amanzé et Saint-Germain-en-Brionnais, où on dénombre trois carrières : une aux Teurots à Amanzé, et deux à Saint-Symphorien-des-Bois, aux lieux-dits La Place Velot et Saint-Georges. La carrière du

²¹⁰⁵ Alléon Dulac (1723-1788) fut avocat, puis directeur de la poste et entreposeur des tabacs à Saint-Étienne, c'est sur ses temps de loisirs qu'il devenait un naturaliste, rassemblant sur le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais une documentation importante (DULAC 1975, Préface).

Fragne à Oyé était une carrière souterraine, unique exemple de ce type identifié en Brionnais²¹⁰⁶ ; les carriers ont probablement opté pour ce mode d'exploitation afin de trouver une couche tendre à racler pour extraire du sable, et non pas des blocs de construction.

Les grès du Trias affleurent sur des surfaces plus restreintes que les grès du Rhétien²¹⁰⁷. Un long secteur d'affleurement relie Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie à Marcilly-la-Gueurce, où une carrière a été identifiée à La Tour. Aucune autre carrière n'a été repérée bien que des affleurements existent à Saint-Symphorien-des-Bois (lieu-dit Baubigny) et Ozolles.

XV.2.3. Extraction du granite

Six pôles d'extraction du granite sont identifiables entre Dyo, au nord, et Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, au sud :

1. Le pôle de Dyo comprend trois carrières à Dyo même, aux lieux-dits Les Delaines, Les Révillet et Le Charne, auxquelles il faut ajouter la carrière du Gros Bois à Changy et une carrière située près du bourg de Saint-Germain-en-Brionnais.
2. Une carrière est située près du Bois de Drée à Curbigny.
3. L'axe « Vareilles – Saint-Laurent-en-Brionnais » regroupe quatre carrières, dont trois à Saint-Laurent, aux lieux-dits Les Seignes, Le Perret et Montailoux, et une à Chopaille sur Vareilles.
4. La Chapelle-sous-Dun abrite sept carrières : deux aux Coptiers, deux En Groux, deux au Vieux bourg et une au Thel.
5. À Mussy-sous-Dun se trouve la carrière du Mont.
6. Saint-Maurice-lès-Châteauneuf possède deux carrières à La Violetterie et à La Tour.

À l'est de ce tracé Dyo – Saint-Maurice-lès-Châteauneuf devaient exister d'autres carrières de granite que les auteurs de la feuille de Cluny n'ont malheureusement pas repérées.

²¹⁰⁶ DONZEAU *ET AL.* 2006, p. 138.

²¹⁰⁷ ARENE *ET AL.* 1977, p. 15-19 ; DONZEAU *ET AL.* 2006, p. 67-69.

XV.2.4. Ramassage des chailles

Dans la moitié occidentale du Brionnais, les chailles couvrent de très grandes surfaces : c'est sans conteste l'affleurement dominant. Aux environs de Semur-en-Brionnais et Montmegin, dans la forêt des Charmays, elles sont extraites en carrières, car elles sont en inclusion dans les calcaires. Partout ailleurs, elles constituent un matériau de ramassage : les labours les arrachent du sol, et elles deviennent des pierres volantes. Par conséquent, il n'existe pas d'exploitation raisonnée des chailles. En somme, leur ramassage présente un double intérêt : le nettoyage des terrains agricoles et l'usage pour la construction. En outre, ce mode d'approvisionnement est peu onéreux comparativement à l'extraction, puisqu'il ne nécessite pas de main d'œuvre qualifiée.

XV.2.5. Distance de la carrière au chantier

L'étude de l'approvisionnement en pierre de construction s'est faite en partie grâce au SIG Google Earth™. En effet, après avoir localisées les églises sur la carte – comme décrit en [annexe 109](#) – nous avons, d'une part, positionné la feuille géologique de Charolles et, d'autre part, géoréférencé l'ensemble des carrières repérées par les géologues. Ce travail a permis de déterminer précisément la nature du sous-sol sur lequel est bâtie chaque église ([annexe 110](#)). Il a également permis de définir la distance à vol d'oiseau entre l'édifice et la carrière la plus proche, mais aussi la distance entre l'édifice et le gisement le plus proche, puisqu'on ne peut exclure la présence sur ces gisements de carrières disparues ([annexe 111](#)). En outre, les possibilités offertes par le logiciel permettent de réaliser une carte sur laquelle apparaissent, d'une part, les carrières et, d'autre part, les églises symbolisées par un point de couleur en fonction de la nature de pierre qui domine dans leurs murs ([annexe 112](#)). On obtient ainsi une image claire des logiques d'approvisionnement.

Les églises édifiées à proximité de carrières de calcaire à entroques sont construites dans ce matériau, comme à Briennon, Iguerande, Semur, Saint-Martin-la-Vallée et Vareilles ([annexes 110-111](#)). De même, les églises situées sur des terrains ne fournissant pas de pierres de construction mais qui, au-delà de ces sols, ont trouvé au plus près du calcaire à entroques

ont privilégié cette roche. Cela concerne en particulier les édifices construits sur des terrains siliceux (Montmegin), ou sur les terres argileuses et sableuses bordant la Loire, l'Arconce ou le Sornin (Versaugues, Vindecy, Montceaux-l'Étoile, Chassenard, Bourg-le-Comte, Avrilly, Baugy, Melay, Saint-Martin-du-Lac, Marcigny, La Bénisson-Dieu, Saint-Martin-de-Lixy, et Ligny-en-Brionnais édifiée près d'un affluent du Sornin). La distance entre le chantier et la carrière est généralement inférieure à 5 km. Cependant, l'église de Chassenard fait exception : la couleur rouge du calcaire utilisé indique qu'il provient de la carrière du Mont à Anzy-le-Duc, située à 15,6 km du chantier à vol d'oiseau, ce qui reste raisonnable : Chassenard est installé sur les formations argilo-sableuses du Bourbonnais, et la carrière d'Anzy est la plus proche.

Comme pour le calcaire à entroques, l'approvisionnement en grès est local. Les distances entre la carrière et le chantier n'excèdent pas 10 km, et le transport a été opéré par voie terrestre. Les deux grands chantiers des églises de Varenne-l'Arconce et Saint-Germain-en-Brionnais se situent respectivement à 400 m et 1800 m de leur carrière. Cependant, nous verrons que si les courtes distances favorisent la vitesse d'approvisionnement, les quantités transportées dépendent, elles, des moyens financiers.

La quête de calcaire à entroques pour les églises du Brionnais oriental édifiées sur des terrains granitiques a conduit les bâtisseurs à transporter les matériaux sur des distances légèrement supérieures à celles habituellement pratiquées. En effet, 12,90 km séparent l'église d'Aigueperse de la carrière du Crot Cornet à Vareilles, et 13,90 km sont à parcourir entre l'église de Saint-Igny-de-Vers et la carrière des Places à Saint-Laurent-en-Brionnais.

Aucun matériau n'a été importé de l'extérieur du Brionnais, sauf sur de très courtes distances. Par exemple, le granite utilisé à l'église de Saint-Forgeux-Lespinasse doit provenir des gisements de Saint-Haon-le-Vieux en Forez²¹⁰⁸. De même, pour l'église de Saint-Léger-sous-la-Bussière située sur la frange orientale du Brionnais, on peut envisager un approvisionnement en calcaire à entroques du Clunisois, parce qu'il en existe deux

²¹⁰⁸ La distance est d'environ 8 km.

importants gisements ; le premier sur l'axe Jalogny-Mazille-Clermain, le second entre Saint-Point et Tramayes²¹⁰⁹.

En résumé et sans surprise, l'approvisionnement des églises en pierres de construction s'est fait à une échelle très locale. Beaucoup d'études, dans d'autres régions et pour la même époque, sont parvenus au même constat²¹¹⁰.

Il convient à présent de déterminer quels types de maçonneries ont été mises en œuvre à partir de la nature des pierres sélectionnées par les bâtisseurs.

XV.3. Analyse des maçonneries

La lecture des maçonneries passe surtout par l'observation de leurs parements. En effet, les fondations comme la structure interne des murs échappent en grande partie à la connaissance, faute d'être immédiatement visibles et en l'absence d'investigations archéologiques. Néanmoins, ce chapitre proposera un état des données disponibles. De manière logique, nous commencerons par traiter des fondations, puis du mur en élévation – parement et épaisseur. En prélude à cette seconde section, il sera nécessaire de faire le point sur le vocabulaire désignant les différents types de pierre en œuvre, ainsi que sur les outils.

XV.3.1. Les fondations

La nature du terrain influe sur les fondations mises en œuvre qui ont elles-mêmes des conséquences sur la stabilité des élévations²¹¹¹. Malheureusement, seuls cinq rapports

²¹⁰⁹ Sur ces sites, les carrières anciennes n'ont jamais été répertoriées, mais la carrière de La Perrière à Mazille est toujours en activité. Environ 13 km séparent Saint-Léger-sous-la-Bussière de Mazille.

²¹¹⁰ Par exemple, pour les églises romanes d'Auvergne : « Toutes les recherches montrent qu'une carrière n'est pas ouverte au-delà d'une vingtaine de kilomètres, à cause de la difficulté à mettre en œuvre un acheminement satisfaisant. La moyenne reste alors 5 km » (PHALIP 2001, vol. 1, p. 21) ; mais aussi pour les églises du Gâtinais et du sud de la Brie étudiées par C. Coulangéon, dans GELY, LORENZ 2011, p. 109-119. Voir également BESSAC *ET AL.* 2004, p. 118.

²¹¹¹ Voir, par exemple, l'étude des fondations de l'abbatiale Cluny III : BAUD 2003, chap. III.

de surveillances archéologiques livrent une connaissance très partielle des fondations des églises du Brionnais ([annexe 113](#)).

Trois rapports concernent des églises édifiées sur des terrains de l'ère Tertiaire, donc des terres meubles formées d'alluvions ou de colluvions. À Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, par exemple, les fondations sont composées de moellons de très grande taille, bloqués par de plus petits et noyés dans du mortier²¹¹² ; celles du clocher débordent de 0,50 m par rapport à l'aplomb du mur. Ces fondations ont été assez solides pour assurer durablement l'équilibre des élévations en terrain instable. À Montceaux-l'Étoile, le second cas connu, l'église est fondée dans une couche d'argile jaune²¹¹³. Les fondations sont réalisées en moyen appareil de moellons et en tranchées ouvertes. Celles des contreforts du gouttereau sud ne font pas ressaut par rapport à l'élévation et elles font alterner, dans une disposition soignée, des blocs posés à plat et des blocs posés de champ. Au contraire, celles des contreforts du gouttereau nord sont en ressaut par rapport à l'élévation et ne présentent que des moellons posés à plat. Le dernier exemple connu est l'église de Chassenard qui présente la particularité d'être peu fondée. Ce constat explique peut-être les désordres observés dans les maçonneries, ainsi que le suggère Gilles Rollier à qui a été confiée l'analyse archéologique, en 2004, préalablement à la restauration de l'édifice :

« Les désordres du mur pourraient être liés à l'absence des fondations. Un sondage établi contre le mur sud à proximité du piédroit oriental du portail a révélé que le mur sud n'était pas fondé. La maçonnerie ne comporte qu'une seule assise, d'une épaisseur de 0,18 à 0,20 m, placée sous le niveau supposé du sol ancien. Par ailleurs, sous le mur, le terrain ne semble pas comprimé. La tendance sableuse du sédiment explique peut-être cette caractéristique. S'il n'y a pas de compression, il faut peut-être envisager une éventuelle migration ou déformation du substrat répondant au déversement de la maçonnerie »²¹¹⁴.

À l'inverse des précédentes, les églises de Varenne-l'Arconce et Semur-en-Brionnais sont fondées sur un substrat dur. La première est édifiée sur du grès. Une semelle de fondation déborde d'une cinquantaine de centimètres par rapport au nu du mur, mais les fouilles n'ont pas permis de déterminer la profondeur exacte des fondations qui s'enfoncent dans le sol

²¹¹² Surveillance archéologique réalisée en 2001, lors de la pose d'un drain en périphérie de l'édifice : DRAC Bourgogne – SRA – 71.463 RAP 009.

²¹¹³ Surveillance archéologique réalisée en 1997, lors de la pose d'un drain périphérique : DRAC Bourgogne – SRA – 71.307 RAP 001.

²¹¹⁴ DRAC Auvergne – SRA – Rollier, Gilles, *Rapport d'analyse archéologique du portail roman de l'église de Chassenard (Allier)*, juin-septembre 2004, p. 17-18.

sur plus d'un mètre²¹¹⁵. La seconde est construite sur des calcaires marneux et siliceux donc sur un terrain hétérogène. En effet, le gouttereau nord est bâti sur une veine de silex, tandis que le gouttereau sud prend appui sur un sol présentant d'importantes cavités. Les bâtisseurs ont répondu à cette contrainte en donnant aux fondations un débord de 0,20 m au niveau des murs et de 0,40 m pour les piles libres. Si l'empattement est suffisant pour soutenir l'édifice, en revanche, la qualité des fondations est médiocre. Elles sont constituées de petits moellons très mal assisés, dont le mortier a été partiellement lavé²¹¹⁶. Ce défaut pourrait expliquer les fissures qui se sont formées dans les murs et le dévers de la façade.

Une surveillance archéologique systématique des travaux réalisés aux abords des églises est à souhaiter pour enrichir les connaissances, aujourd'hui trop lacunaires, sur les fondations.

XV.3.2. Précisions sur le vocabulaire employé

Suivant les corps de métiers (tailleur de pierre, archéologue, géologue), les termes utilisés pour décrire les maçonneries et le traitement de la pierre en œuvre varient. En outre, au sein même de leur corporation, les archéologues emploient des termes différents pour désigner des réalités semblables²¹¹⁷. Ce constat s'explique sans doute par la volonté de moduler le vocabulaire afin qu'il s'adapte au mieux aux particularités du fait archéologique étudié. Il apparaît donc nécessaire de préciser quel sens nous donnons aux termes techniques dans la suite de ce chapitre.

Les termes utilisés pour désigner l'aspect des blocs tiennent compte de leur degré de finition. Le bloc brut ne subit aucune intervention : il est laissé tel que sorti de la carrière ou tel qu'il a été ramassé²¹¹⁸. À l'opposé, la pierre de taille est un bloc dont la tête est dressée et dont la queue est régulée de façon à obtenir des arêtes vives. Seule la face opposée à la tête peut subir un traitement plus sommaire. Le moellon est un bloc qui n'est pas laissé brut

²¹¹⁵ Surveillance archéologique en 1999, lors de la pose d'un drain : DRAC Bourgogne – SRA – 71.554 RAP 001.

²¹¹⁶ DRAC Bourgogne – MH – Frédéric Didier, *Semur-en-Brionnais. Église – Consolidation et restauration du massif occidental. Dossier documentaire et des ouvrages exécutés*, juillet 2004 ; NICOLIER 2006, p. 87-88.

²¹¹⁷ Par exemple, sur les multiples définitions données au moellon, voir REVEYRON 2002 b, p. 32-34.

²¹¹⁸ J.-M. Pérouse de Montclos utilise, lui, l'expression *moellon brut* (PEROUSE DE MONTCLOS 2000, col. 53).

mais qui ne possède pas le degré de finition de la pierre de taille²¹¹⁹. On comprend qu'entre ces deux extrêmes, le moellon puisse prendre des formes assez différentes qui conditionnent aussi l'apparence de la maçonnerie. À ce propos, une maçonnerie de blocs bruts est appelée blocage²¹²⁰. Son montage requiert une grande habileté de la part du maçon pour assurer la stabilité d'un empilement de blocs irréguliers à l'aide d'une grande quantité de mortier. Au contraire, les blocs retouchés par l'outil du tailleur – moellons et pierres de taille – se superposent plus aisément. Par conséquent, ils forment un appareil. La rectitude des pierres de taille permet l'obtention d'un appareil réglé, c'est-à-dire à joints de lit rectilignes, et formé d'assises de hauteur variable. À l'inverse, les moellons sont mis en œuvre dans un appareil assisé c'est-à-dire constitué d'éléments de grosseur variable disposés en assises, et dont les joints n'ont ni la finesse ni la régularité qui caractérisent l'appareil réglé²¹²¹.

L'appareil se définit aussi en fonction de la hauteur de ses assises. Traditionnellement, on distingue le petit, le moyen et le grand appareil, mais la définition donnée à ces termes varie d'un chercheur à l'autre en fonction de la période et de la région étudiées²¹²². Par exemple, Pierre Noël, qui utilise comme référence les modules de blocs antiques, estime que le grand appareil est composé d'assises de 40 à 50 cm de haut²¹²³. Ces modules très forts conviennent peu aux réalités médiévales, aussi Christian Sapin et Daniel Prigent proposent-ils la répartition suivante : moins de 20 cm de haut pour le petit appareil, de 20 à 35 cm pour le moyen, et plus de 35 cm pour le grand appareil²¹²⁴. Cependant, dans son étude du chevet gothique de l'abbatiale de Vézelay, Arnaud Timbert éprouve le besoin de créer une échelle propre au site, à savoir de 15 à 30 cm de haut pour le moyen appareil, et de 45 à 50 cm pour le grand²¹²⁵. Outre les habitudes constructives propres à certaines régions ou à certaines

²¹¹⁹ Notre définition se distingue de celle de J.-M. Pérouse de Montclos qui considère que le moellon peut être non taillé ou partiellement taillé (PEROUSE DE MONTCLOS 2000, col. 53).

²¹²⁰ Nous suivons la définition du blocage donnée par J.-M. Pérouse de Montclos (PEROUSE DE MONTCLOS 2000, col. 55). Cependant, dans les publications, *blocage* est parfois employé pour désigner uniquement la maçonnerie comprise entre deux appareils de revêtement. Toutefois, le blocage dans cette position serait plutôt à qualifier de *fourrure*.

²¹²¹ Pour les appareils, nous adoptons les définitions proposées par J.-M. Pérouse de Montclos (PEROUSE DE MONTCLOS 2000, col. 56). Dans NOËL 2006, on trouve les expressions *moellon d'appareil* et *moellon bloqué*.

²¹²² Les tailleurs de pierre utilisent aussi l'expression *gros appareil*.

²¹²³ NOËL 2006, article « Appareil ».

²¹²⁴ BESSAC ET AL. 2004, p. 125. La même répartition est proposée par J.-M. Pérouse de Montclos (PEROUSE DE MONTCLOS 2000, col. 53).

²¹²⁵ TIMBERT 2009, p. 169.

périodes, les modules des blocs résultent avant tout du potentiel géologique, d'où la pertinence d'établir une classification à l'échelle d'un territoire à la géologie cohérente. En Brionnais, si on établit les moyennes de hauteurs d'assises sur des maçonneries homogènes, on constate que la majorité d'entre elles sont inférieures à 20 cm et relèvent donc toutes du petit appareil. Aussi, il semble intéressant de distinguer les maçonneries dont la moyenne des hauteurs d'assises est inférieure à 10 cm, celles comprises entre 10 et 15 cm, et celles, plus exceptionnelles, dépassant 20 cm. En outre, ces questions de dimensions permettent d'établir une distinction supplémentaire entre le moellon et la pierre de taille. En effet, un moellon n'est jamais un gros bloc, et son poids permet le transport à main nue par un homme, ce qui n'est pas toujours le cas pour une pierre de taille. Ainsi, dès la carrière, un tri s'opère entre les moellons et les blocs qui seront capables de fournir une pierre de taille.

XV.3.3. Les outils et les étapes de la taille des blocs

Les artisans des églises romanes du Brionnais utilisent un nombre restreint d'outils : un têtù, un pic, une chasse, une broche, un rustique, un taillant droit, un maillet en bois et, pour les sculptures et les moulures, quelques ciseaux. Ces outils existent en version combinée comme le têtù palard, qui associe un têtù et un taillant droit, ou le têtù-pic et le pic-taillant ([annexe 114](#)). En ayant recours aux outils combinés, l'ensemble de l'outillage nécessaire ne dépasse pas 10 kg, soit un poids facilement transportable pour l'artisan. Afin de déterminer quels outils étaient utilisés, nous avons tenu compte à la fois des traces observées sur les blocs et du résultat d'expériences auxquelles le tailleur de pierre Philippe Griot a accepté de se prêter. La première expérience a consisté à réaliser une pierre de taille en calcaire à entroques identique à un tronçon de colonne des piles libres de l'église Saint-Hilaire de Semur-en-Brionnais. La taille a été menée à partir d'un bloc brut et en utilisant des outils traditionnels sans embout au tungstène, en l'occurrence le têtù palard, le pic, le ciseau et un maillet de bois.

La seconde expérience est, à l'inverse de la première, un travail de limousinage : la réalisation d'un moellon à partir d'un bloc brut de calcaire à entroques. La figure 112 détaille les étapes du travail. Cette expérience est particulièrement importante, car la majorité des églises du Brionnais sont bâties en moellons de calcaire à entroques. On constate que ce qui

distingue un parement d'un autre, c'est le niveau de finition du moellon, et en particulier de sa face vue. L'artisan peut choisir de mettre le moellon en œuvre après seulement une passe de chasse, ou après avoir régulé le bloc avec la chasse et la broche, et ainsi de suite jusqu'au taillant droit. Plus le bloc est régulier, autrement dit plus le degré de finition augmente, moins la quantité de mortier entre les moellons est importante. L'artisan peut aussi choisir de mettre en œuvre le bloc brut.

Fig. 112 : Le limousinage



1	
2	3
4	5

1/ **Bloc brut** de calcaire à entroques, extrait de carrière.

2/ La **chasse** équarrit les arêtes. Elle permet aussi d'éclater la face en parement suivant des lignes courbes, afin d'adapter les moellons à la forme de l'abside par exemple.

3/ Le bossage est piqué à la **broche**.

4/ Le **rustique** casse la passe de broche ; dans l'ensemble, le parement obtenu est plat.

5/ Le **taillant droit** permet d'affiner encore le parement.



Les étapes de taille décrites pour le limousinage sont les mêmes pour l'exécution d'une pierre de taille, mais il faut ajouter la réalisation de ciselures donc l'usage du ciseau²¹²⁶ (fig. 113). Les ciselures de la face de référence – qui est en général la face de parement – sont réalisées après avoir chassé les principales irrégularités.



Fig. 113 : Exécution d'une pierre de taille

Sur l'image du haut, la pierre de taille (calcaire à entroques) a été layée après la passe du rustique. Au contraire, l'image du milieu montre une pierre laissée au rustique (taille et photos : Ph. Griot).

Sur l'image du haut, l'aspect du parement n'est pas dû uniquement au dernier outil utilisé – le taillant droit. Il résulte surtout de l'état de surface sur lequel le taillant a été employé. Autrement dit, il est la conséquence des étapes de taille précédentes. Ces étapes ont visé à créer une surface appropriée au tranchant du taillant.



Par conséquent, « constater l'état dans lequel un parement subsiste n'a pas de sens, s'il n'est pas mis en perspective avec l'ensemble de la procédure dont il est issu »²¹²⁷. L'usage du taillant droit sur deux blocs ébauchés différemment produira deux aspects de taille distincts. Par exemple, un bloc scié layé n'aura jamais l'aspect d'un bloc ébauché manuellement (chasse, broche, rustique) puis layé. C'est une des grandes problématiques des chantiers de restauration.



Sur un bloc médiéval protégé des intempéries, l'œil exercé distingue les différentes passes d'outils. Les tailleurs de pierre parlent de la « transparence des impacts ». L'image du bas montre un cas très net où les traces de pics sont encore visibles après la passe de taillant (photographie prise à l'église de Semur-en-Brionnais sur les supports encadrant l'entrée de l'abside).

²¹²⁶ La ciselure est généralement réalisée avec un ciseau, mais rien n'est systématique. À Saint-Martin-la-Vallée, par exemple, les ciselures des claveaux de la porte nord sont grossières et réalisées au taillant comme le reste du parement.

²¹²⁷ Griot, Philippe, « Remarques à propos de l'outillage traditionnel ancien de taille de pierre, à l'intention des stagiaires et des étudiants », 2014, p. 5.

Les outils cités jusqu'à présent n'ont pas fait mention de la bretturage. Elle s'utilise comme le taillant, qu'elle peut remplacer pour la finition de la face en parement, et dont elle ne se distingue que par son tranchant composé de dents qui laisse des traces aisément reconnaissables. Cet outil est utilisé durant l'Antiquité puis son usage ne reparait que dans les années 1140 sur les chantiers des grandes églises gothiques des bords de Loire, dans le pays chartrain et en Ile-de-France. Son utilisation gagne ensuite la Bourgogne à partir de 1200. Telle est la chronologie proposée par Eugène Viollet-le-Duc et reprise par Jean-Claude Bessac en 1986²¹²⁸. Elle a cependant été complètement revue, pour ne pas dire inversée, par Éliane Vergnolle et Arnaud Timbert²¹²⁹ : ils ont montré que les premiers usages de la bretturage sont localisés en Bourgogne dès 1150 et que l'outil est alors utilisé parallèlement au taillant²¹³⁰. Puis, au cours des années 1170-1190, sous l'influence du gothique d'Ile-de-France, son emploi cesse au profit du seul taillant, avant de redevenir d'un usage courant au XIII^e siècle sous l'impulsion donnée par le chantier de la cathédrale de Sens. La redécouverte de la bretturage en Bourgogne, vers 1150, s'inscrirait dans le mouvement de la Renaissance du XII^e siècle visant à renouer avec les pratiques architecturales antiques.

Cependant, cette chronologie ne peut être observée en Brionnais où l'emploi de la bretturage, très limité, concerne des structures postérieures au XII^e siècle. On l'identifie, par exemple, sur l'encadrement de baies qui sont des percements et non des ouvertures d'origine²¹³¹, mais aussi sur les arcades ouvrant dans des chapelles greffées sur les nefs romanes à l'époque gothique²¹³². Par ailleurs, la bretturage est utilisée dans les anciennes églises paroissiales de Saint-Yan et Chassigny-sous-Dun dont le plan et la forme des baies indiquent qu'elles datent très certainement du XIII^e siècle. Finalement, seuls les parements de la nef de l'église romane de La Bénisson-Dieu présentent des impacts laissés par une grosse bretturage

²¹²⁸ VIOLLET-LE-DUC 1855, article « Bretturage » ; BESSAC 1986, p. 67.

²¹²⁹ VERGNOLLE 2005 b ; TIMBERT 1999, 2007 b, 2009, p. 192-195 ; A. Timbert, dans *COMMENT CONSTRUISAIT-ON* 2000, p. 76-77.

²¹³⁰ Par exemple, au chevet de l'abbatiale de Vézelay, à la collégiale de Montréal, à l'église Saint-Martin-du-Bourg à Avallon, à l'avant-nef de Cluny III, ou au portail de La Chapelle-sous-Brancion. L'emploi de la bretturage a également été repéré dans le chœur de l'église de Belleville-sur-Saône construit dans le troisième quart du XII^e siècle, immédiatement au sud du Brionnais.

²¹³¹ Par exemple, à Saint-Martin-de-Lixy, la lancette axiale de l'abside et la baie orientale du gouttereau sud ; à Saint-Martin-du-Lac, les baies de l'abside ; à Ligny-en-Brionnais, les baies latérales de l'abside ; à Saint-Prix de Dyo, la porte ouest ; à Versaugues, la baie orientale du gouttereau sud ; à Briant, la baie bouchée du mur sud du transept.

²¹³² Par exemple, à Saint-Martin-la-Vallée, Ligny-en-Brionnais, Amanzé et Melay.

aux dents puissantes et utilisée directement sur les blocs bruts. La datation de cette église sera discutée dans la synthèse finale.

Il ressort de cette présentation des outils et de leur usage que, pour les églises du Brionnais, le meilleur moyen pour caractériser les maçonneries et établir une typologie consiste à définir lesquelles forment un appareil réglé en pierres de tailles, lesquelles constituent un appareil assisé de moellons, enfin lesquelles forment un blocage de blocs bruts. Pour la deuxième catégorie – à savoir l'appareil de moellons – il convient d'affiner en indiquant l'état de finition des blocs. Ainsi, pour l'abside d'Avrilly par exemple, on précisera que les moellons ont été dégrossi à la chasse et certains régulés par un passage supplémentaire de broche. Dans les prémices de l'établissement de cette typologie, nous avons retenu les termes proposés par Jean-Marie Pérouse de Montclos et Pierre Noël : *moellons équarris, piqués, smillés ou ébauchés*²¹³³. Cependant, comme pour la définition de la nature des blocs et des maçonneries, les adjectifs désignant les moellons varient suivant le chercheur qui les utilise, ce qui résulte en partie de l'imprécision de leur définition. Le moellon ébauché, par exemple, *reçoit grossièrement une forme convenant à la place qu'il doit occuper*²¹³⁴, mais inutile de préciser combien de parements différents peuvent correspondre à cette définition. Autre exemple, le *moellon smillé* sera, suivant la définition de Pierre Noël, *taillé grossièrement à la hachette ou à la laye* : la contradiction est évidente : le smille n'est ni une hachette ni une laye mais un pic²¹³⁵. À partir de ces définitions, 10 chercheurs auraient proposé 10 typologies différentes des maçonneries du Brionnais, sans qu'aucune ne soit vraiment représentative des caractéristiques du territoire. La typologie pour laquelle nous avons finalement optée nous semble plus objective. Toutefois, elle implique la capacité d'identifier les traces d'outils. Pour cela, on dispose bien sûr des schémas proposés par Jean-Claude Bessac²¹³⁶. Cependant, ils montrent les impacts théoriques que laissent un outil, mais, dans les faits, ces traces varient beaucoup selon que l'outil est neuf de forge, ou non, et fraîchement affuté ou endommagé. En outre, les traces sont très différentes en fonction de la force de frappe de l'ouvrier et de l'angle utilisé pour

²¹³³ PÉROUSE DE MONTCLOS 2000, col. 53 ; NOËL 2006.

²¹³⁴ NOËL 2006 ; PÉROUSE DE MONTCLOS 2000, col. 53.

²¹³⁵ BESSAC 1986, p. 17.

²¹³⁶ BESSAC 1986.

manier l'outil²¹³⁷. Ainsi, notre typologie se heurte à la difficulté d'identifier les outils, et elle impose une collaboration avec un professionnel de la taille de pierre. Dans le cadre de cette thèse, seules quelques églises ont pu bénéficier d'une telle expertise.

XV.3.4. L'appareil réglé en pierres de taille

L'usage de l'appareil réglé en pierres de taille ne concerne que quelques édifices, lesquels ne l'adoptent généralement que sur une partie seulement de leurs élévations ([annexe 115](#)). Il faut souligner immédiatement que la perte des parties orientales de La Bénisson-Dieu, Charlieu, Saint-Nicolas de Marcigny et de la nef de Saint-Bonnet-de-Cray biaise en partie l'analyse, au sens où on ignore si l'appareil de pierres de taille, que présentent les parties conservées en élévation, s'étendait ou non au reste de l'édifice. Par conséquent, aujourd'hui, seule l'église de Bois-Sainte-Marie est intégralement construite en pierres de taille. On peut lui adjoindre Saint-Hilaire de Semur-en-Brionnais, dont seules les assises basses du chevet sont en moellons.

Quand il ne s'étend pas à l'ensemble de l'édifice, l'appareil de pierres de taille est réservé à la façade ou au clocher, ainsi qu'en témoignent les façades d'Anzy-le-Duc, Montceaux-l'Étoile, Charlieu, Saint-Nicolas de Marcigny et Varenne-l'Arconce, et les clochers d'Oyé, Saint-Julien-de-Cray, Saint-Léger-sous-la-Bussière ou Montceaux-l'Étoile. Il est également employé dans la construction de l'avant-nef de Charlieu. Ce constat ne surprend pas, car la pratique est fréquente : on hiérarchise les parties de l'église par l'appareil²¹³⁸. En Bourgogne, le fait se vérifie par exemple à l'abbaye de Fontenay où la façade est en pierres de taille dans la travée centrale, mais en moellons dans les travées latérales correspondant aux bas-côtés. Le procédé existe aussi dans les églises des XI^e et XII^e siècles en Aquitaine, où il a longtemps été interprété comme l'indice de la construction tardive de la façade par rapport aux murs

²¹³⁷ Sur ces questions de lecture du parement, voir GRIOT 2014, p. 3. Les différences d'aspect obtenues suivant la force de frappe sont bien illustrées par les claveaux de la baie de l'absidiole de Saint-Martin-la-Vallée. En effet, tous présentent des traces de taillant, pourtant sur certains claveaux les impacts sont beaucoup plus gros, car l'outil a tapé plus fort.

²¹³⁸ Sur cette question, voir l'étude du chevet de Vézelay par Arnaud Timbert qui montre que l'emploi des moellons est plutôt réservé aux parties cachées (TIMBERT 2009, p. 182).

gouttereaux²¹³⁹. Cependant, des recherches récentes ont montré que les édifices sont homogènes mais « appliquent une forme de mixité hiérarchisée, où la pierre de taille accompagne les éléments les plus significatifs de l'architecture [...]. Le parement de pierres de taille prend là une valeur positive et exclusive »²¹⁴⁰.

Cette mise en valeur de certaines élévations permet de supposer qu'elles n'étaient pas peintes. À l'appui de cette hypothèse, on peut citer l'exemple de l'abbatiale Cluny III : à l'intérieur, seuls les murs construits en moellons étaient enduits, tandis que les murs recouverts d'un placage en grand appareil restaient nus²¹⁴¹. La question de l'enduit se pose aussi pour les piles libres de Semur-en-Brionnais car la disposition des traces laissées par le taillant droit a une portée esthétique manifeste (fig. 114). En effet, les tambours des colonnes engagées présentent un layage vertical ce qui, techniquement, est la seule solution pour tailler une surface convexe. En revanche, pour les blocs formant le noyau, toutes les orientations de taille sont possibles sauf lorsque le tambour est taillé dans le même bloc que le dossier, ce qui est le cas pour certains tambours des piles de Semur, auquel cas il est beaucoup plus simple et logique d'adopter un layage parallèle au tambour²¹⁴². Pourtant, tous les blocs formant le noyau sont layés horizontalement. L'effet produit est un quadrillage strict entre les traces verticales des tambours et les traces horizontales des blocs, ce qui donne l'illusion de colonnes très élancées. Dans ces conditions, il est difficile d'admettre que l'ensemble disparaissait sous un enduit.



*Fig. 114 : Semur-en-Brionnais.
Pile de la croisée du transept.*

²¹³⁹ Par exemple, en Charente-Maritime, les églises de Sainte-Radegonde, Saint-Hilaire-du-Bois ou Sémillac.

²¹⁴⁰ Christian Gensbeitel, dans GALLET 2011, p. 55-56.

²¹⁴¹ BAUD 2003, p. 82.

²¹⁴² Notamment pour que la lame de l'outil atteigne plus facilement les parties en refouillement, c'est-à-dire les parties situées à la jonction entre le plan plat et le plan circulaire.

Parmi les façades traitées en pierres de taille, certaines assises à Saint-Nicolas de Marcigny, Montceaux-l'Étoile et Varenne-l'Arconce dépassent 40 cm de haut et peuvent atteindre jusqu'à 60 cm à Varenne-l'Arconce (annexe 119). Ce choix de très grands modules renvoie à l'esthétique antique et nous ramène encore à Cluny III, où cette tradition fut redécouverte. Cependant, les modules employés sont également tributaires de ce que la carrière fournit : c'est elle qui impose des hauteurs d'assises dans la mesure où les blocs ne seront pas recassés pour s'adapter à un module qui aurait été défini sans tenir compte des données naturelles. La référence à Cluny III pose la question de l'épaisseur des blocs : en Brionnais, le grand appareil est-il en placage comme à la Maior Ecclesia ou réellement en profondeur ? Actuellement, il n'est pas possible de répondre à cette question²¹⁴³.

La pierre de taille est également employée pour conférer solidité et stabilité. Ainsi, l'abside de Saint-Julien-de-Civry est assise sur un socle en pierres de taille qui la surélève, en raison de la forte pente que présente le terrain à l'est, tandis que le reste des murs est en moellons²¹⁴⁴. De la même manière, contreforts, supports et encadrement des baies sont presque systématiquement traités en pierres de taille au sein de constructions en moellons. Si ces choix trouvent une justification technique, ils ne sont pas obligatoires : en effet, les piles en moellons de Tournus ou Chapaize sont parfaitement résistantes. En revanche, ils confèrent à l'édifice une esthétique monumentale et participent, une nouvelle fois, à la hiérarchisation des espaces, puisque visuellement les éléments architectoniques priment sur le plein des murs. Le principe du socle en pierres de taille rehaussant le chevet se retrouve dans des proportions colossales à la cathédrale Saint-Jean de Lyon²¹⁴⁵.

En ce qui concerne la nature des roches employées, on constate que les parements en pierres de taille sont en calcaire à entroques, à l'exception de celui de Varenne-l'Arconce, qui est en grès et a dû nécessiter un long temps de taille. Le choix de l'appareil n'a donc pas été contraint par la nature des pierres disponibles.

²¹⁴³ Sur les parements en grand appareil, les trous de boulin sont systématiquement bouchés ce qui empêche l'observation de l'épaisseur du mur.

²¹⁴⁴ La résistance supérieure d'un appareil de pierres de taille par rapport à une maçonnerie de moellons est reconnue au Moyen Âge comme l'atteste un texte du XI^e siècle relatif à la reconstruction de la crypte de la cathédrale Saint-Étienne d'Auxerre (D. Prigent, dans BLARY *ET AL.* 2008, p. 297).

²¹⁴⁵ REVEYRON 2005.

Au terme de ce tour d'horizon, il ressort sans surprise que l'usage de l'appareil réglé est réservé aux sites possédant un certain prestige. On dénombre notamment 5 églises monastiques : Anzy-le-Duc, La Bénisson-Dieu, Charlieu, Marcigny et Varenne-l'Arconce, mais aussi une église castrale, Semur-en-Brionnais. D'ailleurs, il n'est pas à exclure que l'église de Bois-Sainte-Marie ait eu pour commanditaires les vicomtes Le Blanc, ce qui, sans en faire une église castrale, pourrait situer sa construction dans un contexte semblable à celle de Semur. Quant aux églises de Montceaux-l'Étoile et Saint-Bonnet-de-Cray, les chapitres précédents ont montré qu'elles se distinguaient par leur voûtement, leurs baies ou leur plan des autres églises à nef unique. L'appareil constitue donc une originalité supplémentaire qui témoigne peut-être des ambitions de commanditaires dont l'identité nous échappe. Dans ces conditions, et *a contrario*, l'absence d'appareil réglé à la collégiale de Saint-Germain-en-Brionnais peut être interprétée comme un choix volontaire des chanoines portés à inscrire dans la pierre le principe d'austérité présidant à leur mode de vie.

XV.3.5. L'appareil assisé en moellons

Cette maçonnerie est la plus fréquente en Brionnais et elle est employée aussi bien pour les églises à nef unique (ex. Baugy) que pour les grandes églises à trois vaisseaux (ex. Châteauneuf). En outre, elle s'adapte à toutes les natures de roche : calcaire à entroques (ex. Avrilly), grès (ex. Saint-Germain-en-Brionnais) et granite (ex. Dun)²¹⁴⁶.

Les parements appartenant à ce type ne possèdent pas tous la même régularité car ils peuvent être formés de moellons présentant divers états de finition ([annexe 116](#)). Par exemple, les moellons en calcaire à entroques des assises basses du chevet de Semur-en-Brionnais sont, pour la plupart, layés directement sur le bloc brut, tandis que d'autres sont simplement régulés à la chasse, d'autres encore sont laissés bruts, mais certains ont manifestement reçu des passes de chasse, broche et taillant. Le but recherché étant que chaque bloc soit en harmonie avec la courbure à donner aux absides (fig. 115).

²¹⁴⁶ Ce constat concorde avec celui fait par Daniel Prigent, à savoir que la nature des pierres de construction n'est pas un élément déterminant pour caractériser le petit appareil de moellons (D. Prigent, dans VERGNOLLE 2012, p. 191-192 ; D. Prigent, dans BLARY *ET AL.* 2008, p. 296).

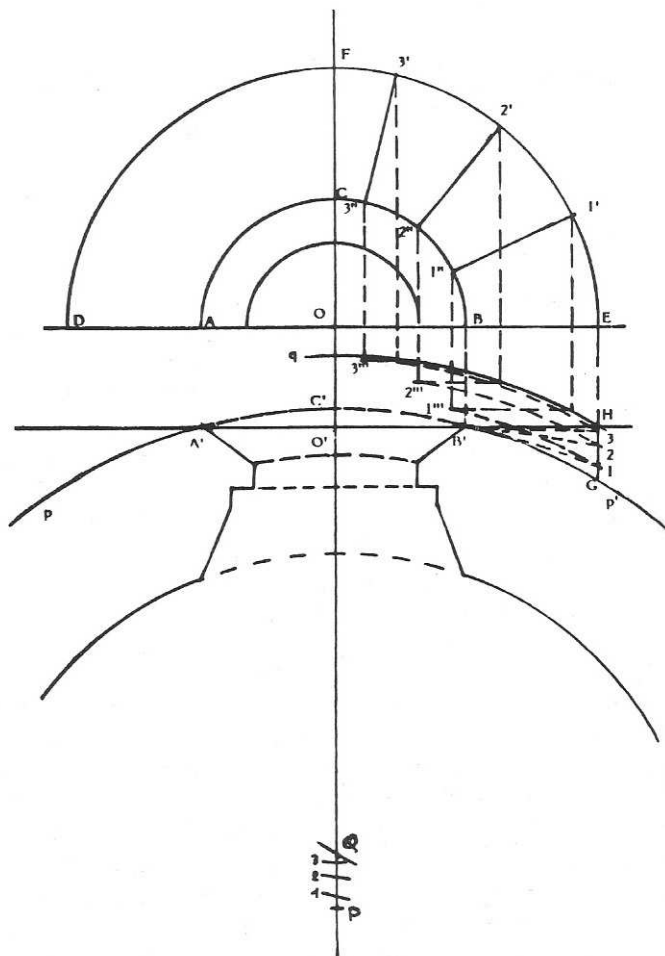


Fig. 115 : La question de la taille des blocs dans des architectures rondes est traitée par Villard de Honnecourt dans son manuscrit. Par exemple, le dessin ci-contre explique comment tailler les claveaux d'une baie percée dans un mur courbe (BECHMANN 1991, p. 178).

Il semble qu'un usage courant ait consisté à travailler le bloc brut directement au taillant. Ce procédé n'est bien sûr possible que sur une roche tendre comme le calcaire à entroques²¹⁴⁷. On l'observe, par exemple, à l'abside de Vareilles, mais aussi dans plusieurs églises romanes du Clunisois comme celles de Malay et Saint-Hippolyte. On doit également envisager que la régularisation au taillant des bosses les plus saillantes facilitait l'application de l'enduit. Or, layer un moellon n'est pas commode, car il faut le caler ou le tenir d'une main et, dans ce cas, manier le taillant d'une main seulement. Par conséquent, on ne peut exclure une taille au ravalement des parements en moellons.

La hauteur moyenne des assises dans ce type de maçonnerie varie entre 9 et 15 cm, et les joints de lit ont fréquemment une épaisseur de 2 à 3 cm. Cette régularité des hauteurs d'assises résulte de la géologie locale. De même, la finesse des assises à l'église de Vareilles s'explique par la forte fracturation des bancs dans les carrières voisines (annexe 118). Par

²¹⁴⁷ Si le taillant est utilisé sur le grès, sans le passage préalable d'autres outils, sa lame s'use très vite. Ce n'est donc pas rentable.

comparaison, dans l'appareil de pierres de taille, la hauteur moyenne varie entre 19 et 38 cm, et l'épaisseur des joints est comprise entre 1 et 2 cm ([annexe 119](#)).

XV.3.6. Le blocage de blocs bruts

La différence entre une maçonnerie de moellons et une maçonnerie de blocs bruts est parfois ténue, car les deux natures de blocs peuvent être mêlées (par ex. Saint-Julien-de-Cray, Bourg-le-Comte et nef d'Anzy-le-Duc). Parfois, la mixité est clairement affirmée, comme à l'abside de Vauban où de gros blocs de grès équarris assurent la cohésion du mur qui, lui, est en blocage ([annexe 117](#)).

Si l'usage du blocage de blocs bruts est moins répandu que l'appareil de moellons, il est néanmoins fréquent et peut être traité dans différentes natures de roches : le calcaire à entroques (ex. Vindecy), le grès (ex. La Chapelle-sous-Dun), le granite (ex. Aigueperse) ou les chailles (ex. Saint-Martin-la-Vallée).

La moyenne des hauteurs d'assises ne se différencie guère de celle des appareils de moellons puisqu'elle varie entre 10 et 13 cm ([annexe 119](#)). En revanche, au sein de chaque parement, la dispersion autour de la valeur moyenne est plus grande. Par ailleurs, l'épaisseur des joints est supérieure, oscillant autour de 5 cm.

Pour clore cette présentation des maçonneries utilisées dans les églises romanes du Brionnais, il faut souligner l'absence d'appareils décoratifs, comme il en existe dans les églises auvergnates pourtant assez proches. Il convient de noter aussi l'absence d'*opus spicatum*, ce qui distingue les églises du Brionnais de celles construites dans la moitié orientale de la Saône-et-Loire et qui recourent à cet appareil fréquemment, comme à Saint-Philibert et Saint-Laurent de Tournus, Saint-Martin-de-Mellecey, Saint-Clément-sur-Guye ou Saint-Mayeul de Cluny. Le point commun à ces différents édifices est leur date de construction au cours du X^e siècle ou de la première moitié du XI^e. Cela pourrait signifier que le Brionnais ne conserve pas d'églises aussi anciennes²¹⁴⁸. Cependant, le retrait des enduits

²¹⁴⁸ Pour les questions relatives à la datation des murs en *opus spicatum*, nous renvoyons à la notice de l'église de Versaugues. En particulier Nicolas Reveyron a montré que l'*opus spicatum* ne permet pas de dater un mur du X^e siècle, d'abord parce qu'il est utilisé dès l'Antiquité, et ensuite parce que si son usage est attesté

de l'église de Versaugues en 2010 a révélé la présence d'*opus spicatum* en partie basse des murs gouttereaux, sur une hauteur maximum d'1 m. Ces assises pourraient correspondre aux fondations d'un mur datable du tournant des XI^e et XII^e siècles, en raison de la présence d'un arc à claveaux fins et réguliers. Cela conforte l'hypothèse que l'*opus spicatum* a pu être employé en Brionnais, mais que les témoignages sont perdus²¹⁴⁹.

XV.3.7. L'usage de plusieurs types de maçonneries dans un même édifice

Si certaines églises adoptent un même type de maçonnerie pour l'ensemble des murs, d'autres présentent des contrastes en fonction de l'espace traité et du parement – interne ou externe.

XV.3.7.1. La répartition des types de maçonneries dans l'édifice

La question de la pluralité des maçonneries au sein d'un même édifice a déjà été abordée à propos des façades en pierres de taille au sein de constructions en moellons. En Aquitaine, le procédé concerne aussi les chevets qui sont mis en valeur par un appareil réglé, tandis que la nef est bâtie en moellons²¹⁵⁰. Sur ce point, il est regrettable que la nef de Saint-Bonnet-de-Cray ait disparu, car on peut envisager que seules les parties orientales (abside, travée de chœur et transept) étaient traitées en pierres de taille afin de valoriser cet espace. Cependant, le phénomène s'observe dans une certaine mesure à l'église de Jonzy dont la nef est en blocage de blocs bruts, tandis que le transept réduit et l'abside sont en appareil assisé

au X^e siècle, il est encore plus fréquent au cours des deux siècles suivants (REVEYRON, MARGO 2008, p. 408-422 ; voir aussi REVEYRON 2008 d, p. 9-13).

²¹⁴⁹ Concernant l'usage de l'*opus spicatum* en Brionnais, il faut mentionner le cas des églises de Sancenay (à Oyé) et de Vindecy. Dans la fiche de préinventaire qu'elle rédige en 1969 à propos de la chapelle de Sancenay, Anne-Marie Oursel indique que lors d'une restauration en 1968, de l'*opus spicatum* fut mis au jour sous l'enduit (ADSL – 5Fi 337). L'information est invérifiable car tout est rendu et ni les associations locales, ni la municipalité ne conservent de photographies de cette restauration. La situation est différente à l'église de Vindecy. Le bouchage de la porte nord de la nef recourt ponctuellement à une pose en *opus spicatum*. Or, entre cette porte bouchée et l'arcade de la chapelle, le parement est en *opus spicatum*, et certains blocs sont en briques. La brique n'entre pas dans la composition des murs romans de la nef, mais elle est utilisée dans la chapelle. Ainsi, les assises en *opus spicatum* pourrait résulter du percement de l'arcade de la chapelle au début du XVI^e siècle, et le bouchage de la porte serait contemporain de ces faits.

²¹⁵⁰ Par exemple, l'église abbatiale de Saint-Savin-sur-Gartempe. Voir Christian Gensbeitel, dans GALLET 2011, p. 55-56.

de moellons. Dans cette petite église paroissiale, on peut se demander si ce choix est purement esthétique ou s'il ne répond pas aussi à une nécessité technique. En effet, la différence de maçonnerie fait écho aux différences de couverture : la nef est charpentée tandis que les parties orientales sont voûtées et requièrent, par conséquent, une assise plus solide. Cette adaptation des maçonneries au mode de couverture ne s'observe dans aucune autre église, mais il est vrai que beaucoup de nefs ont disparu.

Les différences de maçonnerie entre deux parties d'un édifice peuvent également révéler des campagnes de construction distinctes. C'est le cas à la priurale d'Anzy-le-Duc entre le chevet et la nef. Dans ces deux espaces, la maçonnerie mêle moellons et blocs bruts dans un appareil assisé. En revanche, le module des blocs et, de fait, la régularité des hauteurs d'assises sont très différents. En effet, les murs du chevet présentent de petits blocs fins et allongés dont la hauteur ne varie qu'entre 8 et 12 cm. Au contraire, les blocs des parements extérieurs de la nef se caractérisent par une grande variété de hauteurs (entre 6 et 21 cm environ) et de largeur, donnant à l'appareil un aspect très irrégulier. Ces deux types de maçonnerie s'accordent avec les datations issues de l'observation du décor sculpté, à savoir les dernières décennies du XI^e siècle pour les parties orientales et le début du XII^e pour la nef. Cependant, si la priurale d'Anzy fait figure de cas d'école avec son petit appareil du XI^e et son moyen appareil du XII^e, nous croyons qu'en Brionnais la typologie des maçonneries met davantage en lumière les conditions d'approvisionnement et les moyens financiers engagés dans un chantier qu'une chronologie des bâtiments. Si les maçonneries de Saint-Martin-la-Vallée ou de la nef de Jonzy sont irrégulières c'est parce qu'elles recourent en partie aux chailles, un matériau de ramassage. Si les moellons de Vareilles sont minces, c'est parce que les carrières environnantes présentent des bancs particulièrement fracturés. À l'inverse, si les moellons des églises de Montceaux-l'Étoile et Avrilly sont larges c'est parce qu'ils proviennent très certainement de la carrière du Mont à Anzy-le-Duc dont les veines sont épaisses et régulières, mais cela ne signifie pas que les chantiers de Montceaux et Avrilly sont contemporains l'un de l'autre, ou postérieurs à celui de Vareilles. Des motifs économiques peuvent également conduire à privilégier l'extraction des couches affleurantes qui sont nombreuses et faciles à lever et à arracher, mais minces. Au contraire, pour trouver des bancs puissants, il faut extraire en profondeur ce qui suppose un important travail de dégagement, de déblai, de transport et des moyens humains supplémentaires. Quoi qu'il en

soit, les carrières de Saône-et-Loire fournissent généralement des bancs modestes, excédant rarement 30 à 40 cm, comparativement à des régions comme l'Oise où les bancs peuvent atteindre 1 m²¹⁵¹.

XV.3.7.2. Différenciation entre les parements internes et externes

L'absence d'informations relatives à la structure interne des appareils a été soulignée dès l'introduction du chapitre²¹⁵². En fait, seuls les vestiges de la priurale de Charlieu et du chevet de La Bénisson-Dieu montrent que les murs sont formés de deux appareils de revêtement en moellons enserrant une fourrure. Nous supposons que ce montage est plus fréquent en Brionnais que l'appareil en profondeur²¹⁵³.

Si la composition des murs nous échappe, on peut du moins considérer leur épaisseur, laquelle varie en fonction des dimensions de l'église et du couverture ([annexe 120](#)). Ainsi, les nefs à trois vaisseaux voûtés possèdent fréquemment des murs larges d'1,10 m (par ex. à Iguerande et Châteauneuf). À Semur, les murs sont particulièrement minces : le gouttereau sud et la façade sont larges d'1 m et le gouttereau nord de 0,90 m seulement. Au contraire, la nef d'Anzy-le-Duc possède des murs larges, entre 1,15 et 1,29 m. Généralement, les murs latéraux et la façade ont une largeur équivalente, mais il existe des exceptions. Par exemple, les façades de Châteauneuf et Bois-Sainte-Marie sont plus larges de 0,20 m, et celle de Saint-Germain-en-Brionnais de 0,10 m. Dans les grandes églises, les murs du transept mesurent entre 1 et 1,10 m. Mais là encore, la priurale d'Anzy se distingue avec des murs larges d'1,20 m. Dans les travées de chœur, les écarts d'un édifice à l'autre sont plus importants : entre 0,80 m à Varenne-l'Arconce et 1,10 m à Saint-Laurent-en-Brionnais. Quant aux murs

²¹⁵¹ Les grandes particularités géologiques de chaque région génèrent des problématiques différentes en matière de typologie des maçonneries. Ainsi, on ne saurait appliquer partout, avec la même méthode et les mêmes conclusions, les analyses statistiques que Daniel Prigent a mises au point pour les édifices médiévaux de l'Anjou (par exemple D. Prigent, dans BLARY *ET AL.* 2008).

²¹⁵² Une investigation par carottages telle qu'elle fut réalisée par Arnaud Timbert à l'abbatiale de Vézelay pourrait être envisageable (TIMBERT 2009, p. 183).

²¹⁵³ Lorsque les carrières sont proches du chantier, comme c'est le cas pour de nombreuses églises du Brionnais, les déchets de taille de la carrière peuvent être utilisés pour la fourrure des murs. Le procédé est expérimenté avec succès sur le chantier du château de Guédelon (Renucci, Florian, « Économie du chantier de construction autour de la pierre », Communication du 14/11/2014, dans le cadre du séminaire *Matériaux de construction*, MOM-Lyon).

de l'abside, ils ont une largeur équivalente ou inférieure à celle des murs du chœur, comprise entre 0,80 et 1 m. Dans les grands édifices, ce sont donc les nefs qui possèdent les murs les plus épais – exception faite de Semur – puis les transepts, enfin les travées de chœur à égalité ou légèrement supérieures aux absides.

Dans les édifices à nef unique, la nef étant charpentée, ses murs sont moins épais que ceux des nefs à trois vaisseaux : ils mesurent entre 0,70 et 1 m. Saint-Nicolas de Marcigny et Montceaux-l'Étoile font exception puisqu'elles sont voûtées : elles possèdent des murs larges de plus d'1 m, jusqu'à 1,30 m à Montceaux. Le nombre de nefs uniques romanes conservées par rapport au nombre qui fut édifié est dérisoire, si bien que toute généralisation est ici impossible. Cela étant dit, on observe que, sur les sept nefs dont les dimensions des trois murs sont connues, trois nefs présentent des écarts de largeur importants entre chacun de leurs murs. En effet, à Jonzy, on relève 15 cm d'écart entre les deux murs gouttereaux et 24 cm entre la façade et le mur sud ; à Saint-Martin-de-Lixy, 14 cm d'écart entre la façade et le gouttereau sud ; à Vareilles, 20 cm d'écart entre la façade et le mur nord, et 25 cm d'écart avec le mur sud. Selon les sites, ces variations pourraient refléter des campagnes de construction différentes (Jonzy ?), un manque de précision lors de la mise en œuvre (Saint-Martin-de-Lixy ?), ou des remaniements modernes (Vareilles ?).

L'épaisseur des murs des transepts réduits varient de 0,70 à 1 m. De manière inattendue, le transept de Baugy possède les murs les moins épais, alors qu'il est le plus vaste. La largeur des murs des travées de chœur et des absides ne se démarque pas de celle des édifices à trois vaisseaux, avec des dimensions qui oscillent entre 0,80 et 1,10 m. L'église de Briant se distingue avec des murs particulièrement larges, aussi bien dans le transept réduit (1,10 m) que dans la travée de chœur (1,30 m) et l'abside (1,20 m).

Pour conclure, les matériaux utilisés et les types de maçonneries adoptées ne paraissent pas avoir eu d'influence significative sur l'épaisseur des murs. Les églises en grès de Varenne-l'Arconce et Saint-Laurent-en-Brionnais, par exemple, ne se distinguent pas des églises à trois vaisseaux bâties en calcaire à entroques. Il en va de même pour les transepts et absides des églises en grès de La Chapelle-sous-Dun et Curbigny, pour ce qui concerne les églises à nef unique.

Les données concernant la structure et l'épaisseur conduisent à considérer les murs présentant un appareil différent sur leurs parements interne et externe. Bien sûr, ce type d'observation n'est possible que lorsque le parement interne n'est pas peint. L'exemple de la priurale d'Anzy-le-Duc est significatif : les murs gouttereaux du vaisseau central ont un parement extérieur formé de moellons et de blocs bruts, tandis que le parement intérieur est en pierres de taille. Ce dernier contribue à la solidité des parois, là où les voûtes exercent des poussées. Par comparaison, le mur diaphragme placé au dessus de l'arc triomphal est en moellons car il n'est soumis à aucune charge. Rares sont les sites présentant une différence aussi marquée dans le traitement des deux parements. Ailleurs, les nuances sont plus ténues. À l'abside d'Avrilly, par exemple, les assises placées sous les baies possèdent des moellons mieux dressés sur le parement intérieur. De même, à Saint-Julien-de-Cray, le parement intérieur n'est constitué que de blocs de calcaire à entroques, ce qui lui confère une certaine régularité, tandis qu'à l'extérieur le calcaire à entroques est mêlé à des grès et à d'autres calcaires de moins bonne qualité. Un même contraste se remarque au transept de Briant où le grès Rhétien domine sur le parement intérieur, alors qu'il n'est utilisé qu'en partie basse à l'extérieur. Ces différences de traitement n'ont pas de conséquence technique ni même esthétique, car elles devaient disparaître sous un enduit.

L'église Saint-Hilaire présente elle aussi un cas de combinaison de deux appareils mais sur un même parement. En effet, l'abside et les absidioles sont édifiées en moellons jusqu'au sommier des arcs couvrant les baies, puis en pierres de taille. Tout le reste de l'édifice est en pierres de taille. L'hypothèse de la réutilisation d'un chevet plus ancien dont seules les parties basses auraient été conservées est difficile à établir. Nous croyons plutôt à un changement d'approvisionnement avec la découverte de bancs propices à la réalisation de pierres de taille.

L'exemple de Semur ne trouve pas d'équivalent en Brionnais. Tout au plus observe-t-on sur un même parement des variations importantes de hauteurs d'assises. Généralement, la hauteur des assises a tendance à décroître plus on s'élève, car il était plus judicieux, à la fois pour la stabilité des murs et pour la facilité d'exécution, de placer les blocs lourds en bas et

d'employer les échafaudages pour poser les blocs les plus petits en haut²¹⁵⁴. Mais les variations des hauteurs d'assises ont deux autres causes. La première résulte d'un approvisionnement irrégulier : à Baugy par exemple, le mur gouttereau sud révèle, de bas en haut, trois approvisionnements successifs. Le premier, de médiocre qualité, fournit des blocs d'une hauteur moyenne de 8,30 cm. Les bâtisseurs trouvent ensuite de meilleurs bancs qui livrent d'abord des blocs de 14,90 cm en moyenne, puis des blocs de plus de 20 cm. La seconde cause est l'implantation des baies. De manière très nette, l'assise – voire les deux assises – situées sous les baies sont très étroites : il s'agit d'assises de réglage, calibrées pour que l'appui des baies se trouve précisément à la hauteur voulue. Fréquemment, les assises encadrant les baies sont d'ailleurs traitées avec soin : à Avrilly par exemple, leur parement est plus finement dressé que les blocs situés en partie basse du mur. De même, à Montceaux-l'Étoile, cette zone sensible du mur est renforcée par quelques très grands blocs soigneusement équarris.

Pour conclure sur cette question de la combinaison de diverses maçonneries au sein d'un même édifice, il semble bien que les motivations aient été multiples. Si certaines ont une visée esthétique, d'autres répondent à une contrainte technique ou, plus simplement, aux aléas de l'approvisionnement.

XV.3.8. Les remplois

Les bâtisseurs n'ont eu recours aux remplois que dans la crypte d'Anzy-le-Duc et à l'église de Chassenard, mais avec des objectifs différents. À Anzy, les colonnes de la crypte sont formées d'éléments en remploi pour donner l'illusion d'un bâtiment ancien, en accord avec les reliques qu'il abrite. Ainsi, le remploi participe à une mise en scène architecturale²¹⁵⁵. À Chassenard, au contraire, les remplois sont simplement pratiques et ils relèvent de l'économie du chantier. Il s'agit d'*imbrices* et de *tegulae* remployés dans les

²¹⁵⁴ Arnaud Timbert fait le même constat au chevet de l'abbatiale de La Madeleine à Vézelay (TIMBERT 2009, p. 183).

²¹⁵⁵ REVEYRON 2011 a.

maçonneries, mais aussi de fragments de grès qui pourraient provenir de cuves de sarcophages²¹⁵⁶.

Trois hypothèses peuvent être avancées pour expliquer la rareté des remplois en Brionnais. D'abord, des ressources suffisantes en pierre. En effet, Jean-Pierre Gély a pu mettre en évidence en Loiret et en Seine-et-Marne que les églises des X^e et XI^e siècles ayant recours aux remplois de sarcophages étaient celles localisées dans des secteurs disposant de peu de ressources naturelles en pierre à bâtir (par exemple, vers Montargis et dans la forêt d'Orléans) quand, à l'inverse, celles construites dans des secteurs où la pierre abonde y recouraient rarement (par exemple, en Beauce et en Seine-et-Marne)²¹⁵⁷. Deuxième hypothèse : les sarcophages antiques et haut médiévaux sont souvent utilisés en remploi, mais rien ne prouve que les bâtisseurs des églises romanes du Brionnais en aient eu beaucoup à leur disposition. Certes, les fouilles archéologiques font défaut, mais les premières parties de ce travail ont permis d'avancer l'idée que le territoire était très peu peuplé entre le V^e et le IX^e siècle, et par conséquent l'on peut envisager qu'aux siècles suivants on ne se procurait pas facilement de sarcophages anciens. La dernière hypothèse envisage un autre type de remploi : les pierres des églises précédentes. Or, on ne peut pas exclure qu'une partie des églises antérieures aux bâtiments romans aient été en bois. L'architecture religieuse en bois du haut Moyen Âge est mal connue en Bourgogne, parce que les traces laissées par ces constructions (en général, des trous de poteaux) sont mal conservées²¹⁵⁸. Néanmoins, une charte du cartulaire de Molesme indique que c'est seulement vers 1100 qu'Hugues de Toucy fit rebâtir en pierre l'église de Crisenon (Yonne) qui était en bois²¹⁵⁹. Les découvertes d'églises en bois sont plus nombreuses en Suisse²¹⁶⁰. Au sein du diocèse de Genève, à Vuillonex, une église en bois du IX^e siècle est reconstruite dans des proportions plus vastes mais dans le même matériau au siècle suivant, et c'est seulement au XI^e siècle, qu'elle est bâtie en pierre. D'après Jean Terrier, les édifices en bois

²¹⁵⁶ DRAC Auvergne – Rollier, Gilles, *Rapport d'analyse archéologique du portail roman de l'église de Chassenard (Allier)*, juin-septembre 2004.

²¹⁵⁷ J.-P. Gély, dans BLARY ET AL. 2008, p. 35-48. Les conclusions de J.-P. Gély sont reprises par C. Coulangeon, dans GELY, LORENZ 2011, p. 112-114.

²¹⁵⁸ Le constat est fait par Christian Sapin à deux reprises dans SAPIN 1986, p. 160, puis dans SAPIN 1999 a, p. 90.

²¹⁵⁹ LAURENT (éd.), 1907, t. 1, p. 138-139.

²¹⁶⁰ Jean Terrier a consacré de nombreuses études à cette question ; en dernier lieu voir TERRIER 2014, p. 389-418.

permettaient de bâtir vite, puis, si la fondation était appelée à durer, on reconstruisait en pierre.

En Brionnais, si le remploi fut peu pratiqué à l'époque romane, il semble au contraire avoir été courant au XIX^e siècle. Si on se fie aux documents rédigés en vue de la construction des églises contemporaines, beaucoup d'entre elles doivent contenir des blocs provenant de la démolition des églises romanes. En effet, les cahiers des charges stipulent régulièrement que la démolition de l'ancienne église est à la charge de l'entrepreneur ayant obtenu le marché pour la construction de la nouvelle et qu'il doit remployer les matériaux dans le nouveau bâtiment²¹⁶¹.

XV.4. Analyse d'éléments structurels

Depuis les années 1980, les problématiques concernant le bâti médiéval s'intéressent aux techniques constructives, au savoir-faire des bâtisseurs et à l'organisation du chantier de construction. Ces nouvelles orientations de la recherche se sont traduites par la tenue de grands colloques (par ex. *Artistes, artisans et production artistique au Moyen Âge*²¹⁶², en 1983 ; *Bâtir à l'époque préromane et romane*²¹⁶³, en 1994 ; *L'innovation technique au Moyen Âge*²¹⁶⁴, en 1996), mais aussi d'expositions (par ex. *Les bâtisseurs de cathédrales gothiques*²¹⁶⁵, en 1989 ; *Au fil du chantier*²¹⁶⁶, en 1997), et par des publications (par ex. *Quand les cathédrales étaient peintes*²¹⁶⁷, en 1993 ; *Chantiers médiévaux*²¹⁶⁸, en 1996 ; *Comment construisait-on au Moyen Âge ?*²¹⁶⁹, en 2000 ; *Bâtir au Moyen Âge*²¹⁷⁰, en 2011). Les techniques peuvent être abordées par l'intermédiaire des textes (par ex. le manuscrit de Villard de Honnecourt), des images (par ex. les enluminures de Jean Fouquet) et bien sûr du bâti. Pour le Brionnais, seules les observations de terrain sont sources d'informations. La

²¹⁶¹ En particulier les cahiers des charges conservés dans la série O des ADSL.

²¹⁶² BARRAL I ALTET 1986-1990.

²¹⁶³ *BATIR A L'EPOQUE PREROMANE* 1995.

²¹⁶⁴ BECK 1998.

²¹⁶⁵ RECHT 1989.

²¹⁶⁶ REVEYRON ET AL. 1997.

²¹⁶⁷ ERLANDE-BRANDENBOURG 1993.

²¹⁶⁸ ACETO ET AL. 1996.

²¹⁶⁹ *COMMENT CONSTRUISAIT-ON* 2000.

²¹⁷⁰ BERNARDI 2011.

présente section traitera d'abord des arcs et des voûtes, puis des éléments qui les soutiennent – les supports – ou les épaulent – les contreforts, et pour finir des chaînes d'angle.

XV.4.1. Le montage des arcs et des voûtes

XV.4.1.1. Les claveaux

Plusieurs constats ont été faits à partir de la mesure des claveaux de 20 arcs, essentiellement les arcs des baies et de l'arcature des absides (annexe 121)²¹⁷¹. D'abord, les claveaux sont toujours taillés, et seuls ceux des baies du chevet d'Anzy-le-Duc et du portail nord de Saint-Martin-de-Lixy ne sont que très sommairement retouchés et posés de chant. Ensuite, un groupe d'arcs se caractérise par la minceur de ses claveaux (maximum 10 cm) : ils se situent à Saint-Martin-la-Vallée, Saint-Martin-de-Lixy, Versaugues et au transept d'Anzy-le-Duc. Dans ce groupe, au sein d'un arc, l'écart entre les claveaux les plus larges et les plus étroits n'excède jamais 7 cm. À la porte sud de Versaugues, cet écart ne dépasse pas 4 cm, et il est de 1 cm seulement pour les claveaux de la baie de l'absidiole de Saint-Martin-la-Vallée. Par conséquent, les claveaux de ce dernier arc sont un modèle de régularité : chacun des 12 claveaux mesurent soit 9,5 cm, soit 10 cm, soit 10,5 cm de large, et même la clé ne se distingue pas des autres claveaux²¹⁷². À Versaugues, les 13 claveaux se répartissent en 4 valeurs de largeur : 7, 8, 9 ou 10 cm, sachant que plus de la moitié des claveaux mesurent 8 cm ; la clé est légèrement plus mince, elle mesure 6 cm. Cette même régularité se retrouve à la porte du bras nord d'Anzy-le-Duc, avec seulement 7 valeurs de largeur pour 26 claveaux et une grande majorité de claveaux mesurant entre 5 et 7 cm. On intègre volontiers à ce groupe l'arcature de l'abside d'Iguerande dont les 22 claveaux d'un arc se répartissent en 5 valeurs : 8 cm (5 claveaux), 9 cm (7 claveaux), 10 cm (4 claveaux), 11 cm (4 claveaux) ou 12 cm (2 claveaux). Au sein du groupe, la porte nord de Saint-Martin-de-Lixy se distingue par certains claveaux très fins (moins de 5 cm) mais qui correspondent aux blocs bruts signalés en début de paragraphe. Enfin, à la priurale de La Trinité de Marcigny, la simple observation, mais sans prise de mesures, des arcades reliant le bras sud du transept

²¹⁷¹ La mesure est la largeur du claveau sur la face en parement. Elle est prise en partie basse du claveau, immédiatement au-dessus de l'intrados.

²¹⁷² Dans cette église, la même régularité caractérise les claveaux de l'arc triomphal.

aux bas-côtés du chœur et de la nef invite à les classer dans ce groupe des arcs à claveaux étroits et réguliers.

Les autres arcs mesurés se caractérisent par des claveaux plus larges et par une plus grande dispersion des valeurs. À Mussy-sous-Dun, par exemple, les 7 claveaux de l'arc situé à l'extrémité nord de l'abside mesurent entre 9 et 23,5 cm, et deux seulement ont la même largeur.

Deux éléments sont communs à tous les arcs : la largeur de la clé ne suit aucune règle, elle est tantôt plus large que les autres claveaux, tantôt plus fine ou dans la moyenne et l'épaisseur des joints varie entre 0,5 et 2 cm, quelle que soit la largeur des claveaux. On doit cependant souligner que la grande régularité des claveaux de Saint-Martin-la-Vallée se retrouve dans l'épaisseur des joints qui mesurent tous 0,5 cm.

La priurale d'Anzy-le-Duc, dont le chantier de construction s'étale sur un temps assez long, éclaire les observations émises ci-dessus. En effet, dans les parties orientales, édifiées au cours de la deuxième moitié du XI^e siècle, les claveaux sont étroits et réguliers. Au contraire, les claveaux des grandes-arcades, élevées au début du XII^e siècle, sont larges et irréguliers, les claveaux présentant entre eux des écarts de largeur importants. On peut en déduire que les arcs à claveaux étroits et réguliers sont un indice d'ancienneté. Ce constat n'est pas propre au Brionnais. À mi-distance d'Autun et Chalon, l'église Saint-Georges de Couches possède, dans l'axe de son abside, une baie aux claveaux fins et réguliers datée de la première moitié du XI^e siècle²¹⁷³ (fig. 116). Ce principe se vérifie aussi en dehors de la Bourgogne, et François Deshoulières l'identifie dès 1929 dans son étude sur *Les églises de l'XI^e siècle en France*²¹⁷⁴.

²¹⁷³ Datation proposée par Christian Sapin (SAPIN 1986, p. 70-75). Hors de Bourgogne, en Angoumois, les claveaux longs et minces seraient caractéristiques des portes de la fin du XI^e siècle, tandis que les claveaux courts et larges sont utilisés pendant tout le XII^e siècle (TERNET 2006, p. 310).

²¹⁷⁴ DESHOULIERES 1929. À l'opposé de cette référence à des travaux anciens, on peut citer une étude récente qui fait encore des claveaux fins et réguliers un critère de datation au XI^e siècle : Epaud, Frédéric, « Inventaire des églises paroissiales préromanes en Indre-et-Loire et en bordure des départements limitrophes », *Atlas archéologique de Touraine*, É. Zadora-Rio (dir.), *Supplément à la Revue archéologique du Centre de la France*, 2014/53 [en ligne : <http://a2t.univ-tours.fr/notice.php?id=219,2014>].



Fig. 116 : Baie axiale de l'abside de Saint-Georges de Couches.

L'argument de chronologie ne doit pas faire oublier les motifs pratiques. D'abord, l'approvisionnement tient un rôle clé dans le choix des blocs mis en œuvre. On l'a répété à plusieurs reprises : c'est la carrière qui dicte le module des blocs. Ensuite, il y a dans le choix de la dimension des claveaux un aspect technique à ne pas négliger. En effet, dans le cas des baies présentant un ébrasement intérieur, l'arc en parement est plus simple à réaliser en claveaux minces. Plus les claveaux sont larges, plus le travail de stéréotomie est complexe car il faut concevoir un tracé. Cette donnée technique peut d'ailleurs rejoindre l'argument chronologique si on suppose une amélioration du savoir-faire avec le temps.

XV.4.1.2. Arcs appareillés ou fourrés

Le montage de nombreux arcs – arc triomphal, arcs doubleaux, grandes-arcades – échappe à l'analyse en raison de l'enduit qui les recouvre. Toutefois, les arcs laissés nus sont majoritairement appareillés : leur épaisseur est formée d'un ou deux claveaux ([annexe 122](#)). Les arcs fourrés – les côtés de l'arc sont clavés et ensèrent un blocage – sont moins nombreux ([annexe 123](#)). On en dénombre trois à Saint-Germain-en-Brionnais : les deux arcs doubleaux des bas-côtés, situés entre la troisième et la quatrième travée, et l'arc doubleau du bas-côté sud, entre la deuxième et la troisième travée. Ailleurs dans l'édifice, les arcs sont appareillés. Or, la forme des supports, le décor sculpté, et le plan indiquent que le chevet et les deux travées orientales de la nef datent des premières décennies du XII^e siècle, tandis que les deux travées occidentales de la nef ont été construites à la fin du XII^e siècle. Au début du XII^e siècle, lorsque le chantier s'est interrompu, le mur gouttereau sud, qui jouxtait les bâtiments conventuels, était élevé sur toute sa longueur, mais pas sur toute sa hauteur dans les deux premières travées. Les arcs fourrés se situent donc dans la partie la plus ancienne

du bâtiment. L'église d'Iguerande possède elle aussi trois arcs fourrés : les deux arcs à la jonction entre les bras du transept et les travées latérales du chœur et, dans la nef, le premier doubleau du bas-côté nord. Dans le reste de l'église, les arcs sont appareillés ou enduits²¹⁷⁵. Les arcs fourrés du transept se situent dans la partie de l'édifice construite au début du XII^e siècle. L'arc fourré de la nef est à considérer avec précaution. En effet, un rapport de l'architecte Maurice Berry en 1949 signale « les désordres dans les arcs doubleaux » des premières travées du bas-côté nord, qui donnèrent lieu à d'importantes restaurations²¹⁷⁶. L'église de Saint-Laurent-en-Brionnais possède deux arcs fourrés à la jonction entre les bras du transept et les bas-côtés du chœur. En revanche, dans le reste des parties orientales, les arcs sont appareillés alors qu'*a priori* l'ensemble appartient à une même phase de construction. À Anzy-le-Duc, les deux arcs séparant les bras du transept des bas-côtés de la nef sont fourrés. Tous les autres arcs des parties orientales sont enduits, et les arcs de la nef sont appareillés. Les arcs fourrés appartiennent à la partie ancienne du bâtiment, puisque le chœur et le transept dateraient de la seconde moitié du XI^e siècle, tandis que la nef fut édifiée au début du XII^e siècle. À Marcigny, les vestiges de la grande prieurale montrent que les arcades reliant le bras sud du transept aux bas-côtés de la nef et du chœur sont fourrées. Enfin, l'église de Saint-Martin-la-Vallée possède un arc triomphal fourré.

Ces observations semblent indiquer que la technique de l'arc fourré est plutôt caractéristique du XI^e siècle ou du début du XII^e siècle, avant que la technique de l'arc appareillé se généralise. En outre, et en lien avec les remarques faites dans la section précédente, les claveaux des arcs fourrés sont fréquemment étroits et réguliers²¹⁷⁷. À titre de comparaison, dans la région de Vézelay, l'arc fourré est utilisé au chevet de l'église de Chatel-Censoir et dans la crypte de Cry-sur-Armançon, édifiés au XI^e siècle²¹⁷⁸. Plus

²¹⁷⁵ Les arcs enduits encadrent la travée de chœur au nord et au sud.

²¹⁷⁶ MAP – 81/71/28.

²¹⁷⁷ La distinction est nette à la prieurale d'Anzy-le-Duc entre les arcs fourrés dont les claveaux sont minces et réguliers et les arcs appareillés dont les claveaux présentent une grande variété de largeurs. De même, dans le bas-côté sud de la nef de Saint-Germain-en-Brionnais, l'arc doubleau fourré est composé de 29 claveaux contre 21 seulement pour le même arc mais appareillé. Les différences sont moins perceptibles à Iguerande et Saint-Laurent-en-Brionnais où tous les arcs présentent des claveaux relativement minces et réguliers.

²¹⁷⁸ SAPIN 2006, p. 88-89.

généralement, l'abbé Plat, dans ses travaux des années 1930 sur la Touraine et l'Anjou, faisait déjà de l'arc fourré un critère de datation au début de l'époque romane²¹⁷⁹.

Là encore, l'argument chronologique ne doit pas faire ignorer l'argument pratique et les choix liés à l'organisation quotidienne du chantier. Si les modules de blocs disponibles ne permettent pas la taille de claveaux filants, on construit par nécessité des arcs fourrés.

XV.4.1.3. L'arc à engrenures

L'arc triomphal de la petite église paroissiale de Saint-Martin-la-Vallée est un arc à engrenures : c'est un cas unique en Brionnais ([annexe 124](#)). Nous avons identifié des arcs de ce type dans des églises du Puy-de-Dôme²¹⁸⁰, de la Nièvre²¹⁸¹, du Maine-et-Loire²¹⁸², d'Indre-et-Loire²¹⁸³, de Charente²¹⁸⁴, de la Vienne²¹⁸⁵ et du Cher²¹⁸⁶, donc plutôt dans la moitié ouest de la France. Parmi les exemples repérés, seules les églises de Distré en Anjou, de Nanclars en Charente et l'église Saint-Étienne de Nevers sont datées de la fin du XI^e siècle, les autres étant attribuées au XII^e siècle. Ainsi, l'arc à engrenures semble caractéristique de l'époque romane, bien qu'Ernest Bosc en ait observé quelques-uns dans des monuments antiques construits en petit appareil²¹⁸⁷.

²¹⁷⁹ PLAT 1939. L'analyse de l'abbé Plat est relayée, entre autres, par Lydwine Saulnier dans son étude de l'église de Ferrières-en-Gâtinois (*Bulletin monumental*, 1972, 130/4, p. 267-277).

²¹⁸⁰ Portails des églises de Combarnazat (début XII^e s. / Base Mérimée ; LAROUZIERE-MONTLOSIER 2003, p. 301-302) et Saint-Julien de Chauriat (toutefois, à Chauriat, façade ouest remontée entre 1849 et 1853 par l'architecte restaurateur Mallay ; voir à ce sujet P. Perry dans *CONGRES ARCHEOLOGIQUE* 2003, p. 123-133. Datation : 1^e ½ XII^e s., voir PHALIP 2013, p. 105-108). Baies de l'abside de l'église de Glaine-Montaigut (2^e 1/3 XII^e s. / PHALIP 2013, p. 63-65).

²¹⁸¹ Portails des églises de Parigny-les-Vaux (Base Mérimée ; ANFRAY 1951, p. 221 et pl. XXXII), Saint-Étienne de Nevers (SAPIN 2006, p. 235), Rix (ARNAUD 2009, p. 872-874), Montigny-aux-Amognes (ANFRAY 1951, p. 241 et pl. XXXVIII), Balleray et Garchizy (ANFRAY 1951, p. 221 et pl. XXXII). Arcade ouvrant sur le chœur à Saint-Pierre-le-Moutier (SAPIN 2006, p. 252-253).

²¹⁸² Portail sud de l'église Saint-Étienne de Fougeré (Base Mérimée), baies de l'église Notre-Dame-de-Nantilly à Saumur (2^e ¼ XII^e s. / MALLET 1984, p. 180-183), et porte sud de l'église Saint-Julien à Distré (MALLET 1984, p. 83-84).

²¹⁸³ Porte sud de l'église Saint-Martin de Restigné (début XII^e s. / MALLET 1984, p. 217-219).

²¹⁸⁴ Portail ouest de l'église Saint-Michel de Nanclars (TERNET 2006, p. 310-311, fig. 204).

²¹⁸⁵ Portail ouest de l'église de Chasseignes à Mouterre-Silly (CROZET 1948) et portail sud de l'église de Roiffé (Base Mérimée).

²¹⁸⁶ Portes des murs gouttereaux de la nef de la collégiale Saint-Martin de Léré (XI^e s.)

²¹⁸⁷ Bosc 1877-1880, t. 2, p. 151.

Dans le *Glossaire des termes techniques* des éditions Zodiaque, il est précisé que la forme particulière donnée aux claveaux a pour objet de « renforcer la solidité dans toutes les parties de l'arc »²¹⁸⁸. Or, mécaniquement, ce sont les joints rayonnants qui travaillent, donc les terminaisons pointues des claveaux n'apportent rien à la solidité. Par conséquent, l'artisan fait le choix d'un temps de taille beaucoup plus long pour un résultat dont la résistance ne surpasse pas celle d'un montage classique. Il faut en conclure que cette mise en œuvre est décorative. D'ailleurs, à Saint-Martin-la-Vallée, le parement de l'arc du côté de l'abside, donc un parement invisible aux fidèles, présente, lui, un montage classique²¹⁸⁹. L'église romane de Champdieu, dans la Loire, apporte un nouvel indice du rôle décoratif de cet arc, car ici la forme pointue est simulée par des traits gravés sur des claveaux trapézoïdaux classiques.

L'esthétique de l'arc à engrenures se prête particulièrement aux marqueteries de pierre développées par les bâtisseurs auvergnats et, dans une moindre mesure, par les constructeurs angevins²¹⁹⁰. En Brionnais, en revanche, on ne recourt jamais aux appareils décoratifs, c'est pourquoi l'arc de Saint-Martin-la-Vallée fait figure d'exception.

XV.4.1.4. Les voûtes

La majorité des voûtes sont couvertes d'une peinture contemporaine, mais celles qui ne le sont pas permettent quelques observations. Il s'agit des voûtes de l'abside, de la travée de chœur et du transept de Briant, de la travée orientale du chœur de Versaugues, des bas-côtés de la première travée de la nef de Charlieu, de la travée sous clocher de Saint-Martin-

²¹⁸⁸ VOGÜE, NEUFVILLE 1989, p. 183.

²¹⁸⁹ On peut ajouter que la restauration des peintures murales a mis en évidence que les joints de l'arc à engrenures étaient peints en rouge au XVI^e siècle. Les travaux en cours n'ont pas encore déterminé si ce décor de faux appareil reprenait un motif plus ancien (voir le rapport rédigé par la restauratrice Cécilia Billaud au terme de la 7^e campagne de travaux, en 2011).

Par ailleurs, le procédé qui consiste à magnifier uniquement la face de l'arc triomphal visible depuis la nef a été constaté aussi à l'église paroissiale de Jou-sous-Monjou (Cantal) : l'avert est rehaussé de sculptures ornementales et historiées dont ne bénéficient pas le revers (Roux 2004 b, p. 279-295 ; BAUD 2014, p. 125, d'après les travaux de C. Roux).

²¹⁹⁰ Près de Clermont, l'église de Chauriat, dont le portail possède un arc à engrenures, présente sur les murs gouttereaux et les bras du transept des appareils décoratifs complexes (opus réticulé, rosaces, damiers, dents de scie, chevrons). De même, en Anjou, les églises de Restigné et Notre-Dame de Nantilly à Saumur possèdent, outre leurs arcs à engrenures, un appareil réticulé en façade.

la-Vallée, et du bras sud de la Trinité de Marcigny ([annexe 125](#))²¹⁹¹. Ces quelques exemples témoignent, par chance, des différentes formes de couverture présentes en Brionnais à savoir le cul-de-four, le berceau brisé ou en plein-cintre, la coupole et la voûte d'arêtes. Toutes sont en blocage de petits blocs bruts ou de moellons à peine retouchés pour s'adapter à la maçonnerie : preuve que cette technique a été adoptée quelle que soit la forme de la voûte. La coupole à la base du clocher de Saint-Martin-la-Vallée a conservé son enduit d'origine comme l'attestent les traces de coffrage. Les planches ont laissé leur empreinte dans l'enduit et, les différences d'épaisseur entre les traces suggèrent qu'il s'agissait de bois fendu plutôt que de planches.

Est-ce un hasard si toutes les voûtes visibles sont en blocage ou le Brionnais roman ne connut-il pas la voûte appareillée ? L'exemple de l'Auvergne montre que le choix d'une maçonnerie plutôt qu'une autre peut effectivement concerner un territoire entier. Ainsi, au XII^e siècle, la Basse-Auvergne utilise exclusivement la voûte concrète, tandis que la Haute-Auvergne, le Brivadois et le Velay mettent très fréquemment en œuvre des voûtes appareillées²¹⁹².

La rareté du voûtement sur les nefs uniques ne semble pas s'expliquer par une méconnaissance des techniques puisqu'à Saint-Nicolas de Marcigny, les bâtisseurs couvrent une des plus larges nefs uniques du Brionnais (l. 8,20 m). Les techniques de voûtement, de fait, sont parfaitement maîtrisées dans les nefs à trois vaisseaux : la portée la plus importante étant atteinte à La Bénisson-Dieu avec un vaisseau central large de 6,95 m, pour une longueur de 44,50 m et une hauteur de 15 m ([annexe 58](#)). La voûte du vaisseau central de Semur-en-Brionnais atteint également 15 m, suivie par celle de Charlieu (environ 14 m), puis Châteauneuf et Anzy-le-Duc (13 m).

En Brionnais, il n'est fait usage de l'arc formeret qu'à l'église de Saint-Germain-en-Brionnais, et seulement dans les deux premières travées du bas-côté nord de la nef (fig. 117). Or, la construction de la moitié occidentale de cette nef se situe à l'extrême fin du XII^e siècle ou au début du siècle suivant et constitue, par conséquent, un des derniers témoignages de l'art roman brionnais. À l'inverse, l'arc doubleau est utilisé systématiquement, en soutien sous les

²¹⁹¹ Par endroits, on distingue aussi la maçonnerie du cul-de-four de l'abside de Saint-Martin-la-Vallée.

²¹⁹² PHALIP 2001, p. 45.

berceaux ou les voûtes d'arêtes. À propos de ces dernières, on observe que la retombée des arêtes peut s'effectuer de plusieurs façons : fréquemment, les arêtes meurent d'un côté contre le mur gouttereau sans support particulier et, de l'autre côté, elles retombent sur le noyau des piles libres (fig. 119). Cependant, à Iguerande, les pilastres engagés contre les murs gouttereaux sont plus larges que l'arc doubleau qu'ils portent afin de recevoir la retombée des arêtes²¹⁹³ (fig. 118). Le principe est proche à l'église de Semur, sauf que seule l'imposte des pilastres est étirée²¹⁹⁴ (fig. 120). Un autre procédé est adopté dans le bas-côté nord de la nef d'Anzy-le-Duc où les arêtes sont portées aux quatre extrémités par des culots dont la forme rappelle celle des modillons à tête de bovin (fig. 121-122).

²¹⁹³ À l'exception de deux pilastres du bas-côté sud.

²¹⁹⁴ Ce procédé ne s'observe que dans les travées orientales de la nef et, plus précisément, à la jonction entre les bras du transept et les bas-côtés de la nef, et au pilastre placé entre la 3^e et la 4^e travée du bas-côté sud.



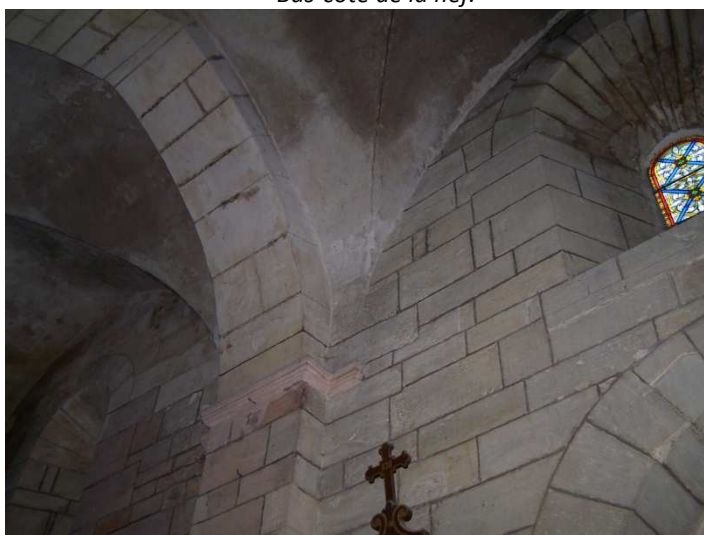
*Fig. 117 : St-Germain-en-Brionnais.
2^e travée du bas-côté nord.*



*Fig. 118 : Iguerande.
Bas-côté de la nef.*



*Fig. 119 : La Bénisson-Dieu.
Bas-côté nord de la nef.*



*Fig. 120 : Semur-en-Brionnais.
Bas-côté de la nef.*



*Fig. 121 : Anzy-le-Duc.
Bas-côté nord de la nef. Retombée de
l'arête sur une pile libre*



*Fig. 122 : Anzy-le-Duc.
Bas-côté nord de la nef. Retombée des arêtes contre le mur
gouttereau*

XV.4.2. Le montage des supports

Il convient de distinguer, d'une part, les supports solidaires d'un mur et, d'autre part, les piles libres. Les premiers appartiennent, par exemple, aux arcades ouvrant sur le transept réduit, la travée de chœur, l'abside ou les absidioles, tandis que les secondes assurent la retombée des grandes-arcades dans les nefs à trois vaisseaux, mais aussi des arcades encadrant la croisée du transept.

XV.4.2.1. Les supports solidaires d'un mur

La forme des supports dépend du nombre de rouleaux que possède l'arc qu'ils supportent. Dans le cas d'un arc à un seul rouleau, le support est un pilastre adossé à un mur (type 1 ; fig. 123), ou un profond pilastre présentant une échancrure dans laquelle est logée une colonne adossée (type 2 ; fig. 124). Mais, s'il y a deux rouleaux, le support est un dossier recevant soit une colonne engagée (type 3 ; fig. 125) soit un pilastre (type 4 ; fig. 126).



Fig. 123 : Chassenard – Type 1



Fig. 124 : Melay – Type 2



Fig. 125 : Jonzy – Type 3



Fig. 126 : Baugy – Type 4

Les types 1 et 3 sont les plus fréquents. Le type 1 est particulièrement employé pour l'arc ouvrant sur l'abside, et dans les bras des transepts réduits²¹⁹⁵. Au contraire, le type 3 se rencontre majoritairement dans les arcs triomphaux et à l'entrée des travées de chœur dans les plans à transept réduit²¹⁹⁶. Le type 4 est moins usité et ne se rencontre qu'à Mussy-sous-Dun, Baugy, Saint-Bonnet-de-Cray et Briant. Enfin, le type 2 est exceptionnel : il est utilisé uniquement pour l'arc triomphal de Montceaux-l'Étoile et pour l'arc ouvrant sur l'abside de Melay. D'après Éliane Vergnolle, il est un héritage des constructions du haut Moyen Âge (ex. église San Zeno à Bardolino et palais de Théodoric à Ravenne) et une redécouverte des bâtisseurs du début du XI^e siècle²¹⁹⁷. Ce type de support est notamment employé pour les arcades ouvrant sur les absidioles du transept de Saint-Philibert de Tournus, mais aussi dans la crypte de la cathédrale d'Auxerre. Après le milieu du XI^e siècle, il n'est plus guère utilisé, hormis dans quelques grandes églises auvergnates comme Orcival et Issoire, et Éliane

²¹⁹⁵ Type 1 : Arcs triomphaux de Saint-Martin-de-Lixy, Saint-Martin-la-Vallée, Versaugues, Bourg-le-Comte, Chassenard, Trivy ; arc ouvrant sur la travée orientale du chœur de Briennon ; arc ouvrant sur les absides de Versaugues, Bourg-le-Comte, Mussy-sous-Dun, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Trivy, Vauban, Baugy, Avrilly, La Chapelle-sous-Dun, Vareilles ; arcs couvrant les bras des transepts réduits à l'exception de Curbigny et Briant. Dans les grandes églises dont les nefs ont trois vaisseaux, les arcs ouvrant sur l'abside ou les absidioles appartiennent au type 1.

²¹⁹⁶ Type 2 : arcs triomphaux de Saint-Nicolas de Marcigny, Melay, Vauban, Jonzy, Avrilly, Curbigny, Ligny, Vareilles, Briant, Saint-Julien-de-Cray ; arcs ouvrant sur les travées de chœurs de Vauban, Vareilles, Briant, Saint-Julien-de-Cray, Varenne-l'Arconce ; arcs ouvrant sur les absides de Saint-Julien-de-Civry, Jonzy, Curbigny, Ligny, Dun ; arcs des bras du transept réduit de Curbigny.

²¹⁹⁷ VERGNOLLE 1998, p. 158-162.

Vergnolle qualifie son usage « d’anachronisme délibéré ». Pourtant, dans le premier quart du XII^e siècle, à Gourdon, en Charolais, il est encore présent. Les églises brionnaises de Montceaux et Melay appartiennent donc à ces édifices qui, dans les premières décennies du XII^e siècle, recourent volontairement à un modèle ancien.

Dans les supports de type 3, la colonne engagée possède alternativement un tambour en pénétration, l’autre en butée ([annexe 126](#)). Quand le tambour est en butée, l’assise du dossier présente un ou deux grands blocs en carreau. Au contraire, quand le tambour est en pénétration, il est fréquemment encadré par deux blocs étroits permettant de donner au dossier la juste largeur. Les chapiteaux et les bases sont toujours taillés dans un bloc en pénétration.

La colonne engagée est « l’élément essentiel de la structure interne » des constructions romanes²¹⁹⁸. Elle soutient les arcs doubleaux, les grandes-arcades de la nef et les arcades articulant les différents espaces de l’église. À l’inverse, la colonne adossée devient d’un usage beaucoup plus restreint à cette époque, où on ne lui applique que de faibles charges. En effet, on la réserve en particulier aux arcatures des absides et aux baies. Fréquemment, elle est posée en délit²¹⁹⁹. Pour les arcatures et les fenêtres, des modules d’1 m à 1,30 m de long sont nécessaires ce qui ne pose pas de problème d’approvisionnement. En revanche, au portail ouest de Semur, les fûts ont une longueur exceptionnelle de 2,80 m pour un diamètre de 0,16 m. Il est probable qu’après leur extraction, les carriers ont mis ces blocs rares de côté dans l’attente de les vendre pour un chantier prestigieux. En effet, à l’époque romane, la grande colonne monolithique demeure la marque des constructions d’envergure, celles qui peuvent soutenir la comparaison avec les réalisations de l’Antiquité dans lesquelles les hautes colonnes monolithiques en marbre étaient d’un usage courant²²⁰⁰.

²¹⁹⁸ VERGNOLLE 1998, p. 155.

²¹⁹⁹ Au portail ouest de Varenne-l’Arconce, par exemple, on repère sur les blocs formant les colonnes des zonations verticales de circulation d’eau, ce qui signifie que les tronçons sont posés en délit. Sur l’usage du délit dans l’architecture romane, voir VERGNOLLE 1998, p. 171-174. Toujours, au portail ouest de Varenne-l’Arconce, les tronçons formant les fûts des colonnes sont également posés en délit et présentent des modules atteignant 1,92 m de long.

²²⁰⁰ Lorsque l’abbé Suger allongea la nef carolingienne de Saint-Denis, il fut confronté à la difficulté de se procurer des colonnes monolithiques dont la qualité et le poli pouvaient rivaliser avec le marbre des colonnes en délit de l’Antiquité. Sur ce sujet, voir ERLANDE-BRANDENBOURG 2012, p. 57. Voir aussi VERGNOLLE 1998, p. 167-168.

XV.4.2.2. Les piles composées

On rencontre des piles composées à la retombée des grandes-arcades dans les nefs à 3 vaisseaux, et à la croisée des transepts dont les bras sont ouverts sur la nef et la travée de chœur. Comme pour les supports engagés, il existe différents types de piles libres. Leur noyau peut être quadrangulaire ou cruciforme. Il peut être flanqué sur toutes ses faces, ou sur certaines seulement, de colonnes engagées ou de pilastres. On distingue les compositions suivantes :

- Piles à noyau quadrangulaire :
 - flanqué de colonnes engagées, sauf du côté du bas-côté : Châteauneuf (nef).
 - flanqué d'une colonne et d'un pilastre : Saint-Bonnet-de-Cray (transept).
 - flanqué de colonnes engagées : Iguerande (nef).
- Piles à noyau cruciforme :
 - flanqué de colonnes engagées, sauf du côté du bas-côté : Iguerande (transept), Varenne-l'Arconce (nef et transept), Saint-Germain-en-Brionnais (nef), Saint-Laurent-en-Brionnais (transept), Bois-Sainte-Marie (nef et transept), Châteauneuf (transept), Anzy-le-Duc (nef et transept), Charlieu (nef).
 - flanqué de pilastres du côté du vaisseau central et de colonnes engagées latéralement, sauf du côté du bas-côté : Dun (transept), Semur-en-Brionnais (nef et transept).

L'observation des piles libres de la nef et du transept de Saint-Hilaire de Semur-en-Brionnais permet d'émettre des hypothèses sur leur appareillage²²⁰¹. L'examen des joints indique que lorsque les blocs d'une assise, sur une des faces de la pile, sont en butée, ils sont en pénétration aux assises supérieure et inférieure. En outre, chaque assise possède sur deux faces opposées des blocs en pénétration (boutisse) et, sur ses deux autres faces, des blocs en butée (carreau ou panneresse). Par conséquent, il s'agit d'un appareil croisé qui assure la stabilité des supports soumis à de fortes charges ([annexe 127, croquis 1 à 3](#)). La nature du montage peut être encore précisée par l'observation des tambours des colonnes qui flanquent les piles à l'est et à l'ouest. Ils sont alternativement adossés et engagés et, plus exceptionnellement, ils sont taillés dans le même bloc que le dossier ([annexe 127, croquis](#)

²²⁰¹ Étude menée en collaboration avec le tailleur de pierre Philippe Griot (GRIOT 2014, p. 25-33).

4 à 8). En termes de conception, le tambour adossé est le plus économique à la fois en temps de travail et en matière. À l'inverse, le tambour solidaire du dossier requiert un long temps de taille pour une quantité de déchets qui représente environ un tiers du bloc capable (annexe 127, croquis 10).

Bien que la structure interne des piles soit invisible, des hypothèses peuvent être émises. En effet, la finesse des joints – rarement au-delà de 5 mm – signale un démaigrissement en queue (annexe 127, croquis 13 b)²²⁰². Ce procédé, outre son rôle dans la minceur des joints, facilite le réglage de l'assise lors de la pose et rend plus efficace le *bouillage* du mortier entre les blocs. Par conséquent, il y a une opération de taille sur au moins 5 faces des blocs. La première étape consiste à ébaucher, dégauchir et régler le parement de référence avec passage du têtou, puis du pic le long d'une ciselure réalisée au taillant ou au ciseau. La seconde étape est l'ébauche des quatre faces retombées d'équerre au parement de référence. Les faces prises dans la maçonnerie ne reçoivent qu'une ébauche grossière au pic, mais réglée en maigre suivant une ciselure large et droite coupée au taillant. En revanche, les faces vues sont terminées au taillant en une taille fine et régulière. La face opposée au parement de référence peut être laissée brute, car la présence d'une fourrure au cœur de la pile est probable. En effet, pour cette époque, il serait surprenant que les piles soient entièrement appareillées.

Pour être complet sur l'évocation des outils, il faut préciser que la réalisation des colonnes, bases moulurées et chapiteaux requièrent l'usage de plusieurs ciseaux. Enfin, la rectitude parfaite des blocs et de l'ensemble du pilier implique le recours à l'équerre et au fil à plomb.

Après évaluation du cubage moyen des pierres et en tenant compte du temps de sculpture, l'archéologie expérimentale permet d'estimer à 3770 heures la réalisation des 10 piles libres de l'église Saint-Hilaire avec leurs 20 chapiteaux, soit 380 jours de travail auxquels il faut

²²⁰² Les expressions « taille en dépouille » ou « en maigre » sont synonymes de « démaigrissement en queue ». Voir la définition proposée dans REVEYRON 2000 a, p. 49. Au chevet de Vézelay, des carottages ont permis à Arnaud Timbert de repérer cette technique au-dessus de l'empatement des chapelles sud dans une maçonnerie de moyen appareil, tandis que l'apparition du grand appareil en marque l'abandon. Il souligne que « les observations archéologiques de ce type sont assez rares ; aussi est-il difficile de faire état d'exemples comparatifs. Toutefois, il est évident que cette formule de taille, observée dans l'architecture romane du sud-ouest de la France, dans le Maine-et-Loire et en Alsace, renvoie à une plastique de l'appareil à joints fins caractéristiques du petit et du moyen appareils antiques » (TIMBERT 2009, p. 183-184).

ajouter la pose²²⁰³. La construction des piles nécessite environ 1900 m³ de pierre soit 4560 tonnes. Cela représente 900 journées de transports à 4 allers-retours par jour de char à bœufs. Ces calculs seront détaillés dans le prochain chapitre²²⁰⁴. L'examen des piles libres dans les autres églises du Brionnais montre que l'appareillage croisé, identifié à Semur, est employé partout ([annexe 128](#)).

À l'inverse de la pile composée, la colonne libre et le pilier quadrangulaire, qui étaient les supports par excellence de l'architecture carolingienne, sont presque totalement abandonnés dans l'architecture romane. En Brionnais, seuls quelques édifices font exception. Ainsi, le rond-point de Bois-Sainte-Marie est formé par pas moins de 24 colonnes libres, auxquelles répondent les 14 colonnes adossées du déambulatoire. Ce sont également des colonnes libres qui dessinent les vaisseaux dans la crypte d'Anzy-le-Duc. En somme, le Brionnais ne se distingue pas des églises romanes des autres régions, où les colonnes libres ou adossées sont adoptées en priorité dans « les cryptes, les déambulatoires, les absides et les absidioles » et ce dans le souci de « valoriser » ces espaces en adoptant « un mode d'expression plastique très largement inspiré par les solutions du passé »²²⁰⁵. Quant aux piliers quadrangulaires, seule l'abbatiale de La Bénisson-Dieu les adopte pour ses grandes-arcades.

XV.4.2.3. Les chapiteaux

L'astragale, la corbeille et l'abaque sont taillés dans un même bloc, distinct du fût et du tailloir. Le bloc astragale-corbeille-abaque et l'assise dans laquelle il prend place ont la même hauteur ([annexe 129, images 1 et 2](#)). Ces caractéristiques ne sont pas propres au Brionnais, mais concernent l'architecture romane en général, ainsi que le souligne Eugène Viollet-le-Duc :

« Chaque membre d'architecture est pris dans une hauteur d'assise, le lit placé toujours au point le plus favorable pour éviter des évidements et des pertes de

²²⁰³ Calculs effectués par Philippe Griot (GRIOT 2014, p. 29).

²²⁰⁴ Cf. *supra*. Chapitre XV.5. « Le déroulement du chantier à partir de données archéologiques et des pratiques actuelles ».

²²⁰⁵ VERGNOLLE 1998, p. 155.

pierre : ainsi l'astragale au lieu de tenir à la colonne comme dans l'architecture romaine, fait partie du chapiteau »²²⁰⁶.

Il existe cependant des exceptions. D'abord, concernant l'assise dans lequel le chapiteau prend place. En effet, il arrive que la hauteur du chapiteau ne corresponde pas à une mais à deux assises ; ce cas de figure ne s'applique jamais à l'ensemble des chapiteaux d'un édifice ([annexe 129, image 4](#))²²⁰⁷. Quant au cas inverse, on ne le relève qu'une fois : à Saint-Laurent-en-Brionnais, la pile nord-est de la croisée possède un chapiteau inséré dans une assise plus haute que lui ; la difficulté réside dans l'incertitude que ce chapiteau soit roman ([annexe 129, image 5](#)). Ensuite, un autre écart par rapport à la règle consiste à tailler l'astragale dans le tambour supérieur du fût. Il en est ainsi à Trivy, à Varenne-l'Arconce et à l'avant-nef de Charlieu. L'église de Varenne-l'Arconce et l'avant-nef de Charlieu, qui sont conservées en intégralité, montrent que les deux types de montage – astragale solidaire de la corbeille ou du fût – coexistent au sein d'un même édifice ([annexe 129, image 3](#))²²⁰⁸. Deux églises présentent des montages encore plus originaux. Ainsi, à Semur, dans la colonne sud du portail ouest, le tambour supérieur du fût, l'astragale et la corbeille sont taillés dans un bloc unique. Quant à Trivy, trois colonnettes de l'arcature de l'abside possèdent un fût, un astragale, une corbeille et un abaque taillés dans un même bloc, distinct du tailloir ([annexe 129, image 7](#)). Le procédé qui consistait à tailler l'astragale et le fût dans un même bloc remontait à l'Antiquité, mais il a été abandonné au cours de la première moitié du XI^e siècle, lors du passage du fût monolithique galbé au fût à tronçons cylindriques, pour les raisons qu'explique Eugène Viollet-le-Duc :

« Lorsque le haut du fût était diminué, l'astragale pouvait être réservé dans le bloc primitif sans qu'il y ait trop de pierre à enlever, l'épaisseur de l'astragale correspondant, grosso modo, au rétrécissement du fût. En revanche, lorsque le

²²⁰⁶ VIOLLET-LE-DUC 1855, article *Appareil*.

²²⁰⁷ Dans la nef de Charlieu : les deux chapiteaux de la première pile libre sud ; le chapiteau oriental de la première pile libre nord ; le chapiteau de la colonne placée au revers de la façade, au sud. À Iguerande : le chapiteau ouest de la première pile libre sud ; le chapiteau est de la première pile libre nord. À Saint-Germain-en-Brionnais : le chapiteau de la colonnette à l'extrémité nord de l'abside ; le chapiteau nord de la deuxième pile libre sud. À Anzy-le-Duc : les deux chapiteaux recevant la retombée de l'arc triomphal.

²²⁰⁸ À Trivy, ce sont les colonnettes de l'abside. À Varenne-l'Arconce, les deux colonnes sud du portail ouest ; la colonne ouest de la deuxième pile libre sud ; la colonne ouest de la troisième pile libre sud ; la colonne est de la deuxième pile libre nord ; la colonne sud de l'arcade ouvrant sur la travée de chœur ; et peut-être d'autres dont les peintures empêchent l'observation. À l'avant-nef de Charlieu, sur la façade ouest, la colonne nord de la baie centrale du premier niveau, et la colonne sud de la baie nord, au même niveau.

fût est cylindrique, c'est sur toute sa hauteur qu'il faut l'amincir pour réserver l'anneau de l'astragale »²²⁰⁹.

En Bourgogne, les premiers édifices romans comme Saint-Philibert de Tournus et Saint-Bénigne de Dijon, adoptent encore le procédé antique, mais il est ensuite abandonné. Cependant, les bâtisseurs renouent avec le montage classique lors de la construction de Cluny III. Ce parti se serait imposé lors de l'édification du rond-point, en raison du remploi de colonnes antiques, et se serait maintenu dans le reste du bâtiment²²¹⁰. On est pleinement dans l'esprit de la Renaissance du XII^e siècle inspiré par Cluny III. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant qu'on identifie le procédé dans les églises clunisiennes de Charlieu et Varenne-l'Arconce. Au demeurant, ces deux édifices présentent une dernière originalité : certains chapiteaux entrant dans la composition d'une baie sont taillés dans un bloc formant l'encadrement ([annexe 129, images 3 et 6](#))²²¹¹.

XV.4.2.4. Les bases

« La base conserve tous ses membres pris dans la même pierre »²²¹². Cette assertion d'Eugène Viollet-le-Duc se vérifie en Brionnais. La base et le socle sont taillés dans un même bloc, mais pas le piédestal quand il existe²²¹³. Dans le cas de supports engagés, la base est taillée dans un bloc en pénétration, qui dicte sa hauteur à l'assise dans laquelle il s'insère, à l'instar du montage du chapiteau. La priurale de Charlieu présente deux exceptions à cette règle : tout d'abord, dans la première travée de la nef, la base sud de la pile libre nord est en butée ([annexe 130, image 1](#)). Par ailleurs, dans l'avant-nef, la base de la colonne appliquée contre la façade ouest de la nef, et qui reçoit le doubleau nord, s'inscrit dans une assise irrégulière, qui, du côté sud, est moins haute que la base ([annexe 130, image 2](#)). Il convient également de souligner qu'à Curbigny, les bases des pilastres de l'arcature de l'abside sont taillées dans le même bloc que le fût monolithique.

²²⁰⁹ VIOLLET-LE-DUC 1855, article *Astragale*. Voir également les remarques d'Éliane Vergnolle (VERGNOLLE 1998, p. 169-170).

²²¹⁰ Le fait est souligné notamment par Neil Stratford (STRATFORD 2011, vol. 2, p. 557).

²²¹¹ À l'avant-nef de Charlieu, sur la façade ouest, la baie du deuxième niveau dans les travées nord et sud, ainsi que la baie du deuxième niveau de la façade nord. À Varenne-l'Arconce, les chapiteaux du portail ouest.

²²¹² VIOLLET-LE-DUC 1855, article *Appareil*.

²²¹³ Voir par exemple, dans les nefes de Semur-en-Brionnais et Varenne-l'Arconce.

XV.4.3. Les contreforts

Un contrefort est « un organe d'épaulement et de raidissement formé par un massif de maçonnerie en saillie sur le mur qu'il épaulé »²²¹⁴. Dans son *Dictionnaire raisonné de l'architecture*, Eugène Viollet-le-Duc discours longuement sur les formes, la fonction et le montage des contreforts²²¹⁵. Plus récemment, Nicolas Reveyron a procédé à une analyse structurelle des différents types de contreforts romans²²¹⁶. Il est possible, en prenant appui sur ces études, de décrire l'emplacement, la forme et le montage des contreforts en Brionnais.

XV.4.3.1. La position des contreforts

On étudiera la position des contreforts espace par espace, d'ouest en est. Toutes les nefs voûtées possèdent des contreforts placés le long des murs gouttereaux et en façade. De manière logique, les contreforts épaulant les bas-côtés et le vaisseau central sont placés dans l'alignement des supports qui, à l'intérieur, assurent la retombée des arcs doubleaux. Par conséquent, les contreforts des bas-côtés et du vaisseau central sont alignés. Les angles formés par la rencontre de la façade avec les murs gouttereaux sont chemisés par deux contreforts. Cependant, à Montceaux-l'Étoile et Châteauneuf, les contreforts des gouttereaux sont en retrait, si bien que l'angle de la nef est visible.

Tous les transepts placés dans la continuité de nefs à trois vaisseaux sont dotés de contreforts. En revanche, tous les transepts réduits n'en ont pas. Par exemple, ceux de Jonzy, Saint-Julien-de-Cray, Vareilles et Baudemont en sont dépourvus. Pourtant, leur superficie n'est pas moindre que celle des autres transepts réduits²²¹⁷, leurs murs ne sont pas plus épais²²¹⁸, ni leur hauteur inférieure²²¹⁹. Le transept réduit de Baugy, qui est le plus

²²¹⁴ PEROUSE DE MONTCLOS 2000, col. 123.

²²¹⁵ VIOLLET-LE-DUC 1855, articles *Contre-fort* et *Construction – Principes*.

²²¹⁶ N. Reveyron, dans BECK 1998, p. 211-218.

²²¹⁷ Par exemple, le transept de Vareilles est plus vaste que celui de La Chapelle-sous-Dun. La largeur des transepts réduits dépourvus de contrefort oscille entre 4,30 et 6,09 m et la largeur des transepts réduits dotés de contreforts varie de 5 à 8,19 m.

²²¹⁸ Leurs murs sont moins larges que ceux de Briant par exemple.

²²¹⁹ La hauteur de leurs coupoles est comprise entre 8,10 m et 8,90 m, alors que celles de Ligny et La Chapelle-sous-Dun dépassent à peine 7 m.

vaste, le plus haut et qui possède les murs les plus fins, est curieusement épaulé par des contreforts placés au centre des murs latéraux, ce qui fait douter de leur ancienneté.

Les transepts débordants des églises à nef unique d'Aigueperse et Saint-Igny-de-Vers ne possèdent pas de contreforts, mais il est vrai que, dans les bras, la portée des voûtes n'excède pas 4 m.

Les églises dont les nefs ont trois vaisseaux possèdent des travées de chœur encadrées de contreforts, à l'exception de la prieurale d'Anzy dont la travée est épaulée par des absidioles. Dans les églises à nef unique, les parements extérieurs des travées de chœur ont souvent été transformés par l'adjonction d'une chapelle ou d'une sacristie, si bien qu'on ne décèle de contreforts qu'à Chassenard, Mussy-sous-Dun, Saint-Forgeux-Lespinasse et Trivy, qui relèvent du type U-A2.

Seules, 5 absides ne possèdent pas de contreforts à Baugy, Saint-Forgeux-Lespinasse, Saint-Martin-de-Lixy, Saint-Martin-du-Lac et Anzy-le-Duc. Dans cette dernière église, l'absence de contreforts s'explique par la présence de l'absidiole d'axe qui assure le contrebutement. À Saint-Martin-du-Lac, on constate qu'un contrefort a été ajouté par la suite.

Généralement, les absides sont dotées de deux contreforts encadrant la baie axiale, mais il existe des exceptions. Par exemple, à Saint-Martin-la-Vallée, un contrefort supplémentaire a été ajouté au nord car le terrain est en pente. Quant à Saint-Julien-de-Civry, ce n'est pas une baie mais un contrefort qui occupe l'axe, il est encadré par deux baies et deux autres contreforts²²²⁰ ([annexe 131](#)). À Vareilles, Jonzy, Ligny et Briant, on observe la disposition classique de deux contreforts de part et d'autre de la baie axiale, mais un troisième contrefort de plus faible hauteur est placé sous cette baie ([annexe 131](#))²²²¹. Dans les trois premières églises, le contrefort monte jusqu'à l'appui de la baie, tandis qu'à Briant il s'arrête une assise plus bas. Ces contreforts sont romans : à Vareilles, par exemple, le contrefort est marié avec le mur, et son montage est identique à celui des deux autres contreforts. À l'exception de l'église de Jonzy, on constate que les 4 autres édifices sont installés sur des

²²²⁰ En Aquitaine, plusieurs absides sont dotées d'un contrefort d'axe montant aussi haut que les contreforts latéraux (Notre-Dame-de-Cornemps à Petit-Palais-et-Cornemps, Préchac, Saint-Médard à Geloux), mais à la différence de celui de Saint-Julien-de-Civry, ces contreforts sont percés d'une baie.

²²²¹ L'abside de Chassenard possédait peut-être cette disposition elle aussi (voir la notice).

terrains présentant un pendage vers l'est, ce qui pourrait justifier la présence du contrefort d'axe. On doit souligner que l'usage du contrefort axial est assez fréquent dans les églises du sud-ouest de la France²²²².

Les absidioles ne sont jamais épaulées par des contreforts (types V-B et V-C), sauf à Châteauneuf où chaque absidiole en possède un. Enfin, le déambulatoire de Bois-Sainte-Marie est épaulé par six contreforts.

XV.4.3.2. La forme des contreforts

Trois formes sont identifiables ([annexe 132](#)). Au type A, qui est le plus représenté, appartiennent les contreforts de section rectangulaire, portés par un socle. On peut le diviser en deux catégories : dans le type A1, un simple chanfrein marque la jonction entre le socle et le contrefort tandis que, dans le type A2, il s'agit d'une moulure²²²³. Cette dernière adopte la forme d'une gorge entre deux tores ; à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, un petit motif triangulaire est logé dans la gorge à la jonction avec le mur.

Au type B appartiennent les contreforts de section rectangulaire dépourvus de socle²²²⁴. Enfin, le type C, moins fréquent que les précédents, regroupe les contreforts colonnes. À l'abside de Saint-Germain-en-Brionnais et au déambulatoire de Bois-Sainte-Marie, les contreforts colonnes sont engagés dans le mur qu'ils épaulent. En revanche, en façade de Bois-Sainte-Marie et aux absidioles de Châteauneuf, un dossier s'intercale entre la colonne et la paroi. À Saint-Germain, les colonnes comprennent simplement un socle, une base et un fût, tandis qu'à Châteauneuf et Bois-Sainte-Marie, les colonnes possèdent en plus un chapiteau surmonté d'un glacis.

²²²² Marion Provost a souligné ce fait dans une communication intitulée « Réflexions sur l'architecture religieuse au tournant du XII^e siècle dans les anciens diocèses de Bordeaux et de Bazas », 2^e congrès francophone d'histoire de la construction, Lyon, 31 janvier 2014.

²²²³ Type A1 : Avrilly, Bourg-le-Comte, Iguerande, Ligny-en-Brionnais, Montmegin, Mussy-sous-Dun, Saint-Forgeux-Lespinasse, Saint-Julien-de-Civry, Saint-Laurent-en-Brionnais (transept), Trivy, Vareilles, Curbigny. Type A2 : Briant, Châteauneuf (parties orientales), Jonzy, Saint-Bonnet-de-Cray, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Semur-en-Brionnais.

²²²⁴ Type B : Anzy-le-Duc, Baugy, Bois-Sainte-Marie (nef), Briennon, La Bénisson-Dieu, La Chapelle-sous-Dun, Chassenard, Châteauneuf (nef), Fleury-la-Montagne, Montceaux-l'Étoile, Saint-Martin-la-Vallée, Vauban.

Les contreforts de Varenne-l'Arconce et de l'abside de Saint-Laurent-en-Brionnais sont particuliers, car ils dessinent des ressauts. Dans la première église, des archives attestent qu'il s'agit d'une transformation apportée au cours des années 1880 et que les contreforts étaient droits auparavant²²²⁵. À Saint-Laurent, la moitié inférieure des contreforts est droite (type B) et bâtie en grès, tandis que la partie supérieure à ressauts est édifiée dans des blocs de calcaire à entroques datant d'une restauration du XIX^e siècle²²²⁶. Il est fort probable que cette restauration n'ait pas respectée la forme originelle des contreforts. Par conséquent, contrairement à l'Auvergne, le Brionnais roman n'eut pas recours au contrefort à ressauts²²²⁷.

La majorité des contreforts sont amortis par un glacis, mais il existe des exceptions. Ainsi, à Saint-Germain-en-Brionnais, le fût se termine sans qu'aucun élément ne le couronne. De même, à Trivy, les contreforts montent sans glacis jusqu'à la corniche. À ces solutions très simples s'opposent des réalisations plus riches dans lesquelles un chapiteau sculpté s'intercale entre le fût et le glacis. C'est le cas au déambulatoire et en façade de Bois-Sainte-Marie, ainsi qu'aux absidioles de Châteauneuf et à l'abside de Semur. Dans ces trois églises, les contreforts, outre leur rôle dans l'architecture, participent au décor et à la mise en valeur du pôle oriental ou de la façade de l'édifice.

XV.4.3.3. Le montage des contreforts

Matériaux et dimensions

Les contreforts sont toujours édifiés dans le même matériau que les murs. À Saint-Martin-la-Vallée, où des calcaires différents entrent dans la composition des maçonneries, on a privilégié pour les contreforts la pierre la moins gélive et la plus rapide à la taille, à savoir le calcaire à entroques. De même à Briant, où de multiples roches sont employées dans la construction, on a réservé aux contreforts le calcaire à entroques et le grès pour sa solidité.

²²²⁵ MAP – 81/71/48 ; ADSL – 1T 275 et O 2289.

²²²⁶ MAP – 81/71/453 et 82/71/1017 ; ADSL – 1T 273 et O 1844.

²²²⁷ Anne Courtillé recense des contreforts à ressauts romans en Auvergne (COURTILLE 1991, p. 262).

Les contreforts sont toujours bâtis en pierres de taille. La hauteur moyenne des blocs employés varie entre 22 et 47 cm²²²⁸. Les joints sont fins, entre 0,5 et 2 cm. Les contreforts les plus minces ont une profondeur de 18 cm (ex. Vareilles, Fleury-la-Montagne) ; à l'inverse, les contreforts du transept d'Anzy-le-Duc présentent une saillie de 76 cm. Les autres contreforts possèdent des profondeurs variables, s'échelonnant entre ces deux extrêmes et fréquemment entre 30 et 60 cm²²²⁹. La largeur des contreforts oscille généralement entre 60 et 80 cm, avec des extrêmes à 41 cm à Trivy et 123 cm au transept d'Anzy-le-Duc²²³⁰. Le caractère massif des contreforts du transept de la priurale s'explique peut-être par le fait qu'ils sont édifiés dans leur partie basse en moellons et non en pierres de taille²²³¹.

L'ancrage du contrefort dans le mur

La disposition la plus fréquente (type 1) consiste à associer, pour chaque assise du contrefort, un bloc en carreau, l'autre en boutisse, et à alterner d'une assise sur l'autre la position de ces deux éléments afin d'éviter la superposition des joints²²³² ([annexe 133, schéma 1](#)). Suivant cette disposition, l'épaisseur du contrefort équivaut à la profondeur du carreau. Le bloc en boutisse assure l'ancrage du contrefort dans le mur, tandis que le bloc en carreau sert avant tout de façade au contrefort. Les moellons du mur sont en butée contre le bloc en boutisse, mais pénètrent derrière le bloc en carreau. Si le carreau n'est pas suffisamment profond ou large, on peut ajouter un petit bloc – que l'on qualifie de chandelle – pour ajuster les dimensions de l'assise ([annexe 133, schéma 2](#))²²³³. Les chandelles situées sur les petits côtés du contrefort sont toujours en butée, elles ne pénètrent pas dans le mur.

²²²⁸ Dans chaque partie des églises, les blocs constituant les contreforts ont été mesurés (hormis ceux hors d'atteinte sans échelle), et des moyennes ont été établies.

²²²⁹ Certains contreforts, des absides notamment, sont plus épais d'un côté que de l'autre. Cela est particulièrement flagrant à Saint-Martin-la-Vallée, où un des contreforts de l'abside est large de 16 cm sur son côté nord et de 35 cm côté sud.

²²³⁰ Les mesures sont prises au dessus du socle lorsqu'il y en a un.

²²³¹ Les blocs en grès du contrefort de la travée de chœur de Saint-Forgeux sont eux aussi des moellons équarris plutôt que de véritables pierres de taille, cependant des joints modernes masquent les contours des blocs, et un enduit recouvre les murs, empêchant d'étudier la liaison entre le contrefort et le parement. À Briennon, les assises supérieures des contreforts de l'abside sont en petits moellons, tandis que le reste est en pierres de taille, mais cela résulte de restaurations modernes.

²²³² Ex. Absides de Bourg-le-Comte, La Chapelle-sous-Dun, Fleury-la-Montagne, Ligny.

²²³³ Ex. de chandelles en façade du contrefort : absides d'Avrilly, Vareilles et Curbigny. Ex. de chandelles en façade et sur les côtés : Châteauneuf (nef), Saint-Julien-de-Civry (abside).

Parfois, elles ne sont pas constituées d'un bloc mais de plusieurs petites pierres superposées²²³⁴.

Les contreforts des absides de Jonzy, Trivy, Vauban et de la travée de chœur de Chassenard présentent un montage différent (type 2). Une assise possède un ou deux blocs en carreau qui ne pénètrent pas dans le mur ; l'assise suivante présente deux ou trois blocs en boutisse ancrés dans la maçonnerie²²³⁵ (annexe 133, schéma 3). Les contreforts des absides de Curbigny et Saint-Julien-de-Civry, qui appartiennent au type 1, adoptent, pour certaines de leurs assises, une mise en œuvre de type 2.

Enfin, les contreforts de certaines églises présentent des montages particuliers que l'on peut considérer comme des variantes du type 1. À Briant par exemple, carreau et boutisse sont en butée et enserrant un troisième bloc qui, lui, assure l'ancrage dans le mur (annexe 133, schéma 4). À Montceaux-l'Étoile, certains contreforts de la nef présentent en alternance une assise où les blocs sont tous en butée et une autre où les deux blocs latéraux sont en pénétration (annexe 133, schéma 5). À l'abside de Saint-Bonnet-de-Cray, une assise sur deux possède trois blocs en boutisse (annexe 133, schéma 6).

Le mariage des assises du mur avec celles des contreforts

Comment s'opère la liaison entre les contreforts en pierres de taille et les murs en moellons ? Il existe deux types de mise en œuvre (annexe 134). Dans la première, le contrefort est encadré par une rangée de pierres de taille – nous l'appellerons *contrefort lié*. Ce procédé est utilisé pour les contreforts des nefs d'Anzy-le-Duc, Montceaux-l'Étoile et Châteauneuf, mais aussi le transept et la façade d'Iguerande, et la travée de chœur de Saint-Germain-en-Brionnais²²³⁶. Généralement, les blocs d'une rangée sont alternativement en pénétration et en butée, et le même décalage s'opère à chaque assise entre les deux rangées. Les blocs en butée présentent une plus grande longueur en parement que ceux en

²²³⁴ Contreforts des absides de Châteauneuf et Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

²²³⁵ Les assises ne sont formées que d'un bloc en carreau à Jonzy et Trivy ; il y a deux blocs en carreau l'un derrière l'autre à Chassenard ; il y a deux blocs en carreau l'un à côté de l'autre à Vauban. À Trivy, le socle adopte un montage de type 1.

²²³⁶ On observe également cette mise en œuvre à Varenne-l'Arconce, mais il faut rappeler que les contreforts ont été transformés.

pénétration, de sorte que les deux rangées dessinent une chaîne harpée. Les pierres de taille du parement adoptent la hauteur des assises du contrefort et dictent les hauteurs des assises en moellons. À Montceaux-l'Étoile par exemple, à chaque pierre de taille correspondent deux, trois, voire quatre assises de moellons. C'est la hauteur des assises du contrefort qui détermine la hauteur et la disposition des assises du mur²²³⁷.

Le deuxième type de mise en œuvre utilisé pour marier un contrefort en pierres de taille avec des murs en moellons consiste à faire arriver les assises du mur directement contre le contrefort – nous l'appellerons *contrefort isolé*. C'est le type le plus courant. Là encore, il est fréquent que les assises du contrefort dictent la hauteur des assises du parement. Lorsqu'il y a adéquation des hauteurs d'assises entre mur et contrefort, on parle d'assises réglées de hauteur²²³⁸.

Comment s'opère la liaison avec les contreforts lorsque les murs sont eux-mêmes en pierres de taille ? En façade de l'église de Varenne-l'Arconce et à l'avant-nef de Charlieu, la concordance est parfaite entre les hauteurs d'assises du mur et des contreforts, ce qui rend très simple l'alternance pénétration / butée. En revanche, à Semur-en-Brionnais et Saint-Bonnet-de-Cray, certaines assises très hautes des contreforts créent des décalages avec les assises du mur ([annexe 135](#)). Pour pallier cette différence, les constructeurs ont échanuré certains blocs du mur afin qu'une partie soit en butée, l'autre en pénétration : c'est un système de double pénétration²²³⁹. Ce procédé n'est pas réservé aux contreforts : au revers de la façade de la nef de Charlieu, on l'observe à la jonction entre le mur et un dossier.

Les contreforts colonnes ne se distinguent pas des contreforts rectangulaires : leurs tambours adoptent le montage en butée / pénétration. Au déambulatoire de Bois-Sainte-Marie, on observe derrière les tambours en butée un grand bloc de pierre de taille d'une hauteur équivalente. Quant aux tambours en pénétration, ils sont accostés par deux rangées

²²³⁷ Bruno Phalip fait le même constat en Auvergne : « Pour de nombreux sanctuaires romans ou gothiques, c'est la hauteur de l'assise, en moyen appareil régulier du harpage, qui conditionne celle en petit appareil irrégulier du parement. Des cales, des joints de mortier plus épais et différents rattrapages de litages aident à cette rencontre entre la zone dévolue au maçon et celle dominée par le tailleur de pierre » (PHALIP 2001, p. 37).

²²³⁸ N. Reveyron, dans BECK 1998, p. 213.

²²³⁹ N. Reveyron, dans BECK 1998, p. 213.

de petites pierres taillées. Les corbeilles sont en butée, contrairement aux tailloirs et aux bases, qui sont en pénétration. À Châteauneuf, où les colonnes-contreforts des absidioles sont édifiées contre un dossier, les tambours sont alternativement en butée et en pénétration.

Qu'il s'agisse de contreforts liés ou isolés, la volonté de mettre en œuvre des assises réglées de hauteur soulève une difficulté : les assises du mur doivent s'adapter, à chacune de leur extrémité, à deux contreforts qui imposent chacun leur propre hauteur. Pour rattraper les discordances, les assises sont parfois légèrement inclinées ou ondoyantes et, dans le cas de décalages importants, le maçon a pu être contraint à dédoubler une assise. Ces difficultés ne se posent pas seulement entre deux contreforts, mais aussi avec les baies ou les chaînes d'angle ([annexe 136](#)). Les retouches attestent du synchronisme du travail de taille et du travail de pose²²⁴⁰. L'économie du chantier fait qu'extraction, taille et pose sont intimement liées²²⁴¹. On respecte ce que donne la carrière, on dégrossit le bloc le moins possible pour ne pas perdre inutilement de matière (c'est la notion de bloc capable) et, au besoin, on retaille à pied d'œuvre le bloc afin qu'il convienne à la maçonnerie en cours de montage. Ce procédé est l'inverse de la standardisation qui consiste à donner aux blocs un format préconçu. Ainsi, on n'adopte pas en Brionnais le quatrième mode de construction défini par Dieter Kimpel « caractérisé par la définition de hauteurs d'assise communes aux parements muraux et aux membres d'architecture préfabriqués »²²⁴².

XV.4.4. Les chaînes d'angle

Dans les constructions en moellons ou en blocs bruts, la rencontre de deux murs perpendiculaires se caractérise par la présence d'une chaîne d'angle ([annexe 137](#)).

²²⁴⁰ Anne Baud fait le même constat à l'abbatiale Cluny III : « Tailleurs de pierre et maçons travaillent en accord étroit : le tailleur de pierre produit des blocs à la demande du maçon ; le maçon de son côté récupère le nivellement des assises par des systèmes de réglage » (BAUD 2003, p.84). Voir aussi A. Baud, dans *COMMENT CONSTRUISAIT-ON* 2000, p. 34-35.

²²⁴¹ Sur ces questions, voir Dieter Kimpel, dans CHAPELOT, BENOIT 2001, p. 210.

²²⁴² KIMPEL 1977 cité dans REVEYRON 2000 a, p. 51. Ces méthodes de préfabrication et de standardisation ont été identifiées en Anjou (PRIGENT 1989 ; Daniel Prigent, dans BLARY *ET AL.* 2008, p. 295-308 ; dans *COMMENT CONSTRUISAIT-ON* 2000, p. 54-63) et dans la Provence rhodanienne (HARTMANN-VIRNICH 2004) entre autres.

En Brionnais, des chaînes sont présentes aux angles des nefs uniques charpentées²²⁴³, mais aussi des transepts réduits à Jonzy, Baugy et Vareilles, car ceux-ci ne sont pas contrefortés²²⁴⁴. Il en existe également aux clochers latéraux de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf et Saint-Martin-du-Lac. En revanche, l'étude des chaînes d'angle des clochers édifiés sur les travées de chœur et les transepts est peu pertinente pour deux raisons. D'abord, parce que ces structures sont fréquemment réalisées en pierres de taille, si bien que le traitement des angles ne diffère pas de celui des murs. Ensuite, parce qu'elles ont subi de nombreuses restaurations en raison des dégâts fréquents causés par la foudre.

Une chaîne d'angle est formée de pierres posées en besace, alternativement longues et courtes. Ces pierres prennent les moellons du mur en tenaille et forment un point de compression qui assure la solidité de l'angle²²⁴⁵. Le montage en besace peut être très méthodique (Jonzy, Vindecy) ou présenter quelques irrégularités. À Baugy, par exemple, deux blocs superposés sont en carreau sur la même face. Les blocs sont d'un module supérieur à celui des moellons du parement. À Saint-Martin-de-Lixy, par exemple, les moellons dépassent rarement 20 cm de haut, la hauteur moyenne étant de 11 cm. Au contraire, la hauteur des blocs d'angle oscille entre 40 et 60 cm. Sur leurs deux faces en parement, les blocs des chaînes sont mieux dressés que les moellons. En revanche, le bout des pierres opposé à celui qui forme l'angle peut ne pas être dressé afin de réduire le travail de taille et de permettre un meilleur ancrage des blocs dans la maçonnerie.

Une chaîne est composée d'une pierre de taille par assise (ex. Jonzy, Vindecy), ou de deux (ex. Baugy, Saint-Martin-la-Vallée, Vareilles). Le système des assises réglées de hauteur, précédemment décrit pour les contreforts, vaut aussi pour les chaînes d'angle : un bloc de la chaîne dicte la hauteur de deux ou trois assises du mur.

Dans les édifices construits en calcaire à entroques²²⁴⁶ comme dans ceux dont les maçonneries mêlent plusieurs natures de roches²²⁴⁷, les chaînes sont en calcaire à

²²⁴³ Aux églises de Baugy, Jonzy, Aigueperse, Saint-Martin-de-Lixy, Saint-Martin-la-Vallée (partiellement enduit), Vareilles, Versaugues, et Vindecy.

²²⁴⁴ À Baugy, il y a des contreforts mais au centre de l'élévation et non dans les angles.

²²⁴⁵ Delage, Philippe, Renucci, Florian, « L'organisation des chaînages dans les murs en pierre », Communication du 17 mai 2013 dans le cadre du séminaire *Matériaux de construction* de la MOM-Lyon, [en ligne], <http://chantiers.hypotheses.org/637#more-637>.

²²⁴⁶ Par exemple, Baugy, Jonzy, Vareilles, Vindecy et Saint-Martin-du-Lac.

²²⁴⁷ Par exemple, Aigueperse, Saint-Martin-de-Lixy, Saint-Martin-la-Vallée et Saint-Maurice-lès-Châteauneuf.

entrouques. Il est fréquent, partout en France, de trouver des chaînes taillées dans une roche de nature différente et plus résistante que celle qui a servi pour les parements muraux²²⁴⁸.

Si elle contribue à la cohésion et à la stabilité du bâti, la chaîne d'angle a aussi une fonction esthétique. En effet, elle n'est pas indispensable : un appareil de moellons bien croisé dans les angles peut se révéler aussi efficace qu'une chaîne en pierres de taille²²⁴⁹, comme l'angle sud-est de la nef de Versaugues en est l'illustration. Il faut donc admettre que la chaîne d'angle n'était pas nécessairement masquée par un enduit, mais qu'elle contribuait à monumentaliser des édifices parfois modestes. Le procédé n'est pas propre à l'architecture romane, comme en témoignent les édifices civils de la Renaissance italienne, tels que le palais Farnèse édifié au XVI^e siècle à Rome.

XV.5. Le déroulement du chantier à partir de données archéologiques et des pratiques actuelles

En l'absence de sources textuelles ou iconographiques, le déroulement du chantier de construction des églises romanes du Brionnais est appréhendé au travers de la lecture archéologique du bâti ([annexe 138](#)). Cette approche est fondamentale, car elle révèle quantité d'indices sur les outils employés, la progression des travaux et les techniques constructives. Cependant, le quotidien du chantier demeure flou : combien d'ouvriers sont-ils présents ? À quelle cadence les matériaux arrivent-ils et par quels moyens de transport ? Comment se répartit-on les tâches en fonction des spécialités et de la saison ? Des réponses peuvent être apportées en interrogeant les artisans d'aujourd'hui car, équipé des mêmes outils, un maçon du XXI^e siècle met le même temps pour construire un mur qu'un maçon du XII^e. Un homme creusant des fondations avec une pelle évacue en 10 heures de travail la même quantité de terre à toutes les époques. De la même manière, quel que soit le siècle auquel il vit, un maçon sait réguler un moellon et un tailleur de pierre sait monter un mur, ce qui relativise l'image de chantiers faisant appel à des corps distincts de spécialistes : cette vision correspond à une conception très moderne de la répartition du travail.

²²⁴⁸ PEROUSE DE MONTCLOAS 2000, col. 60 ; BERNARDI 2011, p. 205.

²²⁴⁹ Contrairement à Eugène Viollet-le-Duc qui considérait les chaînes comme le squelette du mur, Nicolas Reveyron estime qu'« elles appartiennent pleinement aux parements » (REVEYRON 2002 b, p. 110).

Homme de terrain, Philippe Griot utilise son savoir-faire de carrier et tailleur de pierre, mais aussi ses connaissances en maçonnerie et charpenterie, pour restituer l'organisation des chantiers médiévaux. En taille de pierre, il ne travaille qu'avec des outils semblables à ceux utilisés au Moyen Âge, autrement dit sans outils pneumatiques ou en carbure de tungstène par exemple. En outre, il participe à des expérimentations de bardage et de levage des pierres en reconstituant des engins semblables à ceux représentés dans l'iconographie médiévale. En 2011, il intègre le programme transversal « *Les chantiers de construction de l'Antiquité à la Révolution industrielle* » dirigé par Anne Baud et Gérard Charpentier (Lyon 2, MSH MOM). Dans ce cadre, il propose en 2012 une évaluation de la durée du chantier et des temps de transport pour la construction d'une maison médiévale du bourg de Cluny²²⁵⁰. En 2014, nous entamons une collaboration pour mener une expérience similaire sur les églises romanes du Brionnais. Le site choisi est la petite église paroissiale de Saint-Martin-la-Vallée composée d'une nef unique, d'une abside profonde et d'un clocher latéral. Le plein des murs est un blocage de blocs bruts tandis que les baies, arcs et chaînes d'angle font appel à la pierre de taille. Nous présentons ici les résultats de l'étude²²⁵¹.

XV.5.1. Terrassement, taille de pierre et maçonnerie : exemple de l'église Saint-Martin-la-Vallée

Après l'implantation du tracé du futur bâtiment, la première phase du chantier est le terrassement²²⁵². À Saint-Martin-la-Vallée, le creusement des fondations a nécessité l'évacuation de 117 m³ de terre²²⁵³. Sachant qu'un terrassier peut extraire chaque jour 3,30 m³, alors le creusement des fondations a duré 35 jours²²⁵⁴. La présence d'un aide (ou

²²⁵⁰ Griot, Philippe, « Temps de construction et de transport. Étude d'une maison romane à claire-voie », <http://www.mom.fr/IMG/pdf/Griotnov2012.pdf>, mise en ligne en décembre 2012. Sur cette maison, voir aussi GRIOT 2014, p. 21-24.

²²⁵¹ Le détail de l'étude figure dans GRIOT 2014, p. 7-18.

²²⁵² L'implantation du tracé pouvait se faire au moyen de cordons et piquets comme relaté dans le songe de Gunzo pour la construction de l'abbatiale Cluny III (*Vita sancti Hugonis abbatis*, composée par le moine Gilon dans COWDREY (éd.), 1978, p. 13-175). Voir aussi l'enluminure peinte vers 1180 et qui illustre ce songe (BN, Lat. 17716, f° 43). Le terrassement est l'action de creuser et de jeter la terre ; l'évacuation des terres sera prise en compte ultérieurement.

²²⁵³ Les fondations n'étant pas visibles, on estime en fonction du bâti en élévation qu'elles doivent être larges d'1,50 m et profondes d'1 m. En revanche, leur longueur est connue : 18 m.

²²⁵⁴ L'estimation du temps a pour référence le creusement manuel d'une fosse d'inhumation de 2 x 1 x 1,5 m par un homme dans la journée. Cette référence est une moyenne susceptible de varier suivant la nature du sol.

chargeur) est indispensable pour déplacer immédiatement la terre à distance de la zone du chantier.



La suite de l'étude nécessite l'évaluation du poids moyen au m³ de l'ensemble des matériaux de construction, puis l'estimation du temps de taille des pierres. Par exemple, les chaînes d'angle requièrent le façonnage de 40 m² de pierres de taille, or un tailleur met 4 h pour produire 1m², soit 160 h pour réaliser les blocs nécessaires au montage des chaînes, donc 16 jours sur la base de 10 h de travail quotidien (fig. 128). Ce temps correspond à la taille d'une pierre tendre telle que le calcaire à entroques utilisé à Saint-Martin. Avec de la pierre dure, comme le grès utilisé à Varenne-l'Arconce, le temps de façonnage est doublé pour un résultat équivalent. Cependant, si l'argent investi dans la construction de l'édifice en pierre dure est plus important, plus de tailleurs seront employés, et le chantier ne sera donc pas plus long que celui en pierres tendres. Par conséquent, la géologie locale et les moyens financiers engagés ont un impact important sur la durée du chantier.



Fig. 127 : Saint-Martin-la-Vallée.
Modillons.

Dans le cas du chantier de Saint-Martin-la-Vallée, le temps consacré à la sculpture est plus délicat à évaluer. Ici, les calculs ont retenu 60 h par m³, en fonction de diverses expériences menées avec des personnes inexpérimentées et des professionnels. Les chapiteaux et les modillons de Saint-Martin peuvent paraître sommaires ou naïfs mais deux raisons au moins empêchent d'en déduire une durée de réalisation très brève. D'abord, s'ils sont l'œuvre d'un tailleur, voire d'un maçon, peu habitué à sculpter, la vitesse d'exécution a nécessairement été plus lente que pour un sculpteur expérimenté. Ensuite, le modillon qui représente une

tête à l'envers, par exemple, est traité en haut relief ce qui requiert des compétences qui ne sont pas à la portée d'une personne totalement inexpérimentée, contrairement au bas-relief qui est beaucoup plus accessible (fig. 127). En effet, le haut-relief se développe dans l'espace et demande une vision très particulière des formes et des volumes.

Il convient ensuite d'évaluer le temps de mise en œuvre (fig. 129). Par exemple, une équipe de 4 maçons réalise 4 m³ de maçonneries par jour pour le montage d'un mur, mais seulement 3 m³/jour pour le montage d'un arc, 2 m³/jour pour une voûte et 1m³/jour pour une coupole²²⁵⁵. Or, à Saint-Martin, il y a 532 m³ de murs soit 133 jours de construction, auxquels il faut ajouter 29 jours pour les fondations, 14 jours pour les arcs des baies et l'arc triomphal, le cul-de-four de l'abside et la coupole à la base du clocher, et 69 jours pour les enduits, soit au total 245 jours à 4 maçons. Des calculs similaires permettent d'évaluer le temps de pose des dalles de sol et de la charpente. Le tableau ci-dessous (fig. 130) synthétise les résultats obtenus : il faut 460 jours pour construire l'église de Saint-Martin-la-Vallée avec, suivant les tâches, des effectifs de 2 à 4 artisans.

*Fig. 128 : Temps de façonnage des pierres de taille en calcaire tendre, pour 1 tailleur
(d'après GRIOT 2014, p. 11)*

	m ² développés	Nb. d'heures pour 1m ²	Nb. d'heures de travail	Nb. de jours de travail
Chaînes d'angle	40	4	160	16
Baies	95	2	190	19
Supports	26	2	52	5,5
Moulures	31	2	62	6,5
Dalles ²²⁵⁶	157	4	628	63
Sculpture	2,5	60	150	15
			1242 h	125 jours

²²⁵⁵ De nos jours, les équipes de 4 maçons sont une configuration assez courante. Elles se composent d'un maître, un ouvrier, un apprenti et un manœuvre. Ensemble et en une journée (10 h), ils peuvent bâtir 4 m³ de mur en pierre. Ce volume moyen s'entend avec la pierre et tous les agrégats sur place, et le temps de malaxage du mortier est inclus. Pour les ouvrages complexes (arc, voûte, coupole), le temps de fabrication des coffrages est compris (GRIOT 2014, p. 2).

²²⁵⁶ Actuellement, le sol de l'église est composé de grandes dalles de pierre que nous avons choisi de prendre en compte dans les calculs. Néanmoins, le revêtement d'origine est inconnu. Il pouvait s'agir d'un dallage, comme aujourd'hui, ou d'un sol en terre cuite ou en terre (Ph. Bernardi présente les différents types de sols utilisés au Moyen Âge et attestés par les fouilles, mais il souligne que les données sont lacunaires ; BERNARDI 2011, p. 251-255).

Fig. 129 : Temps de mise en œuvre des maçonneries pour 4 maçons (d'après GRIOT 2014, p. 12)

	Nb de m ³ bâtis	Nb de m ³ /jour pour 1 équipe de 4	Nb de jours de construction	Nb de journées
Murs	532	4	133	532
Arcs	4	3	1,3	5,2
Voûtes	8,3	2	4,15	16,6
Coupole	3	1	3	12
Cul-de-four	5	1	5	20
Enduits	41,1	0,6	68,5	274
Fondations	117	4	29,25	117
			245 jours à 4	980 journées

Fig. 130 : Estimation des temps de construction par poste de travail (d'après GRIOT 2014, p. 12)

	Effectifs	Jours	Journées
Terrassement	2	35	70
Taille de pierre	2	63	125
Taille charpente	2	18	36
Maçonnerie	4	245	980
Pose charpente	2	12	24
Pose couverture	4	6	24
Pose sols	2	12	24
Pose enduits	4	69	276
		460 jours	1559 journées

Bien sûr, il ne s'agit que d'estimations car plusieurs paramètres nous échappent comme :

- la durée du travail quotidien : aucune source associée aux chantiers des églises du Brionnais ne permet de l'évaluer et, à l'échelle de la France et des pays voisins, ce sont les comptes, contrats ou règlements du XIII^e siècle qui livrent les premiers indices²²⁵⁷. *A priori*, la journée de travail suivait le rythme naturel du lever et du coucher du soleil, et elle était donc plus courte en hiver qu'en été, avec comme conséquence deux niveaux de rémunération journalière suivant la saison²²⁵⁸. La journée était ponctuée de brèves pauses et d'un arrêt à la mi-journée pour le repas, correspondant à none, d'abord située aux environs de 2 heures de l'après-midi et qui se fixa vers midi à la fin du XIII^e siècle²²⁵⁹. Les statuts de la ville d'Albenga, en Ligurie, rédigés en 1288 témoignent de ce fonctionnement :

²²⁵⁷ Pour une synthèse sur cette question de la durée du travail quotidien, voir BERNARDI 2011, p. 103-106.

²²⁵⁸ Le temps religieux servait à diviser l'année en deux parties. Par exemple, à Paris au bas Moyen Âge, les jours longs commençaient à Pâques, ou pour Mardi gras, ou le 1^{er} dimanche de Carême et s'achevaient pour la saint Michel (29 septembre) ou à la Toussaint (FRANKLIN 2004, article « *Travail (durée du)* »).

²²⁵⁹ Jacques Le Goff met en évidence la transition qui s'opère, au cours des XII^e et XIII^e siècles, chez les artisans et les marchands entre un rythme de vie complètement soumis, d'une part, au temps naturel (saisons, conditions climatiques), toujours imprévisible, et, d'autre part, au temps de l'Église, éternellement recommencé, à un temps professionnel, que l'on pourrait qualifier de laïc et de mesurable (LE GOFF 1960, p. 417-433). Voir aussi KNOOP, JONES 1933.

« [...] Et les autres maçons, qu'ils reçoivent de la fête de Pâques à la fête de saint Michel 18 deniers chacun, chaque jour qu'ils auront maçonné et travaillé, et de la fête de saint Michel à la fête de Pâques 15 deniers chacun, chaque jour qu'ils auront maçonné et travaillé.

Et que lesdits maçons soient tenus d'être à l'œuvre dès le matin comme font les autres travailleurs et qu'ils travaillent jusqu'à la sonnerie de none ; et la collation prise, qu'ils la prennent le plus rapidement qu'ils pourront, qu'ils retournent à l'œuvre et travaillent jusqu'au coucher du soleil ; sans qu'ils puissent ou doivent, demander ou recevoir de qui que ce soit quelque chose en nourriture ou boisson en plus dudit salaire ou prix »²²⁶⁰.

Sur une année, la durée moyenne du jour est de 12h, et nous avons choisi pour les calculs de retenir la base de 10h de travail quotidien²²⁶¹.

- le nombre de jours chômés : s'il est possible de compter tous les dimanches comme des jours chômés, il est beaucoup plus difficile de déterminer les jours fériés dont le nombre varie suivant les régions et les années. Philippe Bernardi évalue le nombre de jours ouvrés entre 250 et 275 par an, soit 5 jours par semaine en moyenne²²⁶². Mais d'autres facteurs interviennent comme la coupure hivernale ou, à l'inverse, la nécessité d'accélérer les travaux, auquel cas certains artisans peuvent travailler 9 jours d'affilée comme les verriers sur le chantier de l'abbatiale de la Chaise-Dieu en 1349²²⁶³. Pour l'église de Saint-Martin-la-Vallée, en admettant que le chantier ait fonctionné 5 jours par semaine, il aura duré 23 mois.

- la quantité de travail produite chaque jour : le nombre de m³ de maçonnerie qu'un ouvrier peut réaliser en une journée ou la quantité de pierre qu'il peut tailler correspondent à des expériences menées par des hommes d'aujourd'hui avec les outils anciens. Mais, on pourra opposer à la méthode le fait que la puissance d'un ouvrier du XII^e siècle était peut-être inférieure à celle d'un ouvrier du XXI^e. Cependant, nous croyons que plus que de la force, l'efficacité résulte de l'habileté, du savoir-faire, et de la maîtrise des gestes, qui sont des qualités équivalentes quelle que soit l'époque. Pourtant, Bruno Phalip a mis en évidence, dans les églises d'Auvergne, un changement de technique perceptible dès les années 1130, mais véritablement visible vers 1170-1200, et qui a pour conséquence un gain de

²²⁶⁰ Costa Restagno, J., *Gli statuti di Albenga del 1288*, Bordighera, 1995, article 43 : *De muratoribus*, p. 75 (cité dans BERNARDI 2011, p. 104).

²²⁶¹ La durée moyenne de 12h a été mesurée à Auxerre (Bourgogne), en 2015, grâce à l'outil web www.leshorairesdusoleil.com.

²²⁶² BERNARDI 2011, p. 106-107. Sur le chantier de l'abbatiale de La Chaise-Dieu, entre 1348 et 1350, le chantier fonctionne pendant 120 semaines, soit 840 jours dont 120 dimanches et 70 jours fériés, donc 650 jours travaillés et 190 jours chômés (COSTANTINI 2003, p. 117).

²²⁶³ COSTANTINI 2003, p. 116.

productivité. Pour les murs présentant un moyen appareil régulier, l'adoption dans le dernier tiers du XII^e siècle d'un marteau taillant doté d'une lame plus courte (7-8 cm contre 15 à 18 cm auparavant) permet une taille peignée, très régulière et rapide. Certes, le nombre d'impacts est supérieur par rapport à une lame plus longue, mais l'outil étant léger, la levée est moins importante, moins fatigante et la frappe plus précise. Parallèlement, les églises présentent des marques lapidaires moins variées et peu nombreuses, signe de la baisse du nombre de tailleurs. Finalement, les églises d'Auvergne permettraient de conclure que, sur le chantier d'une église, « les hommes *romans* sont nombreux, lents et peu productifs, au sein d'économies extensives », quand à l'inverse, « le chantier *gothique* » est marqué par « une augmentation de la productivité et une compression des effectifs, dans le cadre d'une forte production au sein d'économies intensives »²²⁶⁴.

- Les effectifs et la répartition du travail : les effectifs retenus pour le chantier de Saint-Martin-la-Vallée correspondent au minimum nécessaire, mais rien n'empêche de supposer qu'ils aient été plus nombreux. Cependant, il faut tenir compte de la logique du déroulement du chantier et de l'impossibilité de multiplier le nombre d'ouvriers, sans quoi ils se gêneraient. Pour un professionnel, le type de maçonnerie mis en œuvre est un bon indicateur du nombre de maçons travaillant en continu et sans se gêner. En effet, plus la maçonnerie contient de mortier, plus le temps de prise est long avant de pouvoir poser le rang supérieur, donc moins les maçons peuvent être nombreux. Or, à Saint-Martin, les joints sont épais car les blocs sont irréguliers. En outre, l'effectif de la main d'œuvre serait à nuancer en fonction de la polyvalence des ouvriers. Sur un petit chantier comme celui de cette église, il serait envisageable que certains maçons aient taillé les pierres et qu'ils aient assuré eux-mêmes la pose des dalles de sol. La charpenterie, au contraire, est une spécialité distincte²²⁶⁵. En revanche, le creusement des fondations peut être effectué par une main-

²²⁶⁴ PHALIP (à paraître) a et b.

²²⁶⁵ La question de la polyvalence des artisans sur les chantiers de l'époque romane n'est pas tranchée faute de sources. Les données sont plus explicites pour les XIV^e et XV^e siècles où les tailleurs de pierre tendent à former des corporations bien distinctes de celles des maçons (COSTANTINI 2003, p. 93-96). Pour les périodes plus anciennes, Jean Gimpel observe que « Certains des maçons les plus habiles dans la taille de la pierre sont engagés dans l'atelier ou loge au pied de l'édifice ; d'autres vont travailler dans les carrières, d'autres exploitent une ferme et louent à l'occasion les charrettes de leur ferme au chapitre pour le transport des pierres de la carrière au chantier » (GIMPEL 1958, p. 54). Pourtant, un texte du XII^e siècle du chanoine Hugues de Saint-Victor fait état d'une nette distinction entre maçons et tailleurs : « L'architecture se divise en maçonnerie (*cementeria*) qui concerne les tailleurs de pierre (*latomos*) et les maçons (*cementarios*), et en charpenterie qui concerne les charpentiers (*carpentarios*) et les menuisiers (*tignarios*) » (MORTET 1995).

d'œuvre non qualifiée, laquelle peut apporter tout au long du chantier des aides ponctuelles difficiles à quantifier et à préciser²²⁶⁶.

L'étude du bâti montre que l'église Saint-Martin est homogène et édifiée en une seule phase de construction²²⁶⁷. En ce sens, envisager un chantier d'environ 23 mois est techniquement réalisable. Cependant, cette durée ne tient pas compte des problèmes techniques qui peuvent être rencontrés, ni des paramètres politiques, sociaux ou économiques qui peuvent influencer sur le déroulement du chantier. Elle n'intègre pas non plus les données climatiques or, dans cette région, on peut aisément envisager une trêve hivernale de 4 mois. Enfin, cette durée postule un approvisionnement continu en matériaux de construction ce qui signifie, étant donné les quantités évaluées, que pendant 2 ans, environ 3 tonnes de fournitures arrivent chaque jour sur le chantier.

XV.5.2. Acheminement des matériaux

La question de l'approvisionnement doit faire l'objet d'une étude à part. La durée de 460 jours (ou de 23 mois) définie pour le chantier ne prend pas en compte le temps d'abattage des arbres et d'extraction de la pierre. Lorsque des textes sont conservés, ils montrent que le travail des carriers commence bien en amont du début du chantier, notamment pour les grands édifices. Par exemple, en Angleterre, lors de la fondation en 1277 de l'abbaye cistercienne de Vale Royal dans le Cheshire, le responsable des travaux, Walter de Hereford, envoie, longtemps avant l'ouverture du chantier, des ouvriers dans la carrière sous les ordres d'un maître carrier²²⁶⁸.

²²⁶⁶ Le recours à une main-d'œuvre non qualifiée a été mis en évidence par Sandrine Roser pour le chantier de l'abbaye de Baume-les-Messieurs, dans le premier quart du XV^e siècle. En effet, l'abbé Amé de Chalon utilisait le système des corvées pour contraindre les sujets de sa seigneurie ecclésiastique à travailler sur le chantier. Ce procédé était très économique, car « si les corvées liées à la production et à l'acheminement des denrées alimentaires étaient obligatoires, il n'en était pas de même pour les charrois de pierres et autres matériaux de construction qui s'apparentaient à un travail supplémentaire, rendu volontairement, et toujours gratuitement, par les sujets du seigneur abbé ». Cette corvée était dite de courtoisie. Sur d'autres chantiers bourguignons, il apparaît que les corvéables, outre le transport des matériaux, étaient fréquemment affectés au débroussaillage, à l'enlèvement des gravats ou au creusement des fondations (S. Roser, dans GALLET 2011, p. 158-159). Voir aussi COSTANTINI 2003, p. 98-100.

²²⁶⁷ À l'exception bien sûr de la chapelle sud greffée au XV^e siècle.

²²⁶⁸ GIMPEL 1958, p. 57.

En outre, extraction et abattage sont des activités saisonnières : en carrière, le travail cesse en hiver, tandis que c'est la saison du bûcheronnage²²⁶⁹. Par ailleurs, le temps d'extraction de la pierre est difficilement quantifiable : en Brionnais, chaque carrière a un rythme de production propre. Cela est dû aux dispositions géologiques particulières de ce territoire qui ne permettent pas aux carriers d'anticiper quelle quantité ni quels modules de blocs ils vont extraire dans la journée²²⁷⁰. Quoi qu'il en soit, les pierres doivent être extraites au moins une saison avant le début du chantier afin de respecter un temps de séchage indispensable : tailler une pierre du Brionnais saturée d'eau – dite pierre fraîche – produit de la boue et rend l'outil inefficace, il faut donc laisser à la pierre le temps de *s'essuyer*.

Le tableau ci-dessous (fig. 131) indique les quantités de matériaux transportés pour la construction de l'église Saint-Martin²²⁷¹. Le même chantier réalisé en pierre dure aurait entraîné un poids supplémentaire de 100 tonnes, pour un volume égal de pierre, et par conséquent un coût de transport plus élevé. Le coût du transport est également tributaire de la distance séparant la carrière du chantier et des contraintes topographiques, mais nous

²²⁶⁹ Actuellement, en Saône-et-Loire, l'extraction réalisée de manière traditionnelle, c'est-à-dire l'extraction manuelle, peut se pratiquer de mai à octobre, et uniquement par temps sec. Par conséquent, les conditions climatiques influent fortement sur les cadences d'extraction. Le chantier de l'abbatiale de La Chaise-Dieu, entre 1344 et 1352, apporte d'autres repères, et les comptes de construction confirment l'arrêt de l'extraction pendant les mois les plus froids. Par exemple, les dépenses enregistrées pour l'extraction entre le 27 mars 1349 et le 4 mars 1350 montrent des interruptions en novembre et décembre 1349, puis en février 1350 (COSTANTINI 2003, p. 122-123).

²²⁷⁰ Philippe Griot livre son expérience de l'extraction dans des carrières de Saône-et-Loire : « Une grande majorité des petites carrières de pierre de la Bourgogne romane ne sont pas comparables aux carrières romaines du sud de la France, ni à celles du bassin parisien, où il est possible de définir des modules à extraire, en dimensions et en quantité. La majorité des carrières de pierre dure, entre Saône et Loire, possèdent une stratification qui permet l'extraction par levage. Dans ces carrières, il n'est possible de choisir ni les modules, ni les épaisseurs. C'est l'habileté des carriers qui assure la meilleure exploitation possible d'un site dont la lecture de la disposition géologique n'est jamais une évidence » (GRIOT 2014, p. 4). Ce constat permet de nuancer fortement la vision proposée par Jean-Claude Bessac : « Avant d'extraire un bloc le carrier antique ou médiéval doit connaître son affectation et ses dimensions principales. Par exemple, selon qu'il est prévu des fûts monolithiques ou des tambours pour une colonne, le carrier est obligé d'adopter une technique d'extraction et d'équarissement tout à fait différente » (BESSAC ET AL. 1999, p. 9). Si ce procédé fonctionne pour certaines carrières, il ne correspond pas du tout aux réalités de l'extraction en Brionnais où les carrières donnent ce qu'elles veulent, puis le carrier opère un tri. En Saône-et-Loire, seules les carrières de Saint-Boil et de La Lie correspondent à la méthode décrite par Jean-Claude Bessac. Actuellement, en Saône-et-Loire, dans des conditions d'extraction parfaites et avec les méthodes utilisées au Moyen Âge, deux hommes peuvent extraire 4 à 5 m³ par jour. Sachant que l'extraction cesse 4 à 6 mois de l'année suivant la rigueur de l'hiver, l'extraction devait être assez intensive à la bonne saison pour alimenter les chantiers de construction des églises.

²²⁷¹ Pour les pierres de taille, il n'est pas possible de déterminer l'importance du gras de taille que les carriers laissaient autour des blocs, et que les tailleurs retiraient avant la pose. L'exemple du chantier, certes plus tardif, de l'abbatiale de La Chaise-Dieu (1344-1352) montre qu'il y avait deux équipes de tailleurs, l'une sur le chantier et l'autre en carrière, et que la majorité des blocs arrivaient équarris sur le chantier (COSTANTINI 2003, p. 120, 125).

avons montré qu'en Brionnais les distances sont faibles et que le territoire ne présente pas de reliefs accentués ou accidentés qui pourraient compliquer l'approvisionnement²²⁷².

*Fig. 131 : Quantité de matériaux transportés pour le chantier de Saint-Martin-la-Vallée
(GRIOT 2014, p. 13).*

Matériaux à transporter	Poids en kg	%
Terres	187 200	13,1
Moellons (pierre tendre)	691 967	48,5
Pierre à bâtir (pierre tendre)	107 328	7,5
Sable	288 166	20,2
Chaux	56 131	3,9
Eau	70 648	5
Bois	15 604	1,1
Tuiles	9 800	0,7

Les murs de l'église Saint-Martin mêlent calcaire à entroques, calcaire marneux et chailles. Une carrière d'où extraire ces calcaires est située à 900 m, en ligne droite, et les chailles peuvent être ramassées sur place. Pour l'étude, les calculs prennent comme référence une distance de 1000 m, tous types de matériaux confondus. Compte-tenu de la distance, de la régularité du terrain et des besoins journaliers d'une équipe de 4 maçons, le transport bâti est le plus rentable pour les matériaux sécables (sable, eau, chaux) et pour les petits blocs de pierre²²⁷³ (fig. 132). Pour le sable, par exemple, environ une tonne et demi est utilisée chaque jour sur le chantier, et il faut transporter au total près de 245 tonnes. Or, 6 mules dirigées par un muletier parviennent à maintenir cette cadence, et elles mettent 45 jours pour transporter les 245 tonnes. Une autre possibilité est le transport par des hommes : ils doivent être 5 pour assurer la quantité journalière, et ils mettront 163 jours pour tout transporter. La dernière possibilité est un char tracté par deux bœufs qui mettra 98 jours au total. Par conséquent, un convoi de 6 mules est plus rapide qu'un charroi de bovins et qu'un transport humain, et certainement moins cher. En revanche, pour le transport des matériaux non sécables (modules de pierre et de bois de plus de 75 kg), le recours au char tracté par 2

²²⁷² Cependant, même lorsque la carrière est proche, le coût du transport des matériaux est élevé s'il est effectué par des professionnels et non par des corvéables. En effet, Odette Chapelot a calculé que sur 10 chantiers bourguignons de la fin du Moyen Âge utilisant des pierres provenant de carrières distantes entre 2 et 7,5 km, le transport augmente le prix du matériau de 50 à 100 % (CHAPELOT O. 1975, p. 214-217).

²²⁷³ Sur les modes de transport, voir Griot, Philippe, « Carrières et extraction dans le Clunisois au XII^e siècle et moyens de transports », <http://www.mom.fr/Carrieres-et-extraction-dans-le.html>, communication du 25 mai 2012.

bœufs et dirigé par un bouvier est indispensable²²⁷⁴. Ainsi, pour le chantier de Saint-Martin, on évalue à 3 jours le transport du bois et 21 jours celui de la pierre de taille. S'il s'était agi de pierre dure, il aurait fallu 3 jours supplémentaires. C'est également le charroi de bovins qui doit être retenu pour l'évacuation de la terre issue du creusement des fondations. En effet, hommes, mules et bœufs parviennent à évacuer quotidiennement la terre pelletée par le terrassier, mais il faut mobiliser chaque jour 18 hommes ou 6 mules quand 2 bœufs suffisent.

Fig. 132 : Temps de transport des matériaux (GRIOT 2014, p. 17)

Matériaux	Quantité en kg	Effectifs			Durée en jour
		Homme	Mule + 1 muletier	Paire de bœufs + 1 bouvier	
Évacuation de la terre	187 200	18	6	2	35
Moellons	778 463	-	-	2	138
Sable (liant)	244 983	-	6	-	45
Chaux (liant)	47 905	-	1	-	166
Eau (liant)	66 535	-	1	-	166
Pierre de taille	107 328	-	-	2	21
Bois d'œuvre	15 604	-	-	2	3
Tuiles	9 800	-	-	2	2
Sable (enduit)	43 183	-	5	-	10
Chaux (enduit)	8 225	-	-	5	9
Eau (enduit)	4 113	1	-	-	41

Finalement, les données obtenues montrent que la durée du chantier est plus tributaire du type de maçonnerie employé (variation de la durée de séchage, choix des matériaux) et de l'approvisionnement (assurer la quantité de matériaux nécessaires au quotidien) que du nombre de maçons sur le chantier²²⁷⁵. On prend également conscience de l'enjeu de

²²⁷⁴ Pour l'étude, on retient l'emploi d'un char de type tombereau à timon, équipé de ridelles et d'un plateau. Le tombereau (2 roues) est plus polyvalent que le char à 4 roues car il s'adapte à tous les travaux agricoles et de construction. Pour un plus ample commentaire sur les chars et chariots, voir GRIOT 2014, p. 5. Ces données, qui relèvent de l'archéologie expérimentale, sont complétées par les textes, comme Le *Liber miraculorum Sancte Fidis*, rédigé par Bernard d'Angers dans le premier tiers du XI^e siècle, qui relate la construction du monastère de Conques et notamment le convoi d'énormes blocs de pierre par des attelages de bœufs (extrait du texte reproduit dans DURLIAT 1995, p. 17). Même pour les périodes (XIII^e-XIV^e siècles) et les régions où l'on dispose de compte de construction, il est difficile de déterminer si le transport est l'activité principale des bouviers et des charretiers, ou s'il s'agit de paysans disposant de bêtes et d'attelages (voir l'exemple du chantier de l'abbatiale de La Chaise-Dieu, dans COSTANTINI 2003, p. 168).

²²⁷⁵ Les différentes contributions à l'ouvrage *Pierres du patrimoine européen* montrent bien les enjeux de l'approvisionnement et ses conséquences sur le coût, la durée et l'organisation du chantier (BLARY ET AL. 2008). Par ailleurs, sur le chantier expérimental de Guédelon, les bâtisseurs ont passé plusieurs années à bâtir le rez-de-chaussée du château en grès. Ensuite, ils ont décidé de conserver le grès pour le plein des murs mais d'employer du calcaire pour les pierres de taille (encadrements des baies, chaînes, etc.), et le

sélectionner une pierre tendre ou dure, car les répercussions seront fortes en terme de temps de transport, de temps de taille et donc de coût global. Ainsi, si on compare les nefs assez semblables d'Iguerande et Varenne-l'Arconce, toutes deux dotées d'un vaisseau central à un seul niveau d'élévation, il est probable que le chantier de Varenne, dont la nef est intégralement bâtie en grès, ait duré plus longtemps que celui d'Iguerande, qui est en calcaire à entroques, ou qu'il ait mobilisé plus de tailleurs. En revanche, le même degré de finition peut être atteint, si ce n'est pour la sculpture, en tous cas pour le parement : les pierres de taille en grès de la façade de Varenne-l'Arconce sont d'une exécution aussi fine que celles en calcaire à entroques de Semur-en-Brionnais. La différence ne réside donc pas dans l'aspect du parement mais dans le temps de travail que sa réalisation a nécessité.

Cette étude pourrait être affinée, en particulier pour le transport du sable. Une analyse de la composition des mortiers et des enduits permettrait de déterminer la provenance du sable et ainsi d'établir des temps de transport plus justes. Cependant, on observe à l'œil nu que le mortier contient un taux élevé de terre dont la granulométrie est très proche de celle de la terre visible autour de l'église. Il semble donc que, comme pour la pierre, un approvisionnement au plus près du chantier ait été privilégié pour la fabrication du liant de construction.

Sur la question de l'approvisionnement, un dernier point doit être abordé : celui du transport par voie d'eau. Les faits sont simples : aucune rivière du Brionnais n'est apte à supporter un transport de pierres. La faible profondeur des cours d'eau, leur étroitesse et leur sinuosité ne se prêtent pas à cette activité. Quant à l'hypothèse d'un transport sur la Loire, on l'envisage peu étant donné la proximité des carrières avec les chantiers. En revanche, les matériaux ont été amenés à franchir la Loire, et nous avons évoqué l'existence de gués dans le prologue²²⁷⁶. Une fois les blocs de pierre acheminés jusqu'au chantier, il faut encore les déplacer pour les mettre en œuvre : cela ne relève plus du transport mais de la manutention.

chantier a progressé beaucoup plus rapidement (Renucci, Florian, « Économie du chantier de construction autour de la pierre », communication du 14/11/2014, dans le cadre du séminaire *Matériaux de construction*, MOM-Lyon).

²²⁷⁶ Cf. *supra* Chapitre I.5.3. « À partir du IX^e siècle : une nouvelle occupation ».

XV.5.3. Manutention sur le chantier

La manutention des blocs sur le chantier suppose la présence d'échafaudages et d'engins de levage.

XV.5.3.1. L'échafaudage ancré

Les murs des églises romanes du Brionnais sont ponctués de trous de boulin témoignant de l'usage d'échafaudages ancrés. Ces trous sont particulièrement visibles dans les parements en pierres de taille et dans les maçonneries de moellons les mieux assisées.

L'étude menée en Brionnais a consisté dans des observations depuis le sol pour tous les édifices et, pour quelques uns, des mesures ont été effectuées à l'aide d'une échelle. Les édifices concernés par des mesures sont l'abside de Saint-Bonnet-de-Cray, le mur gouttereau nord et l'abside de Baugy, deux travées des murs gouttereaux d'Anzy-le-Duc, l'abside de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, une travée du mur gouttereau sud de Châteauneuf, une travée du mur gouttereau sud de Semur, et la façade de Varenne-l'Arconce. Ces sites ont été choisis en fonction de trois critères : 1/ une identification certaine des trous de boulin, 2/ un accès possible à plusieurs niveaux de trous sans échafaudage, 3/ le corpus contient des trous façonnés et maçonnés. Les mesures concernent la hauteur et la largeur de l'ouverture des trous, la distance entre les platelages (H. entre le point haut de deux trous superposés), la hauteur du premier platelage (H. entre le sol et le point haut du premier trou), la distance entre les trous d'un même platelage (pour un trou A situé à gauche du trou B, distance entre le bord droit du A et le bord gauche du B), enfin, la distance entre les trous et des éléments bornants tels qu'une baie, un contrefort ou, tout simplement, l'extrémité du mur.

Les trous de boulins seront d'abord décrits dans leur forme, puis comme élément d'un système permettant le montage d'un échafaudage²²⁷⁷.

²²⁷⁷ La présente étude s'appuie sur les recherches effectuées sur la mise en œuvre des échafaudages médiévaux dans REVEYRON 1994 ; N. Reveyron, dans FELLER *ET AL.* 1998 ; REVEYRON 2005, p. 38-41 ; REVEYRON, TARDIEU, 1996.

Les trous de boulin à ouverture façonnée

Les maçonneries en pierres de taille possèdent des trous de boulin à ouverture façonnée c'est-à-dire taillée dans une pierre ; par opposition à l'ouverture maçonnée créée par le décalage d'un moellon dans l'assise afin de ménager un espace où glisser le boulin (annexe 139). Les trous sont rectangulaires et plus hauts que larges²²⁷⁸. Les hauteurs oscillent entre 15 et 23 cm et sont fréquemment proches de 19 cm²²⁷⁹. Quant aux largeurs, elles varient entre 12 et 19 cm. Des trous de boulins carrés ont été identifiés à l'abside de Saint-Bonnet-de-Cray (12 ou 16 cm de côté) et en façade à Varenne-l'Arconce (de 11 à 15 cm de côté)²²⁸⁰.

Le façonnage le plus rapide est celui qui s'effectue dans l'angle d'un bloc, c'est pourquoi cette méthode est fréquemment employée. Cependant, les cas où l'ouverture est pratiquée dans une face sont nombreux également. Que l'ouverture soit située dans un angle ou sur une face, elle l'est le plus souvent dans la partie inférieure du bloc. Dans cette position, le trou autorise un blocage immédiat du boulin qui est maintenu par la masse du bloc placé au dessus de lui, une fois que le mortier a pris, bien entendu²²⁸¹.

Contrairement aux ouvertures en angle ou sur une face, l'ouverture dichotomique, qui consiste à pratiquer l'ouverture sur deux blocs contigus, est rare. Concrètement, il n'en existe que trois exemples, tous à l'église de Saint-Bonnet-de-Cray. Ce type d'ouverture est également utilisé à la cathédrale de Lyon, dans le parement intérieur du mur du fond du triforium de l'abside, datable des années 1200²²⁸². Mais, les trous de boulin lyonnais sont taillés dans les angles inférieurs contigus de deux blocs disposés côte à côte, tandis qu'en Brionnais, on échancre les angles de deux blocs placés l'un au dessus de l'autre, sur deux assises différentes. Cette seconde méthode évite la présence d'un joint immédiatement au dessus de l'ouverture. Cependant, comme dans les exemples lyonnais, le surcroît de travail qu'elle demande ne trouve pas d'explications techniques.

²²⁷⁸ Des trous de boulin à ouverture façonnée sont observables en façade à Anzy-le-Duc, Saint-Nicolas de Marcigny, Semur-en-Brionnais et Varenne-l'Arconce, mais aussi au chevet de Saint-Bonnet-de-Cray, à l'avant-nef de Charlieu, sur le gouttereau nord de Semur-en-Brionnais et sur le parement intérieur du vaisseau central d'Anzy-le-Duc.

²²⁷⁹ Des hauteurs comparables ont été relevées pour les trous de boulin de Cluny III, soit entre 14 et 20 cm (BAUD 2003, p. 112).

²²⁸⁰ Par comparaison, dans le transept de Cluny III, tous les trous façonnés sont carrés (BAUD 2003, p. 112).

²²⁸¹ REVEYRON 1994, p. 92.

²²⁸² REVEYRON 1994, p. 84 ; REVEYRON 1998 b, p. 95-96.

Au terme de leur utilisation, les trous de boulin étaient bouchés avec de petits blocs dans le même matériau que le parement, et taillés à la dimension de l'ouverture. Ce travail est particulièrement soigné à l'avant-nef de Charlieu, ainsi qu'à Semur-en-Brionnais et Saint-Bonnet-de-Cray, où l'épaisseur des joints entourant le bouchon est fine. À Varenne-l'Arconce, les contours du trou et son bouchon sont plus irréguliers, peut-être en raison de la dureté du grès. À Marcigny, enfin, les trous de boulin placés au niveau du portail sont soigneusement bouchés, tandis que les trois rangées de trous percés immédiatement au-dessus ont des bouchons composés de déchets de taille liés au mortier.

Les trous de boulines à ouverture maçonnée

Les trous de boulines à ouverture maçonnée sont plus fréquents que les précédents, car ils s'adaptent à tous les types d'appareil ([annexe 140](#)). En outre, ouvertures maçonnées et façonnées peuvent être utilisées sur un même parement en pierres de taille lorsque les hauteurs d'assises ne sont pas trop importantes. C'est notamment le cas à Semur-en-Brionnais et à l'avant-nef de Charlieu où ces hauteurs ne dépassent pas 25 cm. Les deux types d'ouvertures coexistent également à la priurale d'Anzy-le-Duc dont le plein des murs, à l'extérieur, est en moellons et par conséquent pourvu de trous maçonnés, tandis que les blocs bordant les contreforts sont en pierres de taille et donc dotés de trous façonnés. En outre, le vaisseau central possède un parement extérieur en moellons mais un parement intérieur appareillé : donc, d'un parement à l'autre, le montage des trous diffère.

L'ouverture des trous maçonnés possède des dimensions sensiblement analogues à celles indiquées pour les trous façonnés²²⁸³, ce qui traduit peut-être une certaine constance dans l'approvisionnement en bois. Les trous maçonnés comprennent toujours un linteau et deux piédroits. En revanche, si la présence d'un bloc d'appui est fréquente, elle n'est pas systématique.

Après démontage de l'échafaudage, les ouvertures étaient bouchées par un bloc de même nature que les autres moellons du parement, et calibré pour combler l'ouverture. À Baugy et à Anzy-le-Duc (parties orientales et mur sud de la nef), les bouchons sont légèrement enfoncés, probablement afin de pouvoir les repérer facilement en cas de réutilisation.

²²⁸³ Le même constat est fait dans le transept de Cluny III (BAUD 2003, p. 113).

L'absence de bouchons aux absides de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Baugy et Montceaux-l'Étoile ainsi qu'au deuxième niveau de la façade sud de l'avant-nef de Charlieu, permet d'observer le corps des trous : ils sont borgnes et leur conduit perpendiculaire. À Charlieu, comme à Baugy et Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, les conduits sont profonds de 0,72 m²²⁸⁴. Le plancher des conduits est plat tandis que les plafonds et les flancs peuvent être plus irréguliers. À Anzy-le-Duc, où les parements intérieur et extérieur sont visibles avec leurs trous de boulin, il est probable que certains conduits étaient traversants²²⁸⁵.

Le trou de boulin dans son rapport avec l'échafaudage

L'organisation horizontale de l'échafaudage apparaît, en négatif, d'après les lignes horizontales de trous de boulin. La distance entre deux boulins soutenant un même plateau se situe fréquemment entre 2 et 3 m. Le gouttereau nord de Baugy fait exception avec des entraxes pouvant aller jusqu'à 3,65 m ce qui est beaucoup (annexe 141). Toutefois, cela ne paraît pas impossible, car des entraxes de 3,50 m ont été mesurés dans le transept de Cluny III²²⁸⁶. La particularité de Baugy par rapport aux autres sites mesurés en Brionnais est la longueur sur laquelle se développe le mur – 17,12 m – sans rencontrer d'éléments bornants, tels que des contreforts. Par conséquent, de longs platelages pouvaient être posés, ce qui signifie aussi que le bois nécessaire au débitage de planches de grande portée était disponible, mais il pouvait aussi s'agir de clayonnages. Par comparaison, les platelages utilisés sur les chantiers lyonnais de l'époque romane sont plus courts, fréquemment autour de 2 m au chevet de la cathédrale Saint-Jean²²⁸⁷.

Dans les sites autres que Baugy, les lignes horizontales comprennent fréquemment deux trous de boulins inscrits entre deux contreforts. Les trous sont percés à une distance

²²⁸⁴ À Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, la profondeur de trois conduits a pu être mesurée : 0,72 m, 0,74 m, et 0,75 m, sachant que le mur de l'abside a une épaisseur d'un mètre.

²²⁸⁵ De même à Saint-Germain-en-Brionnais, sur les deux parements du mur nord de la dernière travée de la nef.

²²⁸⁶ L'étude des échafaudages de Cluny III a été réalisée par Anne Baud (BAUD 2003, p. 117). Viollet-le-Duc signale des entraxes de 4 m au donjon de Coucy. Par comparaison, les entraxes mesurés en Auvergne sont fréquemment beaucoup plus courts, de l'ordre de 80 cm (PHALIP 2001, p. 31).

²²⁸⁷ Au chevet de la cathédrale de Lyon, les platelages atteignent une longueur maximale de 3,20 m (REVEYRON 1998 b, p. 102 et 2005, p. 82).

comprise entre 0,50 et 0,70 m des contreforts²²⁸⁸. Or, le platelage ne peut guère présenter un débord de plus de 0,30 m par rapport à la position du boulin, sans quoi il basculerait sous le poids de l'artisan ou des matériaux entreposés. Par conséquent, deux possibilités peuvent être envisagées, soit les platelages n'atteignent pas les contreforts, soit un système de renfort est mis en place qui permet au platelage non seulement d'atteindre le contrefort mais encore de le contourner²²⁸⁹.

La distance entre le sol et le premier platelage se situe souvent entre 1,20 m et 1,50 m²²⁹⁰, tandis que la distance entre les platelages supérieurs varie entre 1 m et 1,50 m. On considère qu'entre 0,96 m et 1,20 m, les hauteurs de platelages sont confortables pour le travail. En revanche, entre 1,20 m et 1,60 m, la hauteur devient pénible car, pour les dernières assises, le poseur ne domine plus son plan de travail²²⁹¹.

L'organisation verticale de l'échafaudage est lisible dans l'alignement en colonne des trous de boulin. Or, cet alignement n'est pas toujours précisément respecté ce qui peut traduire deux faits : soit, l'absence de perche, soit, si les trous sont disposés en quinconce plus ou moins prononcé, le fait que les boulins étaient liés alternativement à gauche ou à droite de la perche²²⁹². Cela contribue à l'équilibre de l'ensemble bien que l'alternance ne soit pas systématique. En deçà de 20 cm de décalage dans l'alignement, on ne peut pas être assuré d'un changement de structure.

XV.5.3.2. Les outils de levage

Pour hisser les blocs sur les platelages de l'échafaudage, les maçons les transportaient à mains nues lorsque le poids l'autorisait. À ce sujet, Daniel Prigent a eu

²²⁸⁸ Au chevet de la cathédrale Saint-Jean de Lyon, les débords extrêmes accusent des valeurs de 0,20 m à 0,60 m, soit des mesures comparables à celles du Brionnais (REVEYRON 1998 b, p. 103).

²²⁸⁹ Pour le chevet de la Madeleine de Vézelay, Arnaud Timbert émet lui aussi « l'établissement d'un platelage périphérique aux colonnes engagées » (TIMBERT 2009, p. 185).

²²⁹⁰ 1,20 m au chevet de la Madeleine de Vézelay (TIMBERT 2009, p. 185).

²²⁹¹ REVEYRON, TARDIEU 1996. REVEYRON 1994, p. 95 : « Les hauteurs supérieures à 1,20 m ne sont pas adaptées à la taille de l'homme : on ne peut pas imaginer que les maçons travaillent le bras tendu pour poser une pierre, la positionner, achever les joints, mettre le blocage intérieur... ». À Cluny III, la distance entre les platelages pour les murs en petit appareil est d'environ 1,30 m (BAUD 2003, p. 116-117).

²²⁹² Arnaud Timbert aboutit à la même conclusion en observant la répartition verticale des boulins au chevet de la Madeleine de Vézelay (TIMBERT 2009, p. 185). Pour Cluny III, voir BAUD 2003, p. 115. REVEYRON 1994, p. 96 et 1998 b, p. 100-102.

l'opportunité lors de chantiers de restauration d'églises angevines de peser des pierres de taille retirées du mur. Il a pu constater que leur poids permettait de les porter, et il suppose qu'il s'agissait d'un critère à respecter au moment de la taille²²⁹³. Cependant, pour les blocs lourds, les maçons pouvaient recourir à une poulie fixée sur une potence, elle-même accrochée à l'échafaudage. Néanmoins, pour les blocs de grand module formant les piles libres de la nef et du transept, potence et poulie ne suffisent pas. En effet, elles ne font que lever le bloc le long de l'échafaudage mais ne permettent pas un déplacement horizontal pour poser le bloc au bon endroit. Pour cette manœuvre, il faut utiliser une chèvre à cabestan (fig. 133). D'abord, on hisse le bloc, puis on incline la chèvre à l'aplomb du pilier, enfin on descend le bloc à l'endroit précis où il doit être posé. Pour cette dernière étape, un réglage manuel est nécessaire à l'aide d'un niveau et d'un fil à plomb. La chèvre à cabestan est d'un montage facile et elle se loge aisément entre deux piles en cours de construction.



*Fig. 133 : Chèvre à cabestan.
La chèvre photographiée est une réplique de celles utilisées au Moyen Âge.
Elle a été réalisée par Pascal Waringo de l'association « Les bâtisseurs médiévaux ».*

La construction de l'échafaudage et des outils de levage requiert une grande quantité de bois et nécessite la présence permanente de charpentiers sur le chantier car ils évoluent continuellement²²⁹⁴. Dans l'organisation d'un chantier, cela implique donc un coût et un temps de travail non négligeables. D'autres engins de levage devaient être utilisés comme le moufle par exemple.

²²⁹³ D. Prigent, dans BLARY ET AL. 2008, p. 304 et 306.

²²⁹⁴ Les comptes de construction de l'abbatiale de La Chaise-Dieu illustrent bien le fait que « la construction et le montage des échafaudages légers et des engins de levage, tout comme l'assemblage des cintres des voûtes » échoient aux charpentiers (COSTANTINI 2003, p. 96).

XV.6. Lecture des signes gravés

Outre les traces d'outils, des signes particuliers peuvent être gravés ou taillés sur les blocs. En Brionnais, ils relèvent de trois catégories. D'abord, les signes lapidaires qui sont « en relation avec une ou plusieurs phases de la préparation, de la fourniture et/ou de la mise en œuvre de la pierre »²²⁹⁵. Ensuite, les inscriptions liées au rituel de consécration du lieu du culte nouvellement édifié. Enfin, les horloges solaires dont la réalisation est souvent postérieures de plusieurs décennies à la construction.

XV.6.1. Pendant le chantier : les signes lapidaires

Dans le sud de la Bourgogne, l'intérêt porté par les chercheurs aux signes lapidaires est ancien. En 1983, Edson Armi considère que chaque signe identifie un artisan²²⁹⁶. Ainsi, en retrouvant les mêmes signes sur plusieurs édifices, il montre que les artisans œuvrant à la construction de Cluny III ont également travaillé sur les chantiers des églises de Mâcon, Perrecy, Vézelay, Paray-le-Monial, Anzy-le-Duc ou encore Montceaux-l'Étoile. En outre, il avance l'hypothèse qu'un même ouvrier réalisait aussi bien les sculptures que les blocs destinés au mur. Ainsi, à propos de l'abbatiale de Vézelay, il note : « The work of masons *h* and *E* ranged from figural jamb sculpture and tympanum rinceaux to plain squared stones »²²⁹⁷. En 1994, William Travis consacre sa thèse à l'église de Montceaux-l'Étoile, et il s'oppose aux théories d'Edson Armi²²⁹⁸. Dans un premier temps, il montre que l'inventaire des marques effectué à Montceaux et Perrecy est incomplet et inexact. Ensuite, il souligne que certaines marques, en particulier celles ayant la forme d'une lettre, existent à

²²⁹⁵ Nous adoptons la définition proposée dans l'article « Les signes lapidaires dans la construction médiévale : études de cas et problèmes de méthode » (ESQUIEU, HARTMANN-VIRNICH 2007, p. 331). Cet article fait la synthèse d'enquêtes régionales et monographiques menées par 12 chercheurs qui se sont réunis entre 1993 et 2000 au sein d'un Groupe de Recherche constitué dans le cadre du CNRS. Il a été particulièrement utile pour élaborer notre méthode de recherche en Brionnais et nourrir la présente analyse.

²²⁹⁶ ARMI 1983, p. 14-18. Nous n'évoquons ici que les recherches menées en Bourgogne du Sud, mais l'historiographie est abondante comme le soulignent Nicolas Reveyron dans son article « Marques lapidaires : The State of the Question » (REVEYRON 2003 b) et Élie Nicolas dans « Les signes lapidaires : approche méthodologique » (NICOLAS E. 2001). Parmi les travaux les plus récents, il faut mentionner ceux de Bruno Morel pour l'Auvergne (MOREL 2008 et 2010), mais aussi la poursuite des travaux de Jean-Louis Van Belle qui a donné lieu à une nouvelle publication en 2014 intitulée *Pour comprendre les signes lapidaires* (VAN BELLE 2014).

²²⁹⁷ ARMI 1983, p. 14.

²²⁹⁸ TRAVIS 1994, p. 45-49.

l'identique sur des dizaines d'édifices de régions très éloignées les unes des autres, ce qui contredit l'hypothèse d'un artisan unique. En outre, il soulève le problème des blocs portant deux marques et il refuse de conclure à la participation de deux tailleurs : « It is unclear why two masters should have proved necessary to prepare a single block »²²⁹⁹. Enfin, il s'interroge sur la probabilité que les métiers de sculpteurs et tailleurs de pierre aient été systématiquement confondus. En effet, si les signes lapidaires indiquent une identité, on a peine à comprendre que les artisans aient signé les blocs des parements mais jamais les sculptures. Finalement, William Travis conclut à une variété des marques : si certaines correspondent à une personne, d'autres indiquent le module du bloc ou sont un repère relatif à l'assemblage, d'autres encore peuvent désigner le site d'extraction. Cependant, les travaux d'Edson Armi présentent l'intérêt d'avoir inauguré l'étude des marques lapidaires de Cluny III. Ainsi, vingt ans après cette recherche pionnière, Anne Baud a pu proposer un nouveau corpus des marques du grand transept²³⁰⁰. Parallèlement, Matthias Hamann inventoriait les signes lapidaires de la prieurale d'Anzy-le-Duc²³⁰¹.

En définitive, seules deux églises du Brionnais – Montceaux-l'Étoile et Anzy-le-Duc – ont bénéficié d'une étude de leurs marques lapidaires. Des investigations dans l'ensemble des églises romanes nous ont permis d'identifier 8 autres édifices possédant des marques : Ligny-en-Brionnais, Versaugues, Saint-Igny-de-Vers, La Bénisson-Dieu, Dun, Varenne-l'Arconce, Mussy-sous-Dun et Semur-en-Brionnais. Au total, 187 marques lapidaires ont été repérées et photographiées²³⁰² ([annexe 142](#)). Cet inventaire se veut le plus complet possible. Les parements ont été inspectés à différentes heures du jour et à différentes saisons, car les variations de la lumière font tour à tour disparaître ou apparaître les marques. Lorsque cela était possible, une lampe halogène a été utilisée pour éclairer les blocs sous différents angles. Néanmoins, deux éléments prouvent que des marques peuvent toujours se dérober au regard. D'abord, William Travis a identifié 79 marques à Montceaux-l'Étoile contre 43

²²⁹⁹ TRAVIS 1994, p. 48.

²³⁰⁰ BAUD 2003, p. 104-110.

²³⁰¹ HAMANN 2000 a, p. 220-225.

²³⁰² C'est très peu comparé aux 890 marques présentes uniquement sur le chevet de la Madeleine de Vézelay (TIMBERT 2009, p. 195).

pour nous²³⁰³. Ensuite, Matthias Hamann a vu des lettres à Anzy-le-Duc que nous n'avons pas inventoriées. Cependant, Jean-Louis Van Belle lui-même observe que l'exhaustivité est impossible, ce qui n'empêche pas l'étude : « Comment être assuré, écrit-il, d'avoir pu repérer tous les bâtiments porteurs de signes d'une région déterminée ? [...] Il est rare, sinon impossible, et de connaître l'existence de tous les bâtiments porteurs de signes, et plus encore de faire un relevé complet des marques présentes »²³⁰⁴.

À notre connaissance, les recensions effectuées par Matthias Hamann et William Travis n'ont pas donné lieu à la publication d'un inventaire indiquant l'emplacement précis de chaque marque dans l'édifice et sur le bloc²³⁰⁵. Nous avons choisi de nous plier à l'exercice, afin que des travaux futurs puissent compléter efficacement le présent corpus.

XV.6.1.1. Caractères des signes

Parmi les 10 édifices porteurs de marques, tous ne sont pas dotés de la même manière. Ainsi, les marques sont particulièrement nombreuses et variées à Anzy-le-Duc, Montceaux-l'Étoile, Semur-en-Brionnais et Mussy-sous-Dun, tandis qu'elles sont plus discrètes dans les 6 autres églises²³⁰⁶.

Du point de vue de la technique de réalisation, l'ensemble des marques sont taillées au ciseau, et non pas simplement incisées ou peintes. Au total, 21 motifs différents sont représentés, dont 12 lettres (*A, B, C, D, E, F, G, L, M, S, V, X*), déclinées sous 15 formes (annexe 143). La plupart sont des lettres romaines. Cependant, pour le *B*, il existe autant d'occurrences de *B* que de *b*. Quant aux lettres *C, E* et *G*, elles apparaissent avec les graphies romaine et/ou romane, c'est-à-dire avec des formes plus anguleuses ou plus arrondies. Enfin, le *X* est dessiné en majuscule cursive. Les 6 autres marques peuvent être considérées

²³⁰³ Il faut préciser que, depuis l'étude de William Travis, les parements intérieurs de l'église ont été entièrement repeints, or une partie des marques se situe dans l'embrasure intérieure des baies. En outre, pour certaines traces, il existe un doute entre marque lapidaire ou impact appuyé de l'outil. Dans ces conditions, nous avons choisi de les ignorer, mais peut-être W. Travis, lui, les avait-il retenues.

²³⁰⁴ J.-L. Van Belle, dans PARRON, REVEYRON 2005, p. 62. Jean-Louis Van Belle a dirigé la publication d'un dictionnaire des marques lapidaires de Belgique et du nord de la France (VAN BELLE 1994). En outre, il est le fondateur du Centre international de recherches glyptographiques.

²³⁰⁵ Matthias Hamann indique simplement le pan de mur sur lequel se trouve la marque (par exemple, en façade) (HAMANN 2000 a, vol. 1, Tabelle III, p. 379).

²³⁰⁶ Ligny-en-Brionnais : 1 signe ; Saint-Igny-de-Vers : 1 signe ; Versaugues : 2 signes ; La Bénisson-Dieu : 3 signes ; Dun : 6 signes ; Varenne-l'Arconce : 12 signes ; Mussy-sous-Dun : 30 signes ; Montceaux-l'Étoile : 43 signes ; Anzy-le-Duc : 44 signes ; Semur-en-Brionnais : 45 signes.

comme des motifs géométriques. La plus simple est le trait. Il y a aussi la croix qui est déclinée en 3 formes : la croix grecque, la double croix et une croix dont chaque extrémité se termine par un V. Restent deux marques : le crochet et une double boucle reliée par un trait.

A priori, il n'existe pas en Brionnais de marque figurative.

Concernant la dimension des marques, il convient de noter que l'église de Montceaux-l'Étoile possède les plus grandes ; le maximum étant atteint par des *L* de 10 x 10 cm. À l'inverse, les marques de Semur sont les plus petites : leur hauteur excède rarement 5 cm. Il serait intéressant de mesurer les marques d'Anzy-le-Duc à l'aide d'un échafaudage.

Avec 50 occurrences, le *A* est de loin le signe le plus représenté (27 %). On l'identifie à Versaugues, Mussy-sous-Dun, Semur et Montceaux-l'Étoile, et Matthias Hamann l'a vu à Anzy-le-Duc. Puis on dénombre 32 croix grecques (17 %) présentes à Saint-Igny-de-Vers, Montceaux-l'Étoile, Varenne-l'Arconce, Anzy-le-Duc et Dun. Viennent ensuite *E* (16 occurrences), *L* (13), *B* et *b* (11 chacun), *D* et le *C* roman (10 chacun). Les autres marques sont représentées moins de 10 fois.

La comparaison avec d'autres sites montre que le recours majoritaire aux lettres n'est pas propre au Brionnais²³⁰⁷. Toutefois, l'abbatiale Cluny III ne s'inscrit pas dans ce schéma et possède davantage de motifs géométriques que de lettres. Parmi les marques utilisées à l'abbatiale, on ne retrouve en Brionnais que la croix grecque et les lettres *E*, *C* et *S*²³⁰⁸. On note l'emploi au chevet de la Madeleine de Vézelay du *B* aux boucles disjointes et du *X* en majuscule cursive utilisé à Semur. À Vézelay, ce *B* particulier apparaît sur les murs extérieurs des chapelles datées du dernier tiers du XII^e siècle, tandis que le *X* est présent sur les piles composées des chapelles datant des deux dernières décennies du XII^e siècle²³⁰⁹. Ces datations tardives s'accordent bien avec nos hypothèses pour le chantier de Semur dont il sera question dans la synthèse finale. En outre, le *B* aux boucles disjointes a également été repéré au clair-étage de la cathédrale Saint-Jean à Lyon, construit entre la fin du XII^e siècle et

²³⁰⁷ Par exemple, en Auvergne, voir PHALIP 2001, p. 38 et MOREL 2010 ; et en Provence, voir ESQUIEU, HARTMANN-VIRNICH 2007, p. 332-333 et VAIREAUX 1994, p. 49.

²³⁰⁸ BAUD 2003, p. 106.

²³⁰⁹ TIMBERT 2009, p. 196 et 206 (pour les marques lapidaires) et p. 229-235 (pour la datation des chapelles).

le début du XIII^e, mais aussi sur l'enceinte du Petit-Ringelsberg datée de la première moitié du XIII^e siècle²³¹⁰.

XV.6.1.2. Emplacement du signe sur le bloc

Dans le cadre de cette étude, seules les marques visibles en parement ont pu être répertoriées. On ignore si les faces de joints et les blocs en fondations en portent²³¹¹. Les marques figurent toujours sur des pierres de taille qui sont en calcaire à entroques, à l'exception de celles de Varenne-l'Arconce, qui sont en grès.

Les claveaux et l'embrasure des fenêtres constituent l'emplacement privilégié des marques (47,5 % des marques), puis les supports (24,5 %) et en particulier les piles libres, enfin le plein des murs (20,5 %)²³¹². Les autres marques se répartissent sur les contreforts (5,5 %) et l'embrasure des portails (2 %).

Chaque bloc ne porte qu'un seul signe, sauf trois blocs qui en ont deux : à Versaugues, le linteau d'une baie de la nef porte un *A* et un *E* (fig. 134) et, à Semur-en-Brionnais, deux blocs de la pile nord-est de la croisée présentent un *A* surmontant un *b* (fig. 135). Les signes sont rarement placés au centre d'une face, mais plutôt sur un côté – près du lit d'attente, du lit de pose ou latéralement – ou dans un angle. En ce qui concerne le sens de lecture des marques, on note que 44 % des 140 lettres sont à l'endroit, 27,2 % sont renversées à 90°, 23,5 % sont à l'envers et 7 % sont inclinées à 45°. Ces chiffres indiquent que les marques étaient taillées avant la pose du bloc.

²³¹⁰ Pour la cathédrale, voir N. Reveyron, Gh. Macabéo, *Lyon. Cathédrale Saint-Jean. Nef. Étude de l'enveloppe extérieure du flanc septentrional. Niveau du clair-étage. Rapport*, Lyon, SRA, 2010. Pour le Petit-Ringelsberg, voir ESQUIEU, HARTMANN-VIRNICH 2007, p. 334.

²³¹¹ L'article « Les signes lapidaires dans la construction médiévale : études de cas et problèmes de méthode » (ESQUIEU, HARTMANN-VIRNICH 2007) conclut à la rareté des signes placés ailleurs que sur une face visible (p. 341). Parmi les exemples de signes cachés, il y a un bloc à Saint-André-de-Rosans, marquée d'une lettre sur une face de joint alors qu'il en existe une autre sur la face en parement, il y a aussi quelques blocs du Grand Promenoir du Palais Neuf et de l'église des Templiers à Avignon. Ce caractère exceptionnel pourrait s'expliquer par le fait que les blocs sont souvent taillés sur leur seule face visible, tandis que les autres faces sont seulement dégrossies et donc peu propices à l'apposition d'une marque. Cependant, toute nouvelle analyse de site peut dévoiler de nouvelles marques cachées comme ce fut le cas lors de la restauration du transept de Saint-Nicolas de Gand (REVEYRON 2003 b, p. 165).

²³¹² Par comparaison, dans les parties subsistantes de Cluny III, Anne Baud n'a relevé de marques que sur « les éléments assemblés tels que les sommiers et les voussoirs des arcs, les fûts de colonnettes, les embrasures de fenêtres ou les éléments de bandeau et de trompe ». Elle observe, comme nous, que les claveaux des arcs sont les éléments les plus régulièrement marqués (BAUD 2003, p. 105).



Fig. 134 : Versaugues – Marques lapidaires de la baie orientale du gouttereau sud

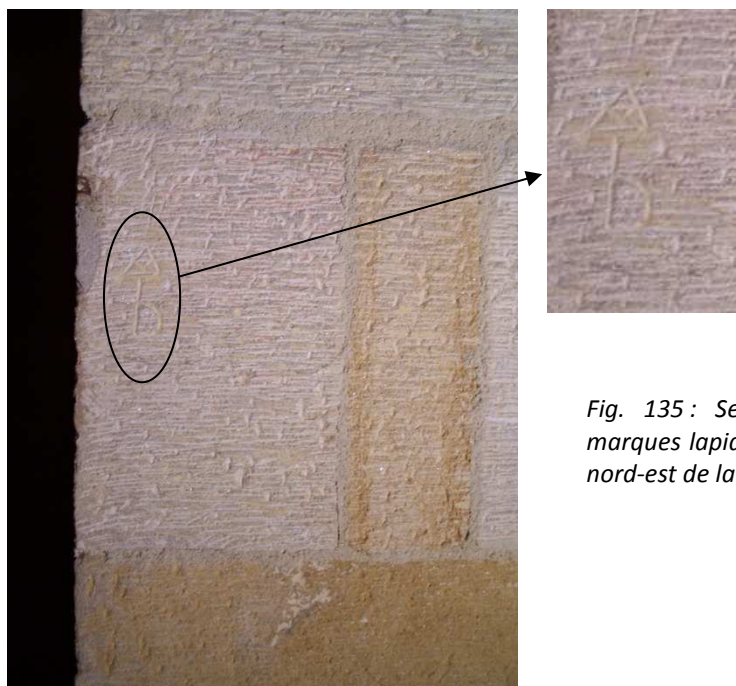


Fig. 135 : Semur-en-Brionnais – Deux marques lapidaires sur un bloc de la pile nord-est de la croisée du transept

XV.6.1.3. Localisation des signes dans le bâtiment

Le corpus ne révèle pas d'espace privilégié au sein duquel se concentreraient les marques. Certes, elles sont majoritairement placées à l'intérieur (72 %) ²³¹³, mais on en observe aussi bien dans l'abside (Mussy-sous-Dun), le transept (Semur-en-Brionnais, Varenne-l'Arconce), la nef (Anzy-le-Duc, La Bénisson-Dieu) ou le clocher (Montceaux-l'Étoile). Elles occupent les parties hautes (par ex. le clair-étage à Anzy) ou, à l'inverse, se déploient sur la base des supports (ex. piles du transept à Semur). Elles sont placées sur des organes d'architecture (contreforts, baies, arcs) ou, au contraire, sur la surface murale.

²³¹³ Il n'est pas exclu que la faible proportion des marques extérieures s'explique par leur disparition due à l'usure des blocs exposés aux intempéries.

En revanche, les signes présentent une faible dispersion au sein d'un même édifice. Si on considère d'abord un bâtiment homogène, comme Varenne-l'Arconce, on constate que les 12 marques sont groupées sur le même arc. Pareillement, à La Bénisson-Dieu, les 3 marques sont placées sur deux piles contiguës. Ce regroupement des marques en un point précis du bâtiment peut être révélateur d'une chronologie relative ou d'un fait de chantier. À Anzy-le-Duc, par exemple, les 43 marques appartiennent à la première travée de la nef, or l'étude du décor sculpté montre l'intervention dans cet espace d'un atelier distinct de celui du reste de la nef et qui travailla après. L'emplacement des marques corrobore donc la chronologie proposée par l'étude stylistique²³¹⁴. De la même manière, à Semur-en-Brionnais, 38 marques appartiennent aux parties orientales, et seulement 7 à la nef, or l'étude du bâti révèle un changement du projet architectural au-delà du transept. Enfin, à Montceaux-l'Étoile, 58 % des marques sont placées sur le gouttereau sud contre 2,5 % pour le gouttereau nord et 7 % pour la façade. Ces nombres pourraient indiquer l'intervention de deux équipes distinctes de maçons pour la construction de la nef, car d'autres faits corroborent cette hypothèse comme les différences dans le montage des baies, et le désaxement des contreforts, sans pour autant témoigner d'un écart dans la chronologie²³¹⁵.

XV.6.1.4. Usages et significations des signes

Le rôle des marques lapidaires dans les édifices brionnais nous échappe en grande partie. En effet, peu de logique transparaît dans la répartition des signes, leur position sur le bloc ou le motif qu'il représente. Dans quelques cas, cependant, il est envisageable qu'il s'agisse de marques de montage. Par exemple, à Semur-en-Brionnais, les piles orientales de la croisée du transept portent l'une 19 marques (au nord), l'autre 8. La répartition des marques présente une certaine logique, puisqu'elles se concentrent sur les bases et les trois assises les surmontant ([annexe 144](#)). Les bases ne sont marquées que de *A*, la première assise d'une majorité de *A* avec quelques *B / b* (plus précisément, *B* pour la pile sud, mais *b* sur la pile nord), la deuxième assise de la pile sud ne comporte que des *B*, tandis que celle du nord associe des *b* aux deux doubles marques *Ab*. Enfin, la troisième assise ne possède que

²³¹⁴ Pour l'église du Val-des-Nymphes à la Garde-Adhémar, François Vaireaux a pu retracer les différentes phases du chantier à partir de l'étude des marques lapidaires (VAIREAUX 1994).

²³¹⁵ Les 32,5 % restant correspondent aux marques du clocher.

des *C* qui sont de graphie romane sur la pile sud, et de graphie romaine sur la pile nord. Ces observations incitent à croire qu'il s'agit de marques de pose mais, suivant cette hypothèse, on pourrait s'attendre à ce que tous les blocs soient marqués. Or, ce n'est pas le cas. On n'explique pas non plus pourquoi le marquage s'interrompt à la troisième assise. Il n'est pas interdit de supposer que certaines marques se trouvent sur des faces autres que celles en parement. Cependant, ces autres faces sont simplement dégrossies et certainement taillées en maigre, donc leur surface n'est pas propice à l'apposition d'une marque²³¹⁶. Dans une autre église, celle d'Anzy-le-Duc, les *E* gravés sur les deux blocs formant l'appui d'une baie haute de la nef, pourraient eux aussi être des marques de montage, comme le suggère leur position aux angles supérieurs et contigus des blocs (fig. 136).



Fig. 136 : Anzy-le-Duc – *Marques lapidaires sur l'appui de la baie du clair-étage dans la première travée de la nef, au nord.*

L'hypothèse de marques de montage ou d'assemblage semble également pouvoir être avancée dans le cas des arcs. Ainsi, à Varenne-l'Arconce, l'arc ouvrant sur le bras sud du transept ne porte que des croix, toutes placées sur l'intrados : chaque claveau présente une croix du côté opposé au joint. Ce marquage systématique peut distinguer un arc d'un autre de rayon différent, si on imagine que les claveaux de différents arcs sont taillés conjointement à pied d'œuvre. L'église de Semur offre un autre exemple : la baie sud de l'abside est couverte d'un arc dont les quatre claveaux entourant la clé sont marqués d'un *B* : ce dispositif laisse envisager qu'il s'agit de marque d'assemblage ou, tout du moins, une manière d'indiquer que ces claveaux appartiennent à un même ensemble. Mais curieusement, la baie nord porte aussi cette marque, et uniquement sur la clé. Cette pratique du marquage de la face avant des claveaux se retrouve de manière beaucoup plus

²³¹⁶ Cette question du montage des supports est traitée au chapitre XV.4.2.2. « Les piles composées » (cf. *supra*).

développée à Mussy-sous-Dun, où la quasi-totalité des claveaux de l'arcature de l'abside portent un A. Une comparaison avec des édifices hors du Brionnais montre que la pratique de marquer les claveaux est fréquente. À Cluny, tous les claveaux d'un arc du bras sud du transept sont marqués d'une croix, de même à Sainte-Foy-de-Conques, l'ensemble des arcs doubleaux des tribunes²³¹⁷.

Pour les marques d'Anzy-le-Duc qui figurent sur le mur et non sur un organe d'architecture, on ne peut exclure l'hypothèse de signes d'identité, personnels ou collectifs, et réalisés par les tailleurs à des fins comptables, peut-être, pour percevoir un paiement par rapport à la tâche accomplie.

XV.6.1.5. Synthèse

La majorité des signes étant des lettres en capitale romaine ou des croix, il est difficile de détecter une évolution de leur forme. Toutefois, il convient de souligner que les deux formes de marques présentes à La Bénisson-Dieu et qui sont tout à fait particulières, appartiennent à un des édifices les plus tardifs du Brionnais. Pour le reste, on peut noter que les marques datent toutes du XII^e siècle. L'église d'Anzy-le-Duc est peut-être révélatrice de l'apparition des marques en Brionnais. En effet, il n'y a pas de marques dans les parties orientales datées de la fin du XI^e siècle, ni dans les travées orientales de la nef attribuées aux premières années du XII^e siècle. En revanche, elles sont présentes dans la travée occidentale qui pourrait avoir été édifiée dans les années 1110. Ensuite, l'usage des marques perdure tout au long du XII^e siècle, comme en témoigne des édifices que nous attribuons à la deuxième moitié ou au dernier tiers du XII^e tels que Dun, Semur et Mussy-sous-Dun. Pour le sud de la Bourgogne, l'abbatiale de Cluny III pourrait avoir été, suivant l'hypothèse proposée par Anne Baud, l'un des premiers édifices à adopter la pratique des marques lapidaires à la fin du XI^e siècle²³¹⁸. Dans ces conditions, on peut supposer que les tailleurs qui participèrent à la réalisation du rond-point de Cluny III et qui ensuite œuvrèrent aux portails ouest d'Anzy-le-Duc et de Montceaux-l'Étoile transmirent cette pratique aux artisans locaux.

²³¹⁷ BAUD 2003, p. 107.

²³¹⁸ BAUD 2003, p. 110.

Il est intéressant d'observer que l'habitude se perpétue jusqu'à l'époque contemporaine. Par exemple, au milieu du XIX^e siècle, le grand chantier de restauration de l'église de Bois-Sainte-Marie a laissé un nombre important de marques de remontage. Ce sont essentiellement des *B* et des *J* peints en noir sur les claveaux et les supports des grandes-arcades (annexe 145). Des *B* peints en noir sont également présents sur la pile sud-est de la croisée de Saint-Laurent-en-Brionnais. À la même époque, à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, les marques de remontage de l'arc triomphal sont, quant à elles, taillées et non peintes : on identifie un *L* et un *U*, une croix, et les chiffres romains *I* et *III*. Des marques de remontage identiques apparaissent sur l'arcade reliant l'abside de Vindecy à la chapelle gothique.

La tentative de comparaison avec les marques d'un édifice civil – le château de Semur-en-Brionnais – n'a pas donné de réel résultat²³¹⁹. Les marques sont absentes des parties médiévales (X^e-XI^e siècles), et seulement deux peuvent être identifiées sur l'encadrement de baies tardives (fig. 137).



Fig. 137 : Le château de Semur livre deux signes gravés : une croix grecque et une croix latine sur un demi-cercle.

Pour conclure, l'utilisation des marques lapidaires n'est pas très répandue en Brionnais. Force est de constater que les artisans travaillant sur les chantiers d'un même territoire au même moment n'adoptent pas nécessairement les mêmes usages. Ni le statut des églises, ni l'ampleur du chantier ne fournissent d'arguments pertinents pour expliquer la présence ou l'absence de marques²³²⁰.

²³¹⁹ Une étude plus large menée à l'échelle du diocèse de Clermont montre qu'à l'exception de la tour de Verrières, aucun édifice civil du XI^e siècle ou du XII^e ne porte de marques (MOREL 2008).

²³²⁰ En Auvergne, au contraire, la présence de marques lapidaires caractérise avant tout les chantiers d'exception (par ex. les églises de Saint-Saturnin et Saint-Nectaire) placés sous la tutelle de l'évêque ou dans sa principale aire d'influence (MOREL 2008 et 2010).

XV.6.2. À la fin du chantier : les inscriptions liées au rituel de consécration

Si les marques lapidaires renvoient aux artisans et à la construction, en un mot au temps du chantier, en revanche, les marques du rituel de consécration renvoient aux ecclésiastiques, à la liturgie et tendent à l'éternité.

En France, l'inventaire des inscriptions médiévales débute véritablement dans les années 1970 avec la thèse de Jean Michaud, suivie par la publication en plusieurs volumes du *Corpus des inscriptions de la France médiévale*²³²¹. Depuis les années 2000, des chercheurs, comme Cécile Treffort et Didier Méhu, élargissent les perspectives de recherche en réfléchissant au support de l'inscription, à sa position dans l'édifice, à son rapport au lecteur, à son rôle dans la liturgie et sa participation à la sacralité du lieu de culte.

Les marques peuvent prendre des formes diverses, depuis l'inscription sur un autel jusqu'aux croix incisées ou peintes sur les murs de l'église, en passant par les alphabets gravés. En Brionnais, nous avons identifié trois inscriptions : deux appartiennent à la prieurale d'Anzy-le-Duc et une à l'abbatiale de La Bénisson-Dieu.

XV.6.2.1. L'alphabet

Dans la prieurale d'Anzy-le-Duc, un alphabet est gravé sur la deuxième pile libre de la nef, au sud. Il est placé à 1,15 m du sol, sur la face sud de la pile (fig. 138). Il occupe deux lignes positionnées sur les deux tiers inférieurs de trois blocs contigus. Chaque lettre, en majuscule, mesure 7,5 cm de haut pour 4,5 cm de large. Les critères de datation sont confus. La plupart des lettres pourraient dater de la période de construction de l'église (fin XI^e-début XII^e s.), mais l'ensemble est hétérogène car certaines lettres pourraient être attribuées au haut Moyen Âge, tandis que d'autres paraissent plus tardives. Cependant, les variations dans les *ductus* et les modules confortent l'hypothèse d'un alphabet contemporain de l'église²³²².

²³²¹ Jean Michaud a soutenu, en 1978 à l'Université de Poitiers, une thèse dédiée aux *Inscriptions de consécration d'autels et de dédicace d'églises en France du VIII^e au XIII^e siècle*. Pour le corpus des inscriptions de Saône-et-Loire, voir FAVREAU ET AL. 1997.

²³²² Nous remercions Vincent Debais (Université de Poitiers, Centre d'Études Supérieures de Civilisation Médiévale) pour son analyse des critères de datation. En effet, cet alphabet est absent de l'historiographie, et il n'a pas été inventorié par les auteurs du *Corpus des inscriptions de la France médiévale* (FAVREAU ET AL. 1995).

En France, il existe peu d'autres exemples d'alphabets gravés, et tous se distinguent de celui d'Anzy-le-Duc par le fait qu'ils sont gravés à l'extérieur²³²³. Ainsi, à Chauvigny (Vienne), un alphabet apparaît sur l'arc couvrant une baie du gouttereau sud, tandis qu'à Saint-Blaise de Bauzon (Vaucluse), l'alphabet figure sur un piédroit de la porte principale. À la chapelle Saint-Geniès d'Uzès (Gard) et à Beaumont-de-Ventoux (Vaucluse), l'alphabet forme une ceinture sur le pourtour de l'édifice. Dans cette position, il rappelle deux moments du rituel de consécration des églises : le *circuitus* effectué par l'évêque autour du bâtiment et le traçage de l'alphabet. En effet, le rituel de consécration d'une église commence à l'extérieur²³²⁴. Le clergé et les fidèles sont rassemblés autour de la tente où sont déposées les reliques. Puis, le cortège se dirige vers l'église dont l'évêque effectue trois fois le tour en aspergeant les murs extérieurs d'eau bénite. Dans un deuxième temps, l'évêque entre dans l'église et, d'un angle du bâtiment à l'autre, il inscrit sur le sol, en forme de croix, les alphabets grec et latin. Ces alphabets sont éphémères car tracés dans la cendre et la poussière²³²⁵. Par conséquent, les alphabets gravés dans la pierre pourraient être une manière d'inscrire dans la longue durée ce moment fort du rituel de consécration. Pour Cécile Treffort, l'inscription de l'alphabet « tend, avant tout, à marquer la présence du Seigneur et l'appartenance de l'église terrestre au Christ »²³²⁶ parce qu'il étend simplement la formule « Je suis l'Alpha et l'Oméga »²³²⁷.

Dans le cas d'Anzy-le-Duc, il n'est pas possible d'affirmer qu'il s'agisse effectivement d'un alphabet de consécration, bien que le choix d'un pilier soit symbolique, parce qu'il porte la voûte interprétée comme une réplique du ciel²³²⁸. L'historienne Danièle Alexandre-Bidon a proposé une lecture plus pragmatique des alphabets gravés : ils seraient des « abécédaires géants » servant de « livre de lecture à l'usage des enfants des campagnes, enseignés sous l'autorité du curé »²³²⁹. Suivant cette interprétation, les alphabets pourraient être tardifs et

²³²³ Voir les articles de C. Treffort et Y. Codou, dans MEHU 2008.

²³²⁴ Sur le déroulement du rituel, voir LOGNA-PRAT 2006, p. 266-273 et PALAZZO 2001, p. 306-309.

²³²⁵ À propos de ce marquage alphabétique et pour toutes les références aux textes médiévaux qui relatent cet usage, voir les études de Cécile Treffort. Par exemple, TREFFORT 2010 et C. Treffort, « Une consécration à la lettre. Place, rôle et autorité des textes inscrits dans la sacralisation de l'église », dans MEHU 2008, p. 219-251.

²³²⁶ C. Treffort, dans MEHU 2008, p. 231.

²³²⁷ Apocalypse 22.13.

²³²⁸ GAGNE 2010, p. 25.

²³²⁹ ALEXANDRE-BIDON 1991, p. 44.

suivre, par exemple, les édits promulgués par Louis XV « enjoign[ant] aux curés de veiller avec une attention particulière sur l’instruction des enfants dans leurs paroisses »²³³⁰. Cette hypothèse n’est pas recevable dans le cas d’Anzy-le-Duc, puisque l’inscription date du XII^e siècle.

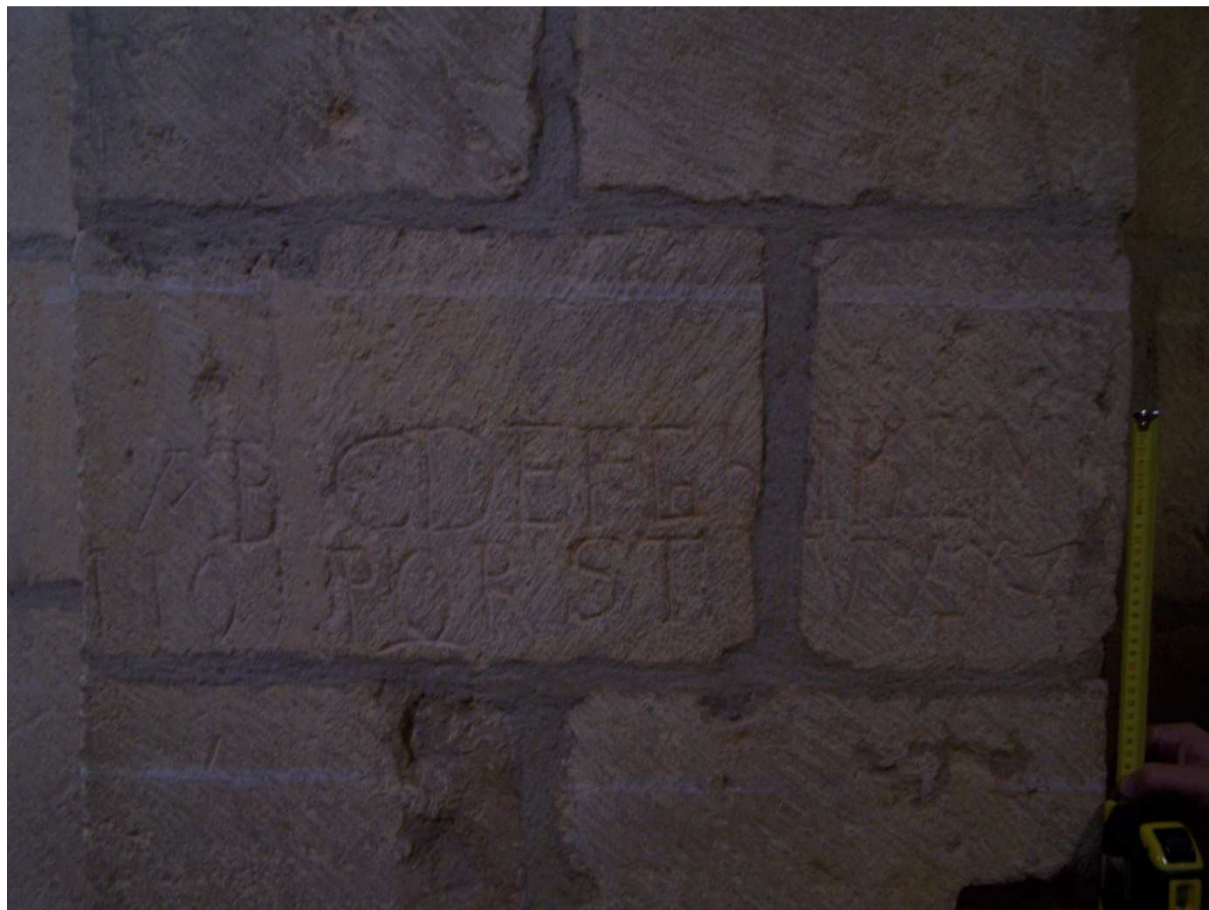


Fig. 138 : Alphabet à Anzy-le-Duc

XV.6.2.2. La consécration de l’autel

Après avoir tracé l’alphabet au sol, l’évêque poursuit le rituel de consécration en aspergeant l’autel d’eau bénite, puis les murs intérieurs de l’église. La bénédiction de l’autel peut, elle aussi, faire l’objet d’une inscription qui constitue la preuve matérielle d’une cérémonie éphémère. Les inscriptions de consécration sur les autels sont nettement plus fréquentes que les alphabets gravés²³³¹.

²³³⁰ *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l’an 420 jusqu’à la Révolution de 1789*, Paris, Belin-Leprieur, 1830, t. XXI : 1715-1737, p. 264.

²³³¹ Voir les volumes du *Corpus des inscriptions de la France médiévale* et GAGNE 2010, p. 33-35.

L'autel majeur de la priurale d'Anzy-le-Duc date du XIX^e siècle, mais il remploie un bloc beaucoup plus ancien qui a pu appartenir à l'autel primitif et qui porte une inscription indiquant (fig. 139) :



Fig. 139 : Inscription de l'autel majeur d'Anzy-le-Duc

L'analyse paléographique et linguistique de cette inscription a été effectuée au chapitre IX.2.2 et a montré que sa réalisation pouvait remonter aux dernières années du X^e siècle. Cette inscription de consécration est finalement assez laconique comparativement à d'autres qui mentionnent la date, le nom de l'évêque consécrateur et des membres du clergé assistant à la cérémonie, le nom du fondateur de l'église, la nature des reliques déposées et qui, éventuellement, apportent des indices sur l'état d'achèvement de l'édifice²³³².

XV.6.2.3. La fondation

L'inscription qui était gravée sur le portail du monastère de La Bénisson-Dieu est perdue, mais le texte a été publié dans le tome 4 de *Gallia christiana* en 1728²³³³ :

HIC SCRIBITUR NUMERATA
PROCVL DUBIO VERA DATA

²³³² Par exemple, le texte de consécration de l'autel matutinal de l'église Saint-Jean-de-Montierneuf à Poitiers daté de 1096 (MEHU 2008, p. 234-235) ; ou encore l'inscription de consécration de l'église Saint-Saturnin d'Apt au XI^e siècle (Y. Codou, dans MEHU 2008, p. 267-268). Cependant, Annick Gagné souligne que « le nombre et le type d'informations restent très variables dans la mesure où les inscriptions de consécration ne sont régies par aucune règle » (GAGNE 2010, p. 15, p. 42-50). Plus généralement, à propos du rôle de l'autel et de sa consécration, il est possible de se référer au volume 11 d'*Hortus Artium Medievalium* (2005) consacré à « The altar from the 4th to the 15th century », et notamment à l'article d'Alain Rauwel, « Théologie de l'Eucharistie et valorisation de l'autel à l'âge roman », p. 177-182.

²³³³ SAINTE-MARTHE (éd.), 1715-1785, tome 4 (1728), col. 305. Une traduction est proposée dans FAVREAU ET AL. 1995, p. 53 : « Ici est écrite la fondation de La Bénisson-Dieu, véritablement datée et comptée sans l'ombre d'un doute, laquelle eut lieu le 3 des calendes d'octobre [29 septembre], mille et cent années s'étant écoulées suivies par trente-huit autres ».

BENEDICTIONIS DEI FUNDATIO
 QUAE FUIT KALENDAS OCTOBRIS TERTIO
 MILLE CENTENUM CURRENTIBUS
 TRIGINTA OCTO SEQUENTIBUS

Ce texte rappelle la fondation de l'abbaye le 3 des calendes d'octobre 1138. La perte de l'inscription empêche d'affirmer qu'elle était contemporaine de la construction du monastère. Il est envisageable qu'elle ait été gravée quelques années après, à l'occasion de l'anniversaire de la fondation. Cette hypothèse est suggérée d'une part, par la position de l'inscription s'offrant à la vue de tous, et d'autre part, par la mention très précise de la date. Ainsi, par sa formulation, une telle inscription « est suffisante pour soutenir le processus de célébration régulière de l'anniversaire de la dédicace »²³³⁴.

Si les inscriptions sont si peu nombreuses, c'est qu'elles ne sont pas obligatoires²³³⁵. Le Brionnais offre néanmoins trois types d'inscriptions différentes. D'abord, l'inscription classique de consécration portée sur un autel, ensuite, une inscription qui réitère un geste fondateur, l'alphabet, enfin, une inscription qui inscrit le lieu de culte dans un temps cyclique en invitant à célébrer chaque année une date anniversaire. Ainsi, l'écrit confère une part d'éternité à des rituels éphémères et des paroles volatiles. Un dernier type d'inscriptions doit être signalé, celles qui identifient les personnages sculptés sur les tympans de l'avant-nef de Charlieu, guidant le spectateur dans la compréhension de l'image.

XV.6.3. Après le chantier : les cadrans solaires

Avant l'invention de l'horloge mécanique, les cadrans solaires font partie des moyens les plus utilisés pour estimer le temps, particulièrement chez les moines dont la journée est rythmée par la succession des huit heures de la prière²³³⁶. En Brionnais, des cadrans solaires ont été gravés sur les églises, souvent très longtemps après leur construction. Malgré leur réalisation postérieure au chantier, nous ne pouvons les ignorer car les blocs en portent

²³³⁴ C. Treffort, dans MEHU 2008, p. 240.

²³³⁵ Dans une étude consacrée à la Provence aux XI^e et XII^e siècles, Yann Codou constate lui aussi la rareté des inscriptions de consécration (Y. Codou, dans MEHU 2008, p. 255).

²³³⁶ DAVRIL, PALAZZO 2010, p. 73-81, 121-122.

l’empreinte, au même titre que les traces d’outils, les marques lapidaires ou les signes de consécration. Toutefois, ils concernent moins directement notre sujet. Aussi présenterons-nous un simple inventaire, dont l’intérêt tient surtout au fait que cette tentative de repérage systématique des cadrans solaires du Brionnais est inédite. Le territoire compte 5 cadrans répartis dans 3 églises : un à Ligny-en-Brionnais, un autre à Fleury-la-Montagne et 3 à Saint-Hilaire de Semur-en-Brionnais ([annexe 146](#)).

Le cadran de Ligny-en-Brionnais est gravé sur le mur sud de la chapelle Saint-Jean-Baptiste qui ouvre sur la nef. Il est placé à 1,06 m du sol. Il a la forme d’un cercle de 29 cm de diamètre. Il est gravé sur un seul bloc, dans lequel un trou a été taraudé pour fixer le gnomon, qui a disparu. Il présente 17 rayons dans la moitié inférieure du cercle, plus un rayon dans la moitié supérieure, mais qui est inutile dans l’indication de l’heure. Certains rayons sont percés d’un trou au trépan peut-être pour marquer les heures canoniales. La chapelle est datée vers 1490-1500 ce qui fournit un *terminus post quem* pour le cadran.

À Fleury-la-Montagne, le cadran solaire est placé sur le mur oriental de la travée de chœur, au sud de l’abside. Il est gravé sur 3 blocs contigus à 2,57 m du sol. Il mesure 35 cm de haut et 20 cm de large. Il est composé de 7 rayons de longueur inégale et à l’extrémité desquels est inscrit un chiffre romain. Le gnomon a disparu mais il était fiché dans un joint montant.

L’église de Semur-en-Brionnais possède trois cadrans solaires gravés sur son mur gouttereau sud²³³⁷. Le cadran du contrefort occidental est un carré de 42 cm de côté, placé à 3 m du sol. Il est gravé sur trois pierres, et le gnomon, qui a disparu, était fiché dans un joint de lit. Treize rayons irradiant de ce point et, à chaque rayon, correspond un chiffre romain. Le cadran du quatrième contrefort est semi-circulaire. Il possède un diamètre de 52 cm et est placé à 2,29 m du sol. Il est gravé sur deux blocs contigus, et le gnomon, qui a disparu, était fiché dans le joint supérieur. Il possède 6 rayons mais aucun chiffre n’est noté. Cette absence d’indication chiffrée pourrait indiquer que ce cadran remonte aux origines de l’église. En effet, les cadrans solaires médiévaux sont dits primitifs, au sens où ils ne

²³³⁷ Les cadrans solaires de Semur-en-Brionnais sont inventoriés par la Société Astronomique de France (réf. 7151001-1 à 3) ; nous remercions Serge Gregori de la Commission des cadrans solaires pour cette information.

mesuraient pas l'heure mais en donnaient une estimation : lorsque l'ombre du gnomon tombait sur tel segment de droite, telle prière devait être récitée²³³⁸.

Le cadran du cinquième contrefort est semi-circulaire, mais le cercle est interrompu à l'est, par le mur ouest de la chapelle édifié postérieurement. Il est placé à 3,15 m du sol et mesure 25 cm de haut pour 40 cm de large. Il est gravé sur un seul bloc et le gnomon était planté dans le joint supérieur. Il comporte neuf rayons, marqués chacun par un chiffre romain (ils sont bien visibles de IX à XII). La chapelle étant datée de la fin du XV^e siècle, elle fournit un *terminus ante quem* pour la réalisation du cadran. Cependant, ce cadran, comme celui du premier contrefort, étant doté de chiffres, ils ne peuvent pas être contemporains de la construction de l'église. Il est plus raisonnable d'attribuer leur réalisation aux chanoines qui occupèrent les lieux entre 1274 et 1775, puisque cette communauté avait besoin d'un repère pour les heures canoniales. On peut réduire la fourchette chronologique en rappelant, d'une part, que les cadrans solaires peints se substituèrent largement aux cadrans gravés à partir du XVII^e siècle et, d'autre part, que l'horloge mécanique supplanta l'horloge solaire à la fin du XV^e siècle pour déterminer les heures des prières²³³⁹.

Bien que le cas ne soit pas répandu, la présence de plusieurs cadrans sur un même édifice n'est pas une exception²³⁴⁰. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer. D'abord, les cadrans primitifs indiquaient les heures approximativement car leur gnomon était horizontal – et non incliné comme se sera le cas à partir du XVII^e siècle. À cette imprécision s'ajoutait celle de l'implantation du mur imparfaitement orienté au sud. Les cadrans multiples pourraient donc résulter de tentatives successives pour améliorer l'estimation du temps. En outre, on gravait parfois un nouveau cadran, si l'ancien se trouvait privé des rayons du soleil par la construction d'un nouveau bâtiment à proximité.

Conclusion du chapitre XV

L'étude des maçonneries des églises romanes du Brionnais révèle que, pour le plein des murs, le choix des matériaux relève en premier lieu des conditions d'approvisionnement

²³³⁸ ARQUIER 2007, p. 116 ; Bernard Arquier, dans *CUXA* 2008, p. 80-81.

²³³⁹ ARQUIER 2007, p. 112, 118.

²³⁴⁰ ARQUIER 2007, p. 117, 134.

(proximité de la carrière, ordre de découverte des bancs). Au contraire, pour les éléments architectoniques et la sculpture, une sélection est opérée, et le calcaire à entroques est largement privilégié au détriment d'autres calcaires, du grès et du granite. Cette observation vaut pour les petites églises paroissiales comme pour les églises monastiques. Par conséquent, les ressources financières du commanditaire ne paraissent pas avoir eu d'impact majeur sur le choix du matériau, c'est toujours la proximité de la carrière avec le chantier qui a primé. En revanche, plus les moyens financiers engagés sont importants, plus la construction progresse vite, parce que la main d'œuvre est plus nombreuse et que le chantier est alimenté en matériaux sans interruption. Restent cependant les contraintes que l'on peut qualifier de naturelles : l'extraction en carrière est tributaire des conditions climatiques et cesse une partie de l'année, et il est impossible d'anticiper le module des blocs qui seront extraits. Dans ces conditions, on peut envisager que les blocs capables de fournir des pierres de taille étaient mis de côté par les carriers dans l'attente de l'ouverture d'un grand chantier pour lequel ils seraient susceptibles de les vendre (façade de Varenne-l'Arconce, avant-nef de Charlieu, église castrale de Semur, par exemple). En effet, dans une logique économique, on ne recasse pas pour faire du moellon un bloc capable de fournir une pierre de taille²³⁴¹.

La mise en œuvre elle-même est fortement tributaire de l'approvisionnement et, dans le cas du Brionnais, il semble difficile d'établir une chronologie à partir de la typologie des maçonneries. De la même manière, le choix des pierres à bâtir n'apparaît pas comme un marqueur chronologique, ou seulement en chronologie relative. Par exemple, la présence de calcaire marneux au donjon de Semur et à l'église de Saint-Martin-la-Vallée conforte l'idée que ces deux bâtiments sont plus anciens que l'église castrale intégralement bâtie en calcaire à entroques, parce que la carrière locale a livré d'abord les bancs de calcaire marneux puis ceux de calcaire jaune.

²³⁴¹ Cette logique vaut pour toutes les époques. Elle a notamment pu être mise en évidence sur le chantier expérimental de Guédelon, comme Florian Renucci l'a souligné lors de ces communications dans le cadre du programme transversal MSH MOM « Chantiers de construction », dirigé par Anne Baud et Gérard Charpentier ; par exemple, lors du séminaire du 14/11/2014, dans son intervention intitulée « Économie du chantier de construction autour de la pierre » ; voir aussi Renucci, F., « L'approvisionnement en pierres au château de Guédelon », www.chantiers.hypotheses.org, mis en ligne le 22/05/2012.

Cette *belle pierre jaune*, plusieurs écrits ont contribué à en faire un symbole de l'architecture romane du Brionnais. Est-ce Jean Virey qui créa cette image lorsque pour comparer les églises du Mâconnais et du Brionnais, il écrivit :

« Les dispositions générales des édifices restent les mêmes [...] mais la richesse dans la décoration, la perfection de la sculpture et le soin des détails qui distinguent l'architecture du Brionnais, ne se retrouvent pas au même degré sur les bords de la Saône. Et il n'est pas nécessaire d'aller bien loin chercher l'explication de cette différence : on la trouve dans la nature de la pierre que l'on a prise presque partout sur place pour construire les églises. Dans tout le Brionnais [...], la pierre se retire par bancs d'une certaine épaisseur et se taille assez facilement. Dans la vallée de la Saône et dans celle de la Grosne [...], les carrières de belle pierre calcaire ne sont pas rares mais souvent elles sont de lit peu épais [...]. Il suffit de citer les noms de quelques édifices : Charlieu, Saint-Julien-de-Jonzy, Châteauneuf, à côté de ceux de Chapaize, de Farges et d'Uchizy, pour que le contraste s'établisse dans l'esprit de ceux qui ont visité ces régions »²³⁴².

Il n'est question ici que du calcaire à entroques comme l'attestent les 3 églises brionnaises mentionnées. En 1961, Jean Valléry-Radot observe à son tour que la « floraison » des églises romanes s'explique par « l'existence de bancs épais d'un beau calcaire jaunâtre »²³⁴³. Ainsi, pour certains historiens de l'art, la pierre à bâtir est utilisée comme critère premier pour définir un paysage artistique. Thomas Coomans constate le même phénomène pour l'architecture médiévale de Belgique et il qualifie dans ce cas les pierres de « produits du terroir porteurs d'identités »²³⁴⁴. Il s'attache à montrer que le raisonnement ne tient pas et que « la nature des pierres utilisées n'est pas un critère de style, ni un porteur d'identités », contrairement au parti architectural²³⁴⁵. Un style peut se matérialiser dans des pierres très différentes comme l'illustre l'église de Brou à Bourg-en-Bresse commanditée par l'archiduchesse Marguerite d'Autriche et édifiée suivant « une variante belge du gothique flamboyant » mais dans un matériau local. De retour en Brionnais, on constate avec amusement que Félix Thiollier, qui avait bien perçu l'intérêt de ne pas limiter l'architecture au seul emploi du calcaire à entroques, se trompe dans l'identification des matériaux :

« Ces monuments [les églises du Brionnais] sont très variés d'aspect, grâce à la différence des matériaux employés. Ainsi le calcaire jaune a permis d'obtenir des monuments colorés et lumineux à Charlieu, Saint-Julien-de-Cray, Anzy-le-Duc,

²³⁴² VIREY 1982, p. 19.

²³⁴³ J. Valléry-Radot, dans AUBERT 1961, p. 332.

²³⁴⁴ T. Coomans, dans GALLET 2011, p. 221-232, et plus spécifiquement p. 221-222.

²³⁴⁵ T. Coomans, dans GALLET 2011, p. 222.

Arcy, Semur-en-Brionnais, Paray-le-Monial, etc. En outre, cette pierre d'un grain très fin et facile à tailler résiste très bien aux intempéries ce qui nous permet d'admirer encore les sculptures délicates de ces édifices, tandis que nous sommes surtout frappés par la beauté de la ligne et de la masse des églises grisâtres de Bois-Sainte-Marie, Châteauneuf, Varennes, Vareilles, Saint-Bonnet-de-Cray, Iguerande, Saint-Germain-des-Bois, Dun-le-Roi, etc. construites en grès ou en granit »²³⁴⁶.

En fait, les églises de Bois-Sainte-Marie, Châteauneuf, Vareilles, Saint-Bonnet-de-Cray et Iguerande sont, elles aussi, en calcaire à entroques. Peut-être les parements étaient-ils grisâtres parce que salis. Vareilles, Iguerande et Saint-Bonnet-de-Cray ne sont pas encore classés au titre des Monuments historiques à l'époque où écrit Félix Thiollier, donc leur entretien est moins régulier. Cette question de l'aspect des pierres et de la restauration des églises trouve une résonance à notre époque. Jusqu'au début du XX^e siècle, des carrières étaient exploitées en Brionnais et les chantiers de restauration du XIX^e recouraient fréquemment à la *Pierre de Saint-Maurice*, autrement dit au calcaire à entroques extrait dans les carrières de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf²³⁴⁷. Actuellement, plus aucune carrière de pierres ornementales ou de construction n'est ouverte ([annexe 147](#)). Par conséquent, lorsque les restaurations impliquent le changement de blocs, il faut faire venir des matériaux extérieurs au territoire, tels que la pierre de Jaumont qui est fréquemment utilisée²³⁴⁸ : c'est un calcaire oolithique jaune extrait en Moselle ! Outre ce choix, c'est la technique de taille qui est parfois discutable. La figure 140 montre la restauration du piédroit nord du portail de l'église de Vareilles. Les blocs sont en pierre de Jaumont et ils ont été layés pour leur donner un aspect médiéval, pourtant ils ne font pas illusion. La procédure de taille est en cause : le taillant droit a été passé sur des blocs sciés 6 faces en usine et ébauchés à la disquetteuse. La texture obtenue ne peut pas être identique à celle d'un bloc brut entièrement taillé manuellement comme cela était pratiqué au Moyen Âge : on revient à cette notion de transparence des impacts évoquée précédemment²³⁴⁹. Pour une question de coût, les restaurateurs sont contraints d'avoir recours aux blocs sciés mais, pour obtenir un aspect de

²³⁴⁶ THIOLLIER 1894, p. 3.

²³⁴⁷ Sur les carrières encore en activité au début du XX^e siècle, voir DESSANDIER 2006. Sur les chantiers du XIX^e siècle qui utilisent la pierre de Saint-Maurice, voir par exemple le chantier de Saint-Hilaire de Semur-en-Brionnais en 1850-1852 (ADSL – 1T 274).

²³⁴⁸ En 2001, le clocher de Saint-Julien-de-Cray a été restauré en pierre de Jaumont, de même que la façade de l'église de Châteauneuf en 2004 (DRAC Bourgogne – CRMH – Voir les dossiers de travaux rédigés par Frédéric Didier).

²³⁴⁹ Cf. *supra* Chapitre XV.3.3. « Les outils et les étapes de la taille des blocs ».

taille proche des réalisations médiévales, il serait souhaitable de pratiquer une ébauche piquée à la broche pour redonner au bloc un aspect brut et, partant de là, opérer les différentes étapes de taille jusqu'au layage final²³⁵⁰.



Fig. 140 : Église de Vareilles. Façade.

L'étude menée dans le cadre de ce travail ouvre de riches perspectives. En particulier, une analyse sur le temps long de l'économie de la pierre en Brionnais, depuis les carrières jusqu'aux chantiers de construction, devrait être conduite. Des recherches existent sur ce thème, telles que l'étude menée sur la production de pierres à Caromb (Vaucluse) entre l'Antiquité et le XIX^e siècle, et qui associe le Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine, le Service départemental d'archéologie de Vaucluse et le Laboratoire d'archéologie médiévale méditerranéenne (UMR 6572)²³⁵¹. Si le travail d'identification des carrières du Brionnais bénéficie des travaux des géologues du BRGM, il manque dans les bases de données de cette institution une caractérisation pétrographique et pétrophysique des pierres du Brionnais²³⁵². En outre, les archives relatives aux carrières sont, à notre connaissance, inexplorées : elles contribueraient peut-être à éclairer un aspect qui fait totalement défaut dans notre étude, par manque de sources, à savoir la possession des carrières : sont-elles exploitées par des particuliers ou certaines appartiennent-elles à

²³⁵⁰ Nous remercions Philippe Griot pour cet éclairage sur les méthodes de restauration. Griot, Philippe, « Remarques à propos de l'outillage traditionnel ancien de taille de pierre, à l'intention des stagiaires et des étudiants », tapuscrit non édité, 2014. Outre l'exemple de Vareilles, on observe le même type de blocs sciés mécaniquement en façade de l'église de Montceaux-l'Étoile.

²³⁵¹ Philippe Bernardi, Philippe Bromblet, Rémy Barret, Jean-Marc Vallet, Jean-Marc Mignon et Lise Leroux, dans BLARY *ET AL.* 2008, p. 315-320.

²³⁵² Les pierres du Brionnais sont très peu représentées dans le *Mémento* de David Dessandier (DESSANDIER 2006), et elles sont mentionnées sans analyse dans la base Monumat.

des communautés monastiques ? Pour le Brionnais, il faudrait s'intéresser aux comptes de construction de la fin du Moyen Âge dans le bâti civil²³⁵³.

Concernant la pierre en œuvre, on pourrait étendre aux chapelles greffées sur les églises romanes et aux lieux de culte du XIX^e siècle, les observations menées dans le cadre de la thèse sur les églises romanes (identification des pierres utilisées, des outils, des techniques de taille) pour voir se profiler une évolution des pratiques²³⁵⁴. Il convient ensuite d'inscrire le Brionnais dans des problématiques plus vastes, et ce projet est en cours de réalisation avec notre contribution au *Corpus Lapidum Burgundiae*, une plateforme numérique mutualiste sur la nature et l'usage de la pierre bourguignonne initiée par l'UMR ARTeHIS.

²³⁵³ Les comptes de construction sont conservés en plus grand nombre à partir des XIII^e et XIV^e siècles, mais il n'y a pas de grands chantiers d'églises à cette époque en Brionnais. Par conséquent, on ne peut espérer trouver des documents comparables aux comptes de construction établis dans les années 1340 pour le chantier de l'abbatiale de La Chaise-Dieu, par exemple. Ces comptes révèlent que l'abbaye est propriétaire des carrières exploitées pour le chantier, et qu'elle rétribue simplement les carriers, les tailleurs de la carrière et les transporteurs privés, tandis que l'exploitant est un bailleur (COSTANTINI 2003, p. 120-121).

²³⁵⁴ Ce type d'étude sur le temps long a été mené par Danielle Arribet-Deroin et Jean-Paul Deroin pour « Les matériaux de construction des églises rurales du pays de Bray picard », dans BLARY ET AL. 2008.

Chapitre XVI – Décor sculpté et modénature

Le premier chapitre de cette troisième partie et ce dernier traitent du décor sculpté. L'historiographie qui forme le premier chapitre a montré dans un survol que c'est la sculpture du Brionnais qui a ouvert sa réputation et a permis aux chercheurs d'entrer dans son histoire, en particulier de bâtir une chronologie de ses églises romanes. Mais, sans que tout ait été dit, il était permis de changer de perspective et de s'intéresser à ces églises d'une autre manière. Aussi bien dans les chapitres précédents avons-nous élargi l'enquête et choisi d'observer de près les formes architecturales et les techniques appliquées. Maintenant, nous revenons au décor sculpté pour lui-même, en adoptant la démarche que nous avons suivie pour établir en architecture les typologies des plans et de élévations.

Nous observerons d'abord des supports, en partant des éléments constitutifs du chapiteau, pour en venir aux fûts ornés et aux bases. Dans un second temps, nous présenterons les modillons, avant d'étudier les éléments les plus spectaculaires, du moins les plus visibles, à savoir les tympans et jusqu'aux coussinets. L'approche sera d'elle-même renouvelée du fait que l'étude prendra l'ensemble de notre corpus de façon transversale, intégrant les églises romanes mineures jusqu'ici laissées pour compte, mais qui ont enrichi ce corpus de nouveaux éléments sculptés, notamment de chapiteaux. Certes, il sera question de chronologie, ne fût-ce que pour décrire les relations éventuelles des ateliers, mais ce ne sera pas l'axe principal de la réflexion, d'autant que cette chronologie fera l'objet d'un développement spécifique au terme de l'étude, soit dans la conclusion de cette troisième partie.

XVI.1. L'emplacement du décor

Dans les églises à nef unique, la plastique murale étant faiblement développée, le décor sculpté trouve peu de places où se loger. Les baies, par exemple, n'offrent pas de colonnettes ou de rouleaux d'archivolte susceptibles d'être ornées. À l'extérieur, le portail ouest accueille parfois un décor : celui-ci se limite à deux chapiteaux, et est purement ornemental à Vareilles et Baugy ; mais des programmes plus ambitieux se déploient aux tympans et chapiteaux de Montceaux-l'Étoile, Saint-Julien-de-Cray, et Fleury-la-Montagne. Le clocher peut également recevoir un décor sculpté, sur les chapiteaux des colonnettes des baies : ce sont des motifs décoratifs, souvent végétaux, et généralement traités de manière assez sommaire. Enfin, dans les parties orientales, les modillons sont souvent sculptés de motifs géométriques, de petits personnages ou d'animaux. À l'intérieur de l'édifice, les nefs ne présentent pas de décor. Parmi les églises du type U-A1, les impostes de l'arc triomphal de Saint-Martin-la-Vallée sont gravées de motifs d'une extrême simplicité. Dans le type U-A2, certaines églises possèdent des chapiteaux sculptés au niveau des colonnes engagées de l'arc triomphal et/ou de l'arcade ouvrant sur l'abside (ex. Saint-Nicolas de Marcigny, Melay, Montceaux-l'Étoile, Chenay-le-Châtel), et quatre édifices présentent une arcature dans l'abside dont les chapiteaux, voire les fûts, sont sculptés de motifs décoratifs. Toutes les églises appartenant aux types U-A3, U-B1 et U-B2 présentent des éléments de décor intérieur dans les parties orientales. Il s'agit de chapiteaux sculptés coiffant les supports de l'arc triomphal, des arcades de la croisée ou de la travée de chœur, ou de l'arcature de l'abside. Concernant les églises des types U-C, Aigueperse et Saint-Igny-de-Vers sont dépourvues de décor, tandis que Dun, Saint-Laurent et Saint-Bonnet-de-Cray sont richement ornées. La particularité de ce dernier édifice est que le décor se déploie partout où cela est possible, sur les chapiteaux de tous les supports, sur chaque moulure, et sur le fût des pilastres. Ce parti systématique ne s'observe pas dans les autres églises : prenons l'exemple de Briennon, les chapiteaux de l'arc triomphal, de l'arcade orientale et de l'arcature de l'abside sont sculptés mais l'arcade séparant les deux travées de chœur est portée par des impostes nues ; à Baugy, les chapiteaux des arcs latéraux du transept et de l'arcature de l'abside sont sculptés mais les arcades encadrant le transept à l'ouest et à l'est laissent leurs impostes nues.

Dans les grandes églises, le décor est plus riche, en raison notamment de la multiplication des chapiteaux (portails, piles libres de la nef et de la croisée du transept, supports de la travée de chœur et de l'arcature de l'abside, colonnettes du clocher et éventuellement des baies), sans oublier les bases. Les modillons, quand ils sont conservés, sont fréquemment sculptés.

XVI.2. La corbeille des chapiteaux

Parmi les éléments sculptés, la corbeille est le plus déterminant pour définir des ateliers, des styles, des savoir-faire, mais aussi proposer une chronologie ou envisager des influences entre les édifices. Ce sont en tous cas les corbeilles qui ont le plus retenu l'attention des historiens de l'art qu'il s'agisse de décrire précisément les méthodes d'épannelage, comme le fit Éliane Vergnolle pour les chapiteaux d'Anzy-le-Duc, ou de mettre en évidence la signification des thèmes iconographiques, comme dans les travaux de Marcello Angheben²³⁵⁵. Ainsi, l'étude des corbeilles des chapiteaux du Brionnais permet de regrouper les églises en plusieurs ensembles cohérents.

Dans cette section, le terme « atelier » sera employé pour désigner la ou les personnes ayant œuvré à la réalisation des chapiteaux dans une église. L'appellation se veut générique et commode : il n'est question ici ni de débattre du nombre de sculpteurs présents sur chaque chantier, ni des responsabilités de chacun. Parfois, le mot « atelier » ne désignera peut-être qu'un seul sculpteur.

Anzy-le-Duc, Charlieu et Montceaux-l'Étoile

Comme il a été rappelé dans l'historiographie, la sculpture de la priurale d'Anzy-le-Duc a fait l'objet d'une thèse en 2000 par Matthias Hamann²³⁵⁶. L'auteur montre l'intervention successive de quatre ateliers : le premier dans les parties orientales jusqu'au transept compris (atelier Anzy-Est), le second dans la nef (atelier Anzy-Nef), le troisième atelier n'intervient que dans la première travée de la nef pour les parties hautes et le portail

²³⁵⁵ VERGNOLLE 1975 et 1978 a ; ANGHEBEN 2003.

²³⁵⁶ HAMANN 2000 a.

(atelier Anzy-Ouest), et le dernier se charge des modillons de la nef et du portail du prieuré (atelier du Donjon). L'atelier Anzy-Est réalise 6 paires de chapiteaux se répondant exactement de part et d'autre d'un axe est-ouest : 2 chapiteaux portent des aigles et 2 autres des lions, 2 chapiteaux portent 3 couronnes de feuilles dentelées, enfin, 4 chapiteaux utilisent les feuilles dentelées dans des compositions corinthiennes, à savoir une couronne de feuilles derrière laquelle se dressent les caulicoles d'où s'échappent les volutes s'enroulant sous les angles de l'abaque : la différence entre les 2 paires joue essentiellement sur la forme des feuilles de la couronne inférieure et sur la présence ou non d'une feuille aux angles (fig. 141). La présence de cet atelier se repère bien au-delà du Brionnais, à Vézelay, Saint-Pierre-le-Moûtier ou encore Commagny, mais ces questions ont été largement développées par Matthias Hamann et il n'est pas nécessaire d'y revenir.

Fig. 141 : Les chapiteaux des parties orientales d'Anzy-le-Duc



Le principe des paires est presque totalement abandonné dans la nef, et celles qui existent ne sont pas placées en vis-à-vis. On retrouve des chapiteaux aux lions et des chapiteaux à feuilles dentelées manifestement inspirés de ceux des parties orientales, mais aussi des chapiteaux historiés et des corbeilles corinthiennes qui confèrent à l'atelier de la nef son

identité. Seules deux corbeilles possèdent des feuilles lisses²³⁵⁷. L'[annexe 148](#) montre que les quelques chapiteaux conservés dans la nef de la prieurale de Charlieu présentent de grandes similitudes avec ceux de la nef d'Anzy-le-Duc, et l'analyse architecturale a montré que les deux églises possédaient le même plan. On peut en déduire que les deux chantiers sont contemporains. Le même atelier semble également être intervenu pour la sculpture des deux chapiteaux du transept réduit de Baugy : une corbeille corinthienne et une autre portant des lions qui est la réplique exacte d'un chapiteau d'Anzy.

L'hypothèse que les chantiers d'Anzy et Charlieu soient contemporains est corroborée par l'intervention du même atelier dans les parties hautes de la première travée de leur nef respective²³⁵⁸. Cet atelier aurait participé au chantier des parties orientales de l'abbatiale Cluny III, ainsi qu'au portail et aux deux chapiteaux de l'arc triomphal de Montceaux-l'Étoile comme l'illustre l'[annexe 149](#). À Anzy-le-Duc, ces sculpteurs participent également à la réalisation du portail, tandis qu'à Charlieu, le portail est l'œuvre de l'atelier précédent.

L'adoption aux prieurales d'Anzy et Charlieu du même plan, d'élévations vraisemblablement assez voisines, et du même type de décor sculpté peut surprendre puisque ces deux communautés ne relèvent pas de la même abbaye, Saint-Martin d'Autun pour l'une, et Cluny pour l'autre. Cela peut traduire la liberté dont jouissaient les moines dans la conduite des travaux de leur église. En l'occurrence, ceux du Brionnais ont pu, pour des raisons pratiques notamment, faire appel aux artisans travaillant dans la prieurale voisine, sans que l'on puisse décider s'ils intervinrent d'abord à Charlieu ou à Anzy. On peut également envisager qu'il ne s'agissait pas exactement des mêmes équipes et que les ressemblances résultent simplement d'influences ou d'imitations. Dans le cas de l'église paroissiale de Montceaux-l'Étoile, l'intervention de l'atelier de Cluny III peut s'expliquer par la proximité géographique avec Anzy-le-Duc mais aussi par le fait que Montceaux est une dépendance de ce prieuré²³⁵⁹. Neil Stratford croit reconnaître à Montceaux la main du meilleur sculpteur du rond-point de Cluny III, lequel ne serait pas intervenu directement dans la prieurale d'Anzy, mais aurait

²³⁵⁷ Jean Wirth estime abusive l'appellation « feuille lisse », au sens où elle ne tient pas compte de la polychromie et de la probabilité que « le sculpteur ait abandonné au peintre le dessin des nervures » (WIRTH 2004, p. 96).

²³⁵⁸ Edson Armi décrit les pratiques de cet atelier dans le deuxième chapitre de *Masons and sculptors* (ARMI 1983, p. 35-48).

²³⁵⁹ Le fait est attesté pour la première fois en 1164 : l'*ecclesia de Moncellis* est citée parmi les possessions du prieuré (PL, t. 200, charte 323).

peut-être réalisé le portail d'Arcy dont l'appartenance au prieuré demeure incertaine²³⁶⁰. Du point de vue de son architecture, la petite église de Montceaux ne saurait être comparée aux grands chantiers des prieurales. Néanmoins, si elle ne se distingue pas des autres petites églises par ses dimensions, elle s'en démarque par l'adoption d'une nef voûtée et éclairée par des baies clavées à double ébrasement. Aussi, l'attention particulière portée à l'architecture de la nef s'accorde bien avec la richesse des sculptures du portail.

Iguerande, Varenne-l'Arconce et Saint-Nicolas de Marcigny

Nous avons déjà évoqué ces trois édifices ensemble puisque tous accueillent des moines clunisiens, Iguerande en tant qu'obédience, Varenne-l'Arconce comme prieuré-cure et Saint-Nicolas pour son appartenance au prieuré de la Trinité de Marcigny. La sculpture constitue un autre de leur point commun.

À Iguerande, la présence de deux ateliers distincts, l'un pour les parties orientales et l'autre pour la nef, est une évidence. Si le principe des paires symétriques de chapiteaux est appliqué dans l'abside et la travée de chœur, il est abandonné dans le transept. Pour les 20 chapiteaux qu'il sculpte, l'atelier Iguerande-Est retient 5 compositions : la couronne de feuilles dentelées, la couronne de feuilles lisses de la pointe desquelles pend une grande feuille dentelée, les têtes crachant des feuillages, les lions affrontés et les aigles. Les ressemblances avec les chapiteaux de Saint-Martin-du-Lac invite à les attribuer au même atelier. Dans la nef d'Iguerande, ce ne sont plus les chapiteaux à feuilles dentelées qui dominent, mais ceux à feuilles lisses et il y a aussi un chapiteau à feuille d'acanthé. Les chapiteaux portant des lions, des aigles ou des têtes crachant des feuillages ne sont plus utilisés. Seuls deux chapiteaux portent des personnages, mais nous doutons de leur authenticité ; en particulier, celui du cyclope et du singe musiciens présente des feuilles qui ne s'apparentent à aucune autre corbeille végétale de l'église. Matthias Hamann a justement souligné la parenté des corbeilles de la nef d'Iguerande avec celles de Varenne-l'Arconce, de Fleury-la-Montagne, et de la travée de chœur de Saint-Nicolas de Marcigny, comme l'illustre l'[annexe 150](#). D'ailleurs, les points communs ne concernent pas uniquement

²³⁶⁰ Le sculpteur de Montceaux-l'Étoile serait celui qui a réalisé le 4^e, le 5^e et le 7^e chapiteau du rond-point de Cluny, en partant du nord (STRATFORD 2011, vol. 2, p. 570). Concernant le portail d'Arcy, cf. *supra* Chapitre XIV.3.1.1. « Les portes couvertes d'un linteau porté par des piédroits ».

les corbeilles, mais aussi les tailloirs à godrons et à palmettes. Nous voudrions ajouter que certains chapiteaux présentent des points communs avec ceux de Cluny. Par exemple, l'unique chapiteau corinthien d'Iguerande semble prendre pour modèle un chapiteau du bras sud du grand transept (annexe 150, type 4). De même, le chapiteau à rosaces du portail ouest de Varenne-l'Arconce, s'apparente à un chapiteau du bas-côté sud du chœur de Cluny (type 10) et, dans la même église, un chapiteau de la première travée de la nef s'inspire manifestement d'un chapiteau du cloître de l'abbé Ponce (type 9). Par ailleurs, les feuilles dentelées de 2 chapiteaux de la travée de chœur de Saint-Nicolas de Marcigny ressemblent étroitement à un chapiteau de l'arc triomphal de Montceaux-l'Étoile dont nous avons dit précédemment qu'il était l'œuvre des sculpteurs venus de Cluny III (type 8). Enfin, sur certains chapiteaux de Marcigny (type 8) et de Varenne, le timbre est remplacé par une tige qui soutient le dé central de l'abaque, or ce motif se retrouve à l'identique sur les deux chapiteaux corinthiens d'Anzy dus à l'atelier issu de Cluny III.

Ces références à Cluny corroborent l'hypothèse de Matthias Hamann suivant laquelle l'intervention d'un même atelier à Saint-Nicolas de Marcigny, Varenne-l'Arconce et Iguerande s'expliquerait par leur appartenance au prieuré clunisien de Marcigny. Quant à l'église de Fleury-la-Montagne, qui ne releva jamais des moines mais toujours de l'évêque de Mâcon, la présence de l'atelier pourrait se justifier par la proximité géographique avec Iguerande. Au-delà des points communs, le corpus des corbeilles de chaque église présente des spécificités qui pourraient traduire soit des phases différentes de la carrière du sculpteur, soit des changements dans la composition des ateliers. Le matériau doit également jouer un rôle : à Varenne, par exemple, le faible nombre de chapiteaux à feuilles dentelées comparativement à Iguerande et à Fleury, s'explique certainement par le fait que ses chapiteaux sont en grès et non en calcaire à entroques. Or les sections de notre travail consacrées au comportement des pierres à la mise en œuvre (sections XV.1.2.2. et XV.1.3.2.) ont bien insisté sur le fait que la structure grenue et vacuolaire du grès ne permet pas d'atteindre la finesse, la précision et le relief obtenus avec le calcaire à entroques dont la structure est compacte. La même remarque vaut pour les chapiteaux en grès de Trivy et Saint-Germain-en-Brionnais dont il sera question ci-après.

Saint-Germain-en-Brionnais et Bois-Sainte-Marie

Hormis leur proximité géographique dans le quart nord-est du Brionnais, notre étude n'a pas mis en évidence une histoire commune, pourtant des parentés existent dans le déroulement de leurs chantiers et dans leurs chapiteaux. En effet, les chantiers de Saint-Germain et Bois-Sainte-Marie semblent s'être déroulés tous les deux suivant le même processus, à savoir qu'un premier atelier intervient pour la réalisation des parties orientales et des murs périmétraux de la nef, ces derniers élevés sur une hauteur de 2 m environ. Puis deux ateliers se succèdent dans le transept et la nef. À Saint-Germain, le premier atelier réalise les chapiteaux du portail ouest, des trois absides, des troisièmes piles libres de la nef au nord et au sud, et le chapiteau oriental de la deuxième pile libre au nord. Un nouvel atelier sculpte les 3 autres chapiteaux de cette pile et ceux de la pile sud. Enfin, un dernier atelier réalise les chapiteaux des premières piles libres au nord et au sud, et les deux chapiteaux du revers de la façade. À Bois-Sainte-Marie, la difficulté tient à l'importante restauration qui eut lieu au XIX^e siècle et au cours de laquelle beaucoup de chapiteaux furent changés sans qu'il soit toujours aisé de les identifier, dans les parties orientales notamment. Nous choisissons de suivre les conclusions de Jens Reiche et nous renvoyons à ces travaux²³⁶¹. À partir des chapiteaux qu'il identifie comme originaux, nous distinguons un atelier pour l'abside, le déambulatoire et les baies du premier niveau de la façade, un second atelier pour les piles de la croisée du transept et peut-être les colonnes engagées du revers de la façade, et un dernier atelier pour la nef.

Jens Reiche et Matthias Hamann mettent en évidence des points communs entre les chapiteaux des deux églises ; le premier pense qu'un même atelier est intervenu dans les deux, mais le second est plus réservé. Il nous semble que seul le premier atelier de Saint-Germain peut être comparé avec le premier atelier de Bois-Sainte-Marie, mais il faut peut-être envisager la présence à Bois-Sainte-Marie de deux sculpteurs dont un seulement aurait travaillé à Saint-Germain. L'[annexe 151](#) illustre les ressemblances entre les deux églises. Les chapiteaux du [type 1](#) sont nombreux à Saint-Germain : ils comportent des feuilles lisses en faible relief qui épousent la forme de la corbeille et s'incurvent très peu vers l'extérieur. La jonction entre deux feuilles placées côte à côte dessine parfois de petits triangles. Ces

²³⁶¹ REICHE 1998. Nous remercions l'auteur de nous avoir adressé une version en français de son étude de l'église de Bois-Sainte-Marie.

chapiteaux se retrouvent en façade de l'église de Bois-Sainte-Marie, mais aussi dans le transept réduit de Vareilles. Au sein de ce type, certains chapiteaux de Saint-Germain ont leurs feuilles découpées de telle manière que les angles de la corbeille sont laissés nus et les feuilles n'entrent en contact les unes avec les autres que par leurs pointes. Un traitement identique est réservé aux deux chapiteaux du portail ouest de Saint-Nicolas de Marcigny et nous voudrions suggérer des parallèles, d'une part, avec plusieurs corbeilles de Varenne-l'Arconce et, d'autre part, avec des corbeilles corinthiennes à feuilles dentelées de la nef d'Anzy-le-Duc.

Ainsi, le précieux travail, réalisé en grande partie par Matthias Hamann, et qui a consisté à regrouper les églises par ateliers de sculpteurs peut être complété par une approche plus transversale qui observerait les transformations d'un motif d'un édifice à l'autre sans nécessairement tenir compte des ateliers. Les corbeilles portant des têtes crachant des feuillages sont parfaites pour ce type d'approches parce que ce motif, pourtant très particulier, n'est pas propre à un atelier et qu'il évolue dans le temps (type 3). On observe que le traitement est assez proche à Iguerande, à Saint-Martin-du-Lac, à Saint-Laurent-en-Brionnais et à Vauban, avec le bas de la corbeille laissé nu, les têtes placées dans les angles sous l'abaque et les lianes qui jaillissent de la bouche et viennent former un fleuron sur les faces du chapiteau, entre les têtes. À Saint-Germain, le fleuron est remplacé par des feuilles du type 1, tandis que dans le déambulatoire de Bois-Sainte-Marie, la moitié inférieure de la corbeille est occupée par une couronne de feuilles dentelées : c'est ce type de différences qui suggère l'activité d'un second sculpteur à Bois-Sainte-Marie. Dans cette église toujours, mais dans le transept, les grandes têtes crachant sont placées au centre des faces, tandis que les angles sont occupés par de petits visages humains, l'ensemble surmontant une couronne de feuilles dentelées. Cette composition se retrouve à l'identique dans la nef d'Anzy-le-Duc. Enfin, une nouvelle transformation du motif consiste à entrelacer les lianes, lesquelles donnent naissance à une végétation luxuriante, comme à l'avant-nef de Charlieu, à Dun, à Semur et en façade de Saint-Nicolas de Marcigny.

Le motif de l'aigle déborde lui aussi le découpage en ateliers (type 4). Il est traité de manière assez semblable au chevet de Saint-Germain et en façade de Bois-Sainte-Marie, ce qui constitue un argument supplémentaire pour étayer l'hypothèse d'un même atelier, mais sans être décisif, tant ce motif est répandu. En revanche, les aigles sculptés dans la nef de

Bois-Sainte-Marie se distinguent assez nettement de ceux de la façade et sont attribués à l'atelier du Donjon.

Pour poursuivre sur la première phase du chantier de Saint-Germain, un dernier motif doit être examiné : il est présent sur 3 corbeilles de la travée orientale de la nef et est composé d'une ou deux couronnes de feuilles lisses et arrondies dont l'extrémité s'enroule légèrement, et dont la nervure centrale est en relief (type 2). L'ensemble est complété par des caulicoles à volutes. Cette composition se retrouve quasiment à l'identique à Varenne-l'Arconce et Iguerande, mais aussi dans la nef d'Anzy-le-Duc, soit dans trois ateliers différents. À Bois-Sainte-Marie, le chapiteau nord du revers de la façade adopte une composition proche, mais il manque les caulicoles et les volutes, et les feuilles n'ont pas la forme arrondie caractéristique ; finalement, l'identification de ce chapiteau comme étant un original paraît douteuse.

En définitive, l'hypothèse de la contemporanéité des chantiers de Bois-Sainte-Marie et Saint-Germain-en-Brionnais repose sur des points communs assez ténus. La proximité géographique des deux édifices pourrait suggérer que l'atelier de l'un se soit partiellement inspiré des chapiteaux de l'autre sans pour autant qu'il s'agisse des mêmes sculpteurs, ni exactement de la même période. Jens Reiche situe à Gourdon et Mont-Saint-Vincent les origines de cet hypothétique atelier commun, mais pour Matthias Hamann, l'argument est fragile. Certes, des parallèles peuvent être établis, mais qui suggèrent simplement une influence et non le travail d'un même atelier. En outre, Matthias Hamann inverse les modèles : il estime en effet que ce sont les chantiers brionnais qui influencent les chantiers charolais. Nous voudrions suggérer que les chapiteaux du type 1 trouvent leur origine à Saint-Germain pour deux raisons : d'abord, c'est dans cette église qu'ils apparaissent en plus grand nombre, ensuite, l'épannelage à la fois simple mais subtil et jouant sur de faibles décalages de plans convient bien au travail du grès, matériau dans lequel sont sculptés les chapiteaux de Saint-Germain, puis le motif aurait été adapté au calcaire.

Si on considère à présent le deuxième atelier de Saint-Germain-en-Brionnais, deux des 5 chapiteaux qui lui sont attribués sont constitués de couronnes de feuilles qui sont superposées et non disposées en quinconce (type 5). Une nouvelle fois, une composition

approchante s'observe à Iguerande et Varenne-l'Arconce, mais aussi à Saint-Léger-sous-la-Bussière, Semur, Jonzy et Saint-Martin-du-Lac.

Quant au deuxième atelier de Bois-Sainte-Marie, qui œuvre dans le transept, il sculpte 2 paires de chapiteaux ornés de lions ([type 6](#)). Sur la première, les lions sont assis face à face sur une couronne de feuilles dentelées et leurs têtes se fondent en une seule à l'angle du chapiteau ; une fleur timbre la corbeille. Cette composition trouve des résonances dans l'atelier Anzy-nef (nefs d'Anzy, de Charlieu et transept de Baugy). Sur la seconde paire, le principe des têtes fusionnant à l'angle du chapiteau est conservé, mais la couronne de feuilles disparaît et les lions sont dos à dos, si bien que leur cou doit se tordre pour que les têtes se rejoignent. Des compositions très approchantes sont adoptées dans la travée de chœur d'Iguerande et les ouvertures sous combles de Semur.

Enfin, l'atelier qui intervient dans la travée occidentale de la nef de Saint-Germain réalise 8 chapiteaux qui sont clairement gothiques et qui trouvent des parallèles au clocher de Saint-Bonnet-de-Cray, comme il sera montré dans la synthèse finale ([type 7](#)). Quant aux chapiteaux de la nef de Bois-Sainte-Marie, ils sont l'œuvre de l'atelier du Donjon qui intervient aussi à Melay, à Chassenard, à Chenay-le-Châtel et à Anzy-le-Duc pour la réalisation du portail sud du prieuré et des modillons de la nef ([annexe 152](#)).

Finalement, les chapiteaux de Bois-Sainte-Marie et de Saint-Germain-en-Brionnais montrent l'intérêt de suivre l'évolution et la reprise de motifs sur des chantiers réalisés par des ateliers différents et pas nécessairement contemporains les uns des autres. Ces rappels contribuent à la formation du paysage monumental du Brionnais et forment son identité.

Saint-Laurent, Vauban, Vareilles, Châteauneuf et La Chapelle-sous-Dun

C. Edson Armi a mis en évidence l'intervention d'un même sculpteur pour la réalisation des deux portails de l'église de Châteauneuf, du portail de Vareilles et des chapiteaux de Vauban et de Saint-Laurent-en-Brionnais, sachant que ces quatre églises sont regroupées sur un petit secteur géographique²³⁶². Les corbeilles ne recourent qu'aux feuilles dentelées dont les nervures présentent la particularité d'être perpendiculaires à l'astragale

²³⁶² ARMI 2000.

plutôt que de converger vers la nervure centrale ([annexe 153, type 1](#)). Ensuite, certaines feuilles peuvent être pourvues d'une bague qui les resserre au centre ([type 2](#)). Enfin, les feuilles peuvent donner naissance à une tige qui vient les encercler ([type 3](#)). On note qu'à Anzy-le-Duc, le principe des nervures perpendiculaires à l'astragale est appliqué sur 3 corbeilles à feuilles dentelées, mais la ressemblance s'arrête là ([annexe 157, n° 25-26](#)).

En ce qui concerne les corbeilles à personnages, on a déjà eu l'occasion d'évoquer les têtes crachant des feuillages ([annexe 153, type 5](#)). Il y a également les baisers de paix et d'autres chapiteaux mettant en scène des hommes et des animaux dans des compositions à un ou deux registres ([type 6](#)).

Le corpus des chapiteaux de Saint-Laurent-en-Brionnais contient une composition inédite au sein du groupe : une feuille lisse de la pointe de laquelle pend une feuille dentelée ([type 7](#)). Ce motif existe aussi dans les parties orientales de l'église d'Iguerande. Enfin, parmi les 6 chapiteaux de La Chapelle-sous-Dun, la moitié ne trouve pas d'équivalent au sein du groupe, il s'agit de 2 chapiteaux à feuilles lisses et dont la pointe s'enroule, et d'un chapiteau à feuilles lisses et pointues ([annexe 153, dernier tableau](#)).

Le groupe du porche de Charlieu

En 1973, Neil Stratford a défini un « groupe du porche de Charlieu » comprenant les églises de Saint-Julien-de-Cray, de Semur-en-Brionnais, les parties hautes de la nef de Châteauneuf et son clocher, les façades de La Bénisson-Dieu et de Saint-Nicolas de Marcigny, et les chœurs de Saint-Bonnet-de-Cray, Mussy-sous-Dun, Dun, Ligny et Avrilly.²³⁶³ Ces églises nous intéressent particulièrement, car la composition du groupe, ses caractéristiques et sa datation sont finalement assez confuses. Par exemple, en 1998, lors de la réédition de son article, Neil Stratford supprime de l'ensemble la façade de Saint-Nicolas de Marcigny et les diables-atlantes du chœur de Semur, qu'il attribue finalement au XIX^e siècle. À l'exception de ces deux atlantes, il considère que l'église s'inscrit intégralement dans la filiation du porche de Charlieu, alors que Jochen Zink estime, lui, que seul le chevet s'y rattache. Pour Neil Stratford, seules les parties hautes de la nef et le clocher de Châteauneuf appartiennent à ce groupe, alors que Matthias Hamann ajoute l'abside et la croisée du transept mais en

²³⁶³ Cf. *supra* Chapitre X.3.3. « Les autres ateliers de sculpteurs ».

enlève le clocher. Ces divergences tiennent probablement au fait qu'aucune étude n'a défini clairement les caractéristiques de cet ensemble. En effet, Neil Stratford s'attache surtout à déterminer les influences en provenance du Lyonnais et du Viennois, tandis que Jochen Zink concentre son attention sur la sculpture du tympan du portail nord de Charlieu. Enfin, Matthias Hamann propose une synthèse des écrits de ses prédécesseurs. En effet, il considère que ces églises « *ne font plus partie de la langue régionale* », de sorte qu'il les exclut de son corpus. Le présent chapitre s'attachera donc à déterminer précisément les caractéristiques du groupe, afin de reconsidérer leur contexte de création et leur datation dans la synthèse finale.

Fig. 142 : Les chapiteaux à fleurons polylobés



1. Cluny²³⁶⁴



2. Charlieu, nef



3. Marcigny (musée)



4. Iguerande



5. Châteauneuf, portail ouest



6. Briennon



7. Anzy-le-Duc



8. Semur

Une première composition propre à ce groupe présente un fleuron trilobé dont la base est resserrée par une bague d'où jaillissent deux tiges qui, après avoir rebondi sur l'astragale, remontent en direction de l'abaque et s'épanouissent en une large feuille dentelée ([annexe 154, type 1](#) ; fig. 142, n° 8). Le motif du fleuron trilobé pourrait trouver son origine dans divers chapiteaux brionnais reproduits ci-dessous (fig. 142, n° 1-6) et, en particulier, celui de la baie haute de la façade de Charlieu dû à l'intervention des sculpteurs de Cluny III. Quand

²³⁶⁴ Chapiteau du bras sud du grand transept (STRATFORD 2011, t. 1, vol. 2, p. 436, fig. 48).

au motif des tiges rebondissant sur l'astragale, il est déjà présent sur un chapiteau de la nef d'Anzy-le-Duc (fig. 142, n° 7).

D'autres compositions recourent à la feuille d'acanthé, mais en la détournant de la traditionnelle composition corinthienne. Par exemple, les chapiteaux de l'abside de Châteauneuf sont dépourvus soit des caulicoles, soit de la seconde couronne de feuilles ([annexe 154, type 2, n° 9-11](#)). Les caulicoles sont également absents sur un chapiteau de l'avant-nef de Charlieu ([annexe 156, n° 6](#)).

Un autre procédé consiste à faire tomber une lourde feuille d'acanthé depuis les angles de l'abaque et à la laisser se déployer sur la corbeille. Plusieurs chapiteaux de l'avant-nef de Charlieu et de Saint-Hilaire de Semur appartiennent à ce type ([annexe 154, type 2, n° 12-15](#)). Le principe est repris dans d'autres églises où des feuilles dentelées se substituent fréquemment aux feuilles d'acanthé (Avrilly, La Bénisson-Dieu, Saint-Bonnet-de-Cray, Curbigny, Dun, Mussy-sous-Dun, Oyé – n° 17-20)²³⁶⁵. Toujours au sein de ce groupe d'églises, on observe à Semur, à Saint-Julien-de-Cray, à Saint-Bonnet-de-Cray et à l'avant-nef de Charlieu, des chapiteaux qui mêlent les différents types précédemment décrits dans des compositions très chargées ([n° 21-26](#)). Les dispositions s'inspirent du corinthien mais les feuilles d'acanthé ou dentelées peuvent refluer à la manière de celles tombant des dés d'angle ou former des tiges rebondissant sur l'astragale. Le motif classique de la volute se transforme lui aussi en une lourde feuille d'où pend un fruit.

Enfin, un dernier type de chapiteaux à feuilles d'acanthé est composé de 2 puissantes tiges placées dans les angles de la corbeille et desquelles jaillissent des lianes qui se croisent et se nouent sur la face avant du chapiteau. Les tiges peuvent être remplacées par des têtes humaines ou animales dont les lianes s'échappent de la bouche ([n° 27-31](#)).

Parmi les chapiteaux végétaux, beaucoup possèdent des couronnes de feuilles lisses dont la pointe s'enroule ([type 4](#)) ou, au contraire, se courbe vers l'avant ([type 3](#)). Parmi les feuilles de cette dernière catégorie, certaines peuvent accueillir un fruit rond ou oblong. Leur nervure centrale est parfois soulignée par une ligne de perles ([n° 32, 40, 43](#)). Des côtes peuvent leur conférer un aspect plus graphique ([n°32, 36-38, 42, 43](#)). Les feuilles sont reliées

²³⁶⁵ Cette version simplifiée est aussi présente à Saint-Hilaire de Semur, mais sur les petits chapiteaux des ouvertures sous combles qui sont peu visibles depuis le sol de la nef.

les unes aux autres, et la petite lunule qui se forme à leur contact est fréquemment soulignée par un ou deux traits gravés (fig. 143, n° 1). Au contraire, dans les édifices ne relevant pas du groupe, les feuilles sont juxtaposées (fig. 143, n° 2-4). Bien sûr, il existe des exceptions : un chapiteau de l'absidiole sud de Châteauneuf et quelques chapiteaux de la nef de Semur présentent des feuilles juxtaposées et, à l'inverse, un chapiteau de Varenne-l'Arconce possède des feuilles reliées (fig. 143, n° 5-7).

Fig. 143 : Chapiteaux à feuilles juxtaposées ou reliées



1. Lunule sur un chapiteau de Mussy



2. Baugy



3. La Chapelle-sous-Dun



4. Varenne-l'Arconce



5. Châteauneuf



6. Semur-en-Brionnais



7. Semur-en-Brionnais



8. Varenne-l'Arconce

Ajout de nouveaux chapiteaux

Le repérage de l'ensemble des églises romanes du Brionnais nous permet d'ajouter au corpus un certain nombre de chapiteaux. Ainsi, les chapiteaux d'Amanzé, Aigueperse, Saint-Julien-de-Civry et Saint-Léger-sous-la-Bussière présentent des points communs avec ceux de Varenne-l'Arconce ([annexe 155, n° 1-4](#)). Nous ne prétendons pas qu'il s'agisse du même atelier, nous notons simplement des similitudes troublantes. De la même manière, le chapiteau roman de Saint-Didier-en-Brionnais, qui est en remploi dans l'église du XIX^e siècle, est apparenté aux chapiteaux à feuilles d'acanthé de Fleury-la-Montagne et Iguerande ([n° 5](#)). Cette dernière église semble avoir également influencée le sculpteur de Briennon ([n° 6](#)), et

dans ce cas, nous pouvons affirmer que c'est le sculpteur de Briennon qui imite les chapiteaux de l'église voisine d'Iguerande, avec une réussite toute relative et en simplifiant les motifs, car il reprend aussi bien des compositions d'Iguerande-Est que d'Iguerande-Nef. Divers chapiteaux invitent à agrandir le groupe des églises influencées par la sculpture de l'avant-nef de Charlieu (n° 7). Par exemple, le musée de la Tour du Moulin de Marcigny abrite dans ses collections des chapiteaux à feuilles lisses et pointues et d'autres dont les feuilles d'acanthé tombent des dés d'angle. Il en est de même au clocher d'Oyé dont un des chapiteaux à feuilles lisses et pointues présente une lunule soulignée par un trait gravé. Ce motif se retrouve aussi sur les chapiteaux du transept réduit de Jonzy. Enfin, il semble qu'à La Bénisson-Dieu, il faille étendre l'influence charliendine à toute la nef, et pas seulement à la façade, parce que les travées orientales possèdent des chapiteaux à feuilles dentelées tombant des dés de l'abaque et des chapiteaux à feuilles pointues et reliées entre elles. On observe également des corbeilles ornées de fleurons dont les tiges rebondissent sur l'astragale et qui sont l'exacte réplique des tailloirs de la baie haute de la façade de Charlieu, dus à l'atelier issu de Cluny III. Restent les chapiteaux de l'abside de Trivy : les feuilles lisses, pointues et reliées entre elles font songer à une influence de l'avant-nef de Charlieu, mais il y a aussi des corbeilles à feuilles lisses ou dentelées dont les pointes s'enroulent et qui sont plus difficiles à classer. Néanmoins, redisons-le, il faut tenir compte du fait que tous les chapiteaux du groupe de Charlieu sont taillés dans du calcaire à entroques, tandis que ceux de Trivy sont en grès, plus dur, ce qui peut expliquer les différences.

Au terme de l'étude des chapiteaux, la composition du groupe du porche de Charlieu se dessine, et la liste proposée par Neil Stratford en 1973 est assez complète, mais nous y ajoutons le clocher d'Oyé, la totalité de la nef de la Bénisson-Dieu et pas uniquement la façade, et l'abside de Châteauneuf. En 1998, Neil Stratford supprime sans explication la façade de Saint-Nicolas de Marcigny, ce qui nous paraît injustifié. En outre, il supprime les deux diables atlantes placés à l'entrée de l'abside de Saint-Hilaire de Semur du fait que sur une lithographie d'Émile Sagot, vers 1830, des consoles feuillagées sont dessinées à la place des atlantes²³⁶⁶, il en déduit que les diables ont été ajoutés dans le courant du XIX^e siècle, mais on peut tout aussi bien conclure à une erreur d'Émile Sagot²³⁶⁷.

²³⁶⁶ À propos d'Émile Sagot, cf. *supra* chapitre XII.7.2.4. « Les recenseurs du patrimoine ».

²³⁶⁷ Avant Neil Stratford, c'est Michel Bouillot et Anne de Thoisy qui ont repéré les premiers la différence entre les sculptures existantes et la lithographie (BOUILLOT 1994 ; THOISY 1994).

Corbeilles à décor historié

L'iconographie des chapiteaux historiés a été étudiée par Matthias Hamann, puis par Marcello Angheben dans sa thèse consacrée aux chapiteaux romans de Bourgogne²³⁶⁸. En outre, ce dernier propose une riche analyse de la position des chapiteaux dans les églises en fonction de leur thème iconographique. Il n'est donc pas nécessaire de revenir sur ces questions, puisqu'elles font l'objet de travaux récents. L'[annexe 160](#) propose un panorama des chapiteaux historiés du Brionnais classés par thèmes. On y note une prédilection pour les sujets représentant les forces du Mal ou des figures fortement dévalorisées. En particulier, les vices, les péchés et les peines qui leur correspondent tiennent une place prépondérante. La plupart sont représentés dans des scènes violentes : des combats symbolisent la discorde ou la colère, des femmes luxurieuses sont mordues aux seins par des serpents, des menteurs ont la langue arrachée par le diable. Ces thèmes rappellent aux fidèles les conséquences du péché. Des récits édifiants de figures luttant contre le Mal s'opposent aux chapiteaux des vices : David combattant le lion les armes à la main, Daniel et Jonas bénéficiant, eux, d'une intervention divine, ou encore les anges guerriers luttant contre les démons. Mais ces combats spirituels sont encore l'occasion de scènes violentes. Aussi, les baisers de paix, bien que beaucoup moins nombreux, se démarquent par leur caractère pacifique, et il est logique qu'ils prennent place dans le chœur, tandis que les scènes violentes figurent généralement dans la nef.

Il faut souligner l'absence de chapiteaux historiés dans les églises du groupe du porche de Charlieu, sauf à Semur-en-Brionnais où deux chapiteaux de la nef mettent en scène des vices : la discorde et la luxure.

XVI.3. Les éléments de modénature du chapiteau et les cordons

À l'inverse de la corbeille, les éléments de modénature du chapiteau et les cordons ont rarement été utilisés comme critère stylistique ou chronologique dans les études sur le Brionnais, hormis dans la thèse de Matthias Hamann dont les notices de sites consacrent

²³⁶⁸ HAMANN 2000 a ; ANGHEBEN 2003.

souvent quelques lignes à leur description. Pourtant, ces éléments apportent généralement des arguments supplémentaires voire décisifs pour former les ensembles précédemment définis. En particulier, le groupe du porche de Charlieu présentent des éléments de modénature suffisamment originaux pour qu'ils constituent des indices à coup sûr de l'appartenance d'un édifice au groupe.

Astragales

La majorité des astragales sont formés d'un simple tore. Cependant, douze édifices possèdent, outre des astragales classiques, quelques astragales différents, lesquels sont décrits en [annexe 161](#). Les profils les plus fréquents sont la double baguette ou un canal soulignant une baguette. Parfois, seul un astragale se démarque du groupe ; par exemple, à Dun tous les astragales sont toriques sauf celui de la face est de la pile nord-ouest de la croisée. À l'inverse, certains astragales non toriques forment des ensembles cohérents ; par exemple, tous les chapiteaux extérieurs et intérieurs de l'abside de Châteauneuf. Les églises de Semur et Varenne-l'Arconce sont celles qui comptent le plus d'astragales non toriques, mais ce sont aussi deux édifices particulièrement bien conservés, ce qui peut expliquer cette forte présence.

On constate qu'à Charlieu, les chapiteaux de la nef possèdent des astragales classiques, contrairement à l'avant-nef. On en déduit qu'en chronologie relative, les astragales non toriques font leur apparition après les astragales toriques.

Il convient de souligner que parmi les 12 édifices possédant des astragales non toriques, 7 appartiennent au groupe du porche de Charlieu.

Abaques

L'abaque peut être rectangulaire, concave ou à dés. L'abside de Baugy témoigne du fait que ces trois types ne s'excluent pas l'un l'autre, puisque son arcature comporte 3 paires de chapiteaux qui adoptent chacune un type différent d'abaque.

Outre Baugy, seules 3 églises recourent à l'abaque concave : il est très représenté à la priurale d'Anzy-le-Duc et dans la nef de Charlieu, et ne concerne que quelques chapiteaux de Saint-Germain-en-Brionnais. Il faut préciser que la nuance est parfois ténue entre l'abaque à dés et l'abaque concave, lorsque ce dernier est timbré par un motif carré ou

rectangulaire. Les abaqes rectangulaires et à dés sont aussi fréquents l'un que l'autre. Ils peuvent être utilisés ensemble au sein d'un édifice (par ex. à Avrilly et Briennon), mais il arrive qu'on ne rencontre que des abaqes rectangulaires (par ex. à La Chapelle-sous-Dun, Curbigny et Trivy) ou que des abaqes à dés (par ex. à Jonzy, Saint-Bonnet-de-Cray et Ligny).

Tailloirs et impostes

Les tailloirs et impostes doivent être traités conjointement, car ils adoptent les mêmes profils. L'[annexe 162](#) propose une typologie détaillée mais trois points doivent être particulièrement soulignés.

D'abord, le type 1 est très fortement représenté. Il est, par ailleurs, le type le plus simple, et il se décline en trois profils : [chanfrein + bandeau] ou [cavet + bandeau] ou [cavet + canal + bandeau]. Il est employé aussi bien dans les églises à nef unique que dans les grandes églises, et quelle que soit la période de construction.

Ensuite, le changement du type de tailloirs ou d'impostes au sein d'un même édifice peut révéler le phasage des travaux, voire l'arrivée d'une nouvelle équipe d'artisans. C'est le cas à Iguerande et Anzy-le-Duc, par exemple.

Enfin, on retrouve dans le type 4 – doucine + bandeau – les églises formant le groupe du porche de Charlieu.

Le tableau montre que 16 églises possèdent un ou plusieurs tailloirs ornés de motifs sculptés. En particulier, les chapiteaux attribués au sculpteur de Saint-Laurent-en-Brionnais sont nombreux à posséder des tailloirs ornés de motifs divers. Le groupe de l'avant-nef de Charlieu se caractérise par des tailloirs ornés de perles.

Cordons

Dans certaines absides, un cordon court à la naissance du cul-de-four. À Avrilly, Briant, Châteauneuf, Mussy-sous-Dun et Saint-Bonnet-de-Cray, il s'agit d'un double rang de perles dont la hauteur est comprise entre 10 et 15 cm²³⁶⁹ (fig. 144). À Châteauneuf, le cordon est agrémenté d'une gorge entre les deux rangs de perles et souligné par un canal et un bandeau. Le motif de la double rangée de perles s'observe également à l'avant-nef de Charlieu, par exemple sur l'archivolte de la porte sud, mais aussi sur une baie de la façade de

²³⁶⁹ Avrilly : H. 10 cm ; Briant : H. 15 cm ; Mussy-sous-Dun : H. 12 cm ; Saint-Bonnet-de-Cray : H. 11 cm.

Varenne-l'Arconce, ou encore sur un cordon de l'église de Semur-en-Brionnais, lequel naît dans la travée de chœur et se prolonge sans interruption jusqu'au revers de la façade²³⁷⁰. Nous avons aussi observé ce motif sur les tailloirs des églises de Châteauneuf, de Saint-Bonnet-de-Cray, de Saint-Julien-de-Cray, de Semur-en-Brionnais, de Varenne-l'Arconce et sur un chapiteau conservé au musée de Marcigny (annexe 162, tableau 3). Les églises de Dun et Trivy possèdent, elles aussi, un cordon à la naissance du cul-de-four, mais il est plus simple car composé d'un chanfrein et d'un bandeau²³⁷¹. Une nouvelle fois, on constate que les églises citées appartiennent au groupe de l'avant-nef de Charlieu.



Fig. 144 : Cordon de perles dans l'abside d'Avrilly

XVI.4. Les fûts ornés

Comme les éléments de modénature, les fûts ornés ont peu retenu l'attention des historiens de l'art travaillant sur le Brionnais. Pourtant, nous montrerons dans la synthèse finale qu'ils sont un des critères permettant d'inscrire le Brionnais dans une géographie artistique plus large. En effet, parmi les régions proches, le Beaujolais et la Dombes possèdent des églises à fûts ornés dont le traitement et les motifs permettent de riches comparaisons avec le Brionnais. Ce constat permet d'envisager des influences et invite à se demander si le Brionnais fut en position de recevoir des pratiques extérieures ou, au contraire, de diffuser des modèles.

²³⁷⁰ Semur-en-Brionnais : H. du cordon de perles : 11 cm ; H. du cordon à billettes à damier présent sous le cul-de-four de l'abside : 15 cm

²³⁷¹ Trivy : H. 12 cm.

Les fûts ornés appartiennent à deux ensembles : d'abord, les six portails dotés de pilastres²³⁷², ensuite, certaines arcatures absidales. Dans les deux cas, ce sont généralement les fûts des pilastres qui accueillent le décor. C'est le cas pour tous les pilastres de l'abside de Curbigny et pour les deux pilastres centraux des arcatures de Châteauneuf, Dun, Mussy-sous-Dun et Saint-Bonnet-de-Cray. Cependant, à Semur, tous les supports de l'arcature – pilastres et colonnes – reçoivent un décor.

L'[annexe 163](#) montre que le répertoire des motifs décoratifs comprend 7 catégories : les cannelures, les bagues, les rosaces, les rinceaux, les tresses et rubans, les oves et les hélices. Dans la catégorie des cannelures, seule une colonne du portail ouest de Semur présente des cannelures torsées. Par ailleurs, les cannelures peuvent accueillir un motif décoratif discret. Par exemple, à Saint-Bonnet-de-Cray, les cannelures présentent, à la base, une petite feuille et, au sommet, un fruit rond ou une pomme de pin pendant d'une tige ou bien une languette. Le motif de la pomme de pin s'observe aussi dans les cannelures des pilastres du portail de Saint-Julien-de-Cray, tandis que le motif de la languette (ou demi-perle) est présent dans les cannelures de l'abside de Dun.

Le motif des bagues ne s'applique qu'au fût des colonnes. Si les bagues sont nues à La Bénisson-Dieu, en revanche, elles se parent de perles à Semur et de feuilles à Charlieu.

Pour les rosaces, la composition la plus complexe est composée de fleurs superposées. Chacune est entourée par un cercle orné de perles et timbré de quatre petites rosaces. La simplification du motif passe par la suppression des petites rosaces ou même du cercle. Un pilastre de l'abside de Curbigny adopte le schéma de cercles superposés mais de simples motifs géométriques sont sculptés à l'intérieur.

Pour les rinceaux, la végétation est dense et dessine des arabesques franches à Charlieu, où la forme des supports s'évanouit sous l'abondance des entrelacs. La végétation est également fournie à Semur, bien que le relief soit moins accentué. En revanche, elle est nettement moins luxuriante à Mussy-sous-Dun et, finalement, totalement schématisée à Curbigny. Il paraît assez évident que les branchages de Mussy imitent ceux du pilastre nord-est du chœur de Semur comme l'attestent le traitement identique des racines sous la forme d'un gros fruit d'arum.

²³⁷² Les portails de La Bénisson-Dieu, de Charlieu, de Chassenard, de Saint-Nicolas de Marcigny, de Semur et de Saint-Julien-de-Cray. Cf. *supra* Chapitre XIV.3.3.3. « Les portails à colonnes et pilastres ».

Les tresses et rubans peuvent être traités de manière très géométriques, comme si les plis étaient repassés (ex. portails de Marcigny et Semur) ou, au contraire, de manière plus ondoyantes, comme si le tissu se déroulait librement jusqu'au bas du support.

Enfin, les portails de Semur possèdent des pilastres ornés de rangées d'oves et des colonnes dont le fût se couvre d'hélices et, comme par contagion, tous les ornements gagnent les voussures.

Au terme de la définition des types, il faut souligner que tous les édifices possédant des fûts ornés appartiennent au groupe du porche de Charlieu, hormis Curbigny. Un autre édifice fait exception, il s'agit de Chassenard dont le portail, bien que ne possédant pas de pilastres, présente une colonne décorée de rangs d'oves séparés par des perles.

XVI.5. Les bases

Dans les travaux consacrés à l'art roman en Bourgogne du Sud, les bases dotées d'un large tore orné sont fréquemment qualifiées de brionnaises²³⁷³ et, sans surprise, la parenté de ce type est attribuée à Anzy-le-Duc. Pourtant, les églises du Brionnais possèdent aussi des bases dotées de gorges et de scoties qui appartiennent tout autant au langage régional. Il convient donc de bâtir une nouvelle typologie qui éclairera elle aussi les observations faites à partir des chapiteaux et des fûts ornés.

XVI.5.1. La mouluration

Le tore et la gorge sont les deux moulures les plus utilisées dans les bases brionnaises, et ils autorisent une grande variété de combinaisons. Les bases à multiples tores sont très fréquentes. Généralement, elles sont formées de 2, 3 ou 5 tores dont l'épaisseur et le diamètre sont susceptibles de multiples modulations. L'[annexe 164](#) en propose quelques exemples. La base composée de deux tores (n° 4) est couramment utilisée dans les arcatures des absides, sachant que les deux tores peuvent être identiques (ex. Iguerande et Saint-Laurent-en-Brionnais) ou de tailles différentes (ex. Baugy et Briennon). La base à trois tores

²³⁷³ Voir par exemple, l'étude de la sculpture du portail de Perrecy-les-Forges par Masuyo Tokita-Darling (TOKITA-DARLING 2000, p. 213-226).

est également présente dans plusieurs édifices, et les vignettes n° 5 et 6 illustrent les jeux opérés par les sculpteurs sur l'épaisseur des moulures. En revanche, sur ces deux images les trois tores ont la même circonférence, mais celle-ci peut diminuer depuis le bas vers le haut, comme dans les bases du déambulatoire de Bois-Sainte-Marie par exemple. Parmi les bases à trois tores, le type à haut tore central orné est utilisé dans plusieurs églises comme Anzy-le-Duc (n° 1), Charlieu, Bois-Sainte-Marie ou Saint-Germain-en-Brionnais. À noter, la variante introduite au transept de Bois-Sainte-Marie dont le haut tore orné est entouré par deux fois deux petits tores (n° 3).

La même richesse d'invention s'observe pour les bases associant tore et gorge. Cette dernière est fréquemment encadré par deux tores (n° 7, 10, 11), mais il peut y en avoir quatre (n° 9). À moins que la gorge elle-même ne se dédouble comme au transept de Baugy, dans la travée de chœur de Saint-Laurent-en-Brionnais ou à Varenne-l'Arconce (n° 8, 12-15). Les bases à gorge sont beaucoup moins fréquentes que les bases à multiples tores et, dans les édifices qui en possèdent, elles sont fréquemment minoritaires (par ex. à Saint-Germain-en-Brionnais, seules 2 des 36 bases ont une gorge). Les églises qui en comptent le plus sont celles d'Iguerande et de Varenne-l'Arconce. Dans la première, certaines bases sont ornées de motifs décoratifs qui font douter de leur authenticité. On peut souligner que l'église d'Anzy-le-Duc, que les historiens de l'art, tels que Matthias Hamann, considèrent comme un modèle pour l'ensemble de la production sculptée du Brionnais, ne possède pas de base à gorge.

Lorsque le profil de la gorge se creuse, il est parfois difficile de faire le départ entre une base à tore et gorge et une base attique, à tore et scotie. D'ailleurs, en Ile-de-France et en Picardie, la transformation progressive de la gorge en scotie est considérée comme un marqueur chronologique caractérisant les bases réalisées dans les années 1145-1150²³⁷⁴. Il semble difficile d'appliquer au Brionnais une chronologie aussi serrée.

La base attique est utilisée dans 21 églises du Brionnais et, généralement, tous les supports de l'édifice adoptent ce profil. L'esthétique est donc différente de celle mise en œuvre avec les types à tores et à gorges qui, au contraire, jouent fréquemment sur les variations de mouluration ou de décor au sein d'un même édifice. Dans les églises d'Anzy-le-Duc, de Bois-

²³⁷⁴ TIMBERT 2003, p. 93.

Sainte-Marie et de Saint-Germain-en-Brionnais, où dominant les bases à multiples tores, la base attique n'est utilisée que pour les premières piles libres de la nef²³⁷⁵. En outre, l'adoption de la base attique dans ces travées occidentales s'accompagne d'autres modifications, telles que le passage au cintre brisé pour les grandes-arcades à Bois-Sainte-Marie ou l'usage de chapiteaux dont la végétation est gothique à Saint-Germain. En chronologie relative, on observe donc que l'usage des bases à tores et gorges précède celui des bases attiques. En outre, la plupart des églises faisant un usage généralisé de la base attique appartiennent au groupe du porche de Charlieu.

Un dernier élément doit être évoqué : les bases à griffes. Elles sont rares en Brionnais. L'église de Semur en possède 9, placées dans les deux premières travées de la nef. La nef de Saint-Germain-en-Brionnais en possède une et la petite église de Jonzy, 2, pour les supports de l'arc triomphal. Dans ces trois édifices, les griffes, de facture très simple, sont associées à des bases attiques dont le tore inférieur, plat et évasé, s'y prête bien ([annexe 166, n° 1-4](#)). Dans la nef de Varenne-l'Arconce, le principe des griffes a été adapté à deux bases à tores et gorges : les griffes contournent la gorge inférieure pour relier le tore central au socle ; elles prennent l'apparence de gueules animales ([n° 5-6](#)). Ce dispositif rappelle les petits personnages assis contre la base à tores et gorges du portail ouest de Charlieu ([n° 7](#)).

XVI.5.2. Les motifs décoratifs

Si de nombreuses moulures sont nues, certaines portent des motifs décoratifs qui peuvent être classés en cinq groupes. Au premier groupe appartiennent les bases ornées d'un haut rinceau végétal ([annexe 165, groupe 1](#)). Ce rinceau laisse deviner la forme de la moulure sur laquelle il se développe, généralement un tore. Cependant, la moulure peut se dématérialiser sous la vigueur du feuillage, comme c'est le cas au portail ouest d'Anzy-le-Duc, jusqu'à disparaître complètement au portail de Montceaux-l'Étoile. Le deuxième groupe peut être considéré comme une variante du premier au sens où un motif géométrique ou végétal, voire animal, se répète sur tout le pourtour de la base et en occupe

²³⁷⁵ À Anzy-le-Duc, on dénombre 3 bases attiques placées sur les deux premières piles libres, côté sud. À Bois-Sainte-Marie, les bases attiques correspondent aux deux premières piles nord. Enfin, à Saint-Germain-en-Brionnais, les bases attiques correspondent aux supports du revers de la façade et des deux piles libres de la première travée.

la plus grande hauteur ([groupe 2](#)). Le troisième groupe est composé de bases ornées de godrons et de languettes ([groupe 3](#)). Le nombre de rangées de languettes varie de un à trois. Au quatrième groupe appartiennent les bases décorées d'oves dont la coquille, très schématisée, ne forme plus qu'une double ligne verticale séparant les oves les uns des autres ([groupe 4](#)). Les bases comptent une ou deux rangées d'oves encadrées ou seulement surmontées d'un ou deux tores. Enfin, le dernier groupe est composé de bases à trois tores dont celui du milieu, plus haut que les deux autres, porte un motif de cordage.

Il convient de souligner que le point commun à ces cinq motifs décoratifs est leur présence dans les nefs d'Anzy-le-Duc et Charlieu. D'ailleurs, il est intéressant de constater l'évolution des formes à la façade de Charlieu où intervient l'atelier de Cluny III : tous les motifs y sont repris à ceci près que le tore inférieur n'est plus à l'aplomb du premier mais déborde largement. Dans la base à godrons et languettes, par exemple, le rang de languettes qui était à la verticale dans les bases anciennes se retrouve à l'horizontale, tant la moulure godronnée s'est étalée ([groupe 3](#)). Cela conforte l'observation de C. Edson Armi à savoir que l'atelier qui intervient dans la première travée des nefs de Charlieu et Anzy s'inspire des réalisations de l'atelier précédent tout en innovant²³⁷⁶. Il faut noter aussi que, dans l'avant-nef de Charlieu, 20 des 22 bases sont attiques mais, au rez-de-chaussée, les deux bases des colonnes engagées contre la façade ancienne sont ornées d'oves dans coquilles comme si on assurait une transition stylistique entre les deux parties du bâtiment.

XVI.6. Les modillons

Dans l'historiographie de la sculpture brionnaise, les modillons ont suscité relativement peu d'intérêt, hormis, une nouvelle fois, ceux de la prieurale d'Anzy-le-Duc. Incontestablement, ces derniers sont d'un niveau technique très supérieur et ils sont l'œuvre de sculpteurs, alors que tous les autres peuvent être attribués à des tailleurs de pierre mettant leur habileté au service de ces décors de « marge », pour reprendre l'expression de Nurith Kenaan-Kedar²³⁷⁷. Bien sûr la quantité de modillons romans perdus

²³⁷⁶ Cf. *supra* Chapitre X.3.2. « Les ateliers de sculpteurs d'Anzy-le-Duc ».

²³⁷⁷ KENAAN-KEDAR 1992.

est substantielle, et on déplore entre autres le remplacement au XIX^e siècle de tous les modillons de l'église de Châteauneuf et d'une grande partie de ceux de Bois-Sainte-Marie. Néanmoins, l'étude des modillons romans du Brionnais reste pertinente, d'abord parce que les modillons modernes se repèrent assez facilement, même sans échafaudage, en raison du poli des motifs et du calcaire souvent très jaune dans lequel ils sont taillés, ensuite parce que malgré la perte de modillons romans, ceux-ci restent plus nombreux que les modillons neufs donc les analyses quantitatives conservent leur validité, enfin, parce qu'il subsiste des ensembles significatifs, comme ceux de Saint-Hilaire de Semur ou de Varenne-l'Arconce qui regroupent chacune plusieurs dizaines d'individus.

Au vu des modillons conservés, on peut affirmer sans trop d'erreur que la majorité des églises, quel que soit leur statut, possédaient des modillons sculptés. Le décor peut se résumer à de simples traits gravés comme à Saint-Laurent-en-Brionnais, à Vareilles ou à Vauban, mais, le plus souvent, ce sont des motifs ornementaux, des animaux, des hommes ou des monstres qui sont représentés ([annexe 168](#)).

Avec environ 70 modillons, le corpus le plus vaste est celui des modillons portant un visage ; à elle seule, l'église de Semur en compte 13, dont la particularité est d'être inexpressifs. Au contraire, les visages de l'abside de La Chapelle-sous-Dun, de Saint-Julien-de-Civry et de Curbigny expriment la terreur : leur bouche est largement ouverte et leurs yeux sont écarquillés. La peur se traduit aussi par la présence des mains qui sont plaquées contre les têtes sans que ni les bras ni le buste ne soient représentés : des personnages se bouchent les oreilles à Bois-Sainte-Marie, à Fleury-la-Montagne et à Saint-Germain-en-Brionnais, tandis que d'autres manifestent leur stupeur en approchant les mains de leur bouche, à Curbigny et à Saint-Maurice-lès-Châteauneuf. Plusieurs modillons associent deux visages collés l'un à l'autre, à Trivy, à La Chapelle-sous-Dun, à Curbigny, à Montceaux-l'Étoile et à Saint-Laurent-en-Brionnais.



On dénombre une trentaine d'hommes dont tout ou partie du corps est représenté, en plus de la tête. Les deux tiers sont placés sous les corniches de la nef de la prieurale d'Anzy-le-Duc : il y a des scènes de récolte, d'embrassade, de désespoir, et des scènes impudiques, il y a des contorsionnistes et des hommes au travail. Ces modillons sont attribués à l'atelier du Donjon.



Dans les autres églises, les personnages sont plus sommaires, hormis à Montceaux-l'Étoile et Iguerande. On retrouve des contorsionnistes, des personnages angoissés et peut-être un musicien à Baugy.

Un dernier élément du corps humain est représenté sur deux modillons d'Anzy-le-Duc et deux modillons de Semur, la main : l'une enserrant une boule, l'autre simplement ouverte, paume visible, doigts tendus, sauf le pouce légèrement replié vers l'intérieur²³⁷⁸. Spontanément, on l'interprète comme la main de Dieu telle qu'elle apparaît, par exemple, dans les enluminures pour signifier une intervention divine : « La mano protagonista, staccata dal braccio e tagliata sopra al polso, è Dio stesso, che crea, ordina, giudica,

²³⁷⁸ Un modillon de l'abside d'Iguerande représente également une main tenant une boule, mais la facture semble récente.

approva »²³⁷⁹. Cependant, il ne s'agit ici ni du geste de bénédiction, ni d'un geste indiquant une direction, comme il en existe dans le psautier d'Utrecht²³⁸⁰. D'ailleurs, la main de Dieu aurait-elle sa place parmi les pécheurs tourmentés et les scènes grivoises ? Mais, la main c'est avant tout le geste : « *Gestus in manibus est* » souligne Remi d'Auxerre au livre V de son commentaire des *Noces de Philologie et Mercure* de Martianus Capella (vers 908)²³⁸¹. Ce geste peut être religieux (ex. la prière, le comput digital) ou au contraire destiné à la distraction, et on pense aux gestes des jongleurs que les ecclésiastiques jugent méprisables, parce qu'ils opposent « la *gesticulatio* négative et excessive de l'histrion [...] au *gestus* positif et modéré du bon orateur et du bon chrétien »²³⁸². Il faut aussi envisager le geste du jeu : la main tiendrait-elle une balle pour le jeu de paume²³⁸³ ? Finalement, les mains sculptées sur les modillons sont susceptibles de multiples interprétations relevant de la culture savante ou au contraire des pratiques populaires, mais sans qu'il soit possible d'aller au-delà de l'hypothèse.



En définitive, hormis les modillons ornés de mains dont l'interprétation est incertaine, tous les autres décors sont profanes. En Auvergne, Bruno Phalip a montré que les modillons ornés de figures profanes se situent dans les parties du diocèse échappant à l'emprise directe de l'évêque de Clermont, telles que la Grande Limagne²³⁸⁴. Or, le Brionnais est placé aux confins de 4 diocèses et est donc éloigné des cités épiscopales. Suivant l'interprétation de Nurith Kenaan-Kedar, les modillons à sujets profanes mettent en image les attitudes, les

²³⁷⁹ Dalli Regoli 2000, p. 15.

²³⁸⁰ Sur les gestes effectués par une main divine ou par les religieux, voir par exemple Denis Hüe, « Le doigt du sage et le poing du fou », dans *GESTE* 1998, p. 273-292.

²³⁸¹ *Commentum in Martianum Capellam*, édité dans la Patrologie latine, 131 (Extrait cité dans SCHMITT 1990, p. 97).

²³⁸² Sur les gestes des jongleurs, voir SCHMITT 1990, p. 261-273. Pour la citation, p. 262.

²³⁸³ Jean-Michel Mehl, « Les jeux au Moyen Âge », [www.expositions.bnf.fr/jeux/arret/02.htm].

²³⁸⁴ PHALIP 2001, vol. de texte p. 88-90.

émotions et les activités que l'Église rejette, tandis que les têtes grimaçantes et effrayées laissent entrevoir les tourments réservés aux pécheurs. À l'instar des romans et des fabliaux qui transmettaient un contenu moral dans un langage accessible à tous et souvent teinté d'humour, les modillons seraient la transcription populaire des images savantes sculptées sur les chapiteaux à l'intérieur des églises²³⁸⁵. Finalement, les images des modillons « travaillent pour la morale » au sens où elles prêchent le bien en confrontant l'homme chrétien au désordre et au mal²³⁸⁶. Un des procédés utilisés par les autorités ecclésiastiques pour convaincre est la transgression, laquelle passe fréquemment par des scènes grivoises ou obscènes, mais on en dénombre assez peu en Brionnais, sans qu'on sache s'il s'agit du hasard de la conservation des modillons²³⁸⁷. Toutefois, il n'est pas interdit de penser qu'à l'inverse les parties hautes et extérieures de l'église formaient un espace de liberté pour les sculpteurs qui pouvaient laisser libre cours à leur imagination, ce qui expliquerait les motifs obscènes²³⁸⁸. Un parallèle peut à nouveau être établi avec les fabliaux, l'unique genre littéraire médiéval dans lequel on n'hésitait pas à « désigner les réalités sexuelles par des mots crus »²³⁸⁹. En littérature comme en sculpture, le caractère humoristique et moralisateur des textes ou des images autorisait le dépassement du tabou et en atténuait l'aspect transgressif.

Les ressorts sont exactement les mêmes pour la représentation des monstres : transgression et comique. Le Brionnais compte un peu plus de 30 modillons figurant des monstres. Leur identification est assez aisée sur 12 modillons de la prieurale d'Anzy-le-Duc : têtes démoniaques crachant des feuillages, têtes cornues, mais aussi une sirène. Dans les autres églises, la sculpture étant plus sommaire, il est parfois difficile de faire le départ entre les monstres et des têtes animales ou des visages humains grimaçants. Il faut retenir parmi les monstres les visages qui ne manifestent pas l'effroi mais visent au contraire à effrayer, ainsi que les têtes et les corps hybrides mêlant des caractères humains et animaux. Ces

²³⁸⁵ KENAN-KEDAR 1992.

²³⁸⁶ BARTHOLEYNS *ET AL.* 2008, p. 172.

²³⁸⁷ L'idée que les autorités ecclésiastiques utilisent volontairement ce type d'images est proposée par G. Bartholeyns, P.-O. Dittmar et V. Jolivet, dans BARTHOLEYNS *ET AL.* 2008.

²³⁸⁸ L'idée que les artistes jouissaient d'une certaine liberté pour sculpter les modillons et que les motifs grivois jouent « un rôle de soupape » est proposée par M. Pastoureau (PASTOUREAU, HORVAT 2007, p. 71-79).

²³⁸⁹ Voir le bulletin n° 21 de la revue *Questes* publié en ligne en juin 2011 sous le titre « Grivoiserie, pornographie, scatologie » [URL : questes.free.fr]. Citation dans l'introduction, p. 22.

créatures hybrides sont une singularité de l'art médiéval et elles sont qualifiées de drôleries quand elles sont peintes dans les marges des manuscrits de l'époque gothique²³⁹⁰.



Après les hommes, les animaux sont les décors les plus fréquents : on en dénombre plus de 50 dont 16 à Semur et 11 au chevet d'Iguerande. Il n'est pas toujours possible d'identifier la race, mais beaucoup s'apparentent à des bovins. Le plus souvent, seule la tête est représentée, parfois aussi l'encolure et les pattes avant. En revanche, les oiseaux sont représentés en entier, et l'on croit deviner pour la plupart des aigles et des chouettes. Seuls un ou deux chapiteaux anzinois font figurer sur un même modillon un animal et un homme, sinon chaque modillon ne porte qu'un animal et, par exception, deux sur un modillon de Montceaux-l'Étoile.

La forte présence des animaux tant sur les modillons que sur les chapiteaux n'est pas propre au Brionnais, mais concerne les églises romanes en général, preuve que la culture chrétienne de l'époque n'écarte pas l'animal, ce qui ne va pas sans susciter des controverses, comme lorsque saint Bernard, vers 1140, s'indigne contre les représentations peintes ou sculptées d'animaux dans les cloîtres et les églises monastiques : « Les lions féroces, les singes immondes, les tigres tachetés, les monstres hybrides, les centaures étranges, les poissons à corps de quadrupèdes, les animaux qui chevauchent des hommes ou d'autres animaux »²³⁹¹. Le fait que la majorité des animaux présents sur les modillons du Brionnais sont des bovins ne constitue pas non plus une originalité. En sculpture, comme en peinture, y compris dans les manuscrits, ils sont très fréquemment figurés, parce qu'ils font partie du quotidien des hommes qui en consomment la viande et le lait, et en travaillent la peau, qui les utilisent

²³⁹⁰ On peut considérer que l'hybridation fut au Moyen Âge « le moyen privilégié pour penser la transgression en images » (BARTHOLEYNS *ET AL.* 2008, p. 26).

²³⁹¹ Citation extraite de PASTOUREAU, HORVAT 2007, p. 220.

aussi pour le trait, dans les champs, et pour le transport de charges lourdes. En somme, les bovins sont emblématiques de la domestication, mais il ne faut pas oublier non plus que le bœuf est présent au côté de l'âne dans les scènes de Nativité et qu'il est le symbole de l'évangéliste Luc²³⁹².



Sans être majoritaire, un nombre important de modillons présentent un décor purement ornemental²³⁹³. Si certains motifs sont uniques, d'autres apparaissent dans plusieurs édifices, tels que les boules, les modillons moulurés à multiples tores ou à gorges, les motifs étoilés et les motifs végétaux qui sont nombreux. En outre, 6 églises possèdent des modillons à copeaux : Montceaux-l'Étoile, Anzy-le-Duc, Bois-Sainte-Marie, Saint-Martin-du-Lac, Saint-Martin-la-Vallée et Baugy. À Montceaux, à Anzy-le-Duc et à Baugy, les modillons à copeaux sont nombreux dans les parties orientales, mais beaucoup datent des restaurations du XIX^e siècle, et l'on ne peut que présumer qu'ils copient les modillons romans. En Bourgogne, Saint-Étienne de Nevers, construite dans le dernier tiers du XI^e siècle, est la plus ancienne église connue à avoir possédé un grand nombre de modillons à copeaux, pour autant il ne faut pas en conclure que le motif a été créé en Nivernais, car il en existe à la même époque dans l'ouest de la France, par exemple à Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers²³⁹⁴.

²³⁹² L'importance des bovins est bien perceptible dans les bestiaires médiévaux et on pourra se référer sur ce sujet à des études récentes : HECK, CORDONNIER 2011, p. 175-181 ; PASTOUREAU 2011, p. 107-112.

²³⁹³ Tous les modillons représentant des hommes, des animaux ou des monstres figurent dans l'[annexe 167](#). En revanche, il n'était pas pertinent de faire apparaître l'ensemble des modillons à motifs ornementaux parce que certains motifs se répètent ou présentent des variations minimales et non significatives.

²³⁹⁴ D'autres églises du Nivernais possèdent des modillons à copeaux comme à Montigny-aux-Amognes et Balleray. D'après François Deshoulières et Émile Mâle, les origines du modillon à copeaux sont à chercher dans l'art musulman parce qu'ils sont employés, par exemple, dans les mosquées de Cordoue et de Kairouan. Puis les chrétiens d'Espagne auraient emprunté ce motif pour orner les églises de Castille et du royaume de Léon (voir les travaux de Georges Gaillard sur *Les débuts de la sculpture romane espagnole*, Paris, 1938, notamment p. 92 pour les modillons à copeaux de la cathédrale de Jaca) et, de là, le motif aurait gagné la France (DESHOULIERES 1920, p. 52-55 ; MALE 1923, p. 321). Cependant, en Auvergne, où ce type de modillons est fréquent sur les territoires où l'emprise épiscopale est forte, il n'a pas été possible

En revanche, il est envisageable que Saint-Étienne de Nevers ait influencé les églises de Bourgogne méridionale et celles du Val d'Allier où, au cours du XII^e siècle, les églises placées dans la mouvance de l'évêque de Clermont adoptent le modillon à copeaux et lui confèrent sa forme classique²³⁹⁵.

En définitive, on retiendra l'usage fréquent en Brionnais des modillons sculptés soit de motifs décoratifs, soit de figures humaines et animales, mais jamais saintes ou divines. Les visages exprimant l'effroi et les têtes monstrueuses sont nombreux et laissent à penser que les modillons seraient le domaine du mal et du péché, par opposition aux thèmes bibliques développés sur les chapiteaux dans l'église. Pourtant, force est de constater, d'une part, que les chapiteaux du Brionnais eux-mêmes représentent plus des pécheurs châtiés, des vices et des scènes de discorde que des scènes bibliques ou hagiographiques, et d'autre part, que les modillons du Brionnais ne sont pas aussi transgressifs que dans certaines régions où les motifs sont particulièrement obscènes (ex. les modillons de l'abside de Notre-Dame-des-Miracles à Mauriac). Aussi, les modillons du Brionnais relèvent davantage des drôleries pour ce qui est des figures humaines et monstrueuses et de l'illustration des bestiaires pour les figures animales.

d'établir de lien avec l'art musulman en Espagne (PHALIP 2001, vol. 5 des notices, p. 15). De la même manière, les jalons manquent pour établir des parentés entre les modillons à copeaux des mosquées d'Espagne et les églises de Bourgogne. L'hypothèse d'une filiation est donc hasardeuse. D'ailleurs, Éliane Vergnolle suggère une autre origine : ces modillons pourraient provenir de la « schématisation, commune dans le haut Moyen Âge occidental, de certains motifs végétaux antiques » (VERGNOLLE 2005, p. 357, note 144). Bien que de tels motifs ne soient pas encore attestés, l'hypothèse est plausible.

²³⁹⁵ Par exemple, les églises d'Issoire, de Saint-Saturnin et de Chauriat (PHALIP 2001, vol. 5 des notices, p. 15-17).

XVI.7. L'ornementation des portails

« L'architecture associée à la façade et aux lieux de passage ne peut se suffire à elle-même [...]. Les décors sculptés et polychromes aident également à la convergence des regards et des itinéraires »²³⁹⁶.

XVI.7.1. Tympan et linteaux

Tympan et linteaux historiés contribuent pour une large part à la renommée scientifique et touristique du Brionnais roman, et on pourra s'étonner qu'une plus grande place ne leur ait pas été accordée dans notre travail. C'est qu'il s'agissait de porter un nouveau regard sur le patrimoine roman sans décrire à nouveau des tympan déjà parfaitement analysés par d'autres chercheurs et dont les conclusions ont contribué à l'élaboration de nos problématiques. Après avoir rappelé les thèmes iconographiques retenus en Brionnais, nous pourrions cependant profiter de cette vision d'ensemble pour déterminer quel contenu idéologique et quelle vision des fins dernières étaient présentés à la vue des fidèles par les ecclésiastiques. Par ailleurs, tympan et linteaux à décors ornementaux retiendront notre intérêt, faute d'avoir suscité l'attention des chercheurs jusqu'à présent.

XVI.7.1.1. Les représentations historiées

Douze portails possèdent un tympan et un linteau portant une représentation historiée, et il convient d'ajouter à ce groupe la baie percée immédiatement à l'ouest du portail nord de Charlieu ([annexes 89, 91, 92](#)). L'état de conservation des sculptures dans ces treize baies est suffisamment bon pour identifier les thèmes iconographiques, à l'exception de trois portails. Premièrement, le portail méridional de Châteauneuf qui ne possède plus que son linteau sur lequel sont représentés les douze apôtres, et pour lequel il semble vraisemblable de restituer, au tympan, un Christ en Majesté. Deuxièmement, le portail de Chassenard qui a perdu une partie de son linteau, mais dont les personnages subsistant permettent de déduire avec certitude qu'il s'agissait des douze apôtres têtes et bras tendus vers le ciel, assistant à l'Ascension du Christ. Enfin, le portail nord de Charlieu dont les quinze personnages du linteau n'ont plus de tête. Les trois personnages centraux sont facilement

²³⁹⁶ Bruno Phalip, dans BAUD 2014, p. 93.

identifiables : la Vierge entourée par deux anges. Restent douze personnages nimbés traditionnellement identifiés comme étant les apôtres. Cependant, une restauration intervenue au début des années 1990 a permis d'attribuer à l'un des douze personnages une tête jusqu'alors conservée dans les collections du musée lapidaire de l'abbaye. Or, il s'agit d'une tête couronnée. Par conséquent, les personnages pourraient être des rois, ancêtres du Christ.

Le thème le plus fréquemment représenté est le Christ en Majesté. Il figure au tympan des deux portails de Charlieu, au portail d'Arcy, au portail sud de Chassenard, et aux portails ouest de Semur, de Saint-Julien-de-Cray, d'Anzy-le-Duc et de Fleury-la-Montagne. Malgré ce thème commun, les portails sont très différents. Par exemple, aux portails ouest de Charlieu, de Saint-Julien-de-Cray et d'Anzy et au portail d'Arcy, le Christ en Majesté est entouré par deux anges, tandis qu'aux portails de Semur et de Chassenard, et au portail nord de Charlieu, le tétramorphe s'ajoute à la composition. Une autre version s'observe au portail de Fleury où le Christ est entouré par deux personnages que nous pensons être la Vierge et Joseph²³⁹⁷. Une plus grande diversité encore caractérise les scènes sculptées au linteau et qui accompagnent la *Maiestas Domini* du tympan. Tandis qu'au portail ouest de Charlieu figurent les apôtres assis sous une série d'arcades²³⁹⁸, c'est une Adoration des Mages qui est représentée au portail de Fleury, et c'est la Vierge allaitant l'Enfant Jésus qui apparaît, entourée de quatre saints dont Pierre et Paul, au portail d'Arcy. À Saint-Julien-de-Jonzy, il s'agit de la Cène et du Lavement des pieds, quand à Semur, un épisode de la vie de saint Hilaire est représenté. Cependant, deux portails adoptent le même thème : à Chassenard et en façade de la prievrale d'Anzy, les apôtres sont sculptés en mouvement, tête et bras dirigés vers le ciel. Par conséquent, ces portails mêlent deux thèmes iconographiques : *Maiestas Domini* et Ascension. Enfin, au portail nord de Charlieu, la Vierge est entourée par deux anges et par douze personnages dont nous avons vu que l'interprétation pose question : apôtres ou rois ? L'iconographie joue sans doute volontairement sur la polysémie

²³⁹⁷ Pour Marcello Angheben, le personnage masculin est Jean (ANGHEBEN 2003, p. 415), tandis que Matthias Hamann pense qu'il s'agit de Jean-Baptiste (HAMANN 2000 a). La notice dédiée à Fleury-la-Montagne dans le tome Corpus explique pourquoi nous pensons qu'il pourrait s'agir de Joseph.

²³⁹⁸ On retrouve une disposition assez similaire au linteau du portail sud de Châteauneuf ce qui incite à restituer un Christ en Majesté au tympan.

des interprétations²³⁹⁹. La frise des personnages du linteau se poursuit sur les chapiteaux de l'embrasure où figurent le roi David et Jean-Baptiste, mais aussi deux personnages, dont un évêque, portant une petite église et qui pourraient être les fondateurs à savoir l'évêque de Valence et son frère²⁴⁰⁰.

Les tympans de Montceaux-l'Étoile, du portail sud de Varenne-l'Arconce, du portail du prieuré d'Anzy et de la baie du porche de Charlieu n'abritent pas de représentations du Christ en Majesté. À Montceaux, comme à Chassenard et au portail ouest d'Anzy-le-Duc, est représentée une Ascension, mais le Christ est debout, bras ouverts, dans une mandorle portée par deux anges²⁴⁰¹. Au registre inférieur, les apôtres et la Vierge tendent vers le Christ leurs mains et leurs regards. Au tympan du portail du prieuré d'Anzy sont représentés l'Adoration des Mages et le Péché originel, tandis qu'au linteau figure une représentation du Paradis et de l'Enfer²⁴⁰². Sur le linteau de la baie nord du porche de Charlieu est sculpté un *suovetaurile* c'est-à-dire une scène de sacrifice d'animaux (moutons, porcs et taureaux) tel qu'il était pratiqué dans la religion romaine comme rite de purification. Au tympan, sont représentées les Noces de Cana et, dans la voussure, la Transfiguration. Enfin, à Varenne-l'Arconce, une dalle unique forme le tympan et le linteau du petit portail méridional, et elle abrite un Agneau christique.

La porte de l'église, comme élément d'architecture, possède une très forte charge symbolique. La Bible, les sermons ou encore les textes exégétiques médiévaux en témoignent largement²⁴⁰³. Les images sculptées sur les tympans, par leur contenu dogmatique et les messages qu'elles véhiculent, renforcent encore la valeur de la porte : on entre dans l'Église en contemplant les Écritures. Les thèmes iconographiques retenus en Brionnais soulignent les deux natures du Christ : divine (*Maiestas Domini*) et humaine

²³⁹⁹ La valeur du chiffre 12 apparaît clairement dans la description de la Jérusalem céleste au chapitre 21, verset 12-14 du livre de l'Apocalypse.

²⁴⁰⁰ L'iconographie du portail et de la baie nord de Charlieu a été commentée par R.-C. Moeller (dans CHARLIEU 1973, p. 35-45), Jochen Zink (ZINK 1983), Anne Carcel (CARCEL A. 1994, p. 67-76) et Yves Christe (CHRISTE 1996, p. 175-178), entre autres.

²⁴⁰¹ Les tympans du Brionnais portant une représentation de l'Ascension sont étudiés dans la thèse de Magali Guénot, *Les représentations de l'Ascension du Christ dans l'Occident médiéval entre le IX^e et le XIII^e siècle*, Université Lyon 2, dir. N. Reveyron, soutenance prévue en 2015.

²⁴⁰² ANGHEBEN 2003, p. 414.

²⁴⁰³ Pour des références littéraires précises, on peut se référer à BAUD 2014, p. 84-85.

(Lactation du Christ), mais aussi sa qualité de roi (Adoration des Mages)²⁴⁰⁴. Par ailleurs, les sujets choisis offrent aux fidèles une vision optimiste de la suite des Temps. En effet, on ne rencontre pas sur les tympans du Brionnais de Christ Juge ou d'images moralisatrices. Au contraire, on partage la ferveur et l'exaltation qui émane de l'Ascension de Montceaux-l'Étoile. Même le portail du prieuré d'Anzy-le-Duc qui accorde une place importante à la représentation de l'Enfer contient un message d'espoir : la rédemption et le pardon sont symbolisés à la fois par l'opposition d'Ève et de Marie, nouvelle Ève, et par la présence exactement sous la représentation d'Adam et Ève se lamentant de leur faute, d'un ange protégeant des âmes.



Certaines représentations ne sont peut-être pas exemptes d'un contenu idéologique lié à des événements contemporains de la construction des églises. Par exemple, le Lavement des pieds sculpté au linteau de Saint-Julien-de-Cray est un thème que l'Église utilisa pour affirmer la primauté de Pierre et, implicitement, du clergé sur tout pouvoir temporel²⁴⁰⁵. D'ailleurs, sur la droite du linteau, Pierre est représenté en cathèdre, un thème iconographique paléochrétien qui reparait au moment de la réforme grégorienne, à l'instar du thème de la *Traditio Legis*, pour servir le discours des réformateurs. La baie du mur nord du porche de Charlieu fournit un autre exemple d'image à contenu polémique (fig. ci-contre) : au tympan sont figurées les Noces de Cana, au cours desquelles le Christ change l'eau en vin, et qui renvoient symboliquement à l'Eucharistie, mais par opposition, au linteau, est représenté un sacrifice sanglant propre à l'Ancienne Loi. Or, cette opposition est contenue dans le texte que l'abbé Pierre le Vénérable rédige contre l'hérétique Pierre de

²⁴⁰⁴ GUENOT 2009.

²⁴⁰⁵ Bien sûr, le thème du *mandatum* est riche de nombreuses autres significations et susceptibles de multiples interprétations. Par exemple, Éliana Magnani décrit la cérémonie du *mandatum* des pauvres pratiquée par les moines clunisiens afin de reproduire la vie apostolique (É. Magnani, « Le pauvre, le Christ et le moine : la correspondance de rôles et les cérémonies du *mandatum* à travers les coutumiers clunisiens du XI^e siècle », dans TABBAGH 2005, p. 11-26, [URL : halshs-00004642]), tandis que Michèle Gaillard évoque la pratique du lavement des pieds dans l'accueil des hôtes laïques au sein des monastères (M. Gaillard, « L'accueil des laïcs dans les monastères (V^e-IX^e s.), d'après les règles monastiques », *BUCEMA*, 2015, HS n° 8, [http://cem.revue.org/13577]).

Bruys²⁴⁰⁶. Dernier exemple, le choix de la représentation d'Hilaire au linteau de Semur, dont nous avons déjà eu l'occasion de montrer la portée avant tout politique au service de la famille seigneuriale locale²⁴⁰⁷.

Le choix de certains thèmes s'explique par l'emplacement de la porte. Par exemple, le thème de l'Allaitement de la Vierge représenté au portail d'Arcy est rare, mais il trouve une justification en contexte monastique, si on le rapproche des nombreux récits de guérison de moines ayant bu le lait de la Vierge en songe²⁴⁰⁸. Par cette image sculptée, les moines d'Anzy-le-Duc – si c'est bien à ce prieuré qu'appartenait le portail – rendent hommage à la Vierge dont ils ont reçu les bienfaits. Enfin, bien que classique en lui-même, le motif de l'Agneau, présent à Charlieu, Semur et Varenne-l'Arconce, signale peut-être les liens de ces trois édifices avec l'abbaye de Cluny.

XVI.7.1.2. Les motifs ornementaux

Une grande sobriété caractérise les tympan sculptés de motifs ornementaux, à l'inverse des voussures susceptibles, elles, de recevoir des motifs très couvrants et variés. En fait, pour les tympan, seuls deux motifs ont été retenus : une croix ou un décor trilobé, et ce second motif permettra, en synthèse, d'établir des liens avec l'église de Belleville-sur-Saône.

Cinq portails sont ornés d'une croix (fig. 145). Au portail sud de Semur, elle est sculptée sur le tympan, tandis qu'au portail ouest de La Bénisson-Dieu, elle est placée sur le linteau. Aux portails d'Ozolles et Saint-Germain-en-Brionnais (portails ouest et sud), linteau et tympan sont taillés dans une même dalle, et la croix occupe le centre.

²⁴⁰⁶ Le premier à avoir fait le lien entre l'iconographie de Charlieu et le traité de Pierre le Vénérable (PL, t. 184, col. 796) est Émile Mâle (MALE 1998). Voir aussi CARCEL A. 1994, p. 73-74.

²⁴⁰⁷ Cf. *supra* Chapitre IX.3.3.3. « Quelques choix politiques ».

²⁴⁰⁸ Ainsi, Pierre Damien, dans une *Epistola*, PL, t. 144, col. 420. Voir GUENOT 2010, p. 17.

Fig. 145 : Portails ornés d'une croix



St-Germain-en-B. – Façade



St-Germain-en-B. – nord



Ozolles – Façade



Semur-en-B. – sud



La Bénisson-Dieu – Façade

La croix du portail sud de Saint-Germain-en-Brionnais est très abîmée. Elle présentait peut-être un plus fort relief que les autres, et elle est composée d'un cercle central dont partent quatre branches. Les autres croix sont en relief méplat et sont potencées. Celles de Semur et de La Bénisson-Dieu sont traitées de manière très comparable et sont finement ciselées : c'est un bas-relief qui joue sur de minces décalages de plans. Cependant, l'authenticité des tympanes et linteaux de ces deux églises n'est pas assurée, parce que certaines traces d'outils laissent penser qu'ils pourraient dater de restaurations récentes, peut-être du XIX^e siècle (fig. 147). Il en est de même pour le tympan du portail nord de Semur qui présente un décor polylobé identique à celui du portail ouest de La Bénisson-Dieu, motif qui se retrouve sur le tympan de la baie ouest de l'avant-nef de Charlieu (fig. 146). Ce décor est emprunté aux tables d'autels de l'époque paléochrétienne et il est fréquemment employé dans les voussures des églises romanes de Haute-Loire²⁴⁰⁹. Sur les tympanes brionnais, trois fleurons naissent des lobes et convergent vers le centre du tympan.

²⁴⁰⁹ Par exemple, dans les églises prieurales de Dore-l'Église, Saint-Michel d'Aiguilhe, Bains ou Chamalières-sur-Loire (PHALIP 2013, p. 175, 291, 296, 301).

Fig. 146 : Portails ornés d'un décor polylobé



La Bénisson-Dieu – Façade



Semur-en-B. – nord



Charlieu – Avant-nef



Fig. 147 : Linteau du portail ouest de La Bénisson-Dieu (détail).

C'est en particulier l'aspect de taille de la moulure marquée d'un rectangle qui fait douter de l'authenticité.

XVI.7.2. Les coussinets

Dans les portails brionnais, les coussinets sont taillés dans le bloc supérieur des piédroits : ils portent le linteau dont ils réduisent la portée ([annexe 168](#)). Leur usage semble fréquent, bien que les transformations et restaurations intervenues au cours des siècles les aient parfois faits disparaître ou modifiés. Par exemple, à Fleury-la-Montagne et Saint-Julien-de-Cray, le remontage des portails romans dans des façades du XIX^e siècle a entraîné leur suppression au profit de coussinets contemporains. Parmi ceux qui sont conservés, trois catégories se dessinent : les coussinets peuvent être simplement moulurés, ou décorés d'un motif ornemental, ou d'un personnage, voire d'un animal.

Les coussinets moulurés caractérisent les portes secondaires (par ex. les portes latérales d'Aigueperse, Semur et Varenne-l'Arconce), mais aussi les portes dont les blocs sont en grès et donc plus difficiles à tailler (par ex. les portails d'Ozolles et Aigueperse, et la porte sud de Varenne-l'Arconce). Le profil des coussinets varie d'un portail à l'autre. Ainsi, les portails

d'Aigueperse présentent une doucine droite surmontée d'un bandeau, tandis qu'à Ozolles, c'est une scotie droite, un anget et un bandeau, et à Varenne-l'Arconce, un tore, une gorge et un bandeau.

Les coussinets à motifs ornementaux sont composés d'une scotie, dans laquelle se loge le décor, et d'un bandeau. Le décor peut être végétal (par ex. une grande feuille à Saint-Germain-en-Brionnais) ou géométrique (par ex. des boules à Vareilles et des rectangles à Bois-Sainte-Marie). Les bandeaux, eux, sont nus, à l'exception de celui de Vareilles qui porte des rinceaux végétaux très stylisés. Les deux coussinets d'un même portail ne sont pas nécessairement identiques : au portail ouest de Vareilles, par exemple, on observe un coussinet à motif ornemental et l'autre doté d'un personnage.

Dans ce groupe des coussinets à personnages, les bandeaux sont fréquemment ornés de rinceaux stylisés.

À l'instar des coussinets à motifs ornementaux, ceux portant un personnage possèdent un bandeau, fréquemment orné de rinceaux stylisés, et une scotie abritant la figure. Les hommes en position d'atlantes sont nombreux (portails ouest de Charlieu, Anzy-le-Duc, Semur, Varenne-l'Arconce, portail nord de Charlieu, portail d'Arcy) et, si la plupart sont anonymes, ceux du portail d'Arcy sont probablement des prophètes. Les atlantes du portail ouest d'Anzy sont accompagnés d'un animal dont un âne musicien. D'ailleurs, c'est probablement cet animal que l'on retrouve sur un coussinet du portail sud de Châteauneuf : deux têtes d'ânes crachant des feuillages. La représentation de cet animal est fréquente dans l'art médiéval parce qu'il est très présent dans les épisodes bibliques (ânesse de Balaam, Nativité, Fuite en Égypte, Entrée du Christ à Jérusalem), mais les images insistent plus souvent sur les vices auxquels l'associent les bestiaires : paresse, obstination, sottise, luxure et saleté. En particulier, son orgueil et sa bêtise sont mises en scène à travers le motif de l'âne musicien que l'on retrouve aussi sur un chapiteau du portail de Fleury-la-Montagne et peut-être sur un chapiteau du portail de Baugy où la race des animaux musiciens est plus difficile à déterminer. Ce thème, inventé par Phèdre, fabuliste latin du I^{er} siècle, puis diffusé au Moyen Âge, condamne le sentiment de vanité mais par l'humour²⁴¹⁰. Mais, l'âne de Châteauneuf, qui ne joue pas d'un instrument, pourrait être celui de la fête des fous, qui était une sorte de mascarade de Nouvel An, au cours de laquelle la hiérarchie cléricale

²⁴¹⁰ Sur l'âne dans les bestiaires, voir HECK, CORDONNIER 2011, p. 154-161 et PASTOUREAU 2011, p. 104-107. Concernant les animaux musiciens, voir DEBIDOUR 1961, p. 255-258.

s'inversait : les sous-diacres prenaient la place des hauts dignitaires pour professer des sermons grossiers et obscènes, tandis que les prêtres se déguisaient en femme et que les évêques se défaisaient de leurs attributs dans un jeu burlesque. Au sein du peuple, on élisait Pape des fous celui qui avait réussi la plus horrible grimace, et il était promené, déguisé en évêque, monté sur un âne. Il était conduit depuis chez lui jusqu'à l'église, dans laquelle il entra à l'envers, mais toujours juché sur son âne, et il prenait place sur le siège du plus haut dignitaire²⁴¹¹. La particularité de la fête des fous était donc de mêler culture cléricale et culture populaire, et nous sommes confrontés à cette même ambiguïté quand il s'agit d'interpréter le motif de l'âne ou, comme précédemment, le décor des modillons.

Au portail ouest de Vareilles, on observe également une tête animale mais qui semble dévorer une tête humaine. Ce motif de la petite tête humaine se retrouve sur un coussinet du portail sud de Châteauneuf et du portail ouest de Varenne-l'Arconce. Enfin, les coussinets de Montceaux-l'Étoile ne se rattachent à aucun autre : l'un porte une sirène-harpie, et l'autre un ange guerrier attaquant un démon.

En définitive, les motifs des coussinets rappellent ceux des modillons, à savoir soit de simples ornements, soit des figures à connotation négative. En effet, à l'exception des anges du portail nord de Charlieu et des prophètes du portail d'Arcy, les autres personnages symbolisent le mal ou le péché. Dans son étude des chapiteaux romans de Bourgogne, Marcello Angheben a mis en évidence que les atlantes sont des pécheurs pénitents dont la punition consiste à porter une charge extrêmement lourde sous laquelle leur corps ploie,



d'où la position toujours fléchie de leurs membres²⁴¹². En outre, les pagnes dont ils sont revêtus, à Semur, Anzy-le-Duc et Charlieu, rappellent le vêtement que portent parfois les démons, comme le faune du chapiteau sud du portail de Fleury-la-Montagne. Enfin, immédiatement à côté d'un des coussinets du portail de Semur, un chapiteau porte deux atlantes dont l'un est une femme mordue au sein par un serpent et un crapaud, et l'autre est un homme dont les

²⁴¹¹ Concernant les rituels de la fête des fous et de la fête de l'âne, voir Pierre-Emmanuel Guilleray, « La fête des fous dans le nord de la France (XIV^e-XVI^e s.) », [www.theses.ens.sorbonne.fr>thèses>2002], mais aussi Jacques Heers, *Fête des Fous et carnivals*, Paris, Fayard, 1983. C'est sur le récit d'une fête des fous que s'ouvre le roman de Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*.

²⁴¹² ANGHEBEN 2003, p. 68-78.

à parties génitales sont hypertrophiées et qui est mordu au bras par un crapaud (fig. ci-contre²⁴¹³). Ce chapiteau confirme que les atlantes sont des pécheurs dont le vice est ici la luxure. Hormis les atlantes, les animaux représentés sur les coussinets possèdent eux aussi une valeur négative : l'âne bête et orgueilleux à Anzy et Châteauneuf, et l'animal dévorant un homme à Vareilles. Enfin, à Montceaux-l'Étoile, un ange guerrier combat un démon et une femme-oiseau laquelle ferait partie des monstres diaboliques peuplant Babylone²⁴¹⁴. Si on s'interroge pour les modillons sur la part de liberté laissée aux sculpteurs dans le choix des motifs représentés, il paraît évident en revanche que pour les coussinets des portails les autorités ecclésiastiques donnaient des consignes précises, puisque contrairement aux modillons, ils sont placés sur un lieu de passage et à hauteur des yeux. Finalement, les figures du mal sont toutes en position de soumission à la discipline de l'Église, et c'est le rôle du coussinet dans la structure du portail qui souligne cet état de fait : il est placé sous le linteau comme les pécheurs et les démons sont sous le joug de l'Église. Par ailleurs, le coussinet porte le linteau comme les pécheurs par leur soumission contribuent à la stabilité de l'Église.

Conclusion du chapitre XVI

Au terme du chapitre consacré à la pierre et à sa mise en œuvre, nous soulignons l'intérêt qu'il y aurait à poursuivre l'étude jusqu'au XIX^e siècle. Le même constat peut être fait pour la sculpture. En effet, les églises ou parties d'églises construites au XIX^e siècle adoptent un vocabulaire ornemental qui, le plus souvent, s'inspire fortement du décor roman. Pour le Brionnais, il serait donc intéressant d'évaluer précisément quels motifs sont repris, quelles adaptations ils subissent, et si la logique de la composition a été comprise. Il faudrait également observer comment ils s'insèrent dans une architecture contemporaine et jusqu'à quel point cette dernière reprend les dispositions romanes. Enfin, il conviendrait de s'interroger sur l'origine de ce parti-pris décoratif : était-ce une volonté des autorités ecclésiastiques ou les architectes furent-ils libres de ce choix ?

²⁴¹³ Pour une analyse iconographique de ce chapiteau, voir FISHHOF 2013.

²⁴¹⁴ ANGHEBEN 2003, p. 357-375.

Pour apprécier la richesse de la matière disponible pour mener à bien une telle étude, il suffirait de citer l'exemple de 4 églises construites au XIX^e siècle. À La Chapelle-sous-Dun, d'abord, l'influence de la sculpture romane est perceptible dès le portail mais, si les motifs sont romans, leur traitement est moderne, comme le montrent les longues stries parallèles tracées par l'outil, le rebord ourlé des feuilles, ou le bombé des pointes s'incurvant vers l'avant (fig. 148).



Dans l'église de Gibles, les pseudo-chapiteaux romans sont placés au niveau des fenêtres hautes et coiffent de petites colonnettes, si bien que, dans un premier temps, on croit identifier de véritables remplois romans. Cependant, si certains chapiteaux font illusion, des indices trahissent les copies, comme la manière de graver les nervures ou l'usage du trépan d'une façon qui n'existe sur aucune corbeille végétale romane (fig. 149).

Dans la nef unique de Baudemont, les chapiteaux qui reçoivent la retombée des arcs doubleaux s'inspirent de la sculpture du porche de Charlieu mais, là encore, des détails prouvent qu'il s'agit de réalisations du XIX^e siècle – ainsi le traitement de la volute, dont un agrandissement est proposé sur la figure 150.

En revanche, l'église de Tancon offre une découverte inattendue. L'édifice est construit au cours du troisième quart du XIX^e siècle par l'architecte André Berthier²⁴¹⁵. Le portail s'inspire de près du portail nord de l'avant-nef de Charlieu, des portails ouest et nord de Semur et du portail ouest de La Bénisson-Dieu (fig. 151). En particulier, on retrouve au tympan le motif polylobé à fleurons dont on a dit précédemment que son authenticité sur les portails de La Bénisson-Dieu et de Semur n'était pas assurée. Ici, bien que l'ensemble des motifs soient très fidèlement reproduits, la parfaite régularité des décors et les traces d'outils ne laissent aucun doute possible sur la modernité du portail. En revanche, nous pensons que les deux pilastres qui l'encadrent et leurs chapiteaux sont romans. S'ils proviennent de l'ancienne église de Tancon, alors cela fait une nouvelle église à ajouter au groupe de l'avant-nef de Charlieu.

Au XIX^e siècle, on sculpte des chapiteaux de style roman pour les nouvelles églises mais aussi pour restaurer les anciennes, et une étude des décors romans sur le temps long devrait s'intéresser aux chapiteaux et aux bases des églises romanes restaurées de Bois-Sainte-Marie et Saint-Laurent-en-Brionnais, comme à l'ensemble du portail ouest d'Iguerande ou encore à la baie du bras sud du transept de Saint-Bonnet-de-Cray (fig. 152). Le choix fait au XIX^e d'imiter les sculptures romanes ne se vérifie pas à toutes les époques. Ainsi, lorsqu'au XV^e siècle, on remplace les chapiteaux et les bases des grandes-arcades de l'église de Châteauneuf, on opte pour les décors gothiques pratiqués à ce moment-là.

²⁴¹⁵ ADSL – O 2205.

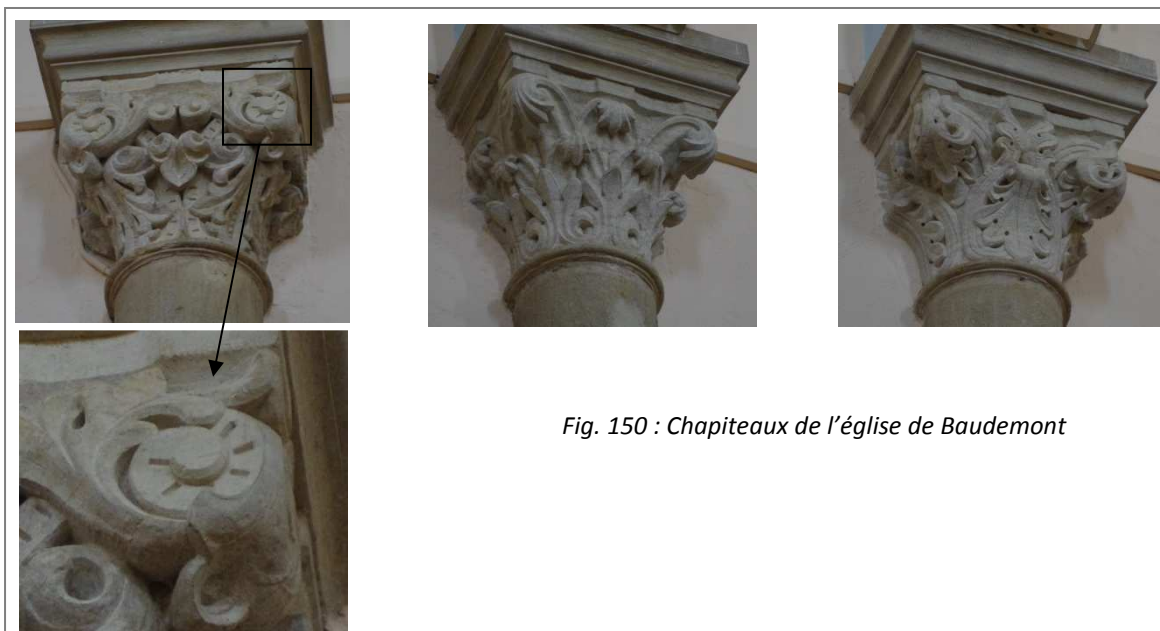
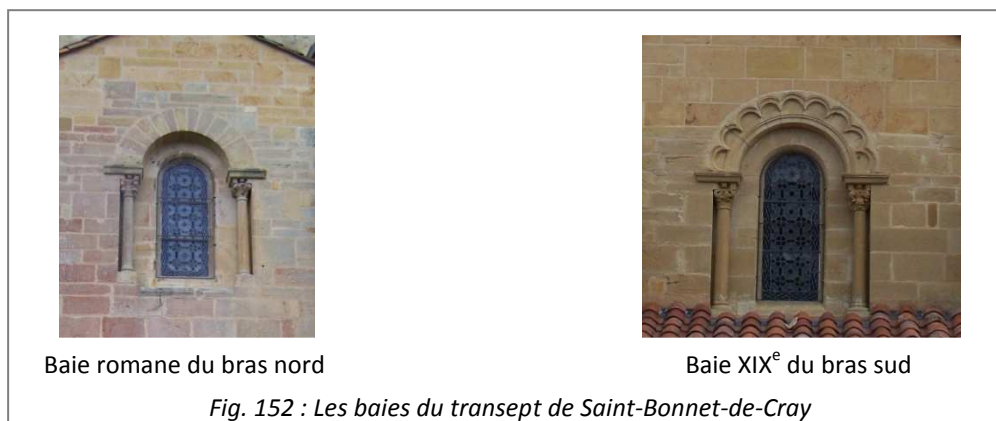


Fig. 150 : Chapiteaux de l'église de Baudemont



Fig. 151 : Portail de l'église de Tancon



Un regard sur les peintures murales

Ce chapitre consacré au décor n'a pas abordé la question des peintures murales romanes parce qu'à ce jour seuls quatre sites ont livré des peintures d'importance variable, la prieurale d'Anzy-le-Duc, les églises de Varenne-l'Arconce et de Saint-Martin-la-Vallée, et le réfectoire de la prieurale de Charlieu, lesquelles ont déjà été décrites, certes séparément. On se limitera donc à exposer l'historiographie.

Les deux ensembles les plus significatifs proviennent d'Anzy-le-Duc et de Charlieu. À Anzy, les peintures occupent les trois absides, et elles sont datées du XII^e siècle, mais elles ont connu une lourde restauration au XIX^e, réalisée par un artiste local et sans le contrôle de la Commission des Monuments historiques. Des scènes de la vie des saints Jean-Baptiste, Jacques et Martin ornent les absidioles et l'absidiole d'axe, tandis que l'abside présente une Ascension au cul-de-four et les donateurs Leutbaud et Altasie sur les parois, lesquels tiennent dans les mains un petit édifice suivant la formule traditionnelle (fig. 153). Le style des peintures les rattache aux productions de l'ouest de la France et en particulier au décor de l'église de Brinay-sur-Cher, ce qui permettrait de supposer l'intervention d'un atelier itinérant²⁴¹⁶.

²⁴¹⁶ L'abbé Cucherat fut le premier à publier une étude des peintures romanes d'Anzy-le-Duc (CUCHERAT 1862). Beaucoup plus récemment, Marie-Gabrielle Caffin a proposé une nouvelle description en tentant de distinguer les éléments romans de ceux consécutifs à la restauration du XIX^e siècle (CAFFIN 2000). Enfin, Juliette Rollier-Hanselmann a établi le lien avec les peintures de l'Ouest de la France (ROLLIER J. 2010 a, p. 224-225 ; ROLLIER J. 2010 b ; ROLLIER J. 2014, p. 150-158).



Fig. 153 : Anzy-le-Duc - Abside



Fig. 154 : Charlieu – Peintures du réfectoire
(Paris, Musée national du Moyen Âge)

Le réfectoire de Charlieu a été détruit en 1844, mais la fresque de 10 m de long par 4 m de haut qui ornait un de ses murs est connue par différentes sources : cinq fragments sauvés par Jean-Baptiste Desevelinges et conservés au Musée national du Moyen Âge (fig. 154), une description de Jacques Guillien dans un courrier adressé à Prosper Mérimée, un ensemble d'aquarelles du peintre Denuelle mandaté par P. Mérimée, et des dessins anonymes au crayon²⁴¹⁷. La fresque s'organisait en deux registres et, autour d'un grand Christ en Majesté, figuraient les apôtres, les saints patrons du monastère, Fortunat et Étienne, et le roi Boson tenant un petit édifice dans les mains. Une partie des personnages présents à la gauche du Christ n'a pas pu être restituée, notamment celui qui faisait pendant à Boson, mais la comparaison avec l'iconographie très proche du portail nord de l'avant-nef invite à restituer l'évêque de Valence, Robert, représenté lui aussi en fondateur. Ce parallèle avec l'avant-nef nous interpelle pour des questions de datation qui seront développées dans l'épilogue. En effet, dans la notice d'inventaire du Musée du Moyen Âge, les fragments peints sont datés du dernier quart du XII^e siècle et, récemment, Yves Christe a estimé que les peintures de Charlieu et celle du porche de l'abbaye de Payerne étaient l'œuvre d'un même atelier : or, les peintures de Payerne sont datées des années 1200²⁴¹⁸.

²⁴¹⁷ Pour une étude complète et récente des peintures du réfectoire de Charlieu, nous renvoyons à la thèse de Patrick Defontaine (DEFONTAINE 2013, t. 1, p. 353-359, t. 2, annexe VII). En dernier lieu, voir ROLLIER J. 2014, p. 237-239.

²⁴¹⁸ Y. Christe, dans STRATFORD 2010, p. 270-275. Musée national du Moyen Âge : n° Inventaire – Cl. 22601.

À Varenne-l'Arconce, seules quelques fenêtres ont été ouvertes dans l'enduit XIX^e pour sonder les couches de peinture antérieures. Dans l'abside et la travée de chœur sont apparus des décors du XIII^e siècle, mais dans le bras nord du transept on pourrait dater du XII^e siècle une couche recouverte par celle du XIII^e et présentant un personnage debout entouré de losanges rouges et d'étoiles²⁴¹⁹.

Enfin, à Saint-Martin-la-Vallée, l'abside a livré un décor de faux appareil à joints rouges qui pourrait dater de l'époque romane suivant la logique de stratification des enduits, ainsi qu'une représentation de saint Martin sur son cheval (fig. 155). Le parti adopté par les restaurations menées depuis plusieurs années privilégiant le décor du XVI^e siècle, aucune autre fenêtre n'a été ouverte dans l'abside pour tenter de retrouver le décor roman²⁴²⁰.



Fig. 155 : Saint-Martin-la-Vallée. Abside.

Conclusion de la troisième partie

Au terme de cette partie, le patrimoine roman du Brionnais est localisé et recensé, et une topographie artistique s'est dessinée. Les édifices ont d'abord été saisis dans leur dimension historique par l'analyse des différentes strates dont ils sont formés, et leur évolution dans le temps a pu se recomposer. En effet, si la question de l'origine des églises romanes est souvent posée, les facteurs impliqués dans leur transmission, leur modification ou leur destruction avaient à ce jour moins suscité l'intérêt. Pourtant, le chapitre XII a

²⁴¹⁹ HUGUES DE SEMUR 2009, p. 156-158.

²⁴²⁰ Les peintures murales de Saint-Martin-la-Vallée n'ont jamais été publiées, mais les rapports des campagnes de restauration sont conservés au Centre d'Étude des Patrimoines de Saint-Christophe-en-Brionnais. La première campagne s'est déroulée en 1999 sous la conduite de Juliette Rollier, et depuis une nouvelle campagne se déroule chaque été, dirigée par Cécilia Billaud.

montré que le sort réservé aux lieux de culte nous renseigne aussi bien sur les mentalités auxquelles ils ont successivement été confrontés que sur leur origine propre et leur signification première. Au XIX^e siècle, les reconstructions d'églises témoignent d'un pays où les pratiques religieuses restaient fortes, par contraste avec le Charolais, par exemple. Le déplacement des bourgs et avec eux des lieux de culte, a correspondu à une période de profonde mutation des structures économiques, sociales et paysagères du Brionnais, avec le passage de la polyculture à l'élevage d'embouche, et c'est donc volontiers dans les lieux-dits « Le Vieux bourg » qu'il faut chercher l'origine des paroisses. À notre époque, le Brionnais entre dans une nouvelle phase de son histoire car, bien que l'élevage soit toujours l'activité dominante, la pratique de l'embouche, qui était un marqueur fort de l'identité locale, est abandonnée. Cependant, la démographie est insuffisante, et par conséquent le petit nombre des habitants et donc des fidèles, et des fidèles qui restent pratiquants, empêche que la transition agricole et économique qui s'opère ait un impact sur le fait religieux, comme cela avait été le cas à la fin de l'Ancien Régime et au XIX^e siècle. Pour autant, dans l'immédiat, la majorité des églises du Brionnais, quelle que soit l'époque de leur construction, ne sont pas menacées de destruction, car les municipalités comme les associations paroissiales ont perçu la valeur patrimoniale de ces biens, et l'action permanente du Centre d'étude des patrimoines, installé à Saint-Christophe-en-Brionnais, est pour beaucoup dans cette prise de conscience²⁴²¹.

Les chapitres suivants se sont attachés à décrire précisément le patrimoine roman au moyen des plans, des élévations, de la pierre elle-même avec sa mise en œuvre, et du décor. L'objectif était de traiter les églises comme un ensemble et non comme une série de monuments isolés, autrement dit de concevoir le patrimoine comme un paysage effectif. Lorsque les sources textuelles et iconographiques l'ont permis, les lieux de culte disparus sont venus compléter le panorama.

L'architecture romane du Brionnais se caractérise par des plans aux proportions harmonieuses, dont les espaces sont clairement différenciés et articulés entre eux par des

²⁴²¹ La destruction du patrimoine religieux est une problématique à laquelle la France est actuellement confrontée. Voir, par exemple, Guy Massin-Le Goff, « Les églises du XIX^e siècle en Anjou et les menaces qui pèsent sur elles », dans *PATRIMOINE* 2012, p. 5-8 ; « Quel péril sur les églises de France », *Les Cahiers de Patrimoine-Environnement*, 2014-2015, n° 193.

supports. Comparativement au nombre d'édifices, celui des types de plan est faible, ce qui révèle une grande maîtrise de leur composition et la fermeté des dessins. En réalité, deux types sont largement majoritaires : le plan U-A2 à nef unique, travée de chœur et abside, et le plan U-B à transept réduit. Aussi ne suivrons-nous pas l'opinion de Raymond Oursel lorsqu'il écrit sèchement que les églises à nef unique étaient construites par nécessité et donc sans conscience architecturale : « On ne saurait se fonder sur ces humbles édifices [...] pour définir un style. Ils n'obéissent à aucune impulsion, et ne naissent que du besoin »²⁴²². Le simple fait que la majorité des églises possède une travée de chœur est au contraire un indice du soin apporté à la construction des petits édifices, que l'on souhaite magnifier eux aussi, à la hauteur des moyens disponibles. D'ailleurs, même parmi les églises les plus modestes, tels éléments, comme les portails de Chassenard et de Fleury-la-Montagne, la voûte dans la nef de Montceaux-l'Étoile, le doublement de la travée de chœur à Vauban, ou l'absidiole du clocher de Saint-Martin-la-Vallée montrent une volonté d'individualisation des sites. La présence d'arcature à chapiteaux sculptés dans de nombreuses absides atteste également le désir de donner plus de lustre et de prestige à de simples églises paroissiales en employant pour elles des procédés monumentaux. Il devient clair que les petites églises ont participé au même titre que les grandes à l'élaboration d'un paysage architectural propre au Brionnais. D'ailleurs, Raymond Oursel lui-même tempère dans un autre chapitre de son livre le jugement brutal précédemment porté, et il décrit cette fois les églises à nef unique comme « des sortes d'églises-granges réalisées selon des normes de construction identiques, mais où s'exerça et fructifia tout à loisir l'ingéniosité des maçons locaux » et il conclut : « L'intérêt de ces bâtiments secondaires ne saurait donc être nié »²⁴²³. En somme, si beaucoup d'églises sont modestes dans leurs dimensions, elles contribuent néanmoins pleinement à l'identité artistique du Brionnais, parce qu'elles sont construites à partir d'un vocabulaire architectural développé, faisant appel à des formes complexes et témoignant d'une pensée architecturale raffinée.

Les chapitres de la troisième partie, en établissant les caractéristiques de l'architecture du Brionnais, ont mis en évidence son originalité par rapport au patrimoine roman des territoires limitrophes. En particulier, les différences avec le Clunisois et le Tournugeois sont

²⁴²² Cette affirmation intervient dans la conclusion du livre : OURSEL R. 1956, p. 111.

²⁴²³ OURSEL R. 1956, p. 22-23.

notables, car l'architecture du Brionnais est incomparablement plus organique : les piles libres sont toujours des piles composées, l'usage de la colonne engagée à la retombée des arcades est fréquent, et celui de l'arc doubleau est systématique, de même que celui des contreforts, l'arc brisé et l'arc à double rouleau sont d'un usage répandu, des moulures placées à la naissance du cul-de-four, sous les coupes ou entre les niveaux de l'élévation impriment un rythme horizontal, tandis que les supports montant de fond, et notamment les dossierets recevant des colonnes engagées, créent une scansion verticale. Tous ces éléments sont absents ou peu répandus à l'est du Brionnais : les piles libres sont simplement circulaires ou cruciformes comme à Uchizy, Brancion ou Saint-Vincent-des-Prés, les colonnes engagées ne se rencontrent guère qu'à Péronne et Chânes, l'arc triomphal n'a généralement qu'un seul rouleau comme à Burgy ou Taizé, enfin, il n'y a jamais de moulures horizontales dans l'élévation du vaisseau central de la nef et rarement à la naissance du cul-de-four, exception faite des absides de Bissy-la-Mâconnaise, Chânes et Péronne. Les différences jouent également sur la mise en œuvre des matériaux : tandis que les piles sont maçonnées en Clunisois (ex. Le Puley), elles sont toujours appareillées en pierres de taille en Brionnais où les parements intérieurs des grandes églises possèdent eux-mêmes un appareil réglé, à la différence des églises de Brancion ou de Chapaize, par exemple. Au contraire, les riches jeux de montage que permet le petit appareil de moellons avec la pose en dents de scie ou en dents d'engrenage et les faibles décalages de parements, comme à Saint-Philibert de Tournus ou Blanot, sont absents en Brionnais, de même que l'usage des arcatures et lésènes y reste marginal. Si la typologie des fenêtres n'accuse pas de différences marquées entre les deux territoires, hormis l'absence d'oculi en Clunisois, en revanche les portails du Brionnais mettent en œuvre une plus grande variété des formes, des dimensions et du décor. Sur ce dernier point, la sculpture est peu présente en Clunisois, où la plupart du temps les supports sont couronnés d'impostes (ex. à Ameugny, Mazille, Massy ou Ougy) au lieu de chapiteaux. En outre, l'usage en Brionnais des modillons sculptés n'est guère répandu à l'Est²⁴²⁴.

Passons maintenant au nord du Brionnais : en Charolais et dans la vallée de l'Arroux, les différences avec le Brionnais sont moins marquées. Les églises de Gourdon, Issy-l'Évêque, Bragny-en-Charolais ou Palinges présentent une architecture articulée avec piles composées, arcs brisés et à double rouleaux, arcature dans l'abside, chapiteaux sculptés et elles font

²⁴²⁴ Jean Virey, dans son étude du diocèse de Mâcon, souligne lui aussi à plusieurs reprises les différences entre les églises brionnaises et les églises mâconnaises (VIREY 1982).

usage de la pierre de taille. Parmi les églises à nef unique, celle de Saint-Romain-sous-Gourdon rappelle l'église brionnaise de Briant. Toutefois, en Brionnais, des relations précises et systématiques existent entre le plan et les élévations, et cette rigueur ne se retrouve pas en Charolais. Par exemple, la travée sous clocher peut posséder des arcades murales larges au nord et au sud, ce qui en Brionnais correspond aux dispositions d'un transept réduit donc à la présence d'une coupole à la croisée. En Charolais, pourtant, il s'agit tantôt d'une coupole (ex. Maltat), tantôt d'une voûte en berceau (ex. Sanvignes-les-Mines, Marcilly-la-Gueurce, Sainte-Radegonde, Saint-Agnan), ou d'un berceau à pénétrations (ex. Saint-Romain-sous-Versigny).

Immédiatement à l'ouest du Brionnais, dans l'actuel canton du Donjon (Allier), le patrimoine roman n'est pas très dense ce qui limite les possibilités de comparaison. Toutefois, les églises à nef unique de Neuilly-en-Donjon et de Saint-Léger-sur-Vouzance s'inscrivent tout à fait dans la lignée des églises de notre type U-A2 du Brionnais, une relation déjà observée à propos du décor sculpté produit par l'atelier du Donjon qui intervient aussi à Anzy-le-Duc, Chassenard, Melay, Chenay-le-Châtel et Bois-Sainte-Marie. Quant à l'église de Bert, dont la nef possède trois vaisseaux, son architecture est articulée (piles composées, grandes-arcades à double rouleaux, colonnes engagées montant de fond pour recevoir les arcs doubleaux, large moulure entre les grandes-arcades et le clair-étage) et sa façade, ornée de petites arcatures et d'arcades aveugles sur colonnettes, est nettement divisée en 3 travées suivant une disposition courante dans les grandes églises du Brionnais. Aussi Bruno Phalip, dans son étude des églises d'Auvergne, souligne-t-il « l'ordonnancement très bourguignon » de celle de Bert, et il note qu'elle est « l'exemple d'un type architectural implanté [en Auvergne] par les Clunisiens », à l'instar des églises prieurales de Souvigny et de Saint-Menoux²⁴²⁵.

En définitive, l'architecture du Brionnais se distingue à l'évidence de celles des territoires limitrophes, et concrètement il suffit d'une promenade à travers le Charolais, la vallée de l'Arroux, la vallée de la Saône et les marges occidentales de l'Allier pour percevoir presque intuitivement que le patrimoine roman y est différent de celui du Brionnais. Pour le Beaujolais, au sud, le cas est particulier, où les relations ne peuvent être perçues qu'avec un groupe bien individualisé des églises du Brionnais, mais cette question sera traitée dans notre synthèse. Le constat de l'originalité de l'architecture du Brionnais est un premier

²⁴²⁵ PHALIP 2014, p. 140-141.

indice : véritablement, ce territoire a donné naissance à un paysage monumental effectif. Certes, il s'agit d'en comprendre précisément la genèse, et ce sera donc l'objectif de la synthèse. On pressent de plus que le Brionnais ne se définit pas uniquement par des différences, par les traits distinctifs qui l'opposent à l'architecture des territoires voisins, mais aussi, concurremment, par la capacité à recevoir des influences extérieures, grâce à la perméabilité des frontières en matière d'art.

Il a été rappelé à plusieurs reprises que, dans l'historiographie, la sculpture avait retenu l'intérêt des chercheurs et qu'elle avait servi à bâtir une chronologie des églises du Brionnais. Au terme de l'étude des caractéristiques architecturales, il convient de se demander si de nouveaux critères de datation peuvent préciser, modifier ou enrichir la chronologie des chantiers de construction. La fig. 156 propose une chronologie relative.

Le **groupe 1** ne contient que le chevet d'Anzy-le-Duc dont les traits pouvant être retenus comme critères de datation sont les suivants :

- Petit appareil assisé en moellons et blocs bruts ; homogénéité dans les dimensions des blocs, en particulier leur hauteur ;
- Arcature et lésènes dans l'abside ;
- Arcs fourrés ;
- Claveaux fins et réguliers, dont certains sont des blocs bruts ;
- Modillons à copeaux ;
- Bases à doubles tores.

Il est possible que la prieurale de la Trinité à Marcigny ait appartenu à ce groupe car elle possède des arcs fourrés à claveaux fins et réguliers.

Dans le **groupe 2**, la nef d'Anzy-le-Duc est postérieure au chevet (groupe 1), comme le prouve l'analyse archéologique et stylistique. La nef de Charlieu est contemporaine de celle d'Anzy : elle possède en effet le même plan et des chapiteaux comparables. Les murs de ces deux édifices sont plus épais que ceux des autres églises. Les différences par rapport au groupe 1 sont :

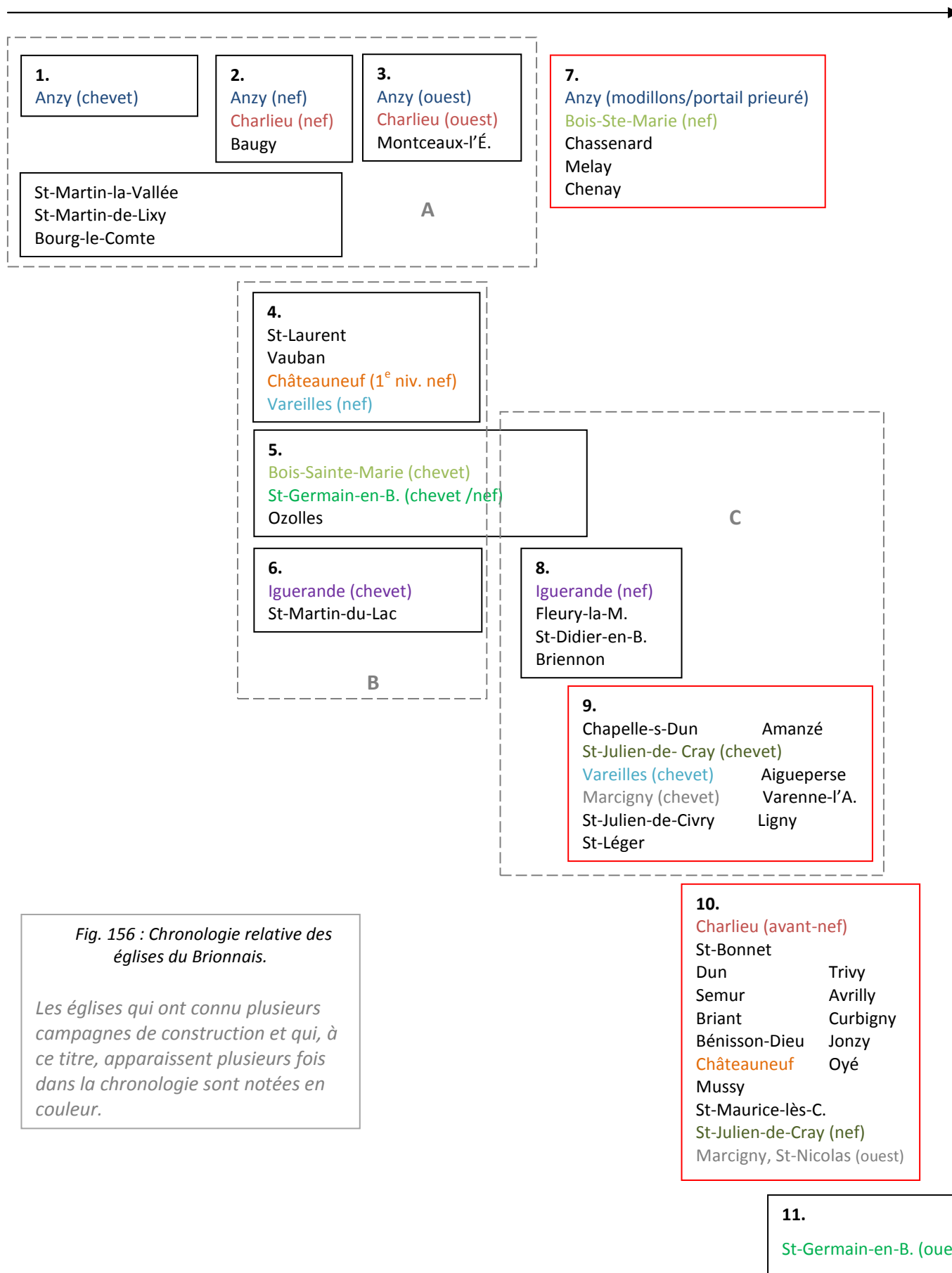


Fig. 156 : Chronologie relative des églises du Brionnais.

Les églises qui ont connu plusieurs campagnes de construction et qui, à ce titre, apparaissent plusieurs fois dans la chronologie sont notées en couleur.

- Appareil assisé, mais des moellons dont les dimensions sont hétérogènes, et les modules plus puissants que dans le groupe 1.
- Arcs appareillés et claveaux plus larges.
- Chapiteaux présentant de nouvelles compositions.
- La majorité des bases possèdent 3 tores, le tore central étant plus large et orné, et quelques bases présentent une gorge entre 2 tores.

L'église de Baugy pourrait appartenir à ce groupe, d'abord du fait que les chapiteaux du portail, du transept et les deux corbeilles corinthiennes de l'abside sont apparentés à la sculpture d'Anzy, et ensuite, parce qu'il y a des modillons à copeaux. Cependant, Baugy possède un transept réduit, et les autres églises de ce type sont postérieures : nous les plaçons dans les groupes 9 et 10. Mais le transept réduit de Baugy se distingue des autres par ses dimensions importantes et par la présence d'arcades aveugles à l'intérieur des arcades formant les bras. Dès lors, pourquoi ne pas envisager que la travée sous clocher ait été transformée en transept réduit après coup, par l'ajout d'une coupole ? Cela expliquerait aussi bien la finesse des murs nord et sud, qui avec leur 0,70 m de large sont les plus fins de tous les transepts réduits, que la position étrange des contreforts au centre des parois, qui auraient été ajoutés eux aussi au moment de la création de la coupole. Cependant, l'observation des maçonneries ne révèle aucun indice archéologique corroborant cette hypothèse. D'autres faits sont énigmatiques : les deux chapiteaux à feuilles lisses et pointues de l'abside ne se rattachent nullement à Anzy-le-Duc, mais plutôt à un chapiteau du portail de Varenne-l'Arconce, ou au chapiteau de l'absidiole de Châteauneuf ou encore à des chapiteaux des grandes-arcades et des ouvertures sous combles de Semur, donc de nouveau des églises des groupes 9 et 10. Quand aux deux chapiteaux de l'abside de Baugy possédant des feuilles lisses, reliées à leur base et dont la lunule est soulignée, ils s'apparentent à des chapiteaux du transept de Jonzy, classé dans le groupe 10. S'il semble difficile de placer Baugy si bas dans la chronologie, en revanche, on peut envisager de la décaler dans le groupe 3, ce qui rajeunit un peu l'église tout en la maintenant dans l'horizon chronologique du chantier d'Anzy. Par ailleurs, le groupe 3 contient l'église de Montceaux-l'Étoile dont les baies du clocher sont traitées comme celle de Baugy. Enfin, comme le groupe 3 doit être sensiblement contemporain du groupe 4, les bases à tores et gorges du transept de Baugy

sont à mettre en rapport avec les bases de Saint-Laurent-en-Brionnais qui relève du groupe 4.

Simple et petites, les églises de Saint-Martin-la-Vallée, Saint-Martin-de-Lixy et Bourg-le-Comte, si elles présentent donc moins de critères distinctifs que les précédentes, pourraient être contemporaines des **groupes 1 et 2**. En effet, les églises de Saint-Martin-la-Vallée et Saint-Martin-de-Lixy possèdent un plan simple, sans travée de chœur, et des arcs à claveaux fins et réguliers, dont certains sont des blocs bruts. L'église de Saint-Martin-la-Vallée a même des arcs fourrés, des modillons à copeaux, et son histoire suggère une ancienneté de l'église : au cours du XII^e siècle, l'église castrale de Semur a pris progressivement de l'importance au détriment de Saint-Martin, et une reconstruction de cette dernière au-delà des premières décennies du XII^e est peu probable. Dans les trois églises, l'arc triomphal est porté par de simples piliers qui n'ont même pas d'impostes à Bourg-le-Comte, sachant que dans son abside la paroi s'anime d'arcature et lésènes. Il reste que les maçonneries de ces trois églises ne s'apparentent pas à celles d'Anzy-le-Duc ou de Charlieu, mais constituent plutôt un blocage mêlant blocs bruts et moellons de dimensions hétérogènes, ce qui selon nous relève plus de l'approvisionnement en matières premières donc de la géologie, que de la chronologie.

Le **groupe 3** est composé des églises dans lesquelles sont intervenus les sculpteurs des parties orientales de Cluny III, à savoir la première travée de la nef d'Anzy-le-Duc et de Charlieu et l'église de Montceaux-l'Étoile. Il faut souligner un recours important aux marques lapidaires à Anzy et à Montceaux, bien qu'elles ne soient pas les mêmes ici et là. On note l'usage d'amples baies à colonnettes en façade des nefs d'Anzy et de Charlieu. Enfin, Montceaux-l'Étoile est l'une des deux seules églises à nef unique voûtée du Brionnais, et elle possède des modillons à copeaux.

Le chantier d'Anzy-le-Duc entre dans les trois groupes, lesquels forment un **ensemble A**, leurs églises possédant un nombre significatif de points communs :

- Les absides des églises à nef unique ont des baies clavées, alors que dans les autres groupes ce sont des baies à arc monolithique ou à linteau échancré. Deux exceptions

cependant : l'église d'Avrilly qui appartient au groupe 10, mais qui imite Baugy, et l'église de Fleury-la-Montagne dont le portail appartient au groupe 8, mais dont l'abside pourrait être antérieure²⁴²⁶.

- L'usage des modillons à copeaux.
- Les églises de Saint-Martin-de-Lixy, Montceaux-l'Étoile, Baugy et Anzy-le-Duc possèdent des portes couvertes d'un linteau et d'un tympan portés par des piédroits, et les églises de Saint-Martin-la-Vallée, Anzy-le-Duc, Baugy, mais aussi Versaugues possèdent des portes couvertes d'un arc porté par des piédroits.
- Les clochers de Montceaux-l'Étoile, Baugy et Anzy sont dotés de baies géminées inscrites sous une arcade.
- Les églises de Montceaux-l'Étoile et Bourg-le-Comte possèdent un plan U-A2 avec travée de chœur peu profonde et large ; il y a une seule autre église de ce type, celle de Saint-Bonnet-des-Bruyères, qui est détruite.

Au sein de cet ensemble A, des évolutions sont perceptibles entre le groupe 1 et le groupe 3 :

- Un appareil devenant moins régulier et utilisant des blocs de plus grands modules.
- Abandon de l'arc fourré.
- Abandon des claveaux minces et réguliers.
- Adoption de nouvelles compositions pour les chapiteaux et diversification des bases.
- Dans l'abside, abandon de l'arcature et lésènes au profit de l'arcature sur colonnettes.

L'**ensemble B** est composé, lui aussi, de trois groupes notés de 4 à 6. Sur le schéma, nous plaçons cet ensemble dans le même horizon chronologique que les groupes 2 et 3 de l'ensemble A. En effet, leur maçonnerie n'est pas identique à celle du chevet d'Anzy (groupe 1), mais l'arc fourré est utilisé à Saint-Laurent, Iguerande et Saint-Germain-en-Brionnais, quand l'arcature de l'abside d'Iguerande est composée de claveaux minces et réguliers, et que le motif de l'arcature et lésènes est présent dans l'abside de Saint-Germain.

²⁴²⁶ Notons que la corniche à billettes de l'abside de Fleury est un *unicum*, puisque celle de Bois-Sainte-Marie date du XIX^e siècle.

Le **groupe 4** comprend des édifices ou parties d'édifices dont le décor sculpté adopte les mêmes formes. Au sein de ce groupe, la porte sud de Châteauneuf et la porte ouest de Vareilles adoptent la même composition.

Le **groupe 5** est formé des parties orientales de Saint-Germain-en-Brionnais et de Bois-Sainte-Marie, car des points communs peuvent être établis entre leurs chapiteaux et elles adoptent les contreforts-colonnes pour l'abside. Il existe des liens entre les chapiteaux du transept de Bois-Sainte-Marie et ceux de la nef d'Anzy, ce qui invite d'autant à les placer dans le même horizon chronologique. Enfin, l'église d'Ozolles, dont seule la façade est bien conservée, pourrait appartenir à ce groupe, son portail étant orné de la même croix que celui de Saint-Germain – un indice bien mince, toutefois²⁴²⁷.

Fig. 157 : Les chapiteaux aux lions



Iguerande



Bois-Sainte-Marie



Anzy-le-Duc



Semur-en-Brionnais

Le **groupe 6** comporte le chevet d'Iguerande et l'église de Saint-Martin-du-Lac en raison de la parenté de leurs chapiteaux. À ce sujet, les trois groupes **4**, **5** et **6** adoptent le motif des têtes crachant des feuillages, suivant une composition très proche d'un chapiteau du bras sud du grand transept de Cluny et d'une chapelle du transept de La Charité-sur-Loire²⁴²⁸. Par ailleurs, le thème des lions est traité de la même manière à Iguerande et Bois-Sainte-Marie, avec des félins tirant une langue pointue (fig. 157). Un chapiteau du XIX^e siècle du porche de la priurale de Paray adopte la même composition, mais rien ne dit qu'il ait copié le chapiteau d'origine. Toutefois, sur deux chapiteaux du transept d'Anzy-le-Duc, bien que les lions n'adoptent pas la position de ceux d'Iguerande et de Bois-Sainte-Marie, des feuillages sortent de leur bouche en ligne droite, et ce motif pourrait, par déformation, avoir donné

²⁴²⁷ Il faut rappeler que le portail ouest de Saint-Germain-en-Brionnais est contemporain des parties orientales, car tout le périmètre du bâtiment a été implanté lors de la première campagne.

²⁴²⁸ Ces deux chapiteaux sont reproduits dans STRATFORD 2011, p. 444, fig. 96 et p. 474, fig. 29.

celui de la langue étirée, mais il ne s'agit que d'une hypothèse de travail. Plus tard, cette composition sera reprise à Semur-en-Brionnais (groupe 10).

L'**ensemble C** est formé par les groupes 8 et 9 et par les productions dues à la poursuite des chantiers du groupe 5, à savoir la nef de Saint-Germain-en-Brionnais et le transept de Bois-Sainte-Marie. Il est postérieur aux ensembles A et B²⁴²⁹. Il regroupe les trois églises à nefs obscures : Iguerande, Saint-Germain-en-Brionnais et Varenne-l'Arconce, et l'on observe des points communs entre les sculptures de ces 2 groupes, en particulier entre Iguerande et Varenne-l'Arconce.

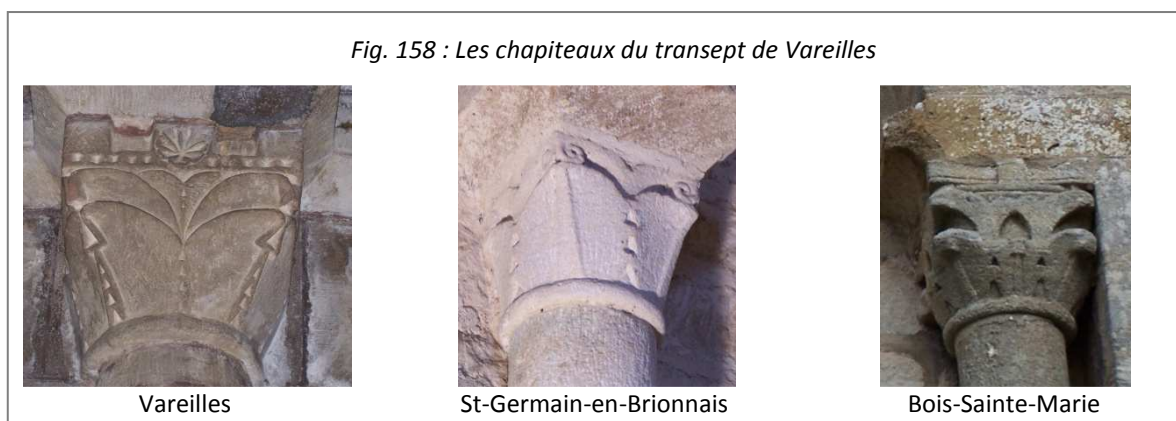
Le **groupe 8** est composé des églises de Fleury-la-Montagne, Saint-Didier-en-Brionnais et de la nef d'Iguerande en raison de la parenté des chapiteaux. Quant à l'église de Briennon, ses chapiteaux s'inspirent de ceux d'Iguerande, mais l'édifice lui-même peut être plus tardif – les tailloirs s'apparentent à ceux du groupe 10.

Le **groupe 9**, comme les groupes 7 et 10, réunit des églises possédant des arcs et des voûtes en cintre brisé (ces trois groupes sont encadrés en rouge dans le schéma). C'est un des éléments qui conduit à décaler le groupe 9 dans la chronologie par rapport au groupe 8²⁴³⁰. Au sein du groupe 9, l'étude des chapiteaux a mis en évidence des points communs entre les églises de Varenne-l'Arconce, Amanzé, Saint-Léger-sous-la-Bussière, Aigueperse, Saint-Julien-de-Civry et les parties orientales de Saint-Nicolas de Marcigny. Le groupe intègre aussi le chevet de quatre églises à transept réduit : La Chapelle-sous-Dun, Ligny-en-Brionnais, Saint-Julien-de-Cray et Vareilles. La coupole soulignée par une moulure est traitée de la même manière à Ligny et Saint-Julien-de-Cray. En outre, les plans de La Chapelle-sous-Dun et de Ligny sont très proches, de même que ceux de Saint-Julien et Vareilles, si l'on tient compte des dimensions du chevet et de la présence d'une courte travée de chœur en avant de l'abside. Par ailleurs, Vareilles et Varenne-l'Arconce possèdent le même type de clocher doté de colonnes engagées imprimant à la tour un rythme vertical, mais ce type se rencontre aussi à Saint-Laurent-en-Brionnais qui relève du groupe 5 : le clocher de Saint-Laurent a-t-il

²⁴²⁹ Cependant, un chapiteau de Vauban (ensemble B, groupe 4) présente une structure très proche des chapiteaux de la nef d'Iguerande (ensemble C, groupe 8) et de Varenne-l'Arconce (ensemble C, groupe 9) ([annexe 150](#)). Donc, il est possible que Vauban ait servi de modèle et l'écart chronologique entre les ensembles B et C n'est peut-être pas très grand.

²⁴³⁰ Un autre élément autorise à placer le groupe 8 légèrement avant le groupe 9 : le fait que le chantier d'Iguerande commence dans le groupe 6 et se poursuit dans le groupe 8.

servi de modèle, ou sa réalisation aurait-elle été tardive et contemporaine des tours de Vareilles et Varenne ? Matthias Hamann range le chevet de Vareilles avec ceux de Saint-Germain-en-Brionnais et Bois-Sainte-Marie (groupe 7), en raison de ressemblances entre les chapiteaux (fig. 158). Cependant, s'il est indéniable que ces ressemblances existent, il est aussi évident que l'esprit qui préside à la réalisation des chapiteaux de Vareilles est différent : le sculpteur a pu s'inspirer librement de chapiteaux plus anciens, mais il ajoute une nervure faite de losanges, absente de ses modèles.



Il est plus pertinent de rattacher Vareilles au groupe 9 en raison de ses liens avec Saint-Julien-de-Cray : transept réduit, forme brisée des arcs, moulure sous la coupole, baies ornées de lignes gravées et points communs dans le traitement des bases et des abaqués.

Le **groupe 7** est composé des églises ou parties d'églises dans lesquelles est intervenu l'atelier du Donjon. Il est nécessairement postérieur au groupe 3, puisque le chantier de la nef d'Anzy-le-Duc devait être terminé pour que l'atelier du Donjon en réalise les modillons, et il est obligatoirement postérieur au groupe 5 car l'atelier est intervenu dans la nef de Bois-Sainte-Marie après la construction des parties orientales. Par conséquent, ce groupe serait à placer dans l'horizon chronologique de l'ensemble C, et plus particulièrement du groupe 9. Les églises de Chassenard, Melay, Chenay-le-Châtel, et la paroissiale d'Anzy-le-Duc adoptent le même plan à nef unique, travée de chœur et abside, et, dans les trois dernières, la travée de chœur est profonde relativement à sa largeur. L'élévation de la paroissiale d'Anzy est inconnue, et pour les autres édifices il n'est pas facile de discerner des caractéristiques communes, hormis l'usage du cintre brisé. L'arc triomphal à Melay et à Chenay est à double rouleau porté par des colonnes engagées contre un dossier, tandis

qu'à Chassenard l'arc n'a qu'un rouleau porté par des piliers à imposte. À Melay, l'arcade ouvrant sur l'abside est portée par des colonnes logées dans l'échancrure d'un pilier suivant une composition adoptée pour la première fois à Montceaux-l'Étoile (groupe 3).

Le **groupe 10** est celui qui rassemble le plus grand nombre d'églises. Nous le plaçons dans le même horizon chronologique que le groupe 9, car les points communs sont nombreux, bien qu'il soit possible de bien caractériser l'un et l'autre groupe. L'église de Varenne-l'Arconce, en particulier, présente de nombreuses affinités avec les éléments décoratifs du groupe 10, comme les oves, les perles, les billettes en damier et les pilastres cannelés.

Les éléments suivants caractérisent le groupe 10 :

- Le décor des chapiteaux appartient au groupe dit du porche de Charlieu.
- Concernant les plans :
 - Le groupe 10 contient les églises à transept réduit, sauf les 4 qui appartiennent au groupe 9 et Baugy du groupe 2 ou 3, et les plans des églises de Jonzy et Curbigny sont jumeaux.
 - Le groupe 10 contient les deux églises à nef unique et chevet développé, articulé et à *passages berrichons* (Dun et Saint-Bonnet-de-Cray), tandis qu'Aigueperse est dans le groupe 9.
 - Le groupe 10 contient les églises à nefs longues : Saint-Bonnet-de-Cray, Saint-Julien-de-Cray et Saint-Nicolas de Marcigny.
- Dans l'abside, la présence d'une moulure à la naissance du cul-de-four est presque systématique : Mussy, Avrilly, Trivy, Briant, Dun, Saint-Bonnet-de-Cray, Varenne-l'Arconce, Semur et Châteauneuf.
- Dans l'abside encore, l'arcature est portée par des pilastres : Semur, Châteauneuf, Dun, Curbigny, Mussy-sous-Dun et Saint-Bonnet-de-Cray.
- Les portails sont dotés de colonnes et de pilastres : Saint-Julien-de-Cray, Semur, Saint-Nicolas de Marcigny et Charlieu.
- Les piles composées sont flanquées de colonnes et de pilastres : Dun, Semur, Saint-Bonnet-de-Cray.
- Percement de grands oculi ou de roses : Semur, Châteauneuf, La Bénisson-Dieu, Charlieu, mais aussi Aigueperse du groupe 9.

- Le principe observé dans le groupe 9, la gravure d'une ligne autour des baies, est également adopté à Saint-Bonnet-de-Cray.
- Usage de baies clavées à colonnettes : Châteauneuf, La Bénisson-Dieu, Semur, mais ce type de baies existe déjà en façade de Charlieu et Anzy-le-Duc (groupe 3), et de Bois-Sainte-Marie (groupe 7).
- L'appui des baies à linteau échancré est un bloc spécialisé (une pierre de taille avec amorce des piédroits) : Saint-Bonnet-de-Cray, Jonzy, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Trivy.
- L'astragale est solidaire du fût : Trivy, Semur, Charlieu, mais aussi à Varenne-l'Arconce du groupe 9.
- Astragale non torique : Avrilly, Charlieu, Châteauneuf, Dun, Saint-Bonnet-de-Cray, Saint-Julien-de-Civry, Semur, Trivy, mais aussi des églises du groupe 9 comme Varenne-l'Arconce, et les chevets de Saint-Nicolas de Marcigny et de Saint-Julien-de-Cray.
- Tailloirs et impostes avec doucine : Saint-Julien-de-Civry, Charlieu, Avrilly, La Bénisson-Dieu, Jonzy, Ligny, Semur, Marcigny, Briant, Saint-Bonnet-de-Cray, Saint-Julien-de-Cray, Châteauneuf, Mussy-sous-Dun, mais aussi Varenne-l'Arconce et le chevet de Saint-Nicolas de Marcigny qui relèvent du groupe 9.
- Le socle des contreforts couronné par une moulure et non par un simple chanfrein : Briant, Châteauneuf, Jonzy, Saint-Bonnet-de-Cray, Semur, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf et Charlieu.
- Contreforts couronnés de chapiteaux : Semur et Châteauneuf.
- Présence d'un petit contrefort sous la baie axiale de l'abside à Jonzy et Briant, mais aussi à Ligny et Vareilles du groupe 9.
- Les baies des clochers dotées de voussures à plusieurs rouleaux : Saint-Bonnet-de-Cray, Châteauneuf, Saint-Julien-de-Cray et Semur.
- Coupole à tambour arcaturé, à Semur et à Châteauneuf, et même traitement de la coupole soulignée par une moulure à Jonzy, Curbigny, Dun et Saint-Bonnet-de-Cray.
- Utilisation de bases attiques, mais aussi à La Chapelle-sous-Dun dans le groupe 9. Présence de bases à griffes à Semur et Jonzy.
- Traitement particulier des chapiteaux d'angle à Châteauneuf et Saint-Bonnet-de-Cray, avec une feuille qui s'échappe du volume de la corbeille (fig. 159).

Fig. 159 : Chapiteaux d'angle

Châteauneuf.
Baie du revers de la façadeSaint-Bonnet-de-Cray.
Baie de l'absideSaint-Bonnet-de-Cray.
Baie de l'abside

Au sein du groupe 10, l'église d'Avrilly est un cas particulier car, si son décor sculpté la rattache sans doute possible au groupe, elle présente des archaïsmes comme les grandes dimensions de son transept réduit, les arcs en plein-cintre, les baies clavées de l'abside, l'absence de moulure sous la coupole, l'arcade à un seul rouleau ouvrant sur l'abside avec comme conséquence l'absence de supports à l'entrée de l'abside. Manifestement, le chevet d'Avrilly imite celui de Baugy, dont nous avons vu que la datation était délicate (groupe 2 ou 3 ou plus tard ?).

Un dernier critère de chronologie est l'épaisseur des murs, mais les différences d'un édifice à l'autre sont souvent ténues, et l'on se méfiera des surinterprétations. Toutefois, les nefs d'Anzy-le-Duc et Charlieu (groupe 2) ont les murs les plus épais (jusqu'à 1,50 m) ; vient ensuite la nef de Châteauneuf (groupe 4 ; jusqu'à 1,30 m), puis celles d'Iguerande et Saint-Germain-en-Brionnais (groupes 5 et 8 ; env. 1,10 - 1,20 m), puis celles de Varenne-l'Arconce, Bois-Sainte-Marie et La Bénisson-Dieu (groupes 7, 9 et 10 ; env. 1 m), et enfin, celle de Semur (groupe 10 ; env. 0,90 m). Donc, il y a une logique : les murs s'amincissent au fil du temps. Le même constat s'observe pour les parties orientales : les murs d'Anzy-le-Duc, Iguerande, et Saint-Laurent sont plus épais que ceux de Varenne-l'Arconce, Châteauneuf et Semur (env. 1,15 m pour les premiers, contre 1 m pour les seconds). Cela renforce l'hypothèse que les parties basses de la nef de Châteauneuf (groupe 4) sont antérieures au chevet (groupe 10), et que la nef d'Iguerande (groupe 8) est postérieure à son chevet (groupe 6).

Pour finir, les travées occidentales de la nef de Saint-Germain-en-Brionnais forment le **groupe 11**. Les critères permettant de les considérer comme tardives sont, comme dans le groupe 10, le grand oculus de façade et l'usage des bases attiques, mais surtout les chapiteaux gothiques et l'usage de l'arc formeret.

Est-il possible de faire correspondre à cette chronologie relative des éléments de chronologie absolue ? Les données sont peu nombreuses. Pour l'ensemble A, il faut reprendre le critère retenu par les historiens de l'art, à savoir l'intervention des sculpteurs des parties orientales de Cluny dans le groupe 3. Or, ces parties orientales devaient être achevées en 1115, puisque cette date est inscrite dans la chapelle haute du bras sud du transept. Donc l'ensemble A serait antérieur disons à 1120. La consécration de l'abbatiale de Charlieu en 1094 permettrait de situer l'ensemble A entre le dernier tiers du XI^e siècle et les deux premières décennies du XII^e, mais, d'une part, on ne sait pas précisément où en est le chantier au moment de la consécration et, d'autre part, le texte original étant perdu, le fait est simplement rapporté par un « mémoire manuscrit des Bénédictins contre le curé Dupont », que Jean-Baptiste Desevelinges consulta au milieu du XIX^e siècle, mais qui a disparu, lui aussi²⁴³¹. On a émis l'hypothèse de l'appartenance de la Trinité de Marcigny au groupe 1, or une première consécration intervient en 1055, suivie d'une autre en 1082²⁴³². Pour l'ensemble B, il n'existe aucun texte. Pour l'ensemble C, et plus précisément pour le groupe 9, nous savons que l'église d'Aigueperse est fondée entre 1098 et 1112 et que l'église Saint-Nicolas de Marcigny est postérieure à 1055. Les caractéristiques architecturales de cet ensemble ne permettent pas de supposer une datation antérieure au XII^e siècle. Enfin, pour le groupe 10, seule l'abbatiale de La Bénisson-Dieu fournit un élément de chronologie absolue : sa fondation en 1138.

La synthèse qui suit apportera de nouvelles pistes de datation en ouvrant au-delà du Brionnais et en faisant le lien entre l'architecture présentée dans la troisième partie et l'histoire politique et religieuse traitée dans les parties précédentes.

Cependant, s'en tenir à une chronologie relative n'est pas un constat d'échec. Au contraire, elle résulte d'une approche systémique qui évite l'écueil de l'analyse causale, à savoir les datations en cercle vicieux évoquée dans le chapitre X. Est-il vraiment raisonnable

²⁴³¹ DESEVELINGES 1856, p. 21.

²⁴³² *Marcigny* 3.

de songer à présenter l'enchaînement précis des chantiers de construction à 5 ans près ? La méthode retenue ici a préféré faire apparaître les mécanismes de la création. Nous avons acquis la conviction que la période qui a vu la construction des églises romanes du Brionnais fut relativement brève, environ un siècle. Associé à l'étendue relativement restreinte de notre espace, ce constat d'un temps lui aussi limité réduit considérablement la possibilité de déceler des évolutions techniques ou esthétiques majeures qui fourniraient des indices chronologiques suffisamment clairs. C'est pourquoi, il est apparu plus pertinent de réfléchir aux différentes techniques utilisées et aux divers partis architecturaux retenus comme à des réponses apportées par les bâtisseurs à des problèmes qui se sont posés à eux sensiblement au même moment. C'est la démarche que nous avons adoptée pour traiter, par exemple, de l'approvisionnement en matériaux : se poser la question de l'usage du grès dans la chronologie des églises romanes du Brionnais n'aurait pas grand sens ; en revanche, se demander pourquoi tel édifice adopte telle nature de pierre par rapport à son contexte géologique, à l'emplacement des carrières et au projet architectural aura permis de mettre en lumière une part de l'économie et du fonctionnement des chantiers de construction.

**Épilogue et conclusion – Comment et pourquoi
un paysage monumental original s’est-il créé en
Brionnais ?**

La troisième partie a mis en évidence les spécificités des églises romanes du Brionnais, et la conclusion a fait apparaître l'originalité de cette architecture par rapport à celles des territoires voisins. Partant de ce constat, Raymond Oursel et, plusieurs décennies après lui, Matthias Hamann ont conclu à une sorte d'autarcie du Brionnais : un langage architectural créé sur place et très peu réceptif aux apports extérieurs. Raymond Oursel qualifie même les artisans oeuvrant en Brionnais de « *vieux maîtres peu férus de nouveautés étrangères [...]. Mûris dans des pratiques déterminées, ils auront quelque répugnance à s'adapter immédiatement à des modes dont leur expérience les invitait à mesurer les écueils et les dangers* »²⁴³³. Ce qui est paradoxal chez cet auteur, c'est qu'il est à la fois le premier à prendre en compte la dimension géopolitique du Brionnais et à souligner qu'il s'agit d' « *une région frontière où, donc, des influences nombreuses devaient se combattre ou se juxtaposer* », mais, dans le même temps, il explique l'originalité de son architecture par un repli : sa spécificité ne vient pas du fait qu'elle s'est nourrie d'influences extérieures, mais au contraire du fait qu'elle a opéré une sélection très serrée, ne retenant finalement pour certaines églises que quelques apports clunisiens (l'arc brisé, l'arcature au revers de la façade, les piles flanquées de pilastres, la base attique, l'élévation tripartite du vaisseau central et le profil à bandeau et doucine pour les moulures), et rejetant tout le reste au profit d'un savoir-faire local ancestral. Cette idée d'une forte production autochtone se retrouve dans la thèse de Matthias Hamann, pour qui le Brionnais ne fut ouvert sur l'extérieur qu'aux débuts des chantiers d'Anzy-le-Duc et de Charlieu, et encore cette ouverture se serait faite avant tout dans le sens opposé, celui d'une diffusion (vers des chantiers du Nivernais ou de l'Autunois comme Commagny ou Issy-l'Évêque) plutôt que d'une réception puisque l'auteur ne parvient pas à identifier l'origine des sculpteurs qui œuvrèrent aux parties orientales d'Anzy, évoquant avec beaucoup de réserve une possible influence forézienne ou lyonnaise. Puis, à l'autre extrémité de la chronologie, les derniers chantiers romans du Brionnais se seraient ouverts à l'influence clunisienne (par ex. le porche de Charlieu et l'église de Semur), « *échappant ainsi aux modèles brionnais* ». Par conséquent, Matthias Hamann exclut ces sites de son analyse du moment qu'ils ne relèvent plus, selon lui, de l'art roman purement brionnais. Entre ces deux phases d'ouverture sur l'extérieur, toute la création brionnaise est fondée sur le modèle que représente la prieurale

²⁴³³ OURSEL R. 1956, p. 113.

d'Anzy-le-Duc et, comme y insiste Matthias Hamann, « *Toute l'architecture romane du Brionnais est subordonnée à un réseau formel micro-régional* »²⁴³⁴. La démonstration des deux auteurs, qui érigent Anzy-le-Duc en modèle, repose sur des arguments stylistiques pertinents et vérifiables, mais la théorie de la suprématie anzynoïse les conduit peut-être à refuser systématiquement toute influence extérieure et tout antécédent, pour ne pas créer en quelque sorte de concurrent à la prieurale et au modèle purement brionnais. Cette réserve n'enlève rien à l'apport des travaux de ces deux chercheurs chacun en leur temps, et il faut rappeler le contexte de leur recherche pour mieux comprendre leur volonté d'ériger l'église d'Anzy-le-Duc en modèle. Pour Matthias Hamann, la raison tient peut-être au fait qu'Anzy-le-Duc était le sujet de sa thèse : on pourrait avoir tendance à l'oublier car dans la seconde partie de son mémoire il a proposé un travail pionnier sur les autres églises du Brionnais, mais sa problématique de départ est bel et bien centrée sur la prieurale, et il s'attache justement à inscrire sa construction dans le contexte du Brionnais pour en montrer le rayonnement. Dans le cas de Raymond Oursel, il convient de rappeler qu'au moment où il soutient sa thèse, en 1948, son père, Charles, est un éminent spécialiste de l'art roman bourguignon et l'un des théoriciens de l'École de Bourgogne. Or, Raymond Oursel montre dans sa thèse que le couverture en voûtes d'arêtes du vaisseau central de la nef est né en Brionnais, et nommément à Anzy-le-Duc. Il rend ainsi caduque l'expression d'*églises martiniennes* créée par son père, lequel reconnaît en 1953, dans son *Art de Bourgogne*, qu'il convient de remplacer l'expression « églises martiniennes » par celle d'« églises brionnaises »²⁴³⁵. C'est, dans une certaine mesure, l'église d'Anzy-le-Duc qui permet aux travaux de Raymond Oursel d'obtenir la reconnaissance de ses pairs.

Au terme de l'analyse architecturale menée dans la troisième partie, il nous semble nécessaire de rouvrir le dossier des influences à nouveaux frais. Est-il possible d'expliquer la production architecturale en Brionnais par un refus des apports extérieurs ; quels furent alors les ressorts de la créativité ; faut-il distinguer comme le fait Raymond Oursel l'*art roman brionnais* et l'*art roman du Brionnais influencé par Cluny*, voire complètement exclure, comme le fait Matthias Hamann, les églises qui, à l'instar de celle de Semur, témoignent d'un réel lien avec la *Maior Ecclesia* ?

²⁴³⁴ Résumé de la publication de la thèse : www.uni-muenster.de.

²⁴³⁵ OURSEL C. 1953, p. 39.

I. L'architecture du Brionnais : une forme d'éclectisme

I.1. La priurale d'Anzy-le-Duc : une révision du modèle ?

Le chevet de la priurale faisant partie des plus anciennes constructions connues en Brionnais, il est difficile de déterminer quelle part de son architecture est empruntée à l'extérieur et quelle part existait déjà en Brionnais. Il faut composer avec cette part d'inconnu, qui reste irréductible.

Si l'étude de la sculpture de la priurale n'a permis de mettre en évidence que la seule influence des sculpteurs clunisiens dans la première travée de la nef, l'étude de l'architecture, elle, révèle d'autres apports. Dans les parties orientales, d'abord, au moins quatre éléments sont importés : la crypte surélevant le chœur, le chevet à chapelles échelonnées, les modillons à copeaux et le motif d'arcature et lésènes. La crypte surélevant le chœur et les modillons à copeaux pourraient s'inspirer de la cathédrale de Nevers, construite dans la première moitié du XI^e siècle et consacrée en 1058²⁴³⁶, ou de la collégiale Saint-Hilaire de Poitiers, édifiée au cours des trois premiers quarts du XI^e siècle²⁴³⁷. Plus généralement, les formes employées à Anzy sont à inscrire dans une géographie nivernaise ou poitevine, car la crypte surélevant le chœur se retrouve, par exemple, à Saint-Savin-sur-Gartempe (86), tandis que les modillons à copeaux sont présents dans l'église de Bougneau (17) ou à Saint-Étienne de Nevers, entre autres²⁴³⁸. Au sud-ouest de Nevers, l'église priurale de Saint-Désiré appartient déjà aux terres de l'Auvergne, plus précisément du Bourbonnais, et son chevet du dernier quart du XI^e siècle associe lui aussi la crypte surélevant le chœur et

²⁴³⁶ SAPIN 2006, p. 228-232 ; DUPONT 1976, p. 39-41.

²⁴³⁷ L'église est mise en chantier, au cours de la première moitié du XI^e siècle, par la reine Emma de Normandie, et une première dédicace intervient en 1049. La fin des travaux peut être fixée vers 1070-1080 (L'Inventaire du Patrimoine de la région Poitou-Charentes a conduit une étude très documentée sur l'édifice, et les résultats sont disponibles en ligne à l'adresse www.gertrude-diffusion.poitou-charentes.fr. En dernier lieu, voir CAMUS, FAVREAU 2006, p. 92-107). Cependant, pour Ch. Sapin, « le layage fin des parties non enduites [de la crypte] indique une reconstruction plutôt du XII^e siècle, sur une base non connue » (SAPIN 2014, p. 296).

²⁴³⁸ On préfère employer le terme de *géographie* plutôt que celui d'*influences* qui implique que les édifices cités en exemple sont antérieurs à la priurale d'Anzy. Or, les datations ne sont pas toujours assurées, comme le montre la note précédente sur Saint-Hilaire. Le chantier de l'église de Saint-Savin-sur-Gartempe serait à situer entre 1040 et 1090 suivant la Base Architecture et Patrimoine (réf. PA00105712) tandis que Marie-Thérèse Camus place le début de la construction du chœur vers 1030-1050 (FAVREAU 1999, p. 46). Quant à la priurale Saint-Étienne de Nevers, elle est consacrée en 1097 (SAPIN 2006, p. 233). Sur les cryptes, cf. *supra* chapitre XIV.2.4.3. et sur les modillons cf. *supra* chapitre XVI.6.

les modillons à copeaux²⁴³⁹. L'Auvergne, et en particulier les églises placées dans la dépendance de l'évêque de Clermont, feront un large usage de ce type de modillons au XII^e siècle, jusqu'à lui donner sa forme classique, mais le Nivernais et le Poitou demeurent précurseurs.

Le chevet à chapelles échelonnées, on l'a dit, renvoie à l'abbatiale Cluny II, mais la formule adoptée à Anzy-le-Duc appartient déjà à une deuxième génération, que représentent entre autres les églises clunisiennes de La Charité-sur-Loire et de Bourbon-Lancy. Toutefois, le plan d'Anzy se singularise, d'abord, par la présence d'une absidiole d'axe qui pourrait renvoyer aux dispositions de son abbaye-mère, Saint-Martin d'Autun, et ensuite, par le fait que l'abside est alignée sur les deux absidioles internes, ce qui demeurera une constante dans les plans brionnais. Enfin, le motif de l'arcature et lésènes, qui anime la paroi de l'abside, est répandu en Bourgogne du sud et particulièrement en Clunisois (par ex. Chapaize, Blanot).

Les différentes influences ainsi mises en évidence apparaissent *a priori* comme contradictoires. Le motif d'arcature et lésènes renvoie à une tradition constructive éprouvée et fondée sur l'emploi de maçonneries en petit appareil de moellons réguliers. Au contraire, le chevet à chapelles échelonnées correspond à la pleine maturité de l'art roman avec toutes les recherches sur l'articulation de l'architecture, l'harmonie des volumes, l'adéquation entre plan et nécessités liturgiques, et la monumentalisation de l'espace ecclésial. En définitive, le chevet d'Anzy-le-Duc réussit parfaitement la synthèse de ces apports variés.

Le chantier de la nef répond à une toute autre orientation : l'espace et les circulations sont appréhendés différemment, probablement en lien avec une évolution des pratiques liturgiques, et cela se concrétise par l'adoption d'une crypte totalement enterrée, dotée d'un seul accès au lieu de deux précédemment, et accessible aux pèlerins *via* la nef, et non plus depuis le transept. L'élévation à deux niveaux du vaisseau central de la nef avec éclairage direct mais sans moyens lourds de contrebutement tels que les tribunes, s'inscrit dans la tradition des églises de Bourgogne du sud, comme à Chapaize, mais elle se distingue par l'adoption précoce pour cette région d'une architecture pleinement articulée (piles composées, colonnes engagées, arcs doubleaux, arcs à double rouleaux) et d'un appareil

²⁴³⁹ La datation de l'église Saint-Désiré est proposée par Bruno Phalip, dans PHALIP 2014, p. 144-146.

réglé de pierres de taille. En outre, elle se démarque par l'usage de la voûte d'arêtes sur les trois vaisseaux, un choix pour lequel nous n'avons pas trouvé de précédent.

Au terme de cette nouvelle lecture du chantier d'Anzy, deux propositions avancées par Raymond Oursel et Matthias Hamann doivent être considérablement nuancées. D'abord, les constructeurs ont bel et bien puisé leur inspiration à différentes sources au-delà du Brionnais ; d'autre part, Anzy ne symbolise pas l'architecture romane du Brionnais du simple fait que les éléments forts de son architecture n'ont été repris dans aucune autre église du territoire (crypte, voûte d'arêtes dans le vaisseau central, chevet à chapelles échelonnées, absidiole d'axe), hormis à la priurale de Charlieu, sachant que les deux chantiers ont dû avancer de front. On se trompe de piste en cherchant des éléments inventés à Anzy-le-Duc sous prétexte qu'elle serait la plus ancienne église connue du Brionnais. Ici, la créativité consiste en l'association réussie d'éléments importés et issus de cultures diverses, des plus traditionnelles aux plus novatrices. La prouesse réside dans le choix judicieux des apports et dans leur recomposition en un plan pur (malgré deux états), cohérent et inédit. Si les églises du Brionnais sont héritières du chantier d'Anzy, c'est justement dans cette aptitude des bâtisseurs à sélectionner des éléments disparates et à les agencer dans une composition harmonieuse, répondant en même temps aux nécessités de la liturgie et de l'accueil des religieux ou des fidèles. Il est donc nécessaire de vérifier si ce syncrétisme s'observe également dans les autres églises.

I.2. Les sources d'inspiration des chantiers romans du Brionnais

I.2.1. Mâconnais et vallée de la Saône

Les bâtisseurs du Brionnais ont cherché l'inspiration auprès des églises de Bourgogne de Sud, et ils ont retenu pour les nefs à trois vaisseaux, le principe du vaisseau central à un seul niveau d'élévation, à savoir les grandes-arcades. Ainsi, à Iguerande, Varenne-l'Arconce et Saint-Germain-en-Brionnais, le vaisseau central est dépourvu d'éclairage direct. Ce parti-pris se rencontre en Tournugeois dès la première moitié du XI^e siècle, par exemple à Saint-Martin de Laives et à Saint-Julien de Sennecey, puis, à la fin du siècle, à Brancion et à Saint-Vincent-des-Prés, près de Cluny. Cependant, il ne faut pas négliger d'autres sources possibles

et le cas du chevet d'Anzy-le-Duc a montré des liens probables avec le Nivernais, où, justement, d'après Marcel Anfray, le principe des nefs obscures est utilisé pour la moitié des nefs à trois vaisseaux²⁴⁴⁰. Enfin, le Bourbonnais recourt également à ce type d'élévation, par exemple dans les prieurales de Buxières-les-Mines et Colombier ou pour l'église Sainte-Anne de Chappes²⁴⁴¹.

En fait, il est rarement possible d'attribuer à une pratique ou à un motif une source unique. Les savoir-faire voyagent et se répandent sans qu'il soit possible de décider à quel moment de leur parcours ils ont inspiré telle équipe de bâtisseurs œuvrant en Brionnais. Cela se vérifie très bien dans le cas des transepts réduits auxquels le chapitre XIII consacre un important développement : est-ce par l'intermédiaire de l'Auvergne que ce plan bien représenté en Charente arrive en Bourgogne ? Ou alors est-ce par la vallée de la Saône que ce parti utilisé en Dombes gagne le Mâconnais, le Clunisois puis le Brionnais²⁴⁴² ? La même question se pose pour le chevet à chapelles alignées, et s'il est tentant de placer les églises du Brionnais dans la continuité des églises du XI^e siècle de la vallée de la Saône entre Mâcon et Tournus (Lave, Sennecey, Le Villars, Saint-Clément de Mâcon), il ne faut pas ignorer son usage, dès le XI^e siècle aussi, plus au nord, comme à Saint-Mesmin et Saint-Apollinaire en Côte-d'Or.

Un dernier motif doit être signalé qui, à la différence des précédents, ne relève pas d'un parti architectural, mais plutôt d'un procédé décoratif : l'arcature et lesènes. Il orne, on l'a dit, la paroi interne de l'abside d'Anzy-le-Duc, mais aussi celle de Saint-Germain-en-Brionnais et de Bourg-le-Comte, la paroi externe de l'abside de Bois-Sainte-Marie et les clochers de Montceaux-l'Étoile, Semur-en-Brionnais et Anzy-le-Duc.

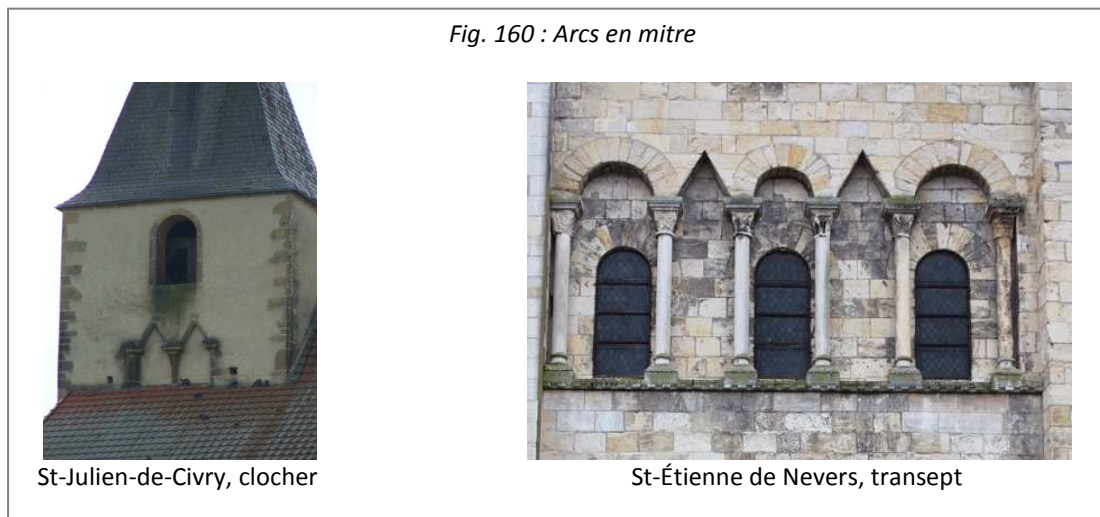
²⁴⁴⁰ Par exemple, les églises de Saint-Révérien, Champvoux et Mars-sur-Allier (ANFRAY 1951, p. 168).

²⁴⁴¹ Eugène Lefèvre-Pontalis a souligné dans un article consacré aux « nefs sans fenêtres », la concentration importante d'églises de ce type en Bourbonnais, et notamment au sein du diocèse de Bourges, entre Moulins, Montluçon et Cannat. Plus généralement, il observe que les nefs obscures sont utilisées dans toute la moitié sud de la France dès le XI^e siècle et, plus précisément en Bourgogne, en Roussillon, en Champagne, en Poitou et en Périgord (LEFEVRE-PONTALIS 1922).

²⁴⁴² Cette question des influences nécessiterait de comparer les chronologies établies pour chaque territoire mais dans le cas de la Dombes, par exemple, nous manquons d'études récentes et complètes à l'échelle de cette région, comme nous le faisons observer dans le chapitre consacré aux plans.

I.2.2. Nivernais, Auvergne et Ouest de la France

Fréquemment des motifs sont présents à la fois en Nivernais, en Auvergne et dans l'ouest de la France. On l'a vu pour les modillons à copeaux d'Anzy-le-Duc, lesquels sont employés aussi à Montceaux-l'Étoile, Baugy, Saint-Martin-la-Vallée, Saint-Martin-du-Lac et au chevet de Bois-Sainte-Marie, autrement dit dans des édifices sensiblement contemporains les uns des autres et relevant de la première phase de construction des églises romanes en Brionnais (les ensembles A et B mis en évidence dans la conclusion de la partie 3). Un autre motif importé est celui de l'arc à engrenures utilisé pour l'arc triomphal de Saint-Martin-la-Vallée, et dont il existe des exemples en Nivernais (par ex. à Saint-Étienne de Nevers), mais aussi en Auvergne, et plus précisément autour de Clermont-Ferrand, ou encore dans des territoires du centre-ouest de la France, en particulier le Poitou, l'Anjou et la Touraine. Ce type de montage contribue à la mise en valeur de l'arc triomphal, à l'instar du dispositif de l'arc triomphal étroit utilisé à Briennon et à Baudemont²⁴⁴³. Là encore, des points communs sont à établir avec la Haute-Auvergne (par ex. l'église de Jou-sous-Monjou) et l'Anjou (par ex. l'abbatiale de Fontevraud²⁴⁴⁴).



Le motif de l'arc en mitre est présent sur les faces nord et sud du clocher de Saint-Julien-de-Civry où il est fort probable que les éléments soient en remploi (fig. 160). Ce motif est évidemment importé. Il se rencontre au XI^e siècle dans quelques églises du Nivernais comme

²⁴⁴³ Plus précisément, à Briennon, c'est l'arcade séparant les deux travées du chœur qui est étroite, mais l'effet recherché et produit est le même.

²⁴⁴⁴ L'abbaye est fondée par Robert d'Arbrissel vers 1110 et Calixte II consacre les parties achevées en 1119 (TOMAN 1997, p. 156).

Saint-Étienne de Nevers ou Neuville-lès-Decize. Puis, à la fin du XI^e siècle, le triplet à mitre est utilisé en Auvergne (ex. Aurillac, Ébreuil), et il devient une caractéristique classique de l'art roman auvergnat du XII^e siècle (ex. clocher d'Autry-Issards, Mauriac et Chappes, arcature murale à Lascelle, Issoire et Saint-Nectaire)²⁴⁴⁵. Mais les origines du motif sont anciennes, puisqu'il est déjà utilisé sur les sarcophages paléochrétiens, tels que celui de Junius Bassus en 359²⁴⁴⁶, puis au baptistère mérovingien Saint-Jean de Poitiers, ou encore pour la porte carolingienne de Lorsch en Allemagne²⁴⁴⁷. C'est peut être influencées par l'Auvergne voisine que plusieurs églises du Forez adoptent l'arc en mitre et même le triplet, comme à Champdieu et Saint-Just-Saint-Rambert, mais ce motif se rencontre également en Lyonnais, comme au transept de l'abbatiale Saint-Martin de l'Île-Barbe datée de la fin du XI^e siècle²⁴⁴⁸.

Un dernier élément doit être observé : le portail à arcades aveugles (fig. 161-164). Il est utilisé à Saint-Nicolas de Marcigny et dans une certaine mesure à Bois-Sainte-Marie, bien qu'ici les arcades aveugles soient détachées du portail. Le procédé est très prisé dans l'ensemble du monde roman, mais ce sont les façades-écrans de l'ouest de la France (Poitou, Angoumois, Saintonge et Bordelais) qui l'ont unanimement retenu²⁴⁴⁹. Le système est plus rare en Auvergne, mais deux églises qui l'adoptent (Mauriac et Jaleyrac en Haute-Auvergne) offrent des points communs avec Saint-Nicolas de Marcigny, en commençant par un parti beaucoup plus austère que pour les portails de l'Ouest²⁴⁵⁰. Une moulure sépare la moitié inférieure de la façade, occupée par le portail, de la moitié supérieure qui est appareillée en pierres de taille et qui reste lisse. La voussure de l'arcade centrale est plus haute et plus profonde que celle des arcades latérales. Enfin, à Jaleyrac comme à Marcigny la tripartition de la façade ne reflète pas les dispositions intérieures puisque la nef n'a qu'un vaisseau.

²⁴⁴⁵ PHALIP 2002, p. 26 ; PHALIP 2003, p. 150-152 ; LAROUZIERE-MONTLOSIER 2003, p. 55.

²⁴⁴⁶ Rome, Musée du Vatican.

²⁴⁴⁷ PHALIP 2003, p. 52, 57 ; PHALIP *ET AL.* 2012, p. 62.

²⁴⁴⁸ REYNAUD 1995, p. 33-49.

²⁴⁴⁹ La bibliographie à ce sujet est riche, nous renverrons simplement aux travaux de Pierre Héliot (HELIOT 1958) et de Tomasz H. Orłowski, dans *FAÇADE ROMANE* 1991, p. 367-377.

²⁴⁵⁰ Les portails à arcades aveugles de Haute-Auvergne ont été précisément étudiés par Caroline Roux dans le cadre de sa thèse (ROUX 2004 b, p. 147-162).



Fig. 161 : Saint-Nicolas de Marcigny



Fig. 162 : Bois-Sainte-Marie



Fig. 163 : Saint-Martin de Jaleyrac



Fig. 164 : Notre-Dame-des-Miracles à Mauriac

I.2.3. Auvergne et terres d'Empire

L'église de Bois-Sainte-Marie associe différentes caractéristiques architecturales présentes à la fois en Auvergne et à l'est de la vallée du Rhône, donc sur des terres de l'Empire, comme le chevet à déambulatoire sans chapelles rayonnantes, le transept dont la coupole repose sur des arcs diaphragmes, et la bichromie des claveaux. Là aussi, il n'est pas possible de déterminer précisément quels édifices parmi ceux qui adoptent ces traits ont servi de modèles au chantier brionnais. En outre, concernant le transept, on peut également établir un lien avec l'église de Perrecy-les-Forges en Charolais²⁴⁵¹. Contrairement au déambulatoire et au transept, la question de la bichromie des claveaux n'a pas été traitée dans la troisième partie²⁴⁵². À Bois-Sainte-Marie, les claveaux du portail et de la baie haute de la façade, ainsi que les baies des bras du transept présentent une alternance de claveaux

²⁴⁵¹ Cf. *supra* Chapitre XIV.2.3. « Le transept ».

²⁴⁵² Pour le déambulatoire cf. *supra* Chapitre XIII.3.4. et pour le transept, cf. *supra* Chapitre XIV.2.3.

rouges et blancs²⁴⁵³ (fig. 165). Dans l'Empire, cette bichromie est déjà présente dans l'église carolingienne d'Aix-la-Chapelle, et plus tard à la cathédrale de Spire, par exemple, mais aussi en Isère à l'abbatiale de Saint-Chef, à Saint-André-le-Bas de Vienne, ou encore à la prieurale Sainte-Marie de Vizille²⁴⁵⁴. À la frontière entre le royaume de France et l'Empire, l'abbatiale Saint-Philibert de Tournus adopte elle aussi une alternance de claveaux rouges et blancs pour les arcs-diaphragmes de son vaisseau central. En Auvergne, les claveaux polychromes sont utilisés en Velay, par exemple à Notre-Dame du Puy, à Saint-Julien de Brioude, au Monastier-sur-Gazeille ou à Saint-Dier d'Auvergne²⁴⁵⁵. Dans l'église brionnaise de Curbigny, les arcades de la croisée du transept jouent également sur l'alternance de claveaux en grès sombres avec des claveaux en calcaire à entroques gris ou jaune pâle, mais suivant une disposition moins systématique qu'à Bois-Sainte-Marie, ce qui traduit peut-être une initiative spontanée des artisans, les deux matériaux entrant par ailleurs dans la composition du reste des élévations. Au contraire, à Bois-Sainte-Marie, les blocs rouges supposent un approvisionnement spécifique pour tailler les claveaux : ils proviennent de bancs de calcaires à entroques riches en fer, et loin de se rencontrer dans toutes les carrières en Brionnais, ces veines rouges n'ont été identifiées qu'à la carrière du Mont à Anzy-le-Duc.

La troisième partie a également souligné que le parti des coupoles portées par des tambours pouvait être parvenu en Brionnais (Semur, Châteauneuf, Baudemont), *via* l'Auvergne (Notre-Dame du Puy-en-Velay) ou les vallées du Rhône et de la Saône (église d'Ainay à Lyon et abbatiale Saint-Philibert de Tournus).

²⁴⁵³ Il faut rappeler que les baies hautes de l'église ont connu des restaurations au milieu du XIX^e siècle et que certains claveaux peuvent avoir été remontés ou changés.

²⁴⁵⁴ Ces trois églises appartiennent actuellement au département de l'Isère. À Saint-Chef, c'est l'arc de la baie placée au-dessus du portail qui est polychrome, parce qu'il est appareillé en pierres calcaires et de molasse disposées en alternance (FRANZE 2011, p. 59). À Saint-André-le-Bas, les claveaux polychromes sont présents sur les arcades murales de la nef et sur l'arc triomphal, tandis qu'à la prieurale de Vizille, il s'agit des claveaux du portail.

²⁴⁵⁵ Une étude récente des enduits et décors peints de la cathédrale du Puy a montré que certains claveaux polychromes (blancs, gris ou noirs) sont en fait peints, mais ces peintures sont postérieures à l'époque médiévale (M. Lazarescu, dans BARRAL I ALTET 2000, p. 298-303). Pour les trois autres églises, voir PHALIP 2013.

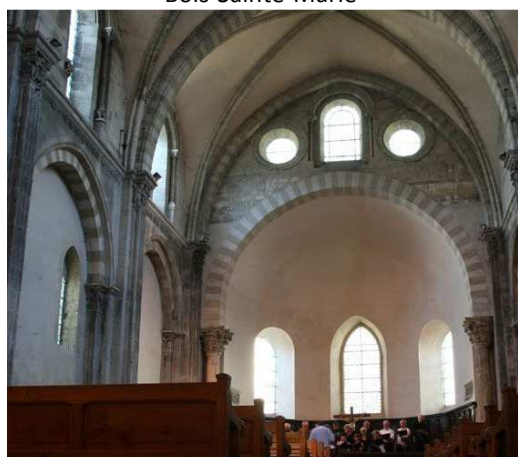
Fig. 165 : Les arcs à claveaux polychromes



Bois-Sainte-Marie



Curbigny



Vienne, St-André-le-Bas



Saint-Chef



Le Monastier-sur-Gazeille

Enfin, la quête des éléments importés fait apparaître cinq pôles principaux : la vallée de la Saône, le Nivernais *via* la vallée de la Loire, le centre-ouest, la frange occidentale de l'Empire *via* la vallée du Rhône, et l'Auvergne. Concernant ce dernier territoire, il faut distinguer, d'abord, ce qui relève du Bourbonnais et qui peut donc être teinté d'influences venues du Berry et du Nivernais, ensuite, ce qui provient du Puy-de-Dôme, où les évêques de Clermont ont élaboré un véritable programme architectural, et enfin, ce qui relève du Velay et qui illustre le rayonnement de l'architecture de l'Empire.

Les apports concernent à la fois des formes architecturales (crypte, transept réduit, plan des chevets), les décors (modillons à copeaux, arcature et lésènes, bichromie des claveaux) et des techniques (arc à engrenures, arc diaphragme, coupole sur tambour). Ainsi, l'originalité du Brionnais roman vient de la capacité des bâtisseurs à donner une cohérence à des

héritages multiples. Autrement dit, cette architecture se caractérise par l'assimilation d'influences extérieures diverses : leur recombinaison aboutit à une véritable création. La force du Brionnais fut de concevoir des formes nouvelles en opérant la synthèse de formes architecturales existantes, depuis les plus anciennes jusqu'aux plus innovantes. Le Brionnais illustre parfaitement le fait que se nourrir d'influences extérieures ne traduit pas un appauvrissement de la créativité, mais témoigne au contraire d'une grande vitalité.

Pour être complet, un dernier groupe d'édifices doit être considéré, le groupe 10 dit « du porche de Charlieu ». Si le tympan du portail nord de Charlieu est généralement considéré comme un chef-d'œuvre, le groupe pâtit d'une approche exclusive, qui s'est révélée finalement négative. D'abord, le portail de Charlieu a eu tendance à concentrer toutes les attentions, avec comme première conséquence l'oubli d'ensembles sculpturaux riches de sens, comme les chapiteaux des parties hautes de Semur-en-Brionnais ; d'autre part, à force de se focaliser sur le décor sculpté, on a pu négliger l'architecture ; pire, il est arrivé que le groupe de ces édifices a parfois été décrit comme un simple avatar provincial de la grande architecture de Cluny, si bien qu'il sert encore à illustrer la décadence de l'art roman – mais c'est peut-être Henri Focillon qui le fit dans les termes les moins péjoratifs :

« Le maître du tympan plus tardif [du portail nord de Charlieu] évoque à nos yeux cette dégénérescence si curieuse de l'art roman qui correspond pour cette période à ce que fut le style baroque pour l'art classique. Les formes sont grasses, mais parcourues de plis riches, profonds et divers, franchement sortis de la matière, sur laquelle ils font en quelque sorte courir l'agitation des ombres : ils tendent à se disperser dans l'espace sans être contenus par une stylistique. Cette richesse de remous, cette générosité des volumes, ce désordre qui va déborder le cadre iconographique et qui sent le virtuose, ce n'est pas la suprême définition d'un milieu, c'est peut-être le terme d'un développement nuancé d'expériences et de recherches »²⁴⁵⁶.

De manière systématique, ce groupe est considéré comme fermant une période, en marquant *le terme*, mais sans aucune ouverture vers de nouvelles formes architecturales ou expériences techniques. À la lumière du constat qui vient d'être fait pour les autres églises du Brionnais, nous proposons de reconsidérer la question.

²⁴⁵⁶ FOCILLON 1964, p. 241.

I.2.4. Le groupe dit du porche de Charlieu est-il une création autonome ?

La plupart des éléments caractéristiques du groupe du porche de Charlieu ont été mis en évidence dans le chapitre XVI consacré au décor. En effet, ce groupe introduit en Brionnais un nouveau vocabulaire ornemental directement issu de l'architecture antique et dont les motifs sont souvent utilisés à profusion : billettes, perles, rubans plissés, rang de palmettes ou de languettes, grecques, oves, besants, hélices, cannelures, croix potencée, pommes de pin, rosaces et rinceaux pour ne citer que les plus fréquents (fig. 166 et 167). Il inaugure également l'usage de la base attique, et des pilastres cannelés entrent dans la composition des portails, de l'arcature des absides et des piles composées. Concernant les formes architecturales, le groupe ne se caractérise pas par l'usage d'un type de plan particulier, mais il regroupe les deux églises dotées de « passages berrichons », à savoir Dun et Saint-Bonnet-de-Cray, et plusieurs églises à transept réduit. Par ailleurs, il comprend les trois églises à nef longue partiellement conservées en élévation, à savoir Saint-Bonnet-de-Cray, Saint-Julien-de-Cray et Saint-Nicolas de Marcigny²⁴⁵⁷. Concernant les élévations, le groupe compte également les églises de Semur et de la Bénisson-Dieu, qui possèdent les deux seuls vaisseaux pourvus de trois niveaux.

²⁴⁵⁷ Pour Saint-Julien-de-Cray et Marcigny, les nefs sont détruites tout ou partie, mais on peut présumer qu'elles étaient contemporaines des façades qui relèvent du groupe de l'avant-nef de Charlieu. Les deux autres églises à nef longue sont détruites ou trop partiellement conservées pour les rattacher à un groupe.



Fig. 166 : Semur-en-Brionnais. Le portail ouest est orné de motifs caractéristiques du groupe (oves, rubans tressés, cannelures, hélices).



Fig. 167 : Charlieu. La voussure du portail de l'avant-nef est elle aussi ornée de motifs caractéristiques : palmettes, rosaces, rinceaux, billettes en damier et perles.

Les liens avec la vallée du Rhône

Neil Stratford identifie dans la vallée du Rhône un courant stylistique identique à celui du groupe de Charlieu. Il ne conclut pas à l'intervention des mêmes sculpteurs, mais plutôt à des « *manifestations parallèles* » relevant d'un style commun²⁴⁵⁸. Les sites identifiés sont localisés en Lyonnais (abbayes de Savigny et d'Ainay), en Viennois (cathédrale Saint-Maurice et prieurale de Saint-André-le-Bas à Vienne) et dans la Drôme (abbaye Saint-Ruf à Valence).

Concernant l'abbaye détruite de Savigny, Neil Stratford souligne que seules certaines sculptures appartiennent au courant stylistique du Brionnais : en 1973, il identifie un chapiteau portant une Adoration des Mages et un autre orné d'une tête du roi Salomon, mais en 1998, il estime finalement que le second chapiteau appartient à un autre courant. En 1973, les travaux de Denise Cateland-Devos, dont Neil Stratford ne semble pas avoir connaissance lorsqu'en 1998 il complète son article de 1973, précisent que trois chapiteaux de Savigny sont influencés par l'atelier du porche de Charlieu et du tympan de Saint-Julien-de-Cray : l'Adoration des Mages, les Pèlerins d'Emmaüs, et le Christ avec les apôtres. Toutefois, elle souligne que ces chapiteaux portent aussi l'empreinte de l'art rhodanien qui tempère « *l'exubérance de Charlieu* » par un traitement « *plus réaliste et plus humain* »²⁴⁵⁹. Elle date les chapiteaux vers 1125, mais nous verrons qu'il convient probablement de les rajeunir. D'ailleurs, Victor Lassalle considère que cette phase au cours de laquelle l'art lyonnais « *entre dans la mouvance de l'art bourguignon* » s'explique par le contexte historique : les troubles créés par la longue querelle opposant l'archevêque de Lyon au comte de Forez auraient entraîné la fuite des ateliers lyonnais, si bien que quelques chantiers auraient dû faire appel à des sculpteurs bourguignons²⁴⁶⁰. Cette période commence au milieu du XII^e siècle et prend fin vers 1173, année qui marque le règlement du conflit entre l'archevêque et le comte. Nous croyons effectivement qu'il faut dater les

²⁴⁵⁸ Communication de Neil Stratford en 1973 (CHARLIEU 1973) rééditée et complétée en 1998 (STRATFORD 1998, p. 289). En 1965 déjà, Pierre Quarré avait observé un lien entre le traitement des plis sur le portail nord de Charlieu et les « procédés d'ateliers de sculpteurs rhodaniens » (QUARRE 1965, p. 39).

²⁴⁵⁹ CATELAND-DEVOS 1973, p. 166-171.

²⁴⁶⁰ LASSALLE 1958, p. 8-9. En 1997, Anouk Hoffet-Roquet, qui étudie la sculpture de Savigny dans le cadre de sa Maîtrise, date les chapiteaux de l'Adoration des mages et du Christ avec les apôtres de la deuxième moitié du XII^e siècle (HOFFET-ROQUET 1997, p. 100-103), en revanche le chapiteau des Pèlerins d'Emmaüs n'est pas répertorié, mais en 2006 Lorène Cellard le rattache aux deux premiers (CELLARD 2006, p. 74).

chapiteaux de Savigny entre 1150 et 1175, mais l'argument d'une fuite des sculpteurs lyonnais paraît douteux.

Concernant les liens avec Saint-Martin d'Ainay, Neil Stratford ne leur consacre qu'un *addendum* dans le texte de sa communication de 1973, car il a repéré au musée Gadagne cinq figures d'apôtres adossés à des pilastres cannelés qui proviennent de la chapelle Saint-Pierre de l'abbaye d'Ainay et qui « mériteraient une étude approfondie à cause de leur qualité et de leur style "Charlieu" »²⁴⁶¹. Trois ans plus tard, Victor Lassalle consacre un article à ces figures dans le *Bulletin des musées et monuments lyonnais*²⁴⁶². En 2005, la restauration des parements extérieurs offre la possibilité d'une vaste étude d'archéologie du bâti, apportant de nouvelles informations sur la chapelle Saint-Pierre dont seul le mur gouttereau sud est conservé²⁴⁶³. Les maçonneries et le montage des baies indiquent que les structures conservées correspondent à un texte de consécration rédigé en 1146. Cela signifie que les statues pourraient dater du milieu du XII^e siècle.

À propos de Vienne, Neil Stratford considère que le lien le plus « direct » avec le Brionnais réside dans le traitement de l'Agneau sur un chapiteau de la cathédrale Saint-Maurice et sur la voussure du portail nord de Charlieu (fig. 168 et 169). Mais d'autres comparaisons peuvent être établies concernant le traitement des végétaux (fig. 170 et 171) et des motifs décoratifs (fig. 172 et 173), et les points communs s'expliquent sans doute par le fait que les artistes puisent leur inspiration au modèle antique.

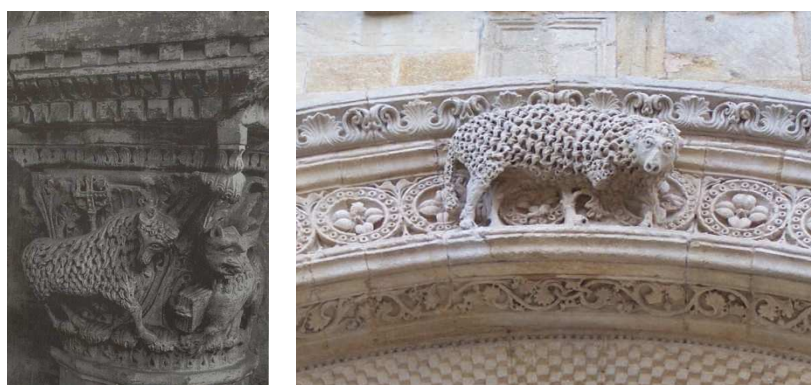


Fig. 168 et 169 : Agneau traité de manière très proche à Saint-Maurice de Vienne (à gauche) et à Charlieu.

²⁴⁶¹ Communication de 1973 (CHARLIEU 1973) rééditée dans STRATFORD 1998, p. 293, note 16.

²⁴⁶² V. Lassalle, « Cinq figures romanes provenant de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul d'Ainay », *Bulletin des musées et monuments lyonnais*, 1976, n° 1.

²⁴⁶³ I. Parron et C. Becker, « L'abbaye d'Ainay à Lyon : résultats de l'étude archéologique du bâti », dans REYNAUD, RICHARD 2008, p. 141-142.



Fig. 170 et 171 : Deux chapiteaux presque identiques à Châteauneuf (à gauche) et Saint-André-le-Bas.



Fig. 172 et 173 : Pilastres ornés de rubans de losanges à Semur-en-Brionnais (à gauche) et Saint-André-le-Bas.

Les liens avec la vallée de la Saône

Neil Stratford place deux ensembles de chapiteaux dans le même courant stylistique que le groupe du porche de Charlieu : ceux du cloître de Tournus et ceux du porche de la cathédrale Saint-Vincent de Mâcon.

À propos de Tournus, l'intuition de Neil Stratford se fonde, en 1973, sur l'observation d'un seul chapiteau, mais Jacques Thirion en a depuis publié six autres qui confirment les parentés avec le Brionnais, mais aussi avec la vallée du Rhône, à l'instar des chapiteaux de Savigny qui mêlent les deux influences²⁴⁶⁴ (fig. 174).

²⁴⁶⁴ Les sept chapiteaux du cloître de Tournus sont actuellement exposés et ils ont été publiés par J. Thirion en 1995 (THIRION 1995, p. 613-643).

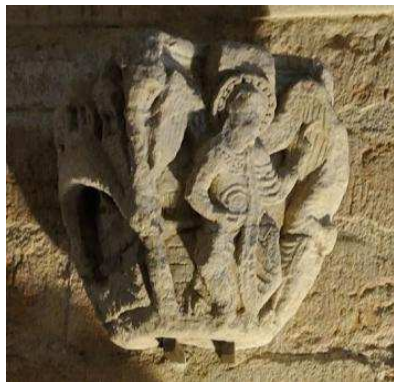


Fig. 174 : Tournus. Chapiteau du cloître. La Résurrection du Christ. Détail : L'Ange de sépulcres.

« Les gros bourrelets concentriques des draperies de l'Ange, l'ornementation de grosses perles des encolures et des nimbes relèvent des pratiques habituelles dans les ateliers [...] du Brionnais. De même, l'importance du travail au trépan [...] » (THIRION 1995, p. 621).

Concernant le porche de Saint-Vincent de Mâcon, les chapiteaux comparables à ceux du groupe de Charlieu sont contemporains de la création d'une voûte d'ogives sur la travée centrale, laquelle est intervenue dans une seconde campagne de travaux (fig. ci-dessous). Il s'agit donc des quatre chapiteaux portant les arcades qui encadrent la travée centrale au nord et au sud, et des quatre chapiteaux qui reçoivent la retombée des ogives.



Diverses hypothèses ont été émises concernant la datation du porche. En 1935, Jean Virey supposait que le porche pouvait dater du milieu du XII^e siècle, car dans *l'Histoire des évêques de Mâcon* publiée par le comte de La Rochette en 1867, il est fait mention de travaux menés par l'évêque Ponce I^{er} de La Rochebaron en 1147²⁴⁶⁵. En revanche, Jean Virey date la voûte d'ogives du premier quart du XIII^e siècle. La datation du porche a depuis été vieillie par les historiens de l'art grâce à l'étude minutieuse du style et de l'iconographie du portail contemporain du porche et ouvrant sur la nef. En 1997, dans sa thèse consacrée à l'iconographie du tympan, Leslie Joan Cavell situe la réalisation du porche dans la première décennie du XII^e siècle, mais, depuis le début des années 2000, les travaux d'Alain Guerreau, Matthias Hamann et Marcello Angeben en ont fixé la datation vers 1120²⁴⁶⁶. Néanmoins, la date de 1147 reparaît dans l'historiographie avec l'étude que Jochen Zink consacre au porche de Charlieu. Il a repéré que certains chapiteaux de Mâcon sont apparentés à ceux de Charlieu, et il date la voûte d'ogives de 1147. Pourtant, comme le souligne Maria-Gratia Schumacher, cette date ne repose sur aucune source connue, et il est

²⁴⁶⁵ VIREY 1982, p. 320-321, 327-330 ; J. Virey, dans *CONGRES ARCHEOLOGIQUE* 1936, p. 469.

²⁴⁶⁶ CAVELL 1997, vol. I, p. 50-76 ; A. Guerreau, dans *GOUJON* 2000, p. 64-68 ; HAMANN 2000 a ; ANGHEBEN 2001, p. 73-74.

bien plus prudent de rajeunir l'emploi de l'ogive dans le sud de la Bourgogne²⁴⁶⁷. Jean Virey suggérait le début du XIII^e siècle, et Neil Stratford propose le dernier quart du XII^e siècle au plus tôt. La date de 1147 a une importance majeure dans le raisonnement de Jochen Zink puisqu'elle lui permet d'affirmer que le porche de Charlieu est antérieur à cette date. De tous les liens présentés, celui qui unit le porche de Mâcon au groupe de Charlieu est véritablement le plus évident, et nous croyons qu'un même atelier a pu intervenir sur le chantier mâconnais et sur certains chantiers brionnais (fig. 175). Or, un indice de datation nous paraît devoir être relevé : les colonnettes en délit, qui reçoivent la retombée des ogives au porche de Mâcon, possèdent un chapiteau biais. Le vocabulaire gothique est donc totalement assimilé, puisque c'est l'ogive et non le mur qui dicte la position du chapiteau, ce qui, pour la région, invalide la date beaucoup trop précoce de 1147. Dans l'ancien territoire bourguignon, les premiers témoignages de chapiteaux biais sont à chercher au chevet de la cathédrale de Lausanne dans les années 1170 seulement²⁴⁶⁸. D'ailleurs, c'est la date que Robert Branner attribue aux ogives du porche de Mâcon²⁴⁶⁹.

Immédiatement au sud de Tournus, nous voudrions ajouter aux édifices repérés par Neil Stratford l'église du Villars et en particulier le portail de la nef nord, que l'étude du bâti menée par Christian Sapin permet de dater dans le second quart ou au milieu du XII^e siècle²⁴⁷⁰. La composition du portail est semblable à celle du portail de Saint-Julien-de-Cray et des baies du clocher et de la façade de Châteauneuf : l'ouverture en plein-cintre est encadrée de colonnes et de pilastres cannelés, et le cintre est inscrit dans un fronton triangulaire dont l'extrémité des rampants se redresse (fig. 176-178). Ce principe des rampants retroussés à l'horizontale n'est pas fréquent ; il se rencontre aux portails des croisillons de l'église de Murbach (Alsace) dans le deuxième quart du XII^e siècle, et au cours de la première moitié du XIII^e siècle, dans des édifices commandités par l'empereur Frédéric II, en Italie, comme le portail principal des châteaux de Castel del Monte et de Prato ou le

²⁴⁶⁷ SCHUMACHER 1985, p. 171-172.





²⁴⁶⁸ Sur la datation du chevet de la cathédrale, voir J. Henriet, « La cathédrale de Lausanne : la première campagne de travaux et ses sources », dans HENRIET 2005, p. 337-349, et ERLANDE-BRANDENBOURG, LOURS 2011, p. 485.

²⁴⁶⁹ BRANNER 1985, p. 149. La construction de la cathédrale gothique de Mâcon, sur laquelle ouvrait le porche, n'est d'aucun secours pour dater la voûte d'ogives qui nous intéresse, puisque le chantier ne commence qu'à la fin des années 1230 (BRANNER 1985, p. 90-92, 149).

²⁴⁷⁰ SAPIN 2006, p. 48-49 ; C. Sapin, « Le Villars, église de La Madeleine », dans CONGRES ARCHEOLOGIQUE 2010, p. 225-236.

portail de la cathédrale de Lanciano (fig. 179-180). Si l'association d'une arcade en plein-cintre et d'un fronton renvoie à des formes antiques, tel l'arc d'Auguste à Rimini, la référence n'est pas évidente dans nos exemples du sud bouguignon car l'arc n'est pas sous le fronton, comme dans l'architecture romaine ou dans les châteaux de Frédéric II, mais il est inscrit dans sa surface. Dès lors, l'effet produit est très différent du dessin antique classique²⁴⁷¹.

Revenons au portail de l'église du Villars, si la facture des chapiteaux n'est pas exactement celle employée en Brionnais, il existe cependant des points communs, tels le parti de recouvrir d'ornements le fût des colonnes, la présence de rangées de perles soulignant le tympan et les abaqes, les corbeilles dotées de feuilles tombant des dés d'angle, ou encore l'usage de l'arc polylobé au tympan. En outre, un chapiteau du cloître, contemporain du portail, s'apparente aussi à des chapiteaux de Semur, Mussy-sous-Dun ou Avrilly entre autres (fig. 181-183).

<i>Fig. 175 : Comparaisons entre les chapiteaux de Mâcon et du Brionnais</i>			
			<p>Chapiteaux à feuilles dentelées tombant des dés d'angle de l'abaque. Sous l'astragale, collerette de petites feuilles lisses et pointues.</p> <p>Près du chapiteau de Mâcon, le rouleau de l'arc est orné d'oves dans coquilles, un motif présent à l'identique à Semur sur l'archivolte et les piédroits du portail nord.</p>
Mâcon, Saint-Vincent		Semur-en-Brionnais	
			<p>Chapiteaux à feuilles dentelées tombant des dés d'angle de l'abaque. Les lobes finement ciselés s'enroulent de la même manière à Mâcon et Charlieu. Les moulures de l'astragale sont identiques. L'abaque de Mâcon est orné de perles comme sur certains chapiteaux de Charlieu.</p>
Mâcon, Saint-Vincent		Charlieu, avant-nef	

²⁴⁷¹ Nicolas Reveyron qualifie de « compositions conjonctives » les cas où l'arc est inscrit dans le fronton, par opposition aux « compositions disjonctives » (REVEYRON 1997, p. 115-129).





		<p>Au bas de la corbeille, sur les angles du chapiteau, les feuilles se terminent en tiges qui s'enroulent tels des lacets.</p>
Mâcon, Saint-Vincent	Semur-en-Brionnais	
		<p>Ces corbeilles inspirées du corinthien sont identiques tant dans le traitement des feuilles que dans la présence de gros fruits ronds.</p>
Mâcon, Saint-Vincent	Semur-en-Brionnais	



Fig. 176 : Église de Châteauneuf.
Baie de la façade ouest



Fig. 177 : Église du Villars. Portail ouest de la nef nord.



Fig. 178 : Église de Saint-Julien-de-Cray. Portail



Fig. 179 : Église de Murbach.
Portail du croisillon sud



Fig. 180 : Castel del Monte.
Portail principal



Fig. 181 : Semur-en-B.
Triforium.



Fig. 182 : Mussy-sous-Dun.
Abside



Fig. 183 : Le Villars.
Cloître.

À l'instar de l'église du Villars, l'église de La Madeleine à Tournus n'est manifestement pas une réalisation des ateliers qui œuvrèrent aux édifices du groupe de Charlieu, mais un décor à profusion couvre son portail avec des motifs bien connus en Brionnais : perles, rinceaux, languettes, etc. (fig. 184). De même, le portail de l'église Saint-Valérien de Tournus adopte la composition à arcade et fronton, les pilastres cannelés et des chapiteaux ornés de tiges rebondissant sur l'astragale, autant de caractéristiques qui se retrouvent dans le groupe de Charlieu (fig. 185). Ces édifices aident à cerner le contexte dans lequel ces pratiques se manifestèrent. En effet, l'église de La Madeleine a bénéficié à la fois d'une étude du bâti par Sylvie Balcon-Berry et de la lecture de son environnement immédiat, à savoir le *castrum* de Tournus, par Benjamin Saint-Jean-Vitus, et il apparaît que le chevet doit dater du milieu du XII^e siècle, et la nef du 3^e quart du XII^e²⁴⁷². Quant à Saint-Valérien, Benjamin-Saint-Jean-Vitus situe sa construction dans le second quart ou le milieu du XII^e siècle²⁴⁷³.

²⁴⁷² S. Balcon-Berry, « Tournus, église de La Madeleine », dans *CONGRES ARCHEOLOGIQUE 2010*, p. 319-324 ; SAINT-JEAN-VITUS 2006 a, vol. 3, p. 595.

²⁴⁷³ B. Saint-Jean-Vitus, « Tournus. La ville au Moyen Âge et les vestiges de ses maisons », dans *CONGRES ARCHEOLOGIQUE 2010*, p. 340.



Fig. 184 : Tournus, église de La Madeleine.
Portail ouest



Fig. 185 : Tournus, église Saint-Valérien.
Portail ouest

Enfin, pour clore cette section consacrée à la vallée de la Saône, il faut compléter l'inventaire de Neil Stratford en évoquant les églises de la Dombes ; un territoire dont les édifices romans mériteraient une nouvelle étude et une publication. Malgré cette lacune, il faut noter que certains sites présentent des points communs avec le vocabulaire ornemental du groupe de Charlieu (fig. 186). Ainsi, dans l'abside de Polliat, l'arcature est portée par des pilastres dont les fûts sont cannelés ou ornés de rosaces et de rinceaux. Les chapiteaux de l'abside du Plantay peuvent être rapprochés de ceux de Châteauneuf, de Mussy-sous-Dun ou de Saint-Bonnet-de-Cray, et l'arcature de l'abside de Saint-Julien-sur-Veyle est encadrée par deux paires de supports formées d'un pilastre cannelé et d'une colonnette comme dans l'abside de Semur-en-Brionnais²⁴⁷⁴.

²⁴⁷⁴ Dans un article de 1936, Jean Valléry-Radot observe l'influence de « l'école romane de Bourgogne » sur le nord de la Dombes, mais sans identifier spécifiquement les églises du groupe de Charlieu (Valléry-Radot 1936, p. 290-295).

<i>Fig. 186 : Chapiteaux de la Dombes et du Brionnais</i>	
<i>Dombes</i>	<i>Brionnais</i>
	
Le Plantay, abside	Châteauneuf, abside
	
Le Plantay, abside	Mussy-sous-Dun, abside
	
Saint-Julien-sur-Veyle, abside	Semur-en-Brionnais, abside
	
Saint-Julien-sur-Veyle, portail	La Bénisson-Dieu, portail

Des liens au nord du Brionnais

Dans les premières sections de cette synthèse, des liens ont été mis en évidence avec des territoires au nord du Brionnais, comme le Nivernais ou le Bourbonnais. Neil Stratford, dans sa quête des origines, ou tout du moins des influences possibles pour le groupe de Charlieu, n'explore pas ces secteurs, mais il concentre son attention sur le sud. Pourtant, au sein d'une zone délimitée par Nevers, Bourges et Donzy-le-Pré, quelques édifices présentent des traits qui, sans être nécessairement l'œuvre des artisans du Brionnais, relèvent du même courant stylistique. À La Charité-sur-Loire, la tour nord de la façade, qui date du XII^e siècle, voit ses lignes se dématérialiser sous l'abondance du décor : les perles soulignent les archivoltes, cannelures et besants ornent le fût des pilastres, tandis que les billettes en damier habillent les tailloirs (fig. 187). La même surcharge décorative caractérise le parement extérieur de l'abside des Aix-d'Angillon, dont la corniche porte le motif du ruban plissé tel qu'il existe à Semur-en-Brionnais ou Charlieu (fig. 188).



*Fig. 187 : Prieurale de La Charité-sur-Loire.
Tour Sainte-Croix*



*Fig. 188 : Église des Aix-d'Angillon.
Abside*

L'abside de Plaimpied-Givaudins présente le même type d'arcature qu'aux Aix-d'Angillon et un chapiteau porte un motif végétal présent dans plusieurs églises du groupe de Charlieu, comme l'illustrent les figures 189 à 191.



Fig. 189 : Plaimpied-Givaudins



Fig. 190 : Dun

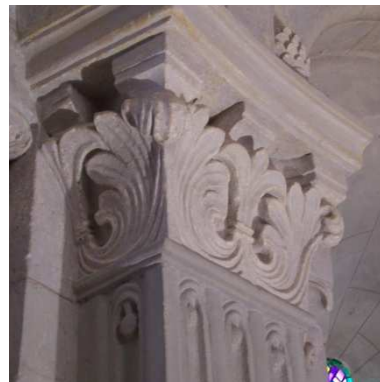


Fig. 191 : Saint-Bonnet-de-Cray



Fig. 192 : Prieurale
de Donzy-le-Pré.
Portail ouest.

Le traitement de la voussure du portail de la prieurale de Donzy-le-Pré fait également écho aux portails de Semur et de Charlieu par ses rouleaux couverts de perles et d'hélices (fig. 192), sans parler des frises de rosaces qui ornent la façade²⁴⁷⁵. Concernant les figures du tympan, et notamment la Vierge à l'Enfant, les historiens de l'art les mettent en relation à la fois avec le portail royal de Chartres et avec les tympanes de Saint-Julien-de-Cray et du portail nord de Charlieu²⁴⁷⁶. Arthur Kingsley Porter pense même que le portail de Donzy et ceux du Brionnais pourraient être l'œuvre du même sculpteur. Ce qui nous intéresse davantage dans cette double comparaison avec Chartres et avec le Brionnais, c'est la mise en évidence

²⁴⁷⁵ C. Sapin date le portail de l'église Notre-Dame-du-Pré du 2^e quart du XII^e s. (SAPIN 2006, p. 244-245). Voir aussi la description du portail proposée dans la collection Zodiaque, DUPONT 1976, p. 132-133.

²⁴⁷⁶ Par exemple, ANFRAY 1951, p. 281 et PORTER 1923, p. 124.

possible d'une circulation des courants artistiques depuis le Nord jusqu'en Bourgogne du Sud, *via* les vallées de la Loire et de l'Allier.



Le motif des hélices, par exemple, si présent au portail ouest de Semur (ci-contre), figure également au portail nord de l'abbatiale de Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier), au portail sud de la cathédrale de Bourges (Cher) et au portail royal de Chartres (Eure-et-Loir)²⁴⁷⁷.

Un autre motif fait le lien entre le premier art gothique du nord de la France et le Brionnais, *via* le Bourbonnais, il s'agit des chapiteaux à rinceaux, et particulièrement ceux dont les rinceaux sont crachés par des masques²⁴⁷⁸. Le goût des rinceaux touche la plupart des grands chantiers d'Ile-de-France et de Champagne entre 1135 et 1180 (Saint-Martin-des-Champs à Paris, Noyon, Beauvais, Soissons, Laon, Langres, Sens par ex.) et, comme ce premier art gothique rayonne, le motif est repris entre autres en Anjou (Cunaud), en Orléanais (Saint-Aignan-du-Cher), en Berry (Gargilles) et en Bourbonnais (Saint-Hilaire-la-Croix, Fleuriel, fig. 193). Au sein de ce dernier territoire, si l'influence de l'Ile-de-France est patente dans le traitement des feuillages et des masques, elle ne l'est pas dans la position des chapiteaux. En effet, en Bourbonnais, les chapiteaux à rinceaux couronnent fréquemment des pilastres cannelés placés dans l'embrasure du portail de façade, tandis qu'en Ile-de-France, les chapiteaux à rinceaux appartiennent plutôt aux parties orientales et ne sont jamais associés à des pilastres cannelés. C'est que le Bourbonnais reçoit aussi l'influence de l'art bourguignon où les rinceaux sont également utilisés, par exemple en Côte-d'Or à Saint-Bénigne de Dijon et Til-Châtel, dans l'Yonne, à l'avant-nef de Vézelay, et en Saône-et-Loire, à Cluny (*Porta Germanorum* du bas-côté nord de l'abbatiale ; maisons du bourg) et en Brionnais (fig. 194-195). Roland Patin conclut que « *le Bourbonnais (voire l'Auvergne entière) fut touché, au milieu du XII^e siècle, par cet ample courant qui vit fusionner précocement influences d'Ile-de-France et art bourguignon* », avec comme relais Vézelay et le réseau des prieurés clunisiens (Souvigny, La Charité-sur-Loire et Saint-Martin-des-Champs à Paris)²⁴⁷⁹.

²⁴⁷⁷ Il faut cependant rappeler que ce motif n'est pas propre à la moitié nord de la France, ni même à la sculpture ; il est présent, par exemple, sur une peinture murale du milieu du XII^e s. de l'église Saint-Pierre de Sorpe en Catalogne (Annonciation, Musée d'art de Catalogne). Concernant l'église de Saint-Pourçain-sur-Sioule, A. Courtillé situe le début du chantier dans les années 1170 (COURTILLÉ 1991, p. 69).

²⁴⁷⁸ Pour les chapiteaux à rinceaux, nous renvoyons aux travaux de Roland Patin (PATIN 2002).

²⁴⁷⁹ PATIN 2002, p. 91-92.

En définitive, toutes les comparaisons qu'il est possible d'établir, au nord comme au sud, se situent chronologiquement au milieu du XII^e siècle, et fréquemment dans la deuxième moitié. Ce constat conforte l'hypothèse de Neil Stratford et, de fait, nuance celle de Jochen Zinck, dont le raisonnement présente peut-être le tort de s'être trop concentré sur la sculpture figurée au détriment des motifs ornementaux. Mais il reste encore des comparaisons importantes à faire, en commençant par les églises du Beaujolais.



Fig. 193 : Église de Fleuriel



Fig. 194 : Avant-nef de Charlieu



Fig. 195 : Église de Semur

Les liens avec le Beaujolais

En 1973, Neil Stratford place les églises de Belleville-sur-Saône et de Salles-Arbuissonnas au sein du groupe de Charlieu. Les liens sont en effet évidents. Ils se manifestent à Belleville par les motifs décoratifs qui couvrent le portail ouest, les deux portes sud, et la rose de la façade, mais aussi les nombreux chapiteaux dans l'église, et l'ornementation des pilastres formant l'arcature de l'abside. Encore une fois, il ne s'agit pas d'affirmer que les mêmes sculpteurs sont intervenus en Brionnais et en Beaujolais – le traitement des feuillages sur les chapiteaux suffit à infirmer l'hypothèse. En revanche, les parentés sont telles que l'appartenance à un courant artistique commun est certain : le répertoire des motifs est identique (billettes en damier, rosaces, oves, perles, pommes de pins, lunule à la jonction des feuilles, feuilles tombant des dés de l'abaque, têtes crachant des rinceaux, cannelures, ruban plissé, trous au trépan, etc.), ainsi que les emplacements retenus pour le décor et son abondance. En particulier, la ressemblance entre les portes sud de Belleville, la porte nord de Semur et le portail ouest de La Bénisson-Dieu a été plusieurs

fois soulignée (fig. 196 à 198)²⁴⁸⁰. Outre le recours aux oves, aux billettes en damier et aux cannelures pour les voussures, le point commun réside dans l'arc polylobé qui orne le tympan et donne naissance à de gros fleurons. Ce type d'arc oblige à regarder au-delà du Beaujolais, vu sa fréquence au XII^e siècle en Auvergne, en particulier en Bourbonnais et en Velay (ex. église Saint-Michel d'Aiguilhe), mais aussi dans la vallée du Rhône (ex. églises de Cruas et cathédrale de Valence). L'arc polylobé est directement issu de l'Antiquité, et il a pour origine les tables funéraires. À l'époque paléochrétienne, il orne fréquemment les tables d'autels (ex. table d'autel de l'église Saint-Pierre de Vienne, conservée à Saint-André-le-Bas ; table d'autel conservée dans le Farinier de Cluny), dès lors le motif prend une valeur hautement signifiante, ce qui peut expliquer son maintien dans l'art chrétien pour décorer les tympans et les voussures, mais aussi les *oculi* (fig. 200)²⁴⁸¹. Concernant les fleurons qui naissent de la pointe des lobes sur les portails brionnais et beaujolais, nous avons repéré le même motif sur une porte du transept de l'abbatiale cistercienne d'Orval, sachant que les relations unissant le groupe de Charlieu à l'architecture cistercienne seront discutées plus loin (fig. 199)²⁴⁸².

²⁴⁸⁰ L'église de Belleville a fait l'objet de descriptions minutieuses par Jean Valléry-Radot (dans *CONGRES ARCHEOLOGIQUE* 1936, p. 334-356), puis Raymond Oursel pour les éditions Zodiaque (OURSSEL R. 1990, p. 363, 381-388).

²⁴⁸¹ L'hypothèse formulée par Émile Mâle suivant laquelle l'arc polylobé trouvait son origine dans l'art islamique a été fortement nuancée par Éliane Vergnolle dans sa thèse en 1968, au profit d'une origine antique et paléochrétienne. Par ailleurs, il faut faire la distinction entre les arcs polylobés décoratifs, souvent appliqués contre une surface murale, et ceux ayant un rôle dans l'architectonique, comme les arcs trilobés des tribunes de Notre-Dame-du-Port à Clermont-Ferrand, d'Issoire ou de Saint-Pierre de Champagne, par exemple. Sur ces questions, voir les travaux de Caroline Roux (ROUX 2004 a). Concernant l'usage de l'arc polylobé dans les églises romanes en Rhône-Alpes et Auvergne, voir B. Phalip, « Le décor, reflet de la liturgie », dans BAUD 2014, p. 141. En Bourgogne du sud, le tympan du portail nord de l'église romane de Chissey-lès-Mâcon est orné d'un arc polylobé.

²⁴⁸² Abbaye à Villers devant Orval, en Belgique. Elle fut fondée en 1132 et sa construction est à situer entre 1190 et 1210 (LEROUX-DHUYS 1998, p. 278).



Fig. 196 : Belleville-sur-Saône. Porte sud



Fig. 197 : La Bénisson-Dieu. Portail ouest



Fig. 198 : Semur-en-Brionnais. Porte nord

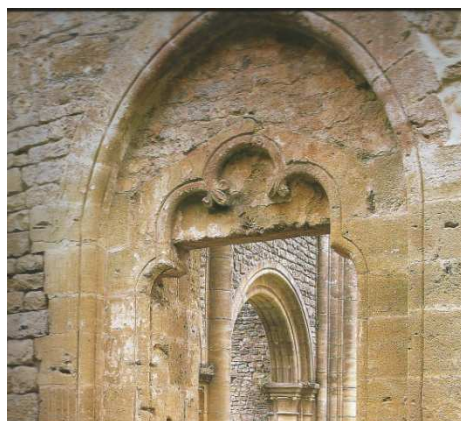


Fig. 199 : Abbaye d'Orval.
Porte du bras nord du transept



Fig. 200 : Oculus polylobé du transept de Châteauneuf. En Brionnais, l'église d'Aigueperse possède elle-aussi un oculus de ce type, dont l'usage est également fréquent dans les abbayes cisterciennes.

Nous voudrions mettre en évidence deux autres points. D'abord, le traitement de la figure humaine est aussi sommaire à Belleville qu'à Semur (fig. 201-202). Cela illustre la difficulté à cerner l'organisation du travail des sculpteurs et le fonctionnement des ateliers. En effet, si la sculpture de Semur appartient sans doute possible au groupe de Charlieu, le sculpteur qui a réalisé les personnages n'avait pas le talent de celui qui œuvra aux portails de Charlieu et de Saint-Julien-de-Cray. Ensuite, l'accès dont nous avons pu bénéficier à la chapelle privée de Jonzy – ancienne église paroissiale – permet d'établir des liens entre les chapiteaux de la croisée du transept et certains chapiteaux de Belleville, comme l'illustre la figure 203.



Fig. 201 (à gauche) : Belleville-sur-Saône.
Chapiteau de la nef.

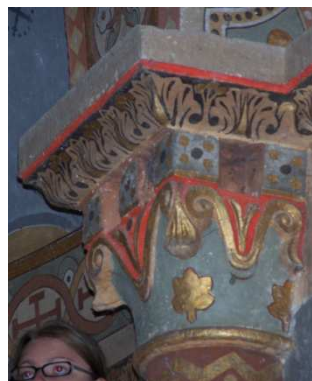
Fig. 202 (à droite) : Semur-en-Brionnais.
Chapiteau de la nef.

Fig. 203 : Chapiteaux de Belleville et Jonzy

Belleville-sur-Saône



Jonzy



L'église de Belleville présente le grand intérêt d'être datée par un texte. Nous avons son acte de consécration, rédigé en 1179 : il précise que l'église a été fondée en 1158 par le seigneur Humbert III de Beaujeu, ce qui donna lieu à la construction d'un premier édifice dont le chantier n'aurait duré qu'un an²⁴⁸³. Puis, en 1164, l'église fut érigée en abbaye ce qui entraîna une reconstruction qui débuta en 1168 sous l'abbatit de Landry. Il n'est pas certain

²⁴⁸³ *Cartulaire Lyonnais*, vol. 1, n° 39, p. 53-58. Pour l'histoire de l'église, voir MERAS 1990, p. 8 sqq.

que l'église était achevée en 1179, mais on peut penser que la majeure partie des travaux se sont déroulés entre 1168 et 1179.

Contrairement à l'église de Belleville, la priurale clunisienne de Salles-Arbuissonnas n'est pas du tout documentée, mais le décor du portail ouest de l'église et des chapiteaux du cloître, ainsi que le traitement des baies du clocher la situe dans le même courant stylistique que le groupe de Charlieu et que Belleville²⁴⁸⁴ (fig. 204).



Fig. 204 : Salles-Arbuissonnas.

La galerie orientale du cloître (la seule conservée) et le clocher, dont les baies du premier niveau sont identiques à celles de la façade et du clocher de Châteauneuf en Brionnais.

Au moins deux autres églises du Beaujolais doivent être citées pour leur relation avec le groupe de Charlieu et en complément de celles qu'a repérées Neil Stratford : celles d'Avenas et des Ardillats. La première est célèbre pour son autel du début du XII^e siècle, mais l'église en elle-même a peu suscité d'intérêt. Or, l'arcature de son abside, dont les pilastres ornés sont fortement apparentés à ceux de Semur, Châteauneuf et Mussy-sous-Dun, indique que le bâtiment n'est pas contemporain de l'autel et doit dater de la seconde moitié du XII^e

²⁴⁸⁴ L'église a été décrite par Jean Valléry-Radot en 1936 (dans *CONGRES ARCHEOLOGIQUE* 1936, p. 357-370). Raymond Oursel souligne que les chapiteaux du cloître de Salles « sont de brillants ouvrages d'école, à sujets végétaux exclusifs, et dont les creusements accentués, les volutes refouillées, l'exubérance reflètent la tendance baroque de la dernière sculpture du Brionnais précisément, celle de Charlieu en tête » (OURSSEL R. 1990, p. 296). Il existe peu d'écrits sur les bâtiments médiévaux, car l'histoire moderne du prieuré a suscité plus d'intérêt. En effet, à la fin du XVIII^e siècle, les moniales qui occupaient le site et dont les premières s'étaient installées en 1301 après avoir quitté le monastère de Grelonge, se sont converties en un chapitre noble de chanoinesses.

siècle²⁴⁸⁵ (fig. 205). Quant à l'église des Ardillats, la destruction de sa nef au XIX^e siècle et les transformations subies par le chevet roman, explique son absence dans l'historiographie. Pourtant, les deux chapiteaux de l'arcade ouvrant sur l'abside indiquent son appartenance au groupe de Charlieu, et l'on découvre, entreposés dans un coin de la nef, quatre pilastres qui ont dû appartenir à l'arcature de l'abside, et dont les fûts sont ornés, les abaque parcourus d'oves et les corbeilles dotées des végétaux caractéristiques du groupe (fig. 206).

Fig. 205 : Pilastres d'Avenas et du Brionnais



Avenas



Châteauneuf



Avenas



Mussy-sous-Dun

Fig. 206 : Pilastres de l'église des Ardillats



Enfin, nous croyons nécessaire d'ajouter l'église Saint-Nicolas de Beaujeu, malgré la mise en garde de Raymond Oursel : « *L'originalité de la parure sculptée de l'abside, dont on cherche en vain ce qu'elle pourrait devoir au Brionnais, la relie pour sa part aux recherches que, de*

²⁴⁸⁵ C'est l'hypothèse qu'émettait déjà Jean Virey dans sa thèse publiée en 1935 (VIREY 1982, p. 72-76). Pour les recherches menées sur l'autel, voir par exemple ARMI 1983, p. 85-104 et STRATFORD 2011, vol. 2, p. 583-586.

*l'abbatiale d'Ainay à la Dombes, les décorateurs régionaux du XII^e siècle ont conduites [...] »²⁴⁸⁶. Il n'est pas question de nier l'influence du Lyonnais dont les exemples ont été développés précédemment, mais d'accepter une circulation des modèles, des relations multiples et des expériences conjointes, sans qu'il soit toujours possible de déterminer quel foyer précède ou influence l'autre. On retrouve à Beaujeu les motifs ornementaux et floraux du groupe de Charlieu, et il s'agit d'une église à *passages berrichons*, à l'instar des églises de Dun et Saint-Bonnet-de-Cray (fig. 207-208). Sa consécration cependant intervient tôt, en 1132, comparativement aux autres églises identifiées au sein du courant artistique²⁴⁸⁷.*



Fig. 207 (à gauche) : Église de Beaujeu. Abside.

Fig. 208 (à droite) : Église de Semur-en-Brionnais. Portail nord.

En 1973, Neil Stratford souligne la parenté entre le groupe du porche de Charlieu et les églises de Belleville et Salles-Arbussonnas. Dans le même temps, il réfute tous liens entre ce groupe et Cluny et il soutient encore cette thèse en 2011 : « *Il faut souligner qu'à Charlieu, important prieuré clunisien où l'on attendrait une sculpture intimement liée au milieu stylistique de l'abbaye mère, le relief de l'Annonciation est la seule œuvre conservée témoignant de l'existence d'un tel lien* »²⁴⁸⁸. L'affirmation est contredite, d'abord, par C.

²⁴⁸⁶ R. Oursel consacre une notice à l'église dans le livre *Lyonnais, Dombes, Bugey et Savoie romans*, issu de la collection Zodiaque (OURSSEL R. 1990, p. 261-266 ; citation p. 266). Voir aussi la description de Jean Virey en 1935 (VIREY 1982, p. 77-81).

²⁴⁸⁷ L'acte de consécration est conservé : *Cluny* 4029.

²⁴⁸⁸ STRATFORD 2011, vol. 2, p. 582. Le relief de l'Annonciation proviendrait de la chaire du réfectoire des moines, détruit depuis 1844 ; il est actuellement encastré au-dessus de la porte de la chapelle de l'Institution Saint-Gildas (petit séminaire). En 1973, N. Stratford affirme : « *Il n'y a aucun rapport stylistique avec les sculptures de Cluny (grands chapiteaux, portail) ni avec les sculptures qui partagent avec Cluny les mêmes traits stylistiques (deux petits portails de Vézelay, Montceaux-l'Étoile, etc.)* ». Le texte de la communication

Edson Armi, qui met en évidence des liens entre la baie haute de la façade de la nef de Charlieu et les parties orientales de Cluny III²⁴⁸⁹, et ensuite, par Neil Stratford lui-même, qui dans un article de 1995 insistera sur « *les similitudes frappantes* » entre les sculptures de Salles-Arbuissonnas et les maisons romanes de Cluny, dont il reconnaît que les mêmes artisans devaient travailler pour l'architecture civile et pour l'abbaye²⁴⁹⁰. Or, si Cluny et le groupe de Charlieu appartiennent au même courant stylistique que Salles-Arbuissonnas, alors des liens existent nécessairement entre Cluny et le groupe de Charlieu, sans compter que Neil Stratford lui-même souligne les parentés entre les sculptures des maisons de Cluny et celles de Saint-Nicolas de Beaujeu.

L'influence clunisienne

Si Neil Stratford rejette toute relation entre le groupe de Charlieu et Cluny, puisqu'il considère que les origines sont à chercher dans le milieu rhodanien, Jochen Zink, au contraire, établit un lien entre le traitement des figures du portail de l'avant-nef de Charlieu et les enluminures issues du scriptorium de Cluny²⁴⁹¹. Il montre en particulier les ressemblances avec le lectionnaire exécuté sous l'abbatiat d'Hugues de Semur, vers 1100, et conservé à la Bibliothèque nationale de France sous la cote NAL 2246. Mais, Jochen Zink rejette l'hypothèse émise par Kenneth John Conant d'un lien entre l'avant-nef de Charlieu et les sculptures du cloître de l'abbé Pons²⁴⁹². En effet, les fragments découverts en fouille par Conant ne portent que des reliefs ornementaux, et comme Jochen Zink fonde son analyse sur la sculpture figurée, il ne peut considérer comme pertinentes les comparaisons proposées par l'archéologue. En dernier lieu, Matthias Hamann rattacherait le cas de Charlieu à l'architecture des maisons romanes de Cluny, mais sans argumenter davantage. Considérant que l'avant-nef de Charlieu ne relève pas de l'art brionnais, comme nous l'avons

de N. Stratford aux journées d'études de Charlieu a été publié une première fois en 1973 (*CHARLIEU* 1973, p. 7-13), puis à nouveau en 1998 avec quelques notes ajoutées par l'auteur, mais sans remettre en question l'absence complète de lien entre le groupe du porche de Charlieu et Cluny III (STRATFORD 1998, p. 289-296).

²⁴⁸⁹ ARMI 1986.

²⁴⁹⁰ STRATFORD 1995, p. 232.

²⁴⁹¹ ZINK 1983.

²⁴⁹² K. J. Conant suggère cette ressemblance à partir de fragments du cloître qu'il a découverts en fouille (CONANT 1939, p. 337) ; il publie l'image de certains de ces fragments dans CONANT 1968, pl. XCVIII, fig. 224-226. Pour mémoire, nous avons établi un lien entre un chapiteau du cloître de l'abbé Ponce et un chapiteau de Varenne-l'Arconce ([annexe 150](#)).

dit, il ne lui consacre qu'un bilan historiographique dans lequel il rappelle l'opposition entre les théories de Neil Stratford et de Jochen Zink. Au reste, il adopte les datations hautes proposées par ce dernier, à savoir que la sculpture de l'avant-nef daterait de la fin des années 1130, ce qui lui sert de borne en aval pour dater les autres églises du Brionnais²⁴⁹³.

On comprend facilement que l'attention de Jochen Zink se soit portée sur le tympan de Charlieu, pourtant ce n'est pas dans les pièces d'exception qu'apparaît le plus nettement la tradition dans laquelle s'inscrit un sculpteur ou un atelier. En outre, si les enluminures clunisiennes peuvent avoir influencé l'artiste qui sculpta le tympan de Charlieu, mais aussi probablement le tympan de Saint-Julien-de-Cray, il faut chercher dans des sources plus immédiates, autrement dit sur d'autres chantiers plutôt que seulement dans les bibliothèques, les modèles qui inspirèrent les sculpteurs des chapiteaux, ceux qui façonnèrent perles, rinceaux et rosaces.

Force est de constater que plusieurs motifs caractéristiques des églises du groupe de l'avant-nef de Charlieu sont présents dans l'abbatiale Cluny III, et cela dès le chantier des parties orientales : les pilastres cannelés, le double rang de perles, les rubans d'oves sur les arcs, les billettes sur les archivoltas, les bases attiques ou encore les moulures profilées en doucine²⁴⁹⁴. Un changement s'opère lorsque plusieurs motifs sont utilisés conjointement sur un même élément, une même structure, lorsque le décor se déploie à profusion jusqu'à dématérialiser l'architecture. Ce tournant s'accompagne de la création de nouveaux types de chapiteaux, différents de ceux que présentait l'abbatiale. À Cluny, si les prémices du changement sont observables au portail ouest de la nef, puis au clocher de l'Eau Bénite, mais aussi sur certains éléments du mobilier, il se manifeste pleinement dans l'architecture civile et en particulier dans les maisons du bourg abbatial. Reprenons ces différents éléments successivement, en commençant par le portail de la nef.

²⁴⁹³ HAMANN 2000 a, vol. 1, p. 303-306.

²⁴⁹⁴ Comme le souligne Neil Stratford « la base attique sans décor et le tailloir en doucine sont spécifiques à Cluny III dans les années vers 1100 » (STRATFORD 2011, vol. 2, p. 471).



Fig. 209 : Fragments du portail ouest de Cluny III. Musée Ochier.

Ce portail est détruit mais des gravures anciennes et la découverte en fouille de fragments permettent sa restitution²⁴⁹⁵ (fig. 209). Les gravures montrent que les fûts de toutes les colonnes étaient ornés, ce que confirment les fragments d'une colonne à cannelures torsées et d'un pilastre orné de rosaces, et l'[annexe 163](#) montre que ces motifs sont repris dans les églises du Brionnais²⁴⁹⁶. Kenneth John Conant pense que « *le socle était prêt pour le portail en 1106-1107, et on a pu commencer le portail assez promptement* », mais la découverte de nouveaux fragments permet aujourd'hui de rajeunir la date du portail vers 1120²⁴⁹⁷. Le réexamen récent apporte aussi un nouvel éclairage sur l'iconographie. Il est avéré, par exemple, que les deux figures d'atlantes sur les corbeaux qui réduisent la portée du linteau sont des anges, comme au même emplacement au portail nord de Charlieu²⁴⁹⁸. En outre, la position centripète des Quatre Vivants de part et d'autre du Christ a été validée (fig. 210). Cette disposition, tombée en désuétude dès le X^e siècle, renvoie aux usages romains du VI^e siècle, lesquels ont pu se transmettre à Cluny *via* l'abbaye du Mont-Cassin. En effet, à

²⁴⁹⁵ Les gravures sont reproduites dans CONANT 1969, fig. 28-29. Les résultats des fouilles de K. J. Conant ont été relayés entre autres par Joseph Talobre (TALOBRE 1944). Depuis, de nouveaux fragments ont été découverts *in situ* ou dans des collections privées et publiques ; pour les travaux les plus récents sur le portail, voir les articles que lui consacrent Neil Stratford, Jean-Denis Salvègue et Pierre Garrigou-Grandchamp dans le *Bulletin Monumental* de 2012, t. 170, p. 15-30, 56-60, mais aussi le hors-série de la revue *Histoire antique et médiévale*, intitulé « Cluny 1120. Au seuil de la *Maior Ecclesia*. Le grand portail reconstitué », n° 30, 2012.

²⁴⁹⁶ Neil Stratford, malgré son refus d'établir un lien entre Cluny et le groupe de Charlieu, observe qu'au grand portail de l'abbatiale « le répertoire ornemental qui se déploie sur les colonnes est d'une richesse sans précédent » (STRATFORD 2012, p. 21).

²⁴⁹⁷ CONANT 1968, p. 95. Pour la nouvelle datation, voir STRATFORD 2012, p. 15-30 : les parentés stylistiques permettent d'attribuer à l'abbatiale de Pons la réalisation du portail de la nef, du tombeau de saint Hugues, l'extension du cloître et la confection d'une nouvelle clôture de chœur dont les fragments sont au musée Ochier ; CHRISTE 2014, p. 659.

²⁴⁹⁸ CHRISTE 2014, p. 659.

Sant'Angelo in Formis, une dépendance du Mont-Cassin, la peinture de l'abside représente un Christ en Majesté entouré des Quatre Vivants en position centripète. La reprise de ce motif à Cluny au XII^e siècle est totalement anachronique, mais elle participe à l'ecclésiologie architecturale qui souligne le lien unissant l'abbaye à Rome et au pape. L'église de Semur-en-Brionnais, qui imite Cluny III, reprend cette disposition pour la *Maiestas Domini* de son portail ouest (fig. 211)²⁴⁹⁹. Outre, les motifs décoratifs et l'iconographie, la composition générale du portail est monumentale et novatrice au sens où le portail s'inscrit dans un cadre rectangulaire – une sorte de petite façade intégrée dans la grande, pour reprendre l'image de Neil Stratford²⁵⁰⁰ – formé de pilastres sur les côtés et d'une arcature au sommet. Ce schéma est repris à l'identique aux portails nord de Charlieu et de Paray-le-Monial, et au portail ouest de Salles-Arbussonnas (Fig. 212 à 214).



Fig. 210 : Dessin du portail de Cluny III (Arch-I-Tech 2010, Bordeaux, Ausonius, 2011, p. 87)



Fig. 211 : Semur-en-Brionnais.
Portail ouest

²⁴⁹⁹ On doit l'explication de la position centripète des Quatre Vivants à Yves Christe, dans CHRISTE 1996, p. 171 et 2014, p. 661. Nous ajoutons que, dans le contexte de la Renaissance du XII^e siècle, les Quatre Vivants du portail ouest de Saint-Trophime d'Arles adoptent eux-aussi une position centripète, et que ce portail est daté par D. Rigaud et A. Hartmann-Virnich des années 1190 (VIRNICH 1999).

²⁵⁰⁰ STRATFORD 2012, p. 21.



Fig. 212 : Salles-Arbussonnas



Fig. 213 : Charlieu



Fig. 214 : Paray-le-Monial

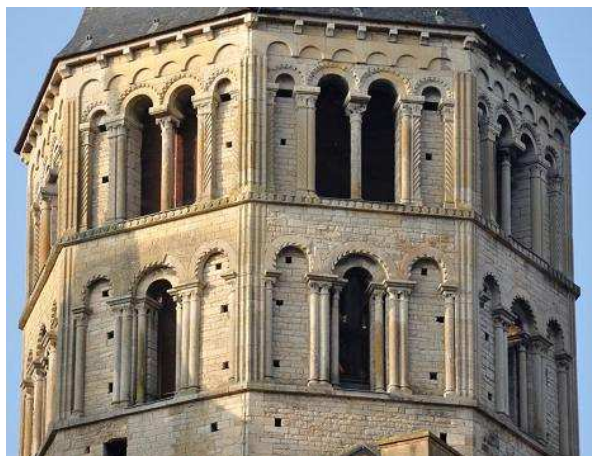


Fig. 215 : Cluny – Clocher de l'Eau Bénite

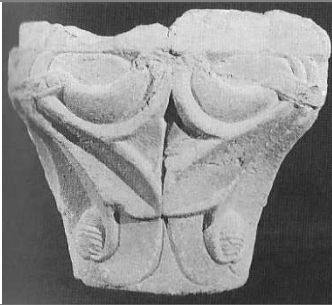



Le clocher de l'Eau Bénite est édifié sur le bras sud du grand transept. Il est octogonal et comprend deux niveaux de baies (fig. 215). La plupart des chapiteaux du premier niveau sont modernes et doivent dater de la restauration dirigée par Charles-Jean Laisné en 1881²⁵⁰¹, mais certains originaux sont conservés au Musée Ochier et ils ont servi de modèles aux nouveaux. Le décor du clocher a peu suscité l'intérêt des chercheurs, et c'est en 2011 seulement que Neil Stratford lui consacre une étude dans le deuxième volume du *Corpus de la sculpture de Cluny*²⁵⁰². Il souligne l'abondance des motifs ornementaux (perles, chevrons, rubans de besants, cannelures) qui ornent les fûts, les arcs et les bandeaux séparant les niveaux, et qui sont associés à un nouveau « *répertoire de chapiteaux décorés d'un végétal*

²⁵⁰¹ C'est l'hypothèse qu'émet Neil Stratford bien qu'aucun document relatif à ces travaux ne mentionne le remplacement des chapiteaux ; N. Stratford évoque les « restaurations non documentées de Laisné » (STRATFORD 2011, vol. 2, p. 454 et 457).

²⁵⁰² STRATFORD 2011, vol. 2, p. 453-464.

simple, même souvent lisse ». Des parallèles peuvent être établis entre ces chapiteaux et ceux du groupe de l'avant-nef de Charlieu, et notamment avec les chapiteaux du triforium de Semur qui, à ce jour, n'ont jamais été ni étudiés, ni publiés²⁵⁰³ (fig. 216).





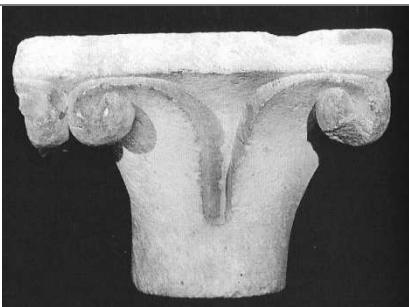



Neil Stratford observe que quelques petits chapiteaux du grand transept de Cluny sont comparables à ceux du clocher de l'Eau Bénite, lesquels présentent aussi des points communs avec les chapiteaux du cloître dont l'extension débute à la fin de l'abbatit de Pons, donc avant 1122²⁵⁰⁴. Il pense donc que le décor du clocher doit dater, au plus tard, des années 1130-1140.

Fig. 216 : Les points communs entre les chapiteaux du clocher de l'Eau Bénite et ceux du Brionnais ²⁵⁰⁵		
		Feuilles tombant des dés d'angle de l'abaque.
Cluny (fig. 135)	Charlieu – Avant-nef	
		Feuilles lisses, placées dans les angles, dont la pointe s'enroule et forme un trilobe. Le lobe central se recourbe vers l'avant tel une langue. Les feuilles sont reliées entre elles sur l'axe de la corbeille, créant une gorge médiane en forme de V.
Cluny (fig. 128)	Semur – Triforium	

²⁵⁰³ Nous avons eu l'opportunité de photographier les chapiteaux du triforium et de la coupole du transept de Semur grâce à l'intervention du Centre d'Études des Patrimoines en Charolais-Brionnais qui a financé la location d'une nacelle.

²⁵⁰⁴ STRATFORD 2011, vol. 2, p. 464. La sculpture du cloître de Cluny devrait être publiée dans le 3^e volume du *Corpus*.

²⁵⁰⁵ Le numéro de figure noté entre parenthèses correspond au numéro attribué dans le *Corpus de la sculpture de Cluny* (STRATFORD 2011, vol. 2).

		<p>Feuilles lisses placées dans les angles, dont la pointe donne naissance à une sorte de fruit dont le cœur est creux. Un œil se dessine à la jonction entre les feuilles.</p>
<p>Cluny (fig. 132)</p>	<p>Semur – Triforium</p>	
		<p>Feuilles lisses placées dans les angles, dont la pointe s'enroule ou tient un petit fruit rond. Une gorge profonde se dessine à la jonction des feuilles.</p>
<p>Cluny (fig. 131)</p>	<p>Semur – Triforium</p>	
		<p>Ici, la pointe est plus enroulée que sur l'exemple précédent.</p>
<p>Cluny (fig. 150)</p>	<p>Semur – Triforium</p>	
		<p>Outre le traitement des feuilles simples, pointues et séparées par une gorge, le point commun entre les deux chapiteaux réside dans le fait que la pointe de la feuille doit s'incurver pour laisser la place au-dessus à une volute ou à une perle.</p>
<p>Cluny (fig. 148)</p>	<p>Semur – Triforium</p>	

Les travaux les plus récents dédiés aux maisons romanes de Cluny sont menés, depuis les années 1990, par Pierre Garrigou-Grandchamp et Jean-Denis Salvêque²⁵⁰⁶. Ils montrent que

²⁵⁰⁶ Les recherches concernent notamment le plan et les dispositions intérieures des maisons, mais aussi leur intégration au réseau des rues. Elles s'intéressent bien sûr aux claires-voies sculptées, à leur iconographie et à la signification sociale de la façade. Sur l'ensemble des maisons, voir GARRIGOU-GRANDCHAMP *ET AL.* 1997, et l'article « Les maisons de Cluny », dans *CLUNY* 2002 a, p. 138-145. Pour une étude consacrée à la maison dite des vendanges, voir GARRIGOU-GRANDCHAMP *ET AL.* 1995. À partir des travaux de P. Garrigou-Grandchamp

les façades possèdent généralement deux niveaux avec, au rez-de-chaussée, un portail et une large arcade en cintre brisé, et à l'étage, une claire-voie richement sculptée. Certaines claires-voies sont conservées en place, d'autres sont exposées au musée Ochier, en général à l'état de fragments : elles présentent ce décor foisonnant qui caractérise le groupe de l'avant-nef de Charlieu et des motifs comme les hélices, les rosaces et les rinceaux comparables à ceux du Brionnais (fig. 217).

La plupart des maisons datent du XII^e siècle, d'après les typologies élaborées par Pierre Garrigou-Grandchamp et Jean-Denis Salvêque, et les analyses dendrochronologiques effectuées dans dix maisons ont permis de dater une maison du XI^e siècle, deux maisons de la première moitié du XII^e, et un plafond du 2^e quart du XIII^e siècle²⁵⁰⁷. D'où il apparaît que les mêmes ateliers ont œuvré au service de l'architecture civile et de l'architecture religieuse : d'ailleurs, certains fragments conservés au musée Ochier et dont la provenance est inconnue mais que l'on attribue aux claires-voies des maisons, pourraient en fait provenir des bâtiments monastiques²⁵⁰⁸, une hypothèse renforcée du fait que le mobilier liturgique porte le même décor que celui des claires-voies des maisons²⁵⁰⁹ (fig. 218).

Fig. 217 : Les points communs entre la sculpture des maisons romanes de Cluny et celle du Brionnais

Motif des hélices



Cluny –
Musée Ochier



Semur –
Portail ouest

Rosaces



Cluny –
Musée Ochier



Mussy-sous-Dun –
Abside

et J.-D. Salvêque, Neil Stratford proposait, en 1995, une « Contribution à l'histoire de la sculpture des maisons romanes de Cluny » (STRATFORD 1995).

²⁵⁰⁷ CLUNY 2002 a, p. 145.

²⁵⁰⁸ L'hypothèse est envisagée par N. Stratford (STRATFORD 1995, p. 223).

²⁵⁰⁹ Pour les découvertes d'éléments du mobilier, voir notamment SALVEQUE 1993.



Cluny –
Musée Ochier



Charlieu –
Avant-nef



Trivy –
Abside (base)

Motifs des rubans tressés sur les supports et des languettes sur les bases. Ce type de base existe à l'identique au portail de l'église de Salles-Arbuissonnas.



Cluny – 6 ter rue Joséphine Desbois



Charlieu – Avant-nef

Le fût des supports est partagé en deux par une ligne de besants.



Cluny – 12 rue d'Avril



Semur – Portail nord

Rangs d'oves sur les archivoltes ou sur les fûts, et chapiteaux à feuilles tombant des dés d'angle.

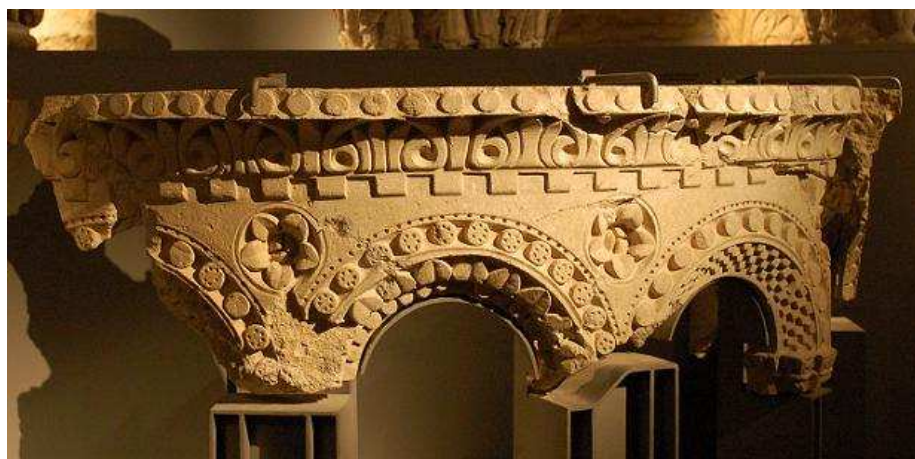
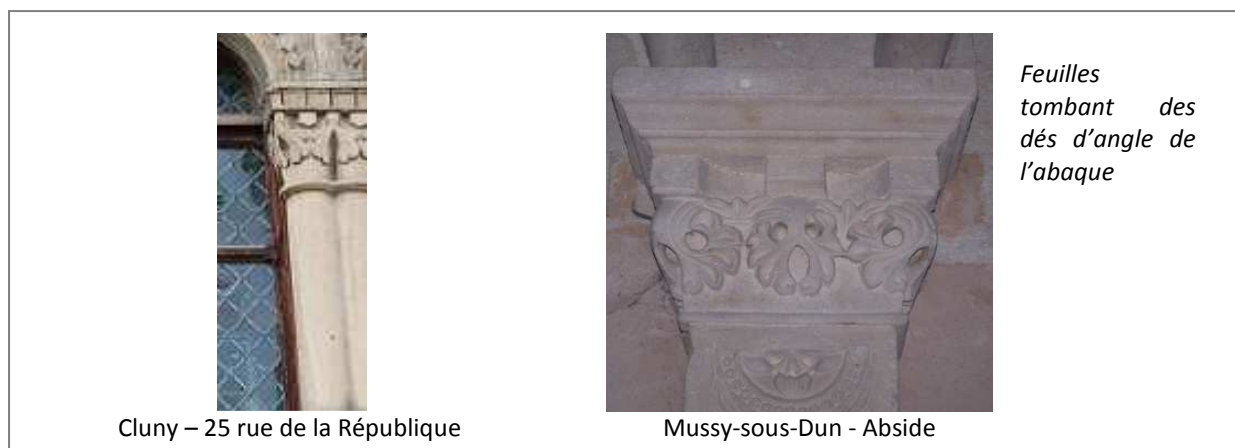


Fig. 218 : Élément de mobilier de l'abbaye de Cluny (Musée Ochier).

En définitive, si l'influence de la sculpture du rond-point de Cluny III sur certaines églises du Brionnais (Anzy-le-Duc, nef de Charlieu, Montceaux-l'Étoile) est bien connue, il apparaît que dans sa phase plus tardive la sculpture de l'abbatiale (portail, clocher, mobilier), des maisons du bourg et certainement des bâtiments monastiques (cloître de Pons ?) a rayonné sur le Brionnais. Par conséquent, nous ne suivons pas Neil Stratford quand il rejette l'apport

clunisien, et nous pensons que la relation mise en évidence par Jochen Zink entre l'enluminure clunisienne et la sculpture figurée du portail nord de Charlieu se manifeste également dans la sculpture ornementale religieuse et civile de Cluny. Les motifs ornementaux décrits, tout comme leur profusion, rappellent le traitement des entablements sur les monuments antiques. C'est pourquoi il est cohérent de faire de Cluny le foyer de ce style : en effet, suffisamment de travaux ont mis en évidence la Renaissance du XII^e siècle qui s'est manifestée sur le chantier de l'abbatiale à l'initiative de l'abbé Hugues de Semur²⁵¹⁰.

Nous ne croyons pas que ce rayonnement se résume au décor sculpté. En effet, on a souligné qu'au moins 3 des 5 églises du Brionnais dotées d'une longue nef unique appartiennent au groupe du porche de Charlieu, et le chapitre XIII.2.5 a montré que ce type de plan pouvait avoir une origine clunisienne, ou tout du moins monastique parce qu'il est adapté aux processions. Par ailleurs, l'élévation du vaisseau central de la nef de Saint-Hilaire de Semur-en-Brionnais s'inspire largement de celle de l'abbatiale, ce qui lui confère une série de dispositions inédites en Brionnais : une élévation tripartite, l'usage de pilastres cannelés à la place des colonnes engagées, la superposition des ordres (les pilastres ne montent pas de fond mais s'élèvent seulement sur la hauteur du premier niveau, puis ils portent des colonnes jumelées, assurant la réception des arcs doubleaux), la présence systématique de moulures entre les niveaux et sous la voûte, lesquelles filent de façon continue sur toute l'élévation formant bague sur les supports tout en faisant office de tailloir pour les pilastres, et enfin, l'absidiole en encorbellement au revers de la façade. Il faut en conclure avec assurance que le rayonnement de Cluny concerne aussi bien l'architecture : seulement, là, le Brionnais ne s'inspire pas des seuls éléments tardifs de Cluny, il reprend plutôt des caractéristiques qui ont forgé à l'origine l'identité architecturale clunisienne, à savoir les nefs longues des chapelles mariales et l'élévation antiquisante voulue par l'abbé Hugues.

La proximité de Cluny avec le Brionnais a pu favoriser des relations immédiates, sans exclure néanmoins des influences à l'échelle du réseau clunisien, et on doit rappeler ici le parallèle établi par Yves Christe entre les peintures du porche de la priurale de Payerne et celles du

²⁵¹⁰ Voir en particulier BAUD 2003, p. 85-89, mais aussi N. Reveyron, dans *ANTIQUITE DANS L'ART ROMAN* 2005, p. 49-70.

réfectoire de Charlieu²⁵¹¹. Ces deux ensembles peints sont datés vers 1200, or le programme iconographique et la composition des peintures de Charlieu présentent des liens évidents avec le portail nord du porche de la même prieurale. Donc, quels que soient les arguments retenus, ils suggèrent tous une datation basse du porche. D'autres prieurés clunisiens ont pu servir de relais entre l'abbaye-mère et le Brionnais ou diffuser leur propre langage décoratif, à l'instar de celui de Paray-le-Monial.

Le décor sculpté de Paray-le-Monial

Plusieurs motifs ornementaux et végétaux employés dans le décor de la prieurale de Paray-le-Monial rappellent le groupe de Charlieu, de même que la profusion des motifs sur les portails évoque ceux de Semur ou de Charlieu (fig. 219).



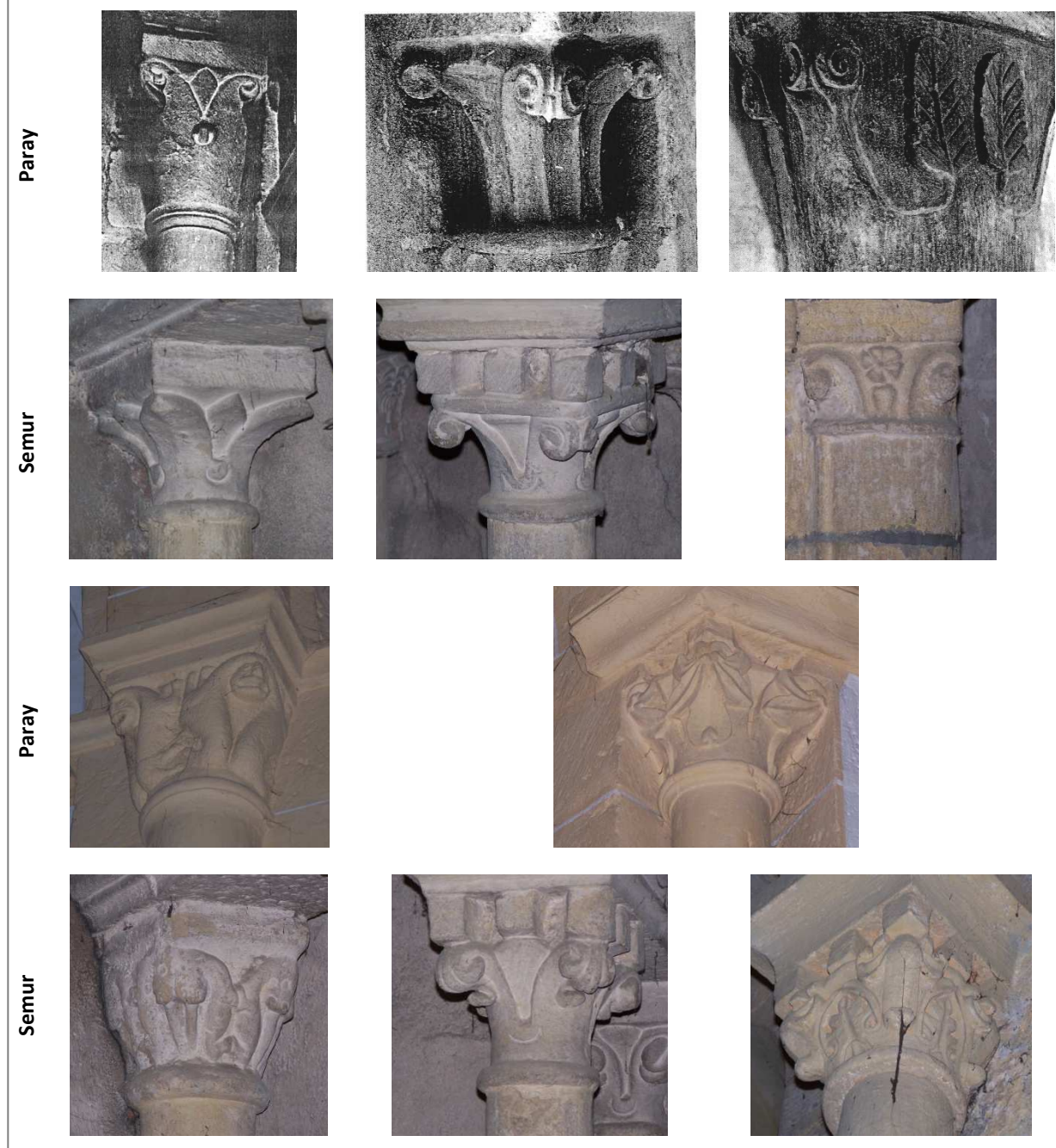
Fig. 219 : Paray-le-Monial. Portail nord. Détail de l'archivolte.

La prise en compte inédite des chapiteaux du triforium et du tambour de la coupole de Semur permet de riches comparaisons avec Paray-le-Monial, comme l'illustre la figure 220. En particulier, les chapiteaux à feuilles lisses séparées par un V marqué d'un dard et d'un œil à la base, sont caractéristiques de la prieurale de Paray, et ils dénotent un réel intérêt des sculpteurs pour les modèles antiques. Plus généralement, les chapiteaux à feuilles lisses de Paray pourraient avoir influencé les chapiteaux du clocher de l'Eau Bénite à Cluny et des maisons du bourg, puisque les études archéologiques les plus récentes menées sur la

²⁵¹¹ Y. Christe, dans STRATFORD 2010, p. 270-275. Dans l'inventaire du Musée national du Moyen Âge où, rappelons-le, les fragments de la fresque du réfectoire sont conservés, c'est également une datation basse qui est suggérée, le dernier quart du XII^e siècle (n° Inventaire – Cl. 22601).

prieurale considèrent que les parties orientales pourraient dater des années 1100-1130, tandis que la nef auraient été édifiée au cours de la deuxième moitié du XII^e siècle²⁵¹².

Fig. 220 : Comparaisons entre les chapiteaux de Paray et des parties hautes de Semur



²⁵¹² Sur l'influence de Paray à Cluny, voir STRATFORD 2011, vol. 2, p. 474-475. Concernant la datation de la prieurale, voir BARNOUD ET AL. 2004.

Par ailleurs, Victor Lassalle a été l'un des premiers à suggéré que les chapiteaux à feuilles lisses, œil et dard de Paray étaient à l'origine des chapiteaux du même type employés par les cisterciens²⁵¹³. Ces derniers introduisent des variantes qui se retrouvent dans l'art brionnais, comme par exemple la forme de l'œil (fig. 221). En outre, d'autres types de corbeilles cisterciennes trouvent des échos en Brionnais (fig. 222), et ces comparaisons s'établissent avec des églises cisterciennes généralement construites dans le dernier tiers du XII^e siècle et dont le chantier a pu se terminer au début du XIII^e.

Fig. 221 : Chapiteaux cisterciens et chapiteaux du Brionnais

Églises cisterciennes



Églises du Brionnais



Sur plusieurs chapiteaux de l'abbaye de Silvacane comme au clocher de Saint-Bonnet-de-Cray, la forme de l'œil n'est pas exactement circulaire, mais plutôt ovale²⁵¹⁴.



Le motif de l'œil entre des palmettes, dans le cloître de Silvacane et dans la nef de La Bénisson-Dieu.

²⁵¹³ V. Lassalle, « Chapiteaux de type cistercien à l'église de Paray-le-Monial », dans *PARAY* 2000, p. 107-114.

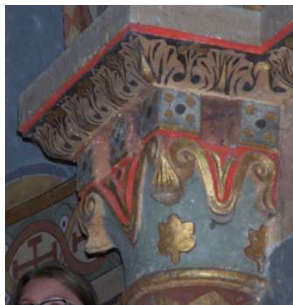
²⁵¹⁴ Voir ces chapiteaux dans LASSALLE 2002, p. 84.

Fig. 222 : Chapiteaux cisterciens et chapiteaux du Brionnais

Églises cisterciennes



Églises du Brionnais



Comparaison entre les chapiteaux d'Otterberg (nef) et de Jonzy (transept). Les feuilles plates, plaquées à la corbeille, ne se devinent plus qu'au grand V qui les sépare et au petit motif végétal qui naît de la pointe.



Le motif, observé au triforium de Semur, de la perle placée au dessus de la feuille, pourrait dériver des feuilles dont la pointe se retrouse, comme ici à Sénanque.



Sur le chapiteau de Sénanque (chauffoir), les feuilles de la couronne inférieure sont traitées en cotes épaisses, à l'instar de celles de Saint-Bonnet-de-Cray.

Le premier art gothique

En Brionnais, l'art gothique se manifeste essentiellement dans les chapelles de style flamboyant greffées aux XV^e et XVI^e siècles sur les églises romanes²⁵¹⁵. Cependant, nous penserions volontiers que parmi les églises du groupe de l'avant-nef de Charlieu, certaines présentent des éléments qui signalent la réception en Brionnais de traits propres au premier art gothique, comme nous l'avons déjà suggéré à propos des chapiteaux à rinceaux. Ainsi, l'art de ce groupe, que l'historiographie veut réduire à une forme décadente et dégénérée d'art roman, pourrait-il au contraire avoir ouvert l'art brionnais aux nouvelles expressions architecturales ?

²⁵¹⁵ Les chapelles du gothique flamboyant sont décrites au chapitre XII.1.3.1.

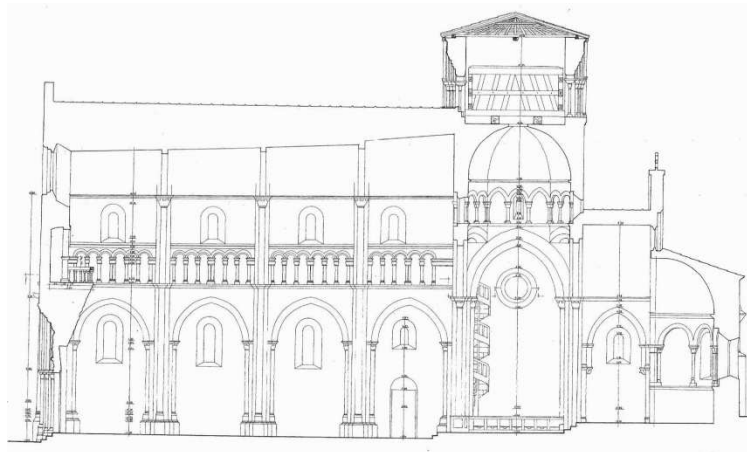


Fig. 223 : Semur-en-Brionnais.
Coupe longitudinale.

Les ouvertures sous combles

L'église Saint-Hilaire de Semur-en-Brionnais nous paraît assez emblématique à cet égard. L'élévation du vaisseau central de la nef, on l'a dit, imite celui de Cluny III (fig. 223). Cependant, bien que la chose n'ait jamais été soulignée, le traitement de l'arcature du deuxième niveau est très différent du parti adopté à Cluny. En effet, dans l'abbatiale, il s'agit d'une arcature aveugle, et ce modèle a été repris, entre autres, à Paray-le-Monial, Notre-Dame de Beaune, Saint-Lazare d'Autun, Toulon-sur-Arroux ou Gourdon²⁵¹⁶. Dans ces édifices, seuls quelques arcs sont ouverts sur les combles pour assurer à la fois leur aération et la pénétration d'un peu de lumière pour en faciliter l'entretien. À Semur, les dispositions sont tout autres car il ne s'agit pas d'une arcature murale mais d'ouvertures sous combles, et le mur de fond est un bouchage moderne en briques²⁵¹⁷ (fig. 225-226). Malgré ce mur tardif, la profondeur de l'arcature (environ 0,90 m) allège visuellement la maçonnerie (fig. 224). Étant donné la profondeur, les 6 arcs que compte chaque travée sont portés par des colonnettes jumelées l'une derrière l'autre et groupées sous un même tailloir. Au centre de chaque travée, ce ne sont pas des colonnettes qui portent les arcs, mais un petit trumeau qui renforce la structure à intervalles réguliers. La profondeur de l'arcature correspond à l'épaisseur du mur du dessus. D'un point de vue esthétique, en termes de plastique murale et de jeux de lumière, l'effet produit par une ouverture sous combles est plus riche, très différent de celui que crée une arcature murale.

²⁵¹⁶ Le traitement de l'arcature aveugle dans les églises de Paray, Beaune, Autun, Saulieu et Langres a été précisément décrit et analysé par David Richard (D. Richard, dans *ANTIQUITE DANS L'ART ROMAN* 2005, p. 85-110).

²⁵¹⁷ Ce bouchage n'est pas documenté.



224	
225	226

Fig. 224 : Semur-en-B. – Ouvertures sous combles de la nef.

Fig. 225 : L'arcature vu depuis les combles.

Fig. 226 : Le chapiteau aux lions est sculpté sur ses 4 faces.



À quels modèles les bâtisseurs de Semur se référaient-ils ? Avant d'ouvrir des pistes de réponse, un point de terminologie s'impose. Suivant la définition donnée par Jean-Marie Pérouse de Montclos, l'arcature de Semur est un « triforium sans circulation » :

Le triforium est « une coursière placée au dessus des grandes-arcades ou des tribunes et ouverte par une suite de baies sur un des vaisseaux de l'église, généralement le vaisseau central. Des murs construits au droit des supports de ce vaisseau condamnent la circulation dans ce qu'on appelle le triforium sans circulation »²⁵¹⁸.

Cependant, dans les travaux récents, les expressions « ouvertures sous combles » ou « combles ouverts » sont préférées à celle de triforium lorsqu'aucune circulation n'est

²⁵¹⁸ PEROUSE DE MONTCLOS 2000, col. 203.

possible, c'est pourquoi nous les avons retenues pour Semur²⁵¹⁹. Dans sa thèse consacrée aux églises de Normandie, Valérie Chaix considère les ouvertures sous combles comme une invention normande de la première moitié du XI^e siècle (ex. église de Bernay, Saint-Nicolas de Caen), et qui se généralise dans cette région au XII^e siècle (ex. Saint-Georges de Boscherville). Alain Erlande-Brandenburg souligne que ni le triforium, ni les combles ouverts ne sont des inventions gothiques, mais que les architectes de cette période en développèrent considérablement l'usage afin d'insister sur « la plastique du mur dans la perception de l'espace architectural » et de « renouveler dans chaque édifice le rapport de l'ombre et de la lumière »²⁵²⁰.



Fig. 227 : Abbatiale du Mont-Saint-Michel



Fig. 228 : Église Saint-Georges de Boscherville

Qu'il s'agisse de triforiums ou de combles ouverts, deux compositions dominent : soit l'arcature est formée de baies géminées groupées sous une arcade, comme à l'abbatiale du Mont-Saint-Michel (fig. 227), mais aussi dans des églises de Bourgogne, comme dans les parties orientales de Vézelay et dans la collégiale Saint-Martin de Chablis, soit elle dessine une ligne continue comme à Saint-Georges de Boscherville (fig. 228) et à Semur-en-Brionnais. D'autres églises du premier art gothique adoptent cette disposition en ligne continue : Saint-Nicolas à Gand, les cathédrales de Laon, Noyon et Soissons, ou encore les abbayes de Mouzon et Montier-en-Der. Plus près du Brionnais, Notre-Dame de Dijon, la cathédrale de Nevers et l'abside de la cathédrale d'Auxerre adoptent elles aussi cette

²⁵¹⁹ Par exemple Éliane Vergnolle (VERGNOLLE 2005 a, p. 154), Michel Lheure (LHEURE 2012, p. 53), Alain Erlande-Brandenburg (ERLANDE-BRANDENBOURG 2012, p. 65) et Valérie Chaix (CHAIX 2011, p. 93).

²⁵²⁰ ERLANDE-BRANDENBOURG 2012, p. 65-68.

composition, mais ces trois chantiers ne commencent pas avant la deuxième décennie du XIII^e siècle²⁵²¹. En revanche, on trouvera le traitement de l'arcature en ligne continue dans les cathédrales plus anciennes de Lausanne et de Genève²⁵²² (fig. 229-230) : la première est édifée entre 1170 et 1235 environ, et la seconde entre 1150 et 1250 environ. Cependant, il n'est plus nécessaire de voir une influence directe de la Bourgogne transjurane sur le Brionnais, depuis que contrairement à l'hypothèse longtemps admise, Stephan Gasser a montré en 2006 que les parallèles constatés entre les architectures gothiques en Suisse occidentale et en Bourgogne « *s'expliquent non par une filiation directe, mais par l'infiltration simultanée de formes anglo-normandes dans les deux régions* »²⁵²³.



Fig. 229 : Cathédrale de Lausanne



Fig. 230 : Cathédrale de Genève

Ainsi, les bâtisseurs de Semur se seraient totalement affranchis du modèle clunisien pour bâtir suivant les principes du premier art gothique²⁵²⁴. Rien n'est moins sûr. Sans nier l'hypothèse d'une influence des chantiers gothiques normands ou picards, le chantier de l'avant-nef de Cluny pourrait avoir été lui aussi précurseur en matière d'architecture

²⁵²¹ Sur ces églises, voir BRANNER 1985 et BONY 1983, p. 336-341. On ignore tout des élévations de la nef de la cathédrale Saint-Vincent de Mâcon dont le chantier gothique débuta dans le premier quart du XIII^e siècle ou dans les années 1230 selon R. Branner (A. Guerreau, dans GOUJON 2000, p. 86-87 ; BRANNER 1985, p. 149).

²⁵²² LHEURE 2012, p. 67-70.

²⁵²³ GASSER 2006, p. 152.

²⁵²⁴ Un autre argument est à rappeler en faveur d'une datation basse de l'église de Semur : la présence parmi les marques lapidaires de B aux boucles disjointes, comme sur le chantier du chevet de l'abbatiale de Vézelay au cours du dernier tiers du XII^e siècle (TIMBERT 2009, p. 196, 206, 229-235) et sur le chantier du clair-étage de la cathédrale de Lyon entre la fin du XII^e siècle et le début du XIII^e (N. Reveyron, Gh. Macabéo, *Lyon. Cathédrale Saint-Jean. Nef. Étude de l'enveloppe extérieure du flanc septentrional. Niveau du clair-étage. Rapport*, Lyon, SRA, 2010). Cf. *supra* Chapitre XV.6.1.1. « Caractères des signes ».

gothique, comme l'a suggéré Arnaud Timbert²⁵²⁵. Un dessin de Jean-Baptiste Lallemand montre l'élévation du vaisseau central de l'avant-nef qui possède quatre niveaux dans les deux travées orientales, et trois dans les suivantes (fig. 231). Le vaisseau est voûté d'ogives et épaulé par des arcs-boutants. Des indices stylistiques et textuels permettraient de dater les travées orientales des années 1130. Par conséquent, c'est à l'avant-nef de Cluny qu'aurait pu être employé pour la première fois simultanément la voûte d'ogives et les arcs-boutants. Neil Stratford, cependant, propose des datations un peu différentes de celles avancées par Arnaud Timbert. Il admet que le chantier des travées orientales ait pu être lancé vers 1130, mais il considère que le quatrième niveau de ces deux travées, ainsi que l'ensemble des voûtes d'ogives et la construction des arcs-boutants renvoient au plus tôt au milieu ou au troisième quart du XII^e siècle²⁵²⁶.

Quoiqu'il en soit, le dessin de J.-B. Lallemand montre la présence d'un triforium au-dessus des grandes-arcades qui a pu influencer les bâtisseurs de Semur, bien qu'il soit composé de baies géminées sous arcade, et non d'une arcature continue. Sur le dessin, trois autres éléments caractéristiques de l'architecture gothique sont à relever. D'abord, le quadrillage de l'élévation par bandeaux horizontaux et supports verticaux, un principe appliqué aussi à Semur. En second lieu, le rapport de proportions entre les niveaux, avec les grandes-arcades qui occupent à elles seules les 2/3 de l'élévation, là encore la règle est suivie à Semur où les grandes-arcades occupent 64 % de la hauteur totale²⁵²⁷, les ouvertures sous combles 16 % et le clair-étage 20 %. Enfin, on note la présence d'*oculi* au niveau du clair-étage des deux travées orientales, ainsi qu'une grande rose en façade. Cette rose, connue par des dessins (fig. 232) et par des fragments découverts en fouilles, doit dater, comme l'ensemble de la façade, de l'abbatiale de Roland de Hainaut, dans les années 1220²⁵²⁸. Avec ses trois niveaux d'élévation – portail, arcature et grand *oculus* – le revers de la façade de Semur n'est pas sans rappeler le revers de la façade de l'avant-nef de Cluny, alors que son absidiole en encorbellement permettait déjà de le comparer au revers de la façade de la nef de ce même Cluny (fig. 233-234).

²⁵²⁵ TIMBERT 2007 a.

²⁵²⁶ STRATFORD 2012, p. 16-17.

²⁵²⁷ Hauteur depuis le sol jusqu'au bandeau placé à la naissance de la voûte inclus.

²⁵²⁸ ROLLIER J. ET AL 2011. Neil Stratford suggère quant à lui le troisième quart du XIII^e siècle, « le naturalisme tout botanique des végétaux sculptés est en effet inconcevable en Bourgogne méridionale avant les années 1240 » (STRATFORD 2012, p. 17).



Fig. 231 : Abbatale Cluny III – Élévation intérieure de l'avant-nef. B.N. Cabinet des Estampes, dessin aquarellé de J.-B. Lallemant, av. 1700.



Fig. 232 : Abbatale Cluny III – Façade de l'avant-nef. Dessin de J.-B. Lallemant (détail) (Cluny, musée Ochier).

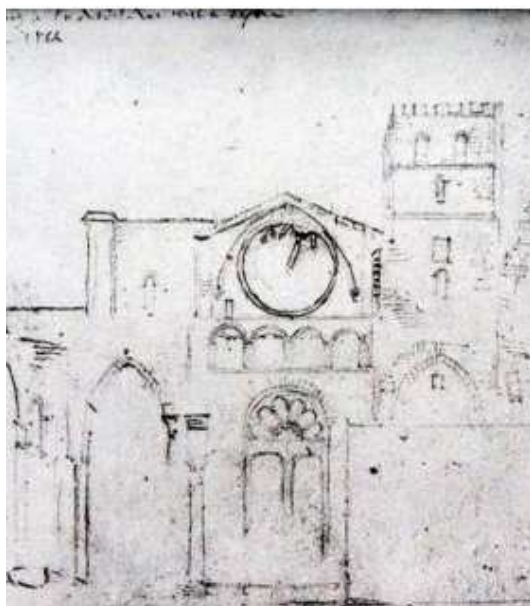


Fig. 233 : Abbatale Cluny III – Revers de la façade de l'avant-nef. Esquisse de Fabien van Riesamburgh (détail). (CONANT 1968, p. XXIV)



Fig. 234 : Église Saint-Hilaire de Semur-en-Brionnais – Revers de la façade (la voûte en berceau brisé a été remplacée au XIX^e s. par un berceau plein-cintre)



Fig. 235 : La Bénisson-Dieu – Façade ouest



Fig. 236 : Belleville-sur-Saône – Façade ouest



Fig. 237 : Cathédrale de Genève – Bras nord du transept

L'influence de l'architecture cistercienne post-bernardine

La rose de Cluny, avec son réseau en éventail, trouve un écho en Brionnais à l'abbatiale de La Bénisson-Dieu, qui possède deux roses du même type (fig. 235). La rose de la façade de Belleville-sur-Saône est encore plus proche de celle de La Bénisson-Dieu car les petits arcs brisés sont formés par le croisement de grands arcs en plein-cintre, et il faut souligner que le schéma est identique pour la rose du bras nord de la cathédrale de Genève (fig. 236-237). Ces comparaisons invitent à placer le chantier de La Bénisson-Dieu à une date assez avancée du XII^e siècle puisque le chantier de Belleville commence en 1168 et s'achève au mieux en 1179, année de la consécration, et que la construction de la cathédrale de Genève s'ouvre dans les années 1150, pour prendre fin environ un siècle plus tard.

Cette piste de datation pour le groupe de Charlieu n'a jamais été explorée, et plus généralement, l'abbatiale de La Bénisson-Dieu est complètement ignorée dans les grandes synthèses sur l'art cistercien²⁵²⁹, alors qu'elle est un témoin des prémices de l'architecture

²⁵²⁹ L'abbatiale est absente des deux numéros des *Dossiers d'Archéologie* consacrés à l'art cistercien (CITEAUX 1997 et 2010), mais aussi de l'ouvrage de J.-F. Leroux-Dhuys sur les abbayes cisterciennes en France et en

gothique cistercienne – bien que les qualificatifs roman et gothique ne conviennent pas à cette architecture, comme l’a montré Caroline Bruzelius²⁵³⁰. L’élévation du vaisseau central est tripartite, comme à Semur, mais les lignes sont beaucoup plus épurées, et l’arcature du deuxième niveau est remplacée dans chaque travée par une petite ouverture sur combles²⁵³¹ (fig. 238). Il est actuellement admis que ce type d’élévation aura été créé dans la troisième abbatale de Clairvaux mise en chantier vers 1165-1170 et dédiée en 1193²⁵³². Ensuite, ce parti aura été repris dans les églises placées dans la filiation de Clairvaux, en France, à Cherlieu (Haute-Saône), en Italie, à Fossanova, Casamari et San Galgano²⁵³³, et en Angleterre, à Rievaulx (fig. 239 à 241). Le vaisseau central de La Bénisson-Dieu est couvert d’une voûte d’ogives, la seule du Brionnais à cette époque. Les cisterciens ont porté tôt un intérêt à ce type de voûtement qu’ils ont utilisé aussi bien dans les bâtiments monastiques que dans les églises. Là encore, avec l’abbatale de Pontigny, édifiée vers le milieu du XII^e siècle, la troisième abbatale de Clairvaux pourrait avoir été l’une des premières à adopter la voûte d’ogives²⁵³⁴.

Europe (LEROUX-DHUYS 1998). Elle ne figure pas dans le Zodiaque que le Père Anselme Dimier consacre à l’art cistercien en France, ni dans celui que Terry N. Kinder dédie à *l’Europe cistercienne*. Elle n’apparaît pas davantage dans *L’art cistercien* de Georges Duby.

²⁵³⁰ C. Bruzelius, « Les cisterciens et le gothique », dans *CITEAUX* 1997, p. 48.

²⁵³¹ La première abbatale cistercienne à avoir adopté un triforium pourrait être celle de Longpont, reconstruite à partir de 1192 (C. Bruzelius, dans *CITEAUX* 1997, p. 54).

²⁵³² Une étude récente de Benoît Chauvin, fondée sur de nouvelles sources, rajeunit la construction de Cîteaux d’une dizaine d’années, par rapport à l’hypothèse émise par Jacques Henriët qui considérait que le chantier avait débuté peu avant la mort de saint Bernard en 1153 (CHAUVIN 2007 ; Jacques Henriët, « L’abbatale cistercienne de Cherlieu », dans VERGNOLLE 2001, p. 265).

²⁵³³ L’abbatale de San Galgano est placée dans la filiation de Casamari.

²⁵³⁴ L’abbaye de Pontigny est fondée en 1114, mais le chantier de l’abbatale commence dans les années 1140 par le chevet et le transept, tandis que la nef est achevée vers 1170. Un nouveau chevet est édifié entre 1180 et 1230 (ERLANDE-BRANDENBOURG 2012, p. 81 ; KIMPEL, SUCKALE 1990, p. 145).



Fig. 238 : Abbatale de La Bénisson-Dieu

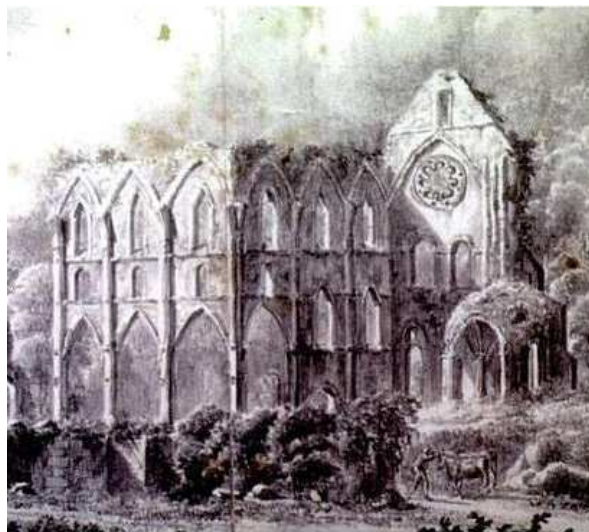


Fig. 239 : Abbatale de Cherlieu. Ruines du bras nord du transept et de la nef. Lithographie de Pointurier, d'après Lâiné, 1827 (AD Doubs, ms. 281)



Fig. 240 : Abbatale de Fossanova



Fig. 241 : Abbatale de San Galgano

De l'abbatale de Cherlieu ne subsiste que le mur ouest du bras nord du transept, mais le plan et les élévations peuvent être restitués à partir des gravures anciennes et des fouilles réalisées en 1993²⁵³⁵ (fig. 239). En 1131, 12 moines issus de Clairvaux s'installaient à Cherlieu, ce qui rappelle l'installation de 12 moines de Clairvaux à La Bénisson-Dieu 7 ans plus tard. L'abbaye accrut rapidement son temporel et devint une maison riche et puissante

²⁵³⁵ Jacques Henriet, « L'abbatale cistercienne de Cherlieu », dans VERGNOLLE 2001, p. 245-279 ; HENRIET 2005, p. 301-336.

dès le milieu du XII^e siècle. Pourtant, les gravures et les vestiges conservés invitent à ne pas dater le début du chantier de l'abbatiale avant les années 1170²⁵³⁶. Par conséquent, le chantier de La Bénisson-Dieu aura pu lui aussi commencer plusieurs années après la fondation et à la suite du chantier de Clairvaux III²⁵³⁷.

Finalement, les églises du Brionnais adoptent des éléments gothiques mais intégrés à un bâti dont les grandes lignes restent romanes. Ainsi, à La Bénisson-Dieu, on se refuse à quadriller l'élévation, et aucune moulure ne parcourt le haut vaisseau. À l'inverse, à Semur, l'élévation est conçue dans un esprit plus proche du gothique, mais la voûte reste en berceau brisé et non pas en ogives.

En sculpture, l'usage des chapiteaux à crochets

Les chapiteaux du clocher de l'église de Saint-Bonnet-de-Cray, qui à l'instar de ceux des parties hautes de Semur n'ont jamais été étudiés, sont comparables pour certains à ceux du transept et de l'abside, et pour d'autres aux chapiteaux à crochets du premier art gothique. Par exemple, le chapiteau sur la figure 242/1 possède une couronne de feuilles lisses, placées dans les angles, dont la surface est légèrement côtelée et dont la pointe forme un crochet ; sur les faces de la corbeille, une petite feuille occupe la moitié inférieure, tandis qu'un trilobe ou un dard occupe la partie supérieure. En Bourgogne, cette composition se retrouve presque à l'identique sur un chapiteau de l'église de Chagny (Saône-et-Loire), ainsi qu'au porche de Civry-les-Serain (Yonne), au clocher de Vermenton (Yonne) et dans la nef de Saint-Marcel-lès-Chalon (Saône-et-Loire). Ces chapiteaux ont comme point commun

²⁵³⁶ Éliane Vergnolle, « L'abbatiale de Chertieu », dans *CITEAUX* 2010, p. 52-53.

²⁵³⁷ Robert Branner, qui a consacré à l'architecture gothique de Bourgogne un ouvrage de référence, situe la construction de la nef de La Bénisson-Dieu vers 1170. Néanmoins, il date aussi les voûtes d'ogives de l'avant-nef de Cluny des années 1170, alors qu'Arnaud Timbert considère que le couvrement des travées orientales était en place dès les années 1130 (BRANNER 1985, p. 16 et 114). Dans la notice que nous consacrons à La Bénisson-Dieu, d'autres indices de datation sont proposées, et tous incitent à dater le début du chantier dans le dernier quart du XII^e siècle : 1/ de l'étude du bâti, en 1988, des poutres prises dans la maçonnerie du transept ont été datées de 1170-1180 par dendrochronologie ; 2/ Lors de la même étude, un fragment de plate-tombe abbatiale de la fin du XII^e siècle ou du premier quart du XIII^e a été découvert en remploi dans le blocage. Suivant l'hypothèse émise par l'archéologue Joëlle Tardieu, l'abbé qui présidait à la construction de l'abbatiale pourrait être décédé avant la fin des travaux, et sa dalle funéraire, cassée, aurait été noyée dans les blocages ; 3/ Quatre vitraux d'origine sont conservés dans les baies du clair-étage (travées 2, 5, 6 et 7, au nord), et les historiens de l'art les datent du 3^e tiers du XII^e siècle.

d'appartenir à des édifices dont le chantier s'ouvre à la fin du XII^e siècle et se poursuit sur le début du XIII^e ²⁵³⁸. Les chapiteaux des premières piles libres de la nef de Saint-Germain-en-Brionnais offrent une variante très épurée du chapiteau à crochets, rappelant les corbeilles des parties hautes du transept de Paray-le-Monial (fig. 242/7-9). Enfin, l'église Saint-Philibert de Charlieu illustre l'évolution du type dans le courant du XIII^e siècle (fig. 242/6).

En Brionnais, comme pour les ouvertures sous combles ou l'ogive, le chapiteau à crochets est un emprunt ponctuel au premier art gothique, mais inséré dans des édifices dont l'architecture reste romane. Les autres exemples présentés montrent que le Brionnais n'est pas le seul territoire à se limiter à l'import de motifs décoratifs, dans une région attachée aux grands modèles romans, et en particulier clunisiens²⁵³⁹. Mais ce constat n'implique pas que les chapiteaux sculptés à l'exemple de ceux du Nord de la France soient de faibles copies. Au contraire, la composition est reprise avec fidélité, ce qui pose la question de la circulation des modèles. Dans le cas du Brionnais, et en particulier des chapiteaux de Saint-Bonnet-de-Cray, nous ne croyons pas que les cathédrales gothiques de Mâcon et de Chalon-sur-Saône aient pu servir de relais, car leurs chantiers sont tardifs : celui du chevet de Saint-Vincent de Chalon s'ouvre vers 1220, tandis que la nef ne date que du début du XIV^e siècle (fig. 242/11) ; quant à Mâcon, les travaux commencent à la fin des années 1230²⁵⁴⁰. D'un point de vue chronologique, l'abbatiale de Vézelay serait un relais plus sûr, puisque le chantier du chevet gothique est lancé vers 1165 et s'achève à la fin du XII^e siècle, mais avec cet édifice on quitte la Bourgogne du Sud²⁵⁴¹. Il faut également envisager des relais *via* l'Auvergne où un chapiteau de l'église Saint-Amable de Riom présente entre ses crochets le motif trilobé observé à Saint-Bonnet-de-Cray (fig. 242/10). Toutefois, la construction de l'église de Riom est attribuée au deuxième quart du XIII^e siècle, donc ce n'est pas elle qui a pu influencer Saint-Bonnet.

²⁵³⁸ Pour l'église de Chagny, voir la *Base architecture et patrimoine* (réf. notice - PA00113146). Pour Vermenton, voir SAPIN 2006, p. 280-282. Pour Saint-Marcel-lès-Chalon, voir Ph. Plagnieux, dans *CONGRES ARCHEOLOGIQUE* 2010, p. 277-290. Pour Saint-Bonnet-de-Cray, il faut rappeler ici la présence dans les murs de l'abside de trous de boulin à ouverture dichotomique, un procédé employé à la cathédrale de Lyon dans les années 1200 (REVEYRON 1994, p. 84 et 1998 b, p. 95-96. Cf. *supra* Chapitre XV.5.3.1. « L'échafaudage ancré »)

²⁵³⁹ Anne Courtillé fait le même constat pour de nombreuses églises d'Auvergne (COURTILLÉ 2002, p. 14-15).

²⁵⁴⁰ Pour la cathédrale de Chalon, voir en dernier lieu l'article d'Yves Gallet, « Chalon-sur-Saône, cathédrale Saint-Vincent. Les campagnes de construction gothiques (XIII^e-XV^e s.), dans *CONGRES ARCHEOLOGIQUE* 2010, p. 95-108. Son étude intervient 80 ans après celle publiée par Jean Virey dans le Congrès archéologique de 1928. Voir aussi BRANNER 1985, p. 124-125. Concernant la cathédrale détruite de Mâcon, voir BRANNER 1985, p. 90-92, 149.

²⁵⁴¹ TIMBERT 2009, p. 149-157 (chapiteaux), p. 235 (datation).

Fig. 242 : Les chapiteaux à crochets



1. St-Bonnet-de-Cray – Clocher



2. Chagny – Nef



3. Civry-les-Serain – Porche



4. Vermenton – Clocher



5. Saint-Marcel-lès-Chalon – Nef



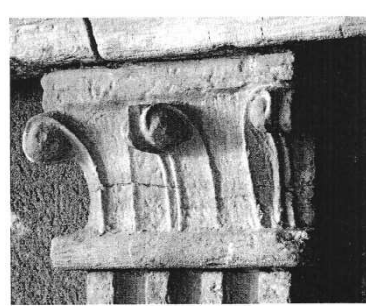
6. Saint-Philibert de Charlieu



7. St-Germain-en-Br. – Nef



8. St-Germain-en-Br. – Nef



9. Paray-le-Monial

10. St-Amable à Riom –
Chapelle axiale11 – Cathédrale de Chalon –
Triforium du chevet

Le cas de l'église de Chagny, citée plus haut, appelle une digression sur la transformation des clochers au cours de cette même période qui voit l'adoption des chapiteaux gothiques. En effet, la tour de Chagny est ornée de chapiteaux à crochets, et les baies présentent une

embrasure profonde, accueillant de multiples colonnettes qui soutiennent une voûture à multiples rouleaux en ressaut (fig. 243).



Fig. 243 : Clocher de Chagny

Ces caractéristiques se retrouvent aux clochers de Saint-Gengoux-le-National²⁵⁴² (Saône-et-Loire) et de la prieurale de Saint-Menoux²⁵⁴³ (Allier), où les voûtures encadrent des baies géminées (fig. 245-246). Ces exemples montrent que les clochers brionnais de Saint-Bonnet-de-Cray, Saint-Julien-de-Cray et Semur-en-Brionnais participent eux-aussi de cette influence gothique, sachant que les clochers sont généralement construits en dernier.



Fig. 244 : Semur-en-Brionnais.
Clocher



Fig. 245 : Saint-Gengoux.
Clocher



Fig. 246 : Saint-Menoux.
Clocher

²⁵⁴² À propos du clocher de Saint-Gengoux, Neil Stratford écrit : « La coupole romane sur la croisée de l'église existait déjà depuis plusieurs années quand le clocher du premier art gothique fut construit aux environs de 1170 » (STRATFORD 1995, p. 234).

²⁵⁴³ La construction du clocher de Saint-Menoux se situe à la fin du XII^e s. (PHALIP 2014, p. 142-143).

Au terme de cette enquête qui nous conduit depuis les abbayes de la vallée du Rhône jusqu'aux cathédrales du Nord, en passant par les collégiales du Beaujolais, il faut admettre que les églises du groupe du porche de Charlieu appartiennent à la deuxième moitié du XII^e et, même très vraisemblablement, à son dernier tiers, avec certains chantiers qui ont pu s'achever au début du XIII^e seulement. Elles font partie intégrante de l'art du Brionnais. Comme les autres églises du territoire, elles ont adopté et recomposé des formes issues de traditions diverses au service d'une création inédite, qui fait l'originalité de cette architecture. L'église de Semur-en-Brionnais témoigne parfaitement du syncrétisme architectural brionnais : l'élévation est clunisienne, mais le plan ne l'est pas ; la coupole renvoie à l'Empire, les chapiteaux à l'art cistercien, mais le clocher et les ouvertures sous combles sont déjà gothiques. De surcroît, à l'échelle du sud bourguignon, l'architecture brionnaise s'est montrée particulièrement réceptive aux innovations tout au long du XII^e siècle : dès le début du siècle, elle s'est résolument articulée, pour gagner sans cesse en plasticité, en rythme et en élan et elle sera de ce fait naturellement sensible aux premières expériences gothiques. Par la symbiose qu'elle opère entre l'art de son temps, des créations novatrices et le maintien de formes anciennes, l'architecture du Brionnais illustre le concept de polychronie utilisée par Nicolas Reveyron pour montrer « la réalité mouvante de l'histoire de l'art »²⁵⁴⁴.

Ainsi, le Brionnais serait une « *périphérie* », suivant la définition proposée par l'historien de l'art Lubo Karaman, à savoir « *une zone en position de recevoir l'influence de plusieurs centres et d'opérer ainsi des choix, des combinaisons ou des synthèses* », par opposition à la « *province* » qui est « *une zone soumise à l'influence d'un centre unique, dont elle absorbe l'influence sous une forme simplifiée et à une échelle réduite* »²⁵⁴⁵. Mais comme le soulignent Enrico Castelnuovo et Carlo Ginzburg, une « *périphérie* » peut, selon le point de vue adopté, se révéler ... centrale, et il est appert que le Brionnais a rayonné, particulièrement en Charolais et en Beaujolais, à la mesure de ce qu'il a reçu²⁵⁴⁶.

²⁵⁴⁴ REVEYRON 2008 c.

²⁵⁴⁵ Dario Gamboni cite Lubo Karaman, dans GAMBONI 1993, p. 13.

²⁵⁴⁶ CASTELNUOVO, GINZBURG 1981.

II. Un contexte propice à la floraison architecturale

Définir les caractéristiques architecturales ne suffit pas pour comprendre la genèse et le développement d'un paysage monumental. Il faut aussi se demander comment l'homme se projette sur un territoire, comment il organise son espace, et s'interroger sur la charge culturelle et la valeur symbolique dont il investit l'architecture. Car « *il n'y a de paysage qu'humain* », pour reprendre les termes de Jean-Marc Besse et la pensée de John Brinckerhoff Jackson²⁵⁴⁷. Les édifices religieux ne dessinent un paysage qu'au sens où ils reflètent « *l'évolution des projets humains vis-à-vis d'eux-mêmes et du monde* ». Par conséquent, le but ultime de l'étude d'un paysage monumental est d'apprendre quelque chose du projet de la société qui l'a produit. Cela dit, la notion de paysage renvoie de soi tout d'abord aux données naturelles, et notamment à la géologie et à la topographie, et c'est par là qu'il faut commencer pour déterminer dans quel mesure le territoire a exercé une influence sur la création architecturale.

Pour Dario Gamboni, les obstacles naturels, les voies de communication ou encore les ressources en matières premières font partie des « *multiples incitations, modulations et empêchements que [les arts visuels] reçoivent du [territoire]* »²⁵⁴⁸. L'architecture brionnaise a bénéficié d'un terrain où « *partout la bonne pierre abonde* », pour paraphraser l'abbé Courtépée, et où carrières et constructions s'ouvraient à proximité les unes des autres, et donc sans contrainte majeure pour l'approvisionnement. Mais cette facilité n'est pas offerte au seul Brionnais, et elle ne saurait expliquer à elle seule la floraison architecturale dans cette région. Un autre facteur naturel s'y ajoute, profitant au Brionnais : sa situation dans la vallée de la Loire, parcourue dès l'Antiquité par de grandes voies reliant le Sud au Nord, et favorisant ainsi la circulation et la pénétration des influences artistiques. La proximité avec la vallée du Rhône et l'existence d'axes est-ouest reliant les deux vallées accroissaient encore les échanges : il suffit de noter que toutes les églises placées dans la chronologie au sein de l'ensemble A se situent à proximité de la Loire.

²⁵⁴⁷ BESSE 2003 ; JACKSON 2003.

²⁵⁴⁸ GAMBONI 1993, p. 12.

La géographie politique est plus déterminante. Le prologue a montré que la création des seigneuries des Semur et des Le Blanc, dans la deuxième moitié du X^e siècle, marque l'acte de naissance du Brionnais. Le lieu semble vide au haut Moyen Âge, perdu qu'il se trouve au cœur de vastes entités politiques, éloigné des grandes cités où s'exerce le pouvoir civil, et totalement isolé des centres religieux, du simple fait qu'il est à la limite de plusieurs diocèses. Mais à partir de la seconde moitié du IX^e siècle, des facteurs politiques se conjuguent pour désenclaver le futur Brionnais et transformer ce territoire en marge en territoire de marche. Tout d'abord, la menace auvergnate sur le sud du duché de Bourgogne a modifié la structure des pouvoirs lorsque le duc eut confié le contrôle de la partie méridionale du comté d'Autun à Lambert de Chalon, ce qui contribua probablement à l'installation des seigneurs de Semur, dans le dessein d'opposer un verrou aux velléités auvergnates. Ce premier remodelage local s'accompagna ensuite d'une transformation plus large du contour des royaumes, et le Brionnais se retrouva à la frontière entre la Francie occidentale et le royaume de Provence d'abord, puis de Bourgogne et enfin l'Empire. Dès lors, le Brionnais put devenir un territoire à part entière parce qu'il correspondait désormais à l'aire d'exercice d'un pouvoir. Il n'était plus dilué dans les limites d'une vague entité, mais il pouvait jouer le rôle d'une zone de contact entre des territoires où s'exerçaient des autorités distinctes.

Raymond Oursel, en 1956, concluait sa synthèse sur l'art roman de l'archidiaconé d'Autun en montrant que « *la prééminence des chantiers du Brionnais* » s'expliquait par la personnalité des hommes de la famille de Semur « *ataviquement préparés à leur rôle de bâtisseurs* » :

« À l'actif des seigneurs de Semur intervenaient d'abord la conscience qu'ils avaient eux-mêmes de leur rang et de leurs alliances, non moins que le prestige dont ils jouissaient auprès des contemporains [...]; enfin, les relations étroites qu'ils entretenaient avec Cluny, et dont la fondation du prieuré de Marcigny ne fut qu'une expression parmi d'autres »²⁵⁴⁹.

Est-il possible d'en dire autant des seigneurs Le Blanc, même si les sources à leur sujet nous manquent ? Quoi qu'il en soit le XI^e siècle est marqué par la fixation de deux dynasties fortes autour desquelles gravite une petite noblesse active, comme l'ont montré les travaux d'Armando Torres Fauaz à propos des vassaux des Semur²⁵⁵⁰. L'église Saint-Hilaire de Semur est la preuve éclatante de l'impact des seigneurs à la fois sur le paysage ecclésiastique,

²⁵⁴⁹ OURSEL R. 1956, p. 114.

²⁵⁵⁰ TORRES FAUAZ 2009.

puisqu'ils font déplacer le cœur d'une paroisse puis dotent le Brionnais d'une collégiale, et sur le paysage monumental pour les raisons déjà développées dans la première partie de cette synthèse. En plus de cet exemple, il faut rappeler le rôle d'Archimbaud Le Blanc dans l'installation de moines à Saint-Laurent-en-Brionnais, et de Geoffroy de Semur dans la création du prieuré de Marcigny. On doit constater également la coïncidence entre l'implantation des seigneuries et l'augmentation des mentions d'édifices religieux dans les textes. En tant que possesseur de terres, les seigneurs et leurs vassaux ont nécessairement contribué au développement du maillage ecclésial et, si les sources sont muettes sur les circonstances de la fondation des églises, elles montrent que jusqu'au dernier tiers du XI^e siècle environ, beaucoup d'entre elles étaient aux mains de riches laïcs, qui s'en dessaisirent à ce moment-là au profit d'établissements religieux. Par conséquent, aucune des églises conservées en élévation n'a été construite au temps où elle appartenait encore à un laïc. Toutefois, le cas de Saint-Hilaire de Semur montre que, même si l'église avait été remise aux moines de Marcigny puis à l'évêque d'Autun, les seigneurs conservaient leurs prérogatives en matière de choix architecturaux, probablement parce qu'ils finançaient les travaux. Néanmoins, hormis ce cas particulier, aucun lien n'a pu être mis en évidence entre l'architecture des églises et leurs patrons laïcs.

Les seigneurs ont pu contribuer indirectement aux choix artistiques en favorisant l'ouverture du territoire vers l'extérieur et donc la pénétration des influences. On a montré que dès la quatrième génération, la famille Semur était implantée par le jeu des alliances en Auxerrois, en Châlonnais et en Mâconnais, puis, à la génération suivante, en Autunois et en Bourbonnais, sans oublier que la famille était issue d'un lignage installé près de Villefranche, à Chamelet. L'entrée en religion de plusieurs membres de la famille aura également favorisé les relations avec l'extérieur : l'un fut abbé de Cluny, l'autre évêque d'Auxerre, un troisième abbé de Vézelay, puis archevêque de Lyon. Quant aux Le Blanc, des nécessités économiques les liaient aux sires de Beaujeu lesquels faisaient le lien avec la Dombes qu'ils convoitaient²⁵⁵¹. Par ailleurs, il faut envisager l'implication de ces grands lignages dans les

²⁵⁵¹ Les liens entre les lignages du Brionnais et ceux de la Dombes seraient à étudier. On peut déjà se référer à l'article de P. Ganivet consacré aux seigneurs de Villars aux XI^e et XII^e siècles. Il ne fait pas état de relation entre les deux territoires mais montre la puissance des sires de Villars, lesquels ont pu contribuer à la construction du paysage roman de la Dombes (GANIVET 2011).

travaux de défrichements et de fourniture en bois d'œuvre, dans l'ouverture des carrières et dans la fixation d'une main-d'œuvre.

La transmission des formes architecturales passe aussi par le contexte politique. Par exemple, l'influence de l'architecture impériale a pu se renforcer à l'avènement des Staufen (1138), et en particulier sous le règne de Frédéric Barberousse (1152-1190), qui est à nouveau présent dans la partie occidentale de l'Empire où ses prédécesseurs avaient perdu une grande partie de leur emprise en raison du conflit les opposant aux papes et, par conséquent, aux milieux ecclésiastiques réformateurs installés dans la frange occidentale de l'Empire (archevêque de Besançon, Cluny, Cîteaux, l'archevêque de Lyon Hugues de Die)²⁵⁵². Il faut aussi rappeler que dès 1078 et durant tout le XII^e siècle, le comté de Mâcon, en France, et celui de Bourgogne, dans l'Empire, sont dirigés par le même comte, favorisant ainsi la circulation des modèles²⁵⁵³. Quant au premier art gothique, sa pénétration en Brionnais fait écho au regain d'influence capétienne en Bourgogne à partir des années 1160, sous les règnes de Louis VII puis de Philippe Auguste, elle aussi consécutive au schisme (1159-1177). Alors qu'en 1108, le duc de Bourgogne avait refusé l'hommage à Louis VI pour s'en tenir au serment de fidélité, le schisme affecta tellement le sud de la Bourgogne que les grands laïcs et ecclésiastiques durent faire appel à Louis VII. Ce fut l'occasion pour les Capétiens de réaffirmer une certaine forme d'emprise au sein de terres sur lesquelles plus aucun roi de France n'était intervenu depuis longtemps. Louis VII et Philippe Auguste intervinrent à plusieurs reprises pour soutenir les abbayes de Vézelay, Cîteaux et surtout Cluny, et ils reçurent la soumission des comtes de Nevers, Chalon, Mâcon et même celle du comte de Forez qui théoriquement relevait au premier chef de l'empereur²⁵⁵⁴.

Les prieurés clunisiens bénéficièrent dès 1119 de la protection de Louis VI mais la garde royale devait se renforcer au temps de ses successeurs²⁵⁵⁵. Ainsi, les églises brionnaises dépendantes du prieuré d'Ambierle furent placées sous la protection royale dès 1169 (*sub regio dominio et protectione*), puis Charlieu passa sous la protection exclusive du roi en 1180

²⁵⁵² Ainsi, en 1157, Frédéric Barberousse convoque une diète à Besançon puis il édicte une Bulle d'or qui assure la préséance de l'archevêque de Lyon sur les comtes de Forez (PACAUT 2000, p. 7-8).

²⁵⁵³ Cf. *supra* Chapitre I.5.4.2. « Aux ducs, les terres brionnaises des comtés d'Autun et de Mâcon ».

²⁵⁵⁴ Sur le contexte de l'intervention des rois en Bourgogne dans le cadre du schisme pontifical, voir MEHU 2001, chapitre 9 ; PACAUT 1953, p. 33-34.

²⁵⁵⁵ Cluny 3945.

(*defensio, tuitio*), et enfin Anzy-le-Duc en 1186²⁵⁵⁶. Sous couleur d'apporter la paix, les rois créaient des enclaves qu'ils contrôlaient directement.

L'incidence de la géographie ecclésiastique sur le paysage bâti joue naturellement un grand rôle. La première partie a montré que le synchronisme de la création du territoire et de la mise en place du réseau paroissial a contribué à l'unité politique du Brionnais par l'unification religieuse. Et ce sont mêmes les chantiers d'églises qui ont constitué le volet monumental du grand mouvement de mise en place du cadre paroissial. Le Brionnais était alors situé aux confins de quatre diocèses et les évêques n'y menaient pas de politique particulière si ce n'est pour soutenir ou approuver la fondation de tel ou tel établissement monastique ou canonial. Parmi les églises conservées en élévation et qui étaient placées sous la tutelle de l'évêque, aucune ne se distingue par des caractéristiques architecturales particulières. Quant aux communautés monastiques, les clunisiens étaient les plus présents sur le territoire. En 1049, le fils de Damas I^{er} de Semur, Hugues, fut élu à la tête de l'abbaye de Cluny. Avec son frère Geoffroy II, il fonda en plein cœur de la seigneurie paternelle, à Marcigny, le premier monastère féminin clunisien. Grâce aux donations de la famille et de ses vassaux, la communauté se constitua un riche temporel en Brionnais. Sous l'abbatit d'Hugues, le prieur de Paray-le-Monial mena une politique active d'acquisitions d'églises en Brionnais. De petites celles clunisiennes furent créées à Varenne-l'Arconce et Sainte-Foy et des obédiences à Iguerande, Saint-Bonnet-de-Cray et Saint-Laurent-en-Brionnais. Bien sûr, les possessions des clunisiens ne sont pas toutes jointives, il n'empêche qu'un réseau s'élabore, malgré cette réalité territoriale discontinue qui ne pose problème que dans une vision moderne de l'espace. Le réseau repose sur des relations spirituelles, intellectuelles mais aussi économiques et juridiques entre la maison-mère et ses dépendances. Dans une certaine mesure, le monachisme clunisien a donné au Brionnais l'unité et la cohérence religieuses qui lui faisaient défaut à sa création. Mais là encore, aucune communauté religieuse implantée ou influente n'y impose de critères architecturaux aux églises paroissiales. Parmi les églises à transept réduit, par exemple, Saint-Ponce de Baugy est construite alors qu'elle appartient aux moniales de Marcigny, tandis que Curbigny relève du prieur de Paray, Baudemont des chanoines de Mâcon, et Avrilly de l'évêque d'Autun. Neil

²⁵⁵⁶ Dépendances d'Ambierle : Forez 920 ; Charlieu : Cluny 4278 ; Anzy-le-Duc : ADCO – B 11640.

Stratford avait déjà remarqué à l'échelle de la Bourgogne, cette absence fréquente de lien entre le patron d'une église et le décor sculpté choisi : « *Even where ecclesiastical ownership of a church seems unambiguous and might lead us to assume some controlling influence over the choice of decoration, the surviving evidence tends to go against such an assumption* »²⁵⁵⁷. Dans certains cas, les points communs entre les édifices ne s'expliquent que par leur proximité géographique, en dehors de toute autre considération : par exemple, le même atelier intervient dans les églises voisines de Vareilles, Saint-Laurent-en-Brionnais, Vauban et Châteauneuf alors qu'aucune n'a le même patron. Seules, les églises monastiques portent l'empreinte de l'abbaye-mère ou de l'ordre dont elles dépendent : par exemple, la présence d'une avant-nef et d'une église mariale à Marcigny et Charlieu, ou le choix d'un chevet de type bernardin à La Bénisson-Dieu.

L'unité religieuse conférée par l'implantation de l'*Ecclesia Cluniacensis* se « déstructure », pour reprendre le terme de Didier Méhu, au moment du passage des prieurés clunisiens du Brionnais sous la garde royale dès la fin du XII^e siècle²⁵⁵⁸. Le retour des rois entraîne également la chute des seigneurs Le Blanc, tandis qu'à Semur, par le jeu des alliances la seigneurie revenait tantôt aux comtes de Forez, tantôt aux sires de Beaujeu, mais les châtelains ne résidaient plus. La déstructuration religieuse est donc contemporaine du morcellement politique : dans ces conditions, le XIII^e siècle ne vit pas l'implantation de nouveaux monastères ou la reconstruction d'églises. Seul le baron de Semur, Jean de Châteauvillain, érigea l'église Saint-Hilaire en collégiale en 1274, mais sans modifier le bâti roman. Les premières expériences gothiques resteront donc sans suite immédiate, ce qui explique que le patrimoine religieux du Brionnais reste avant tout roman.

Cette coïncidence ultime entre la disparition du Brionnais *féodal* et l'absence de nouvelles constructions d'églises prouve, s'il était nécessaire, que l'architecture romane du Brionnais reflète et raconte l'histoire du territoire, en particulier elle témoigne de la politique menée par ses seigneurs : les Semur comme les Le Blanc sont des hommes neufs, et l'architecture sera donc moderne et audacieuse. Comme l'ascension des seigneurs et l'expansion de leur territoire seront fulgurantes, le paysage architectural pourra se dessiner en un siècle. Les

²⁵⁵⁷ N. Stratford, « Romanesque sculpture in Burgundy », dans BARRAL I ALTET 1986-1990, t. 3, p. 236.

²⁵⁵⁸ MÉHU 2001, p. 401-402, 524 ; CHIZELLE 1992, p. 61.

seigneurs légitimeront leur pouvoir en ancrant leur dynastie sur le territoire, et l'architecture se fera l'héritière de partis constructifs éprouvés. Les familles devront pour s'élever dans l'échelle sociale nouer au-delà de leurs terres des alliances prestigieuses, et l'architecture se montrera ouverte à divers courants artistiques. Au total, on peut dire que les seigneurs ont dessiné au sein du duché de Bourgogne une entité territoriale à la personnalité affirmée. La puissante forteresse de Semur ne traduit-elle pas l'aisance et l'assurance des sires, au moment où tant d'églises composent une région artistique particulière au sein de la Bourgogne romane ? Le Brionnais aura ainsi produit ou adopté des partis architecturaux à la fois créatifs et rigoureux.

Si les hommes et le terrain eurent une incidence sur la création architecturale, en retour les édifices ont contribué à modeler le Brionnais. En effet, la relation entre le lieu et la production architecturale n'est pas unilatérale : si un paysage monumental est déterminé par le territoire qui l'abrite, il se définit aussi par sa capacité à le structurer et à le délimiter. En définitive, un paysage qui doit aux hommes de ce pays – celui des églises romanes – est parvenu à conférer une réelle unité à un territoire dont la géographie reste à plusieurs visages.

On pourrait former le vœu qu'il se réalise des fouilles archéologiques à l'emplacement des églises romanes. Déjà, elles ressusciteraient des lieux de culte mentionnés dans les textes du XI^e siècle, ces églises, qui, aux mains des familles seigneuriales et aristocratiques, composaient le paysage auquel ont succédé les lieux de culte romans. En histoire, de plus, les fouilles vérifieraient l'hypothèse que la christianisation visible du Brionnais n'a pas été précoce, du fait que ce territoire comptait une faible population durant les premiers siècles du Moyen Âge. Les fouilles permettraient enfin d'évaluer la continuité de l'occupation des sites et de déterminer si la géographie des lieux de culte romans se superpose à une topographie du sacré plus ancienne.

Index locorum

A

Aigueperse 67, 87, 116, 118, 133, 135, 136, 142, 174, 213, 239, 240, 248, 249, 258, 261, 265, 294, 319, 321, 325, 327, 328, 329, 330, 331, 357, 358, 384, 395, 422, 424, 430, 433, 441, 442, 443, 444, 475, 489, 510, 511, 512, 517, 547, 549, 550, 557, 568, 593, 594, 595, 598, 610, 611, 617, 618, 624, 625, 628, 640, 649, 665, 692, 699, 741, 754, 778, 798, 800, 803, 889, 891

Amanzé 25, 56, 57, 73, 79, 92, 119, 128, 135, 143, 171, 181, 183, 237, 250, 350, 423, 430, 437, 438, 444, 446, 447, 451, 460, 462, 470, 485, 488, 646, 658, 754, 798

Anzy-le-Duc 1, 12, 13, 14, 16, 25, 26, 31, 54, 77, 107, 110, 113, 121, 129, 133, 134, 139, 140, 144, 202, 250, 272, 273, 277, 278, 279, 280, 283, 285, 300, 310, 315, 317, 319, 339, 340, 341, 354, 356, 363, 365, 366, 369, 375, 376, 377, 378, 381, 383, 384, 386, 388, 390, 391, 394, 396, 400, 402, 405, 417, 428, 455, 457, 458, 465, 474, 476, 479, 489, 490, 498, 535, 537, 538, 544, 552, 565, 572, 574, 575, 578, 579, 582, 583, 586, 587, 588, 593, 595, 596, 598, 603, 604, 607, 608, 610, 614, 615, 616, 618, 625, 626, 635, 644, 649, 660, 663, 665, 667, 668, 670, 674, 675, 677, 680, 682, 686, 688, 689, 692, 693, 695, 696, 712, 713, 714, 718, 719, 720, 721, 723, 724, 725, 726, 728, 729, 730, 731, 736, 742, 743, 744, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 757, 758, 762, 763, 764, 766, 770, 773, 779, 785, 791, 792, 794, 795, 796, 797, 799, 802, 807, 809, 810, 811, 812, 813, 816, 850, 874, 888, 889, 890, 896

Arçon..... 26, 70, 74, 138, 246, 253, 261, 289, 412, 425, 459, 488, 498

Artaix..... 25, 26, 35, 52, 55, 75, 86, 92, 95, 109, 137, 228, 433, 463, 490, 520

Avrilly 35, 74, 121, 137, 141, 280, 353, 385, 404, 407, 414, 426, 432, 434, 453, 465, 475, 488, 503, 504, 506, 507, 553, 554, 555, 556, 561, 564, 567, 568, 610, 614, 618, 626, 649, 659, 663, 667, 670, 671, 684, 693, 695, 751, 753, 758, 759, 796, 800, 801, 802, 826, 874

B

Baudemont... 25, 41, 42, 73, 77, 89, 95, 96, 120, 138, 258, 353, 423, 424, 434, 461, 485, 488, 499, 503, 504, 506, 507, 553, 554, 561, 563, 584, 618, 624, 642, 644, 691, 783, 784, 813, 816, 874

Baugy 25, 35, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 77, 78, 80, 88, 92, 95, 109, 115, 122, 131, 134, 137, 154, 162, 167, 169, 184, 187, 212, 227, 228, 229, 251, 265, 279, 291, 304, 310, 356, 381, 384, 398, 406, 455, 456, 474, 485, 488, 490, 503, 504, 506, 507, 518, 524, 547, 548, 549, 550, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 561, 562, 564, 567, 568, 593, 594, 596, 598, 601, 610, 611, 612, 614, 618, 624, 625, 626, 629, 642, 649, 663, 669, 671, 684, 691, 692, 693, 699, 712, 714, 715, 741, 744, 750, 754, 757, 761, 762, 766, 770, 794, 796, 800, 802, 813, 874

Bois-Sainte-Marie..... 25, 66, 67, 68, 87, 91, 92, 114, 131, 133, 179, 208, 213, 245, 247, 248, 249, 251, 294, 304, 305, 318, 368, 376, 378, 381, 383, 384, 390, 400, 402, 403, 406, 407, 411, 474, 475, 476, 489, 532, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 572, 574, 575, 578, 579, 581, 583, 584, 585, 586, 593, 596, 597, 599, 600, 601, 607,

608, 609, 615, 616, 618, 624, 626, 630, 635, 636, 640, 660, 663, 668, 686, 688, 693, 694, 697, 727, 737, 747,
748, 749, 750, 762, 763, 765, 770, 779, 783, 791, 796, 797, 798, 799, 801, 802, 812, 813, 814, 815, 817
Bourg-le-Comte.... 10, 25, 70, 73, 122, 139, 142, 352, 384, 423, 425, 426, 446, 448, 451, 475, 488, 497, 498, 552,
558, 560, 561, 565, 566, 568, 609, 610, 614, 618, 649, 665, 684, 693, 695, 795, 796, 812
Briant.....25, 30, 38, 40, 43, 44, 51, 52, 54, 56, 57, 58, 73, 75, 77, 81, 109, 118, 133, 137, 162, 181, 183, 212, 221,
222, 224, 227, 228, 229, 231, 251, 295, 302, 307, 319, 384, 433, 453, 455, 456, 462, 465, 468, 471, 475, 488,
490, 505, 506, 507, 508, 553, 554, 555, 556, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 567, 568, 610, 613, 618, 624, 625,
636, 642, 643, 658, 669, 670, 679, 684, 691, 692, 693, 694, 696, 758, 791, 800, 801
Briennon..26, 34, 37, 38, 43, 44, 51, 52, 57, 67, 68, 69, 73, 83, 86, 87, 88, 109, 110, 137, 141, 169, 175, 222, 224,
241, 246, 252, 283, 294, 296, 306, 308, 310, 314, 315, 350, 352, 382, 415, 416, 453, 466, 474, 488, 499, 500,
501, 502, 558, 560, 561, 563, 564, 567, 568, 610, 612, 618, 624, 644, 648, 684, 693, 695, 741, 752, 754, 758,
761, 798, 813, 888

C

Cée 56, 138, 260, 459, 461, 465, 490
Céron..... 25, 70, 75, 138, 433, 460, 462, 488
Chambilly..... 25, 47, 51, 95, 109, 137, 306, 426, 446, 448, 449, 451, 461, 488, 496, 497, 523, 559, 618, 624
Changy.... 52, 70, 73, 83, 85, 137, 138, 154, 156, 239, 246, 253, 261, 288, 340, 357, 358, 382, 412, 417, 424, 455,
458, 490, 647
Charlieu..... 2, 12, 13, 16, 27, 35, 45, 52, 60, 66, 67, 68, 83, 95, 106, 113, 129, 130, 131, 134, 136, 139, 140, 141,
148, 174, 224, 225, 226, 252, 270, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 282, 283, 284, 286, 287, 288, 291, 292, 297,
298, 300, 304, 305, 307, 308, 309, 312, 315, 316, 329, 337, 338, 344, 348, 355, 363, 364, 366, 367, 368, 375,
376, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 385, 388, 390, 395, 398, 399, 401, 402, 403, 404, 406, 407, 416, 417, 431,
434, 457, 465, 468, 474, 479, 488, 489, 490, 498, 517, 525, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 538, 539, 542,
544, 545, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 578, 579, 581, 582, 583, 588, 589, 593, 600, 601, 604, 605, 606,
608, 612, 615, 616, 617, 630, 633, 635, 643, 645, 660, 663, 668, 679, 680, 686, 689, 690, 697, 713, 714, 715,
732, 735, 736, 742, 744, 748, 750, 751, 752, 753, 755, 756, 757, 758, 760, 761, 762, 763, 764, 772, 773, 774,
775, 776, 777, 778, 779, 783, 785, 786, 792, 795, 800, 801, 802, 803, 807, 811, 818, 819, 820, 821, 822, 823,
824, 826, 828, 829, 831, 832, 834, 836, 838, 840, 841, 842, 843, 846, 848, 849, 850, 851, 852, 855, 862, 866,
867, 869, 873, 874, 875, 888, 889, 896
Chassenard..... 2, 26, 34, 52, 73, 74, 79, 86, 139, 142, 172, 260, 316, 376, 378, 388, 391, 400, 407, 414, 416, 434,
438, 439, 444, 461, 474, 488, 497, 549, 550, 558, 560, 561, 568, 593, 602, 603, 605, 606, 607, 610, 614, 629,
635, 649, 651, 672, 683, 684, 692, 693, 696, 750, 760, 761, 772, 773, 774, 789, 791, 799
Chassigny..... 25, 41, 42, 67, 116, 138, 143, 252, 422, 425, 458, 461, 462, 490, 519, 521, 658
Châteauneuf... 2, 25, 44, 52, 65, 66, 67, 87, 116, 117, 136, 224, 235, 236, 237, 239, 266, 368, 379, 380, 381, 383,
387, 401, 402, 404, 406, 407, 416, 426, 434, 466, 474, 475, 480, 486, 489, 512, 528, 530, 542, 544, 564, 567,
568, 572, 574, 575, 578, 579, 581, 583, 584, 585, 586, 593, 598, 599, 600, 601, 608, 610, 615, 616, 617,

618, 624, 628, 663, 668, 680, 686, 691, 693, 694, 695, 696, 698, 712, 715, 736, 737, 750, 751, 752, 753, 754,
755, 757, 758, 760, 765, 772, 773, 779, 783, 794, 797, 800, 801, 802, 816, 829, 830, 838, 839, 875
Chauffailles.....9, 24, 25, 67, 75, 77, 96, 116, 122, 138, 139, 264, 344, 368, 462, 468, 470, 488, 498
Chenay-le-Châtel.... 25, 26, 57, 67, 86, 137, 280, 281, 316, 381, 400, 407, 433, 488, 496, 498, 523, 559, 561, 564,
741, 750, 791, 799
Colombier-en-Brionnais 25, 88, 92, 114, 133, 214, 305, 430, 449, 462, 466, 470, 488
Coublanc 25, 70, 138, 184, 309, 357, 424, 460, 461, 470, 488, 493, 494, 495
Curbigny25, 67, 87, 92, 114, 133, 137, 184, 212, 213, 214, 222, 223, 231, 238, 305, 318, 350, 384, 407, 425, 453,
454, 455, 462, 468, 475, 485, 488, 490, 503, 504, 506, 507, 523, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 559, 563, 564,
567, 568, 610, 618, 624, 625, 639, 647, 669, 684, 690, 693, 695, 696, 753, 758, 760, 761, 765, 800, 801,
816, 817, 874

D

Dompierre-les-Ormes 70, 128, 138, 139, 142, 182, 242, 260, 368, 433, 466, 469
Dun. 10, 25, 26, 65, 66, 67, 75, 87, 89, 116, 120, 129, 131, 136, 138, 139, 143, 152, 182, 183, 185, 250, 252, 261,
276, 302, 304, 328, 344, 350, 368, 381, 383, 385, 404, 407, 422, 425, 432, 458, 459, 461, 462, 466, 469, 475,
488, 489, 490, 504, 510, 512, 513, 514, 515, 517, 519, 521, 555, 557, 558, 563, 564, 567, 568, 624, 629,
640, 658, 663, 684, 686, 719, 720, 721, 726, 737, 741, 748, 751, 753, 757, 759, 760, 765, 798, 800, 801, 819,
832, 840
Dyo . 10, 25, 42, 52, 57, 73, 74, 75, 87, 114, 133, 137, 139, 144, 187, 208, 213, 230, 231, 237, 305, 350, 444, 455,
462, 485, 488, 490, 518, 521, 633, 642, 647, 658

F

Fleury-la-Montagne2, 25, 77, 106, 139, 172, 183, 356, 380, 401, 407, 417, 419, 453, 470, 474, 488, 498, 561,
563, 568, 593, 602, 605, 607, 610, 614, 617, 618, 625, 629, 642, 693, 695, 733, 741, 745, 746, 754, 765, 773,
778, 789, 796, 798

G

Gibles ... 25, 66, 67, 77, 113, 118, 131, 132, 133, 134, 180, 184, 231, 258, 261, 294, 304, 313, 328, 350, 414, 424,
425, 427, 428, 436, 446, 447, 451, 455, 461, 488, 490, 496, 782, 783

I

Iguerande ... 2, 25, 26, 51, 52, 55, 56, 73, 75, 78, 79, 81, 89, 92, 109, 113, 130, 131, 132, 133, 134, 172, 182, 183,
191, 212, 213, 215, 217, 218, 226, 227, 230, 231, 241, 264, 297, 299, 301, 304, 307, 309, 318, 344, 345, 347,
352, 363, 377, 378, 379, 380, 381, 396, 401, 402, 403, 404, 406, 407, 416, 428, 455, 456, 465, 474, 486, 488,
489, 490, 496, 498, 523, 530, 544, 545, 564, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 583, 586, 593, 594, 595, 600,
602, 603, 608, 610, 614, 616, 618, 624, 625, 633, 644, 645, 648, 668, 674, 677, 681, 682, 686, 689, 693, 696,
711, 737, 745, 746, 748, 749, 750, 751, 752, 754, 758, 761, 762, 766, 769, 783, 796, 797, 798, 802, 811, 874,
889

J

Jonzy. 11, 25, 40, 57, 79, 89, 139, 142, 259, 350, 375, 378, 379, 380, 383, 419, 461, 465, 466, 474, 488, 503, 504, 506, 507, 547, 550, 553, 554, 555, 556, 557, 562, 563, 568, 594, 604, 610, 611, 618, 626, 642, 666, 667, 669, 684, 691, 692, 693, 696, 699, 736, 750, 755, 758, 763, 773, 794, 800, 801, 836, 837, 855

L

L'Hôpital-le-Mercier51, 79, 111, 114, 119, 133, 208, 214, 219, 238, 457, 461, 466, 490, 521
 La Bénisson-Dieu..12, 16, 46, 51, 110, 111, 138, 139, 141, 220, 261, 283, 300, 310, 311, 314, 315, 319, 343, 365, 366, 382, 391, 395, 404, 407, 415, 416, 417, 423, 424, 428, 429, 430, 431, 457, 465, 473, 490, 523, 543, 544, 572, 574, 580, 582, 583, 603, 604, 606, 607, 610, 616, 617, 618, 630, 649, 658, 660, 663, 668, 680, 682, 688, 693, 719, 720, 723, 724, 726, 728, 731, 751, 753, 755, 760, 776, 777, 778, 783, 800, 801, 802, 803, 830, 834, 854, 862, 864, 865, 875, 889
 La Chapelle-sous-Dun.....25, 139, 140, 143, 276, 366, 379, 381, 402, 406, 416, 433, 459, 461, 466, 469, 475, 485, 503, 504, 506, 507, 553, 554, 555, 556, 559, 564, 610, 613, 618, 624, 639, 647, 665, 669, 684, 691, 693, 695, 750, 751, 754, 758, 765, 782, 798, 801
 Ligny-en-Brionnais 25, 31, 41, 88, 109, 120, 137, 310, 412, 430, 448, 457, 461, 462, 479, 488, 503, 649, 658, 693, 719, 733

M

Mailly..... 25, 55, 79, 109, 121, 138, 352, 425, 437, 438, 439, 444, 452, 453, 462, 468, 470, 488, 493, 494, 612
 Marcigny .9, 10, 11, 12, 16, 19, 25, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 39, 40, 46, 47, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 61, 63, 66, 67, 68, 69, 78, 79, 86, 87, 88, 95, 96, 98, 108, 109, 110, 113, 114, 121, 127, 130, 133, 134, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 151, 152, 153, 154, 155, 157, 161, 162, 163, 167, 168, 169, 170, 173, 174, 175, 177, 178, 181, 183, 184, 186, 187, 212, 213, 216, 217, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 233, 234, 241, 243, 245, 248, 250, 251, 254, 264, 266, 269, 270, 280, 281, 286, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 299, 300, 302, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 315, 318, 319, 322, 326, 330, 336, 340, 341, 342, 343, 345, 352, 355, 356, 357, 358, 360, 361, 364, 365, 366, 369, 375, 381, 384, 386, 391, 395, 396, 401, 404, 407, 417, 425, 433, 438, 444, 447, 448, 449, 455, 456, 457, 458, 462, 474, 475, 479, 488, 489, 493, 494, 495, 496, 498, 507, 523, 525, 530, 544, 547, 548, 549, 550, 552, 558, 559, 560, 561, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 582, 583, 593, 594, 600, 601, 605, 629, 630, 635, 644, 649, 660, 662, 663, 669, 674, 677, 680, 684, 713, 714, 741, 745, 746, 748, 751, 752, 755, 759, 760, 761, 792, 798, 800, 801, 803, 814, 819, 871, 872, 874, 888, 889
 Matour66, 67, 68, 119, 133, 149, 162, 170, 180, 181, 183, 184, 185, 209, 248, 249, 251, 294, 300, 313, 347, 366, 423, 425, 433, 439, 440, 444, 446, 448, 450, 455, 461, 466, 488, 891
 Melay 25, 28, 51, 52, 73, 83, 139, 142, 175, 246, 252, 258, 280, 281, 313, 385, 400, 407, 424, 433, 438, 444, 453, 454, 460, 462, 465, 475, 488, 498, 558, 560, 568, 617, 649, 658, 683, 684, 741, 750, 791, 799
 Meulin .. 137, 139, 142, 171, 181, 183, 185, 188, 208, 214, 242, 250, 260, 262, 266, 301, 305, 368, 385, 444, 466, 475, 519, 521, 613, 635, 640

Montceaux-l'Étoile. 2, 25, 52, 54, 119, 133, 280, 375, 378, 381, 384, 386, 392, 399, 405, 406, 414, 417, 426, 427, 429, 432, 465, 466, 474, 485, 488, 497, 498, 508, 547, 548, 549, 550, 552, 559, 560, 561, 562, 567, 568, 593, 594, 596, 602, 605, 607, 610, 614, 618, 624, 625, 626, 634, 635, 649, 651, 660, 662, 663, 667, 669, 671, 684, 691, 693, 696, 715, 718, 719, 720, 721, 723, 724, 726, 738, 741, 742, 744, 745, 746, 763, 765, 766, 769, 770, 774, 775, 780, 789, 794, 795, 796, 800, 812, 813, 840, 850

Montmegin. 11, 30, 31, 35, 37, 46, 68, 108, 135, 169, 229, 260, 327, 352, 384, 433, 466, 475, 488, 497, 498, 523, 547, 550, 558, 559, 560, 563, 568, 619, 648, 649, 693

Montmelard ... 64, 65, 66, 67, 68, 113, 119, 131, 132, 134, 135, 173, 178, 182, 184, 225, 238, 294, 300, 304, 313, 318, 350, 412, 414, 423, 424, 427, 433, 446, 447, 451, 455, 457, 461, 488, 490, 496, 497, 523

Mussy-sous-Dun..... 2, 10, 25, 67, 89, 139, 141, 224, 379, 388, 404, 407, 425, 429, 432, 434, 446, 447, 450, 452, 453, 454, 461, 475, 488, 498, 560, 561, 562, 563, 564, 567, 568, 610, 640, 647, 675, 684, 692, 693, 719, 720, 721, 723, 726, 751, 753, 758, 760, 800, 826, 829, 830, 838, 839, 848, 850

N

Noailly 51, 64, 67, 68, 73, 83, 86, 115, 116, 132, 133, 173, 174, 177, 183, 184, 213, 214, 241, 246, 252, 272, 282, 283, 284, 304, 315, 363, 366, 457, 490, 888

O

Ouroux-sous-le-Bois-Sainte-Marie 25, 57, 70, 92, 114, 137, 214, 248, 249, 305, 462, 466, 636, 647

Oyé ... 25, 44, 51, 57, 78, 95, 113, 115, 130, 131, 135, 139, 156, 182, 184, 225, 237, 266, 301, 304, 324, 347, 385, 425, 433, 455, 460, 475, 488, 490, 518, 521, 568, 618, 624, 625, 626, 644, 647, 660, 666, 753, 755

Ozolles.... 2, 40, 70, 92, 111, 133, 140, 143, 350, 475, 488, 547, 548, 550, 594, 600, 602, 604, 605, 610, 611, 612, 639, 647, 776, 777, 778, 797

P

Pouilly-sous-Charlieu..... 26, 52, 57, 74, 138, 382, 412, 424, 426, 430, 460, 466, 488, 642

Prizy..... 67, 87, 92, 114, 137, 179, 251, 297, 298, 305, 306, 433, 470, 488, 889

S

Saint-Bonnet-de-Cray. 25, 51, 56, 57, 66, 79, 95, 139, 276, 297, 298, 353, 379, 404, 419, 434, 448, 453, 461, 478, 510, 512, 513, 514, 516, 517, 523, 525, 545, 557, 558, 559, 560, 561, 563, 564, 567, 609, 611, 612, 614, 615, 616, 617, 618, 624, 628, 629, 632, 660, 663, 666, 684, 686, 693, 696, 697, 712, 713, 714, 737, 741, 750, 751, 753, 758, 760, 783, 785, 800, 801, 802, 819, 829, 832, 840, 854, 855, 865, 866, 868, 874, 889

Saint-Bonnet-des-Bruyères 67, 68, 137, 143, 239, 250, 261, 327, 328, 353, 414, 443, 448, 461, 470, 471, 496, 497, 523, 525, 561, 562, 563, 618, 624, 796

Saint-Christophe-en-Brionnais 2, 25, 33, 56, 57, 109, 133, 312, 388, 452, 462, 644, 646, 787, 788

Saint-Denis-de-Cabanne.... 66, 78, 95, 120, 132, 136, 183, 208, 252, 276, 304, 316, 334, 345, 382, 461, 490, 644, 645

Saint-Didier-en-Brionnais 25, 41, 51, 58, 133, 259, 280, 485, 754, 798

Sainte-Foy 25, 52, 54, 55, 109, 136, 154, 174, 250, 260, 294, 296, 305, 307, 308, 345, 355, 433, 493, 494, 495, 541, 579, 619, 726, 874, 888

Saint-Forgeux-Lespinnasse.....52, 73, 83, 85, 137, 138, 175, 232, 246, 252, 288, 340, 348, 382, 447, 455, 466, 475, 497, 523, 550, 552, 558, 559, 562, 563, 613, 617, 618, 640, 649, 692, 693

Saint-Germain-de-Rives135, 260, 348, 461

Saint-Germain-en-Brionnais. 25, 40, 42, 52, 118, 135, 137, 139, 141, 213, 242, 243, 248, 251, 320, 321, 322, 324, 325, 367, 378, 381, 384, 391, 395, 403, 405, 407, 413, 459, 462, 465, 466, 493, 494, 527, 528, 529, 530, 543, 544, 545, 563, 564, 565, 567, 572, 574, 575, 576, 577, 578, 587, 593, 596, 597, 600, 603, 604, 605, 607, 609, 617, 618, 620, 625, 629, 638, 646, 647, 649, 663, 668, 676, 677, 680, 686, 689, 693, 694, 696, 715, 747, 749, 757, 762, 763, 765, 776, 777, 779, 796, 797, 798, 799, 802, 803, 811, 812, 866, 889

Saint-Germain-Lespinnasse..... 52, 73, 74, 83, 85, 138, 143, 175, 246, 252, 288, 289, 412, 423, 428, 430, 433, 448, 451, 463, 466, 471, 520

Saint-Igny-de-Roche 25, 70, 138, 181, 437, 438, 444, 448, 462, 503, 507, 553

Saint-Igny-de-Vers 135, 141, 144, 181, 183, 328, 347, 385, 414, 433, 460, 510, 511, 512, 518, 521, 557, 558, 613, 640, 649, 692, 719, 720, 721, 741

Saint-Julien-de-Civry 39, 40, 51, 58, 77, 79, 92, 95, 109, 128, 133, 141, 170, 178, 181, 222, 245, 307, 318, 368, 384, 414, 433, 452, 475, 498, 561, 562, 563, 609, 614, 615, 618, 644, 662, 684, 692, 693, 695, 696, 754, 765, 798, 801, 813

Saint-Julien-de-Cray ... 52, 55, 57, 139, 259, 381, 388, 404, 411, 412, 460, 461, 466, 469, 471, 505, 506, 507, 508, 523, 525, 553, 554, 556, 558, 559, 560, 561, 563, 564, 593, 604, 605, 607, 611, 612, 618, 624, 628, 629, 635, 660, 665, 670, 684, 691, 736, 737, 741, 751, 753, 759, 760, 773, 775, 778, 798, 799, 800, 801, 819, 821, 832, 836, 842, 868

Saint-Laurent-en-Brionnais25, 40, 57, 67, 89, 96, 113, 137, 140, 252, 255, 256, 258, 294, 297, 299, 301, 304, 312, 379, 387, 401, 403, 405, 406, 421, 453, 462, 469, 510, 512, 517, 557, 558, 564, 614, 616, 618, 625, 627, 629, 636, 639, 642, 644, 647, 649, 668, 669, 677, 686, 689, 693, 694, 727, 748, 750, 751, 758, 761, 762, 765, 783, 795, 798, 872, 874, 889

Saint-Léger-sous-la-Bussière ..70, 113, 131, 135, 142, 300, 304, 350, 354, 453, 460, 462, 475, 503, 507, 618, 640, 649, 650, 660, 750, 754, 798

Saint-Martin-de-Lixy. 67, 89, 116, 120, 132, 136, 175, 182, 304, 329, 379, 380, 430, 485, 486, 493, 494, 547, 548, 549, 550, 562, 563, 594, 596, 609, 613, 619, 635, 644, 649, 658, 669, 674, 684, 692, 699, 795, 796

Saint-Martin-du-Lac 25, 31, 51, 54, 55, 109, 137, 223, 224, 251, 280, 281, 350, 385, 401, 434, 453, 475, 485, 498, 558, 559, 562, 567, 613, 618, 619, 620, 625, 628, 636, 649, 658, 692, 699, 745, 748, 750, 770, 797, 813

Saint-Martin-la-Vallée 51, 54, 57, 109, 133, 143, 212, 223, 224, 260, 280, 281, 326, 327, 330, 350, 384, 429, 430, 431, 479, 485, 493, 494, 497, 523, 547, 548, 549, 550, 561, 562, 563, 594, 595, 598, 609, 611, 612, 614, 618, 619, 620, 623, 625, 636, 642, 648, 657, 658, 660, 665, 667, 674, 675, 677, 678, 679, 680, 684, 692, 693, 694, 695, 699, 701, 702, 703, 705, 706, 709, 735, 741, 770, 785, 787, 789, 795, 796, 813, 895

Saint-Maurice-lès-Châteauneuf .25, 73, 77, 139, 140, 143, 236, 256, 258, 312, 359, 379, 392, 412, 417, 418, 434, 461, 469, 485, 486, 498, 558, 559, 561, 563, 611, 612, 613, 618, 619, 620, 636, 642, 644, 647, 651, 684, 693, 696, 699, 712, 715, 727, 737, 765, 801

Saint-Nizier-sous-Charlieu..... 35, 66, 73, 138, 315, 352, 382, 466, 642

Saint-Pierre-la-Noaille 51, 55, 66, 138, 172, 183, 466, 523, 644

Saint-Symphorien-des-Bois 25, 87, 92, 114, 133, 144, 208, 214, 303, 305, 306, 318, 437, 438, 444, 447, 451, 461, 466, 468, 485, 518, 521, 646, 647

Saint-Yan 54, 109, 133, 137, 231, 238, 350, 351, 354, 419, 422, 427, 432, 448, 455, 457, 461, 462, 465, 466, 490, 520, 521, 658

Sarry 25, 51, 54, 109, 118, 133, 184, 220, 222, 319, 433, 437, 438, 439, 444, 460, 462, 485, 490, 518

Semur 2, 4, 9, 11, 13, 15, 19, 24, 25, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 75, 77, 78, 79, 85, 86, 87, 88, 91, 92, 94, 95, 96, 97, 98, 108, 109, 110, 111, 113, 114, 116, 118, 123, 128, 134, 136, 137, 138, 141, 144, 148, 162, 163, 169, 178, 186, 187, 223, 225, 226, 227, 228, 232, 233, 235, 236, 237, 239, 247, 248, 250, 251, 255, 260, 264, 266, 269, 277, 286, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 312, 319, 320, 321, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 339, 341, 342, 355, 356, 357, 359, 360, 361, 362, 364, 366, 368, 375, 377, 378, 381, 383, 384, 388, 389, 392, 393, 404, 407, 411, 417, 424, 428, 430, 434, 436, 447, 455, 456, 466, 474, 476, 479, 481, 489, 490, 512, 527, 530, 533, 534, 536, 542, 544, 545, 564, 567, 569, 571, 572, 573, 574, 575, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 593, 594, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 610, 611, 614, 616, 617, 618, 623, 624, 628, 629, 634, 636, 644, 648, 651, 652, 654, 657, 660, 661, 663, 668, 670, 680, 681, 682, 685, 686, 688, 689, 690, 693, 694, 697, 711, 712, 713, 714, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 733, 735, 737, 748, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 759, 760, 761, 763, 765, 766, 769, 773, 776, 777, 778, 779, 783, 787, 794, 795, 797, 798, 800, 801, 802, 807, 808, 812, 816, 818, 819, 820, 826, 827, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 836, 838, 841, 844, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 863, 865, 868, 869, 871, 872, 874, 875, 885, 889

T

Tancon.....25, 67, 77, 116, 138, 412, 425, 433, 446, 448, 451, 461, 466, 469, 485, 488, 783, 784

Trivy.... 12, 70, 78, 113, 119, 128, 131, 135, 140, 141, 173, 181, 182, 184, 185, 208, 209, 212, 214, 241, 244, 265, 301, 304, 318, 425, 460, 475, 488, 497, 558, 559, 560, 561, 564, 567, 568, 610, 611, 612, 617, 618, 624, 639, 684, 689, 692, 693, 694, 695, 696, 755, 758, 759, 765, 800, 801, 849

V

Vareilles.. 25, 41, 42, 45, 67, 77, 81, 95, 96, 116, 118, 133, 140, 255, 258, 328, 350, 384, 387, 401, 403, 406, 412, 474, 488, 505, 506, 507, 508, 547, 548, 550, 553, 554, 555, 556, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 568, 593, 598, 599, 601, 608, 610, 611, 612, 613, 618, 624, 625, 626, 627, 644, 647, 648, 649, 664, 667, 669, 684, 691, 692, 693, 695, 699, 737, 738, 741, 748, 750, 765, 779, 780, 797, 798, 799, 801, 875

Varenne-l'Arconce 25, 40, 41, 42, 43, 54, 56, 58, 92, 95, 96, 109, 113, 133, 175, 177, 181, 184, 213, 222, 224, 243, 251, 294, 295, 299, 304, 307, 308, 309, 378, 381, 383, 385, 391, 401, 407, 417, 474, 489, 525, 526, 527, 530, 544, 563, 564, 565, 567, 572, 573, 574, 575, 576, 578, 579, 581, 583, 585, 586, 593, 594, 596, 597, 603, 604, 605, 607, 610, 611, 613, 614, 616, 618, 624, 627, 630, 638, 646, 649, 651, 660, 662, 663, 668, 669, 684, 685, 686, 689, 690, 694, 696, 697, 702, 711, 712, 713, 714, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 735, 745, 746, 748, 749, 750, 754, 757, 759, 762, 763, 765, 774, 776, 778, 779, 785, 787, 794, 798, 800, 801, 802, 811, 841, 874, 888

Varenne-Reuillon 54, 135, 231, 237, 260, 307, 461, 462, 466, 488, 498, 619

Varenne-sous-Dun 67, 261

Vauban 25, 41, 42, 70, 89, 96, 138, 312, 313, 366, 379, 387, 401, 406, 424, 431, 434, 453, 454, 462, 468, 474, 479, 485, 488, 499, 500, 502, 558, 559, 560, 561, 563, 567, 568, 610, 629, 636, 639, 642, 665, 684, 693, 696, 748, 750, 765, 789, 798, 875

Versaugues... 135, 142, 280, 281, 356, 385, 419, 433, 439, 444, 446, 448, 451, 475, 520, 521, 523, 550, 560, 568, 594, 595, 611, 619, 635, 649, 658, 665, 666, 674, 679, 684, 699, 700, 719, 720, 721, 722, 723, 796

Vindecy... 25, 26, 74, 78, 92, 113, 119, 131, 133, 134, 142, 184, 280, 304, 350, 385, 419, 423, 424, 426, 430, 437, 438, 439, 444, 455, 466, 475, 485, 488, 490, 493, 494, 520, 521, 523, 525, 547, 549, 552, 619, 649, 665, 666, 699, 727

Vivans 26, 52, 70, 73, 83, 85, 137, 139, 154, 156, 246, 253, 261, 288, 382, 412, 433, 459, 466, 490

Table des matières

Remerciements	1
Résumé.....	4
Abstract	5
Sommaire	6
Avertissement	8
Introduction	9
Prologue – Le Brionnais. Du territoire historique au territoire d'étude.....	23
I.1. Une région naturelle ?.....	26
I.2. Une division ecclésiastique ?.....	27
I.3. L'histoire politique dessine le Brionnais.....	29
I.3.1. Historiographie	29
I.3.1.1. Les historiens du Brionnais	29
I.3.1.2. Le Brionnais des historiens	33
I.3.2. Occurrences et étymologie du nom <i>Brionnais</i>	36
I.3.2.1. Les hypothèses avancées sur l'origine du nom <i>Brionnais</i>	37
I.3.2.2. Les occurrences du nom <i>Brionnais</i> dans les textes du XI ^e siècle au XIII ^e	39
I.3.2.3. Nouvelle proposition sur l'origine de ce nom.....	43
I.4. Notre Brionnais : deux seigneuries du XI^e siècle et du XII^e	46
I.4.1. La seigneurie de Semur	46
I.4.1.1. La fondation de la seigneurie par un cadet de famille	47
I.4.1.2. La création d'un cadre territorial cohérent	50
I.4.1.3. Le rayonnement de Semur	58
I.4.2. La seigneurie des Le Blanc.....	63
I.4.2.1. L'accession des Le Blanc au titre de vicomte.....	64
I.4.2.2. L'emprise de leur territoire.....	66
I.4.2.3. Les relations avec les seigneurs de Semur.....	68
I.4.3. Les deux seigneuries forment le Brionnais	69
I.5. Géographie politique	72
I.5.1. Une occupation probable dans l'Antiquité	73

I.5.2. Le haut Moyen Âge : un espace vide	76
I.5.3. À partir du IX ^e siècle : une nouvelle occupation	77
I.5.4. Un territoire partagé entre le duché et le royaume (fin IX ^e -XII ^e s.).....	82
I.5.4.1. Aux rois, les terres brionnaises du comté de Lyon	83
I.5.4.2. Aux ducs, les terres brionnaises des comtés d'Autun et de Mâcon	89
I.5.5. Passé le XII ^e siècle, un éclatement du Brionnais	94
Conclusion du prologue	97

PREMIÈRE PARTIE – LES ÉGLISES PAROISSIALES : DES INSTRUMENTS DE LA PASTORALE ET DE LA COHÉSION DU TERRITOIRE.....101

Chapitre I – Les sources

I.1. Les archives des établissements monastiques du Brionnais	106
I.2. Les archives des établissements monastiques et canoniaux extérieurs au Brionnais	111
I.3. Les archives diocésaines.....	117
Conclusion du chapitre I.....	121

Chapitre II – Le corpus des églises du Brionnais entre le IX^e siècle et le XII^e

II.1. Les églises antérieures à la formation du Brionnais.....	123
II.1.1. Avant le IX ^e siècle, des lieux de culte probables	123
II.1.2. Les églises carolingiennes révélées par les sources	126
II.1.2.1. La représentativité des sources	127
II.1.2.2. Les églises mentionnées au IX ^e siècle	129
II.1.2.3. Les églises mentionnées au X ^e siècle	131
II.2. Les églises du Brionnais au XI^e siècle et au XII^e	132
II.2.1. Continuité dans l'attestation	132
II.2.2. Disparition de la documentation	133
II.2.3. Éclipse des sources.....	135
II.2.4. Premières mentions	136
II.2.5. Existence probable.....	138
II.2.6. Les églises romanes conservées en élévation.....	139
Conclusion du chapitre II.....	144

Chapitre III – La structure du territoire avant la création des paroisses (IX^e s.-milieu du XI^e s.).....

III.1. Les termes utilisés dans les cartulaires pour désigner des espaces.....	149
III.1.1. Les grandes structures : <i>pagus</i> , <i>comitatus</i> , <i>episcopatus</i>	150
III.1.2. Les structures intermédiaires : <i>ager</i> et <i>vicaria</i>	158

III.1.3. La structure élémentaire : la <i>villa</i>	164
III.1.4. Les variantes lexicales	169
III.1.4.1. <i>Territorium</i>	169
III.1.4.2. <i>Finis</i>	171
III.1.4.3. <i>Locus</i>	172
III.1.4.4. <i>Pagus</i> au sens de structure intermédiaire.....	174
III.1.5. La localisation par emboîtement	176
III.1.6. Les formules de localisation à un seul référent	178
III.2. Essai de restitution de la structure territoriale du Brionnais	180
III.2.1. Les <i>agri</i> brionnais du <i>pagus</i> d'Autun.....	180
III.2.2. Les <i>agri</i> brionnais du <i>pagus</i> de Mâcon	182
III.2.3. Un damier imparfait.....	185
III.2.4. Le territoire du château	186
Conclusion du chapitre III.....	187
Chapitre IV – La création des paroisses : à paysage nouveau mots nouveaux.....	190
IV.1. Historiographie de la paroisse en France	190
IV.1.1. Une fausse piste : l'installation précoce des territoires paroissiaux.....	190
IV.1.2. Les hypothèses de l' <i>incastellamento</i> et de l'encellulement	194
IV.1.3. La perspective de l' <i>inecclesiamento</i>	195
IV.1.4. Les théories à l'épreuve du terrain : les recherches récentes en France	196
IV.1.4.1. Une nébuleuse.....	197
IV.1.4.2. L'église, pôle du village.....	201
IV.1.4.3. La paroisse constituée.....	203
IV.1.5. Les études des paroisses rurales en Brionnais.....	207
IV.2. <i>Ecclesia</i> et <i>capella</i> : statut et fonctions des lieux de culte en Brionnais.....	211
IV.2.1. Les fonctions et les droits attachés aux églises	212
IV.2.1.1. Le desservant et la <i>cura animarum</i>	212
IV.2.1.2. La dîme	215
IV.2.1.3. Cimetières et droit de sépulture	222
IV.2.1.4. Le baptême.....	223
IV.2.1.5. Les oblations et les prémices.....	224
IV.2.1.6. La répartition des droits entre <i>ecclesiae</i> et <i>capellae</i>	224
IV.2.2. Hiérarchie et voisinage entre les églises.....	226
IV.2.2.1. L'organisation des lieux de culte au X ^e siècle	226
IV.2.2.2. Les édifices contigus.....	227
IV.2.2.3. Les édifices éloignés	230
IV.2.3. Les églises associées à des édifices civils ou hospitaliers	232

IV.2.3.1. Églises et châteaux	232
IV.2.3.2. Églises et hôpitaux.....	239
IV.3. <i>Parrochiae</i> et archiprêtres : de nouveaux ressorts territoriaux.....	240
IV.3.1. <i>Parrochia</i> , la nouvelle entité territoriale de base.....	240
IV.3.2. Archidiaconés et archiprêtres, les structures ecclésiastiques intermédiaires.....	244
IV.3.2.1. Les archidiaconés	244
IV.3.2.2. Les archiprêtres de l'archidiaconé d'Autun.....	247
IV.3.2.3. L'archiprêtre de Beaujeu dans l'archidiaconé de Mâcon	251
IV.3.2.4. L'archiprêtre de Roanne dans le diocèse de Lyon	252
IV.3.2.5. L'archiprêtre de Cusset dans le diocèse de Clermont	253
IV.3.3. Des paroisses du Brionnais aux communes de Saône-et-Loire	253
IV.3.3.1. Interférence.....	254
IV.3.3.2. Juxtaposition	259
Conclusion du chapitre IV	263
Conclusion de la première partie	265
DEUXIÈME PARTIE – MONASTÈRES ET COLLÉGIALES : UN DÉFI POUR LE TERRITOIRE	267
Chapitre V – Charlieu, Anzy-le-Duc et Noailly : les premiers monastères du Brionnais (IX^e-X^e s.).....	272
V.1. Un développement tardif du monachisme.....	272
V.2. L'abbaye de Charlieu.....	273
V.2.1. La fondation	274
V.2.2. La formation d'un réseau.....	276
V.3. Le prieuré d'Anzy-le-Duc.....	277
V.3.1. La fondation	277
V.3.2. Le réseau de l'abbaye Saint-Martin d'Autun	278
V.3.3. Le réseau du prieuré d'Anzy-le-Duc.....	280
V.4. Le prieuré de Noailly	282
Conclusion du chapitre V	283
Chapitre VI – Implantation, expansion et domination du monachisme clunisien (X^e-XII^e s.).....	286
VI.1. Les années 931-999 : Cluny pose les premiers jalons de son implantation en Brionnais	286
VI.1.1. Le monastère de Charlieu : les circonstances de son rattachement à Cluny.....	286
VI.1.2. Le monastère d'Ambierle réformé par l'abbé Odon.....	288
VI.1.3. Le monastère de Paray-le-Monial reçu par l'abbé Odilon	289

VI.2. XI^e-XII^e siècles : Cluny déploie son réseau sur le territoire	290
VI.2.1. La fondation du prieuré de Marcigny : un prieuré féminin et un sanctuaire dynastique.....	290
VI.2.2. La fondation de petits prieurés : Varenne-l'Arconce, Sainte-Foy et Briennon	294
VI.2.3. La création d'obédiences : Saint-Laurent-en-Brionnais, Iguerande, Prizy et Saint-Bonnet-de-Cray	297
VI.2.4. La possession d'églises paroissiales et de chapelles.....	301
VI.2.4.1. Les donateurs	301
VI.2.4.2. Les églises données à l'abbaye de Cluny	304
VI.2.4.3. Les églises données au prieuré de Paray-le-Monial	305
VI.2.4.4. Les églises données au prieuré de Marcigny.....	306
Conclusion du chapitre VI	307
 Chapitre VII – Une alternative au modèle clunisien : les abbayes de Saint-Rigaud et de La Bénisson-Dieu	 311
VII.1. L'abbaye de Saint-Rigaud et son prieuré de Crozan	311
VII.2. L'abbaye cistercienne de La Bénisson-Dieu	314
Conclusion du chapitre VII	315
 Chapitre VIII – Une alternative au modèle monastique : les chapitres de chanoines	 317
VIII.1. Évêques et moines : l'équilibre des relations	318
VIII.1.1. Les évêques et les moines clunisiens.....	318
VIII.1.2. Les évêques et les moines non clunisiens.....	319
VIII.2. La fondation de collégiales.....	320
VIII.2.1. La collégiale régulière de Saint-Germain-en-Brionnais.....	322
VIII.2.2. La collégiale séculière de Semur-en-Brionnais	325
VIII.2.3. La collégiale séculière d'Aigueperse	327
Conclusion du chapitre VIII	331
 Chapitre IX – Les vocables : une autre géographie du sacré	 333
IX.1. Historiographie	334
IX.2. Les vocables des églises monastiques	337
IX.2.1. L'abbaye Saints-Étienne-et-Fortunat de Charlieu	337
IX.2.2. Le prieuré Sainte-Croix, Sainte-Trinité et Sainte-Marie d'Anzy-le-Duc.....	339
IX.2.3. Les prieurales Sainte-Trinité et Saint-Nicolas de Marcigny.....	341
IX.2.4. L'abbaye de Saint-Rigaud et son prieuré Saint-Cyr de Crozan.....	342
IX.2.5. L'abbaye de La Bénisson-Dieu.....	343
IX.3. Les vocables des églises séculières.....	344
IX.3.1. Les premières mentions dans les textes	344
IX.3.2. La composition du sanctoral	345

IX.3.2.1. Les saints bibliques	346
IX.3.2.2. Les martyrs du II ^e siècle et du III ^e	348
IX.3.2.3. Les saints évêques	349
IX.3.3. La formation du sanctoral	351
IX.3.3.1. Les influences prépondérantes entre les diocèses	351
IX.3.3.2. Une empreinte monastique faible.....	354
IX.3.3.3. Quelques choix politiques	358
Conclusion du chapitre IX.....	362
Conclusion de la deuxième partie	363
TROISIÈME PARTIE – L’ARCHITECTURE DES EGLISES ROMANES	371
Chapitre X – Historiographie des églises romanes du Brionnais	375
X.1. Les ouvrages généraux d’histoire de l’art.....	375
X.2. Les études sur la Bourgogne du Sud	379
X.2.1. De Jean Virey à Raymond Oursel	379
X.2.2. La recherche internationale.....	385
X.2.3. Actuellement, une recherche interdisciplinaire.....	390
X.3. Un thème majeur dans l’historiographie : la chronologie des églises	394
X.3.1. Les repères chronologiques fournis par les sources textuelles	394
X.3.2. Les ateliers de sculpteurs d’Anzy-le-Duc : un étalon pour la datation des églises	396
X.3.3. Les autres ateliers de sculpteurs.....	400
Conclusion du chapitre X.....	407
Chapitre XI – Les sources	409
XI.1. Les visites pastorales en Brionnais au XVII^e siècle et au XVIII^e	409
XI.1.1. Chronologie des visites	410
XI.1.2. Contenu des procès-verbaux	411
XI.1.3. Autres formes d’inspection.....	412
XI.2. L’enquête menée pour établir la carte de Cassini.....	413
XI.3. Devis et prix-faits : l’expertise des architectes et des artisans.....	413
XI.3.1. Les archives de l’Intendance au XVIII ^e siècle.....	414
XI.3.2. Les archives des préfectures et des ministères au XIX ^e siècle	414
XI.3.3. Les archives des Monuments historiques à partir de 1840	415
XI.3.4. Les Archives municipales	417
XI.4. Le cadastre napoléonien	418
XI.5. Les relevés architecturaux du Centre d’Études des Patrimoines.....	419

Conclusion du chapitre XI.....	419
Chapitre XII – Le paysage roman en 2015 : huit siècles de transformations.....	421
XII.1. L’ajout de chapelles	422
XII.1.1. Les motifs de construction.....	427
XII.1.2. L’impact sur le bâti préexistant.....	429
XII.1.3. Essai de typomorphologie des chapelles	430
XII.1.3.1. Les chapelles du gothique flamboyant.....	430
XII.1.3.2. Une chapelle baroque	431
XII.1.3.3. Les chapelles néo-classiques	432
XII.1.3.4. Les chapelles modernes.....	432
XII.2. La construction de sacristies	433
XII.3. La destruction des chœurs romans	436
XII.3.1. Un procédé caractéristique des XVIII ^e et XIX ^e siècles.....	436
XII.3.2. Deux cas possibles de destructions précoces du chœur roman	439
XII.3.2.1. Le chevet à pans coupés de Matour.....	439
XII.3.2.2. Le vaste chœur des chanoines d’Aigueperse.....	441
XII.4. L’agrandissement des nefs romanes	446
XII.5. La destruction des nefs romanes.....	452
XII.6. Abandons et destructions d’églises romanes	454
XII.6.1. Les chapelles	455
XII.6.2. Les monastères	457
XII.6.3. Les églises paroissiales.....	457
XII.7. Naissance de la notion de patrimoine	464
XII.7.1. La période révolutionnaire.....	464
XII.7.2. Mise en place des instances de protection du patrimoine religieux	467
XII.7.2.1. Le Conseil des bâtiments civils	468
XII.7.2.2. L’Administration des Cultes et le Service des édifices diocésains	470
XII.7.2.3. La Commission des Monuments historiques.....	472
XII.7.2.4. Les recenseurs du patrimoine	476
Conclusion du chapitre XII	480
Chapitre XIII – Les plans des églises romanes	484
XIII.1. Proposition de typologie.....	487
XIII.2. Les églises à nef unique : 9 types de plan pour 73 sites.....	493
XIII.2.1. Les églises sans transept	493
XIII.2.1.1. Les édifices à abside mais sans travée de chœur (U-A1).....	493
XIII.2.1.2. Les édifices à abside et travée de chœur (U-A2)	496
XIII.2.1.3. Les édifices à abside et double travée de chœur (U-A3).....	499

XIII.2.2. Les églises à transept réduit.....	503
XIII.2.2.1. Les édifices à abside sans travée de chœur (U-B1)	503
XIII.2.2.2. Les édifices à abside et travée de chœur (U-B2)	505
XIII.2.2.3. Fonction et diffusion des transepts réduits.....	507
XIII.2.3. Les églises à transept doté de bras (U-C 1/4)	510
XIII.2.4. Les églises à chevet plat.....	518
XIII.2.5. Mesures et proportions : le cas des nefs longues.....	523
XIII.3. Les églises dotées d'une nef à trois vaisseaux : 8 types de plan pour 12 sites	525
XIII.3.1. Le chevet à abside unique.....	525
XIII.3.2. Le chevet à chapelles alignées	527
XIII.3.3. Le chevet à chapelles échelonnées.....	535
XIII.3.4. Le chevet à déambulatoire	539
XIII.3.5. Le chevet composé de chapelles à fond plat	543
XIII.3.6. Mesures et proportions	544
Conclusion du chapitre XIII	545

Chapitre XIV – Les élévations des églises romanes : approche architecturale et stylistique

.....	547
XIV.1. Les églises à nef unique	547
XIV.1.1. La nef	547
XIV.1.1.1. La façade	547
XIV.1.1.2. Les murs gouttereaux.....	549
XIV.1.1.3. Le couvrement.....	552
XIV.1.2. Le transept.....	553
XIV.1.2.1. Les transepts réduits	553
XIV.1.2.2. Les transepts classiques	557
XIV.1.3. La travée de chœur.....	558
XIV.1.4. L'abside	561
XIV.1.4.1. L'élévation extérieure	561
XIV.1.4.2. L'élévation intérieure	562
XIV.2. Les églises dotées d'une nef à trois vaisseaux.....	569
XIV.2.1. L'avant-nef.....	569
XIV.2.2. La nef	572
XIV.2.2.1. Les élévations extérieures.....	572
XIV.2.2.2. Les élévations intérieures et le couvrement	575
XIV.2.3. Le transept.....	582
XIV.2.4. Le chevet.....	586
XIV.2.4.1. Travée de chœur	586

XIV.2.4.2. Abside et absidiole	586
XIV.2.4.3. Crypte	587
XIV.3. Les portails et les portes secondaires.....	593
XIV.3.1. Les portes.....	594
XIV.3.1.1. Les portes couvertes d'un linteau porté par des piédroits	594
XIV.3.1.2. Les portes couvertes d'un arc porté par des piédroits.....	595
XIV.3.1.3. Les portes couvertes d'un linteau et d'un tympan portés par des piédroits	596
XIV.3.1.4. Les portes couvertes d'un tympan porté par des piédroits	596
XIV.3.2. Les portails dotés de claveaux à arêtes vives	598
XIV.3.2.1. Les petits portails	598
XIV.3.2.2. Les portails de taille moyenne.....	599
XIV.3.2.3. Les grands portails.....	600
XIV.3.3. Les portails dotés de claveaux moulurés	602
XIV.3.3.1. Les portails à une paire de colonnes	602
XIV.3.3.2. Les portails à deux paires de colonnes.....	603
XIV.3.3.3. Les portails à colonnes et pilastres.....	604
XIV.3.4. Les circulations	606
XIV.4. Les fenêtres	608
XIV.4.1. Les baies à couverture monolithique.....	611
XIV.4.1.1. Les baies à linteau échancré.....	611
XIV.4.1.2. Les baies à arc monolithique.....	613
XIV.4.2. Les baies clavées.....	614
XIV.4.3. Les <i>oculi</i>	617
XIV.5. Les clochers	618
XIV.5.1. Positions particulières de certains clochers.....	619
XIV.5.1.1. Les clochers-murs.....	619
XIV.5.1.2. Les clochers latéraux	619
XIV.5.2. Plans et volumes	623
XIV.5.3. Essai de typologie	625
XIV.5.3.1. Les baies géminées placées sous une arcade.....	626
XIV.5.3.2. Accentuation du rythme vertical par des colonnes engagées.....	627
XIV.5.3.3. Les clochers à double baies géminées.....	628
XIV.5.3.4. Baies géminées avec voussure à plusieurs rouleaux.....	628
Conclusion du chapitre XIV	629
Chapitre XV – De la carrière au chantier : la pierre et sa mise en œuvre	631
XV.1. Identification des pierres employées dans les églises	632
XV.1.1. Présentation du contexte géologique.....	632

XV.1.2. Le calcaire à entroques	633
XV.1.2.1. Caractéristiques géologiques	633
XV.1.2.2. Comportement à la mise en œuvre	634
XV.1.2.3. Moyens d'identification dans le mur.....	635
XV.1.2.4. Utilisation dans les églises du Brionnais.....	635
XV.1.2.5. Recours ponctuel à d'autres calcaires.....	636
XV.1.3. Le grès.....	637
XV.1.3.1. Caractéristiques géologiques	637
XV.1.3.2. Comportement à la mise en œuvre	637
XV.1.3.3. Moyens d'identification dans le mur.....	638
XV.1.3.4. Utilisation dans les églises du Brionnais.....	638
XV.1.4. Le granite	639
XV.1.4.1. Caractéristiques géologiques	639
XV.1.4.2. Comportement à la mise en œuvre	640
XV.1.4.3. Moyens d'identification dans le mur.....	640
XV.1.4.4. Utilisation dans les églises du Brionnais.....	640
XV.1.5. Les chailles	641
XV.1.5.1. Caractéristiques géologiques	641
XV.1.5.2. Comportement à la mise en œuvre	641
XV.1.5.3. Moyens d'identification dans le mur.....	641
XV.1.5.4. Utilisation dans les églises du Brionnais.....	642
XV.2. Identification des carrières	643
XV.2.1. Extraction du calcaire à entroques	644
XV.2.2. Extraction du grès	646
XV.2.3. Extraction du granite	647
XV.2.4. Ramassage des chailles.....	648
XV.2.5. Distance de la carrière au chantier	648
XV.3. Analyse des maçonneries.....	650
XV.3.1. Les fondations.....	650
XV.3.2. Précisions sur le vocabulaire employé.....	652
XV.3.3. Les outils et les étapes de la taille des blocs.....	654
XV.3.4. L'appareil réglé en pierres de taille	660
XV.3.5. L'appareil assisé en moellons	663
XV.3.6. Le blocage de blocs bruts.....	665
XV.3.7. L'usage de plusieurs types de maçonneries dans un même édifice	666
XV.3.7.1. La répartition des types de maçonneries dans l'édifice	666
XV.3.7.2. Différenciation entre les parements internes et externes	668
XV.3.8. Les remplois	671

XV.4. Analyse d'éléments structurels.....	673
XV.4.1. Le montage des arcs et des voûtes.....	674
XV.4.1.1. Les claveaux.....	674
XV.4.1.2. Arcs appareillés ou fourrés.....	676
XV.4.1.3. L'arc à engrenures.....	678
XV.4.1.4. Les voûtes.....	679
XV.4.2. Le montage des supports.....	683
XV.4.2.1. Les supports solidaires d'un mur.....	683
XV.4.2.2. Les piles composées.....	686
XV.4.2.3. Les chapiteaux.....	688
XV.4.2.4. Les bases.....	690
XV.4.3. Les contreforts.....	691
XV.4.3.1. La position des contreforts.....	691
XV.4.3.2. La forme des contreforts.....	693
XV.4.3.3. Le montage des contreforts.....	694
XV.4.4. Les chaînes d'angle.....	698
XV.5. Le déroulement du chantier à partir de données archéologiques et des pratiques actuelles	700
XV.5.1. Terrassement, taille de pierre et maçonnerie : exemple de l'église Saint-Martin-la-Vallée	701
XV.5.2. Acheminement des matériaux.....	707
XV.5.3. Manutention sur le chantier.....	712
XV.5.3.1. L'échafaudage ancré.....	712
XV.5.3.2. Les outils de levage.....	716
XV.6. Lecture des signes gravés.....	718
XV.6.1. Pendant le chantier : les signes lapidaires.....	718
XV.6.1.1. Caractères des signes.....	720
XV.6.1.2. Emplacement du signe sur le bloc.....	722
XV.6.1.3. Localisation des signes dans le bâtiment.....	723
XV.6.1.4. Usages et significations des signes.....	724
XV.6.1.5. Synthèse.....	726
XV.6.2. À la fin du chantier : les inscriptions liées au rituel de consécration.....	728
XV.6.2.1. L'alphabet.....	728
XV.6.2.2. La consécration de l'autel.....	730
XV.6.2.3. La fondation.....	731
XV.6.3. Après le chantier : les cadrans solaires.....	732
Conclusion du chapitre XV	734
Chapitre XVI – Décor sculpté et modénature.....	740
XVI.1. L'emplacement du décor	741

XVI.2. La corbeille des chapiteaux.....	742
XVI.3. Les éléments de modénature du chapiteau et les cordons	756
XVI.4. Les fûts ornés.....	759
XVI.5. Les bases.....	761
XVI.5.1. La mouluration.....	761
XVI.5.2. Les motifs décoratifs.....	763
XVI.6. Les modillons.....	764
XVI.7. L'ornementation des portails.....	772
XVI.7.1. Tympan et linteaux.....	772
XVI.7.1.1. Les représentations historiées	772
XVI.7.1.2. Les motifs ornementaux.....	776
XVI.7.2. Les coussinets	778
Conclusion du chapitre XVI	781
Conclusion de la troisième partie.....	787
Épilogue et conclusion – Comment et pourquoi un paysage monumental original s'est-il créé en Brionnais ?.....	805
Index locorum	877
Table des matières	885
Table des figures	897

Table des figures

Fig. 1 : Carte des paroisses adoptant le qualificatif « Briennensi » puis « en-Brionnais »	43
Fig. 2 : Étendue des terres contrôlées par les seigneurs de Semur	53
Fig. 3 : Territoire de l'étude.....	71
Fig. 4 : Le périmètre de l'étude	72
Fig. 5 : Log synthétique et occupation des sols en Brionnais.....	80
Fig. 6 : Nombre d'églises mentionnées pour la première fois entre le IX ^e et le XII ^e siècle.....	127
Fig. 7 : Répartition des églises du corpus en fonction de leur état de conservation	140
Fig. 8 : Période d'utilisation des termes pagus, comitatus et episcopatus	151
Fig. 9 : Répartition des termes désignant l'espace dans les différents cartulaires.....	152
Fig. 10 : Répartition entre 800 et 1200 des 127 chartes conservées.....	153
Fig. 11 : Nombre de chartes contenant un mot désignant l'espace	153
Fig. 12 : Nombre d'occurrences du mot pagus dans les chartes brionnaises entre 800 et 1100.	155
Fig. 13 : Fréquence d'utilisation des mots pagus, comitatus et episcopatus entre 800 et 1200.	156
Fig. 14 : Carte des territoires utilisant le terme ager	161
Fig. 15 : Fréquence d'utilisation des mots ager, vicaria, villa et parrochia entre 800 et 1200.....	164
Fig. 16 : Fréquence des formules de localisation par demi-siècle.....	177
Fig. 17 : Carte des pagi, agri et villae du Brionnais.....	184
Fig. 18 : Répartition du nombre de chartes mentionnant des dîmes entre 926 et 1149.....	218
Fig. 19 : Semur-en-Brionnais. Position du château par rapport aux églises.....	233
Fig. 20 : Châteauneuf. Position du château par rapport à l'église	236
Fig. 21 et 22 : Position des châteaux de Dyo et d'Oyé par rapport à l'église	238
Fig. 23 : Les hameaux alternatifs et triennaux en Brionnais au XVIII ^e siècle	257
Fig. 24 : Créations, fusions et suppressions de communes entre 1790 et 2015	262
Fig. 25 : Les conversions monastiques dans la famille de Semur.....	293
Fig. 26 : Église de Varenne-l'Arconce.	295
Fig. 27 : Église de Briennon.	295
Fig. 28 : Répartition chronologique des saints du sanctoral brionnais	346
Fig. 29 : Répartition des vocables en fonction du nombre d'églises.....	346
Fig. 30 : Comparaison entre des chapiteaux clunisiens et anzinois.	398
Fig. 31 : L'église de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf sur le cadastre de 1829.....	418
Fig. 32 : L'église de Fleury-la-Montagne sur le cadastre de 1825.	419
Fig. 33 : Châteauneuf	435
Fig. 34 : Semur-en-Brionnais	436
Fig. 35: Chassenard.	438
Fig. 36 : Plan et élévation de l'ancienne église de Matour par André Berthier.	440

Fig. 37 : Plan de l'église d'Aigueperse.	441
Fig. 38 : L'église d'Aigueperse, côté sud.....	441
Fig. 40 : Saint-Germain-sur-Vienne, plan au sol (dans ARRIGNON 2006, p. 285).....	445
Fig. 39 : Saint-Junien : plan de la collégiale.....	445
Fig. 42 : Saint-Bonnet-des-Bruyères.....	450
Fig. 41 : Bourg-le-Comte.	450
Fig. 44 : Dyo. Chapelle de Saint-Prix.....	456
Fig. 43 : Oyé. La chapelle de Sancenay.....	456
Fig. 45 : Types de transformations ayant affecté les églises en fonction des périodes	464
Fig. 46 : Exemple de travaux menés à l'église de Châteauneuf au XIX ^e siècle	475
Fig. 47 : L'église de Saint-Bonnet-de-Cray photographiée par Henri Heuzé.	478
Fig. 48 : Époques de construction des églises composant le paysage actuel.....	481
Fig. 49 : Histogramme des églises en fonction des types de plan.....	490
Fig. 50 : Répartition des plans à nef unique et sans transept (types U-A) sur le territoire brionnais	491
Fig. 51 : Répartition des plans à nef unique et transept réduit (U-B) sur le territoire Brionnais	491
Fig. 52 : Répartition des plans à nef unique et transept (U-C) sur le territoire brionnais.....	492
Fig. 53 : Répartition des églises à 3 vaisseaux (types V) sur le territoire brionnais	492
Fig. 54 : Comparaison dans la disposition du mobilier liturgique dans les églises de Chanteins et de Saint-Martin-la-Vallée.	495
Fig. 55: L'abside est nettement plus profonde à Saint-Martin-de-Lixy qu'à Chanteins.	496
Fig. 56 : Quelques églises du type U-A2 : Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Montmegin et Bourg-le-Comte.	497
Fig. 57 : Église de Briennon.	499
Fig. 58 : Le Rousset, église Saint-Quentin (Saône-et-Loire).	500
Fig. 59 : Abbatale de Fontevraud.	502
Fig. 60 : Église de Vauban.....	502
Fig. 61 : Église de Ligny-en-Brionnais	505
Fig. 62 : Église de Baugy	505
Fig. 63 : Église de Curbigny.....	505
Fig. 65 : Église de Briant.	506
Fig. 64 : Église de Vareilles. Coupe longitudinale	506
Fig. 67 : Église de Saint-Igny-de-Vers.	510
Fig. 66 : Église d'Aigueperse.....	510
Fig. 69 : Église de Saint-Bonnet-de-Cray.	511
Fig. 68 : Église de Dun.	511
Fig. 70 : Église de Saint-Laurent-en-Brionnais.....	511
Fig. 71 : Églises à nef unique et chevet à chapelles alignées	515
Fig. 72 : Saint-Bonnet-de-Cray et Saint-Nicolas de Beaujeu	516
Fig. 73 : Saint-Laurent-en-Brionnais. Plan de l'église avant 1845	517

Fig. 74 : Chapelle Saint-Georges de Saint-Symphorien-des-Bois.....	519
Fig. 75 : Chapelle Saint-Clément de Saint-Igny-de-Vers.....	519
Fig. 77 : Chapelle Saint-Prix à Dyo.....	519
Fig. 76 : Chapelle de Sancenay à Oyé.....	519
Fig. 78 : Église de Versaugues. Côté sud.....	520
Fig. 79 : Église de Varenne-l'Arconce. Coupe longitudinale.....	526
Fig. 80 : Église de Saint-Germain-en-Brionnais.....	528
Fig. 81 : Plans comparables à celui de l'abbatiale de Saint-Rigaud.....	529
Fig. 83 : Église de Semur-en-Brionnais.....	530
Fig. 82 : Église d'Iguerande.....	530
Fig. 84 : Plan de la prieurale Charlieu II, d'après Elizabeth R. Sunderland (SUNDERLAND 1971, fig. 19).....	532
Fig. 86 : Cathédrale d'Elne. Plan et élévation du chevet (Source : base Mistral).....	539
Fig. 85 : Abbatiale Saint-Martin d'Autun, plan dressé en 1658.....	539
Fig. 87 : Église de Bois-Sainte-Marie.....	540
Fig. 88 : Plan de Bois-Sainte-Marie.....	543
Fig. 89 : L'église de Bois-Sainte-Marie.....	543
Fig. 91 : Jalogny (71) – Façade de l'église.....	549
Fig. 90 : Marcigny – Façade de l'église St-Nicolas.....	549
Fig. 92 : Église du Villars.....	551
Fig. 93 : Église Saint-André-le-Bas à Vienne.....	551
Fig. 94 : Bourg-le-Comte Fig. 95: Champlecy Fig. 96 : Besanceuil.....	566
Fig. 97 : Anzy-le-Duc, abside.....	566
Fig. 98 : Varenne-l'Arconce, abside.....	566
Fig. 99 : Saint-Germain-en-Brionnais, abside.....	566
Fig. 100 : Église de Varenne-l'Arconce.....	573
Fig. 101 : Église de Saint-Amant-de-Boixe.....	573
Fig. 102 : Iguerande, bas-côté sud.....	577
Fig. 103 : Les coupoles à tambour arcaturé.....	584
Fig. 104 : Les coupoles portées par des arcs-diaphragmes.....	585
Fig. 105 : Crypte de la prieurale d'Anzy-le-Duc (Plan extrait de SAPIN 2006, p. 137).....	587
Fig. 106 : Plan de la prieurale Charlieu I (SUNDERLAND 1971, fig. 4).....	590
Fig. 107 : Cryptes carolingiennes de plan annulaire (SAPIN 2014, fig. 75).....	590
Fig. 108 : Saint-Philibert-de-Grand-Lieu, restitution axonométrique de l'état I, vers 830 (SAPIN 2014, fig. 94) ..	590
Fig. 109 : Chassenard. Portail percé dans le mur gouttereau sud de la nef.....	607
Fig. 110 : Les clochers d'Anzy-le-Duc et Oyé.....	626
Fig. 111 : Tympan en grès de Varenne-l'Arconce et tympan en calcaire à entroques de Montceaux-l'Étoile ..	638
Fig. 112 : Le limousinage.....	656
Fig. 113 : Exécution d'une pierre de taille.....	657

Fig. 114 : Semur-en-Brionnais.....	661
Fig. 115 : La question de la taille des blocs dans des architectures rondes.....	664
Fig. 116 : Baie axiale de l'abside de Saint-Georges de Couches.....	676
Fig. 117 : St-Germain-en-Brionnais.....	682
Fig. 118 : Iguerande.....	682
Fig. 119 : La Bénisson-Dieu.....	682
Fig. 120 : Semur-en-Brionnais.....	682
Fig. 121 : Anzy-le-Duc.....	682
Fig. 122 : Anzy-le-Duc.....	682
Fig. 123 : Chassenard – Type 1.....	683
Fig. 124 : Melay – Type 2.....	683
Fig. 125 : Jonzy – Type 3.....	684
Fig. 126 : Baugy – Type 4.....	684
Fig. 127 : Saint-Martin-la-Vallée. Modillons.....	702
Fig. 128 : Temps de façonnage des pierres de taille en calcaire tendre, pour 1 tailleur.....	703
Fig. 129 : Temps de mise en œuvre des maçonneries pour 4 maçons (d'après GRIOT 2014, p. 12).....	704
Fig. 130 : Estimation des temps de construction par poste de travail (d'après GRIOT 2014, p. 12).....	704
Fig. 131 : Quantité de matériaux transportés pour le chantier de Saint-Martin-la-Vallée.....	709
Fig. 132 : Temps de transport des matériaux (GRIOT 2014, p. 17).....	710
Fig. 133 : Chèvre à cabestan.....	717
Fig. 134 : Versaugues – Marques lapidaires de la baie orientale du gouttereau sud.....	723
Fig. 135 : Semur-en-Brionnais – Deux marques lapidaires.....	723
Fig. 136 : Anzy-le-Duc – Marques lapidaires.....	725
Fig. 137 : Le château de Semur livre deux signes gravés.....	727
Fig. 138 : Alphabet à Anzy-le-Duc.....	730
Fig. 139 : Inscription de l'autel majeur d'Anzy-le-Duc.....	731
Fig. 140 : Église de Vareilles. Façade.....	738
Fig. 141 : Les chapiteaux des parties orientales d'Anzy-le-Duc.....	743
Fig. 142 : Les chapiteaux à fleurons polylobés.....	752
Fig. 143 : Chapiteaux à feuilles juxtaposées ou reliées.....	754
Fig. 144 : Cordon de perles dans l'abside d'Avrilly.....	759
Fig. 145 : Portails ornés d'une croix.....	777
Fig. 146 : Portails ornés d'un décor polylobé.....	778
Fig. 147 : Linteau du portail ouest de La Bénisson-Dieu (détail).....	778
Fig. 149 : Église de Gibles.....	782
Fig. 148 : Chapiteaux du portail de l'église de La Chapelle-sous-Dun.....	782
Fig. 150 : Chapiteaux de l'église de Baudemont.....	784
Fig. 151 : Portail de l'église de Tancon.....	784

Fig. 152 : Les baies du transept de Saint-Bonnet-de-Cray	785
Fig. 154 : Charlieu – Peintures du réfectoire.....	786
Fig. 153 : Anzy-le-Duc - Abside.....	786
Fig. 155 : Saint-Martin-la-Vallée. Abside.....	787
Fig. 156 : Chronologie relative des églises du Brionnais.	793
Fig. 157 : Les chapiteaux aux lions	797
Fig. 158 : Les chapiteaux du transept de Vareilles	799
Fig. 159 : Chapiteaux d'angle	802
Fig. 160 : Arcs en mitre.....	813
Fig. 162 : Bois-Sainte-Marie	815
Fig. 161 : Saint-Nicolas de Marcigny	815
Fig. 164 : Notre-Dame-des-Miracles à Mauriac	815
Fig. 163 : Saint-Martin de Jaleyrac.....	815
Fig. 165 : Les arcs à claveaux polychromes	817
Fig. 166 : Semur-en-Brionnais. Le portail ouest est orné de motifs caractéristiques du groupe.....	820
Fig. 167 : Charlieu. La voussure du portail de l'avant-nef	820
Fig. 168 et 169 : Agneau traité de manière très proche à Saint-Maurice de Vienne et à Charlieu.....	822
Fig. 170 et 171 : Deux chapiteaux presque identiques à Châteauneuf et Saint-André-le-Bas.....	823
Fig. 172 et 173 : Pilastres ornés de rubans de losanges à Semur-en-Brionnais et Saint-André-le-Bas.....	823
Fig. 174 : Tournus. Chapiteau du cloître. La Résurrection du Christ. Détail : L'Ange de sépulcres.....	824
Fig. 175 : Comparaisons entre les chapiteaux de Mâcon et du Brionnais	826
Fig. 177 : Église du Villars. Portail ouest de la nef nord.	827
Fig. 176 : Église de Châteauneuf. Baie de la façade ouest	827
Fig. 181 : Semur-en-B. Triforium.	828
Fig. 183 : Le Villars. Cloître.	828
Fig. 182 : Mussy-sous-Dun. Abside.....	828
Fig. 184 : Tournus, église de La Madeleine.	829
Fig. 186 : Chapiteaux de la Dombes et du Brionnais.....	830
Fig. 188 : Église des Aix-d'Angillon.	831
Fig. 187 : Prieurale de La Charité-sur-Loire.....	831
Fig. 189 : Plaimpied-Givaudins	832
Fig. 190 : Dun	832
Fig. 191 : Saint-Bonnet-de-Cray	832
Fig. 192 : Prieurale de Donzy-le-Pré. Portail ouest.	832
Fig. 194 : Avant-nef de Charlieu	834
Fig. 193 : Église de Fleuriel	834
Fig. 195 : Église de Semur.....	834
Fig. 196 : Belleville-sur-Saône. Porte sud	836

Fig. 197 : La Bénisson-Dieu. Portail ouest	836
Fig. 199 : Abbaye d'Orval.	836
Fig. 198 : Semur-en-Brionnais. Porte nord.....	836
Fig. 200 : Oculus polylobé du transept de Châteauneuf.	836
Fig. 203 : Chapiteaux de Belleville et Jonzy.....	837
Fig. 201 : Belleville-sur-Saône. Chapiteau de la nef.	837
Fig. 202 : Semur-en-Brionnais. Chapiteau de la nef.	837
Fig. 204 : Salles-Arbuissonnas.	838
Fig. 205 : Pilastres d'Avenas et du Brionnais.....	839
Fig. 206 : Pilastres de l'église des Ardillats.....	839
Fig. 207 : Église de Beaujeu. Abside.	840
Fig. 208 : Église de Semur-en-Brionnais. Portail nord.	840
Fig. 209 : Fragments du portail ouest de Cluny III. Musée Ochier.	843
Fig. 211 : Semur-en-Brionnais.	844
Fig. 210 : Dessin du portail de Cluny III	844
Fig. 215 : Cluny – Clocher de l'Eau Bénite	845
Fig. 214 : Paray-le-Monial	845
Fig. 212 : Salles-Arbuissonnas	845
Fig. 213 : Charlieu.....	845
Fig. 216 : Les points communs entre les chapiteaux du clocher de l'Eau Bénite et ceux du Brionnais	846
Fig. 217 : Les points communs entre la sculpture des maisons romanes de Cluny et celle du Brionnais.....	848
Fig. 218 : Élément de mobilier de l'abbaye de Cluny (Musée Ochier).	850
Fig. 219 : Paray-le-Monial. Portail nord. Détail de l'archivolte.	852
Fig. 220 : Comparaisons entre les chapiteaux de Paray et des parties hautes de Semur	853
Fig. 221 : Chapiteaux cisterciens et chapiteaux du Brionnais	854
Fig. 222 : Chapiteaux cisterciens et chapiteaux du Brionnais	855
Fig. 223 : Semur-en-Brionnais.	856
Fig. 224 : Semur-en-B. – Ouvertures sous combles de la nef.....	857
Fig. 225 : L'arcature vu depuis les combles.....	857
Fig. 226 : Le chapiteau aux lions est sculpté sur ses 4 faces.	857
Fig. 227 : Abbatale du Mont-Saint-Michel	858
Fig. 228 : Église Saint-Georges de Boscherville	858
Fig. 230 : Cathédrale de Genève	859
Fig. 229 : Cathédrale de Lausanne	859
Fig. 231 : Abbatale Cluny III – Élévation intérieure de l'avant-nef.	861
Fig. 232 : Abbatale Cluny III – Façade de l'avant-nef. Dessin de J.-B. Lallemand (détail).....	861
(Cluny, musée Ochier).....	861
Fig. 233 : Abbatale Cluny III – Revers de la façade de l'avant-nef.....	861

Fig. 234 : Église Saint-Hilaire de Semur-en-Brionnais – Revers de la façade	861
Fig. 236 : Belleville-sur-Saône – Façade ouest	862
Fig. 235 : La Bénisson-Dieu – Façade ouest.....	862
Fig. 237 : Cathédrale de Genève – Bras nord du transept	862
Fig. 238 : Abbatale de La Bénisson-Dieu	864
Fig. 239 : Abbatale de Cherlieu.	864
Fig. 241 : Abbatale de San Galgano.....	864
Fig. 240 : Abbatale de Fossanova	864
Fig. 242 : Les chapiteaux à crochets.....	867
Fig. 243 : Clocher de Chagny	868
Fig. 245 : Saint-Gengoux.	868
Fig. 246 : Saint-Menoux. Clocher	868
Fig. 244 : Semur-en-Brionnais. Clocher	868